

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





207 124 - 16 55.9-10



· . . **`**``



•





DE

# PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

# **RECUEIL PÉRIODIQUE**

DESTINE A PAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme.

PAR UNE SOCIÉTÉ

## DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANÇERS

Sous la direction

### DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND, DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME, ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

### LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé BLANC, curé de Domazan. — M. BONNETTY, de l'Académie dé la Religion catholique de Rome et de la Société asiatique de Paris. — M. Hyac, de CHARENCEY. — M. Edouard DUMONT. — M. Henri de L'ÉPINOIS. — Le P. FROELICH, jésuite. — M le chan. GAUME. — M. Algar GRIVEAU, juge à Nevers. — M. GUENE-BAULT. — M. de L'HERVILLIERS. — M. le D. LEVY. — M. Jules MOHL, de l'Institut. — M. de COPERT. — M. PAUTHIER. — S. S. PIE IX. — M. Henry de RIANCEY. — M. de ROSNY. — M. Fréd. de ROUGEMONT. — M. de SAULCY, de l'Institut. — Le R. Alga. VYILE.



# PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, rue de babylone, nº 10 (faubourg saint-gerhain).

Versailles. - Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

.

.

.

.

### TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

### Nº 49. - JANVIER 1864.

Commentaire historique et philologique du livre d'Esther, d'après la lecture des inscriptions perses; par M. OPPERT. 7

Quelques documents historiques sur la religion des Romains et la connaissance qu'ils ont pu avoir des Traditions bibliques, par leurs rapports avec les Juifs, formant un Supplément à toutes les Histoires Romaines (9° article) 49 ans avant J.-C. Analyse et critique philosophique du traité de legibus de Cicéron; par M. BONNETTY. 29

Étude sur la condamnation du livre des Maximes des saints, de Fénelon (3° article), par M. Algar GRIVEAU, juge au tribunal de Nevers. 61

Histoire du monde, ou histoire universelle depuis Adam jusqu'au pontificat de Pie IX, par MM. Henry et Charles de RIANCEY; tome I, depuis Adam jusqu'à Moise, annonce par M. BONNETTY. Ensemble de l'histoire des commencements des Sociétés; par M. Henri de RIANCEY. 75

Bibliographie. - Un souvenir de Solferino, de M. Dunant; par M. de CHA-RENCEY. 83

### Nº 50. - Février.

Recherches dans la littérature chinoise sur l'existence des Juifs en Chine (1<sup>er</sup> art.), par M. Alex. Wylig. 85

Décret du 10 décembre 1863, de la congrégation des rites sur la valeur réelle du Vase du sang comme preuve du martyre; par M. de l'HERVILLIERS. 99

Étude sur la condamnation du livre des Maximes de: saints, etc. (3° article, suite); par M. Algar GRIVEAU. 107

Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (10° art.), 48-47 ans avant J.-C. par M. BONNETTY. 120

Sur une réponse faite par M. l'abbé Ubaghs, à une réclamation très-légitime des Annales; par M. BONNETTY. 158

#### Nº 51. - MARS.

Recherches dans la littérature chinoise sur l'existence des Juifs en Chine (2° art.); par M. Alex. Wille.

Étude sur la condamnation du livre des Maximes des saints, etc. (4° article); par M. Algar GRIVEAU. 185

Histoire eccléaiastique depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX. — 19° vol. par M. l'abbé VERVOST; 10° et 11° siècles; compte rendu par M. Henri de l'ÉPINOIS. 200

Bref de S. S. Pie IX Tuas libenter du 21 décembre 1863, sur le congrès des savants catholiques, tenu à Munich en septembre 1863. 207

Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des tra-ditions religieuses des peuples de l'Orient, pendant les années 1861, 1862, 1863(3° art.); par Jules Mont, de l'Institut.218

Les philosophes avant le christianisme. La morale en soi (1<sup>er</sup> art.); par M. Ed. DUMONT. 230

Nouvelles et mélanges. - Italie. - Rome. Ouvrages mis à l'index. 244

### TABLE DES ARTICLES.

### Nº 52. - AVRIL.

Etude sur la condam**nation du livre** des **Bazimes des saints**, etc. (4° article, suite); par M. Algar GRIVEAU. 245

Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (46 ans avant J.-C.); par M. BONNETTY. 260

Notice sur le Y-King, le premier des livres sacrés des Chinois (3° art.); par M. Frédéric de Rougemont. 294

Le Chant du dernier jour, composé pour l'an Mille, où l'on prévoyait la fin du monde, avec introduction par M. BONNETTY. 300

Gravure. - Notation en plain-chant de la première strophe. 302

Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient (4° art.), par M. Jules MOHL, de l'Institut. 311

Sur la traduction du Nouveau Testament de Notre-Seigneur J.-C. de M. le chanoine Gaume; par A. B. 321

Bibliographie. — Sur les Mélanges de géographie asiatique et de philologie sinico-indienne de M. St.-Julien; par Léon DE Rosny. 324

#### Nº 58. - MAI.

Étude sur la condamnation du livre des Maximes des saints, etc. (5° article); par M. Algar GRIVEAU. 325

Les Philosophes avant le christianisme. La morale en soi (2° art); par M. Ed. DUMONT. 348

Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (45 ans avant J.-C.), par M. BONNETTY. 364

Des affinités du japonais avec certaines langues du continent aslatique, par M. Léon de Rosav. 387

Aualyse de la petite Somme de S. Thomas de M. l'abbé Lebreton; par M. Th. BLANC, curé de Domazan. 898

Bibliographie. — Les tapisseries de l'Apocalypse de M. Léon de Joaunis; par M. GUÉNEBAULT. 402

Nouvelles et mélanges. — Italie. — Rome. Ouvrages mis à l'index.

### Nº 54. - JUIN.

404

409

Explication de l'inscription qu'on lit sur le tombeau apporté de Jérusalem; par M. de Sauley. 405

Gravures. — Plan du tombeau des rois et des nouvelles découvertes de M. de Saulcy. 407

Inscription du tombeau de la reine Sara.

De la question de savoir si l'hébreu carré est plus moderne que l'hébreu samaritain qui est inscrit sur les monnaies juives; par M. BONNETTY. 416 Opinion du P. Frœlich, iésuite, sur l'hébreu carré. 424

Opinion du P. Frœlich, jésuite, sur l'hébreu carré. 424 Dissertation sur les inscriptions des monnaies hébraïques, par le D. M. A.

- Lévr. 434 Gravure. — Alphabets hébreu, araméen, des monnales, et samaritain. 436 Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (45 ans avant J.-C. — suite), par M. BONNETTY. 443
- Compte-Rendu aux abonnés, par M. BONNETTY. 468

Nouvelles et mélanges. — Italie. — Rome. — Ouvrages mis à l'index. 475

# addales

D

# PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

CINQUIÈME SÉRIE.

v<sup>•</sup> série. Tome ix. — N• 49; 1864. (68<sup>•</sup> vol. de la coll), 1

### Conditions de la souscription.

Les Annales paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec Gravures ou caractères étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au Directeur, rue de Babylone, nº 10.

### CONCORDANCE ET PRIX

### Des séries et de la Collection des Annales :

-fre	série. —	12	volumes.	_	tome	1	à	12.	Prix	: 4	fr. le vol.
											fr. le vol.
	istrie. —				t.	20	8	39.		- 4	fr.'le vol.
	série. —			—	t	40	à	59.	_	- 4	fr. le vol.
5•	série. —	8	vol.	-	t.	60	à	67.	-	10	fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une Table générale des matières, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne des facilités pour le payement.

S'adresser directement au Bureau.

# ANNALES

### DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 49. — Janvier 1864.

## Critique Biblique.

# COMMENTAIRE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE DU LIVRE D'ESTHER

D'APRÈS LA LECTURE DES INSCRIPTIONS PERSES.

Quoique la lecture des inscriptions cunéiformes soit à peine commencée, cependant ce que nous en connaissons peut déjà servir à expliquer et à comprendre, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, quelques-uns des livres, que le peuple juif nous a conservés. Dans la dissertation que nous avons jointe à notre traduction des Annales des Sargonides, nous avons déjà fait voir quelle lumière nouvelle éclaire les faits de l'histoire juive du 8<sup>•</sup> siècle avant notre ère, et combien aussi cette histoire aide à comprendre les textes nouveaux. Nous allons essayer d'éclaircir quelques faits du 5<sup>•</sup> siècle, en examinant le *livre* d'Esther.

D'abord ce livre nous est conservé dans l'original hébraïque, il fait partie du Canon des livres juifs. A ce titre il a été traduit en chaldaïque par Onkelos et Jonathas, et ces deux traductions dont l'une ressemble à une paraphrase, existent encore. Les Septante l'on traduit, et cette traduction a été contrôlée et même rectifiée par la Vulgate, qui distingue le texte original et les additions et interpolations faites par les rédacteurs ou les traducteurs Alexandrins. La Vulgate se lie rigoureusement au texte hébreu, et le suit même plus fidèlement que la version grecque.

Nous donnons l'histoire racontée par le livre d'Esther, en substituant la transcription grecque de Xerxès à celle d'Assuérus, adoptée par saint Jérôme d'après la ponctuation ma-

soréthique AKHa SH Ve Ro SH. Nous reviendrons sur la preuve de l'identité de ces deux formes.

I.

### Analyse historique du livre d'Esther.

Dans la 3° année de Xerxès (482 av. J. C.), le roi de Perse, régnant sur 127 provinces, depuis l'Inde jusqu'en Ethiopie, convoque à Suse une assemblée générale composée des hauts dignitaires, mèdes et perses et des chefs des provinces. Les grandes festivités ont lieu; les hommes sous la présidence du roi, se réunissent dans des banquets, tandis que Vasthi, la reine, assemble les femmes. Xerxès appelle la belle souveraine, pour qu'elle montre sa beauté; mais la reine refuse. Il consulte sur ce refus ses sept conseillers et le chef d'entre eux propose de chasser Vasthi, après avoir rendu publique la désobéissance de l'ancienne favorite. Cela est exécuté, et la colère du roi s'apaise.

Vers la fin de la 5° année (479), Xerxès se souvient de Vasthi, et donne ordre de la remplacer. On cherche à Suse parmi les filles nubiles, et on trouve une juive, nommée en hébreu Hadassa (myrte), mais qui s'appelait avec son nom perse Esther (étoile<sup>1</sup>). Cette fille est la nièce de Mardochée, le Benjaminite, dont l'arrière-grand'père avait été enlevé de Jérusalem en 599 avec le roi Jéchomia. Le vieillard qui l'a adoptée la recommande à l'ennuque, et pendant les douze mois de préparations de toilettes auquels sont soumises les femmes du roi, il vient tous les jours s'informer de la santé d'Esther. Enfin, au mois de Tebet de la 7° année (janvier 478), celle-ci est introduite chez le roi, et devient la favorite de Xerxès, en remplacement de Vasthi.

D'après les recommandations de Mardochée, *Esther* n'a pas dit de quelle origine elle est, car elle vénère en lui son second père qui, de son côté, continue à chercher tous les jours de ses nouvelles. Pendant une de ses visites, Mardochée surprend la

<sup>1</sup> Saint Jérôme a bien traduit : quæ altero nomine vocabatur Esther. L'Hébreu porte *Hadassah hi Esther*, Hadassah quæ est Esther; mais cela ne veut pas dire, comme quelques personnes l'ont cru, qu'Esther signifiait myrte.

conversation dedeux chambellans'royaux qui conspirent contre le roi. Il avertit sa nièce qui informe ce dernier; les deux serviteurs infidèles sont crucifiés, et le fait est en détail consigné dans les annales du royaume.

Quatre années se passent. Esther a conservé les bonnes graces du roi qui a en attendant élevé à une haute puissance Haman fils de Hamadata, du pays d'Agag <sup>1</sup>. Mardochée n'a pas renoncé à ses habitudes de tendresse paternelle, il vient encore tous les jours au palais, mais ne s'humilie pas devant Haman, qui n'a pas su non plus qu'il est Juif. Haman, exaspéré de cette sorte de dédain de la part de Mardochée, décide un massacre général des Juifs dans tout l'empire Perse; il expose au roi l'existence du petit peuple, dispersé et éparpillé dans toutes les provinces, différent dans ses mœurs et ses lois des autres nations, méprisant le roi, mais riche et pouvant, par sa ruine, donner au trésor 1000 talents d'argent. Le roi signe un décret qui ordonne à tous les Satrapes d'exterminer à un jour fixe le 13 adar (12° mois) de la 12° année (mars 473) tous les Juifs de l'empire de Perse. Cela se passe au mois de Nisan (avril 474); la date de l'anéantissement des Juifs est fixée par Haman par le sort, jeté devant lui; et immédiatement après, alors vers la fin de Nisan, les courriers, portant l'ordre terrible, partent pour toutes les provinces de l'empire.

En attendant, la nouvelle affligeante se répand parmi les Juifs; ils font pénitence et passent les jours dans les jeunes et les prières. Mardochée déchire ses vêtements, met l'habit de deuil, et est par ce fait même exclu de l'entrée du palais royal. Esther est informée de la cause de l'affliction, et se décide, après quelques hésitations, à s'adresser au monarque et à braver le danger de mort qui menace quiconque ose approcher du roi sans être appelé. Elle impose aux Juifs de Suse, comme à elle-même, trois jours de jeune. Au troisième elle s'habille des plus beaux ornements et entre résolument chez le souverain, qui, en signe deson pardon, lui tend son sceptre, et lui demande la raison de sa venue. Esther implore le roi

<sup>1</sup> Ce pays, inconnu à ce titre, est réellement retrouvé comme province médique dans les inscriptions de Sargon.

de venir chez elle, le jour même, au banquet avec Haman. Pendant la fête, Esther, autorisée à demander une grace, prie Xerxès de venir chez elle avec Haman le lendemain. Haman sort du banquet joyeux, rentre chez lui et fait part à sa femme Zaris de l'honneur dont il est l'objet; sur le conseil de safemme, il élève dans la cour une croix pour y pendre Mardochée qu'il avait rencontré en sortant du banquet, et qui ne s'était pas dérangé pour lui.

Le hasard veut que dans la nuit, le roi se fait lire les Annales de son règne, et trouve le récit de la conspiration des deux chambellans si heureusement éventée par le nommé Mardochée. Il demande au lecteur ce qu'on avait fait pour cet homme. On lui répond que rien n'avait été décidé à cet égard. Xerxès fait donc appeler son favori Haman et lui demande ce qu'on devra faire de l'homme que le roi veut honorer? Haman, venu pour demander la mort de Mardochée, convaincu que le roi ne veut honorer que celui qu'il vient d'interpeller, conseille au monarque de le faire promener par les rues de Suse, une couronne sur la tête, sur un cheval magnifique. conduit par le premier de ses satrapes qui devra crier : a Ainsi l'on fait à l'homme que le roi veut honorer. » Xerxès ordonne alors à Haman, de conduire ainsi lui-même le Juif Mardochée par la ville, et de le faire venir au palais. Le temps qui reste au favori consterné jusqu'au banquet d'Esther est employé pour se concerter avec sa femme et ses amis sur le danger qu'il court.

Haman, appelé par les chambellans du roi, entre chez Esther, et soupe avec le roi, qui à la fin accorde à Esther une nouvelle grace. La reine répond au monarque surpris et dans les mots propres du texte qu'il est impossible d'égaler en concision : « Que ma vie soit épargnée sur ma demande, et » celle de mon peuple sur ma sollicitation. Car nous sommes » vendus, moi et mon peuple, et livrés à la perte, au massacre, » à l'extermination. Et si nous n'étions vendus que comme » serfs et esclaves, je me serais tue; mais la calamité n'é-» quivaut pas au dommage qui en résultera pour le roi. — Et » le roi dit en répondant à Esther, la reine: «Qui est celui-là et « où est-il qui ose faire ainsi? — Et Esther dit : « Notre op-

» presseur et ennemi est Haman, le méchant que voici<sup>4</sup>. » Haman ainsi dénoncé, tombe en disgrâce; le chambellan *Charbona* <sup>9</sup> fait part au roi de l'intention de Haman au sujet de Mardochée, et *Xerxès* ordonne de pendre *Haman* luimême.

Après la mort d'Haman, Esther et Mardochée, élevés à la plus hautefaveur, obtiennent la révocation des décrets qui ont vouéles Juifs à la mort, à la date fixe du 13 Adar; ils font partir pour toutes les provinces de l'empire, dès le 23 Sivan (mois de juin 474), des lettres de rappel. Mais les juifs se réservent une éclatante vengeance, et font un massacre de leurs ennemis le jour même qui leur aurait pu devenir fatal. Ce carnage est continué à Suse le 14 d'Adar, et 1100 de leurs ennemis, entre autres les dix fils d'Haman, périssent. Dans les autres provinces 75,000 ennemis tombent sous le glaive des Juifs. Une fête commémorative est instituée et nommée fête des *Purim* ou fête des Sorts, d'un mot perse *pur*, lot, sort. Cette fête est encore célébrée aujourd'hui, comme la veille est encore un jour d'abstinence, portant le nom de *jetne* d'Esther.

Tout est complétement historique dans ce livre, et nous allons maintenant soutenir cette opinion par des preuves.

II.

### Preuves historiques de la véracité du livre d'Esther.

Un des premiers résultats de la lecture des inscriptions perses fut l'identification d'Assuérus à Xerxès; déjà Grotefend l'émit, il y a plus d'un demi-siècle, et cette conquête de la science ne fait plus l'ombre d'un doute. Le nom d'Assuérus est écrit dans le texte hébraïque avec les lettres  $\aleph, \Pi, \Psi, \aleph,$  $\eta, \Psi, ou$  A, KH, SH, V, R, SH, auquel les Massorèthes ont ajouté les voyelles  $a, a, -, \ell, \delta$ . La dernière lettre  $\Psi$  quand elle exprime sh (le son français ch) est munie d'un point à droite  $\Psi$ , et ce point indique en même temps un  $\delta$  précédent

<sup>1</sup> Esther, ch. v11, 3-6.

<sup>2</sup> Ce chambellan est bien dépeint, d'un seul trait ; il tombe sur le favori qu'il voit en disgrace.



cette consonne; on a donc lu v rsch: rosch, et même inséré la lettre i qui sert à rendre plus visible la présence de la voyelle, quoiqu'elle ne soit pas nécessaire pour l'exprimer. Ainsi plusieurs fois le nom d'Assuérus est-il simplement écrit par les six lettres citées en haut.

Au lieu de. . . . A, KH, SH, I, R, SH.

la traduction syriaque a A, KH, SH, V, R, SH,

Or, cette transcription cadre encore plus fidèlement avec le nom original perse KH, S, Y, R, S, ou avec les voyelles *Khsayârsâ* (à prononcer *Khchayârchâ*), dont les Grecs ont fait *Xerxès*, *Xersès*, et *Xersius*.

Les Sémites ne peuvent pas prononcer deux consonnes au commencement des mots; ainsi le Talmud etles Arabes disent *Istoa, Setoa, Iflatoun, Pelaton;* ils font précéder la combinaison d'une voyelle, ou ils en insèrent une entre les deux consonnes. Ainsi les Hébreux du temps de Xerxès, 600 ans avant les Massorèthes, prononçaient le nom royal probablement *Ikhchouarcha* ou *Akhchouorcha*, les Syriens *Ikhchiarcha*, tandis que les Babyloniens le nommaient *Khisiarsa*, et les Touramens non sémitiques *Iksirsa*<sup>1</sup>.

Mais en dehors de cette preuve philologique irréfragable; il y en aura une autre, tirée de la Bible même. Esdras rend compte des difficultés que les Juifs rencontrèrent lors de la reconstruction du Temple de Jérusalem, et il s'exprime en ces terme <sup>2</sup> »

5. « Et ils (les ennemis) subornèrent des hommes qui les » conseillaient, et contrecarraient leurs desseins, pendant » tous les jours de *Cyrus*, roi de Perse, et jusqu'au règne de » *Darius*, roi de Perse.

» V. 6. Et dans le règne d'Assuérus, au commencement de » son règne, ils écrivent des calomnies contre les habitants de » Juda et de Jérusalem.

<sup>1</sup> Ces deux dernières prononciations sont celles des textes assyriens et médo-scythiques. Donc au lieu de substituer à : A KH SH V R SH les voyelles a a - e o et de lire Akhachverosh, il faut mettre a - u a - et lire : Akhchouarch ou Ikhchouarch.

<sup>2</sup> I Esdras, IV, 5.

13

» V. 7. Et dans les jours d'Artaxerxès, Biislam, Mithridate, » Tubél, et le reste de ses collègues écrivirent à Artaxerxès, roi » de Perse, etc. »

Nous avons donc ici la suite régulière de Cyrus, Darius, Nerzès et Artaxerxès, et ce passage prouve également l'idendité de Xerxès et d'Assuérus. Les Septante qui ont identifié dans le livre d'Esther Assuérus et Artaxerxès, se trouvent ici embarrassés; mais ils l'expriment dans le livre d'Esdras, par 'Aogoutpos et admettent au verset 7, la forme Apônsarda Mais l'hébreu Artakhshastha correspond à la forme perse Artakhshosda, qui se trouve sur le vase Égyptien conservé à Venise. Au lieu de la forme employée en Perse, Artakhsathra, le Persan Ardeschir; il correspond au classique Artaxerxès.

L'identité d'Assuérus et de Xerxès, retrouvée seulement par la science moderne, fut bientôt oubliée dans l'antiquité. Josèphe, qui consacre un long récit à l'histoire d'Esther, suit l'identification des Septante, et attribue à Artaxerxès ce que la Bible dit d'Artakhachachtha, au moins dans la rédaction qui est parvenue jusqu'à nous.

Je n'ignore pas que quelques savants ont proposé, pour le livre d'*Esdras*, une autre identification. Le 1v<sup>e</sup> chapitre, à la fin, revient sur le règne de *Darius*, et c'est pour cela qu'ils ont imaginé l'assimilation suivante :

Cyrus	Cyrus			
Darius	Darius			
Assuérus	Cambyse			
Artakhsastha	Pseudo-Smerdis			
Darius	Darius			

Mais le nom de Cambyse ou Kambujiya en Perse, était trop connu par les Égyptiens, où il se trouve sous le nom de Kambuth, chez les Babyloniens, sous celui de Kambouziya, pour qu'on le confonde avec Assuérus. Le Pseudo-Smerdis, qui d'ailleurs ne régna pas assez longtemps pour lui appliquer le récit de la Bible, portait simplement le nom de celui pour lequel il se donnait. Nous reviendrons, dans un autre travail, sur les questions que soulève le livre d'Esdras.

Après avoir démontré l'identité du nom de Xerxès et d'Assuérus, nous pouvons aisément démontrer qu'il s'agit du fils

11

de Darius, et non pas du fils d'Artaxerxès, qui ne régna qu'un an (425-424). Mais il y a d'autres coïncidences qui frappent le lecteur.

Xerxès monta sur le trône en 485. Son cousin Mardonius l'excita contre les Athéniens; mais le roi préféra de réduire d'abord l'Égypte, qui avait fait défection<sup>1</sup>. Il s'y prépare dans la seconde année, après la mort de Darius (484), et après avoir pacifié l'Égypte et y avoir installé son frère Achéménès, il décide la guerre de Grèce (483), et convoque une assemblée de tous les notables de Perse pour connaître leur avis, et pour que chacun dise ce que bon lui semble .

Le livre d'Esther dit (1, 3): « Dans la 3° année de son règne, » il fit devant lui une assemblée de tous les chefs et serviteurs. » des hommes de guerre de Perse et de Médie, des premiers » (Frathama)<sup>4</sup>, et des chefs des provinces, pour leur montrer » la richesse et l'honneur de son règne, la splendeur et la ma-» gnificence de sa puissance, pendant beaucoup de temps, » pendant 180 jours; et quand ces jours étaient passés, le » roi convia tout le peuple qui se trouvait dans la capitale, » grands et petits, à un banquet, durant sept jours. » C'est alors qu'a lieu la disgrâcede Vasthi.

L'expédition contre la Grèce est votée enfin, après une assez longue résistance, et après bien des hésitations de la

<sup>1</sup> Voir Hérodote, vii, 5.

Voir hérodote, vii, 5.
Voir hérodote, vii, 8.
Le mot propre ange signifie banquet, mais le texte d'Héro dote lui-même nous permet d'expliquer ce mot par assemblée, et nous aide ensuite à comprendre comment un banquet, une orgie ait pu durer aussi longtemps. Le père de l'histoire dit (1, 133) :

« Ils (les Perses) observent, comme un usage, de délibérer en » conseil, pendant qu'ils s'enivrent, sur les questions les plus im-» portantes. Quand alors ils sont tombés d'accord sur une chose, le » président de l'assemblée leur soumet la même affaire le lendeprésident de l'assentince four soumet la meme anarre le fiendemain quand ils sont dégrisés, et ils délibèrent de nouveau. Si, dans
leur état normal, ils adoptent la mesure, ils l'exécutent; mais si
elle ne leur platt plus, ils s'en tiennent là. Ce qu'ils ont délibéré
préalablement étant à jeun, est encore examiné de rechef au » banquet. »

• Le mot erse frathama, du texte hébreu cst un mot perse frathama, le premier, employé dans ce même sens de chef dans l'inscription de Bisoutun. Parceque c'est le mot officiel respecté par le texte hébreu, nous l'avons également conservé.

part de Xerxès. Ces incidents se trouvent racontés par Hérodote, dans douze longs chapitres (8-19). A partir de la soumission d'Égypte, quatre ans sont passés (c. 20), c'est-à-dire, 484, 483, 482, 481; au cinquième printemps (480), commence l'expédition en Europe. Xerxès traverse l'Hellespont, passe par les Thermopyles, est battu à Salamine, et s'enfuit à Sardes, où il passe l'hiver. Au printemps 479, après la bataillé de Mycale il part, passe par Babylone, où il détruit les temples, et revient à Suse, vers la fin de l'été 479. C'est là que reprend le livre d'Esther, 2° chapitre. C'est à cette époque que se jouent les Perses d'Eschyle.

Car entre la fin du 1<sup>er</sup> chapitre et le commencement du 3<sup>e</sup>, trois ans se sont écoulés; l'histoire de Vasthi ayant eu lieu dans la 3<sup>e</sup> année, et l'entrée d'Esther au palais en Tebet de la 6<sup>e</sup> année (décembre 479, ou janvier 478). Esther entre chez le roi 12 mois après, en Tebet de la 7<sup>e</sup> année, ou vers janvier 477 (ch. 11, 16). La lacune entre les deux premiers chapitres s'explique donc par l'absence de Xerxès, qui, seulement après le retour de Grèce, se souvint de Vasthi<sup>1</sup>. Esther est admise au rang de reine, peu de temps après, au commencement de 478, av. J.-C.

L'origine de la faveur d'*Esther* semble coïncider avec une intrigue tragique rapportée par Hérodote, et qui est bien d'accord avec le caractère du roi, tel que le dépeint le livre biblique.

Pendant l'hiver que Xerxès passa à Sardes, il tomba amoureux de la femme de son frère Masistès, mais celle-ci résista. Pour arriver à ses fins, il marie son propre fils Darius, avec Artaynté, sa nièce et la fille de Masistès, et part pour Suse. Dans sa capitale, le monarque changeant est plus heureux auprès de sa nièce et bru Artaynté, et il a l'imprudence de lui donner un riche vêtement brodé par la reine Amestris, sa femme. Celle-ci entend qu'Artaynté possède ce vêtement, croit que la mère de la jeune femme est la cause de cette intrigue, et demande, à l'anniversaire de Xerxès, où le roi ne peut rien refuser, que la femme de Masistès lui soit livrée. Le faible monarque résiste d'abord, le permet ensuite; et l'i-

<sup>1</sup> Grotefend a déjà remarqué ce point.



gnoble reine fait mutiler sa belle-sœur, en lui coupant les seins, le nez et les oreilles. Masistès, pendant ce temps, est retenu auprès de Xerxès, qui lui demande de répudier sa femme et d'épouser sa propre fille, ce que Masistès refuse noblement. Arrivant à sa maison, il trouve sa femme mutilée, part avec ses fils pour la Bactriane, se déclare indépendant, mais il est vaincu et mis à mort par les troupes de son frère<sup>4</sup>. *Darius*, le mari d'*Artaynté* périt plus tard (465), faussement accusé du meurtre de son frère, par *Artabanus*<sup>3</sup>.

Ctésias, dont les fragments sont conservés par Photius, parle également d'Amestris ou Amastris, et de sa cruauté. Quelques auteurs, quand l'identité de Xerxès et de l'Assuérus de la Bible fut évidente, cherchèrent à identifier Amestris avec Esther, à cause de l'assonence de la fin du nom d'Amestris. Mais rien ne paraît justifier cette assimilation, que les noms, d'ailleurs, ne soutiennent que faiblement, et que la connaissance de la langue perse détruit; car Amestri ou Amastris, est le perse Amâçtris, enchanteresse, tandis que Esther est le perse Stâré ou Starà, étoile. Mais en outre:

1º Amestris était Perse, fille d'Otanès (Hérod. vii, 61).

2° Elle était païenne, puisque dans sa vieillesse elle fit enterrer vivants quatorze enfants, en l'honneur du Dieu infernal (*lbid.* 114).

3° Elle était plus âgée qu'Esther: car à l'entrée d'Esther au palais, elle avait, en dehors de son fils Darius, déjà une fille *Amytis*, mariée, et était de plus réputée pour ses débordements (Ctés. *fragm. Persica*).

Puis Amestris était mère de Darius, d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, d'Hystaspe, d'Amytis et de Rodogune; et si *Esther* avait été la mère du successeur de Xerxès, certes, la Bible n'aurait pas manqué de le dire.

Les rois de Perse avaient plusieurs femmes légitimes • et

<sup>1</sup> Hérodote, 1x, 108-113.

<sup>8</sup> Justin, 111, 1.

<sup>3</sup> Nous en connaissons six à *Darius*: 1° sa première femme avant qu'il ne fut roi, fille de Gobryas, mère d'Artabazanès et d'Artabagnès; 2° *Atossa* fille de Cyrus, veuve de Cambyse et du Pseudomerdis, mère de Xerxès, de Masistès, d'Achémenès et d'Hystaspe; 3° *Parmys*, fille de Smerdis, petite-fille de Cyrus, mère d'Ariomardus;

des esclaves. Pour qu'une esclave devint reine, il fallait de certaines cérémonies, (ch. 11, 17) accompagnées de fêtes (11, 16). Mais la formalité de mettre la couronne sur la tête de la favorite, et de la déclarer reine, n'était pas suffisante pour légitimer les enfants issus d'une pareille union. Ctésias raconte qu'Artaxerxès I<sup>er</sup> ne laissa qu'un seul fils, Xerxès II, (425-424) et dix-sept fils illégitimes de femmes étrangères; de la Babylonienne *Alogune*, il eût Secudianus, et de *Kosmartidène*, également Babylonienne, Ochus, qui prit le nom de Darius II. Il se peut aussi que pour gouverner légalement, il fallût être issu d'une femme Perse, sinon Achéménide. Darius II porte encore devant la postérité le surnom de bâtard.

Esther était donc épouse de Xerxès, soit comme femme, soit comme simple favorite, avec le titre de reine: mais ses rapports avec le roi n'étaient pas tellement suivis pour ne pas permettre à celui-ci d'avoir d'autres intrigues. Car lorsque Mardochée demande à sa nièce d'implorer la grâce des Juifs, celle-ci lui répond qu'elle n'était pas entrée chez le roi depuis trente'jours, (ch. 11, 14), et cela confirme ce que dit Hérodote, (m, 69) à l'égard de Phédime, femme du Mage, à savoir que les femmes entraient à tour de rôle (iv περιτροπή).

Nous n'entendons plus parler de rien jusqu'au printemps 474, si ce n'est de la découverte de la conspiration des deux eunuques, par l'intervention de Mardochée. Mais c'est peu de temps avant cette époque que le roi accueille comme favori *Haman*, fils de Hamadatha, le Agagite.

On a longtemps cru que *Haman*, fils d'Hamadatha, dont le nom a reçu une si triste célébrité, était Amalékite; car l'un des rois d'Amalec s'appelle Agag. Et puisque déjà dans l'antiquité les noms d'Esati, d'Amalec, étaient pris comme les désignations des payens d'Europe, les Septante tradui-

4º Artystone, sœur d'Atossa, mère de Gobryas et d'Arsamès, et sa femme préférée; 5º Phrataguna, une des fille d'Arsanès du frère de Darius, mère d'Abrocoma et d'Hyperanthès; 6º Phédime, fille d'Otanès, laquelle trahit le Pseudo-Smerdis. Il laissa aussi une fille, Artazosirs, épouse de Mardonius et une autre dont le mari était Artochmès, et un antre fils, Arsamenès. Nous avons ainsi les noms de 14 des enfants de Darius.

sent l'hébreu Agagi, par Mzzzöw, le Macédonien. Néanmoins, le nom de Haman, ainsi que celui de son père, trahit une origine Médo-Perse. Nous savons maintenant par les inscriptions de Khorsabad, que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie<sup>1</sup>. Or, voilà donc une nouvelle circonstance qui montre jusque dans ses moindres détails, la valeur historique du livre d'Esther.

Nous passons les faits qui se sont développés dans les deux mois, depuis nisan jusqu'à sivan, de l'année 474; c'est-à-dire jusqu'à la mort de Haman, et nous arrivons directement à l'année treize de Xerxès, le 13, 14 et 15 adar (mars 473), jour originairement fixé pour le massacre de tous les Juifs de l'empire perse. Les menacés de la veille deviennent les oppresseurs du lendemain, et sans que personne ne les empéche, ils égorgent, à Suse même, 3,000 personnes, sans toutefois s'emparer des richesses des vaincus (chap. 1x, 15). La fête de *Purim*, fête des sorts, est instituée, et Mardochée, qui après la mort de Haman est pour la première fois admis devant le roi, et qui avait reçu l'anneau royal dont s'était servi Haman, est élevé à de grands honneurs, et admis dans le rang de ceux qui viennent immédiatement après le roi (ch. 1x, 14, x, 3).

Xerxès survécut à Haman environ neufans. On ne sait pas si Mardochée vit la fin de Xerxès ; tout indique qu'il mourut d'une manière naturelle. Esther a pu partager le sort de toutes les femmes du royal harem de Xerxès, qui devenait la propriété du successeur. A l'époque où Xerxès périt assassiné, Esther a pu avoir une trentaine d'années d'âge.

Le récit finit par une donnée intéressante qui n'a pas trait à l'histoire de Mardochée, mais qui s'accorde bien avec l'histoire générale. On lit (chap. x, 1.):

« Et le roi Xerxès imposa une contribution aux provinces » du continent et aux tles de la mer.»

Les *îles de la mer* ne peuvent être que les îles de la Méditerranée, car il n'y en a pas d'autres qui fussent soumises

<sup>4</sup> Voyez les Inscriptions assyriennes des Sargonides, p. 25; et dans les Annales de Philosophie, t. vi, p. 67 (5° série).

**ł**8

D'APRÈS LA LECTURE DES INSCRIPTIONS PERSES. ou attaquées par les Perses 1.Ce verset rappelle donc les tentatives de Xerxès de s'emparer des Cyclades, des îles de la mer Égée et de Chypre, tentatives qui finirent (en 469) par la défaite de la flotte Perse à Chypre, et la victoire de l'Eurymédon, toutes les deux dues à Cimon, fils du vainqueur de Marathon.

Nous lisons dans le verset 2 :

« Et tous les faits de la force et de la puissance de Xerxès." » et la narration de la grandeur de Mardochée, que le roi éleva. » sont écrits dans les Annales de Médie et de Perse. »

Ce verset répond à une objection qu'ont voulu élever les savants contre la valeur historique du livre d'Esther. On s'est étonné que les auteurs grecs ne nous aient rien transmis sur les faits consignés dans cet écrit biblique.

Cette objection n'est pas sérieuse, car nous ne possédons plus aucun des auteurs nombreux qui traitaient spécialement et exclusivement de l'histoire des Perses. Les récits détaillés d'Hérodote s'arrêtent à la bataille de Mycale (479 av. J.-C.). A partir de là, nous n'avons que les auteurs qui traitent incidemment des Perses, lorsqu'ils se trouvent en contactavec les Grecs, abstraction de quelques faits isolés qui nous ont été transmis. Le seul écrit, spécialement consacré à l'histoire de Perse, qui nous soit conservé, c'est la vie d'Artaxerxès tirée de Plutarque, et elle ne parle que des faits postérieurs à Xerxès.

La citation des Annales perses faite, dans les termes que nous trouvons souvent cités, des annales des rois Juda, et des annales des rois d'Israël, est un fait d'une haute importance. Voilà donc un auteur qui parlait de Mardochée et d'Esther, puisque sans cette circonstance, le livre d'Esther ne l'aurait pas cité, et nous sayons que ces mêmes annales formaient la source principale de l'histoire Perse de Ctésias de Cnide, dont la Bibliothèque de Photius nous a conservé un sommaire succinct. Or, qui nous dit que dans les livres qui traitaient de l'histoire de Xerxès, depuis son retour de Grèce, Cté-

<sup>1</sup> Hérodote parle des insulaires de la mer Erythrée (111, 93, vu, 80); mais on se demande en vain quelles sont ces fles, puisqu'il n'y en a presque pas.

sias, médecin d'Artaxerxès II, n'ait pas fait mention de l'histoire qui nous occupe? Aucun passage conservé de l'histoire persane ne nous parle d'Esras et de Néhémias, et pourtant on n'a jamais douté de la valeur historique des rescrits Perses qui s'y trouvent.

D'ailleurs les histoires spéciales de Perse ou Ilepouxà que composèrent Dinon de Rhodes, Denis de Milet, Charon de Lampsaque, Aristide de Milet, Agatharchide de Samos, Baton de Sinope, Chrysermus de Corinthe, Ctésiphon, Pharnuchus de Nisibe, sont toutes perdues, et nous ne parlons pas des grandes œuvres d'histoire générale, où celle des Perses prenait une large place, comme celles de Théopompe de Chio, de Duris de Samos, de Nicolas de Damas, et de beaucoup d'autres écrivains de renom dans l'antiquité.

Donc cette objection tombe par le fait que nous n'avons plus les ouvrages spéciaux écrits sur la Perse.

Nous voyons également dans le texte de Bisoutun, des données, dont Hérodote ne rend pas compte, lorsqu'il parle des événements, même avec de grands détails. Ainsi le père de l'histoire nous rend compte de la prise de Babylone par Darius, mais ne dit pas que cette ville a dû être conquise deux fois, parce que deux imposteurs se proclamèrent dans l'intervalle de quatre ans comme le vrai Nabuchodonosor, fils de Nabonid. Les noms de ces prétendants malheureux, Nidintabel et Arakh, ne sont pas transmis par l'historien d'Halicarnasse. La grande inscription de Bisoutun mentionne de grandes révoltes en Susiane, Médie, Assyrie, Égypte, Parthie, et dans les provinces septentrionales, dont Hérodote ne parle pas. Il ne parle pas non plus du Perse, Oeosdatès (Valyaz. dâta) de nom, qui, quelques années après l'avènement de Darius, se donna pour Smerdis, fils de Cyrus, et qui à ce titre menaca la royauté de Darius. Darius, lui-même<sup>1</sup>, dit en propres termes de ce prétendant : « Il fut roi en Perse. » Il ne fallut pas moins de deux batailles pour réduire cet Oeosdatès. Après son exécution, les rebelles se retirèrent en Arachosie et continuèrent la révolte, et ce n'est que vaincus par deux

<sup>1</sup> Inscription de Bisoutun, col. 111, l. 28.

21

2

autres combats et asssiégés dans un fort que les rebelles, ayant résisté une année, furent réduits à se rendre au gónéral de Darius, Hyanès.

Hérodote, qui a hâte d'arriver à l'expédition contre les Scythes, parce qu'elle fournit plus tard au roi de Perse le prétexte de sévir contre les Ioniens et les Grecs, ne dit pourtant rien de ces faits historiques que le témoignage de l'acteur principal ne nous permet pas de révoquer en doute.

Peut-être Dinon ou Ctésias mentionnèrent-ils ces faits, que le silence des auteurs parvenus jusqu'à nous, ne peut infirmer.

Toutes les données historiques du livre d'Esther cadrent à merveille avec ce que les Grecs nous ont transmis sur leurs adversaires. Les notions que l'écrit biblique nous fournit sur les mœurs des Perses, sur les usages de la cour, sont également confirmées par les données qui nous viennent d'ailleurs.

Le livre commence par la citation des 127 provinces de l'Empire depuis l'Inde (qui est seulement citée à ce passage dans toute la Bible) jusqu'en Ethiopie. L'Inde comme pays conquis ne figure pas dans les premières inscriptions de Darius, mais elle paraît dans le texte sépulcral de Nakchi-Roustam près de Persépolis; aussi Hérodote (11, 94) fait de l'Inde la 20<sup>e</sup> circonscription financière. Ces provinces étaient subdivisées en des districts moins étendus, et Hérodote (11, 90) donne réellement 75 noms, comme contenus dans ces 20 circonscriptions ou satrapies. Car à la fête de chacune de ces provinces se trouvait le gardien de l'empire, (Khsathrapdvan en perse) dont les Grecs ont fait σατράπης ou ζατράπης, et d'où provient notre mot satrape. Mais l'hébreu connaît ce mot aussi: le livre d'Esther (ch. 111, 12 et ailleurs) le nomme AKHSHDRPN, ce qui primitivement se vocalisait Akhshadrapan, et que les Massorèthes, à l'analogie du changement d'Akhshavarshen Akhashverosh, ont prononcé Akhashdarpan.

Darius cite tantôt 23, tantôt 30 pays (Dahydva) comme sous sa domination, mais ce mot de pays est souvent employé comme ayant le sens de contrée faisant partie d'une des grandes satrapies. Ainsi sont citées comme contrées en Médie Niçaya

<sup>1</sup> La combinaison *thr*, *de*, avait probablement une prononciation plus douce, comparable au grec moderne.

v° séale. Tome 1x.—N° 49; 1864. (68° vol. de la coll.)

Ragae, en Assyrie Issid, en Perse Jutia, en Arachosie Gandutava, en Babylonie Dubâla. Ces régions étaient administrées par un sous-gouverneur que les Hébreux, les Chaldéens et les Assyriens nommaient Pekhah; le mot Perse semble avoir été mathista, littéralement le plus grand, le chef de province. Ce mot de mathista qui se retrouve dans l'inscription de Bisoutun n'est pas à confondre avec fratama, les notables, les premiers, les grands dignitaires de l'empire qui se retrouvent dans le livre d'Esther (I, 3) sous la forme de partemim.

Il y avait donc, du temps d'Esther, 30 provinces avec des satrapes à la tête, et des régions, au nombre de 127, gouvernées par des chefs (*mathista*); sur ce point, le livre biblique est seul à nous fournir des renseignements.

D'autres données provenant de la même source, ont trait aux institutions de la Perse. Le décret que rend le roi a force de loi (dâta en perse, dat dans le livre d'Esther); mais pour cela il faut qu'il soit revêtu du nom du roi. La décision patigama exprime le pitgam biblique, (nistâvan<sup>1</sup> en perse), nishtevan dans la Bible, nishân en persan; elle est préparée pour être envoyée dans les provinces comme ordre (patithânhana<sup>3</sup>, hébreu patshegen), traduite dans la langue du peuple auquel elle s'adresse, et écrite avec les caractères spéciaux de cette langue (ch.vm, 9). Ensuite la poste royale est chargée de l'expédition; on sait que les Perses ont inventé cette institution.

Encore là-dessus, le livre d'Esther est d'accord avec Hérodote qui dans le passage très-intéressant (l. vui, 98), s'exprime ainsi :

« Il n'y a rien de mortel qui égale en vitesse, ces messagers; » cette institution est une invention des Perses. Ils disposent, » dit-on, sur toute l'étendue de la route, autant de relais de » chevaux et d'hommes qu'il y a de journées de voyage. A cha-» que station journalière on tient prêt des chevaux et un homme » que ni la neige, ni la pluie, ni la chaleur, ni la nuit empé-» chent de la manière la plus rapide d'accomplir le chemin qui

<sup>1</sup> De ni-stà, établir, ordonner, et le suffixe van.

\* En sanscrit praticansana, ainsi de uruthanha, s. uruçansa, les Grecs ont forme Οροσάγγαι.

» lui est prescrit. Le premier partant transmet les dépêches
» au second, le second au troisième; l'un passe à l'autre ce
» qui lui a été confié, comme les Hellènes accomplissent la fête
» de la Lampadéphorie en honneur de Vulcain. Les Perses
» nomment cette course des chevaux angaréion<sup>1</sup>. »

Le livre d'Esther dit (viii, 10) :

« Il envoya ces lettres par les courriers montés sur les che-» vaux lancés ventre à terre, les akhashaterânim, fils des

» rammakim. »

Les deux mots, dont nous avons respecté la forme massoréthique, ont souvent été soumis à l'examen des savants. Les erégètes bibliques et les rabbins ne sont pas sûrs, si le premier des mots signifie un homme ou un animal. On a traduit par chevaux, mulets, chameaux, dromadaires<sup>\*</sup>, ou bien par courrier royal. Le second mot a généralement été traduit par jument; mais rien ne prouve cette interprétation traditionnelle. Aben Esra invogue un mot arabe, qui veut également signifier jument, mais le terme indique plusieurs animaux femelles. Ce qui me retient surtout c'est la considération que les juifs n'auraient pas donné un nom étranger à un animal bien connu d'eux, et qui ne se distinguait en rien de l'espèce qu'ils connaissaient. Ils nommaient le mulet pered, la femelle pirdah, et la jument se nomme du masculin sus, susah. Les exégètes juifs ont jusqu'ici généralement rapporte le mot en question à chevaux, et non pas à courrier. Je serais assez enclin de croire que comme Hérodote nous a transmis le nom de l'institution perse de la poste, hangdrivam, ainsi la Bible nous a conservé dans la forme hébraïque AKHSHTRN le terme qui désignait les courriers, lukhsatarana, de ukhsa rapide et tarana trajet<sup>3</sup>. Quant à RMK, je

<sup>1</sup> Ce mot représente le perse hangáriyam, de hangara, persan, hengár, comparable au sanscrit sanhára, rapidité, abréviation. La lampadéphorie ressemble plutôt à la télégraphie optique, telle qu'on en trouve dans l'Agamemnon d'Eschyle.

<sup>2</sup> La traduction en allemand-polonais (senina-reina), traduit trumpeltrarius.

<sup>3</sup> Le mot ukhsa vient de vah, vehere ; vakshas, en sanscrit veut dire rapidité. Tarana est un mot perse qui se trouve dans les incriptions avec le sens de suite (Bisoutun, col. 1, 1). Je ne vois

voudrais plutôt v reconnaître le nom d'une tribu, d'où on tirait ces courriers royaux.

Il v a du resteune autre objection. Si, comme lech. viii, 10, le dit, les courriers montaient des chevaux, les akhashateranim ne peuvent pas être des mulets, et si ce sont des chevaux, il est inutile de dire que ce sont les fils des juments.

Nous avons insisté sur quelques points exposés dans le livre d'Esther qui éclaircissent, avec l'autorité d'un livre d'histoire, des points importants de l'administration perse. Il nous reste encore à relever les nonis propres qui s'y trouvent en grand nombre. Nous les transcrirons d'abord sous les voyelles, que les Massorèthes ont inventées, lorsque le son de la langue de Darius était éteint depuis des siècles, et nous y ajoutons en parenthèses la vocalisation des grammairiens hébreux.

### III.

Preuves philologiques de la véracité des livres d'Esther.

Nous avons déjà parlé du nom de Xerxès.

Viennent ceux des sept ennuques (ch. 1, 10):

MHVMN (Massorèthes Mehouman); perse Vahumana 1, persan Bahman, magnanime.

BZTA

(Bizta), perse Bazata.

KHRBVNA (Kharbôna), perse Uvarbåvå, gén. Uvarbåunå, avant la splendeur du soleil (de uvar, zend hvar, persan khûr.) Le uva perse se prononçait gutturalement; ainsi les Grecs transcrivent Uva-

pås dans AKHSHTRN le mot *khsathra*, car la combinaison *thr*, que l'écriture ancienne rend par un seul signe, semble avoir eu une prononciation particulière qui nous échappe aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que le mot satrape montre en hébreu un d, et que la combinaison perse thi est due le montre en nebre en nebre un a, ce que la combinaison perse thi est devenue hr en persan. Ainsi, du perse Artakhsathra, le texte biblique fait ARTKHSHSHT, le médo-scythi-que Irtaksassa, et l'assyrien artakhsatsu, ou bien artakhsasda. Nous avons donc cru devoir séparer t et r dans le mot qui nous occupe. <sup>4</sup> Le changement de m en v n'étonnera pas les personnes qui savent que dans l'écriture cunéiforme ancienne ces deux árticles l'ent acture randomet. De mémo harce de trandomet.

n'ont qu'un même représentant. De même b perse est rendu en grec par m; ainsi Bardiya devient Merdis et Smerdis, Bagabukhsa, Megabyzus, etc. C'est surtout le u (ou) qui aura, pour une oreille juive nécessité le characterist du compart du compart juive, nécessité le changement du v en m.



	cpah, Uvarazmis, Harauvatis par Χοάσπης, Χορ-
	ασμία, Αραχωτίς.
BGTA	(Bigta), perse Bâgata, fortuné.
ABGTA 1	(Abagta), perse Ubagata, bien fortuné.
ZTR	(Zêtar), perse Zaitar, vainqueur.
KRKS	(Karkas), perse Karkaça, zend kerkaça, nom

KRKS (Karkas), perse Karkaça, zend kerkaça, d'un oiseau.

Les sept grands de Perse, les Orosanges, qui sont admis en présence du roi (v. 14), les oreilles et les yeux du monarque, sont :

KRSHNA (Karshona), perse Karshna.

SHTR (Shêtar), perse Saïtar, dominateur.

- ADMTA (Admâtâ), perse Admâta (Admetus), indompté.
- TRSHISH (Tarshish), perse Darsis, Dâdarsis (?). La forme actuelle semble modifiée par une réminiscence de la fameuse ville de Tarshish. Dadarsis est le nom d'un général de Darius, cité dans l'inscription de Bisoutun.

MRS (Meres), perse Marça.

- MRSNA (Marsena), perse Marcina.
- MMVKN ou MVMKN (Memoukhan), perse Maumukhma. (forme intense de muc).

La reine Vashti est VSHTI (Vashti), perse Vasti, la désirée, ou vahisti, la meilleure.

Haman (HMAN) rappelle le perse Hamâna, estime. Son père

HMDTA (Hammedâta), le perse Haumadâta, créé par Hom.

Nous avons déjà parlé du mot Agagite.

Le nom de sa femme :

ZRSH (Zeresh) est le perse Zaris, le zend Zairis, la dorée. On trouve un nom approchant en Zariné.

Les dix fils de Haman (1x,7) s'appellent :

PRSHNDTA (Parshandata), perse Frashnadâta.

<sup>1</sup> Le lecteur verra que la lettre hébraique *a* n'est pas notre voyelle *a*, mais une consonne porte-voyelle.



<b>2</b> 6 <sup>°</sup>	COMMENTAIRE DU LIVRE D'ESTHER
DLPUN	(Dalfôn), perse Darpauna, le fier <sup>1</sup> .
ASPTA	(Aspata), perse Acpata, cavalier.
PURTA	(Pôrata), perse Paruvata?
ADLIA	(Adalya, perse Adariya, le respectable.
ARIDTA	(Aridata), perse Ariyadata, donné par un Arya.
PRMSHTA	(Parmashta), perse Paramaistâ, celui qui se met au premier rang.
ARISI	(Arisai), perse Ariyaçâya, ombre d'Arya.
ARIDI	(Aridaï), perse Ariyadâya, aimé d'Arya.
VIZTA	(Vaizâta), perse Vahyazdâta, créé par Ormuzd, Oeasdates.
Il y a enco	re cinq ennuques:
BGTN	(Bigtan) ou BGTNA (Bigtana), perse Baga- tâna.
TRSH	(Teresh), perse Tiris, d'où Firidatès et d'autres noms.
HGI	(Hêgai), ou HGA (Hêgê).
HTK	(Hatakh), perse Hâtaka.
SHESHGZ	(Shaashgez)

Ces trois derniers sont des eunuques préposés à la garde des femmes; il est possible que ce ne fussent pas des Perses. Pour Shaashgez, la présence de l'articulation sémitique du *ain* prouve assez clairement que ce mot n'est pas arien. Même Hêgaï et Hatakh, pour n'avoir pas un caractère sémitique aussi décidé, peuvent néanmoins appartenir à cette famille de langue.

<sup>1</sup> Le perse antique manque de l, comme le zend. Le persan moderne montre un l, surtout comme provenant de rd (Voir notre *Inscr. des Achém.*), et le d influe sur le r, en le changeant en l. Ainsi, les deux seules fois que les noms propres bibliques fournissent un l, nous le voyons joint à d. Le nom de Dalphon est le seul des dix noms qui n'ait, ni au commencement, ni à la fin, un aleph. Cette circonstance a été remarquée depuis longtemps, et l'esprit populaire a rattaché ce nom au mot dal, pauvre, et dallut, pauvreté, de sorto que le nom du fils d'Haman est devenu, depuis l'Occident jusqu'en Orient, le terme familier de quelqu'un qui n'a pas le sou.

Une autre remarque qu'il convient de ne pas omettre, c'est l'absence complète des consonnes non-ariennes et sémitiques x et p, dans los noms transmis dans le livre d'Esther.

Le dernier nom propre est celui d'un des principaux acteurs, de Mardochée, écrit MRDKI prononcé Mordekhaï par les Massorèthes. Il serait difficile d'expliquer ce nom qui à la rigueur pourrait être perse, et répondrait à une forme arienne Mardukiya, de mardu, mou<sup>1</sup>, doux, par le suffixe kiva. comme Marduniva, Mardonius s'est développé du même thême par la terminaison niya. D'autre part, on pourrait y retrouver le nom babylonien de Mardukaï, adorateur de Mérodach, quoique cette forme de nom semble peu admissible pour un juif, même babylonien. Néanmoins je penche pour le sémitisme du mot de Mardochée, parce qu'il n'est pas seulement porté par l'oncle d'Esther. Nous le lisons encore (Esra, 11, 2), comme nom de l'un des compagnons de Zorobabel qui en 537 s'en allèrent de Babylone à Jérusalem. D'autre part, à Suse, il y avait une population sémitique, la population Élymaïque, en dehors des Juifs, qui étaient venus du centre de l'empire Chaldéen. Mardochée lui-même, qui était né vers 530, avait pour père laïr, fils de Simhi, fils de Kis, qui avait été emmené par Nabuchodonosor, à Babylone en l'an 599. Le nom de l'habitant de Suse peut donc être même Babylonien, mais quel qu'il soit, il est parfaitement d'accord avec les noms de Juifs de cette époque.

Parmi les mots perses qui se retrouvent dans le livre d'Esther il ya encore le mot Sort(pur), d'où provient le nom de la fête de *Purim*. Josèphe lui substitua  $\varphi poupau$ , mais à tort. Le mot semble venir de *pur*, remplir, accomplir (la même racine que ces mots français) et la forme antique a pu être *pura* ou *puruva*. Ce mot n'existe plus en persan moderne.

Mais la Bible nous transmet seule la forme perse d'un autre mot qui dans la suite des temps a acquis une importance bien plus grande dans le monde zoroastrien et musulman. C'est le mot qui indique *Parole*. C'est le mot PTGM (*pitgam* dans la phrase (I, 20):

<sup>1</sup> C'est le même mot que le français mou; car le perse mardu (forme originaire sanscrite mrdu, devient en latin mollis (de mollvis). Un autre mot perse ardu, élevé (dans Ardumanis, Ardustaund, Artystone, sanscrit árdhva), s'est conservé en latin et en français, en arduus et ardu, dans la memê forme, que le persan a changé en ál.



28

« Et pour qu'on entende le *pitgam* du roi qu'il prononce » sur tout son royaume. »

Ce mot est le perse patigâma, qui selon les règles fixes de la transformation, est devenu en persan païghâm, parole; avec la même notion solennelle que comporte le texte biblique. Le persan moderne réserve cette expression pour ce qu'il a de plus élevé en paroles, l'enseignement de la religion, et le porteur du païghâm, païghâmber ou païghamber (perse patigâmabara) indique chez les Guèbres Zoroastre, chez les Musulmans Mahomet.

Nous avons donc près d'une cinquantaine de noms propres dont aucun ne pourrait renier son origine, et qui certainement servent à démontrer le caractère historique du livre d'Esther.

Jules Oppert.

# Histoire catholique,

# QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

Fermant nu supplément à toutes les histoires romaines,

NEUVIÈME ARTICLE 1.

### XX

49 ans avant Jésus-Christ.

26• année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

2º année de M. Calpurnius Bibulus, président de la Syrie.

703° année de Rome; L. Æmilius Paullus et C. Claudius Marcellus, consuls.

### I. Evénements politiques.

La lutte entre les partisans de Gésar et ceux de Pompée, continue à Rome, — tout y annonce la guerre civile. — Le consul Paullus et le tribun Curion, achetés par Gésar, avec l'or des Gaulois, empêchent le sénat de lui ôter le commandement des Gaules. — « On absout ici tout le monde, écrit Célius à » Cicéron; toutes les choses qui se font sont honteuses et » malhonnêtes... On ne peut dire combien toutes choses sont » en désordre <sup>a</sup>. » On veut obliger les deux concurrents à se démettre de leurs commandements; mais l'un et l'autre refusent sous divers prétextes, et la guerre civile paraît inévitable.

Cicéron revient de son gouvernement de la Cilicie, qu'il a géré avec honneur et probité, et cherche à obtenir le triomphe.

9<sup>e</sup> année de la guerre de César dans la Gaule. — Après avoir écrasé tous ceux qui pouvaient faire la moindre résistance, César cherche à se concilier un peu les vaincus, pour être libre dans sa lutte avec Pompée. Voici quelques

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le 8<sup>e</sup> article au t. vII, p. 456.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hic nos omnes absolvimus, et, hercule, confecta omnia, fæda et

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome. documents sur les pays conquis, et sur les moyens qu'il employa pour cette œuvre.

» César, dit Suétone, réduisit en province, en lui impo-» sant 40.000,000 de Sesterces' à titre de tribut annuel, toute » la Gaule renfermée entre les Pyrénées, les Alpes, les Céven-» nes, le Rhin et le Rhône, à l'exception des villes alliées, ou » qui avaient bien mérité de Rome<sup>1</sup>.» — « Pendant les 10 ans » (9 ans 6 mois) qu'il commanda dans la Gaule, dit Appien, » César livra le combat à plus de 4,000,000 d'hommes féroces, » sur lesquels 100,000 furent faits esclaves, et tout autant péri-» rent dans les combats; il subjugua 400 nations, et s'empara » de plus de 800 villes, ou révoltées, ou prises pour la pre-» mière fois<sup>3</sup>.»

Plutarque dit aussi: « César avait forcé 1000 villes, dompté » 300 nations, gagné contre les Germains et les Gaulois des » batailles sans nombre, fait 1,000,000 de prisonniers, tué

» 1,000,000 d'hommes dans le combat \*. »

Pline y ajoute encore quelques autres détails :

» César, dit-il, livra 50 batailles, et seul surpassa Mar-» cellus, qui en avait livré 39. Mais indépendamment du » sang versé dans les guerres civiles, celui de 1,192,000, dont » il a couvert ses champs de victoires, est un attentat contre » l'humanité, que je ne placerai pas parmi ses titres de gloire, » même quand la nécessité serait son excuse. Il a condamné » lui-même de pareils succès, en gardant le silence sur le » nombre de citoyens qui ont péri dans les guerres civin les<sup>5</sup>. n

inhonesta sunt... Sed dici non potest, quomodo hic omnia jaceant. (Curio Cic. Epist. fam., l. VIII, 6; t. xv, p. 140). <sup>1</sup> C'est-à-dire 7,370,000, d'après M. Letronne. <sup>2</sup> Omnem Galliam quæ a saltu Pyrenæo Alpibusque et monte Ge-benna, fluminibus Rheno et Rhodano continetur... præter socias ac bene meritas civitates, in provinciæ formam redegit, eique qua-dringenties in singulos annos stipendii nomine imposuit (Suet., Carear c. 25) Cæsar, c. 25).

<sup>3</sup> Appien, Guerre des Gaules, c. 2, dans l'édit. Didot, p. 24. <sup>4</sup> Plutarque, dans Pompée, c. 67, édit. Didot, p. 781. <sup>5</sup> Idem signis collatis quinquagies dimicavit; solus M. Marcellum transgressus, qui undequadragies dimicaverat. Nam præter civiles victorias undecies contena et XCII M hominum occisa præliis ab eo,

### SINN L.C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

On peut s'étonner, après ces détails, de la grande réputatation faite à César dans nos livres classiques.

#### II. Nature de la religion païenne. - Les affaires romaines dirigées par los oracles, les apparitions, les démons, etc. - De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

En fait de pratiques religieuses, nous citerons le refus que fait Cicéron de se laisser dédier des temples, par les Ciliciens : "Je ne permets pas qu'on me rende aucun honneur, si ce » n'est en paroles; et je défends qu'on m'élève des statues, des » temples, des arcs de triomphe<sup>1</sup>. » Car c'est ainsi que les Asiatiques et les Grecs avilissaient le culte divin, et ce que les Proconsuls romains souffraient ordinairement.

Mais en même temps, il marque la plus grande confiance en cette statue de Minerve, qu'il avait portée au Capitole, lors de son exil, avec l'inscription : Gardienne de la ville, et qu'Atticus lui rappelait : « Quand même, dit-il, César se livre-» rait à moi tout entier. Cependant cette Gardienne de la ville, » dont vous me parlez, me forcerait à me souvenir de cette » belle inscription<sup>\*</sup>. »

De plus, il est à noter que l'augure Appius, qui, en sa qualité de censeur, avait cette année chassé du sénat l'historien Salluste<sup>3</sup>, à cause de ses débauches, est cité lui-même, «pour » avoir, dans sa maison, une chapelle particulière<sup>4</sup>. » On ne sait pour quel usage, ni pour quelle divinité.

De plus, le questeur Marc-Antoine, est créé augure, par l'influence du grand prêtre César

non equidem in gloria posuerim, tantam, etiam coactam, humani generis injuriam. Quod ita esse confessus est ipse, bellorum civi-

lium stragem non prodendo (Plinius, *Hist. nat.*, l. vII, c. 25). <sup>1</sup> Nullos honores mihi, nisi verborum decerni sino : statuas, fana, πθριππα prohibeo (Cic., *ad Atti.*, v, 21; t. 18, p. 70).

<sup>1</sup>Quæ si secus essent, totumque se ille in me profudisset, tamen illa, quam scribis, custos urbis, me præclaræ inscriptionis memorem esse cogeret (Cic., ad Attic., l. v11, 3; t. 18, p. 218). <sup>3</sup> Dion, Hist. rom., l. xL, c. 63, trad. t. 19, p. 259.

\* Præterea cæpi sacellum, in domo quod est, ab eo petere (Cic., Famil., 1. viii, 12; t. 15, p. 170).

<sup>4</sup> Hirtius, Commentaria, 1. viii, c. 151.

#### III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Les rapports des Juifs avec les Romains continuent à être bons; aucune sédition ne s'élève; Hircan et Antipater commandent en Judée, de concert avec les garnisons romaines. Bibulus quitte la Syrie, vers le mois de décembre, et laisse le commandement à son lieutenant Véjenton<sup>1</sup>.

# IV. Ecrivains latins, grees et juifs.

Aulus Hirtius écrit le 8<sup>e</sup> livre des Commentaires de César. qui remplace ceux que César avait composés. « Je sais, dit-il, » que César a fait un commentaire particulier de chacune » de ses campagnes<sup>2</sup>; » mais ces relations ont été perdues.

Cicéron écrit de nombreuses lettres de sa province de Cilicie. — Analyse de son traité De legibus.

Cicéron avait composé cet ouvrage deux ans auparavant. Il renfermait primitivement 5 livres, d'après Macrobe<sup>3</sup>, et il ne nous en reste que 3. Nous l'examinerons ici, après l'analyse du Traité De rerum natura de Lucrèce<sup>+</sup>, parce que celui-ci ayant paru plusieurs années anparayant, on sera étonné que Cicéron n'en ait fait aucune mention, et que ce ne soit qu'indirectement qu'il le réfute. L'ouvrage, bien qu'approuvé par les honnêtes gens, eut peu d'influence à Rome; mais ce qu'il y a de curieux, et on peut dire de déplorable, c'est que son influence a été très-grande au sein des écoles chrétiennes. Aujourd'hui encore, toutes nos philosophies, et un grand nombre de nos théologies le citent, et lui empruntent les fondements qu'ils donnent aux lois. C'est, au reste, ce que sont forcés de faire tous ceux qui ont oublié, ou ne veulent pas reconnaître que Dieu a parlé à l'homme, dès

<sup>1</sup> Bibulus de provincia decessit, Vejentonem præfecit (Cic., ad At-

<sup>a</sup> Scio Cæsarem singulorum annorum singulos commentarios confecisse, etc. (Hirtius, dans Comm., l. vIII, c. 49).
<sup>a</sup> Macrobe, Saturnal., l. vI, c. 4, p. 548; in-8°; Leyde, 1670.
<sup>a</sup> Voir Annales, t. vII, p. 314.

BHAN J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. le commencement, et lui a manifesté les lois qu'il devait suivre.

# Le traité De Legibus. - Livre I.

Cicéron avoue d'abord qu'à Rome, il n'y avait pas d'histoire<sup>1</sup>, et qu'il avait formé le projet d'en écrire une. Il est à regreter qu'il n'ait pas effectué ce projet; car peut-être eût-il eu la pensée de consulter cette Bibliothèque d'Alexandrie. qui renfermait, traduites en grec, la plupart des annales des peuples d'Orient, et en particulier la Bible. Distrait par d'autres soins, il se décide à montrer les bases du droit civil. « en tant qu'il est universel et constituant les lois. » La question est bien posée :

«Il s'agit de chercher ce que la Nature a attribué à » l'homme ; quelle abondance d'excellentes choses est conte-» nue dans l'esprit humain, pour quelles perfections et quels » devoirs nous sommes nés et avons été mis au monde, quelle » liaison et quelle société naturelle existe entre les hom-» mes. »

Quid sit homini tributum Natura, quantam vim rerum optimarum mens humana contineat, cujus muneris coleudi efficiendique causa mti, et in lucem editi simus, quæ sit conjunctio hominum, quæ naturalis societas inter ipsos (Cic. de Legibus, 1, c. 5).

Dès l'entrée, nous voyons Cicéron, comme Lucrèce, comme tous les philosophes non-traditionalistes, demander leur enseignement à cet être impersonnel et non explicite, qu'on appelle la Nature. Nous avons vu ce qu'elle a répondu à Lucrèce ; écoutons ce qu'elle va répondre à Cicéron :

« Voyons maintenant les principes du Droit. Il a plu aux » plus savants hommes de parler de la Loi. Je ne sais si ce » n'est pas bien, pourvu que, comme ils le définissent, la Loi » soit la Raison suprême, infusée dans la Nature, qui or-» donne ce qu'il faut faire, et défend ce qu'il faut éviter. Cette » même raison, quand elle est confirmée et complétée dans » l'esprit de l'homme, c'est la Loi... C'est donc de la Loi qu'il » faut tirer l'origine du Droit ; car elle est la force de la Na-» ture, l'esprit et la raison de l'homme prudent ; la Règle du

<sup>1</sup> Abest enim historia litteris nostris (Cic., de legibus, l. 1, n. 2, dans l'édition et traduction édités par Fournier, 1818.

# 34 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome.

» juste et de l'injuste. Commençons donc à constituer le Droit
» par cette souveraine Loi, qui est née avant tous les siècles,
» avant qu'aucune loi fût écrite, et qu'aucune ville fût éta» blie. »

Nunc juris principia videamus. Igitur doctissimis viris proficisci placuit a lege : haud scio an recte, si modo, ut iidem definiunt, Lex est ratio summa, *insita in Natura*, quæ jubet ea quæ facienda sunt, probibetque contraria. Eadem ratio cum est in hominis mente confirmata et confecta, *lex est* ..... A lege ducendum est juris exordium. Ea est enim Naturæ vis : ea mens, ratioque prudentis : ea juris atque injuriæ regula... Constituendi vero juris ab illa summa lege capiamus exordium, quæ seculis omnibus ante *nata est*, quam scripta lex ulla, aut quam omnino civitas constituta (1, c. 6).

Récapitulons et voyons ce qui nous reste de clair et de solide de ces définitions. La loi est la raison suprême *infusée dans la Nature.* — Cette raison suprême est la loi de l'homme, quand elle a été *confirmée* et *complétée* dans son esprit. — Reste à savoir ce qui la confirme et la complète. Cicéron n'en dit rien ; ce qui est cependant le point essentiel. Il affirme nonobstant que la loi est la force de la nature, l'esprit et la raison de l'homme prudent. Assertion sans fondement, quand il n'a pas prouvé cette condition de *confirmation* et de *complément* qu'il vient de poser.

C'est cette définition pourtant, qui a été acceptée par le plus grand nombre des théologiens et philosophes chrétiens.

Suarez cite ce texte de Cicéron, pour prouver « que la Loi » dépend de la Raison, et d'aucune autre puissance<sup>1</sup>.» J.-B, Du Hamel, ou plutôt l'abbé Colbert, plus tard coadjuteur de Rouen, dont le *cours de philosophie* a été enseigné au collége de Bourgogne dans le 17<sup>o</sup> siècle, analyse et expose toute cette théorie, pour prouver que le juste et l'injuste sont enseignés par *la Nature elle-même*<sup>2</sup>. Le D. Pourchot, qui pendant 40 ans, syndic de l'Université, et sept fois son recteur, enseigna au collége des Grassins, et puis au collége Mazarin, la

<sup>1</sup> Lex ergo ex ratione, pendet, non ex alia potestate (Suarez, de legibus, l. l, c. 8, n. 1, dans le Curs. theol. de M. Migne, t. xn, p. 132).

: <sup>2</sup> J.-B. Du Hamel, dans Philosophia vetus et nova ad usum schojos accommodata, t. 11, p. 185; in-12. Paris, 1678.

# MARAT. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

philosophie à l'élite de la société française, cite ausi ce texte de Cicéron, pour prouver que la loi naturelle est gravée en nous, imprimée dans nos esprits<sup>1</sup>.

Cette citation des docteurs chrétiens est d'autant plus exextraordinaire, qu'ils sont forcés de supprimer la raison sur laquelle Cicéron va faire reposer toute sa théorie : l'identité de la nature humaine et de la nature divine; c'est-à-dire le Panthéisme. En effet, voici comment il continue :

» Voulez-yous que nous recherchions l'origine du Droit » à la source même ?... Je la rechercherai dans la Nature. »

Visne ergo ipsius juris ortum a fonte repetamus ?... Repetam stir pem jurisà natura (I, c. 6)?

Voilà qui est bien. C'est dans la Nature qu'il faut chercher le droit et la loi. — Il ne reste plus qu'à connaître quelle est cette Nature, ce qu'elle dit, et qui sera son interprète véridique et autorisé. « Quand nous parlons de la Nature. » nous parlons par nous-même, dit plus loin Atticus<sup>2</sup>.» Ce que dit Atticus, tout le monde peut le dire. Chacun donc sera la Nature, c'est-à-dire sera sa Loi. Mais dès lors il n'y a plus de loi hors de soi, plus de loi commune extérieure à laquelle l'on doive se soumettre. La notion même de loi est supprimée. Évidemment la terre manque sous les pieds de ces législateurs.

Cicéron l'a bien senti, aussi veut-il chercher à trouver hors de l'homme, la source et la force de la loi.

Il demande d'abord à Atticus de lui accorder que toute la la Nature est gouvernée par les Dieux. Il se dérobe ainsi, sans les discuter, à tous les principes posés par Lucrèce, et par la secte nombreuse des Épicuriens, dont le premier principe était, comme nous l'avons vu<sup>3</sup>, que les Dieux ne s'occupent en aucune manière des affaires de ce monde. Cela est commode, mais non concluant. Puis quelle conclusion tire-t-il de cette

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> In nobis, sive mentibus nostris impressa (Pourchot, Institutio philosophica ad faciliorem veterum ac recentiorum philosophorum lectionem comparata, t. 1v, p. 197 et 198; édit. 1v, Paris, 1733; 1<sup>10</sup> édit. 1695.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir le texte ci-après, p. 60. <sup>3</sup> Voir l'analyse de l'ouvrage de Lucrèce au dernier article, t. yu. P. 458.

## TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome.

concession? c'est que les hommes étant de même essence, de même nature (celle de fils à père) que Dieu, de même que la Raison de Dieu a le droit de commander, la Raison de l'homme le possède également. Cela est logique, mais cela est faux. C'est le pur Panthéisme. Voici son texte :

« Cet animal prévoyant, sagace, à qualités multiples, doué » de pénétration et de mémoire, plein de raison et de pru-» dence, que nous appelons Homme, a été engendré par le » Dieu suprême, dans une certaine condition excellente; car » de tous les genres et de toutes les espèces d'animaux, il est » le seul capable de raison et de pensée, au lieu que tous les » autres en sont privés. Or, qu'y a-t-il, je ne dis pas dans » l'homme, mais dans toute la terre, de plus dicin que la » Raison, laquelle est appelée justement Sayesse, lorsqu'elle a » acquis sa croissance et sa perfection. »

Animal hoc providum, sagax, multiplex, acutum, memor, plenum rationis et consilii, quem vocamus Hominem, praclara quadam conditione generatum esse a supremo Deo. Solum est enim ex tot animantium generibus atque naturis particeps rationis et cogilationis, cum cetera sint omnia expertia.Quid est autem, non dicam in homine, sed in omni cœlo atque terra, ratione divinius? Quæ cum adolevit atque pevfecta est, nominatur recte Sapientia (1. c. 7).

C'est bien, l'homme a la Raison, et la Raison est divine. Cicéron ne fait nulle attention aux diverses espèces de Raisons, ni à la manière dont elle acquiert sa *croissance* et sa *perfection*. Il parle de la Raison impersonnelle et abstraite. Voyons les conclusions qu'il en tire :

« Puis donc qu'il n'y a rien de plus excellent que la Rai-» son, et qu'elle est dans l'homme et dans Dieu, voilà donc la » première société de l'homme avec Dieu, celle de la Raison. » Or ceux qui ont *la Raison* commune, doivent aussi avoir *la* » *droite Raison* commune. »

Est igitur, quoniam nihil est ratione melius, eaque et in homine, et in Deo, prima homini cum Deo rationis societas. Inter quos autem ratio, inter eosdem etiam recta ratio communis est (ib.).

. Cicéron sent ici la difficulté : cette phrase implique qu'il y a une Raison droite et une Raison faussée. Cicéron tranche la question en supprimant l'opposition, et en assurant que, là où il y a raison, cette raison est droite. Poursuivons : Hamay, J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

«Or, comme cette droite Raison, c'est la loi, nous devons » penser que les hommes sont aussi en société avec les Dieux » par la loi. Mais là où la loi est commune, il y a aussi com-» munion de droit. Or, ceuxqui ont toutes ces choses commu-» nes, doivent être réputés *citoyens de la même ville*. Que s'ils » obéissent aux mêmes commandements et aux mêmes puis-» sances, à plus forte raison, ils obéissent à cet ordre céleste, » à cet esprit divin, à Dieu pré-puissant. »

Que cum sit lex. lege quoque consociati homines cum Dis putandi somes. Inter quos porro est communio legis, inter eos communio jurisest Quibus autem hæc sunt inter eos communia, et civitatis ejusdem hækendi sunt. Si vero iisdem imperiis, et polestatibus parent, mello etiam magis parent huic cælesti descriptioni mentique divine, et præpotenti Deo (ib).

Cicéron s'efforce ici de lier ses propositions; mais voyez quelles lacunes : il dit d'abord, que la première société des hommes est avec Dieu, puis avec les Dieux, et enfin avec le Dieu pré-puissant, auquel ils doivent obéir, et il oublie qu'il n'a fait de tous ces Dieux et de l'homme, qu'une seule cité, où tous sont citoyens. Ce dernier Dieu ne serait plus de la même nature, ni de la même agnation. Et cependant, c'est ce qu'il met dans ses conclusions, quand il con inue :

« De telle manière que tout ce monde doit être regardé comme » la cité commune des hommes et des Dieux... et de même que » dans les cités les états sont distingués par les agnations des » familles, ainsi les hommes sont constitués agnats, ou race » des Dieux. »

Ut jam unive: sus hic mundus, una civitas communis Deoram atque hominum existimanda, et quod in civitatibus.. aguationibus familiaram distinguntur status, id in rerum natura tanto est magnificentius, haleque præclarius; ut homines deorum agnatione et gente teneantar (ib.).

C'est ici le pur Panthéisme, où Dieu, les Dieux, le Dieu tout-puissant, les hommes, sont confondus dans un inextricable ensemble; car il faut bien remarquer que l'agnat est un descendant du côté du père, et que le mot race indique une descendance par voie de génération. Conclusion : La nature de Dieu et la nature de l'homme sont identiques, donc chaque homme doit suivre sa nature. C'est logique pour un

v série. Tone ix. -Nº 49; 1864. (68° vol. de la coll.)

37

# TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES 703 de Rome-

**Panthéiste ; mais** que dire des chrétiens qui ont posé les mêmes principes que Cicéron ? Ces principes renversent toute la notion de la Loi : voyons comment Cicéron s'en tirera.

Comme s'il avait senti cette grave difficulté, Cicéron pose une question nouvelle, celle de l'origine première de l'homme. Or, nous allons voif qu'il se borne à copier Lucrèce. La tradition seule peut nous apprendre cette origine; dès qu'on la repousse ou qu'on l'oublie, on est forcément amené à cet aveu de toutes les sectes, qu'on ne sait sur cette origine qu'une chose : c'est qu'on ne sait rien. Écoutons Cicéron :

« Lorsqu'on recherche ce qui a rapport à la Nature en-» tière, on a coutume d'assurer dans les disputes (et les cho-» ses sont comme on les dispute) qu'à la suite des change-» ments perpétuels, et des révolutions célestes, il arriva une » certaine maturité de semer le genre humain, laquelle » semence répandue sur la terre et semée, fut augmentée, par » la faveur divine, du don des esprits. »

Nam cam de natura omni quæritur, disputari solet (et nimirum ita sunt, ut disputantur) perpetuis cursibus, conversionibus cælestibus extitisse quamdam maturitatem serendi generis humani: quod sparsum in terrasatque satum, divino auctum sit animorum munere (1, c. 8).

Ainsi voilà tout ce que Cicéron savait de la création de l'homme : dans un certain temps, la semence en tomba on ne sait d'où, ni par qui. — Puis certains Dieux inconnus y ajoutèrent les esprits. — On voit que c'est précisément la théorie de Lucrèce, et il ne saurait en être autrement pour tout esprit qui ignore ou rejette la tradition. Cicéron finit par en tirer la divinité de l'homme, écoutons :

« Les hommes prirent de la matière mortelle les choses » auxquelles ils sont attachés, choses fragiles et périssables. » Mais leur esprit est *engendré de Dieu*, duquel Dieu on peut » dire que nous avons une *agnation*, genre et souche avec les » Dieux célestes.

Cumque alia, quibus cohærent homines, e mortalt genere sumserint, quæ fragilia essent et caduca; animum tamen esse *ingenera*tum a Deo: ex quo vere vel agnatio nobis cum cælestibus, vel genus, vel stips appellari potest (*ib*).

Que l'on cherche comment on peut enchaîner logiquement toutes ces assertions panthéites.

#### 49 MIN AV. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

« C'est pourquoi entre tant d'autres espèces il n'y a pas » d'animal, excepté l'homme, qui ait quelque notion de Dieu, » et parmi les hommes, il n'y a point de nation si féroce et si » sauvage, qui, bien qu'elle ignore quel Dieu il convient d'a-» voir, ne sache qu'il en faut avoir un. »

Itaque ex tot generibus nullum est animal, præter hominem, quod habeat notitiam aliquam Dei; ipsisque in hominibus nulla gens est neque tam immansueta, neque tam fera, quæ non, etiam si ignoret quelem habere Deum deceat, tamen habendum sciat  $(Ib_{\cdot})$ .

Voilà cette dernière phrase que l'on retrouve dans presque toutes nos Philosophies chrétiennes. Ce qui fait que ceux qui les ont apprises se trouvent en réalité dans la même position où était Cicéron. Il y a un Dieu, mais nous ne savons lequel. Notons que, rejetant cette *ugnation* avec Dieu qui fait le fond et le nerf du raisonnement de Cicéron, les Philosophies chrétiennes sont moins logiques que lui. Car elles ne peuvent ajouter avec lui :

« D'où il arrive que celui-là connaît Dieu, qui connaît et se » souvient, d'où il est sorti. »

Ex quo efficitar illud, at is agnoscat Deum, qui, unde ortus sit, quasi recordetur, ac noscat (ib.)

Il est clair que si l'on ôte ce *souvenir* et cette *aynation*, il ne reste plus rien de ce raisonnement; c'est cependant le cas où mettent l'esprit des jeunes gens tous les auteurs qui prennent une partie de ces textes, en rejetant ce qui en fait le fondement.

Ainsi ce texte est cité par le P. Perrone, mais il attribue la connaissance universelle de Dieu à une inclination ou dictamen de la Naturc<sup>1</sup>, ce qui rappelle la source indiquée par Cicéron, ou bien à une tradition originelle, ce qui rentre tout-à-fait dans le sens traditionnel; mais le R. P. n'ose choisir, et insinue même d'admettre ces deux sources; ce que l'on peut dire moins logique que le raisonnement de Cicéron.

Le Compendium philosophiæ, enseigné en ce moment par les MM. de Saint-Sulpico, cite aussi ce texte, et prétend que

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jam vero nulla alia causa assignari potest... nisi vel inclinatio et dictamen ipsius Naturæ, vel traditio quædam originalis, vel

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome. cette connaissance générale de Dieu vient, non de l'éducation. mais de la raison de l'homme développée par l'éducation. Ce qui veut dire ce qu'il vient de nier : il est vrai que l'éducation

a comme éveillé la raison, ce qui n'offre aucun sens logique. La Philosophie de Lyon, si longtemps enseignée dans nos écoles, cite aussi ce texte, et attribue cette connaissance à une loi de la Nature, comme Cicéron, et à l'évidence de la vérité<sup>2</sup>. Ce qui est la thèse de Cicéron, privée de la source d'où il la fait découler<sup>3</sup>.

Au 17° et au 18° siècle, nous trouvons ce même texte cité dans la Philosophie de J.-B. du Hamel, qui forma une grande partie des esprits de cette époque. Dans cet ouvrage, à côté de chaque texte de l'Écriture et des Pères, allégué pour un dogme ou un précepte, on a ajouté un texte toujours tronqué, d'un auteur Païen, dont l'effet direct est de prouver que l'on n'avait pas besoin de la Révélation. Il était bien facile pourtant de montrer que ces textes sont incomplets, ou que ce sont des préceptes donnés primitivement par le Verbe, seul médiateur et législateur<sup>\*</sup>. Continuons à citer Cicéron :

« Or, la vertu (force, qualité), est la même dans l'homme et » en Dieu, et en nul autre esprit. Mais la vertu n'est rien autre « chose que la Nature parfaite en soi, et amenée à son plus a haut degré. Il y a donc une ressemblance entre l'homme « et Dieu. Cela étant ainsi, quelle parenté plus intime et « plus certaine peut-il exister? »

Jam vero virtus eadem in homine, ac Deo est, neque ullo alio in-

utrumque simul (Perrone, Prælectiones theologicæ, de Deo, cap. 1, édit. Migne, t. 1, p. 294).

<sup>1</sup> Ille consensus non oritur a parentum educatione (p. 111)... At ubi hominis ratio per educationem evoluta est, et quasi expergefacta tunc, Dei ad notitiam naturaliter assurgit (Comp. phil., t. II, p. 112, 3º édit., 1854).

Vox Naturæ non potest esse errori obnoxia, atqui unanimis populorum in agnoscendo Deo consensus haberi debet ut Naturæ lex

(Philos. Lug., de exist. Dei; art. 1, t. 11, p. 61; édit. 1807). <sup>3</sup> Le même texte est encore cité dans la Philosophie de M. l'abbé Noget Lacoudre (t. 11, p. 93), et de M. l'abbé Blateirou, t. 11, p. 99 et 104); mais sans aucune mention de la base donnée par Cicéron.

\* Philosophia vetus et nova, ad usum scholæ accommodats. Voir tout le tome 11; in-12, 1678.

# JES IV. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

genie proterea. Est autem virtus nihil aliud, quam in se perfecta et ad summum perducta Natura. Est igitur homini cum Deo similitudo. Quol cum ita sit, quæ tandem potest esse propior certiorve cognatiolib.)?

Et en effet, si nous sommes *agnats*, genres, égaux en raison et en vertu avec Dieu, aucune autre parenté n'est plus proche. Mais sur quoi est fondée cette belle *agnation?* Sur l'assertion que dans un certain temps, Dicu nous a semés, les Dieux nous ont engendré l'esprit; d'où il va conclure que tout nous est connu, parce que nous nous en souvenons. Cela est logique, mais cela n'est pas prouvé. Telle est la théorie de Cicéron sur la première origine de l'homme et de ses connaissances.

On a quelque lieu de s'étonner que M. l'abbé Ubaghs cite le mot de Cicéron sur la ressemblance de l'homme avec Dieu, en négligeant de faire remarquer que dans Cicéron, ce n'est pas seulement ressemblance, mais identité<sup>1</sup>. C'est une remarque qui met Cicéron à sa place, fort éloignée de la croyance chrétienne.

Cicéron a bien dit que les Dieux avaient engendré les esprits de l'homme; mais il n'a pas dit comment se développait l'intelligence. Sur cela, voici quelques paroles inintelligibles, comme celles de tous les philosophes:

«La même Nature n'a pas seulement orné l'homme de la » célérite de l'esprit, mais encore elle lui a donné des sens, » qui sont comme ses satellites et ses messagers; de plus, elle » lui a découvert les *intelligences nécessaires* de la plupart des » choses obscures, comme des espèces de fondements de la » science. En outre, elle lui a donné un corps d'une forme » propre et appropriée à l'esprit humain ; car au lieu qu'elle a » courbé les autres animaux vers la terre pour leur pâture, » elle à donné à l'homme une posture droite, et le regard vers » le ciel, comme le lieu de sa *parenté* et de son *ancienne de-*» *meure.* »

Ipsum autem hominem eadem Natura non solum celeritate mentis mavit, sed etiam sensus, tamquam satellites attribuit, ac nuntios : et rerum plurimarum ob-curarum necessarias intelligentias enu-

<sup>1</sup> Ubaghe, Elementa ontologiæ, cité et adopté par M. l'abbé Blateiron, Inst. phil., t. 11, p. 35.

#### TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Reme.

davit, quasi fundamenta quædam scientiæ, figuramque corporis habilem, et aptam ingenio humano dedit. Nam cum ceteras animantes abjecisset ad pastum, solum hominem erexit, ad cœlique, quasi cognationis domiciliique pristini conspectum. excitavit (I, c. 9).

Les intelligences nécessaires, c'est ce que nos philosophes appellent les *idées innées*, mais appuyées sur rien, puisqu'ils nient et la *filiation* et *l'ancienne demeure*. Ce qui fait qu'ils ne peuvent logiquement conclure comme Cicéron va le faire :

« Maintenant, puisque Dieu a *engendré* et orné l'homme, » qu'il a voulu être le principe de toutes les autres choses, il » est bien évident (pour ne pas parler de tout), que la Nature » peut, par elle-même, aller bien plus avant; puisque sans le » secours d'aucun maitre, en partant des choses dont elle con-» naît les genres, par cette première et à peine commencée » intelligence, elle confirme par elle-même sa Raison et la » perfectionne.»

Nunc quoniam hominem, quod principium reliquarum rerum esse voluit, generavit et ornavit Deus, perspicuum sit illud (ne omnia disserantur) ipsam per se naturam longius progredi : quæ etiam, nullo docente, profecta ab iis, quorum, ex prima et inchoata intelligentia, genera cognovit, confirmat ipsa per se rationem, et perficit (ib.)

Nous ne citerons ici qu'une phrase *hors de la Nature*, c'est celle qui dit que la Nature perfectionne la raison sans la coopération d'aucun maître. Cela ne s'est jamais vu et ne se verra jamais.

Un peu plus loin Cicéron parle encore « de ces intelligen-» ces commencées (que le traducteur appelle premières idées » imparfaites), qui sont imprimées dans les esprits, et impri-» mées uniformément en tous. »

Quæque in animis *imprimuntur*, de quibus ante dixi, *inchoatæ intelligentiæ*, similiter in omnibus *imprimuntur* ([, c. 10.)

C'est la vraie objection, celle que l'on fait aux partisans des *idées innées*: si Dieu a mis en nous, *imprimées en nous*, les idées de toutes choses, comment se fait il que le produit de cette impression, de cette semence uniforme, soit si différent? Voici ce que répond Cicéron; nos philosophes modernes n'ont f ait que le copier:

#### HIMAN J.C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

« Il s'en suit donc que nous avons été faits par la Na-» ture, pour participer le droit les uns des autres, et pour en » avoir communication entre tous. Or dans toute cette dis-» cussion, je veux qu'il soit bien compris que je dis que la Na-» ture existe, mais que la corruption de la mauvaise coutume » est si puissante, que ces quelques petits feux donnés par » la Naure en sont éteints, et que les vices contraires y » prennent naissance et s'y fortifient. »

Sequitur igitur, ad participandum alium ab alio, communicandumque inter omnes jus, nos Natura esse factos. Atque hoc in omni hac disputatione sic intelligi volo, quod dicam naturam esse : tantam autem esse corruptelam malæ consuetudinis, ut ab ca tanquam igniculi exstinguantur a Natura dati, exorianturque, et confirmentur vila contraria (I, c. 12).

Ne sommes-nous pas bien avancés? Voilà que tout cet édifice si pompeusement élevé, croule tout entier. Cette semence divine, cette génération divine, cette agnation, ce droit de citoyen commun à l'homme et à Dieu, cette génération de nos esprits par les Dieux mêmes, toute cette force divine est détruite, toute cette lumière divine est éteinte par la coutume. Or, la coutume, c'est l'exemple, c'est l'enseignement; n'estce pas faire la part trop belle au Traditionalisme?

Ainsi, on le voit, dès que Cicéron descend de l'abstraction pour toucher à quelque chose de réel, toute sa théorie se renverse: preuve infaillible qu'elle n'est pas fondée sur la Nature. On peut dire la même chose aux partisans des idées innées, ou imprimées.

Cette objection inquiète visiblement Cicéron; aussi il essaye de nouveau d'identifier la Raison humaine à la Raison divine, et s'efforce ainsi de rendre compte de la diversité et même de l'opposition des opinions. Il faut l'entendre : car il résume sur cela toute la science des hommes les plus doctes et les plus sérieux de toute l'antiquité.

« Mais la variété des opinions et la discordance des » hommes nous troublent. Et parce que la même discordance » n'a pas lieu pour les sens, nous les croyons certains par » leur nature; mais les autres choses (lois, droits,) qui sont » vues par les uns d'une manière, par les autres d'une autre, » et ne sont pas vues de même par les mêmes personnes, nons

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Rome » les croyons fausses et illusoires. Ce qui certes est une

» erreur.»

Sed perturbat nos opinionum varietas hominumque dissentio, et quia non idem contingit in sensibus, hos natura certos putamus. Illa, qua aliis sic, aliis secus, nec iisdem semper uno modo videntur, ficta esse ducimus Quod est longe aliter (1, c. 17).

Et pourquoi?

« Car ni notre mère, ni notre nourrice, ni un mattre, ni » un poëte, ni le théâtre ne pervertissent nos sens, et le con-» sentement de la multitude ne les éloigne pas du vrai. »

Nam seusus nostros non parens, non nutrix, non magister, non poeta, non scena d pravat, non multitudinis consensus abducit a vero (ib.)

Vous avez raison, Cicéron, et voilà aussi des choses données de Dieu véritablement, et fondées sur la Nature.

« Mais toutes sortes d'embûches sont tendues à notre es-» prit, ou par ceux que je viens d'énumérer, qui ayant reçu » les esprits tendres et ignorants, les pétrissent et les fléchis**n** sent comme ils veulent. »

Animis omnes tenduntar insidiæ, vel ab jis, guos modo enameravi, qui teneros et rudes cum acceperunt, inficiunt, et flectunt. ut volunt ib ).

Eh! eh! Cicéron, est-ce que la nourrice, les maîtres ne sont pas donnés de Dieu et de la Nature? Ou plutôt n'estce pas là vraiment la main de Dieu, la main de la Nature? Et si cela est ainsi, comment pouvez-vous dire que la Nature et Dieu corrompent votre homme? C'est votre système qui est corrompu et renversé par la Nature. Mais continuons. Voici une autre Nature contre laquelle vous vous élevez, sans donner aucune preuve de ce que vous avancez :

" Ou bien les hommes sont corrompus par cette Volupté, » qui, insinuée dans tous les sens, y réside jusqu'aux plus » profonds replis; cette Volupté, imitatrice du bien, et mère » de tous les maux. Corrompus par ses caresses, nous ne » pouvons assez discerner les choses qui sont bonnes par » leur nature, parce qu'elles manquent de la douceur et du » mordant de la volupté. »

Vel ab ea, que penitus in omni sensu implitata insidet, imitatrix boni, Voluptas, malorum autem mater omnium ; cujus blanditiis cor-

## Hann i.C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

rupti, que Natura bona sunt, quia dulcedine hac el scabie carent, non cernimus satis (ib.).

Que dites-vous là, grand philosophe?

Quoi? pour connaître le droit, la loi, la nature, la droite raison, toutes choses que vous dites données par Dieu dans notre esprit, parent, consanguin de Dieu, et ayant la même Nature, il nous faudra renoncer à notre mère, à notre nourrice, à nos maîtres; il nous faudra nous débarrasser de cette Volupté qui siége au plus profond de nous-mêmes? et c'est la le moyen que vous nous donnez de connaître la loi qui doit nous faire discerner le juste de l'injuste? En vérité, vous nous désolez, si vous ne délirez pas. Et puis dites-nous, grand homme, qui a mis dans nos profondeurs cette Volupté corruptrice? Et que répondrez-vous à votre contemporain Lucrèce, et à tous les Épicuriens qui vous disent que c'est la Nature?

C'est là pourtant qu'en sont toutes les Philosophies. Elles nous disent que la condition nécessaire pour connaître la vérité, c'est de nous défaire de nos passions. On voit qu'elles n'ont pas fait un pas depuis Cicéron, qu'elles copient. Les Traditionalistes seuls, mettant la loi, la vérité, hors de l'homme; l'homme, quelle que soit sa dégradation intérieure, les peut connaître, les connaît, quoiqu'il les trangresse.

Après diverses excursions où le faux et le vrai sont mélés ensemble, d'une manière inextricable, le frère de Cicéron, visiblement hors de voie, lui dit : « Quelle est donc l'opinion » qu'il nous faut suivre ? »

Quamnam igitur sententiam dicimus (I, c. 21)?

Cicéron répond :

« Il nous faut rechercher les termes posés par Socrate, » et nous y soumettre. »

Requiri placere terminos, quos Socrates pegerit, iisque parere (ib.)

Ainsi voilà Socrate transformé en Dieu; défense à tous d'interroger dorénavant la Nature, et même cette portion ou émanation de Dieu, qui est en nous. C'est la conclusion de toutes les philosophies. Après avoir rejeté la tradition historique, remontant à Dieu, elles nous désignent un homme à mivre. Il y a même encore cela de particulier, c'est que tous

46 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 celleng. nos Ontologistes disent comme Cicéron: Prenez Socrate, dans son organe, Platon. Point d'unité, point de salut hors du Platonisme, nous ont dit D. Gardereau, M. l'abbé Fabre, et tous leurs adhérents, les Ontologistes.

A la fin de son livre, Cicéron émet la doctrine la plus large et la plus élevée; or, il ne l'attribue plus à la Nature, mais à la Philosophie, et même à une révélation d'Apollon, c'està-dire à l'Enseignement. Il y développe encore un Panthéisme assez compliqué :

α C'est la Philosophie, dit-il, qui, outre toutes les autres » choses, nous a appris, ce qui était le plus difficile, à nous » connaître nous-mêmes. Précepte qui a tant de force et tant » de portée, qu'on ne l'a attribué à aucun homme mais au » Dieu de Delphes. Car celui qui se connaît lui-même sentira » d'abord qu'il a quelque chose de Divin, et sera persuadé » que son esprit a été consacré au dedans de soi, comme une » espèce de Simulacre sacré. Il fera et pensera toujours quel-» que chose de digne de ce grand présent des Dieux ; et lors-» qu'il se sera bien essayé et examiné, il comprendra com-» ment il est venu au monde enrichi par la Nature, combien » il possède d'instruments pour acquérir et se rendre propre » la Sagesse, puisqu'il a recu, concu dans son âme et son es-» prit, les principes de toutes choses, comme des intelligen-» ces ébauchées; enrichi de ces dons, et conduit par la Sa-» gesse, il verra qu'il peut devenir un homme de bien, et » par cela même heureux. »

Hæc enim una nos cum ceteras res omnes, tum, quod est difficillimum, docuit, ut nosmetipsos nosceremus; cujus præcepti tanta vis, tanta sententia est, ut ea non homini cuipiam, sed Delphico Deo tribueretur. Nam qui se ipse norit, primum aliquid sentiet se habere divinum, ingeniumque in se suum, sicut Simulacrum aliquod, dedicatum putabit; tantoque munere Deorum semper dignum aliquid et faciet, et sentiet. Et cum se ipse tentarit, totumque perspexerit, intelliget, quemadmodum a Natura subornatus in vitam venerit, quantaque instrumenta habeat ad obtinendam adipiscendamque sapientiam; quoniam principia rerum omnium, quasi adumbratas intelligentias. animo ac mente conceperit; quibus illustratus, sappientia duce, bonum virum, et ob eam ipsam causam cernat se beatum fore (1, c. 22).

Cicéron trace ensuite un tableau merveilleux de la sagesse

## WHEN AV J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

de l'homme, dans lequel nous nous contentons de noter les traits suivants :

« De plus, lorsqu'il aura reconnu le ciel, la terre, les » mers, et la nature de toutes choses, d'où elles sont sor-» ties, où elles retournent; quand, et de quelle manière elles » périront, qu'il y aura vu ce qu'il y a en elles de mortel et » de caduque, de divin et d'éternel, et qu'il aura presque » saisi avec la main Celui qui diriye et gouverne tout, et » qu'il aura compris qu'il n'est pas le citoyen d'un seul lieu » environné de murailles, mais citoyen du monde entier » comme d'une seule ville. Oh ! combien, Dieux immortels, » dans ces magnificences, dans cet aspect et cette connais-» sance de la Nature, il se connaîtra lui-même selon le pré-» cepte d'Apollon ! Combien il méprisera, dédaignera, regar-» dera comme rien, ce que le vulgaire regarde comme la plus » belle chose. »

Idemque cum cœlum, terras, maria, rerumque omnium naturam perspexerit, eaque unde generata, quo recurrant, quando, quo modo oblura, quid in iis mortale et caducum, quid duvinum, æternumque sit, viderit, ipsumque ea moderantem et regentem pæne prehenderit, sueque non unius circumdatum mœnibus loci, sed civem totius sundi, quasi unius urbis, agnoverit; in hac ille magnificentia rerum, sique in hoc conspectu et cognitione Naturæ, Dii immortales ! quam ipre se noscet, quod Apollo præcepit Pythius ! quam contemnet, quim despiciet, quam pro nihilo putabit ea quæ vulgo dicuntur amplissima (1. c. 29) ?

Nous citons avec plaisir ce passage, pour montrer combien de précieuses notions 'primitives étaient encore au milieu de la société païenne. Mais nous ferons observer que ce n'est ni dans la nature, ni dans la divinité de l'esprit de l'homme, ou dans les philosophes, que Cicéron avait puisé toutes ces notions. La preuve, c'est que nous avons vu Lucrèce, qui représentait une des sectes les plus répandues, nier l'intervention des Dieux dans la formation de l'univers, Dieux, ou plutôt Dieu, que Cicéron prétend qu'on peut saisir avec la main. La plupart des philosophes de son temps les niaient formellement.

Le traité de Legibus. — Livre II.

Après les principes établis dans le livre précédent, il semblait que l'on devait être assez fixé sur l'origine et la valeur

48 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome

de la loi. Cicéron, cependant, traite de nouveau la même question. Il va rechercher, dit-il, la force et la nature de le loi : Vim naturamque legis. Il commence d'abord par invo quer Jupiter et les autres dieux :

A Jove Musarum primordia.... quia nunc itidem ab eodem et . cæteris Diis immortalibus sunt nobis agendi capienda primordia (11 c. 3).

Puis il dit d'après les Sages :

« La loi n'a point été inventée par les investigations de » hommes, ce n'est pas non plus quelque chose de formé pa » les peuples; mais quelque chose d'éternel, qui régit le mond » entier par la sagesse du commandement et de la prohibi » tion. Ainsi, ils disaient que cette loi primordiale et der » nière était l'esprit de Dieu, commandant ou prohibant tou » tes choses par la raison; d'où cette loi que les Dieux on » donnée au genre humain, est louée justement. Car c'est l » raison et l'esprit du Sage, propre à commander et à pro » hiber. »

Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, legem su que hominum ingeniis excogitatam, nec scitum aliquod esse popula rum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regere imperandi prohibendique sapientia. Ita principem legem illam et ul timam, memtem esse dicebant, omnia ratione aut cogentis, aut ve tantis Dsi : ex qua illa lex, quam Dii humano generi dederunt, reet est laudata. Est enim ratio, mensque sapientis, ad jubendam et ad deterrendum idonea (11, c. 4).

Nous avons traduit mot à mot ce passage, pour reste dans la pensée de Cicéron, laquelle comprend : 1° que la le est quelque chose d'éternel; 2° que c'est l'esprit de Dieu, e en dernier lieu aussi l'esprit du Sage.

Il y a là, en effet. une espèce d'enchaînement : Si l'espr du sage est l'esprit de Dieu, le sage peut suivre son esprit Mais dès que l'on demande qui sera *le Sage*, par conséquer qui est l'esprit de Dieu, tout l'échafaudage s'écroule. Il n' a plus qu'une espèce de Panthéisme, qui s'étend à tous le hommes, et le nom de *Dieu* au singulier, qui semble d'abor briller d'un vif éclat, s'obscurcit dans la mention immédiat *des Dieux*, et s'éteint dans le *Jupiter* invoqué dès le début. On n'est pas plus instruit de la véritable loi qu'avant.

#### WHIT. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

Suarez cite ce texte depuis ex qua; mais il néglige de parler du sens panthéistique de Cicéron, et appelle cette loi une certaine propriété de la Nature; d'où il conclut qu'elle est divine, et portée immédiatement par Dieu, et au lieu de l'agnation de Cicéron, il apporte en preuve le signatum est du psaume sv, 7; texte qui, comme on le sait, doit se traduire par signatement extérieur, et non par impression<sup>1</sup>.

La première partie du texte est encore citée pour preuve qu'il y a en Dieu *une loi éternelle*<sup>2</sup>; ce qu'il appuie de l'autorité de Platon. Il conclut en disant que c'est la *loi même* chrétienne; ce dont il est permis de douter.

Il cite encore ce texte pour prouver que la loi naturelle est immuable<sup>3</sup>.

Mais pour éviter les inconvénients du Panthéisme, il dit que les hommes ont connu « par ses effets, cette loi éter-» nelle qui existe en Dieu même<sup>+</sup>; » il semble cependant qu'il fillait connaître d'ailleurs cette loi éternelle, pour savoir que ces effets lui sont conformes.

Ce texte est encore cité pour prouver que la loi naturelle et la même partout, et chez tous les hommes; et pour répondre à l'objection qu'on se pose, que diverses nations ont usé de lois contraires aux préceptes naturels, il dit que, pour éviter l'identification que fait Cicéron de la loi dans Dieu et dans l'homme, qu'elle est la même, quant à la substance, mais non point quant à la connaissance; qu'elle est la même in actu primo, ou la lumière intellectuelle, mais non pas in actu secando, c'est-à-dire dans la connaissance actuelle. D'où il suit que Suarez, comme Cicéron, dès qu'il s'agit de préciser cette hi éternelle, ce qui est nécessaire pour s'y conformer, voit la

<sup>1</sup> Quia illa lex est veluti proprietas quædam Naturæ, et quia Deus ime illam Naturæ inseruit, et ex hac parte etiam est divina hæc lex taquam a Deo immediate lata (Suarez, de legibus, l. 1, c. 3, n. 9, itd., p. 94).

**bid.**, p. 94). <sup>1</sup> Cicero, *hanc legem* maxime prædicat, et a sapientissimis philo **sephis cognitam** fuisse his verbis confirmat... Plato etiam in Ti **meo...** primam legem vocat divinam, per quam planc hanc æternam **intelligit, etc.** (*Ibid.*, l. 11, c. 1, n. 2, p. 209).

<sup>1</sup> Ibid., c. 13, n. 2, p. 281.

Legem æternam in Deo ipso existentem per effectus assecutisunt. (Bid., c. 4, n. 4, p. 228).

Ł9-

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de **Rem**i réalité lui échapper, et ne peut citer aucun texte précis. C'es ce qui arrive à tous ceux qui n'ont pas recours à une révéla tion extérieure faite par Dieu, de ce que l'homme doit fair et pratiquer. Suarez a touché la vraie connaissance de la lo quand il dit peu après, que les préceptes naturels ne peuver être ignorés, parce qu'ils sont tous connus par les term mêmes qui les expriment<sup>1</sup>. Le reste est inutile.

Le frère de Cicéron comprend très-bien la faiblesse et l'obscu rité de toute la théorie qui vient d'être exposée; aussi il ajoute a Démontrez-nous donc la force de cette loi céleste : Vi istius cælestis legis explana. » Voyons la réponse de Cicéron :

Il convient d'abord que les lois décrétées par les peuple n'ont ni le pouvoir ni la force d'ordonner le bien, ou de dé fendre le mal, puis il continue :

« Cette force non-seulement est plus ancienne que la nai » sance des peuples et des cités, mais elle est contemporaine e » ceDieu qui soutient et gouverne le ciel et la terre; car l'espr » divin ne peut être sans la raison, et la raison divine ne peu » pas ne pas avoir cette force qui donne la sanction aux chos » bonnes ou mauvaises... (et il cite pour exemples Coclès » Lucrèce). Il y avait une raison partie de la nature des chose a et poussant à faire le bien, et détournant du mal; laquel » n'a pas commencé à être loi lorsqu'elle a été écrite, ma » lorsqu'elle est née. Or, elle est née ensemble avec l'espr » divin. C'est pourquoi la loi véritable et première, propre » commander et à défendre, c'est la droite raison du gran » Jupiter.»

Quæ vis non modo senior est, quam ætas populorum et civitatu sed æqualis illius colum atque terras tuentis et regentis De Neque enim esse mens divina sine ratione potest, nec ratio divi non hanc vim in rectis pravisque sanciendis habere...... Erat eni ratio profecta a rerum natura, et ad recte faciendum impellens, a delicto avocans : quæ non tum denique incipit lex esse, cum se pla est, sed tum, cum orta est. Orta autem simpl est cum mente d vina. Quamobrem lex vera atque princeps, apta ad jubendum, ad vetandum, ratio est recta, summi Jovis (II, c. 4).

<sup>1</sup> Nam saltem quoad prima et universalissima principia ignore non potest (lex naturalis), quia sunt ex terminis notissima (Ibie c. 8, n. 6, p. 258).

KA

#### Smith.L.C. BAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUJPS.

Essayons d'analyser toutes les tautologies et confusions renfermées dans ce passage, qui a une certaine apparence de profondeur et de noblesse.

Il s'agit de savoir quelle est la loi morale, et quelle est sa force; Cicéron dit :

1. Que la loi n'a pas été inventée par l'homme; ce qui est très-vrai.

2' La loi est éternelle; elle est l'esprit de Dieu. Ceci la tient bien loin de nous. Cicéron le sent, et il la fait descendre sur terre, en disant que c'est la raison et l'esprit du sage. Ceci est très-clair; seulement, reste à savoir qui est ce sage dont l'esprit et la raison sont la raison et l'esprit de Dieu. Car si nous ignorons cela, autant vaudrait avoir laissé la loi dans le ciel avec la raison et l'esprit de Dieu. Ici encore, nous le voyons tomber dans le Panthéisme, quand il identifie la raison de Dieu, avec celle de l'homme. De plus, à celle belle notion, de Dieu, vient se joindre sans intervalle, la mention des dieux. Comment concilier tout cela? Ce n'est pas tout :

3° «La loi est plus ancienne que la naissance des peuples... » Elle est contemporaine de ce Dieu qui soutient et gouverne » le monde... Elle a donc la force de commander.» C'est bien; mais sortant de cette éternité et de ce Dieu caché, qui est-elle? C'est la droite raison du grand Jupiter, répond-il; et il reste toujours à savoir ce que nous dit cette raison du grand Jupiter. Mot mal choisi, ce nous semble, car, ou les Romains nous ont donné une fausse idée de leur grand Jupiter, ou il est bien difficile dans ses exemples de reconnaître » loi morale.

Et cependant il est des professeurs chrétiens qui n'ont pas craint de citer même le texte relatif au grand Jupiter, à l'appui de leur morale philosophique, et pour prouver que la loi étamelle est la première règle des actions humaines 1.

Voici encore des expressions plus abstraites, et tout à fait panthéistes :

<sup>3</sup> Voir J.-B. Du Hamel, dans Philosophia vetus et nova ad usum whele accommodata, t. 11, p. 181; in-12, 1678, et Theologia moralis chricorum seminariis accommodata summarium, par le même, t. 11, p. 17, in-12, 1694.

5£

TRA lité lui éch Jui arrive ñ extérieu Pratiquer and il dit e ignor nes qui Lefrère de tou 7 émor E ess ca 1 00! Tit I - dri **°** 

32

TRADITIONS ET SUPERSIT

« Donc, comme cet esprit divin a » loraqu'elle est dans l'homme, elle est » du sage. »

Ergo ut illa divina mons, summa lor estil Perfecta est in mente sapientis (II, c 5). Toujours l'esprit divin identifié avech

constituant l'esprit du sage; mais nous n avancés; ce sage devient un Dieu, mais in Cicéron veut prouver ensuite que, pa vraie, il faut qu'elle soit louable. Bien, mi la reconnaitre? Écoutons encore, nous allout à son aide une tradition, mais une tradition <sup>son</sup> Dieu.

« Il est constant que les lois des peuples a " Pour le salut des citoyens, et que CEUX qui, » ment, ont sanctionné ces connaissances, » Peuples qu'ils écriraient et promulgueraient » qu'ils vivraient honnétement et heureusen

» laient les recevoir et s'y soumettre. Ce sont ca » composées et sanctionnées, qu'ils ont nommé Constat profecto ad salutem civium, civitatumquo i Vilamque hominum quietam el beatam, inpentas care la Vianuque avantata quierata et bentata, inventas caso a qui primium ejasmodi scita sanzerint, populis odu anrintuma atruta latringa emitina itti admitta funcciata Acripturos alque laturos, quibus illi adscitis susception

leque viverent : que jue ite composite sanctaque e D'où il conclut que co qui est pernicieux et inju

rite pas le nom de loi. C'est ainsi que Cicéron se ti pour exposer l'origine et l'établissement des lois. Il nous dire: 1. Si les peuples qu'il suppose à cette én vaient pas déjà des lois ; 2º Quels furent CEUX qui proposèrent les premiers, et si eux-mêmes n'avaient formés par des lois.

Un le voit, il ne sait ni qui a donné les premières re qu'elles ordonnent, ni à quels signes les reconnaitres le savous nous : ces peuples et ces législateurs de l'anne de daient de pouples et de législateurs, qui avaient reçu de pères les principales lois; ils en firent un choix qu'ils torent à leurs peuples : et voilà tout.

### ES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

te à répéter les leçons de Platon, et mieux persuader que forcer, il expose pur le soumettre à la Loi. Il lui faut un es lois !! Il s'embarrasse peu de cheret comment il a dù être soumis à la loi;

peu importe : « Nous disons, ajouteivons dans la tradition; voilà tout :  $um est (\Pi, 6)$ . »

pivent d'abord être convaincus que les es et les souverains de toutes choses; aur puissance et sous leur bon plaisir; nre humain de leurs bienfaits; que s démêlent l'intérieur de chacun de os intentions bonnes et mauvaises, et ous apportons à leur culte, et qu'ils xact de ceux qui les honorent sincèrepour récompenser les uns et punir les rites. Quand une fois les esprits seront , il ne sera pas difficile de leur inspirer et utiles !! »

io persuasum civibus, dominos esse omnium s, eaque, quæ gerantur eorum geri ditione time de genere hominum mereri, et qualis id in se admittat, qua mente, qua pietate piorumque et impiorum habere rationem. entes, haud sane abhorrebunt ab utili, ac

ple ainsi formé, on persuadera toutes ne sont que les bonnes lois qui l'ont l'est supposer fait ce que l'on veut faire! aison, pour montrer combien la crainte et leur existence prouvée par les mervoilà que devant lui se dresse Lucrèce, nerveilles, et les expliquant sans les licéron, et s'accordant avec lui pour Nature; cette Nature invoquée en deron. — A cela Cicéron ne répond rien, ondre.

ite les lois de la Religion; il n'assigne N° 49; 1864. (68° vol. de la coll.) 4

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Rome.

« Donc, comme cet esprit divin est la suprême loi, auss<sup>i</sup> » lorequ'elle est *dans l'homme*, elle est parfaite dans l'esprit » du sage. »

Brgo ut illa divina mens. summa lex est; item, cum in homine est, perfecta est in mente sapientis (11, c 5).

Toujours l'esprit divin identifié avec la loi, et l'un et l'autre constituant l'esprit du sage; mais nous ne sommes pas plus avancés; ce sage devient un Dieu, mais inconnu.

Cicéron veut prouver ensuite que, pour qu'une loi soit vraie, il faut qu'elle soit louable. Bien, mais à quelle marque la reconnattre? Écoutons encore, nous allons le voir, appelant à son aide une tradition, mais une tradition inconnue comme son Dieu.

« Il est constant que les lois des peuples ont été inventées » pour le salut des citoyens, et que CEUX qui, au commence-» ment, ont sanctionné ces connaissances, ont prouvé aux » peuples qu'ils écriraient et promulgueraient des lois telles » qu'ils vivraient honnêtement et heureusement, s'ils vou-» laient les recevoir et s'y soumettre. Ce sont ces choses ainsi » composées et sanctionnées, qu'ils ont nommées lois. »

Constst profecto ad salutem civium. civitatumque incolumitatem, vitamque hominum quietam et beatam, *inventas* esse leges; eo que, qui *primum* ejasmodi scita sanxerint, populis ostendisse, ea se scripturos atque laturos, quibus illi adscitis susceptisque, honeste beateque viverent : que jue ita composita sanctaque essent, eas leges videlicet nominarunt (II, c. 5).

D'où il conclut que ce qui est pernicieux et injuste, ne mérite pas le nom de loi. C'est ainsi que Cicéron se tire d'affaire pour exposer l'origine et l'établissement des lois. Il oublie de nous dire: 1° Si les peuples qu'il suppose à cette époque n'avaient pas déjà des lois ; 2° Quels furent CEUX qui les leur proposèrent les premiers, et si eux-mêmes n'avaient pas été formés par des lois.

On le voit, il ne sait ni qui a donné les premières lois, ni ce qu'elles ordonnent, ni à quels signes les reconnaître. Nous le savons, nous : ces peuples et ces législateurs descendaient de peuples et de législateurs, qui avaient reçu de leurs pères les principales lois; ils en firent un choix qu'ils adaptèrent à leurs peuples : et voilà tout.

19 HE IT. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

Cicéron se met ensuite à répéter les leçons de Platon, et posant en fait qu'il vaut mieux persuader que forcer, il expose quel peuple il lui faut pour le soumettre à la Loi. Il lui faut un peuple tout formé par les lois !! Il s'embarrasse peu de chercher quel est co peuple, et comment il a dû être soumis à la loi; qu'il ait existé ou non, peu importe : « Nous disons, ajoute-» t-il, ce que nous trouvons dans la tradition; voilà tout : » loquimur quod traditum est (11, 6). »

« Tous les citoyens doivent d'abord être convaincus que les » Dieux sont les maîtres et les souverains de toutes•choses; » que tout se fait par leur puissance et sous leur bon plaisir; » qu'ils comblent le genre humain de leurs bienfaits; que » leurs regards perçants démêlent l'intérieur de chacun de » nous, nos actions, nos intentions bonnes et mauvaises, et » les dispositions que nous apportons à leur culte, et qu'ils » tiennent un compte exact de ceux qui les honorent sincère-» ment, et des impies, pour récompenser les uns et punir les » attres selon leurs mérites. Quand une fois les esprits seront » imbus de ces pensées, il ne sera pas difficile de leur inspirer » des sentiments vrais et utiles!! »

Sit igitar hoc a principio persuasam civibas, dominos esse omnium reram ac moderatores Deos, eaque, quæ gerantar eorum geri ditione se namine, eosdomque optime de genere hominum mereri, et qualis quisque sit, quid agat, quid in se admittat, qua mente, qua pietate colat religiones, intueri, piorumque et impiorum habere rationem. His enim rebus imbutæ mentes, haud saue abhorrebunt ab utili, ac vera sententia (11, c. 7).

Et, en effet, à ce peuple ainsi formé, on persuadera toutes les bonnes lois ; car ce ne sont que les bonnes lois qui l'ont puformer tel qu'il est. C'est supposer fait ce que l'on veut faire!

Cicéron insiste avec raison, pour montrer combien la crainte des Dieux est salutaire, et leur existence prouvée par les merveilles du monde. Mais voilà que devant lui se dresse Lucrèce, admettant toutes ces merveilles, et les expliquant sans les *Dieux immortels* de Cicéron, et s'accordant avec lui pour demander tout cela à la Nature; cette Nature invoquée en dernière analyse par Cicéron. — A cela Cicéron ne répond rien, et ne pouvait rien répondre.

Cicéron expose ensuite les lois de la Religion; il n'assigne v'sèrre. Tome 1x. — N° 49; 1864. (68° vol. de la coll.) 4

54 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome. aucun législateur, aucun Dieu qui les aient promulguées ; il ne s'agit plus ni de Nature, ni d'Esprit et de Raison éternelle; sans en avertir, il puise à pleines mains dans les traditions conservées chez les Romains, qui les avaient reçues des Étrusques, lesquels les avaient apportées de l'Orient. — Citons-en quelques-unes :

« Que l'on s'approche des Dieux avec pureté, que l'on se » présente devant eux en esprit de religion, que l'on bannisse » les richesses de leurs temples : Dieu punira quiconque » agira autrement. Que personne n'ait de Dieux à part, soit » nouveaux, soit étrangers, pour leur rendre aucun culte en » particulier, à moins qu'ils n'aient été authentiquement re-» connus. Que dans les villes soient les temples que nos pères » y ont bâtis : dans les campagnes, les bois sacrés, et les cha-» pelles des lares; que l'on garde dans les familles les céré-» monies qui leur sont propres, et qu'elles tiennent des an-» ciens. Que l'on honore les Dieux, non-seulement ceux que » l'on a toujours révérés comme Dieux, mais encore ceux qui » se sont élevés au ciel par leurs grandes actions, tels qu'Her-» cule, Bacchus, Esculape, Castor, Pollux, Quirinus : et qu'or » rende le même honneur à ces vertus qui ouvrent à l'homme » le chemin du Ciel, savoir : l'Intelligence, le Courage, le » Piété, la Bonne foi... Ou'elles aient des temples, et qu'il nu » se fasse aucun sacrifice en l'honneur des Vices. »

Ad Divos adeunto caste : pietatem adhibento : opes amovento. Qu secus faxit, Deus ipse viudex erit. Separatim nemo habessit Deos neve novos, sive advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto Constructa a patribus delubra in urbibus habento. Lucos in agris habento et larum sedes. Ritus familiæ patrumque servanto, Divos, e eos, qui cælestes semper habiti, colunto, et ollos quos endo cæle merita locaverunt, Herculem, Liberum, Æsculapium, Castorem, Pollucem, Quirinum : ast olla, propter quæ datur homini adscensus in cælum, Mentem, Virutem, Pietatem, Fidem, earumque laudum de jubra sunto : nec ulla Vitiorum sacra sollemnia obeunto (11, c. 8)

Remarquons cette proscription des Dieux étrangers semblable à celle de Moyse<sup>1</sup>; si elle avait été observée, le Paganisme n'eût jamais existé. Mais Cicéron y déroge, en confondant le *Dieu* gouverneur du monde dont il a parlé, avec

\* Noli adorare Deum alienum (Exod., xxxiv, 14).

## Wass av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

les Dieux, en mettant au rang des Dieux les hommes célèbres, et de plus, en élevant des temples à des abstractions. L'ancien est mélé au moderne dans la mention des temples bâtis par les anciens, car les anciens, en Italie, n'honoraient pas Dieu dans les temples. On cite ensuite les Vierges vestales et le feu sacré, sans aucune notion sur leur origine :

« Que les Vierges vestales gardent soigneusement dans la » ville le feu éternel du foyer public : et que ceux qui ne sont

» pas instruits de l'ordre et des cérémonies requises dans le

ministère sacré, tant particulier que public, les apprennent

» des prêtres approuvés. »

Virgines Vestales in urbe custodiunto ignem foci publici sempiternum. Quoque hæc privatim et publice modo rituque fiant, discunto ignari a publicis sacerdotibus. (ib).

Il faut remarquer ce qui est dit :

« Quant à conserver les rites des familles et de nos pères, » c'est conserver la religion qui a été enseignée par les Dieux.

» Car l'antiquité approche très-près des Dieux. »

Jam ritus familiæ, patrumque servare, id est (quoniam antiquitas proxime accedit ad Deos), a Diis quasi traditam religionem lueri (ib. c. 11).

Paroles précieuses qui prouvent la tradition de la révélation primitive, et que certains rites primitifs étaient encore conservés dans plusieurs familles. Macrobe, en effet, nous apprend que les familles *Claudia*, *Emilia*, *Julia* et *Cornelia* avaient conservé quelques-uns de ces rites. Mais il ne nous les fait pas connaître <sup>1</sup>.

Après avoir parlé de Dieu comme s'il était unique, Cicéron mêle immédiatement la pluralité des Dieux; et de plus, les héros qu'il divinise encore. Et voici sa raison :

« Quand la loi ordonne d'honorer quelques hommes con-» sacrés, comme Hercule et les autres, cela nous indique que » les âmes des hommes sont immortelles, mais que celles des

» hommes bons et forts, sont divines. »

Quod autem ex hominum genere consecratos, sicut Herculem, et ceteros, coli lex jubet, indicat omnium quidem animos immortales ese, sed fortium bonorumque divinos (ib. c. 11).

<sup>1</sup> Sunt præterea feri propriæ familiarum, ut familiæ Claudiæ, vel Emiliæ, seu Juliæ, sive Corneliæ, et si quas ferias proprias quæque familia ex usu domesticæ celebritatis, observat (Macr. Saturn. 1. 1, c. 16, p. 264; in-8°, 1670.)

# TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Rome.

Arrivé à parler des augures et des prédictions, Cicéron fait en ces termes sa profession de foi :

« Si vous me demandez mon avis, je crois sincèrement qu'il » y a un art de prédire l'avenir, art que les Grecs ont nommé » Mantice, et que le vol des oiseaux et les autres signes que » nous faisons profession d'observer en font partie. Je ne » vois pas après tout quelle raison je pourrais avoir de n'en » pas convenir, quand il est constant parmi nous qu'il y a » des Dieux, que le monde est conduit par leur esprit, que » leur honté les fait pourvoir à nos besoins, et qu'ils sont » maîtres de nous donner des marques de ce qui doit arriver : » voilà ce qu'on dit communément pour le prouver. Il y a » plus, l'histoire de notre République nous fournit un nom-» bre infini d'exemples qui confirment cette vérité ; tous les » royaumes, tous les peuples sont témoins de je ne sais com-» bien de choses extraordinaires, et contre toute apparence. » qui sont arrivées conformément aux prédictions des Au-» gures... Mais il n'est pas douteux que cette doctrine et cet » art des Augures ne se soient perdus par leur vétusté, et par » négligence. »

Egone ? divinationem, quam Giæci μαντικήν appellant, esse censeo, et hujus hanc ipsam partem, quæ est in avibus, ceterisque signis disciplinæ nostræ; quod, cum summos deos esse concedamus, eorumque mente mundum regi, et eorumdem benignitatem hominum consulere generi, et posse nobis signa rerum futurarum ostendere, non video cur esse divinationem negem. Sunt autem ea, quæ posui, ex quibus id, quod volumus, efficitur et cogitur. Jam vero permultorum exemplorum et nostra est plena respublica, et omnia regna, omnesque populi, cunctæque gentes. Augurum prædictis multa incredibiliter vera cecidisse... Sed dubium non est, quin hæc disciplina, et ars Augurum, evanuerit jam et vetustate, et negligentia (11, c. 13).

Cicéron veut proscrire les sacrifices nocturnes célébrés par les femmes, et ici il nous apprend sur le passage de la vie bestiale à la vie civilisée quelques détails qui méritent d'être notés. Jusqu'ici il avait attribué cette transformation à l'éloquence d'abord, puis à des sages. Ici il prononce un nom. Écoutons :

« Si nous supprimons les sacrifices nocturnes, que devien-» dront *Iacchus* et vos *Eumolpides* et leurs augustes mystè-» res? car nous ne faisons pas des lois pour le peuple Ro-

## Omst. L.C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

main, mais pour tous les peuples, bons et établis.—Atticus : Vous exceptez, je pense, ceux auxquels nous sommes initiés. — Cicéron : Certes, je les excepterai. Car parmi les choses excellentes et divines que votre Athènes a mises au jour, et dont elle a doté la vie humaine, je ne trouve rien de meilleur que les mystères par lesquels nous avons été tirés de cette vie agreste et farouche, puis civilisés et adoucis aux usages de la vie humaine. On les nomme initiations, parce qu'en effet, ça été les principes et les initiations de la vie; et nous en avons reçu non-seulement la règle de vivre avec joie, mais encore l'avantage de mourir avec une bonne espérance. »

Quid ergo aget lacchus, Eumolpidæque vestri, et augusta illa mysteria, siquidem sacra nocturna tollimus? non enim populo romano, sed omnibus bonis firmisque populis leges damus. — Atticus: Excipis, credo, illa, quibus ipsi initiati sumus. — Cicero : Ego vero excipiam. nam mihi cum multa eximia, divinaque videntur Athenæ tuæ peperisse, atque in vitam hominum attulisse, tum nihil melius illis mysteriis, quibus ex agresti immanique vita, exculti ad humanitatem, et mitigati sumus. Initiaque ut appellantur, ita revera principia vitz cognovimus; neque solum cum lætitia vivendi rationem accepimus, sed etiam cum spe meliore moriendi (11, c. 14).

Voilà donc que c'est aux initiations nocturnes que l'humanité doit d'être sortie de l'état sauvage, et non plus à l'éloquence ou à l'ascendant des sages; et ces mystères, on les doit à *Ia-cchus.* — Nous ne voulons pas entrer ici dans l'explication de la nébuleuse histoire des dieux et héros Grecs, mais nous devons noter qu'*Eumolpus*, était fils de *Musée*, disciple du légendaire *Orphée*, et de plus, que cet *Ia-cchus*, qui peut-être n'était qu'un nom qu'on invoquait, est un des noms propres du dieu des Juifs, que nous célébrons encore dans notre *Allelu-Ia*.

Nous distinguons encore cet autre passage :

« Aristophane, le plus facétieux poète de l'ancienne comé-» die, décria tellement les nouveaux Dieux et les ;veilles noc-» turnes établies pour les honorer, que Sabazius et quel-» ques autres Dieux, déclarés étrangers, furent chassés de la » ville. »

Novos vero deos, et in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes, facetissimus posta veteris comœdiæ, vexat, ut apud

# 58 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 03 de Rome.

eum Sabazius, et quidam alii Dii peregrini judicati, e civitate ejiciantur (11, c, 15).

Maintenant que nous savons que c'étaient les Juifs qui avaient introduit à Rome le culte du dieu Sabazius, nous pouvons conjecturer que c'est le même Dieu que les Athéniens chassèrent de leur ville <sup>4</sup>.

Voici encore un fragment de la loi primitive conservée à Rome et en Grèce :

« Notre loi ajoute que l'on retienne ce qu'il y a de meil-» leur dans les cérémonies anciennes; de même les Athé-» niens ayant demandé à Apollon à quelle religion ils s'atta-» cheraient particulièrement, l'oracle leur répondit qu'ils » suivissent celle de leurs pères. Sur ce que ceux-ci étant » revenus le consulter, alléguaient que leurs pères mêmes » avaient varié, et faisaient de nouvelles instances pour » savoir à quoi s'en tenir, il leur fut répondu : A la meil-» leure. Et certes, en fait de religion, il faut croire que la » meilleure est en effet la plus ancienne et la plus proche de » Dieu, »

Deinceps in lege est, ut de ritibus patriis colantur optimi; de quo cum consulerent Athenienses Appollinem Pythium, quas polissimum religiones tenerent, oraculum editum est, eas, quæ essent in more majorum. Quo cum iterum venissent, majorumque morem dixissent sæpe esse mutatum, quæsivissentque, quem morem polissimum sequerentur e variis, respondit, optimum. Et profecto ita est, ut id habendum sit antiquissimum, et Deo proximum, quod sit optimum (II, c. 16).

On voit toujours l'obligation de recourir à la tradition et à l'antiquité. Mais Cicéron ne remonte pas plus haut que Rome et Athènes; et cependant à son époque, autour de lui vivaient ces Juifs, qui le faisaient trembler en plein forum. Les officiers romains avaient parcouru tout l'Orient; tout l'Orient avait ses archives, elles existaient toutes en Grec à la Bibliothèque d'Alexandric, et cependant aucune mention n'est faite du moindre désir qu'ait eu Cicéron de les consulter.

Plus loin Cicéron dit, que les « jours consacrés aux morts n ne seraient pas appelés *fêtes*, si les ancêtres n'avaient pas

<sup>1</sup> Voir les textes dans les Annales, t. v, p. 14 (5° série).

## 49 ARS AV. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

» voulu que ceux qui sortaient de cette vie fussent mis au

» nombre des Dieux. »

Quieti dies, feriæ nominarentur, nisi majores eos, qui ex hac vita migrassent, in Deorum numero esse voluissent ( $\pi$ , c. 23).

Et de plus, il nous enseigne un des rites particuliers à la famille *Cornélia*, c'est que « jusqu'au temps de Sylla (77 ans » avant J.-C.), la famille Cornélia ensevelissait ses morts. » Sylla le premier commenca à les faire brûler. »

Gentemque Corneliam usque ad memoriam nostram hac sepultura scimus esse usam (*ibid*).

D'ailleurs ce qui prouve l'ancien usage, c'est que, le lieu où un homme avait été « brûlé, n'était déclaré sépulcre, et » n'était privilégié que lorsqu'on avait recouvert de terre » le dernier os qui restait. »

Nam priusquam in os injecta gleba est, locus ille, ubi crematum est corpus, nihil habet religionis. Injecta gleba tum et illic humatus est, et gleba vocatur; ac tum denique multa religiosa jura complectitur (ib).

A la fin de ce livre, Cicéron cite les prescriptions de Démétrius de Phalère, sur les funérailles. Nous ferons seulement remarquer que ce Démétrius est celui qui, étant préfet de la Bibliothèque d'Alexandrie, fit traduire en grec les livres de la Bible, environ 296 ans avant J.-C. — Ses nombreux ouvrages existaient encore du temps de Cicéron, qui doit les avoir lus. Est-il possible qu'il n'y eût pas quelque mention de la Bible ou de la religion des Juifs?

Traité, de Legibus. — Livre III.

Ce dernier livre traite particulièrement des magistrats et du gouvernement civil. Cicéron, tout en appelant Platon un homme divin, repousse ses immorales théories de la communauté des femmes et des enfants. Son gouvernement modèle est celui qu'il trouve établi à Rome. Nous citerons seulement les prescriptions suivantes :

« Que ceux qui agissent consultent les Auspices et obéissent » aux Augures. »

Qui agent, auspicia servanto, auguri parento (III, c. 4.).

« Il est du devoir d'un bon Augure de se souvenir qu'il » doit être prêt à venir au secours de la république dans » les moments difficiles; qu'il a été créé, conseiller et ad-

# TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 703 de Rome.

» joint de Jupiter, très-bon et très-grand, comme sont les
» siens, ceux auxquels il ordonne d'agir dans les auspices, et
» qu'on ne lui a confié certaines parties du ciel, qu'afin
» qu'il put en tirer des secours. »

Est boni auguris meminisse, maximis Reipublicæ temporibus præsto esse debere; Jovique optimo maximo se conciliarium, atque administram datum, ut sibi cos, quos in auspicio esse jasserit; cælique partes sibi definitas esse traditas, de quibus opem referre possit (III, c. 19).

Enfin, en dernière analyse, Cicéron en revient à la tradition des ancêtres :

« Après l'ordre, dit-il, que nos ancêtres ont établi avec » tant de sagesse et de modération, je n'ai rien ou presque » rien à ajouter aux lois qu'ils ont prescrites. »

Quæ res cum sapientissime moderatissimeque constituta esset a majoribus nostris, nihil habui, sane non multum, quod putarem novandum in legibus (111, c. 5).

Précieuse maxime si elle avait été toujours pratiquée, et si Cicéron avait voulu ou avait pu remonter aux véritables ancêtres. Après cette longue recherche du droit naturel, et cette ascension audacieuse dans les cieux, où Cicéron assure qu'il a trouvé que les hommes étaient de la même nature et de la même raison que les Dieux, il finit son livre par un aveu qui annule tout son système et le réduit aux proportions d'une assertion personnelle. Il dit en effet :

« Sur le droit de la Nature, nous devons penser et parler » par nous-mêmes; mais sur le droit du peuple romain, » nous devons dire ce qui a été laissé dans la tradition. »

At de jure Naturæ cogitare per nos, atque dicere debemus; de jure populi romani, quæ relicta sunt, et tradita (111, c. 20).

C'est ce que nous tenons à constater : toutes ces prétendues découvertes, toutes ces grandes prérogatives de filiation et d'identification avec Dieu, reposent sur des pensées et des assertions personnelles; les dogmes et la morale puisés dans la Nature n'ont pas d'autre garantie. Cicéron l'avoue, et c'est ce que nous disons à tous : aux philosophes Ontologistes, Rationalistes et Panthéistes. — Les Traditionalistes seuls parlent avec certitude, en recherchant ce qui a été laissé dans la Tradition : Quæ relicta sunt et tradita. A. BONNETTY.

ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

# histoire ecclésiastique. ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France

et du Saint-Siége à la fin du xvii<sup>•</sup> siècle ; D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON Ponvant servir de supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossnet Par le cardinal de BAUSSET. ----

#### 3º ARTICLE 4.

Histoire du débat depuis la lettre de Fénelon au Pape jusqu'à la déclaration des trois prélats (mai à août 1697). - Cet appel au Pape blesse les principes gallicans de Bossuet .-- Refus de Fénelon d'admettre Bossuet aux conférences où l'on devait examiner son livre.

Nous avons vu que le recours de Fénelon au Saint-Siége avait recu l'approbation de MM. de Paris et de Chartres. Nous désirons maintenant connaître ce qu'en pensait Bossuet. Si nous le cherchons d'abord dans les lettres de Fénelon, nous remarquons que depuis cette lettre de Fénelon au Pape, de la fin d'avril, pendant les trois mois qui suivirent, c'est-à-dire, iusqu'à sa seconde lettre au même Pontife qui rendit son recours définitif, la correspondance de l'archevêque de Cambrai ne contient absolument rien sur l'impression qu'avait pu recevoir Bossuet de ce premier acte de soumission au Siége suprême. Mais après que toute tentative de conférences étant rompue, ce recours à Rome est devenu irrévocable, et par la protestation de Fénelon au Nonce<sup>2</sup>, et par sa seconde lettre au Pape<sup>3</sup>, l'auteur du livre des Maximes, qui attend toute décision de la Mère et maîtresse des Églises, ne craint pas de signaler à ses amis l'effet que ce grand coup produisit sur l'esprit de Bossuet. Il représente les prélats adverses, notamment MM. de Meaux et de Paris, attachés aux maximes Gallicanes, et « toujours attentifs à borner ou à diminuer l'au-» torité du Saint-Siége, » comme avant vu cette démarche avec la plus grande peine. « Ce recours au Saint-Siége, écri-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le 2<sup>•</sup> art. au dernier cahier, t. vIII, p. 405. <sup>2</sup> Fin de juillet 1697 (*Corresp.*, t. vII, p. 520 à 522). <sup>9</sup> Paris, 2 août 1697 (*Corresp.*, t. vII, p. 536 à 538).

# 62 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» vait-il, a fait assez de peine à nos frondeurs. J'ai même » déclaré une chose qui leur a beaucoup déplu, qui est que je » me crois obligé d'être soumis pour le fait comme pour le » droit. Vous savez là-dessus mes principes <sup>1</sup>. » Dès ce moment toute espèce d'accommodement devint impossible; et, suivant Fénelon, toute explication leur fut insupportable, depuis qu'il n'en voulut faire aucune qui ne fût réglée par le Saint-Siége <sup>1</sup>. Plus tard Fénelon écrivait dans sa *Réponse d la relation sur le quiétisme* de Bossuet, en 1698, parlant cette fois du premier recours : « Je ne vois que ma lettre au » Pape qui ait pu le choquer..... Ma soumission au Père » commun devait-elle irriter M. de Meaux <sup>2</sup>? » A cela Bossuet répondit seulement : « Ma soumission est connue, et je » n'ai qu'à laisser passer des traits si malins <sup>4</sup>. »

Si le témoignage de Fénelon était seul sur un point si important et si délicat, il ne porterait pas une conviction entière; mais nous allons entendre Bossuet lui-même, et constater que la *nouvelle chose* étant arrivée, *les nouveaux conseils* la suivirent. Il y aura cependant de la différence entre la situation des mois de mai, juin et juillet, après le premier recours, avec celle des temps qui suivirent le recours définitif. C'est l'histoire de ces trois mois que nous allons maintenant essayer de traver, les deux Correspondances à la main.

Aussitôt après que Fénelon eut soumis son livre au Pape,

<sup>1</sup> Fénelon à Chanterac, Cambrai, 3 sept. (1697), t. VIII, pag. 34. Fénelon était tellement convaincu de l'émotion que son recours à Rome avait donnée à ses parties, qu'il ne craignait pas de la signaler en écrivant aux cardinaux du Saint-Office. Il leur disait qu'archevêque opprimé il avait cherché un refuge vers le Saint-Siége, re*luctantibus adversariis.* Cameraci, 11 déc. 1697 (t. VIII, pag. 25). — Voy. aussi Chanterac à Fénelon, Rome, 4 janvier 1698, t. VIII, p. 307; Chanterac à l'abbé (de Langeron), Rome, 29 avril 1698, t. 1x, p. 46.

<sup>9</sup> Mémoire de Fénelon sur les moyens de terminer l'affaire (Corresp., t. 1X, pag. 359 à 368) et lettre de Fénelon à Chanterac (t. 1X, p. 383).

<sup>•</sup> Réponse à la relation, chap. v11, nº 72, p. 413. L'abbé Rohrbacher (loc. cit., p. 295) cite au complet ce passage omis par M. de Bausset dans ses deux histoires.

\* Remarques sur la réponse, art. IX, § 1er, nes 16, 17 (OEuvres, Vivès, t. XIX, p. 185).

# ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

Bossuet écrivait à son neveu : « Nous voyons M. de Cambrai » toujours très-attaché à défendre M<sup>m</sup> Guyon que nous » croyons toute molinosiste, et dont nous ne pouvons souf-» frir que les livres demeurent en leur entier sans mettre au » hasard toute la piété. Nous avons eu toute la patience pos-» sible, et fait toute sorte d'efforts, pour finir l'affaire par les » voies de la charité. *Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome*, il » faudra éclater malgré nous, et montrer que nous ne » sommes pas disposé à épargner notre confrère, qui met » la religion et la vérité en péril<sup>1</sup>. » On pense bien qu'une telle confidence devait rester secrète ; aussi Bossuet se hâte d'ajouter : « Vous pouvez dire avec discrétion et avec choix, » ce que vous trouverez à propos de ce que je vous écris, sans » vous déclarer. Je prie M. Phelippeaux d'en faire autant, et » cette lettre vous sera commune. »

Il y avait, en effet, dans la lettre un choix à faire; car le commencement y est plus doux. Il y est dit : « Nous atten-» dons avec respect la réponse de Sa Sainteté (sur le livre » de Sfondrate). Nous ne craignons ni le P. Diaz (cordelier » espagnol), ni même le P. Tyrso (Tyrso Gonzalez, général » des Jésuites), ni les plumes de ses confrères; et nous sa-» vons que la vérité sera toujours la maîtresse de l'Église » romaine. » Le tour est ingénieux pour ne pas dire que l'Église romaine sera toujours la maîtresse de la croyance des Fidèles. Mais Bossuet n'attendra pas la fin de ce débat pour le dire et l'écrire, et après la décision il le proclamera bien haut.

Il continue : « Pour l'affaire de M. de Cambrai, *il n'y a* » plus de mystère à en faire. Nous avons tenu huit ou dix » conférences, M. de Paris, M. de Chartres et moi, pour arrê-» ter les propositions que nous croyons condamnables dans » son livre, les lui communiquer et l'inviter à les rétracter. » Il a trouvé à propos d'en écrire au Pape et il a bien fait, si » si c'est avec soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme » nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, et que nous ne

<sup>1</sup> A son neveu, Paris, 6 mai 1697 (pag. 92, col 2). La religion et la vérité / La vérité gallicane sans doute? Bossuet ne faisait point de pléonasmes.

#### 64 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» croyons pas devoir laisser courir son livre, qui nous paraît » tendre à la subversion de la religion<sup>1</sup>, nous nous sentons » obligés d'instruire le Pape de l'importance de la chose et » des raisons que nous avons d'en éclaircir Sa Sainteté. » On verra tout-à-l'heure, que Bossuet seul v était décidé et que MM. de Chartres et de Paris y répugnaient beaucoup.

Le milieu de la lettre vient ensuite : nous l'avons cité d'abord comme exprimant le plus vif de sa pensée. Après il signale les dispositions du cardinal de Bouillon, ce dont nous traiterons plus tard, et il termine ainsi : « Je parlerai fort » modestement, en yous assurant que le roi ne yous sera pas » contraire. Toutle monde est pour nous, et surtout le clergé : » on craint tout pour la piété, si M. de Cambrai évite la cen-» sure. Encore un coup, parlez prudemment, comme vous » avez fait jusqu'ici. Dites ce qu'il faut, où il faut, quand il » faut. » Il multiplie les recommandations: car il vient de se laisser voir vivement blessé. Il ajoute : « Assurez bien que » nous ne laisserons pas la vérité captive. » Puis arrive le dernier trait : « L'explication que nous avons vue de M. de » Cambrai est pire que le texte et ne peut passer <sup>3</sup>. »

Cette lettre avait été précédée d'une première bien plus tranquille à l'abbé Bossuet, dans laquelle il ne disait qu'un mot de la lettre de Fénelon au Pape, qu'alors il n'avait pas lue; il s'exprimait en ces termes : « M. de Cambrai a écrit » au Pape en lui envoyant son livre traduit en latin pour le » soumettre à sa censure : la lettre doit être à présent arrivée » à Rome. » Bossuet avait été mal instruit : la traduction du livre de français en latin n'était pas encore achevée; et M. de Cambrai promettait seulement au Pape de lui envoyer cette traduction, en le priant de ne rien décider sans l'avoir vue ». Bossuet marquait ensuite : « Nous avons cependant ici con-» tinué de nous assembler, M.de Paris, M.de Chartres et moi :

<sup>1</sup> Il en avait déjà paru deux éditions (*Lettre* de M<sup>m</sup><sup>o</sup> de Maintenon à l'archevêque de Paris, 3 avril 1697, et note de l'éditeur de Fénelon sur la lettre du duc de Beauvilliers à M<sup>m</sup><sup>o</sup> de Maintenon du 9 avril 1697 (Corresp., t. VII, p. 396). <sup>1</sup> A son neveu, Paris, 6 mai 1697 (p. 92, col. 2, édit. Vivès, t.

xxviii, p. 188 à 190).

<sup>3</sup> Note de l'édition de Versailles, reproduite dans celle de Vivès, p. 187.

## STUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» nous avons arrêté les propositions, qui ne sont pas en petit » nombre, que nous trouvons dignes de censure pour en en-» vover au premier jour et dès qu'elles seront rédigées, les » qualifications précises à ce prélat. Nous ferons ensuite tout » ce qu'il faudra en charité pour défendre la vérité. Les bonnes » intentions de M. de Cambrai nous étant connues, nous ne » doutons pas qu'il ne satisfasse l'Église<sup>1</sup>. » Bossuet n'éprouve pas en écrivant ces lignes l'émotion qui se trahit dans celle du 6 mai : dans la seconde lettre, c'est le Pape qu'il veut instruire des erreurs de son confrère ; dans cette première. c'est à son confrère lui-même qu'il veut représenter ses erreurs. Personne, dans l'histoire du débat, ne s'est encore occupé de ces deux lettres, ni par conséquent d'en expliquer la différence si grande à sept jours de date. La différence venait de ce que dans l'intervalle d'une lettre à l'autre, avant vu celle de Fénelon au Pape, Bossuet y lut avec un vif déplaisir, à la suite de l'analyse que faisait l'auteur de la doctrine de son livre, ces mots : « Toutes ces choses sont conformes aux 34 » articles des évêques<sup>\*</sup>; » sa propre doctrine se trouvant ainsi du même coup travestie et soumise au jugement de Rome avec celle de M. de Cambrai.

On verra par ce qui se passa dans la suite, et notamment par la conduite de Bossuet lors de la réception du bref de condamnation, à quel point, malgré ses aveux sur la puissance du Saint-Siége, il tenait aux libertés, et par voie de conséquence aux Maximes gallicanes. Il n'aperçut pas sans peine la plaie bien réelle que leur faisait le consentement royal. De plus, Bossuet était le rédacteur de la lettre des cinq évêques au Pape sur l'écrit de Sfondrate, quoique d'abord il le dissimulât avec soin, surtout à Rome ». Si l'on eût voulu comparer cette lettre avec celle de Fénelon (et il devait penser qu'on pouvait le faire : peut-être dans ce temps-là l'a-t-on fait). on eut saisi les dissidences d'opinions dans les nuances du style.

6K

A son neveu, Paris, 29 avril 1697 (OEuvres, Vivès, t. xxviii, p. 187).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Corr., t. vii, p. 416 : Hactenus omnia triginta et quatuor articu-

lis episcoporum consona. <sup>3</sup> A son nevou, Versailles, 23 février 1697; Versailles, 15 avril 1697 (OEuo., t. XXVIII, p. 462, 184).

#### 66 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

L'un et l'autre des deux prélats reconnaissaient l'autorité du pontife; mais Fénelon marquait assez clairement, quoique sans employer le mot, son infaillibilité; il appelait surtout l'Église romaine mère et maîtresse. Bossuet donnait au Pape personnellement de beaux éloges : il était sec sur sa puissance qu'il évitait prudemment de qualifier. Il assure la doctrine en invoquant l'Écriture, les conciles, les décrets des papes, et il s'écrie : « Rejetez, très-saint Père, de l'Église de Dieu à » laquelle vous présidez avec une égale intégrité et puissance. » les maximes molles et dégénérées qui, sous une apparence » de piété, détruisent la force même de la piété <sup>1</sup>. » Il terminait en disant : « Il nous suffit assurément d'avoir déféré à » votre apostolat, les assertions qui blesseraient la religion » et de louer les sentences des Pères que vous annoncez avec » une plus grande grâce du haut de la chaire de Pierre<sup>2</sup>.» L'expression, quoique exacte, est curieuse à recueillir, et trahit l'embarras des docteurs de 1682. Bossuet mandait à M. de la Broue, évêque de Mirepoix, le même qui depuis fut réfractaire contre la bulle Unigenitus : « Nous avons écrit comme » devaient faire des évêques \*. »

Quel contraste présente le langage de Fénelon ! Dès le début, aucune réserve ne s'y faisait sentir : « J'avais résolu » d'envoyer au plus tôt avec toute sorte de soumission et de » respect à Votre Saintelé, le livre que j'ai fait depuis peu » sur les Maximes des saints et la vie intérieure. Cette obéis-» sance est assurément due à la suprême autorité avec laquelle » vous présidez à toutes les Églises <sup>b</sup>. »

<sup>1</sup> Ejicite ergo, beatissime Pater, ex Ecclesia Dei cui pari integritate ac potestate præsidetis, degeneres mollesque sententias, quæ pietatis specie vim ipsam pietatis infringunt. Parisiis, vii Kalendas Martii (22 février) 1697 (OEuv., t. XXVI, p. 315). \* Nobis certe sufficit ad vestrum Apostolatum detulisse ea quæ

veritatem læderent, ac Patrum laudare sententias, quas majore gratia de Petri cathedra prædicatis (Ibid., p. 321). • Picot, Mémoires d'hist. ecclésiastique du 18° siècle, sous le 1°° mars

de l'année 1717 (t. 1<sup>er</sup>, p. 124, édit. 1815). <sup>•</sup> Paris, 18 mai 1697 (*OEuv. t. xxviii*, p. 191). <sup>•</sup> Quem de sententiis Sanctorum et vita ascetica librum nuperrime

scripsi, quamprimum ad Beatitudinem vestram summa cum animi demissione et reverentia mittere decreveram. Hoc sane debetur obsequium supremæ qua omnibus Ecclesiis præes auctoritati. Au Pape Innocent XII, 27 avril 1697 (Corresp., t. vII, p. 407).

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

Il semblerait au premier coup d'œil que Bossuet, dans les trois mois qui suivirent le recours au Pape, n'a fait, n'a exigé rien de plus que ce qu'il voulait faire, que ce qu'il exigeait depuis la publication du livre des Maximes des Saints. Il avait reconnu, dès la finde mars, la nécessité de parler, puisque Fénelon avait prétendu ne faire autre chose qu'expliquer leurs articles ': et il a en effet composé et publié une déclaration de doctrine; il demandait une rétractation, et il l'a demandée plus que jamais. Étudions bien cependant sa correspondance : elle nous prouvera que si Fénelon eût reconnu ses erreurs, eut consenti au moins à rectifier les formules de sa théologie, suivant les avis des prélats et de leurs assistants, M. de Meaux n'eût pas fait cette déclaration ; elle se serait confondue avec l'acte d'accord qui eut terminé l'affaire à l'amiable. Au lieu d'une seule inscription rappelant les conférences de 1695, le pavillon de rocaille des beaux jardins du séminaire d'Issy nous en offrirait sans doute une seconde pour célébrer l'unanimité de ces deux illustres évêques \*. Les choses tournèrent trop vite à l'aigreur pour qu'on puisse imaginer que de vagues conjectures sur ce que la continuation des dispositions bienveillantes de Bossuet aurait produit. On peut croire qu'il aurait laissé la rétractation s'adoucir sous la forme d'explications, pourvu que la doctrine y fût bien nette, et en aurait amorti le contre-coup pour l'honneur de Fénelon et sa position à la cour.

Suivons donc maintenant l'évêque de Meaux dans cette nouvelle phase : il poursuivit au sein des conférences de Paris un double objet : la déclaration de doctrine qu'il désirait publier, et le rejet des explications de l'archevêque de Cambrai.

Six semaines après, lorsqu'il se radoucit un peu sur les instances de MM. de Paris et de Chartres, il fit dépendre

<sup>4</sup> A son neveu, Meaux, 24 mars 1697 (*OEuv.*, t. xxviii, Vivès, p. 170). C'est la première lettre où il annonce qu'il n'a pas la liberté de se taire. On était au moment où Fénelon commençait à se montrer récalcitrant.

\* Voici l'inscription existante que nous avons transcrite au mois d'avril 1862; elle est écrite sur le mur du fond. Ce pavillon rusti

#### 68 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE PÉNELON.

l'envoi de la déclaration au Pape du refus que Fénelon ferait de se rétracter ; il écrivait le 17 juin : « Notre parti est pris » d'écrire au Pape, si M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il » doit <sup>1</sup>. » Mais dans le premier moment, il était résolu de se déclarer sans retard, tant il était blessé de se voir traduit par Fénelon devant le Pape en témoignage de la similitude de leur doctrine.

M. de Meaux représenta donc fortement aux deux prélats. dans plusieurs conférences, la nécessité de désavouer publiquement, et jusqu'à Rome, M. de Cambrai. Il disait :« L'im-» putation qu'il nous a faite de sa doctrine est publique dans » son avertissement du livre des Maximes des Saints. Il » l'a réitérée sans notre participation dans sa lettre au Pape » qui est aussi publique; et il v répète, une et deux fois, que » sa doctrine est conforme à la nôtre ; par conséquent notre » conscience nous oblige à le désavouer aussi publiquement » qu'il nous a appelés en témoignage. Autrement le Pape, et » même toute l'Église, seront en droit de nous imputer les » ambitieuses décisions et les erreurs du livre. Oui obligeait » M. de Cambrai à expliquer nos articles sans notre aveu? à » nous citer en notre propre nom, et enfin à nous faire accroire » que son livre n'est qu'une plus ample explication de notre » doctrine? Lui est-il permis de tout entreprendre, et n'a-» vons-nous qu'à nous taire, quoi qu'il avance contre » nous 2?»

que, assez grand et placé au milieu de frais ombrages, n'a pas reçu d'autre changement depuis les entrevues de 1694 et 1695 :

Hanc in ædiculam convenere

#### **Bossuetus et Fenelonius**

## qui cum III. ac Rev. D. D. Noaillio Catalaun. cpiscopo et D. Tronson seminarii S<sub>i</sub> Sulpicii superiore in XXXIV de vita ascetlea articulos consenserunt

anno MDCXCV.

<sup>1</sup> A son neveu, Paris, 17 juin 1697 (OEuv. p. 198.). <sup>2</sup> Bossuet, Relation sur le quictisme, sect. 7, no. 18 à 21 (OEuv., 1. xix, p. 76 à 78). - Phelipeaux, Relation, part. 1, liv. 2, p. 293, 296.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

MM. de Paris et de Chartres, ou pressés par les sentiments d'une ancienne et tendre amitié pour M. de Cambrai, ou arrêtés par la crainte de s'embarquer dans une affaire longue et difficile, avaient peine d'entrer dans ce dessein et désiraient temporiser, espérant que M. de Cambrai accepterait les voies douces qui lui étaient proposées. MM. Pirot et de Beaufort parlaient de la même manière 1. « M. de Paris principale-» ment, continue Bossuet dans le journal de Le Dieu, ne » voulait point se déclarer. Outre toutes les raisons d'amitié » et autres <sup>2</sup> de ménager M. de Cambrai, il avait encore en » particulier, suivant l'abbé Le Dieu, des raisons de famille. » Déjà M. de Cambrai avait proposé et fait engager le ma-» riage du comte d'Ayen avec M<sup>11</sup> d'Aubigné (nièce de » M<sup>n</sup> de Maintenon) à la grande satisfaction des Noailles. » et la maréchale de Noailles, mère de ce comte, enrageait » contre M. de Meaux de ce qu'il éclatait contre M. de Cam-» brai, et qu'il entretenait M. de Paris dans le même parti .» Aux insinuations et au raisonnement, Bossuet fit succéder une ardeur véhémente : « Je vous fais responsables, disait-» il aux deux prélats, de la division que vous allez faire écla-» ter dans l'épiscopat ; prenez le parti qu'il vous plaira ; pour » moi, je vous déclare que j'élèverai ma voix jusqu'au ciel » contre des erreurs que vous ne pouvez plus ignorer. J'en » porterai mes plaintes jusqu'à Rome et par toute la terre; » et il ne sera pas dit que la cause de Dieu sera ainsi lâche-» ment abandonnée, etc. \*. » Ce discours laissa les membres

<sup>1</sup> Phelipeaux, *ibid.*, p. 296, 297.

<sup>2</sup> On devine bien facilement ces autres raisons : outre la crainte du trouble de l'Eglise, Fénelon semblait destiné à devenir un personnage important et peut-être premier ministre, comme le cardinal de Fleury l'a été de son élève Louis XV. <sup>3</sup> Le Dieu, *loc. cit.*, p. 229. — Fénelon était en correspondance avec la maréchale. Voyez l'article de cette dame dans la *Table des* 

<sup>3</sup> Le Dieu, *loc. cit.*, p. 229. — Fénelon était en correspondance avec la maréchale. Voyez l'article de cette dame dans la *Table des matières* de la Correspondance, t. x1, p. 466, et les lettres qui y sont indiquées, notamment celles que Fénelon lui a écrites le 5 nov. 1647 et le 28 février 1698 au sujet de son affaire du livre des *Maximes (t. v111, p. 140-141, 448-449).* 

<sup>100</sup>/<sub>10</sub> et le 26 levrier 1056 au sujet de son analie du livie des autorieurs
<sup>10</sup>/<sub>10</sub> Phelipeaux, loc. cit., p. 297. Ces paroles de Bossuet sont rapportées par M. de Bausset dans ses deux Histoires, mais hors de leur place : dans l'Histoire de Bossuet trop tôt (liv. x, § 13, p. 482, et dans l'Histoire de Fénelon trop tard (liv. 11, § 2, t. m, p. 42). En

v° série. Tome 1x. – N° 49, 1864. (68° vol. de la coll.)

## 70 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

de la Conférence dans les mêmes dispositions de douceur où ils étaient <sup>1</sup>. Fénelon et ses amis ne négligeaient rien en effet, pour entretenir MM. de Paris et de Chartres dans ces sentiments. « Il emploie ici toute son adresse, » écrivait Bossuet à M. de la Broue, le 18 mai <sup>2</sup>. Voici comment Phelipeaux dépeint ses efforts qui durèrent jusque après la mi-juillet.

a M. de Cambrai obsédait sans cesse ces deux prélats pour » les désunir de M. de Meaux : tantôt il leur demandait des » conférences secrètes pour leur marquer par là sa confiance, » tantôt il tâchait de les gagner par des protestations réité-» rées de soumission; enfin, il n'oublia rien, ni raison, ni » prétextes, ni tours, ni insinuations, pour rompre l'unani-» mité des prélats. Ses amis n'étaient pas moins intrigués » que lui : les uns tâchaient d'exciter dans les prélats quel-» ques mouvements de compassion ; les autres prédisaient n une grande tempête dans l'Église, si on poussait à bout un . » si bel esprit. D'autres avaient soin de leur rendre odieux • M. de Meaux et de leur inspirer de la défiance. Plusieurs • cherchaient dans les mystiques et dans les scholastiques » des principes pour justifier ou pour excuser la doctrine du » livre, et il ne faut pas oublier que Nicolas Colombel, prin-» cipal du collége de Bourgogne, perdit entièrement l'esprit

remettant toutes les circonstances en ordre nous cherchons à rendre à l'histoire du débat son véritable enchaînement et sa signification. Nous avons donné le premier discours de Bossuet d'après Phelipeaux et la *Relation* de Bossuet lui-même, comme il est marqué dans la note 2 de notre page précédente. Bausset l'a omis. Rohrbacher ne rapporte rien de tout cela : il croit pouvoir bâtir tout son résumé avec la rhétorique de Fénelon.

<sup>1</sup> Phelipeaux, ibid. p. 97, 298. Il ne faut donc pas prendre à la lettre le début du récit de conférences postérieures au recours, tel que le font Bossuet et les siens, et d'après lequel « la lettre que Fé-» nelon avait écrite au Pape fit bien voir aux prélats qu'il n'y avait » plus rien à espérer de lui et qu'il fallait prendre de nouvelles me-» sures; qu'ils seraient obligés de se déclarer. » (Phelipeaux, Relat., ibid., p. 295). — Le Dieu, *ibid.*, p. 229. — Bossuet, Relation dans l'assemblée de 1700 (*OEuv.*, Vivês, t. XIX, p. 381, 382). Encore une fois à ce moment Bossuet se trouvait seul de cet avis. Les mêmes récits le disent clairement et en détail.

Paris (OEeo., Vives, t. XXVIII, p. 191).

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» pour s'être appliqué trop vivement et trop assidûment à » ce travail<sup>1</sup>. »

Nos lecteurs s'intéresseront sans doute aux détails de cette lutte qui, au point de vue qui nous occupe, est plus curieuse que la guerre d'écrits dont elle fut suivie : elle est aussi bien moins connue.

La bienveillance conciliatrice de l'archevêque de Paris et de M. de Chartres faisait penser à Fénelon, surtout pendant le mois de mai, qu'on finirait par recevoir des explications de son livre. Sa lettre au Pape du mois d'avril n'y apportait point d'obstacle du côté de Rome. En effet, le Saint-Siége. tout satisfait qu'il fût de la démarche de soumission de l'archevêque, se montrait fort peu empressé de connaître de ce procès, ainsi que nous le démontrerons . Fénelon pouvait évidemment encore fournir des explications; et il ent bien certainement alors, malgré l'éclatant recours qui avait saisi le Saint-Siége, terminé l'affaire en France s'il eut vu jour à sauver son livre de toute censure : car il ne songeait « qu'à le » défendre ». » Bossuet n'était pas seul à le dire : lui-même il ne cessait de l'écrire \*.

Là dessus, la Réponse à la Relation contient cette phrase digne d'être notée : « Je ne priais point le Pape de juger mon » livre (c'est fort!), mais seulement de ne juger point sans » m'avoir écouté. Le roi n'a-t-il pas désiré que je le fisse? » Après cette lettre de soumission, les choses n'étaient-elles » pas encore en état d'être pacifiées \*? »

En réalité, comme l'avait dit Bossuet dans sa Relation, « c'était Fénelon lui-même qui s'était dénoncé par sa lettre » au Pape, lorsqu'il le priait de juger son livre : » mais ce recours, tout sincère qu'il était, ne devint définitif qu'à la dernière extrémité, et en attendant c'était une arme dans les

\* Phelipeaux, Relation, loc. cit., p. 298.

<sup>3</sup> Voyez notre 5° article.

Bossuet à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697 (OBuv., t. xxviii, p. 190).
On va le voir par l'analyse de sa correspondance.
Chap. vII, nº 82, p. 422.

• Relation sur le Quiétisme, soct. VII, nº 18 (OBuv., L. XIX, p. 77).



mains de l'archevêque de Cambrai pour amener ses adversaires à composition. Cette donnée, dont chaque fait prouvera l'exactitude, va, pour la première fois, projeter la lumière sur l'histoire de ce débat.

L'archevêque de Paris, plus encore que l'évêque de Chartres, avait un si grand désir de terminer l'affaire à l'amiable, de concilier les intérêts de la vérité avec les égards dus aux bonnes intentions, à la vertu, à la position et au mérite de Fénelon, qu'il eût volontiers, on peut le croire, adopté, pourvu que la doctrine fût bien claire et nette, le moyen d'une édition amendée. Fénelon l'a du moins prétendu depuis, assurant qu'il était convenu avec ce prélat de faire avec lui, M. Tronson et M. Pirot, sur les remarques attendues de M. de Meaux, une révision de son livre des Maximes 1. Et, en effet, il écrivait à Louis XIV le 11 mai 1697, qu'il était prêt à recommencer ainsi cet examen de son livre avec M. de Paris et ces docteurs qui l'avaient d'abord examiné avant l'impression. Il ajoutait : « Ouoique le Pape soit mon seul juge, et » que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir avec moi que » par persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et avec » une espèce de certitude, que nous n'aurons aucun embar-» ras sur la doctrine, et que nous serons au bout de quelques » conférences pleinement d'accord même sur les termes. Tout » roule sur de pures équivoques qu'il sera très-facile et très-» naturel de lever par des explications tirées de mon livre » même<sup>3</sup>. »

Ce passage confirme pleinement toute notre appréciation : le Pape est son seul juge; mais on n'aura nul besoin de son jugement : l'affaire se finira aisément en France par le triomphe de son livre. L'expliquer, comme il en avait la prétention, par les correctifs dont ce livre était plein \*, c'était le proclamer bon et correct. La difficulté, en réalité, eût été grande pour corriger ou expliquer, sans que la réputation de l'auteur en souffrit un peu, un ouvrage de théologie que le Saint-Siége a depuis condamné dans toute la liaison des prin-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Réponse à la relation, chap. vII, § 73, p. 413.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Corresp., t. vii, p. 425. <sup>3</sup> Correspondance et écrits, passim.

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

eipes, et dont la publication avait délà tant préoccupé les esprits. M<sup>m</sup> de Maintenon, en envoyant à Noailles, le 13 mai, la lettre de Fénelon du 11, lui marquait : « Je crains que » M. de Meaux et vous n'alliez pas assez de concert pour le » fond de cette affaire-ci. Mais je suis bien persuadée qu'on » ne peut, qu'on ne doit pas exiger que M. de Meaux juge » M. de Cambrai, puisqu'il s'est toujours expliqué là-des-» sus <sup>1</sup>. » Comment une solution définitive en France eûtelle pu s'opérer en dehors de Bossuet? De Bossuet, à qui Fénelon, encore simple prêtre, avait écrit deux ans et demi auparavant : « Je ne puis m'empêcher de vous demander » avec une pleine soumission, si vous avez dès à présent quel-» que chose à exiger de moi. Je vous conjure, au nom de » Dieu, de ne me ménager en rien; et sans attendre les con-» versations que vous me promettez, si vous croyez mainte-» nant que je doive quelque chose à la vérité et à l'Église dans » laquelle je suis prêtre, un mot sans raisonnement me suf-» fira. Je ne tiensqu'à une seule chose qui est l'obéissance sim-» ple. Ma conscience est donc dans la vôtre. Si je mangue. c'est » vous qui me faites manquer, faute de m'avertir. C'est à vous » à répondre de moi si je suis un moment dans l'erreur. Je » suis prêt à me taire, d'me rétracter, d'm'accuser, et même » à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Église. En » un mot, réglez-moi tout ce que vous voudrez; et si vous ne » me croyez pas, prenez-moi au mot pour m'embarrasser. » Après une telle déclaration, je ne crois pas, Monseigneur, » devoir finir par des compliments <sup>\*</sup>. »

Fénelon était, au moment où nous sommes, bien éloigné de ses premiers sentiments de docilité: il consentait à expliquer, à ajouter; mais jamais il ne consentit plus à rien ré-

<sup>1</sup> Citée en note sur ladite lettre du 11 mai (Corresp., t. vii, p. 427).

<sup>3</sup> Versailles, 12 décembre 1694 (t. v11, p. 129), transcrite par Bossuet dans sa *Relation* avec deux autres lettres semblables écrites par Fénelon à Bossuet depuis cette date jusqu'au 16 janvier 1695, sect. 3,  $n^{o_0}$  4 à 8 (*OEuv.*, t. XIX, p. 22 à 25). M. de Bausset n'en cite rien. Voyez dans la *Corresp.*, t. v11, p. 133 à 135 et 145 à 146 ces deux lettres, Versailles, 16 décembre (1694) et 26 janvier 1695. Bossuet ne cite entière que celle du 16 décembre, parce que les trois disent les mêmes choses.

71 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

tracter, ainsi qu'il le marqua lui-même un peu plus tard au roi dans une lettre du 25 juillet, en lui demandant d'aller à Rome : car il pensait être dans la vérité; il ne se sentait coupable d'aucune erreur 1: il ne voulait donc rien ôter de son livre<sup>3</sup>. Il aimait tellement la foi catholique; toute sa vie il avait écrit et parlé avec un zèle si sincère dans l'intention de la défendre, que la pensée d'avoir adhéré à des doctrines contraires à son enseignement, d'y avoir induit des amis dévoués, était devenue insupportable à son esprit. Il ne pouvait ni se l'avouer à lui-même, ni en avoir l'idée claire, ni en supporter la confession particulière ni publique.

Algar GRIVEAU.

<sup>1</sup> Corresp., t. VII, p. 511. M. de Bausset a trouvé la substance de cette lettre parmi les manuscrits de Pirot. (Hist. de Fénelon, liv. III, § 25, t. 11, p. 43). \* Lettre à Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. v11, p.

477.

# Histoire primitive. Histoire du Monde

# HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS ADAM JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX

Par MM. Henri et Charles DE RIANCEY <sup>4</sup>

S'il y a quelque chose que les Annales de philosophie aient voulu prouver, pendant les 34 ans de leur existence, c'est que l'histoire, et principalement l'histoire ancienne, telle qu'elle était enseignée, était incomplète, défigurée, jusqu'au point de la rendre fausse. En effet, après 18 siècles, nous n'étions pas plus avancés en histoire que les Grecs et les Romains, qui ignoraient complétement l'origine, et les diverses émigrations de l'humanité. Sous le nom d'histoire sainte on enseignait bien l'histoire du peuple juif; mais cette histoire restait isolée du reste de l'humanité et formait comme un imperceptible filon de ce fleuve humain, qui porte la vie sur toute la terre. Partant point d'origine commune, point de filiation, point de parenté entre les peuples.

Mais depuis environ 60 ans il s'est fait dans l'histoire des peuples des découvertes, on peut dire inespérées, et qui ont répandu une grande lumière sur l'histoire de l'humanité. Les gouvernements européens ont soumis à leur empire une grande partie des peuples de l'Orient, et là les hommes les plus savants se sont mis à étudier attentivement l'histoire de tous ces peuples; ils ont appris leur langue, composé des grammaires et des dictionnaires de toutes ces langues; ensuite ils ont étudié leurs livres soit historiques, soit religieux, en ont fait des traductions, et les ont fait imprimer, texte et traduction. Il n'y a pas de petite peuplade au fond des forêts, ou sur les tles de l'Océan, où des missionnaires, ou d'intré-

<sup>1</sup> Edition complétement nouvelle, entièrement refondue et consi dérablement augmentée par M. Henri de Riancey, ancien députét. 1, x1x-554 pages, à Paris, chez Palmé, libraire, 22 rue St-Sulpice, .76 TABLEAU DE L'HISTOIRE DU MONDE,

pides voyageurs n'aient pénétré, et ne soient allés recueillir et fixer par l'écriture la langue et les traditions de ces peuples. Bien plus, on est allé fouiller les entrailles de la terre, et on a rendu à la lumière quelques portions de ces grandes villes qui furent le centre de la civilisation antique, et par un bonheur inespéré, on a mis la main sur une de ces bibliothèques de briques, sur lesquelles nous savions que les rois d'Assyrie gravaient leurs Annales.

Les lecteurs des Annales de philosophie ont déjà lu les plusimportantes traductions de ces archives, qui toutes éclaircissent et confirment les récits de la Bible. De plus, elles ont donné la liste de tous les travaux, qui ont eu pour but l'histoire, les religions et les littératures des peuples de l'Orient, en reproduisant les rapports que MM. Burnouf et Jules Mohl, membres de l'Institut, font chaque année au sein de la société asiatique de Paris, et elles ont ainsi recueilli tout ce qui a paru de plus savant et de plus authentique sur les traditions des divers peuples.

Or ce sont tous ces travaux et toutes ces découvertes que MM. de Riancy ont mis à profit avec beaucoup d'intelligence, et surtout de travail, pour former leur Histoire du Monde. Les Annales de philosophie sont souvent citées dans ce volume. Mais en insérant dans leurs 68 volumes presque toutes les traditions des peuples, elles n'ont pu ni les coordonner, ni les placer dans un ordre chronologique. Elles se contententen général de publier des textes bien purs et bien authentiques collationnés avec scrupule sur les originaux, et corroborés le plus souvent du texte même des auteurs hébreux, indiens, chinois. MM. de Riancev ont mis ces textesà leur place, et ont donné l'ensemble de toute l'histoire de l'humanité. C'est là que le jeune homme trouvera enfin l'histoire vraie et suivie de l'origine et de la filiation de tous les peuples modernes. Il reste encore sans doute bien des vides et bien de l'obscurité sur les temps antiques. Mais on en voit l'ensemble, et quelque découverte qui se fasse dans la suite, on saura toujours où il faut l'intercaller. Que tous ceux qui ont étudié l'histoire et qui croient bien la savoir, lisent ce livre, et ils trouveront qu'ils y ont appris bien des choses qu'ils ignoraient.

C'est donc un livre que nous recommandons avec la plus grande assurance. Et pour appuyer notre jugement sur des preuves, nous allons en extraire d'abord la *table analytique* des matières, qui donnera l'ensemble de toute l'histoire des commencemeuts des divers peuples; puis dans un second article, nous publierons le *tableau des migrations de la famille Japhétique*, à laquelle nous appartenons. C'est la meilleure manière, selon nous, de faire connaître un livre, et les Annales de philosophie s'enrichiront de deux dissertations. qui coordonnent et complètent quelques-uns de leurs travaux sur les traditions primitives. A. ¡BONNETTY.

Tableau de l'ensemble de l'histoire du monde, depuis Adam jusqu'à Moïse.

PREMIÈRE PÉRIODE. Les origines. — De la création à la dispersion des races (4963 à 2907 avant Jésus-Christ).

L'histoire primitive. — La création du monde. — Traditions cosmogoniques. — Dieu créateur. — La Genèse. — Création de l'homme. — Antiquité du monde. — Le paradis. — La chute. — Satan, les démons et les anges. — Traditions. — Châtiment du péché et annonce de la Rédemtion. — Caïn et Abel. — Les géants. — Le déluge. — Traditions. — Noé sauvé. — L'arche. — Préceptes des Noachides. — Corruption. — Babel.

DEUXIÈME PÉRIODE. La dispersion des races. — Les grands Empires. — Les migrations. — Le peuple de Dieu. — (De la dispersion à Moïse, 2907 à 1560 avant Jésus-Christ).

LIVRÉ I<sup>••</sup>. Généalogie de l'humanité.—Vue générale de la période

La dispersion. — Les trois fils de Noé. — Sem, Cham, Japhet, et leurs enfants. — Les trois races, leurs caractères. — Peuples qui en descendent.

LIVRE II<sup>•</sup> Monde oriental. — CHAP. I<sup>•</sup>. — Asie centrale — I. Chaldée. — Premier empire de Babylone.

Babel. — Inscriptions et souvenirs. — Premier empire de Chaldée. — Nemrod et la dynastie chusite. — Dynastie des Mèdes. — Chodor-Lahomor et les rois Sin. — Conquête arabe et dynastie arabe. — Religion de la Chaldée. — Sabéisme.

#### TABLEAU DE L'HISTOIRE DU MONDE,

- Unité du Dieu suprême. - Triade supérieure et Triades secondaires. - Traditions cosmogoniques. - Culte, mœurs, institutions.

II. Assyrie. - Second grand empire. - Ninive.

Assur et la fondation de Ninive. — Ninus (Ninip-Palloukin) et ses conquêtes — Sémiramis, sa légende, son empire, ses travaux à Babylone. — Ninyas et ses successeurs. — Luxe et mœurs de l'Assyrie. — Ruine du second empire.

CHAP. 2° — Asie septentrionale. — La Perse (IRAN).

I. Les Aryas primitifs jusqu'à leur dispersion.

Origines. — La nation aryenne. — Les barbares. — Les Javanas. — Institutions, mœurs et croyances des Aryas. — Premier établissement. — La famille. — La tribu. — La royauté. — La justice et les épreuves judiciaires. — Croyances. — Le Dieu unique et suprême. — Polythéisme : culte des astres et du feu. — Traditions primitives. — Le déluge. — Première dispersion (2500 ans avant Jésus-Christ).

II. L'empire irânien.

Traditions sur la fondation de cet empire. — Farsis et les Mahabads. —Dynastie des Peischdadiens. — Croyances irâniennes. — Unité de Dieu. — Triade. — Les Amschâspands. — Traditions cosmogoniques. — Conquête arabe. — Idolâtrie. — Réaction irâniennc. — Féridoûn le libérateur. — Conquête assyrienne. — Affaiblissements de l'Irân. — L'Irân et le Tourân. — Résumé. — Mœurs et institutions.

CHAP. 3. Asie septentrionale. — L'Arménie (HAIASDAN). — La Georgie et la Scythie.

I. Arménie (War-Ar-Ad ou Haiasdan).

Origines. — Dynastie haïgienne. — Conquête et établissements de Sémiramis. — L'Arménie sous la domination assyrienne. — Religion, mœurs, gouvernement.

II. La Géorgie.

Traditions primitives. — Réunion de la Georgie à l'empire irânien.

III. La Scythie et régions caucasiennes.

Origines et traditions. — Peuplades diverses. — Les Amazones. — Les Kimris. — Mœurs.

## CHAP. 4. Asie occidentale et méridionale. — L'Arabie (GE-ZIRAT-EL-ARAB).

Topographie, mœurs et races. — Ère patriarcale. — Empire des Joctanides; conquêtes d'Add-Schems-Saha. — Ismaël. — Traditions; le chant de mort des Adites. — Religion : le sabéisme, l'idolâtrie; influence religieuse des Arabes sur le monde oriental.

CHAP. 5. Inde (HINDOSTAN):

## I. Premier âge. - Les Aryâs.

Vue générale de l'Inde. — Origines. — Les livres sacrés. — Les âges du monde. — Population primitive de l'Inde. — Race chamitique, les *Dasyus*, — Conquête japhétique, les *Aryds*. — Caractères des Aryâs. — Période védique. — Institutions aryennes; féodalité et royauté. — Le peuple. — La famille. — Les ordres. — Doctrine religieuse. — Le grand Dieu Agni. — Le feu. — Le soleil. — Les Asuras. — Le culte, les sacrifices, les hymnes. — Traditions cosmogoniques : La création. — Le déluge. — Manou sauvé.

## II. Ere brahmanique.

Occupation de l'Inde. — Le brahmanisme. — Le Caly-Youga. — Traditions cosmogoniques. — Le déluge. — Manou et ses trois fils. — Premières dynasties. — Conquête arabe. — Conquête assyrienne. — Le grand empire indien. — Ramah; caractère de son empire. — Décadence. — Le brahmanisme et les brahmanes. — Religion : le Dieu créateur. — Les degrés de pénitence : les Yogis et les Saniassis. — Systèmes de théologie et de philosophie. — Enseignement brahmanique. — La Trimourti. — Les castes. — Divinités secondaires : le culte, les sacrifices. — Le sabéisme. — Traditions dogmatiques primitives : Dieu et les anges. — Résumé.

CHAP. 6. Asie orientale :- La Chine (TCHOUMG-ROUE).

Antiquité de la Chine; caractère de cet empire. — Calculs fabuleux. — Chronologie chinoise. — Livres sacrés. — Traditions anté-historiques. — Le chaos primordial. — Les trois *Hoangs*, les dix *Ki*. — Fo-Hi et les *Changs*. — Origine de la race chinoise. — Hoang-Ti et ses successeurs. — Première dynastie humaine; les *Hia*. — Caractère historique de Yao et des Hia. — Décadence de cette dynastie. — Dynastie de



Changs. — Contre-coup des conquêtes égyptiennes. — Traditions religieuses. — Le paradis. — La chute. — Le Rédempteur.

CHAP. 7. — Asie occidentale : — Le peuple de Dieu.

L'alliance. — La tribu d'Héber. — Abraham. — Vocation d'Abraham. — Abraham en Égypte. — Chodor-Lahomor. — Melchisédech. — Annonce de la naissance d'Isaac. — Ruine de Sodome; Loth et les Anges. — Naissance d'Isaac. — Mariage d'Isaac. — Les autres enfants d'Abraham. — Traditions orientales et grecques sur Abraham. — Sa mort. — Isaac. — Naissance d'Esaü et de Jacob. — Bénédiction de Jacob. — Mariage de Jacob. — Ses fils. — Retour de Jacob en Chanaan. — Lutte avec l'Ange. — Mort d'Isaac. — Joseph et ses frères. — Joseph en Égypte. — Jacob et ses fils en Égypte. — Mort de Jacob. — Ses prophétics. — Servitude des Israélites.

> СПАР. 8. — Asie africaine :— Égypte (снеме́). I. — Les origines et les institutions.

Description de l'Égypte. — Le Nil. — L'Égypte peuplée. — Formation politique de l'Égypte. — Travaux et monuments. — Les institutions. — La royauté. — Les castes — Le peuple. — La classe militaire. — La caste sacerdotale. — Religion. — Polythéisme populaire. — Le dualisme. — Le sabéisme. — Les Triades. — Unité de Dieu. — Les puissances de Dieu. — Apis. — Immortalité de l'âme. — Son jugement. — L'Amenti. — Caractère de la religion primitive de l'Égypte. — Les livres sacrés. — Mœurs, arts, littérature. — Sciences, astronomie.

## II. L'histoire et les dynasties.

Antiquités égyptiennes. — Le règne des Dieux et le règne des Héros. — Dynasties humaines. — Les quatre premières dynasties. — Les pyramides. — Lettres et arts. — Les dynasties de la 5° à la 11°. — La 11° dynastie : les Entef; la 12° : les Sesourtasen. — Conquêtes et monuments. — L'invasion des Hyksos ou Sa-Sou. — Joseph et Israël en Égypte. — 18° dynastie. — Délivrance de l'Égypte. — Conquêtes en Asie et en Éthiopie. — Monuments. — Touthmès III. — Conquêtes de l'Assyrie. — Travaux; — Servitude des

## DEPUIS ADAM JUSQU'A MOÏSE.

Israélites. — Fin de la 18<sup>°</sup> dynastie. — Révolution religieuse. — Dernier roi. — L'Exode.

CHAP. 9.—Asie occidentale et maritime. — La Phénicie.

Topographie. — Origines. — Premières cités phéniciennes. — Antiquités phéniciennes. — Premiers temps historiques. — Invasion en l'Égypte. — Expulsion d'Égypte. — Lutte avec les Pharaons. — Commerce et colonies. — Religion. — Monothéisme primitif. — Triades. — Divinités inférieures. — Les Cabires. — Sabéisme. — Culte et sacrifices. — Traditions cosmogoniques. — Souvenirs historiques primitifs. — Institutions.

LIVRE 3. — Monde oriental. — Les migrations.

CHAP. 1. — Caractères généraux des races occidentales.

La race Japhétique en Öccident. — Première migration aryenne : les Javanås. — Époque et route de la migration. — Origines. — Caractères généraux. — Les deux grands courants européens. — Les hommes du nord ; les hommes du midi. — Les institutions occidentales : les *Res-publicæ*; l'exclusion des *Castes* ; perte des traditions religieuses primitives ; la liberté. — Restes de ressemblance avec l'Orient.

CHAP. 2.—Migrations des peuples du nord.—Les Ibères et les Galls.

I. Les Ibères ou Euskariens.

Origines et généalogie des Ibères ou Euskariens. — Institutions; type; vie sociale. — Le chef, les *solduriens*, la guerre. — L'agriculture; les fêtes. — L'industrie; métaux. — La famille. — Le clan et la confédération. — Religion; cosmogonie. — Culte : le Dieu unique; les Esprits; les astres. — Puissance et décadence des Euskariens.

## II. Les Galls.

Origines et migrations des Galls. — Les confédérations galliques; la confédération des Celtes. — Arrivée en Europe. — Lutte avec les Ibères: fusion des cultes. — Émigration des Ibères. — Les Sicanes en Italie. — Les Ligures.

CHAP.3.-Migration des peuples du midi-Les Pélasges.

Origines et premiers établissements. — Occupation de la Grèce; de l'Italie. — Lutte avec les Ibères. — Constitution sociale. — Traditions religieuses et cosmogoniques — La cité.

## TABLEAU DE L'HISTOIRE DU MONDE.

- Culte. - Le Dieu unique. - La Triade cabirique. - Les dieux inférieurs. - Rites et initiations. - Établissements en Asie-Mineure, en Grèce, en Illyrie, en Italie. - Grandeur et malédiction des Pélasges. - Résumé et conclusion.

LIVRE 4. — Aperçu de la marche de l'esprit humain.

Destinées de l'intelligence humaine. — Le pouvoir sacerdotal. — Monothéisme primitif. — Son altération. — Les Triades, ou souvenirs de la Trinité. — Traditions universelles. — Culte des puissances divines. — Culte des intelligences célestes. — Traditions. — Culte des astres, ou sabéisme. — Les oracles. — Culte de la nature, des arbres, etc. — L'idolâtrie. — Réaction de la vérité. — Le polythéisme. — Les doctrines ésotériques. — Le fatalisme et le matérialisme. — Le sacrifice et l'expiation. — La vérité sauvée par le peuple de Dieu.

H. DE RIANCEY.

## Bibliographie.

#### UN SOUVENIR DE SOLFÉRINO par M. HENRI DUNANT.

Tout progrès réel, toute réforme vraiment, utile et généreuse semblera sans aucun donte au public des Annales, digne de son intérèt et de sa sympathie. A ce titre, nous entretiendrons quelques instants nos lecteurs, de l'ouvrage de M. Dunant, intitulé : Un souvenir de Solferino, et de l'œuvre pour les secours à donner aux militaires blessés dont il a déjà jeté les fondements.

M Dunant, qui parcourait l'Italie au moment où éclata la guerre entre la France et l'Autriche, eut la pensée de visiter les plaines de Solferino, le lendemain mème de la bataille. Il ne tarda pas à se convaincre de cette lamentable vérité que le service des ambulances calculé sur les besoins des temps ordinaires se trouve dans toutes les armées européennes forcément insuffisant, à l'instant où de grands combats viennent d'être livrés. Mais ce n'était pas assez d'avoir vu le mal, il fallait songer à le guérir ; quel serait le moyen de remédier à un si fâcheux état de choses ? Telle fut la question que se posa M. Dunant. Il lui sembla, et avec raison que ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait d'organiser des sociétés de secours permanents, et pour ainsi dire des armées d'infirmiers qui se tiendraient toujours prêts pour les moments de crise.

Telles sont les idées exposées dans l'ouvrage dont nous venons de parler. « Dans chaque pays, dit l'auteur, l'on devrait former des » comités, et pour ainsi dire, des cadres à l'état latent, qui durant » la paix, se tiendraient constamment au courant de toutes les amé-» liorations relatives aux ambulances, des inventions nouvelles pour » le transport des blessés et qui chercheraient à propager autant que » possible dans les populations, des sentiments d'humanité : (Un » blessé doit être un individu sacré, on l'a trop souvent oublié). En » temps de guerre, ces comités désigneront des personnes douées de » bonne volonté, et surtout de charité qui seraient disposées à venir » en aide, dans les ambulances et les hôpitaux, aux infirmiers » ordinaires, et pourraient même être placés, dans ce but à la dispo-» tion des états-majors, etc.

Ces volontaires ne seraient point à la charge des armées. On
les appellerait, on les congédierait suivant que l'on jugerait à propos. Ils auraient d'ailleurs une hiérarchie organisée, posséderaient des fonds, des moyens de transport, des médicaments, etc.

L'ouvrage de M. Dunant est donc bien véritablement un de ceux dont on peut dire sans la moindre exagération que le besoin s'en faisait sentir : le public en a jugé ainsi, et la troisième édition tirée à plus de 3,000 exemplaires en doit être maintenant totalement épuisée. Son appel à la charité de toutes les nations a partout été entendu. La societé d'utilité publique genevoise a décidé dans la

#### BIBLIOGRAPHIE.

séance du 9 février 1863 qu'elle prendrait sous sa protection spéciale l'œuvre des secours à donner aux blessés. Les souverains de Bade, Belgique, Espagne, Hesse, Hollande, Russie, etc. ont daigné également témoigner à l'auteur leur bienveillance et l'ont assuré de leur concours. Enfin nous apprenons qu'en Amérique des sociétés se sont formées sur le modèle indiqué par M. H. Dunant.

Le congrès de statistique de Berlin fermé le 12 septembre 1863 a adopté les principes posés par le comité de la société genevoise.

Enfin à la conférence internationale tenue à Genève le 26 octobre dernier, les propositions suivantes out été adoptées.

1° Chaque gouvernement européen sera prié d'accorder sa protection spéciale et son haut patronage au comité général national, qui doit être créé dans chacune des capitales de l'Europe et qui sera composé des personnes les plus honorables et les plus estimées.

2<sup>•</sup> Le personnel médical militaire et ceux qui en dépendent, y compris les secoureurs vulontaires reconnus, seront regardés comme personnes neutres par les puissances belligérantes.

3° En temps de guerre, les gouvernements s'engagent à faciliter les moyeus de transport du personnel et des provisions charitables que ces sociétés enverront dans les pays envahis par la guerre.

Rien de plus digne, comme on le voit d'attirer l'attention de l'homme de bien et du chrétien que les idées émises par M. Uunaut. Nous avons cru remplir un devoir en les faisant connaître au public de cette revue, et nous nous estimerions véritablement heureux d'aider par nos faibles efforts à la propagation, dans notre France catholique, d'une œuvre qui déjà a produit de si excellents fruits de l'autre côte de l'Atlantique.

H. de CHARENCEY.

# ANNALES

## **de philosophie chrétienne.**

lluméro 50. — Février 1864.

## Bistoire Biblique. RECHERCHES DANS LA LITTÉRATURE CHINOISE

SUR L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE<sup>1</sup>.

fer ARTICLE.

#### 1.Observations préliminaires du R. J. Sommers.

Nous ferons remarquer, comme introduction à l'article de M. Wylie, qu'une commission d'enquête fut expédiée aux synagogues juives à *Khaï-foung-fou*, en 1850, par la Société établie à Londres pour propager le christianisme parmi les Juifs, et que les résultats de cette enquête furent publiés à Chang-haï par l'évêque de Victoria, en 1851. C'est aux missionnaires catholiques romains que nous sommes redevables de la connaissance antérieure que nous avions de l'existence des Juifs en Chine. En 1843 James Finn, Esq., fit paraître un petit livre qui contient un résumé succinct et intéressant de ce qui était déjà connu. Deux juifs de Kaï-foung visitèrent Changhaï en 1851, où l'éditeur eut l'occasion de les voir et d'esquisser leurs portraits, qui conservaient les signes distinctifs de la physionomie juive.

LES ISRAÉLITES EN CHINE

Par Alexandre Wylie, csq. (A)

## 2.Les diverses sectes dont il est parlé dans les livres chinois.

Il est reconnu que les Israélites, en nombre considérable,

<sup>1</sup> Article publié sous le titre de : Les Israélites en Chine, par M. Al. Wylie. Traduit, avec autorisation, du nouveau Recueil périodique anglais, intitulé : The Chinese and Japenese Repository, édité par le Rév. J. Summers, professeur de chinois au King's College, à Londres. Vol. 1, nºº 1 et 2, juillet et août 1863.

(A) Missionnaire pendant 14 ans dans le Nord de la Chine. Nous voyons avec plaisir que, quoique ministre anglican, il rend justice aux R. P. Jésuites, et sait apprécier leurs savantes recherches et leurs travaux importants.

Note du traducteur TII. B. v série. tome ix. — N50; 1864. (68 rol. de lo co'l.) 6

DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

ont résidé en Chine depuis une époque très-reculée, et de courtes notices de leur existence sont parvenues en Europe à divers intervalles. Ces notices accidentelles, quoique trèsintéressantes, sont néanmoins généralement trop peu nourries pour satisfaire l'esprit investigateur moderne, et nous ne pouvons que regretter l'absence de détails plus amples, qui auraient été accueillis avec bonheur par l'ethnographe, par l'historien, et par tous ceux qui se plaisent à rechercher les pérégrinations et les fortunes diverses du Peuple élu dans les contrées où les exilés trouvèrent une seconde patrie. Au 12<sup>•</sup> siècle Benjamin de Tudèle, Juif espagnol, fit un vovage à travers plusieurs royaumes de l'Asie, pour découvrir les restes existants de sa race, et poursuivit ses recherches jusqu'aux confins de la Chine. S'il avait pu continuer ses courses jusque dans cet empire, il est hors de doute qu'il nous aurait laissé d'amples informations, sur un sujet sur lequel nous ne pouvons qu'émettre des conjectures. Le savant Rabbi Manasseh soutient qu'une partie des Dix-Tribus franchit la Grande-Muraille, qui séparait la Chine de la Tartarie. et s'établit dans la première contrée; et il croit que l'Ecriture fait clairement allusion à cette émigration des tribus dispersées. L'existence d'une colonie d'Israélites, de nos jours, dans le centre de la Chine, suffit pour attester le fait d'une prospérité antérieure; il ne permet pas aussi de douter que ce peuple n'ait pénétré en Chine dans les siècles antérieurs.

S'assurer s'il reste quelque souvenir de l'existence de ces juifs dans la *littérature chinoise*, est une question qui offre de l'intérêt; et c'est sur ce point que nous présentons les observations suivantes avec réserve, et avec le désir que la discussion de la question y répande un peu plus de lumière.

Nous trouvons que, pendant le moyen-âge, les Annales de Chine font mention de plusieurs sectes ayant des noms étrangers, parmi lesquelles sont Muh-hou Ta-tsin, King-kiao, Mo-ni, Mo-ni, Po-sse-king-kiao, Ho-chin, Hien-kiao, Thiên-chin, Hou-thiên-chin, Hou-hien, Ho-hien, etc. A cause de leurs croyances quelques unes reçoivent leur désignation du nom de leurs fondateurs; ainsi Muh-hou, les Mahométans, et Moni ou Mô-ni, les Manichéens. La dési-

gnation de quelques autres est nationale : comme Ta-tsin, les Syriens, et Po-sse-king-kiao, la religion classique des Perses. Il en est une qui a une appellation honorifique, King-kiao, l'illustre religion, c'est le nom adopté par les chrétiens Nestoriens dans la Chine. D'autres tirent leurs noms des objets qu'ils adorent, comme Ho-chin-kiao, « les adorateurs du feu, » ou les Perses.

Une secte de cette espèce s'appelle 新天 参 Hien-kiao, laquelle, à notre avis, mérite de fixer l'attention. Thien-chin, Hoa-thien-chin, et Hoa-hien, semblent être simplement synonymes de Hien; et Ho-hien, l'équivalent du Ho-chin, des Perses.

## 3. Recherches dans les lexiques chinois sur le caractère HIEN. et sur l'époque où il a été employé.

Nous efforçant de connaître ce que c'est que la religion de Hien-kiao ou Hien, dont il est parlé, il conviendra de rechercher d'abord la signification du caractère Hien. Faisant mention des chapelles de cette secte, Peih-yucn, l'éditeur d'une récente édition du Tchang-gan-tchi 1 dit :

« Je trouve que ce sont les mêmes que les chapelles « du Ciel (Thien), dont il est parlé dans l'histoire de la dynas-« tie des Wei du Nord. Dans les temps anciens il n'y avait pas « de caractère tel que Hien .»

L'assertion de Peih-yuen, est loin d'être empruntée aux Dictionnaires du pays, car ce caractère ne se trouve pas dans les plus anciens, et le lexique le plus récent où il se rencontre, paraît être le Yuh-pien 3, qui écrit sous ce caractère les mots suivants : « Prononciation, Hien, un Esprit étranger. »

Le Kwang-yun, d'une date plus récente que le précédent, porte : « un Esprit étranger. Dans le catalogue des grades » officiels, il en est un qui a le titre de chef du Hien. Pro**nonciation**, Hyen. »

<sup>1</sup> Publié en 1787. [C'est une description de la ville de Tchany-gan, la capitale des Thang].

<sup>2</sup> Livre 1x, p. 4.
<sup>3</sup> Publié par Koú-yày-roang, en 523.
<sup>4</sup> Celui-ci est d'une date incertaine, mais il est hors de doute qu'il fut publié sous la dynastie Thang. L'édition connue la plus ancienne est celle du temps des Soung.

### DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

Le Tseih-yun, ouvrage de la dynastie des Soung, porte : « Prononciation, Thien, le même son que Thien. »

Le Yùn-Hwùy, ouvrage postérieur, porte : « Prononcia-» tion, Il yen, le même son que Hiuen. »

Le Louh-chou-thoung, publié durant le 14<sup>e</sup> siècle, porte : « A Kwan-tchoung (Chen-si), le CIEL est appelé HIEN. Les » étrangers désignent la Divinité par le mot HIEN. »

Le Hou-vou-tching-yùn, versla fin du 14° siècle, porte : « Un » Esprit étranger. Le caractère est formé du radical *Thien* » (ciel). Dans le catalogue des titres officiels des Chang se » trouve celui de chef du *Hien*. »

Le Tching-yùn-huòùy-pien, qui est une reproduction des matières du précédent, présentées dans un ordre différent avec des modifications, publié au commencement du 17° siècle, dit : « Celui-ci rime avec Sien. Hien : Prononciation, » Hyen, un Esprit étranger. Le caractère est formé du radi-» cal Thien (ciel). »

Le Tching-tssé-toung, publié vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle, porte : « Prononciation, Hyen, même son que Hien. Le nom » d'un Esprit étranger. Dans le catalogue des titres offi-» ciels des Chang, se trouve celui de chef du Hien. »

Le Khang-hi-tsé-tien, publié sous la direction du second empereur de la présente dynastie, contient simplement l'abrégé des notes précédentes.

Une nouvelle édition du Choue-wen 1, ayant pour titre: ('houe-wen kiaï-tssé-thoung-chih, porte: «Un Esprit étran-» ger. Le caractère est formé des éléments Chi (influence » spirituelle) et Thien (Ciel. La prononciation est Hien. »

Nous savons donc par ces détails lexicographiques que le caractère  $\[mu]$  est prononcé *Hien*, telle étant la prononciation locale du mot *Thien* (ciel) dans la province de Chensi; que ce même *Hien* était le mot générique parmi les étrangers d'Occident pour désigner la Divinité; que c'était le nom d'un Être adoré par une secte étrangère dans la Chine,

<sup>1</sup> Le Choue-wen fut composé par Hiù-chin, et publié l'an 100 de notre ère; c'est le premier dictionnaire où les mots sont coordonnés d'après les radicaux. L'ouvrage original ne contient pas néanmoins le caractère Hien.

et qu'il entrait dans la formation du titre d'un officier du gouvernement sous la dynastie des Tanq.

Ainsi nous voyons que le caractère est comparativement de formation récente, puisqu'on ne le trouve dans aucun livre antériour au 6° siècle; et nous avons l'autorité de Peih-yuen. signalée plus haut, pour le fait que le mot Hien est le synonyme de Thien (Ciel), que nous trouvons mentionné comme un objet adoré par une secte étrangère, au commencement du 6° siècle; car il dit que le caractère Hien n'était pas employé dans les anciens temps.

Contrairement à cette opinion, Yao-Khwan ' prétend, il est vrai, trouver des preuves de l'existence de cette religion au 7° siècle avant Jésus-Christ. Le passage sur lequel il appuve sa thèse est tiré du commentaire de Tou-yu sur le Tsotchuen<sup>1</sup>, qui est une amplification de l'histoire de Confucius Tchun-tsieou (Annales du Printemps et de l'Automne)<sup>3</sup>. Le texte du Tchun-tsieou porte : « La 19° année du Duc Hi (Av. » J.-C. 631), en été, le 46° jour du cycle, les hommes de Tchou » prirent le vicomte *Tsang* et l'offrirent en sacrifice. » Le Tso-tchuen dit à ce sujet : « En été, le duc de Soung fit offrir le » vicomte Tsan à l'autel tutélaire qui était près de la rivière » de Souy par le duc de Tchou, dans l'intention de se conci-» lier les étrangers orientaux.» Le commentaire sur ce texte. comme l'observe Yao-khwan, porte : « Le Sour, reçoit le » Pien, ettraversant le Tchin à l'Orient, laissant Liang-tsiao et » Pang-tching, se jette dans le Sse. Près de ce fleuve régnait » un Esprit Hien, que l'on était généralement dans l'usage » d'honorer d'un culte tutélaire; c'est pourquoi on égorgeait » des victimes humaines et on les lui offrait en sacrifice. »

Il y a ici une corruption évidente du texte original, qui ne mériterait pas même d'être signalée, si cette altération n'avait été reproduite sans commentaire dans la moderne géographie

<sup>1</sup> Dans le Se-ki-thûng-yù, collection de notes critiques et histori-ques, écrites vers le milieu du 12° siècle, livre 1, p. 18. <sup>2</sup> C'est l'œuvre de *Tso-Keou-ming*; cette collection où sont relatés les événements contemporains est indispensable pour connaître la chronique locale.

\* C'est une histoire de l'Etat de Lou, la patric de Confucius, et le seul ouvrage qui ait été complétement rédigé par ce philosophe.



chinoise Haï kwo thoù tchi ': Le commentateur n'est appuyé par aucune autorité; le mot donné ici,  $\[mu]{}$  Hien, étant écrit dans toutes les éditions des ouvrages classiques,  $\[mu]{}$  Yao (lutin ou démoniaque), qui est très-certainement la véritable version, une forme équivalente de ce caractère étant  $\[mu]{}$ , qui ressemble beaucoup à Hien; et, en effet, le Dictionnaire Hungwou-tching yun donne la même forme de caractère (probablement par inadvertance) aux deux définitions; mais tous les autres dictionnaires marquent clairement la distinction des deux caractères. L'anachronisme n'a pas échappé aux savants du pays, et l'un d'entre eux s'exprime nettement dans le Gaï jih tsoung tchao':

«Tou-yu, dans son commentaire sur le Tso-tchouen concernant le texte, « l'autel tutélaire près de la rivière Suy, » dit : « Il y avait une chapelle Hien sur la rivière Suy. » » C'est impossible. Comment y aurait-il pu y avoir une cha-» pelle Hien en Chine du temps du duc Siang de l'Etat de » Soung? »

## 4.Reherches pour savoir si la religion HIEN est celle des Juifs.

A-t-on quelque raison de croire que la religion Hien est celle des Israélites ? Me rappelant que le Ciel est employé dans la Chine par métonymie, pour le Dieu du Ciel, il convient de fixer notre attention sur un usus loquendi que l'on rencontre dans le Vieux Testament, où nous trouvons l'emploi fréquent du terme Dieu du Ciel pour désigner Jéhovah, dans les livres écrits postérieurement à la captivité de Babylone, au lieu de Seigneur des Armées, qui est généralement usité dans les livres historiques plus anciens et dans les écrits des prophètes. C'est ce que nous croyons retrouver particulièrement dans les traits historiques où il est question des rapports des Israélites avec les nations étrangères, où la supré-

<sup>1</sup> Les matériaux pour cet ouvrage furent en grande partie empruntés à des sources étrangères par le commissaire *Lin*, fameux dans la première guerre avec la Chine. L'ouvrage de l'éditeur fut confié **à** *Wei-yuen*, savant du pays, d'un talent très remarquable, mais ennemi déclaré des étrangers, comme le prouve l'esprit du livre, qui n'est pas néanmoins sans mérite.

<sup>2</sup> Le Gai-jih tsoung tchao; ce sont des mélanges où sont discutées de nombreuses questions d'un intérêt historique, écrits, dit-on, par un nommé Ye, vers la fin de la dynastie Soung (vers 1419).

RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

matie donnée par eux à leur Dieu, s'étend sur tous les Dieux des nations, honneur qui semble avoir été librement accordé par les potentats païens, avec lesquels ils étaient en contact. Durant la captivité de Babylone, après avoir invoqué le Dieu du Ciel, le prophète Daniel est introduit, affirmant sans crainte la puissance et l'omniscience du Dieu du Ciel devant le despote Nabuchodonosor, qui répond : « En vérité, votre » Dieu est le Dieu des Dieux et le Seigneur des Seigneurs 1. » Et plus tard, lorsqu'il recouvre son rang et sa dignité après une épreuve des plus humiliantes, le monarque est contraint de s'écrier : « Moi, Nabuchodonosor, je glorifie, j'exalte, » j'honore le Dieu du Ciel, parce que toutes ses œuvres sont » fondées sur la vérité et que toutes ses voies sont pleines de » justice <sup>a</sup>. »

Cyrus, roi de Perse, dans son édit pour la délivrance des captifs, dit : « Jéhovah, le Dieu du Ciel, m'a donné tous les » royaumes de la terre; et il m'a chargé de lui bâtir une » maison à Jérusalem qui est dans Judah <sup>3</sup>. »

De nouveau, Darius dans son décret, confirmant certains priviléges accordés par son prédécesseur Cyrus, ordonne au gouverneur de la Perse de fournir aux Juifs quelques articles pour le service divin; « afin qu'ils puissent offrir des sacri-» fices d'agréable odeur au Dieu du Ciel. et prier pour la vie » du roi et celle de ses fils \*. »

Artaxerxès, plus tard roi de Perse, qui continua à protéger les juifs et à les combler libéralement de ses faveurs, en déléguant Esdras, qui est appelé par l'auteur du livre de ce nom, « un scribe instruit des préceptes et des ordonnances du » Seigneur<sup>3</sup>, l'honora d'une lettre commencant ainsi : « Ar-» taverxès, roi des rois, à Esdras prêtre, scribe de la loi du » Dieu du CIEL 6; et plus loin il ajoute : « que tout ce qui est » commandé par le Dieu du Ciel, soit fait promptement pour » la maison du Dieu du Ciel . »

<sup>1</sup> Daniel, 11. 47.

<sup>3</sup> Ibid., iv, 34.

\* Esdras, 1, 2.

• Ibid., vi, 10.

5 Ibid., vii, 11.

· 16i l., vn, 12.

' Ibid., ..., 23.



Néhémie, qui avait longtemps résidé à la cour de Perse, adressait également des plaintes au Dieu du Ciel.

C'est un fait intéressant que de voir les monarques païens d'un empire comme la Perse, accordant cette éclatante prééminence au Dieu des Hébreux, ce qui fait croire naturellement qu'une pareille influence a été exercée par les dix Tribus déjà depuis longtemps établies dans le pays. Les diverses expressions que nous avons remarquées à cesujet, et d'autres que l'on pourrait signaler encore, se rattachent à un remarquable passage dans Finterprétation du songe de Nabuchodonosor par Daniel : « Ton royaume te restera, lorsque tu auras » reconnu que toute puissance vient du CIEL<sup>1</sup>, » formule en usage dont nous trouverons généralement des vestiges dans les royaumes de l'Asie à des époques postérieures. On en voit de fréquents exemples dans les apocryphes (Deutéro-canoniques): Ainsi, quand le troisième martyr s'adrese à son bourreau qui le sommait de sortir sa langue pour être coupée, il lui dit étendant ses mains : « Ces membres je les ai reçus du » CIEL, et pour la défense de sa loi; je les méprise, car j'es-» père qu'il me les rendra un jour 2. »

- Deux siècles plus tard nous observons la même locution du temps de notre Sauveur; ainsi le Prodigue retournant à la maison paternelle, s'écrie : « Mon père j'ai péché contre le » CIEL et en votre présence <sup>3</sup>.» L'emploi de l'expression CIEL pour DIEU est très-commun, même de nos jours, parmi les Juifs de l'Europe, comme dans la phrase : סל מעשך היו לשם שמרם « Que toutes tes œuvres soient faites au nom du CIEL <sup>4</sup>. » On peut raisonnablement croire que cette manière de s'exprimer fut introduite par les Israélites dans leurs vastes et lointains établissements.

Mais nous nous proposons de borner notre attention pour le présent à la Chine. Après quelques observations préliminaires sur le nom que la colonie de Kai-foung a retenu, nous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Daniel, IV, 23.

<sup>\*</sup> I Macchabees, vii, 11.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Luc, xv, 21.

<sup>•</sup> Lettres édifiantes et curieuses, tom. xviii, p. 52.

#### RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

nous occuperons à rechercher sous quel nom *Dieu* a été adoré par les Israélites dans cet endroit.

. 5. Recherche sur les noms donnés à la colonie juive de Kai-foung. Deux agents de la Soc iété des missionnaires de Londres. qui visiterent les Juifs en 1850, apprirent que, d'après une tradition existant parmi eux, leurs aïeux étaient connus sous la désignation de Thien-tchu-kiao, « religion indienne ', » mais que, par suite d'une persécution qui avait eu lieu à une certaine époque plus reculée, ce nom avait été abandonné . Le Père Trigaut, dans son compte-rendu des missions chrétiennes en Chine, publió au commencement du 17° siècle. dit que de son temps les Mahométans, les Juifs et les adorateurs de la Croix ou anciens Chrétiens, étaient tous connus des Chinois sous le nom général de Hwuy-hwuy; mais que pour les distinguer, les Mahométans étaient appelés« Hwuy, qui s'abstiennent de porc ; » les adorateurs de la Croix : « Hwuy qui s'abstiennent d'animaux sans le pied fendu; » et les Juifs étaient appelés « Hwuy, qui extirpent les nerfs <sup>3</sup>. » La raison de cette commune appellation n'était pas connue; il est probable qu'elle avait pour origine le désir de quelques partisans de ces religions d'éviter d'être découverts en temps de persécution. A présent, le nom Hwuy-tszé, ou Hwuy-hwuy est appliqué presque exclusivement aux Mahométans, quoique les Juifs soient quelquefois également appelés par occasion les Lan-mao Hwwy-tszé ou les Hoeï-tsze à la toque Bleue mais le nom ordinaire de la secte à Kaï-foung est Tiaokin-kiao, ou « la religion qui extirpe les nerfs. » Un autre lien de fraternité entre les Mohométans et les Juifs parait exister dans le nom donné à la Synagogue, lequel est inscrit sur la porte dela façade de l'édifice Tsing-tchinsse, « Temple de Puretó et de Vérité, » ce nom étant le même que celui qui est employé pour désigner les mosquées des Mahométans dans la Chine ; et cet usage n'est pas de date

<sup>1</sup> La Syrie paraît avoir été comprise autrefois par les Chinois sous la dénemination *Thien-tchu*, et c'est ainsi qu'elle était comprise ici très certainement, quoique cette expression soit généralement traduite par « Inde. » (Voyez *Lettres édifiantes et curieuses*, t. xxiv, p. 94).

<sup>2</sup> Chinese Repository, vol. xx, p. 449.

<sup>3</sup> De christiana Expeditione opud Sinas, lib. 1, p. 123.



#### DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

récente, puisqu'on trouve ce nom dans les inscriptions gravées sur deux pierres antiques que l'on voit dans le pourtour de la Synagogue appliquées à l'édifice qui fut restauré au 13° siècle. Le P. Gozani, qui les visita en 1704, appelle la synagogue Li-paï-sse<sup>1</sup>, qui est aussi le nom ordinaire des mosquées. Une autre désignation trouvée sur une des tables de pierre est le *Yih-tsze-lo-nie-kiao*, ou « religion israélite ;» et la Synagogue clle-même est connue comme le *Yih-tsze-lonie-tien*, « Temple israélite <sup>3</sup>; » mais les gens du peuple maintenant ignorent totalement la signification de ces mots; et probablement elle n'était pas gónéralement connue parmi les Chinois du dehors.

## 6. Sur le nom donné à l'Etre Supreme par les Juifs Chineis.

Quant au nom usité par cette nation pour désigner l'Etre Suprême, nous la voyons suivre un usage assez uniforme dans les temps anciens et modernes. Sur les deux tables de pierre nous trouvons le terme Tao, ou « Parole, » équivalent du Logos du Nouveau-Testament, appliqué à Jéhovah d'une manière mystique; mais l'usage du mot Thien « Ciel ». est universel dans le sens de Dieu. Ainsi dans l'inscription la plus ancienne nous lisons : « Le patriarche élevant sa pen-» sée vers Thien (Dieu), l'Etre pur et éthéré, qui habite en « haut, » — « il adora et loua le vrai Thien (Dieu), » — « Sa » piété toucha le cœur de Thien (Dieu), » - Esdras incul-» quait le devoir d'honorer Thien (Dieu) par l'adoration » prescrite par le rituel. » --- « Les hommes, au milieu de » leurs occupations journalières, ne doivent pas oublier un » seul moment Thien (Dieu), mais à guatre heures du matin, » à midi et à six heures du soir, accomplir leurs trois adora-» tions, ce qui est le vrai fondement de la religion de Thien » (Dieu). » — « La Raison (ou la Parole) est sans forme ou » figure, comme la Raison du Thien (Dieu), élevé en haut. » » — Il se rappelle sans cesse Thien (Dieu), » il se rappelle » infailliblement Thien (Dieu); » — « mais vénérer Thien » (Dieu) et négliger les ancêtres, c'est manquer aux devairs » qui leur sont dus, » — « nous prions avec respect Thien <sup>1</sup> Chinese Repository, vol. xx, p. 154.

<sup>\*</sup> Ibid., ..., p. 152.

<sup>\*</sup> Lettres édifiantes et curieuses, t. XVIII. p. 34.

## RÉCHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

» (Dieu), » — « chaque homme donc garde la loi et sait » comment il faut vénérer Thiën (Dieu) 1. »

Il n'est pas nécessaire de citer encore d'autres exemples: ces expressions et d'autres analogues sur les deux tables de pierre parlent assez clairement d'une pratique universellement adoptée dans les temps anciens. La terminologie des stances et maximes diverses, répandues autour des murailles de la Synagogue, est entièrement en harmonie avec ce que nous avons dit plus haut. Le P. Gozani dit que le sanctuaire intérieur de la Synagogue, est appelé le Thien-kiao, « maison de Thien (Dieu), » c'est-à-dire Béth-el. Leurs écritures sont appelées les Thien-king, « livre de Dieu ou ora-» cles divins. » Leur religion est appelée le Thien-kiao, « la re-» ligion du Ciel<sup>3</sup>. Tsiang-Yung-tchi, le plus âgé des agents de la société de Londres, qui visita la Synagogue de Kaï-foung, en 1851, en rendant compte de la secte, constate que, de nos jours, en s'adressant à Dieu en langue chinoise, ils se servent du mot Thien, et plusieurs partisans de cette religion qui visitèrent Chang-haï, assurent la même chose. Gozani dit aussi qu'ils adorent Dieu sous le nom de Thien et un Mémoire sur les Juifs en Chine, dans la même collection, s'exprime ainsi : « En traduisant le nom de Jéhovah en chinois, ils ne disent » pas comme les missionnaires Thien-tchu, mais simplement » Thien, précisément comme les savants de la Chine quand » ils expliquent leur terme Chang-ti \*. »

Ouand nous vovons ainsi un usage persistant dans l'Asie occidentale parmi les Hébreux de désigner Jéhovah comme le Dieu du Ciel, et quelquefois sous le nom de Ciel; et quand nous trouvons dans les Annales chinoises une notice distincte d'une secte étrangère distinguée d'une manière expresse sous la dénomination d'adorateurs du Ciel, mentionnée comme existant en Chine au commencement du 6° siècle, naturellement son identité avec les adorateurs du Dieu du Ciel dans l'occident se présente à l'esprit. Ce nom, en tant que désigna-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chinese Repository, vol. xx, pp. 456-458, passim. <sup>2</sup> Lettres édifiantes et curieuses, tom. xvIII, p. 45.

<sup>\*</sup> Lettres édifiantes, etc., ..., ibid., ..., p. 36. \* Lettres édifiantes etc., tom. xxiv, p. 73.



DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

tion d'une secte étrangère, est très remarquable, d'autant plus que le rituel chinois a désigné l'Etre Suprême par le nom de Ciel, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Dans ce dernier fait nous trouvons peut-être la cause pour laquelle les adorateurs du Ciel ont changé le caractère par lequel ils étaient identifiés avec lui; car tandis que le caractère *Thien* était incontestablement la représentation correcte et étymologique de l'objet de leur adoration, cependant les idées vagues et matérialistes, qui s'attachent souvent à ce mot dans l'esprit chinois, les auraient poussés probablement à désirer que quelque chose d'une nature plus personnelle et plus spirituelle fut attaché à ce mot. Telle est l'idée qui semble convenablement représentée par le Caractère inventé dans ce dessein comme le comprendra aisément tout sinologue. Peut être que l'usage où étaient les Bouddhistes d'employer le mot Thien comme terme générique pour désigner un des objets de leur adoration de l'ordreinférieur, n'a pas été sansinfluence à cetégard. Quoi qu'il en soit, et quelle qu'ait étéla cause qui ait fait adopter le caractère, le mot *Hien* est donné dans tous les Dictionnaires comme synonyme de Thien, « Ciel. » Quelques uns, il est vrai, lui donnent la même prononciation, tandis que d'autres disent que Hien est la prononciation locale, dans le Chen-si, pour « CIEL. » A l'appui de cette dernière opinion nous rappelerons que, dans les temps les plus reculés, quand la navigation était une manière de voyager difficile et exceptionnelle, la route ordinaire pour les étrangers venus d'Occident était par le Chen-si, et qu'ils entraient dans l'Empire par cette province, où un grand nombre d'entre eux s'établissaient. En supposant donc que les adorateurs de Hien, sont les Israélites, nous essayerons de réunir ici dans l'ordre chronologique les matériaux importants touchant leur existence dans la Chine, en les empruntant aux sources indigènes et étrangères.

7.Textes chronologiques sur l'existence des Julis en Chine.

D'après le témoignage d'une des tables de pierre qui sont dans la synagogue de Kaï-foung-fou, les Israélites entrèrent d'abord dans la Chine sous la dynastie de Han<sup>1</sup>, et les lettres

<sup>1</sup> Chinese Repository, vol. xx, p. 454.

des Jésuites nous apprennent qu'ils vinrent sous le règne de Ming-ti (ann. 58-75 de J.-C.) du Si-yuh c'est-à-dire, des « régions occidentales. »

Il parait, par tout ce qu'on a pu apprendre d'eux, que cette contrée occidentale est la Perse, et qu'ils vinrent par le Khorassan et Samarcand. Ils ont plusieurs mots persans dans leur langage et ils ont eu pendant longtemps de grandes rapports avec ce pays 1.

Le Tung-king-ki, ouvrage de la dynastie Soung, par Sung Tsze-tuo, parlant de Pien-liany, qui est à présent Kai-founy, dit : « Dans le square Hing-yuen il y a un monastère de l'Es-» prit *Hien*, » et il ajoute : » on sait par la tradition que celui-ci » fut érigé vers l'époque de l'incursion des Tartares occiden-» taux sous la dynastie de Tsin 2 (du 3° au 5° siècle). » Si cela est exact, c'est donc l'établissement le plus ancien de la secte dont nous avons une mention déterminée.

Dans le Liany king sin kis, nous rencontrons la notice suivante d'un autre de cesédifices dans la ville de Tchang-gan dans le Chen-si: «Al'angle sud-ouest du square Pou-tching", il » y a une chapelle étrangère Hien. » Il ajoute, sous forme de commentaire, « elle fut érigée en 621. Le Thien (Dieu) » adoré par les étrangers des pays occidentaux est le Malies-» wara des Boudhistes lettrés. » Cette dernière remarque fournira matière à une future discussion. Le Tchany-gan-tchi . commentant la même notice, dit : « L'objet de l'adoration à » cet endroit est le Thien, esprit des étrangers des régions oc-» cidentales. Il y avait un fonctionnaire, qui s'occcupait des » honneurs sacrés rendus à l'esprit Hien, et qu'on désignait

<sup>1</sup> Lettres édifiantes et curieuses, tom. xxiv, p. 62.

\* Se-ki-tsoung-yù, liv. 1, p. 18.

<sup>3</sup> Cet ouvrage lut publié par Wei-chuh, au 8° siècle. Des cinq volumes, il ne reste actuellement que le troisième, qui est incomplet, mais il y en a des extraits considérables dans le Tchang-gantchi.

· C'était le troisième square du côté du Nord, entre la première

t la seconde rue ouest de la cité impériale. <sup>5</sup> Le Tchang-gan-tchi par Min-kew de la dynastie Soung; c'est un travail soigné divisé en 20 livres, où il est parlé en détail des édi-lices publics, bornes et autres matières diverses concernant Tchanggan, métropole occidentale de la dynastie Tang.

#### DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

98

» aussi officiellement sous le nom de « prêtre étranger <sup>1</sup>. » A cela, Peih quen ajoute : «Selon l'ouvrage intitulé : « Détails » complets touchant l'esprit étranger Hien<sup>\*</sup>»:«L'histoire de la » dynastie des Wei du Nord raconte que cette chapelle avait été » construite dans le temps de l'impératrice douairière Ling (c'est-à-dire dans la première moitié du 6° siècle). » Il y a ici une différence apparente d'environ un siècle touchant l'ércction de cette chapelle, mais probablement les deux assertions peuvent s'accorder en supposant qu'elle a été d'abord hâtie dans le 6° siècle, et que l'année 621 est la date de sa reconstruction. En jetant les yeux sur la biographie de l'impératrice, dont il est parlé dans l'histoire des Wei, nous y lisons que « avant gravi une haute colline, suivie de plusieurs cen-» taines de personnes, parmi lesquelles étaient le couple im-» périal, des dames du palais, des princesses et autres, elle » abolit les divers systèmes corrompus du culte religieux, » excepté celui de l'esprit étranger Thien 3. »

Alex. WYLIE.

<sup>1</sup> Tchang-gan-tchi, livre x, p. 2. <sup>2</sup> Malheureusement je n'ai pu recueillir aucun renseignement sur l'existence de cet ouvrage, qui, sans aucun doute, aurait été d'un grand secours pour les présentes recherches. \* Wei-chou, livre xm, p. 12.

DÉCRET DE LA CONGRÉGATION DES RITES.

## Archéologic Catholique.

## DECRET DU 10 DÉCEMBRE 1863 DE LA CONGRÉGATION DES RITES sur la valeur réfile du vase de sang comme preuve du martyre.

## État de la question.

Le culte des saints et des martyrs est aussi ancien dans l'Eglise que l'Eglise elle-même. L'histoire et les monuments attest ent qu'il remonte à la mort de l'Homme Dieu. L'Eglise des premiers jours conservait avec une tendre sollicitude ce qui avait appartenu à ces généreux enfants qui affrontaient les supplices pour confesser le nom du divin Maître. Les chrétiens de Rome notamment, recueillaient le sang des martyrs avec des éponges ou dans de petits vases qu'ils plaçaient ensuite à l'entrée de leur tombe. A ce signe ils reconnaissaient la sépulture d'un martyr.

Jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, on avait toujours admis, lorsque d'ailleurs l'épitaphe ne le mentionnait pas expressément, que le corps près duquel on rencontrait un vase rempli de sang ou simplement rougi, était celui d'un martyr. Des doutes s'étant élevés à cette époque, le Pape les soumit à l'examen d'une congrégation qui rendit, le 10 avril 1668, un décret conforme à la tradition. Cette sentence fut ratifiée par Clément IX et confirmée 60 ans plus tard par l'un de ses illustres successeurs, Benoît XIV.

Telle était la croyance générale de l'Eglise sur ce point, lorsqu'en 1858, M. Edmond Le Blant, dont le nom est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge, publia une brochure intitulée : La question du vase de sang. Très respectueuse dans la forme, cette étude présentait un danger véritable pour le fond : ses conclusions mettaient à néant les décrets antérieurs des congrégations romaines. M. Le Blant reconnaît à la vérité que la matière contenue dans les ampoules est bien du sang de martyr, et non pas du vin eucharistique comme l'affirmait récemment M. Ch. de Remusat <sup>1</sup>, mais il prétend que ce sang était considéré comme reliques

<sup>1</sup> La Revue des deux Mondes, juin 1863. Un Musée chrétien à Rome.



400 DÉCRET DE LA CONGRÉGATION DES RITES par les fidèles qui le plaçaient comme une sorte de *tutamen* auprès de la dépouille de leurs chers défunts. Puis il ne reconnaît comme martyrs que ceux dont la passion est exprimée sur l'épitaphe du loculus ; il ajoute qu'aucune tombe de cette dernière catégorie n'a recélé de fiole de sang. Telle est aussi l'opinion que M. Charles Lenormant, de l'Institut, a insinue dans un article publié par le *Correspondant*<sup>1</sup>.

Les conséquences désastreuses d'une semblable doctrine n'ont point échappé aux rationalistes modernes; ils savent qu'elle ne tend à rien moins qu'à l'anéantissement du culte rendu par les catholiques aux corps des martyrs trouvés dans les catacombes. Or, comme ces vénérables ossements sont envoyés aux fidèles par le souverain Pontife, le rationalisme conclut naturellement que le Pape s'est trompé et qu'il a volontairement trompé les chrétiens, en proposant à leur vénération des restes indignes de parcils honneurs. Ils font ainsi des catholiques de véritables idolàtres.

A l'époque où M. Le Blant publia sa brochure, nous avons essayé d'yrépondre dansles Annales de la charité<sup>\*</sup>. Contrairement à la thèse du savant épigraphiste, nous avons étayé de preuves solides la doctrine de l'Église touchant les martyrs des catacombes. Nous avons placé sous les yeux du lecteur des épitaphes mentionnant le supplice de quelques-uns d'entre eux dans le tombeau desquels on avait trouvé la fiole de sang.

Une étude sur le même sujet, que feu M. le comte de Lescalopier a seul connu en France, et attribué par la rumeur publique au R. P. Van der Bruck, de la compagnie de Jésus, avait paru à Bruxelles en 1855. Elle a pour titre : De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur observationes, V. D. B. Les conclusions du religieux anonyme sont identiques à celles de M. Le Blant. Cet ouvrage ayant été détruit par ordre des supérieurs, nous n'en parlerons ici que pour mémoire. Quatre ou cinq exemplaires ont seuls échappé à l'incendie, et se trouvent actuellement dans des bibliothèques connues. Assez d'autres membres de cette com-

<sup>1</sup> Voir le Correspondant de 1859, N° au 25 févaier, t. 1. p. 347, 365 (2° serie).

<sup>2</sup> Voir dans Annales de la charité de 1858 et 1859, les articles ayant pour titre : Le catéchisme dans les catacombes de Rome.

#### SUR LE VASE DU SANG.

pagnie ont défendu ce signe principal du martyre des chrétiens de Rome, pour que le sentiment d'un seul n'influe en rien sur l'esprit de l'ordre. Lupi et Zaccharia dans le passé, Marchi, Secchi, Giorgis, dans les temps actuels, sont des noms dont l'autorité nous paraît sans réplique dans unequestion si importante.

Il parut aussi en 1861, dans la Vérité historique<sup>1</sup>, un article sur le même sujet, sous la signature peu compromettante de ED. L'auteur s'exerce, comme à plaisir, à infirmer les arguments de M. Le Blant, pour formuler ensuite des conclusions identiques à celles du savant français.

Enfin, le même auteur affirme qu'un des membres les plus distingués de la Commission des Catacombes considérait, de son côté, la question du Vase de sang, comme signe du martyre, abandonnée depuis longtemps; que de nouveaux règlements avaient déjà été faits à ce sujet, et par conséquent que les conclusions de M. Le Blant ne seraient que conformes au sentiment exprimé par l'anonyme belge et accepté par les savants de Rome<sup>2</sup>.

En présence de ces attaques réitérées, les quelles, suivant le rédacteur ED. du journal Belge, auraient été portées à l'Institut par M. Le Blañt, l'Eglise ne pouvait demeurer indifférente. Une commission fut nommée par Pie IX pour étudier à nouveau la question du Vase de sang. Après un examen approfondi du sujet et des objections formulées par les adversaires, la *Congrégation des Rites* a promulguéle décret suivant avec la ratification du souverain pontife.

#### П.

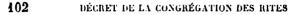
#### Décret du 10 Décembre 1863 de la Congrégation des Rites sur la valeur réclie du Vase du sang comme preuve du martyre,

« Au 16° siècle on ouvrit de nouveau, sous la savante direction d'Antoine *Bosio*, dont on avait principalement suivi les études, les cimetières sacrés placés dans les faubourgs de la

Postquam sæculo XVI, laboribus præsertim et studiis Antouii Bosi iterom Sacra suburbana patuere Cæmeteria, quæ a sæculo VIII exeunte Summorum Pontificum cura penitus interclusa remanserant

<sup>1</sup> La Vérité historique, t. vii, p. 263-292, Tournai, H. Casterman. <sup>2</sup> Ibid., p. 263.

v• séale. TOME IX. - N• 50; 1864. (68° vol. de la coll.) 7



ville. Ils étaient restés fermés depuis la fin du 8° siècle par la prévoyance des Souverains Pontifes qui craignaient qu'ils ne fussent profanés par les barbares qui dévastaient le sol romain. On commença à faire des recherches pour découvrir les corps des martyrs qui reposaient encore dans les *loculi*.

» Le signe le plus certain auquel on pouvait reconnaître ces saintes reliques, et qui nous avait été transmis par nos ancêtres. c'étaient des Fioles de verre ou des vases en terre, teints de sang ou du moins des parties d'enduit tachées de sang, et adhérent aux loculi, soit dans l'intérieur, soit extérieurement. Cependant plusieurs savants furent d'avis que le sang ne suffisait pas pour reconnaître les corps des martyrs et qu'il fallait encore admettre d'autres signes. Mais voulant procéder, dans une affaire d'une sigrande importance, avec une prudence extrême, le souverain Pontife Clément IX nomma une congrégation spéciale composée de cardinaux de la sainte Eglise romaine et d'autres savants illustres, et lui confia l'examen de cette grave question. Cette congrégation, qui prit ensuite le nom de Congrégation des saintes religues et des indulgences, après avoir pesé toutes les objections, rendit le décret suivant le 10 avril 1668:

« Les signes d'après lesquels on pourrait distinguer les reli-» ques véritables des martyrs de celles qui seraient fausses ou

ne barbari Romanum solum devastantes ibi aliquam inferrent profanationem, in iis conquiri cœperunt Martyrum Corpora quæ adhuc ibidem permanebant in loculis abscondita. Tutissimum dignoscendi sacra hæc pignora Signum, a majorum traditione receptum, erant Phialæ vitreæ, vel figulinæ cruore tinctæ, aut crustas saltem sanguineas occludentes, quæ vel intra vel extra Loculos sepultorum affixæ manebant. Attamen aliquibus visum fuit Viris eruditis alias præter Sanguinem admittere notas, quibus ipsi Martyres distingui autumabant. Verum ut in re tanti momenti inoffenso procederetur pede placuit Clementi 1X, Summo Pontifici, singularem deligere Congregationem, quæ ex Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus, aliisquæ doctissimis Viris constaret, eique hac super re gravissimum commisit examen. Hæc Congregatio quæ postea a Sacris Reliquiis et Indulgentiis nomen habuit argumentis omnibus perpensis die 10 aprilis anni 1668. Decretum hoc tulit :

« Cum in Sacra Congregations Indulgentiis, Sacrisque Reliquiis proposita de Notis disceptar clur, ex quibus vera Sanctorum » douteuses, ayant été soumis à l'examen de la Congrégation
» des indulgences et des saintes reliques, cette congrégation,
» après avoir étudié la question avec le plus grand soin, a été
» d'avis que la palme et le vase teint de leur sang devaient
» être regardés comme les signes les plus certains. Elle a re» mis à un autre temps l'examen des autres signes. »

» Ce décret fut fidèlement observé pendant près de deux siècles, malgré les doutes émis dans le dernier siècle par des écrivains distingués sur la valeur du signe attribué aux fioles de sang. Ils eurent contre eux l'autorité si grave de Benott XIV, dans sa *lettre apostolique* au chapitre métropolitain de l'église de Bologne au sujet de S. *Procus*, martyr, dont le corps avait été retiré du cimetière de Thrason, avec le vase de sang, s'exprime ainsi :

« Le culte et le titre de saint lui sont dus, parce qu'il n'est » jamais venu à l'idée de personne, quelle que fût sa pénétra-» tion d'esprit ou son désir de trouver des difficultés où il n'y » en a pas, de douter que le corps découvert dans les cata-» combes de Rome, avec le Vase de sang ou plein ou teint de » sang, ne soit pas le corps de quelqu'un qui a souffert la » mort pour le Christ. »

Martyrum Reliquiæ a falsis et dubiis dignosci possint, eadem Sacra Congregatio, re diligenter examinata, censuit: Palmom et Vas illorum sanguine tinctum pro signis certissimis habenda esse: aliorum vero signorum examen in aliud tempus rejecit.»

Decretum hujusmodi duorum fere szeculorum decursu fideliter servatum est, quamvis przterito vertente szeculo nonnulli selecti Scriptores de Phialze Sanguineze signo diversimode dubitaverint. Quibus przecipue gravissima Benedicti XIV auctoritas obstitit, quum iu Literis Apostolicis ad Capitulum Metropolitanze Ecclesize Bononiensis de S. Proco martyre ex Coemeterio Thrasonis cum Vase Sanguinis effosso edoceret :

« Ipsi debetur cultus et titulus Sancti, quis procul dubio nulli unquam venit in mentem, quantumvis acuto ingenio is fuerit, et cupidus quarendi, ut aiunt, nodum in scirpo, nulli, inquam, venit in mentem dubitatio, quod Corpus in Catacumbis Romanis inventum cum Vasculo Sanguinis aut pleno, aut tincto, non sit Corpus alicujus qui mortem pro Christo sustinuerit 1. »

<sup>1</sup> Voir cette lettre de Benoît XIV, datée du 20 avril 1745, qui forme



» Mais de nos jours, d'autres savants également éminents et habiles archéologues, ont cherché à prouver, soit dans des mémoires, soit dans des ouvrages d'une plus grande étendue. que la fiole de sang n'était pas un indice certain du martyre. Notre très saint père le Pape *Pie IX* n'avait aucun doute sur la force et l'autorité du décret; mais, voyant que les objections des érudits étaient répandues dans le public par des journaux tant catholiques qu'hétérodoxes, il a jugé, dans sa sagesse. qu'il était urgent de se mettre en garde contre tout scandale pouvant blesser la piété des fidèles, et il a chargé la Congrégation des Rites de réunir toutes ces objections et d'en faire L'objet d'un sérieux examen. Cette commission spéciale, composée d'un certain nombre de cardinaux, membres de la congrégation des rites, de prélats, d'ecclésiastiques distingués par leur piété, leur savoir, leur sagesse, et d'une expérience consommée en ces matières, avant sous les yeux la série de toutes les difficultés soulevées et le rapport exact du secrétaire de la commission, et après avoir tout pesé avec le plus grand soin, mit en délibération, dans sa séance du 27 novembre de cette année, les deux questions suivantes :

At nostris hisce diebus alii supervenere Viri eruditione æque pollentes, et in Sacrae Archeologiæ Studiis valde periti, qui vel scriptis, vel etiam voluminibus editis adversus Phialam Sanguineam utpote in dubium Martyrii signum decertarunt. Sanctissimus autem Dominus Noster PIUS PAPA IX, de Decreti illius robore et auctoritate haud hæsitans, guum videret tamen eruditorum difficultates in ephemeridibus tum catholicis, tum heterodoxis divulgari, ad præcavendum quodlibet inter fideles scandalum sapientissime censuit, ut hujusmodi difficultates in quadam peculiari Sacrorum Rituum Congregatione severo subjicerentur examini. Peculiaris vero Congregatio hæc nonnulis ex ejusdem Sacrorum Rituum Congregationis Cardinalibus, Prælatis Officialibus, ac selectis Ecclesiasticis Viris pietate, doctrina, pradentia, rerumque usu eximie præditis constituta, præ oculis habens universam argumentorum seriem, nec non fidelem ejusdem Secretarii Relationem, quum omnia accuratissima ponderaverit disquisitione die 27 Novembris vertentis anni duobus his propositis Dubiis :

une véritable dissertation sur la fiole de sang, t. xix, du Bullaire, édit. de Luxembourg, 1758, *oppendix*, p. n, n. 14, p. viii, et le Bref qui l'accompagne, p. x; cette lettre peu citée, mériterait d'être traduite en français.

#### SUR LE VASE DU SANG.

I. Les fioles ou les vases teints de sang que l'on trouve dans l'intérieur ou à l'extérieur des tombeaux des cimetières sacrés doivent-ils être regardés comme signes de martyre?

II. Doit-on maintenir ou annuler le décret de la sacrée congrégation des indulgences et des reliques en date du 10 avril 1668?

Réponse à la première question : AFFIRMATIVE.

Réponse à la seconde question : FAITE D'AVANCE DANS LA PRE-MIÈRE.

En conséquence, il est déclaré que le décret de l'an 1668 doit être confirmé.

D'après le rapport sur ce qui précède, soumis à notre saint Père LE PAPE PIE IX, par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a approuvé et confirmé la sentence de la sainte Congrégation et a ordonné que le présent décret fût publié.

Le 10° jour de décembre 1863.

Signé : C., évêque de Porto et de sainte Rufine; cardina,

PATRIZI, préfet de la sacrée Congrégation des rites; D. BARTOLINI, secrétaire de la sacrée Congrégation des rites.

On le voit donc, ce décret si sage et si modéré confirme purement et simplement la tradition de l'Eglise et les décisions antérieures de la cour romaine. Ici encore, comme toujours, Rome a procédé avec cette sage lenteur, cette prudence, cette circonspection, cette réserve qui sont les caractères propres

I. An Phialæ vitreæ, aut figulinæ Sanguine tinctæ quæ ad Loculos Sepultorum in Sacris Cæmeteriis vel extra ipsos reperiuntur, senseri debeant Martyrii signum?

II. An ideo sit standum vel recedendum a Decreto Sacrae Congregationis Indulgentiarum et Reliquiarum, Aprilis diei 10 1668? Respondit ad primum : AFFIRMATIVE;

Respondit ad secundum : PROVISUM IN PRIMO.

Ideoque declaravit confirmandum esse Decretum anni 1668.

Facta autem de præmissis Sanctissimo Domino Nostro PIO PAPÆ IX assubecripto Secretario accurata omnium expositione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit, et confirmavit, atque præsens Decretum expediri præcepit.

Die 10 Decembris 1863.

C. EPISCOPUS PORTUEN. ET S. RUFINE, — CARD. PATRIZI S. R. C. PREF. — D. BARTOLINI S. R. C. Secretarius.

#### 106 DECRET DE LA CONGRÉGATION DES RITES.

aux œuvres inspirées par le Saint-Esprit. L'Eglise, qui a pour elle l'avenir, ne hâte jamais ses jugements. Elle a parlé, et nous nous inclinons avec bonheur devant sa parole qui nous conserve une innombrable legion de protecteurs célestes que le rationalisme contemporain voulait nous ravir. Que nos adversaires nous imitent, qu'ils accueillent avec respect la décision de l'Eglise, qu'ils s'y soumettent, et ils offriront un spectacle consolant aux anges et aux hommes : celui d'une humble soumission à Jésus-Christ parlant par la bouche du successeur de S. Pierre. Ils rediront comme les pères du concile de Chalcedoine : Petrus per Pium locutus est.

Edmond de l'Hervilliers,

de l'Académie de la Religion catholique de Rome.

ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

# histoire ecclésiastique. ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siège à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet Par le cardinal de BAUSSET.

3° ARTICLE. - (Suite 1).

Histoire du débat depuis la lettre de Fénelon au Pape jusqu'à la déclaration des trois prélats (mai à août 1697). - Cet appel au Pape blesse les principes gallicans de Bossuet. - Refus de Fénelon d'admettre Bossuet aux conférences où l'on devait examiner son livre.

En même temps que Bossuet luttait contre toute solution autre qu'une rétractation formelle, le roi se déclara tout à fait. Madame de Maintenon chassa de Saint-Cyr trois religieuses en ne se cachant pas de dire que c'était à cause de leur entêtement pour la doctrine Quiétiste, et une entre autres qui avait eu longtemps toute sa faveur et sa confiance, madame de la Maisonfort. Louis XIV (vers le 12 mai) se rendit luimême à Saint-Cvr, et déclara devant toute la communauté assemblée qu'il ne souffrirait jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il parla avec étonnement de ceux qui pouvaient estimer la plus grande folle de son royaume<sup>2</sup>. Bossuet écrit: « On a cru voir dans cet événement la disposition de la cour » contre cette secte, dont la petite cabale a été fort alarmée. » — Le discours du roi a fait beaucoup penser aux amis de » madame Guyon<sup>3</sup>. » Madame de Maintenon écrivait de même : « La scène de Saint-Cvr va faire un grand bruit et » sera regardée comme un prélude 4. »

<sup>1</sup> Voir le précédent N° ci-dessus, p. 64. <sup>2</sup> Bossuet à son neveu, Paris, 49 mai 1697 (OEuv., t. xxvIII, p. 192). — Saint-Simon, Mémoires, t. 1°, chap. 27, p. 433, édit. Ché-ruel. — Bausset raconte maigrement ce fait (Hist. de Fénelon, liv. III, § 15, t. II, p. 29). et le place plus d'un mois avant sa date. <sup>2</sup> Bossuet, même lettre (OEuv., p. 192), et à son neveu, Paris, 3 inin 1697 (p. 494)

juin 1697 (p. 194).

\* Lettre du 13 avril précitée.



408 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

« L'affaire de M. de Cambrai semble être à sa crise, conti-» nue Bossuet. Il n'a de confiance que dans sa traduction » latine par où il espère de surprendre Rome, à ce que l'on » dit. Car pour moi il ne me voit plus et voudrait me faire » regarder comme sa partie. » Il ajoute un peu plus loin : « Le pauvre M. de Cambrai est fort abattu et n'en fait pas » moins le fier. Je suis sa bête <sup>1</sup>. » Et dans la lettre suivante : « Je pourrai vous mander par l'ordinaire prochain la résolu-» tion qu'on prendra sur le livre de M. de Cambrai. Il est » bien certain que ceux qu'il a appelés en garantie ne peu-» vent pas se taire <sup>2</sup>. »

Sur ces entrefaites, la mort de Georges d'Aubusson de la Feuillade (12 mai) laissait vacants à la fois l'évêché de Metz. un cordon bleu et une place de conseiller d'État d'église. M. de Cambrai « n'était plus à portée de rien <sup>3</sup>. » L'évêché fut donné à l'abbé de Coislin, le cordon à M. de Paris, et à la fin de juin (le samedi 29) la place de conseiller d'État à Bossuet +.

Malgré les efforts de Fénelon pour exclure Bossuet du débat, « les conférences ne laissaient pas d'avancer 5. » En vain, M. de Cambrai se tourmentait « à donner des explications, » suivant Bossuet, aussi mauvaises que le texte. » Bossuet démontrait aux deux autres prélats qu'il y avait dans le livre des Maximes des saints beaucoup de propositions à qualifier durement et que de plus le livre devait être complétement abandonné comme n'étant qu'un Quiétisme pallié ; il les aménait à son sentiment 6. Noailles, tout en suivant l'impulsion de Bossuet, et d'accord avec lui sur la doctrine, n'en témoi-

<sup>1</sup> Lettre du 19 mai précitée (OEuc., p. 192).

<sup>2</sup> A son neveu, Meaux, 26 mai 1697 (OEuv., p. 193).

<sup>3</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1<sup>er</sup>, chap. xxvII, p. 435, 436 (Chéruel). On reconnaîtra facilement en nous lisunt le désordre qui règne dans l'exposé abrégé des faits par Saint-Simon dans les pages 436, 437 et dans d'autres.

\* Saint-Simon, *ibid.*, p. 436. — Lettres de Bossuet à M. de la Brouc, Paris, 18 mai 1697; à son neveu, 3 juin 1697 et 1<sup>er</sup> juillet 1698. La nouvelle en était répandue plus tôt (Lettre du cardinal Le Camus à Bossuet, Grenoble, 16 juin 1697 (OEuvres, t. XXVIII, p. 191, 195, 196, 201). <sup>5</sup> Le Dieu, Journal, t. 1<sup>er</sup>, p. 229.

.

<sup>6</sup> A son neveu, Paris, 3 juin 1697 (OEur., p. 194).

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

gnait pas à Fénelon moins de propension à favoriser une conciliation. L'évêque de Chartres, comme dit Le Dieu, marchait plus droit. Je ne crois pas que le cardinal de Bausset ait été juste envers ce prélat lorsqu'il a dit : « Toutes les fois » qu'il discutait avec Fénelon, il revenait à Fénelon; mais » son extrême prévention contre madame Guyon. et l'ascen-» dant de Bossuet le renlongeaient bientôt dans de nouvelles » incertitudes '. » Il est facile de réfuter ces allégations empruntées à Fénelon. On a vu par la lettre de M. Godet-Desmarets de la fin d'avril quelle était la sollicitude de cet évêque pour le véritable intérêt de Fénelon et comment il entendait les explications à donner. M. de Cambrai écrit de Versailles à l'abbé de Chanterac vers le commencement de juin en parlant de M. de Chartres : « Nous l'avons vu deux fois content » que j'expliquasse ses difficultés, et M. de Meaux l'a toujours » rentraîné <sup>1</sup>. » Jamais l'évêque de Chartres n'avait voulu d'explications qu'avec la suppression des erreurs contenues dans le livre. Il venait d'en donner une nouvelle preuve, et instruit par les résistances de Fénelon, ému aussi par l'insistance de Bossuet, il marquait fortement dans cette seconde lettre le seul moyen de sortir d'affaire. M, de Bausset en a donné la partie la plus essentielle : comment n'en comprenait-il pas la portée? La voici toute entière; elle est du 28 mai, et non pas du 18 :

#### A St Cyr, le 28 mai (1697).

« Les efforts que j'ai faits, mon cher prélat, pour obtenir » de vous ce que j'avais l'honneur de vous dire hier, n'ont » point été un effet de mon envie de vaincre. Ce qui me porte » à vous faire violence par mes répétitions et mes importuni-» tés, c'est le zèle que j'ai de vous voir au plus tôt hors de » tout soupçon, et l'intérêt de la religion, qui souffre et souf-» frira d'un livre qui l'attaque dans ses plus solides maximes » (M. de Bausset a soin d'omettre cette phrase). Le crédit » qu'il donne, contre votre intention, au Quiétisme de nos » jours, m'effraie et m'afflige, plus que je ne puis vous dire. » Les Quiétistes iront plus loin, malgré vos expressions et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hist. de Fénelon, liv. 111, § 20, t. 11, p. 35.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Corresp., t. vii, p. 437, 438.

#### 410 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» vos exceptions les plus formelles; ils sauront bien tirer de » votre livre d'étranges conséquences, et celles même que » votre piété a rejetées avec horreur. Si vous soutenez ce livre » par des explications, on le tiendra bon, utile, sain dans la » doctrine ; on le réimprimera ; on accusera de peu d'intelli-» gence ou de mauvaise intention tous ceux qui le condamne-» ront : ainsi il aura cours ; les ennemis de la vérité en triom-» pheront; ils feront par lui des dommages infinis.... (Le reste, » à l'exception de la dernière phrase, est supprimé dans Baus-» set.) Au nom de Dieu, crovez-en vos bons amis, et n'atten-» dez pas le jugement de Rome, qui ne peut vous être favo-» rable. Je suis cependant ravi que vous vouliez vous y sou-» mettre sans réplique. Je prie Notre-Seigneur, mon très-» cher prélat, que vous fassiez ce que son Saint-Esprit vous » inspirera, et que vous comprenicz bien la différence qu'il » v a entre revenir de soi-même simplement, humblement, » courageusement, ou être censuré à Rome dans un ouvrage » qui ne peut pas être approuvé. Pardonnez à ma tendresse ; » elle est toujours avec mon respect ordinaire et sans intérêt.<sup>1</sup>.»

Au fond, la lettre de M. de Chartres ne contredisait pas la précédente. Il exigeait toujours de Fénelon qu'il reconnût humblement s'être trompé dans son livre sur la doctrine ; et d'explications qui soutinssent le livre, M. de Chartres n'en acceptait point. Fénelon ne voyait dans tout ce qu'on lui objectait que sophismes ' ou équivoques. « Il est bien éton-» nant, s'écriait-il, que M. de Chartres soit content de ma » doctrine, et qu'il ne veuille pas que je l'explique en montrant » que mon livre y est conforme. A-t-on jumais fait une telle » injustice à un évêque ?» Il persistait en même temps dans son refus de souscrire aux censures contre madame Guvon, et toujours par les mêmes motifs, « ayant dit d'ailleurs le mieux » qu'il en pouvait dire en écrivant au Pape son supérieur <sup>3</sup>. »

Bossuet continue ainsi dans sa lettre du 3 juin, pleine d'agitation et de décousu : « Il a refusé de conférer à l'amia-

Corresp. de Fénelon, t. vii, p. 433, 434. - Bausset, Hist. de Fénelon, liv. 111, § 20, t. 11, p. 35.

<sup>2</sup> A l'abbé de Chanterac, Paris, 15 mai (1697), t. vII, p. 430. <sup>3</sup> Aumème, Versailles, samedi 1<sup>er</sup> juin (1697), t. vII, p. 437.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» ble avec moi, en présence de MM. de Paris et de Chartres. » Il tourne tout son esprit et ses artifices à diviser ou à amu-» ser les prélats; mais il ne viendra à bout ni de l'un ni de » l'autre. On croit qu'il éclatera bientôt quelque chose. Je » vous envoie copie de la lettre de M. de Cambrai (il veut » parler de celle du 27 avril au Pape); nous sommes résolus • de répondre et peut-être de le dénoncer dans les formes : » c'est le seul parti que je vois.... M. de Cambrai est superbe » et consterné : on ne saurait croire à quel point il est de-» venu odieux à toute la cour. » A la fin il y revient encore : « Considérez bien cette lettre de M. de Cambrai (au Pape). » Tout y est captioux et artificieux 1. »

C'est la même dont Saint-Simon a écrit : « Rien de plus » adroit, de plus insinuant, de plus flatteur que la lettre de » M. de Cambrai. L'art, la délicatesse, l'esprit, le tour y bril-» laient \*. »

Bossuet, dit M. de Bausset, faisait valoir la démarche de Fénelon envers le Pape « comme un nouveau motif qui de-» vait obliger l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres à » se déclarer hautement contre la doctrine de l'archevêque » de Cambrai<sup>3</sup>.» Nous disons nous : comme le véri able et puissant motif; car sans la lettre jamais on n'eût vu paraître une déclaration pareille à celle qu'ils donnèrent, et avec une telle publicité; puisque quelques jours avant que Fénelon l'écrivit, Bossuet voulait terminer l'affaire à l'amiable; comme un nouveau motif : en effet, ce fut une occasion pour Bossuet d'en faire revivre un autre qu'il paraissait disposé à laisser dans l'oubli, et qui reprit, par sa connexité, une grande importance : il l'a toujours depuis répété et imprimé, notamment dans la seconde relation de l'affaire du Quiétisme, faite dans l'assemblée du clergé de 1700, à savoir que la déclaration de M. de Cambrai dans la préface de son livre, de ne vouloir qu'expliquer leurs sentiments, avait mis le prélat dans la nécessité d'en désavouer la doctrine \*.

<sup>1</sup> A son neveu, Paris, 3 juin 1697 (OEuvres, t. xxviii, p. 194, 193).

<sup>3</sup> Mémoires, t. 1°<sup>r</sup>, chap. xxv11, p. 437 (Chéruel).
 <sup>3</sup> Bausset, Hist. de Bossuet, liv. x, § 13, p. 483.
 <sup>4</sup> Pelation (OEuv., t. x1x, p. 374).

#### 112 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

« Il fallut bien en venir là, dit Bossuet dans le journal de » Le Dieu; mais la résolution n'en fut prise qu'en présence » même de M<sup>m</sup><sup>e</sup> de Maintenon, entre M. de Paris, M. de » Meaux et M. de Chartres. M. de Meaux représenta si bien » la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même » qu'il perdait l'Église, et qu'il n'y avait que ce seul moyen » de la sauver, qu'enfin il y donna les mains, après que M<sup>me</sup> de » Maintenon en eût été convaincue elle-même. Dans le même » temps, M. de Malezieu ayant eu occasion de voir M<sup>m</sup> de » Maintenon, il lui répéta toutes les raisons de M. de Meaux » pour attaquer Cambrai et l'en persuada tout à fait <sup>1</sup>. » Établissons par quels degrés et après quels efforts pour l'éviter on arriva jusqu'à cette attaque ouverte.

Au commencement de juin 2 fut prise « la résolution finale » qui devait être portée au roi par M. de Paris. Elle allait à » dire que le livre, dans son tout et dans sa partie, était plein » d'erreurs, un renouvellement pallié du Quiétisme, et une » apologie secrète de M<sup>m</sup> Guyon; que le seul remède était » (de la part de M. de Cambrai) de l'abandonner purement » et simplement, et de condamner les livres de M<sup>me</sup> Guvon » et de Molinos (dont Fénelon avait affecté de ne pas parler » dans l'énumération des faux mystiques); sinon (de la part » des prélats) d'instruire Rome et d'en attendre la décision. » sans rien faire que donner des instructions nécessaires au » peuple, pour emplcher, écrivait Bossuet, l'effet de la cabale » qui se remuait 3. »

Dans la même lettre, Bossuet dépeignait ainsi la situation à son neveu : « M. de Paris craint M. de Cambrai et me craint » également. Je le contrains : car sans moi, tout irait à l'aban-» don, et M. de Cambrai l'emporterait. On a de bonnes rai-» sons de ne mêler M. de Reims dans cette affaire qu'in-» directement. Les avis que vous me donnez par rapport à » M. le Nonce sont les seuls dont je puisse profiter, et je le

<sup>1</sup> Le Dieu, *journal*, t. 1<sup>er</sup>, p. 229, 230. <sup>2</sup> Le mardi 4 juin. Cette date résulte du 5<sup>o</sup> alinéa de la lettre du 3 juin et du second de la lettre du 10, de Bossuet à son neveu (OEuv., t. XXVIII, p. 194, 195). <sup>3</sup> A son neveu, Arminvilliers, 10 juin 1697 (*ibid.*, p. 195, 196).

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» ferai. Si la Cour s'apercevait qu'il y cût le moindre des» sein, elle gâterait tout, et c'est la principale raison de M<sup>me</sup> de
» Maintenon, qui n'a de bonne volonté que par rapport à
» M. de Paris. Du reste, MM. de Paris et de Chartres sont fai» bles et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés. — On
» commence à dire ici que Rome et le Pape ont quelque estime
» pour moi. Je ne dis sur cela que ce qu'il faut; vous en voyez
» les conséquences. Je suis seul en butte à la cabale <sup>1</sup>. »

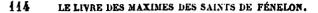
L'abbé Rohrbacher pense que si Louis XIV eût vu cette lettre, il n'aurait probablement pas été si facile à conduire dans cette affaire<sup>2</sup>. Toutefois Bossuet s'y défendait de tout esprit de parti et d'animosité personnelle, que la participation active de l'archevêque de Reims eût imprimé à la poursuite. Voilà le sens de cette lettre commentée avec trop de virulence par le docte abbé.

Fénelon, ignorant la résolution arrêtée entre les trois prélats, et se confiant toujours en M. de Paris, fit à ce moment un grand effort pour le tourner de son côté. Sa lettre du 8 juin, à Noailles, est certainement un des morceaux les plus dignes d'attention qu'il ait produits dans cette controverse. On v voit avec étonnement l'espérance qu'il conservait de réussir à sauver son livre. M. de Beausset en a fait le titre du § 22 du livre in de son Histoire de Fénelon, où il cite quelques phrases de cette lettre sur les conférences; puis un autre passage dans le § 23, où est invoqué l'exemple relatif à Luther. Bausset (Histoire de Fénelon) et après lui Rohrbacher donnent perpétuellement à Fénelon le beau rôle pendant toute cette période comme dans la guerre d'écrits qui s'alluma ensuite; mais ils ne citent guère que Fénelon. On sait que Bausset, dans son Histoire de Bossuet, a donné à son récit, abrégé cette fois, mais mieux développé que l'autre en certains points, une couleur plus favorable à la conduite de Bossuet. Il faudra ici suivre les faits dans la Correspondance de l'évêque de Meaux, trop négligée jusqu'à présent.

La lettre de Fénelon à Noailles a la longueur et la forme

<sup>1</sup> Ibid., p. 196 (Vivès), et dans l'édition de Versailles, t. xL, p. 321, 322. — Bausset ne cite pas cette lettre.

<sup>2</sup> Hist. univers. de l'Eglise catholique, loc. cit., p. 301.



d'un petit mémoire. Il y rappelle d'abord que, d'après la convention faite avec le prélat et M<sup>m</sup><sup>o</sup> de Maintenon dans l'entrevue de Saint-Cyr, et approuvée par le roi, Bossuet devait être exclu de l'examen de son livre, et que sur les remargues que M. de Meaux promettait de fournir, cet examen devait être recommencé par Mer seul et MM. Tronson et Pirot, afin que l'auteur, présent à cette discussion, pût profiter de leurs conseils.

Il se plaint de n'avoir pas encore reçu les remarques de Bossuet; mais Bossuet a répondu peu après à ce reproche : « On lui avait mis en main deux mémoires très-amples de » M. Pirot, où étaient toutes nos difficultés et une partie de » nos preuves <sup>1</sup>. » Nous avons déjà mentionné ce fait, et Bossuet a ajouté l'année suivante, dans ses Remarques sur la réponse à la relation : « C'était à m'exclure que M. de Cambrai » voulait faire servir mes remarques : de sorte que mes re-» marques seraient examinées sans moi, et à condition que, » si ces Messieurs ne tombaient pas dans le sens de M. de » Cambrai, dont ils étaient bien éloignés, ils feraient de leur » sentiment l'état qu'on a vu <sup>2</sup>. »

Fénelon continue en disant que Bossuet, ayant annoncé qu'il montrerait ses remarques à MM. de Paris et de Chartres, « s'est servi de ce prétexte pour former insensiblement » des assemblées qui n'ont pas laissé, contre l'intention de » M. de Paris, de donner une étrange scène au public..... » Ainsi la personne que j'avais exclue de l'examen de mon » livre m'en a exclu moi-même, et mon affaire s'est traitée » sans moi par des personnes qui n'auraient du s'en mêler » qu'avec moi ct à ma prière..... » Il oublie qu'il ne cessait de les appeler en garantie. Aussi Bausset, corrigeant dans l'Histoire de Bossuet l'Histoire de Fénelon, reconnaît que «les » prélats étaient en droit de réclamer contre une conformité » qu'ils désavouaient hautement <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> écrit, n° 2, de juillet 1697. Le passage en est reproduit dans les *Remarques sur la réponse à la Relation*, art. 1x, § 1<sup>er</sup>, n° 7 (OEuv., Vivès, t. x1x, p. 182), en réplique au même reproche publiquement formulé dans cette réponse (chap. v11, n° 73, 74, p. 413, 414). <sup>3</sup> *Remarques sur la réponse*, ibid., n° 5, même page. <sup>3</sup> Liv. x, § 13, p. 484 (Vivès);

Fénelon continue : «On n'a plus songé qu'à me ramener » comme un esprit malade. » On croyait en effet que sa doctrine n'était pas saine : en fit jusqu'au bout des efforts pour le ramener.

Il a, dit-il, suivant les conseils de M. de Paris, et suivant le plan arrêté par cet archevêque lui-même, travaillé à des éclaircissements « pour les joindre à son livre dans une nou-» velle édition. » Il supplie très-humblement l'archevêque de ne rien changer à cette manière de procéder.

Il invoque, d'après Pallavicini, le blâme que Cajetan reçut à Rome pour n'avoir pas voulu recevoir l'explication de Luther et pour lui avoir demandé une rétractation. Mais le cardinal Pallavicini justifie Cajetan, loin de lo blâmer<sup>1</sup>.

Il prétend qu'on lui refuse « la liberté de s'expliquer ; » et il avoue cependant qu'on lui propose le parti d'expliquer courtement sa doctrine, mais sans dire qu'elle est celle de son livre. Ce serait, suivant lui, en faire une abjuration tacite. « Est-ce ainsi, s'écrie-t-il, qu'on veut rétablir ma » réputation ? » Il déclare donc qu'il ne consentira « jamais » à expliquer ses sentiments sans les expliquer par son livre » lui-même. » Il ne peut « sans blesser sa conscience et » l'honneur de son caractère, mettre en doute le sens d'un » livre qui, pris dans toute son étendue, avec tous ses correc-» tifs, ne peut jamais avoir qu'un seul sens qui est le bon. » C'est ce même livre que le Saint-Siége a condamné dans toute la liaison des principes. « Si on veut que j'aie tort et me ré-» duire à une explication qui abandonne mon livre, pour me » donner au public comme un homme qui se rétracte, on yeut » une injustice à laquelle je ne puis consentir. Je paraîtrais » abandonner la doctrine du pur amour.... qui fait tout le » système de mon livre. Je paraîtrais entrer dans les senti-» ments de M. de Meaux, qui ne cesse depuis un grand nom-» bre d'années d'attaquer cette doctrine, et qui l'attaque en-» core indirectement dans son dernier livre. » Cette fois il

<sup>1</sup> Voy. Pallavicini, *Hist. du Concile de Trente*, liv. 1<sup>er</sup>, chap. 9, § 13, indiqué en note par les éditeurs pour corriger l'assertion de Fénelon, Corr., t. v11, p. 448.



### 116 LE LIVRE DES MANIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

ne pense plus que le livre de Bossuet ressemble au sien : le livre de Bossuet, suivant lui, « autorise une oraison très-» dangereuse en ce qu'elle attaque la liberté d'une manière » indéfinie. » Il continue assez longtemps sur ce ton, toujours préoccupé de « la honte d'une rétraction » et de la facilité de « lever l'équivoque » dans la nouvelle édition, en sorte que son livre paraisse bon, utile, sain dans la doctrine, dit-il ironiquement, comme le *craint* M. de Chartres. Sa bonne foi paraît incontestablement par les mêmes choses répétées dans ses lettres à son parent et ami l'abbé de Chanterac, auquel il ajoute encore : « Quand on voudrait me laisser à » la cour, dans la situation où j'y suis, sans justification, je » la quitterais sans balancer plutôt que de laisser les choses » douteuses'. »

Il dit à l'archevêque de Paris : « Tout le monde verra dans » mon livre la condamnation formelle de toutes les erreurs » que mes trois confrères ont condamnées. » Et presque tout le monde y voyait le contraire. Il les prend en garantie, non plus seulement deux, mais tous les trois dans cette lettre même.

Suit une tirade animée sur ses relations avec M<sup>m</sup>• Guyon, qui est barrée en partie dans l'original, qui n'a probablement pas été envoyée à l'archevêque, mais que les éditeurs ont jugé utile de conserver. Il y établit que dès le commencement de l'affaire il a dit à M<sup>m</sup><sup>e</sup> de Maintenon que les livres de M<sup>m</sup>• Guyon étaient censurables en rigueur; qu'il a cessé de voir M<sup>m</sup><sup>e</sup> Guyon, de lui écrire et de recevoir des lettres d'elle, dès qu'on a parlé contre elle; qu'il n'a rien fait pour la tirer de prison; que dans son livre il a mis en poudre toutes les erreurs de cette femme; qu'il a approuvé les censures contre ses écrits dans sa lettre au Pape, etc.

Une bonne partie de toutes ces choses ont été reproduites plus tard dans sa *réponse à la relation*; il est plus intéressant d'en saisir le premier jet, et à l'époque décisive.

Enfin il défendra son livre à Rome en y envoyant des ex-

<sup>1</sup> Lettre du 24 juin (1697), Versailles, t. vii, p. 467, et au môme, Versailles, 6 juillet (1697), t. vii, p. 476.

#### **ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.**

plications, si on refuse de le faire paraître en France avec réimpression du livre des Maximes. C'était la grande menace de laquelle il attendait tout. Il espère « que le Pape laissera » son livre sans tache ou le fera corriger s'il n'a besoin que de » quelques correctifs, (cette seconde supposition était tout-à-» fait chimérique), ou du moins ne le condamnera qu'après » que la matière en aura été traitée à fond. » C'est sur quoi il pouvait compter. « Lorsque le Pape aura prononcé, on verra, » dit-il. guelle sera ma soumission pour son jugement. » Il mettra sous les yeux du Pape son texte avec les additions destinées à l'éclaircir. «Si le Pape juge que *le fond* de la doctrine de mon » livre est mauvais, après son jugement j'aurai une autorité suf-» fisante pour me soumettre en conscience. A lors je me rétrac-» terai ouvertement, et ma rétractation simple sera aussi édi-» fiante que ma rétractation déguisée serait, dans les circons-» tances présentes, suspecte et honteuse. Je dirai hautement » que je me suis trompé, puisque le Saint-Siége condamne » le principe fondamental de tout mon système. » Nous tenons note de cette annonce à laquelle l'exécution a répondu, mais non sans un cruel déchirement d'esprit. Il termine ainsi : « Je n'aurais à me plaindre de personne, Monseigneur, » si tout le monde vous ressemblait, ou si vous pouviez modé-» rer les autres <sup>1</sup>. »

Ce mémoire mettait l'obstination de Fénelon tellement à découvert, qu'il dut contribuer beaucoup à faire comprendre àl'archevêque de Paris l'impossibilité de gagner « rien sur » son esprit<sup>2</sup>. » C'est à partir de ce moment surtout qu'il est vrai de dire avec le récit de Bossuet dans le journal de Le Dieu : « M. l'archevêque de Cambrai ayant écrit au Pape pour lui » soumettre son livre (et, comme ajoute ailleurs Bossuet, » s'en faisant lui-même honneur) », les prélats virent bien » qu'ils ne pourraient plus s'empêcher de se déclarer contre » ce livre \*. »

Le dénoûment se fût précipité plus vite si l'amitié de M.de

<sup>1</sup> Corresp., t. vi, p. 442 à 462. <sup>2</sup> Voyez Phelipeaux, *Relation*, 1<sup>re</sup> part., liv. 2, p. 254. Nous ne lui accordons pas le défaut de sincérité de Fénelon.

Relation, sect. vii, nº 18 (OEuv., t. xix, p. 77).

<sup>b</sup> Journal, t. 1er, p. 229.

**v**• série. Tome ix.—№ 50; 1864. (68• vol. de la coll.)

117

#### 118 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

Paris et le désir que tous avaient de terminer l'affaire en France n'eussent multiplié les efforts contre une résistance qui ne se laissa pas entamer.

Pendant que Fénelon cherche à répandre son éclaircissement<sup>1</sup>, Bossuetécrit à son neveu à Rome le 17 juin : «Il enverra » son livre traduit, sa tradition, et surtout des explications » de sa doctrine. » Indice que M. de Paris avait communiqué à M. de Meaux au moins une partie de la lettre du 8 juin que nous venons d'analyser. Bossuet continue : « Il nous » cache tout ici autant qu'il peut; mais vous pouvez tenir pour » assuré que ses explications ne seront ni bonnes en elles-» mêmes ni conformes à son livre. Nous en avons fait au roi » notre rapport; et M. de Paris lui a porté notre avis commun » qui était que le livre était rempli depuis le commencement » jusqu'à la fin, dans son tout et dans ses parties, d'erreurs » sur la foi et de Quiétisme pallié; en sorte qu'on ne pouvait » ni le soutenir ni le corriger. On attend là dessus sa dernière » résolution. Jusqu'ici il persiste à ne point abandonner son » livre, » (c'est ce qu'il venait d'écrire à M. de Paris :) « et à » refuser obstinément de conférer avec nous de vive voix. » Nous avons pris encore huit jours pour faire les derniers » efforts; et si nous ne pouvons le réduire à la raison, nous » écrirons à Rome, sans hésiter, par l'ordinaire prochain. »

Bossuet persistait plus que jamais à vouloir une rétractation nette et formelle, et avait enfin persuadé aux deux autres prélats de suivre cette voie. La fin de sa lettre dénote parfaitement ses intentions : « Toute la finesse de M. de Cambrai » consiste à donner des explications telles quelles à son livre. » Ses amis croient tout sauver pourvu qu'ils le sauvent. Et » nous sommes résolus à ne recevoir aucune explication que » celles qui s'y trouveront véritablement conformes (c'est-àdire à n'en pas recevoir du tout :) et quand la doctrine de » ses explications serait bonne, si elle n'est conforme au livre, » nous demeurerons fermes à poursuivre sa condamnation, » parce que nous voyons clairement que tant que le livre

<sup>1</sup> Fénelon à l'abbé de Chauterac, samedi 22 juin (1697); Versailles, 24 juin (1697); Versailles, 25 juin (1697). Corr., t. vu, p. 483 à 472.

ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» subsistera, tout le Quiétisme demeurera en honneur. »
Voilà comment Bossuet répondait à la prétention de Fénelon d'accommoder les explications à son livre sans y reconnaître aucune erreur. Il ajoute : « Je vis hier le roi et madame de » Maintenon de la part de M. de Paris et de M. de Chartres, » pour leur dire que notre parti cst pris d'écrire au Pape, si » M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il doit. J'ai porté la même » parole à M. le Nonce du consentement du roi. Je pense que » si M. de Cambrai s'opiniâtre, il ne restera plus guère à la » Cour<sup>4</sup>. »

Comme il résulte de ce qui précède, Bossuet consentait à admettre Fénelon aux conférences et le pressait même d'y venir, mais afin qu'à la lumière des démonstrations qui lui seraient faites il reconnût ses erreurs. Fénelon niant toute erreur refusait les conférences, mais seulement avec Bossuet; il les acceptait avec les deux autres prélats, dans la pensée qu'il parviendrait à les convaincre de l'orthodoxie de sa doctrine, si Bossuet en était écarté. C'est ce que M. de Meaux ne voulut point souffrir, et il eut bien raison. Madame de Maintenon elle-même avait fini par reconnaître que cette exclusion était impossible: « Si M. de Cambrai amenait les deux » autres prélats à son sentiment, disait-elle, on en conclurait » que c'est par la supériorité de son génie. »

La véritable raison en était que Bossuet avait lui-même à se défendre d'une conformité de principes qu'il désavouait. Il ne prétendait pas pour cela, comme l'en a accusé Fénélon, décider au nom de l'Eglise; mais en cas de persistance de celui-ci à soutenir ses erreurs, les déférer à Rome de son côté avec les deux autres évêques. Telle est la véritable situation, et par ce tableau nous croyons pouvoir affaiblir l'impression que produit la *Réponse* de Fénelon à la relation, citée à grand étalage par Bausset et par Rohrbacher.

Algar Griveau.

<sup>1</sup> Paris (OEuv., t. xxvIII, p. 197, 598).

### Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS.

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS.

Formant un supplément à toutes les histoires romaines.

# -0-----

DIXIÈME ARTICLE <sup>1</sup>.

#### XXI

48 ans avant Jésus-Christ.

27° année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

1<sup>re</sup> année de Q. Métellus Scipion, président de la Syrie.

704<sup>•</sup> année de Rome; Caïus Claudius Marcellus, et L.Cornelius Lentulus, consuls.

César, Dictateur I, pendant 11 jours.

1<sup>re</sup> année de la guerre civile.

#### I. Evénements politiques.

Le 4<sup>er</sup> janvier, le Sénat porte un décret par lequel il est ordonné à César de quitter ses commandements avant le 4<sup>er</sup> mars, sous peine d'être regardé comme ennemi de la République. — César demande que Pompée s'éloigne de Rome. — Après divers essais de conciliation qui n'aboutissent pas, il passe le Rubicon, et marche sur Rome. — A son approche, Pompée sort de Rome, avec les consuls, le sénat, grand nombre de chevaliers, et se réfugie d'abord à Capoue, puis à Brindes, où César le poursuit. — Pompée quitte l'Italie, le 17 mars et fait voile avec son armée vers l'Épire.—En 60 jours, César est maître de toute l'Italie.

Il revient à Rome, s'y empare du trésor public laissé par Pompée, puis de là part pour l'Espagne, pour y soumettre les lieutenants de Pompée. Il s'en rend maître en 40 jours, soumet Marseille en revenant, et y apprend qu'il aété nommé Dictateur pour six mois.

<sup>1</sup> Voir le 9° article, au n° précédent, ci-dessus, p. 29.

#### RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 121 48 ans av. J.-C.

Après de grandes hésitations, Cicéron va rejoindre Pompée en Épire, et arrive à Dirrhachium, le 15 juin.

En partant pour l'Espagne, César avait donné à Lepidus le commandement de Rome, et à Antoine celui de toute l'Italie. en qualité de pro-préteur. Cicéron nous décrit la situation par ce peu de mots : « La ville est sans lois, sans jugements, » sans droit, sans foi; abandonnée aux pillages et aux incen-» dies<sup>1</sup>. »

Quant à Antoine, voici avec quel entourage il exerçait le commandement :

« Antoine mène avec lui, dans une litière découverte, la » comédienne Cythéride; sa femme est dans une autre; sept » autres litières portent ses amies, ou plutôt ses amis; vous. » voyez dans quelle honteuse boue nous périssons<sup>2</sup>.»

C'était pourtant là le beau temps de cette Société païenne, à laquelle on veut nous ramener.

César, arrivé à Rome, s'y comporte avec modération, nomme à toutes les magistratures, se fait désigner comme Consul pour l'année suivante, quitte la Dictature au bout de 11 jours, et part pour aller combattre Pompée.

#### II. Nature de la religion païenne. - Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. - De quel coclavage et de queile DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

Constatons encore ici la grande influence des croyances païennes sur les événements qui s'accomplissent :

« On assure, nous dit Plutarque, que la veille de son pas-» sage du Rubicon, César eut, la nuit, un songe abominable. \*» car il songea qu'il commettait un inceste avec sa mère \*. »

César seul a pu raconter ce songe; il le corroborait par un autre du même genre qu'il avait eu auparavant, et que Dion raconte en ces termes :

<sup>1</sup> Urbem sine legibus, sine judiciis, sine jure, sine fide, relictam direptioni et incendiis (Cic. ad Sulpic., IV. 1; t. 14, p. 282).

<sup>2</sup> Hic tamen Cytheridem secum lectica aperta portat, altera uxorem; septem preterea conjunctæ lecticæ amicarum sunt, an amico-rum? Vide quam turpi leto pereamus (Cic., ad Attic., x, 10; t. 19, p. 25.) Voir aussi la 2° Philippique, c. 24; t. 13, p. 69. \* Plutarque, César, c. 32; éd. Didot, p. 863.

### 122 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 704 de Rom.

« Avide de gloire, jaloux d'égaler Pompée et les autres » hommes qui, avant lui, s'étaient élevés à une grande puis-» sance, il ne formait que de vastes projets, espérant d'être » nommé Consul et d'accomplir des choses extraordinaires. » Cette espérance lui venait surtout de ce que, pendant sa » questure à Cadix, il avait cru avoir, dans un songe, com-» merce avec sa mère, et les Devins lui avaient prédit qu'il » obtiendrait un grand pouvoir <sup>1</sup>. »

César avait tellement foi en ce songe, que c'est, ajoute plus loin Dion, ce qui le décida, quelques années plus tard, « à » donner aux habitants de Cadix le droit de citoyens rc-» mains <sup>8</sup>. »

Avant Dion, Suétone avait mentionné ce songe d'une manière plus explicite :

«On dit que son esprit ayant été troublé par un songe, » dans la nuit précédente, les Devins élevèrent ses espérances » au plus haut degré. Il lui avait paru qu'il violait sa mère. » Ils dirent que ce songe lui annonçait la souveraineté du » monde, cette mère n'étant autre que la terre, qui est la » mère commune de tous <sup>3</sup>. »

Suétone raconte ensuite un prodige bien plus singulier, dont plusieurs furent témoins, et qui décida de la fortune de César, lequel prononça en cette occasion ce fameux mot historique : le sort est jeté.

» Tandis qu'il hésitait, un prodige se manifesta. Un homme
» d'une taille et d'une beauté remarquables lui apparut subi» tement : il était assis à une très-petite distance, et jouait
» du chalumeau. Outre les bergers, plusieurs soldats des ports
» voisins se rassemblèrent pour l'entendre; il y avait parmi
» eux des trompettes. Cet homme s'empara de l'instrument de
» l'un d'eux, se leva, et, faisant retentir des sons guerriers,
» se dirigea vers l'autre rive. César alors s'écrid : Eh bien,

<sup>1</sup> Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. xxxvII, c. 52; trad. Gros, t. III, p. 273 <sup>3</sup> Idem., l. xLI, c. 24, t. IV, p. 323.

 Etiam confusum sum somnio proxime noctis (nam visus erat per quietem matri stuprum intulisse) conjectores ad amplissimam spem incitaverunt, arbitrium orbis terrarum portendi interpretantes : quando matcr, quam subjectam sibi vidisset, non alia esse quam terra, quæ omnium parens haberetur (Suétone, César, c. 7)

## 48 ars av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS. 123

allons où nous appellent les prodiges des Dieux et l'iniquité
 de mes ennemis. Que le sort en soit jeté <sup>1</sup>! »

C'est donc sur l'indication de ces songes et de cette vision que César commença la guerre civile. Pour se rendre les Dieux propices, « il consacre quelques chevaux (au » dieu Mars, sans doute), et ordonne qu'on les laisse errer » sans gardiens; ces chevaux s'abstinrent de nourriture et » pleurèrent à l'approche de sa mort<sup>1</sup>; » puis il passe le Rubicon.

Transportons-nous maintenant à Rome, et voyons dans quel état s'y trouvaient les esprits, par suite des prodiges qu'on y remarqua.

Voici d'abord ce que nous dit Julius Obsequens, qui passe pour avoir copié Tite Live, âgé d'environ 10 ans, à cette époque :

« Une mule ayant mis bas, fut un présage de discordes » civiles, de mort de gens de bien, de changement de lois, et » d'accouchements honteux de matrones. Un incendie, qui » détruisit la plus grande partie de la ville, fut regardé comme » un prodige. La guerre civile s'alluma entre César et Pom-» pée<sup>3</sup>. »

Après lui, *Pétrone* constate les mêmes présages :

« Voilà que parmi les tombeaux et les ossements privés de » sépulture, on voit apparaître des spectres à la figure mena-

<sup>1</sup> Cunctanti ostentum tale factum est. Quidam eximia magnitudine et forma, in proximo sedens, repente adparuit, arundine canens: - ad quem audiendum quum preter pastores plurimi etiam exstationibus milites concurrissent, interque eos etæncatores, rapta ab uno tuba, prosiluit ad flumen, et ingenti spiritu classicum exorsus, pertendit ad alteram ripam. Tunc Cæsar: Eatur, inquit, quo Deorum - ostenta et inimicorum iniquitas vocat. Jacta alea est (Sueton.,. César, c. 32).

<sup>2</sup> Proximis diebus equorum greges, quos in trajiciendo Rubicone flumine consecrarat, ac vagos et sine custode dimiserat, comperit pertinacissime pabulo adstinere, ubertimque flere (Suet., *César*, c. 81).

c. 81). <sup>9</sup> Mula pariens discordiam civium, bonorum interitum, mutationem legum, turpes matronarum partus significavit. Incendium, quo maxima pars Urbis deleta est, piodigii loco habitum. Inter Cæsarem et Ponipeium bella civilia exorta (Julius Obsequens, Prodigiorum libellus, c. 125).

#### 126 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES.

» çante et sinistre Des torches, au milieu d'étoiles nouvelles, » annoncent les incendies. Jupiter fait pleuvoir des pluies de » sang. Dieu donne bientôt l'explication de ces prodiges. Cé-» sar fait cesser toute hésitation; poussé par l'amour de la » vengeance, il abandonne les guerres contre les Gaulois, et » commence les guerres civiles<sup>1</sup>, »

Lucain, qui comme on le sait, a plutôt écrit une histoire qu'un poëme, résume ainsi les traditions qui existaient à l'époque de Néron :

« L'espérance même n'est pas permise à ces esprits trou-» blés : l'avenir leur apparaît plus redoutable que le présent. » Les Dieux menacent; les prodiges remplissent la terre, » le ciel, les mers. Dans la nuit sombre, des étoiles incon-» nues brillent; l'horizon resplendit; les torches à l'aile » oblique, volent à travers l'espace : la crinière ardente de » de cet astre qu'il faut craindre (une comète) rayonne et va » changer les rois ; l'éclair sillonne à traits redoublés un ciel » serein et trompeur; dans l'air épaissi, la flamme errante » prend mille formes : c'est un javelot immense, c'est une » lampe éclatante. Point de nuages ; et le tonnerre qui gronde » sourdement, part du pôle arctique et foudroie le Capitole. » Ce n'est plus la nuit, c'est le jour que ces astres, habitants » du ciel, choisissent pour achever leur course; et la sœur » du soleil, au moment même où son disque reproduit les » clartés de son frère, se voile, pâlit et disparaît sous l'ombre » immense qui l'a frappée..... On nous a appris que les Dieux » indigètes pleurèrent; les Lares suèrent; on dirait qu'ils » ressentaient la tourmente de Rome ; les dons votifs tombé-» rent des parois ; l'oiseau nocturne vint souiller le jour. » L'animal féroce quitta la nuit sa tanière, et, audacieux, il » plaça le berceau de ses enfants au milieu des places pu-

> <sup>1</sup> Ecce inter tumulos, atque ossa carentia bustis Umbrarum facies diro stridore minatur, Fax stellis comitata novis incendia ducit; Sanguineoque recens descendit luppiter imbre. Hæc ostenta brevi solvit Deus. Exuit omnes Quippe moras Cæsar, vindictæque actus amore, Gallica projecit, civilia sustulit arma.

(Petronii, Satyricon, p. 48, in-4°, Francf., 1629).

» bliques. Les bêtes brutes firent retentir des sons hu» mains; les femmes enfantent des monstres aux membres
» hideux, à plusieurs bras, et des enfants qui épouvantent
» leurs mères<sup>1</sup>. »
Après lui Appien s'exprime ainsi :
« Déjà on annonçait un grand nombre de prodiges et de
» présages observés dans le ciel. Il avait plu du sang; les sta» tues des Dieux avaient été couvertes de sueur; plusieurs
» temples avaient été frappés de la foudre; une mule avait mis
» bas, et il était arrivé beaucoup d'autres choses horribles, an» nonçant le changement de l'état présent, et la fin de la Ré» publique qui ne devait jamais être rétablie; c'est pourquoi

48 ans avant J.-C.

RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

125

» on fit des prières et des vœux, comme dans une conster-» nation publique<sup>3</sup>. »

Enfin, *Dion* rappelle tous ces prodiges en ces termes : « Des loups et des hiboux parurent souvent dans Rome; la

Spes saltem trepidas mentes levet, addita fati Pejoris manifesta fides ; Superique minaces, Prodigiis terras implerunt, æthera, pontum. Ignota obscuræ viderunt sidera noctes, Ardentemque polum flammis, cœloque volantes Obliquas per inane faces, crinemque timendi Sideris, et terris mutantem regna cometen. Fulgura fallaci micuerunt crebra sereno, Et varias ignis denso dedit aere formas. Nunc jaculum longo, nunc sparso lumine lampas Emicuit cœlo ; tacitum sine nubibus ullis Fulmen, et arctois rapiens e partibus ignem, Percussit Latiale caput : stellæque minores, Per vacuum solitæ noctis decurrere tempus, In medium venere diem : cornuque coacto Jam Phæbe toto fratrem quum redderet orbe, Terrarum subita percussa expalluit umbra..... Indigetes flevisse Deos, urbisque laborem Testatos sudore Larcs, delapsaque templis Dona suis, dirasque diem fœdasse volucres Accipimus; silvisque feras sub nocte relictis Audaces media posuisse cubilia Roma. Tum pecudum faciles humana ad murmura linguæ, Monstrosique hominum partus, numeroque modoque Membrorum ; matremque suus conterruit infans. (Lucain Pharsale, I, 522-551.)

\* Appien, Guerres civ., l. 11, c. 36, édition Didot, p. 357.

#### 126 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 704 de Rome.

» terre éprouva de fréquentes secousses, accompagnées de » mugissements; des flammes s'élancèrent du couchant au » levant; d'autres dévorèrent plusieurs temples, notamment » celui de Quirinus. Il y eut une éclipse totale de soleil; la » foudre endommagea le sceptre de Jupiter, le bouclier et le » casque de Mars, placés au Capitole, et les colonnes sur les-» quelles les lois étaient gravées; beaucoup d'animaux en-» gendrèrent des monstres; quelques oracles furent publiés » comme venant de la Sibylle, et plusieurs hommes, saisis de » l'esprit divin, prophétisèrent... Tout le monde fut effrayé de » ces prodiges, et cela devait être; mais chaque parti pensait » et espérait que les malheurs prédits tomberaient sur le parti » contraire, et l'on n'offrait aucun sacrifice expiatoire<sup>1</sup>.»

On doit remarquer ici ces oracles Sibyllins que *le peuple* chantait dans les rues, et les personnes qui, saisies d'une fureur divine, se mirent à prophétiser l'avenir<sup>3</sup>. Lucain les avait déjà mentionnés :

« Les cruelles prédictions de la Sibylle de Cumes circulè-» rent parmi le peuple<sup>3</sup>. »

Quels étaient ces oracles, et qui étaient les personnes qui prophétisaient ainsi? Est-il déraisonnable de supposer que les Juifs, qui étaient à Rome en grand nombre, et qui seuls connaissaient les vraies prophéties, étaient du nombre de ces prophètes?

Notons ce que nous dit Plutarque, « que les Consuls mêmes » prirent la fuite, sans avoir fait les sacrifices qu'ils faisaient » ordinairement avant de sortir de la ville<sup>4</sup>.»

Et ce qui prouve l'importance qu'on attachait à ces pratiques, c'est que César lui-même « n'oublie pas de reprocher » aux préteurs d'être partis pour leurs provinces, sans atten-» dre d'avoir fait les vœux exigés<sup>8</sup>. »

 Dion, Hist. rom. 1, xLI, c. 14; trad. Gros, t. IV, p. 301.
 Καὶ λόγιά τινα, ὡς xαὶ τῆς Σιδύλλης ὄντα ἦδετο· xάτοχοί τέ τινες γιγνόμενοι, συχνά έθείαζον (Dion. ibid.).

Diraque per populum Cumanæ carmina vatis

Vulgantur. Lncain, Pharsale, 1, 564).

Plutarque, César, c. 34; édit. Didot, p. 864.
Votis nuncupatis exeant (Cæsar, Bellum civile, 1, c. 6).

#### 48 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

Nous avons vu que César avait pillé le Trésor public ; ici rencore nous trouvons une consécration religieuse :

« On rapporte, dit Appien, que cet argent avait été déposé » contre les Gaulois, avec *exécration publique* contre celui » qui y toucherait, excepté contre la guerre des Gaulois: mais » César répondit, qu'ayant ôté tout danger du côté des Gau-» lois, la ville avait été délivrée de cette *consécration*<sup>4</sup>, »

#### 2. Une supplication publique à Rome.

Alla vue de ces prodiges et au milieu de ces terreurs populaires, Appien nous dit qu'on ne manqua pas d'adresser des prières et des supplications publiques aux Dieux. C'est ici le lieu d'en donner une description authentique, faite par Lucain, qui, vivant sous Néron, les voyait encore pratiquer sous ses yeux. Ceci est un côté essentiel de la religion Romaine :

«(a) On crut devoir, selon l'ancien usage, avoir recours aux » devins d'Étrurie. Aruns, le plus âgé d'entre eux, retiré dans » les murs solitaires de Luca, lisait l'avenir dans les directions » de la foudre, dans le vol des oiseaux, dans les entrailles des » victimes. Par son ordre, ces monstres que nul germe n'a » produits, et que la nature égarée avait formés dans un sein » stérile, sont livrés aux flammes<sup>3</sup>. Puis il ordonne aux citoyens » tremblants d'environner les murs de Rome, et de les puri-» fier par les lustrations sacrées<sup>5</sup>, tandis que la procession

(a) Hæc propter placuit Tuscos de more vetusto Acciri vates. Quorum qui maximus ævo Aruns incoluit desertæ mænia Lucæ, Fulminis edoctus motus, venasque calentes Fibrarum, et monitus errantis in aere pennæ, Monstra jubet primum, quæ nullo semine discors Protulerat natura, rapi, sterilique nefandos Ex utero fetus infaustis urere flammis<sup>a</sup>. Mox jubet et totam pavidis a civibus Urbem Ambiri; et festo purgantes mænia lustro<sup>a</sup>, Longa per extremos Pomæria cingere fines Pontifices, sacri quibus est permissa potestas.

<sup>1</sup> Συν ἀρᾶ δημοσία λελυχέναι τη πόλει την ἀράν (Appien, Guerres civiles, l. 11, c. 41, p. 359, éd. Didot).

<sup>2</sup> Il s'agit des êtres informes enfantés par les femmes, ou par les femelles d'animaux, cités précédemment.

<sup>3</sup> Purification et procession nommées Amburbium.

128 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 704 de Rome. » des pontifes, à qui est confié le soin des choses sacrées, » entoure les limites du Pomerium romain<sup>4</sup>. Ensuite mar-» che l'ordre inférieur des pontifes, aux vêtements et au rit » gabiniens<sup>2</sup>, et le char des vestales, conduit par la Prêtresse » au front ceint de bandelettes sacrées, celle qui seule a droit » de contempler la Minerve Troyenne<sup>'s</sup>. Sur leurs pas, s'a-» vancent ceux qui gardent les vers secrets des Dieux, et ra-» jeunissent Cybèle dans les faibles eaux de l'Almon'; puis » le savant Augure, gardien des oiseaux sacrés, et les sept » chefs, qui président, dans les fêtes, aux sacrifices des fes-» tins<sup>5</sup>, et les prêtres de Tatius<sup>6</sup>, et le Salien joyeux, qui porte » en dansant les boucliers de Mars<sup>7</sup> et le Flamine portant » l'apex sur sa tête vénérable<sup>\*</sup>.

« Dans les détours sinueux de la ville, la procession marche • à pas lents. Pendant ce temps, Aruns ramasse les feux de

> Turba minor sequitur, ritu succincta Gabino, Vestalemque chorum ducit vittata sacerdos, Trojanam soli cui fas vidisse Minervam. Tum qui fata deum secretaque carmina servant Et lotam parvo revocant Almone Cybellen; Et doctus volucres augur servare sinistras; Septemvirque epulis festis, Titiique sodales; Et Salius læto portans ancilia collo Et tollens apicem generoso vertice flamen. Dumque illi effusam longis anfractibus urbem Circumeunt, Aruns dispersos fulminis ignes

<sup>1</sup> Partie de la ville entourant les remparts, qu'il n'était permis <sup>2</sup> mi d'habiter, ni de cultiver.

<sup>a</sup> La toge, en partie relevée et en partie entourant la tête, rit ve-nu de Gabie, ville des Volsques.

\* Statue de Minerve, qu'on croyait avoir été apportée par Enée en Italie.

\* Les Quindécimvirs, chargés de la garde des vers Sibyllins, et qui, le 27 mars, lavaient la statue de Cybèle. • Prêres appelés epulones.

Prêtres institués pour conserver certain's sacrifices des Sabins,
établis par Romulus en l'honneur de Tátius. (Tacite, Ann., 11,
c. 54, et Hist., 11, 9,c. 35. Nous ne savons pourquoi le traducteur les appelle prêtres d'Apollon.

7 Boucliers dits ancilia, que le général romain partant pour l'ar-mée, allait agiter dans le temple de Mars, et toucher sa pique en disant : Mars, veille sur moi (Mars, vigila). Servius, Æneid. VIII, 3. L'apeœ était une espèce de diadème dont le flamen entourait

sa tête, et dont les bandelettes pendaient de chaque côté (Isidore, Orig., l. XIX, c. 30). — Le privilège du flamen dialis était qu'on ne

48 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 129 » la foudre, et la terre les reçoit dans son sein, avec un triste » et profond murmure<sup>1</sup>. Ce lieu devient sacré.

» Un taureau mâle est amené à l'autel; déjà Bacchus » coule, déja sous le couteau oblique, la farine, mélée » de sel, est appliquée sur le front de la victime. Impa-» tiente du sacrifice, la victime s'agite sous la main des » prêtres, qui, les robes relevées, pèsent sur ses cornes re-» doutables; elle plie son ge nou, tombe; vaincue, elle offre sa » gorge au couteau, mais le sang ne jaillit pas. D'une large » plaie coule, non un sang de couleur rouge, mais un virus » noir. Aruhs, étonné de ces signes funestes, pâlit; il observe » la colère des Dieux dans les entrailles déchirées : la couleur » épouvante le Devin. Ce sont de pâles viscères, semés de » taches livides et souillées d'un sang coagulé; ce sang est

> Colligit, et terræ mæsto cum murmure condit<sup>1</sup>, Datque locis numen sacris : tunc admovet aris Electa cervice marem ; jam fundere Bacchum Cæperat, obliquoque molas inducere cultro : Impatiensque diu non grati victima sacri, Cornua succincti premerent quum torva ministri, Deposito victum præbebat poplite collum. Nec cruor emicuit solitus, sed vulnere largo Diffusum rutilo nigrum pro sanguine virus. Palluit attonitus sacris foralibus Aruns, Atque iram superum raptis quæsivit in extis. Terruit ipse color vatem : nam pallida tetris Viscera tincta notis, gelidoque infecta cruore Plurimus adsperso variabat sanguine livor.

pouvait l'obliger de jurer; sa parole devait suffire. « Ses fonctions • étaient d'immoler un bœuf à Jupiter, le jour des ides; il ne » pouvait ni se faire parfumer le jour, ni dépouiller sa tunique, » ni monter à cheval. ni quitter la ville pendant la nuit. A la mort » de sa femme, il quittait sa charge, et ce lui était un crime de se » remarier; il lui était défendu de toucher le blé, la furine, la » viande crue, une chèvre ou un cheval. Il ne pouvait ni toucher, » ni même nommer une fêve. C'était un crime à expier que d'en-» tendre les concerts funèbres, de toucher le lierre, de porter un » anneau avec une pierre, ou d'avoir un nœud sur ses vêtements.» (Lilius Gyraldus, de Sacrificiis, p. 478, in-fol. Leyde, 1696.) — On voit encore ici de quel stupide esclavage le Christ a délivré les » hommes!

<sup>1</sup> Quand la foudro était tombée quelque part, un prêtre arrivait aussitôt, rassemblait les objets dispersés ou tombés, et les enfermait dans un trou fait en terre ; ce lieu était appelé *bidentus*, parce qu'on y immolait une victime ayant. *deux dents* faites d'une certaine manière. — Encore un esclavage dont le Christ a délivré les hommes !



» tout couvert de nuances diverses; le foie surnage dans cette » liqueur impure, et il constate des veines effrayantes du côté » qui annonce des malheurs; la fibre du poumon n'est pas » apparente, et un diaphragme imperceptible sépare les » membranes vitaux; le cœur est flétri, et les intestins lais-» sent échapper une liqueur impure de leurs membranes » déchirées; et ce que l'on ne voit jamais impunément (chose » horrible!) dans les entrailles des victimes, il vit un des » lobes du foie dominer la masse de l'autre : la partie malade » est faible et pendante, l'autre partie est enflée et agite fâ-» cheusement les veines par une palpitation exagérée . »

> Cernit tabe jecur madidum, venasque minaces Hostili de parte videt. Pulmonis anheli Fibra latet, parvusque secat vitalia limes. Cor jacet, et saniem per hiantes viscera rimas Emittunt: produntque suas omenta latebras. Quodque, nefas! nullis impune apparuit extis, Ecce, videt capiti fibrarum increscere molem Alterius capitis. Pars ægra et marcida pendet: Pars micat, et celeri venas movet improba pulsu. (Lucain, Pharsale, 1, 584.)

3. Prodiges et terreurs dans le camp de Pompée.

De Rome, passons dans le camp de Pompée et voyons quelles sont les préoccupations des esprits, d'après Dion :

« Dès son arrivée à Dyrrhachium, Pompée apprit que cette » guerre n'aurait pas une heureuse issue pour lui. Pendant » le trajet même, la foudre tua plusieurs de ses soldats; des » araignées couvrirent les étendarts militaires, et, quand il » fut débarqué, des serpents se trainèrent sur ses pas et en » effacèrent la trace. Tels sont les prodiges qui apparurent à » Pompée en personne <sup>1</sup>. »

Nous devons placer ici les démarches de l'augure Appius, dont nous avons déjà parlé, et qui veut forcer la Pythie de Delphes à lui révéler quelle sera l'issue de la guerre. Ainsi s'exprime Valère Maxime :

« Voici un oracle qu'Apollon prononça presque lui-même, » et qui devint, par l'organe prophétique de la Pythie, un si-

<sup>1</sup> Dion, Hist. rom. 1. xLI, c. 14; trad. t. IV. p. 301.

48 ansay, J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 131

» gne certain de la mort d'Appius. A l'époque de la guerre » civile, lorsque Pompée, pour son propre malheur, sans » aucun avantage pour la République, rompit les liens qui » l'unissaient à César, Appius, voulant découvrir l'issue de » ce mouvement terrible, usa de l'empire que lui donnait » sa dignité de gouverneur de l'Achaïe, et força la prêtresse » de Delphes au fond de la caverne sacrée d'où l'oracle fait » entendre la vérité à ceux qui la consultent, mais où l'excès » du souffle divin qu'on y respire suffoque les ministres char-» gés de rendre ses réponses. Saisie de l'enthousiasme pro-» phétique, la prêtresse, d'une voix effroyable et au milieu » d'une mystérieuse obscurité de paroles, annonce à Appius » le sort qui l'attendait : « Romain, dit-elle, cette guerre n'a » rien qui te regarde, tu resteras à Cæla, en Eubée. » Per-» suadé qu'Apollon lui conseillait de ne prendre aucune part » à cette querelle, il se retira dans le pays nommé Cæla Eu-» bæa et situé entre Rhammus, célèbre canton de l'Attique, » et Carvste, ville voisine du détroit de Chalcis : là, il mou-» rut de maladie avant la bataille de Pharsale, et eut pour sé-» pulture l'endroit désigné par l'oracle <sup>1</sup>. »

Après Valère maxime, Lucain citele même fait et y ajoute un détail qu'il convient de consigner ici; c'est qu'à cette époque (il est né 38 ans après la mort du Christ) les oracles avaient cessé:

a Seul, Appius craint d'affronter une lutte incertaine, il

<sup>1</sup> Atque hoc quidem hominis, et casu: illud tantum non ore ipsius Apollinis editum, quo Appii interitum veridica Pythicæ vaticinationis fides præcurrit. Is bello civili, quo se Cn. Pompeius a Cæsaris concordia, pestifero sibi neo reipublicæ utili consilio, abruperat, eventum gravissimi motus explorare cupiens, viribus imperii (namque Achaiæ præerat) antistitem Delphicæ cortinæ in intimam sacri specus partem descendere coegit. Unde ut certæ consulentibus sortes petuntur, ita nimius divini spiritus haustus reddentibus pestifer existit. Igitur impulsu concepti numinis instincta virgo, horrendo sono vocis, Appi inter obscuras verborum ambages fata cecinit: Nihil enim, inquit, ad te hoc, Romane, bellum; Eubææ Cæla obtinebis. At is ratus, consiliis se Apollinis moneri, ne illi discrimini interesset, in eam regionem secessit, quæ inter Rhamnunta, nobilem Attici soli partem, Carystumque chalcidico freto vicinam interjacens, Cælæ Eubææ nomen obtinet, ubi ante pharsalicum certamen morbo consumptus, prædictum a Deo locum sepultura possedit (Valer. Maxim., Factorum dictorumque memorab., I. 1, c. 8. nº 10). 132 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 704 de Rome. » demande aux dieux d'annoncer quelle sera l'issue de cette » guerre, et il se fait ouvrir les antres delphiques du pro-» phète Phœbus, fermés depuis plusieurs années.... Peut-» être que insérée au centre de la terre pour la gouverner, et » soutenir notre monde balancé dans le vide, une grande » partie de l'essence universelle de Jupiter s'échappe des an-» tres de Cirrha, et va s'unir au Dieu aérien de la foudre..... » Notre siècle n'a pas perdu de plus grand présent des Dieux, » que ce silence de l'oracle de Delphes, après que les rois ont •» craint de connaître les choses futures, et ont défendu aux

» Dieux de parler 1....»

La prêtresse apporte les raisons suivantes du même silence :

« Romain, dit-elle, quelle indiscrète espérance t'amène en » ces lieux ? Le Parnasse muet ne rend plus d'oracles, et a » supprimé son Dieu, soit que le souffle prophétique ait aban-» donné ces grottes pour se répandre dans quelque autre » partie du monde, soit que les cendres de l'ancien temple, » brûlé par les barbares, aient comblé ces immenses cave-» rnes, et fermé le passage à Phœbus, soit enfin que l'ordre » des Dieux ait fait taire cet oracle, et qu'il vous suffise, pour » connaître l'avenir, des livres de l'antique Sybille; soit en-» fin qu'Apollon, qui toujours écarta de son temple les hom-» mes coupables, ne trouve plus dans ce sfècle de mortels » assez purs et dignes d'entendre ses oracles<sup>2</sup>. »

> Solus in ancipites metuit descendere Martis Appius eventus; finemque expromere rerum Sollicitat superos, multosque obducta per annos Delphica fatidici reserat penetralia Phœbi... ..... Forsan terris inserta regendis, Aere libratum vacuo quæ sustinet orbem, Totius pars magna Jovis Cirrhœa per antra Exit, et ætherio trahitur connexa Tonanti. ..... Non ullo sæculæ dono Nostra carent majore Deum, quam Delphica sedes Quod siluit, postquam reges timuere futura, Et Superos vetuere loqui.

(Lucain, Pharsale, l. v, 67, 93,111).

..... Quid spes, ait, improba veri Te, Romane, trahit? Muto Parnassus hiatu Conticuit, pressitque Deum : seu spiritus istas Destituit fauces, mundique in devia versum Heas event.J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 133

Enfin elle rend son oracle en ces termes : « Tu échapperas, » Appius, aux dangers de cette guerre funeste, et seul, tu » trouveras le repos dans la large vallée de la côte d'Eubée<sup>4</sup>. » Pauvre Appius, « au milieu de cette destinée incertaine du » monde, séduit, continue Lucain, par une vaine cspérance,

» tu songeais à t'emparer adroitement du royaume de Calcis » en Eubée, quand la mort te surprit<sup>3</sup>.»

Pour continuer à montrer l'influence des croyances palennes dans les affaires publiques et privées, ajoutons que Cicéron met au nombre des motifs qui devaient l'empêcher de rester à Rome et de se soumettre à César, sa dignité d'Augure qu'il appelle un très grand sacerdoce; il reproche à Pompée d'avoir fait passer des lois malgré les Auspices, et d'avoir fait les fonctions d'Augure, lorsque Clodius fut adopté comme plébéien. Il s'indigne que César prétende qu'un préteur puisse assembler le peuple pour les élections, et cite l'autorité des Livres des Augurés, qui le défendent; il redoute qu'il ne veuille le forcer à lui prêter son concours comme Augure<sup>4</sup>. Dans ses irrésolutions il espère que le Daimon viendra l'inspirer<sup>4</sup>; je sous parle avec le Dieu, dit-il ailleurs<sup>4</sup>. — Enfin soulagé d'une indisposition, le lendemain de son embarquement, il

> Duxit iter : seu barbarica quum lampade Pytho Arsit, in immensas cineres abiêre cavernas, Et Phœbi tenuêre viam : seu sponte Decrúm Cirrha silet, fatique sat est arcana futuri Carmina longævæ vobis commissa Sibyllæ : Seu Pœan solitus templis arcere nocentes, Ora quibus solvat nostro non invenit ævo.

(*Ibid.*, v, **130**). Effugis ingentes, tanti discriminis expers, Bellorum, Romane, minas. solusque quietem

Euboici vasta lateris convalle tenebis (*lbid.*, v, 194). Jure sed incerto mundi, subsidere regnum

Chalcidos Eubaicæ, vana spe rapte, parabas (*Ibid.*, v. 226). <sup>9</sup> Sacerdotio sit ampliasimo præditus... Ille legibus per vim et contra auspicia ferendis auctor... Ille in adoptando P. Clodio Augur (Cic., ad Atticum, viii, 3; t. 18, p. 328). Nos autem in libris habemus, etc. (*Ibid.*, 9, p. 457). Volet augurum decretum (*Ibid.* 15, p. 395).

Σίν Θεῷ τοι λέγω (Ibid., x, 10, t. 19, p. 52).

v° série. Tone 1x. — N° 50 ; 1864. (68° vol. de la coll.)

#### 134 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 701 & Rand.

lui semble « que c'est un Dieu qui l'a guéri, et il prie Téren-» tia, sa femme, de satisfaire à ce Dieu, pieusement et chas-» tement, selon sa coutume, c'est-à-dire, ajoute-t-il, à Apol-» lon et à Esculape <sup>1</sup>. »

Tels sont les dieux que Cicéron croyait sans doute être le Dieu gouverneur du monde, le Dieu prépuissant, dont il vient de parler dans son traité des lois!!

#### III. Rapports des Romains avec les Juifs et infigence du pouple choisi de Dicu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Avant de sortir de Rome, Pompée fait donner la province de Syrie à O. Metellus Pius Scipion, son beau-père :.

« Dès que Pompée se fut emparé de Brindes, dit Plutar-» que, il dépêcha Scipion et Cn. Pompée, son fils, en Syrie, » pour y préparer une flotte <sup>1</sup>, » et il part le 15 mars.

Cicéron, cherchant en ce moment quelle excuse il pourrait donner pour se réunir à Pompée, écrit tristement à Atticus :

α Scipion peut dire qu'il part pour la Syrie, qui lui a été

» assignée par le sort, ou qu'honnêtement il suit son gendre. » ou qu'il fuit César irrité, etc. \*.

César, qui apprit ces dispositions de Pompée, crut que ce serait une chose fort avantageuse à son parti que de s'attacher les Juifs qui étaient à Rome, et ceux de Judée, en délivrant Aristobule, qui était prisonnier à Rome depuis sept ans, et en l'envoyant en Judée pour l'opposer à Scipion.

C'est ce que dit Dion : « César renvoya en Palestine, sa » patrie, Aristobule, pour qu'il y agit contre Scipion 5. »

Mais Pompée prévint tous ces projets en faisant empoison-

<sup>4</sup> Statim ita sum levatus, ut mihi Deus aliquis medicinam fe-cisse videatur. Cui quidem tu Deo, quemadmodum soles, pie et caste satisfacias, id est, Apollini et Æsculapio (*Id.*, xrv, 7; t. 16,

p. 286). \* Scipioni obvenit Syria (Cæsar, de Bello civili, l. 1, c. 16, C Pighius, Ann rom., t. III, p. 438). Plut., Pompée, c. 62, édit. Didot, p. 778). Nam Scipio, vel in Syriam proficiacitar sorte, vel cum genero

honeste, vel Cæsarem fugit iratum (Cic., ad Attic., 1x, 1, 1, 14, 13, p. 43).

Dion, Hist. rom., l. XLI, c. 18; trad., t. IV, p. 275.

#### 48 ans av. L.C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

ner Aristobule et trancher la tête à Alexandre, son fils, ainsi que nous l'apprend Josèphe :

« César s'étant emparé de Rome, et Pompée et le Sénat s'é-» tant enfuis au-delà de la mer Ionnienne, il mit en liberté Aris-» tobule et l'envoya avec deux légions en Syrie, dans la créance » qu'il s'en rendrait le maître, et de tous les lieux de la Judée » qui en sont proches. Mais la fortune trompa les espérances » de César, et ne put souffrir qu'Aristobule réussit dans ses » grands desseins. Les partisans de Pompée l'empoisonnè-» rent, et l'on conserva son corps dans du miel, jusqu'à ce » qu'Antoine, assez longtemps.après, l'envoya en Judée, pour » le mettre dans la sépulture des rois<sup>1</sup>. »

« Alexandre, fils d'Aristobule, dit encore Joséphe, ne fut » pas plus heureux que son père. Scipion lui fit trancher la » tête dans Antioche, suivant l'ordre par écrit qu'il en recut » de Pompée, qui étant assis sur son tribunal, l'avait con-» damné à la mort, à cause de sa révolte contre les Romains <sup>2</sup>. »

Ces détails commencent à nous expliquer les faveurs que César accorda aux Juifs dans la suite, et le dévouement que Jui montrèrent les Juifs de Rome.

#### IV. Berivains latins, grots et juifs.

Cicéron écrit de nombreuses lettres à ses amis; mais aucun autre ouvrage.

César compose le 1<sup>er</sup> livre de ses Guerres civiles et un poême intitulé Iter, dont il ne reste rien, « et il écrivit cet ou-» vrage, dit Suétone, pendant le voyage qu'il fit, en vingt-» quatre jours, de Rome en Espagne . »

Aulus Cæcina écrit 12 lettres parmi celles de Cicéron et un ouvrage de Hetrusca disciplina, dont il ne reste rien\*.

P. Cor. Dolabella, le gendre de Cicéron, 8 lettres parmi celles de Cicéron.

Josèphe, Guerre des Jaifs, l. 1, c. 7.
Josèphe, Ibid., et Antig. judaiques, t. XIV, c. 13.
Suetone, César, c. 56. — Voir quelques frag. de vers attribués
Cesar, dans ses Œuvres, édit. in-5°, Leyde, 1737.

\* Pline, Hist. nat., 11, 2, et dans Sénèque, 756, 759, 761, éd. in-9\*, 1619.

# XXII

47 ans avant Jésus-Christ.

28° année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

2º année de Q. Métellus Pius Scipion, président de la Syrie.

705 de Rome; C. Julius César II, et P. Servilius Vatia Isauricus, consuls.

2º année de la Guerre civile.

### 1. Événements politiques.

César, revenu d'Espagne, quitte Rome pour aller combattre Pompée, s'embarque à Brindes le 4 janvier, et arrive en Épire. Comme l'autre partie de son armée tardait à le joindre, il essaye de revenir seul à Brindes sur une barque. Repoussé par les vents et en danger de périr, c'est là qu'il dit au pilote : « Ne crains rien, tu portes César et sa fortune <sup>1</sup>. » — Bataille de Pharsale, le 20 juillet. — Pompée vaincu, fuit en Égypte, où il est assassiné le 16 août, à l'âge environ de 60 ans. — César, qui l'avait suivi, pleure sa mort. — Il confirme le royaume d'Égypte à Ptolémée Dionysius et à sa sœur Cléopâtre, qu'il lui fait épouser. — Révolte des Égyptiens contre César. — Combats divers, au milieu desquels la plus grande partie de la bibliothèque d'Alexandrie est incendiée. Assiégé dans son palais, César, à la fin de l'année, se trouve dans une position très critique.

Cicéron, désappointé, retourne en Italie en novembre.

II. Nature de la religion païenne. — Lés affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Voyons maintenant quelle singulière influence les Auspices et les Prodiges ont eue sur ces grands événements, où l'on croit que le génie seul des deux concurrents a tout exécuté. Écoutons *Dion*, racontant ce qui se passait à Rome avant le départ de César pour Brindes :

« Comme César faisait un sacrifice pour obtenir une heu-» reuse expédition, un milan jeta une branche de laurier à » un des assistants sur le Forum. Comme il faisait un sacri-» fice à la Fortune, le taureau s'étant échappé ayant d'être

Appien, Guerres civiles, l. 11, ch. 57.

## 47 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

frappé, sortit de la ville, et étant arrivé auprès d'un marais,
le passa à la nage. Ces prodiges firent que César se mit en
marche avec plus de confiance, surtout parce que les Devins lui avaient dit que s'il demeurait à Rome, il y recevrait
la mort, et que s'il traversait la mer il obtiendrait salut et
victoire. De plus, quand César fut sorti de Rome, les jeunes
enfants, sans que personne le leur conseillât, se divisèrent
en deux partis, dont l'un s'appelait les *Pompéiens* et l'autre
les Césariens; puis s'étant livré une bataille sans armes,
ceux qui s'étaient appelés les Césariens furent vainqueurs'. »

Arrivé en Épire, César s'empare d'Apollonie, près de laquelle était un oracle célèbre, que Dion, qui l'avait visité, décrit en ces termes :

« Ce qui m'a le plus étonné, c'est le feu abondant qui jaillit » auprès du fleuve Aous. Il ne se répand pas sur les terres » voisines et ne brûle pas le sol qui le nourrit. Il ne le rend » pas même plus sec; bien au contraire, tout auprès crois-» sent du gazon et des arbres. Ce feu s'accroît par les gran-» des pluies et s'élève à une certaine hauteur ; ce qui lui » a fait donner le nom de Nymphæum. Il sert d'oracle, et » voici de quelle manière : on prend de l'encens en pronon-» cant n'importe quels vœux, et on jette dans le feu l'encens » qui les a reçus. Lorsqu'ils doivent être exaucés, le feu ab-» sorbe aussitôt l'encens : si l'encens tombe hors du feu, le » feu s'élance vers lui, le saisit et le consume; mais lorsqu'ils » ne doivent pas l'être, l'encens ne s'approche pas du feu. On » a beau le jeter dans la flamme, il s'en écarte et s'enfuit. » Ces phénomènes se passent de cette manière dans l'un et » l'autre cas, quels que soient les événements qu'on désire » connaître, excepté la mort et le mariage, sur lesquels il » n'est permis absolument à personne de le consulter. Tel » est l'oracle de Nymphæum \*. »

César s'aventure sur une barque pour aller chercher son armée; Dion dit à cette occasion :

« Il avait une si grande opinion de lui et de si grandes es-

<sup>1</sup> Dion, Hist. rom., l. xLI, c. 45; trad., t. IV, p. 367.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dion, Hist. rom:, l. xLI, c. 39, trad., t. IV, p. 353.

#### 438 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Rome.

» pérances, conçues témérairement, ou d'après certaines pré-» dictions (ix pavreias rivos), qu'il ne doutait pas de son » salut, alors même que tout semblait lui être contraire ...

" Forcé de rentrer, dit Appien, César est très fort irrité » contre le Daimonion, qui a dérangé ses calculs (75 Agunovia » χαλεψάμενος) 3.

Pompée se prépare à repousser César : la première précaution qu'il prend, c'est de préparer un lieu pour prendre les Auspices, afin que tout parût se faire légalement

Car, comme l'avait fait observer Varron, « un sénatus-» consulte était illégal s'il n'avait été rendu dans un lieu cir-» conscrit par les Augures et appelé Temple... et le président » devait, avant la délibération, immoler une victime et conn sulter les Auspices '. »

Mais bientôt les mauvais auspices commencerent à terrifier son armée.

D'abord deux de ses soldats ayant été tués par un Césarien. il en prend un mauvais Augure et ne veut pas combattre .

César est battu d'abord, près de Dyrrhachium, si Labiénus ne profite pas de sa victoire, c'est qu'un Dieu l'a aveuglé (Dioũ παράγοντος). - Les soldats de César se repentent de leur lacheté, c'est un Dieu qui leur inspire ce repentir (Oui optis . κι μετάνοιαν άγοντος) 6.

1. Présages dans les deux armées avant la bataille de Pharsale.

Écoutons d'abord le témoignage d'un témoin oculaire, de Cicéron, qui fait raconter le fait suivant par son frère Quintus :

« Je vous ai entendu dire à vous-même une chose qui n'est » nullement feinte ni fabuleuse, et qui approche beaucoup de » tout ceci. Vous racontiez donc que C. Coponius, homme

<sup>4</sup> Dion, Hist. rom., l. xLI, c. 46, p. 369.

<sup>2</sup> Appien, Guerres civiles, l. 11, c. 57; édit. Didot, p. 366.

 Plion, Hist. rom., l. xL1, c. 43.
 Docuitque confirmavitque (Varro), nisi in loco per augures constituto, quod templum appellaretur, senatusconsultum factum esset, justum id non fuisse... Immolareque hostiam prius, auspicarique debere, qui senatum habiturus esset (Varron, dans Aulu-Gel., Noctes atticæ, l. xIV, c. 7). <sup>8</sup> Appien, Guerres eiv., l. II, c. 58, p. 367.

• Ibid., c. 62, 63, p. 369.

# 47 and av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

» également sage et instruit, et qui commandait la flotte des » Rhodiens en qualité de préteur, vous était venu trouver à » Dyrrhachium et vous avait dit gu'un rameur d'une galère » de Rhodes avait prédit qu'avant qu'il fût un mois toute la » Grèce serait baignée de sang; que Dyrrhachium serait pillé; » qu'on se sauverait sur les vaisseaux, et que, dans la fuite, » on aurait la douleur de voir un embrasement horrible : » mais que la flotte des Rhodiens retournerait bientôt, et » qu'elle aurait la liberté de se retirer à Rhodes. Vous fûtes, » ajoutiez-vous, surpris de cela; M. Varron et M. Caton, » hommes instruits, qui étaient alors avec vous, en furent très » étonnés, et, peu de temps après, Labiénus s'étant sauvé de » la bataille de Pharsale et avant apporté la nouvelle de la » défaite de l'armée, le reste de la prédiction ne tarda pas » à s'accomplir. On enleva et on jeta dans toutes les rues et » dans toutes les places tout le blé des greniers de Dyrrha-» chium : la crainte vous fit monter en hâte sur les vaisseaux ; » et la nuit, en regardant vers la ville, vous vites brûler tous » les navires de charge auxquels les soldats avaient mis le feu. » parce qu'ils avaient refusé de suivre ; enfin, vous fûtes aban-» donnés par la flotte des Rhodiens, et vous n'éprouvâtes que » trop la vérité de ce que le rameur avait prédit 1. »

Cicéron qui, comme on le sait, réfute dans la 2° partie de ce livre de la Divination ce qu'il a fait dire à son frère dans

<sup>1</sup> Ex te ipso non commenticiam rem, sed factam, ejusdem generis audivi. G. Coponium ad te venisse Dyrrhachio, cum prætorio imperio classi Rhodiæ præesse, cumprimis hominem prudentem, atque doctum, eumque dixisse, remigem quemdam e quinqueremi Rhodiorum vaticinatum, madefactum iri minus xxx diebus Græciam sanguine; rapinas Dyrrhachii, et conscensionem in naves cum fuga; fugientibusque miserabilem respectum incendiorum fore, sed Rhodiorum classi propinquum reditum ac domum itionem dari. Tum neque te ipsum non esse commotum, Marcumque Varronem, et M. Catonem, qui tum ibi erant, doctos homines, vehementer esse perterritos. Paucis sane post diebus ex Pharsalica fuga venisse Labienum, qui cum interitum exercitus nuntiavisset, rcliqua vaticinationis brevi esse confecta. Nam et ex horreis direptum cffusumque frumentum vias omnes angiportusque constraverat; et naves subito perterriti metu conscendistis, et noctu ad oppidum respicientes, flagrantes onerarias, quas incenderant milites, quia sequi noluerant, videbatis; postremo a Rhodia classe deserti, verum vatem fuisse sensistis (Cic., de Divinat., l. 1, c. 32; t. 24, p. 354.)

140 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Rome. le 1<sup>er</sup> livre, et soutient ainsi le pour et le contre, rend en ces termes raison de cette prédiction :

« Quant à ce Grec, qu'y a-t-il d'étonnant? la crainte du » danger, comme cela arrive souvent, le fit sortir de sa cons-» tance, de son esprit et de lui-même. Ce trouble d'esprit » fit que ce qu'il craignait de voir arriver dans son bon sens, » il prédit dans sa folie que cela arriverait<sup>4</sup>. »

Ecoutons maintenant Lucain, qui parle ainsi des prodiges qui avertirent Pompée de son désastre :

« Cependant la Fortune ne mangua pas de révéler, par des » signes divers, les coups qu'elle préparait. Dès que les trou-» pes de Pompée entrèrent dans la Thessalie, le ciel s'arma » tout entier pour les arrêter. La foudre, du sein des nues, » éclata sous les yeux des soldats : toute l'atmosphère parut em-» brasée de torches et d'immenses colonnes de feu. L'orage, » de concert avec la trombe, précipita ses avides torrents: » l'éclair, jaillissant dans les regards, fit clore les paupières. » Les aigrettes étaient emportées sur les casques, les lames » fondues dans le fourreau, les pointes acérées des lances ar-» rachées et mises en fusion ; toute arme hostile fut pénétrée » d'une vapeur de soufre. Les enseignes également se cou-» vrirent d'innombrables essaims d'abeilles, à peine put-on » les arracher du sol. Elles pesaient, plus lourdes, sur la tête » de celui qui les portait; elles étaient baignées de larmes; » elles ne devaient plus être que jusqu'à Pharsale les éten-» dards de la patrie; un taureau, amené aux autels pour y » être immolé, s'échappa et s'enfuit à travers les champs de » la Thessalie : on ne trouva point de victime pour le sinistre » sacrifice \*. »

<sup>1</sup> Ille autem Græcus, quid mirum, si magnitudine timoris, ut plerumque fit, a constantia, atque a mente, atque a se, ipse discessit? Qua perturbatione animi, quæ, sanus cum esset, timebat ne evenirent, ca demens eventura esse dicebat (*Ibid.*, l. 11, c. 55, p. 556).

Non tamen abstinuit venturos prodere casus Per varias Fortuna notas. Nam Thessala rura Quum peterent, totus venientibus obstitit æther; Inque oculis hominum fregerunt fulmina nubes, Adversasque faces, immensoque igne columnas, Et trabibus mistis avidos tiphonas aquarum

.

MAN MY.L.C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

Écoutons maintenant un autre témoin, presque contemporain :

«Tandis que Pompée rassemblait en Macédoine une armée » contre César, à l'instigation des nations alliées, la foudre » se montra contraire à ceux qui venaient de Dyrrhachium, » et un essaim d'abeilles, qui vint s'abattre sur les enseignes, » fut pareillement d'un funeste présage. L'armée fut agitée » de terreurs nocturnes <sup>1</sup>. »

C'est aussi ce que confirme Valère-Maxime dans les paroles suivantes :

« Cn. Pompée fut aussi suffisamment averti par le tout » puissant Jupiter, de ne pas tenter les hasards d'une bataille » décisive contre J. César. Au sortir de Dyrrhachium, la foudre » tomba devant son armée; des essaims d'abeilles, obscur-» cissant les drapeaux, jetèrent la tristesse dans le cœur des » soldats, tout le camp fut en proie à des terreurs nocturnes; » au moment du sacrifice, les victimes s'enfuirent de l'autel. » Mais les lois inévitables de la Nécessité ne permirent pas » à cette Ame, d'ailleurs si éloignée d'une folle arrogance, » de peser et d'apprécier sainement ces prodiges. Aussi » eut-il l'imprudence de les dédaigner; et bientôt ce crédit » immense, cette fortune excessive pour un particulier, tous » ces titres accumulés depuis son adolescence, en dépit de » l'envie, s'évanouirent dans l'espace d'une seule journée <sup>°</sup>. »

> Detulit, atque oculos ingesto fulgure clausit. Excussit cristas galeis, capulosque solutis Perfudit gladiis, ereptaque pila liquavit; Æthereoque nocens fumavit sulfure ferrum. Nec non innumero cooperta examine signa, Vixque revulsa solo; majori pondere pressum Signiferi mersere caput, rorantia fletu, Usque ad Thessaliam Romana et publica signa. Admotus Superis discussa fugit ab ara Taurus, et Emathios præceps se jecit in agros; Nullaque funestis inventa est victima sacris.

(Lucain, *Pharsale*, vn, 151). <sup>1</sup> Adversus Cæsarem Pompeius Macedonia quum, invitatis gentibus amicis, instrueret aciem, a Dyrrhachio venientibus adversa fuerunt fulmina; examen apum in signis portendit. Nocturni terrores in exercitu fuere (Julius Obsequens, c. 125).

<sup>1</sup> Cn. etiam Pompeium Jupiter omnipotens abunde monuerat, ne cum C. Cæsare ultimam belli fortunam experiri contendésret, egresso

# 142 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 705 de Barro.

Examinons maintenant comment ces deux chefs se préparent à la bataille; ceux qui n'ont pas lu ces détails ne savent pas quel était l'état normal des esprits, et quelles influences surnaturelles ont pesé sur les chefs et les soldats.

Commençons d'abord par Lucain :

« Cependant, la nuit, ce court et dernier instant des pros-» pérités de Pompée, venait de charmer sa cruelle inquiétude » par la vaine et trompeuse image d'un songe. Il crut se voir » assis dans son théâtre, entouré d'un peuple innombrable, » qui, avec les accents d'une enivrante joie, portait son nom » jusqu'aux astres, et faisait à l'envi retentir la vaste enceinte » du bruit de ses applaudissements 4. »

Voici ce que Plutarque nous apprend des préparatifs de César :

« César commença par faire un sacrifice pour purifier son » armée, et dès qu'il eut immolé la première victime, le De-» vin lui déclara d'abord qu'il donnerait la bataille dans trois » jours. César lui demanda s'il n'apercevait point dans les » entrailles quelque signe d'un bon succès. C'est sur quoi, lui » répondit le Devin, vous n'avez qu'à vous interroger vous-» même, car vous répondrez mieux que moi. Les Dieux me » montrent seulement un grand changement et une révolution » générale, qui vont mettre toutes choses dans un état tout » contraire à celui où elles sont. Si vous vous trouvez donc » bien présentement, attendez vous à être mal, et si vous êtes

a Dyrrachio adversa agmini ejus fulmina jaciens, examinibus apum signa obscurando, subita tristitia implicatis militum animis, nocturnis totius exercitus terroribus, ab ipsis altaribus hostiarum fuga. Sed invictæ leges Necessitatis pectus alioqui procul ab amentia remotum, prodigia ista justa æstimatione perpendere passæ non sunt. Itaque dum illa elevat, auctoritatem amplissimam, et opes privato fastigio excelsiores, omniaque ornamenta, quæ ab ineunte adolescentia ad invidiam usque contraxerat, spatio unius diei confregit (Val. Max., l. 1, c. 6, *de Prodigiis*, nº 12. At nox felicis Magno pars ultima vitæ Sollicitos vana decepit imagine somnos. Nam Pompeiani visus sibi sede theatri

At nox felicis Magno pars ultima vitæ Sollicitos vana decepit imagine somnos. Nam Pompeiani visus sibi sede theatri Innumeram effigiem Romanæ cernere plebis, Attollique suum lætis ad sidera nomen Vocibus, et plausu cuncos certare sonantes.

(Lucain, Phoreale, VII, 7).

W mean, J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

\* mai soyez assuré que vous serez bien. Et la nuit qui précéda » la bataille, comme il visitait les gardes, vers le minuit on » apercut en l'air un grand brandon de feu, qui passant » pardessus son camp, parut aller tomber avec une fiamme » fort vive et fort éclatante dans celui de Pompée, et comme » on posait les gardes du matin, on sentit tout à coup une » espèce du tumulte parmi les ennemis comme une terreur » panique 1. »

Passons maintenant dans le camp de Pompée et voyons sous quelle influence étaient le chef et les soldats ; écoutons Plutarque :

« La nuit suivante, celle qui précéda la bataille, Pompée fit » ce songe. Il lui sembla, que comme il entrait dans la » théâtre, tout le peuple le reçut avec de grands battements » de mains, et que lui il se mit à orner de quantité de riches » dépouilles la chapelle de Vénus, appelée Nicephore (porte » victoire). Cette vision le rassurait bien d'un côté, mais elle » le troublait aussi de l'autre ; car il craignait que César rap-» portant son origine à Vénus, ce songe ne signifiat que lui-» même par ses propres dépouilles ornerait et relèverait la » gloire et l'éclat du descendant de cette Déesse. Il s'éleva » même dans tout le camp certains tumultes et certains mou-» vements qu'on appelle terreurs paniques, qui l'éveillèrent » en sursaut. Et comme on posait les gardes du matin, tout » d'un coup sur le camp de César, qui était fort tranquille, (on » n'entendait pas le moindre bruit, )on vit une grande lumière. » à laquelle un grand flambeau s'étant allumé, alla fondre » sur le camp de Pompée. César lui-même rapporte qu'il le » vit de ses propres yeux en allant visiter ses gardes <sup>1</sup>. » Appien y ajoute encore les détails suivants :

« Or, tandis que Pompée offrait cette nuit ses sacrifices, » les victimes s'échappèrent et ne purent être ressaisies ; de » plus, un essaim d'abeilles tardives et faibles se reposa sur » l'autel; et un peu avant le jour une terreur panique s'em-» para de l'armée. Pompée l'ayant apaisée, se livra au repos

<sup>1</sup> Plutarque, César, c. 43; 'édit. Didot, p. 869. <sup>2</sup> Plutarque, Pompée, c. 68; ibid. p. 781.

115 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 708 de Bene: » et tomba dans un sommeil profond. — Quand il fut éveillé » par ses amis, il leur dit qu'il avait songé qu'il dédiait à Rome » un temple à Vénus victorieuse. Ses amis et les soldats. » ignorant le vœu qui fut fait par César, se réjouissaient tous » de ce songe ·. »

L'historien Florus n'a pas manqué de consigner tous ces faits, qu'il résume en ces termes :

« Jamais on ne vit deprésages plus manifestes d'une ruine » imminente : fuite des victimes, essaims posés sur les dra-» peaux, ténèbres pendant le jour; le général lui-même se » voyant en songe, dans son théâtre, et entendant des applau-» dissements en forme de gémissements ; et le matin on le » vit, ce qui est fatal, en habit de deuil, auprès des prin-» cipaux officiers \*.».

Jusqu'ici nous n'avons cité que les présages malheureux conservés par les historiens, après l'événement; mais Cicéron, témoin oculaire, nous apprend qu'un grand nombre de présages, tous favorables, arrivaient journellement de Rome, et que c'est sur leur appui que Pompée livra la bataille :

« Dieux immortels ! dit-il à son frère Quintus, combien de » fois les prédictions ne nous ont-elles pas trompé; combien » ne nous a-t-on pas envoyé de Rome en Grèce les réponses » des Aruspices ? Combien de choses n'a-t-on pas rapportées » à Pompée, qui ajoutait beaucoup de foi aux prodiges et aux » entrailles des victimes? Je m'abstiens d'en faire mention ; » et il n'est pas nécessaire de vous en parler, à vous surtout » qui étiez sur les lieux. Vous voyez cependant que tout est » arrivé autrement qu'on ne l'avait dit \*. »

Ces heureux présages étaient répandus dans le camp ; aussi

<sup>1</sup> Appien, l. 11, c. 68, 69, p. 371, édit. Didot. <sup>2</sup> Numquam imminentis ruinæ manifestiora prodigia : fuga victimarum, examina in signis, interdiu tenebræ; dux ipse et nocturna imagine theatri sui audiens plausum in modum planctus circum-sonare, et mane cum pullo (nefas!) apud principia conspectus. (Florus, l. IV, p. 439, in-8°, Neomagi, 1662). <sup>9</sup> Hoc civili bello, Dii immortales! quam multa luserunt? Qua publici Carnier Bonne company micro curt? Qua

nobis in Græciam Roma responsa haruspicum missa sunt? Quæ dicta Pompeio? Etenim ille admodum extis et ostentis movebatur. Non lubet commemorare, nec vero necesse est, tibi præsertim, qui interfuisti. Vides tamen, omnia fere contra, ac dicta sint, evenisse. ( Cic., de Divinat., l. 11, c. 24; t. 24, p. 490).

#### BAPPORTS DES ROMAINE AVEC LES JUINS. 115 47 ans avant J.-C.

Pompée, contre son avis, est forcé d'offrir la bataille à son adversaire. Ses soldats, dit Appien, étaient poussés à la bataille par un instinct du Daimonion (σπουδη δαιμονίω) 1; Pompée cède, poussé à la folie par un dieu (Θεοῦ 6λάπτοντος) <sup>2</sup>; et il fait sortir son armée des retranchements.

Vovons maintenant les préparatifs religieux de César ; c'est encore Appien dui va nous parler :

« Dès que César s'aperçut que Pompée se préparait à li-» vrer le combat, il se réjouit grandement qu'il y eût été » amené, comme il le conjecturait, par la mutinerie des sol-» dats. Ayant donc rappelé tous ses détachements, il ordonna » à tous de se tenir prêts. Alors, au milieu de la nuit, il ac-» complit les rites sacrés, invoque Mars et Vénus son aïeule » (car il pensait que la famille Julia ótait issue d'Énée et » d'Ilus, fils d'Énée, avec un petit changement dans le » nom), et il voue à la déesse de lui consacrer un temple à » Rome, si par son secours il obtenait la victoire. Or un globe » de feu apparut dans le ciel, et avant passé du camp de César » dans celui de Pompée et s'y étant éteint, les Pompéiens » regardaient cela comme un présage certain de la victoire ; » mais César l'interprétait dans ce sens qu'il éteindrait d'un » seul coup la gloire et la puissance de son adversaire ». »

La bataille fut livrée et l'on en connaît l'issue. Ici encore nous trouvons tous les historiens préoccupés des présages qui suivirent la défaite de Pompée.

Remarquons d'abord qu'après la bataille César passe deux jours à faire des sacrifices (θύων), et à faire reposer ses troupes<sup>4</sup>.

Citons maintenant ce qu'il dit des prodiges qui accompapagnèrent cette bataille; voici ce qu'il a consigné dans ses Commentaires :

« Il est certain que dans le temple de Minerve à Elide, » plusieurs jours de suite, à partir de celui où César gagna la » bataille, la statue de la Victoire, qui était placée devant

- <sup>1</sup> Appien, Guerres civiles, l. 11, c. 66, p. 370, édit. Didot. <sup>2</sup> Appien, *ibid.*, l. 11, c. 67, p. 371. <sup>3</sup> Appien, *ibid.*, l. 11, c. 68, p. 371. <sup>4</sup> Appien, *ibid.*, l. 11, c. 88, p. 380.

### 116 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES.

» Minerve, et qui était tournée vers cette déesse, se tourna-» vers les portes et l'entrée du temple. Le même jour à An-» tioche en Syrie, on entendit une si grande clameur d'une » armée, et le son des trompettes, que toute la ville courut, » armée, sur les murs. La même chose arriva à Ptolémaïde. » A Pergame, on entendit sonner des tembours dans les lieux » les plus cachés et les plus retirés du temple, là où les prêtres » seuls peuvent pénétrer, et que les Grecs appellent Adyta; » de plus à Tralles, dans le temple de la Victoire, où l'on » avait consacré une statue de César, une palme surgit ces » jours là sur le toit à travers les fissures des pierres 4. »

Immédiatement après César, Tite Live, qui vivait à cette époque, âgé alors de 10 ans, raconte dans un passage, conservé par Plutarque, les mêmes faits merveilleux cités par César :

« Parmi le grand nombre de présages qui annoncèrent » cette victoire, le plus remarguable et le plus éclatant fut » celui qui arriva à Tralles. Dans le Temple de la Viotoire il » y ayait une statue de César : toute la place d'alentour était » une terre fort dure d'elle-même, et d'ailleurs elle était pa-» vée d'une pierre aussi dure que le marbre; cependant de » cette terre et de ce pavé il s'éleva tout d'un coup une palme » joignant le piedestal de la statue. Et dans Padoue.C. Corne-» lius, homme fort célèbre dans l'art de la divination, com-» patriote de l'historien Tite-Live, et fort connu de lui, était » ce jour là assis à contempler le vol des oiseaux. D'abord, » comme le rapporte Tite-Live :, il connut le temps de la ba-

<sup>1</sup> Item constabat, Elide in templo Minervæ, repetitis atque entratis diebus, quo die prælium secundum feciseet Cæsar, simulacrum Victoriæ, guod ante ipsam Minervam conlocatum erat, et ante ad simulacrum Minervæ spectabat, ad valvas se templi, li-menque convertisse. Eodemque die Antiochiæ in Syria bis tantus exercitus clamor, et signorum sonus exauditus est, ut in muris armata civitas discureret. Hoc idem Ptolemaïde accidit. Pergami in occultis ac remotis templi, quo, præter sacerdotes, adire fas non est, quæ Græci dövra adpellant, tympana sonuerunt. Item Trallibas in templo Victoriæ, ubi Cæsaris statuam consecraverant, palma per eos dies in tecto inter coagmenta lapidem ex pavimento exstitisse ostendebatur. (Cæsar, de Bello etviki, 1. tn, c. 105, p. 770). <sup>2</sup> Le livre de Tite-Live, où devait se trouver ce texte, est

perdu.

# 47 and studi J.-G. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS. 447

taille, et dit à ceux qui étaient là présents, que cette grande
affaire allait se vider, et que les deux généraux menaient
les troupes à la charge. Ensuite s'étant remis à observer,
et ayant vu certains signes, il se leva plein d'enthousiasme,
et cria : César, tu as vaincu. Comme tous les assistants
étaient étonnés de cette saillie, il ôta de dessus sa tête la
couronne qu'il portait, et jura qu'il ne la remettrait jamais que l'événement n'eut justifié son témoignage et servi
de preuve d son art. Tite-Live assure que cela se passa dé

Après Tite-Live, Valère Maxime enregistre les mêmes faits :

» Cette même journée fut témoin des phénomènes les plus
» extraordinaires; dans les temples, les statues des dieux se
» retournèrent spontanément; un cri militaire et un cliquetis
» d'armes retentit à Antioche et à Ptolémaide avec une telle
» force, que l'on accourut sur les remparts; à Pergame, on
» entendit un bruit de tambour au fond des sanctuaires; à
» Tralles, on vit un palmier verdoyant naître tout d'un coup
» d'une dimension ordinaire dans le temple de la Victoire,
» entre les pierres de l'édifice, au-dessous de la statue de
» César : preuve évidente que les Dieux s'intéressaient à la
» gloire de César, mais qu'ils voulaient empécher Pompée de

Julius Obséquens s'exprime ainsi sur les mêmes faits :

e Pompée lui-même, la veille du combat, s'imagins en
songe être reçu dans son théâtre avec de grands applaudissements; bientôt il fut vaincu, et tué en Égypte. Et le jour
de sa perte, les statues se tournèrent d'elles-mêmes en beaucoup d'endroits. A Antioche, on entendit des cris et des
eliquetis d'armes, qui firent accourir le peuple deux fois sur
les murailles; on entendit aussi un son d'instruments de
guerre à Pergame. A Tralles, dans le temple de la Victoire,
un grand rameau vert poussa tout à coup entre des jointures

<sup>1</sup> Plutarque, Cisar, c. 47; p. 871.

\* Quo constat in delubris Deum sua sponte signa conversa ; mili-

# 148 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 708 de Rome.

» de pierres, sous la statue de César. Le même jour, à Pa-

» doue, l'augure C. Cornelius, voyant le vol des oiseaux favora-

» ble, s'écria que la bataille se livrait, et que César était vain-

» queur <sup>1</sup>. »

Lucain joint son témoignage à celui des précédents historiens :

« Un devin, s'il faut en croire la renommée, assis sur une » colline voisine de Padoue, en ces lieux où jaillit du sein de » la terre l'onde fumante de l'Aponus, où le Timave répand » ses flots aimés d'Anténor, un devin s'écria : Voici le jour » fatal qui décide des intérêts du monde; les armes impire de » Pompée et de César sont aux prises <sup>3</sup>. »

Enfin voici les mêmes détails donnés par *Dion Cassius*, qui, après avoir raconté la défaite de Pompée, ajoute :

Ce qui au reste lui avait été annoncé longtemps avant
qu'il livrât le combat. En effet, la foudre était tombée plusieurs fois dans son camp; une flamme, aperçue sur le
retranchement de César, se jeta sur le camp de Pompée;
des abeilles s'étaient arrêtées sur son drapeau; plusieurs
victimes, au moment, où on les amenait à l'autel, avaient

tarem clamorem, strepitumque armorum adeo magnum Anticchiæ et Ptolemaide auditum, ut in muros concurreretur; sonum tympanorum Pergami abditis delubris editum; palmam viridem Trallibus in æde Victoriæ, sub Cæsaris statua, inter coagmenta lapidum justæ magnitudinis enatam; quibus apparet, cælestium numen et Cæsaris gloriæ favisse, et Pompeii errorem inhibere voluisse (Val. Max., l. 1, c. 6, nº 12, de Prodigiis).

Cæsaris gloriæ favisse, et Pompen errorem innibere voluisse (val. Max., l. i, c. 6, nº 12, de Prodigiis). <sup>1</sup> Ipse Pompeius pridie pugnæ die visus in theatro suo ingenti plausu excipi; mox acie victus, in Ægypto occisus. Eo ipso die plerisque locis signa sua sponte conversa. Clamorem crepitumque armorum Antiochiæ bis, ut curreretur in muros, auditum, indeque sonum tympanorum Pergami. Palma viridis Trallibus in æde Victoriæ, sub Cæsaris statua inter coagmenta lapidum magnitudine matura enata. C. Cornelius augur Patavii eo die, quum aves admitverent, proclamavit, rem geri, et vincere Cæsarem (Julius Obsequens, c. 125).

Euganeo, si vera fides memorantibus, augur Colle sedens, Aponus terris ubi fumifer exit, Atque Antenorei dispergitur unda Timavi, Venit summa dies, geritur res maxima, dixit; Impia concurrunt Pompeii et Cæsaris arma.

(Lucain, Pharmale, VII, 192.)

47 ans av.J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

» pris la fuite; la prédiction de ce combat s'était tellement » répandue, qu'en plusieurs lieux, le même jour où il fut li-» vré, on entendit le choc des armées et le cliquetis des • armes. A Pergame, un bruit de tambour et de cymbales, » sorti du temple de Bacchus, se répandit dans toute la ville; » à Tralles, une palme poussa dans le temple de la Victoire, » et la déesse se tourna du côté de la statue de César, qui » était placée à côté d'elle; deux jeunes gens annoncèrent l'is-» sue de ce combat aux Syriens, et on ne les vit plus nulle » part ; à *Padoue*, qui est maintenant une ville d'Italie, mais » qui alors appartenait à la Gaule, certains oiseaux ne don-» nèrent pas seulement des indices de ce combat, mais le » montrèrent en guelque sorte. Car un certain C. Cornélius » en augura exactement tout ce qui se passa à ce combat, et » le raconta à ceux qui étaient avec lui. Ces prodiges ar-» rivèrent le jour même du combat. En ce moment, comme a cela est croyable, on ne voulut pas y ajouter foi, mais » quand on en recut la nouvelle, tout le monde en fut dans » l'admiration <sup>1</sup>, »

Enfin Aulu-Gelle donne avec plus de précision encore le prodige qui eut lieu à Padoue :

« Le jour où C. César et Cn. Pompée, tous deux chefs » de la guerre civile, se livrèrent bataille dans la Thes-» salie, il arriva à Padoue, ville de l'Italie, au-delà du Pô, » un fait digne d'être rapporté : Un prêtre, nommé Corné-» lius, de naissance illustre, que le caractère sacré de son » ministère et la pureté de ses mœurs rendaient respectable, » fut saisi d'un soudain enthousiasme, et annonça qu'il voyait » au loin un combat très-acharné : la retraite des uns, le » mouvement en avant des autres, le carnage, la fuite, le vol » des traits, la reprise du combat, le choc, les gémissements, » les blessures, tout était là, sous ses yeux, comme s'il eût » été sur le champ de bataille. Puis, César est vainqueur ! » s'écria-t-il tout-à-coup. L'inspiration du prêtre Cornélius » fut d'abord prise pour folie; mais elle fut bientôt un sujet » de grand étonnement. Ce n'était pas seulement pour le

<sup>1</sup> Dion, l. XLI, c. 61; trad., t. IV, p. 399. V SÉRIE. TOME IX.—N° 50; 1864. (68° vol. 4

e 1a 10

#### RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. IT IN M. L.-C.

stenait avec lui. Et il racontait ce songe à ceux qui étaient dans son vaisseau, comme il arrive d'ordinaire aux gens qui ont beaucoup de loisir de s'entretenir de ces sortes de choses, surtout quand elles sont si considérables. Dans le • moment qu'il achevait d'en parler, tout d'un coup, un des • matelots cria qu'il voyait un bateau de rivière qui s'éloignait de la terre faisant force de rames pour s'approcher d'eux, et dans ce bateau quelques hommes, qui faisaient signe avec leurs habits, et qui tendaient les mains de leur côté, comme pour demander du secours. A ces mots, Péticius se lève et jette les veux du côté de la barque : il reconnaît d'abord Pompée, tel qu'il l'avait yu en songe et se frappant la tête de douleur; il commande à ses matelots de descendre l'es-• quif, tend la main à Pompée, et lui fait signe d'approcher, , conjecturant, dès ce moment, à son habit et à sa figure, · l'échec qui lui était arrivé, et ce grand changement de • fortune. C'est pourquoi, sans attendre qu'il le priât, ni même • qu'il lui parlât, il le recut dans son vaisseau, et avec lui • tous ceux qu'il voulut, comme les deux Lentulus et Favonius, et continua sa route<sup>1</sup>.»

Valère-Maxime accompagne Pompée monté sur le vais-» seau, et nous fait connaître un autre détail :

Le grand Pompée, dit-il, vaincu à la bataille de Phar-» sale par César et cherchant son salut dans la fuite, dirigea • sa course vers l'île de Chypre, dans le dessein d'y faire quel-• ques levées. Abordant à Paphos, il aperçut un magnifique • édifice sur le rivage; il en demanda le nom au pilote, qui » lui répondit : « On le nomme le palais du mauvais roi. » • Ce mot acheva de détruire le peu d'espoir qu'il lui restait • encore; il ne put même le dissimuler. Il détourna la vue • de cet objet sinistre, et manifesta, par un soupir, la dou-» leur que lui causait cet affreux présage<sup>\*</sup>. »

<sup>1</sup> Plutarque, Pompée, c. 73; trad., t. v, p. 538. <sup>2</sup> Pompeius vero magnus in acie Pharsalica victus a Cæsare, fuga gærens salutem, cursu in insulam Cyprum, ut aliquid in ea vi-rium contraheret, classem direxit; appellensque ad oppidum Pa-phum, conspexit in litore speciosum ædificium; gubernatoremque sterrogavit, quod ei nomen esset; qui respondit Kæxofæct Mæ vocari: rue vox spem ejus, quantulacunque restabat, comminuit. Neque id



» jour de la bataille, livrée dans les plaines de Pharsale, » et l'issue du combat, que la prédiction était exacte; les » vicissitudes de la lutte, les mouvements mêmes des deux » armées, n'avaient pas été moins fidèlement retracés par » ses transports et ses paroles prophétiques<sup>1</sup>. »

# 2. Prodiges arrivés après la bataille.

Pompée est vaincu; mais il lui restait encore assez de soldats, pour former une belle armée. Frappé d'une folie divine (ύπο θεοδλαβείας 3), il oublie tout et prend la fuite. Un de ses généraux, Labienus, arrive à Dirrhachium et veut organiser la defense; pour relever les courages abattus il ne trouve rien de mieux à répandre partout « que l'assurance que » certains oracles promettaient le triomphe définitif de Pom-» pée; ce à quoi Cicéron se contente de répondre : - C'est » donc par un stratagème de guerre que nous avons perdu » notre camp<sup>3</sup> l »

Suivons maintenant Pompée dans sa fuite, et ici encore, nous allons trouver les prédictions et les prodiges. Voici, en effet, ce que nous dit Plutarque :

« Le patron du vaisseau, sur lequel Pompée s'enfuit, s'ap-» pelait Péticius. La nuit précédente il avait vu en songe » Pompée, non tel qu'il l'avait souvent vu autrefois, mais » dans un état d'humiliation et de bassesse, et qui s'entre-

<sup>4</sup> Quo C. Cæsar et Cn. Pompeius die per civile bellum signis collatis in Thessalia conflixerunt, res accidit Patavii in transpadana Italia memorari digna. Cornelius quidam sacerdos, et loco nobilis, et sacerdoti religionibus venerandus, et castitate vitæ sanctus, repente mota monte, conspicere se procul dixit pugnam acerrimam pugnari, ac deinde cedere alios, alios urgere, cædem, fugam, tela volantia, instaurationem pugnæ, impressionem, gemitus, vulnera, perinde ut si ipse in prelio versaretur, coram videre sese vociferatus est; ac postea subito exclavit: Cæsarem vicisse. Ea Cornelii sacerdotis hariolatio levis tum quidem visa est et vecors : magna mox admirationi fuit, quod non modo pugnæ dies, quæ in Thessalia pugnata est, nequo prælii exitus, qui crat prædictus, idem fuit; pugnata est, neque præm exitus, qui crat præm cus, neum init;
sed omnes quoque pugnandi reciprocæ vices, et ipsa exercituum duorum conflicatio vaticinantis motu atque verbis representata est (Aulus Gelius, Noct. atticæ, l. xv, c. 18).
<sup>3</sup> Appien, Guerres civ., l. 11, c. 87, p. 380.
<sup>3</sup> Plutarque, Cicéron, c. 39; édit. Didot, p. 1050.

#### A7 and av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

» tenait avec lui. Et il racontait ce songe à ceux qui étaient » dans son vaisseau, comme il arrive d'ordinaire aux gens » qui ont beaucoup de loisir de s'entretenir de ces sortes de » choses, surtout quand elles sont si considérables. Dans le » moment qu'il achevait d'en narler, tout d'un coup, un des matelots cria qu'il voyait un bateau de rivière qui s'éloignait • de la terre faisant force de rames pour s'approcher d'eux, et . dans ce bateau quelques hommes, qui faisaient signe avec • leurs habits, et qui tendaient les mains de leur côté, comme » pour demander du secours. A ces mots, Péticius se lève et » jette les yeux du côté de la barque : il reconnaît d'abord » Pompée, tel qu'il l'avait vu en songe et se frappant la tête • de douleur; il commande à ses matelots de descendre l'es-» quif, tend la main à Pompée, et lui fait signe d'approcher, » conjecturant, dès ce moment, à son habit et à sa figure, » l'échec qui lui était arrivé, et ce grand changement de » fortune. C'est pourquoi, sans attendre qu'il le priât, ni même » qu'il lui parlât, il le recut dans son vaisseau, et avec lui tous ceux qu'il voulut, comme les deux Lentulus et Favonius, et continua sa route<sup>1</sup>.»

Valère-Maxime accompagne Pompée monté sur le vais-» seau, et nous fait connaître un autre détail :

« Le grand Pompée, dit-il, vaincu à la bataille de Phar-» sale par César et cherchant son salut dans la fuite, dirigea • sa course vers l'île de Chypre, dans le dessein d'y faire quel-• ques levées. Abordant à Paphos, il aperçut un magnifique » édifice sur le rivage; il en demanda le nom au pilote, qui » lui répondit : « On le nomme le palais du mauvais roi. » • Ce mot acheva de détruire le peu d'espoir qu'il lui restait » encore; il ne put même le dissimuler. Il détourna la vue » de cet objet sinistre, et manifesta, par un soupir, la dou-» leur que lui causait cet affreux présage\*. »

<sup>1</sup> Plutarque, *Pompée*, c. 73; trad., t. v, p. 538. <sup>2</sup> Pompeius vero magnus in acie Pharsalica victus a Cæsare, fugs quærens salutem, cursu in insulam Cyprum, ut aliquid in ea vi-rium contraheret, classem direxit; appellensque ad oppidum Pa-phum, conspexit in litore speciosum ædificium; gubernatoremque interrogavit,quod ei nomen esset; quirespondit Kaxofasthás vocari: quæ vox spem ejus, quantulacunque restabat, comminuit. Neque id

154 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 708 de Reme. » nitienne, pour ainsi dire à vie : car on l'autorisa à s'asseoir » sur le même siége que les tribuns et à leur être adjoint » dans tous leurs actes, ce qui n'était permis à personne. Tous » les comices, à l'exception des comices plébéiens, furent » mis dans sa main, et c'est pour cette raison que ceux qui » avaient été ajournés à cause de son absence furent tenus à » la fin de l'année. Les provinces soumises à la domination » romaine avaient été déjà distribuées par le sort aux con-» suls ; mais on décréta que César les répartirait entre les » préteurs sans recourir au sort ; car on était revenu aux con-» suls et aux préteurs, quoique le contraire eût été dé-» cidé....

» Telles furent les mesures décrétées et sanctionnées. César, » qui se trouvait alors hors de l'Italie, accepta sur le champ » la *Dictature* et prit pour Mattre de la cavalerie Antoine, qui » n'avait pas été préteur. Le consul donna son adhésion, » malgré les vives réclamations des Augures, qui répétaient ». que personne ne pouvait être Mattre de la cavalerie pen-» dant plus de six mois ; mais on se moqua d'eux parce qu'a-» près avoir proclamé César dictateur, au mépris de la cou-» tume des ancêtres, ils se montraient si scrupuleux au sujet » d'un Mattre de la cavalerie<sup>1</sup>. »

Telles sont les circonstances qui doivent être jointes au récit de la lutte de César et de Pompée ; aucune de nos histoires romaines n'en parle ; aussi l'on peut dire qu'elles dénaturent complètement, au désavantage de la mission accomplie par le Christ, l'état de la société romaine.

### III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde,

Voici quelques détails sur les moyens employés par Scipion pour gouverner la province de Syrie, et par conséquent la Judée. Nous savons par Cicéron que ce beau-père de Pompée y était arrivé, criblé de dettes <sup>a</sup>. Voici comment il s'y prenait pour se procurer de l'argent. C'est *César* qui parle :

« Cependant Scipion exigeait avec la plus grande rigueur

- <sup>1</sup> Dion, Hist. rom., l. xLII, c. 20 et 21; trad., t. v, p. 43.
- <sup>9</sup> Quid enim tu illic Scipionem, quid Faustum, quid Libonem

RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 47 ans av. J.-C.

» les sommes auxquelles il avait taxé la province ; et en géné-» ral il inventait toutes sortes de moyens pour assouvir son » avarice. On imposa une capitation sur les esclaves et sur les r personnes libres : on mit une taxe sur les colonnes et sur les » portes des maisons; on commanda de fournir du blé, des » soldats, des matelas, des armes, des machines, des voitures; » en un mot, pourvu qu'on pût créer de nouveaux noms d'im-» pôts, c'en était assez pour s'autoriser à extorquer de l'argent. » On établit des gouverneurs, non-seulement dans les villes. nais dans presque tous les villages et les châteaux ; et ce-» lui qui agissait avec le plus d'inhumanité et de cruauté. » passait pour le plus honnête homme et le meilleur citoven. » La province était remplie de licteurs, d'officiers, d'exacteurs » qui, outre les sommes imposées, en exigeaient encore d'au-» tres pour leur propre compte : ils disaient que, chassés de » leurs maisons et de leur patrie, ils étaient dénués de tout. » et couvraient leur infâme conduite sous un nom honnête. » Joignez à cela un mal assez ordinaire en temps de guerre, » c'est-à-dire les usures énormes qu'il fallait payer, tous étant » taxés ; jusque-là que l'on prétendait faire une grande grace » que d'accorder un jour de délai. Par tant de concussions, les » dettes de la province augmentèrent fort dans ces deux années. » Ce n'étaient pas seulement les citoyens romains de la province » que l'on rançonnait : tous les corps, toutes les villes furent » exposés à ces exactions; et l'on disait que c'était un emprunt » que l'on faisait par ordre du Sénat. Sous ce même prétexte » on tira des receveurs des deniers publics, outre les sommes » qui étaient dues, le revenu de l'année suivante. Scipion » avait ordonné outre cela que l'on enlevat le trésor qui était » depuis longtemps dans le temple de Diane à Éphèse, et tou-» tes les statues de la déesse<sup>1</sup>.»

On comprend dès lors que Scipion dut lever le plus de soldats possible pour les mener au secours de Pompée. Il ne paraît pas

prætermissurum sceleris putas, quorum creditores convenire di-cuntur (Cic. ad Atticum, 1x, 11; t. 18, p. 475). <sup>1</sup> Interim acerbissime imperatæ pecuniæ tota provincia exigeban-

ur, etc., etc. (Cæsar, Bellum civile, l. 111, c. 32).

456 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 708 de Bome. qu'Antipater l'ait suivi; nous savons seulement « qu'au mi-» lieu de l'hiver Scipion conduisit de la Syrie une armée à » Pompée<sup>1</sup>.» Appien nomme expressément les Hébreux (xai tò Ecoaiwy yévoc) <sup>2</sup> parmi les troupes auxiliaires, et Lucain mentionne les Ituréens, habitant avec les tribus de Gad et de Ruben, au delà du Jourdain 3. Nous savons de plus qu'à la bataille Scipion commandait le centre avec ses légions syriennes . Après la perte de la bataille, Scipion se garda de retourner en Syrie, et alla continuer la guerre en Afrique.

Notons que dans le discours où Lucain fait énumérer à Pompée ses campagnes, il lui fait dire : « Et la Judée livrée » au culte d'un Dieu incertain<sup>5</sup>. »

Il est bon de consigner le fait suivant en cet endroit où nous recherchons toutes les occasions que les Romains ont eues de connaître les traditions Bibliques. Voici ce que dit Appien :

«Le 3° jour César arriva à Alexandrie. Il y fut reçu par » les procurateurs du Roi, qui était resté près du mont Cas-» sius. D'abord César, dissimulant ses projets, à cause du » petit nombre de troupes qui l'avaient accompagné, se tint » tranquille, recevant poliment ceux qu'il rencontrait; se pro-» mena pour visiter la ville, admirant sa beauté, et fréquen-» tant les écoles des philosophes, confondu avec le grand » nombre des auditeurs .»

Avant Appien, Lucain avait déjà relaté le même fait :

« César dissimule sa terreur, et sans paraître jamais s'in-» timider, il visite tour à tour les demeures de leurs Dieux, » les temples de l'ancien Dieu, attestant l'ancienne puissance » des Macédoniens <sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> Appien, Guerres civ., l. 11, c. 60, édit. Didot, p. 368.

<sup>2</sup> Ibid., c. 71, p. 372.

. . . . . Ituræis cursus fuit inde sagittis...

Tunc et Ituræi, Medique, Arabesque soluti.... (Pharsale, l. vii, 230, 514). Mediam aciem Scipio, cum legionibus Syræis tenebat (Cæsar, Bellum civile, c. 88).

. et dedita sacris

Incerti Judæa Dei. (Pharsale, l. 11, 592). <sup>6</sup> Kal τῶν φιλοσόρων μετά τοῦ πλήθου ἐστὼς ἠ×ροᾶτο Guerres civ., l. 11, c. 89, p. 381). <sup>7</sup> Intrepidus Superum sedes, et templa vetusti (Appien

RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 47 ans av. J.-C.

Or, il existait à Alexandrie tout un guartier habité par les Juifs. Ils y avaient des Synagogues dans lesquelles les jours de sabbat on lisait publiquement les livres de Moïse et les prophètes, faisant ainsi une concurrence publique aux enseignements que les philosophes donnaient sous les portiques de la grande Bibliothèque. Ne peut-on pas conjecturer que César, qui avait besoin des Juifs, qui déjà avait demandé des secours à Antipater et à Hircan, et auxquels il dut bientôt son salut, visita aussi leur quartier et leurs Synagogues? Ceci peut seul expliquer ce que raconte Dion, lorsque peu après les Alexandrins se révoltèrent contre lui :

« Les Égyptiens, dit-il, épuisés par les exactions de César » et mécontents de ce qu'il ne respectait pas leur religion (ils » sont le peuple le plus superstitieux de la terre, et souvent » il éclate entre eux des guerres religieuses, parce que, loin » d'avoir le même culte, ils adorent des Dieux tout à fait op-» posés), craignaient, en outre, d'être livrés à Cléopâtre qui » avait un grand crédit sur César 1. »

# IV. Ecrivains latins, grees et juifs.

César compose le 3<sup>e</sup> livre de ses guerres civiles.

Cicéron écrit quelques lettres du camp de Pompée établi à Dirrhachium d'où il ne sort pas. Nous y remarquons qu'il engage sa fille Tullia, récemment accouchée, à divorcer avec son mari Dolabella. On sait qu'elle avait déjà divorcé avec son 3º mari Crassipes <sup>1</sup>. Il se plaint beaucoup de ce que son frère s'est déclaré contre lui.

Appien parle en ces termes des commentaires d'Asinius Pollion : « Asinius Pollion, qui assista à cette bataille dans » l'armée de César, dit dans ses commentaires qu'il ne périt » pas plus de 6000 hommes du côté de Pompée<sup>3</sup>.»

A. BONNETTY.

Numinis, antiquas Macetum testantia vires Circuit. (*Phars.*, 1. x, 15). <sup>1</sup> Dion, *Hist. rom.*, 1. xLII, c. 34; trad., t. v, p. 69. <sup>2</sup> Et dubio rerum exitu ista, quam scribis abruptio..... permitto et illus consilio et voluntati (Cic. ad Att., x1, 3; t. 19, p. 103).

<sup>\*</sup> Appien, Guerres civ., l. 11, c. 82, p. 378.

# Polemique peu Eatholique.

# SUR UNE REPONSE FAITE

Par M. l'abbé UBAGHS

A une réclamation très légitime des Annales.

Nos lecteurs savent, d'après les pièces que nous avons publiées comment M. l'abbé Ubaghs, professeur de philosophie à l'Université catholique de Louvain, a accusé les Annales de philosophie d'avoir enseigné, il y a [25 ans, le Panthéisme le plus déclaré, vrai dévergondage d'esprit, et condamné par la congrégation du Saint-Office. Ils savent aussi que l'article en question était signé du P. Moigno, alors membre de la compagnie de Jésus, avec l'approbation de ses supérieurs, et des théologiens de cette Compagnie. Ils savent enfin, par les textes que nous avons cités, que non pas aujourd'hui, comme veut le dire M. l'abbé Ubaghs, mais dés-lors les Annales ont protesté contre les principes exposés dans cette dissertation<sup>1</sup>.

Ils se souviennent que nous avions prié M. l'abbé Ubaghs de vouloir, bien rectifler cette allégation, rendre la responsabilité de cet acte à son auteur, qui l'avait signé de son nom, et constater que *dès lors*, et non *aujourdhui* seulement, les *Annales* en avaient décliné la responsabilité.

Cette demande adressée à un écrivain, à un professeur d'une estimable Université, à un prêtre honorable, ne nous paraissait pas pouvoir souffrir la moindre difficulté. Nous espérions donc que M. l'abbé Ubaghs dirait, en termes qu'il pouvait choisir, que cette dissertation était du P. Moigno, et que M. Bonnetty ne l'avait pas approuvée. C'est donc avec un sentiment de surprise et de peine réelle, que nous l'avons

<sup>4</sup> Voir nos cahiers des mois de novembre et de décembre derniers, t. vuil, p. 369, 372, 442,

### RÉPLIQUE DE M. BONNETY.

vu répondre à notre demande, par une persistance incompréhensible dans son accusation, et même par une agravation d'assertions inexactes. Comme rien ne nous fera départir de la loyauté de nos procédés, nous publions ici sa réponse :

Dans la dernière livraison des Annales de Philosophie chrétienne, M. Bonnetty accuse M. Ubaghs d'avoir agi avec déloyauté envers lui, en citant une dissertation qui se trouve dans les Annales, et qu'il regarde aujourd'hui lui-même comme entachée de panthéisme, sans citer le nom de l'auteur qui a signé cette dissertation, et sans dire si le 18º volume où elle a été insérée est celui de la première ou d'une autre série. Nous protestons simplement contre toute mauvaise intention à l'égard de M. Bonnetty; nous n'avons cité le nom de personne, parce qu'il nous semble que les personnalités ne prouvent rien en philosophie. Nous reconnaissons en outre que M. Bonnetty allègue aujourd'hui des raisons suffisantes pour l'excuser d'avoir accueilli dans ses Annales un écrit dont il ne connaissait pas assez la portée.—A cette occasion, nous dirons aussi que M. Bonnetty continue incessamment d'attaquer M. Ubaghs, mais avec si peu de connaissance de cause, que pour citer un exemple, dans cette même livraison des Annales, il lui reproche de rechef, comme conduisant droit au Panthéisme, cette proposition, qu'il y a dans l'âme humaine, et toujours présente à notre esprit, une lumière gui est quelque chose d'identique avec Dieu. Qu'on ouvre plutôt saint Augustin <sup>1</sup>.

Nous répondons :

4° Que c'est contre toute vérité et en cachant les textes cités, que M. l'abbé Ubaghs assure de nouveau que ce n'est qu'aujourd'hui, que nous regardons cette dissertation comme entachée de Panthéisme; que ce n'est qu'aujourd'hui que nous alléguons les raisons qui nous la font repousser, et qu'alors nous n'en connaissions pas la portée. Les raisons que nous avons alléguées ont été puisées dans le volume même où a paru la dissertation. M. l'abbé Ubaghs les a lues, comme tous nos abonnés. N'est-ce pas une déloyauté, que de cacher cet état de la question, et d'insinuer même tout le contraire? Que tous nos lecteurs répondent eux-mêmes et soient nos juges entre M. l'abbé Ubaghs et nous.

2° M. l'abbé Ubaghs proteste contre toute mauvaise intentention à notre égard. Nous n'avons point à nous occuper de son intention intime: c'est là une chose que Dieu seul con-

<sup>1</sup> Revue catholique de l'université de Louvain, nº de janvier, p. 66.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ UBAGHS,

naît; mais dans les relations de ce monde, les *intentions* se jugent par les *actions* et par les *paroles*. Or, vos *paroles* et votre procédé, Monsieur l'Abbé, ne prouvent nullement une *bonne intention* à l'égard de M. Bonnetty.

3° Vous dites que vous n'avez cité le nom de personne, parce que les personnalités ne prouvent rien en philosophie. D'abord, vous avez cité les Annales, et c'est bien là un nom, et le nom de M. Bonnetty. Que diriez-vous si je citais vos Eléments d'ontologie, et puis si je disais, que je n'ai cité personne? De plus, vous citez bien le nom du P. Ramière, à qui vous reprochez précisément d'enseigner les mêmes erreurs que le P. Moigno. Ce n'est donc pas la conscience qui vous a empêché et vous empêche de nommer le P. Moigno. D'ailleurs, nommer l'auteur d'un article qui a signé son nom, n'a jamais été une personnalité. L'auteur signe loyalement, afin qu'on lui impute son œuvre, et non à un autre. La personnalité offensante est de faire croire que c'est M. Bonnetty qui a écrit ou approuvé cet article.

C'est avec peine que nous traçons ces lignes. On comprend qu'il y ait des dissidences entre catholiques, sur des opinions et des systèmes obscurs, mais il ne devrait pas y en avoir quand il s'agit de citations et de faits matériels; il ne devrait pas y avoir de refus quand un auteur demande une rectification. C'est donc, nous le répétons, avec peine, que nous traçons ces lignes, mais c'est un devoir pour nous de défendre les Annales<sup>•</sup>de philosophie et nous-même.

Nous formulons donc ici de nouveau la prière adressée à M. l'abbé Ubaghs, de rétablir les faits conformément à la Vérité.

4° M. l'abbé Ubaghs a l'habileté de présenter comme futile la plainte de n'avoir pas désigné à quelle série appartient le tome XVIII, qu'il a cité. Ce qui n'est pas futile, c'est que sa citation prouve qu'il ne s'est pas contenté de l'allegation du P. Ramière, mais qu'il a lu lui-même tout l'article, qu'il a vu de ses yeux la signature du P. Moigno, et que c'est volontairement et avec intention, qu'il en a rejeté la responsabilité sur M. Bonnetty.

5º Quant à la question philosophique, M. Ubaghs sou-

# RÉPLIQUE DE M. BONNETTY.

tient encore sa proposition : Il y a dans l'âme humaine, et toujours présente à notre esprit, une lumière qui est Quelque chose d'identique avec Dieu. Nous nous bornerons à demander ce que c'est que : ce Quelque chose. Si c'est Dieu même, pourquoi cette tautologie et ce pléonasme? Que diraient de nous les étudiants en philosophie de Louvain, si nous disions que leur professeur est Quelque chose d'identique à M. l'abbé Ubaghs? Si ce Quelque chose n'est pas Dieu, et pourtant qu'il lui soit identique, n'est-ce pas là du Panthéisme? Cela ressort de la valeur des mots, et nous nous étonnons qu'un professeur de logique en connaisse si peu la portée.

De plus, que doivent penser les jeunes gens qui, d'après ce principe, doivent croire que, quand M. Renan écrivait son livre impie, il avait toujours présente à son esprit une lumière qui est Quelque chose d'identique avec Dieu? — M. Renan, nous en sommes sûr, accepte avec foi le principe de M. l'abbé Ubaghs, et c'est à cette, lumière qu'il prétend écrire son livre. Quels principes que ceux qui nous mènent là ?

Qu'on ouvre plutôt saint Augustin, ajoute M. Ubaghs; c'est bientôt dit. Nous suppléons à cette brièveté commode en ajoutant gu'on ouvre saint Augustin au texte qui, écrit à la fin de sa vie en forme de rétractation, résume tous ses travaux et où il dit :

«En vérité, les paroles par lesquelles j'ai tant exalté, et » plus gu'il ne convenait, eu égardà des hommes impies, Pla-» ton, les philosophes Platoniciens et Académiciens, me dé-» plaisent à juste titre, surtout puisqu'il nous faut défendre la » doctrine chrétienne contre leurs grandes erreurs <sup>1</sup>.»

Voilà ce que dit saint Augustin du système platonicien des Ontologistes.

Dans ce même cahier de la *Revue de Louvain*, M. le chan. Claessens donne une analyse d'un mémoire du Père Vercellone Barnabite, sur les *doctrines philosophiques de saint Augustin*, dans lequel ce Père défend l'Ontologisme, et propose les conditions suivantes pour opérer l'unité dans l'enseignement de la philosophie :

<sup>1</sup> Voir le texte de cc passage dans les Annales, t. vII, p. 65.



RÉPONSE DE M. L'ABBE UBAGHS.

462

Il faut que les Ontologistes considèrent davantage la créature, e laissent aux sens leurs forces naturelles: non adimentes sensibu id quod possunt; il faut aussi que les Psychologistes s'attachen davantage à sauver l'intelligibilité des choses, et n'accordent pe aux sens un pouvoir qu'ils n'ont pas: non dantes sensibus ultra i quod possunt. A ce prix, il restera libre à chacun de faire son choi entre les deux méthodes opposées; et, dans la question de la lumièr divine qui illumine l'àme, ils pourront se déclarer indifféremment soit pour la formule primitive de l'Ontologisme catholique de sair Augustin, soit pour l'exposé imitatif du psychologisme catholiqu de saint Thomas. Avec des idées aussi larges, aussi généreuses, me semble qu'on doit un jour en venir à un sérieux rapprochemer des csprits (page 35).

Nous acceptons pour notre part cette formule, quoique vrai dire nous ne saisissons pas en quoi elle fait sortir la ques tion des inextricables systèmes de Platon et d'Aristote. Nou n'avons pas le *mémoire* du P. Vercellone; nous ne savons don pas si c'est à lui ou à M. Claessens qu'ilfaut attribuer les deu citations suivantes de saint Augustin. Comme elles sont com plétement tronquées et donnent un sens tout à fait opposé i celui de saint Augustin, nous les citons ici exactement, en déplorant que dans cette controverse entre des auteurs égale ment honorables et parfaits catholiques, on ait à relever d semblables inexactitudes. Voici d'abord le premier texte :

Néanmoins la vraie philosophie ne peut se défaire ni mourit œuvre de siècles nombreux et de longues luttes de la pensée, selo l'excellente remarque de saint Augustin, elle existe, elle vit en core, bien qu'une foule d'esprits médiocres et turbulents l'agitent la tourmentent tous les jours (page 25).

C'est en note que M. le chan. Claessens cite la seule parti du texte de saint Augustin, que nous mettons ici en italique

« Après le travail de plusieurs siècles et un grand nombr » de disputes, il est sorti, comme je le pense, un enseignemen » d'une vraie philosophie (Cont. Acad., l. 111, c. 19).

Voilà le texte cité par M. le chan. Claessens, qui l'appliqu à la philosophie en général. Mais saint Augustin continue, en niant cette application :

« Ce n'est pas cette philosophie de ce monde (celle de Plator » et d'Aristote dont il vient de parler) que nos saints Livre » détestent avec grande raison, mais une autre intelligible » vers laquelle jamais la raison la plus subtile ne rappellerait le:

### RÉPLIQUE DE M. BONNETTY.

» âmes aveuglées par les diverses ténèbres de l'erreur, et en» sevelies par le corps dans les plus profondes ordures, si le
» Dieu très grand, plein de clémence à l'égard de son peuple,
» ne faisait descendre et ne soumettait jusqu'au corps humain
» l'autorité de son intellect. C'est par ses préceptes et par ses
» actions que les âmes exilées ont pu rentrer en elles-mêmes
» et regarder la patrie sans les combats des disputes.<sup>1</sup> »

Nous le demandons à tout le monde, ne citer que la première phrase, et en supprimant ces mots essentiels : ce n'est pas cette philosophie de ce monde<sup>3</sup>, n'est-ce pas faire dire au saint docteur le contraire de ce qu'il dit ?

Le second texte que nous disons encore falsifié est le suivant, que M. le chan. Claessens (p. 32) donne seulement en latin, en ayant soin de supprimer les phrases que nous mettons ici en italique :

« Pour toutes les choses que nous comprenons, nous ne » consultons pas celui qui parle et qui résonne au dehors; » mais au dedans de nous, nous consultons la vérité qui pré-» side à l'esprit même, avertis peut-être par la parole pour » que nous consultions. Celui qui est consulté, enseigne. C'est » le Christ qui est dit (par saint Paul), habiter dans l'homme » intérieur, c'est-d-dire la vertu incommutable de Dieu, la » sagesse éternelle que toute Ame raisonnable consulte. Mais » elle se révêle seulement à chacun, autant qu'il peut la com-» prendre, selon sa propre volonté ou bonne ou mauvaise<sup>3</sup>.»

<sup>1</sup> Multis quidem sæculis multisque contentienibus, sed tamen eliquata ést, ut opinor, una verissimæ philosophiæ disciplina. Non enim est ista hujus mundi philosophia, quam sacra nostra meritissime detestantur, sed alterius intelligibilis; cui animas multiformibus erroris tenebris æcatas, et altissimis a corpore sordibus oblitas, nunquam ista ratio subtilissima revocaret, nisi summus Deus populari quadam clementia divini, intellectus auctoritatem usque ad ipsum corpus humanum declinaret atque submitteret; cujus non solum præceptis, sed etiam factis excitatæ animæ redire in semetipsas, et respicere patriam, sine disputationum concertatione potussent (Aug. contra Acade. l. 111, c. 19, nº 42, ed. Migne, t. 1, p. 956).

\* Nous notons que le P. Gratry avait déjà cité ce texte avec cette omission (Voir Annales, t. IV, p. 308, 4\* série).

<sup>3</sup> De universisautem quæ inteligimus, non loquentem qui personat foris, sed intus ipsi menti præsidentem consulimus veritatem, ver-

•



RÉPLIQUE DE M. BONNETTY.

164

Nous le demandons encore, supprimer dans ce texte ce qu est en italique, n'est-ce pas le falsifier et lui faire dire ce qu'i ne dit pas? Saint Augustin parle de l'enseignement du Christ personnel et fait homme: M. Claessens supprime cette men tion et ne parle que de la sagesse éternelle. — Saint Augusti dit que cette sagesse ne répond qu'à ceux qui ont bonne vo lonté; M. le chan. Claessens supprime cette restriction pou faire répondre à toute âme raisonnable'.

Enfin M. le chan. Claessens renvoie (p. 26) à l'ouvrage du P. André Martin, Sancti Augustini philosophia, réédité pa M. l'abbé Favre, sans faire mention des profonds change ments qu'il a fait subir à l'Augustinus primitif; --- et il s'ap puie de l'autorité du cardinal Gerdil, sans dire que le doct Barnabite a, dans ses derniers ouvrages, modifié son opinion sur les systèmes du P. Malebranche. Le P. Ramière, dans la Revue du monde catholique<sup>4</sup>, se plaint à bon droit qu'or l'ait sur cela accusé de mauvaise foi et reproduit les propre paroles du cardinal Gerdil, que nous avons nous-même con signées dans les Annales.

Quand est-ce que ces malentendus disparattront de la po lémique catholique?

A. BONNETTY.

bis fortasse ut consulamus admoniti. Ille autem qui consulitat docet, qui in interiore homine habitare dictus est Christus (Eph. II 16-17), id est incommutabilis Dei virtus atque sempiterna sapieutia quam quidem omnis rationalis anima consulit; sed tantum cuiqu panditur quantum capere propter propriam sive malam sive bonas voluntatem, potest. (S. Aug., de magistro, c. x1, n. 38 dans l'éd. d Migne, t. 1, p. 1216).

<sup>1</sup> Ce passage tronqué de saint Augustin avait été déjà reproché M. l'abbé Blampignon (Voir Annales t. vi, p. 342, 5° séric). <sup>1</sup> Voir Revue du monde cathol. du 25 déc. dernier, t. viii, p. 424.

\* Voir Annales, t. xix, p. 275, 4\* série.

-----

# ANNALES

# PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 51. — Mars 1864.

# Histoire Biblique.

# RE CHERCHES DANS LA LITTÉRATURE CHINOISE

SUR L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

2º ARTICLE<sup>1</sup>.

# 8. Sur les noms donnés aux chefs des Juifs en Chine.

Le commentateur du Tchang-gan-tchi donne deux des noms d'emploi qui se rattachent à cette religion, Sa-pao et Prêtre étranger. Le dernier n'exige aucune remarque, si ce n'est peut-être que le mot Rabbi eût été l'expression propre pour rendre le terme chinois. L'autre, Sa-pao, qui n'est pas un mot chinois, suggère presque involontairement l'hébreu var saupher, un Scribe. Un lecteur attentif du Nouveau-Testament comprendra la grande importance de cette classe de fonctionnaires sous l'administration juive. Les détails abrégés qui suivent nous sont fournis par Horne dans son Introduction. etc.

«Dans les Évangiles, il est fréquemment fait mention <sup>n</sup> d'une classe d'hommes appelés Scribes, dont le nom est » souvent mêlé à ceux des grands-prêtres, des vieillards et » des Pharisiens. Ils paraissent avoir été des hommes ins-» truits, et sous ce rapport avoir mérité une grande défé-» rence; mais, rigoureusement parlant, ils ne formaient pas » une secte. Les Scribes généralement appartenaient à la » secte des Pharisiens; ils se montraient fort habiles dans les » explications de la loi et des traditions pharisaïques; et le » jour du sabbat « ils s'assevaient dans la chaire de Moyse » » et instruisaient le peuple. Ils reçurent, dans l'origine, le » nom de leur emploi, qui consistait d'abord à transcrire la » loi; mais, dans la suite des temps, ils s'engagèrent dans le

<sup>1</sup> Voir le 1<sup>er</sup> article au N° précédent, ci-dessus p. 85. ve série. Tome ix. -Nº 51; 1864. (68º vol. de la Coll.)

165

Une note à la fin de la première dans la Synagogue à Kaï-foung, ( Europe par les missionnaires Jésu suivante :

Secondaria e a

» Notre maître, notre rabbi, le
» fils du R. Eldad le (Saupher
» maître, terminèrent ceci. »

Sa date est d'environ 1620. Dans résidant à KaI-foung-fou, qui fut apj de juillet 1851, et dont la date re peu avant le 17° siècle, il est égalen sieurs Juifs remplissant le même of nous lisons : « Rabbi Jérémie le (S » Sheloh, le fils du Rabbi Akiba l le registre de la famille Kao, nou » Samuel, Rabbi Issachar, Joseph, » le (Saupher) Scribe; Josué, Shali » (Saupher) Scribe; Josué, Shali » (Saupher) Scribe, fils de Siméon sont désignés : « Rabbi, Ruben l » d'Eliezer : Babbi Estat

ques noms d'office ou de dignité, trouvés dans les livres de Kaï-foung, l'un, Rabbi, correspondrait auministre de la chapelle dont il est fait mention dans l'ouvrage chinois: et l'autre. le Saupher, à l'officier président, ce qu'indiquerait, nonseulement la place, mais le son presque identique du mot, n'y avant d'autre différence que celle que peut présenter une traduction chinoise.

Le fragment restant du Liang-king-sin-ki signale ainsi un autre de ces édifices dans Tchang-gan : « A l'angle » Nord-Ouest du square de Pou-ning<sup>1</sup> il y a une chapelle » Hien.»

Ce sont les deux seuls édifices de ce genre nommés dans la partie du livre précité qui est arrivée jusqu'à nous, mais elle donne cette liste sommaire des édifices publics dans la ville de Tchang-gan: « La ville contient 4 tribunaux mili-» taires, 64 monastères houdhiques, 27 couvents de reli-» gieuses boudhiques, 10 monastères Taoistes, 6 couvents » de religieuses Taoistes, 2 temples persans, et 4 chapelles » de la religion étrangère Hien. »

Le Si-ki-tsoung-yu mentionnant un autre de ces édifices. s'exprime ainsi : « En l'année (631), un maître de la re-» ligion Hien, nommé Muh-hou-ho-luh, arriva à la capitale. » et ayant présenté un mémoire au trône, un rescrit impé-» rial donna des ordres pour qu'un monastère Hien fût érigé » dans le square Tsung-hwa<sup>i</sup> à Tchang-gan. Il était aussi » appelé monastère (*la-tsin*) syrien, et monastère (po-sze) » persan<sup>3</sup>.

Plusieurs dictionnaires rendent témoignage de l'existence d'un officier impérial nommé pour avoir soin des matières qui regardaient cette corporation. Yao-Kwan, parlant de celle-ci, dit : « Dans un catalogue des officiciers impériaux. » j'en vois un qui a le titre de chef Hien. Dès que les parti-» sans de la religion Hien furent arrivés, la première fois.

<sup>1</sup> Les Juifs en Chine, de Finn, p. 37. L'original hébreu de cette note, avec une traduction latine et française, est donné dans les Prolégomènes de la Bible polyglotte de Bagster, p. 17. <sup>3</sup> C'était le 7° square du côté du nord, près du rempart ouest du faubourg de la ville. <sup>9</sup> Si-ki-Tsung-yu, l. 1, p. 18.

# DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

» ils furent reçus à la capitale comme étrangers, selon les » rites du *Hung-lou-chi* (hôtel pour la réception des hôtes). » De là, dans la suite, les membres des deux sexes de leur » communauté furent soumis à l'autorité de ce tribunal; et » telle est l'origine de la charge de cet officier. Ce fut pro-» bablement vers le commencement de la dynastie *Thang* » que la religion *Hien* eut d'abord un chef<sup>1</sup>. »

Si quelque voyageur isrælite entreprenant nous eut laissé le récit de sa visite de la Chine à cette époque reculée, plusieurs questions qui se rattachent à ces colons étrangers, auraient recu une explication satisfaisante, sur lesquelles nous ne pouvons porter de jugement que par analogie. D'après ce principe, nous regardons naturellemnt comme très possible qu'un fonctionnaire ait été chargé de surveiller les affaires des Hébreux; car nous sommes assurés que cela s'était pratiqué pour les Mahométans, par un de leurs concitoyens, qui visita la Chine au 9° siècle : « Le marchand Solyman ra-» conte, qu'à Khan-fou, qui est le rendez-vous des mar-» chands, un musulman est chargé, par le souverain du pays, » de juger les différents qui s'élèvent entre les hommes de la » même religion arrivés dans la contrée. Telle a été la volonté » du roi de la Chine. Les jours de fête, cet homme célèbre » la prière avec les Musulmans; il prononce le Khotba et » adresse des vœux au ciel pour le sultan des Musulmans. » Les marchands d'Irac ne s'élèvent jamais contre ses déci-» sions; en effet, il agit d'après la vérité, et ses décisions » sont conformes au livre de Dieu (le Coran) et aux préceptes » de l'Islamisme<sup>2</sup>. » D'après cet état des choses si clairement exposé, existant avant nous, par rapport aux Mahométans, quand même les mémoires chinois ne le diraient pas expressément, nous serions justifiés en admettant a priori qu'un semblable fonctionnaire a dû être établi pour les Israélites.

La secte est ainsi nommée dans le *Tchoung-yen-sse-pai* ou *Table du monastère de Tchoung-yen* : « Parmi les étrangers » mélangés qui arrivèrent, étaient les Manichéens, les Sy-

<sup>2</sup> Relation dés voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, traduit par M. Reinaud. Paris, 1845, t. 1, p. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Yao-Kwan, livre 1, p. 18.

# RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

» riens, et les adorateurs de Hien. Les monastères de ces » trois classes d'étrangers dans l'Empire ne sont pas égaux » en nombre à ceux de nos Bouddhistes dans un petit dis-» trict. » Tsien Ta-hin, qui fait cette observation, ajoute : « Maintenant les chapelles des Manichéens et des adorateurs » de Hien ont disparu depuis longtemps, et on ne connaît » rien de leur origine; et cette table de pierre (l'inscription » nestorienne de Si-gan) est le seul souvenir qui donne quel-» ques détails sur les Nestoriens<sup>1</sup>. » Il n'est pas surprenant qu'un écrivain moderne ait ignoré l'existence des Israélites dans la Chine, puisque le petit nombre de ceux qui restent à Kaï-foung sont à peine connus de leurs plus proches voisins. et sont généralement confondus par les Chinois avec les Mahométans. Mêmele Kaï-foung-fou-tchi, notice topographique et historique de cette ville, qui fait une longue et minutieuse description des édifices publics et des objets remarquables. ne fait pas la moindre mention de leur existence.

Le même auteur, dans un autre ouvrage, après avoir noté ce que nous avons emprunté plus haut à la table de pierre, ajoute : « Les monastères boudhistes sont unis comme un » seul, mais les monastères étrangers sont de trois sortes; les » Moni, (Manichéens)étaient les Moni, les Ta-tsin (Syriens)-» étaient les King-kiao (Nestoriens), et les Hien-ckin, (adora-» teurs de l'esprit Hien) étaient Po-sse, (les Persans) '. » Comme la Perse paraît avoir été le pays par lequel les Israélites sont venus en Chine, et cette conclusion est corroborée par le nombre de mots persans trouvés dans leurs rituels, il est naturel qu'ils aient été compris sous cette désignation nationale; mais il est évident que la même expression embrassait les Perses, et même les Nestoriens.

# Sur l'édit qui en 845 ordonna la suppression des religions étrangères. — Preuves qu'il n'a pas été exécuté à la rigueur.

Le nombre de ces sectaires étrangers a dû grandement se multiplier durant la dynastie Tang, comme nous sommes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tsien yen tang kin chih wan pa wei suh, l. 111, p. 3. C'est un travail sur des inscriptions lapidaires, dù à la plume de Tsien Tahin, qui parut au commencement de ce siècle.

hin, qui parut au commencement de ce siècle. <sup>3</sup> King kiao kao. Recherches sur la religion nestorienne, par **Trien- Ta-hin**.



autorisé à le croire par les quelques indications que nous avons sous la main. Les Annales chinoises nous apprennent que l'an 845, l'empereur *Wou-tsoung* fit paraître un édit (A) pour la suppression des monastères bouddhiques, dans lequel il ordonnait « à ceux des ordres religicux appartenant aux Nes-» toriens, Mahométans, adorateurs du feu, adorateurs de *Hien*<sup>1</sup>

(A) Cet Edit a été publié dans mon article sur l'Inscription de Singan-fou. Voir les Annales de philosophie, t, xvi, p. 137 (4° série).G.P. <sup>1</sup> Une édition moderne de cet édit, publiée dans le Kou-wan-

<sup>4</sup> Une édition moderne de cet édit, publiée dans le Kou-vomyuen-kien donne une version différente de cette ordonnance. Ses expressions sont Ta-tsin (nestoriens) et Mouh-hou-pa; la traduction mantchoue du même ouvrage les transcrit littéralement et en fait deux noms propres. Mais la signification de Muh-hou-pa i est point connue. Gaubil, dans les Mémoires sur les Chinois, tome xv, croit qu'il y est question des Mobeds de Perse, tandis que M. Pauthier reconnait dans ce nom le Maabar de l'Inde méridionale. Voyez De l'authenticité de l'Inscription nestorienne de Si-ngan-fou, p. 72, et dans les Annales de philosophie, t. xvi, p. 142. Quoi qu'il en soit, il est reconnu par les sinologues, qu'il règne une grande incertitude dans les anciens noms propres, tels qu'ils ont été reproduits dans les splendides éditions impériales de la présente dynastie. Cela fut démontré par Klaproth, il y a trente ans, dans un travail inséré dans le Journal asiatique, et saute aux yeux de quiconque examine les modernes éditions des travaux historiques, ou figurent plusieurs noms propres. Ils sont souvent tellement défigurés par l'orthographe perfectionnée, que, pour les recherches étymologiques, on est contraint d'avoir recours aux anciennes éditions. La citation faite ci-dessus est tirée du Se-ki-tsoung-yu, qui lit Ta-tsin (Nestoriens), M uh-hou (Mahometans), Ho (Feu), Hien, et autres. (Note de

--L'opinion émise ici par M. A. Wylie, que les caractères chinois' lus Mou-hou-pa, dans l'édit de Wou-tsoung, publié par les historiens chinois, et transcrits aussi Mou-hou-pa dans la traduction mantchoue du même édit, n'ont pas une signification connue, est peutêtre un peu exclusive. On pourrait en dire autant du Ta-tsin et de tous les noms géographiques ou cthniques employés par les éorivains chinois pour désigner des contrées ou des peuples sur lesque, ils ne donnent pas des renseignements très-précis, parce qu'ils ne possédaient pas eux-mêmes des renseignements de cette nature.

C'est par une réunion de données à peu près certaines, que l'en peut arriver à reconnaître quelles sont les contrées ou les populations ainsi désignées par les écrivains chinois (lesquels, au surplus, ne sont pas seuls à embarrasser la critique européenne). C'est ce que je me suis efforcé de faire avec toute la sincérité possible, dans mon Mémoire sur l'authentieité de l'Inscription de Si-ngan-fou, publié par les Annales (année 1857), et où l'édit de l'empereur Woutsoung se trouve cité. J'ai cru que l'expression ethnique ou géographique Mou-hou-pa, venant après celle de Ta-thsia, désignait la même contrée que celle qui est nommée par les historiens de la » et autres, comprenant plus de 6,000 Ames en tout , de » rentrer dans la vie privée . »

Nous n'avons rien qui nous prouve quel fut l'effet immédiat de cet édit ; mais il est probable qu'il eut simplement pour résultat la suppression des noms des différentes sectes

dynastie mongole : Ma-pa'rh, par les géographes arabes : Maba'r, et par Marc Pol : Mabar (Voir le chap. 169 de mon édition sous presse), lequel nom désigne d'une manière certaine la côte orientale de la péninsule de l'Inde connue sous le nom de côte de Coromandel. C'est sur cette même côte, et non loin de la ville de Madras actuelle, que les Nestoriens eurent anciennement un établissement célèbre sous le nom d'Eglise de Saint-Thomas, en syriaque Béith-Thoumas (Voir l'édition de Marc Pol, citée, chap. 170). Il est même très-probable qu'à l'époque de la publication de l'Édit de Woû-tsoûng (845 de notre ère), les Nestoriens de la côte de Coromandel avaient des relations suivies avec ceux de Chine, par les voies commerciales, qui étaient très-fréquentées, et il n'est pas bien sûr qu'à la même époque les Musulmans aient été nommés par les Chinois Mou-hou-pa, ou même seulement Mou-hou, et que, dans le même texte, après un nom de pays, le Ta-thsin, on cite un nom de secte : les Musulmans ou Mahométans. Pour mon compte, je n'en ai trouvé aucun exemple dans la lecture des historiens et géographes chinois, qui désignent toujours les Musulmans ou Mahométans par les mots : Hoei-hoei, Hoei-tse, Hoei-jin et Hoei-min, c'est-à-dire « hommes qui ont changé de foi, » « peuple qui a changé de foi, » parce que, aux yeux des Chinois, c'étaient des peuples d'origine asiatique, qui avaient soudainement, au 7° siècle de notre **ére**, quitté leur religion pour embrasser celle de Mahomet.

Quant à l'opinion invoquée de Klaproth, elle ne s'appliquait, dans l'intention de son auteur, qu'aux nouvelles éditions des Histoires oficielles des dynasties étrangères à la Chine : celles des *Liao*, des *Kin* et des *Youen* ou Mongols, parce que les nouveaux éditeurs du siècle dernier, parmi lesquels il y avait des lettrés Mandchous et Mongols, ont cru devoir modifier un certain nombre de transcriptions de noms de lieux ou d'hommes, pour ramener ces transcriptions, selon leur opinion, à l'orthographe originelle et étymologique de ces mêmes noms; mais là se sont bornés leurs rectifications; ils ne les ont pas étendues à d'autres ouvrages.

Ces remarques n'ôtent rien à la haute estime que je professe pour le caractère et le savoir de M. A. Wylie, qui a bien voulu luimême les provoquer, en m'adressant un exemplaire de son Mémotre; plein de recherches nouvelles et d'une grande érudition chinoise; j'ai pensé qu'on en verrait avec intérêt une traduction dans les Annales. (G. P.)

<sup>1</sup> Le Si-ki-tsoung-yu porte louh-chih « 60; » mais c'est là évidemment une erreur typographique; luh-chih est pour louh-tsien, qui, par un trait additionnel, fait « 6,000. » Le Kou wan yuén kien donne san-tsien « 3,000. »

<sup>2</sup> Si-ki-tsoung yu, l. 1, p. 19.



472 DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

et de la pratique publique de leurs services religieux. Nous sommes en mesure d'avancer gu'en 862 guelgues-uns de leurs adhérents occupaient des postes importants à la cour et dans l'administration gouvernementale<sup>1</sup>, et que seize ans plus tard ils étaient très nombreux dans quelques parties de l'empire. C'est ce que nous apprend la première relation sur la Chine, faite par un étranger d'Occident, l'Arabe Abou-Zeyd-Al-Hassan, qui raconte les choses comme les ayant apprises de ses concitoyens qui y avaient été, et son histoire paraît avoir été écrite au 12° siècle. Il dit, en parlant d'un massacre général qui eut lieu à Khan-fou en 878 :

« Des personnes qui sont au courant des événements rap-» portent qu'il périt à cette occasion 120,000 musulmans, » juifs, chrétiens et mages qui étaient établis dans la ville et. » qui exerçaient le commerce, sans compter les personnes » qui furent tuées d'entre les indigènes. On a indiqué le nom-» bre précis des personnes de ces quatre religions qui perdi-» rent la vie, parce que le gouvernement chinois prélevait sur » elles un impôt d'après leur nombre \*. »

Cette dernière remarque concorde admirablement avec ce que nousavons avancé plus haut, qu'un fonctionnaire chargé de la surveillance de ce qui concernait la secte Hien, était nommé par le gouvernement chinois.

En 956 et 958, nous trouvons que l'autorité locale de Khaïfoung-fou leur témoigna de la bienveillance<sup>3</sup>. La seconde information que nous ayons de cette secte est empruntée aux Tables de pierre de la Synagogue, qui relatent une immigration de 70 familles avec tribut d'un tissu d'Occident \*. L'empereur Hiao - tsoung, de la dynastie des Soung, dit : « Puisqu'ils sont venus à notre terre centrale, et qu'ils obser-» vent avec respect les coutumes de leurs ancêtres, tolérez » leurs doctrines à Pien-liang (Kaï-foung). » En 1163, une Synagogue fut commencée, et, deux ans plus tard, elle fut

<sup>1</sup> Mèh-tchwang-mwan luh, l. IV, p. 2.

<sup>2</sup> Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Asie et à la Chine, t. 1, p. 64.

Meh-tchwoug mwan luh, l. IV, p. 2. \* Il paraît qu'il est ici question du coton, plante qui ne fut introduite en Chine que quelques siècles plus tard.

#### RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

finie aux frais de Yen tou-la, pendant que Lie Tching et Wousse-ta avaient la surintendance de la religion<sup>1</sup>. Avant cette époque, il parattrait que les Israélites, en Chine, comme leurs frères parmi les nations d'Occident, avaient passé par une série de revers, et que cet acte spécial de la clémence impériale leur allouait de nouveaux fonds pour occuper la place qui avait été sanctifiée par l'adoration de leurs ancêtres.

## 9. Indications de différentes localités où l'on adorait le Dieu des Juifs.

Il y a une note intéressante dans le Meh-tchwang-mwanluh, publié vers ce temps-là, concernant quelques-uns de ces lieux d'adoration dont le premier se rapporte probablement à la Synagogue dont il vient d'être parlé. «Au nord du rem-» part de la ville, capitale de l'est (Khai-foung), il existe un » temple Hien. L'esprit Hien est originaire du Si-yuh (ré-» gions occidentales). C'est un esprit étranger. Ses partisans » vinrent en Chine avec les Nestoriens et les Mahométans, et » leur culte est conforme à celui des Parsis. Le peuple, dans » la capitale, révère la majesté de l'intelligence de cet Esprit » et lui rend les plus grands hommages. Le ministre du tem-» ple est nommé Chi, avec un surnom : Chi-tchwang, et » dit que la fonction a été héréditaire dans sa famille pendant » plusieurs générations. On y conserve trois Tables de pierre » qui leur furent offertes dans les temps anciens. Une d'elles, » appelée Protection bienveillante, fut donnée en 862 par » Ling-hou, commissaire militaire pour Siuen-wou, qui agis-» sait comme ministre d'État. Une autre est nommée Adou-» cissement; elle fut donnée, en 956, par Wang, préfet de » Kaï-foung, avec l'autorisation du chancelier du palais de » Twan-ming. La troisième est appelée Noble, et fut donnée » par Wang, préfet de Kaï-foung, avec l'autorisation du com-» missaire du conseil privé. Depuis la dynastie des Thang, » l'esprit Hien a été adoré à Pien, et les ministres se sont suc-» cédé les uns aux autres dans l'emploi pendant 200 ans, ce » qui est très-remarguable. Près de la muraille de la ville, à » l'est de Tchou-fang, porte de Tchin-kiang-fou, il y a une

<sup>1</sup> Chinese Repository, vol. xx, p. 454-457.



» chapelle de l'esprit Hien; mais on ignore par qui elle fut » érigée<sup>1</sup>. »

Deux autres chapelles de la secte à Tchang-gan sont nommées dans le Tchang-gan-tchi, mais sans remarque qui puisse faire connaître l'époque de leur fondation : « A l'ouest » de la rue du Midi, qui divise le square Tsing-koung •, il y a » une chapelle Hien <sup>3</sup>.

» Au sud de la porte orientale du square Li-tsiuen, il y a » une chapelle Hien <sup>8</sup>. »

En 1279, comme nous l'apprend une des inscriptions, l'ancienne Synagogue de la partie orientale de la rue Touchi-tse fut rebâtie par le Wou-sse-ta; elle couvrait le square sur une étendue de 350 pieds . C'était probablement la restauration d'un des édifices originairement établis sous une dynastie précédente.

Quelques observations accidentelles dans les Voyages de Marco Polo, nous apprennent que les Juifs étaient assez nombreux à cette époque pour exercer une influence politique en Chine et en Tartarie. Parlant de la défaite du prince Nayan qui avait un grand nombre de chrétiens dans son armée, et fut vaincu par Kublaï, kan des Tartares, en 1286, il continue : « Quand les Juifs et les Sarrasins virent que la » bannière de la Croix était renversée, ils insultaient les ha-» bitants chrétiens, en leur disant : Voyez l'état auquel vos » bannières vantées et ceux qui les suivaient, sont réduits'. »

<sup>1</sup> Meh-tchwang-mwan-luh, l. 1v, p. 2.

<sup>2</sup> C'était le 7<sup>e</sup> square du côté du nord, en face du rempart est du faubourg.

Tchang-gan-tchi, l. 1x, p. 4.
C'était le 4<sup>e</sup> square du côté du nord, à l'ouest de la seconde rue ouest de la ville impériale.

<sup>5</sup> Ibid., l. x, p. 6. <sup>6</sup> Chinese Repository, vol. xx, p. 457.

7 Traduction anglaise de Marsden, éditée par Thomas Wright, 1854, p. 166.

-L'ancien texte français de Marc Pol (dont je fais imprimer en ce moment une édition accompagnée d'un grand commentaire), porte: « Et après que le grand Kaan ot vaincu Nayan, les générations de » genz qui estoient en la seigneurie Nayan en ces quatre provin-» ces avant dites, qui estoient idolatres et sarrazins, mais auques y

» avoit crestiens; il faisoient si grant gap (raillerie) des crestiens et

» de la croix, que Nayan y avoit portée en s'enseigne (sur son

#### RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

Dans le chapitre suivant, parlant des cérémonies avec lesquelles Kublai célébrait les fêtes chrétiennes à Kanbalu (Péking), il ajoute : « Et il observait la même chose aux fêtes » des Sarrasins, Juifs et idolâtres. » Comme on lui deman-• dait la raison de sa conduite, il répondit : « Il y a quatre » grands Prophètes qui sont révérés et adorés par les diffé-» rentes classes des hommes. Les Chrétiens regardent Jésus-• Christ comme leur Dieu; les Sarrasins, Mahomet; les Juifs, » Moïse; et les Idolâtres, Sogomom-barkan<sup>4</sup>, la plusgrande de leurs idoles. J'honore et respecte tous les quatre et implore » le secours de celui qui parmi eux est véritablement l'Être-» Suprême dans le ciel <sup>2</sup>. Cette conduite, remarque M. Mars-» den, envers les partisans de divers systèmes religieux. » s'accorde parfaitement avec le caractère de Kublaï, dont la • politique était le trait distinctif dominant. Il voulait conten-• tertoutes les classes de ses sujets, et particulièrement ceux » de la capitale ou du voisinage de la cour, en leur accordant · la liberté de suivre, sans être inquiétés, leurs doctrines

*élendard*), que il ne povoient durer (*ils ne pouvaient supporter ces* railleries). Et leur disoient: «Or, veez comment la vostre croix *de vostre Dieu a aidié Nayan qui estoit crestien et l'aouroit!* » *Et tant en crut la parole qu'elle vint jusques au grant Kaan. Et quant le grant Kaan oy ce, si reprist moult ceux qui le gap en faisoient, et devant les crestiens; et dist aux crestiens «que il se deussent conforter: que se la Croix n'avoit aidé Nayan, que elle avoit fait grant raison; car, bonne chose si comme elle est, ne devoit autre chose faire que ce qu'elle avoit fait; car Nayan estoit desloyaus et traitres, qui venoit contre son seigneur, ct pour ce li est bien avenu ce qu'il avoit deservi (<i>mérité*). Et la Croix de vostre Dieu fit moult bien, quand elle ne l'aida contre droit.» Et dist ce si haut, que chascun l'oy; si que les crestiens moult bien, car nostre Croix ne veut aidier nulluy à tort; et pour veut faire, si comme lui qui mal faisoit.» (Le Livre de Marc Pol.; p. 250.

Les Juifs ne sont pas nommés dans notre ancien texte. (G. P.) <sup>1</sup> Ce mot est évidemment une transcription erronée de Chégamouni borkhan, Chakye-mouni Bouddha (ou Dieu).

mouni borkhan, Chakye-mouni Bouddha (où Dieu). <sup>9</sup> Voyages de Marco Polo, trad. de Marsden, éd. citée, p. 167-168. —Le chapitre d'où ce passage est extrait, ne se trouve que dans le texte italien de Ramusio, publié pour la première fois à Vonise en 1559; il ne se trouve, ni dans nos trois anciens manuscrits, ni dans aucune autre rédaction connue que celle de Ramusio, traduite en anglais par Marsden. (G. P.)



• religieuses, et en flattant chacun d'eux par l'idée qu'il avait » sa protection spéciale<sup>4</sup>. » Et la reconstruction de la Synagogue, dont nous avons parlé plus haut, était probablement le résultat de sa tolérance et de son patronage.

Vers la fin de la même dynastie nous avons le témoignage de l'envoyé arabe, Ibn Batuta, pour ce qui concerne l'existence des Juifs en Chine vers 1346. Dans sa notice sur la ville de Khansa (Hang-tcheou), il fait cette remarque ': Dans la seconde division sont les Juifs, les Chrétiens et les » Turcs qui adorent le soleil : ceux-ci sont nombreux, leur » nombre n'est pas connu et leur ville est la plus belle de • toutes. Leurs rues sont bien disposées, leurs habitants » grands et excessivement riches<sup>3</sup>.»

# 40. Privilénes accordés aux juifs dans le 14. siècle et les suivants.

Il paratt que les priviléges accordés aux Israélites leur furent confirmés à l'avénement de la dynastie Ming, dans la dernière moitié du 14° siècle, époque à laquelle ils avaient un grand nombre de *mullahs* ou maîtres; et une commission choisie parmi ces derniers fut nommée pour prendre la direction des affaires de la Synagogue à Khaï-foung<sup>3</sup>.

En 1421, l'édifice fut restauré sous le patronage impérial. et la table impériale ou Wen-souy-paï de la dynastie Ming fut placée dans la salle d'adoration, un commissaire avant été envoyé pour y brûler de l'encens. Deux ans plus tard, un membre de la communauté recevait une haute commission militaire. En 1445 la façade de l'établissement fut rebâtie : mais une inondation, qui eut lieu en 1461 par le débordement du fleuve Jaune, détruisit presque tout l'édifice. Il fut de nouveau rétabli par permission officielle et même agrandi dans la dernière moitié du 15° siècle. Des familles d'Israélites doivent avoir existé dans d'autres parties de la Chine dans ce temps là, jouissant en toute liberté de leurs priviléges religieux, puisque nous trouvons qu'ils pouvaient se procurer des rouleaux de la Loi de Ning-hia, et de Ning-po, pour rem-

- Voyages de Marco Polo, p. 167.
   Voyages de Ibn Batuta, traduction de Lee, p. 217.
   Chinese Repository, vol. xx, p. 457.

## RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

placer ceux qui avaient été détruits par l'inondation : et ils paraissent avoir eu aussi des établissements à Hang-tchéou et Péking 1. En 1489, l'édifice fut entièrement renouvelé; un souvenir de cet événement est conservé sur une pierre érigée la même année.

Il reste encore une autre table de pierre dans l'intérieur, datée de 1512, donnant un aperçu des idées religieuses de ceux qui vivaient à cette époque, formant un memento traditionnel du plus vif intérêt, avant survécu à l'influence de plusieurs siècles de contact avec le Paganisme.

A la fin du 16° siècle, ils furent de nouveau privés de leurs livres par un incendie, et cette perte fut en partie réparée par l'acquisition d'un rouleau de la Loi, qui leur fut cédé par un Musulman à Ning-kiang, dans le Chen-si, lequel l'avait eu par testament d'un Israélite mort à Canton ; et ils purent faire plusieurs copies de ce rouleau hébreu. La Synagogue fut rebâtie par un membre de la communauté appelé Tchao, à cette époque magistrat d'un district de la ville.

Il est fait mention des l'Israélites en Chine dans ce temps-là, dans la Relation de Galeotta Perera, gentilhomme italien, qui fut prisonnier plusieurs années dans le pays. Parlant de la manière dont on y administre la justice, il dit :

« Les Maures, les Gentils et les Juifs ont tous leurs ser-» ments différents : les Maures jurent par leur Mossafos, » les Brachmanes par leur Fili, les autres pareillement par » les objets qu'ils adorent .»

Une Encyclopédie de la contrée, publiée à cette même époque, fait mention de huit différents systèmes d'astronomie qui ont eu cours en divers temps en Chine : le dernier nommé étant appelé les Quatre-Cieux, théorie introduite par les « étrangers Hien ». Il paraît extrêmement probable que les Juifs ont dû apporter avcc eux de l'Occident guelgues-unes des notions astronomiques en vogue dans les pays où ils avaient résidé. Parlant des richesses et de l'influence de ceux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettres édifiantes et curieuses, t. XXIV, p. 62. <sup>9</sup> Navigations importantes, Voyages, trafics et découvertes de la mation anglaise, par Richard Hakluyt, vol. 11, 2° partie, p. 73, <sup>3</sup> San-isai tou-hwuy, section astronomique, p. 2.

# 178 DE L'EXISTENCE DES JUIPS EN CHINE.

qui s'étaient établis à Bagdad, *Renaudot* nous dit : « Ils es-» sayèrent de divers moyens ; plusieurs d'entre eux cultivè-» rent les sciences, particulièrement la philosophie, l'astro-» nomie et la physique <sup>1</sup>. »

Ce fut peu d'années après l'incendie dont nous avons parlé ci-dessus, que les Jésuites, auxquels il avait été nouvellement permis de résider à Péking, eurent connaissance de l'existence de l'établissement juif de Khaï-foung, par un des Israélites, qui était venu à Péking pour obtenir les grades littéraires. Il disait que dans sa ville natale il y avait dix à douze familles israélites, avec une belle Synagogue, pour la restauration et l'ornementation de laguelle il avait été récemment dépensé 10,000 couronnes (A), et dans laquelle on conservait un rouleau (B) de la Loi qui avait 4 ou 500 ans d'antiquité : ajoutant, qu'à Hang-tcheou-fou, capitale du Tche-kiang, il y avait un nombre beaucoup plus considérable de familles et une Synagogue, et qu'il y en avait plusieurs dans d'autres endroits de la contrée; mais que celles-ci n'ayant point de Synagogue, leur religion s'était insensiblement éteinte. Ceci s'accorde très-bien avec ce qui était raconté à Semedo, pendant sa résidence à Nanking. Il y apprenait d'un Mahométan qu'il y avait dans cette ville quatre familles juives qui avaient embrassé la religion du Koran, étant les dernières de cette race dans ce pays, et leurs maîtres ayant mangué, à mesure que leur nombre diminuait.

Le premier Européen que nous sachions avoir visité la

<sup>1</sup> Anciennes Relations des Indes et de la Chine, par Renaudot; Appendice, p. 190.

(A) Monnaie anglaisc qui vaut 6 francs. (Note du traducteur.) (B) Chacun de ces livres (sepher-thorah) renferme le Pentateuque écrit a la main. Ce n'est qu'à Jérusalem que les Rabbins peuvent s'occuper de ce travail ; ils y passent des années entières, car la moindre rature, la moindre imperfection ou inégalité dans les lettres suffisent pour le faire recommencer. Toutes les lettres sont comptées : il y en a deux millions. Ces rouleaux ou livres servent à la prière les jours de fète, et chaque samedi le ministre officiant y lit à haute voix un chapitre de la loi.

La collection du sepher-thorah, détruite par un incendie qui consuma la synagogue d'Avignon, le 24 novembre 1845, était composée de 42 rouleaux de parchemin; c'était une des plus riches du mondê. (Note du traducteur.)

Synagogue de Kai-foung, était Jules Aleni en 1613; mais quoigu'il confirmat ce qui était connu auparavant, il ajoutait peu de renseignements nouveaux.

En 1642, la Synagogue fut de nouveau dévastée par l'inondation de ce fléau du Ho-nan, le fleuve Jaune, et un grand nombre de leurs livres furent détruits ou submergés: et ce malheur ayant été suivi, à un court intervalle, de l'investissement de la ville de Kaï-foung, lors de l'établissement de la dynastie régnante, les résidents israélites furent complétement dispersés pour un temps; mais les membres de sept clans ou groupes, retournèrent bientôt après prendre possession de leur ancien patrimoine, ceux-ci étant communément désignés sous la dénomination des sept clans de Hwww-tse.

Pendant le 18° siècle, plusieurs Européens purent visiter la Synagogue; mais les détails les plus minutieux que nous en ayons sont dus à la plume du Père Gozani (A). Il nous apprend que les familles qui restaient, montrèrent le plus grand zèle pour restaurer l'édifice, et qu'elles se procurèrent treize copies du Pentateuque sur des rouleaux de parchemin. Les différentes légendes murales qui existent encore, portant diverses dates depuis 1657 jusqu'à 1797, semblent attester de la part des Isréalites un grand respect pour la sainteté du lieu.

Une notice récente de l'existence de la religion Hien se trouve dans le Chang-haï-hien-tchi1. Dans la section biographique de cet ouvrage, nous lisons : « Tchang-Wei-tchoung, » surnommé Luh-jin qualifié Chih-hiu, obtenait le grade » de Tsin-sse à Suien-hwa, en 1779. Il fut ensuite maire de » Chay-houng dans le Se-tchuen, où, par sa prudence, son » économie et sa bienveillance, il fut réputé le meilleur » magistrat dans cette partie de l'Empire. Le culte Hien étant » prédominant dans le district, un imposteur, qui prétendait • avoir des pouvoirs surnaturels, apparut parmi eux, faisant

p. 110, édit. de Paris, de 1761.

(A) Voir Histoire générale des Voyages, par l'abbé Prévost, t. XXIII, p. 110, édit. de Paris, de 1761. (Note du traducteur.) <sup>1</sup> C'est une relation topographique du district de Chang-hai, comprenant l'histoire, les antiquités, les Institutions, les hommes remarquables. etc.

# **180** DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

» faire des souscriptions pour la restauration d'un temple; il

- » avait même imposé, à cette occasion, le précédent magistrat
- » de ce district. Mais Wei-tchoung arrêtant ses prétentions par
- » quelques châtiments, son influence s'éteignit peu à peu i. »

# 11. Etat actuel des Julfs en Chine.

En 1777 et 1779, lesavant orientaliste Olave-Gerhard-Tychsen, envoya successivement des lettres hébraïques aux Juifs de Kaï-foung, par quelques-uns de ses amis de Batavia; mais on n'a point su si elles arrivèrent à leur destination. En 1815, le docteur Morrison leur adressa une lettre en hébreu, au nom de quelques Juifs de Londres; nous avons lieu de croire qu'ils la reçurent et la gardèrent, quoique depuis cette époque il n'y eut personne parmi eux, assez versé dans la connaissance de la langue hébraïque pour la lire. En 1850, une autre lettre en hébreu, accompagnée d'une note explicative en chinois, leur fut envoyée par M. Layton, consul anglais, à Amoy. Celle-ci fut reçue<sup>2</sup>; mais la crainte que les autorités chinoises n'apprissent qu'ils étaient en correspondance avec des étrangers, les empêcha d'y répondre.

Les informations les plus récentes que l'on ait sur cette colonie sont celles qui ont été données par la députation envoyée sur les instances de la *Société* établie à Londres pour propager le Christianisme parmi les Juifs, deux Chinois ayant été spécialement chargés de les visiter dans deux occasions en 1850 et 1851, dans le but d'obtenir tous les renseignements possibles sur leur compte. Le résultat de leurs recherches confirma sous tous les rapports ce que l'on savait déjà; on apprit qu'il y avait encore des représentants des sept clans, mais que, selon toute apparence, la communauté était réduite à un déplorable état de pauvreté; car ils avaient été pendant 50 ans sans rabbi, et leur position indiquait un état de décadence menaçant la secte d'une prompte extinction. La Syna-

<sup>1</sup> Chang-haï-hien-tchi, l. xIII, p. 48.

<sup>8</sup> Elle est actuellement en la possession de la Société fondée pour propager le christianisme parmi les Juifs, dans l'établissement de cette société à Londres (Lincoln's Inn Fields).

#### RECHERCHES DANS LES LIVRES CHINOIS.

gogue était encore debout avec ses diverses dépendances, mais les ravages du temps apparaissaient dans son délabrement rapide; les rouleaux de la Loi sur peau de brebis et les petits rituels étaient encore conservés, mais c'était lettre morte pour les Israélites qui restaient; quelques-uns de ces livres furent achetés pour la Société de Londres. Quelques membres de cette communauté ont depuis, dans diverses occcasions, visité Chang-haï. Ces dernières années la ville de Khai-foung a recu plusieurs fois la visite des handes rebelles, dont l'incursion a répandu la désolation et la misère parmi les habitants. Le rapport nous apprend que le groupe Israélite qui restait a été de nouveau dispersé, et qu'il a emporté avec lui dans diverses contrées de l'Empire leurs intéressantes reliques littéraires. Une autre visite à l'établissement de ces Israélites par quelque Européen pourra peut-être nous procurer de nouveaux renseignements sur leur histoire passée, et nous donner l'espoir de leur retour dans la même localité. Si cette dispersion de la communauté devait être la dernière, et si l'ancienne Synagogue était abandonnée ou consacrée au culte idolatrique, les notions de ce peuple dans la littérature du pays sont si rares et si vagues, que le fait de son antique et constante existence dans la Chine, ignorée des indigènes, ne serait connue que de guelques archéologues investigateurs; et sans les relations fortuites qui ont été placées sous les yeux du public ces dernières années, plusieurs Européens seraient tentés de classer l'histoire de la résidence des Israélites en Chine parmi les merveilles incroyables des voyageurs orientaux.

# 12. Quelle idée se fent les auteurs chineis de la religion juive.

Mal informés et indifférents, comme le sont généralement les auteurs chinois pour ce qui concerne les religions étrangères, il n'est pas surprenant de les trouver en défaut pour connaître quel système se rapportait à la religion *Hien*; et nous ne trouvons pas unanimité d'opinions parmi ceux qui se sont aventurés à traiter cette matière.

Yao-Kwan dit, que c'est la croyance des Parsis 1.

<sup>1</sup> Si ki tsoung yù, l. 1, p. 19.

v<sup>•</sup> séris. Tome 1x. — N<sup>•</sup> 51; 1864. (68<sup>•</sup> vol. de la Coll.) 12



# 182 DE L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

Le Catalogue des Livres de la Librairie Impériale: mis au jour et publié sous la surintendance de l'Empereur, durant la période Kien-loung, soutient qu'elle est identique avec la religion Nestorienne de la dynastie Tang, et la catholique Romaine des temps modernes. Mais s'il n'y avait point d'autre objection, la date de son existence en Chine suffirait pour la réfuter.

Dans les temps récents, nous avons l'opinion d'un savant Chinois qui est peut-être mieux à même qu'aucun de ses concitoyens de parler sur cette matière. Le dernier lieutenantgouverneur du Fouh-kien, Siu Ki-yu, dans sa « *Géographie des pays étrangers* <sup>\*</sup> » fait les remarques suivantes, qui méritent attention :

« A partir de la Judée, à l'occident, toutes les nations ado-» rent l'esprit Thien (Ciel). Ce culte doit son origine à Moise. » et prit naissance vers le commencement de la dynastie » Chany. Il est dit que l'esprit Thien descendit sur le mont » Sinaï, et donna dix commandements pour servir de guide » au genre humain, de là le 7° jour a été consacré au repos » et à l'adoration : c'était mille et plusieurs centaines d'an-» nées avant la naissance du Christ. C'est à cette source que » la religion catholique romaine a puisé son origine; mais le » culte n'est pas identique avec la religion catholique ro-» maine. Dès le temps des cinq précédentes dynasties il y a » eu des chapelles de l'esprit Hien en Chine. Il y avait aussi » des chapelles du (Hou) étranger Hien, et de (Ho) feu Hien. » Nous trouvons que ce caractère Hien est composé des deux » caractères  $\overline{m}$  Chi (influence spirituelle) et 天 Thien (Ciel) » équivalent à Thien-(Ciel)-esprit. Cette religion prit nais-» sance en Judée sur les frontières orientales de l'empire ro-» main. La désignation Etranger-Hien est la même que » Hien-esprit. Le Hien-esprit est le même que Thien-esprit,

<sup>1</sup> Kin-ting sse-kou tsiouen chou tsung muh, l. cxxv, p. 33.

\* Ying-hwan tchi lio. — Dans cet aperçu sommaire des nations extérieures, l'auteur a profité de la facilité qu'il avait de consulter les étrangers pour ce qui regarde les affaires étrangères, ce qu'il reconnaît avec franchise, et il use impartialement des informations qu'il a puisées à cette source.

• et paraît appartenir à l'empire romain. C'était la figure de » la religion chrétienne. Quant au Feu-esprit (religion Parsie), » il vint de Perse, et n'a point de rapport avec l'empire ro-» main. En appelant celui-ci du nom de Feu-Hien, on con-» fond en un seul les deux noms (Ho-Chin) Feu-esprit et » (Thien-Chin) Thien-esprit. Dire que la religion Parsie (des » sectateurs de Zoroastre) vint de l'empire romain, c'est res-» sembler à celui qui rechercherait des liens de parenté de » sa famille dans un clan étranger <sup>1</sup>. »

Ce qui nous paraît très-digne de remarque, c'est la manière explicite avec laquelle l'auteur distingue ici les Israélites et en fait une secte séparée, quoiqu'il ne paraisse pas avoir eu connaissance d'une Synagogue et d'un établissement à Khai-foung, car il n'en parle pas une seule fois dans cet ouvrage où il traite néanmoins des diverses religions étrangères.

En présence de ces faits divers et de ces opinions variées, que nous avons recueillis des sources indigènes et étrangères, nous crovons être dans le vrai, ce nous semble, en concluant que le culte ou religion Hien était la religion des Hébreux. Sans autre preuve, il serait permis de penser qu'un certain nombre de religions étrangères sont nommées dans les livres chinois, et que celles-ci correspondent exactement par le nombre avec celles que nous apprenons par d'autres documents être entrées en Chine. Les Mahométans, les Manichéens, les Perses, les Nestoriens , nous pouvons clairement les identifier. Mais les Israélites, nous avons raison de le croire, étaient beaucoup plus nombreux que guelques-unes de ces sectes, et sont restés en Chine pendant une longue suite de siècles, est-il probable qu'ils aient été seuls passés

<sup>1</sup> Ying-hwan-tchi-lio, l. 111. p. 37. <sup>2</sup> Dans la traduction intégrale des Commentaires chinois que j'ai publiée à la suite de mon édition de l'Inscription de Si-ngan-fou, Paris, 1858, p. 69-85, il est question des Nestoriens, des Mo-ni, ou Manichéens, des Parsis, ou Guèbres, etc., que j'ai été fondé, je crois, à identifier ainsi. Mais j'avais identifié aussi les Yao-chin ou Sectateurs de l'esprit du mal, avec les Yézidis, le caractère hien, étant écrit 👬 yao dans ces mêmes Commentaires. (G. P.)



sous silence, tandis que les autres sectes étaient nommées? S'ils ont été passés sous silence et entièrement omis, alors le nom d'une corporation religieuse étrangère, celui d'adoraeurs d'*Hien* reste seul nonidentifié. Les deux hypothèses négatives impliquent une puissante affirmation, et pour me servir d'une métaphore chinoise, « s'unissent comme les deux » parties d'un sceau. »

Outre les notices des adorateurs de *Hien* en Chine, il existe bon nombre de souvenirs, dans la littérature du pays, de cette secte dans diverses autres contrées de l'Asie, qu'il serait très-intéressant de rechercher, et qui probablement fournira la matière d'un autre article.

Alex. Wylie.

Traduit de l'anglais par l'abbé TH. BLANC, curé de Domazan. (Traduction revue et annotée par M. G. Pauthier.)

----

# histoire ecclésiastique.

# ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du xv11º siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON Pouvant servir de supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet Par le cardinal de BAUSSET.

## 4º ARTICLE. 1.

Depuis l'exclusion de Bossuet aux conférences, jusqu'à la déclaration des trois prélats envoyée à Rome (Fin de juin-août 1697).

Ne perdons pas de vue la double correspondance, et suivons-la pas à pas : l'histoire est là. Gardons-nous d'oublier aussi que Bossuet avait la vérité théologique de son côté. Bossuet écrit le 24 juin à son neveu cette lettre fort courte : « M. de Cambrai a déjà donné des explications sur son sys-» tème. La dernière, qu'il prétendait décisive, est plus lon-» gue de beaucoup que son livre. Ceux à qui il l'a commu-» niquée me dissuadent de la lire et disent qu'elle ne satisfait » à rien. On ne sait donc plus comment en sortir avec lui. » Ses amis proposent des explications plus courtes et plus pré-» cises qu'on nous promet demain. Il rend le traité fort diffi-» cile. (Un traité n'est pas une décision juridictionnelle : c'est » clair 1) par le refus opiniâtre de conférer avec nous trois » ensemble de vive voix. Tout le monde le blâme sur cela plus » que sur tout le reste. Il fait rouler la difficulté sur moi, » avec qui il ne veut point de commerce sur cette matière. Il » ne fallait donc point me prendre en garantie comme les » autres. On ne comprend rien à son procédé qui, je vous » assure, devient de plus en plus odieux, d'autant plus que » j'apporte toutes les facilités possibles. Vous pouvez dire de » ceci ce que vous trouverez à propos \*. »

Les deux explications de Fénelon dont Bossuet parle dans

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le 3<sup>e</sup> article au N<sup>o</sup> précédent ci-dessus, p. 107.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Paris (OEuv., Vivès, t. xxvIII, p. 199.



cette lettre étaient la Réponse à M. de Chartres du mois d'avril, et la seconde l'Eclaircissement qui se distribuait. On a en effet, de Fénelon, une pièce intitulée : Eclaircissement qui servira de première partie au livre des Maximes 1. Les explications plus courtes et plus précises consistèrent en vingt demandes que M. de Cambrai posa pas écrit à Bossuet, et qu'on trouve imprimées dans la correspondance de l'évêque de Meaux avec ses réponses à chaque article 3.

Fénelon communiqua d'abord l'Éclaircissement et les demandes à M. Tronson, qui devait en faire part à deux personnes : à M. Baudran, et à M. le curé de Saint-Sulpice : au P. de Valois et par lui à guelques docteurs de sa connaissance; à M. le Merre, avocat, à M. l'évêque d'Amiens, à M. l'évêque de Toul : les deux mêmes que Saint-Simon place à tort dans les conférences : c'étaient Henri Feydeau de Brou, mort en 1706, et Henri de Thiard de Bissy, transféré à Meaux en 1704. Fénelon dit du premier : « C'est un » ami que je ne dois pas négliger, » et du second : « Je suppose » que M. de Toul verra l'éclaircissement avec M. Le Merre. » Mais M. d'Amiens s'excusa, « ne croyant pas pouvoir rien » gagner. » Fénelon communiqua aussi les ouvrages de défense ci-dessus énoncés à M. Boileau, à M. de Beaufort pour M. l'archevêque de Paris, à l'abbé de Maulevrier, puis à l'évêque de Coutances, Loménie de Brienne; à M. Colbert, archevêque de Rouen, frère des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers; au P. Germain, carme déchaussé, etc. En un mot, comme l'écrivait l'abbé Berrier à M. de Rancé reformateur de la Trappe : « Il ne se servit du temps qu'on lui laisssa » et de la condescendance que l'on avait pour lui que pour » grossir son parti ». »

L'évêque de Chartres connut l'éclaircissement que Fénelon ne voulait lui faire parvenir qu'après que ses principaux confidents en auraient pris connaissance. Alors il lui fit donner les demandes. Il écrivait en même temps : « J'ai peine à croire

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Note sur la lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac du 22 juin (1697), Corr., t. vii, p. 464.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> OEuv., t. xxvIII, p. 203 à 207. <sup>9</sup> Torcy, 24 août 1597 (OEuv., t. xxvIII, p. 226).

» qu'il n'y ait quelque mystère caché entre lui et M. de » Meaux. » Il crovait toutefois son affaire en chemin de finir. et voulait seulement gagner, avant qu'on commencat l'examen, jusqu'à la fin de la semaine, c'est-à-dire jusqu'au 29 juin : en attendant, répandre sans cesse les demandes partout et l'Eclaircissement chez les personnes qui pouvaient entrer utilement dans l'affaire. Mais il ajoute le 27 juin : « Il faut toujours demander qu'on ne montre point l'Eclair-» cissement à M. de Meaux. Ils mangueront apparemment de » parole là dessus : mais enfin il faut toujours qu'à mon égard » et à l'égard du public il soit hors de l'affaire. » Il désirait encore gagner du temps : « Si vous donnez l'Eclaircissement » à M. de Chartres, comme il le faut, cela me gagnera quel-» ques jours, pendant lesquels les autres à qui nous avons » donné cet écrit l'auront examiné. » Le P. de Valois regrettait que l'écrit fût donné à l'archevêque de Paris avant cet examen; mais ce prélat n'avait pas même permis à Fénelon « de différer du matin du mardi (25 juin) jusqu'à l'après-» dinée pour lui donner son écrit, parce que le mercredi (26) » qui était le grand jour d'assemblée et de crise à Versailles » il voulait pouvoir dire au roi qu'il avait déjà vu une expli-» cation du livre. » L'archevêque de Paris demanda aussitôt à M. de Cambrai des copies de son Éclaircissement pour les docteurs qu'il voulait consulter : M. de Cambrai en fit envoyer au plus vîte '.

Sacorrespondance vérifie parfaitement celle de M. de Meaux, car il écrivait dès le 22 juin, à l'abbé de Chanterac, qui se donnait alors un grand mouvement pour lui : « Il faut incul-» quer à M. de Chartres que je veux bien rendre compte à » M. de Meaux, comme à mon confrère, mais par écrit seule-» ment, et à condition qu'il écrira de son côté comme moi du » mien, et que nous serons en maisons séparées. Pour l'exa-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettres de Fénelon à l'abbé de Chanterac, des 22, 24 et 25 juin déjà indiquées, et du même au même, Versailles, 27 juin (1697); Versailles, 28 juin (1697); Versailles, 6 juillet (1697); Versailles, 11 juillet (1697); de l'abbé de Chanterac à Fénelon, mardi (16 juillet 1697; Paris, 22 juillet 1697 (Corr., t. VII, p. 470 à 474 et 477, 484, 487, 488, 502. — Sur le refus de M. d'Amiens, Bossuet, lettre à son neveu, Versailles, 22 juillet 1697 (OEuv., t. XXVIII, p. 210).

#### 188 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» men de mes explications, je ne puis consentir qu'on lui en » fasse aucune part, et je finirai tout, dès que j'apercevrai » qu'on veut me faire compter avec lui. Pour le fond de mes » explications, je veux essuyer la critique la plus rigide des » docteurs (nous allons voir dans un instant l'effet à reculons » de cette belle promesse). Vous voyez bien, mon cher abbé, » que la fermeté fait mieux qu'une conduite timide et accom. » modante à la hauteur des autres<sup>1</sup>. »

Il se posait comme le maître du terrain, prêt à arborer son étendard, tenu en réserve de l'appel au Pape.

Le 28, il écrit encore au même : « Pour le P. de Valois, » vous pouvez lui dire que je ne fais point rentrer M. de Meaux » dans mon affaire, par mes demandes. J'ai déclaré que je » voulais bien lui rendre compte de ma foi par écrit, et par là » lui ôter le prétexte de chercher une conférence; mais que je » ne consentirais jamais, sous ce prétexte, qu'il entrât dans » la discussion de mon livre. Il fallait lui ôter ce beau pré-» texte. (Trois fois le mot prétexte en cinq lignes : ce bel es-» prit était bien agité)! Du reste, je demeure dans ma pre-» mière situation, et je ne crois pas qu'il tire avantage de mes » demandes<sup>1</sup>. »

Fénelon avait-il de bonnes raisons pour refuser ainsi de conférer avec Bossuet? Voici l'unique qu'il fournit à Noailles, dans sa lettre du 8 juin, et que M. de Bausset a transcrite comme excellente : « Cette exclusion de M. de Meaux ne vient » d'aucun ressentiment, mais d'une fâcheuse nécessité où il » m'a réduit, de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la » conduite qu'il a tenue à mon égard depuis plusieurs an-» nées<sup>3</sup>. » Reproduire de pareilles lignes, c'est les réfuter : car on sait trop bien dans quelles relations les deux amis étaient ensemble depuis plusieurs années. Fénelon, quoi qu'il en dise', et quoi qu'en dise M. de Bausset 3, redoutait la science et l'entraînante polémique de l'évêque de Meaux,

<sup>4</sup> Versailles, Corresp., t. vii, p. 465.

<sup>2</sup> Versailles, Corresp., t. VII, p. 473. <sup>3</sup> Corr., t. vn, p. 443. — Bausset, Hist. de Fénelon, liv. III, § 22, t. 11. p. 37. \* Reponse à la Relation, chap. vii, nº 76, p. 415, 416.

- Hist. de Fénelon, liv. 111, § 23, t. 11, p. 41.

dans une discussion face à face. Il y a bien de la différence, à se trouver en présence, ou à raisonner à loisir la plume à la main. Ainsi que Bossuet l'a remarqué: « Le papier souffre » tout, et on n'échappe pas de même à un discours qui vous » presse et vous ramène malgré vous au point de la ques-» tion<sup>1</sup>. »

Plus tard, Fénelon, avec un style animé, a fait valoir dans sa réponse à la relation, d'autres raisons qui ne sont pas sérieuses. Pourquoi, demandait Bossuet, voulait-il séparer de moi l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, qu'il consentait à prendre pour examinateurs? « Pourquoi? s'écriait » Fénelon, parce qu'ils ne veulent pas, comme M. de Meaux, » m'arracher une rétractation sous un titre plus spécieux » (on a lu les lettres de l'évêque de Chartres.) parce qu'ils ne » m'ont point tendu de piéges pour me faire approuver son » livre (nous avons anéanti ce reproche), parce qu'il ne me » revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis, comme » d'un fanatique, comme d'un esprit malade qu'on veut gué-» rir, (il ne voulait consulter d'autres médecins que ceux qui » l'auraient cru bien portant), parce que loin d'être piqués » de mon refus pour l'approbation du livre de M. de Meaux, » ils ont cru mes raisons concluantes pour ne le pas approu-» ver\*. » En quoi ils usaient de condescendance en un point qui ne leur paraissait pas absolument nécessaire ; mais ils approuvaient eux-mêmes hautement ce livre si dangereux, suivant Fénelon. Quel tissu de sophismes!

Et cependant Bossuet en maison séparée, car il était à Paris et Fénelon à Versailles, consent à répondre aux demandes théologiques. N'était-ce pas un très-grand acte de condescendance, qui montre que réellement il apportait toutes les facilités possibles pour ramener son confrère? Il écrit le 1" juillet, à son neveu : « M. de Cambrai gagne ici du temps, » par l'énorme longueur de ses explications. Il a refusé obsti-» nément de conférer avec nous, à cause de moi, à qui seul » il ne veut point parler, ni même communiquer quelques-

<sup>1</sup> Remarques sur la Rép. à la Rel., art. 1x, § 2, nº 48 (t. x1x, p. 191).

\* Rep. à la Relation, chap. vi, § 71, p. 410.

#### 490 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» unes de ses réponses (c'était bien exact). Il y en a d'autres » sur lesquelles il demande mes réponses; et j'en ai donné » une d'une demi-feuille de papier, pour le prier d'expliquer » quatre termes ambigus dont il se sert, par une définition » précise ; après quoi on lui donnera en très peu de mots la » réponse qu'il demande<sup>1</sup>, »c'est-à-dire à ses vingt questions.

Fénelon venait de recevoir du Pape une réponse à sa lettre du 27 avril : fort bienveillante, mais dans laquelle il n'y avait pas un mot sur son livre<sup>\*</sup>. Bossuet la trouvait « assez sèche, » et craignit néanmoins que les éloges donnés par le Pape à l'archevêque, ne servissent à faire lire le livre davantage : sans que son Instruction sur les états d'oraison, dont la seconde édition avait paru en mai, avec un petit supplément<sup>3</sup>, pût en contrebalancer suffisamment le danger. Il lance donc ce billet à Noailles :

«Est-il possible, mon cher seigneur, qu'il n'y ait point de » réponse? Si cela est, on se moque visiblement, puisqu'il ne » s'agit que de quatre mots et de leur définition. Cependant, » assurément la vérité souffre. On imprime le livre partout; » il l'est à Bordeaux. Le nouveau bref lui donne de l'autorité .» par sa seule ambiguité. Pressez, je vous en supplie : on ne » demande qu'à tourner tout en plaintes et en procédés contre » moi ou contre vous-même. Si vous saviez ce qu'on dit au » nom de M. de Cambrai, et comme on vous met en jeu, vous » verriez qu'il y va du tout pour vous, pour les évêques qui » ont travaillé avec vous, et pour l'Église. Au nom de Dieu, » finissons les procédés; venons au fond de la cause. Tout à » vous, comme vous savez, mon cher seigneur : je m'en vais » coucher à Versailles \*. »

<sup>1</sup> Paris (OEuv., t. xxvIII, p. 201. <sup>2</sup> Voyez le texte de ce bref, en date du 11 juin, dans les deux correspondances (en note sur la lettre de Bossuet à Noailles du (1<sup>er</sup> juillet 1697), OEu<sup>n</sup>, t. xxv111, p. 200; Corresp. de Fénelon, t. v11, p. 462), et dans Phelipeaux, Relation, part. 1, liv. 2, p. 280. — Cf. Bossuet, lettre à son neveu, Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1697 (OEuv., t. xxv111, p. 202.

<sup>b</sup> Bossuet à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697; à son neveu, Meaux, 26 mai 1697 (t. xxviii, p. 191, 193). — L'abbé Le Dieu à l'abbé Bossuet, Paris, 24 juin 1697 (p. 200). — Bossuet à son neveu,
<sup>c</sup> Paris, 29 juillet 1697 (p. 213).
<sup>c</sup> (1<sup>er</sup> juillet 1697), *Quev.*, t. xxviii, p. 200.

Voici la suite de la lettre de Bossuet, du 4" juillet, à son neveu, où on le trouve de plus en plus radouci : «On y join-» dra (à la réponse aux 20 demandes) les extraits des propo-» sitions condamnables dans son livre, et l'on se mettra en » état de les envoyer à Rome, après le temps que la bonté de » M. de Paris souhaite que nous lui donnions pour venir à ré-» sipiscence, ce que quelques-uns espèrent encore. Pour moi. » quelque désir que j'en aie, je ne sais plus que penser voyant » ses tortillements.» La grande raison pour attendre encore était d'éviter le jugement de Rome, à laquelle le parti gallican craignait de fournir l'occasion de raviver son autorité. Bossuet l'indique immédiatement en ces termes ; « M. le » Nonce nous témoigne qu'on souhaite à Rome que la chose » se termine ici, plutôt que d'être portée à l'Inquisition, qui » aussi, comme vous savez, n'accommode quère ce pays-ci. » On était donc en grande attente de ce qui arriverait de M. de Cambrai, et Bossuet ajoute : «On est toujours à la Cour dans » les mêmes dispositions à son égard. M. de Cambrai amuse » M. de Paris : toute mon application est, comme vous pou-» vez penser, qu'il ne le surprenne pas 1. »

Nous sommes arrivés au mois de juillet. Lecteur, un peu de patience : nous touchons au dénoûment de cette lutte secrète. Le 6 juillet, Fénelon envoie à l'archevêque de Paris sa réponse aux quatre questions de M. de Meaux, avec une lettre pleine de la confiance la plus insinuante envers l'archevêque, et de répulsion à l'égard de Bossuet, qu'il persiste à exclure formellement de l'examen de son livre : « S'il le trouve mal, » il sera libre de le réfuter... Les scènes qu'il a données contre » moi depuis peu au public (Fenélon veut parler des confé-» rences, et se sert d'une étrange expression \*), et les ressorts » qu'il remue actuellement à Rome contre mon livre, m'obli-» gent à ne pas perdre un moment pour finir l'oppression » que je souffre en silence depuis cinq mois. Il faut nécessai-

<sup>1</sup> OEuv., p. 202.

<sup>3</sup> Elle est répétée dans sa lettre à Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. vII, p. 476: « Après les scènes qu'on a données, etc., » et nous l'avons déjà vue dans sa lettre du 8 juin à l'archevéque.

#### 492 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» rement que je me hate de justifier ma personne et mon li-» vre. qui sont inséparables, etc. <sup>1</sup>. »

La réponse de Bossuet aux 20 demandes eût manifesté son désir de la paix : il a composé cette réponse, comme le voulait M. de Cambrai, par oui et par non, avec deux mots sur le dogme, sans entrer dans le détail du livre des Maximes que Fénelon refusait d'examiner avec lui <sup>2</sup>. Mais il ne l'envova pas à Fénelon. Il différa de répondre par écrit, se réservant de le faire mieux et avec plus de fruit de vive voix dans les conférences auxquelles il invita son confrère, et se plaignit de nouveau du refus que faisait l'archevêque de Cambrai de les accepter<sup>\*</sup>. « S'il y avait guelgues expédients à trouver, ils » ne pouvaient naître que de pareilles conférences, dit-il dans » sa relation : mais j'espérais autre chose : j'espérais, dis-je, » de la force de la vérité et d'une entière connaissance des » manières de M. de Cambrai que je le ramènerais aux prin-» cipes \*. » Fénelon, de son côté, s'est plaint depuis, dans sa réponse du refus de Bossuet de répondre par écrit, comme il en était convenu, « afin que nous eussions, dit-il, des preu-» ves littérales de part et d'autre de tout ce qui se passait en-» tre nous ". »

Il paraît que le consentement de Bossuet à conférer de cette manière avait été fait par note ou par lettre : car Fénelon se vante d'en avoir « envoyé l'écrit à Rome . » Une semblable « promesse » interdisait-elle à Bossuet une nouvelle tentative de conférences où, dit-il, M. de Cambrai aurait pu venir « éprouver la force de ses larmes fraternelles et des dis-» cours que la charité, j'ose le croire, et la vérité nous au-

<sup>1</sup> A M. de Noailles, archevêque de Paris, 6 juillet (1697,) Corresp., t. vII, p. 474, 475. Mêmes paroles dans sa lettre à Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. vn, p. 477. - Cf. Réponse à la Relation,

chap. vii, nº 75, p. 415. \* Voyez la lettre de Fénelon à Chanterac, Versailles; 27 juin (1697), à la fin, t. vii, p. 472.

<sup>6</sup> Bossuet, Remarques sur la Réponse, art. 1x, § 2, nº 46 (OEuv., t. x1x, p. 191). Voyez les vingt questions avec les annotations de Bossuet (OEuv., t. XXVIII, p. 203 à 207. \* Relation, sect. VIII, n° 3, OEuv., t. XIX, p. 79. \* Réponse à la Relation, chap. VII, n° 75, p. 415.

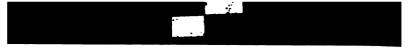
· Ibid. Cette note ou lettre de Bossuet ne nous est point parvenue.

» raient inspirés '? » Assurément non. On va voir d'ailleurs qu'il fournit en même temps les remarques sur le livre des Maximes des saints, annoncées dès le commencement, et que Fénelon affecta de trouver trop tardives <sup>1</sup>. Par ces efforts aussi infructueux qu'incessants, par la persistance de Fénelon qui s'alliait avec une grande bonne foi (car il crovait de plus en plus son livre vrai<sup>3</sup>,) comme par son refus antérieur de souscrire aux Etats d'oraison, la Providence ménageait l'accomplissement de ses desseins pour relever la gloire du Saint-Siége.

Fénelon profita du répit qu'on lui accorda pour essayer de former une assemblée composée de MM. de Paris, de Beaufort et Boileau, avec les conseils de M. Le Merre que « M. de » Paris verrait en particulier comme un laïgue. » Pour M. de Toul, il n'aurait servi « qu'à les embarrasser : il était » inutile de perdre son temps et sa peine à raisonner avec lui » sur des opinions libres. » D'ailleurs sa présence aurait rendu « l'assemblée trop publique. » Mieux valait que Chanterac eut chez le P. de Valois ou mieux, pour ne pas le commettre, chez M. Tronson, une conversation avec MM. de Précelles et Boucher le jeune. Toutes les difficultés à accorder l'Eclaircissement avec le livre pourraient même se traiter sans faire beaucoup d'assemblées : Fénelon promettait d'éclaircir exactement toutes choses l'une après l'autre à mesure qu'on les lui marguerait.

Enfin le 9 juillet il veut qu'on envoie ses questions et ses réponses à M. de Meaux avec l'éclaircissement. Il venait de recevoir « les remarques de M. de Chartres plus outrées que » jamais. » Voilà encore ce bon prélat justifié du reproche d'incertitude, et cette fois de la bouche de Fénelon lui-même! Quant à l'archevêque de Paris, il était « un peu incommodé » et s'était fait saigner 4. » Le jeudi au soir 14 juillet, Fénelon est atteint lui-même de la fièvre; il ne peut aller à Paris; il voudrait que Chanterac, après avoir conféré avec M. de

<sup>1</sup>*Relation*, sect. VIII, n° 5, *OEuv.*, t. XIX, p. 80). <sup>2</sup>*Rép. à la Relat.*, chap. VII, n° 77, p. 417. <sup>3</sup> A Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. VII, p. 477. <sup>4</sup> Au même, Versailles, 8 et 9 juillet (1697), samedi 13 juillet (1697), t. vii, p. 478 à 482 et 485.



# 194. LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

Précelles, qu'il ne trouvait pas suffisamment au fait, eût une conversation avec M. Pirot pour lui faire sentir qu'il ne prétendait combattre dans son écrit le livre des Maximes que faute de l'entendre, et qu'il en établissait tout le véritable système. « Mon livre n'a ni ne peut avoir que le sens catholique. » Je l'expliquerai de manière à contenter M. de Paris, mais » je le défendrai toujours. » M. de Paris lui promettait en effet une conférence : il ne fallait plus que « savoir le lieu et » le temps précis. » En attendant « M. Le Merre, écrivait » Fénelon, peut préparer M. l'archevêque de Paris et M. Boi-» leau <sup>1</sup>. » Il était encore à Versailles le 14, retenu par « une » agitation de sang » et trop échauffé par le quinquinna. Il projetait de se rendre à Paris le mercredi 17 pour son entretien avec M. de Paris <sup>2</sup>.

Noailles obtint en effet un délai et court délai pour consulter des docteurs. Bossuet écrit le 15 à son neveu : « A ce » coup on a promis dans huit jours la dernière réponse de » M. de Cambrai que la charité fait attendre. La disposition » de la Cour est toujours la même contre lui, et sa fierté » depuis le bref qu'il a reçu est augmentée. Il ne le montre » pourtant pas, et il serait à souhaiter que nous en eussions » une copie authentique <sup>3</sup>. » Fénelon, malgré les louanges du bref sur « le respect singulier dont il faisait profession envers » le Saint-Siége, » et sur « le zèle dont il était animé pour » l'accomplissement des devoirs de son ministère, » ne pouvait en être complétement satisfait. Le silence du Pape sur le livre s'expliquait, à la vérité, puisque c'était le livre à juger, et que l'examen n'en était pas fait; mais ce qui chagrinait Fénelon, c'était le parallèle facile à établir entre ce bref et celui dont le Pape avait gratifié M. de Meaux, et dans lequel il lui marquait «que son livre des Etats d'oraison avait » singulièrement augmenté l'estime qu'il avait déjà pour lui » à cause de ses vertus, de sa doctrine et de ses mérites. »

<sup>1</sup> Au même, <sup>1</sup>4 et 13 juillet, t. vII, p. 483, 484, 485. Cf. Chanterac à Fénelon, <sup>1</sup>7 juillet (1697), t. vII, p. 491. <sup>3</sup> Fénelon au même, Versailles, <sup>1</sup>3 et <sup>1</sup>4 juillet (1697), t. vII, p.

<sup>2</sup> Féncion au même, Versailles, 13 et 14 juillet (1697), t. vII, p. 485, 486.

\* Marly, (OEwo., t. XXVIII, p. 209)

Fénelon et ses partisans n'en étaient plus comme au commencement à soutenir que les deux livres exprimaient les mêmes principes de spiritualité : illusion ou « stratagème, » comme l'appelle l'abbé Phelipeaux, cette prétention de similitude n'avait pas eu « grand succès <sup>1</sup>. » Fénelon écrivait donc le 13 juillet à Chanterac : « Envoyez au plus tôt, s'il » vous platt, une copie latine de mon bref à M. de Condom \*, » et répandez-en le moins que vous pourrez <sup>3</sup>. »

Rome parlait peu, s'effacait, afin de ne nuire en rien au traité amiable. Bossuet patientait, mais empêchait, comme il le marquait à son neveu, Fénelon de surprendre M, de Paris. ll avait rédigé dans ce but un mémoire qui figure dans ses Œuvres sous le nom de 1<sup>er</sup> écrit, et qui contient en même. temps les remarques qu'il devait fournir sur le livre des Maximes des saints. Le 15 juillet M. de Paris se chargea de le communiquer à M. de Cambrai. Phelipeaux et M. de Bausset en ont donné la substance ; mais M. de Bausset n'y laisse que ce qu'il croit faire effet contre Bossuet. On admirera au contraire la longanimité de ce grand homme qui, toujours ferme sur la doctrine, accorde plus de facilités à son confrère pour s'en éclairer à mesure que celui-ci s'opiniâtre dans ses eugeances, et que l'éclat irréparable est plus à craindre.

M. de Meaux expose : 1º que M. de Cambrai avant appelé les prélats comme en garantie de sa doctrine non-seulement dans la préface de son livre, mais encore dans sa lettre au Pape, ces mêmes prélats étaient indispensablement obligés de déclarer leurs véritables sentiments, à moins de vouloir que toute l'Eglise leur imputât cette mauvaise doctrine ; que sans cela ils seraient exposés à être enveloppés dans la condamnation d'un livre qui a scandalisé toute l'Eglise; 2º qu'après tant d'écrits qu'on avait envoyés à l'auteur, il fallait prendre une voie plus courte, et où aussi on s'explique plus précisément, qui est celle de la Conférence de vive voix, que

19X:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Relation, part. 1, liv. 2, p. 263. <sup>1</sup> Louis Milon, évêque de Condom, mort en 1734. (Note de l'éditeur de la correspondance).

<sup>&</sup>lt;sup>\*</sup> Versailles. Corr. t. vii, p. 485, 486. C'est sans doute pour cela que M. de Bosset n'en parle pas.

# 196 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

cette voie toujours pratiquée en cas semblables comme la plus douce et la plus efficace, avant déjà été souvent proposés à M. de Cambrai et toujours rejetée, on la lui proposait encore par écrit avec promesse d'en éloigner toute manière contentieuse; que par ce moyen on lui ferait connaître la vérité en peu de temps, clairement, amiablement, certainement et sans réplique, en très peu de conférences, en une seule peutêtre, et peut-être en moins de deux heures; que c'est par ces conférences que les apôtres mêmes ont confondu, ou instruit amiablement les contredisants, et que ceux qui ont évité ces moyens naturels erdoux, se sont toujours trouvés être ceux qui avaient tort et qui voulaient biaiser et chercher des avantages indirects: 3° qu'ils improuvent dans le livre 48 propositions qu'ils jugent diques de censure. Bossuet les rapporte et les représente en grande partie comme autant d'erreurs contre la foi, et induisant tout le Quiétisme, c'est-à-dire des conséquences affreuses, désavouées à la vérité par l'auteur, mais dont il posait le principe; ajoutant qu'on ne pouvait donc pallier une doctrine mauvaise, odieuse et inexcusable, et que tout le livre des Maximes n'était depuis le commencement jusqu'à la fin qu'une apologie cachée du Quiétisme. Tout cela était suivi de protestations de son amitié pour Fénelon et de sa douleur de ce qu'un ami de tant d'années. ditil, me juge indigne de traiter avec lui <sup>1</sup>.

Fénelon a depuis tourné en dérision ces paroles de tendresse mélées à la qualification qui lui paraissait si dure de ses principes théologiques <sup>a</sup>: mais si ces remarques, comme le croit M. de Bausset, « achevèrent de l'aigrir<sup>a</sup>, » on n'en voit d'autre raison que le dépit d'être entravé par Bossuet dans son entreprise de sauver son livre: il n'en faut accuser ni la dureté des expressions ni les injonctions inpérieuses; on reconnaît seulement sans difficulté l'inflexibilité de Bossuet

<sup>1</sup> Voyez le passage textuel, cité par Tabaraud, *supplément*, chap. 5, nº 13, p. 249, 250, d'après l'édition de Versailles, t. xxxvIII, p. 377.

<sup>a</sup> Lettres de Fénelon à Bossuet. Voy. *relation*, sect. VII, n° 21 (OEuv. t. XIX, p. 78). *Réplique* aux remarques de Bossuet sur la Rép. à la relat., citée par Bausset, *hist.* de Fénelon, Iiv. III, § 64, t. II, p. 435. <sup>a</sup> Hist. de Bossuet, liv. X, § 13, p. 483.

3

Q.

•

1-

n

et

2

-

÷

ŧ

ŝ

3

:

.

197

touchant la rétractation qu'il exigeait, et que le recours de Fénelon à Rome rendait indispensable à ses yeux. Néanmoins si Fénelon cût reconnu ses erreurs dans le sein de la conférence, on peut croire que même alors tout eut été promptement pacifié par la satisfaction unanime de faire tomber ainsi le même recours, auquel personne au fond ne se souciait de voir donner suite : point important qui apparattra avec développement dans l'article suivant. Bossuet dit en 4º lieu que toutes les explications que M. de Cambrai a données ne sont pas recevables, étant fausses en ellesmêmes et ne convenant pas au texte du livre; que d'ailleurs un livre où l'on a promis de parler avec la plus rigoureuse précaution et dans toute la rigueur théologique, n'avait pas besoin d'explications inventées après coup, etc.; enfin le seul moven pour M. de Cambrai de sauver sa réputation était de désavouer la doctrine de son livre; ses rares talents feraient bientôt oublier un court éblouissement qu'il aurait reconnu lui-même 1.

On trouve dans la *Réponse* de Fénelon à la Relation les trois conditions qu'il mettait à entrer dans les conférences <sup>2</sup>. L'intérêt n'en est pas grand dès que sa correspondance nous révèle qu'il était fermement résolu à ne traiter aucunement avec Bossuet au sujet de son livre.

Ces trois conditions étaient :

1° Qu'il y aurait des évêques et des théologiens présents: Bossuet consentait à y admettre les évêques et les docteurs que M. l'archevêque de Cambrai voudrait y appeler, ainsi qu'il le marquait dans son 1<sup>er</sup> écrit du 15 juillet;

2º Qu'on parlerait tour à tour :

» Comment donc aurait-on pu faire sans cela ? Qui jamais » a imaginé une conférence où l'on parle tous ensemble ? »

Et qu'on écrirait sur le champ les demandes et les réponses :

<sup>1</sup> Phélipeaux, Relation, 1<sup>re</sup> partie, liv. 2, p. 299, 300. — Bausset, Hist. de Fénelon, liv. 111, § 22, t. 11, p. 38. 39. — Bossuet, (OEuv. <sup>1</sup> xuu).

<sup>9</sup> Chap. vII, nº 76, p. 416. — Bausset, Hist. de Bossuet, liv. x, § 13, p. 483. Hist. de Fénelon, liv. III, § 24, t. II, p. 43.

V° SÉRIE. TOME IX. - N° 51; 1864. (68° vol. de la Coll.) 13

#### 498 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

C'est ce que Bossuet avait demandé également dans le même écrit, et pour abréger il proposait d'écrire ce qu'on eût voulu, au choix de la personne attaquée;

3º Que M. de Meaux ne se servirait point du prétexte des conférences sur les points de doctrine pour vouloir se rendre examinateur du livre des Maximes de Saints.

A cela Bossuet a répondu : « Pour conférer sur le livre qui » seul faisait la question, il fallait bien en examiner le texte. » non point par un examen de juridiction auquel on ne pen-» sait pas, mais par un examen de dispute sans lequel il n'y a » point de conférence. »

La fin de la 3° condition et le but de toutes était que cet examen du texte demeurerait entre l'archevêgue de Paris et Fénelon avec MM. Tronson et Pirot. «Pour moi, dit Bossuet, » j'aurais pu, dans la conférence, discourir en l'air sur toutes » les questions hors du livre, celles du livre m'étant interdi-» tes. » Ainsi, en paraissant consentir à conférer, Fénelon, au sentiment de Bossuet, rendait la conférence non-seulement impossible, mais encore ridicule. Il ne prétendait, en effet, que se disculper du « refus injuste et absurde de confé-» rer 1; » et au fond, Bossuet ne le dit pas, mais c'est évident, il voulait se ménager une assemblée où il pût dominer : il fallait donc en exclure M. de Meaux. « Dès que j'eus » proposé ces conditions, dit-il dans sa Réponse à la relation, » on me répondit qu'elles rendaient, selon les vues de M. de » Meaux, les conférences inutiles. Il n'est donc pas vrai que » j'aie refusé absolument les conférences <sup>1</sup>. » De pareilles conditions équivalaient à un refus.

A part cette exclusion qui dépassait toute mesure, Bossuet, dit Phélipeaux, « ne refusait aucune condition, se confiant » dans la force de la vérité. Beaucoup de personnes de dis-» tinction, et notamment M. Delphini, nonce du pape, exhor-» taient Fénelon à se départir de cet inflexible refus qui » étonnait tout le monde. Le P. de la Chaise essava une dé-» marche auprès de M. de Cambrai. La réponse de celui-ci

<sup>1</sup> Bossuet Remarques sur la réponse, art. 1x, § 1, nº 3, 4, 5, §2 entier (OEuv. t. xix, p. 182 et 186 à 194. <sup>9</sup> Chap. vii, nº 76, p. 416.

» fut qu'il ne voulait pas qu'on pût dire qu'il changeât rien par » l'avis de M. de Meaux<sup>1</sup>. Il ne voulait pas se livrer à lui » dans son tribunal <sup>2</sup>. »

Bossuet pouvait donc conclure en terminant son triomphant article sur ce sujet : « Enfin, il est convaincu d'avoir » refusé les voies amiables et d'avoir tellement senti le faible » de sa cause, qu'il n'a pu soutenir la face de ses amis \*. »

Dès-lors, en effet, l'amitié de Bossuet pour Fénelon était sans doute affaiblie, mais non pas détruite. Il conservait, pendant la période que nous traitons ici, un fond de bonne intention inaltérable envers l'archevêque de Cambrai. Nonseulement il le professait dans sa correspondance intime. jusqu'au dernier moment de cette période, regrettant toujours son refus obstiné d'entrer en conférences, mais il se disait partout le meilleur de ses amis 3. De son côté, Fénelon écrivait : « Pour M. de Meaux, je ne saurais m'y fier : il n'y » aurait à le faire ni bienséance ni sûreté : mais je n'ai aucun » fiel, et le lendemain que l'affaire serait finie (sous-entendu » à mon avantage), je ferais toutes les avances les plus hon-» nêtes pour vivre bien avec lui et pour édifier le public .» On sait qu'après l'affaire finie, il n'a pas rejeté les avances de Bossuet pour se rapprocher, comme le prétend mal à propos Tabaraud 7, mais que différents contre-temps empêchèrent l'envoyé de Bossuet d'arriver jusqu'à lui \*.

# Algar GRIVEAU.

<sup>1</sup> Phelipeaux, Relation, 1<sup>re</sup> partie, liv. 2. p. 300, 301, d'après Bossuet, Relation, sect. viii, n° 5, (OEuv. t. xix, p. 79, 80).
<sup>1</sup> Réponse à la Relation, chap. vii, n° 77, p. 417.
<sup>2</sup> Bossuet, Remarques sur la Rép. ibid., § 2, n° 66, p. 194. --- Bossuet disait de même dans sa lettre du 1<sup>er</sup> août 1697 à M. de la Broue :
<sup>3</sup> Le refus obstiné qu'il a fait de conférer avec les trois évèques
<sup>4</sup> scandalise les honnêtes gens et fait voir qu'il a bien cru qu'on le
<sup>5</sup> convaincrait. > (OEuv. t. xxviii, p. 213).
<sup>4</sup> A son neveu, Paris, 29 juillet 1697 (OEuv. t. xxviii, p. 213.
<sup>5</sup> Fénelon à M. de Paris, Versailles, 6 juillet (1697), t. vii, p. 475.
<sup>6</sup> Fénelon à M. (Hébert, curé de Versailles) (fin de juillet 1697, t. vii, p. 514.

t. v11, p. 514. , Supplément, chap. v, n° 1 et 28, p. 170, 321, 322. \* Bausset, Hist. de Bossuet, liv. x, §23, p. 503, 504. — Hist. de Fé-nelon, liv. 111, § 99 et dernier, t. 11, p. 216, 217.

# histoire.

# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX.

XIX<sup>e</sup> volume, par M. l'abbé VERVORST.

10° et 11° Siècles 1.

Parmi les œuvres véritablement gigantesques entreprises par M. l'abbé Migne, je choisis aujourd'hui son Cours d'histoire ecclésiastique, et encore dans ce Cours, confié à la plume de M. le baron Henrion et interrompu par la mort de son auteur, je me borne à parler de la seconde moitié du XIX volume, - 400 pages in -4°, - rédigé par M. l'abbé Vervorst, continuateur du travail. Plus que son devancier, M. l'abbé Vervorst a étudié les textes des auteurs contemporains, les documents originaux, et c'est sur le témoignage de ces pièces, négligées par beaucoup, qu'il appuie son récit. L'étendue de cette histoire permet de les insérer cn grand nombre; elles sont choisies, classées, traduites avec discernement, méthode, élégance. Dès-lors, on n'a plus ici une simple reproduction d'écrivains, compilation plus ou moins heureuse mais toujours froide; e'est un travail original qui accuse la vie. Nous ne saurions trop insister sur cette nécessité de l'étude des sources et des documents pour produire une œuvre sérieuse; et les Annales de philosophie chrétienne ont depuis longtemps, par le précepte et par l'exemple, prêté à cette observation une autorité que nous sommes heureux d'invoquer. Sans l'étude des textes, sans l'examen attentif des renseignements contemporains, on n'écrira jamais en histoire qu'un ouvrage médiocre. Aussi je dois tout d'abord féliciter M. l'abbé Vervorst d'avoir rejeté le rôle facile, mais sans gloire, d'un copiste vulgaire, pour le labeur fécond d'un commentateur.

Le résultat d'une telle étude n'est pas toujours, il est vrai, la confirmation des idées de tout le monde; mais M. l'abbé

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> In-4°, collection de M. l'abbé Migne, prix 6 fr. le volume.

# 40° ET 41° SIÈCLES. GRÉGOIRE VII.

Vervorst ne s'effrave point des conclusions nouvelles auxquelles son examen le conduit, et il les produit franchement. car il n'écrit pas l'histoire pour le plaisir de raconter en belles périodes les faits passés : les faits ne sont qu'une manifestation d'idées, et dès-lors ils expriment des doctrines. «La lutte » est au sein de l'humanité, écrit M. Vervorst: deux éléments » y sont aux prises, la chair et l'esprit, la nature déchue et la » grâce réparatrice, Adam et le Christ, Satan et Dieu. » Et si vous cherchez quel est le but de cette guerre poursuivie depuis soixante siècles, M. l'abbé Vervorst vous répondra avec le P. Lacordaire : «Il n'y a qu'une question au monde de-» puis six mille ans, celle de savoir si la vérité chrétienne v » sera vaincue ou victorieuse. » Mais si la lutte est l'universelle destinée de l'humanité, elle se présente sous deux aspects bien différents, en decà et au delà du Calvaire. « Pen-» dant 4000 ans, Satan avait accumulé les trophées... l'Hu-» manité avait reculé de défaite en défaite jusqu'au Calvaire. » L'histoire ancienne est l'épopée de Satan, vainqueur de l'hu-» manité asservie. Jésus-Christ meurt et attire tout à lui. La » vérité a été vaincue dans le monde jusqu'à Jésus-Christ: elle » a été victorieuse depuis Jésus-Christ. Le versant occidental » du Calvaire est fort différent de l'autre; il s'y déroule de-» puis dix-huit siècles une autre épopée, que nous appellerions » volontiers l'épopée du Christ vaingueur et de l'Humanité » délivrée. »

«Mille ans sont passés : l'Église a déjà subi bien des as-» sauts; elle est demeurée toujours victorieuse; une palme » vient couvrir chaque blessure, *Vulnus palma premit*. »Ainsi s'exprime M. l'abbé Vervorst dans une sorte d'avant-propos. Le 10° et le 11° siècles réservaient à l'Église une oppression plus pénible que celle du passé. Elle paraissait condamnée à flotter entreles deux tyrannies des marquis de Toscane, ou des comtes de Tusculum et des empereurs Saxons, qui, tour à tour, venaient lui imposer ses Pontifes souverains.

L'Église n'était plus libre, et la perte de son indépendance fut le signal de la diminution de la sainteté de ses ministres. L'investiture donnée par le prince créait des prêtres inféodés à l'État; ils étaient mariés, ignorants de leur vocation, et ap-

## HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

prenaient à dire leurs messes sans qu'ils se crussent pour cela bien criminels, fait observer M. Vervorst. C'étaient des officiers de morale, des ministres religieux, des popes, tout ce que l'État recherche; ce n'était plus le prêtre catholique. Enfin Léon IX monta sur le trône; Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII suivirent. L'élection des Papes échappa aux empereurs; avec l'indépendance du chef suprème reparurent les mœurs sacerdotales. Mais cette victoire ne fut pas obtenue sans des combats, dont les péripéties forment le sujet du volume que nous annonçons.

• La chaire de saint Pierre humiliée, asservie, va se repla-» cer à la tête de l'humanité. Huit courageux Pontifes opèrent » cette grande réaction. Un seul paraît inspirer et résumer » cette grande période : c'est Grégoire VII. Mais à y regarder » de plus près, le souffle vient de plus haut, et cette guerre » n'est point l'œuvre d'un homme. » Tel est le résumé présenté par M. Vervorst lui-même.

On a prêté aux Papes des combinaisons profondes : on a tracé pour eux des plans savants : pure imagination ; ce n'est pas là ce que montre l'histoire. Les Papes ont été les hommes du devoir, voilà leur grandeur. « Loin d'avoir un système » préconçu, œuvre de génie et de longue élaboration, dit » M. Vervorst, au sujet de Grégoire VII, un des Papes qui » dans son récit prend le plus une physionomie nouvelle, il » se trouve au contraire qu'il n'avait rien prémédité de ce » qu'il a fait : il a obéi aux circonstances et exécuté souvent » ce qu'il ne voulait pas. » Il n'a voulu qu'une chose : la moralité des prêtres, l'indépendance de l'Église; chaque fois que le devoir s'est présenté face à face avec lui, il l'a rempli; le devoir l'amenait à la lutte, mais il ne la demandait pas, Et comme le plus souvent le devoir s'enveloppe de voiles, Grégoire VII apparaît alors ce qu'il fut, craintif, hésitant, modéré, l'homme des tempéraments, des atténuations : son âme tendre, généreuse, facile à l'illusion, souffre des mécomptes, s'étonne et pleure, et se laisse acculer à la limite extrême où la prudence est une trahison et la faiblesse une faute; le devoir lui est alors apparu, et, comme un autre homme, il l'exécute. Voilà, je le sais, des paroles qui vont surprendre.

# 10° et 11° siècles. Grégoire VII.

Quoi | co serait là le violent et fouqueux Grégoire VII? - Oui. --- Mais sa conduite avec l'empereur Henri? --- Justement. dans sa lutte avec l'empereur, Grégoire VII se montre plein de ménagements, de condescendance, et tant qu'il le peut, il recule devant la rupture. Condamne-t-il? un sourire le désarme et lui rend sa confiance première: malgré les décentions, il espérera toujours, et sa confiance excessive, entretenue par la perpétuelle illusion dans laquelle il vit au sujet de l'empereur, amènera souvent une condescendance fatale: fatale, oui, M. l'abbé Vervorst ne recule pas devant ce mot, car la réhabilitation de Henri lui a permis de donner le change sur son expédition de Saxe et d'assassiner ainsi la Thuringe en présence du Pontife silencieux, que dis-je, silencieux? approbateur, puisque, trompé par de faux renseignements. Grégoire VII a proclamé la résistance de Rodolphe injuste, et a béni la victoire d'Henri. S'il fallait blamer quelque chose en ce Pontife, ce serait plutôt sa trop grande douceur. - Mais. direz-vous, cette station de l'empereur, prosterné, pieds nus, dans la neige, pendant trois jours et trois nuits au château de Canosse! - Vous le croyez l soit, mais M. Vervorst conteste d'abord les faits et s'en tient au récit primitif de Dommizo, moins explicite; mais là n'est pas la question. Henri était-il un pénitent qui venait implorer sa réconciliation ou un roi déchu qui venait surprendre une réhabilitation? S'arissait-il d'un acte de commisération ou des intérêts d'un peuple? La fermeté n'était-elle pas un devoir? Ouestions décisives qu'il faut étudier, comme le fait M. l'abbé Vervorst, pièces en main. Cette affaire de Canosse n'est point assez connue; et si Grégoire VII, dans une de ses lettres, parle aussi de la station du roi, il ne fait, observe M. Vervorst, que répéter ce qu'on a eu intérêt de lui dire; c'est grâce à toutes ces belles choses, pense notre auteur, qu'on a créé le Grégoire VII de mélodrame qui pose trop souvent devant notre siècle. - Vous tombez de votre haut, c'est possible, et bien d'autres points seraient pour vous tout aussi renversants. Mais M. Vervorst trouve cela tout naturel, car il sait qu'en face de l'histoire vraie il v a l'histoire fausse, la contrefacon de la vérité, écrite par les ennemis de l'Église pour s'exalter

# LESIASTIQUE.

...... curs adversaires. Aussi sûr que le .... une est le poison, puisque voilé aux .... suvent à la vengeance même de l'hisuscance ne pourra-t-elle retentir un iour vence des historiens adulateurs et calomamais dénoncer et flétrir ce que Contra l'assassinat de la calomnie ! M. Vervorst . ..... A hypocrite, il lui arrache son masque et lui a secti. Alors il salue sur la côte d'Argleterre la igure d'Harold, et poursuit le sinistre Guil-suit pas cette mode, lui-même le déclare. de in a lies bienfaiteurs des peuples. Si, dans l'Italie méridioi fletrit Robert Guiscard, le forban, il honore. dans les Samps de la Lombardie, Herlambald, le héros catholique. numme aussi le nouveau Macchabée, Rodolphe, vaincu et mourant aux rives de l'Elster.

Après dix-huit siècles de lutte, il peut être permis au spectateur de connaître les manœuvres de l'ennemi et de mieux apprécier la valeur de combinaisons prétendues habiles. Bien des écoles ont été faites par nos pères, observe M. Vervorst: c'est à nous, instruits par l'expérience, de les signaler, et si, à l'heure qu'il est, nous ne parvenions à les découvrir, comment donc aurions-nous étudié et aurions-nous vécu? Mais ces condescendances s'expliquent le plus souvent par la bonté même de celui qui en est victime, et ces fautes que nous reprochons sont aussi amenées par l'impuissance d'agir autrement, tant les situations sont fausses et pleines de péril. Ainsi entrons-nous dans la réalité de la vie et de l'histoire. A part quelques exceptions, les saints ont été hommes, comme nous ils ont été faibles; malgré cela, en résistant, ils ont rempli leur devoir, et c'est pourquoi ils ont été des saints. Ainsi fut Grégoire VII. Mais, direz-vous, ces taches que vous signalez ôtent singulièrement la grandeur. La grandeur de l'homme, peut-être, et quel mal y a-t-il? mais la grandeur de Dieu, non. L'homme est un instrument, Dieu seul est

# 10° ET 11° SIÈCLES. GRÉGOIRE VII.

l'artisan de sa gloire : Christus vincit, Christus régnat. C'est là tout.

Je n'aurais pas accompli fidèlement mon rôle de rapporteur, si je n'avais signalé la source que M. l'abbé Vervorst assigne au mal; je veux dire l'enseignement. L'homme est un être enseigné, et les hommes ne sont que les fils d'un enseignement. Bon ou mauvais, il doit produire des siècles de gloire ou de honte. « Les germes du mal sont toujours les mêmes » au fond de la nature humaine, dit M. Vervorst, ce qui les » féconde ou ce qui les dessèche, c'est la culture : tout est » là... tout dépend de l'éducation; ce qui a fait dire à un il-» lustre penseur que la clef d'une époque se trouve sur les » bancs d'une école. » Or, M. Vervorst, tout en remettant à un autre temps le soin de traiter à fond cette matière, signale la renaissance des études païennes, qui eut lieu à la fin du 10° siècle et dans le 11°, comme la cause naturelle du mal qui se rencontre au temps qui nous occupe.

Tous les textes de cette époque sont connus, et il n'y a pas lieu d'en espérer de nouveaux; cependant, on le voit, combien est différente l'interprétation que chacun donne à ces textes ! Tel mot qui n'a rien dit à cent lecteurs, est recueilli par un autre comme un trait de lumière. M. l'abbé Vervorst a déjà publié plusieurs écrits pour signaler comment, par l'instruction donnée exclusivement à l'aide des auteurs païens, il se fait dans la société une infiltration, que dis-je? un débordement de doctrines anti-chrétiennes. Cette pensée, M. Vervorst l'a toujours, et il la produit ici sous une nouvelle face, en la dégageant à tout instant des faits de l'histoire. A chaque fait qu'il flétrit, à chaque explication qu'il contredit, il n'oublie pas de montrer la cause première dans l'éducation des auteurs de ce fait ou de cette explication ; toujours après l'exposé du fait, il sollicite la conclusion du lecteur. Ainsi il signale le Paqanisme, alors reproduit sous son côté sensuel le plus abject, dans ces vices infâmes que stigmatise Pierre Damien ; sous son aspect rationaliste, dans Béranger, et son Ecole; sous son aspect politique, dans l'empereur Henri IV, dans les rois Philippe I<sup>•</sup> et Guillaume. « Sensua-» lisme, rationalisme, césarisme, dit M. Vervorst; c'est le

## HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

triple fruit que donnera l'arbre Païen dans tous les temps
et sous tous les climats.

- Je m'arrête; ces lignes peuvent à peine suffire pour indiquer quelques-unes des idées développées dans ce volume; mais en terminant je dirai : il y a là un ensemble de faits d'où M. l'abbé Vervorst tire des conclusions. Ces conclusions sont-elles vraies, sont-elles fausses ? Chacun peut en faire le sujet d'une question, mais il faut l'examiner. Chaque fois qu'il trouve occasion de réfuter ses adversaires et de plaider sa cause, M. Vervorst s'arrête et ne se refuse pas à des digressions où les témoignages du 16° siècle, du 19°, comme aussi ceux de l'histoire du peuple hébreu, dans ses textes divinement inspirés, viennent éclairer la situation, et offrir à ses yeux une trame lumineuse que M. Vervorst déroule devant ses lecteurs.

Ainsi, à côté de l'historien, on reconnaît le polémiste qui, d'un côté, veut détruire une opinion adverse, et de l'autre, établir la sienne. Sa parole retentit ardente; elle a des cris d'indignation, comme aussi des accents d'enthousiasme : elle réhabilite et elle flétrit, à mesure qu'elle signale des faits qui lui semblent glorieux ou déshonorants. C'est tout ce que je veux dire aujourd'hui. Ces pages, comme toute œuvre empreinte d'une intrépide conviction, pourront provoquer la colère ou l'amour, mais qu'on les attaque ou qu'on les approuve, elles offriront toujours un exposé de faits qui méritera examen, et chacun, après les avoir lues, reconnaîtra que ce n'est point là une œuvre vulgaire.

# Henri de L'Épinois.

Enseignement catholique.

# BREF TUAS LIBENTER

DU 21 DÉCEMBRE 1863,

SUR LE CONGRÈS DES SAVANTS CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE,

Tenu à Munich, en septembre 1863

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE GRÉGOIRE, ARCHEVÉQUE DE MUNICE ET DE FRISINGUE,

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec plaisir votre lettre en date du 7 octobre dernier, lettre par laquelle vous Nous informez de ce qui s'est passé dans le Congrès tenu à Munich, au mois de septembre précédent, par quelques théologiens et savants catholiques de l'Allemagne. qui se sont occupés de diverses questions relatives principalement à l'enseignement de la théologie et de la philosophie. La lettre que; par Notre ordre, vous a écrite Notre vénérable Frère Matthieu, archevêque de Néocésarée et nonce du Siége apostolique auprès de la cour de Bavière, vous a déjà fait connaître, Vénérable Frère, avec quels sentiments Nous avions reçu la première nouvelle du Congrès projeté, et appris ensuite comment lesdits théologiens et autres catholiques avaient été invités et réunis à ce Congrès. Nous ne voulions certainement pas douter de la fin louable que se proposaient les auteurs et les fauteurs de la réunion; sans doute ils attendaient, du concours de tant de catholiques remarquables par leur science, de leurs délibérations communes et de leurs forces

Venerabili Fratri Gregorio Archiepiscopo Monacensi et Frisingensi.

PIUS Př. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolioam Benedictionem. Tuas libenter accepimus Litteras die 7 proxime elapsi mensis Octobris datas, ut Nos certiores faceres de Conventu in ista Monacensi civitate proximo mense Septembri a nonnullis Germaniæ Theologia, doctisque catholicis viris habito de variis argumentis, quæ ad theologicas præsertim ac philosophices tradendas disciplinas pertinent. Ex Litteris Tibi Nostro jussu scriptis a Venerabili Fratre Matthæo Archiepiscopo Neocæsariensi Nostro, et Apostolicæ hujus Sedis apud istam Regiam Aulam Nuntio vel facile noscere potuisti, Venerabilis Frater, quibus Nos sensibus affecti fuerimus, ubi primum de hoc proposito Conventu nuntium accepimus, et postquam agnovimus quomodo commemorati Theologi, et viri ad hujusmodi Conventum invitati et congregati fuere. Nihil certe dubitare volebamus de laudabili fine, quo hujus Conventus auctores, fautoresque permoti fuere, junctisque viribus, germanam catholicæ Ecclesiæ scientiam promoværent,

207

#### BREF DE S.S. PIE IX

unies, une nouvelle impulsion donnée à la vraie science dans l'Eglise catholique en Allemagne, et espéraient qu'elle serait ainsi vengée et défendue contre les opinions et les efforts pervers et très pernicieux de tant d'adversaires. Mais, placé, quoique indigne, sur la Chaire sublime du Prince des apôtres dans ces temps si difficiles, où l'autorité des Évêques est plus que jamais nécessaire pour assurer l'unité et l'intégrité de la doctrine catholique, et où il importe de la conserver dans toute sa force, Nous n'avons pu ne pas être extraordinairement étonné de voir la convocation au susdit Congrès faite et publiée au nom de quelques particuliers, de sorte qu'il ne s'y trouvait rien qui vint de l'impulsion, de l'autorité et de la mission du pouvoir ecclésiastique, auquel seul il appartient de droit propre et naturel de surveiller et de diriger la doctrine, particulièrement dans les choses relatives aux questions théologiques. Certes, c'est là une chose, vous le savez, tout-à-fait nouvelle et entièrement inusitée dans l'Eglise.

C'est pourquoi, vénérable Frêre, Nous avons voulu vous faire connaître Notre sentiment, afin que vous et vos vénérables Frères les Evêques d'Allemagne, vous pussiez exactement juger si le but indiqué dans le programme du Congrès était de nature à apporter quelque utilité à l'Eglise. Nous étions en même temps certain, Vénérable Frère, que, dans votre sollicitude pastorale, vous emploieriez tous les conseils et les efforts de votre zèle pour empêcher qu'aucun dommage fût apporté, dans ce Congrès, soit à l'intégrité de la foi et de la doctrine catholiques, soit à la pleine obéissance que les catholiques de tout ordre et de toute condition doivent à *l'autorité de l'Eglise* et à la mission qu'elle a reçue d'enseigner.

esunque a nefariis, ac perniciosissimis tot adversariorum opinionibus conatibusque vindicarent ac defenderent. Sed in hac sublimi Principi, Apostolorum Cathedra licet immerentes collocati asperimis hisce temporibus, quibus Sacrorum Antistitum auctoritas, si uaquam alias, ad unitatem et integritatem catholicæ doctrinæ custodiendam, vel maxime est necessaria, et ab omnibus sarta tecta servari debet, non potnimus non vehementer mirari videntes memorati Conventus invitationem privato nomine factam et promulgatam, quin ullo modo intercederet impulsus, auctoritas, et missio ecclesiasticæ potestatis ad quam proprio, ac nativo jure unice pertinet advigilare ac dirigere theologicarum præsertim rerum doctrinam. Que sane res, ut optime noscis, omnino nova, ac prorsus inusitata in Ecclesia est.

Atque idcirco voluimus, Te, Venerabilis Frater, noscere hane Nostram fuisse sententiam, ut cum a Te, tum ab aliis Venerabilibus Fratribus Saerorum in Germania Antistitibus probe judicari posset de scopo per Conventus programma enuntiato, si nempe talis esset, ut veram Ecclesim utilitatem afferret. Eodem autem tempore certi eramus, Te, Venerabilis Frater, pro pastorali Tua sollicitudine ac zelo omnia consilia et studia esse adhibiturum, ne in eodem Conventu tum catholice fidei ac doctrine integritas, tum obedientia, quam omnes cujusque classis et conditionisc atholici homines Ecclesize auctoritati ac magisterio prestare omnine debent, vel minimum detrimentum caperent.

Nous ne pouvons du reste dissimuler que Nous avons éprouvé d'assez grandes inquiétudes; car Nous craignions que l'exemple de ce Congrès réuni *en dehors de l'autorité ecclésiastique* ne servit peu à peu à porter atteinte au droit de gouvernement spirituel et d'enseignement légitime qui, en vertu de l'institution divine, appartient en propre au Pontife romain et aux Evêques qui sont en union et en accord avec le Successeur de saint Pierre, et que par suite de ce trouble ainsi apporté dans le gouvernement de l'Église, le principe d'unité et d'obéissance en matière-de foi ne fût un jour affaibli chez plusieurs.

Nous craignions aussi que, dans le Congrès même, on ne vint à émettre et à soutenir des opinions et des systèmes qui, par la publicité surtout qui leur serait donnée, mettraient en péril la pureté de la doctrine catholique et le devoir de *la soumission*.

Car Nous Nous rappelions avec une profonde douleur, Vénérable Frère, que le Siége apostolique, pour remplir la charge si grave qui lui est imposée, s'est vu obligé, dans ces derniers temps, de censurer et d'interdire les ouvrages de guelques écrivains allemands qui, ne sachant pas se dégager de certain principe ou méthode d'une fausse science, ou de la trompeuse philosophie du jour, ont été amenés, sans le vouloir, Nous aimons à le penser, à formuler et enseigner des doctrines qui s'écartent du véritable sens et de la légitime interprétation de plusieurs dogmes de Notre sainte foi; c'est ainsi qu'ils ont ressuscité des erreurs déjà condamnées par l'Eglise, et qu'ils ont expliqué dans un sens tout à fait faux la nature et le caractère propre de la révélation divine et de la foi.

Ac dissimulare non possumus, non levibus Nos angustiis affectos fuisse, quandoquidem verebamur, ne hujusmodi Conventu sine ecclesiastica auctoritate congregato exemplum præberetur sensim usurpandi aliquid ex jure ecclesiastici regiminis, et authentici magisterii quod divina institutione proprium est Romano Pontifici, et Episcopis in unione et consensione cum ipso S. Petri Successore, atque ita, ecclesiastico ordine perturbato, aliquando unitas et obedientia fidei apud aliquos labefactaretur.

Atque etiam timebamus, ne in ipso Conventu quædam enunciareutur, ac tenerentur opiniones et placita, quæ in vulgus præsertim emissa catholicæ doctrinæ puritatem, et debitam subjectionem in periculum ac discrimen vocarent.

Sammo enim animi Nostri dolore recordabamur, venerabilis Frater, hanc Apostolicam Sedem pro gravissimi sui muneris officio debuisse ultimis hisce temporibus censura notare, ac prohibere nonnullorum Germaniæ Scriptorum opera, qui cum nescirent decedere ab aliquo principio, seu methodo false scientiæ, aut hodierne fallacis philosophiæ, præter voluntatem, uti confidimus, inducti fuere ad proferendas ac docendas dectrinas dissentientes a vero nonnullorum sanctissimæ fidei nostræ dogmatum sensu et interpretatione, quique errores ab Ecclesia jam damnatos e tenebris excitarent, et propriam divinæ revelationis et fidei indolem et naturem in alienum omuino sensum explicaverunt.

Nous savions aussi, Vénérable Frère, que parmi les catholiques adonnés à l'étude des hautes sciences, il en est qui, comptant trop sur les forces de l'esprit humain, ne se sont pas laissé arrêter par la orainte de rencontrer l'erreur, et qui, en voulant pour la science une liberté trompeuse et très peu sincère, ont été entraînés audelà des limites qui ne peuvent être franchies à moins de renoncer à l'obéissance due à l'autorité divine que l'Eglise a reçue pour enseigner et pour conserver intact tout le dépôt de la vérité révélée. D'où il est arrivé que ces catholiques, dupes de malheureuses illusions, se trouvent souvent d'accord avec ceux qui déclament contre les décrets de ce Siège apostolique et de Nos Congrégations, disant que ces décrets sont un obstacle au libre progrès de la science, et s'exposant ainsi à rompre les liens sacrés d'obéissance qui, dans l'ordre de la volonté divine, doivent les rattacher à ce même Siège apostolique institué par Dieu lui-même, interprète et défenseur do la vérité.

Nous n'ignorions pas non plus qu'en Allemagne avaient prévalu de fausses préventions contre l'ancienne école et contre la doctrine des grands Docteurs que l'Eglise universelle révère pour leur admirable sagesse et la sainteté de leur vie. Cette fausse opinion que l'on s'est faite porte atteinte à l'autorité même de l'Eglise, puisque c'est l'Eglise elle-même qui, pendant tant de siècles successifs, non seulement a permis que l'on cultivât la science théologique d'après la méthode de ces Docteurs et selon les principes consacrés par l'accord unanime de toutes les écoles catholiques, mais a en outre donné bien souvent les plus grands éloges à leur science théologique et l'a fortement recommandée comme offrant le meilleur moyen

Noscebamus etiam, Veuerabilis Frater, nonnullos ex catholicis, qui severioribus disciplinis excoleudis operam navant, humani ingenii viribus nimium fidentes errorum periculis haud fuisse absterritos, ne in asserenda fallaci, et minime sincera scientiæ libertate abriperentur ultra limites, quos prætergredi non sinit obedientia debita erga magisterium Ecclesiæ ad totius revelatæ veritatis integritatem servandam divinitus institutum. Ex quo evenit, ut hujusmodi catholici misere decepti et iis sæpe consentiant qui contra hujus Apostolicæ Sedis, ac Nostrarum Congregationum decreta declamant, ac blaterant, ea liberum scientiæ progressum impedire, et periculo se exponunt sacra illa frangendi obedientiæ vincula, quibus ex Dei voluntate eidem Apostolicæ huic obstringuntur Sedi, que a Deo veritatis magistra, et vindex fuit constituta.

Neque ignorabamus, in Germania etiam falsam invaluisse opinionem adversus veterem scholam, et adversus doctrinam summorum illoram Doctorum, quos propter admirabilem eorum sapientiam, et vite sanctitatem universalis veneratur Ecclesia. Qua falsa opinione ipsius Ecclesiae auctoritas in discrimen vocatur, quandoquidem ipsa Ecclesia non solum per tot continentia szcula permisit, ut ex corundem Doctorum methodo, et ex principiis communi omnium catholicarum scholarum cousensu sanettis theologica excoleretur scientia, verum etiam szpissime summis landibus theologicam eorum doctrinam extulit, illamque veluti fortissimem

de défendre la foi et les armes les plus terribles contre ses ennemis.

Le devoir si important de Notre suprême ministère apostolique; et l'amour particulier dont Nous entourons tous les catholiques de l'Allemagne, partie très chérie du troupeau du Seigneur, sollicitaient et attiraient vers toutes ces pensées Notre esprit préoccupé de tant d'autres soins; aussi, ayant reçu la nouvelle du Congrès, Nous eûmes soin que les choses exposées plus haut vous fussent signifiées.

Lorsqu'il Nous eut été brièvement rapporté que, cédant aux prières des auteurs de ce Congrès, vous aviez accordé, Vénérable Frère, l'autorisation de le célébrer, que vous l'aviez solennellement inauguré par la célébration des saints mystères, que des consultations y avaient eu lieu de manière à ne pas s'écarter de la doctrine de l'Eglise catholique; lorsque, par la même missive, les membres de ce Congrès eurent imploré Notre bénédiction apostolique, Nous cédâmes, sans nul retard, à leurs pieux désirs. Cependant Nous attendions avec la plus grande anxiété vos Lettres, afin de connaître par vous-même, Vénérable Frère, et dans le plus grand détail, tout ce qui pouvait en quelque chose se rapporter à ce Congrès. Maintenant que Nous avons reçu de vous ce que Nous désirions si vivement, Nous avons l'espérance qu'avec l'aide de Dieu, cette assemblée, comme vous Nous l'assurez, sera d'une grande utilité en Allemagne pour l'Eglise catholique.

En effet, tous les membres de ce Congrès, écrivez-vous, ont proclamé que le progrès des sciences et le moyen d'éviter et de réfuter heureusement les erreurs de notre age si infortuné dépendent

fidei propugnaculum et formidanda contra suos inimicos arma vehementer commendavit.

Hec sane omnia pro gravissimi supremi Nostri Apostolica ministerii munere, ac pro singulari illo amore, quo omnes Germaniæ catholicos carissimam Dominici gregis partem prosequimur, Nostrum sollicitabant et angebant animum tot aliis pressum angustiis, ubi, accepto memorati Conventus nuntio, res supra expositas Tibi significandas curavimus.

Postquam vero per brevissimum nuntium ad Nos relatum fuit, Te, Venerabilis Frater, hujusce Conventus auctorum precibus annuentem tribuisse veniam celebrandi eumdem Conventum, ao sacrum solemni ritu peregisse, et consultationes in eodem Conventu juxta catholicæ Ecclasia doctrinam habitas fuisse, et postquam ipsius Conventus viri per eumdem numtimm Apostolicam Nostram imploraveruut. Benedictionem, nulla interposita mora, pilsillorum votis obsecundavinus. Summa vero anxietate Tuas expectabamus Litteras, ut a Te, Venerabilis Frater, accuratissime noscere possemus ea omnia, quæ ad eumdem Conventum quovis modo possent pertinere. Nunc autem cum a Te, acceperimus, quæ scire vel mexime cupiebamus, ea spe nitimur fore, ut hujusmodi negotium, quemady sim utilitatem cedat.

Equidem cum omnes ejusdem Conventus viri, veluti scribis, asseruerinț, scientiaram progressum, et felicem exitum in devitandis ac refutandis entièrement d'une adhésion intime aux vérités révélées que l'Eglise entholique enseigne; ils ont reconnu et professé cette vérité, que les vrais catholiques, voués à l'étude et au développement des sciences. ont toujours gardée et transmise. S'appuyant sur cette vérité, les hommes savants et vraiment catholiques ont pu cultiver les sciencos sans péril, travailler à leur développement et les rendre utiles et certaines. Mais ce résultat ne saurait être obtenu si, même dans la recherche des vérités qu'elle peut atteindre par ses facultés et ses forces propres, la lumière de la raison humaine, circonscrite à ses limiter. ne respectait pas avant tout, comme il convient, la lumière infaillible et increée de l'intelligence divine, qui brille admirablement de toutes parts dans la révélation chrétienne. Quoique, en effet, les sciences naturelles s'appuient sur leurs propres principes, connus, par la raison, il importe que les catholiques qui les cultivent aient toujours devant les yeux la révélation divine comme une étoile qui les guide, et dont la lumière les aide à se préserver des écueils et des erreurs, lorsque, dans leurs recherches et leurs études, ils s'apercoivent qu'ils pourraient se laisser conduire, comme il arrive très souvent, à proférer des paroles plus ou moins contraires à la vérité infaillible des choses qui ont été révélées par Dieu.

Nous ne voulons pas douter que les membres du Congrès, connaissant et professant la vérité que Nous venons de rappeler, n'aient en même temps voulu rejeter et réprouver pleinement cette récente et fausse méthode de philosopher, d'après laquelle, tout en admettant la révélation divine comme fait historique, on soumet aux investigations de la raison humaine les vérités ineffables enseignées

miserrime nostræ ætatis erroribus omnino pendere ab intima erga veritates revelatas adhæsione, quas catholica docet Ecclesia, ipsi noverunt, ac professi sunt illam veritatem, quam veri catholici scientiis excolendis et evolvendis dediti semper tenuere, ac tradiderunt. Atque hac veritate innixi potuerunt ipsi sapientes, ac veri catholici viri scientias easdem tuto excolere, explanare, easque utiles certasque reddere. Quod quidem obtineri non potest, si humanæ rationis lumen finibus circumscriptum eas quoque veritates investigando, quas propriis viribus et facultatibus assegui potest, non veneretur maxime, ut par est, infallibile et increatum Divini intellectus lumen, quod in christiana revelatione undique mirifice elucet. Quamvis enim naturales illæ disciplinæ suis propriis ratione cognitis principiis nitantur, catholici tamen carum cultores divinam revelationem veluti rectricem stellam præ oculis habeant oportet, qua prælucente sibi a syrtibus et erroribus caveant, ubi in suis investigationihus, et commentationibus animadvertant, posse se illis adduci, ut sæpissime accidit, ad ea proferenda, quæ plus minusve adversentur infallibili rerum veritati, que a Deo revelate fuere.

Hinc dubitare nolumus, quin ipsius Conventus viri commemoratam veritatem noscentes, ac profitentes uno eodemque tempore plane rejicere ac reprobare voluerint recentem illamac præposteram philosophaudi rationem, quæ etiamsi divinam revelationem veluti historicnm factum admittat, tamen ineffabiles veritates ab ipsa divina revelatione propositas humans

### SUR LE CONGRÉS TENU A MUNICH.

par cette même Révélution, comme si ces vérités relevaient de la Raison, ou comme si la Raison. par ses seules forces et par ses principes naturels, pouvait acquérir l'intelligence et la science de toutes lés vérités surnaturelles de notre très sainte foi et des mystères, qui sont tellement au-dessus d'elle qu'elle ne peut jamais devenir capable de les comprendre ou de les démontrer par ses seules forces et en vertu de ses principes naturels.

Nous adressons aux membres de cette assemblée des louanges méritées, parce que rejetant, comme Nous Nous y attendions, cette fausse distinction entre le Philosophe et la Philosophie, dont Nous vous avions parlé dans Nos lettres antérieures, ils ont reconnu et affirmé que tous les catholiques, dans leurs écrits, sont tenus en conscience d'obéir aux décrets dogmatiques de l'Eglise catholique. qui est infaillible. En leur donnant les éloges qui leur sont dus pour avoir confessé une vérité qui découle nécessairement de l'obligation de professer la foi catholique, Nous aimons à Nous persuader qu'ils n'ont pas entendu restreindre ce devoir de soumission qui lie strictement les professeurs et les écrivains catholiques, aux sculs points définis par le jugement infaillible de l'Eglise comme dogmes de foi, que tous doivent croire. Et Nous Nous persuadons qu'ils n'ont pas voulu déclarer que cette parfaite adhésion aux vérités révélées, qu'ils ont reconnu être tout à fait nécessaire au véritable progrès des sciences et à la réfutation des erreurs, pourrait être obtenue si la foi et l'obéissance étaient seulement accordées aux dogmes expressement définis par l'Église. Quand même il ne s'agirait que de cette soumission qui doit être rendue par un acte

rationis investigationibus supponit, periude ac si illæ veritates rationi subjectæ essent, vel ratio suis viribus et principiis posset consequi intelligentiam et scientiam ombium supernarum sanctissimæ fidei nostræ veritatum, et mysteriorum, quæ ita supra bumanam rationem sunt, ut bæc nunquam effici possit idonea ad illa suis viribus, et ex naturalibus suis principiis intelligenda, aut demonstranda.

Ejusdem vero Conventus viros debitis prosequimur hudibus, propterea quod rejicientes, uti existimamus, falsam inter philosophum et philosophiam distinctionem, de qua in aliis Nostris Litteris ad Te scripțis loquati sumus, noverunt, et asseruerunt, omnes catholicos in doctis suis commentationibus debere ex conscientia dogmaticis infallibilis catholice Ecclesies obedire decretis. Dum vero debitas illis deferimus laudes, quod professi sint veritatem, quæ ex catholicæ fidei obligatione necessario oritur, persuadere Nobis volumus', noluisse obligationem, qua catholici Magistri. ac Scriptores omnino adstringuntur, coarctare in iis tantum, quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio, veluti fidei dogmata ab omnibus csedenda proponuntur. Atque etiam Nobis persuademas, jusos uoluisse dealsrare, perfectam illam erga revelatas veritates adhæsionem, qua asgoverunt necessariam omnino esse ad verum scientiarum progressum asgequendum, et ad errores confutandos, obtineri posse, si dumtaxat Dogmatibus ab Ecclesia expresse definitis fides, et obsequium adhibeatur. Namque

V° SÉRIE. TOME IX. - Nº 51; 1864. (68º vol de la Coll.) 14

### BREF DE S. S. PIE IX

de foi divine, on ne pourrait pas la restreindre aux seuls points définis par des Décrets exprès des Conciles œcuméniques, ou des Pontifes romains et de ce Siége apostolique ; il faudrait encore l'étendre à tout ce qui est transmis, comme divinement révélé, par le Corps enseignant ordinaire de toute l'Eglise dispersée dans l'univers, et que pour cette raison les théologiens catholiques, d'un consentement universel et constant, regardent comme appartenant à la foi.

Mais, comme il s'agit de la soumission à laquelle sont obligés en conscience tous ceux des catholiques qui s'adonnent à l'étude des sciences spéculatives, atin de procurer à l'Eglise de nouveaux avantages par leurs écrits, les membres du Congrès doivent reconnaître qu'il ne suffit pas aux savants catholiques d'accepter et de respecter les dogmes de l'Eglise dont Nous venons de parler, et qu'ils doivent en outre se soumettre soit aux décisions doctrinales qui émanent des Congrégations pontificales, soit aux points de doctrine qui, d'un consentement commun et constant, sont tenus dans l'Eglise comme des vérités et des conclusions théologiques tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être qualitées d'hérétiques, méritent cependant quelque autre censure théologique.

Aussi Nous ne pensons pas que ceux qui ont pris part au Congrès de Munich aient pu ou voulu en aucune manière contredire la doctrine ci-dessus exposée, doctrine qui découle des vrais principes et qui est celle de l'Eglise; Nous aimons au contraire à espérer qu'en se livrant à la culture des sciences les plus élevées, ils auront à cœur de se conformer à cette doctrine et la prendront pour règle.

etiamsi ageretar de illa subjectione, que fidei divine actu est prestanda, fimitanda tamen non esset ad ea que expressis occumenicorum Conciliorum aut Romanorum Pontificum hujusque Apostolicu Sedis decretis definita sunt, sed ad ea quoque extendenda que ordinario totius Ecclesiu par orbem disperse magisterio tanquam divinitus revelsta traduntur, ideoque universali et constanti conseusu a catholicis Theologis ad fidem pertimere retinentur.

Sed cam agatur de illa subjectione, qua ex conscientia il omnes catholiei obstringuntur, qui in contemplatrices scientias incumbunt, ut novas suis scriptis Ecclesiae afferant utilitates, iccirco ejusdem Conventus viri recognoscere debent, sapientibus catholicis haud satis esse, ut prasfata Ecclesiae dogmata recipiant ac venerentur, verum etium opus esse ut se subjiciant tum decisionibus, quae ad doctrinam pertinentes a Pontificiis Congregationibus proferuntur, tum ils doctrinam pertinentes a Pontificiis Conlanti Catholicorum consei su retinentur, ut theologice veritates et conclusiotes ita certe, ut opiniones eisdem doctrinae capitibus adverse quamquam heretice dici nequeant, tamen aliam theologicam merentur consuram.

Itaque haud existimamus viros, qui commemorato Monacensi interfuere Convestui, ullo modo potuisse, aut voluisse obstare doctrium nuper exposite que ex verse theologie principiis in Ecclesia retinetur, quin immo ca Educia sustemamur fore, ut ipsi in severioribus excolendes disciplinis volint ad enunciate doctrine normam se diligenter conformare.

### SUR LE CONGRÈS TENU A MUNICH.

Ce qui motive surtout Notre confiance, Vénérable Frère, ce sont les Lettres qu'ils Nous ont fait parvenir par votre entremise; car Nous y avons vu avec une extrême consolation l'assurance qu'ils Nous donnent qu'en réunissant ce Congrès ils n'ont jamais eu l'intention de s'attribuer la moindre part de l'autorité qui appartient tout entière à l'Eglise; et en même temps ils Nous disent qu'ils n'ont pas voulu dissoudre le Congrès sans avoir auparavant protesté de tout le respect, de l'obéissance et de la piété filiale qu'ils ont pour Nous et pour ce Siège de Pierre, centre de l'unité catholique. Puisque ce sont là les sentiments avec lesquels ils reconnaissent Notre autorité suprême et la puissance du Siège apostolique, puisqu'en même temps ils comprennent la gravité de la charge que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même Nous a imposée, de gouverner et de diriger toute son Eglise, de faire paître tout son troupeau dans les pâturages de la saine doctrine et de veiller continuellement à ce que la foi sainte et sa doctrine ne recoivent jamais la moindre atteinte, Nous ne pouvons douter qu'en se livrant à l'étude et à l'enseignement des hautes sciences et à la défense de la saine doctrine, ils ne reconnaissent aussi que c'est un devoir pour eux de suivre religieusement les règles constamment observées dans l'Eglise, et d'obéir à tous les Décrets rendus en matière de doctrine par Notre suprème autorité pontificale.

Nous vous faisons toutes ces communications, désirant vivement que vous en donniez connaissance à tous ceux qui ont assisté à ce Congrès; mais cependant, s'il nous paraît qu'il y ait lieu, Nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples instructions sur ce sujet, à Vous et à Nos Vénérables Frères les Evêques de l'Allema-

Quæ Nostra fi lucia præsertim nititur ils Litteris, quas per Te, Vettrabilis Frater, Nobis miserunt. Si qu'dem eisdem Litteris cum summe animi Nostri consolatione ipsi profitentur, sibi in cogendo Conventa mentem nunquam fuisse vel minimum sibi arrogare auctoritatem, que ad Ecclesiam omnino pertinet, ac simul testantur, noluisse, eumden dimittere Conventum, quin primum declararent summam observantiam, ohedientiam, ac filialem pietatem, qua Nos et hanc Petricathedram catholicæ unitatis centrum prosequantur. Cum igitur hisce sensibus supremam Nostram, et Aposto ice hujus Sedis potestatem, auctoritatumque ipsi recognoscant, ac simul intelligant, gravissimum officium Nobis ab ipso Christo Domino commissum regendi, ac moderandi un versam suem Écclesiam, ac pascendi onnem suum gregem salutaris doctrine pasuuis, et continenter advigitandi, ne sanctissima fides, ejusque doctrina ullum unquam detrimentum patiatur, dubitare non possumus, quin ipsi severioribus disciplinis excolendis, tradendis, sanæque doctrinæ tuenda operan navantes, uno eodemque tempore agnoscant, se debere et religiose enerqui regulas ab E clessa semper servatas, et obedire omnibus decretit, que circa doctrinam a Suprema Nostra Pontificia auctoritate eduntur.

Hzec sutem omnia Tibi communicamus, ac summopere optamus, ut ea iis omnibus significes viris. qui in memorato Conventu fuere, dust, si opportunum esse censuerimus, haud omittemus alia Tibi, Venerabilibus

gne, lorsque Nous connaîtrons votre pensée et la leur sur l'opportunité de ces sortes de Congrès. Enfin, Nous faisons encore une fois, et très instamment, appel à votre sollicitude et à votre vigilance pastorale, pour que, de concert avec Nos Vénérables Frères les autres Evêques de l'Allemagne, vous ne cessiez de consacrer tous vos soins et vos pensées à la défense et à la propagation de la saine doctrine. Ne manquez pas d'inculquer à tous la nécessité d'éviter soigneusement *les nouveautés profanes*, et de ne pas se laisser séduire par ceux qui vantent sans cesse la fausse liberté de la science et qui préconisent non seulement son véritable progrès, mais encore les erreurs qu'ils se plaisent impudemment à décorer de ce nom.

Ne cessez d'adresser avec zèle et ardeur à tous vos exhortations, pour qu'ils mettent leurs soins et leurs efforts à acquérir la véritable sagesse chrétienne et catholique, et qu'ils aient en grande estime, comme il convient, les vrais et solides progrès de la science qui ont été réalisés dans les écoles catholiques, en suivant les prescriptions et les enseignements de Notre sainte et divine foi; que dans l'étude des sciences théologiques surtout ils s'attachent aux principes et aux doctrines constantes sur lesquels se sont appuyés unanimement les sages et savants Docteurs qui se sont acquis une gloire immortelle en rendant à l'Eglise et à la science des services éclatants et réels. C'est de cette manière certainement, qu'en cultivant les sciences, les catholiques pourront, avec l'aide de Dieu, connaître, développer et exposer chaque jour davantage, autant qu'il est donné à l'homme de le faire, le trésor des vérités que Dieu a mises dans les œuvres de la nature et de la grâce, en sorte que

Fratribus Germaniæ Sacrorum Antistibus hac super re significare, postquam Tuam, et eorumdem Antistitum sententiam intellexerimus de hujusmodi Conventuum opportunitate. Demum pastoralem Tuam sollicitudinem, ac vigilantiam iterum vehementer excitamus, ut una cum aliis Venerabilibus Fratribus Sacrorum in Germania Antistitibus, curas omnes, eogitationesquein tuendam et propagandam sanam doctrinam assidue conferas.

Neque omittas omnibus inculcare, ut profanas omnes novitates diligenter devitent, neque ab illis se decipi unquam patiantur, qui falsam scientim libertatem, ejusque non solum verum profectum, sed etiam errores tamquam progressus impudenter jactant. Atque pari studio et contentioneme desinas omnes hortari, maxima cura, et industria ut in veram christianam et catholicam sapientiam incumbant, atque, uti par est, in summo pretio habeaut veros solidosque scientize progressus, qui , sanctissima ac divina fide dice, et magistra, in catholicis scholis habiti fuerunt, utque theologicas præserim disciplinas excolant secundum principia, et constantes doctrinas, quibus unanimiter innixisapientissimi Doctores immoralem sibi nominis laudem, et maximam Ecclesize et scientize, utilitatem ac splendorem pepererunt. Hoc sane modo catholici viri in scientiis excolendis poterunt. Deo auxiliante, magis in dies quantum homini fas est, noscere, erolvere, et explanare veritatum thesaurom, ques in naturze et gratize operibus

### SUR LE CONGRÈS TENU A MUNICH.

l'homme après les avoir connues par la lumière de la raison et de la foi, et y avoir soigneusement conformé sa vie, puisse contempler sans aucun voile et à la clarté de la gloire éternelle, la souveraine vérité, c'est-à-dire Dieu, et en jouir à jamais dans la plénitude de l'éternel bonheur.

C'est avec bien de la joie que Nous saisissons cette occasion de vous exprimer de nouveau l'assurance de Notre affection toute particulière pour vous. Recevez-en le gage dans la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons avec effusion à vous, Vénérable Frère, et au troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 décembre de l'année 1863, la 18• de Notre pontificat.

### PIE IX, PAPE.

Dens posuit, ut homo, postquam illas rationis et fidei lumine noverit, suamque vitam ad cas sedulo conformaverit, possit in æternæ gloriæ claritate summan veritatem, Deum scilicet, sine ullo velamine intueri, Eoque felicissime in æternum perfrui et gaudere.

Hanc autem occasionem libentissimo animo amplectimur, ut denuo testemur et confirmemus præcipuam Nostram in Te, caritatem. Cujus quoque pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem quam effuso cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater et gregi tuæ curæ commisso peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum-Petrum die 24 decembris anno 1863, Pontificatus Nostri anno decimo-octavo.

### PIUS PP. IX.

# Traditions primitives.

# TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT.

### PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

3º ARTICLE 1.

3. Progrès dans l'étude de l'histoire et de la philosophie arabe. — Ibn Khaldoun. — 3 Lettres d'Averroës. — Moïse Maïmonide, le Guide de: Egarés. - Une vie de Manès.

Il me reste à dire quelques mots sur un beau travail qui a paru sur Ibn-Khaldoun, le plus grand des historiens arabes. Vour savez que M. Quatremère a publié le texte des Prolégomènes dans la collection des Notices et Extraits. Il devait en faire la tradition; mais d'autres occupations l'en ont détourné, et il n'a laissé à sa mort qu'un commencement trèsimparfait de ce travail. M. de Slane, que son édition de l'Histoire des Berbers d'Ibn Khaldoun désignait naturellement peur cette troduction, a bien voulu s'en charger; le premier volume a paru <sup>3</sup>, le second est imprimé en grande partie, et nous pouvons espérer avoir prochainement en entier ce livre, un des plus remarquables que la littérature orientale puisse offrir à l'étude des savants. On trouvera des détails sur la vie d'Ibn Khaldoun dans l'introduction de M. de Slane; ici rien ne nous en importe que les dates. Ibn Khaldoun était né en 1332 et mourut en 1406; il vécut donc dans un temps où la civilisation musulmane avait dépassé son point culminant et avait produit tout ce qu'elle était destinée à donner. C'est là le fond sur lequel son esprit avait à travailler; il ne connaissait de l'antiquité classique que les ouvrages d'Aristote qui avaient été traduits en arabe; il ne savait de l'Europe que ce qu'il avait ap-

Voir le 2° art. au n° de décembre t. VIII, p. 461.
Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale. **T. XIX**, 1<sup>16</sup> partie. Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, 1<sup>16</sup> partie. Paris, 1862, in-4<sup>6</sup> (exv1-486 pages). Le texte et la traduction paraissent aussi tirés à part. Le prix de chaque partie, tant du texte que de la traduction est de 45 frances. traduction est de 15 francs.

219 pris par le contact avec les chrétiens d'Espagne, et c'était peu de chose : mais il avait étudié toutes les sciences des Arabes et connaissait à fond l'histoire des empires musulmans: sa vie agitée lui avait aussi beaucoup enseigné. C'était un esprit essentiellement philosophique et observateur, de la famille d'Aristote ét de Montesquieu, mais inférieur pourtant de beaucoup à Aristote. Pour occuper ses loisirs pendant un séjour forcé dans une forteresse du Maghreb, il entreprit d'écrire une histoire universelle et de la faire précéder par une philosophie de l'histoire sous le titre de Prolégomènes. Il voulut donner à ses lecteurs les raisons et les lois des événements dont ils trouveraient le détail dans son histoire.

Il commence par poser les règles de la critique historique. qui permettent de bien fixer les faits; puis il passe à la description de la terre, comme théâtre de la civilisation humaine: enfin il entre dans son sujet par la grande distinction des peuples en tribus nomades et tribus sédentaires; il décrit la formation des villes, l'influence qu'elles exercent, la naissance de tout pouvoir par l'esprit de corps des familles, la fondation des empires, les conditions de leur extension et de leur durée et les causes de leur décadence ; il montre l'influence du fait de la domination s'exercant et sur les vainqueurs et sur les vaincus, les suites des taxes et de l'exagération des impôts, la nature des différentes espèces de royauté, du khalifat et de l'imamat, c'est-à-dire du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel du khalife, de la séparation de ces deux pouvoirs et de la transmission du pouvoir spirituel.....

Ibn Khaldoun nous conduit, par une transition facile, à la philosophie arabe et aux travaux dont elle a été l'objet. M. Joseph Müller à Munich, a publié, sous le titre de Philosophie et théologie d'Averroës, le texte arabe de trois lettres d'Ibn Roschd<sup>1</sup>, qu'il a trouvées dans un manuscrit de l'Escurial. Ce petit traité existe, je crois, dans une traduction en hébreu il était resté inaperçu jusqu'à présent; mais aujourd'hui, où l'histoire de la philosophie arabe a attiré quelque attention, il acquiert un intérêt que la position de l'auteur et la nature du sujet expliquent facilement.

. <sup>1</sup> Philosophie und Theologie von Averroës, herausgegeben von M. Joseph Müller. Munich, 1859, in-4°, 131 pages.

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

### 220 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

Averroes était né à Cordoue vers 1120 de notre ère et est mort à Maroc en 1198. C'est l'époque où la philosophie jetait son dernier éclat chez les Arabes, où elle fut tour à tour favorisée et persécutée, et où elle a fini par s'éteindre, au moins comme pensée libre et comme une des formes vives de l'esprit de la nation. Après une lutte ardente qui dura trois siècles, la théologie orthodoxe l'emporta définitivement sur la philosophie, qui fut restreinte dorénavant, dans les écoles arabes. à l'étude de la logique et de la dialectique. Il serait à désirer que l'histoire de cette lutte fût écrite ; elle a été un grand événement dans le monde, car son résultat a été d'arrêter le développement de l'esprit d'une race qui paraissait destinée à jouer un rôle plus durable. Averroës appartenait à la dernière école qui luttait contre l'esprit étroit de la théologie musulmane, et le traité que publie M. Müller est une des pièces de ce procès.

Averroës y justifie la philosophie en montrant les rapports qu'elle a avec la religion, les services qu'elle peut rendre à la démonstration des dogmes essentiels et à la défense de la foi en établissant la concordance de la vraie philosophie avec la religion. On voit combien peu il était agressif; mais cela même ne suffisait pas pour sauver une cause déjà condamnée. Averroës tomba en disgrâce, fut exilé, et ses ouvrages furent brûlés avec ceux des autres philosophes de son temps. M. Müller promet une traduction et un commentaire de ce curieux traité, qui sera lu avec plaisir par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la philosophie.

Quelques années après Averroës naquit, comme lui à Cordoue, Moïse le Maïmonide, qu'on a dit à tort avoir été son disciple, mais qui lui rassemdlait sous bien des rapports. Médecins tous les deux, élevés dans les écoles philosophiques des Arabes et Aristotéliciens, ils ont tous les deux travaillé à revendiquer les droits de la raison contre l'étroit fanatisme de leurs coreligionnaires juifs et musulmans, et tous les deux ont rempli le moyen âge de leur gloire. Mais le génie du Maïmonide était plus brillant que celui d'Averrës, et son succès a été plus durable; car, quoique sa métaphysique ne nous satisfasse plus, et que son interprétation al-

224 légorique de la Bible soit abandonnée aujourd'hui, il n'en a pas moins laissé une trace profonde dans l'histoire de l'esprit humain. Je ne pourrais exprimer ma pensée mieux qu'en répétant les paroles de M. Munk : « Comme véritable fondateur » d'une théologie rationnelle dans laquelle la pensée philoso-» phique maintient tous ses droits, Maïmonide a exercé sur » ses coreligionnaires une influence décisive dont les consé-» quences se font sentir encore aujourd'hui, et les principes » qu'il a posés, avidement embrassés par les uns, repoussés » avec passion par les autres, ont donné lieu à une lutte dont » la raison humaine est sortie victorieuse, après avoir opéré » entre la foi et la pensée cette réconciliation que le grand » génie deMaïmonide, devancant les siècles, s'était proposée » comme le plus noble de ses efforts. »

M. Munk a publié le second volume de sa belle édition du texte original arabe du Guide des Égarés, ouvrage principal du Maïmonide<sup>1</sup>. L'auteur, dans ce volume, traite de l'existence de Dieu, de la création et de la prophétie. Il applique naturellement à toutes ces questions la forme scolastique de cette époque, et il y mêle une physique imaginaire telle qu'on l'admettait alors, la réconciliant avec la Bible pardes interprétations allégoriques, singulièrement belles quelquefois, mais inadmissibles de notre temps. Au milieu de toute cette poussière d'écoles mortes pour nous, on y sent toujours le souffle d'un esprit libre et vivant, et on est surpris par des éclairs d'une raison puissante. Au reste, il faut rendre au Maïmonide la justice de dire qu'il n'a pas abusé des formes scolastiques comme on l'a fait plus tard, et que le sens ne se perd jamais chez lui dans des formules d'une abstraction raffinée. La profonde connaissance qu'il avait de la philosophie arabe donne à son livre un nouvel intérêt pour nous. Il a dû cet avantage en partie aux malheurs de sa vie ; car sa jeunesse s'est passée dans une de ces misérables époques de persécution où les juifs d'Espagne étaient obligés de se conformer au Coran, de

<sup>1</sup> Le Guide des Egarés, traité de théologie et de philosophic, par Moïse Ben-Maïmoun, dit Maïmonide, publié pour la première fois dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk. Vol. 11, Paris, 1861, in-8° (xv1-382 et 204 pages).

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

### PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

fréquenter les mosquées et de faire élever leurs enfants dans les écoles musulmanes. Le Maïmonide passa ainsi sa jeunesse. et lorsque lui et sa famille se sont plus tard soustraits à cette servitude par l'émigration, il n'a pas eu à se repentir d'avoir passé par cet enseignement. Il n'y a pas de meilleure introduction à la scolastique arabe que le Guide des Égarés, et M. Munk, qui est probablement aujourd'hui, l'homme le plus versé dans cette matière, en a beaucoup facilité l'étude par les notes qui accompagnent sa traduction.

M. Flügel, à Dresde, est occupé à préparer une édition del'Encyclopédie littéraire arabe connue sous le titre de Fihrist; il en a tiré un chapitre sur la doctrine et les écrits de Manès, et en a fait le sujet d'un ouvrage sur cet hérésiarque . Tout le monde sait que nous ne connaissons Manès que par ses antagonistes, et qu'il reste bien des doutes sur sa vie et ses doctrines. M. Flügel aretrouvé dans le Fihrist des renseignements qui évidemment, proviennent de sources manichéennes et il en publie le texte, une traduction et un commentaire, tiré surtout de sources orientales. Ce n'est pas une vie ni un exposé systématique de la doctrine de Manès; ce sont des matériaux nouveaux et très-curieux à ajouter à ceux que contiennent les Pères de l'Église; mais l'auteur traite néanmoins, dans son commentaire, de toutes les parties importantes du sujet, discute en détail une foule de points, et entre dans la critique des documents fournis par les Pères. C'est un secours tout à fait inattendu que recoit l'histoire ecclésiastique, et l'auteur a mis en évidence, avec une impartialité et un savoir rares, tout le parti qu'on peut en tirer.

### 4. Progrès dans l'étude des sciences Arabes. -- Astronomie. --Physique.

Les sciences des Arabes ne paraissent avoir été l'objet que d'un petit nombre de travaux. M. Sédillot <sup>2</sup> a publié une brochure dans laquelle il défend, surtout contre feu M. Biot.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Moni, seine Lehre und seine Schriften, aus dem Fihrist zum ersten Mal herausgegeben von G. Flügel. Leipzig, 1862, in-8° (vm et 440 pages).

<sup>\*</sup> Courtes Observations sur quelques points de l'histoire de l'astronomie et des mathématiques chez les Orientaux, par M. Sédillot, Paris, 1863, in-8° (29 pages).

### PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

les droits des Arabes dans les découvertes astronomiques et la part qu'il aprise lui-même dans la revendication de ces droits contre les prétentions des sinologues et des indianistes. Il y traite de la guestion des Nakschatras indiens, sur laquelle j'aurai à revenir plus tard. M. Woepcke 'a fait paraître un mémoire qui a pour objet de prouver que les Arabes avaient découvert la construction des équations du quatrième degré, problème que les géomètres grecs n'avaient jamais abordé. C'est une nouvelle confirmation de la thèse, que les Arabes ne se sont pas contentés d'emprunter aux Grecs leurs mathématiques, mais qu'ils ont ajouté à la science et l'ont transmise aux Italiens de la renaissance dans un état plus avancé qu'ils ne l'avaient reçue de leurs maîtres. Cette thèse est, je crois, prouvée aujourd'hui et ne sera probablement plus contestée: mais l'histoire des sciences chez les Arabes n'est pas encore achevée; c'est un des côtés brillants du rôle qu'ils ont joué dans le monde; ce n'est, d'ailleurs, que lentement et par le travail infatigable de quelques hommes qui seuls réunissent les connaissances variées qu'exige cette étude qu'il pourra être remis tout à fait en lumière.

M. Soliman al Haraïri a publié en arabe un livre de science qui rentre à peine dans le cadre de ce que nous appelons littérature orientale, mais que je cite avec grand plaisir comme un indice de rapports tels qu'ils devraient être entre l'Europe et l'Orient. C'est un traité de météorologie, de physique et de galvanoplastie <sup>a</sup> destiné à rendre ces matières accessibles aux compatriotes de l'auteur. Des travaux de ce genre sont de véritables œuvres de civilisation, et plût à Dieu que l'influence de l'Europe s'exerçât uniquement de cette manière. On voit en Turquie, dans l'Inde, en Perse et en Chine, de faibles commencements de ce genre d'efforts, et partout où ils ne sont pas provoqués artificiellement par les gouvernements, mais sont le résultat spontané du travail indi-

<sup>1</sup> Sur la construction des équations du quatrième degré par les géometres arabes, par M. Woepeko. Paris, 1863, in-4° (14 pages). Extrait du Journal de mathématiques pures et appliquées.

<sup>2</sup> Traité de météorologie, de physique et de galvanoplastie, rédigé en arabe, d'après les meilleurs auteurs français, par M. Soliman al Haraīri. Paris, 1862, in-8° (26 2pages).

### 224 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

gène, ce sont des germes infiniment précieux d'un plus heureux avenir pour l'Orient. Il n'y a guère que des hommes comme M. Soliman al Haraïri qui, également versés dans les langues et les sciences des deux partis, puissent inspirer à leurs compatriotes et coreligionnaires le goût des sciences étrangères ; l'on ne saurait trop les y encourager.

5. Progrès dans l'étude de la littérature Arabe. -- Romans. -- Grammaires. - Dictionnaires.

Je passe à la littérature arabe proprement dite, dont les savants d'aujourd'hui s'occupent bien moins que leurs prédécesseurs. L'histoire l'emporte aujourd'hui entièrement sur la littérature ; c'est le même chose partout, et les orientalistes ne font que suivre l'impulsion générale. Il n'y a pas à s'en plaindre, car la connaissance plus intime de l'histoire donnera aux œuvres littéraires des Orientaux un nouvel attrait et les rendra plus intelligibles. Nous pouvons aujourd'hui sourire des débats passionnés sur le mérite relatif des études orientales littéraires et historiques, dont quelques-uns de nous ont été, il y a longtemps, témoins ou acteurs. C'est la jeune génération qui défendait alors l'histoire; elle a eu naturellement le dessus et a donné le ton qui a prévalu depuis. Mais il n'y a aucune nécessité à ce que les deux moitiés d'un même tout se combattent, et si l'une est plus favorisée par la mode d'une époque, l'autre en profitera plus tard.

M. Perron, à Alger, a publié la traduction d'un conte populaire arabe, intitulé Glaive des Couronnes<sup>1</sup>. Ille caractérise, dans sa préface, comme étant un spécimen d'une classe nombreuse de romans de cape et d'épée, qui existent chez les Arabes et qui nous sont inconnus.....

Je puis placer ici la mention de la première partie de l'ouvrage que M. Flügel publie sur les écoles des grammairiens arabes<sup>1</sup>, car ce n'est pas un travail de grammaire, mais d'histoire littéraire.....

Avant d'annoncer les ouvrages qui ont paru sur la langue

\* Glaive des Couronnes (Seïf-el-Tidjan), roman traduit de l'arabe,

**bille D'** Perron. Paris, 1862, in-8° (x et 334 pages). **bill grammatischen Schulen der Araber**, von G. Flügel. Erste Abtheilung. Die Schulen von Basra, und Kufa, und die gemischten Schulen. Leipzig. 1862, in-8° (x11 et 265 pages).

### PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

arabe, j'ai à mentionner un nouvel essai de transcription de l'alphabet grabe, par M. Brockhaus, à Leipzig<sup>4</sup>. Le but de M. Brockhaus n'est pas de remplacer l'alphabet arabe (excepté dans le cas de l'hindoustani), ni de faciliter les commencements de l'étude de la langue, ni de produire de l'uniformité dans la transcription des noms propres, mais, avant tout, de fournir un moyen d'imprimer plus rapidement età bien moins de frais des textes que leur étendue ne permettrait pas de reproduire avec des types arabes. M. Brockhaus procède d'après le système de Sir W. Jones, excluant les lettres étrangères à l'alphabet latin, et multipliant celles-ci par des points. Ce système a réussi pour le sanscrit, mais il est d'une application plus difficile pour l'arabe.....

Le nombre des grammaires arabes, déjà si considérable, s'accroît tous les ans, et l'on en public pour tous les besoins, depuis le manuel le plus simple écrit pour les voyageurs, jusqu'aux ouvrages destinés aux recherches les plus savantes. M. Beamont a publié à Londres une grammaire concise, revue par le scheikh Ali Nady al Barramy 2; M. Wahrmund a fait paraitre à Giessen un manuel de l'arabemoderne »; M. Winkler ' a écrit une grammaire pour l'acquisition rapide de l'arabe vulgaire, tel qu'il est parlé en Égypte et le long de la mer Rouge; M. Wright <sup>5</sup> imprime une chrestomathie faisant suite à sa grammaire; enfin, on nous donne l'espoir de voir paraître une nouvelle édition de la grammaire de M. de Sacy, et, comme de raison, elle sera reproduite sans aucun changement.

Mais, au fond, nous avons bien moins besoin de nouvelles

<sup>1</sup> Die Transcription des arabischen Alphabets, von D<sup>r</sup> H. Brockhaus (tiré à part du vol. xvii du Journal de la Société orientale de Leipzig). Leipzig, 1863, in-8º (102 pages).

<sup>2</sup> Concise Grammar of the arabic language, by Beamont, revised by Sheikh Ali Nady al Barramy. Londres, 1861, in-12. <sup>3</sup> Practisches Handbuch der neu-arabischen Sprache, von Wahr-

mund. Giessen, 1862, 3 vol. in-8°.

\* Kurzgefasste arabische Sprachlehre, zur schnellen Erlernung der vulgår-arabischen Sprache, wie dieselbe in ganz Egypten und am rothen Meere gesprochen wird, nebst Wörterbuch. Leipzig, 1862, in-8° (x11 et 260 pages).

An arabic Chrestomathy with complete glossary by W. Wright. Londres, 1863, in-8° (sous presse).

### 226 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

grammaires que de nouveaux dictionnaires. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus, à Beyrouth, ont publié, parmi les nombreux manuels destinés à leurs écoles arabes, un dictionnaire français-arabe que je ne connais pas, et un autre, arabe-français 1, destiné à servir à l'usage habituel de la vie. Dans ce but on y a omis les mots qui ne se rencontrent que dans le style littéraire, et on y a compris une foule de mots de la langue vulgaire. Ce travail paraît bien conçu pour le but qu'on s'est proposé, mais ne sera par cela même d'aucun secours pour les études littéraires.

M. Kazimirski de Biberstein a terminé son *dictionnaire* arabe-français<sup>1</sup>, qui est fondé sur le Kamous, avec addition de termes tirés des lectures de l'auteur, et d'un certain nombre de significations plus modernes, empruntées aux Mille et une Nuits. C'est un travail fait avec beaucoup de soin, qui a occupé M. Kazimirski pendant bien des années.

Enfin. je puis annoncer le commencement de la publication du dictionnaire de M. Lane , ouvrage tout destiné aux savants et, depuis longtemps, attendu impatiemment. Vous savez tous que M. Lane, après la publication de sa traduction des Mille et une nuits et de sa Description de l'Égypte moderne, a été encouragé par le duc de Northumberland, et, plus tard, par le gouvernement anglais, à retourner dans ce pays. Rentré au Caire en 1842, il n'en est plus sorti pendant de longues années, s'enfermant dans la vieille ville, s'entourant de ce qu'il y a encore de savants musulmans, renonçant à tout contact avec les Européens et explorant ce qui reste des anciennes richesses des bibliothèques des mosquées. A son retour en Angleterre, il a classé et ordonné tous ces matériaux et n'a commencé l'impression que lorsque l'ouvrage était entièrement achevé, de sorte que nous sommes sûrs de jouir du résultat complet de ce travail de vingt ans.

<sup>1</sup> Dictionnaire arabe-français, par le Rév. P. Cuche, de la Compa-gnie de Jésus. Beyrouth, 1862, in-8° (vI-759 pages). Prix 30 fr. <sup>2</sup> Dictionnaire arabe-français, par M. Kazimirski de Biberstein. Vol. 11. Paris, 1861, in-8°. <sup>3</sup> An arabic-english Lexicon, derived from the best and the most

copious eastern sources, comprising a very large collection of words and significations omitted in the Kamoos, etc., by E. W. Lane.

### PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

227

M. Lane rend longuement compte, dans son introduction. des manuscrits dont il s'est servi, des hommes qui l'ont aidé. des secours qu'il a trouvés. Je ne puis entrer dans ce détail. mais je dois indiquer le but qu'il s'est proposé dans son travail, et le point de vue auquel il s'est placé. Il a voulu comprendre dans son dictionnaire toute la langue classique des Arabes. c'est à dire la langue qu'on parlait dans le désert, dont on se servait dans la poésie, que Muhammed a employée dans le Coran et que les traditionnistes conservaient, la langue enfin que les poëtes et savants postérieurs écrivaient aussi bien qu'ils le pouvaient, au milieu de populations parlant un arabe plus ou moins corrompu par le contact avec d'autres peuples, et qui avait dû s'enrichir pour répondre à des besoins nouveaux. L'arabe classique, qui après tout est resté le fond et le modèle du langage postérieur, est donc le cadre que M. Lane s'est proposé de remplir et qu'il a rempli, en effet, avec une abondance et un soin extraordinaires. Son livre est un Thesaurus où il traite chaque mot selon son sens primitif et ses nuances et applications, en citant pour chaque cas ses autorités et des exemples. Quant aux mots qui ont de l'importance grammaticale, il les traite avec plus d'ampleur encore, et ces articles sont de véritables monographies.

M. Lane a divisé ses listes de mots en deux parties, dont la première contiendra tous les mots d'un usage fréquent, et la seconde ceux d'un emploi rare et exceptionnel. On ne voit pas bien la raison de cet arrangement insolite; serait-ce pour alléger le dictionnaire d'usage commun et le rendre plus accessible ? Cette première division formera huit parties comme celle qui a paru, et contiendra à peu près trois fois autant de matière que Freitag.

Cet ouvrage sera d'un grand secours pour l'étude savante de la langue, et je ne doute pas qu'un usage plus long ne confirme la prévention favorable que le nom de l'auteur, son travail persévérant, les ressources qu'il a trouvées et le promier aspect du livre doivent inspirer à tout le monde. Mais d'après son plan même, il ne répondra pas à tous les besoins des savants, parce qu'il exclut nécessairement les termes qui se sont formés après l'époque classique de la langue, les dé-

### 228 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

rivés qu'une administration plus étendue et plus régulière a fait nattre, les termes abstraits créés pour les besoins des écoles philosophiques et théologiques, enfin les mots relatifs à des sciences inconnues aux premiers temps de l'islam. Ces termes ne se trouvent aujourd'hui nulle part réunis; quelques-uns ont été incorporés graduellement dans les dictionnaires, d'autres, en plus grand nombre, sont expliqués dans les traductions et les commentaires publiés par les éditeurs de textes arabes, d'autres se trouvent dans guelques ouvrages spéciaux, comme celui de M. Dozy sur les armes et les vêtcments des Arabes, et un assez grand nombre a été introduit dans les dictionnaires persans, turcs ou hindoustanis; mais pour la plupart de ces mots nous sommes réduits à l'étymologie, qui ne peut jamais nous donner la nuance précise.

M. Sprenger a satisfait, jusqu'à un certain degré, à ce besoin, en se mettant à la tête de la publication du dictionnaire des termes techniques, qui est achevé aujourd'hui. M. Sprenger s'est proposé dans cet ouvrage de venir en aide aux élèves des écoles musulmanes dans l'Inde, en leur donnant un moyen facile de se rendre compte des termes techniques arabes qu'ils rencontraient à chaque pas dans leurs études de langue, de médecine, de mathématiques, de théologie et de jurisprudence. Il n'est pas douteux que ce ne soit un des plus grands services qu'on ait pu rendre aux écoles musulmanes; mais les savants en Europe en profiteront aussi; ils y trouveront les définitions d'un très-grand nombre de termes dont on ne rencontrait l'explication que dans des ouvrages arabes sur les diverses sciences. L'ouvrage de M. Sprenger peut donc être considéré comme un des éléments d'un dictionnaire qui serait le complément et la contrepartie de celui que nous a donné M. Lane; complément dont il demande lui-même et provoque l'exécution, et qui contien-

Livre 1er, partie 1re. Londres, 1863, in-4º (xxx11 et 364 pages). Prix

de chaque livraison, 25 sh. <sup>1</sup> A Dictionary of the technical terms, used in the sciences of the Musulmans, edited by Mawlawees Mohammed Wajik, Abd al-Haqq and Gholam Kadir, under the superintendence of D<sup>r</sup> Sprenger. En 20 cahiers, formant 2 volumes. Calcutta, 1862, in-4° (en tout 1564 et 72 pages).

# PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863. 229

drait ce que les siècles postérieurs ont ajouté à l'arabe classique. C'est un sujet immense qui semble, dépasser les forces d'un seul homme, mais qui, certainement deviendra abordable dans quelque temps, à mesure que les matériaux qu'on ne cesse d'apporter de tous les côtés formeront un ensemble plus complet.

Jules Mont, de l'Institut.

V<sup>•</sup> SÉRIE. TOME IX. - N• 51 ; 1864. (68° vol. de la Coll.) 15

LA MORALE EN SOL.

# Pistoire de la Philosophie.

# LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME. LA MOBALE EN SOL

# PREMIER ARTICLE.

Célébrité singulière de Socrate par la littérature païenne, malgré le mépris de l'Eglise primitive. — Redoublement d'estime chez les modernes, la Renaissance aidant, et la Méthode de Descartes. — Cause de cet engouement; l'invention de la morale en soi, second arcane de la philosophie.

Il y a plus de deux mille ans, un sculpteur d'Athènes, qui avait quelque talent, quitta son atelier par une démangeaison de contrôler et de disserter, pour passer son temps dans ces conversations si chères à une oisive liberté, sous le beau ciel de la Grèce. Il se plaisait à pédagoguiser les jeunes gens les plus distingués, qu'attirait autour de lui son esprit subtil et narquois. Il n'a laissé ni une action mémorable, ni le moindre écrit; objet de curiosité et quelquefois de dérision pour ses excentricités et sa laideur, il a fini ses jours en prison sous une sentence capitale, qu'il ne tenait qu'à lui d'éviter. Le public, qui s'en divertissait, n'a plus pensé à lui, et cependant ce grave pasquin est aujourd'hui plus célèbre que les plus bruyants conquérants, que les fondateurs d'empires et les législateurs. L'artisan, le commerçant, l'enfant du peuple, qui ne connaissent Lycurgue, Alexandre, Constantin, ni Charlemagne, connaissent Socrate; ils savent que c'était un philosophe; et ce nom exprime pour eux l'idée de l'intelligence et du savoir. Les grands esprits, qui ont fait sa réputation, le représentent comme le type de la raison pratique; la littérature ancienne, sous la dictée de Platon, a transmis à la littérature moderne cette renommée acceptée, respectée de siècle en siècle : Cicéron, Sénèque, Plutarque, Marc-Aurèle, Apulée, Diogène-Laërce, ne louent pas moins le maître que le disciple. Socrate eut ses admirateurs au Moyen-âge,

### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

234

entre lesquels il suffit d'en citer deux très divers. Dante et Richard de Bury, évêque de Durham<sup>4</sup>.

La renaissance de la belle antiquité devait recommander bien davantage encore son sage par excellence. Descartes y contribua autant, puisque son système n'était autre chose. au fond, que la méthode socratique ; le grand mérite de Socrate, en effet, « c'est que, sans être sceptique, il doutait et » apprenait à douter <sup>1</sup>. » Ce pas immense de Descartes, à reculons de deux mille ans, serait la plus belle découverte, si l'on en croyait le philosophe autocrate de la Sorbonne constitutionnelle, et il nous aurait fait regagner le temps perdu par la faute du Christianisme, qui cheminait à l'aveuglette, sans avancer, pour n'avoir tenu aucun compte des inspirations de Socrate. Supposé que cela parût un peu étrange, de prime abord, un autre illustre, aussi fort d'érudition que de politique, confirmait au même moment l'oracle de son confrère par une autre découverte aussi curieuse, savoir, que les Chrétiens n'étaient pas assurés de l'immatérialité de l'âme avant le 5° siècle 3.

Le pas immense n'avait pas été sans achoppement. Descartes, en Hollande, où il eut le singulier goût pour un catholique de fixer pendant vingt ans sa résidence, vit son système soutenu par Coccéius, mais argué d'athéisme par Voëtius. Cette polémique servit à couvrir deux partis politiques, celui des Vitt, de la République ou des Coccéiens, et

<sup>1</sup> Dante place dans les limbes, parmi les païens, *qui n'ont point piché*, Homère, Horace, Ovide, Lucain, le premier Brutus, Lucrèce, Julie, Cornélie, Socrate et Platon, Diogène, Thalès, Cicéron, Tite-Live, Sénèque ; Aristote est au-dessus d'eux tous : Vidi 'l maestro di color che sanno,

Seder tra filosofica famiglia. Tutti l'ammiran, tutti onor gli fanno, Quivi vid' io e Socrate, e Platone, Chè 'nnanzi agli altri più presso gli stanno.

(Inferno, 1v, 131). Richard de Bury, au commencement du 14º siècle, s'indignant du relachement des moines de son temps en Angleterre, les exhortait dans son Philobiblion, à donner de meilleurs exemples, afin que la jounesse devint socratique de mœurs et péripatéticienne de doctrine!

\* Schall, Cours d'histoire, VII, 3. - Cousin, 11\* Leçon 1828.

\* Voir l'Aupendice, ci après p. 239.

### LA MORALE EN SOL.

celui du prince d'Orange ou des Voëtiens. Ceux-ci l'emportèrent: et six ans après la mort de Descartes, le Synode de Dordrecht (1656) déclara la philosophie étrangère à la religion, exclut des Écoles le système cartésien, et le Synode de Delft (1657), déclara même les Cartésiens incapables du ministère pastoral<sup>1</sup>. Un état ainsi divisé à propos de Descartes, l'autorité religieuse et politique défendue d'un côté contre son système, dont s'appuyait de l'autre côté l'interprétation philosophique de la Bible et la démocratic, n'était-cc pas une bonne lecon pour une monarchie? Ou n'y songea même pas en France: le débat se réduisit à une guestion d'école, et une fantaisie d'opinion. Malgré le mépris de Pascal pour la nouvelle philosophie, dont il se moquait ouvertement, malgré la censure du savant Huet et des Oratoriens, malgré le trait acéré de Boileau sur Socrate dans la satire de l'Equivoque. on se rangea du même avis que le P. Lami, que l'abbé Faydit et que l'abbé Fraguier, le prôneur effréné de Socrate et de Ninon de Lenclos.

Le mérite de Socrate s'accrut donc du succès de Descartes. L'engouement devint général. On sait que M<sup>mo</sup> de la Sablière et M<sup>mo</sup> de Grignan étaient cartésiennes; et le *hon* La Fontaine, comme il semble indispensable de dire d'après Molière, Saint-Evremont et Verger, ne crut pas pouvoir refuser un hommage à Descartes, qu'il goûtait médiocrement. Quant aux philosophes anciens, il leur rendait une sorte de culte, spécialement à Socrate; il avait leurs bustes en terre cuite dans sa chambre de réception, qu'il appelait la *chambre des philosophes*. Un jour il entra chez M<sup>mo</sup> de la Sablière, en s'écriant : « Quel malheur ! » Jamais on ne l'avait vu si affligé; on lui demande ce que c'est; il fut longtemps sans pouvoir répondre; enfin il fait connaître son chagrin : « Vous savez, Madame, que mes philosophes étaient au four;

<sup>1</sup> Schæll, Cours, v11, 3, 3. La duchesse d'Orléans Palatine écrivait à M. Harling, 4<sup>er</sup> août 1720 : « Je connais quelqu'un à Paris, » qui a été l'ami intime d'un savant abbé; cet abbé avait connu » très-particulièrement Descartes, et il a souvent dit que Descartes » avait ri avec lui de son système, et qu'il disait : Je leur ai taillé » de la besogne; nous verrons qui sera assez sot pour y donner (Cor-» respond. t. 11. p. 257; in 12 1855). »

» eh bien ! Socrate a coulé, tout est perdu. » Sa chambre chez M. d'Hervart eut le même ornement<sup>1</sup>.

Comment le siècle suivant, le siècle des penseurs à la grecque et à la romaine, aurait-il parlé autrement ? Le lyrique Rousseau et Gresset, têtes très peu philosophiques, représentent d'autant mieux l'esprit du temps par leurs génuflexions rimées devant les vertus et le génie du patriarche de la philosophie classique<sup>1</sup>. Mais personne n'a plus rehaussé la réputation de Socrate que cet autre maniaque, encore plus féru d'orgueil, le misanthrope Rousseau, qui se plaisait à signer parfois Rousseau l'orang-outang. C'est lui qui en a fait nn personnage à part, le prodige de l'humanité quand il s'est imaginé de prendre au sublime la fin de ce prétendu sage, comme le premier exemple du Juste donnant sa vie pour la vérité et comme un argument de la divinité du Sauveur, mourant sur le Calvaire. Quel croyant depuis, n'a pas répété et fièrement opposé aux incrédules ce témoignage du sophiste relaps !

J'ai eu pour ma part cette naïveté, ne réfléchissant pas que

<sup>1</sup> Fables, x, 1 :

Descartes, ce mortel, dont on eût fait un Dieu

Chez les Payens, et qui tient le milieu Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme, Le tient tel de nos gens, franche bête de somme. Lettre xix, à M. de Bonrepaux : « Il faut que je vous mande • en quel état est la chambre des philosophes; ils sont cuits et embellissent tous les jours.
 Mes philosophes cuits, j'ai voulu que Socrate, Et Saint-Dié, mon fidèle Achate, Et de la gent porte-écarlate,

D'Hervart tout l'ornement, avec le beau Verger, Pussent avoir quelque musique

Dans le séjour philosophique.

<sup>9</sup> Rousseau, Odes, 11, 6 : Concevez Socrate à la place Du fier meurtrier de Clitus, Vous verrez un roi respectable

Mais à la place de Socrate, Le fameux vainqueur de l'Euphrate

Sera le dernier des mortels.

Peu lui importe, du reste; car ses idées dithyrambiques tournent anssi facilement dans un sens que dans un autre, selon le propos du moment.

Là il plaint l'Italie d'avoir reçu le premier essaim des disciples du

### LA MORALE EN SOL.

l'hérésie ni la philosophie ne disent jamais toute leur pensée. La pauvre satisfaction qu'on s'est hâté de saisir dans cet hommage hypocrite, a empêché d'en voir l'irrévérence et la fausseté, car combien de gens, même parmi les Païens, ont été plus injustement condamnés et plus vaillan' que Socrate? Et qu'est-ce que ce beau diseur buvant la ciguë sans vouloir perdre une parole, en comparaison du plus simple chrétien torturé ou meurtri pour la foi, comme on en a vu dans tous les siècles? Assurément les incrédules, que nos martyrs n'ont pas convaincus, seront peu touchés de la fameuse phrase : a Si la mort de Socrate est d'un hom se, celle de J. C. est » d'un Dieu, » Il fallait les pseudo-catholiques de ce temps là et du nôtre pour s'en féliciter comme d'un fort argument. Voici, au reste, comment Rousseau a été compris, il y a déjà bon nombre d'années, par le versificateur d'une rhapsodie très oubliée, intitulée Le silence :

Dans ce moment suprême, Où nous disons au monde un éternel adieu, Discourir est d'un homme, et se taire est d'un Dieu.

La sottise en rimes est le plus fidèle commentaire de la sottise en prose.

Enfin la romanesque érudition de Barthélemy, reproduisant à plaisir, dans le Voyage d'Anacharsis, toute l'élégance

Portique; il élève les Catons, on ne sait pourquoi, au-dessus des Gracques, qui valaient beaucoup mieux, sans comparaison ; il dit assez bien leur fait à Zénon, Sénèque et Epictète, Odes, 1v, 3 ; 11, 2 ; et ailleurs, 11, 3, il assure que Ciceron

Fortifiait son cœur par l'étude des loix

Et du Lycée et du *Portique.* D'un autre côté, il fait assez bon marché de la morale philosophique, 11, 2:

Toutefois, de ton esprit Bannis l'erreur générale, Qui jadis en maint écrit Plaça la **saine morale**. On abuse de son nom ; Le chantre d'Agamemnon Sut nous tracer dans son livre. Mieux que Chrysippe et Zénon, Quel chemin nous devons suivre.

Gresset, Ode VIII :

Tes Miltiades, tes Socrates, Sont livrés au plus triste sort.

### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

artistique, dont la corruption et la subtilité grecque savaient s'enjoliver, a mis la dernière main à la fiction du génie et de la sagesse de Socrate. D'où vient donc une renommée si constamment approuvée? C'est le second, le plus fin arcane de la philosophie, le plus accrédité, en tout temps, et aujourd'hui plus que jamais; c'est son plus habile tour de gibeciere :

Machinam orditur novam manticulæ tactu<sup>1</sup>.

Il court par le monde un aphorisme fourchu à deux maximes: l'une qui sépare de la religion, la morale, l'autre qui déclare la politique étrangère à la religion ; cette invention, toute neuve qu'elle semble, est très-vieille, et remonte à Soorate. qui en est le véritable auteur. Il a plu aux classiques modernes d'en faire un révélateur de Dieu parmi les Pavens et une généreuse victime du polythéisme : ceci est une suppusition gratuite. Quand saint Paul prêcha dans l'Aréopage, ni les Epicuriens et les Stoïciens, qui l'y avaient conduit, ni Denys l'aréopagiste, qui se convertit, ne lui dirent que l'autel dédié dans Athènes au Dieu inconnu fût de l'inspiration de Socrate. Dieu avait depuis longtemps un témoignage plus grand et plus sûr que celui de Socrate : il s'était manifesté par la création, dont les merveilles rendaient inexcusable l'ignorance des philosophes au jugement du grand apôtre, qui a bien quelque autorité '. Athènes ne paraît pas s'être vantée non plus à saint Paul que Socrate eût autrefois professé la morale; et sans les écrits de Xénophon et ceux de Platon surtout, probablement aujourd'hui le grand inventeur de la morale serait tout à fait oublié.

Mais en dehors des écoles, fort au-dessus du vulgaire et même des philosophes de métier, il y avait les hauts lettrés, l'élite des esprits cultivés, dans tous les rangs, opulents pos-

### Dans la Chartreuse:

Transfuge des routes ingrates De l'infructueux Hélicon, Dans la retraite des *Socrates* J'allais jouir de ma raison.

Et dans sa pauvre amplification sur l'harmonie, il remarque que « Socrate, ce mortel, simé des Dieux et loué par eux, apprit de

- » nouveau dans su vieillesse à jouer du luth. »
  - <sup>1</sup> Pacuvius, fragments, vers 289.

<sup>\*</sup> Ad Rom. 1, 19, 20; Act. apost. xvii, 20.

### LA NORALE EN SOI.

scsseurs. hommes du barreau et de l'administration, formant de fait l'aristocratie de l'intelligence; ceux-là lisaient Platon et trouvaient dans le Socrate de ses dialogues le type de la sagesse le plus à leur convenance, qui, critiquant tous les systèmes philosophiques, sans en proposer un de sa façon, et se bornant à quelques préceptes usuels, leur procurait la satisfaction de philosopher à l'aise, de se faire une opinion à leur gré sur l'origine des choses, sur la destinée de l'homme, et un code d'honnéteté pour leur amour-propre dans les conditions et les habitudes de leur existence. Toute la réputation de Socrate vient de là.

Les Payens les plus instruits et les plus honnêtes ne nommèrent plus Socrate que le *prince de la sagesse*, comme on le voit par le rhéteur *Fronton*, précepteur de Marc-Aurèle, et par *Cæcilius*, l'ami d'Octavius et de Minutius Félix, dans l'entretien si intéressant, qui le convertit, qui en fit un prêtre et le premier maître chrétien de S. Cyprien. Cette idée s'établit si bien qu'elle résista aux railleries du mordant Lucien<sup>4</sup>.

Les fidèles des premiers siècles pensaient tout autrement. A leurs yeux, la philosophie, qui avait quelque apparence d'utilité avant l'Evangile, n'était plus qu'une niaiserie d'ignorance ou un artifice d'incrédulié. A quoi pouvait servir encore l'étude de la sagesse humaine, la recherche de la vérité se révélait-elle même dans l'Eglise par l'enseignement de la sagesse divine ? aussi avaient-ils en profond mépris tous les philosophes, ces animaux de gloire, artisans de doute et de corruption, particulièrement Socrate, ce bouffon de l'Attique, et Platon, le plus éloquent de tous, mais non plus sensé au fond<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Fronton. Epist. ad Marc. Cas. 111, 15: Quidnam igitur tibi videtur princeps ille sapientia simul atque eloquentiæ Socrates... Et Epist. 3, De feriis alsiensibus.... Socratem ex socraticorum symposiis et dialogis et epistulis existimes hominem multum scitum et facetum fuisse. Socratem intelliges Aspasiæ discipulum, Alcibiadi magistrum (Edit. de Mai p. 59 et 152). Minut. Felix: Si philosophandi libido est, Socratem sapientiæ

Minut. Felix: Si philosophandi libido est, Socratem sapientia principem (quisque vestrum tantus est), si potuerit, imitetur. \* Tertullien, De anima, 1: Quid aliud saperet vir quilibet injuria

<sup>•</sup> <sup>1</sup> Tertullien, *De anima*, 1: Quid aliud saperet vir quilibet injuria damnatus præter injuriæ solamen, nedum *philosophus, gloriæ animal*, cui nec consolanda est injuria, sed potius insultanda... Nihil mirandum si et in carcere lemniscatas Anyti et Meliti palmas ges-

### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

Toutefois, l'art de la composition et du style, la connaissance des choses passées et tout le savoir humain étant dans les écrits de la gentilité, il fallait bien les lire alors comme aujourd'hui; les essais des Apollinaires et de saint Grégoire de Nazianze, prouvent que les Chrétiens songèrent aux inconvénients de cette étude, et voulaient y remédier, mais tiens infringere, ipsa morte coram, immortalitatem vindicat anima necessaria præsumptione, ad injuriæ frustrationem? - Apologet. 39 : Qui non amicorum solummodo matrimonia usurpant, sed et sua amicis patientissime subministrant, ex illa, credo, *majorum et* sapientissimorum disciplina, græci Socratis et romani Catonis, qui uxores suasamicis communicaverunt..., nescio quidem an invitas.... O sapientiæ Atticæ, O Romanæ gravitatis exemplum! Leno est philosophus et censor !---C. 46 : Quis imo et Deos vestros palam destruunt et superstitiones vestras commentariis quoque accusant, laudantibus vobis. Plerique etiam in principes latrant, sustinentibus vobis. Et facilius statuis et salariis remunerantur quam ad bestias pronunciantur. Sed merito; philosophi enim non christiani cognominantur. Nomen hoc philosophorum Dæmonia non fugat. Quidni ? cum secundum Deos philosophi dæmonas deputent? Socratis vox est: si dæmonium permittat. Idem et cum aliquid de veritate sapiebat, Deos negans, Æsculapio tamen gallinaceam prosecari jam in fine jubebat. — Minut. Felix. c. 38. Proinde Socrates, scurra Atticus, viderit nihil se scire confessus, testimonio licet fallacissimi Dæmonis gloriosus.... Philosophorum supercilia contemnimus, quos cor-ruptores et adulteros novimus et tyrannos, et semper adversus sua vitia facundos. — S.Hieron. Epist. 50 (ali. 48), ad Pammach.n. 12. Legite Platonem, Theophrastem, Xenophontem, Aristotelem et reliquos, qui de Socratis fonte manantes diversis cucurrere rivulis: quid in illis apertum, quid simplex est ? quæ verba non sensuum? qui sensus non victoriæ? Comment. 1 in Osee, 1, 2: Cur Socratem ad cœlum levent, qui Phædone, ex cujus nomine Platonis liber est, de lupanari.... in Academiam transtulerit? Comment. in Jonam, 4:... Quam autem difficile est istius modi homines credant in Deum ! Epist 1 (al. XIV) ad Heliodor. n. 11 : Adducetur et cum suis stultus Plato discipulis; Aristotelis argumenta non proderunt. - S. August. De vera relig. 2: Suavius ad legandum quam potentius ad persuadendum scripsit Plato. De civit. Dei, 11, 14 : Nos quidem Pla-tonem... nec ulli sancto angelo summi Dei, nec veridico prophetæ, nec apostolo alicui, nec cuilibet Christi martyri, nec cuiquam Christiano homini comparamus. *Ib.* VIII, 3: Non mihi videtur posse ad liquidum colligi utrum Socrates... tædio rerum obscurarum et incertarum ad aliquid apertum et certum reperiendum animum intenderit...; an vero, sicut de illo quidam benevolentius suspicantur, nolebat immundos terrenis cupiditatibus animos se extendere in divina conari. Ib. viii, 10, xiii, 18, 11, 7: Inutilia esse inventa philosophica sine autoritate divina. — Enarrationes in psalm. 103, 111, n. 6 : Modo si dicam vobis : credite, hoc enim dixit Cicero, hoc et dixit Plato, hoc dixit Pythagoras, quis vestrum non irridebit me? Et in Psalm. 140.

### LA MOBALE EN SOL.

ils n'en eurent ni le loisir ni les moyens au milieu des préoccupations plus pressantes, qui naissaient de la décadence de l'empire romain. L'ancienne méthode subsista; ce fut la ressource et le refuge de la Philosophie, qui cacha la honte de sa défaite dans les écoles, et y garda secrètement une influence d'autant plus certaine que le monde romain ne s'était ni complétement, ni sincèremont converti à l'Evangile. L'ancienne routine se fortifia du livre bizarre de Marcianus Capella, De nuptiis Philologiæ et Mercurii, qui devint le code et l'oracle de l'enseignement. Le renom et les imaginations .de Platon passèrent parmi les idées payennes, qui survécurent à la ruine du gouvernement impérial; cela faisait, en quelque sorte, partie de l'héritage scientifique et littéraire, qu'on ne devait pas perdre. Et comme les réflexions critiques, transmises sous le nom de Socrate, de même que les caractères de Théophraste, en signalant les défauts et les vices de l'humanité, roulent en général sur des applications de la justice et de la prudence, on n'y vit rien de suspect, on se plut à retrouver dans ces ingénieuses observations un témoignage naturel et certain de la raison et de la conscience, sans se demander en quoi, consistait cette conscience et d'où procédait cette raison.

Ily avait pourtant un fait bien plus certain et plus naturel, qui devait éveiller la défiance contre la théorie de Socrate, c'est que de tous ses plus célèbres disciples pas un seul ne l'a suivie. Il s'était distingué, de tous ses prédécesseurs, en convainquant d'inanité leurs divers systèmes; il ne devait donc plus en être question. Or, il n'est pas vrai, quoique en dise Barthélemy, que ses disciples, « à son exemple, s'adon-» nèrent à l'étude de l'homme, que celle du *reste* de l'univers » demeura suspendue pendant un siècle et qu'on y procéda » ensuite avec plus de lumière et de sagesse <sup>1</sup>, » puisque ce sont les disciples de Socrate, qui par une divergence très opposée d'opinions ont partagé la philosophie en autant de sectes.

Jusque là il n'existait que deux signes de ralliement et d'incompatibilité dans les dénominations de *Pythagoriciens* 

Voyage d'Anacharsis, c. 64.

.238

### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

et d'Eléatiques (de Zénon d'Elée); après Socrate, Antisthène, fondu la secte des Cyniques, Euclide de Mégare celle des Éristiques ou disputeurs, Aristippe l'école Cyrénaïque, Platon l'Académie, et de ces premiers groupes se séparèrent Aristote, chef du Lycée ou des Péripatéticiens, Zénon de Citium, chef du Portique ou des Stoiciens; Pyrrhon arbora le Scepticisme négatif. Epicure professa la Volupté; Arcésilas et Carnéade réformèrent le Platonisme par la nouvelle Académie. où ils érigèrent le doute en principe. Ainsi plus que jamais la Philosophie reprit ses évolutions en tous sens, multipliant ses erreurs par ses efforts, s'embarrassant incessamment de ses divagations inextricables, sans pouvoir donner une notion fixe sur la divinité, sur l'univers, l'homme, le devoir et la destinée de la vie; plura opinantes potius quam scientes 1.

La rivalité et l'extravagance de ces systèmes est depuis longtemps connue de tout lettré, et les tentatives modernes nour les restaurer et les concilier sous d'autres formes ont inspiré à deux esprits supérieurs l'heureuse résolution d'en découvrir à fond pour tout le monde, la subtile et maligne déraison<sup>4</sup>. Il ne s'agit plus maintenant que d'expliquer ce phénomène de contradiction en montrant ce que valent au vrai le principe, la méthode de Socrate, et quelles sont les conséquences incontestables de cette belle trouvaille.

### APPENDICE.

# Spiritualité de l'âme, doctrine catholique.

Chacun aime à dire ce qu'il sait ; c'est pourquoi tant de gens ne savent ce qu'ils disent, et même gens de beaucoup d'esprit, quand ils refusent de suivre la règle infaillible de la vérité, la foi catholique. Il est plus hasardeux qu'on ne se l'imagine de vouloir prendre l'Eglise en défaut. Un illustre

<sup>1</sup>S. August., Bnchiridion, c. 9. <sup>2</sup> Riambourg, Ecole d'Athènes; dans un cadre agréable l'auteur a dégagé la discussion de toute vaine difficulté en mettant les divers systèmes en face les uns des autres. Voyez aussi son opus-cule si remarquable : Du Rationalisme et de la Tradition. Ces deux patient linea d'une vienne statté et les relations des deux petits livres, d'une vigoureuse netteté, ont leur utilité propre. même à côté de la Raison philosophique et la Raison catholique du P. Ven-tura, bien que ses Conférences soient le coup de massue pour la phiposophie ancienne et moderne.

### LA MORALE EN SOI.

publiciste, qui d'ailleurs ne prétend pas lui en faire un reproche, mais expliquer seulement le progrès du Christianisme, s'est avisé que la foi catholique aurait hésité assez longtemps touchant l'immatérialité de l'Ame. Il y avait même tendance de la part de la philosophie que de la part du christianisme, selon M. Guizot, vers cette idée, qui « était plus générale » parmi les docteurs chrétiens qui parmi les philosophes; » il en veut bien convenir; mais l'immatérialité de l'Ame ne serait devenue « plus précise, pour la première fois dans l'Eglise » qu'au 4° siècle, en Afrique par S. Augustin, en Asie par » l'évêque d'Emèse, Némésius et en occident, par le frère de » S. Mamert, évêque de Vienne, le prêtre Mamert Clau-» dien ', > lequel toutefois n'a écrit son traité de l'Ame que vers la fin du 5° siècle, en 470.

L'observation, comme on voit, n'est pas elle-même très précise. En supposant d'abord que les philosophes païens fussent parvenus réellement à reconnaître la nature immatérielle de leur esprit, ils n'ont pu évidemment en 'communiquer la certitude ni l'utilité pratique, puisque les païens les plus ingénieux et les plus instruits, Séneque et Tacite, par exemple, ne savaient qu'en penser'. L'Eglise, au contraire, tendait si visiblement à la vie spirituelle, qu'elle l'enseignait et la pratiquait dès le premier jour avec une perfection incompréhensible et effrayante pour la sensualité palenne : comment n'eût-elle pas connu exactement la spiritualité de l'âme, qui est le principe de sa doctrine, de sa force, de ses combats, de sa victoire? Il y a peu de réflexion à chercher la pensée de l'Église dans trois auteurs, dont deux, Tertullien et Origène, sont déclarés hérétiques et l'autre, Arnobe, de foi non suspecte, n'a pas, comme on sait, toute

<sup>1</sup> Cours de civilisation, Leçon VI<sup>•</sup>.

<sup>a</sup> Sen., Quæst. natur., VII, 24 :Habere nos animum, cujus imperio et impellimur et revocamur, omnes fatebuntur ; quid tamen sit animus ille rector dominusque nostri, non magis tibi quisquam expediet quam ubi sit. Alius illum dicet spiritum, alius concentum quemdam, alius vim divinam et Dei partem, alius tenuissimum aërem, alius incorporalem potentiam. Non deerit qui sangninem dicat, qui colorem. — Et Epist. 58, tres-curieuse sur les idées de Pluton.

Tac., Agricolæ Vita, 46 : Si, ut supientibus placet, non cum corpore exstinguuntur magnæ animæ.

#### 241 LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

l'exactitude théologique<sup>1</sup>. La spiritualité n'est-elle pas dans l'Évangile, dans les lecons du divin Sauveur, dans les épitres de saint Paul '? La Genèse ne nous apprend-elle pas que l'homme a été créé à l'image de Dieu, qui est Esprit ?? Ce que confirmait admirablement l'adorable mystère de l'Incarnation.

Ces preuves de fait se présentent naturellement à la mémoire des hommes de foi ; aussi Mamert Claudien les a-t-il rappelées; l'illustre dissident ne le dissimule pas; il dit même pourquoi Mamert Claudien a composé son traité De animá, c'était pour réfuter un écrit de Faustus de Riez, auquel était venue la bizarre fantaisie de supposer l'âme corporelle. Il aurait pu ajouter que la réfutation margue un étonnement offensé de cette nouveauté choquante, et que Mamert Claudien avait été vivement pressé de répondre par beaucoup de personnages considérables, entre autres, Sidonius Apollinaire, non encore évêque, auquel il dédia son livre<sup>4</sup>. Ce travail du prêtre le plus savant de l'époque et la cause, qui le fit entreprendre, certifient donc, contrairement à l'assertion de M. Guizot, que les catholiques croyaient sans hésiter, l'âme spirituelle. Quarante ans plutôt saint Augustin l'affirmait comme une vérité connue, non seulement dans un traité théologique, mais dans ses instructions familières au peuple d'Hippone . Clément d'Alexandrie, antérieur d'un siècle à saint Augustin, et qui vit naître Origène, ne paraît pas davantage y avoir trouvé sujet à controverse, non plus que Minutius Félix . Il

<sup>1</sup> M. Guizot objecte Tertullien, De anima, 5 et 7r Aruobe Adversus Gentes, lib. 11, et Otigène, de princip., 1, 1, 11, 2. On pourrait con-tester le passage cité de Tertullieu, s'il ne s'en trouvait un autre beaucoup plus clair, Apologet., 48, que M. Guizot, apparemment, ne connaissait pas.

<sup>3</sup> S. Matth., v, 3, xx11, 30, xxv1, 41. — S. Marc., x11, 25. — S. Luc., xx, 36. — S. Joann., v1, 64. — S. Paul. ad Rom., v11, v111. <sup>3</sup> S. Joann., 1v, 23, 24 : Spiritus est Deus. Les psaumes de David ne sont que spiritualité. Voyez, par exemple, les psaumes 50 et 103. <sup>4</sup> M. Guizot ne semble pas avoir lu la Lettre de Sidonius, IV, 3, qui fait un si grand éloge de Mamert Claudien.

<sup>1</sup> De Genesi ad litteram, x, 25, 26; Enarrat, in psalm. 145, n. 4: Natura animæ præstantior est quam natura corporis, excellit mul-

tum; res spiritualis est, res incorporea est, vicina est substantiæ Dei. • Clem. Strom., v, 6, vi, 2; — Minut. Fel. : Cum ipsam animam tuam, qua vivificaris ct loqueris, nec aspicere possis, nec tenere.

### LA MORALE EN SOL.

n'est pas besoin d'ailleurs de parcourir les écrits des docteurs; on voit combien cette notion était commune par les poëtes chrétiens, dans un temps où Mamert Claudien, ne vivait pas encore<sup>1</sup>. C'était la même pensée exprimée par notre fabuliste, que les plus instruits payens alors n'auraient pas comprise:

> Je sens en moi certain agent ; Tout obéit dans ma machine

A ce principe intelligent.

.

Il est distinct du corps, se conçoit nettement,

Se conçoit mieux que le corps même.....

Et ce trésor à part créé Suivrait parmi les airs les célestes phalanges,

Entrerait dans un point sans en être pressé,

Ne finirait jamais, quoiqu'ayant commence 1.

Le célèbre professeur de civilisation n'a donc rien prouvé

<sup>1</sup> Voyez les Carmina e poetis christianis excerpta, de Félix Clé-ment. Dans le poème attribué à Laclance, y. 74.

Donec post ultima fata relicto Corpore, sublimes animam revocabit ad auras.

Marius Victorinus, v. 44 :

Sic ut vitam iret in altam

Spiritus..

8. Paulín de Nole, v. 151, 232 et 311, Ausonio, 11:

Et cum solutus corporali carcere

Terraque provolavero.

Claud. Mar. Victor, v. 322 :

Dum secretorum miracula divinorum

Claro incorporece mentis splendore notarent.

Voy. encore Prudentii apotheosis, v, 782 :

Occurrit dubitans hic dissertator et illud

Objicit : anne fides capit, ut substantia, flante

Inspirata Deo, cruciatum sentiat?

V. 786: Crede animam non esse Deum, sed crede creatis Majorem cunctis. V. 834:

. In corpore discas

Rem non corpoream solers interprete Christo.

Et v. 999 : Hamartigenia, v. 965 et suiv.; enfin, les kymnes passim, dont il faut notamment rappeler celle que le poète a composée sur le martyre de sainte Eulalie, et les strophes 7, 19, 33 :

Infremuit sacer Eulaliæ Spiritus . . Divide membra coacta luto... Non penetrabitur interior, Exagitante dolore, animus... Spiritus hic crat Eulaliæ.

<sup>1</sup> La Fontaine, Fables, x, 1.

### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

sinon que le plus apte talent de tout dire n'est pas une garantie pour parler pertinemment de guelque chose. Une préoccupation le dominait, qui l'empêchait de juger au vrai les événements et les hommes dans une revue incomplète et superficielle nonobstant un examen prolongé sur certains points: c'est qu'il cherchait partout une intervention persévérante et nécessaire de la Philosophie en parallèle avec la Foi catholique, pour en élucider et simplifier la doctrine. C'est l'idée secrète de tout ce Cours, qu'on a tant vanté. Voilà de quoi une lecture attentive se convaincra et ce qu'il n'était pas inutile de remarquer même aujourd'hui pour quelques admirateurs, catholiques sincères, selon leur propre qualification, qui peut-être encore maintenant, éblouis e quelques aperçus ingénieux et de quelques détails intéressants. diraient volontiers aux catholiques tout simples, sans ópithète et sans opinion particulière : Taisez-vous, écoutez, comme nous, ce merveilleux Huguenot, qui parle non moins agréablement de saint Hilaire d'Arles et de saint Sidonius Apollinaire que de Scot Erigène; qui nous apprend comme l'Église s'est formée naturellement, et qui estime la Papauté utile comme puissance temporelle, bien qu'à son avis elle n'eût pas même la puissance spirituelle et qu'il n'existat pas réellement de Papauté avant le 5° siècle et saint Innocent I°r. Quelle puissante apologie du Catholicisme! Et quand on songe que le mieux renté des Eclectiques s'est déclaré lui-même, en plein vent, sur les degrés de l'Institut, la champion du Pape, en recommandant que le Saint-Père en fût informé, qui ne serait rassuré, au moins pour trois cents ans, sur les périls et les tribulations de l'Église! Dormite jam et requiescite '.

### Édouard Dumont.

. 1 8. Marc, xiv, 41; S. Matth., xxvi, 45.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

### NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE — ROME. Ouvrages mis à l'index. Un décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index, en date du 15 décembre 1863, sanctionné par le Souverain-Pontife, le 18 décembre, prohibe les livres dont suivent les titres :

La Mort de Jésus, Révélations historiques sur le véritable genre de mort de Jésus, traduites du latin en allemand et de l'allemand en français, d'après le manuscrit d'un frère de l'Ordre sacré des Esséniens, contemporain de Jésus. Paris, 1863.

La Papauté schismatique, ou Rome dans ses rapports avec l'Eglise orientale, par M. l'abbé Guettée. Paris, 1863.

De Rodakow, etc. Ad Concives exsul exsilii finem auspicatus. Parisiis, 1863. Libellus in-32.

George Sand. Tous ses Ouvrages publiés jusqu'à ce jour.

Dell'ultima Persecuzione della Chiesa, e della fine del Mondo, per P. B. N. B. Volumi sei. Fossombrone, 1863.

L'auteur de l'ouvrage : Enseignement pratique dans les Salles d'asile, par Mme Marie Pape-Charpentier, directrice du cours pratique des salles d'asile, prohibé par décret du 22 juillet 1861, s'est soumis louablement.

Un autre décret du Saint-Office, en date du 2 décembre, contre le curé de Mongini, dont il a été souvent question, vient d'ètre publié. On sait que cet ecclésiastique a publié plusieurs écrits contre la souveraineté temporelle du Pape. Celui que signale surtout le Saint-Office a pour titre: Il Pontefice e le armi temporali a difesa della spirituale, come pretende la Civiltà cattolica di Roma.

- Par un autre décret, en date du 15 mars. approuvé le 18 par Notre Saint-Père le Pape, sont prohibés les livres dont voici les titres :

Franco Mistrali. Vita di Gesù a Ernesto Renan. Milano, 1863.

Le Maudit, par l'abbé \*\*\*. Paris, librairie internationaie, 1864.

La Parola di Dio e i moderni pharissi. Appello al sentimento cristiano. Per Andrea Moretti, Deputato al Parlamento Italiano. Bergamo, 1864.

Guia de los Casados ò Historia natural de la Generacion; Mentor Domestico para las personas de ambos secsos. Por Don Federico Hollick. Nueva-York.

L'auteur de l'ouvrage: Il Clero veneto nell' anno 1862, per un Testimonio di uista e di fatto, Bologna, 1862, prohibé par décret du 24 août 1863, s'est soumis louablement.

L'auteur de l'ouvrage: Dell' ultima Persecuzione della Chiesa, e della fine del Mondo. per P. B. N. B. Volumi sei.Fossombrone, 1863, prohibé par décret du 15 décembre 1863, s'est soumis louablement.

Paris. Imp. Noquet. rae des Fossés-St-Jacques, 11.

# ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 52. — April 1864.

histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE

# DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du xvn<sup>•</sup> siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux Histoires de Fénclon et de Bossnet. Par le cardinal de BAUSSET.

4° ARTICLE. (suite 1).

Depuis l'exclusion de Bossuet aux conférences, jusqu'à la dé-claration des trois prélats envoyée à Rome (Fin de juin-août 1697).

Le 16 juillet, l'abbé de Chanterac, ne pouvant aborder M. de Paris, qui ne voyait personne ce jour-là, trouve moyen d'éluder la consigne de M. de Beaufort, lequel ne voulait pas recevoir non plus, et Chanterac, ayant ouvert le discours que Beaufort n'était pas empressé d'entamer sur l'affaire, lui insinua une conférence espérée entre Fénelon et M. de Paris, dans laquelle il entrerai, avec M. Boileau, à l'exclusion de tout autre. A quoi Beaufort répondit, suivant le récit de Chanterac : «Qu'il ne doutait point que l'affaire » finit par là; que M. de Paris était bien déterminé que » M. de Meaux n'aurait aucune part à tout ce qui regardait » le livre<sup>\*</sup>; que M. de Cambrai donnerait tous les éclaircisse-» ments qu'il jugerait à propos, et que des réponses courtes et » précises de sa part lèveraient bientôt toute difficulté. » Puis

<sup>1</sup> Voir le dernier article, au N° précédent, ci-dessus, p. 185. <sup>2</sup> En cela, ou Beaufort s'avançait trop, ou, ce qui est plus proba-ble, Chanterac le comprenait mal. Bossuet consentait à se tenir à l'écart pour une semaine, afin de voir l'effet des entrevues de M. de Paris avec Fénelon.

v<sup>e</sup> série. Tome IX. - Nº 52; 1864. (68° vol. de la Coll.) 16

# 246 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

Beaufort partit aussitôt pour Conflans, avec l'archevêque Avant la conférence promise, Fénelon envoya à MM. Lemerre de Chartres et Tronson, par Chanterac, un petit mémoir pour répondre « à toutes les remarques que l'archevêque lu » avait données<sup>\*</sup>; » il essaya même d'avoir préalablement une conférence sur son livre, avec MM. de Beaufort et Boileau ceux-ci y répugnaient, et l'archevêque de Paris s'y opposa<sup>3</sup>. Le jeudi 18, la conférence fut de trois heures, à Paris, probable ment chez M. Tronson (l'archevêque ayant donné à Fénelor le choix de ce lieu ou de l'archevêché), avec M. de Paris, et présence de MM. Tronson, Pirot, Boileau et de Beaufort. Le P. de la Chaise se hâta d'aller en informer M<sup>m</sup> de Maintenon dès le 19 au matin, afin que l'examen se poursuivit ainsi sans rien faire à Rome. M<sup>m</sup> de Maintenon répondit au P. de la Chaise, et écrivit aussitôt à Noailles, que toutes les consul tations condamnant le livre, le prélat ne pouvait plus différe de rendre cette réponse au roi\*.

Fénelon ne se doutait pas que son affaire fût dans de pa reils termes : en envoyant le samedi 20, à Chanterac, son mé moire pour l'archevêque de Paris, il s'écriait : Dominus illu minatio mea et salus mea; quem timebo? Il se croyait sur le point de finir l'affaire à son honneur. Cependant sa santé ne se remettait pas complétement : « Le sommeil et moi, nous » sommes mal réconciliés<sup>\*</sup>. » Le dimanche 24 juillet, il eut une nouvelle entrevue avec l'archevêque à Paris, et il se maintint

<sup>1</sup> Chanterac à Fénelon, mardi au soir (16 juillet 1697). Corr., t. vII, p. 488, 489.

\* Imprimé sous le titre de *Réponse*, dans les OEuvres, t. IV, p. 153 et suiv., édition de Versailles.

<sup>3</sup> Fénelon à Chanterac, Versailles, 17 juillet (1697), t. vII, p. 490; — Versailles, samedi 20 juillet (1697), t. vII, p. 493 à 495. — Chanterac à Fénelon, mercredi 17 juillet (1697), t. vII, p. 490, 491.

<sup>4</sup> Lettre de M<sup>mo</sup> de Maintenon à Noailles, de Marly, 19 juillet 1697 (édit. de La Beaumelle, 1757, in-12, t. IV, p. 102), citée dans la note sur laditte lettre de Fénelon du 20, (*Corresp.*, t. VII, p. 493 à 495). M. de Bausset n'a pas parlé de cette conférence. Tout ce récit, que nous faisons d'après les deux Correspondances, est nouveau. — Cf. Chanterac à Fénelon, mercredi 17 juillet (1697), t. VII, p. 491.

<sup>5</sup> A l'abbé de Chanterac, Versailles, samedi 20 juillet (1697), 5. vII, p. 493 à 495.

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

très-fermement dans la ligne qu'il avait adoptée<sup>1</sup>. Il se plaignit même sans doute vivement des Remarques : car l'abbé Berrier ayant vu quelque temps après l'abbé de Beaufort, « qui fut présent à toutes les conférences de M. l'archevêque » de Paris avec M. de Cambrai, » apprit que, « celui-ci en » avait mal usé avec M. de Paris, pour ne pas dire qu'il l'avait » mal traité<sup>\*</sup>. » C'est, sans aucun doute, à ce moment, qu'il faut rapporter ce que raconte Phelipeaux : «Dans la dernière » conférence qui se tint à l'archevêché, où M. de Paris le pres-» sait fortement de s'expliquer, et de satisfaire l'Eglise, que » son livre avait scandalisé, il déclara, par un signe bien ex-» pressif, qu'on lui couperait plutôt les mains et la tête, que » de le réduire à l'explication qu'on lui demandait \*; » c'està dire, à celle qui consistait à abandonner les erreurs de son livre. Dès le lendemain, lundi 22, il écrivait à Noailles, pour lui ressasser les mêmes raisons déjà depuis longtemps déduites, et qu'il lui avait encore répétées la veille : « Faut-il, » pour le point d'honneur de M. de Meaux, rendre ma bonne » foi suspecte à toute l'Eglise?» Il ne pouvait avouer contre sa conscience, que les expressions de son livre étaient mauvaises, etc. L'explication de son livre, qui consisterait dans des additions pour une édition nouvelle, serait bientôt prête, etc. « J'avoue, ajoute-t-il, que je ne puis plus supporter mon » état. Je demande, ou qu'on me laisse tranquillement régler » mes additions avec vous, Monseigneur, et avec les plus » célèbres docteurs que je ne séduirai pas, ou qu'on fasse » juger mon livre à Rome, et en cas qu'on l'y condamne, je » le condamnerai moi-même à Cambrai. Tout retardement, » loin de me soulager, m'accable et me fait mourir. » Il prie l'archevêque de lire son mémoire au roi et à M<sup>m</sup> de Maintenon'.

Étaient-ce les Remarques de M. de Meaux qui l'empêchaient de dormir? Il n'en dit rien dans cette lettre, mais il s'en préoccupait : le même jour il écrit à Chanterac : « Quand

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fénelon à Chanterac, samedi 20 juillet (1697), t. v11, p. 493; à M. de Noailles, Versailles, lundi 22 juillet (1697), t. v11, p. 495. <sup>2</sup> L'abbé Berrier à M. de Rancé, Torcy, 24 août 1697 (OEuv..

t. xxviii, p. 226. <sup>3</sup> Relation, part. 1, liv. 2, p. 268. <sup>4</sup> Versailles, lundi 22 juillet (1697), t. vii, p. 495 à 499.

#### 238 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» j'aurai travaillé sur les Remarques de M. Meaux, nous exa-» minerons ensemble mon travail <sup>1</sup>. »

L'évêque de Chartres, qui se tenait à l'écart de Fénelon et faisait « société étroite avec M. de Meaux, » rencontre le 22 au matin l'abbé de Chanterac au moment où celui-ci sortait du séminaire de Saint-Sulpice : dans cette conversation, qui se faisait dans la rue d'après le récit de Chanterac, M. de Chartres transmit ces paroles de M<sup>me</sup> de Maintenon : « Dites-» lui que si je croyais qu'en lui écrivant ou en lui parlant je » pourrais le retirer de ces embarras, je le ferais de bon » cœur. » M. de Chartres, ajoute Chanterac dans sa lettre à Fénelon, les explique, selon son sens, à abandonner votre livre. Voilà encore une justification bien nette de l'évêque de Chartres. Puis, toujours avec la même idée évidemment, ce prélat approuva le projet d'une édition nouvelle du livre avec un éclaircissement en tête 2; mais une nouvelle entrevue le lendemain chez M. Tronson avec Chanterac lui fit voir qu'il n'y avait rien à faire, les prétentions de l'auteur étant toujours les mêmes ». Au même moment les huit docteurs théologiens sorbonistes et autres, non suspects à M. de Cambrai, que M. de Paris, sans la participation de M. de Chartres ni de Bossuet, avait consultés, rapportèrent tous, sans aucune communication et sans se connaître, que le livre et ses explications ne se pouvaient soutenir. « Deux évêques, ajoute » Bossuet, à qui M. de Cambrai avait remis les explications, » ont répondu comme les huit docteurs. L'un est M. de Toul: » je ne sais pas le nom de l'autre \*. » L'obstination prolongée

<sup>1</sup> Versailles, 22 juillet (1697), t. vII, p. 503. <sup>2</sup> Chanterac à Fénelon, Paris, 22 juillet (1697), t. vII, p. 499 à 502.

<sup>3</sup> Chanterac à Fénelon, Paris, 23 juillet (1697), t. vii, p. 504 à 506.

\* Bossuet à son neveu, Versailles, 22 juillet 1697 (OEuv., t. xxvIII, p. 210; à M. de la Brouc, Paris, 1<sup>er</sup> août 1697, p. 215. — Pheli-peaux, *Relation*, 1<sup>er</sup> part., liv. 2, p. 234, mentionne la consultation des huit docteurs, mais ne la met pas à sa date. En lisant son rècit, on la croirait du mois de mars, comme la scène de la dernière conférence avant la lettre au Pape du mois d'avril. Un peu de désordre dans l'énoncé de quelques faits qui se sont passés en France s'explique par son absence dans ces années-là.

### ÉTUDE ET DÉFAILS SUR SA CONDAMNATION.

de Fénelon, son « ton plaintif et opprimé <sup>1</sup> » en présence de tant de témoignages unanimes, fi ent perdre à M. de Paris l'espoir de tout traité amiable par explications. Ce prélat fit aussitôt « agréer au roi que l'affaire irait à Rome ?, »

Alors commença le refroidissement entre les deux archevêques. Fénelon rapporte la conversation qu'ils eurent ensemble lorsque Noailles lui fit part de cette nouvelle. Comme M. de Paris lui proposait encore de faire ses explications. Fénelon répondit « qu'il était inutile de perdre beaucoup de » temps et de peine pour faire une toile d'araignée que M. de » Meaux emporterait d'un coup de balai<sup>3</sup>». Il reproche aux prélats de vouloir l'engager, par l'aveu de s'être mal expliqué dans son livre, à une véritable rétractation faite de mauvaise grace, et il dit : « La mauvaise expression rend un livre » mauvais, surtout en matière si délicate. » Notons cela; nous aurons besoin de nous en souvenir. Il ajoute : « Je ne » veux pas même avouer des équivoques. Oui dit des équivo-» ques dit des expressions susceptibles du mauvais sens. Ju-» gez ce que c'est que des expressions susceptibles du mau-» vais sens sur le Quiétisme le plus impie et le plus infâme. » Et comment se targuait-il de lever l'équivoque prétendue des endroits attaqués? Par les correctifs dont il disait le livre rempli. Puisqu'on lui refuse de le faire, il ne veut plus rien entendre. « M. de Chartres ne veut que m'entamer; M. de Paris » a pouvoir de me condamner, et n'a aucun pouvoir pour » borner la condamnation. » Il annonce donc qu'il va demander instamment à aller à Rome; et si on le lui permet, il partira promptement, plus de négociation +!

Aucune n'était possible désormais. Toutefois l'annotat eur de la Correspondance se trompe en accusant ici de faiblesse et de versatilité M. de Noailles qui, « en même temps qu'il » entrait en conférence avec Fénelon, était, dit-il d'accord » avec Bossuet pour se déclarer contre lui <sup>8</sup>.» Noailles au

<sup>1</sup> Bossuet à son neveu, Paris, 29 juillet 1697 (OEuv., p. 213). <sup>3</sup> Fénelon à Chanterac, Versailles, 22 juillet (1697), t. VII, p. 502, 503.

Fénelon, lettre citée, p. 503.
 A Chanterac, Versailles, 24 juillet (1697), t. vii, p. 596 à 508.

\* Note sur la lettre de Fénelon à Chanterac, du 20 juillet (1697), t. vii, p. 494.

250 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

contraire lui servait de médiateur, prolongeait les délais, cherchant depuis trois mois à « le tirer d'affaire <sup>1</sup>, » ne se décourageant pas, malgré le refus que M. de Cambrai soutint « pendant six semaines <sup>2</sup> » d'entrer dans leur conférence commune sous les plus vains prétextes : enfin par un essai de conférences hors la présence des deux autres prélats, que Bossuet connut bien et laissa faire, M. de Noailles avait poussé les tentatives aussi loin qu'elles pouvaient aller<sup>3</sup>.

Dès le 13 juillet M<sup>me</sup> de Maintenon engageait Noailles à y mettre fin, en ces termes qui méritent d'être transcrits : « Si » l'on ne veut pas tolérer le livre, je crois qu'il faut finir la » négociation. Quant au retour de M. de Cambrai, il n'y a » que Dieu qui puisse le faire, et je suis persuadée que vous » ne le croyez pas aussi imbu de ces maximes-là qu'il l'est » en effet. Son cœur en est rempli, et il croit soutenir la reli-» gion en esprit et en vérité. S'il n'était pas trompé, il pour-» rait revenir par des raisons d'intérêt. Je le crois prévenu de » bonne foi. Il n'y a donc plus d'espérance<sup>+</sup>.» Malgré cela, M. de Noailles veut épuiser les voies de douceur. Bossuet écrivait le 22 juillet : « M. de Cambrai donne ici à son ouvrage » des explications mauvaises en elles-mêmes et qui ne con-» viennent nullement au texte. Il parle cependant avec une » fierté étonnante. M. de Paris fait toujours des efforts pour » le convertir ; nous en attendons le succès<sup>8</sup>.» Ainsi il est bien clair que ces derniers efforts de M. de Paris se firent de l'aveu de ses deux confrères, et que les trois prélats étaient unanimes, non pour trahir Fénelon, mais pour le ramener à la vérité et lui faire avouer ses erreurs.

Le roi désirait que l'affaire fintt promptement <sup>6</sup>. Dès le jour même où l'archevêgue de Paris lui en exposa la situation, c'est-à-dire le 22, voyant qu'elle ne pouvait se décider

<sup>1</sup> Bossuet à son neveu, 5 août 1697 (OEuv., p. 216.)

<sup>9</sup> Bossuct, Relation, sect. viii, nº 5 (OEuo., t. xix, p. 79). <sup>3</sup> C'est aussi le jugement de Tabaraud, Supplément, chap. vii,

nº 2, p. 486. \* Lettre de ce jour à M. de Paris, dans Lettres de Mme de Main-tettre de ce jour à M. de Paris, dans Lettres de Mme de Maintenon, édit. La Beaumelle, 1757, t. IV, p. 101; citée en note sur la lettre de Fénelon à Chanterac du 20 juillet (1697), t. VII, p. 494. <sup>5</sup> A son neveu, Versailles (OEuv., t. xxVIII, p. 210). <sup>6</sup> Chanterac à Fénelon. Paris, 22 juillet (1697), t. VII, p. 500.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

en France. il résolut d'écrire de sa main au Pape touchant ce différent, afin que S. S. parlât au plus tôt sur le livre '. Bossuet répondait du succès \*. Louis XIV écrivit en effet cette lettre le 26 juillet, dans laquelle il annonçait qu'après avoir tenté toutes les voies de douceur, les évêques dont M. de Cambrai avait prétendu expliquer la doctrine, se crovaient obligés en conscience de mettre leur déclaration entre les mains de l'archevêgue de Damas (Delphini) nonce de S. S.; ensuite il suppliait humblement le Pape de prononcer le plus tôt qu'il lui serait possible sur ce livre et sur la doctrine qu'il contenait <sup>3</sup>.

Bossuet par sa lettre du 22 disait à son neveu que la déclaration serait envoyée le lundi 29, signée de la main des trois prélats \*. La résolution de la faire avait été prise vers la fin de juin<sup>5</sup>. M. de Bausset dit que les conférences avaient continué d'avoir lieu à l'archevêché pendant tout le mois de juillet, entre M. de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres pour arrêter définitivement le projet de leur déclaration . Ces conférences avaient continué en effet : depuis le moment où elles avaient commencé en avril, on en comptait déjà 18 tenues tant à Paris qu'à Conflans, jusqu'au moment où Fé-

<sup>1</sup> Lettre précitée de Bossuet, du 22 juillet (OEuv., p. 210).

<sup>1</sup> Suivant Phelipeaux, il donnait cette assurance au roi depuis le mois de juin, et il est vraisemblable que c'est à cette époque seulement que Bossuet, voyant le refus obstiné de Fénelon d'entrer en conférence avec lui, commença à parler ainsi au roi, comme nous

conférence avec lui, commença à parler ainsi au roi, comme nous l'avons déjà fait observer dans notre 2° article. <sup>3</sup> Louis XIV à Innocent XII, Meudon (*OEuv.* de Bossuet, t. xxvii, p. 210, et dans Phelipeaux, *Relation*, p. 1, liv. 2, p. 303, 304). — Analysée dans Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. IV, § 27, t. 11, p. 46. Russet dit que la lettre de Louis XIV au Pape était rédigée par Bossuet : l'abbé Phelipeaux marque sculement qu'en juin, Bossuet avait remis au roi un mémoire suivant lequel S. M. écrivit au Pape de sa propre main (*loc. cit.*, p. 303). Bossuet écrit à M. de la Broue: «Le roi a écrit au Pape de sa main» (Paris, 1<sup>er</sup> août 1697, t. xxviii, p. 215), et à son neveu : «Si la lettre du roi au Pape se » divulgue, envoyez-la nous : quoique nous en sachions le contenu, » la propre teneur est bonne à garder (Paris, 23 septembre 1697, p. 242). Il paratt bien clairement par là que Bossuet n'était pas l'auteur de cette lettre : on l'indique en note, même page. l'auteur de cette lettre : on l'indique en note, même page.

\* OBur., t. xxviii, p. 210. \* Bausset, Hist. de Bossuet, liv. x, § 13, p. 484.

Bausset, ibid., p. 483.

#### 252 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

nelon conféra avec M. de Paris 1; mais personne, pas même Bossuet, n'était bien pressé de se déclarer. La 18° paraît avoir eu lieu l'avant-veille de celle que M. de Paris accorda à Fénelon, c'est-à-dire le 16 juillet à Conflans. M. de Chartres qui y était avec M. de Meaux et l'archevêque pria MM. de Beaufort et Pirot « qu'ils les laissassent tous trois seuls con-» férer ensemble, » et M. de Meaux ramena M. Pirot à Paris « sans lui dire mot <sup>2</sup>. » Les prélats, comme on le voit de plus en plus par ces détails, concertaient alors le suprême essai de faire revenir l'auteur de ses illusions et d'éviter le jugement de Rome. Il est donc probable que ce ne sut guère qu'après la dernière résistance de Fénelon que Bossuet s'appliqua sérieusement à la déclaration projetée. Les principes en étaient discutés et posés d'avance.

Depuis qu'il travaillait à la rédiger, c'étaient « de nouvelles » peines, comme il le raconte dans le journal de Le Dieu; » M. de Paris ne voulait pas qu'on se nommât : Ouoi, lui dit » M. de Meaux, ferez-vous courir une feuille volante? Est-ce » là la manière d'attaquer les hérésies? Il consentit à mettre » son nom, mais il retranchait de la déclaration ce qu'il y » avait de plus outré dans la doctrine de M. de Cambrai et » qui avait été extrait de son livre. Il fallut bien que M. de » Meaux cédât en quelque point; mais enfin l'essentiel y est » demeuré, et en l'état qu'elle est, c'est M. de Meaux qui l'a » toute faite, se réservant d'expliquer plus au long dans » Summa doctrinæ ce qui avait été omis dans la déclaration. » comme il l'a fait, et qu'on peut le voir en comparant les » deux ouvrages <sup>3</sup>. »

Bausset, et après lui Rohrbacher regrettent de trouver dans cette déclaration parmi les propositions dénoncées celle du trouble involontaire de Jósus-Christ, ainsi conçue : « La » partie inférieure (de J. C.) ne communiquait à la supé-

<sup>1</sup> Chanterac à Fénelon, mercredi 17 juillet (1697), d'après une conversation du même jour avec M. Pirot, t. VII, p. 492. <sup>2</sup> Comparez la même lettre avec celle de Chanterac à Fénelon, mardi au soir, 16 juillet (1697), t. VII, p. 489, 491, 492. M. Pirot avait fait partie des 17 autres conférences (lettre du 17, p. p. 492).

<sup>8</sup> Journal de Le Dieu, t. 1<sup>er</sup>, p. 230.

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» rieure ni son trouble involontaire ni ses défaillances sen-» sibles, » proposition qui n'avait été insérée dans l'ouvrage que par une méprise de l'imprimeur et que Fénelon désavouait hautement <sup>4</sup>. On peut répondre à cela que Fénelon a continu <sup>5</sup> à la désavouer lorsque la cause a été pendante devant le Saint-Siége, et que le Saint-Siége ne l'en a pas moins comprise dans la condamnation : c'est la 13°. Et en effet ce sont de ces distinctions que le public qu'il s'agit d'instruire ne saurait faire <sup>4</sup>. Et voilà un des nombreux inconvénients que Fénelon eut évité en terminant l'affaire en France. Du reste la déclaration, au jugement de M. de Bausset, « s'ex-» primait avec toutes les formes de la modération. »

Bossuet y travaillait encore à Paris, 1e 29 juillet, et le 4" août, et il écrivait à son neveu : « M. de Paris me retient » ici, et j'y suis occupé à rédiger les articles sur le livre de » M. de Cambrai, qu'on remettra lundi à M. le Nonce, pour » le Pape. » « M. de Paris fait un peu de peine, mais la pa-» tience vient à bout de tout. Tout sera prêt pour lundi<sup>3</sup>. » Le roi avait parlé avec force au Nonce, qui écrivit à Rome dans le même sens. « Le roi, ajoute Bossuet, le 29, écrit lui-même » aujourd'hui très-fortement (ce qui veut dire que sa lettre » partit par le courrier de ce jour-là). On se défie des Jésuites » et du cardinal de Bouillon. On se servira de la main du » roi pour écrire au Pape. Le pauvre M. de Cambrai aura » ordre de se retirer. » Et le 1<sup>er</sup> août : « M. de Paris s'expli-» quera par une Instruction, en attendant que Rome parle. »

Bossuet exagérait sans doute, en disant à la fin de la lettre du 29 juillet : « La fureur de M. de Cambrai contre moi » est extrême ; sa cabale est terrible, et les artifices qu'elle

<sup>1</sup> Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. 111, § 27. t. 11, p. 46. — Rohrbacher, *loc. cit.*, p. 296. — *Corresp.* de Fénelon sur le Quiétisme, *passim.* 

<sup>3</sup> On lit d'ailleurs dans la *Relation* de Bossuet, sect. VII, nº 17, (OEuv., t. XIX, p. 76): « L'auteur semblait avoir rejeté l'involon-» tare qu'il avait admis dans le trouble de la sainte âme de Jésus-» Christ. Mais il est plus clair que le jour que, dans ses derniers » écrits, il rétablit ce dogme impie. » Et Bossuet renvoie à sa *Réponse aux quatre lettres*, nº 20; pour la démonstration qu'il en a faite.

<sup>3</sup> Paris, 23 juillet et 1<sup>er</sup> août 1697 (OEuv., p. 214, 215),

#### 254 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» emploie égalent sa fureur<sup>1</sup>. » Cela nous révèle le vif mécontentement qu'on éprouvait des deux côtés d'aller au tribunal de Rome; mais on le dissimulait. Fénelon se bornait : 1° à demander à M. de Paris que cet archevêque eût un plein pouvoir de finir avec lui, sans compter avec de Meaux, en consultant les plus habiles docteurs : (M. de Paris lui a toujours répondu, ajoute-t-il, qu'il ne pouvait être garant de rien, et que l'affaire irait à Rome 2); et à se plaindre de n'avoir pu s'aboucher avec les docteurs que ce prélat avait consultés<sup>3</sup>; 2° à faire, par l'intermédiaire de ses amis, une démarche auprès de M. de Chartres, pour tâcher de lui faire goûter le projet d'une nouvelle édition du livre, avec explications. «Je me sentirais, écrivait-il, dès demain, plus tendre et » plus ouvert pour lui, que je n'ai jamais été<sup>‡</sup>.» Par là, il tendait toujours à exclure Bossuet de l'examen, et à finir en France : cette ouverture vis-à-vis de M. de Chartres n'ent. comme nous le verrons, qu'un résultat insignifiant.

Le 25 juillet, Fénelon écrivit au roi, pour lui demander la permission de se rendre à Rome<sup>4</sup>. Le 29, n'avant pu obtenir une audience de M<sup>me</sup> de Maintenon, il lui adressa une lettre pour la prier d'appuyer cette demande <sup>6</sup>; il fit connaître cette même demande dans la lettre qu'il écrivit au Nonce (fin de juillet), et qu'avant son départ pour Cambrai, il lui fit remettre (c'est-à-dire avant le 3 août). Il y proteste qu'il n'avait pas cu d'autre intention dans son livre, que de suivre les 34 articles d'Issy, et qu'il se soumettrait, « avec une pleine do-» cilité, et sans réserve, à la décision du Saint-Père. »Il priait le Nonce d'envoyer le lendemain au Pape, copie de cet acte: il dit au Nonce : « Si j'ai demeuré six mois sans donner à Sa » Sainteté les éclaircissements que j'avais promis, c'est que

<sup>1</sup> OEuv., p. 214.

<sup>1</sup> OEuv., p. 214.
<sup>2</sup> Fénelon à Chanterac, Versailles, 22 juillet (1697). t. vn, p. 503, où il rapporte sa conversation avec M. de Paris; et à M<sup>me</sup> de Maintenon, Versailles, 29 juillet 1697 (t. vn, p. 512).
<sup>3</sup> Même lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon, même page.
<sup>4</sup> Fénelon à M. (Hébert, curé de Versailles, fin de juillet 1697), t. vn, p. 513 à 515.
<sup>5</sup> C'est la lettre dont on n'a qu'un précis dans les manuscrits de Dirot t vu p. 514.

Pirot, t. vii, p. 511.

Versailles, Corresp., t. vii, p. 510 à 513.

# ÉTUDE ET DÉTAILS SUB SA CONDAMNATION.

» mes confrères m'ont toujours retenu ici, dans l'espérance » de terminer les choses d'une manière pacifique (plaider à » Rome, c'était la guerre, et la guerre à outrance)! mais » enfin, on me refuse la liberté d'expliquer mon livre d'une » manière qui lève les équivoques des lecteurs les plus préve-» nus (ce n'était pas le livre qui en contenait; si l'on y en » trouvait, c'était par la prévention des lecteurs), et en même » temps on yeut me réduire à une rétractation<sup>1</sup>. » A quoi Bossuet répond dans une lettre à son neveu: « On lui a si » peu refusé de s'expliquer que nous avons en seize gros » cahiers ses explications. Elles ne sont ni bonnes en elles-» mêmes ni conformes au texte : il répond sur la plupart des » difficultés qu'on lui a faites et ce n'est qu'illusion <sup>2</sup>. » Aussi M<sup>m</sup> de Maintenon eut le courage de préférer le devoir aux sentiments d'estime qu'elle avait pour Fénelon et aux souvenirs d'une étroite amitié.

Le jeudi 1er août, Louis XIV fit écrire à l'archevêque de Cambrai qu'il ne jugeait pas à propos de lui permettre d'aller à Rome, qu'il lui enjoignait au contraire de se rendre dans son diocèse et lui défendait d'en sortir; qu'il pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la justification de son livre \*.

Fénelon écrivit le même jour une lettre touchante d'adieu à M<sup>n</sup> de Maintenon<sup>\*</sup>. Il partit le lendemain pour Paris et le samedi pour Cambrai, ayant eu ordre de ne rester à Paris que 24 heures <sup>1</sup>.

Le 2 août il écrivit de Paris à un cardinal pour lui recommander l'abbé de Chanterac, son parent et vicaire général de Cambrai, quiallait partir pour Rome afin de l'y représenter; et au pape Innocent XII pour le même objet et pour lui soumettre de nouveau son livre, en se plaignant amèrement de l'oppression qu'il souffrait depuis six mois, de la malveillance

- <sup>1</sup> Corresp., t. VII, p. 520 à 522. <sup>2</sup> Germigny, 18 août 1697 (OEuv., t. xxvIII, p. 223). <sup>3</sup> Bausset, Hist. de Fénelon, liv. III, § 26, t. II, p. 44. <sup>4</sup> Versailles, 1<sup>er</sup> août (1697), t. VII, p. 523-524: rapportée par M. de Bausset, Hist. de Fénelon, liv. III, § 27, t. II, p. 44 à 46. <sup>4</sup> Bausset, Hist. de Fénelon, liv. III, § 27, t. II, p. 44 à 46.
- <sup>5</sup> Bausset, ibid., p. 47.-Bossuetà son nevcu, 5 août 1697 (OEuv., p. 216).

256 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

avec laquelle on persistait en France à détourner beaucoup d'endroits de son livre à des sens impies, sans admettre ses explications tirées de son livre même. « Tout ce que les pré-» lats combattent, il le combat avec plus de vivacité. Dans » les épreuves de la vie intérieure il n'admet rien que l'évê-« que de Meaux, d'après les témoignages des saints, n'ait » admis avec moins de précaution et sans aucun tempéra-» ment d'interprétation <sup>1</sup>. » C'était là son style officiel. Dans l'intimité il disait fermement que les principes de M. de Meaux ne pouvaient jamais s'accorder avec les siens 2: « Dieu » m'est témoin que je n'ai jamais cru que ce que je crois, et » que ce que je crois n'est que la doctrine de mon livre dans » le sens où je la soutiens depuis six mois. Si le Pape veut » avoir la bonté de me faire communiquer les faits et les » preuves de M. de Meaux là-dessus ..., je prouverai le con-» traire par mes écrits du temps, et de plus je me purgerai » par serment à la face de toute l'Eglise 3. •

Quelques jours après sa lettre au Pape du 2 août, il donna à l'abbé de Chanterac un court mémoire pour le Pape, où il promet des additions pour une nouvelle édition à faire à Rome même, si Sa Sainteté en est contente. Dans ce mémoire, comme dans la lettre et dans le nouveau texte de la protestation, adressé de Cambrai au Nonce le 16 août, comme encore dans sa lettre au Pape, datée de Cambrai, 12 octobre même année, il se déclare prêt à suivre, « avec une docilité et » une soumission aveugle d'enfant pour son père, » tout ce qui sera réglé par l'autorité du Pape <sup>\*</sup>. Les termes de sa soumission, dans les actes adressés au Nonce du Pape que nous avons mentionnés et qui constituèrent son recours définitif, quoiqu'il n'emploie pas ces propres mots, comprennent le fait et le droit, c'est-à-dire la doctrine en elle-même et la question de savoir si telle doctrine est dans le livre; il dit en effet dans sa protestation au Nonce: « Je suis prêt à condam-

<sup>1</sup> Corresp., t. vii, p. 535 à 538.

<sup>2</sup> Fénclon au duc de Beauvilliers, Cambrai, 14 août (1697), t. viii,
<sup>3</sup> A l'abbé de Chanterac, Cambrai, 18 septembre (1697), t. viii,

<sup>3</sup> A l'abbé de Chanterac, Cambrai, 18 septembre (1697), t. viii, p. 46.

\* Corresp., t. vII, p. 539 à 541, t. vIII, p. 16 à 18, 67, 68.

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» ner toute doctrine et tout écrit que le Saint-Père condam-» nera '. » Il parlait dans le même sens dans une lettre apologétique datée du 3 août, au duc de Beauvilliers, qui fut aussi imprimée et répandue par ses amis, et à laquelle Bossuet répondit. Il déclarait se soumettre et sur le dogme en luimême et sur les expressions; il y disait : « Si je me suis mal » expliqué, on réformera (à Rome) mes expressions 2. » Il répétait la même chose dans sa réplique imprimée également quelques jours après, et cette fois avec les mots mêmes : » Malheur à moi si je regarde mon livre avec un œil de pro-» priété et si je scandalise l'Eglise pour des questions de fait » et des controverses personnelles ... On ne me verra jamais. » s'il plaît à Dieu, quoi qu'il arrive, ni écrire ni parler pour » éluder la condamnation de mon ouvrage; car je suis per-» suadé que nous devons être soumis pleinement et sans ré-» serve tant sur le fait que sur le droit, non-seulement pour » tous les dogmes qu'il faut croire ou rejeter, mais encore » pour toutes les expressions qui doivent être ou admises » comme propres à conserver le dépôt ou condamnées comme » capables de l'altérer 3. »

Cette soumission ainsi formulée, avec le recours cette fois sérieux au Saint-Siége, et que l'archevêque de Cambrai avait rendu nécessaire pour ses adversaires comme pour lui, fut à l'égard du parti gallican une sorte de déclaration de guerre, et fit entrer l'affaire dans une nouvelle phase avec bien plus d'acrimonie

Nous le verrons dans l'article suivant, et nous verrons en même temps que Fénelon fit beaucoup valoir à Rome cette soumission absolue. Elle était sincère, avec l'espérance assez long-temps conservée du succès. Il parlait là dessus en particulier comme en public, dans ses lettres à l'abbé de Chanterac comme dans ses défenses.

Le lecteur se rappelle le passage de sa lettre à l'abbé de

<sup>1</sup> Protestation au Nonce, fin de juillet, et Cambrai, 16 août 1697,

1000 station au fonce, in ac junici, ce cambrai, ro dout fort,
100 station, p. 522, t. viii, p. 17.
100 station, p. 100

# 258 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

Chanterac du 3 septembre, citée au commencement de notre 3<sup>e</sup> article par anticipation. Dans cette même lettre il continue ainsi : « L'Eglise doit être assistée du Saint-Esprit pour ad-» mettre et pour rejeter les expressions propres ou nuisibles » à la conservation du dépôt : faute de quoi elle n'aurait plus » de vrai jugement doctrinal : car *le sens ne peut se conserver* » que par les expressions, et ce n'est que par les expressions » que la tradition du sens se conserve<sup>1</sup>. »

Il ditdans sa *Réponse à la relation*, en réplique aux soupçons émis par Bossuet sur la sincérité de ses promesses de soumission: « En demandant au Pape à être instruit en détail de » peur de me tromper, je promettais de me soumettre sans » ombre de restriction, tant pour *le fait* que pour *le droit*, » quelque censure qu'il lui plût de faire de mon livre<sup>3</sup>. »

Le 6 août les trois prélats signèrent la déclaration de leurs sentiments sur le livre des *Maximes des saints*, Bossuet en fit une traduction en français pour le roi qui la lut tout entière. Les prélats la donnèrent au Nonce huit jours après. Elle fut envoyée à Rome vers le 12 et bientôt après imprimée et rendue publique <sup>3</sup>.

Nous avons exposé un peu longuement peut-être, mais, nous le croyons, nettement, en comparant les deux correspondances de Bossuet et de Fénelon, la période de six mois

<sup>1</sup> Corresp., t. VIII, p. 34.

<sup>a</sup> Chap. vii, § 80, p. 419.

<sup>a</sup> Phelipeaux, Relation, part. 1, liv. 2, p. 320, 321. — Manusc. de Le Dieu, cités en note par Bausset, Hist. de Bossuet, liv. x, § 14, p. 484. — Bossuet, lettre à son neveu, Paris, 12 août 1697 (OEuv., p. 218). — Nous corrigeons un peu par ces documents ce que dit M. de Bausset, Hist. de Fénelon, liv, 111, nº 27, t. 11, p. 69, et Hist. de Bossuet, ibid. — Bossuet écrit à son neveu, le 16 septembre : « On » vous envoie la déclaration des trois évêques imprimée. On l'a fait » imprimer pour dissiper les faux bruits que M. de Cambrai faisait » semer, qu'on n'avait pu rien trouver à reprendre dans son livre; » et aussi afin qu'elle vînt plus facilement entre les mains des car-» dinaux et des examinateurs.» Paris, 16 septembre 1697, Œuv., t. xxviii, p. 238. La Correspondance de Fénelon confirme ce que dit ici Bossuet. Même dans sa lettre au Pape du 2 août, Fénelon écrivait : « Libellum carpunt, libelli propositionibus aut hæreticis, aut » erroneis nusquam assignatis » (t. vii, p. 538), et passim, notamment au commencement de la lettre du 22 juillet (1697), à M. de Paris, p. 495.

# ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

comprise entre la publication du livre et le recours définitif : période mal ébauchée, on peut maintenant le constater, par M. de Bausset dans son histoire de Fénelon, recommencée d'une manière un peu moins inexacte et un peu plus méthodique, mais très-abrégée dans l'histoire de Bossuet : refaite non sans talent par Tabaraud, toutefois en raccourci, avec l'omission de biens des particularités, un soin peu minutieux de l'ordre chronologique, et tout-à-fait en dehors de notre vue spéciale et nouvelle '. Dans l'histoire de la suite du débat, désormais entièrement public et qui fut si vif et si prolongé entre Fénelon et ses adversaires, principalement avec Bossuet, à partir de ce moment mieux soutenu des deux autres prélats. M. de Bausset nous laisse encore plusieurs circonstances, notamment à Rome, et l'ensemble des faits, à mettre en relief à notre point de vue. Nous pouvons donc faire à ses deux histoires un nouveau Supplément utile après celui de l'habile janséniste Tabaraud : ce sera l'objet de nos derniers articles.

Algar GRIVEAU.

<sup>1</sup> Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon, chap. v, n<sup>es</sup> 4 à 14, p. 194 à 259. Nous n'avons pu lire cet ouvrage qu'à la fin de notre travail; mais nous n'avons pas voulu pour cela le négliger. Rohrbacher, sur cette période, est pour ainsi dire nul. On peut à peine mentionner le court et confus exposé de La Beaumelle (*Mémoires de Maintenon*, liv. x).

# Histoire catholique.

# QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

# SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT FU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LÉURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

Formant un supplément à toutes les histoires romaines.

# XXIII<sup>1</sup>.

46 ans avant Jésus-Christ.
29° année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.
41° année d'Antipater, procurateur de la Judée.
11° année de Sextus César, président de la Syrie.
706° année de Rome ; C. Julius César, consul III, pour 5 ans.
A la fin de l'année : Q. Fufius Calenus et P. Vatinius.
César, Dictateur II, pour l'année.
César, seul Imperator II.
M. Antoine, Maître de la Cavalerie.
3° année de la guerre civile.

# 1. Observations chronologiques.

Nous ne fesons pas un traité de chronologie, et le but de notre travail est indépendant de telle ou telle date; cependant nous devons ici préciser quelques titres et quelques dates, qui doivent servir à prouver l'authenticité et la véracité de certaines pièces que nous avons à produire en faveur des Juifs.

1° César, consul III, nommé pour 5 ans. — Tous les chronologistes que nous avons pu lire, depuis Panvinius jusqu'à Clinton, omettent ce consulat, et ne donnent à cette année que les consuls Calenus et Vatinius. Cependant, ce consulat de César ne peut être légitimement révoqué en doute. Dion dit expressément, en parlant des honneurs qui lui furent déférés à Rome, l'année précédente, après la victoire de Pharsale:

<sup>1</sup> Voir le Nº XXII, au Cahier de février ci-dessus, p. 436.

#### RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 16 ans av. L.C.

» César accepta (ilabe) d'être consul pour 5 ans consécutifs, » et dictateur, non pour six mois, mais pour toute l'année <sup>i</sup>. » Dion ajoute ensuite :

» Ces mesures furent ainsi décrétées, sanctionnées et pro-» clamées (¿ψηρίσθη xal ἐχυρώθη). César, qui se trouvait alors » hors de l'Italie, exerça (briorn) sur-le-champ la dictature, et » prit pour maître de la cavalerie, Antoine, qui n'avait pas » été préteur. Le consul (Servilius), donna aussi son adhé-» sion <sup>1</sup>. »

Ainsi, on ne peut contester que César ne fût pour la présente année consul III, et dictateur II. A l'appui de ce qu'a écrit Dion, nous avons en outre plusieurs monuments contemporains. Une médaille citée par Panvinius et Pighius porte:

## CAESAR, DICT. ITER, AVGVR. PONT. MAX. COS. TERT 3.

Une autre médaille porte également :

# COS. TERT. DICT. ITER. AVGVR. PONT. MAX4.

Ces deux médailles (la dernière surtout), sont des preuves très authentiques et contemporaines, que la Dict. Il concorde avec le Consulat III de César. Cette concordance sera confirmée par d'autres médailles qui portent : Dict. IV. Cos. V, et qui prouvent que le consulat a toujours dépassé d'un an la dictature; que si des auteurs postérieurs ou d'autres monuments (que nous citerons), égalent le nombre des consulats à celui des dictatures, il faut ou qu'ils se soient trompés, ou qu'ils aient négligé ce consulat, parce que César fut absent de Rome pendant presque tout ce temps.

<sup>1</sup> Υπατός τε γάρ έτη πέντε έφεξης γενέσθαι, χαὶ διχτάτωρ οὐχ ές έχμηνον, άλλ'ές ένιαυτον δλον λεχθήναι έλαδε (Dion, Hist. Rom. 1. XLII, c. 20).

<sup>2</sup> Dion, *ibid.*, c. 21. <sup>3</sup> Voir Panvinius, Comm. in lib. 11 Fastorum, p. 280, à l'année 708, et Pighius, Annales Romanorum, t. 111, p. 451, qui la met à l'an 707, et la cite, avec quelque différence dans la disposition des mots.

<sup>4</sup> Gravée dans Goltzius (C. J. Cœsar, etc., plan. xv, n° 1), et autres auteurs; existant au cabinet impérial, ct décrite par M. Co-hen, dans ses *Médailles impériales*, t. 1, p.7, n° §.

V<sup>•</sup> SÉRIE. TOME IX. — N<sup>•</sup> 52; 1864. (68° vol. de la Coll.) 17

264

÷ł

#### 262 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Ber

Goltzius, qui est un des premiers à avoir supprimé ce consulat, dans les Fastes de César, qu'il a arrangés à sa fantaisie, donne pour raison dans ses *remarques* que Dion assure «que » César refusa le consulat pour cinq ans, en acceptant la dic-» tature et le tribunat '. » Cela serait assez décisif. Malheureusement, Dion ne dit pas un seul mot de ce refus, comme on le voit dans le texte que nous avons cité.

Panvinius<sup>\*</sup>, qui supprime aussi ce consulat de César, se fonde sur ce que Dion affirme : « qu'au commencement de » l'année on ne désigna pas de consuls. » Cela ne veut pas dire que celui qui avait été désigné à la fin de l'année précédente, pour 5 ans, ne fût consul. Ce fut même la raison, sans doute, pour laquelle on ne fit point de désignation nouvelle. Panvinius allègue aussi ce qui est dit : « qu'au retour » de César deux consuls furent désignés.» Mais c'est César luimême qui les nomma en partant pour l'Afrique, pour laisser à Rome ces deux magistrats. D'ailleurs Dion ne dit pas qu'il n'y avait aucun consul nommé, mais aucun consul présent (υπατος οὐδεὶς ἦν 3).

Suétone confirme cette désignation, quand il cite parmi les honneurs qu'on décréta pour César, celui du consulat continué, et quand il ajoute :

» Il ne géra, que par le titre, son 3° et son 4° consulat; con-» tent du pouvoir de la dictature décrétée, ensemble avec les » consulats <sup>\$</sup>. »

En effet, quand on lui déféra son 3° consulat, il était en Egypte, et y passa presque toute l'année, et au commencement du 4<sup>e</sup>, il était en Afrique, d'où il ne revint à Rome que fort tard. Mais quand Suetone dit qu'il conserva le titre de ce consulat, pourquoi le lui ôter?

Il existe un autre monument chronologique que nous ne pouvons passer sous silence : c'est celui des Fastes capitolins

<sup>1</sup> Voir son C. J. Cæsar, sive historiæ Imperator. Cæsarumque Rom. ex antiquis numismatibus restitute, etc., p. 201 et 207, in-fol., 1563.

Panvinius, Comm. in Fastos, p. 280.
Dion, Hist. rom., ibid., l. xLIII, c. 27; trad., t. v, p. 56.
... Continuum consulatum... tertium et quartum consulatum titulo tenus gessit, contentus dictaturæ potestate decreta cum consulatibus simul (Suct., César, c. 76).

# 46 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

qui, découverts en 1547, donnent une série des consuls et des magistrats; ces fastes, attribués d'abord àVerrius Flaccus, contemporain d'Auguste, ont été déclarés anonymes, et d'une date incertaine. De plus, ils sont mutilés presque à chaque ligne. Nous les donnerons cependant jusqu'à la mort de César. Voici donc ce qu'ils contiennent pour cette année et la précédente :

C. IVLIVS C. F. C. N CAESAR II P SER....

Ceci se rapporte bien à notre année 705, où César fut consul avec Servilius. A la seconde ligne il y a encore :

C. IVLIVS C. F. C. N	CAESAR II	D
M. ANTONIVS M. F. N. N.		MAG
	Eodem anno.	
Q. FUFIVS Q. F. C. N.	CALENVS	P. VA

Nous donnons ce texte tel qu'il existe ', sans chercher à expliquer pourquoi, en faisant mention de la *dictature II*, il ne parle pas du *consulat III*, qui y est adjoint par les médailles, et par le texte de Dion sur le consulat de 5 ans; l'auteur, bien postérieur aux médailles, a déja arrangé à sa façon les consulats.

Il s'ensuit que César, nommé dictateur et consul, après la bataille de Pharsale, exerça ces deux charges pendant qu'il était en Egypte. Il n'y a point de contestation, quant à sa dictature, et l'on se fonde sur ce texte de Dion qui, parlant des efforts que fit César dès son arrivée, pour réconcilier Ptolémée avec Cléopâtre sa sœur, s'exprime ainsi:

» Comme en sa qualité de *dictateur*, investi de toute la » puissance du peuple, il lui appartenait de prendre soin de » leur enfance, et d'exécuter la volonté de leur père, il leur » défère la couronne<sup>3</sup>. »

C'est ce qu'écrivait Dion, près de deux siècles après l'événement; mais César lui-même, omettant sa qualité de dictateur, met en avant sa dignité de consul en ces termes:

« Pendant ce temps, César estimant que les querelles des » rois appartenaient au peuple romain, et à lui-même, cu su » qualité de consul,.... fit savoir qu'il trouvait bon que le

<sup>1</sup> D'après l'édition de ces Fastes, publiée par Panvinius, p. 24, in-fol., Venise, 1558, et non d'après celle de Pighius, complétée et arrangée par le P. Schott, dans Annales Romanorum, t. II, p. xvii. <sup>5</sup> Dion, Hist. rom., l. xLII, c. 35; trad. t. v, p. 73.

264 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 106 de Rome.

» roi Ptolémée et sa sœur Cléopâtre, renvoyassent leur armée » et vinssent plaider leur cause, par le droit, devant lui, plu-» tôt qu'entre eux, par les armes <sup>1</sup>. »

Cela se passait dès son arrivée en Egypte, en 705, époque où il était consul de droit avec Servilius; mais cela prouve qu'en agissant en dictateur, il prétendait nonobstant agir en consul. Oue si donc il a donné quelques décrets l'année suivante, 706, il a dù faire mention du titre de consul pour cing ans, qu'on lui avait donné.

Il nous reste à dire que M. Cohen, qui décrit la médaille citée plus haut, fait aussi une confusion assez grande quand il s'agit de la classer chronologiquement. D'abord il la place avec raison, à la suite de la bataille de Pharsale, qui est pour lui, comme pour nous, l'année 46 avant J.-C., et pour lui 708 de Rome. C'est son consulat III, mais il place immédiatement sa dictature III à la même année 708, oubliant que sa médaille (décrite page suivante) porte : Cos. tert. et Dict. iter.-Ajoutons qu'à la p. 13, n. 49, il donne à cette même année 708, l'an 45 avant J.-C. On voit quelle confusion règne dans cette chronologie.

Mais ce qui nous étonne davantage, c'est de voir Borghesi placer cette médaille après le 4° triomphe de César, c'est-à-dire à l'année suivante. Il veut expliquer la tête couronnée d'épis' qui s'y trouve, par la distribution de bled que César donna au peuple à cette occasion, comme si cet essai d'explication pouvait prévaloir contre les dates inscrites, et comme s'il ne pouvait pas avoir existé d'autres raisons de ces épis. Cet anachronisme dans un homme d'une aussi grande réputation que Borghesi, prouve encore la grande confusion de ces dates consulaires. Pour nous, nous croyons être sur une base solide en suivant les médailles contempo-

<sup>1</sup> Interim controversias regum ad populum romanum et ad se, quod esset consul, pertinere existimans..., ostendit sibi placere re-gem Ptolemæum atque sorrorem ejus Cleopatram, exercitus quos huberent, dimittere, et de controversiis jure, apud se, polius quam inter se armis, disceptare (Cæsar, de Bello civili, l. 111, c. 107). \* Voir OEuvres complètes de Borghesi, éditées par ordre et aux

frais de l'empereur Napoléon III, t. 1, p. 235.

46 ans av. J.-C RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. raines, le texte de Dion, et nous v ajoutons les décrets contemporains conservés par Josèphe.

Consulat de Calenus et de Vatinius. — Comme ce sont les seuls magistrats auxquels la plupart des auteurs rapportent cette année, il importe de rechercher à quelle époque ils furent élus par César. Dion dit, en général, qu'ils furent élus à la fin de l'année (in 'itéow) et qu'ils n'eurent de consuls que le nom (iléyouro ilvai) 1. Plutarque dit aussi que lorsque César arriva à Rome, l'année était près de finir (100 112 viautor xzragroépovroc<sup>2</sup>). Il v a loin de là aux trois mois que lui donne Suétone.

Un mot contemporain de Cicéron, conservé par Macrobe, précise encore mieux ce temps : « On cite, dit-il, un bon » mot de Cicéron, sur le consulat de Vatinius, qu'il n'exerça

- » que peu de jours : Il est arrivé un grand prodige en l'an-
- » née de Vatinius, car pendant qu'il était consul il ne s'est
- » écoulé ni hiver , ni printemps, ni été, ni automne. »

Bien plus, un autre bon mot de Cicéron ferait croire qu'il n'a duré qu'un jour; car Macrobe ajoute : « Comme Vatinius » se plaignait de n'avoir pas été visité par lui durant sa » maladie: j'ai voulu aller te voir pendant ton consulat, » lui dit Cicéron, mais j'ai été surpris par la nuit . »

Mais ce bon mot nous paraît plutôt se rapporter au consulat de Rebilus, dont nous parlerons en l'année 708.

Nous devons noter en passant que ce Vatinius, est le même à qui Cicéron « reprochait en plein forum de faire des » sacrifices aussi étranges qu'abominables, d'avoir l'habi-» tude d'évoquer les âmes des enfers, et de consulter les

<sup>1</sup> Dion, Hlst. rom., l. x111, c. 55; trad. t. v, p. 113.

p. 449). <sup>4</sup> Consulatu Vatinii, quem paucis diebus gessit, notabilis Ciceronis urbanitas circumferebatur : « Magnum ostentum, inquit, anno • Vatinii factum est, quod, illo consule, nec bruma, nec ver, nec » æstas, nec autumnus fuit. » Querente deinde Vatinio quod gravatus esset domum ad se infirmatum venire respondit: « Volui in • consulatu tuo venire, sed nox me comprehendit. • (Mac. Satur. l. п. с. 3).

<sup>Plutarq., César, c. 51; édit. Didot, p. 873.
Pighius, en citant ce texte, supprime le mot hiver (bruma),</sup> sans doute pour allonger ce consulat (Annales Romanorum, t. 111,

266 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 708 de Rome.

» dieux Manes, dans les entrailles des enfants immolés 1. » C'est à ces pratiques diaboliques, que Catulle fait allusion,

quand il dit dans son épigramme : «Eh! bien, Catulle, qu'attends-tu donc pour mourir? No-

» nius Struma est assis sur la chaise curulle; Vatinius se par-» jure par son consultat; eh! bien, Catulle, qu'attends-tu » donc pour mourir <sup>2</sup>? »

D'après tous ces textes, nous croyons pouvoir assigner à ces nominations le moment où César partit pour l'Afrique, le 28 décembre de l'année 706 ».

César imperator II. Ce titre donné par les soldats à leurs généraux après une victoire était assez commun chez les Romains, et César en avait été déjà décoré plusieurs fois pendant les guerres Gauloises; mais Cicéron nous apprend que le sénat avait décidé l'année précédente que dorénavant ce titre appartiendrait à César seul. C'est ce qu'il dit en présence même de César dans son discours pour Ligarius. « C'est lui, » qui, de l'Egypte m'a adressé des lettres, où il me disait » d'être ce que j'avais été; qui, reconnu seul Imperator, dans » tout l'empire du peuple Romain, souffrit que je partageasse » ce titre avec lui \*. »

Nous avons mis imperator II, parceque diverses médailles attachent déjà le titre d'imperator à son consulat II, entr'autres la médaille grecque que donne Goltzius, et qui porte :

Γ. ΚΑΙΣΑΡ. ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. ΟΥΓΑΤΟΣ. B. 5. Ainsi c'est à cette date qu'il convient de rapporter les mé-

<sup>1</sup> Voir les textes à l'an 55, dans les Annales, t. vii, p. 39. Quid est, Catulle, quid moraris emori?

Sella in curuli Struma Nonius sedet ;

Per consulatum pejerat Vatinius. Quid est, Catulle, quid moraris emori?

(Cat., Epig. 52). <sup>3</sup> Cette date correspond au 30 septembre de l'année Julienne. Leux qui voudraient ramener toutes les dates à cette année, peuvent consulter les Fasti hellenici de Clinton, in-4°, Oxford, 1851; les Ro-mische Zeittafeln de Fischer, in-4°, Altona, 1846, et le Tableau de concordance que Orellius a mis dans son Onomasticon Tullianum, t. 1, p. 131, in-8°, Turici, 1836. \* Qui ad me ex Egypto litteras misit, ut essem idem qui fuis-

sem; qui cum ipse imperator in toto imperio populi romani unus esset, esse me alterum passus est. (Cic. pro Ligario, c. 111, t. 12, p. 356). <sup>5</sup> Goltzius, C.J. Cæsaris Augusti et Tiberii Nomismata. plan. 11, nº 20.

46 ans av.J.-C. **RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.** 

dailles assez nombreuses qui portent le titre imperator sans aucune désignation d'année '.

C'est aussi à cette date que nous allons rapporter la satire où Catulle appelle César imperator unice, que l'on a tort de traduire par général sans pareil En vain le P. Hardouin dit à ce propos que le poète a menti, et apporte en preuve une médaille qui porte d'un coté César dict. et de l'autre Ant. imp. <sup>1</sup>. Il ne fait pas attention que cette dictature sans désignation est sa dictature I, et par conséquent précédant d'un an la décision du sénat.

Panvinius et quelques autres rapportent au retour d'Espagne le droit concédé par le sénat de faire précéder le nom par le titre d'imp.; mais, comme le fait remarquer le P. Hardouin, toutes les médailles portent Cæsar imp. Cen'est au'Auguste qui s'est qualifié de Imp. Cæsar.

Antoine, maître de la cavalerie. - Nous avous vu que Dion s'exprime ainsi : « César accepta sur le champ la dicta-» ture, et prit pour Maître de la cavalerie Antoine, » Plutarque dit aussi : « Après la bataille de Pharsale, César » ayant été nommé dictateur, nomma Antoine Maître de la » cavalerie, et l'envoya à Rome <sup>3</sup>. » Quelques auteurs ont induit de là que César accepta la dictature, et qu'il n'accepta pas le consulat, mais le récit de Plutarque est inexact en ce que lorsque César envoya Antoine en Italie après Pharsale, il n'avait pas encore été nommé dictateur, et quant à Dion, il est modifié par Cicéron qui, trois années après au milieu du sénat, s'exprime ainsi sur la nomination d'Antoine : « Pour comble d'indignité, par le crédit des amis de César, » et à son insu, car il était à Alexandrie, Antoine est nommé » Mattre de la cavalerie <sup>4</sup>.»

On voit avec quelle circonspection il faut accepter les textes chronologiques de ces auteurs.

<sup>1</sup> Voir ib., pl. 1, n. 7, 9, 10, 11, et dans M. Cohen, Médailles impériales, t. 1, p. 7, nº 8. \* Chronol. veter. Test., dans Opera post., in fol. p. 613.

Plutarque, Antoine, c. VII; p. 1096, édit. Didot.
Accesit ut, Cæsare ignaro, cum ille esset Alexandriæ, beneficio, amicorum ejus, magister equitum constitueretur. (Cic., Philipp. II, e. 25; t. 13, p. 90).

# 268 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome.

Cette digression et la précision de ces titres vont nous servir pour établir l'authenticité des décrets en faveur des Juifs, que Josephe attribue à César, et qui, jusqu'à présent, ont été rejetés unanimement par les historiens modernes.

# II. Événements politiques.

Continuation de la guerre en Egypte. — Grands périls que court César. - Dans un combat naval, il se sauve à grand peine àla nage, tenant d'une main ses papiers hors de l'eau. - Il est délivré par les secours qui lui amènent Mithridate et surtout Antipater à la tête de ses juifs. - Le roi Ptolémée vaincu fuvant dans une barque, se noie dans le Nil. --- Le peuple Egyptien se soumet. — César confirme le pouvoir royal à Cléopâtre à qui il fait épouser son autre frère Ptolémée le jeune.--Après être resté 9 mois en Egypte retenu par les charmes de Cleopâtre, dont il a un enfant, César se rend en toute hâte dans le Pont, où en 4 heures il bat Pharnace, qui s'était révolté contre les Romains. C'est à cette occasion qu'il écrit : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. - Il revient à Rome, au mois de septembre (réellement en juillet), et y apaise les troubles. --- Grands honneurs qui lui sont déférés.--Il s'embarque pour l'Afrique vers la fin de l'année, après avoir nommé Consuls Calénus et Vatinius.

### II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CMRIST a délivré les hommes ?

Voici comment Dion décrit l'état des esprits à Rome et les craintes qui les agitaient pendant l'absence de César : «Au commencement de cette année on ressentit à Rome un » violent tremblement de terre, un hibou parut, et la foudre » tomba sur le Capitole, sur le temple de la Fortune publique, et » sur les jardins de César, où elle tua un cheval d'un grand » prix ; le temple de la Fortune s'ouvrit de luimême ; de plus, » il sortit de la boutique d'uu boulanger du sang qui coula » vers un autre temple de la Fortune, à laquelleil a été élevé, » parceque tout homme doit avoir sous les yeux leprésent et le » passé, en tenir compte et ne pas oublier ce qu'il était à son » début dans la vie, et ce qu'il estdevenu ; maisjon l'a désignée

# 43 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 269

» par un nom qu'il n'est pas facile de rendre engrec. Plusieurs
» enfants vinrent au monde avec la main gauche fixée sur la
» tête; déjà les autres prodiges ne laissaient prévoir rien
» de bon, mais celui-ci paru aux Devins annoncer le sou» lèvement des pauvres contre les grands, le peuple l'inter» préta dans le même sens. Ces signes funestes envoyés par

» les dieux (pa: le Daimonion) troublaient les esprits 1. »

Nous avons déjà parlé de cc cheval de César. Voici ce que Suétone en raconte :

« César montait un cheval remarquable dont les pieds » étaient presque de forme humaine; son sabot était fendu » de manière à présenter l'apparence de doigts <sup>3</sup>. Il avait » élevé avec un grand soin ce cheval né dans sa maison, car les » Aruspices avaient promis l'empire de la terre à son mattre. » César fut le premier qui le dompta; jusque là il n'avait » souffert aucun cavalier; dans la suite, il lui érigea une » statue devant le temple de Vénus Génitrix <sup>3</sup>. »

Attachons-nous maintenant à César et examinons ses diverses pratiques religieuses. D'abord nous le voyons pardonnant aux Alexandrins, qui, après la défaite et la mort de Ptolémée, « ayant abandonné leurs armes et leurs retranche-» ments, viennent au devant de lui, avec les habits qu'ils pre-» naient quand ils voulaient supplier les vainqueurs, et por-» tant devant eux toutes les choses sacrées, par la religion » desquelles ils avaient coutume d'apaiser leurs rois offensés » et irrités <sup>4</sup>. »

Parti d'Egypte, il arriva à Comanes, où il y avait un <sup>1</sup> Ταῦτα μὲν ὅυτως ὑπὸ τοῦ Δαιμονίου προλεσχθέντα ἐτάραττεν αὐτούς (Dion, Hist. rom., l. XLII, c. 26: trad., t. v. p. 55).

(Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 26; trad., t. v, p. 55). <sup>3</sup> Voir une médaille qui le représente avec les pieds de devant en forme de mains, dans les médailles jointes par Patin au *Suétone* de Burmann (*planc.* 1v, n° 3).

de Burmann (*planc.* 1v, n° 3). <sup>3</sup> Utebatur autem equo insigni, pedibus prope humanis, et in modum digitorum ungulis fissis : quem natum apud se, cum haruspices imperium orbis terræ significare domino pronuntiassent, magna cura aluit; nec patientem sessoris alterius primus adscendit: cujus etiam instar pro æde Veneris Genitricis postea dedicavit. (Suet., *César*, c. 61).

<sup>4</sup> Armis projectis, munitionibusque suis relictis, veste ea sumta, qua subplices dominantes deprecari consueverunt, sacrisque omnibus prolatis, quorum religione precari obfensos iratosque animos regum erant soliti. (Hirtius, *de Bello Alexand.*, c. 32). 270 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome. « temple de Bellone très ancien et très saint dans la Cappa-» doce, lequel était si religieusement fréquenté, que le » prêtre de la Déesse était, du consentement de toute la na-» tion, le second après le roi, en majesté, en grandeur et en » puissance; César en nomma prêtre Lycomède le Bythinien<sup>1</sup>.

« Il y avait aussi un temple dédié à Vénus, à laquelle de » nombreuses courtisanes étaient attachées et dont la plu-» part étaient prêtresses, dit Strabon<sup>2</sup>. » On ne dit pas qu'il supprima ce commerce honteux.

Nous arrivons auprès de Pharnace, et là Hirtius nous apprend, que « c'est pour obéir à des Auspices et à des religions » que ce roi livre la malheureuse bataille où il est vaincu ». »

César, après sa victoire, « érige un trophée auprès de ce-» lui élevé en cet endroit par Mithridate, mais il n'ose faire » disparaître celui du roi barbare, parce qu'il était consacré » aux Dieux de la guerre <sup>4</sup>. » — Par contre, « il enlève de » Tvr, toutes les offrandes consacrées à Hercule, parce que » cette ville avait reçu, au moment de leur fuite, la femme et » le fils de Pompée<sup>5</sup>. »

A peine arrivé à Rome vers la fin de septembre, nous voyons César s'occuper de donner plus d'importance aux officiers du culte. C'est ce que raconte Dion :

« Quant à ceux qui avaient embrassé son parti et qui » avaient combattu avec lui, il donna aux sénateurs les Sa-» cerdoces et les Magistratures, pour la fin de l'année cou-» rante ou pour la nouvelle année, et, afin de témoigner sa » reconnaissance à un plus grand nombre, il nomma dix » préteurs pour l'année suivante et porta le nombre des

<sup>1</sup> Venit Comana, vetustissimum et sanctissimum in Cappadocia Bellone templum, quod tanta religione colitur, ut sacerdos ejus Deæ, majestate, imperio, potentia secundus a rege, consensu gen-tis illius habeatur. Id homini nobilissimo Lycomedi Bythinio adjudicavit. (Hirtius, Bell. Alexand., c. 66).

<sup>2</sup> Kal πληθος γυναιχῶν τῶν ἐργαζομαένων ἀπὸ τοῦ σώματος, ῶν ai πλείους εἰσὶν ἱεραί (Strab., l. x11, p. 5ö9).
 <sup>3</sup> At Pharnaces... sive auspiciis et religionibus inductus, quibus obtemperasse cum postea audiebamus, etc., etc. (Hirtius, Bell.

Atex., c. 74).] \* Ως xai τοῖς ἐμπολεμίοις Θεοῖς ἱερωμένον (Dion, Hist. rom., 1. XLII, c. 48; trad., t. v, p. 98). <sup>5</sup> Dion, *ibid.*, c. 49.



#### RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 1.-C.

es au delà des limites fixées par les lois. En effet, il un membre au collége des Pontifes, à celui de Au-

. dont il faisait partie, et à celui des Ouindécemvirs : 1'il ent l'intention de réunir tous les Sacerdoces dans ains, comme le portait un décret du Sénat 1. »

d à la fin de l'année il s'embarque pour l'Afrique, suvons un détail qui ferait croire que Césarfaisait peu les Augures. Voici en effet ce que dit Cicéron dans re de la Divination, où il réfute à peu près tout ce ait dire à son frère dans le 1er livre :

ar lui-même, quoique le grand Aruspice l'avertit de int passer en Afrique avant l'hiver, n'y passait-il s'il ne l'eut point fait il aurait trouvé toutes les troupes ennemis rassemblées contre lui en un même lieu \*.» ne confirme ce fait :

religion ne put jamais lui faire abondonner ou différer e entreprise. La victime ayant échappé au couteau du icateur, il n'en différa pas son départ contre Scipion )a \*. »

paraît mettre César au-dessus de toutes les superstivulgaire. Mais Suétone ajoute tout de suite, en parson arrivée en Afrique :

is ce voyage étant tombé en sortant de son navire, il terpréter ce présage en sa faveur, et s'écria : Je le Afrique. Afin d'éluder les prédictions qui voulaient ans cette province le nom des Scipions fût, d'après e du Destin, toujours heureux, toujours invincible, prit avec lui, dans son camp, le plus méprisé de tous embres de la famille Cornélia, auguel on avait donné nom de Salutio, à raison de la bassesse de sa con-\*. »

Hist. rom., l. XLII, c. 54; trad., t. v, p. 103.

? ipse Cosar, cum a summo haruspice moneretur, ne in ante brumam transmitteret, nonne transmisit. (Cic., de I, C. 24; I. 24, p. 489).

eligione quidem ulla a quoquam incepto absterritus um-l retardatus est. Quum immolanti aufugisset hostia, pron adversus Scipionem et Jubam non distulit.

upsus cliam in egressu navis, verso ad melius omine: Tenquit, Africa. Ad eludendas autem vaticinationes, quibus

# 272 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome.

Dion confirme en ces termes la preuve des diverses appréhensions de César et de son armée :

« César n'ignorait pas cette prédiction; voyant d'ailleurs que » ceux qui servaient sous ses ordres avaient la même convic-» tion et qu'ils éprouvaient des craintes, il prit avec lui un » homme de la race des Scipions et qui portait leur nom » (Salatton était son surnom), et fit voile vers Adrumète, parce » qu'Utique était gardée avec le plus grand soin. A la faveur » de l'hiver, il fit la traversée à l'insu des ennemis et contre » leur attente. Au moment où il débarqua, il lui arriva un » accident qui semblait être un présage sinistre envoyé par » le Daimonion; mais il le fit tourner à son avantage. En » effet il tomba à terre en descendant de son vaisseau. Ses » soldats, le vovant renversé, perdirent courage et expri-» mèrent leur mécontentement par des cris tumultueux. » César, loin de se déconcerter, étendit la main, saisit la » terre, comme s'il était tombé à dessein, la couvrit de baisers » et dit à haute voix : Je te tiens, A frique 1. »

Nous verrons, à l'année suivante, quel parti il sut tirer de ce Scipion insignifiant, et comment très souvent il le mit à la tête de ses troupes, toujours pour suivre les prescriptions du Daimonion.

### III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Nous avons vu comment, à la fin de l'année précédente, César était en péril, assiégé qu'il était dans un quartier d'Alexandrie, par l'armée nombreuse des Égyptiens. Il était perdu si on ne fût venu à son secours; ce secours lui arriva et ce fut aux Juifs qu'il le dut. Il faut bien constater ce fait, qui sert à expliquer les grandes faveurs qu'il leur accorda. Commençons par citer Hirtius, l'auteur de la Guerre d'Alexandrie, insérée dans les Commentaires de César :

felix et invictum in ea provincia fataliter Scipionum nomen ferebatur, despectissimum quemdam ex Corneliorum genere, cui ad opprobrium vitæ Salutioni cognomen erat, secum in castris, habuit. (Suet., *César*, c. 59).

<sup>1</sup> Dion, Hist. rom., l. XLII, c. 58; trad., t. v, p. 119.

#### 16 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

## 1. Services rendus par les Juifs à César.

« Vers ce même temps, Mithridate de Pergame, aussi » connu par ses talents militaires que par sa naissance, et » cher à César pour sa constante fidélité, avait été envoyé par » lui au commencement de cette guerre, en Syrie et en Ci-» licie, afin d'v chercher des secours. L'affection des peuples » et son activité eurent bientôt assemblé des troupes nom-» breuses ; il les amena par terre à Péluse, qui joint l'Égypte » à la Syrie. Achillas avait mis une forte garnison dans cette » place, dont il connaissait l'importance (car on ne peut en-» trer en Égypte, du côté de la mer, que par le Phare, et du » côté de la terre que par Péluse : ces deux portes sont les » clefs du royaume). Mithridate l'investit tout à coup. Le » nombre de ses troupes, qui lui permettait de relever » celles qui étaient fatiguées ou blessées, sa fermeté, sa per-» sévérance, le firent triompher de la vive résistance des en-» nemis. Il s'empara de la place le même jour, et y mit gar-» nison. Après ce succès, il marcha droit à Alexandrie pour » rejoindre César, et sur sa route il soumit toute la contrée » par cette autorité qui toujours accompagne le vainqueur 1. »

Comme on le voit Hirtius cite ce secours si attendu et si décisif que Mithridate amena à Cæar; mais il ne nous dit pas, qui vint au secours de Mituridate lui-même, avec quelles troupes celui-ci opéra, et avec quelle intervention

<sup>1</sup> Sub idem tempus, Mithridates Pergamenus, magnæ nobilitatis domi. scientiæque in bello et virtutis, lidei dignitatisque in amicitia Cæsaris, missus in Syriam Ciliciamque initio belli Alexandrini ad auxilia arcessenda, cum magnis copiis quasceleriter, et propensissima civitatum voluntate, et sua diligentia, confecerat, itinere pedestri, quo conjungitur Ægyptus Syriæ, Pelusium adducit : idque oppidum, firmo præsidio occupatum Achillæ propter obportunitatem loci (namque tota Ægyptus maritimo accessu Pharo, pedestri Pelusio, velut claustris, munita existimatur), repente magnis circumdatum copiis, multiplici præsidio pertinaciter propugnantibus, et copiarum magnitudine, quas integras vulneratis defessisque subjiciebat, et perseverantia constantiaque obpugnandi, quo die est adgressus, in suam redegit potestatem, præsidiumque ibi suum conlocavit. Inde, re bene gesta, Alexandriam ad Cæsarem contendit, omnesque eas regiones, per quas iter faciebat, auctoritate ea, quæ plerumque adest victori, pacaral, atque in amicitiam Cæsaris redegerat (Hirtius, De Bello alexandrino, c. xxvi).

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome. une grande partie de l'Egypte se rallia à César. Josephe va nous l'apprendre :

« Antipater, qu'Hircan avait mis à la tête des affaires, » rendit, après la bataille de Pharsale, et la mort de Pompée, de » grands services à César, dans la guerre qu'il fit en Egypte. » Il alla joindre, avec 3,000 Juifs, Mithridate de Pergame, » qui amenait du secours à César, mais qui avait été obligé » de rester à Ascalon, parce que ceux de Péluse lui refu-» saient le passage. Il porta quelques chefs d'Arabes à lui » envoyer aussi des secours. Tous ceux de Syrie, le dynaste » Jamblique, Ptolémée son fils, Tholémée, fils de Soëme, qui » demeurait sur le mont Liban, et presque toutes les villes, » pour ne pas paraître moins zélées que lui à servir César. » armèrent en sa faveur. Mithridate partit de Syrie avec tous » ces renforts, et vint à Péluse, qu'il fut obligé d'assiéger, » les habitants lui en avant fermé les portes. Antipater se » distingua beaucoup à ce siége. Ce fut lui qui fit la première » brèche, et qui procura aux troupes le moyen de se jeter » dans la ville.

» Mithridate, après l'avoir prise, s'avança pour joindre Cé-» sar; mais les Juifs qui demeuraient en Egypte, dans ce que » l'on appelle le pays d'Onias s'opposèrent à son passage. » Antipater les porta à suivre le parti que toute la nation » avait pris, et les y determina surtout en leur montrant » des lettres d'Hircan par lesquelles le Grand-Prêtre les » exhortait à se déclarer pour César, et à fournir à ses trou-» pes tout ce dont elles pourraient avoir besoin. Voyant donc » qu'Hircan et Antipater suivaient la fortune de César, ils se » prêtèrent à tout ce qu'on souhaita. Les Juifs qui demeu-» raient à Memphis, informés de la conduite qu'avaient tenuc » ceux du pays d'Onias, invitèrent Mithridate à venir chez » eux; il y alla et les prit avec lui '. »

Hirtius raconte comment arrivées, ainsi à la pointe du Delta, Ptolémée vint s'opposer aux troupes auxiliaires, et comment César averti de leur arrivée vint à leur rencontre pour les soutenir. Josephe nous dit encore que ce fut aux Juifs qu'il faut attribuer cette victoire à la suite de laquelle Ptolémée se

<sup>1</sup> Josèphe, Ant. Jud., l. xIV, c. 8.

46 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 275

noya dans le Nil, et toute l'Egypte se soumit à César. Voici son précit :

« Lorsque Mithridate eut passé le Delta, il donna bataille » aux ennemis, dans un lieu qu'on appelle le camp des Juifs. » Il se mit à droite de l'armée, et donna la gauche à Antipa-» ter. Celle que commandait Mithridate plia, et courait » risque d'être défaite, si Antipater, qui avait déjà rompu la » partie de l'armée ennemie qu'il avait devant lui, ne fût promp-» tement venu le long du fleuve à son secours. Il le dégagea, » le remit en état d'agir, mit en fuite et poursuivit vivement » les ennemis, qui l'avaient poussé assez loin, et se rendit » mattre de leur camp. Mithridate perdit 800 hommes dans » cette action, Antipater n'en perdit que 50. Dans les lettres » que Mithridate écrivit à César pour lui rendre compte de » ce combat, il attribua tout l'honneur de la victoire à Anti-» pater, et déclara qu'il lui était, ainsi que toute l'armée, » redevable de son salut. César donna de grandes louanges » à Antipater, et l'employa par la suite dans les occasions » les plus dangereuses : ce brave guerrier y reçut plusieurs » blessures 1. »

Josèphe, à l'appui de ses assertions, cite deux passages d'historiens grecs, qui sont perdus, et d'après lesquels le grand prêtre Hircan aurait fait partie de l'expédition, et serait allé en personne à la défense de César. Voici ces textes importants:

« Plusieurs historiens ont dit qu'Hircan avait eu part à cette » expédition, et était allé en Egypte. Strabon de Cappadoce, » qui l'a cru, le confirme par l'autorité d'Asinius •, dont il » cite ces paroles : « Après que Mithridate fut entré en Egypte, » et avec lui Hircan, souverain Pontife des Juifs. » Ce même » auteur dit dans un autre endroit, sur l'autorité d'Hypsicrate <sup>3</sup> • que Mithridate entra d'abord seul en Égypte, mais qu'ayant » appelé à son secours Antipater, qui était pour lors chargé

<sup>1</sup> Josèphe, Ant. Jud., l. xiv, c. 8.

<sup>2</sup> Cet auteur doit être Asinius Pollio, qui avait composé une Histoire de la guerre civile en 17 livres, d'après Suidas. Voir Frag. Hist. Gracorum, t. 111, p. 493.

Hist. Græcorum, t. 111, p. 493. <sup>3</sup> Hypsicrate, cité ici, paraît avoir été contemporain de ces événements. Il ne reste que ce fragment de ses Histoires, inséré parmi ceux de Strabon, *ibid.*, p. 493. Il avait écrit en langue phénicienne 276 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome » de l'administration des affaires de la Judée, il le vint trou-» ver à Ascalon, avec un corps de troupes de 3,000 hommes » et qu'à sa sollicitation, tous les grands, du nombre desquel » fut le grand-prêtre Hircan, vinrent prendre part à cette ex » pédition. » C'est ainsi que s'exprime Strabon<sup>1</sup>. »

Ces auteurs s'accordent avec le décret de César que nou citons, ci-après page 287, et qui porte que Hircan était ven à son secours avec 1,500 Juifs, et le confirment.

Ainsi les grands services rendus à César par les Juifs, son bien constatés, et l'on comprend que Cicéron ait pu dire « César se tira d'Alexandrie avec grand bonheur, comme il l » crovait lui-même<sup>2</sup>. »

2. Faveurs accordées aux Juifs, par Pompée d'abord, puis par Cé sar, à cause des grands services qu'ils leur avaient rendus.

C'est sur les décrets portés en faveur des Juifs par Césai que nous voulons principalement attirer l'attention; mais au paravant nous devons dire quelques mots de ceux attribués Lentulus et à Marcellus, consuls en 704.

Nous avons raconté comment ces consuls avaient suiv Pompée en Grèce, avec presque tout le sénat et toute la nc blesse romaine. Dion nous apprend que les consuls y exerçaien leur charge avec les mêmes formalités que s'ils n'avaient pa quitté la capitale de l'Italie. Il ne faut donc pas s'étonner qu les peuples s'adressassent à eux, et que les consuls fissent de décrets pour repondre à leurs demandes. Voici donc quatr décrets rendus par ces Consuls, en faveur des Juifs.

Quintilis (juillet). - L. Lentulus et C. Marcellus, consuls. - E présence de T. Appius (ici la liste des sénateurs présents, au non bre de 16)... En leur présence, Lentulus porta le décret suivant « En ce qui concerne les juifs citoyens romains, qui ont coutum de pratiquer les cérémonies juives dans la ville d'*Ephèse*, ass

une Histoire de Phénicie, que Lœtus avait traduite en grec. Voir ( frag. ibid., t. 1v, p. 437, extrait de Tatien, Contre les Grecs, c. 2 (latrol. grecque, t. vi, p. 879), et dans Eusèbe, Pré. Evang., l. 1 c. 11 (*ibid.*, t. xx1, p. 822). <sup>1</sup> Josephe, *ibid.*, l. x1v, c. 8, nº 3.

<sup>3</sup> Cæsar Alexandriæ se recepit, felix, ut sibi quidem visebatur (Cic., Philip. 11, c. 26; t. x111, p. 72).

**RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.** 277 46 ans av. J.-C.

sur mon tribunal, je les déclare libres, par crainte du Daimonion. (δεισιδαιμονίας ένεχα 1).»

П

M. Publius, fils de Spurius, Marcus, fils de Marcus, et Lucius, fils de Publius, disent : — « Nous étant présentés au proconsul Lentulus, nous l'avons instruit des demandes que Dosithée d'Alexandrie, fils de Cléopatride, a faites, qu'il lui plaise d'exempter, par la crainte du Daimonion, les juifs citoyens romains, observant les rites sacrés juifs, et il les a exemptés. Avant le 13 des calendes d'octobre <sup>2</sup>.

#### ш

L. Lentulus consul dit : « En ce qui concerne les citoyens romains juifs, qui m'ont été désignés comme ayant et pratiquant les rites sacrés juifs à Ephèse, par crainte du Daimonion, je les déclare li-bres. — Ceci a été fait avant le 13 des calendes d'octobre <sup>8</sup>. »

#### IV

L. Lentulus consul a dit: « En ce qui concerne les citoyens romains juifs, ayant et pratiquant les rites sacrés juifs, à Ephèse, assis sur mon tribunal, par crainte du Daimonion, je les ai déclarés libres de la milice, avant de 12 des calendes d'octobre.-L. Lentulus et C. Marcellus, consuls \*. »

Nous avons réuni ces quatre pièces, qui sont évidemment des variantes du même décret. Voici quelques preuves de son authenticité.

D'abord, nous savons que la plupart des sénateurs avaient suivi Pompée en Epire, et que, fixés à Dirrachium, les Augures avaient consacré un temple pour leur réunion. C'est pour cela que Lentulus cite les noms des sénateurs qui étaient présents quand il rendit ce décret. Nous ne citons ni discutons ces noms, parce que, outre les altérations qu'il ont subies par les diverses traductions et transcriptions, il faudrait connaître le nom de tous les sénateurs pour décider que ces noms sont vrais ou faux. Mais nous pouvons citer d'autres preuves.

Nous trouvons en tête du premier décret le nom du mois Quintilis, c'est-à-dire Juillet. D'autre part trois décrets portent les dates des 12 et 13 d'octobre, ce qui est bien contradictoire. Mais il faut faire attention que le 13 des calendes d'octobre, avant la réformation du calendrier, qui fut faite trois

v° série. Tome IX. — N° 52; 1864. (68° vol. de la Coll.)

18

ì

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Josephe, Ant. judaiq., l. xiv, c. 10, nº 19.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Josephe, ibid., nº 18.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Josèphe, *ibid.*, nº 16. <sup>4</sup> Josèphe, *ibid.*, nº 13.

278 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rom ans plus tard par César, correspond précisément au 24 juillet 705. On conçoit alors que Josèphe, ou celui qui lui à transmis ce décret, à côté d'octobre, ancien style, ait annoté qu'il s'agit de juillet, nouveau style'. Cette contradiction devient donc ici une preuve; on n'invente pas tout exprès ces contradictions apparentes.

Nous ferons remarquer, en second lieu, cette mention répétée par crainte du Daimonion (desosdaspovía; Evexa) que nous fesons rapporter à Lentulus, et non aux Juifs. Nous avons fait remarquer, les premiers peut-être, que c'était là le terme consacré chez les Romains, pour exprimer leur disposition à l'égard de Dieu. Cicéron nous a dit que Pompée était fort adonné (admodum deditus) à ces croyances, et Lentulus crut voir par l'inspiration de ce Daimonion, le bucher de Pompée. Il n'est donc pas étonnant que ce soit par la crainte de ce Daimonion qu'on accorda aux Juifs ces priviléges. D'ailleurs, il est bien possible que Pompée se soit souvenu du sacrifice qu'il avait fait offrir au Très-Haut, lors de la prise du temple de Jérusalem<sup>3</sup>.

On comprend, au reste, que Pompée et Lentulus aient voulu s'attacher les Juifs par quelques faveurs, afin de ne pas les pousser en ce moment dans le parti de César.

Il existe encore plusieurs autres décrets portés par diverses villes, à la suite et en exécution de ce décret de Lentulus; nous en citerons seulement quelques-uns.

Et d'abord voici le nom de celui qui transmit ce décret aux députés juifs, et qui les recommande aux archontes des villes qu'ils doivent traverser :

Caius Fanius, fils de Caius, préteur et consul, aux magistrais de Coos, salut :

Sçachez que des députés des Juifs me sont venus trouver, pour me prier de leur remettre les décrets du Sénat en leur faveur : vous les trouverez ci-joints. Conformément à ces décrets, prenez soin et veillez à ce qu'ils passent chez vous en toute sûreté pour se rendre chez eux 3.

<sup>1</sup> Voir le Tableau de concordance des mois, donné par Korb, dans l'Onomasticum Tullianum d'Orellius, t. 1, p. 166.
<sup>a</sup> Voir les textes sur ce fait, à l'année 690 de Rome, 62 avant J.-C., dans les Annales, t. v, p. 361.
<sup>a</sup> Josèphe, Ant. jud., l. xIV, c. 10, n° 13.

#### RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS. 279 46 ans av. J.-C.

Ce C. Fannius Strabo est connu comme ayant suivi Pompée en Grèce, et Pighius l'a mis dans ses Annales à l'année 704, en qualité de propréteur <sup>1</sup>. Le mot de consul embarrasse; Orellius le remplace par proconsul<sup>\*</sup>. Il paraît qu'il périt à la bataille de Pharsale. Cicéron, après avoir annoncé son départ, écrit à Atticus : « Moi, que je vous console de la » mort de Fannius? il tenait sur vous des propos offensants, » parce que vous étiez resté en Italie<sup>3</sup>. »

Décret des habitants de Délos. - Sous l'archontat de Boiotus, le 20 du mois thargelion, réponse des préteurs :

Marcus Pison, légat, étant dans notre ville, chargé de faire des levées de soldats, après nous avoir convoqués, nous et les principaux citoyens, a ordonné que, quant aux Juifs citoyens romains, on ne les inquiète point pour la milice, parce que le consul Cor. Lentulus, par crainte du Daimonion, en avait délivré les Juifs. Vous devez donc obéir au préteur 4.

Havercamp observe, avec raison, que ces faits concordent parfaitement avec ce que dit César, que : « Pompée avait avec » lui deux légions asiatiques, que le consul Lentulus avait for-» mées, et qu'il avait distribué dans les légions un grand » nombre de soldats, venus de Thessalie, de Béotie, d'Achaie » et d'Epire<sup>5</sup>. »

## VII

T. Atilius, fils de T. Bulbus, député et propréteur, aux magistrals des Ephésiens, au sénat et au peuple, salut : En ce qui concerne les Juifs qui sont en Asie, L. Lentulus, sur

la demande que je lui ai adressée, les a délivrés de la milice. Après cela, ayant demandé la même chose à Fanius, le général, et à L. Antonius, proquesteur, je l'ai obtenu. Je veux done que vous veilliez à ce que personne ne soit maltraité .

Pighius, t. 111, p. 442.
 Onomast. Tullianum.—Voir aussi la note d'Havercamp, Josèphe,

t. 1, p. 709. <sup>3</sup> De Fannio consoler te ? perniciosa loquebatur de mansione tua. (Cic. ad Att., x1, 6, et v111, 15.) Josephe, *ibid.*, nº 14.

<sup>b</sup> Duo ex Asia, quas Lentulus consul conscribendas curaverat. Preterea magnum numerum ex Thessalia, Beotia, Achaia, Epiroque subplementi nomine, in legiones distribuerat. (Casar,. Bell civ., 111, 4.) • Josephe, ibid., nº 13.

#### VIII

## Décret de ceux d'Ephèse. — Sous le prytane Ménophile, le premier jour du mois artemisius, le peuple a arrêté ce qui suit :

Sur l'exposé des préteurs, Nicanor, fils d'Euphème, a dit : « Les Juifs qui demeurent dans cette ville, ayant demandé au proconsul Pompeius, fils de Brutus, qu'il leur soit libre d'observer leur jour de Sabbat, et de vivre selon leurs usages, sans aucun trouble ou empêchement, liberté qui leur a été accordée par le préteur : le Sénat et le Peuple, vu l'intérêt qu'y prend le Peuple romain, veulent qu'il soit permis aux Juifs de se conduire en tout selon leurs lois particulières, font défense de leur causer aucun trouble dans leur observation du Sabbat, et d'exiger d'eux aucune amende, mais de leur permettre de tout faire d'après leurs propres lois <sup>1</sup>.

Nous n'avons pas besoin, pour le hut que nous poursuivons, de prouver que tous ces décrets sont authentiques; mais nous pouvons dire qu'ils correspondent tout à fait aux circonstances que nous connaissons, et que ce n'est pas l'absence de renseignements sur ces divers noms allégués, qui peuvent les faire rejeter, comme si leur fausseté était évidente. Mais voici ceux de César de cette année 706, et que nous croyons plus importants.

3. Faveurs accordées aux Juifs par César. — Sur les divers décrets relatant ces priviléges, conservés par Josèphe.

Nous n'avons pas besoin de rappeler combien César fut toujours reconnaissant pour tous ceux qui lui avaient rendu quelque service. Il a dû, par conséquent, accorder des faveurs à Hircan d'abord, puis à Antipater, et ensuite aux Juifs en général. Il a dù promulguer des décrets en leur faveur. Il ne faut donc pas s'étonner que Josèphe en produise plusieurs; mais ces décrets sont-ils authentiques ? C'est ce qu'il s'agit de savoir. Nous connaissons toutes les objections gu'on a élevées contre eux, et comment, sans même les discuter, les éditeurs de César les ont éliminés complétement de ses fragments. C'est ce que vient de faire tout récemment M. Egger, dans son utile publication : Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ<sup>2</sup>. Cependant quelques auteurs en ont pris la défense; parmi eux il faut citer le savant ouvrage du professeur Krebs, ayant pour titre : Decreta Romanorum pro Judæis facta, e Josepho collecta, et Commentario historico-gramma-

<sup>1</sup> Josephe, ibid., nº 25.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> In-8<sup>5</sup>, 1813, chez Hachelte, p. 369.

46 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

*tico-critico illustrata* 1. » Nous allons, à notre tour, examiner quelques-uns de ces décrets, et essayer d'en prouver l'authenticité, en conservant leur rédaction à peu près intégrale.

Commençons d'abord par constater comment César fabriquait ses décrets. C'est Cicéron qui va nous l'apprendre; ce à quoi n'ont pas fait attention ceux qui ont rejeté ces décrets pour quelques oublis ou quelques vices de forme. Voici ce que dit Cicéron en parlant précisément d'une masse de décrets envoyés en Syrie, dont la Judée faisait partie :

« Croyez-vous, écrit-il à un ami, que si j'étais à Naples, on » en forgeat ici moins de décrets ? Je suis à Rome, je suis » assidu au Forum; et tous les jours il sort quelque Décret » du Sénat, de l'atelier de cet homme qui vous aime, et me » fait l'honneur d'être aussi de mes amis. Il y met même » mon nom, lorsque cette pensée lui vient à l'esprit; et » j'apprends qu'on a reçu dans l'Arménie et dans la Syrie » des Décrets du sénat que j'ai signés, avant que j'en aie eu » d'ailleurs la moindre connaissance. Ne vous imaginez pas » que je badine, je vous assure que des rois fort éloignés » m'ont remercié par leurs lettres d'avoir contribué, par mon » suffrage, à leur faire obtenir le *titre de rois*, tandis que » j'ignorais non-seulement qu'ils l'eussent obtenu, mais » même qu'ils fussent au monde<sup>2</sup>. »

Ce témoignage authentique et contemporain doit suffire pour nous autoriser à ne pas chercher dans ces décrets de César, l'exactitude et la régularité exigées dans les temps ordinaires.

<sup>1</sup> Adjunctum est decretum Atheniensium, pro Hyrcano pontifice M. Judæorum factum, commentario illustratum, in-8° de xv111-454 p. Lipsiæ, 1768.

<sup>i</sup> An minus multa senatus-consulta futura putas, si ego sim Neapoli? Romæ cum sum, et urgeo forum, senatus-consulta scribuntur apud amatorem tuum, familiarem meum. Et quidem cum in mentem venit, ponor ad scribendum, et ante audio senatusconsultum in Armeniam et Syriam esse perlatum, quod in meam sententiam factum esse dicatur, quam omnino mentionem ullam de ea re esse factam. Atque hoc nolim me jocari putes. Nam mihi scito jam a regibus ultimis allatas esse litteras, quibus mihi gratias agant, quod se mea sententia reges appellaverim : quos ego non modo reges appellatos, sed omnino natos nesciebam (Cic. à *Petus*, l. 1x, 15; t. xv, p. 250.)

282 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome.

C'est vers la fin de janvier qu'Hircan et Antipater aident puissamment César à gagner cette bataille qui le mit en possession de l'Égypte. Si, comme le dit Strabon, et comme va le dire César, Hircan était présent, César ne dut pas tarder à lui en témoigner sa reconnaissance. Nous supposons donc que c'est à Alexandrie, que furent rendus les décrets suivants :

Caius César, empereur, dictateur, consul. — Nous ordonnons, tant par des considérations d'honneur, de vertu et d'amitié, que pour le bien et l'avantage du Sénat et du Peuple romain, qu'Hircan, fils d'Alexandre, lui et ses enfants, seront Grands-Prêtres et prêtres de Jérusalem, et de toute la nation, selon les lois et les rites, (int roic διχαίοις χαί τοις νομίμοις ) d'après lesquels leurs prédécesseurs ont exercé le Sacerdoce 1.

Les titres que prend ici César, s'accordent bien avec l'histoire; il était, en effet, Dictateur pour l'année, Consul pour 5 ans, et imperator II, tout seul, ayant reçu ce titre l'année précédente, comme nous l'avons constaté par le témoignage de Cicéron. Après cette faveur, qui regardait personnellement Hircan, il.a dù lui en accorder une autre qui concernat la ville de Jérusalem, et adressée à Hircan et à Antipater:

Caius César, consul V, a décrété : --Que ceux-ci possèdent et forti-tient la ville de Jérusalem, et qu'Hircan, fils d'Alexandre, grandprêtre des Juifs et leur éthnarque, la tienne en son pouvoir, comme il le voudra; qu'on diminue quelque chose aux Juifs de la seconde année de l'impôt de leurs revenus; qu'on ne leur fasse point faire de corvées, et qu'ils ne paient point de tribut<sup>2</sup>.

Le titre de consul V a soulevé des objections, et on a voulu le remplacer par consul III. C'était bien le 3° consulat de César; mais nous pensons que consul V doit s'entendre de sa nomination au consulat pour cinq ans, ce qui ôte toute difficulté; car il n'est pas étonnant que César ait fait mention de ce privilége qui n'avait jamais été accordé à personne.

Nous croyons que ce sont là les décrets que César rendit à Alexandrie; ce sont ceux, sans doute, qu'il fit graver avec les priviléges qu'ils avaient dans cette ville, sur la colonne

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Josèphe, Ant. jud., l. xIV, c. 10, décret nº 4. <sup>2</sup> Josèphe, Ant. jud., l. XIV, c. 10, décret, nº 5.

46 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 283 dont parle Joséphe dans le passage suivant, qui constate l'origine de la population juive, qui s'y trouvait :

« Voyons maintenant, dit Josèphe répondant à Apion. » quels sont ces torts insupportables dont il accuse les » Juifs d'Alexandrie. Lors, dit Apion, que les Juifs vinrent » de Syrie, ils s'établirent le long du rivage de la mer » dans un lieu sans ports et battu des flots. Ne fait-il pas » en parlant de la sorte, un grand tort à cette ville » qu'il dit faussement être sa patrie, puisque chacun sait » qu'elle est assise sur le rivage de la mer, et que son habi-» tation est très commode; que si les Juifs l'ont occupée de » force sans avoir pu depuis en être chassés, c'est une » preuve de leur valeur; mais la vérité est qu'Alexandre-le-» Grand les v établit, et voulut qu'ils y jouissent des mêmes » honneurs que les Macédoniens. Qu'aurait donc dit Apion, » si au lieu d'avoir été établis dans cette ville royale, on les » eut mis à Nécropolis; et si on ne les nommait point encore » aujourd'hui Macédoniens? Ou il a lu sur cela les lettres » d'Alexandre-le-Grand, de Ptolémée-Lagus, et des rois » d'Egypte ses successeurs, et ce que le grand César a fait » graver à Alexandrie sur une colonne pour conserver la mé-» moire des priviléges qu'il accordait aux Juifs, et en ce cas, » il ne peut sans une noire malice, avoir écrit le contraire, » ou, s'il ne l'a point vu, il faut qu'il avoue qu'il n'y eut ja-» mais une plus grande ignorance que la sienne<sup>1</sup>.»

Josèphe parle encore ailleurs de cette colonne et du droit de bourgeolsie que les Juifs avaient à Alexandrie, et mentionne d'autres témoignages d'auteurs étrangers, dont les ouvrages sont malheureusement perdus :

« Les historiens Persans et Macé doniens ont écrit plusieurs » choses qui nous sont très-avantageuses, et nous ne som-» mes pas les seuls qui avons leurs histoires ; d'autres peu-» ples les ont aussi; mais comme la plupart de ceux qui nous » haïssent refusent d'y ajouter foi sous prétexte que tout le » monde n'en a pas connaissance, au moins ne pourront-ils » pas contredire des actes passés par les Romains qui ont

<sup>1</sup> Josephe, contre Apion, l. 11, nº 4.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de **Bom** » été publiés dans toutes les villes et gravés sur des tables de » cuivre mises dans le Capitole. Jules César voulut aussi, par » l'inscription qu'il fit mettre sur une colonne de bronze dans » Alexandrie, rendre témoignage du droit de bourgeoisie » gu'ont les Juifs dans cette puissante ville '. »

Suivons maintenant César sortant de l'Egypte : « Cette » guerre étant terminée, dit Josèphe, César ne tarda pas à » faire voile pour la Syrie. Il y donna des marques particu-» lières d'estime à Hircan et Antipater; il fit celui-ci citoyen » romain, lui accorda tous les priviléges, et confirma Hir can » dans la souveraine sacrificature <sup>1</sup>. »

Josèphe nous apprend ensuite qu'Antigone, le fils de cet Aristobule que les Pompéiens avaient empoisonné et le frère de cet Alexandre auguel Scipion avait fait trancher la tête, se présenta à César pour réclamer le trône de son père.

« Mais Antipater, dit Josephe, fit valoir ses travaux militai-» res, l'utilité de ses conseils et l'importance des services » qu'il venait de rendre à César, et dont il ne voulait d'autre » témoin que lui-même; aussi César confirma de nouveau » Hircan dans la souveraine sacrificature, et ayant laissé à » Antipater la liberté de choisir le gouvernement qui serait » le plus à son gré, il lui donna celui de la Judée. Il accorda de » plus aux instantes prières d'Hircan la permission de rebà-» tir ce que Pompée avait fait détruire des murs de Jérusalem, » et qui jusque là n'avait point encore été relevé <sup>3</sup>. »

Josèphe nous marque ensuite l'application qu'Antipater fit du nouveau pouvoir qui venait de lui être donné :

« César, après avoir réglé les affaires de Syrie, reprit le che-» min d'Italie par mer. Antipater l'ayant accompagné jusques » au lieu de l'embarquement, s'en retourna en Judée, et fit » d'abord relever la partie des murs de Jérusalem détruite » par Pompée; il parcourut ensuite le pays, employant dans » des endroits les conseils pacifiques, faisant ailleurs usage » de menaces, pour apaiser les troubles et les divisions qui » y régnaient. Il insinuait à ceux qui étaient attachés à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Josèphe, Ant. jud., I. xiv, c. 10, nº 1, p. 543

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Josephe, Ant. jud., l. xiv, c. 8, nº 3. <sup>3</sup> Josephe, Ant. jud., l. xiv, n. 4 et 5.

RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 46 ans av. J.-C. » Hircan, que le bonheur dont ils jouissaient ne pouvait se » soutenir que par leur fidélité à suivre ce parti; et à ceux » qu'il soupconnait fonder de grandes espérances sur le chan-» gement de gouvernement, il leur annonçait que s'ils fai-» saient le moindre mouvement, ils trouveraient en sa per-» sonne, au lieu d'un gouverneur bienfaisant, un maître » sévère et cruel; dans celle d'Hircan, un tyran au lieu d'un » roi, et dans César et les Romains, non des protecteurs, » mais d'implacables ennemis, qui ne souffriraient pas qu'on » donnât quelque atteinte à ce qu'ils avaient établi. Tels fu-» rent les moyens dont Antipater se servit pour rétablir l'or-» dre et la paix dans la Judée 1. »

Avant son départ César avait donné à son parent, Sextus César, la présidence de la Syrie, abandonnée par Scipion. Notons encore ce que dit Dion : « César rappela les publi-» cains de l'Asie, parce qu'ils traitaient très durement les » habitants, et substitua une contribution fixe aux divers » impots <sup>2</sup>. »

Avant de suivre César à Rome, arrêtons-nous un moment pour demander à tout esprit intelligent, si, dans les nombreux rapports que César eut avec Hircan, avec Antipater, et avec les officiers juifs, si, en confirmant la Grande-Prêtrise à Hircan, il n'a pas eu lieu de connaître la Religion juive et les Livres qui la contenaient, et qui étaient traduits en grec à Alexandrie, depuis près de 300 ans. Nous croyons que la réponse ne saurait être douteuse; et il est presque probable que les Prophètes qui parlaient d'un dominateur du monde, attendu, n'ont pas été sans influence sur les actes subséquents, comme nous le verrons plus loin. C'est ici que nous croyons devoir placer l'ambassade dont parle Josèphe en ces termes :

« Lorsque César, de retour à Rome, se préparait à passer » en Afrique, pour combattre Scipion et Caton, Hircan lui • envoya des ambassadeurs, pour le prier de confirmer l'al-» liance qu'il avait contractée avec lui<sup>3</sup>. »

Nul doute que César ne recût très-bien ces ambassadeurs:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Josephe, Ant. jud., c. 9, t. v, p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dion, Hist rom., l. xLII, c. 6; trad., t. v, p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Josephe, Ant. jud., l, xiv, c. 10.

286 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome.

et c'est alors que dut être confectionné le décret suivant, qui règle les impots qui devaient être péays par les Juifs, les priviléges qui leur étaient accordés, et fixe les limites du pays qui leur était concédé :

Ш

Caius César, imperator II, a arrété :

Il sera payé par les Juifs, dans toute l'étendue de leur domination, excepté la ville de Joppé, un tribut pour la ville de Jérusalem; ce tribut sera payé chaque année, excepté colle qu'ils appellent Sabbatique, parce qu'ils ne sèment point cette année, et qu'ils ne recueillent pas les fruits des arbres ; de deux en deux ans, ils porteront dans Sion le tribut qu'ils doivent pour la 4º partie des semences; ils paieront la dime à Hircan et à ses enfants, ainsi qu'elle se payait à ses prédécesseurs ; aucun officier, de quelque grade qu'il puisse être, ne fera des levées dans la Judée ; nuls gens de guerre n'exigeront d'eux aucune somme d'argent, ni n'exerceront contre eux aucune sorte de vexations, sous quelque prétexte que ce soit, même pour fournitures de quartier d'hiver; voulant qu'ils jouissent palsiblement, tant de leurs possessions actuelles, que de toutes les acquisisions qu'ils pourront faire dans la suite; qu'ils restent en possession de la ville de Joppé, telle qu'ils l'avaient lorsqu'ils ont fait alliance avec les Romains ; qu'Hircan, fils d'Alexandre, et ses enfants, perçoivent chaque année sur cette ville, en forme de tribut, 20,675 mesures de grain, rendues à Sion, de ceux qui labourent les terres, et de ce qui sort tous les ans du port, excepté la septième année, qu'on appelle Sabbatique, dans laquelle les Juifs ne labourent noint, et ne recueillent aucun dos fruits de la terre.

rent point, et ne recueillent aucun dos fruits de la terro. Le Sénat ardonne: qu'Hircan et les Juifs restent parcillement en possession des villages qui sont situés dans la grande Plaine, aux mêmes titres qu'eux et leurs ancêtres les ont ei-devant possèdés ; que les droits respectifs des uns et des autres, et d'auciennos convontions entre la nation et ses Grands-Prêtres, soient stables et permanentes, ainsi que ceux dont ils jouissent par la concession du Peuple et du Sénat, même à l'égard de Lydda.

Lo Sinat maintient de plus les Juifs, et Hircan, leur athnarque, dans la jouissance des bourgs, des villages et des terres, dont les rois de Syrie et de Phénicie les laissaient jouir, lorsqu'lle étaient leurs alliés. Il accorde à Hircan, à ses enfants, et à ses ambassadeurs, le droit de s'assoir avec les Sénateurs aux spectacles de gladiateurs et de bêtes sauvages; et, lorsqu'ils auront eu audience du Dictateur ou du Maître de la cavalerie, ils seront introduits dans le Sénat, sous dix jours, pour y recevoir réponse, et être instruits du Décret qui aura été porté<sup>1</sup>.

César est qualifié ici d'empereur II, ce qui s'accorde avec le décret porté l'année précédente. La mention répétée du Sénat peut bien avoir été faite à la manière dont parle Cicéron, mais cela n'ôte rien à l'authenticité du décret. Après avoir

<sup>1</sup> Josephe, Ant. jud., l. xiv, p. 10, nº 6.

# 46 ans av. J. C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS.

réglé la position des Juifs, César dut songer à faire connaître cette position à leurs voisins. C'est ce qu'exprime le décret suivant adressé aux Sidoniens :

Caius Julius César, Imperator, et grand-prêtre, dictateur II, aux

magistrats des Sydoniens, au senat et au peuple, salut : Si vous vous portez bien, je me porte bien aussi, ainsi que l'ar-mée. Je vous envoie copie du décret inscrit dans les actes publics e n faveur d'Hircan, fils d'Alexandre, grand-prêtre et ethnarque des Juifs, afin que vous le mettiez dans vos Archives publiques. J'ordonne qu'il soit gravé sur une table de cuivre, en grec et en latin. Voici le décret :

Jules César, Imperator II, et souverain pontife, a arrété, avec le conseil, ce qui suit: Hircan, Juif, fils d'Alexandre, a paru, maintenant et ci-dovant, dans la paix et dans la guerre, fidèle et très-attaché à ce qui nous regarde, ainsi que plusieurs généraux d'armée l'ont attesté; dans la guerre que nous venons d'avoir à Alexandrie, il nous est venu trouver avec un secours de 1,500 hommes; et lorsque jo l'ai envoyé à Mithridate, il s'est distingué entre tous par sa bravoure dans le combat. En conséquence, je veux qu'Hircan, fils d'Alexandre, et ses enfants, soient à perpétuité ethnarques des Juifs et souverains pontifes, selon les lois de leur nation ; que lui et ses enfants soient nos alliés, et soient mis au nombre de nos amis les plus particuliers. Je veux aussi que lui et ses enfants jouissent de tous les priviléges qui, d'après leurs propres lois, appartiennent aux souveraine Pon-tifes, ou que nous leur avons concédés par bonté. S'il s'élève dans la suite quelques difficultés sur les institutions juives, j'ordonne que le souverain Sacrificateur en soit le juge. Je ne veux point qu'on oblige la nation à donner des quartiers d'hiver aux troupes, ni qu'on exige d'elle aucune sorte de tribut <sup>1</sup>.

Krebsius et autres critiques se donnent beaucoup de peine pour expliquer cet Imperator II, qu'ils changent en Dictateur II, et aucun n'a fait attention à ce texte de Cicéron qui parle du décret du Sénat, rendu l'année précédente, et qui restreignait ce titre à César seul, lequel est ici très exact.

Nous ferons remarquer dans ces décrets les mots : *lois de* leur nation, leurs propres lois, institutions juives; comment croire que César ne les connaissait pas, et qu'il n'eût pas

<sup>1</sup> Άρχιερωτύνην τε Ιουδαίων διά παντός έχειν χατά τά πάτρια έθη, είναι τε αύτον και τους παιδας αύτου συμμάχους ήμιν, έτι τε δέ έν τοῖς κατ' ἀνδρα φίλοις ἀριθμεῖσθαι ὅσα τε κατὰ τοὺς ἰδίους αὐτῶν νόμους έστιν αρχιερατικά ή φιλάνθρωπα, ταῦτα χελεύω χατέχειν αὐτόν χαι τά τέχνα αυτού αν οξ μεταξύ γένηται τις ζήτησις περί της 'loudation αγωγής, αρέσχει μοι χρίσιν γενέσθαι παρ' αυτοῦ. etc. (Josephe, Ant. Judaig. l. xiv, c. 10, nº 2; edit. Didot, t. 1, p. 543.)



288 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 708 de Rome. pris connaissance par elles de la plus grande partie des crovances Bibliques?

Nous croyons que les autres décrets doivent être renvovés aux années suivantes.

Pendant ce temps, Antipater cherche à consolider l'autorité dans sa famille. Il donne à Phasael, son fils ainé, le gouvernement de Jérusalem ; celui de la Galilée à Hérode, son second fils. Le faible Hircan se laisse ainsi enlever peu à peu le pouvoir réel, dont il ne conserve guère que le titre.

C'est ainsi que fut dissoute l'organisation politique que Gabinius avait donnée à la Judée, en l'année 696.

4. Décret du peuple Athénien qui décore le grand-prêtre Hircan d'une couronne d'or et d'une statue.

Nous ne pouvons ici passer sous silence le décret que, cette année même, les Athéniens portèrent en faveur d'Hircan. Son authenticité ne saurait être contestée. L'archonte Agathocle, sous lequel il fut rendu, figure dans les Fastes athéniens, à la 2º année de la 183º olympiade<sup>1</sup>, qui correspond à cette année 706 de Rome. Le D. Krebsius a prouvé dans son savant Commentaire<sup>2</sup>, que tous les noms, dignités, coutumes, relatés dans ce décret, sont en tout conformes à ce qui alors existait et se pratiquait à Athènes. C'est donc par un dédain inexplicable, que mention n'est pas faite de ce curieux monument dans les histoires juives et bibliques de notre époque. Honorable pour Hircan, c'est une nouvelle preuve de l'influence des Juifs sur les peuples païens. Nous le traduisons mot à mot sur l'édition corrigée par Krebsius, qui relève les défectuosités de l'ancienne version, et même de celle d'Havercamp 3.

Sous le prytane et prêtre Dionysius, fils d'Asclépias, le 5° jour de la dernière partie (le 25) du mois de panemus (août), ce décret a été déféré aux préfets civils des Athéniens.

Sous l'archonte Agathocle, Eucles, fils de Menandre d'Alimos, était scribe, le 11° jour de la prytanie du mois de munychion (avril), le

<sup>1</sup> Voir Dodwell, de Cyclis veterum, 11, sect. 15, et surtout Corsinus, Fasti attici, diss. 111, nº 10, et v1, nº 12.
<sup>2</sup> Voir son Comm. hist.-gramm.-critic., dans son Decreta Romanorum, etc., déjà cité, p. 307 et 352.
<sup>3</sup> M. Dindorf l'a adoptée en partie dans la nouvelle édition du Josèphe, de Didot, t. 1, p. 539.

# 46 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

peuple étant assemblé dans le théâtre, le proèdre Dorothée d'Erchie

289

peuple étant assemblé dans le théâtre, le proèdre Dorothée d'Erchie ayant autorisé le peuple à porter son suffrage, assisté des autres proè-dres, Denys, fils de Denys, proposa ce decret: En ce que Hyrcan, fils d'Alexandre, pontife et Etnarque des Juifs, a été de tout temps bienveillant soit en public pour tout notre peuple, soit en particulier pour chaque citoyen, qu'il les a entourés de soins, et que les Athéniens qui vont dans sa ville soit comme députés, soit pour leurs affaires, ont été reçus avec la plus grande bonté chez lui, qu'il les a fait partir, veillant à ce qu'ils pussent retourner sains et saufs, chose pour laquelle il a déjà été loué au-paravent, et dont fait mention en ce moment Théodosc, tils de Théodore, de Sunium, qui informe le peuple de ses bienfaits, et de sa volonté et bon soin de neus favoriser autant qu'il le peut, il nous plait d'honorer Hyrcan d'une Couronne d'or, prix légitime de ses bienfaits, et de placer sa Statue d'airain dans le temple de Demos et des Graces, et de faire proclamer par la voix de l'Hérault le don et des Graces, et de faire proclamer par la voix de l'Hérault le don de cette Couronne dans le théâtre de Bacchus, lorsqu'on représentera les nouvelles tragédies, aux fêtes des Panathénées et d'Éleusis, et dans les luttes gymnastiques. Nous donnons de plus charge aux stratèges civils, afin que tant qu'il continuera à nous montrer sa bienveillance. ils mettent tout en œuvre, tout ce que nous pourrions imaginer pour l'honorer et le récompenser de ses soins et de sa lihaghter pour l'holorer et le récompenser de ses soins et de sa h-béralité; afin que, par ces faits, on sache, que notre Peuple sait être reconnaissant envers ceux qui ont bien mérité de lui, et leur décerner les récompenses qui leur sont dues, et afin qu'Hyrcan imite notre libéralité, à cause des honneurs que nous lui avons conférés. — De plus, nous décrétons que des députés seront choisis parmi les Athéniens, qui lui portent ce décret, et l'exhortent à ce que, après avoir reçu ces honneurs de notre part, il s'attache à répandre ses bienfaits sur notre ville <sup>1</sup>.

Nous le répétons, l'authenticité de ce décret ne saurait être douteuse guand on a lu le Commentaire de Krebsius. Or voici les conséquences qui en découlent : 1° qu'il y avait des rapports fréquents et anciens entre les Athéniens et les Juifs; 2º que ces rapports existant, il n'est pas possible que les Athéniens, si curieux des mœurs et des coutumes des autres peuples, n'aient pas connu les rites et l'histoire des Juifs; sans doute, ils n'ont pas adopté leur religion, et ne l'ont pas connue complétement; mais ils n'ont pu s'empêcher d'en subir l'influence. Ils étaient alors, comme sont aujourd'hui, les Turcs, par exemple, qui connaissent certainement la religion chrétienne, imparfaitement aussi, mais qui en subissent l'influence, comme on le voit par les réformes qu'ils opèrent.

<sup>1</sup> Josephe, Ant. jud. l. xiv, c. 8, n. 4.

#### TADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Bome. V. Ecrivains latins, grocs of juifs.

Hirtius écrit le livre de Bello Alexandrino, qui se trouve dans les Commentaires de César.

Cicéron écrit de Brindes de nombreuses lettres, qui nous montrent de quel secours était, dans l'adversité, la Philosophie fondée sur la Nature. D'abord, à son retour de l'Epire, et pendant que César est encore en Egypte, il est dans le découragement le plus profond : « Son frère et son neveu l'ont » accusé auprès de César; ils lui écrivent toutes sortes d'in-» jures; il n'est point de mal dont il ne soit accablé<sup>1</sup>. Sa fille » est sans ressources. Il écrit le jour de sa naissance : « Plut » aux Dieux que je ne fusse pas né, ou qu'aucun autre frère » ne fût venu après moi de la même mère ; les pleurs l'em-» pêchent de continuer<sup>2</sup>. Dolabella s'est conduit si indigne-» ment, qu'il a horreur de se montrer avec un tel gendre, » qui propose des lois séditieuses, dépouille les maisons pen-» dant la nuit, et vit avec une autre femme. Metella. Aussi » Cicéron propose à sa fille le divorce<sup>3</sup>. »

Mais voilà que César aborde en Italie; il ne sait s'il en sera reçu favorablement, et il doute s'il lui doit demander la vie-; cependant, il va au-devant de lui à Tarente. «Il n'eut rien à » faire ou à dire, qui fût au dessous de sa dignité; car lors-» que César, avant tout autre, le vit venir à lui, il descendit » de cheval, le salua, et marcha avec lui plusieurs stades, » s'entretenant avec lui \*.»

Alors il se rend d'abord à Tusculum, puis il se fixe à Rome, et là peu à peu il change de conduite; d'abord, il se livre en-

<sup>1</sup> Quintus non modo non cum magna prece ad me, sed acerbis-sime scripsit, filius vero mirifico odio. Nihil fingi potest mali quo non urgear (Cic. ad Attic. l. x1, 15; t. 19, p. 142). \* Epistolas (fratris) mihi legerunt plenas omnium in me probo-

rum... Quibus in miseriis una est pro omnibus, quod istam miseram (Tulliam), patrimonio, fortuna omni spoliatam relinquam... Hæc ad te die natali meo scripsi; quo utinam susceptus non essem, aut ne quid ex eadem matre postea natum esset [ Plura scribere fletu prohibeor (Cic. ad Att. xI, 9, t. 19, p. 126). <sup>3</sup> Etsi omnium conspectum horreo, præsertim hoc genero... Ne-lius quidem in pessimis nihil fuit discidio, etc. (Cic. ad Att. xI, 14,

23; t. 19, p. 140, 162).

Sed non adducor quemquam bonum ullam salutem putare mihi tanti fuisse, ut eam peterem ab illo (Cic. ad Att. x1, 16, t. 19, p. 146).

<sup>1</sup> Plutarque, *Ciceron*, c. 39, p. 1050.

46 ans av. L-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. tièrement à l'étude : « Pourvu, écrit-il à Varron, qu'il nous » soit permis de vivre ensemble dans l'exercice de nos étu-» des. Nous leur demandions jadis l'agrément, aujourd'hui » notre salut... Nous ferons des recherches sur les mœurs et » les lois<sup>1</sup>. »

Mais nous le verrons bientôt se consoler entièrement, et se livrer aux vaingueurs, avec un abandon peu d'accord avec sa philosophie et avec son âge.

Catulle publie ses satures contre Jules César. — C'est ici que nous croyons devoir placer les satyres où Catulle appelle César unice imperator, titre que l'on traduit par général sans pareil; mais qui évidemment se rapporte à ce que Cicéron nous a appris, qu'un décret du sénat avait décidé que César porterait seul ce titre dans tout l'empire romain. Ces satyres nous donnent une triste idée de la moralité du Dictateur:

« Quel est l'homme, si ce n'est un impudique, un dissipa-» teur et un vaurien, qui puisse souffrir que Mamurra pos-» sède tout ce que la Gaule chevelue et l'extrême Bretagne » avaient de trésors ? Romain débauché, tu le verras et tu le » souffriras; tu es un impudique, un dissipateur, un vaurien! » Cet orgueilleux, gorgé de richesses, accumulera les adul-» tères, comme un blanc ramier ou un Adonis! Romain dé-» bauché, tu le verras et tu le souffriras : tu es un impudique, » un dissipateur, un vaurien! Est-ce pour cela, imperator » unique, que tu as pénétré jusqu'à l'île la plus lointaine de » l'Occident? etc., etc \*. »

<sup>1</sup> Modo nobis stet illud, una vivere in studiis nostris, a quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutêm!!..

De moribus ac legibus quærere (Cic., ad Varr. 1X, 2, t. 15, p. 212.) Quis hoc potest videre, quis potest pati, Nisi impudicus, et vorax, et aleo, Mamurram habere, quod comata Gallia Habebat uncti et ultima Britannia? Cinæde Romule, hæc videbis et feres? Es impudicus, et vorax, et aleo. Et ille nunc superbus et superfluens Perambulabit omnium cubilia, Ut albulus columbus, aut adoneus? Cinæde Romule, hæc videbis et feres?

# 292 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 706 de Rome.

La seconde épigramme est encore plus mordante :

« Libertin grossier, si tout en eux ne te déplatt pas, je » voudrais au moins que toi et Fuffitius, ce vieux débauché, » vous fussiez dégoûtés de la petite tête d'Othon, des sales » jambes de Vettius, et des légères et subtiles émanations de » Libon. Emporte-toi de nouveau contre mes iambes inno-» cents, *imperator unique*!! »

La troisième satyre, en reprochant à César un des vices les plus communs des sages païens, prouve que l'on en connaissait toute la turpitude :

« Ah! que vous vous convenez bien ensemble! infâmes dé-» bauchés. Mamurra le Giton, et César! Rien d'étonnant » pourtant. Flétris pareillement tous deux, l'un à Rome, l'au-» tre à Formies, de stigmates honteux, indélébiles; cicatri-» sés pareillement; jumeaux tous deux par la luxure, formés • tous les deux dans le même lit, à l'école du vice; également » voraces adultères, rivaux ensemble des jeunes filles... Ah! » que vous vous trouvez bien ensemble, infâmes débau-» chés <sup>2</sup>! »

Il finit enfin par lui lancer cette dédaigneuse épigramme :

«Te vouloir plaire, César, est bien le moindre de mes

Es impudicus, et vorax, et aleo. Eone nomine, Imperator unice, Fuisti in ultima Occidentis insula?... (Cat. épig. 29). Othonis caput oppido pusillum, Vetti, rustice, semilauta crura, Subtile et leve peditum Libonis. Si non omnia, displicere vellem Tibi, et Fuffitio seni recocto. Irascere iterum meis iambis Immerentibus, unice Imperator. (Cat., épig. 54). Pulchre convenit improbis cinædis Mamurræ pathicoque, Cæsarique. Nec mirum : Maculæ pares utrisque, Urbana altera, et illa Formiana, Impressæ resident, nec eluentur. Morbosi pariter, gemelli utrique ; Uno in lectulo, erudituli ambo; Non hic, quam ille, magis vorax adulter, Rivales socii puallularum. Pulchre convenit improbis cinædis (Cat., épig. 57). 46 ans av. J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

» soucis! Je ne désire pas même savoir si tu es blanc ou » noir<sup>1</sup>. »

Ajoutons à la louange de César, ce que nous apprend Suétone au sujet de ces satyres :

« César, dit-il, ne s'était point dissimulé que les vers de » Valérius Catullus au sujet de Mamurra le flétrissaient d'une » honte éternelle, mais guand il vint s'en excuser il l'invita » le même jour à sa table, et continua ses relations d'hospi-» pitalité avec son père, comme il le faisait autrefois<sup>1</sup>. »

C. Julius Hyginus, qui devint dans la suite préfet de la Bibliothèque palatine et auteur de plus eurs ouvrages, est emmené d'Alexandrie à Rome par César<sup>3</sup>.

A. BONNETTY.

 Nil nimium studeo, Cæsar, tibi velle placere, Nec scire, utrum sis albus, an ater homo (Cat. épig., 93).
 Valerium Catullum, a quo sibi versiculis de Mamurra perpetua stigmata imposita non dissimulaverat, satisfacientem, eadem die ditibuti terretationere sinctionere since si adhibuit cœnæ, hospitioque patris ejus, sicut consuerat, uti perse-veravit (Suet. César. c. 73).

<sup>3</sup> Suétone, De Grammaticis illustribus, c. 20.

V SÉRIE. TOME IX. - Nº 51; 1864. (68' vol. de la Coll.) 19

ł

# Craditions primitives.

# NOTICE SUR LE Y-KING,

# LE PREMIER DES LIVRES SACRÉS DES CHINOIS .

III. Le Y-king de Tcheou-kong<sup>1</sup>.

Tchevu-kong dans sa disgrâce, comme son père dans sa prison, voulut à son tour écrire sur la politique un livre qui pût être utile à la postérité. Il avait, lui aussi, les expériences d'une longue vie à formuler, et il tenait à présenter sous le jour le plus favorable la révolution à laquelle la dynastie *Tcheou* devait la couronne. Il ne chercha pas pour ses pensées une autre forme que celle qu'avait choisie son père : il adopta l'épigraphe avec ses allusions aux proverbes du temps, et les 64 hexagrammes formés des 8 Kouas de Fohi. Mais, trop conscient de son génie pour s'abaisser au rang de simple commentateur, il produisit, tout en prenant pour point de départ l'Y-king de Weng-wang, une œuvre originale. Il décomposa chacune des idées générales de son père en autant de pensées particulières qu'il y a de lignes dans l'hexagramme, et dans ce travail d'analyse, il s'imposa la double condition de consulter à chaque sentence, et la nature active ou passive de la ligne correspondante, et sa position plus ou moins noble ou humble \*.

La nature de la ligne, entière ou brisée, yang ou yn, l'obligeait à chercher en toutes choses le fort et le faible, à opposer le vice à la vertu, à indiquer les causes de la réussite et celles du revers; tandis que les six lignes, se superposant l'une à l'autre, lui rappelaient constamment la notion générale du progrès, la ligne inférieure marquait le commencement,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le 2° article, 1 viii, p. 416 (5° Série).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hi-tse, e. n. art. 8. Voir le Y-king, traduit en latin, édition Mohl, t. n. p. 443.

le germe, la naissance: la ligne supérieure, le terme du développement. Mais les 6 lignes, étant formées de deux trigrammes, devaient se diviser en deux moitiés, dans chacune desquelles la ligne moyenne, c'est-à-dire la 2º et la 5°, signifiait le point culminant entre une croissance et un déclin. Ainsi donc la formule du progrès adoptée par ce sage comprenait les six termes suivants, qui tiennent compte des vicissitudes humaines : grandeur naissante, première fleur, abaissement; relèvement, seconde et brillante fleur, déclin 1.

Citons pour exemple les sentences du 1er hexagramme qui est celui des célestes vertus du roi, et qui est formé de six lignes Yang .

I'e ligne : - Le dragon, symbole du roi en général et plus particulièrement de Wen-wang et de Wou-wang, le dragon, le souverain futur, est encore caché dans les eaux's; le temps n'est pas venu pour lui de se produire; n'usez pas de hii

Ē

÷

\*

Ŧ

3-

31

al L L u I ...

•

2º ligne : - Le dragon est sorti de sa retraite ; il est en rase campagne, visible à tous les regards; il faut aller vers le héros, et se ranger sous son drapeau.

3º ligne : - Le sage, le héros, le dragon, qui veille chaque jour sur lui-même, est saisi aux heures du soir d'une très grande crainte à la vue des dangers de son entreprise, des tentations auxquelles il est exposé, de la jalousie dont il est l'objet. Il existe de justes causes de craindre, mais de sa part il n'y a pas de fautes.

4º ligne : - On voit le dragon se dresser dans les bas-lieux (où il se tenait à la seconde ligne). Il n'y a dans cette élévation rien de répréhensible.

5° ligne : — Le dragon volant est au ciel, au comble de sa puissance ; il faut aller vers le héros.

<sup>1</sup> « Le commencement de chaque figure est difficile à expliquer, et l'on n'y parvient pas sans recourir à la conjecture; mais l'explication se donne d'elle-même à mesure qu'on s'élève des lignes inférieures aux supérieures, comme des racines aux branches (*Hi-tse*, c. x1x, art. 2; dans let. 11, p. 544).
<sup>2</sup> Voir le Y-king, épiphonème 1<sup>er</sup>, t. 1, p. 470.
<sup>3</sup> J'abandonne le sens mystique que j'avais donné à ce passage sur le foi d'outroit.

la foi d'autrui.

# NOTICE SUR LE Y-KING,

6° ligne : — Le dragon a dépassé les limites de la modération : il s'en repentira.

Sentence surnuméraire servant de transition aux 6 suivantes. Si tu vois la multitude des dragons, des princes, n'avoir pas de tête ou de chef dans le camp ennemi, c'est bien.

Avec 6 lignes identiques, l'idée se développe sans peine de la ligne inférieure à la supérieure selon la loi dont nous venons de donner la formule. Le mouvement de la pensée est pareillement très simple dans l'hexagramme (I,29) que nous pourrions appeler normal, celui qui est formé du double trigramme de *l'eau*, et qui présente à la  $2^{\circ}$  ligne et à la  $5^{\circ}$ , deux lignes entières, symboles de la *fleur*, entre 4 lignes

# brisées

. Ces eaux redoublées figu-

rent une calamité immense pareille à la grande inondation de Yao, et Tcheou-kony nous raconte dans ses six sentences l'histoire d'un roi qui, aidé par un ministre peu capable, tel qu'était Kouen sous Fao<sup>1</sup>, remédie en une certaine mesure aux maux qui l'accablent, et finit par châtier de la prison son serviteur pour le corriger de ses défauts.

Dans tous les autres hexagrammes, le sens des lignes entières et brisées ne cadre pas de soi avec leur numéro d'ordre. Les deux lois que suit *Tcheou-kong* dans son analyse, sont ainsi aux prises, et ces conflits inspirent parfois à l'écrivain des pensées très-ingénieuses. Voici, par exemple, le groupe de la *Terre* et du *Tonnerre* sous le titre de la joie, et avec l'épigraphe du ministre de la guerre :

 $\begin{array}{l} \underline{=} \\ \underline{=} \\ \underline{=} \\ \underline{=} \\ \end{array} \quad \text{Terre.}$ 

1<sup>re</sup> ligne : yn. — Joie bruyante d'un homme qui se voit pour la première fois appelé à une place importante : c'est très mal.

2° ligne, yn mais à la seconde place. — Le juge est insensi le (impartial) comme la pierre, qui est une allusion à la terre dont nous avons sous les yeux le trigramme; il ne passe peut-être pas à remplir ses fonctions sa journée entière

<sup>1</sup> Chou-king, 1. 1, p. 8 et 16.

(que représente la ligne brisée); mais s'il apporte au tribunal un esprit droit et solide, c'est bien.

3º ligne, yn; la dernière du premier trigramme au-dessus de laquelle est la ligne yang du second. — Il se complaît à regarder en haut vers les charges supérieures où il aspire; mais il ne tarde pas à se reprocher ces oisifs désirs; car s'il est paresseux à remplir ses devoirs actuels et lent à agir, il aura lieu de s'en repentir.

4° ligne, yang. — Ses efforts sont couronnés de succès : il s'est acquis une cause de grande joie, et va sans aucun doute obtenir une place magnifique. Déjà se pressent autour de lui des amis aussi nombreux que les cheveux de la tête.

5° ligne, yn; au lieu du yang que réclamerait ici la formul e du progrès. — Le mi ii tre d'État au comble de sa grandeur est atteint par une maladie; mais elle n'est pas le résultat du hasard, elle a été déterminée d'en haut : il ne mourra pas avant son temps.

6° ligne, yn. — La joie parfaite, si elle est aveugle, se change en douleur. Celui qui, au comble de la prospérité, n'a pas su posséder son cœur et s'est laissé obscurcir et troubler l'esprit, sera justement chatié par quelque éclatant revers, et il n'y a là aucun mal.

• Ces quelques exemples suffisent pour faire comprendre la méthode de *Tcheou-kong*, et pour expliquer comment il lui a été possible de rattacher  $6 \times 64$  sentences de politique et de morale a  $6 \times 64$  lignes entières et brisées, qui correspondent en quelque sorte à nos deux signes algébriques — et +.

Le style de cet ouvrage n'est pas moins étrange que sa méthode. *Tcheou-kong*, qui était poète, et dont nous possédons plusieurs odes dans le *Chi-king*, n'a pu consentir à parler en prose le langage de la prose. Mais il n'a cependant pas voulu transporter dans son Manuel le procédé de la poésie chinoise, et dire, d'abord. par des images empruntées à la nature, ce qu'il aurait, immédiatement après, répété en termes vulgaires. Il n'avait pas, d'autre part, la ressource des *Kouas* qu'avait épuisée *Wen-wang*. Il ne lui restait ainsi que la métaphore dont il a usé et abusé, au point qu'une foule de ses sentences sont des énigmes indéchiffrables pour

les Chinois eux-mêmes. Il fait, en outre, de fréquentes allusions à des proverbes et à des coutumes qui sont tombées en désuétude, ou il pousse la décomposition des idées de Wenwang à un point où elle devient plus bizarre qu'ingénieuse. C'est ainsi que, dans l'hexagramme 52 du sage qui n'a pas d'yeux pour se voir soi-même, il le décrit possédant ses doigts, ses jarrets, ses épaules, son corps et ses lèvres, pour dire, en un mot, qu'il se possède tout entier.

Ce qui accroît encore les obscurités de ce livre, c'est que l'auteur entremêle aux conseils de la sagesse les événements de son temps. Déjà, au 2° hexagramme, *Tcheou-kong*, au lieu de décomposer le devoir de la docilité à laquelle le peuple est tenu envers le roi, esquisse l'état déplorable du royaume sous *Cheou-sin*, et l'arrivée de *Wen-wang* avec sa ceinture jaune. Il poursuit ses allusions à l'histoire contemporaine pendant plusieurs pages; mais les détails de cette révolution nous sont fort mal connus, et, dans nombre de passages, on ne sait trop s'il a eu en vue tel événement qu'on ignore, ou s'il exprime, sous une forme métaphorique, une vérité abstraite.

L'Y-king de Tcheou-kong est, en somme, pour nous beaucoup plus obscur que celui-ci de Wen-wang, et les longues heures qu'on passerait à retrouver le mot de tant d'énigmes, seraient à tout prendre mal employées. Tcheou-kong ne paraît point avoir suivi un plan bien tracé : tantôt il se laisse conduire par son prédécesseur, et, tantôt, il abandonne son guide pour faire des excursions dans le domaine de l'histoire; mais il ne tarde d'ordinaire pas à marcher de nouveau sur les traces de Wen-wang. Si l'ensemble de ses idées ne présente point un enchaînement logique, examinées en détail, elles n'offrent aucune vue nouvelle. Il ne fait mention que transitoirement de Chang-ti (n. 42), du Ciel (n. 44), qui occupe cependant la première place dans ses Odes. Les cérémonies du culte ne sont, de même touchées qu'en passant (nº 17, 45, 46, 47, 63.) En un mot, le second Y-king n'est pas plus religieux que le premier.

Nous notons, comme détail qurieux de mœurs, la première mention de la canque, et les expressions proverbiales de

# LE PREMIER DES LIVRES SACRÉS CHINOIS. 299

dix ans, de trois ans et de sept jours qui embarrassent les interprètes indigènes eux-mêmes. Les sept jours (n° 51, 63 et déjà dans Wen-wang n. 24), sont une allusion à la semaine, si elle a été connue des Chinois <sup>1</sup>.

# Frédéric de Rougemont

<sup>1</sup> Nous croyons que le texte du 24<sup>e</sup> koua, et ceux des plus anciens historiens chinois, donnés avec une traduction interlinéaire dans les Annales de philosophie, ne doivent laisser aucun doute sur la connaissance de la semaine chez les Chinois. Voir les Annales, t. vni, p. 195, et xx, p. 365 (4<sup>e</sup> série)

A. B.

# Liturgie catholique.

# LE CHANT DU DEBRIER JOUR

COMPOSÉ POUR L'AN MILLE, OU L'ON PRÉVOYAIT LA FIN DU MONDE 1.

Ce fut une singulière préoccupation, que celle qui s'empara des esprits, vers la fin du 9° siècle. On crut tout à coup que le monde allait finir. C'est Abbon, moine de Fleury, qui nous en a conservé le souvenir. Voici les détails qu'il nous en donne dans une lettre apologétique adressée aux rois Hugues et Robert :

« Touchant la fin du monde, en ma première jeunesse, » j'ai ouï prêcher devant le peuple, dans l'église de Paris, » qu'aussitôt que les mille ans seraient finis, l'Antechrist vien-» drait, et peu de temps après le jugement universel. Je me » suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les Evan-» giles, l'Apocalypse et le livre de Daniel; et l'abbé Richard, » d'heureuse mémoire, avant reçu des lettres de Lorraine, » sur l'extension qu'avait prise cette erreur, touchant la fin » du monde, m'ordonna d'y répondre; car le bruit s'était » répandu presque partout, que : quand l'Annonciation arri-» verait le Vendredi-Saint, le monde finirait infailliblement<sup>a</sup>.»

Or, cette concordance du Vendredi-Saint et de l'Annonciation, était arrivée précisément en l'année 992, où Paques tombait au 27 mars<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> In-4<sup>o</sup> et in-8<sup>o</sup>, à Paris, chez Lecoffre, libraire.

<sup>2</sup> De fine quoque mundi coram populo sermonem in Ecclesia Parisiorum adolescentulus audivi, quod statim finito mille annorum numero Anti hristus adveniret, et non longo post tempore universale judicium succederet. Cui prædicationi ex Evangeliis ac Apocalypsi et libro Danielis, qua potui virtute, restiti. Denique et errorem qui de fine mundi inolevit abbas meus beatæ memoriæ Richardus sagaci animo propulit. postquam litteras a Lothariensibus accepit, quibus me respondere jussit. Nam fama pene totum mundum impleverat, quod, quando Annuntiatio dominica in Parasceve contigisset, absque ullo scrupulo finis sæculi esset. (Abbonis, Apo-logeticus, dans Patr. latine de Migne, t. 139, p. 471). <sup>3</sup> Cette concordance, qui avait eu lieu l'an 1 de J.-C., s'était re-nouvelée, au 10° siècle, les ans 908, 970 et 981, et se renouvelle ensuite l'an 1068. (Art de vérifier les dates)

ensuite l'an 1068. (Art de vérifier les dates.)

-----

# COMPOSÉ POUR L'AN MILLE.

De là, l'effroi général des esprits. C'est cet effroi, cet ébranement, que veut décrire la Prose que nous publions ici. *'auteur* en est inconnu, mais on peut dire que jamais chant lus lugubre n'a été entendu des oreilles humaines. Il égale resque, en grandeur et en tristesse, soit dans les paroles, pit dans ses accents, la catastrophe qu'il veut décrire. Nous vons cru faire une chose agréable à nos lecteurs, en insérant e petit poëme, dans les *Annales*, avec la notation qui en déermine le chant.

C'est en 1838 que M. Paulin Blanc, bibliothécaire de la ille de Montpellier, trouva ce chant, qui porte le nº 6 des manusrits de la bibliothèque de cette ville<sup>1</sup>, provenant de l'abbaye 'Aniane. Cette pièce comprend 4 grandes pages, d'une écriure assez nette, et avec une notation en neumes ou points ifficiles à déchiffrer. Elle parut d'abord en 1847, dans les lémoires de la Société archéologique de Montpellier, t. III, vec un fac-simile, et une traduction en notation moderne. ar M. Fétis. En 1848, M. Coussemaker la fit entrer dans son vistoire de l'Harmonie au moyen-âge, avec une traduction en lain-chant des cinq premières strophes, bien différente de elle de M. Fétis. Enfin, en 1863, M. l'abbé Tesson, direceur du séminaire des Missions-Etrangères, président de la commission liturgique de Reims et de Cambrai, l'homme ui a compulsé, on peut dire, presque tous les manuscrits des hants liturgiques que l'on connaisse, qui a préparé et édité s livres liturgiques publiés par M. Lecoffre, en a donné l'édiion que nous insérons ici. Elle diffère, quant au chant, de elle de M. Coussemaker, et surtout de celle de M. Fétis. Lui eul pouvait faire revivre ce magnifique chant, tel qu'il était hanté au moyen-age, et tel qu'il était caché sous les neumes ui le rendaient inabordable .

C'est cette édition que nous reproduisons.

# A. BONETTY.

<sup>1</sup> Voir le Catalogue génér. des manusc. des Bibliothèques des déartements, publié en 1849. <sup>2</sup> Deux éditions en ont été faites en même temps, l'une in-4°, qui

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Deux éditions en ont été faites en même temps, l'une in-4°, qui ionne le *fac simile* du manuscrit, avec notation en plain-chant, et raduction française; l'autre, in-8°, qui a supprimé le *fac simile*. l'est celle que nous reproduisons.

LE CHANT DU DERNIER JOUR Chant du dernier jour 1. tellus. audi magni maris limbus: U-DI 2 24 2 2 -----Vadi homo, audi omne guod vi-vit sub so - le : \_\_\_\_**1** . . Veni-et, prope suprémæ, est di-es iræ <u>د - - ۱</u> C- -. Di-es inví-sa, di-es amára, -Qua cœlum fúgi-et, sol erubéscet, han be Luna mutá-bitur, di - es nigréscet, Sidera supra terram ca-dent. te, 1. Heu miseri! heu miseri! Quid, homo, inéptam séque-ris læ-ti-ti-am?

Écoute, terre; écoute, abîme de la vaste mer; écoute, à homme l écoute, toute créature qui vis sous le soleil : il viendra, il est proche, le jour, de la colère suprême, jour horrible, jour amer! Le ciel disparaîtra, le soleil rougira, la lune changera son disque, le jour s'obscurcira, les astres tombéront sur la terre.

Hèles! héles! 5 malheureux humains 1 O homme, pourquoi poursuis-tu une joie insensée?

<sup>1</sup> Pour la bonne exécution du chant, il faut, comme dans tons les récitatifs, avoir soin d'accentuer les syllabes qui doivent l'être, même quand la notation ne l'indique pas.

### COMPOSÉ POUR L'AN MILLE.

303

B

Bene fundata hactenus mansit terra; Tunc vacillabit velut maris unda, Non erit civitas, non castella, non turres; In quibus vana nunc spes exultat, Siccabuntur flumina, mare non erit, Chaos immane os denudabit, Tartarus horrens hiabit. Heu miseri ! etc.

С

Cunctæ gentes velut lignum arescent; Erit robur in illis; Undique terrores, undique formidines, Undique luctus, undique clades. Tunc dicent montibus: Operite nos; collibus: Et abscondite nos ocius; Talia cernere non possumus. Heu miseri ! etc.

D

Dies illa tam amara, tam tremenda, Dies illa dira nuntiabit signa. Rugient maria sicut leo in sylva; Littori nova mandabunt prælia; Commeatus navium ibunt in interitum; Non transmarinæ quærentur merces; Cis pontum et citra lues. Heu miseri ! etc.

B

Bien assise sur ses fondements, la terre jusqu'ici est restée inébranlable : alors elle vacillera comme l'onde sur la mer. Il n'y aura plus e citéa, plus de châteaux forts, plus de ces tours dans lesquelles maintenaut triomphe un vainespoir. Les fleuves seront dessèchés ; la mer ne serà plus; le chaos impiroyable mettra sa face à nu; le tartare, saisi d'horreur, restera la gueule béante.

Helas ! helas ! etc.

C

Comme le bois toutes les nations se dessècheront ; leur cœur durcira comme le chêne. Partout l'épouvaute, partout la crainte, partout le deuil, partout les désastres. Et ils diront aux montagnes : Tombes sur nous ; aux collines : Cachez-nous bien vite daus vos flancs ; nous ne pouvous supporter l'aspect de telles choses.

Hélas ! hélas ! etc.

D

De ce jour si amer, de ce jour seront présagés des signes cruels. Les mers rugiront comme le lion dans la forêt, et livreront aux rivages des combats d'une nature nouvelle. Les flottes entières se précipiteront dans leur perte. On u'ira plus au delà des ondes chercher les produits étrangers. Au delà en decà de la mer; partout le fléau.

Helas ! hélas ! etc

#### LÉ CHANT DU DERNIER JOUR

E

Erunt signa in sole, et luna, et stellis, Gentium pressura in terris, Surget gens in gentem, et regnum contra regnum; Et terræ motus magni per loca, Pestilentiæ et fames, de cælo terrores, Bella et lites, vix ulla fides; Divident dulces schismata fratres. Heu miseri ! etc.

F

Fraus, dolus et dira cupido Jam regnant in toto mundo : Prævalet impius, laude dignus est pravus; Probitas horret, sanctitas displicet; Versutus est optimus, utilis est subdolus, Hebes est innocens, sanctus injustus, Gradiens recte perversus. Heu miseri l etc.

G

Gladius vindex et ira cœlestis His protinus imminet malis. Solvetur Sutanas, seducet omnes gentes, Vestiens carnem homo videbitur, Qui, cum sit de semine natus iniquo, Dicet se de Virgine procreatum, Præbens se tanquam sit Deus. Heu miseri 1 etc.

E

Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. Les peuples seront dans l'angoisse sur tous les points de l'anivers. La nation s'élévera contre la nation, le royaume contre le royaume, et de grands tremblements de terre se feront sentir en divers lieux. Partout la peste et la famine, les terreurs envoyées du ciel, les guerres et les querelles. Plus de bonne foi, et les divisions sépareront les frères tendrement unis.

Hélas ! hélas ! etc.

F

Fraude, vol et cupidité cruelle règnent sur toute la surface du monde. L'impie triomphe, le méchant recueille la logange. La probité tremble, la sainteté n'a plus de charmes. L'astuce devieut la vertu par excellence; la fraude, de la prudence; la faiblesse, de la bonté; l'injustice, de la sainteté; la perversité, de la droiture.

Hélas ! hélas ! etc.

G

Mais voilà que tout à coup le glaive vengeur et la colère céleste menacent ces méchants. Satan sera déchaîné; il séduira toutes les nations. Revêtu de notre chair, il aura la ressemblance des hommes. Issu d'un commerce monstrueux, il se dira enfanté par une Vierge, et se fera passer pour Dieu même.

Hélas ! hélas ! etc.

385

1

H

Hic regem cœli se prædicabit, In templo Dei sedebit, Pervertet populos arte mira nocendi. Cupidos namque flectet muneribus, Fortes in tide, constantes in opere Terrebit signo, pulsabit pœnis; Disertos verbo eludet verbis. Heu miseri ! etc.

lle, nutu permissus superno, Regnabit in toto mundo; jentibus, populis credere suadebit : aciet mira, portenta magna; colliget discipulos versutos et callidos, ingua peritos, vita malignos, luos totum mittet in mundum. Heu miseri l etc.

Karactere nominis sui nefandi Homines jubet insigniri, Dividat proprios ut a coetu Sanctorum. llic arma sumet contra beatos; Nerone sævior, Decio atrocior, Flammis et ferro, bestiis terræ Corpora tradet Beatorum. Heu miseri ! etc.

#### Ħ

ĸ

\* proclamera roi du ciel, s'assiera dans le temple de Dieu, et perales peuples par sa merveilleuse habiteté dans l'art de nuire. Les es, il les gaguera par des largesses : les fidèles fermes dans la foi, uts dans la pratique, il les épouvantera par les produges, il les écraar les châtiments; les habiles dans l'art de la parole, il les fasciners parole. u! helas ! etc.

gnera sur l'univers entier. Satan, autorisé par un signe du Trèsl entraîuera la foi des nations et des peuples; il opèrera des merdes prodiges étranges. Il rassemblera autour de lui des disciples wx et rusés, habiles dans la parole, petris de malignité et les enverra ut l'anivers. H bélas l etc.

#### K

lonnera aux hommes de prendre pour insignes la marque de son testable, sûn que les sieus resteut separes de l'eglise des justes. ira les armes contre les bienheureux. Plus cruel que Néron, plus able que Dèce, il livrera leurs corps aux flammes, au fer et aux

I Lolas ! elc.

L

Laurea sumunt Martyres Christi, Fidei armis præcincti; Respuunt honores, contemnunt cruciatus, Nec blandimentis pectora molliunt; Terminum Ecclesiæ consecrabunt sanguine, Ut velut principium sit finis quoque Simili radians fulgore.

O quam beati qui, nondum nati, Jam cives æternæ scripti estis patriæ !

М

Magnum præsidium Sanctis suis Christus mittet a sedibus almis : Heliam et Enoch, candelabra lucentis, Magnos præcones, testes mirabiles. Hi dabunt prodigia, signa et portenta; Confortabunt trepidos, convertent Judæos, Antichristo contradicent.

O quam beati ad hoc præparati, A metu carnis penitus alieni !

N

Nulla in eos valet potestas, Donec ponant animas sanctas; Eorumque linguæ claves Cœli sunt factæ. Nubibus dicent ne pluant imbrem; Ipsorum ab ore ignis exibit,

#### L

Les martyrs du Christ saisissent leurs palmes triomphales, ceints des armes de la foi; ils rejettent les honneurs, b avent les supplices, ne laissent pas aunoflir leurs cœurs par les caresses. La consommation de l'Église sera consocrée par leur sang : sa fin, semblable à son principe, brillera d'un éclat aussi radieux.

Que vous êtes heureux. ô vous qui, n'étant pas encore nés, êtes déjà inscrits citoyens de la patrie éternelle !

#### M

Du haut de sa demeure céleste, le Christ enverra à ses saints un puissant secours : Hélie, llénoch, ses illustres hérants, ses témoins admirables, ses flambeaux éclatants de lumière. Ils opéreront des signes, des prodiges merveilleux. Ils reconforteront les timides, convertiront les Juifs, se ferent les contradicteurs de l'Antéchrist.

Heureux ô vons qui fûtes préparés pour cette œuvre, et qui ne connâtes point les craintes de la chair !

N

Nulle puissance ne prévaut contre eux jusqu'aux jours où ils doivent déposer leurs saintes âmes. Leurs langues, devenues les clefs du ciel, commanderont aux nusges de ne pas verser leur pluie. De leur bouche sectira

# COMPOSÉ POUR L'AN MILLE.

Qui resistentes mox devorabit, Debitum donee compleant cursum.

O quam beati ad hoc præperati, Tanto in turbine navem Christi gubernare !

0

Occidet eos tandem profanus, Nutu Dei permissus, Eorum corpora jacebunt insepulta; Tertia die resurgent incolumes. Inimici videbunt et confundentur; Illi resurgent, in cælum conscendent Triumphos gloriæ portantes.

O guam beati ad hoc præparati, Tanto in turbine navem Christi gubernare !

P

Post gloriosos horum triumphos, Acuet hostis iram iniquus, Modico tempore utpote regnaturus. Sæviet die, sæviet nocte; Vendere non poterunt, emerc nequibunt, Nisi caractere notati fronte, Dextera gestantes hoc nomen. Heu miseri ! etc.

0

Quanti mundum premunt errores ! Ille superbus respuet omnes. Pseudoprophetæ hostes erunt immanes : Seducent gentes, populos subvertent,

un feu qui dévorera incontinent les rebelles. Il en sera ainsi jusqu'au jour où ils auront accompli leur course obligée.

Heureux, ô vous qui fûtes prédestinés à guider le vaisseau du Christ durant une si grande tempête !

D

Or, à la fin le profane autorisé par le volonté de Dieu les mettra à mort. Leurs corps seront étendus sans sépulture; le troisième jour ils ressusciteront à la vie. Leurs ennemis verront et seront confondus, et les illustres ressuscités s'élèveront vers le ciel, portant les insignes de leur gloire triomphale.

Heureux, ô vous qui fûtes prédestinés, etc.

р

Après leur glorieux triomphe, l'ennemi aiguisera encore sa fureur; car ce roi des méchants n'aura que peu de temps à vivre. Il sévira la nuit, il sévira le jour. Nul ne pourra vendre ni acheter s'il n'est marqué au front de son caractére, ou s'il ne porte son nom sur la main.

Hélas ! hélas ! etc.

Quelles arreurs pèsent sur l'univers l Ce superbe les vomira toutes. Les fanz prophètes seront aussi des onnemis terribles. Ils soduiront les

307

l

#### LE CHANT DU DERNIER JOUR

Erigent statuam illi profano; Spiritum sumet bestiæ imago, Loquetur verba inaudita. Heu miseri ! etc.

R

Rumpet abyssum stella de cœlo, (Monens) reprobos prævio signo : Erumpent locustæ hactenus nunquam visæ. Similes equis bello paratis, Galeato vertice, loricato corporc, Caudis ut scorpius aculeatæ ; Facies illis humanæ. Heu miseri ! etc.

S

Stridor alarum ut sonus aquarum; Dentes earum dentes leonum. Volabunt celeres, rugient ut quadrigae; Angelum ergo ferunt abyssi, Quem Hebræus Abaddon, Græcus Apollyon. Exterminantem dicet Latinus, Tormentum malis mensibus quinis. Heu miseri ! etc.

Т

Truces per mundum equites currunt; Tertiam partem hominum occidunt. Vicies millies millia erunt dena; Sicut leonum capita eorum; Caudæ eorum capita serpentium;

nations, bouleverseront les peuples, élèveront une statue à cet impie. L'image de la bête s'animera et proférera des paroles que l'oreille n'a jamais entendues.

Hélas ! hélas ! etc.

#### R

Une étoile détachée du ciel ouvrira l'abime, avertissant les réprouvés par un signe précurseur. Alors s'élanceront des sauterelles d'une espèce jusque-là inconnue, semblables à des chevaux armés pour la guerre, la tête couverte d'un casque, le corps revêtu d'une cuirasse, la queue aiguisée en dard de scorpion : leur face est la face de l'homme.

Hélas ! helas I etc.

#### S

Le bruissement de leurs ailes est comme la voix des eaux ; leur dent est comme la dent du lion. Elles volent avec rapidité, rugissent comme les quadriges. Elles portent l'ange de l abîme : son nom en hebreu est Abaddon, en grec Apollyon, en latin l'Exterminateur. Cinq mois durant, il sers le fléau des pervers.

Hélas ! hélas ! etc.

De farouches cavaliers courent le monde et exterminent la troisième partie des hommes. Ils seront au nombre de dix fois vingt milliers de mille.

# COMPOSÉ POUR L'AN MILLE.

Ignis et sulphur, pestifer fumus Prodiet ore ipsorum. Heu miseri ! etc.

v

Vesano redactæ gentes errore Congregabuntur, Satana duce, Prælium facturæ contra Regem supernum : Hebræus dicit locum Armageddon. Castra Sanctorum, civitatem dilectann Tunc circumdabunt : igne superno Omnes ibi peribunt. Heu miseri ! etc.

Х

Xristus ab alto rutilans regno, Crucis descendet pravio signo. Sanctorum cum eo agmina Angelorum, Omnes Prophetæ et Patriarchæ, (Sancti) Apostoli, Martyres purpurei, Confessores lucidi, Virginum chori, Virtutum lampade præclari.

Veni, benigne (Jesu), Rex pie, Subveni redemptis pretioso sanguine.

Y

Ydrus peribit ille superbus, Jesu apparente, prostratus; Rapiet æternos Satanas cruciatus: Cœlum desursum, terra deorsum,

Leur tête est celle du lion, leur queue est la tête du serpent. De leur bouche sortent le feu, le soufre, la fumée pestilentielle. Hélas ! hélas ! etc.

v

Subjuguées par l'erreur insensée, les nations s'assembleront sous les euseignes de Satan et s'apprêteront à livrer hataille au Souverain des cieux. Le lieu de leur réunion s'appelle en hébreu Armageddon. Elles mettront le siège devant le camp des saints, la cité bien-aimée ; mais le feu du ciel les y fera tous périr.

Helas ! helas ! etc.

#### X

Alors dans une lumière, le Christ descendra du haut de son royaume précédé du signe de la Croix. Autour de lui seront les légions des saints anges, tous les prophètes et les patriarches, (les saints) apôtres, les maityrs vêtns de pourpre, les confesseurs éclatants de la lampe des vertus. Venez, Roi miséricordieux, et accourez avec bonté au secours de ceux que vous avez rachetés par votre précieux sang.

Hélas ! hélas ! etc.

Y

A l'approche du Christ cet hydre périra terrassé. Satan entraînera avec lui au fond des enfers les supplices éternels. En haut le ciel, en bas la terre,

v sirie. Tome 1x. - Nº 52: 1864. (68° vol. de la Coll.) 20

# LE CHANT DU DERNIER JOUR

Ignis in medio succendens cuncta, Tempestas ingens, contra damnandos Judice pugnabunt præsente. Heu miseri ! heu miseri !

Spes quibus januæ nulla est reserandæ.

Z

Zelo superni Judicis cuncta Visitabuntur cordis occulta ; Verborum, operum, ipsius cogitatus Tunc rationem omnes reddemus. Arguet exterius qui videt interius. Ante quem nuda et manifesta, Et non sunt cuncta secreta.

Heu miseri ! etc.

#### AΩ

Alpha  $\Omega$ méga, Jesu benigne Qui tenes claves mortis et vite, Arbiter vivorum qui es et mortuorum, Rex Christe, nostra posside corda, Ut læti judicem te venientem Cum virtutum lampade, mereamur videre, Tua certi de pietate. Gloria Patri, et tibi Nate,

Sancto cum Spiritu, canimus sine fine. Amen.

au millieu un feu dévorant toutes choses, une tempête horrible, livreront de concert bataille aux damnés sous les yeux du souverain juge.

Hélas ! helas ! malheureux, ô vous à qui il ne reste plus d'espoir de voir ouvrir une porte de salut.

#### 7

Le zèle du souverain Juge scrutera tous lessecrets du cœur. Nous aurons à rendre compte alors de nos paroles, de nos actions, même de nos pensées. Il nous accusera au dehors, celui qui voit tout au dedans, devant qui tout est nu et manifeste, pour qui il n'existe point de secret.

Hélas ! hélas ! etc.

#### AΩ

O donx Jésus, qui tenez les clefs de la mort et de la vie, vous, le souverain Juge des vivants et des morts, roi Christ, prenez possession de nos cœurs, alin que, pleins de joic, nous puissions, lorsque vous viendrez, vous contempler à la clarté du flambeau des vertus, sûrs d'obtenir les effets de votre misericorde.

Dans cet espoir, nous chantons sans cesse : Gloire au Père et à vous, son Fils, et au Saint Esprit.

### Amen.

# Traditions primitives.

# TABLEAU DES PROGRÈS

# FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT.

#### PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863-

4° ARTICLE 1.

6. Progrès dans l'étude des inscriptions himyarites. - Découvertes de M. Playfair. - Bible et Lexique étiopiens. - Anecdota Syriaca,

Avant de quitter la littérature arabe, je dois toucher un sujet qui, sans en faire partie, en est le plus rapproché possible : ce sont les inscriptions himyarités de Saba. La plus importante découverte de ce genre, depuis celle de M. Arnaud, est due à M. le capitaine Playfair, qui trouva à Aden, il y a quelques années, 27 plaques de cuivre couvertes d'inscriptions himyarites de la plus belle écriture. Il eut alors la complaisance de m'envoyer la photographie d'une de ces plaques, et je l'aurais volontiers reproduite dans le Journal asiatique, si je n'avais pas craint d'empiéter sur les droits évidents de M. Playfair. Ces inscriptions ont été récemment reproduites à Bombay<sup>2</sup>; on y en a ajouté quelques autres qu'on a trouvées à Mareb et à Thaaz, sur des plaques de pierre et de marbre, en tout 36 inscriptions. Malheureusement, à défaut de types himyarites, on ne les a imprimées qu'en transcription arabe, ce qui ôte à la publication presque toute sa valeur. Je crois que ces monuments, qui ont appartenu en dernier lieu au général Coghlan et à M. Wilson, à Bombay, ont passé depuis dans le British Museum de Londres, car je vois qu'on s'v occupe à reproduire par la voie de

<sup>1</sup> Voir le 3° art. au N° précédent ci-dessus p. 218. <sup>2</sup> Le cahier que j'ai en main forme un petit in-1° sans titre ni date. Je crois que c'est un fragment détaché d'un des rapports officiels dont chaque gouvernemen tindien publie une série. Le cahier se compose de 36 feuillets imprimés d'un seul côté, et contenant chacun la transcription arabe d'une inscription et l'indication du lieu où elle a été trouvée.

# 312 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

la photographie 32 inscriptions himyarites. Que ce soient les mêmes, ou, ce qui vaudrait encore mieux, que c'en soient d'autres, cette publication sera d'un haut intérêt, car dans l'étude d'un dialecte aussi peu connu, le nombre des documents qu'on a à sa disposition est le premier élément du succès. Ces documents existent dans le pays de Saba, et l'on sait avec certitude qu'il y a encore des centaines d'inscriptions himyarites à relever dans les anciennes villes abandonnées ou peu habitées du Yémen ; mais il faut l'eaucoup de courage, beaucoup d'adresse et un concours de circonstances favorables pour lesvisiter. Il y a là de grandes découvertes à faire et toute l'histoire du Midi de l'Arabie et de son antique civilisation à retrouver.

Il faudra probablement, pour assurer l'interprétation de ces incriptions, suivre la voie indiquée par Fresnel, et chercher dans les dialectes aujourd'hui barbares de la côte méridionale de l'Arabie les restes de l'himyarite et s'aider de l'éthiopien. dont la connaissance, grâce surtout aux travaux de M. Dillmann à Kiel, devient plus facile et plus précise. M. Dillmann a publié une nouvelle partie de son édition de la Bible éthiopienne, contenant les Rois, les Paralipomènes, Esdras et Esther. Il a préparé pendant bien des années un dictionnaire éthiopien<sup>1</sup>, infiniment plus complet que celui de Ludolf, qui était une merveille pour son temps, mais qui ne répond plus aux besoins que les études modernes sur la comparaison des langues ont fait naître. La première moitié de ce dictionnaire a paru il y a quelques mois; l'auteur y a mis à profit tout ce qui est accessible de la littérature éthiopienne, et chaque nuance dans le sens d'un mot est accompagnée de preuves, souvent nombreuses jusqu'à l'abondance. L'impression de la seconde moitié est terminée, et cette partie sera publiée sous peu.

Sur les autres littératures sémitiques secondaires, je ne connais que peu de travaux en dehors de ceux qui ont paru dans les différents journaux asiatiques que j'ai déjà mentionnés. M. l'abbé Bargès a publié un *papyrus égypto*-

<sup>1</sup> Lexicon linguæ æthiopicæ, cum ex opere Ludolfiano, tum e permultis libris manuscriptis et impressis collectum et digestum, auctore A. Dillmann. Pars prior. Leipzig, 1862, in-4<sup>o</sup> (344 pages).

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863. 343 araméen<sup>1</sup>, écrit en caractères phéniciens, et contenant un fragment d'un compte que paraît avoir fourni à son maître l'intendant de quelque personnage égyptien, des derniers temps des Lagides. Ces textes sont malheureusement trèsrares, de sorte que chaque fragment a de la valeur, et M. Bargès tire de son inscription tous les renseignements linguistiques et historiques qu'elle peut fournir.

La belle collection de manuscruts suriaques du British Museum a fourni à M. Land les matériaux d'un premier volume d'Anecdota syriaca \*, qui offre déjà un assez grand intérêt. L'auteur traite dans son introduction d'un grand nombre de points relatifs à l'histoire le littéraire des Syriens et aux manuscrits de Londres, et il v a joint un essai de paléographie syriaque, accompagné de fac-simile faits avec heaucoup de soin; c'est, je crois, le premier travail de ce genre qui ait été publié. Ensuite il donne quatre textes svriagues sur des sujets très différents, l'un tiré d'une chronique du 8<sup>e</sup> siècle ; le second, contenant une histoire des chrétiens de Saint-Thomas sur la côte de Malabar; le troisième, sur la loi civile romaine, telle qu'elle était appliquée en Syrie avant Justinien; enfin une collection de sentences de Ménandre. L'auteur accompagne ces textes d'une traduction et d'un commentaire.

7. Progrès dans l'étude des inscriptions cunéiformes.— Expédition scientifique en Mésopotamie de M. Oppert. — M. Rawlinson. — M. Menant. — M. Hinks.— M. Mordtmann.

J'arrive aux travaux qui ont été faits sur la Mésopotamie et sur les inscriptions cunéiformes. M. Oppert a achevé son rapport sur l'expédition scientifique en Mésopotamie<sup>s</sup>, en publiant le premier volume de son ouvrage,

<sup>1</sup> Papyrus égypto-araméen appartenant au musée égyptien du Louvre, expliqué et analysé pour la première fois par l'abbé J. J. L. Bargès. Paris, 1862, in-4° (35 pages et deux planches).
 <sup>2</sup> Anecdota syriaca, collegit, edidit, explicuit J. P. N. Land, t. l. Leyde, 1862, in-4° (xiv, 214, et 73 pages et 28 planches).
 <sup>3</sup> Expédition scientifique en Mésopotamie exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fresnel, Thomas et Op-pert, publiée par Jules Oppert, t. l. Relation du voyage et résul-tats de l'expédition. Paris, 1863, in-4° (III et 361 pages). Prix des deux volumes et de l'Atlas 125 francs.

# 314 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

dont le second avait déjà paru il y a quelques années<sup>1</sup>. Le volume actuel contient la relation du voyage et la description des travaux de la commission. La partie qui intéresse la science dans ce volume consiste, avant tout, dans la topographie du terrain de *Babylone* et la détermination de l'emplacement et de la nature des édifices dont les ruines couvrent le sol. Les renseignements que fournissent les inscriptions cunéilormes y sont combinés avec l'étude du terrain pour commenter les descriptions que les anciens nous ont laissées de cette ville, pour en refaire le plan et montrer les changements qu'elle a subis dans le cours de son existence. L'auteur, en terminant, donne, mais avec de moindres développements, des notions sur les emplacements de *Ninive*, de Khorsabad et des autres villes antiques qu'il a visitées à

<sup>1</sup> Je me suis plusieurs fois élevé contre le prix exorbitant auquel on vend les ouvrages de science dont le Gouvernement français fait les frais, et celui-ci m'en offre une nouvelle occasion. Voici un livre, en fait, destiné uniquement aux savants, indispensable à ceux qui s'occupent de l'histoire et des langues de la Mésopotamie, un livre dont l'impression est payée par le Gouvernement et dont on est néanmoins parvenu à faire monter le prix de telle façon que la plupart de ceux qui en ont besoin ne pourront l'acheter. Cela se fait toujours contre le gré des auteurs, qui, naturellement, désirent que leurs ouvrages arrivent aux mains de ceux auxquels ils sont utiles; c'est contre le but qu'on se propose et contre les intérêts de l'Administration, qui voudrait faire l'emploi le plus profitable à la science des ressources qu'elle a à sa disposition. Le seul motif est l'intérêt, bien ou mal entendu, des libraires, qui trouvent moyen d'enfler l'ouvrage par des hors-d'œuvre, des planches de luxe, n'ajoutant rien à la valeur du livre, mais beaucoup à son prix. Dans le cas présent, il fallait, pour l'intelligence du texte, trois ou quatre plans, qui auraient très-bien trouvé leur place dans le volume même; mais pour augmenter le prix, il fallait un atlas par livraisons, et on a ajouté, en conséquence, des planches pittoresques, parfaitement inutiles, mais qui ont permis de tripler le prix du livre. Je ne blame pas les libraires, qui ne songent qu'à leurs affaires; mais, je le répète, le système est nuisiblu à la science. Il ne serait pas bien difficile, ce me semble, d'obvier à cet inconvénient. Il suffirait que le Gouvernement, quand il con ulte une commission savante sur le mérite d'un ouvrage auquel il est disposé à accord des encouragements, la consultât aussi sur l'utilité des planches et gravures qu'on propose d'y ajouter. Ce serait le moyen de résister à cette tendance au luxe qui gaspille les fonds que l'État a destinés généreusement aux besoins de la science, et de sauvegarder l'intérét des savants.

# PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

son retour, en les appuyant toujours sur des traductions d'inscriptions.

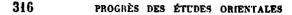
La chronologie assyrienne, qui est encore entourée de beaucoup de difficultés, a trouvé un secours inattendu dans une découverte très-importante qu'a faite sir H. Rawlinson'. On avait déjà remarqué que les années assyriennes n'étaient pas seulement désignées par le roi régnant, mais que chacune portait encore le nom de quelque personnage, à peu près comme les années, chez les anciens, portaient les nom des consuls, des archontes. On est convenu d'anpeler ces personnages assyriens les Éponymes; mais la mention des années d'après leurs noms n'était qu'une difficulté de plus pour la chronologie. Maintenant sir H. Rawlinson a réussi à remettre en ordre les fragments de quatre des célèbres tablettes du palais du Kouyoundjik sur lesquelles il a trouvé des listes parallèles des années des rois et des mêmes années avec la désignation de leurs éponymes. Ces listes s'étendent à 267 ans, sur lesquels il a pu retrouver 224 noms d'années. On comprend quels moyens de contrôle et quelle certitude ces listes donnent à cette partie de la chronologie de l'Assyrie. C'est une nouvelle et frappante preuve de l'intérêt qu'offrent ces tablettes, sur lesquelles repose réellement l'espoir de vaincre une grande partie des difficultés qui se rencontrent dans l'interprétation des textes assvriens.

Le texte de ces listes n'est pas encore imprimé, mais M. Oppert en a fait usage dans un travail 'sur les *inscriptions du roi Sargon et de ses /ils*, pour préciser plusieurs faits qui se rapportent à ce roi. Il a publié dans ce travail une traduction de plusieurs inscriptions des rois de cette famille. Lui et M. *Ménant* ont publié plus tard le texte de la plus considérable de ces inscriptions dans le *Journal assiatique*<sup>3</sup>,

<sup>4</sup> Voyez l'annonce détaillée de cette découverte dans l'Athenœum du 34 mai 1862.

<sup>2</sup> Les inscriptions assyriennes des Sargonides et les fastes de Ninive, par J. Oppert. Versailles, 1862, in-8° (60 pages). Tirage à part des Anaoles de philosophie chrétienne, t. v1, (5° Série).

<sup>3</sup> Journal asiatique. Paris, 1863.



avec une transcription et une traduction littérale en latin; vous en recevrez, dans un prochain cahier du Journal, l'analyse grammaticale, analyse indispensable à tout travail de ce genre, et qui seule peut mettre le lecteur en état de suivre les procédés par lesquels les interprètes sont arrivés au sens qu'ils adoptent.

M. Hinks a publié un mémoire sur la polyphonie des cunéiformes assyriens<sup>1</sup>. Le fait que l'on trouve dans le syllabaire assyrien des signes qui n'ont pas moins de guatre prononciations distinctes, et peuvent exprimer ainsi jusqu'à quatre syllabes entièrement différentes, est reconnu unanimement par tous les assyriologues; mais aucune des difficultés inhérentes à l'étude des cunéiformes n'a plus contribué que les polyphones à entretenir dans le monde savant un préjugé tenace contre la lecture du syllabaire assyrien. M. Hinks ne nie pas la difficulté, et son but est de prouver qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi grande de fait qu'elle apparaît au premier aspect, et qu'elle ne crée un embarras réel que dans la lecture des noms propres. Il essaye ensuite de démontrer que les Assyriens, dans leur système d'écriture, étaient presque forcés d'adopter les polyphones, pour éviter des inconvénients plus grands. Un pareil argument ne paratt pas soutenable, et il est bien plus naturel de penser que ce singulier usage aura eu sa raison historique : la plupart des assyriologues la trouvent dans la supposition que l'alphabet aurait été emprunté par les Assyriens à un peuple parlant une autre langue. Cette solution est encore toute conjecturale, mais il est possible que les tablettes de Nim-

<sup>1</sup> On the polyphony of the assyro-babylonian cuneiform woriting, by E. Hinks. Dublin, 1863, in-8° (58 pages). Tirage à part de l'Atlantis. C'est grand dommage que M. Hinks, qui a rendu de si éminents services à ces études, et dont les travaux sont marqués par le savoir, la sagacité et la bonne foi les plus rares, ait toujours éparpillé ses mémoires dans des journaux peu répandus sur le continent et où on ne les soupçonne pas Il y a longtemps que j'aurais dû annoncer une série d'articles de lui sur les formes verbales de l'assyrien, qui ont paru en 1855 dans le Journal for sacred literature, et qui forment réellement le premier essai de grammaire assyrienne qui ait été publié; mais je ne les connaissais pas. Je vois qu'il en a préparé une nouvelle rédaction, et il est fort à désirer qu'elle paraisse le plus têt possible. PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

317

ud la confirment. Puisse le British Museum ne pas tarder les comprendre dans sa Collection d'inscriptions cunéirmes, dont le premier volume a déjà rendu tant de services cette étude.

Un nouvel ouvrage de M. Ménant<sup>1</sup> fait encore mieux resrtir la nécessité de la publication de ces tablettes. L'auteur ouve que les inscriptions archaïques, qui nous viennent de première dynastie Ninivite, sont composées presque entièment en écriture idéographique, ou, comme il l'appelle us correctement, allophone, de sorte que les Assyriens raient traité comme des hiéroglyphes les signes phonéques du syllabaire primitif des Touraniens (que, selon la éorie des assyriologues, ils leur auraient emprunté) en ur laissant leur sens, mais en leur substituant, dans la phonociation, le mot assyrien. C'est comme si les Anglais uient adopté, dans leur écriture, le mot eau, mais en le ononcant water. Si les Assyriens ont réellement emprunté ir écriture à un peuple parlant une autre langue, on suverait naturel que cet emprunt eût laissé quelques traces ns leur écriture : mais il paraît pourtant incrovable que des criptions entières, ou presques entières, aient été écrites, allophones. Il faut espérer qu'on trouvera une solution us simple des difficultés incontestables qu'offre la lecture ces inscriptions; mais, si c'est là le dernier mot de la ence, et si des faits incontestables en prouvent la vérité, il dra en conclure que les Assyriens, en adoptant cette riture, ont voulu réserver l'art de lire à une caste de sants. Ce qui tendrait à appuyer cette opinion, c'est que

mploi des *allophones* paraît diminuer à mesure qu'on rive aux inscriptions plus modernes, jusqu'à ce qu'ils ne raissent plus guère que dans les noms propres, parce que besoin de l'écriture, devenant plus commun, aurait forcé la rendre plus intelligible.

**M.** Ménant donne trois inscriptions d'un ancien roi de bylone, Hammourabi, écrites dans le système allophone,

Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone (16° siècle avant us-Christ), traduites et publiées avec un commentaire à l'appui M. Joachim Ménant. Paris, 1863, in-8° (80 pages et 6 planches).

348 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

et essaye d'en restituer la lecture et le sens; on sent de suite de qu'elles difficultés cette entreprise est entourée et combien de doutes elle fait naître dans l'esprit du lecteur, car on se trouvelà dans le cœur de la question des polyphones et de tout ce qu'elle entraîne d'embarras; et, puisque les tablettes doivent nous donner là dessus des lumières certaines, il faut se joindre à M. Ménant pour en solliciter la prompte publication.

M. Ménant, dans un rapport 'sur un voyage qu'il a fait à Londres pour compléter un syllabraire assyrien, annonce la publication prochaine de ce travail. Dans ce syllabaire, il rend compte historiquement des résultats jusqu'ici obtenus dans la lecture des cunéiformes assyriens et discute l'un après l'autre tous les signes, aujourd'hui connus, de ce syllabaire, en indiquant par qui et où les significations ont été trouvées et discutées. Un exposé de ce genre est devenu presque indispensable aujourd'hui, pour permettre à chacun de remonter, sans une grandeperte de temps, aux premiers travaux qui sont dispersés dans un nombre de recueils et de brochures, et de contrôler ainsi les assertions de ses prédécesseurs.

La seconde espèce de cunéiformes, que l'on appelait autrefois médique, et qui a été désignée depuis par tant de noms que je ne sais lequel lui donner, a été l'objet d'un travail de M. Mordtmann, à Constantinople<sup>2</sup>. MM. Westergaard, Rawlinson, Norris et Holtzmann s'étaient déjà occupés de ces inscriptions, et M. Mordtmann en soumet à une nouvelle critique tant le syllabaire que l'interprétation. Cette langue offre de grandes difficultés, qui me paraissent loin d'être vaincues, et ne le seront peut-être jamais si l'on ne trouve pas de nouveaux matériaux. Quoique nous connaissions, par les textes perses, le contenu de presque toutes les inscriptions de la seconde espèce, il serait certainement intéressant de bien connaître cette langue, qui était une des trois principa-

<sup>4</sup> Rapport sur les inscriptions assyriennes du British Muséum, par M. J. Ménant. Paris, 1862, in-8' (x et 32 pages).

<sup>4</sup> Erklærung der Keilinschriften, zweiter Gattung, von D<sup>r</sup> Mor itmann, dans le Journal de la Société orientale allemande, vol. XVII, p. 1-126.

## PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863. 349

les qu'on parlait dans l'empire perse, sous la dynastie de Cyrus. Il reste, d'ailleurs, à entreprendre l'interprétation d'une classe nombreuse d'inscriptions cunéiformes, qui sont infiniment curieuses, parce qu'elles sont tout à fait distinctes des inscriptions trilingues et que leur contenu nous est entièrement inconnu. Ce sont les inscriptions de Van, que Schultz a le premier découvertes, et auxquelles s'en rattachent d'autres de la même espèce, que l'on a trouvées depuis dans plusieurs parties de l'Arménie<sup>1</sup>. M. Grotefend s'en était occupé et avait préparé, peu de temps avant sa mort, un travail dans lequel il les interprétait par l'arménien. Ce travail n'a jamais paru; mais M. Mordtmann, qui n'en a certainement pas eu connaissance, car M. Grotefend en faisait un secret, est arrivé, de son côté, à la même conclusion; il a fait des inscriptions l'objet d'une longue étude et paraît n'attendre que l'achèvement des types pour en publier le texte, la traduction et l'analyse.

Enfin les inscriptions cunéiformes perses ont trouvé un nouvel éditeur en M. Spiegel<sup>2</sup>. Il en a publié de nouveau le texte dans une transcription latine, et a ajouté les corrections qu'un nouvel examen du rocher de Bisitoun a fournies à sir H. Rawlinson, ainsi que les fragments découverts depuis les premières éditions de ces inscriptions. Ces textes sont accompagnés d'une traduction et suivis d'un commentaire, dans lesquels M. Spiegel, fort de ses études Zoroastriennes, s'est appliqué à préciser davantage le sens du texte et à réduire encore le nombre des mots douteux ou inexpliqués. Ensuite M. Spiegel a réuni toutes les formes et toutes les notions grammaticales que nous fournissent les textes perses. et en a formé la première grammaire complète de cette lannue: enfin il a terminé son volume par un vocabulaire contenant tous les mots employés dans les inscriptions et indiquant tous les passages où on les rencontre.

Ce volume offre le résumé de tout ce qu'une succession

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Académie de Saint-Pétersbourg en a publié une récemment, dans les Mélanges asiatiques, vol. 1v, p. 614.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Die allpersischen Keilinschriften, im Grundtexte mit Uebersetzung, Grammatik und Glossar, von Fr. Spiegel. Leipzig, 1862, in-8° (v et 223 pages).

## PROGRÈS DES ÉTUDE ORIENTALES.

de savants de premier ordre a tiré peu à peu de ces inscriptions de la dynastie de Cyrus que personne n'avait pu lire depuis Alexandre le Grand, inscriptions qui contiennent les données les plus authentiques sur la première époque de l'empire des Perses, et dont le déchiffrement a ouvert la voie à la lecture des inscriptions assyriennes et babyloniennes qui, infiniment plus nombreuses, permettront, à leur tour, de rétablir l'histoire bien plus obscure des anciennes dynasties de l'Asie occidentale. Il est impossible de voir ces résultats sans admirer la sûreté et la d'licatesse des méthodes de la philologie moderne, et la sagacité d is hommes qui les ont inventées et mises en œuvre.

> Jules Moni Ide l'Institut.

320

#### BIBLIOGRAPHIE.

## publications catholiques.

LE NOUVEAU TESTAMENT DE N. S. J. C. Traduction nouvelle, avec introduction, sommaires et notes, par M. l'abbé Gaume, chanoine de Paris, publiée avec l'autorisation de l'Ordinaire. 2 vol. in-12 de XXIV-504 et 340 pages ; à Paris, chez Gaume frères, rue Cassette, 4.

La meilleure manière de répondre à ces voix lugubres qui semblent sortir du puits de l'abyme contre le Christ, est encore, croyons-nous, de l'entendre, d'écouter sa douce et puissante parole, de le lire, de le connaître, de le voir en quelque sorte, dans sa propre personnalité. Or, c'est clans ses *Evangiles*, qu'il se révèle lui-même, qu'il nous parle et nous instruit. C'est donc une vraie réfutation que font de toutes les œuvres anti-chrétiennes, ceux qui publient une traduction nouvelle des *Lvangiles*.

Il en a déjà paru plusieurs qui toutes ont leur mérite. Celle que vient de publier M. le chanoine Gaume, a cela de particulier, qu'elle contient de nombreuses notes, où toutes les obscurités, toutes les difficult's que peut offrir le Nouveau Testament, sont examinées, éclaircies, et les attaques réfutées. C'est toute l'apologétique actuelle abrégée, conclensée en quelque sorte, et appliquée immédiatement à tous les textes, pour lesquels elle a été faite.

En tête du volume se trouve une *introduction* très savante, où M. le chanoine Gaume donne sur le Nouveau Testament, la signification de son titre, les parties dont il se compose, son autorité, son utilité, sa richesse, ce qu'il a fait luimème pour le mettre à la portée du plus grand nombre, et dans quelles dispositions il faut le lire.

ll ne nous reste, après cela, qu'à dire : prenez et lisez; cependant nous voulons consigner ici, dans nos Annales, les réflexions sur le titre du livre, parce qu'elles offrent les Evangiles sous un point de vue qui semble totalement oublié par les hommes de la société actuelle :

#### BIBLIOGRAPHIE

## Sur le titre du Nouveau Testament.

« En brisant par le péché les liens d'amour qui l'unissaient à Dieu, l'homme s'était volontairement déshérité et vendu au Démon. Il n'avait donc plus à attendre le magnifique héritage du Père céleste; mais son sort était avec le maître qu'il avait choisi. Ainsi, la séparation et la vente étant consommées, la perte de l'homme demeurait irrémédiable, à moins qu'une grande et gratuite miséricorde ne rétablit les liens rompus. en affranchissant l'esclave, et lui rendant ses droits d'enfant. Or, le Fils de Dieu s'est offert pour cette œuvre de réconciliation, de délivrance, de réparation de l'homme déchu. Voilà ce que dit très-éloquemment le titre même du livre que nous présentons au lecteur : Nouveau Testament de Notre Seimeur Jésus-Christ. C'est un Testament. c'est-à-dire une alliance, un traité, un pacte, un contrat : car, dans la langue de l'Ecriture, le mot testament signifie tout cela. Mais c'est aussi un Testament dans la rigueur du terme; c'est-à-dire, un acte de suprême et dernière volonté, par lequel le testateur déclare ce qui sera fait de ses biens après sa mort, et établit les conditions auxquelles on en jouira. Le testament de notre Seigneur Jésus-Christ peut être appelé Nouveau, parce qu'il restaure l'institution primitive, sous laquelle l'homme avait été créé. Mais plus ordinairement on l'appelle Nouveau, par comparaison avec celui qui l'a précédé immédiatement, qui en était l'ébauche, l'ombre, le type, la figure, et qui est désigné sous le nom de Ancien Testament.

» Si l'Ancien Testament méritait déjà tant de respect et de reconnaissance, c'est qu'il contenait en germe le Nouveau, et qu'il était déjà plein de Jésus-Christ, sans lequel il n'y a jamais eu ni délivrance, ni pardon, ni salut. Car, si Jésus-Christ n'avait été dans Moïse, l'église dans la Synagogue, le sang divin dans le sang des victimes figuratives, toute la majesté de cet Ancien Testament n'eût été qu'un vain appareil dépourvu de vie et de vertu; mais l'Auteur et le Consommateur du Testament qui réconcilie la terre avec le ciel, et qui restaure toute chose, était là, préludant à son ministère de médiation et de sacrifice; il était l'Ame de ces

## LE NOUVEAU TESTAMENT.

vieux et infirmes éléments, leur donnant le mérite de prédire et de préparer la sainte et efficace Nouveauté.

» Cette simple notion, bien comprise, suffirait seule pour nous donner une haute idée du Livre qui contient l'histoire et les clauses de cette Alliance et de ce Testament, fondement de nos espérances. Si donc, les Juifs fidèles avaient, en si grande vénération, le Livre qui contient l'institution préparatoire et figurative, s'ils le lisaient et le méditaient le jour et la nuit, s'ils avaient à cœur d'en voir écrites partout les principales sentences, et de les tenir gravées dans la mémoire; quelle serait notre excuse, à nous chrétiens, si nous demeurions indifférents pour le Livre qui nous remet sous les yeux l'avènement de celui que les siècles attendaient, ce qu'il a fait pour notre délivrance, les conditions auxquelles il nous associe à sa qualité d'Héritier universel de toutes choses, et l'itinéraire qu'il nous a tracé pour arriver de la terre d'exil à la bienheureuse patrie?

» Pendant que les peuples infidèles vénèrent et lisent assidument ce qu'ils appellent leurs livres sacrés, afin de s'affermir de plus en plus dans la forme de religion que le Diable leur a donnée, et qui est exposée dans ces livres : quelle honte pour le chrétien d'ignorer ou de négliger le Livre qui est proprement son livre à lui, le livre où sont consignés les titres, les croyances et les devoirs de tous individuellement, et qui présente aux sociétés la charte essentielle, le code nécessaire, ausquels toute charte et tout code doivent être subordonnés l

» Les deux alliances demeurent écrites dans des livres qu'on appelle l'Ancien et le Nouveau Testament. L'Ancien comprend 45 livres qui se divisent en histoire, législation, morale et prophéties. Le Nouveau en comprend 27, où l'on trouve aussi histoire, législation, morale et prophéties. La réunion de tous ces livres forme la Bible, ou Livre par excellence, livre merveilleux et unique, dont la divine inspiration, l'authenticité, l'intégrité, la véracité sont établies et démontrées par des preuves nombreuses et irrécusables. »

32**3** 

A. B.

BIBLIOGRAPHIE.

## Bibliographic.

MÉLANGES DE GÉOGRAPHIE ASIATIQUE ET DE PHILOLOGIE SINICO-INDIENNE, extraits des livres chinois, par STANISLAS JULIEN, de l'Institut. Tome 1<sup>er</sup>. Paris, imprimerie Impériale; 1864; in-8° de 339 p. En vente chez l'auteur, au Collège de France.

J'appelle tout particulièrement l'attention des lecteurs de ces Annales sur le volume que M. Stanislas Julien, vient de publier, parce que ce volume, où l'on trouve réunis plusieurs mémoires d'une haute importance historique, n'a été tiré qu'à 50 exemplaires et sera probablement épuisé avant que les personnes que son contenu intéresse puissent même connaître son existence.

Voici la mention sommaire des sujets qu'il renferme :

I-II. Notices sur les pays et les peuples étrangers, tirés des géographies et des Annales chinoises. — Description de la province d'I-li, extraite du Thai-thsing-yih-toung-tchi, et d'autres ouvrages.

Ill. Les Oigours, Relation d'un voyage officiel dans le pays des Oigours, par Wang-yen-té, traduit du Kao-tchang-hing-ki.

IV. Les Oigous. Extrait de Ma-touan-lin.

Notice sur un traité chinois de géographie universelle, publié en 1844.

V. Thien-tchou. L'Inde. Extrait de Ma-touan-lin.

Renseignement bibliographique sur les relations de voyages dans l'Inde et les descriptions du *Si-yu* qui ont été composées en chinois entre le 5° et le 15° siècle de notre ère.

» Concordance sinico-samskrite d'un nombre considérable, de titres d'ouvrage boudhiques recucillie dans un catalogue chinois de l'an 1306, publié avec le déchiffrement et la restitution des mots indiens.

» Listes diverses des nonis des 18 écoles schismatiques qui sont sorties du boudhisme, traduits du chinois.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le nom de l'éditeur de ces importants mémoires est une garantie de leur valeur et de l'exactitude de la traduction qui nous les fait connaître.

Léon de Rosny.

Paris. Imprimerie Moquet, rue des Forses Saint-Jacques, 11.

# ANNALES

## DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Unméro 53. — Mai 1864.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE

## DES MAXIMES DES SAINTS

L> ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du xvir siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet

Par le cardinal de BAUSSET.

5° ARTICLE 1.

. . . .

Rome. — Sentiments de Fénelon et de Bossuet à l'égard du Saint-Siége pendant le débat.

Elevons maintenant nos regards vers le Saint-Siége.

Si les incrédules et les ennemis de l'Eglise ont pu envisager Cec malignité le scandale d'une dispute acrimonieuse, où les parties adverses s'imputaient l'artifice, la dissimulation, la cen lomnie; où Fénelon se plaignait de la hauteur et des insen ltes de ses parties, ainsi que des altérations de son texte<sup>2</sup>, les autres du *parjure*<sup>3</sup> de Fénelon, qui leur faisait dire ce quils n'avaient pas dit<sup>4</sup>, etc., etc.; ce débat présente aussi aux Voir le 4<sup>e</sup> art, au N<sup>e</sup> précédent, ci-dessus, p. 245.

1<sup>a</sup> et 4<sup>a</sup> lettres à Bossuet, et correspondance passim : « Il (M. de Meaux)
 The représente comme un fanatique et un hypocrite.»(A M. Tronson, 2 août 1697,
 <sup>t</sup> VII, p. 543). — « On n'a qu'à examiner la conduite et les sentiments des gens
 <sup>t</sup> Ul me poussent : il n'y a qu'artifice, hauteur et abus de leur crédit.»
 <sup>t</sup> Chanterac, Cambrai, 18 sept. (1697), t. vIII, p. 46.)— Réponse à la Relation,

Relation du quiétisme, par l'abbé Phelipeaux, 2° partie, liv. 11, pag. 148.
 Voyez lettre de M. Godet Desmarais, évêque de Chartres, à l'abbé Bossnet.
 Paris, 12 mai 1698, OEuv. de Bossuet, compacte, t. x11, p. 230, col. 1. — L'abbé Bossuet à son oncle, sans date (mars 1699), p. 433, col. 1.

<sup>2</sup> Bossuet à son neveu. Versailles, 10 mars 1698, p. 198, col. 1.—Cf. Journal de l'abbé Le Dieu, Jugement de Bossuet sur Fénelon, le 29 octobre 1701, t. i, V<sup>\*</sup> SÉRIE. TOME IX. — N° 53; 1864. (68° vol. de la coll.) 21

325

calholiques un côté plein de grandeur et d'intérêt. même agréable et consolant. Les ennemis de l'Eglise se sont-ils jamais demandé comment Rome, après les atteintes portées à son autorité en France, dans l'année 1682, n'avait pas mieux profité de l'affaire du livre des Maximes pour raffermir sa puissance dans ce royaume? Si, comme le prétendent les Gallicans dans le récit même de ce différend, on peut sérieusement se plaindre des tours et des subtilités de la politique romaine et de l'application que cette cour a d'étendre toujours son autorité, attentive à profiter de toutes les conjonctures 1; si réellement, comme Daguesseau l'a prétendu à propos d'affaires subséquentes, pour échapper à cette attention jalouse et inquiète de la cour de Rome et à sa subtile politique, on devait avoir de son côté une attention extrême quand on traitait avec une cour si subtile et si adroite à prendre tous les avantages possibles dans le but de soutenir ses rues ambitieuses<sup>2</sup>; qu'ils nous la montrent, cette cour, attisant la discorde par de sourdes intrigues, indifférente au moins au rapprochement des esprits. sachant imposer silence à tant d'écrits qui venaient en attaque et en réponse à la traverse de ses délibérations et en retardaient le résultat, parlant haut en un mot aux princes, aux prélats et à leurs agents; les récits, la correspondance, les écrits de tout cela établissent le contraire.

Rien, en effet, n'est mieux démontré dans cette affaire que la mansuétude du Saint-Siége, et son peu d'empressement à y faire valoir son autorité tant attaquée de diverses manières par les Jansénistes et les Gallicans. Daguesseau exalte avec raison *la* 

p. 242, où Bossuet l'appelle un parfait hypocrite. Bossuet, Réponse d 4 lettres (OEuvres); remarques sur la réponse d la Relation, art. 1°; § 2, n° 7, art. 10, § 1<sup>er</sup>, n<sup>er</sup> 1 à 10, entier; OEuv., t. XIX, p. 96, 97, 194 à 197. — A cette qualification si dure, on peut opposer le témoignage de M<sup>er</sup> de Maintenon dans une lettre de confiance écrite à M<sup>er</sup> de Saint-Géran en 1694 : « J'al connu peu » d'hommes aussi francs que lui, et vous pouvez le dire. » Bausset, Hist. de Fénelon, liv. 2, § 18, t. 1, p. 212, 213, édit. 1830.

Phelipeaux, Relation du quiétisme, 1<sup>re</sup> partie, liv. 2, p. 216.

<sup>2</sup> Daguesseau, Némoires historiques, déjà cités, t. vin, p. 350, 351, 353, 355. — Némoire au sujet du bref au roi contre l'acceptation de 1705, t. vin, p. 414, et les autres Mémoires du t. vin, sur les affaires de l'Église, passim. Voyez noire Etude sur Daguesseau, 5° et 6° articles. Univers cathol., déc. 1848, janvier 1850.

## ETUDE ET DETAILS SUR SA CONDAMNATION. 327

droiture du cour et du roi Louis XIV et du Pape, dans la poursuite de ce mémorable procès<sup>1</sup>. Bien plus, comme nous l'avons vu<sup>2</sup>, non-seulement après la première lettre de Fénelon d'avril 1697. mais aussi après son recours définitif à Rome, le pape Innocent XII « souhaltait beaucoup que l'affaire s'accommodât en » France<sup>3</sup>. » — Le Nonce engageait Fénelon à satisfaire les évêques de France, lui disant que s'il ne le faisait, il serait très-prochainement condamné à Rome 4, -- « Ici. écrivait de » Rôme l'abbé de Chanterac, ... on ne craint rien tant que d'être » obligé de juger 5. » - « Rome, écrivait Fénelon à Chante-» rac, n'aime point à s'expliquer de peur de se commettre<sup>6</sup>.» Lorsque le livre était encore entre les mains des dix examinateurs, le cardinal Casanate lui-même, qui à la fin se montra peu favorable à Fénelon, disait à l'abbé de Chanterac: • Mais ils devraient convenir ensemble, sans que cette affaire > se décidât ici7. » - Aux instances réitérées de Fénelon pour sue Rome et les cardinaux du Saint-Office, en particulier, ne subissent point contre lui l'influence de la cour, Chanterao répondait par les assurances les plus positives que la justice était leur unique règle 8, et il louait la sage lenteur de Rome 9. On voit, par les relations et la correspondance, avec quel soin extrême cette affaire, de si grande conséquence, et que le cardinal Noris appelait non pas seulement majeure, mais très-

\* Mémoires historiques, t. VIII, p. 207.

\* Veyes la lettre de Bossnet à son neveu, du 1\*\* juillet 1697, dans notre 4\* article.

<sup>3</sup> Chanterac à Fénelon. Rome, 1<sup>st</sup> février 1698 (Corresp., f. viii, p. 375); Rome, 20 déc. 1698 (t. x, p. 178). — Bausset, Hist. de Fénelon, Hv. 111, § 37, I. 11, p. 59, édit. 1830.

<sup>4</sup> Lettre de l'abbé Berrier à M. de Rancé, Torcy, 23 août 1697. (OEuv. Vivès, R. XXVII, p. 225.)

<sup>b</sup> Chanterac à l'abbé (de Langeron), Rome, 22 avril 1698, f. ix, p. 19.

<sup>6</sup> Cambrai, 8 déc. (1697), t. viii, p. 237.

' Chanterac à Fénelon, Rome, 19 avril 1698 (t. 1x, p. 16).

• Correspondance de Fénelon sur le Quiétisme, passim. Voyez notamment Chanterac à Fénelon. Rome, 20 déc. 1698, t. x, p. 176, 177; Rome, 29 déc. 1698, t. x, p. 195.

• Chanterac à l'abbé de Langeron. Rome, 22 oct. (1697), t. vin, p. 100. L'abbé Le Gendre, dans ses *Mémoires* récemment publiés, dit aussi que « la »contestation fut instruite à Rome avec la sage lenteur ordinaire à cette cour.» Liv. v, p. 240.

majeure<sup>1</sup>, fut examinée pendant 20 mois, d'abord par les dix examinateurs, dont les suffrages se partagèrent par moitié après 64 assemblées<sup>2</sup>, ensuite par la congrégation des cardinaux. « De mémoire d'homme, on n'a vu de pape donner » tant de temps de nuit à une seule affaire du Saint-Office, » écrivait le cardinal de Bouillon à Louis XIV, de Rome 24 février 1699<sup>3</sup>. Bossuet a rendu le même témoignage dans sa 3° relation devant l'assemblée du clergé de 1700 : « Tout l'uni-» vers est témoin de l'application infatigable de notre Saint-» Père le Pape dans un examen que les nouvelles explications » du livre rendaient tous les jours plus difficile<sup>4</sup>. »

Le désir sincère du Pape de contenter la cour de France se trouva d'accord avec les intérêts de la foi, mais ne les balanca pas dans son cœur. Bien plus, si l'on veut peser les intérêts du Saint-Siége, sans doule le Saint-Siége avait à en ménager. vis-à-vis de la France, principalement des intérêts politiques: mais sous le rapport de son autorité spirituelle, où étaient ses défenseurs ? du côté de Fénelon et des Cambrésiens. Il laissa dire les politiques qui crovaient qu'il s'élait fait tort par la décision qui fut rendue<sup>5</sup>. Ce qui fait donc le mieux voir à quel point la sentence fut désintéressée et dictée uniquement par la justice, c'est qu'en condamnant Fénelon, en donnant gain de cause sur le Ouiétisme aux prélats adversaires des doctrines romaines relatives à l'autorité du Siége de Pierre, Rome en définitive accrut, au moins en apparence, la force du parti qui prétendait restreindre sa puissance et sacrifia un archevêque soumis et dévoué. En réalité, par cette affaire, dont la Providence ménagea les complications et l'issue, le Saint-Siége, en dépit des efforts en sens contraire, reprit l'ascendant : on sentait bien en France que ce serait le résultat nécessaire d'un tel procès porté devant lui; nous avons vu comme on s'agita pour le terminer en dehors de sa juridiction.

En effet, si Rome fut loin de rechercher l'occasion de pro-<sup>1</sup> Non majorem tantum, sed etiam maximam. Noris à Fénelon. Roma, vi idus februarii (3 février) 1698, t. viir, p. 387.

<sup>2</sup> Bausset, Hist. de Fénelon, liv. 111, § 66, t. 11, p. 146, 147, édit. 1830.

<sup>3</sup> Corresp. de Fénelon, t. x, p. 358.

<sup>5</sup> L'abbé Bossuet à son oncle. Rome, 24 mars 1699, p. 458, col. 1.

<sup>4</sup> OEuv., t. xix, p. 383.

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

329

noncer une décision solennelle, il est bien remarquable que la cause lui fut déférée par la force même des choses : personne n'avait envie qu'il arrivat ainsi. Que de démarches, que d'essais renouvelés pendant plusieurs mois pour conjurer un recours définitif! Il faut en convenir, le recours primitif de Fénelon, tout sincère qu'il fut quant à l'esprit de soumission, était en même temps une habile manœuvre. « Il ne pouvait. dit un historien protestant, prendre un tour plus adroit<sup>1</sup>. Expliquons cette pensée : Il sut par là se soustraire au jugement des évêques ses confrères, que lui auraient imposé les libertés gallicanes et qui n'étaient nullement de son coût. Il put dire à ses confrères : J'ai mon juge assuré. Maintenant. traitons sans que je sacrifie mon livre : sinon, c'est à Rome même que je porterai ma cause; et il était facile de sous-entendre ce qui fut dit assez haut après l'éclat du 6 août : je porterai ma cause à Rome qui ne saurait oublier que le principal d'entre vous a rédigé les quatre articles à la volonté du pouvoir civil. Tout l'avantage sera donc pour moi dans ce suprême tribunal.

Cette situation fut parfaitement comprise par Bossuet et fut instinctivement sentie de tous, surtout lorsque l'obstination de M. de Cambrai fut devenue manifeste. Au début, son premier recours avait mécontenté Bossuel, mais non les deux autres prélats, et ne lui avait pas nui dans l'opinion générale. Outre que Fénelon avait déployé, en écrivant au Pape, une grande adresse, on savait très-bien qu'il ne désirait pas ce jugement de Rome, auquel il déclarait se soumettre, et voilà pourquoi le parti Gallican ne se soulèvera pas contre cet acte qui, en outre, acquit à l'archevêque faveur auprès des catholiques fidèles au Saint-Siége. Non-seulement on v admira la modestie et l'humilité personnelles; mais on y vit une preuve d'oppression. « On lui passa, dit Saint-Simon, les flatteries de » sa lettre (c'est-à-dire la reconnaissance ultramontaine de la » puissance du souverain pontife), en faveur du tour et de la » nécessité, et il vit une lucur de retour du public<sup>2</sup>. » Ses con-

'Larrey, Histoire de France sous le règne de Louis XIV, année 1697. (Rotterdam, in-12, t. vi, p. 464.)

<sup>2</sup> Mémoires, t. I, chap. xxvII, p. 437 (Cheruel).

frères les premiers savaient qu'il voulait finir le débat en France : de là leurs prodigieux efforts pendant six mois qui suivirent son recours, et surtout pendant les trois mois derniers, pour l'amener à conclusion. « L'opiniâtreté » de M. de Cambrai « fut aussi grande qu'elle pouvait être <sup>1</sup>. » Nous l'expliquons, notre récit l'a expliqué, par quatre raisons :

La 1<sup>7</sup> est sa bonne foi au sujet de son livre. De même que Bossuel avait travaillé pendant 18 mois au sien, de même celui des *Maximes* était le résultat de plusieurs années d'études et d'une forte application à la théologie mystique; c'était le résumé du commentaire qu'aussitôt après les conférences d'Issy, il avait entrepris de faire sur les 34 articles, et des mémoires qu'il avait adressés aux commissaires durant les conférences. Dans ces conférences, en effet, on ne s'était point entendu; chacun avait gardé ses idées, et on ne peut douter, c'est l'avis de M. de Bausset, que l'auteur ait cru reproduire, dans son livre, la doctrine formulée à Issy.

2º Il avait entrepris cel ouvrage pour se disculper du soupçon de Quiétisme né de sa liaison avec M<sup>•</sup> Guyon; et comme il était l'oracle de plusieurs personnes fort distinguées de la cour, chez lesquelles se conservait une vive affection au Saint-Siége, au milieu du refroidissement trop général que 1682 et ses suites avaient produit, son livre était spécialement destiné à justifier sa foi à l'égard de ce troupeau d'élite nourri depuis longtemps de ses enseignements, et à lui donner la règle du vrai et du faux dans ces matières, comme aussi à justifier aux yeux du public l'influence qu'il s'était acquise. Si donc le maître avait lui-même formulé l'erreur dans un livre imprimé, tout son prestige allait disparaître, et par conséquent les espérances de son parti.

3° La situation de Fénelon à la cour nuisit beaucoup à la ' Lettre de l'abbé Berrier à N. de Rancé, Torey, 23 août 1697. (ORue. de Bossuet), t. xxvii, p. 225.

<sup>2</sup> Voyez Histoire de Bossuet, llv. x, § 13, p. 480 : « Lorsqu'un auteur s'est » fortement préoccupé d'un système, etc. » Nous préférons ce jugement à l'avis sévère de Tabaraud, d'après lequel « rien ne peut justifier Fénelon » d'avoir éludé les 31 articles par « un Quiétiame radouci. » Voyez Supplément, chap. v, n° 4, p. 196 à 199; n° 9, p. 220; n° 10, p. 229-230, et Phelipeaux, Relation, part. 1, liv. 11, p. 224.

## ETUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION. 331

question de doctrine, et empêcha que la lumière se fit dans son esprit. Tout aveu d'erreur de sa part, toute rétractation auraient été interprétés par le parti qui craignait son empire comme un acte d'insigne mauvaise foi et de lâcheté, comme un moyen de se maintenir en faveur : il le supposait du moins, et à cette idée son noble caractère se raidissait contre toute concession.

4° Il se crut trop fort vis-à-vis de ses adversaires et notamment vis-à-vis de Bossuet, par rapport a Rome, pour ne rien céder : il se flatta que jamais les trois prélats ne laisseraient aller l'affaire au Saint-Siége et ne voudraient ainsi s'exposer aux reproches du parti anti-romain et au mécontentement du gouvernement.

Bossuet, de son côté, lint ferme jusqu'au bout par plusieurs motifs :

1° Par amour de la vérité; il la croyait de son côté; il l'avait en effet, et ne craignait point pour le fond le jugement du Saint-Siége. Lorsque M. Pirot lui avait annoncé que Fénelon se croyait obligé de donner au public un livre sur la matière, il avait menacé lui-même son confrère de Rome en disant d'un ton élevé : « Eh bien ! qu'il écrive, mais dites-lui qu'il prenne » bien garde; pour peu qu'il s'écarte de la vérité et qu'il » biaise, il me trouvera partout dans son chemin : j'élèverai » ma voix et en porterai, s'il le faut, mes plaintes jusqu'à » Rome <sup>1</sup>. » S'il ne se montra pas disposé à réaliser cette menace, ce n'était pas qu'il redoutât une défaite sur la doctrine;

2° Par la crainte des progrès de la secle Quiétiste que le livre de Fénelon eût autorisée;

3° Par la nécessité de démontrer la différence de sa doctrine qui était celle des articles d'Issy, avec celle de M. de Cambrai, contre la prétention de celui-ci de les faire considérer comme semblables : et cette justification était d'autant plus nécessaire, que le rédacteur des 4 articles de 1682 pouvait trouver à Rome de plus sévères censeurs.

L'épouvantail de Rome sur lequel M. de Cambrai comptait tant se tourna donc contre lui : M. de Meaux demeura aussi

<sup>1</sup> Phelipeaux, *ibid.*, p. 240-241.

inflexible que M. de Cambrai était « inexorable. » Aucun ne cédant, on en vint ainsi comme d'abord au recours définitif, dont en réalité, encore une fois, tous les personnages en scène, sans l'avouer au net, sans oser peut-être se l'avouer complétement à eux-mêmes (car l'esprit d'opposition sent plus qu'il ne raisonne), redoutaient vaguement au moins les suites au sujet des *libertés gallicanes*. Ce que Fénelon dit de la doctrine dans sa seconde lettre à un ami n'était vrai que de la forme : « Pendant que je ne crains que d'errer faute de savoir » en détail toutes mes erreurs; il semble que d'autres au » contraire craignent qu'une autorité supérieure à la leur » n'approfondisse la matière sans prévention et ne soutienne » ce qu'on veut ébranler en nos jours (c'est-à-dire le pur amour » de Dieu <sup>1</sup>). »

Au moment où l'éclat de la déclaration des trois prélats allait signaler la rupture des négociations, Bossuet écrivait : « Rome n'est point favorable au livre, quoiqu'il ait pour lui » le P. de la Chaise et les jésuites. M. de Cambrai n'évitera pas » le Saint-Office. Je souhaiterais une autre manière; mais il » faut laisser faire Rome à sa mode. Les évêques se déclare-» ront; on n'en vient à tout cela qu'après avoir tout tenté. M. de » Cambrai est inexorable et d'un orgueil qui fait peur... Mais on » découvrira tous ses artifices <sup>2</sup>.» Et encore : « Il faut laisser » procéder les députés pour l'examen du livre comme ils l'en-» tendront, étant juste qu'ils fassent la loi plutôt que de la » recevoir. » Mais il ajoutait : « Il faut seulement représenter » à quelques personnes affidées qui sachent le dire à propos » tant pour le lieu que pour le temps, que comme c'est à la » France qu'on veut profiter, il serait à désirer qu'on fit des » choses que la France puisse recevoir directement et sans » réserve<sup>3</sup>. » Enfin, presque en même temps, à M. de la Broue : " On prend les mesures qu'on peut pour empêcher » Rome d'agir par le Saint-Office 4. »

' OEuvres, et apud Phelipeaux, Relat., part. 1, liv. 11, p. 381.

<sup>2</sup> A son neveu. Paris, 1<sup>er</sup> août 1697. (OEuv., t. xxvni, p. 215.) Cf. & M. de la Broue. Paris, 21 sept. 1697 (*ibid.*, p. 241).

\* A son neveu. Germigny, 2 sept. 1697. (OEuv., t. xxvin, p. 233.)

\* Lettre du 21 sept. précitée (ibid., p. 241).

La docilité de Fénelon à l'égard du Pape, comme dit plaisamment Larrey, n'apaisa pas ses adversaires 1. On comprend que la persistance de cet archevêque, convive de la maison royale, qui obligea malgré eux le roi et Bossuet à subir le recours définitif au Saint-Siége, causa les mesures de rigueur qui furent prises contre lui, et la vivacité de la guerre que Bossuet lui fit jusqu'à la décision. Fénelon avait la parfaite intuition des conséquences que son recours devait avoir contre lui: il connaissait l'esprit qui régnait en France; aussi, en demandant au roi d'aller à Rome pour défendre sa cause, il ne manquait pas de dire : « Je le fais avec un extrême re**p** gret, mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut pour me » jeter malgré moi dans celle extrémité 2. » Il disait vrai : c'était malgré lui qu'il portait son affaire à Rome; en effet, il consentait à sacrifler sa fortune par noblesse de caractère; mais il espérait rallier à lui la cour par une sentence favorable, et il évitait autant que possible de la froisser. Il n'osa plus dans les actes du recours définitif, tout en exprimant son entière soumission à l'Église romaine, reproduire l'expression de mère et maîtresse qu'il avait lancée dans le premier. La première rédaction de la protestation au Nonce, de la fin de juillet, contient cette phrase que nous savons être de style gallican : « Je veux recourir à l'Église mère de toutes les au-» tres, etc. » qu'il a supprimée dans la seconde rédaction avec tout le passage dans lequel elle se trouvait<sup>3</sup>, afin sans doute d'éviter une différence de langage qui pouvait exciter la malice en France et lui nuire à Rome 4. Sa seconde lettre, du 2 août. au Pape demeura tellement secrète, que Bossuet ne paraît pas L'avoir conque 5.

<sup>1</sup> Histoire de France sous le règne de Louis XIV, loc. cit, p. 465.

<sup>2</sup> A Mae de Maintenon. Versailles, 29 juillet 1697 (t. vu, p. 512).

<sup>5</sup> Corresp., t. vn, p. 521, t. vn, p. 17.

<sup>4</sup> Si la remarque en est faite un peu tard, il est encore temps pour l'histoire. Fénelon avait eu un autre motif de retirer sa première protestation, comme on va le voir plus bas.

<sup>5</sup> Voyez Relation, sect. vi, n° 15, OEuv., t. xix, p. 67. M. de Bausset ne la mentionne pas non plus. « On voit, dit Tabaraud, qu'il n'a pas connu la se-» conde lettre de Fénelon à Innocent XII; ce qui jette un peu de confusion » dans cet endroit de son histoire. Cette lettre, dont on fit un si grand mystère » dans le temps, est cependant imprimée dans la collection de d'Argentré.

Dans sa lettre au roi lui-même, du 11 mai 1697, Fénelor avait déjà fait la même articulation en ces termes : « Si j'a » écrit au Pape, Votre Majesté sait que je ne l'ai fait que par » son ordre et même bien tard, quoique j'eusse dû le fair » dès le commencement <sup>3</sup>. » Il disait sur son recours définiti qu'au moment où il avait reçu les remarques de M. de Meaux il n'avait plus que le temps de préparer ses défenses pour Rome, où le roi nous renvoyait <sup>4</sup>. Le roi l'y renvoyait sur same

» (Coll. judiciorum, t. III, part. II, p. 416). Il pouvait encore la connaître par les

» manuscrits de Fénelen qu'il a eus à sa disposition.» (Supplément, c. v, nº 28,

p. 319.) - Tabaraud se trompe, la lettre du 2 août n'est pas dans d'Argentré.

<sup>2</sup> Bossuet à son neveu. Compiègne, 7 sept. 1698 : « Le roi est étonné de la » hardiesse à mentir de ce prélat sur des choses dont pour la plupart Sa Majesté » ellè-même est témoin. Il s'étonne surtout que M. de Cambrai ose dire qu'il a » écrit par ordre. Le roi le lui avait seulement permis de la plus simple per-» mission : il avait vu la lettre de ce prélat, mais sans y prendre aucune part » ni y donner aucune approbation quelle qu'elle fut. Vous pouvez le dire posisivement, et le roi même le dit. » (OEuv., t. xxvm, p. 599.) Voici les passages de la réponse auxquels Bossuet fait ailusion : « Je ne l'avais écrite (ma » lettre au Pape) que sur ce qu'on m'avait assuré que le roi souhaitait que je » l'écrivisse... et Sa Majesté même avait eu la bonté de la lire avant quelle » partit. » (Chap. vm, nº 72, p. 413). « Ai-je écrit au Pape sans nécessité?... Le

» roi n'a-t-il pas désiré que je le fisse ? » (Ibid., nº 82, p. 422.)

\* Corresp., t. vii, p. 426.

Réponse à la Relation, chap. vu, nº 72, p. 411. Cf. la lettre à l'abbé Quinot, de Cambral, 16 août 1697, qui nous a déjà occupé. Il y représente le projet qu'il propose comme « le plus naturel après les pas que j'ai faits vers Rome par » l'ordre du roi » (t. vui, p. 23).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bossuet, Relation, sect. vii, nº 18. (OEuv., t. xix, p. 77.)

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

demande. Aussi là-dessus Bossuet lui répond : « Quand on » ose nommer le Roi, il faut parler juste; ce ne fut point le » Roi qui renvova l'affaire à Rome<sup>1</sup>. » Bossuet, pour faire cette dénégation, se rattachait à l'origine et toujours à la première lettre de Fénelon, de la fin d'avril, qui était le fondement de la procédure et avait saisi le Pape 2. Il continue ainsi, se reportant au principe du recours : « Sa Majesté laissa écrire M. de Cambrai qui le voulut. La lecture de sa lettre fut en-» lendue, et c'est tout. » Nous savons qu'à la fin de juillet Louis XIV écrivit lui-même, mais nous avons vu en même temps qu'il ne renvoya l'affaire à Rome que lorsqu'il ne put faire autrement et qu'il désespéra de la voir se concilier. Fénelon dans sa protestation au Nonce écrit : « Si j'ai demeuré » six mois sans envoyer à Sa Sainteté mon livre traduit en » latin, avec les éclaircissements que je lui avais promis, c'est » que le Roi m'a toujours engagé à différer, dans l'espérance » que quelques-uns de mes confrères pourraient terminer » cette affaire d'une manière douce et édifiante 3. » Et il écrivait le 29 octobre 1697, à Chanterac : « Il m'a fallu ces six » mois d'humiliation et de souffrance pour me pourvoir à Rome. Il n'y a rien qu'on n'ait fait pour m'en empécher, et » quand à l'extrémité on n'a osé me le refuser, on m'a du » moins refusé la liberté d'y aller moj-même expliquer ma » foi. etc. 4. »

Le recours était en France un grand grief contre l'archevêque de Cambrai : en suivant dans notre travail les faits enchaînés dans leur ordre, il sera facile de rectifier ou d'éclaircir les écrivains, même contemporains, qui les embrouillent<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Remarques sur la réponse, art. 1x, § 1, nº 8, 9 (OEuv., t. x1x, p. 183).

<sup>2</sup> Voyez Relation à l'assemblée du clergé (OEuv., t. xix, p. 374, 381.)

<sup>4</sup> Cambrai, 16 août 1697, t. viii, p. 16. Dans la première rédaction, cette phrase était ainsi conçue : « Si j'ai demeuré six mols sans donner à Sa Sainteté » les éclaircissements que j'avais promis, c'est que mes confrères m'ont tou-» jours retenu ici dans l'espérance de terminer les choses d'une manière paci-» fique. » Fin juillet 1697 (t. vii, p. 521). Dans l'intervalle était intervenue la déclaration des trois prélats : c'est ce qui explique le changement du likellé.

• Vaucelle, près de Cambrai, t. viii, p. 120.

 L'abbé Le Gendre, après avoir raconté la demande de pardon de Bossuet an roi, ajoute : « Ce spectacle, tout risible qu'il parut à la plupart des courti-

335

Ses précautions à l'égard du rouvoir et du parti dominament ne pouvaient pallier que faiblement l'entreprise audacieus- -e de ce recours au Siége apostolique. Aussi à ce moment même où il devenait définitif. M. de Cambrai fit pour en adoucir le 🕳 effets une tentative qui mérite d'être rapportée. Par l'intermédiaire de M. Hébert, curé de Versailles, de l'abbé Quinot du duc de Beauvilliers, il essaya d'entrer en négociation avel'évêque de Chartres et lui écrivit<sup>1</sup>. L'abbé Quinot eut aves 🛲 M. Godet-Desmarais un entretien vers le 11 août. Il en rener au compte à Fénelon le lendemain, en ces termes : « J'eus l'hon » neur de voir hier soir M. l'évêque de Chartres. Toute la con » versation ne roula presque que sur vous et sur votre livre » Je ne puis, après les instances réitérées que m'en fit ce pré-≤• » lat, manquer à vous assurer : 1º qu'il est très-persuadé de te » vos bonnes intentions, de la pureté de votre foi, de celle e » de vos mœurs, des rares qualités que le Ciel vous a don-**9-**» nées, de l'importance qu'il y aurait à vous conserver un » réputation saine et entière, une aulorité parfaite dans votres » diocèse, et le même accès que vous aviez à la cour: 2º ill » croit qu'en insinuant dans quelque Instruction courte, où » vous condamneriez les extravagances des0 uiétistes et demi-» quiétistes, que vous avez toujours eu horreur de ces abomi-» nations; que vous les avez censurées dans votre livre; que » le mauvais usage qu'en peuvent faire ceux qui sont dans » l'erreur est contraire à votre intention : que pour l'empêcher » entièrement vous promettez une seconde édition, dans la-» quelle vous expliquerez tout ce qui a fait de la peine aux » personnes éclairées qui ont lu votre livre, cela ferait revenir » tout le monde; qu'en son particulier il serait très-salisfait;

sans, ne laissa pas de frapper le roi si fort qu'il se déclara contre l'archevêque de Cambrai et lui fit dire d'un ton de maitre qu'il eût à se justifier
et à rendre compte de sa foi et de son livre au Pape. Le roi en même temps
écrivit à Sa Sainteté, la suppliant de prononcer incessamment, etc. » Mémoires, liv. v, p. 240. L'auteur confond ce qui se passa en juillet avec l'événement du mois d'avril. Son court résumé de la querelle bouleverse l'ordre des faits. Il s'y montre très-favorable à Fénelon et ne connait l'affaire que superficiellement.

<sup>1</sup> Voyez lettre de Fénelon à M. (Hébert, curé de Saint-Sulpice, în de juillet 1897), Corresp., t. vii, p. 513 à 515. » 3° qu'il craint que Rome ne vous contente pas autant que
» vous le souhaitez; qu'il sera obligé d'agir contre votre livre;
» qu'une condamnation de ce côté-là vous flétrirait sans res» source; et que, tel succès que vous y eussiez, vous seriez
» toujours obligé en conscience de réparer le mal qu'a causé
» votre ouvrage contre votre intention. Voilà, Monseigneur,
» le résultat de la conférence<sup>1</sup>, »

Fénelon savait depuis le commencement du mois que les trois prélats faisaient ensemble une déclaration tendant à le représenter au Pape « comme un homme qu'ils connaissaient » depuis plusieurs années dans toutes les erreurs du Ouié-» tisme <sup>2</sup>. » Il répondit à l'évêque de Chartres par l'entremise de MM. de Beauvilliers et Quinot, en se plaignant amèrement de l'union de M. de Chartres avec Bossuet contre lui et de ses prélendues variations, tantôt ne désirant que des explications, tantôt exigeant que le livre fût abandonné. Nous avons démontré qu'au fond ce que voulait M. de Chartres était touiours le même, et dans celle circonstance il annonçait qu'il serait obligé d'agir contre le livre, si l'affaire se suivait à Rome. Fénelon s'écriait : « Il s'unit contre moi, qui suis son » plus ancien ami, avec M. de Meaux qui me traite d'hypo-» crite, et d'hérétique dissimulé qui cache son venin. Il s'en-» tend avec M. de Meaux pour m'empêcher d'expliquer les » endroits de mon livre qu'on veut interpréter en un mauvais » sens, et pour me réduire, contre la vérité et contre ma » conscience, à une rétractation. Enfin, c'est mon meilleur » ami qui me fait plus de mal que toute la cabale envenimée » de ceux qui veulent me perdre, etc. 3. » Après ce préambule qu'il abrége dans sa lettre à l'abbé Quinot 4. il se montre disposé à faire l'instruction explicative que lui conseille M. Desmarais, et il la fit en effet bientôt après. le 15 septembre; mais au sujet de l'édition nouvelle et des additions à faire, voici ce qu'il écrit à Beauvilliers et à l'abbé

- 1 L'abbé Quinot à Fénelon (vers le 12 août 1697), t. vui, p. 6, 7.
- <sup>2</sup> Fénelon à M. Tronson, samedi 3 août (1697), t. vii, p. 542.
- <sup>3</sup> Au duc de Beauvilliers, Cambrai, 14 août (1697), t. vIII, p. 7 à 10.
- 4 A l'abbé Quinot, Cambrai, 16 aoùt 1697, t. vni, p. 18.

Quinot pour être transmis à M. Desmarais et en demandar

« Je ne puis plus me résoudre à compter avec tant de gen » ombrageux et irrésolus, quand il sera question de régle 7 » des additions your une édition nouvelle de mon livre. Jame » yeux bien faire ici une courte Instruction où ie promettra » une édition nouvelle : mais pour régler cette édition, je neme » veux compter ni avec M. de Meaux, dont les principes nere » peuvent jamais s'accorder avec les miens. ni avec ceux au i • ont juré une alliance éternelle avec lui, et par lesquels i 4 » serait toujours en secret, malgré moi, le correcteur de mor \_\_\_ » ouvrage. Si M. l'évêque de Chartres cherche sincèrement. -, » comme je le crois de son bon cœur. la paix entre nous e t » l'édification publique, il conclura avec moi toutes chose » suivant ce que je vais vous proposer.

» Je ferai au plus tôt la courte Instruction qu'il me conseille
» et je promettrai une nouvelle édition : mais pour cette édi
» tion nouvelle avec des additions, je l'enverrai à Rome, et je
» supplierai le Pape de la faire régler par les consulteurs les
» plus précautionnés. M. de Chartres ne doit pas être plus zélé
» ni plus rigoureux contre le Quiétisme que le Pape et toute
» l'Église romaine, où les erreurs ont été foudroyées dès leur
» naissance. Quand j'offre de passer par toute la sévérité de
» l'inquisition qui a jugé Molinos, les gens les plus difficiles
» doivent être bien contents. Si M. de Chartres s'accommode
» de ce projet, nous serons en paix profonde, et nous édifie» rons l'Église par notre union sans aucun retardement. Dès
» ce moment je ne suis qu'un cœur et une âme avec lui<sup>1</sup>.

En même temps Fénelou sentit la nécessité de ménager l'archevêque de Paris. Il avait d'abord libellé ainsi le commencement de sa protestation au Nonce : « Ayant appris que » deux évéques vous ont donné un acte par lequel ils se plai-» gnent de ce que j'ai mal expliqué dans mon livre intitulé » Maximes des Saints, etc., la doctrine des 34 articles,

<sup>1</sup> Lettre citée au duc de Beauvilliers, p. 11 ; lettre citée à Quinot, p. 18 à 24. Dans ces deux lettres, Fénelon dépense son éloquence à répéter ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois son la pureté de sa foi et le sens catholique de son lavre. » etc. <sup>1</sup>»: il le modifia de cette manière: « J'ai appris qu'un
» évéque de France veut m'accuser à Rome d'avoir expliqué
» dans mon livre intitulé Explication des Maximes des Saints
» les 34 articles etc. d'une manière contraire auxdits articles
» et favorable à l'illusion, etc. <sup>2</sup>» Là-dessus Bossuet écrit à
son neveu: « Il y a une affectation à m'attaquer seul pendant
» que nous sommes trois <sup>3</sup>: — il m'a mis seul à la tête de
» sa protestation à M. le Nonce, ct il a supprimé M. de Paris
» avec lequel il m'a mis la première fois <sup>4</sup>. »

De la proposition de Fénelon M. de Bausset n'a rien dit et Tabaraud qu'un mot en passant<sup>5</sup>, parce que lorsqu'il a publié son ouvrage, la correspondance de Fénelon n'était pas encore publiée. C'est ce qui nous fait entrer dans de plus grands détails.

Cette proposition maintenait en entier, vis-à-vis des prélats, le recours au Saint-Siége, mais aurait eu pour effet d'en adoucir la portée et surtout de le faire servir à l'avantage de l'auteur. Par là M. de Cambrai se flattait d'apaiser la cour, d'amortir le zèle des prélats en poursuivant son affaire sans bruit à Rome, et il l'aurait terminée, disait-il, « bien ou mal » sans M. de Meanx <sup>6</sup>, et aussi, qu'on le remarque bien, sans jugement solennel, quoique avec le concours du Saint-Siége. L'habileté de ce plan consistait à déplacer la question qui, devant le Saint-Siège, n'était pas de savoir si une nouvelle édition pourrait être utile, et comment il fallait refaire le

' Corverp., t. vii, p. 520.

<sup>1</sup> Corresp., t. viii, p. 16.

<sup>3</sup> Germigny, 18 août 1697 (OEuv., t. xxviii, p. 223).

\* A son neveu, Paris, 16 sept. 1697. (OEuc., t. XXVIII, p. 240.) Lors de sa lettre du 18 août, Bossuet veuait de voir entre les mains du Nonce la deuxième protestation de l'archevêque de Cambrai, datée du 16 août et écrite de sa main. Il ne savait pas à ce moment qu'il y en eût eu une première rédaction; il croyait que c'était la même dont au commencement du même mois fl avait comme la substance. (Voyes sa lettre à son neveu, du 5 août : *ibid.*, p. 216). Il sut quelques jeurs après que la première avait été retirée, mais il premit encore la seconde pour la première, disant qu'il ne connaissait pas la nouvelle (à son neveu, Germigny, 2 sept. 1697, p. 232). Enfin il sut la chose avec une exactitude complète.

\* Supplément, chap. v, p. 259.

\* Méme lettre à Quinot, t. viu, p. 24.

livre, mais și le livre était bon. Que, d'accord, l'on eût com sulté le Pape sur un projet de publication : le Pape aurait prépondre par un simple avis; mais l'auteur lui-même et aprèl'auteur le roi de France lui déféraient un ouvrage déjà purse blié, distribué, réimprimé malgré le scandale qu'il avait pr duit, et de plus en plus répandu : Rome ne pouvait que l æ juger. Une solution par voie de consultation n'était pas ac= ceptable pour le Saint-Siége. Cette seule raison 'eût suffi pou 7 empêcher une telle offre de réussir auprès des prélats. Nou 🚄 verrons tout à l'heure, celles que Bossuet donna dans la dis cussion. Fénelon, au lieu d'une propre réponse de la propression main de l'évêque de Chartres, apprit bienlôt que les trois évêques allajent publier leur déclaration déjà imprimée<sup>1</sup> Cette tentative n'en fut pas moins continuée à Rome; elle n' réussit pas. Fénelon écrivait à Chanterac le 27 novembre suivant : « Pour mon livre, și on voulait le laisser réimprime » avec des notes courtes et précises que les théologiens du » Pape règleraient eux-mêmes, et qu'on mettrait à la marge » dans cette édition, et que j'insèrerais dans le texte même, » en d'autres éditions suivantes, après la fin de notre guerre, » toutes choses finiraient bien vite par là. Des que cette édition » serait faite, la critique du livre tomberait peu à peu en lan-» gueur, la cour croirait avoir assez fait et serait arrêtée par » l'autorité du Pape qui est dans l'esprit du roi plus puissante » qu'on ne saurait se l'imaginer à Rome. Cet expédient con-» tenterait le roi et débarrasserait Rome. M. de Meaux gronde-» rait un peu ici, mais il ne gronderait pas plus qu'il l'a fait » sur le livre du cardinal Sfondrate<sup>2</sup>.»

L'abbé de Chanterac chercha vainement à insinuer cette idée, sur laquelle au reste il laisse bien voir en répondant à Fénelon qu'il ne se promettait aucun succès ?...Fénélom ajoutait dans sa lettre du 27 novembre : « Vous voyez même que » M. de Chartres qui a tout pouvoir auprès de M<sup>m</sup> de Mainte-» non, était d'avis d'une nouvelle édition de mon livre. Vous

<sup>&#</sup>x27; Fénelon à Chanterac, Cambrai, 18 sept. (1697), t. vill, p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cambrai, Corresp., t. viii, p. 195.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chanterac à Fénelon, Rome, 21 déc. 1697, t. vui, p. 277. Cf. le même au même, Rome, 28 déc. 1697, t. vui, p. 289.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION. 341

l'avez pu voir dans la lettre de M. Quinot, écrite de sa part, que je vous ai envoyée<sup>1</sup>.» Il parlait là de la lettre du mois 'août que nous avons transcrite ci-dessus<sup>2</sup>. Mais cette lettre tait antérieure à ses dernières propositions qui y servirent de éponse; et au lieu que les additions et explications fussent églées à Rome, l'évêque de Chartres y demandait qu'on évitât our cela l'examen du Saint-Siége : il ressort de sa réponse pue si Fénelon eût voulu conclure en France en donnant atisfaction, l'évêque de Chartres se fût montré conciliant su a forme, comme il y était disposé dès le commencement. l'est à ce point de vue-là que le fait a de l'importance, et c'est vourquoi peut-être M. de Bausset n'en dit mot.

Fénelon en a parlé en ces termes dans sa Réponse à la Relaion : « Voici un fait bien remarquable,..... c'est que M. l'évê-• que de Chartres me fit écrire après mon retour à Cambrai • que je fisse une lettre pastorale qui marquât combien j'étais » éloigné de la doctrine impie qu'on imputait à mon livre, et • que je promisse dans cette lettre une nouvelle édition de » l'ouvrage. Je fis une réponse où je promettais de faire la » Lettre pastorale<sup>3</sup>, et d'attendre ensuite que le Pape fit régler » à Rome l'édition nouvelle que M. de Chartres voulait que je » promisse. J'ajoutais que je demeurerais en paix et en par-» faite union avec mes confrères, s'ils voulaient bien que nous » envoyassions de concert à Rome, eux leurs objections et moi » mes réponses 4. » , . . . . « Voilà, dit l'abbé Rohrbacher, ce que Fénelon assure sans

» avoir élé contredit <sup>5</sup>. »

Le fait en lui-même de la proposition est prouvé, on ne peut le révoquer en doute. Mais Fénelon avait fait de vains efforts pour amener son confrère l'évêque de Chartres à plaider devant le Pape *de concert* avec lui avec une doctrine contraire : c'était tenter l'impossible! Il n'avait à l'époque de cette tentative

<sup>1</sup> T. viii, p. 197. Cf. au même, Cambral, 25 sept. (1697), t. viii, p. 51, 56.

<sup>2</sup> Note de l'éditeur, même page.

<sup>3</sup> C'est la réponse dont nous venons de parler et qui est contenue dans les deux lettres au duc de Beauvilliers et à l'abbé Quinot.

<sup>4</sup> Chap. VII (OEuvres, t. VI, p. 477, cité par Rohrbacher, p. 295 : dans notre édition des OEuvres, t. VI, p. 418).

<sup>6</sup> Rohrbacher, p. 295.

v<sup>•</sup> série. tome 1x. — N<sup>•</sup> 53; 1864. (68<sup>e</sup> vol. de la coll.) 22

nommé l'archevêque de Paris qu'incidemment 1, et il avait persisté à vouloir mettre Bossuet en dehors du débat. Il s'adressait par ses amis à l'évêque de Chartres seul parce qu'i s'imaginait que ce prélat « soutenait tout en cette affaire comme ayant la confiance de Maintenon 2; Tabarand n'avant sous les yeux que la Relation de Bossuet, dit que le= \$ trois prélats ignoraient absolument la proposition de faire réglement par des théologiens romains sous les yeux du Pape une nou-. . velle édition du livre 3. Si la proposition fut connue de l'évêque . de Chartres et de l'archevêque de Paris, ils en tirent si peu de cas qu'ils n'en parlèrent pas à Bossuel; et Bossuel ne la connut 🚥 que plus tard par la lettre de Fénelon au Nonce dalée de Cam-» lettre ne renferme que des plaintes; il répète huit ou dime il » fois qu'il ne veut pas d'accommodement, que ce serait flétrim 🏼 🔳 » sa foi. Vous diriez qu'on cherche des explications quand iL 🛲 » ne s'agit plus que d'attendre un jugement. Il déclare » qu'il nous a offert d'écrire conjointement avec nous a » Rome pour demander un jugement : c'est de quoi nous 🛹 8 » n'avons jamais oui parler. D'ailleurs, avec la cabale qu'il » a, il eût écrit sous main ce qu'il aurait voulu. Tout cela 💴 » n'eût été qu'un amusement; et si nous avions fait ce qu'il 💻 » dit nous avoir proposé, nous aurions eu l'air d'être ses par-» ties, rôle que nous ne devons pas nous donner. Du reste, des » tours artificieux remplissent loute la lettre. M. le Nonce a fait <sup>1</sup> Deux fois dans la lettre à l'abbé Quinot. Dans le second passage, p. 20, on

volt qu'il espérait encore que l'archevèque de l'aris se prétorait à ce qu'il appelait un projet modéré en sa faveur.

<sup>2</sup> Ibid., p. 22,

<sup>a</sup> Supplément, chap. v, nº 15, p. 259.

<sup>4</sup> Il y est dit : « J'al voulu consulter de concert avec mes confrères le Saint-Siége pour savoir si je devais ou soutenir ou expliquer ou condamner mon livre. Cette consultation faite de concert entre nous, Monseigneur, n'auraitelle pas édifié tout le monde? n'aurait-elle pas mis la doctrine en sursté? » n'aurait-elle pas fini toutes choses? Devait-on craindre que le Saint-Siége » favorisàt le quiétisme en ma personne? Si mes confrères na cherchajent que » l'intérêt de la vérité et la décharge de leur conscience, ne devaient-lis pas » dès ce moment vivre en paix avec moi et attendre en silence la décision du » Pape? Tout au contraire, ils n'ont plus gardé de mesures dès qu'ils ont vu » qu'ils ne pouvaient m'intimider par autorité et que je voulais recourir ap » Pape. Peut-on montrer plus de hauteur et de passion? » Corresp., t vui, p. 316 à 325.



e réponse courte et sèche sans se charger d'aucune prosition envers Rome<sup>1</sup>. »

issi, lorsque Fénelon introduisit son allégation dans la ission publique<sup>2</sup>, Bossuet n'en tint aucun compte. Fénel'en parlait pas moins dans sa Défense comme si la propoa cût été faile à ses trois confrères. Il se plaignait qu'au d'entrer dans ces voies pacifiques M. de Meaux eût cherà le flétrir par la déclaration 3, De plus par la manière il y présentait l'expédient, il semblait insinuer que M. de tres avait proposé une édition nouvelle réglée à Rome. Il lair qu'il n'en était rien. Bossuet comprenait ainsi le fait ncé par Fénelon et il l'a contredit deux fois. Il en parle ord dans sa *Relation* en deux endroits; il dit ; « Lorsqu'il us reproche et à moi en particulier qu'il nous a fait proser de supplier le Pape, par une lettre commune, de faire er nos questions sans bruit par ses théologiens, et en endant de demeurer dans le silence : premièrement il dit e chose dont je n'ai jamais entendu parler, et si fausse il en supprime lui-même les principales circonstances.» ssuet fait remarquer en effet que cette allégation produite la réponse de Fénelon à la déclaration, a été supprimée auteur dans sa seconde édition, et qu'il a voulu retirer la jère, quoique répandue à Rome par son ordre; ce qui alait à se dédire. Bossuet ajoute que cette proposition ne ait d'ailleurs être acceptée, puisque M. de Cambrai avait

non neveu, Paris, 11 février 1608, OEuv., t. xxvni, p. 375. Voyez la rédu Nonce à Fénelon, de Paris, 11 janvier 1608 (Corresp., t. viii, p. 327-Elle est en italien avec la traduction française. On n'y voit pas un mot proposition.

lettre à l'archevêque de Paris, citée par Bausset, Hist. de Fénelon, liv. ), t. 11, p. 69: « Il fallait à toute extrémité prendre un parti qui aurait § l'Église. Vous n'aviez, Monseigneur, qu'à vous joindre aux deux autres its qui ont pris part à la déclaration et qu'à consulter de concert avec e Pape sur le livre en question, etc. »— Seconde lettre à Bossuet: « Vous lez envoyer, secrètement à Rome de concert avec moi toutes vos objec-; je n'aurais donné au public aucune apologie ni imprimée ni manus-; le juge seul aurait examiné mes défenses; toute l'Église aurait attendu aix le jugement de Rome. » Citée par Bausset, Hist. de Fénsion, liv, ni, , n, p. 75, et par Rohrbacher, loc. cit., p. 297.

ap. vii, nº 82, OEuv., t. vi, p. 422.

343

appelé les prélats en garantie de sa doctrine et que son obstination ne feur laissail de salut qu'à déclarer leur sentiment c toute la terre 1

toute la terre '. Fenelon replique dans sa Reponse à la relation : « M. de Meaux veut que ce fait soit faux 1º parce qu'il n'en a jamai Meaux veur que ce fait soit faux, 1° parce qu'il n'en a jamue
entendu parler. Je veux croire que M. de Chartres a oublide lui faire part d'un fait si important, mais en sera-t-i
moins vra! pour avoir été ignoré par M. de Meaux ? 2° II di
que je me suis dédit sur ce fait. Comment dédit? Cest qu-» dans ma seconde edition de ma Réponse 2 l'ai supprime tou » cet article. Mais est-ce se dedire sur un fait que de le sup -» fet article. Mais est-ce se deute suit un fan in article.
» primer..... Le fait pour avoir été supprimé par discretion
» n'en est pas moins constant :. » — « Quoi? n'y avait-il poin
» de salut pour lui à attendre la décision du Pape, après lu » avoir envoyé ses objections manuscrites, etc. 4 ? »

Oui, le fait est constant, mais tel que nous l'a fait connaîtr plus haut la Correspondance : c'està-dire que la negociatior n'avait pas élé suivie jusqu'à parler d'une lettre commune Féncion le dit lui-même dans sa Réponse à la declaration « Je demandais une réponse prompte, et au lieu d'une réponse » je reçus la déclaration imprimée contre moi <sup>6</sup>. » Il écrit, le 18 septembre, à l'abbé de Chanlerac : « Voila ce que M. de » Charles a tait, pendant qu'il me faisait protester depuis un » mois, qu'il serait conteni, pourvu que je fisse une Instruc-» tion pastorale qui expliquat en gros mes sentiments et que » promit une nouvelle édition augmentée pour lever les diffi-» cultes du livre. Je vous enverrai par le prochain courrier la » lettre qu on m'a ecrile de sa part et ma reponse qui l'enga-» geait à m'en faire une. Au lieu de la faire, il publie son im-» prime alroce. Il sera important qu'on voie a Rome la preuve » littérale d'un si indigne procede 6, » Fénelon en écrivant aiwai a son grand vicaire se donnait bead jeu a la aveur d'une

Relation, sect. vil, nº 21. sect. 1'', nº 1. (OEwn. t. zux. p. 77, 18, 19.2.) \* Voyez OEucres, t. iv, p. 417. 1.45 . 4 . 1

<sup>3</sup>, Rep. d la Relation, chap, vii, 2,79, t. vi, p. 418-419, int and 4 loid, n. 81, p. 421.

<sup>3</sup> Passage cité par Bossuet, Relation, sect. 1, nº 1 (t. x1x, p. 1). De Cambrai, Corresp., t. viii, p. 43, 44.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

sque qu'il a renouvelée dans sa Défense <sup>1</sup>. En effet il ne toujours là que des mêmes lettres déjà indiquées antés à la proposition de Fénelon à l'évêque de Chartres. Les le Fénelon, le consentement de M. de Chartres à l'édition lle ne s'appliquent qu'à ce qui se serait fait en France à ce qui se réglérait à Rome par les théologiens du Pape. même il écrivait le 25 du même mois de septembre à erac : « Yous voyez par là qu'ils ne peuvent souffrir une velle edition qu'on ferait à Rome sans eux et qu'ils veuelre les maîtres 2. » Et dans son Mémoire sur les moyens miner l'affaire qui précéda de peu sa Réponse, au mois l 1698, il continuait de tirer parti de la condescendance de Chartres avec une extrême habilete : « Qui dit édi-nouvelle d'un livre dit le même fivre à peu de chose .... Vous avez encore une lettre originale de M. l'évêque hartres qui dit que si l'expliquais mon livre, il paraîtrait utile, correct, etc. (sic) . Ce livre n'etait donc pas alors nechant qu'il l'est devenu depuis que le point d'honneur hauffé la dispute. Alors l'Église n'était point en péril par ivre, pourvu que certaines équivoques fussent levées. s il n'y avait point à craindre que ce livre, dans la noue édition, établît les impictés de Mme Guyon. Alors une velle édition un peu plus précautionnée fesait la paix. st-ce qui empêcha un accommodement si désirable! Cest je voulais que la nouvelle édition fut réglée à Rome et que confrères ne la voulaient souffrir qu'en cas qu'ils la assent eux-mêmes 4. » Oui, c'était bien la le motif qui it l'accommodement impossible, sa persistance à recou-Rome. La condescendance de l'évêque de Chartres sur dilion nouvelle tendait à le dissuader de ce recours; elle faute d'atteindre son buil. angit n sate s'un si

19. yir, § 19, p. 418, en ces termes : •  $M_1$  de Chartres a trap d'honneur conscience pour le nier. Je sais qu'il a reçu ma lettre et j'ai envoyé à celle qui me fut écrite de sa part, • c'est-à-dire celle de l'abbé Quinot. vin, p. 52. Même langage le 30 août 1698 : à Chanterac, de Cambrai, 383.

18 avons rapporté en entier les lettres de l'évêque de Chartres. On peut 18.

resp., t. 1x, p. 359-360 et 362.

345

### 346 LE LIVE DES MAXIMES DES BARRES DE FÉRELON.

Bessuet, dans ses Remarques sur la réponse à la Relation, persiste à croire que la suppression du fait, opérée per Fénélon dans la seconde édition de la Réponse à la déclaration des prélats, n'élait pas pour retrancher les contestations personnelles, mais que c'était « un désaveu assez formel.» Fénélon, ioin de désavouer le fait, en abusait étrangement.

Dans sa Défense il disait encore : « Quand je n'aurais pas » proposé ce lempérament, les évêques devaient le prindre and » d'eux-mêmes; » puis il invoque la publicité de sa lettre au ar ar Pape qui justement faisait le secret et principal grief, et la soumission absolue et sans restriction qu'il promettait pour hand décision de Rome 1, mais dans les termes de laquelle ses adversaires et Bossuet en particulier crovalent voir au coatraires 🛶 🦻 qu'il se ménageait a des apologies et des évusions 2. » Ouelaue sincère qu'elle fût, l'expédient n'en était pas plus praticable. Fénelon l'avait-il compris lorsqu'il en avait supprimé la mention dans la seconde édition de sa première Réponse? Grovonsque non, puisqu'au plus fort de cette lutte il recommandait à 👘 1 Chanterac de rappeler aux cardinaux l'assentiment donné par M. de Chartres à une édition nouvelle, et rejetait sur ses adversaires l'insuccès de cet expédient si naturel, suivant lui .

Là-dessus Bossuet dans les Remarques répète encore que, pris publiquement par M. de Cambrai à garants de ses erreurs, les prélats ne pouvaient se contenter d'envoyer à Rome leurs mémoires secrets. « Notre silence n'eût-il pas été un consen-» tement honteux à l'erreur qu'on nous imputait <sup>1</sup>? » En cela il usait rigoureusement d'un droit très-réel, comme M. des Bausset lui-même en convient <sup>5</sup>.

Voilà l'exposé complet qui n'avait pas encore été fait dans les histoires de la discussion des deux contestants sur le point le plus important de leurs procédés dans cette affaire. Le fait, dont l'abbé Rohrbacher ne dit qu'un mot et triomphe evec

1 Rep. à la Relation, chap. vii, § 80, p. 419.

<sup>2</sup> Bossuet à son neveu, Paris, 12 août 1697, t. xxvut, p. 218. Néus venues dans l'article suivant que Bossuet trouvait équivoques les deux leitres à un artit.

÷.

<sup>3</sup> A Chanterac, Cambral, 30 août 1698, t. 1x, p. 383.

• Bemarques sur la rop. d la Relat., art. x, § 2 entier, nº 11 & 15, 4. xix, p. 197, 198.

<sup>3</sup> Voyez notre précédent article.

#### STUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

rop peu d'exament est donc bientéclaireit L'évêque de Charres n'a jamais venió pour le fond. Il croyait témoigner véritaplement son amilié à M. de Cambrai en oberchant à kui faire compatice les arteurs de son livran il l'y engageait encore orlement, par, l'intermédiaire de l'abbé Quinot pour éviter e jugement de Rôme qui ne nouvait lui être favorable. Si la proposition de Fénelon de soumeitre de concert les questions w Pape futiensuite transmise à MI de Ghartres par les amis de M., de Cambrai, ceique rien n'établit, il ne parait pas que l'évêque y ait fait aucune réponse; du moins il n'en reste pas le trace : il la regardait donc comme inacceptable. De-plus il a'en parla pas à Bossuel, Aussi l'abbé Rohrbacher a til été. ron loin longu'il a écrit : « Si Bassuet avait eu pour l'arche-· vique de Cambrai, son ancien ami, la centième parlie de la » condescendance avil témoigne pour l'écrivain lenséniste · (Quesnel: en essayant de justifier: Papprobation que M. de r Noailles archevêque de Paris avait donnée à son livre des . Réflections morales sur le Nouveau-Vestament dans le temps »qu'il était évêque de Châlons), leur querelle se serait termi-· née emisblement par une nouvelle édition du livre faite sur • les observations des théologiens de Rome 4, ward from

De ce que nous verions d'exposer il retsort évidemment et de plus en plus que tous les efforts tendaient il retanir, en Rrance cette cause et à l'y éteindra. L'amitié, l'amour propre blassé, les intérêts particuliers se réunissient taux idées gallicanes: ou à la crainte de quelque démêté de juridiction pour produire ce désir unanime. Tout semblait devoir conspirer à empêcher que la contestation fût soumise au Saint-Siége; le Saint-Siége ne songeait pas à l'évoquer : et tout conspire pour qu'elle ne pût être jugée et terminée que pat le Vicaire: de Jéuns-Christ.

Bénelon, cans donte était sincère lorsqu'il éorivait : « Ma » soumission au Pape n'était pas une déclaration de guerre ; » au contraire, c'était un gage de mon zèle pour la paix<sup>2</sup>. « Elle cansa la guerre, et le Pape se trouva juge du camp.

Too of a 200

' Loc. cit., p. 296.

<sup>2</sup> Bép. à la Relat., chap. vii, § 80, p. 420.

347

LA MORALE EN SOLIS CONTRACTOR

. non, mais l'honnelete un principe. La franc-maconnecie au son succes stidenteskieligenfeitenteinente unopte inliquement pour sa marque de mirique, au moment même, LES PHILOSOPHES, AVANT LE OHRISHA NIGME. outrance par tous les novens de destruction . Le plus habile de tous les phreseurs du premier empire, - mianes, a propos d'un redressement de comptabilite, faisait En jour celle recommandationmaria fonctionnare sons ses Formule de Socrate: adages modernes qui s'y rapportent — Fousseté de cette formule. — De la raison et du sentiment comme sources de la morale.
Ce qui est au-dessus de nous ne nous importe en rien.
quod supra nos nihil ad nos <sup>2</sup>; telle est la formule que Socrate a donnée fui-même de son idée dominante, dont il a fait son point de départ, sa règle d'observation et d'enseignement. Avant d'en examiner la valeur, il est à propos d'en rapprocher d'autres adages modernes, qui ont guelque rappor l'oracle socratique. On cite ce mot écrit par Henri IV : « Ceny » qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion. » et moi je suis de celle de ceux qui sont braves et bons 3 a Arouet, dit M. de Voltaire, ecrivait à son roi de Prusse, dit le près Platon et plus que Platon. La fait valoir par son admit-ative approbation. « Sor is inte si inte si a fiut of , naminam of , isle si inter si Grand - tout le monde, avois dition statistice not not sour avandadors par la an words woar var a road ve hes festilles en Kine fel? un ufon verneur veneral tentoignate l'estitue in pettietomileer and en avait concue, 'en disant :'s Qu'un jesuile soit le diable, su. » yeut, pourvu gu'il fasse, le bien je l'accepte et le poutien. » drain aultine manque certainement pastide chrétiens télés qui soon i soon conné que la ve matice dans ets de virs de virs taire, et applaudi le' mot del Metitt' IV avec cetti Str ma Bugeaud. Pourtant, ce no sont due trois manieres, differen d'exprimer la mâme chose là isavoir qu'on pent évalement être pour Dieu, du pour Mahometo où pour le diable, de borne foret a bonne fin " fille attant de bien dahs une croyance t dans ine autre; que la religion, en un mot nest un un .Voir le l'instich au Ne de man, sindenne, g. 200 ing to : shans all ob alle Minutius Folix, Octoving / 1/ from and compromit at redney v Insview <sup>3</sup> Lettre au baron de Bats.

348

opinion, mais l'honnêteté un principe. La franc-maconnerie a dû son succès à delle diabelique nialiserie (au'elle adopte publiquement pour sa marque de fabrique, au moment même, où antrait a size falus zien a zuenser hat Gizand liez as. à outrance par tous les movens de destruction.1.

Le plus habile de lous les phraseurs du premier empire, Fontanes, à propos d'un redressement de comptabilité, faisait un jour cette recommandation which fonctionnaire sous ses ordres! La paix vaut mieux que la verne."Il erigeait ainsi en axiome de sagesse un sentiment, qui n'a jamais ete plus commun qu'aujourd'hui, celui de la conciliation, qui ravit tant d'intelligences tourbillonnées par les fails accomplis, et qui

vise contrue; et Pappilcation bounonne qu'on en a faite assez récemment au plus triste sujet d'indignation et de pite, disperise de tout cominentaire Les dictions de ce genie, dont les temps modernes sont tres-fertiles, ont pour souche commune celui de Socrale, et le dicton de Socrate, c'est ciceron, après Platon et plus que Platon, l'a fait valoir par son admi-rative approbation. « Socrate di di si nomineun si comme à • tout le monde, avoir le premier sides chases eachées par la

- » nature, elle même, et cherchies, per tous viero philosophes
- » anterieurs, ramené la Bhilosophie à itinivie le prasourse anà M. Viannet, grand-maltre du Conseil suprime, a la feie du Rits sparaie. Le ze est. isei ; a prononce un discours où ron trouve cette superbe decla-

rationi: "Quand note Hambitodium profant & Ros misterer, hous no tul de-

- · aldadourgeit dank galle aglan sernamente a die jeteste of the lucie and
- · Mitte La prio, & gue Avial & Mar avon information and a state of a state of the s
- fi de se seredwite dens la worden nonn int Berlens de Dimin semme de l'evir. Bur de fonte morale, de toute verm, et nous laissons aux délégués du ciel.

- . insersente a none, uning a view gat int souther the fier? 24 470188
- » and factor for a statistic but the for the states and alle and play the set
- a les phases à tous les incidentaide la ris hummine a he frateraite i aut
- Init set simplese par son initiation, est calle-la meme que la Christ a com initiatés aux hommes. La morale du Certan ne resemble guere cependant à

celle de l'Evangile ; et puisitée la Automité de chechenie de l'Entiliste ditte. que peuvent y ajouter la franc-maçonnerie et M. Viennieg, et gaie artit unit la the as histon in the de l'imposer ?

» l'étude soule des vertus et des vices, du bien et du mali à s » bien persuader que les choses célestes sont droppioin d » botre conunissance, et que fussent-elles au mieux connut » elles ne servent de rien pour bien vivre 1. » C'est ingénieu sement dit, mais ce n'est pourtant qu'une élégante amplif cation d'une sentence vide, née d'une observation très-bonnée avec un air de haute perspicacité.

- Il faul d'abord ici ôler une équivoque, qui a fait tout in Ele mérite du dicton socratique, en donnant le change aur so -----question. Tous les philosophes, avant Socrate, étaient regardés 🗩 comme des physiciens uniquement occupés à observer le ne mesot tare, à étudier l'organisation, les lois de l'univers et surlen mait les astres. Rien ne semblait plus ingtile, et Thalès n'avait plas -4 persuader le contraire par la prédiction d'une éclipse de e soleil, ai par la prévision même d'une annés fertile, et le gain considérable qu'il en avait tiré en achetant la récolte demes olives à Milet avant que les oliviers fussent en fleur<sup>a</sup>. Cependant ils avaient un but bien plus important que la confialssance de la nature visible et des phénomènes célésies. Ils voulaient parvenir à la cause première, confiaître l'origine et consequemment la destinée du monde et de Phomme. Socrate et Cicéron savaient bien que c'était là dé duol il s'agissait, mais, ne voulant pas avouer l'impuissance de la philosophie et de leur propre concention, ils affectaient de s'en prendre aux anciens philosophes, et au lieu de poser et 

"Cleps. Alexand., 5, 4: Socrates mihi videtar, id quod constat inter ormer, primus a rebus occultis et ab ipså naturå involutis, in quibus omnes ante eum philosophi occupati fuerant, avocasse philosophiam et ad vitain communité addoxissé; ut de virtuitius et vitiis omninoque de bonis rebus et visilis quieseret, celestia aatem vel procul esse a nostrà cognitione obneret, vel-at usaximà cognita essent, abili tamen ad benè vivendum. - De Republice; 4, 50. Quò etiam saplentiorem Socratem soleo judicare, qui omnem hujus modi ouram deposuerit, esque que de naturà querrentur, aut majora quàm homfmam satie consequi possit, aut ninil eminiò ad vitam hombami attibere dixerit. - Tusculan., v, 4 : Philosophiam devocavit e colo... et in donne, intreduzit et coegit de vità et moribus rebusque honis et mella quereret -Cleps. Alexand., Stromat. t, 14, dit la même chose, d'après les Siles du polite. Timen, qui appelle Socrate un cheristem et un disconvert de lois. Vais Diog. Laert. Secrete, initium. -- Sextus Emp. in Mathem, l. vit, 8. d'expliquer nettement la question, ils la supprimaient en paraissant la résoudre de la manière la plus simple et la plus utile; la solution adoptée à bon escient par les habiles, acquit aussitôt autorité d'azlome par l'adhésion moutonnière des capitie médiocres, qui font le grand nombre, toujours charmés de faire acts d'intelligence en s'associant à queique sublimité nouvelle de l'humaine raison.

Sine reflet les: anciens philosophes avaient perfet leur temps, s'il ne résultait de toutes leurs spéculations qu'un ridicule: brouillis d'hypothèses, leur tort in était pourtant pas d'avoir cherché au-dessus d'eux ce qu'ils ne pouvaient découvririen eux-mêmes et ce qu'il importait le plus de saveir: A moins d'être enfoncé dans la vie des sens « comme les brutes, » dont les yeux tournés vors la terre ne sont faits que pour: » y voir leur pâture « », il n'est personne qui ne se demainde ?

Que suis-je, où suis-je, où veis-je, et d'où suis-je tiré ? Et le spectacle de l'univers, de son mouvement si régulier, nous révèle une cause première, un Elre tout-puissant, par qui subsiste tout ce que nous voyons<sup>2</sup>. A plus farte raison n'ayong-nous pas recu au hasard une vie intelligente; et le, genre humain a dû nécessairement être forme pour une fin. et selon des conditions déterminées, qu'on neut déjà entrevoir dans les lois établies chez tous les peuples, et mieux encore dans les rites religieux, tous fondés, malgré leur bizarre diversité, sur l'idée et l'universelle pralique du sacrifice, qui présuppose faute et explation. Il n'était pas difficile de s'en éclaircir chez les peuples les plus anciens et de remonter ainsi à l'histoire primitive. La tradition s'en perpétuait même avec assez de retentissement en Orient pour y attirer les sages de la Grèce à s'en instruire. Mais aucun ne disait ce qu'il y avait appris. Il n'y a jamais eu de race plus ingénieuse que les Grecs

• Minutus Felix : Cam à faris belluis hos differantes, quéd ille prone in terve ramque vergentie nibil nate sint prespicére nisi pabulum (Octobius, e. 17).

<sup>2</sup> Minuti. Fel. Sacrilegii, vel maximi instar est, humi quærere quod in sublimi debens invenire!.. Quid enim potest esse tam apertum, tam confessum, tamque perspicaum, sum oculos in celum sustaleris et quæ sunt infra, circaque Instraveris, quàm esse aliquod Numen præstantissimæ montis, quo omnis natura inspiretur, moveatur, alatur, gubernetur? (ibid. Patr. lat., t. 10, p. 284.)

## 352 INCOMPANY MORANE / EN - SOLIDO - ELG

et spécialementales Athéniens; mais, toujours plus idelatres de la beauté extérieure, ils prétaient plus depuis longtemps que des actistas, des poètes et das sophistes, Quand Hésiode se présenta pour le concours de l'hymne, en l'honnour dis pollan a Delphes, sa composition anait été exclue parce diri n'avait, pas la voix essez agréfible pour la chanter h. Au tempe même de Sporates pe fut dans l'histoire égrile par Hérbdele, l'élégance du style, plus que le régit, qui charma l'ésnemblée des jour Olympiques et ensuite celle d'Allanes. Les Grets avaient, toute l'insouciante ignorance, de la présention et de la sensualité (Les philosophes, revenus de leura investigations orientales aimaient mieux s'approprier le peu su'ils en sybiest ratenui, pour len faire honneur à leurs inventions cosmoganiuves ; ils p'avaient jeux mêmes ni la goût mille douragel de fa vérité, ettils gonnaissaient, trop bien les Athéniens pour incanables d'écouter un enseignement sérieux et surtout edutrire a leur yoluptueuse mythologien Lorsque S. Peulthen affat, apnopea dans, l'Ardopage, le, Diry incomus on se unit à trive en disentit. Nous l'entendrous là desaus une entre fois fivemp 6 Gjest pounquai précisément, dirention, Sourate, antènaveir, commentions, les autresus atudié les socrats de la mature d'e jugea sagement qu'il valait mieux y renoncer, dans l'ampsesibilité, de les pénétner ou de les révéler, stauillus pris le narti de dégagar du culterla philosophie, pour l'appliquer estsclusivement à la morale, dont il a cuile grand, mérite de faire suna soience usuelles 14.11 na chercha, point Varigina du mai, a mais il connut les biens; et les muses qui font le banheur et le a malbaur, ide L'hammay g'ast la base de sa manalant house a centitadisaitila ne discerne su'à la faveur de lucure compibres le bon et le mauvaist dependent les diens monsjont in accordée pour none dividere la sagesse qui est una maison Riéclairée nous, montrant les objets tals qu'ils sont et détermi-» nant notre volonté par la seule force de l'évidence... On menfait . A. te mal jour parge-quion no in connatt parati quion is prend a pour la bion.... Les diaux panlent sons cessa à l'hamme par

dues on font an argument control print and no solution of an argument of dars budy solution of dars lowers are solution of dars for the solution of a soluti

## LES PHILOSOPHES "AVANT "DE CHRISTIANISME.

» lesitois and variatives divine one virielles and tour bier 1. ... . Cellynde Finar inal in rise in frais du ester due ella stanfier Je vondicilis men sawie kom mento an neutronativie les biens and tobe to boothold at les mank and tone to markeup sats cong iatrovormelan mit, line doniene sour quetallellose. net sombley flores the many and the midlingue recomments des loss to the the mies danis ter goein par die Dieux (un e' divinite aveicont ver ant ndus maricht wind cuses, inerndum mathissint? ets wientede a discorned le bonilet ile offeen valiste et constituti al la favetire de ibdars cidumers not of raison post steels wernassel with the duite l'évidénce à déterminer av unaité l'outlies sour éars tesi tois melves dans le cieur tur Richold Massimolel febondrastoorean covaluer some that vennembed Prinstinet Hip bildetere et de istrocie bititéra vér Midleri nemácubie a briginsie es de aprijesti. Moila tei deile lois, ou bout hieve directes liteur tiite. cines de la drorale and les superstitions out tollogra rais ou moins alteres, enipreserted memel phinout 22 tonint Rousselas. Noltsiverst tous les phas mens d'esprit appes eux inis dura motquevillei Dout tantier staffibrik tivenient redette follens verite eisen Heine, la rotode nuthregi gult repoint is iblan au cheir, à l'intentionel de thommel et alla uene il seran stus sur de jugea sagement qu'il valait mieux y renoncer, dorrodénnem-I Bourauliudobe alder neer vesuon rathais grapporter Etisi -les remetations and provident to a for the state of the decouvoir in an diter set la machine planted at 911.81 settement iet la -hol) a isridicestruction and a relation of the relation of th states in the store decressible in stand in this he will be the the the -molessient meiunt a de boncentansibon entitie, de lieus ces taois commentations a le du transau de la paistorates a le da fondances alle Posontriques, ninthorogrames ev democratiques, a a ten est al -installer ton some men note devenus thus motone to the birthes ba-» nant notre volonté par la seule forre de l'ividence... (malerfait in the educied like the the monature series emblent to bet a un Doorwyadhe desgene hunters 2400160 Joservites 19806dules en font un argument contre l'unité des races. En Afrique, à Canton et dans toutes les villes de la Chine, où il 

#### LA MORALE EN SOL, SE ANA

se présente un acheteur, les mères courent vendre lisure enfants, sans verser une larme, sans autre émotion que la joie de compter entre leurs mains les quelques pièces de monnaie dont on a payé le fruit de leurs entrailles; et plus horriblement encore pères et mères noyent ou jettent en pâture suix animaux leurs enfants moribonds, quand ils ne les achèvent pas à coups de hache <sup>1</sup>. L'Europe même, si polie, si savante, combien remarque-t-elle de déceptions dans les liens du sang, les affections de famille ? Que de honteux et sauvages déments sont donnés tous les jours devant nos tribunaux aux sentiments de la nature! Combien d'ingratitudes filiales, de paternelles brutalités, de maternités sans tendresse, sans soin, sans pitié !

Est-ce plutôt la Raison qui doit nous guider? Oh ! sans doute. c'est là sa grande aplitude et sa vocation. selon les rationalistes. Beaucoup de gens de foi veulent aussi que la Raison ait sa tâche propre dans le perfectionnement moral, comme dans les arts, l'industrie, la science et la législation, et qu'elle ait donné au monde une morale fort convenable de sa facon par le développement de son aptitude. On en doit tenir compte, à leur avis, nour n'être pas ingrat envors le Créateur, et reconnaître le prix de ses dons. La pensée est pieuse, et pour leur satisfaction, l'on peut rappeler en témoignage les vers où Louis Racine a recueilli des divers poëtes païens les dix commandements de Dieu<sup>2</sup>. Mais quelle preuve en tirera-t-on! Que la Raison disserte la-dessus et y reconnaisso des précedutes certains, rien de mieux; toutefois ce n'est pas merveille, et il faut avouer que sans cela la raison serait fort peu raisonnable! Elle ne le serait guère davantage si elle prétendait les avoir inventés en concurrence avec son Créateur. Tont ce auroit peut conclure du fait, c'est que la charte de Sinai a cté plus répandue qu'on ne croit, moins oubliée que la première Révélation faite à notre premier père, et renouvelée, après la catastrophe diluvienne; dans les sept préceptes des Noachides. Si la Raison avait été capable de les trouver toute seule, il lui cut été bien plus facile encore de les retenir, et elle n'eût pes

<sup>1</sup> Annales de la Propagetion de la Fei, t. 117, et passino. <sup>2</sup> Poême de la Religion, chant vi.

. 354

#### .225 LES PHILOSOPHES AVANT 44 CHRISTIANISME.

u besoin ane Diens donnât par Moïse à son neuele une loi mite et plus complète Pour tout chrétien. l'argument 'est Quanti aux Rationalistes, qui n'ont pas la crédulité d'adnettre la promière ni la seconde Révélation : ils sont nédessilement obligés de nons découvrir le mot de l'énigme. Ils nous rient d'un ton absolu : Être raisonnable, obéis à va Reison. l'injonction est d'abord comique : car que l'obéisse eu non uma Raison, cela ne vous regarde past et domme ma raison it moi c'est tout un; vous me sommez, dans le fait, de m'ozir à moi-même, à quei nous sommes tous assez enclins. de orte que votre grave semonee se réduit à une emphatique adaise. Ensuite puisque vous prétendez vous mêler des affaires l'autrui, en vous appuvant probablement sur la parité de nature, d'où il vous soit loisible de considérer ma raison et la jotre et calle de tous dans leur antitude commune, appreniezious, pourquoi la Raison en général a perdétuellement em-Nové tant d'adresse à éluder. à fausser, à violemer des méaptes qu'elle surait elle-même concus: formulés, promutivités, in l'on veut qu'elle se contemple et s'admire comme dans ion ceuvre propre? Hourquoi est-elle st bea et si rarement en armonie avec le sentiment de la nature et avec elle même? Pourquoi, proclamant partout l'idéc incontentée du faite et de injuste, n'en fait-elle pas dans l'usage une apuliention invajable? Pourquoi résiste-tielle si souvent à cette idée l'irrésisu ible 3. Remontres donc logiquement au Chinois l'infeutté de ion astuce oupide, à l'Indien de Tonga-Tabou la lactie exucitoir le sa frateroité hypocrite, au Tagal des Philippines la vilété le, sa vie animalesque. Représentes le droit d'autrul à ces aces paressenses et maées, qui ne respirem que le gain et la atisfaction de leurs prossiers anottits : altaunéz la conscience is ces âmes qui ne codent qu'à la crainte et aux courses de la constituite de Et.ce qui est bien plus étrange, expliques-nous pourquoi

Asnales de la Propagațion, de la Foi, î. XVIII, p. 483. Voyen la le Cam-dunisme de la năture dans les Isles des Amis, — Jurien de la Gravière, Voyage, muffaise, a. W. en. 1, décrit Tignoble apathle de l'indien de Manille; ce n'est pas le conquérant espagnel, c'est le Tagal, qui répète la proverbe Donde nace el Indio nace el bejuco, où nait l'Indien, nait la metin, ante a bista ante

## LA MORALE EN SOL

356

les peuples civilises et chez eux les hommes les plus *éclaires* ne doinient pas souvent de plus hauts exemples ? Pourquoi la Raison, même chez le plus honnête homme, a-t-elle quelquefois fant d'hésilation et de peine à discerner ce qui est juste et à sy conformer? On sait si peu ce qu'on dit en exaltant démesurement la raison, qu'un poète, très-fameux pour son ésprit et sa philosophie, dénie à la nature humaine la faculté de distinguer le juste de l'injuste : Nec natura potest juste securitée iniguum

épicarien, ont senti ces difficultés du théorème socratique. dont ils ne pouvaient se rendre comptel a'Si la nature "etrit » Ciceron, nous avait formés de telle sorte que nous puissions "In voir, la pénétrer et accomplit le cours de noire Viel seus » son excellente direction, personne n'aurait besoin d'étude ni s d'enseignement. Mais elle nous a donné seulement de plates beurs! que nous éteignons blen wite par les manvaises winneurs'et les opinions fausses, qui ne nous laissent abier-» cevoir nulle part la lumière de la nature. Il y a dans nos » ames les semences innees des verlus, tont la croissance w mélant point empechée, 'la' nature i nous' conduirait elle-"simemena une lieuteuse vie." Mais a' beine mis Hu monde . w recevods nous les premiers soins, hous vivons dans fa bor-" raption 'et dans' la plus extreme perversion d'idees." 1 Wsemble que nous avons suce l'erreut avec le lait de la nout-Winde: Rendus a mos parents let conflestiaux mattres! diots W notis sommes tellement indus d'erreurs, que la verile cede Weu prejuge et la nature ene-meme à l'opinion Clabile. Vien-" nent elistite les poètes; comme ils out une grande appaof rence de savoir et de sagesse, ou les ecoute, ou les miles miles Vies apprendiet is entrent protondement dans l'esprit. Lors-» que à cela s'ajoute encore un autre maitre et en quelque » manière le plus considéré, c'est-à-dire le peuple et joute la est d'un avis tout à fait contraire, in Pealmi, 36, consis 21 s : Accept. » amplius, id est, mentem, quæ possit intelligere, quæ possit espera varitatem, . Que possit justum ab injusto discornero, que possit es pere, desidamero, pros-

» torem laudare et inhærere illi. »

## LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

> multitude partout amie des vices, alors nous sommes infectés a didees lausses et nous sorions tout a fait de la nature i, a comment avec cela s'accommoder, s'instruire et s'enquerir meme de la morale? même de la morale? 9 elsui se intro-se la construction de la construct une methode si simple el si sure pour y parvenir, n'en a pas une methode si simple el si sure pour y parvenir, n'en a pas le moins du monde profile. Senegue l'avoue, Senegue, raisonneur à outrance et admirateur sans reserve de Socrate". « L'antique sagesse, dis-tu, se bornait a prescrine ce qu'on andevait faire quievilen net alora les hommes étaient de beau-ALGAND MAILANPES Depuis and dentactor ont mary oles Gounties rigasquent of an another participation of the state of th aduladissories in Sans dayter estie sagere antique but trute asinaple on pairs and commenter outres arts in ank ion to accouis a ste la Anerse avas la temps. Meis il n'était pas enpose basoin is sponied and here in his spontation is spontal and the second state of the spontation of the spontat hardie nie gi répandue. "Dans sette perversité de monura, il - 75 fast savelane repose de polus fort anna dissiger des maux » cevoir nulle part la lumière de la nature. Il - Pratèvenine. Jun Et en qu'il y a de biga plus (curients; c'est l'espèse da doc . Aring (ranscandante) que ce progrès de dépravetion a surgérée Basened a commence par formyler commending is pepsable mexen de relever la morale mésopone el méprisée. Care by principal swigt de an lettre 195" est d'insuffiserren de la -philosophia profinition of preceptive in the Lankia haurenne conmaiste dition a dans has actions draites of les actions draites shapphile fruit des préceptes : dans les préépoles enflisent pour -Role bonbeur i mais oil faut que l'esprit a soit docilai Fin inain -Eles préceptes se présentent, si l'âmerest, circonvenuerner de m langestides, Ajouten que dans rebetat si l'on tait derbien, -s.c.estisans le astoir. Nul no peulas moien d'une arcallente » que à cela s'ajoute encore un autre maître et en quelque est d'un avis tentavistessagie in précepteur de mis de mis tentavis de la company de la company de la company de - amplius, id est, mentem, que possit intelligere, que persibie pennentater

. otem for the state of the sta

#### LA MORALE EN SOL.

» disposition et d'une entière instruction, en accomplir les
» conditions, ne sachant quand, jusqu'où, avec qui et com» ment... Les préceptes n'y suffisent pas; les actions honnêtes
» étant fondées sur les principes et non sur les préceptes seu» lement... Tous les arts et surtout les arts libéraux ont leurs
» principes... Aucune science spéculative, qui n'ait ce que
» nous appelons principes et que les Grecs appellent dogmes,
» comme on en trouve dans l'astronomie et la géométrie <sup>1</sup>. »
La seule chose claire qui résulte de cette philosophesque mystagogie, c'est qu'il faut autre chose encore que la morale, le sentiment et la raison, pour pratiquer la morale.

La Réforme socratique demeurait donc sans effet aucun; la Philosophie ramenée du ciel en terre n'était qu'une métaphore vide, dont Cicéron était dupe comme tant d'autres. Socrate avait cru mettre la Morale plus à notre portée en la séparant de la Religion et l'unissant par un pacte amiable au sentiment et à la raison, pour les diriger; il l'avait mise réellement dans leur dépendance. Il l'avait réduite à la condition d'une reine constitutionnelle, dont les sujets rétifs restreignent, contestent sans cesse les droits, les dénient et s'en moquent; ou quelque chose de pis, il en avait fait un fétiche, très-invoqué, très-honoré, mais aussi souvent battu par ses adorateurs. C'est un prodige de la sottise humaine et spécialement de l'orgueil moderne qu'une telle absurdité ait persisté et soit plus que jamais aujourd'hui reçue, proclamée, comme la plus haute expression de la sagesse et le *dogme* social par excellence.

### APPENDICB.

Barthélemy et le Voyage du jeune Anacharsis.

Ce livre, qui avait coûté trente ans de travail, enleva l'admiration générale à son apparition, en 1788; et lorsque l'auteur fut *incarcéré* comme suspect, en 1793, aux Magdelonettes, les prisonniers de la civilisation, émancipée par la morale, descendirent au-devant de lui avec tous les témoignages d'une vénération attendrie, tant on était loin de comprendre que

<sup>1</sup> Senec. Epist. 95 : Actiones honestas ex decretis fieri, non tantùm ex precentis... Nulla ars contemplativa sine decretis suis est, quæ Græci vocant δόγματα, nobis decreta licet appellare vel scita vel placita : quæ in geometrià et in astronomià invenies.

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

l'horrible liberté de 1793 ne faisait autre chose que de réaliser la liberté philosophique à la romaine et à la grecque de 1789. et que le malheureux Barthélemy avait sa triste part dans ce bouleversement social. Cependant on voyait l'ambassadeur et l'orateur du genre humain, l'ennemi personnel du divin Bédempteur, le prussien Clootz, élu patriote de France à la Convention, parce que son cœur était français, comme il disait. et son âme sans-culotte, ce fou enragé, qui par une coïncidence remarquable avait changé son nom de baptême en celui d'Anacharsis. Barthélemy ne passa qu'une journée en prison: il fut rétabli aussitôt dans son emploi, on lui offrit même de confier à ses soins la Bibliothèque devenue nationale, au moment que lant de gens, bien autrement recommandables. étaient livrés à la hache révolutionnaire pour leur illustration. leurs talents ou leurs vertus. Personne ne parut étonné de l'insigne exception accordée à l'auteur du Voyage d'Anacharsis, et n'en aperçut la cause. On n'y songea même pas, et je ne sais pourquoi on a si bénévolement estimé ce savant comme un homme de bien. Il est assez clair par le Mémoire abréaé de sa vie<sup>1</sup>, écrit de sa main à cette époque même, que nourri dans le jansénisme, il s'était destiné à la vocation sacerdotale pour l'agrément et les avantages des bénéfices ecclésiastiques, et qu'il n'a jamais pardonné à son évêque de l'avoir pénétré, d'avoir su « qu'il lisait S. Paul et les Pères » jansénistes de la primitive Église, » et de ne l'avoir pas du moins admis aux bénéfices simples, dont un laïque pouvait ionir, et dont Barthélemy se serait fort accommodé, comme d'autres, à titre d'abbé sans conséquence. Or, cet évêque était Belzunce, qui au plus fort de la peste, où il exposait sa vie pour son troupeau, travaillait encore à préserver les fidèles d'une autre contagion en composant sa lettre à l'archevéque de Tindouse, 1720, et démasquant la rigoriste hypocrisie de la secte janséniste et des appelants. Aussi est-il représenté par Barthélemy comme un homme ineple, gouverné par deux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voici le titre complet : Mémoires sur la vie de l'abbé Barthélemy, écrits par lui-même, précédés d'une notice par Lalande, et du jugement sur le Voyage du jeune Anacharsis, in-8° Parls, 1799, 1824.

## BORN DEPENDEN MORALE (EN SOLLO-O DEL 23)

380

vils intrigants, le P. Favre et le P. Maire, celui-ci surtout, qui tenaient le prélat en « activité contre les parlements ennemis » des jésuites. » Le P. Maire, d'ailleurs, ne pouvait êlre qu'un sot détestable, puisqu'il disait que « les académies perdraient » la religion. » Chacun sait aujourd'hui combien le fanafisme aveuglait ce religieux ignare, quand on voit les Acadomies si zélées pour la foi et si pieusement déclarées contre des faux savants, les francs-macons et les renégats! On comptend ila rancune du séminariste défroqué de ce temps-là; son esprit aigte-doitt 'en fit bienfot un académicien, un garde des médailles (au moins savait-il son métier), ctitout cela parila faveur du fameux duc de Choiseul, dont il 's'honora d'être l'amf et l'admirateur, bien qu'il considérât philosophiquement « un bienfaiteur comme l'obligé du protégé, qui daigne a set ou su as squad and an » accepter un bienfait. »

"C'est en dire assez sur l'homme ; quant au livre, si la basse tourbe des niveleurs s'en souciait peu et ne le connaissait pas les plus instruïts des meneurs en faisalent grand, cas; on en jugers par la plèce suivante, que Barthélemy nous al phécieusement conservée :

Le 21 jour du 1 mois, l'an 2 de la République une et muivisible (r octobre 1793).

the part and d BADTHELENY, gerdelde la Buliothegie nationalen alle the

En nentient dans la Bibliothèque natimale, d'eu, guelque, gircoprises, rigoprieures vous ont momentanément enlevé, dites comme Anacharsis, jorsqu'il contemplait avec salsissement la Bibliothèque d'Euclide : C'en det fait je ne sors plus d'icl. Non, citoyen, vous n'en' sorthez phis, et le fottate mu test titté sar la justice d'un peuple, qui se fera toujoers une lei de séconsprines l'anteur d'un ouvrege, où sont vappalés ausé tast de séduction ils begans jours de la Grèce et ses mours républicaines qui produisaient tant de grande houmes et une de grandes choses. Le confie à vos soins la Bibliothèque nationale; je me flatte que vous accepteres ce dépôt honorable, et je me feiture de tours de printe whrats outs production ou le géné sait donner d: l'érudition aust de grande lours table se serverais pour donner d son quier von témoignage de son estime; table se serverais pour donner d son quier von témoignage de son estime.

table se servirait pour donner à son auteur un témoionage de son estime. Le pe vous dissimulerat pas que ce sanctuaire des connaissances humilités s'est peu ressenti jusqu'à présent de l'influence de la Révolution; que le peuple ignore encore que ce domaine est le sien (c'est poarquoi on peuple équitable

#### LES PHILOSOPHES AVANTALE CHRISTIANISME.

témolspait tant d'estime, au citoyen. Barthélemy); uu doit en jouir à touie heure, et qu'il doit n'y rencontrer que des Callas ', également disposés à l'ac-cueiltair fraiemettement. Faites doit, citoyen, que te monument soit digué d'and lgrande tiation, tous rappelle enfin tous see precieus avantages que tesstives les your rounaient à recueillirs dans les plus petiles républiques de l'anla religions<sup>3</sup>#Affineuri sui amourd'uni combien le far**ativnit** 18 Barthélenty-regut ce compliment, de complicité comme un témbishage ésalement hononable pour le ministre et pour lui-mêmena Cette lettren la démarche du ministre (qui la lui bi porta en personne), les grâces dont le bienfait était accom-»pagné, le louchèrent profondément; il ne pouvait frouver aldes termes pour exprimen la regonnaissance dont il stait » pébétré. » il daigna done drès fort, accepter de bienfait, et s'il ne consentit pas à se charger de la Bibliothèque nationale, cleatiduilisentait que les forces lui manquaient. Il ne résista pas longtemps au chagrin d'avoir failli perdre in la dernière -restonnee quillui: restât pour subsister, ». Mais pi les maux publics, nisses disgrâces, ni la poignante naïveté de la réparation qui Bassociait à une horrible responsabilité, ne lui out vrirent, les (veux aur son ; ceuvre., Ce ; vieillard ; classique et ianséniste plombé ne sentit pas le désordre qu'avait jeté dans les têtes son imagination saturée de mythologie et de philosophie. Le commun des lettrés, nourri, abreuvé, comme lui depuis trois siècles, des mêmes idées, n'y, vil pas davantage. L'engouement continua pour le Voyage du joure Anacharsis. Le style médiocroment ourdi de vieilles métaphores élimées et cent fois relournées n'approche pas de la couleur et du tissu homérique du Télémague, mais en sens contraire de ce romanpoëme, où un beau génie a si peu sagement revêtu de formes pasennes des réflexions chrétiennes, le joune Anachansis est encore plus grec, plus idolâtrique de fonds que de forme. Le Paganisme y respire dans chaque ligne. Les mœurs, les fêtes, tes usages, les personnages, le caractère subtil et remuant de de civilisation hellénique y sont mis en scène avec lant d'art, du'on sortait de cette lecture comme d'un palais féerique. l'esprit imprégne de poésie, d'éloquence, de venustés sensuelles, de rationalisme et de démocratie, qu'on appelait beau mit Simo d'un Hierophanie, un des interlocuteurs, d'Anacharsis, dans les xisites faites à la bibliothèque d'Euclide.

#### LA MORALE EN SOL.

idéal, sagesse, héroïsme, et qui coulaient dans les cœurs, comme une lave molle, la plus avide audace d'indépendance et de volupté. Cette érudition pittoresque, avec les charnalités coquettes des Lettres à Emilie sur la mythologie, soutint la gloire de Sparte et d'Athènes à travers l'atroce émulation de la Convention et les stupides singeries du Directoire. On se délectait à ces fictions, on v cherchait une distraction à l'horreur et au dégoût de tout ce qu'il fallait voir et entendre journellement. Personne n'y signala, n'y remarqua quelque rapport. Pour les catholiques fidèles, pour le clergé même. qui avaient tant souffert, qui considéraient tristement tant de ruines à réparer, si le libidineux commentaire de l'Appendix de Diis, par Demoustier, était un objet de réprobation, le Voyage du jeune Anacharsis demeurait un agréable et savant tableau des bequx temps de la Grèce. L'illusion dura vingt ans encore et ne commenca de s'effacer peu à peu que sous le despotisme impérial.

Aujourd'hui nous ne sommes plus grecs, mais romaius des Césars; nous avons laissé loin derrière nous les systèmes mesquins de l'ancien monde. Avec une extrême prétention de science transcendante, qui nous le fait regarder en pitié. nous avons plus le goût du luxe que de l'art, une activité raisonneuse, qui fuit la réflexion. Nous pensons électriquement et matériellement, ne procédant que par la vapeur et la statistique. Les idées se mesurent, se cuhent, se brassent, se moulent, s'exploitent. L'étude méditative n'est plus le lot que de quelques têtes à part. On est las de la vieille histoire grecque, de ses pelites révolutions, de ses héros marmousets. En même temps il se passe coup sur coup des événements si étranges, le monde est si troublé d'un bout à l'autre, le mai se montre à découvert si hardiment que l'illusion devait enfin céder. La plus jeune génération de la République et de l'Empire avait été plus que jamais pédagogisée dans le strict respect des Muses et la fière conflance des Droits de l'homme ou, selon l'expression préférée, des grands principes de 89, que ne rend pas plus sensés un récent verbiage, assez peu flatteur, du reste, pour les concessions imprudentes qu'on veut leur faire. Ces premiers nés de l'ère nouvelle sont

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

la plupart sortis incrédules de ses écoles; la foi chez ceux qui ne l'ont point perdue, se trouvait au moins fort embrouillée; quand vint le désabusement, ils en ont éprouvé une subite et profonde joie, non toutefois sans regret et sans indignation de tant d'années perdues à compasser des périodes et en éplucher les mots, de tant de sottes bévues à rejeter, de tant d'impressions malsaines à expurger. Entre les plus funestes influences ils n'ont pas tard 5 à reconnaître celle du *Voyage d'Anacharsis*, et dans cette amoureuse peinture de la Grèce antique quelque chose de pis qu'un égarement d'imagination et une manie d'érudit classique, c'est-à-dire une secrète antipathie contre la foi de l'Église, et ce livre leur est justement devenu insupportable, odieux. C'était un devoir de le dire.

Edouard DUMONT.

eaus '. Histoire catholique Europe, vi. 23. - Greenin & Pe<u>rman</u>el, e 10 and a contraction of the

# QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES (1,017,000) monormanistration and the SUR LA, BELIGION DES ROBLAIRE,

ET SUR LA CONNAISSANCE Contraction of the state of the st

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEUIS

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOINES NUMANES se fit consur III, avec M. Emilies Lépidas, qui mant els son mattre de cavalerie l'anneé pXIXX leuter ...

1 11 A5 Ans quant Jesus-Christ 1º Cesar arriva à Bona. Seruhan desar, Dictioner III, pour formisel that of summer success the Ocean, new Imperator BIL and some of the I up subiqui a here he 4. année de la merra cipile a la post mana'i a Hi fal solementen and an and a second s Les Fastes capitoline sont id incertains et pe portent due

C. IVLIVS C.F.C.N. CAESARIDITERIA and obtain officially inscription ave nous the prétendons ni hompléter ai dantiavec Lepidus, que questate calendaries of angle of Nous basensies consulat I V? de Gésar et cette dictorure: III: 1º sut la médaille (de Bannée précédente, qui fait concorder) son consulat III avec sa dictature II; 2°, sur une:autru det daillender, l'année suivante, qui porte son consult Water la distature IN 3 ; co qui exige que sa dictature Illiconconfig avec son consulat IVII at sur le décret qui l'avait monné consud four biansals interest a tienter 4º Dan. -- 1

¡Pour prouver le péu de fondement des historiens) qui placent à cette année le consulat III de Césary avec celui de Lépidus, nous mettons ici les autorités que cité Pischer, qui à

ubigs I office I (M office their mellioner as office an source meaner) abid Voir le dernier article an Air Bräckleut, di dassua Pudén statizant et us

<sup>2</sup> Voir les médailles consulaires de M. Cohen, nº 28, p. 150, plan IK. p 19, et ses médailles impériales, p. 8, nº 13. Elle est au cabinet impérial de Paris.

#### 45 ans avant J.-C. RAPPORTS BEST BOMAINS AVEC ARE SUPP. 368r

donné la dernière et la plus érudite édition des Fastes romains 1. Histoire cetholique

Eutrope, vi, 23. - Censorin, de Die natali, c. 20. - Obsequens, c. 126. -Dion, xLui, 1, 33 Thety Antoine or 101 Topare 1019110

Et plus parliculièrement pour

# CEPTIANON & BELICIONOLES & ROMAINES

01 TZO 211 10 Reprenons ces autorités : Eutrope vivant au 4° siècle

après J.-C.), s'exprime ainsi 2 Miamus 21 Mol 21 Hold and 21 Juot a Tuamajague uu Tuamaoa « Cesar (après la mort de Pharnace) élant retourné à Rome, » se fit consul III, avec M. Æmilius Lépidus, qui avait été son » maître de cavalerie l'année précédente <sup>2</sup>. »

1º César arriva à Rome, l'an 706, s'il se fit consul cette année, c'est noire opinion qu'exprime Eutrope. Pour lui faire transporter le consulat III à l'an 707, il faut ajouter à son texte : pour l'année suivante ; 2º Lépidus ne fut pas maître de la cavalerie l'année précédente, c'est-à-dire 706, c'est Antoine, comme le dit Fischen luirmemen qui que met la maîtrise de Lépidus qu'à l'année suivante 708, ce qui porterait ce consulat III, à l'année 709 ; 3º César no se stradi consul : il avait été solennellement désigné tel pour d'ans par an décret du sénat sanctionné par le peuple. L'an 705, 190 Voilé dour la prémière autorité citée par Finchernardan M.D.J.D 2VIJVI .D

in / Gensorihil midit en effetantia e'est dans son consulat stij » avec Lépidus, que César corrigea le calendrier 3. » Mais (il) éctivait son livre versière 1289 près de toois rééclés après Cidano me: Fhilila autorite an noniradidide alice las meduilles son consulat III avec sa dictature II; 2°, surganisandrushaoo 61399 Obstossensuo- (On n'no hit questes mots en têtel donnedist) pilrominillesi particlera guerrent Espagne : « Cl Gésurghi) Lénid de mensulisé polisans bacin signe munderique 1105 1108 1978

4º Dion. — Il s'exprime ainsi: « César fut dictateur et conte » and how transemible, d'un at d'aubtre pour ha Ille fois, avec Lépi-1) Herbinsho Seittarshi von Bonk Grundung bisvand undustant 206, 1400) Dr.; Ernst, Wilhelm Flesher, In 41; Altona 1846. author - uon , aubiquit

<sup>2</sup> Inde Romam regressus tertio se consulem fecit cum M. Æmilio Lepido, qui el magister equitumi Dictatori ante annum foerat (Eurit, vi, 28).

 Suo termo et M. Amiti Lepitr Constituti (Cens. De Die withalt, 6 20).
 C. Ciestr, M. Lepido, Com. Khain, 4:1981. 14.14

. C. Ciesar, Mi Lepido, Cost. (Obech!, c. 126).

#### 366 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS FOMAINES. 707 de Bome.

» dus pour collègue dans ces deux magistratures 1. » - Sur quoi il faut remarquer, 4º que Dion qui écrivait 155 ans après, est en contradiction avec les médailles contemporaines de consul III, dictateur II, et avec la médaille de l'année suivante: Consul V, dictateur IV; 2º Dion s'exprime ainsi, au moment où il va parler des guerres d'Afrique; puis plus loin, lorsqu'il parle de l'arrivée de César en Espagne, à la fin de la même année, il dit : « César était alors dictateur et ce ne fut » que plus tard, vers la fin de l'année, qu'il fut élu consul, » dans une assemblée du peuple, convoquée exprès par Lépi-» dus, maître de la cavalerie<sup>2</sup>. » N'y a-t-il pas là contradiction, d'autant plus que Fischer lui-même ne donne la maitrise à Lépidus que l'année suivante? - 3º Ajoutons que Dion oublie le consulat de César, nommé pour 5 ans, dont il a parlé lui-même, et le consulatum continuum de Suétone.

5° Plutarque. Il écrivait 50 ans après J.-C. et s'exprime ainsi : « César retourne à Rome (de ses guerres d'Afrique),... » créé consul pour la III° fois, il choisit pour collègue non » Antoine, mais Lépidus <sup>3</sup>. » Nous ferons les mêmes remarques que pour le précédent. Plutarque est d'ailleurs en contradiction avec les médailles contemporaines, qui méritent certes plus de confiance.

6° Zonare est un écrivain du 12° siècle. Son autorité est peu concluante, encore elle se réduit à peu de chose. Après avoir dit que César fut nommé dictateur lors de son arrivée à Rome, après sa victoire sur Pharnace, il ajoute : « Il fut consul pour la IV° fois et partit pour la guerre d'Espagne <sup>6</sup>. » On voit qu'il est en contradiction avec Plutarque, avec Dion et avec les médailles; il s'accorde au contraire avec nous, s'il parle de l'année même où César partit pour l'Espagne.

7° L'auteur de la guerre d'Espagne. — C'est un auteur contemporain et qui serait d'un grand poids, mais voici ce que nous y lisons: « César dictateur III, et désigné IV, arriva en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dion, Hist. Rom., xLin, c. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dion, ibid., c. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Plut. Antoine, c. 10; p. 1097, éd. Didot.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Zonare, Annales, l. x, c. 10, in-fol. Paris, p. 489.

## 45 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JURS. 367

»Espagne à grandes journées <sup>1</sup>. » Ce qui s'accorde bien pour la dictature, mais ne dit nullement que ce fut là son consulat III.

8° Suétone. — Rien de positif. Au contraire, nous y trouvons la confirmation de notre système dans les termes de consulat prolongé qu'on lui donna, et dans ce qu'il dit : « Il ne reçut » de son 3° et de son 4° consulat que le titre, et se contenta du » pouvoir dictatorial qu'on lui avait conféré en même temps » avec les consulats <sup>2</sup>. » — C'est exactement ce qui arriva, puisqu'il fut consul III, pendant qu'il était en Egypte, et consul IV, pendant la guerre d'Afrique.

**9°** Orose. C'est un écrivain du 5° siècle, qui encore ne dit que ces mots : « Du Pont, César étant venuà Rome, créé dic-» tateur et consul, passa en Afrique. »

10° Plutarque. — Il ne dit pas un mot qui touche le nombre des consulats. Voici son texte :

« Après cela (la guerre contre Pharnace, il passa en Italie » et vint à Rome à la fin de l'année où il avait été nommé » dictateur II, tandis qu'auparavant la dictature n'avait ja-» mais été annuelle. Il fut créé consul pour l'année sui-» vante <sup>4</sup>.»

On voit avec quels éléments discordants on a créé cette suite chronologique des consulats de César. Celle que nous donnons est conforme aux médailles, c'est-à-dire aux monuments les plus authentiques.

11° Cicéron. — Quant à sa lettre, elle dit seulement que Lépidus était consul, quand Sulpicius était préteur de l'Achaïe <sup>6</sup>, ce qui n'est contesté par personne.

Fischer a oublié Appien qui dit : : « Elant déjà consul IV, » César fit la guerre contre Pompée le jeune en Espagne <sup>6</sup>, »

<sup>1</sup> C. Cæsar Dictator III, designatus IV, multis itineribus ante confectis, etc. (Hirt., de Bello Ausp., c. 2).

<sup>2</sup> Accepit continuum consulatum... tertium et quartum consulatum titulo tenus gessit, contentus dictaturæ potestate, decretæ cum consulatibus simul (Saét., c. 76).

<sup>3</sup> Postea vero quam Romam venit, dictator et consul creatus, in Africam transiit. (Orose, Hist., vi, 16. Pat. lat., t. 31, p. 1038).

\* Plutarque, César, c. 51; p. 873, éd. Didot.

<sup>4</sup> Litteras ad te a M. Lepido consule... sumsimus (Cic., fam., x111, 26, t. xvi, p. 168).

<sup>6</sup> Appien, Guerres civiles, 11, c. 103, p. 387.

#### 368

saus spécifier si c'était à son départ en 707, ou à la fin de la guerreien 708, and a manyle and on the state of anti-ability Goltzius 1 donne la médaille suivante ; put la sollimite

THE THE ALL CAESAR AVEYE INR. MICHS. AVE AND SED DELETE Mais elle n'est pas admise par M. Cohen, gui ne la regarde Ras comme authentique. . . actoritant ordemont li calate tros. En dernier lieu, tous les auteurs ont aublie ce que dil suétone qui supprime tout à fait ce consulat dans le texte suivant dějà cité : paget et su sel entration y mon engels

« César ne prit de son III<sup>e</sup> et de son IV<sup>e</sup> consulat que le » recestrois derniers mois deux consuls et dans l'intervalle il » ne tint de comices que pour la nomination des tribuns et » des édiles du peuple : »

Or, tous les auteurs constatent que ce fut l'année precedente, 706, et l'année suivante, 708, que ces substitutions ont eu lieu. Est-ce qu'il ne faudrait pas supprimer ce consulat, où aucune substitution n'eut lieu?

Ajoutons encore cassiodore qui di dans son (Aronicon : « C. Julius César IV et Fabus Maximus. Cest sous ce consulat que César triomplia pendant quatre jours. Cassiodore se trompe en taisant triompher, Cesar sous le consulat de Maximus, mais il s'accorde avec nous pour le faire triompher sous son consulat IV. II. Evenente politique al si juque .i., 20 000 1 César aprivé en Afrique le 29 décembre (11 octobre) de l'année précédente, après divers compats, défait complétement Scipion et Juha à la bataille de Thapse le 6 avril (6 février). - Petréius et Juba en juiter se décident à mourin : Petréius tue Juha et se tue ensuite, in Scipion se trappe, d'un, poignard et se jette dans la mer. Transus Sulla. celui qui le premier éfait monté à l'assaut du temple de lécusalem est massacré dans une émeute de soldats, selon les uns, ou mis à mort, par

" Golttilus, Chrairie numlismata, plan. III, nº 33. 1.12 Tertium et quartum consultation ittlite tenas gesett. Mque wrothe ware bluos consules substituit sibi-initernes newissimos memor i-ita ut medie tempore comitia nulla habuerit, prater tribunorum et adillum piebis (Sart., Ofer, c. 76).

1.1.1.1.1.1.1.1 And A. March M. March .

#### **a**tt 45 and availed. C. SHAMMARSS THE ROMATING TV REPARTS.

ordre iden Lesur. Selon let abires i Caton her Sinthia Mas être pardonné par César se perce de son épée él sé déchiré les entrailles à Utique la litre les 48 hfs. 100 Cesar 48 Htt la Numidie en provivice 40 manue, 8404 anse Asalluste pour gouverneur. cl. 11 revnent a Rome 16 26 jumer (28 high)! -11 A & mois d'août (juin) il triomphe quatre fois, contre les Gaulois, contre tes Alexandrins, contre Pharmace, contre Juda et Schlich. Al la fine de l'alinee, de 26 dovembre (23 septembre), 91 parti pillo l'Espagne pour y combattre les fils de Pompée.

. (3020 ne print the sol of the sol bing on used and the solution of the solut

Tildes par les eracies, tes eperterans, tes eperterans, tes de la comparte de la du Daimon ont exercée pendant cette année qui confirma la puissance, de Cesar. Voici d'abord ce qui se passa à Rome d'après Dion

 d'après Dion
 Andre de la construction de la » loup fut vu dans la ville, et il y naguit un pourceau, res-» semblant, moins les pieds, à un éléphant ?, »

Nous avons dit à la fin de la précédente année comment en arrivant en Afrique, Cesar avail élude le mauvais presage tiré de sa chute à sa sortie du vaisseau, en disant : Afrique, je te tiens, et comment il avait pris un Scipion insignifiant, pour remplir les prescriptions de l'oracle qui disait que les Sciprons seraient toujours vainqueurs dans ce pays. Voici coml'an tee précédente, après divers foigise es divers foigise es divers - d'César apprit, dit Plutarque, que les ennentis se conflaient » sur quelque ancien Oracle, qui portait que la race des Sci-"pibes additherar toujoursier Anique."IP serait dimene 'de »'alle si cesar elle seulement els vae de se divertir et de se » moduer de Schuon, qui commandail l'armée entientie, où b sit agtt setled semeth non t sappropries Polacie : addi au il » en soit, il avait dans son armée un homme peu gonsidénurable parulai-même et méprisé unui était pourtant de la

• maison des Scipions africains, et qu'on appelait Scipion Sal-Voie Britinis, de Bello africano; ou 863 bi Sustode, Odude Un7511000 9100

a= a <sup>2</sup> Dion, Hist. rom., l. xLill, c. 2; trad., t. v, p. 125.

## 370 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 707 de Reme.

» lution. Dans tous les combats et dans toutes les rencontres,

» il donnait à ce Scipion le commandement de l'armée comme
» s'il eût été le véritable général, et cela arrivait souvent; car

» il était souvent obligé d'en venir aux mains 1. »

Au commencement de la campagne, César subit plusieurs échecs; « dans ces conjonctures, écrit Dion, un certain P. Sit-» tius vint le sauver et lui assurer la victoire, si c'est lui qu'il » faut nommer, ou plutôt le Daimonion (ἀλλὰ μὴ τὸ δαιμόνιον δεί » λέγειν <sup>2</sup>). »

Avant ce combat de Thapse, nous voyons les lieutenants et les volontaires lui demander la bataille, en l'assurant que d'après l'hésitation qu'on voyait dans l'armée de Scipion, la victoire lui était annoncée par les Dieux immortels :

« Quand cette hésitation, dit Hirtius, eut été vue par plu-» sieurs, aussitôt ses lieutenants et les vétérans réengagés » conjurent César de ne pas hésiter à donner le signal du » combat, parce que la victoire lui était prédite par les Dieux » immortels<sup>3</sup>. » Et en effet, César livre aussitôt la bataille en donnant pour mot d'ordre : La Fortune.

1. Honneurs extraordinaires et même divins accordés à César.

Nous allons énumérer ici les honneurs décernés par le sénat et le peuple romain à César, à mesure qu'on apprenait ses victoires en Afrique, parce qu'il y a quelques vérités utiles à en tirer. Ils prouvent d'abord, non-seulement qu'il n'y avait plus de Républicains dans cette République, mais que l'abaissement des esprits était arrivé au dernier degré. On y voit surtout que le sens moral et religieux avait complétement disparu. La notion même du Dieu des ancêtres était perdue, et personne parmi tous les philosophes ne songea à la relever et à la rectifier. Celui-là seul que l'on avait affublé de ces titres en reconnut l'inconvenance. — Voici d'abord le récit de Suétone qui réunit en cet endroit les divers titres accordés avant et après à César :

<sup>1</sup> Plutarque, César, c. 52; édit. Didot, p. 873.

<sup>2</sup> Dion, ibid., l. xLiii, c. 3; trad., t. v, p. 125.

<sup>3</sup> Quum idem a pluribus animadverti cœptum esset, subito legati, evocatique obsecrare Cæsarem, ne dubitaret signum dare; victoriam sibi propriam a Diis immortalibus portendi... Signo Felicitatis dato etc. (Hirtius, de Bello africano, c. 82 et 83).



#### 5 and avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 374

• Non-seulement César reçut des honneurs excessifs, tels que le consulat prolongé, la dictature perpétuelle, la censure des mœurs, le prénom d'Imperator, le surnom de Père de la patrie, une statue parmi celles des rois, une place élevée à l'orchestre ; César souffrit encore qu'on lui en décernât qui dépassent la mesure des grandeurs humaines : il ent au sénat et au tribunal un siège d'or, dans les pompes du Cirque un char et un brancard comme les Dieux. Il eut des temples, des autels; ses statues furent placées à côté de celles des Dieux; on lui dressa un lit sacré, on lui nomma un Pontife et des prêtres lupercaux; enfin l'un des mois de l'année fut appelé de son nom<sup>1</sup>. »

Dion Cassius est plus précis, voici son texte :

«César, après la guerre d'Afrique, se transporta lui-même à Rome, fier surtout de l'éclat de ses actions, et déjà aussi des sénatus-consultes rendus en son honneur. On avait décrété 40 jours de supplications à l'occasion de sa victoire... On l'établit préfet des mœurs pour 3 ans (ce fut le nom donné à cette charge, comme si le titre de *censeur* n'eût pas été digne de lui), et dictateur, *pour* 10 ans consécutifs... On voulut aussi qu'un char de César fût placé dans le Capitole, en face de Jupiter : que sa statue en airain fût placée debout sur un globe terrestre avec cette inscription : qu'il était DEMI DIEU<sup>2</sup>.»

Enfin, lorsque César, de retour à Rome, prononce un discours rès-modéré devant le sénat, Dion lui fait invoquer la Fortune A le Daimonion en ces termes :

« Je me garderai bien d'outrager la Fortune (منبريه); plus
 ) j'ai éprouvé ses faveurs, plus j'en userai avec prudence en

<sup>1</sup> Non enim bonores modo nimios recepit, ut continuum consulatom, perpenam dictaturam, præfecturamque morum, insuper prænomen imperatoris, ognomen patris patriæ, statuam inter reges, suggestum in orchestra; sed et impliora etiam humano fastigio decerni sibi passus est : sedem auream in uria et pro tribunali, thensam et ferculum Circensi pompa, templa, aras, imulacra juxta Deos, pulvinar, flaminem, inpercos, adpellationem mensis e uo nomine (Suet., *César*, c. 76.

<sup>2</sup> Καὶ ἐπὶ εἰχόνα αὐτὸν τῆς οἰχουμένης χαλχοῦν ἐπιδιδασθῆναι, (ραφήν ἔχοντα, ὅτι ἩΜΙΘΕΟΣ ἐστι (Dion, l. xlm, c. 14; trad. t. v, p. 147).

#### 

. Autoutas phoses han Ura peu plusaloi of il roomana expressionent le Daimonion : a Quel est deluir ani doit se servir avec plus de a prudence des dons ani lui jont été faits pan les Dieus Apar + le Deimonian . dx 1 tok Anyoulou) que selui sui a stedu dieux » les faveurs les plus grandes  $^{2}$ ?» intrim Par Jupiter (ut  $\Delta la$ ), » dilail encoregione veux pas vous dominer (mais vous pro-» téger, » et il finit en disant : « Oublions ce dur s'est passé, » comme provenant d'une certaine Daimonie forcée (és zai El de plus encore,

» ἀνάγχη τινὶ Δαιμονία <sup>3</sup>). »

artitles and an antistic triangheardel Césarobace antibatio On sait avec guelle pompe avaient lieu les triomshes romains. Nous n'en citerons que les traits suivantes another sun Les triomaphateurs devait avoir sout le corps peint an nermildon or Verrius and to Rlines reaunders) less auteurs d'après Autorapiela ilifant aroira que lestionas de fèle, ilifiait dinance » de peindre la face de Jupitan lui-même en vermillen jainsi « Gesar n'etait nas fàchée<mark>r hannphatours d</mark>e Nathal san Distoin messo » al. Ciceron fait allusion à ce Juniter, età Gésar pout-être, quand jal égrit, à veu près à celte époque, à sonjami Rétus a Natien das p m'offrir un polype semblable à notre Ingiter unmillange . 10 Les triomphateurs devaient da plus parlen dixers charact : 11.1 r La Bulle, nous dil Macrobai etaiti un ornement/den trienpuphateurs, qu'ils portaient sur laur, poitrine, pendant, teur » triomphe, après y avoir renfemné, des charmes qu'ils » crovaient très-puissants contre l'envie<sup>6</sup>. »

Pitte patte aussi d'un abire chattle for peulle decembrant

« Le Fascinus (ou Phallus) est un preservatif religioux pour ales enfants gardien non-seulement des /onfants, mais en-» core des empereurs; les vestales le conservaient et l'hene

» raient comme faisant partie des choses sacrees des fromains; Dion, l. xuu, c. 15, p. 1512 due up balquini d'autre des 1000,

Nicomedes non triumphut, qui subout Casarine (W. S. is , Bed :

Dion, xuii, c. 20, trad., f. v. p. 161. <sup>3</sup> Ibid., c. 17, p. 155.

\* Enumerat aneltires Verflus, quibus credere sit necesso, Jovis instas simulacri faciena Biebas "Nestis Minto" Minit" sintilit, Trilliphandinine corpora (Primetes, Wist: West; it: XXXIII, c: bi) bugun is is onineno inclub ito en of

infamigel , Xi, Mater Batishol Batishe alfor Mainthin milging and an and an an ' Ita bulla gestamen erat triumphantium, quant in triumpho prois mut bant, inclusis intra cath temedie fue Crederent adversus invitigility lentissima Marroha Shuro, 1- 34 9081 : 83 "N - .X. HVOT . J.HEA 'V



#### ABITADDAVILL J.-C. - HARPORTS DESINCHARS AVEC LES JUIFS. 373

won de sumendait an dessbas des chars des Triomphateurs. n aufilo défendaient comme un obdrane contre l'envie !. »: ischausi deronsignebile staite oremaiquer dansb cette pompe Arioinphaie les sarvasmes que le peripie lancait contre Celar : 291 × (xiL Gesaf a vilnen 166 Gautois, et Nicotliede a vilnen Cesar. -07(1 -Oferraisteraphe) des Gablels oet Niequities neutriomphe pas de Cesale 25 . 1897 1897 Source bounded bound a source Dates it a .i ixx : ω) oborologing the transfer of the transfer *b* ('( Ét de plus encore. a . (" riceur wryn a

Citadins, gardes was femmes, would anisome le chauve adultère. in sofbans de Baabe tu as prestitue l'or tuo to Das pris en emprunt 4.

er citerons que les traits suivituéia anotèu?

-live Bufin, hong que personne neve de du ll'brulat d'infamie "pour les impadieités et pour les adultères, Curron le père, Retand distriction is bappelle !! . Le main de toutes les femmes. a face de la pitatin del such and tob ormitent anni ndr aia a

« César n'était pas fâché, observe Dion, d'éntendre tenir ces huppopost of mene il se reionisale fore de cette ficence de sparoles dont on usatt a son eparts, dans la persuasion daelle " n'enclivrant pasison ressensi aleal, excepte louterois 106 th ils . hat poppounation tom commerce level Nicolaide. It set ofsinonitati vinemente en lindsaie gaarchiche voll darif en etait walledab in essavation and dy's the detended of entries and the > 11 iomphe, après y avis rifes fuit shuton dan dan da ik

crovaient très-puissants contre l'envie<sup>6</sup>. »

'Quanquam illos, religione tutatur et Fascinus, imperatorum quoque, non solum infantium custos, qui Deus inter sacra romana a Vestalibuta colitur, et turras tribuphantum 'sato'has pentena, 'detenut.' neatcus infatze (Plin., -mennigeur, al (4):144 Voir deax at the barles fortant ats Phalles Hans Montore des emit(etervettigese redettiges QE domedinientigese inthe propert aient comme faisa mere are competed and and a see a see and a second a

Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsaraqui (Sues, c. 19), il :

<sup>3</sup> Dion, xLIII, c 20; trad., t. v, p. 161. 🛹 Ibid., c. 17, p. 155. Binumerat awmizybhe muylen muchem eserves day to the disus simu-Armie and an antipation of the state of the infamia, Curio pater quadam sum aratione, pmnium mulierum virum et omning virorpm mulierem appellat Suet Gasers 9:52) monostag allod atl " hant, inclusis intra 464 - Aufedin 4414 ; Prode attit ad er men nitit an pidate

vº SÉRIE. TOME IX. --- Nº 53; 1804. (65. vol.") de ta coll.) 5"24"

#### 374 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 707 de Rama.

## 8. Les quatre triomphes de César attristés par un malheureux augure.

Mais voici un présage qui troubla l'esprit de César, puisqu'il lui fit faire une explation qui dut bien étonner les Romains, et qui nous étonne et nous reste inexplicable. Ecoutons d'abord ce que dit Salluste :

« Le jour de son triomphe sur les Gaulois, en passant de-» vant le Velabre, César fut presque jeté hors de son char, » dont l'essieu se rompit. Il monta au Capitole à la lueur des » flambeaux; à sa droite et à sa gauche marchaient 40 élé-» phants portant des flambeaux<sup>1</sup>. »

Dion confirme le même fait :

« Le premier jour de son triomphe, il lui arriva un présage » sinistre ; en effet, le derrière de son char triomphal se brisa

- » devant le temple de la Fortune, bâti par Lucullus, en sorte
- » qu'il dut accomplir sur•un autre char la dernière partie de
- » son triomphe. »

Puis Dion ajoute immédiatement la circonstance fort curieuse que voici :

a Et alors il monta, sur ses genoux, les degrés qui condui» saient au Capitole, sans faire aucune attention ni au char
» placé en son honneur en face de Jupiter, ni à l'image de la
» terre mise sous les pieds de sa statue, ni à l'inscription qu'on
» y avait placée. A la fin même il effaça de la statue le titre
» de DEMI-DIEU. C'est ainsi que se termina son triomphe<sup>2</sup>.

On ne sait vraiment que penser de cette ascension de César sur les genoux. Il y avait deux montées au Capitole : l'une par la roche Tarpéienne qui comptait 100 degrés <sup>3</sup>, l'autre qui partait du Forum et qui comptait 365 degrés <sup>4</sup>. L'éditeur de Dion pense qu'il ne s'agit que des degrés qui partaient de l'area jusqu'au temple de Jupiter, et dont on ne connaît pas le

'Gallici triumphi die Velabrum prætervehens, pæne curru excussus est, are diffracto ; ascenditque Capitollum ad lumina, quadraginta elephantis dextra atque sinistra lychnuchos gestantibus (Suet., César, c. 37).

<sup>2</sup> Dion, Hist. Rom., l. XLIII, c. 21; trad., t. v, p. 163.

<sup>3</sup> Et qua Tarpela rupes centum gradibus aditur (Tac., histor., 11, c. 71).

<sup>4</sup> Εν τῷ Καπιτωλίω Ρώμης δαθμούς δχοντι τριαχοσίους, εξήμοντα πέντε (Cedrenus, dans Bulenger, De triumphie, t. u, p. 64, in-fol. Lug. 1621).

## 49 mile svani J.-C. " KAPPONTS DES NORARS AVEC Like DUFS. 1875

nombre. Quoi qu'il en soit, ce fut là une dure besegne, comme di Bulenger, qui pense qu'il s'agit des 365 degrés 4.17 - 1914

in Cette accension dut d'autant plus étonner les Bomaina que c'était un supplice infligé aux criminels, et plus encore une explation que pratiquaient volontairement coux qui avaient commis quelque grande faute envers les Dieux.

Tibulle en particulier dit qu'il subira cette peine s'il a violé les temples des Dieux :

A Si l'ou m'avait accusé d'avoir porté un pied sacrilége » dans les demeures des Dieun, d'avoir dépositiés de leurs » guirlandes les foyers sacrés; si j'avais commis quelques-» unes de ces fautes, je n'hésiterais point à me prosterner » dans les temples, à en couvrir de mes baisers le seuit con-» sacré; je m'hésiterais point à mé trainer à genoux; en sup-» pliant, sur le sol, à frapper misérablement de ma tête la » porte sainte<sup>2</sup>. »

Cette explation se pratiquait encore sous Néron, et Sénèque parlant des diverses pratiques superstitieuses contre lesquelles il s'élève, mentionne « les femmes qui, en hurlant, se traî-» paient par les chemins, sur leurs genoux 3 de les diverses «Après Sénèque, Javénal parlant des femmes que les prêtres Galles poussaient à des excès. s'exprime ainsi autorité du traite

« Au plus fort de l'hiver: elle ira, dès le point du jour, » briser la glace du Tibre, et se plonger trois fois dans les. » eaux du fleuve, et lavera sa tête timide dans les eaux cou-» rantes : nue et tremblante, elle se trainera sur ses genous » ensanclantés autour du champ de Tarquin le Superbe 4. »

+ Balong., sbat., p. 68.	the post of the state in the only the built had
3 Nam feror incertus sedes	adiisse Deogum
Sertaque de sanctis o	eripuisse focis ?
Non ego, si merui, dubite	m procumbere templis,
Et dare sacratis oscul	
Non ego tellurem genibus	perrepere supplex,
Et miserum sancto tu	indere poste caput (Tibulle, I Elégies, 11, 83).
	epens ululat (Sen., de vita Beata, c. 27).
<ul> <li>Hibernum fracta glacle de</li> </ul>	scendet in amnem,
Ter matutino Tiberi merg	etur, et insia
-Vorticibus timidum caput	abluet : inde Superbi
Totum reals agrim nuda	
Rrenet genibus.	(Invénal, Saty., VI, 522).

١.

#### TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 707 de Rume. 376

Pline ajoute un autre détail qui prouve encore bien cette puissance occulte qui enchainait la valcur romaine! meme celle de César : « On rapporte, dit-il, qu'après que Cesar le » dictateur cut failli tomber de son char, il ne manquait ja-» mais, dès qu'il était assis dans son char, d'assurer la sectifité » de ses voyages, en repélant trois tois un carment: 'te' due » nous savons que presque tous tont en ce moment". 51 mil

Au reste, ce n'est has le seul acte de dévotion due templit régulièrement le Dictateur : « It se dérobait un repas tous-les » mois par principe de religion, et ces jours-là il se contentait or the solution since » d'une légère collation le soir 9. »

Nous le répétons, nous ne savons à quelle impulsion obeit César lorsqu'il fit cette ascension sur ses genoux, 'acté qui n'était jamais entré dans le cérémonial des triompiles, et qui ne fut que parodié une fois par Claude, « qui, selon les pa-» roles de Dion, triompha des Bretons, faisant les autres » choses selon la coutume, et montant sur ses genoux les » degrés du Capitole soutenu de ses deux gendres »: » ..... Qui sait ? peut-être suivit-il une de ces inspirations de conscience, qui criait à César qu'il n'était qu'un homme? Peut-être se souvint-il des paroles d'Hircan ou de quelque juit dui lui avaient dit qu'il n'y avait qu'un seul Dieu que l'on dut honorer? Cela expliquerait et son dedain pour le Jupiter du Capitole, et l'ordre qu'il donna d'effacer de sa statue le titre de DEMIDIEC. Que si cela cut lieu, ces impressions ne durcrent pas longtemps, comme nous allons le voir.

Lo malheurcux Vercingetorix, qui était captif depuis 7 ans, fut un des ornements de ce triomphe, et César le fit mettre à mort immédiatement avant son ascension an Capiton, sans avoir egard à ce que ce puissant guerrier s'était livre lui-même, se confiant en sa clemence.

f Cesarem dictatorem post unum ancipitem vehiculi easum, ferunt semper, ut primum consedisset, id quod plerosque nunc facere scimus, carmine ter repetito securitatem itinerum aucupari solitum (Plinius, Hist. Nat., l. XXVIII, c. 4, nº 7).

<sup>2</sup> H. Morin, De l'usage du jeane chez les anciens, par rapport d' la religion, <sup>2</sup> H. Morin, De l'usage au jeune cite, its another, it. v, p. 45, 60. M-12. Nous dans les Mém. de l'Académie des inscript., t. v, p. 45, 60. M-12. Nous dans les Mem. de l'Academie une manifert Molin.

<sup>4</sup> Dion, Hist. Rom., 1. LX, C. 23.

45 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS.

"Le 2: jour, César triompha de l'Egypte: la reine Arsinoé, ce guion, n'avait jamais yu, y figura comme captive, apres quoi César la renvoya libre.

César la renvoya libre. Le 3 jour, il triompha de Pharnace et l'on voyait porter la

fameuse inscription : Veni, vidi, vici. vaincus en Afrique ; à ce triomphe était conduit le jeune fils de, Juha que César ne fit pas mourir, mais qui fut rudement flagelle, s'il faut en croire Suidas , ce qui ne l'empêcha pas de devenir dans la suite un des plus savants historiens grecs, mais dont les ouvrages sont malheureusement perdus<sup>2</sup>

pion finit par les détails suivants : ..... Le dernier jour de son triomphe, après le souper, César a vipt à son Forum, des sandales aux pieds, et la tête couronnée de fleurs de toute espèce. De la, on l'emporta chez », lui, au milieu du peuple presque tout entier, qui Ini faisait » cortege, et d'un grand nombre d'éléphants portant des flama beaux. e Cesar donc, après avoir acheve la construction de a ce forum et celle du temple de Venus, à laquelle il rappora tait l'origine de sa race, en fit sans delai la consecration . » Appien nous apprend que ce temple et ce forum furent construits pour remplir le vœu qu'il avait fait à Pharsale :

qiCésar, dit-il, dédia aussi un temple à Vénus Génitrice, a d'appes le vœu qu'il avait fait au moment de la bataille de a Pharsale; il adjoignit aussi à cet édifice une area, qu'il mit » à l'usage du peuple romain, non point pour les choses vé-, nales, mais pour y traiter les affaires publiques... A côté de a la Deesse il plaça une belle statue de Cléopâtre que l'on y » yoit encore aujourd'hui (154 après J.-C.) 4. »

Pling nous donne le nom de l'artiste qui fit la statue de Venus; « il se nommait Arcesilas, et la statue fut placee avant » qu'elle fût achevée par l'impatience qu'eut César de la conrentes hunter an<u>ness principal de alors aquille factorsacte six dactyléo-</u> a rel anness annes anone anne upsetele per li the absaute muniq h Suidas, au mot Iobox. Suidiles enqueses sources in tentit metatimees entre

 Pintarque, César, c. 55; édit. Didot, p. 875.
 Dion, Hart. Rom., I, XLIII, c. 22; trad., I. Y. D. 105.
 Applen, Guerres triv., J. 11, c. 102.
 Ab hoc Arcesilao factam Venerem genetricem in Toro Cheerin. et priusal (1.a. 5

ł

378 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 107 de Rame.

thèques ou pierres précieuses <sup>1</sup>. » Cette consécration eul lieu le 6 des cal. d'octobre <sup>2</sup>.

4. César fait immoler deux victimes humaines.

Voici maintenant une action de César incompréhensible et qui semble complétement en désaccord avec toute sa vie, puisqu'il s'agit de deux sacrifices humains, accomplis, en plein Forum, et par son ordre. C'est Dion qui nous l'apprend :

« A la suite des jeux qu'il fit célébrer après ses triomphes, » les soldats se mulinèrent, non par souci de ces dépenses » inconsidérées, mais parce qu'ils n'avaient pas, eux, reçu » l'argent distribué aux citoyens. Le désordre ne cessa que » lorsque César se fut inopinément présenté au milieu d'eux » et qu'il eut saisi de sa propre main un des mutins pour le li-» vrer au supplice. Celui-là fut puni pour ce motif, mais deux » autres hommes furent, en outre, égorgés en manière de sa-» crifice (èv τρόπω τινί ιερουργίας ἐσφάγησαν). La cause, je ne sau-» rais la dire. (Ce ne fut, en effet, ni en vertu d'un oracle » Sibyllin, ni à raison d'aucun oracle analogue); seulement ce » fut dans le champ de Mars, par les pontifes et par le flamine » de Mars, qu'ils furent immolés; (πρόστα τῶν Παντιφίχων καὶ πρὸς » τοῦ ιερίως τοῦ ᾿Αρεος ἐτύθιγησαν), et leurs têtes furent exposées » auprès de la basilique de ce Dieu<sup>3</sup>. »

César s'autorisa sans doute de cette ancienne loi de Romulus dont parle Denys d'Halicarnasse, et qui, portée contre les traîtres, fut étendue à bien d'autres crimes. Elle est une preuve manifeste que les sacrifices humains y furent autorisés par les lois. Voici ce que dit Denys d'Halicarnasse de cette loi de Romulus, qui dévouait certains hommes au Jupiter infernal :

 « Il était également défendu et aux patronset aux clients de » s'ontr'accuser en justice, de porter témoignage ou de donner » leurs suffrages l'un contre l'autre; (l'on ne permettait pas aux » çlients) de se inettre au nombre des ennemis (de son patron, quam absolveretur, festinatione dedicandi positam (Pline, *Hist. nat.*, 1, xxxv, c. 45, n<sup>-</sup> 3).

<sup>1</sup> Pline, Hist. nat., XXXVII, 5.

<sup>2</sup> Orellius, Inscript., 11, 399.

<sup>3</sup> Dion, Hist. Rom., xLIII, c. 24; trad., t. v, p. 171; et pour le gree, t. 1, p. 358, édit. Reimarue.



#### ane avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC SER JUITS. 329

is au patron) de se ranger du parti des ennemis (de son lient). Que si quelqu'un était atteint d'avoir fait une de ces rois choses, il était sujet à la loi portée par Romulus contre les traîtres, et dès qu'on l'en avait convaincu, il était sermis au premier venu de le tuer comme une victime déroués à Pluton, dieu des enfers (éx diux ros xaraybovieu Aiós), : ar c'était la coutume chez les Romains de vouer à quelque Dieu, principalement aux divinités informales (rd roben obsara Juiv broughtern, makiora St role xaray bonious aaravourteen). 108 zoros de ceux qu'ils voulaient qu'on pût luer impunément : s'est aussi ce que Romulus fit en cette occasion 1.» Nite Live est encore plus explicite, quand il dit :

a Il faut ajouter ceci, c'est qu'il était permisau consul, au lictateur et au préteur, quand il dévouait les légions des mnemis, de dévouer non pas soi-même, mais le citoven pa'il voulait, pris dans une légion romaine 2. » Et il aiopte :

« Quoique toutes ces coutumes divince et humaines aient sté oubliées, et que l'on ait préféré tous les usages noue aux et étrangers aux antiques et de notre patrie, je n'ai sas moins cru devoir les rapporter dans les paroles mêmes. par lesquelles elles nous ont été transmises et apprises a 🐲 🐇 Après toutes ces fêtes et ce sanglant sacrifice, Plotarque mte :

» Après cela, on fit la recension du peuple; et l'on compta 30,000 citoyens, tandis qu'au précédent recensement, il y n avait 320,000, tant la guerre civile avait causé de calamiis, et tant il avait péri de citoyens, sans que je parle des vertes du reste de l'Italie et des provinces 4. » 1. : •

Denjs d'Halicarnasse, Ant. Rom., l. 11, c. 7; trad. de Bulenger, t. 1, p. 150, our le grec, p. 84; édit. in-fol. Francf., 1586.

Illud adjiciendum videtur, licere consuli dictatorique, et prætori, quum ones hestium devoveat, non utique se, sed, quem vent, ex legione romaria pta civem devovere (Livius, l. viii, c. 10).

Hæc, etsi omnis divini humanique moris memoria abolevit, nova peregriue omnia priscis ac patriis præferendo, haud ab re duxi, verbls quoque s, ut tradita nuncupataque sunt, referre (Liv., ibid., c. 11).

Plutarque, César, c. 55.

#### 38A: .D-. tobulas B ARADITIONS ARY STREAM TELEVISE ADDOALTIES.

· 5. Gésar réforme, le calendrien ;; ~ Compreniestient de l'isemést juliennev al Cansorin expose asses alainement mucho stait d'aberration » aux plus habiles mathéman epinge lieb lugleo al jievnont as vo A Pahn carriger les incertitudes de l'annéen and adresse have » Popliles, à qui l'on confia le agin de fairez comme ils dien-» tendraient, l'Intercalation, Mais la plupart d'entremente » ne cherchant par haine in par sympathie nuià abrimerzon . » à prolongen l'exercise de tel magistrat ut à constituer en gais « » ou, en perte tel, fermier; de l'impôtu d'après le plus; ou ranées a » de durée de l'année, intercalèrent nlus ou moins, suns suite. » règle, que, leurs, caprices, et, achevèrent de, couromone une « » chose, qu'on leur avait donné à gorriger. Et lei, fut le résultat. » de cette confusion, que C. César, souverain pontife, voulant, « » sous son troisième consulat et sous celui de M. Anilius Lin a » pidus, reveninsur cette or ceur stilard percendut placemente » le mois de novembre et celui de décombre deux autres aces, » intercalaires de 67 jours, bien gu'il eût déjà intercalé 22 jours » en levrier, j. ce. qui fit que cette année fut de 145 jours es an 1 « C'est conquestion a appelé, dit Macrobe, la derpières sanée 1 666. 1 -- 23 mercedonius. > de confusión apisor C'est l'année ainsi regler, qui, sauf quelques corrections faites par Auguste, est appelée l'Ere Julienne, laquelle a duré jusqu'à la réforme plus complète, faite par le paper Gré-1 - 29 Juin. goire XIII, en 458208 inn: S 1 — SI quintilis, Sur cette réforme Pliffe nous dit : « Il y a trois sectes astronomiques : la Chaldéenne » tienne et la Grecque, Cesar, dictateur, en ajouts chez mons » une quatriementen réglant: les années selon le cours du so-

- " Lengrin, 6, 20, 12, 34 mip of 16q, states in the trate of the length of 16q, 20 min of the length of 16q, 20 min of the length of the length

<sup>1</sup> Mar., Sat., 1, c. 14.

<sup>3</sup> Pline, l. xviii, c. 57, nº 4.

- Plutarque, César, c. 59.
- <sup>4</sup> Dion, J. XLIII, c. 26, trad., t. v. p. 173. Voir Fischer, Pomische, etc., p. 295 <sup>•</sup> Mac., Sat., 1, c. 14.

States and the spress flat

#### 3888

Flavingede Bome (1 ab-ta Metarque) v aloute ste att his att wants : ne Desar sib post colle un obnott they plas grands philosophies, » aux plus habiles mathémaficiens ét en Saldant de fijethodes » XHUI B 3 7 20 W OCED DAY I DOLL THO BY EHILL THORE WITH WITH A CONTRACT OF THE AND A C » reole st pherozate dont les Romainsuse sentent elleore « ». aujourathaily etequisiant autils serioinfrent thoing and tous » les autres pouples, der bette inegente des authers. Cedendant « » wither in vention up utile me lands bester northin des supers de « » aniveries and an aniphorthienti babie sina shakati a da shakata si aniphi a shakata si an • clearan hip-memore commercit plassing, emethod he haeldir an a » qui dism' Denain se recerco a constentito i de la Lire site « » totte stember ber the reporter of our teress weber war eat. « » contine spicie continue and the content of the second second second second second second second second second » sous son troisième consulat et sous celui de M. d'Anifut fair « "Ale rester on bedmprenting in ite excave He for verter of nie with " » le mois de novembertes tes destinations des destinations al D intercoluires, des figures, bien qu'il cut deis untercoluire i jours 1 au 29 Jahuier, 16rob Ithreaddha allog ab Goobil fu hoffmara jog of 10 " « Cest composition a appedie, dit Macrobe, la dermitrie annéer 1 — 23 mercedonius. 4 déc. 26 désembles al nos ob « Cest l'affite and replets qui, sauf quelques reiver com stant stiers fronts fro duré jusqu'à la páformanitas complète, faite par le nongtiré-r 1 - 29 juin. goire XIII, en filme 08 2 mai 1 - 31 quintilis, sur cette reformesplifentous dit: « Il y a trois dulles a and fomiques : la Chaldéchilitze, es - 1 » tienne et la succenquingent, dictateur en ajoutateurs » une quaivilitation de régionais les années selon lordminentes so-r a il contraise second, noither interference interference in the second in the interference interference in the interference in the interference interference in the second interference int 2º Leges Juliæ de vi et majestate, par lesqueifesti decretation 1 Mac., Sat., 1, c. 14. \* Pline, I. XVIII, c. 57, nº 4. <sup>2</sup> Plutarque, César, c. 59. <sup>1</sup> Dion, J. ximi, e. 26, frad., t. v. p. 173 1 1. 1. 1. 1. Sat. 1. C. 1.

<sup>1</sup> Voir Fischer, Romische, etc., p. 293. ! Suét., César, c. 41; Dion, xLui, 26.

#### 382 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 707 de Roma

ceux qui avaient été condamnés pour crime de violence et de majosté soraient privés de l'eau et du feu 4.

3° Lex Julia de collegiis, qui supprimait tous les collégés ou associations, excepté celles qui existaient anciennement<sup>2</sup>.

4º Lex Julia de sacerdotibus, dont nous ne savons qu'une prescription, c'est que les absents pouvaient en faire la demande <sup>3</sup>.

5° Lex Julia sumptuaria. Par cette loi a César défendit l'usage » des litières, des vêtoments de pourpre et des perles, excepté » à certaines personnes, à certain âge et pour certains jours. » Il fit surtout observer la loi somptuaire, plaçant des » gardes au milieu des boutiques des traiteurs, afin de saisir » et de porter chez lui les mets contraires aux règlements. » Quelquefois aussi, il envoyait des licteurs et des soldats qui » allaient prendre jusque sur les tables ce qui avait échappé à » la surveillance des gardes <sup>4</sup>.

6° Lex Julia de provinciis, par laquelle il limite à un an pour les préteurs, et à deux années consécutives pour les consuls, la durée de leur gouvernement <sup>5</sup>.

7<sup>0</sup> Lex Julia de liberis legationibus, laquelle restreignait à cinq ans la permission que pouvaient avoir les sénateurs de sortir de Rome et de l'Italie avec le titre de légats <sup>6</sup>.

Ajoutons ce projet de loi dont parle Suétone :

« Le tribun du peuple Helvius Cinna a avoné à beaucoup » de monde, qu'il avait écrit et tenu prête une loi, que, seloi » l'ordre de César, il devait proposer en son absence, en vertu » de laquelle il lui serait permis d'épouser toutes les femmes, » et autant qu'il voudrait pour en avoir des enfants <sup>7</sup>. »<sup>1</sup>

1.12.2

.

a da ngala a bana

' Suét., César, c. 42; Cic., Philip., 1, c. 9.

<sup>2</sup> Suét., César, c. 42.

<sup>3</sup> Cic. ad Brutum, 1, 5.

• Lecticarum usum, item conchyliatæ vestis et margaritarum, nisi certis personis et ætatibus, perque certos dies, ademit. Legem pacelpue sumptuariam exercuit : dispositis circa macellum custodibus, qui opsonia contra vetitum retinerent, deportarentque ad se; submissis non nunquam lictoribus atque militibus, qui, si qua custodes fefellissent, jam apposita e triclinio auferrent. (Suét., César, c. 43.)

<sup>5</sup> Dion, Hist. Rom., l. XLIII, c. 25.

" Cic., Attic., xv, 11.

<sup>7</sup> Helvius Cinna, tribunus plebis, plerisque confessus est habuisse se scriptam



## III. Repporte des Remains avec les Jaifs et influence du pomple cheisi de Pieu peur renservar les traditions primifives sur le pomple conquérant du monde.

Nous avons, vu comment, à la fin de l'année précédente, Antipater avait donné le gouvernement de Jérusalem à Phasaël, son fils aîné, et celui de la Galilée à Hérode. Celui-ci fort entreprenant, assemble des troupes, et poursuit les voleurs, qui, en grand nombre, désolaient la Syrie, et la Galilée en particulier. S'étant emparé d'Ezéchias leur chef, il le fait mettre, à mort avec un grand nombre de ses complices. — Phasaël, de son côté, exerce le pouvoir à Jérusalem, conjointement avec son père Antipater. — Les peuples applaudissent à leurs actions et regardent à peu près Antipater comme leur roi. Sextus César, gouverneur de la Syrie, favorise Hérode et Antipater. — Le faible Hircan laisse faire.

Mais les premiers et les grands, jaloux de la puissance que prenaient Antipater et ses enfants, les accusent devant Hirçan, d'aspirer à la tyrannie. Celui-ci somme Hérode de comparaître devant le *Conseil*, qui pour la première fois, est appelé Sanhédrin.

Hérode s'y rend, mais accompagné d'une garde nombreuse, et avec des lettres de Sextus César, qui ordonnaient avec menaces à Hircan de l'absoudre <sup>1</sup>. Les membres du Gonseil, terriiés, n'osent donner leur avis. Un seul accuse Hérode d'usurnation et de violence, et en fait tomber la responsabilité sur a faiblesse d'Hircan. La décision ayant été renvoyée au lenlemain, Hérode, sur le conseil d'Hircan, quitte furtivement lérusalem, et se rend auprès de Sextus à Damas.

« Alors, dit Josèphe, Sextus César donna à Hérodele commandement des troupes de la basse Syrie et de Samarie; il devint si redoutable à Hircan, tant par ses propres forces que par l'affection que le peuple lui portait, que ne pouvant rien ajouter à sa crainte, il s'imaginalt, à toute heure, de le voir venir en armes contre lui, et son appréhension ne fut pas vaine. Car Hérode, brúlant du désir de se venger de ce qu'il que legem, quam Cæsar ferre jussisset, quum ipse abesset, ut uxores liberorum quærendorum causa, quas et quot vellet, dacere Hoeret (Suét., César, o. 52).

' Josephe, Guerre des Juifs, l. 1, c. 8; t. 17, p. 43, et Ant. jud., l. x17, c. 17; t. 11, p. 461. 384 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. ' 707 die Ridme.

» avait eté accusé et traité en criminel, assembla une armée, » marcha vers Jérusalem pour le déposséder du royaume, et il " l'aurait faitusi Antipater, son père, et Phasaël, son frère, ne » fussent venus au devant de lui et no l'eussent conjuré de "se contenter d'avoir fait connaître gir Maurair pu se venker » sans porter son ressentiment jusqu'à voalbir ruiner Hircan. a mil il avait obligation de sa fortane il boob much no l'info

"Teis' etalettt" les 'rapports "des Jans avec -les Romains en Judde'. Mais leur action dut se faire aussi sentir à Rome: favofises comme ni l'étaient de César, an grand nombre daront le suivre et augmenter ainsi cette foule, qui déjà, 9 ans aupara-Vant. effravait Ciceron duns son niuldover nour Flaecus et mfluait sur les assemblees du peuple. Ils durent suivre en grand nombre le char du triomphateur, quand il triompha de l'Egypte, et prendre part aux largésses et aux repas publics du'il donna à cette occasion. Mais César dut aussi faire quelque acte publics on four faveur. Nous, en plaçons, ici un guia une grande mibortance." Nons avons wu trac Suétone parle d'une de, ses lois en ces termes : « Cesar abolit tous les coffèges (on a associations), excepté ceux qui clatent établis depuis long-» temps ?. » Il étail bien difficile que ce Décret s'appliquât aux Juifs qui venaient de lui rendre de si grands services aussi trouvons' nous dans Josephe le texte d'un decret, où celui de Cesar, qui nommement les exemptes est relate val a ab suma

all resolved provide and could strate Where the tradition of the course of the operation

Julius Caius, préteur et consul des Romains, au Sénat et au peuple de Paros, .1977 salut:

" 'Les Julis et quelques-une de cette nation, qui demeurent dans l'ile de Paros, me sont venus trouver à Délos, et m'ont exposé, que par un Décret parté equire 'eux! vous lour défendez l'exemples de leur religion st la pratique de leurs acases. Je ne puis approuver que vons portiez de seis Décrets, contre aqualités et pos amis, et que vous les en péchiez de vivre selon leurs lois, et de remaner entre "etrade Pargeno pour lleans agapas it, leurs autres parémonies religioures, On pe · les empêche pas à Rome, car Galus César, notre prâteur et notre commis dans te Décret qu'il a porté pour défendre toutes actemblées dans la gille, en a anguté colles der Juifs, leur laisennt toute liberte de continuer lei joursuigt d'y ap-"iporteride l'argent pour les repas qu'ils ent coutume de faire en commun. A

Josephe, Guerre des Juils, l. 1, 6. 8; t. 1v, p. 431. And Anter Sub Antipent

<sup>2</sup> Cuncta collegia, præter antiquitus vonstituta; distractiv (Sublive Cecor, 42). c. 42).

son exemple, en prohibant toutes les autres assemblées, je leur permets de tenir les leurs, sulvant leurs anciennes coutymes et leurs anciens fits, et de manger ensemble : ane, je crois dun esta propos ou en si sans dver pone quenque abbrest don't les Juils, nos amis et nos paties, prossent las plaindres vous les retor » fussent yenns an deugggrod of theight and by nettarblean jar with To Nous one san one great of Cains Julius, guise dit preteur et consul Ai Geniticons, doute un gouverpeur qui prend qu a qui l'on donne des titres gui ne lui conviennent pas. Dans la confusion qui régnait à gette époque oil piv a rien d'étophant. Mais condécret raccorde parfaitement avec toutes les actions de Césan, et an peut le regarder comme un précieux extrait da aphte zhi de 6 Gásar 1 dont on 1990, connaissait que le titre in Noisi d'autres dégrets, Dontés nar diverses villes, à cause de wenn nondusia Rama par frish an nore An Sépat sel tus tigut le char du triomphalleur, quand il triompha de FE audition II friceet fle cerez et Haligarnasse of Sauf le pontificat de Mennon, fils d'Ore-tale, et par adoption, a Evionyme, le., au mois d'Anthesterion, sur le rupport de marti Automari, le peupie a article.) Aussian de construction de la construction de marti Automari, le peupie a article.) ""Commisinousi avons ets de lout temps fort attachés à tout le qui regirie la migion, laugue most sentiment de pigté envers. Dieu pous a toujours, eté tresiches. A Amenole, du Penole, Romain, si recommandable par sa magpifique gé-nérosité envers tout le monde, et vu la leitre qu'il nous à fait écrire pour nous faire compatre que, les juits étant ses simis et ses alliés, il véul qu'ils parsent fibreineur éthicer les pratiques de leur seligion, si éthiser leurs déres, jenns les lassembles wreseries par leurs lols indus avont astets and sput de getit intfion, lommes on feodrice, qui vaudront garder le Sabbat, pratiquer les céré-monies de religion prescrites par leurs lois, et bâtir des oratoires sur le bord de la mer, le pourront faire, sans qu'aucun particulier ou magistist puisse les empêcher, à peine contre tout contrevenant, d'une amende applicable à la Julius Cains, protent et consul des Romains, cu Sonot et au pouple de Guire. VIII. calut:

#### 386 TRADITIONS ET SUPENSTITIONS RUMAINES.

707 de Rome.

.....

A. BONNETTY.

di mana di u

qui leur sont marqués pour pratiquer ce que leur loi feur ordonne. Les préteurs leur assigneront un quartier convenable pour y bâtir et y demeurer. Les édiles auront soin que la ville soit fournie des aliments qui leur sont propres et particuliers '.

IX.

Publius Servilius, fils de Publius Galba, proconsul, aux magistrate, au Sénat et au peuple de Milet, salut :

Prytanes, votre concitoyen, fils d'Hermes, m'est venu trouver à Tralles, dans le temps que j'y tenals une assemblée. Il m'a informé que, contre mon intention, vous maltraitez les Juifs et les empêchez d'observer le Sabbat, de pratiquer les cérémonies de leur religion et de suivre leurs usages dans la dispensation de leurs revenus : que c'était lui-même qui avait porté ce décret contre eux. Sachez donc qu'après avoir bien pesé les raisons pour et contre, je défends précisément qu'on les inquiète et qu'on les empéche de vivre selon leurs lois <sup>2</sup>.

Nous ne discutons pas ces Décrets qui demanderaient des recherches trop longues. Il nous suffit de redire qu'il n'y en a aucun qui ne s'accorde avec les actions de César, et avec la position que les Juifs avaient à cette époque à Rome et en Asie.

<sup>1</sup> Josèphe, Ant. jud., i. xiv, c. 10, nº 24. <sup>2</sup> Josèphe, Ant. jud., l. xiv, c. 10, nº 21.

DES :AFFINETÉS: DU ISAPORAISZA COMPANY

Traditions primitives

13.44

# DES AFFINITÉS DU JAPONAIS

AVEC CERTAINES LANGUES DU CONTINENT'ASIATIQUE.

L'origine de la langue japonaise a été, depuis quelques années surtout, l'objet des recherches de plusieurs savants français et étrangers<sup>1</sup>. Cependant, la question n'est pas résolue, et les orientalistes ne cessent de témoigner, dans leurs conclusions à cet égard, du plus complet désaccord. Les progrès de la philologie orientale et la connaissance solide du Japonais, que chacun aujourd'hui est à même d'acquérir en Europe, permettent d'espérer que cette regrettable incertitude ne sera plus de longue durée; et dès à présent, îl semble qu'on puisse indiquer la voie sûre qui doit mener à la solution du grand problème ethnographique de l'extrême Asie.

Avant d'exposer mes idées personnelles au sujet de la place que doit occuper le Japonais dans les classifications linguistiques, il me paraît intéressant de rappeler sommairement les principaux systèmes qui ont été proposés jusqu'à ce jour.

Ι.

La première supposition des orientalistes fut que le Japonais appartenait à la même, famille que le Chinois. La situation géographique, l'usage des caractères figuratifs, certaines ressemblances de mœurs et de pratiques religieuses, tout, il faut l'avouer, tendait à induire en erreur des savants qui n'avaient encore pu étudier les indigènes de la Chine et du Japon que d'une manière extrêmement superficielle. Tou-

<sup>3</sup> Au nombre des personnes qui ont entrepris d'élucider cette importante et difficile question, il faut citer entre autres l'illustre philologue allemand, Guilaume de Humboldt, qui participa à la rédaction du Supplément aux Eléments de la grammaire japonaise, du P. Rodriguez, publié par la Société asiatique de Parts en 1825.

• •

. . .

## DES AFFINITES DU JAPONAIS

tefois, on ne tarda pas à abandonner, sette, hypothèses; tet, lorsqu'on fut à môme d'examiner de plus près, la Granameire et le Vocabulaire japonais, on pibésita plus à ériger en principe qu'il n'existe aucune affipile, primitive cutie la langue de l'île de Nippon, el les langues parlées sur toute l'étendue du Celeste-Empire. La phupari des orientalistes pientos adhénèment a cette opinion ; et moi-mème, je, l'ai énoncée en 1486, sans l'accompagner des réserves auc plusieurs, andées de nouvelles cludes m'obligent, de mentionner aniourd'huisten La conparaison du Japonais et des langues Tarlases qui sollicita peu après, les recherches des orientalistes in concesa tout d'abord qu'à d'assez médiocres résultats. On rencontrail, il est yrai, quelques conformités Grammaticales minis alles se présentaient d'une manière tellement vague, qu'an ne pouvait en tirer de conclusion sérieuse : et cela d'autant plus, que les affinités de Vocabulaire étaient insignifiantés .... Au nombre des savants qui ont cherche à signaler des tapports'entre le Japonais et quelques langues Tartares in faut citer M. de Siebold, qui, de Dé-sima, eù il résidait alors, adressa, en 1829, à la Société asialiquie du vourieux Mémoire sur l'origine du Japonais, dans l'espérance qu'il vertait le jour sous les auspices de cette compagnie. Klaproth für chargé de faire un Rapport sur cet ouvrage, dont il nous transmit ainsi de courts fragments ; mais animé en cette occasion d'un sentiment de malveillance; dont la vie de de célèbre orientaliste est par malheur trop souvent entachée, il parvint, au moven de critiques d'une lovauté équivoque, à empêcher la publication du travail de Mi de Sieboldiante

Dans ce Mémoire, le savant voyageur tendait à preuver, par la comparaison des langues des Mandchoux, des Coréchs et des Aino ou Kourillens avec celle des Japonais, gui existe une parenté manifesta entre tous ces peuples, and que, par conséquent, le Japon avait du recevoir du comtinent asiatique son premier contingent de population postérieurement civilisé par des colonies chinoises et thu réennes venues successivement s'y incorporer. M. de supbold exprimait aussi la supposition que les patiants primie

V SERIE TONE IN -- Nº 53; 486 , 193 rol, dr [n - 90] . 3

# AVEC OUELQUES LANGUES ASTATIOURS.

de Japon pourraient bien descendre des Santan 1, indiis de la partie orientale de la Mandchourie, et il apal son hypothèse sur la conformité de quelques cérélies religieuses des deux peuples . Enfin, il exposait les ous qui le portaient à croire que l'archipel de Louu avait été peuple par des Japonais, et que plusieurs du Grand-Océan avaient reçu du Japon un accroisseit de population. Cette assertion ne lui semblait pas de ne à surprendre, car il prétendait avoir recueilli des uves d'une communication manitésie entre les Japonais es anciens habitants du Pérod et de la Nouvelle-Gré-

ent possible loren seres i que que que que seres interioris i aient bivant la carte faponaise jointe à l'édition de 1785 du San-kok-teou-ran de with mi payso des Banians ( Mojest state still 12 cole third less de he formities av suit hus fielive September of pred the Plistichanter of the Tarakti. s memoirs da M. del Sieheld revermeit verlement, in patie vocatadaire langue pen connue des santan qu'il ne me corrett. Des som interet de citer M. adooxicbold, doubanka De-sima, minuk residant : adressa, en 1829, à la Sociélé asiá fiquille du tieux moire sur l'origine du stationate, dans l'espérithee qu'il ve le jour sonitantes des cliences des compactifies. Maprof charge de laire un Bapport sur cet ou diauramistidatile transmit ainsigle courts singuants ; maiidominé en occasion damon filment' de malveillance arou la vie célèbre orientitiste est par matheur trop sont entach parvint an month of the critiques d'une that an anthe source of the sour empécher la publication du travail daiminitorile Siebold Dans ce Memojesseimes eight voragegereidait à jeu par la completison des languiges des Manfilligux, des Co et des Auferton Kourillens andre darille ungertaponais. existe une parente manifestes entruntequareas peuples que, par comuniquent, locatemen avait dividencevoir du linent asia Hade son preased cantagenerate popula postérieur manue son prenere contrigent de prime postérieur manue civilisé appares colonics significantes e réennes securité successistation sy augrité france. M. de Weld with a stort in sampanition game of the second tion of the second s ÉRIE. TOME IX. - Nº 53; 1864. (68° vol. de la coll.) 25

## DES AFFINITES DU JAPONAIS

existé, à une époque reculée, entre les Japonais et les indigenes de l'Amérique ; que quelques vaisseaux, partis des îles de l'extrême Orient su soient égarés sur les côtes occidentales du nouveau monde; mais jusqu'à présent, les faits sur lesquels on a voulu établir cette doctrine, sont trop contestables ou trop peu nombreux pour être prisen considération par des critiques sévères et éclairés ! et il faut allendre, avant de se prononcer, que de nouveaux progrès aient été réalisés dans l'étude des langues américaines et des idiomes parlés par les insulaires du Grand-Océan. Si les recherches entreprises dans cette direction d'idées n'amérent pas à la conclusion qu'on a en vue, elles auront, du mbins, l'avantage de provoquer, sans aucun doute, comme la recherche de la pierre philosophale au moyen âge, des découvertes, dont il serait peut-être téméraire de limiter dès à présent la valeur et la portée.

Parmi les autres langues qu'on a comparées avec le japonais, se trouve le *formosan* qui appartient, comme l'on sait, à la grande famille polynésienne, et quelques autres langues de l'Océanie. On a également supposé des affinités entre le dialecte des Lou-tchou et la langue des Mariannes, parce qu'au nord de ces îles se trouve l'archipel de Magellan dont quelques îlots portent, sur les cartes géographiques, des noms japonais. Mais, il faut le reconnaître, on n'a réuni jusqu'à présent sur ce sujet qu'un nombre très-restreint de faits mal constatés et de la plus médiocre importance.

II.

Il faut attribuer, je crois, à deux causes principales, le peu de succès des travaux de philologie comparée dont la langue japonaise a été le point de départ. La première de ces causes, c'est qu'on a généralement oublié que, dans la famille tartare, plus peul-être que dans aucune autre famille ethnographique, le vocabulaire est sujet à de profondes variations <sup>1</sup>, tandis que l'élément permanent réside dans la grammaire.

<sup>1</sup> On peut, jusqu'à un certain point, expliquer la grande variabilité qui existe entre les racines des divers idlomes de cette famille, par le caractère nomade des hordes tartares, qui, en les entrainant sans cesse dans de meuveeux eli-

#### AVEC, QUELQUES LANGUES ASIATIQUES.

eçonde cause, c'est que les auteurs de les travaux pas connu le véritable caractère de Fidiomie du Nipat les procédés suivant lesquels s'y opère la génération nots.

ns repousser absolument l'idée que des éléments de dis, provenances aient pu contribuer à la formation de la as japonaise 1, telle qu'elle existait avant l'introduction "littérature Confucéiste et Bouddhique dans l'archipel extrême Orient, il me semble résulter des considéraqu'on trouvera plus bas, et de plasieurs autres ordres ils, que l'idiome primitif des insulaires de l'Asie erientale ion origine de la grande souche tartare, mais que la séparadu Japonais des autres langues mongoliques dats d'une ue antérieure à la fondation des principaux empires estas. dont l'existence nous est signalée par l'histoire t que rès-bonne heure les relations ont été interrompues entre abitants de l'archipel et les habitants de la terre ferme ; ifin que le yamato kotoba, ou ancien idiome de l'ile du on, a acquis son développement original et 'arrêté ses les en dehors du contact des peuples du continent dont ngue était née dans le même berceau. **1** -1.1

Japonais, comme la plupart des idiomes mongoliques, istingue au premier abord du Chinois par son! aspect mentpolysyllabique. Toutefois, si l'on analyse minutieuent la plupart des longs mots qui ont si souvent frappé luropéens et notamment un grand nombre de nos voyas, on parvient à retrouver des traces évidentes d'un mo-

sans qu'elles aient nulle part le temps nécessaire pour développer comnent leur civilisation, les met constamment en contact dives des peuples gers plus avancés, et auxquels elles empruntent tout, voire même l'axpresle leur pensée. Voy. à ce sujet Abel Rémusat, Recherches sur les langues rès, t. 1<sup>st</sup>, p. 394; Maury, la Terre et Phomme, 2<sup>o</sup> édit., p. 410; Bunsen, tianisy and Mankind, Philos. Sect., t. 1<sup>st</sup>.

iné étude récente de la nation japonaise, au point de vué splétai de l'anologie, a, sinon démontré, du moins fortement inéniqué l'idée que la poion de la grande ile de Nippon appartient à deux ou trois types distincts subèce; humaine. J'espèré que notre savant naturaliste, M. de Quatrei; de l'institut, ne tardere pas à publier les idées qu'il a bien vivalu me auniques dans une circonstance où yeus l'héomeur de lui servir d'hiterà. l'ambassade japonaise du Tab-koun. Se de 101-2016 de 101-2016 de 101-

# DES AFFINITES DU JAPONAIS

nosyllabisme primitif. Bref, dans cette langue, la simplicité a précédé la complexité, ainsi que la logique vout que cela ait eu lieu nécessairement dans toutes les autres familles de l'espèce humaine <sup>1</sup>.

Je n'entrerai pas ici dans la question de la date relative d'apparition des divers ordres de catégories grammaticales, bien que cette question soit moins oiseuse que ne l'ent pensé certains auteurs. Il me semble cependant utile de noter en passant, que l'apparition du Verbe a été tardive en japonais et ue le pronom, dans l'acception habituelle de ce mot, s'y est manifesté fort tard et encore d'une façon très-imparfaite.

Un des caractères les plus curieux de la langue japonaise, c'est la facilité avec laquelle on peut faire, passer un mot d'une catégorie grammaticale dans une autre, et lui faire prendre toutes les nuances de signification que le langage est apte à signaler à l'esprit. C'est ainsi qu'étant donnée une racine japonaise, on pourra, le plus souvent, sans altérer, sa forme primitive, lui donner tour à tour la valeur de substantif simple ou abstrait, d'adjectif ou d'adverbe, de yerbe, actif, passif, transitif ou réfléchi, avec sens affirmatif ou négatif, et cela avec le seul secours de particules ou affixes jointes au radical. Si l'on constate en outre que dans une foule de cas, il s'opère en japonais des élisions reaphoniques au moyen de crâses entre les racines et leurs affixes, on réconnaîtra à cette langue les principales conditions requises pour être placée au nombre des langues dites agglatimentes.

La déclinaison japonaise n'existe, à proprement parler, que par le fait et la présence de postpositions qui répondent à nos prépositions, et ne font éprouver aucune altération à la désinence primitive des noms. Le mandchou, le mongol, le

<sup>1</sup> Je regrette d'être à ce suist en complet désaccord avec M. Enest Reman. (Voy. notamment *Histoire générale des langues sémisiques*, t. 1<sup>ee</sup>, liv. r<sup>e</sup>, chap. nr.) Une étude très-minutionse de l'ancienne langue chineite et de phisieurs idiomes de l'indo-Chine ne me permet pas d'adopter les édées de ce mvant au sujet du monosyllabisme primitif des langues.

<sup>2</sup> Les observations qu'on trouvera plus loin sur le verbé japonale fournitent, je l'espère, un point d'appui solide à cette affirmation, qui pourvais résulter de simples raisonnements à priori, mais qui jouit isi de l'inspiréelablé ataitage de reposer sur des faits philologiques. La constitue constitue de l'inspirée affirmation fait

# AVEC OUBLOUES"LANGUES XSIATIOUES.

tibétaihtet le turct" for ment leur déclimaison identiquement de la même manièret et cestait à été considéré comme un des caractères igénéraux dés langués dittarés is communition to

On forme les adjectifs japonais à l'aide de substantifs mis an genitif, on de racines substantives auxquelles on affixe une phrticule rappelant l'ide de sisters: de système de termation se retrouve dans la grammaire d'un grand dombre de largues tartures. Intropondence and le conduct en to " Les noms de nombre purchent japonais, qui sont terminés par la particule archaique y tsou, prennent, quand ill's sont placés l'alevant des aufeuis d'unes. La mente particularité existe entre autres dans la fangue dibelairé d'un génitif, comme l'agres d'abelis d'unes. La ménie particularité existe entre autres dans la fangue dibelairé d'un génitif. "Le comparatif se torme, en japonais, au moyen de la particue de l'ablatif placée après le nom dux dépens durnel a feu la comparatif se torme, en japonais, au moyen de la particue de l'ablatif placée après le nom dux dépens durnel a feu la comparation. Il en est exactement de méné dans toutes les faligues tartarés.

Les promonis possessifs sont reinplaces, en japonais comme dans les idionies de la Haute-Asie, par le génitif des pronoms jetsonniets : Ainsi, l'on dira ware-no tsitsi, littéralement "Bitresite de Sacy à cru pouvoir admettre la langue turque au hombre de selles qui but des cas (Voy. Principes de grumm. génér., chi m.); mais cette opision e, fré sontestés, et, ne le fût-elle point, on no pourrait en déduite quece fait, à savoir que la langue turque est un idiome tartare qui commence à sortir de la période d'agglutination, où sont encure les autres idiomes congénères, péri uniter dans la période de la fierion.

.\*Des rapports des nortis no iont marqués, dans los langues tartares, quò par des particules isuffices qui postpositions, cans craso, ce qui ne saurait constituer une déclinaison dans l'acception propro de ce, mot. (Voy. Abel-Rémusat, Recherches sur les langues tarfares, p. 395; Cf. également Schott, Fersuch ueber de l'atarischen Sprachen. (Berlin, 1836; in 4°), p. 47 et sulv.

sticule hebraique PD min. ++ Cf. Kaulen, Lingue mandshuricz institutiones, 633: Fourawn, Quer. cit., p. 37; Dubeux, Gramm. turque, p. 29.

"Schott; : Kersuch usber die tatar. Sprachen, p: 65. Ce caractère n'a toutefois qu'une importance secondaire, car le pronoin passessif manque également dans les langues sémitiques et dans quelques langues indo-européennes.

## DES AFFINITÉS DE JAPONAIS

Se mor le père », pour « mon père », comme en mandehou, m. m ama, en mongol mi-nou, streke, etc.

Noas avons dat plus haut que le verbe japonais m'était apand lans le langage qu'à une époque relativement tardive. L'ennie monutieuse de la grommaire indigène nous démontre au'aujourd'hui même il est souvent traité comme un simple substantif. Susceptible d'être accolé aux postpositions qui servent a former les cas, il peut être décliné. « Les verbes japo-» mais, remarque un illustre philologue allemand, Guillaume « de Humboldt, portent moins que ceux des autres hangues » le caractère verbal, par la circonstance que leurs inflexions • ne varient jamais quant aux personnes: car. ajoute ce sa-» vant, ce qui caractérise surtout le verbe, c'est qu'il doit fou-» jours y avoir une personne qui y soit affectée, tandis que les » noms ne se rapportent aux personnes que dans certains cas » ou sous certaines conditions 1. » En effet, les verbes janonais n'ont pas de terminaison spéciale pour indiquer les personnes : c'est le nom ou le pronom précédent qui définit leur signification, de même qu'en tibétain, en mandchon, en mongol, etc.

L'opinion d'Abel Rémusat que, dans les langues de la Tartarie, entre autres dans l'Ouigour, le thème de la conjugaison doit être cherché dans l'impératif<sup>9</sup>, est également jasifiée par l'examen des verbes japonais. Le radical de ces verbes, lorsqu'ils sont réguliers, n'est autre chose que l'impératif; ainsi, atayourou « donner » a pour radical atays « donne » motomourou « demander, » radical motome « demande, » etc.<sup>3</sup>. On pourrait même considérer les formes ataye, motome, comme de simples substantifs répondant aux idées de « don », « demande ». Il faudrait admettre alors, non sans de nombreux motifs, que dans l'idée primitive du Japonais. ataye

<sup>1</sup> Guill. de Humboldt, Supplément à la gramm. du P. Rodriguez, p. 6.

<sup>2</sup> Recherches sur les langues tartares, p. 170. — Cette idée du savant oriéntaliste a été accaeillie par plusieurs auteurs de grammaires, qui ont fait de l'impératif le thème de leurs paradigmes de conjugaison. Cf. Redhouse, Grammaire raisonnée de la langue ottomane ; — Kaulen, Instit. ling. mandsh., p. 35.

<sup>3</sup> Grammaire de la langue tibétaine, p. 53; Knulen, Institutiones lingus mandshurica, p. 35; Schmidt.

1:1.

#### AVEC QUELQUES LANGUES ASLATIQUES.

itait le son de voir, qui accompagnait, la main, tendue le l'homme sollicitant quelque chose d'un autre, et mooma, le mot que proponçait la possesseur, au moment où l découvrait son avoir à un autre pour l'autoriser, à y partiiper.

La forme du présent n'a pas moins l'apparence substantive, Juand on dit ; waga-no agourou, «je présente » <sup>1</sup>, cela signifie ittéralement « présentation de moi » ; car le pronom personnel waga est accompagné de la postposition du génitif no; pu plutôt, en tenant compte de la valeur originelle de cette nême postposition no, les mots waga-no agourou, signifient cellement « présentation (ayant) existence (en) moi », ou « ma présentation» pour dire « je présente ». --- Dans les livres classiques de Confucius nous trouvons constamment ces mois:

	<u></u>	litt. philosophe
nin s. E i s.	H youeh	iic.

Mais rien n'indique d'une manière précise si le second carac. ère représentait, aux yeux des anciens Chinois surtout, un verbelont le premier caractère cût été le sujet, ou si, au contraine, *jouch* était un substantif au nominatif, près duquel le mot *tse* remplissait, le rôle de substantif déterminatif ou sie génifif. Dans les traductions japonaises, l'idée n'est pas douteuse, car res deux caractères sont traduits par si-no notamerakou « philesophi dictum. »

Les observations qui précèdent s'appliquent également sux: emps passés et futurs, où l'on aperçoit encore le caractère aurement substantif des mots qui remplissent l'affice du verbe, bien que ce caractère tende à s'effacer de jour en jour lavantage. Ajoutons cependant, qu'il s'opère dans l'idiome moderne du Nippon, comme dans la langue anglaise, un tra vail de simplification lexigraphique et grammaticale, qui land à réduire le rôle du verbe à sa plus simple expression. Ainsi, pour dire « voir » au lieu de mirou, on emploie la racine mi (Cf.  $\Box \neq me$  « ceil ») qui devient absolument

<sup>1</sup> Oyanguren, Arte de la lengua japona, p. 59.

385

and proce

## A VEG BARROADESU (AREFERITES) (REFERENCES) (BEE

invariable, laissant) à unu gauxiliaire mass marcuelle apin de précisare à du luceul la contribuire mass marcuelle apin de l'idée verbale (mi-masou « je vois su missemanité ejes surfiss) mi-masyó « je yezzai au mi-masénou « je ne vois pas », etc.) Quant sur exemples dannés dang les gesannaires pour répondre à mos principaux modes, ils sont la nésultat d'un travail artificiel, très-louable d'ailleurs pour l'enseignement pratique, mais qui ne peut infirmer en rien les doctrines que nous avons émises sur la nature du verbe japonais.

S'il ne faut admettre, en quelque sorte que pratiquement. l'existence du verbe japonais, surtout dans l'ancienne langue, on ne peut se dispenser d'y reconnaître le rôle considérable qu'y joue une espèce d'auxiliaire « générateur », si l'on veut me pardonner ce mot, et qui semble avoir pour rôle de donner la vie, l'activité aux racines substantives du langage. Il faut dire que quelque chose d'assez analogue à cet auxiliaire se rencontre dans nos idiomes à flexion ; mais dans ceux-ci. les auxiliaires sont loin de posséder à un égal degré la faculté de nuancer leur signification primitive par des agrégations de particules. En Japonais, au contraire, cet auxiliaire acquiert. par l'addition d'un petit nombre de prépositions (ou mieux de postpositions), et quelquefois par de légères modifications euphoniques, toutes les valeurs que peut acquérir l'idée verbale (puissance active, passive, causalive, etc.); et, comme il transmet aux racines substantives avec lesquelles il s'accorde toutes les qualités grammaticales qu'il possède luimême, on parvient à exprimer en japonais la plupart des nuances d'idées que nous pouvons rendre avec nos langues européennes les plus perfectionnées. La loi de formation de ces auxiliaires rapproche, encore une fois, le japonais des idiomes tartares, notamment du mandchou, du mongol, du hongrois, etc.<sup>1</sup>.

Si nous étudions maintenant les mots que l'on a coutume de considérer dans nos grammaires comme invariables, et toute la série des particules, nous reconnaissons ici encore que le vocabulaire japonais ne se composait primitive-

<sup>1</sup> Voy. Conon de la Gabelentz, Éléments de la grammaire mandchoue, p. 45.

#### AVEC OUR OLES I CANCULS I ASI ANOULS. 304

• wolkinkileza laikanto jeup te questitai te do estata est

S'il ne faut admettre, en quelque sorte que pratiquement. l'existence du verbe japonais, surtout dans l'ancienne lanque, on ne peut se dispenser d'y reconnaître le rôle considérable qu'e joue une espèce d'auxiliaire « générateur », si l'on veut me pardonner ce mot, et qui semble avoir pour rôle de donner la vie. l'activité aux regioes substantives du langage. 11 faut dire que quelque chose d'assez analogue à cet auxiliaire se rencontre dans nos idiomes à flexion ; mais dans ceux-ci. les auxiliaires sont loin de posséder à un égal degré la faculté de quancer leur signification primitive par des agrégations de particules. En Japonais, au contraire, cet auxiliaire acquiert. par l'addition d'un petit nombre de prépositions (ou mieux de postpositions), et quelquefois par de légères modifications enphoniques, toutes les valeurs que peut acquérir l'idée verbale (puissance active, passive, causative, etc.); et. comme d transmet aux racines substantives avec lesquelles il s'accorde toutes les qualités grammaticales qu'il possède lui même, on parvient à exprimer en japonais la plupart des nuances d'idées que nous pouvous rendre avec nos langues européennes les plus perfectionnées. La loi de formation de ces auxiliaires rapproche, encore une fois, le japonais des diomes tartares, notamment du mandebou, du mongol, du honerois, etc. 1.

Si nous étudions maintenant les mols que t'on a contume de considérer dans nos grammaires comme invariables, et toute la série des particules, nous reconnaissons ici encore que le vocabulaire japonais no se composait primitive. Vou canon de la Gabelentz, Éléments de la georgiade mage houe, p. 45

# THIDBOGIBL PORT OF STATE

5

•

S. G. M. Comments - Sh. Bo THEOLOGIE. construction and the -96--...

# A S. Paris, Gaume frères et Duprey, éditeurs.

voin l'homas d'Aquin a été sans contredit une des plus was a des plus suaves figures du 13º siècle. Rien n'a man-..... , stoire, ni l'élévation de la naissance, ni la sublimité in a nur, ni l'auréole de la sainteté, ni la vénération des peuun l'amitié des monarques de la terre, ni l'estime des de l'Église. Poëte, philosophe, théologien. son nom \* samme d'un immortel éclat à une époque qu'on est convenu a tort ou à raison, les ténèbres du moven: âge. numble enfant du cloître, il fut appelé par son mérite et ses vertus à de hautes dignités ecclésiastiques que refusa sa modestie, préférant la simplicité de la cellule du cénobite à la pompe et au faste des palais. -- Malgré le progrès incontestable des connaissances humaines, ses ouvrages resteront et passeront à la postérité, comme le monument impérissable d'une intelligence d'élite, d'un esprit supérieur, profondément versé dans l'étude de l'Écriture Sainte et des Pères dans les sciences philosophiques et théologiques. Parmi les livres que nous devons à la plume de ce grand homme, nous n'hésitons pas à placer en première ligne sa SOMME THEOLO-GIQUE, regardée, même de nos jours, malgré sa phraséologie aristotélicienne et sa forme scholastique, comme un chefd'œuvre de clarté, de précision et de justesse. Elle n'est par sans doute sans défauts, mais ces défauts sont plutôt l'œuvre du siècle où il a vécu que celle de son intelligence de transfer

Le plan de cet ouvrage colossal est admirable. Après avoir donné une notion préliminaire de la doctrine de la théologie, l'auteur traite, dans la première partie, de Dieu et de ses divers attributs, de la Trinité des Personnes en Dieu, du premier principe des êtres ou de la création eu général, des

#### PETITE SOMME, DE CLITHOMAS.

anges, de l'œuvre des six jours, de l'homme, de la nature de l'âme, de son union avec le corps, de ses facultés, de la création du premier homme, et de l'étal d'innocence de nos premiers parents dans le paradis terrestre, du gouvernement divin, et des changements que Dieu fait subir aux créatures par les créatures en général et par les anges en particulier.

La 1<sup>\*\*</sup> section de la 2<sup>\*</sup> partie traite de la fin dernière, des actes humains, des passions, des habitudes, des péchés, des lois, de la grâce.

Ld. 22- section de la 21 partie renforme da Pois d'Espérance, la Charité, les vertus cardinales, la Prudence, la Porce, la Justice, la Tempérance et les états de perfection. Austri de comp

Dans la 3<sup>e</sup> partie, après avoir étudié la fin de l'homme, ses vortes et ses vices, l'auteur considère Jésus-Christ, le Sauveur du genre humain et les bienfaits dont il nous a comblés. C'est pourquoi il traite de l'incarnation du Verbe et de tout ce qui se rattache à ce grand mystère; fondement du Christianisme, de l'Eglise; des sacrements, de la réstriection et de la viel étermelle.

Il est facile de comprendre, à l'ampleur immense de colcadre. que l'autour s'est placé sur un vaste terrain où il a pus développer la plupart des questions philosophiques et théolou. gignes; co qu'il fait avec un rave telent et une érudition rout marquable, passant tour à tour du domaine de la Révélation à! celuil de la Baison, cherchant ses preuves tantôt dans l'Écri-it ture, tantôt dans la philosophie, oitant à l'appui de ses thèses saint Augustin, saint Basile, Boece, Platon, Aristote, etc. Ger dernier régnait despotiquement dans les écoles du 1131 sièclet c'était Fidole sur laquelle nul n'eût dsé porter une main prove fane. ¡Saint Thomas néanmoins pe s'écrie pas toujours, comme :les disciples fanatiques : Magister dixit. Ainsi, pour n'en citer! qu'un exemple, quand il parle des causes qui produisent les transmutations de la matière, il n'admet point, comme le philosophe de Stagyre, le cercle oblique, ni comme Platon, les idées, et il regarde avec taison Dieu comme la cause univer-le selle et unique qui a produit la cause promière et ses divors ! and the second changements.

La Somme théologique est un arsenal riche et précieux, où-

398\*

ernite.

unes les hérésies, mais encore unes les hérésies, mais encore semes plus ou moins absurdes, que chan a exhumés de la poussière de seconsement combattus nos ancêtres. sousstimable des travaux si imporque, la forme Aristotélicienne de son moste par les scholastiques, forment, in une langue à part, et il faut des intelcompées, et nourries par des études prosour en saisir le sens, et la contention sent ne contribue pas pen û refroidir les a untentionnés et les volontés les plus ro-

· cendre l'étude de saint Thomas populaire, et ... gens du monde la connaissance de la Souve maient fait délà plusieurs savants avant hit il a auxue certaines questions discuses et sans intérêt qui un ces sortes de questions étaient alors à la mode. . L'empêche pas d'exposer toute la doctrine du Docschque, article par article, sans exception, de manière mer dans la petite Somme tout ce qu'il y a d'impor-we ensuite, en tête de chaque traité, un tableau synop-cus qu'il renferme. Un attire avantage précieux que l'on iaus le travail de M. le curé ll'Airan, et sont les notes some philosophiques, scientifiques, qui mettent l'ou-... en rapport avec l'enseignement actuel et le progrès des ... nême un véritable cours de philosophie. Nous avons lu ... le plus vif intérêt ces notes nombreuses, ou l'auteur fait and d'une grande érudition, d'un tact exquis et d'un juge-..... solide. Enfin, M. l'abbé Lebreton a placé à la fin de cha-.... volume des tables analytiques et alphabétiques, qui aident a memoire et facilitent les recherches, et dans le quatrième

398

----

PETITE SOV

par lat.

11

÷

1.

:

# PETITE SOMME, DELIST THOMAS.

et dernier volume un lexique très-détaillé qui explitue, les expressions techniques, et qui est comme la véritable clefide la Somme theologique de saint Thomas et du langage de l'Ecole, M. l'abbé Lebreton n'a pas enu devoir adopterila méthode du saint docteur qui, après avoir posé la question, commence tanjours par les objections, al prouve ensuite se thèse, après les avoir, réfutées. Il, s/regardé avec raison celle marche unis forme comme trop monotone et fastidieuse et n'e cru devoir réfuter que les objections de quelque importança, . Il a seu-» lement extrait, comme il le dit lui mâme dans son intra-» duction, de la grande Somme de saint Thomas, l'or pur » de la doctrina, avec les raisons las plus propres à la graven » dana l'esprit. » Sa traduction est fidèle: correcte, trèsmintely ligible, et l'édition ne laisse rien à désirer au point dessue Nous felicitous denc sincerement M. Fube-supidergengent . Nous nous dispenses ons des parlar de l'orthodoxie de l'aur yrage de Mi, l'abbé Lebretoni nous contentant de citentes nar. roles suivantes de la lettre flattense qu'il a recue, au sniet de son livre, de Mgr. de Bayeux, son éxéquer hubert in en sino ing southle a ceux gui ont fait une étude sérieuse etappros » fondie de sa doctrine (S. Thomas), il sera lu, avec fruiture », sette partie du public que des préoccupations et des travaux » d'un autre genre tiennent trop souvent éloigné de l'étude a renfermer dans la petite somme tout ce du, noigipal, .R Nous le recommandons d'abord à potre clergé an sein » duquel se révèle d'une manière si remarquable la goût ides », études sérieuses, et plus spécialement aux fidèles, qui seront a surs d'y trouver un exposé, aussi court que substantiel de » l'enseignement calholique, » de la obligarit of and ovuort ano I fuglian unp geophilitable Thu Blancy Care de Domasunt! vrage en rapport avie l'enseignement actuel et le pregrissiles connissances, et en forment une lheotogie complete, icali ras même un vêritable cours de philosophie. Naus évoie lu we le plus vit inférét ets nores nombraises, or l'infent fait preuve d'une grande erudition, d'un tact exquis et d'un juge ment solide. Entire, W. Fable: Laboration applies of a first reaching and volume des tables analytiques et alph designes, avi aident entry of such that a trade of solution of the original sector of the

BIELMY, BAPBTE.

# BIBLIOGRAPHIE.

-36-

LES TAPISSERIES DE L'APOCALYPSE de la cathédrair d'ingers, dites les TAPISSERIES DE BOI RENÉ, 1 volume in folio. composé de 78 planches au trait ', et d'un texte explicité], par M. Léon de Joannis, ancien élève de l'Ecole polytechnique: officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur.

Tel est le titre d'une grande publication qui a commencé le 15 février 1862 à Angers, et qui se trouve à Paris à la librairie de Blairiot frères, quai des Grands-Augustins, 35.

C'est réellement une œuvre éminemment catholique et une publication hors ligne que nous annonçons ici.

L'ouvrage marche, et dans ce moment il approche de sa fin; déja 48 planches sont livrées aux souscripteurs, avec le texte qui s'y rattache. Ce texte est rédigé avec un soin remarquable, et l'on y reconnaît facilement une plume familiarisée avec les livres sacrés, et surtout avec l'Apocalypse qui, comme on le sait, est un des plus difficiles à commenter et à traduire en figures.

L'auteur, sans vouloir pénétrer dans les difficultés du texte, que les plus habiles commentateurs ne sont peut-être pas parvenus à éclaircir, en dit assez pour intéresser les hommes sérieux, et ceux surtout qui regardent les divers livres de l'Écriture Sainte comme le commencement et la fin de toutes choses.

Sans vouloir analyser une à une chacune des planches de cette volumineuse publication, ce qui serait inutile, nous dirons qu'il a fallu un grand courage et une foi robuste pour oser l'entreprendre. Le texte nous paraît singulièrement adapté à l'époque où nous vivons, où des Antechrists audacieux et nombreux surgissent de toutes parts pour ébranler

<sup>1</sup> A la suite du texte de chaque planche, M. de Joannis indique les couleurs des vétements des personnages, des édifices, des terrains, etc.

et entraîner les chrétiens inattentifs vers ces régions inconnues où se précipite la foule toujours avide de nouveautés. Honneur à celui qui a eu la pensée et la patience de copier, de graver, d'expliquer loutes ces scènes si extraordinaires, si terribles qui font l'objet des Tapisseries religieuses de la cathédrale d'Angers<sup>1</sup>.

M. de Joannis a eu en cela d'autant plus de mérite que les hommes qui luttent contre les publications romanesques, futiles, excentriques qui pullulent autour de nous, sont de plus en plus rares, et que ces *Tapisseries* et les sujets qu'elles représentent sont plus en opposition avec ce qui préoccupe la société de notre époque.

C'est un véritable et difficile apostolat que M. de Joannis a entrepris; c'est une énergique protestation contre les utopies scandaleoses des novateurs du 19° siècle, et contre les ennemis de l'Église apostolique et son auteur, et tous les hommes amateurs des arts catholiques doivent lui venir en aide.

# L.J. GUENEDAULY. Autour du Dietionnaire die monuments de l'antiquité and any target of the chritienns, de colai des Attributs det saints, etc. المائع موجود فالمراجع المراجع ' Le prix de chaque livraison est de 5 fr. prise à Paris ou à Angers, et de 6 fr. 25 o. france pour toules les autres villes de France. L'ouvrage une fois terminé, et il ne tardera pas, sera porté à 6 fr. pour Augers et Paris, ut à ? fr. 25.c. pour les autres villes. Le suit de la facture de la state de la facture de energy of the second field of the conduct gives the الا معروف بالمالي المراجع الكالية بين يومنه الولايين . مراجع الماليون المراجع المراجع المراجع المراجع المراجع المراجع . and on the property end of the providence of the second of المتعجبة ومعصياته ···· 11.1 . .

#### NOUVELLES ET MÉLANGES.

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

4....

ITALIE. — ROME. — Décrets de l'Indes. Un décret de la Sacrée Congrége. tion de l'Index, rendu le 29 avril, condamne les ouvrages salvants:

Histoire élémentaire et critique de Jésus, par M. Peyrat. Paris, 1864.

Du Pape, par Philothée. Paris, 1863.

Mennal de derecho publico ecclesiastico para el uso de la juscatud anero, suna, por Francisco de Paula G. Vigel. Lima, 1863.

Dialogos sobra la existencia de Dios de la Vida futura, por Fr. Vigil, à la puventud americana. Lima, 1863.

1. Défense de la liturgie de Lyon. — 2. A propos d'un pauphlet centre III. Les curés de Lyon; quelques mots publiés par plusieurs membres des Conseils de labrique de Lyon, 1863. — 3. Lettres de Sophronius. Question liturgique. Par 25, 1864.

Catéchisme raisonné sur la liturgue : unité et variété. Dieu est un en trois sonnes distinctes, etc. Paris et Lyon, 1860.

Archives de la Sainte-Congrégation des Indulgences; le Moniscur ennuel quotidien des Indulgences pour l'année 1862, — Le mois libérateur des émér du purgatoire, et autres ouvrages du même genre, par le même auteur, l'abbé Cloquet, lequel s'est soumis louablement. (Décret du 29 févr. 1864.)

Revue spirite : journal d'études psychologiques, publié sons la direction de M. Allan Kardek. Paris, 1858. (Décret du Saint-Office du 20 avril.)

Le Spiritisme d sa plus simple expression, par M. Allan Kardek. Paris, 1863-Le Livre des Esprits, contenant les principes de la doctrine spirite, par Allam Kardek. Paris, 1863.

Le livre des Médiums ou guide des Médiums et des évocateurs, par Ailan Kardek. Paris, 1863.

Rome Spiritualiste, rédigée par une société de spiritualistes, et publiée par Z.-J. Pierart. Paris, 1861.

Emmanuel de Swedenborg, sa vie, ses écrits et sa doctrine, par M. Matter; in-8°, p, 436. Paris, 1863, et tous les livres qui traitent des choses semblables, d'après la règle 1x de l'Index.

Verseilles. -Imprimerie de BKAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

#### an order of states of

. 405

. . . . . . . . . .

.

# ANNALES

# DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE. NOUVELLES ET MELANGES 18081 muC \_ .46 ormun

# Archéologie biblique.

(i) (ii) both — Penes & They. In deat to a metric (shardar) as she there is a start start of the start of

bedere el anere ere et erte au l'este par M. Feyrat Pare, teres

# SUR "LE" TOMBEAU APPORTE DE JERUSALEM

Berger virg in recelling and and and future por Fr. Visit, and the second secon

Une importante question est agitée en ce moment parmi les archeologues et les eridits de toute sorte. Il s'ágit de savoir s'il reste encore quelques vestiges visibles du lemple, de Salomon, et sit la helle, nécropole qu'on appelle les tombeau des rois est la sépulture des rois de Uuda, ou des souverains 'asmonéens et antres qu'i ont regné longtemps après. M! de Saulcy, dans le voyage qu'il fit en Palestine, en 1850 et 1851, se proques nombreuses, de la compagna son assertion de preuves nombreuses.

Nous avoits rendu compte de ce voyage, et inserte la dissertation fue d'l'Academie des inscriptions et delles lettres, sur le tombedu des rois . On a pu y voir avec quelle, exactly de le nombre et la position des tombeaux s'accordent avec l'époque et l'enterrement de chaque roi.

"Cependant ces preuves ont été contestées: M. Renan, le premier, dans son voyage, peu productif, de Phénicie et de Syrie, a prétandu qu'il ne restait plus inace des constructions Salomoniennes, et que le Tombeau des rois était aussi de construction moderne. M. Melchior de Vogué, dans le récit du récent voyage qu'il a fait à Jérusalem, s'est rangé à l'opinion de M. Renan.

M. de Saulcy n'a pas voulu rester sous ces démentis, et il est retourné de nouveau à Jérusalem, pour examiner une à une toutes les assertions de ses contradicteurs et les siennes

<sup>1</sup> Voir Annales, t. v, p. 245 (4° série). V° SÉRIE. TOME IX. — N° 54; 1864. (68° vol. de la coll.) 26

# NERAIRE

eu. Muni cette fois a voulu faire patier ité fût constatée et

ues, et il faut bien or les architectes regardés comme sons que le même want, quand les phocomplément, aurontélé

. un bonheur singulier dans la La taite du Tombeau des rois, celui non encore exploré et portant une . I l'a fait arriver en France, et il forme cients du musée assurien du Louvre.

atte inscription et à quelle époque faut-il ju'on eùt dû lui laisser le temps de la puoreter. Mais M. Renan et M. l'abbé Bargès ...onner une explication qui aboutit à soutenir . paion prouve que l'écriture, et par conséquent wut récents, et renversent l'opinion de M. de un de la corroborer.

supptions et dans quelques Revues.

nettre nos abonnés a même de juger ces impor-. .... stions en parfaite connaissance de cause, nous avons , ... saulcy de nous communiquer les documents au'il ..... ilis, et il a bien voulu nous adresser la lettre et la dis-...... que nous publions ici.

Nues Navons joint la gravure de l'inscription faite sur une ..... unphie exacte et le plan du tombeau des rois ci-joint. où .... wons marqué, par un Y, la place qu'occupe la crypte d'où a Atrait le tombeau que l'on voit au Louvre : et de plus was avons désigné par un fonds et une bordure plus noirs ex nouvelles cryptes découvertes par M. de Saulcy. Ceux qui

V Salamann, peintre et archéologue distingué, s'est appliqué à devenir un a una plus habiles photographes, pour mettre ce talent de plus au service de A science pure.

# **NOUVELLES ET**

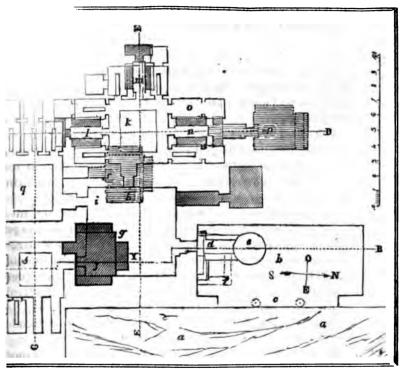
Histoire élémentaire et critt Du Pape, par Philothée Manual de derecho pu cana, por Francisco de 1 Dialogos sobra la juventud americana. ' 1. Défense de la 1 curés de Lyon ; 4 fabrique de Lyo: 1864. Catechisme . sonnes distin-Archire. auotidie. du me-Clonus'

ITALIE. - ROME. - Décrets tion de l'Index, rendu le 29 av

M 1.

2.1

DU TOMBRAU TROUVÉ A JÉRUSALEM. draient connaître la description intégrale de ce grand ent la trouveront dans les Annales, t. v. p. 245



n du tombeau des rois et des nouvelles découvertes faites par M. de Saulcy.

e plus, nous ferons suivre cet article de deux autres, où l'on ablit que l'hébreu carré est l'hébreu le plus antique, et fort périeur au caractère dit samaritain.

Voici la lettre que nous a adressée M. de Saulcy.

A. BONNETTY.

Mon cher ami,

Paris, 34 mai 4864.

Vous avez eu l'obligeance de me demander ce que je pensais de l'Inscription portante que j'ai eu le bonheur de découvrir à Jérusalem, aux Tombeaux des is. Je ne saurais mieux faire, pour répondre à votre désir, que de vous en-

# 408 EXPLICATION DE L'INSCRIPTION FUNERAIRE

voyer la transcription pure et simple de ce que je dis de ce monument dans le livre que je suis en traín de rédiger.

Je suis charmé, mon cher ami, de donner à votre excellent Recueil la primeur de cette étude dont, usant de mon droit, j'interdis, en tant que de besoin, la reproduction à qui que ce soit.

Mille amitiés,

F. DE SAULCY.

Il ne faut pas être grand clerc en archéologie, pour reconnaître à première vue que ce Tombeau n'est qu'ébauché, qu'épannelé pour me servir d'un terme de métier. Jamais sarcophage n'a été taillé avec plus de négligence, ni traité avec plus de sans-façon. Les parties qui gênaient pour sa mise en place, on les a brutatement abattues à coups de masse. Les disques placés sur les faces sont grossiers. Très-probablement il étaient destinés à devenir d'élégantes rosaces, mais cette bonn intention s'est arrêtée en chemin, et à priori il est certair qu'un sarcophage royal, car je vais prouver qu'il est royal n'a pu être taillé de la sorte que dans un temps de trouble terribles, qui n'ont pas permis de l'achever ni de lui donner la dernière main. Cela, je défie qu'on le nie, ou plutôt comme je pense bien qu'on essaiera de le nier, je défie qu'on prouve avec de bonnes raisons que ce n'est pas vrai.

Passons à l'inscription ; la voici reproduite avec la plus minutieuse exactitude :



# DU TOMBEAU, TROUYÉ A JÉBUSALEM.

Comme on le voit, elle se compose de deux lignes de huit ettres chacune. La première ligne comporte des caractères lus largement entaillés, plus profondément tracés que ceux le la seconde; ceux-ci en effet sont pour ainsi dire égralignés implement, tant leur tracé est peu profond et négligé. Il y a à deux ciseaux bien distincts, deux mains bien différentes; 'est incontestable.

Les lettres 4, 5 et 6 de la première ligne nous donnent les léments du radical *Melek*, roi, qui se reproduisent en hévreu carré ou du moins à très-peu près identique avec l'hévreu carré, aux mêmes places respectives de la seconde igne.

Voilà une présomption sérieuse qui nous conduit à suppoer que nous avons sous les yeux un texte bilingue, contenant vactement les mêmes idées rendues par le même nombre de ettres.

Ceci posé, à quelles écritures avons-nous affaire? Pour la econde ligne, la réponse n'est pas douteuse; c'est de l'hébreu, t de l'hébreu carré, ou peu s'en faut. Pour la première ligne, IM. de Longpérier, Renan et Bargès se sont chargés de dire vant moi que c'était du syriaque et même de l'estranghelo. 'en demeure d'accord, mais en faisant toutefois quelques vetites réserves que je vais détailler par le menu.

Quoi qu'il en soit, puisque la seconde ligne est conçue en nébreu carré, tâchons de la déchiffrer. La 1<sup>en</sup> lettre ressemble rop à un *tsade* pour que l'on soit pas immédiatement tenté de a lire ainsi. La 2<sup>e</sup> est mutilée, ce peut être un *rech* ou un *daeth*; il n'y a d'incertitude qu'entre ces deux valeurs. La 3<sup>e</sup> est vertaine, c'est un *he*.

Nous avons donc le mot trilitère : בדה ou בדה Viennent enuite les deux lettres indubitables mem et lamed suivies d'une igature de trois caractères dans lesquels on reconnaît sans lifficulté un caf, un tau et un he, differant du premier par 'absence de l'apex qui caractérise celui-ci. Voilà un indice de plus de négligence qu'il n'est pas possible de méconnaître. En définitive nous lisons :

# עדה שי צרה מלכתה,

:'est-à-dire Sadah ou Sarah reine. Je me contenterai de rap-

409

## 410 EXPLICATION DE L'INSCRIPTION FUNÉRAIRE

peler en passant, rien que pour justifier la leçon Sarah, la forme Sariâh ou Sarouïah, du nom de la sœur de David qui fut mère de Joab, d'Abischaï et d'Asaël (1 Chron. II) :

«V. 16. Et leurs sœurs (de David et ses frères) furent Se-» rouïah (צריה ou צרויה) et Abigaïl, et les fils de Serouïah » furent Abischaï, Joab et Aâseh-el. »

Est-il besoin que je déclare formellement que je n'ai pas la pensée de voir la sœur de David dans la femme que renfermait la tombe trouvée par moi? Je ne le crois pas; mais comme on ne manquerait probablement pas de m'attribuer cette prétention ridicule, je proteste à l'avance.

Nous avons donc ici une Sarah, reine. Je dis reine, parce que l'on a essayé d'insinuer que le mot addition pouvait se traduire par notre mot princesse. C'est une lourde faute de traduction, voilà tout. Je mets au défi de trouver un seul texte hébraïque qui justifie l'emploi du radical melek pour désigner autre chose qu'un personnage revêtu de l'autorité souveraine. Mettons donc de côté cette traduction fantaisiste de princesse, et inclinons-nous devant l'injonction brutale du dictionnaire; nous avons affaire à une reine.

Pourquoi essavait-on du mot princesse? pour arriver à quelque cousine de la reine d'Adiabène, dont il fallait à tout prix retrouver le sépulcre aux Obour-el-Molouk. Malbeureusement voilà un argument qui s'évanouit. C'est une reine qui élait enterrée dans la chambre que j'ai découverte; il ne reste donc plus que la ressource suprême de déclarer que c'est Hélène elle-même. Mais alors je vous enjoindrai de m'expliquer pourquoi cette reine qui s'était fait faire une belle tombe, bien somptueuse, pour elle-même, s'est trouvée reléguée dans une chambre qui la placait au troisième rang, si ce n'est au quatrième, et enfermée dans un sarcophage qui n'a pas été achevé. Alors encore, je vous prierai de me montrer l'analogie qui a pu exister entre le nom Sarah et le nom Hélène. Hâtopsnous cependant de déclarer qu'à la première ligne il faut lire Zoran ou Zodan, et qu'entre les syllabes ran et lène il y a bien quelqu'affinité. On voit que je fais la partie belle à ceux qui persistent à chercher aux Obour-el-Molouk. le sépulcre de la reine d'Adiabène.

#### DU TOMBEAU TROUVÉ AUJÉRUSALEM.

A gnelle époque l'hébreu carré a-t-il commencé à être en usage? Nous d'en savons rien. A quelle époque cel hébreu s'est-il écrit avec des ligatures ? Nous n'en savons rien. Qui en fut l'inventeur? Nous n'en savons rien, malgré l'affirmation de saint Jérôme, qui dit qu'au retour de la captivité de Babylone, Esdras trouva, reperit (et non pas inventa 1) l'hébreu carré que les Juifs appellent ashourit, écriture assyrienne. Les Juifs n'ont-ils pas eu, comme les Égyptiens, une écriture sacrée et une écriture vulgaire avec des destinations bien définies? Nous n'en savons rien. Quelle était l'écriture chaldéenne, l'écriture d'Abraham et de sa lignée? Nous n'en savons rien. Quelle était l'écriture vulgaire des Juifs depuis le temps d'Alexandre le Grand, jusqu'à la destruction définitive de la Jérusalem judaïque par Hadrien ? Ah ! cette fois nous en savons quelque chose; car la numismatique nous a donné la forme, à très-pen près constante, de cette écriture vulgaire. pendant plus de trois siècles. Si donc les Juifs n'ont pas eu deux écritures à la fois, l'une sacrée et l'autre vulgaire, je défie qu'on se tire de la difficulté suivante; tout monument portant une inscription antique concue en hébreu corré, est antérieur ou postérieur à la période numismatique. Or, comme celle-ci s'étend jusqu'à l'empereur Hadrien, ces monuments juifs, s'ils sont récents, ont tous été construits ou taillés dans les montagnes de Jérusalem, depuis le jour où il n'y a plus eu de Juifs dans le pays, depuis le jour où il leur fut interdit, sous peine de mort, de se présenter dans la capitale de leur ancienne patrie. Que si, par hasard, cette conclusion paraissait génante, il faudrait recourir à l'autre alternative, et admettre que toute inscription vraiment antique et conçue en bébreu carré, est antérieure à la période numismatique de l'histoire des Juifs.Eh bien, je suis de bonne composition, moi : je ne prétends pas cela ; mais je prétends que les Juifs ont eu l'écriture carrée pour écriture exclusivement employée aux usages religieux, et l'écriture dite samaritaine, parce qu'elle a eu en effet beaucoup de ressemblance avec l'écriture des Samaritains, exclusivement réservée aux usages vulgaires, tels que la constitution des légendes moné-

<sup>1</sup> Voir tout au long le texte de saint Jérôme, dans l'article suivant, p. 422.

# 412 EXPLICATION DE L'INSCRIPTION FUNÉRAIRE

taires, destinées à être lues et comprises de tout le monde.

Je ne veux pas abandonner la lecture de la seconde ligne de l'inscription que j'étudie en ce moment, sans déclarer que je ne me rends pas compte, grammaticalement parlant, de la forme avec ses deux désinences féminines. En hébreu comme en chaldéen c'est כלכה, et à l'état construit qui signifie reine. D'où vient le a final? Je ne le devine pas.

Quoi qu'il en soit, la tradition qui nous a transmis le nom *Qbour-el-Molouk* (sépulture des rois), est une tradition qu'il faut désormais accepter. C'est un tombeau dynastique, puisqu'une reine, une vraie reine, y est enterrée, et à une place qui est loin d'être la place d'honneur. Remontons à la 1<sup>ee</sup> ligne.

C'est de l'estranghelo a-t-on dit. A cela je réponds : soit, c'est de l'estranghelo, mais de l'estranghelo comme vous n'en avez jamais vu, et je le prouve. Si nous nous laissons guider par la ligne on hébreu carré, la 1<sup>e</sup> lettre doit être l'équivalent du *tsade* hébraïque; or le zode estranghelo est 2. Et cette

fois l'assimilation est parfaite. Passons à la  $2^{\circ}$  lettre. Ici grand est notre embarras; en estranghelo le dolath ne diffère du rich que par un point diacritique placé dans l'intérieur du premier, et au-dessus du second. Et comme nous ne voyons pas de point diacritique dans notre inscription, force nous est de rester dans le doute. Faut-il lire D, faut-il lire R? Bien habile qui le devinera, surtout avec la fâcheuse mutilation de la seconde lettre de la ligne hébraïque. La  $3^{\circ}$  lettre devrait être un he, en estranghelo GD et elle n'y ressemble pas le moins du monde. En revanche, elle ressemble d'une manière indubitable au nun estranghelo final; notre nom propre cette fois doit donc se lire Zodan ou Zoran. On a admis qu'il y avait là une nunnation analogue à celle qui du nom hébraïque matine (signifiant pacifique) a fait Salomon. C'est très-possible; et je l'admettrais volontiers.

Les deux lettres qui suivent sont bien les lettres estranghelo mem et lomad,  $\Delta$  qui commencent le mot syriaque *Melketo*, Reine. Quant à la lettre suivante, elle n'a plus rien de commun avec l'estranghelo, tandis qu'elle est tout à fait voisine du *Qaf* que nous a présenté le texte hébraïque de la 2 ligne. Il n'y a

#### DU TOMBEAU TROUVE A JERUSALEMI ......

pas grande affinité, convenons-en, entre les formes estranshelo de cette lettre 4\_ et \_, et la forme 3, que nous présente notre inscription.

Nous devons ensuite trouver un tau (estranghelo)  $\mathbf{A}_{\mathbf{a}}$  et  $\mathbf{A}_{\mathbf{b}}$ , et nous rencontrons le **b** tau, de forme phénicienne à peu près pure.

Reste enfin l'olaf final qu'appelle la forme syriaque Melketo lu mot signifiant reine; et l'olaf final dans les plus anciens nanuscrits estranghelo, décrits ou publiés par mon illustre et avant confrère, M. W. Cureton, est ainsi figuré **C**.

Tandis que nous trouvons ici une ligature des deux lettres " et A ainsi formée : A. Franchement si c'est bien là de 'estranghelo, il se présente à nous avec des figures toutes nourelles, tant elles sont anciennes, puisque sur 8 caractères, il y n a juste 4 qui diffèrent de l'estranghelo connu. Nous derions avoir :

אין מס אנן ברדי איא

et nous avons la première ligne de l'inscription telle qu'on la roit dans la planche ci-dessus. Cela se ressemble; c'est vrai, nais ce n'est pas la ressemblance garantie à 30 francs; c'est "air de famille à 10 francs, des fabricants de portraits.

Que conclure de là? Que nous avons ici un spécimen beaucoup plus ancien qu'on n'a bien voulu le croire et le dire, de l'écriture qui représentait la langue Aramit, Araméenne ou syriaque, dont parlent le *livre des Rons*<sup>1</sup> et Diodore de Sicile<sup>2</sup>.

Maintenant, résumons : c'est une *reine* qui était enfermée lans le tombeau que j'ai découvert. Mais quelle reine ? Voilà ce que je ne me charge pas de dire. Cependant ma tâche est loin d'être terminée, et il faut bien que je fasse entrer en ligne le compte les faits matériels dont la saine appréciation a son importance, ainsi qu'on va le voir :

י Precamur ut loquaris nobis servis tuis Syriace (ארכוית) et non loquaris nobis Judaice (רהויית), IV (Heb., וו) Reg., xviii, 26).

<sup>2</sup> Les Nabatéens... écrivent à Antigone une lettre en caractères syrlaques (γράψαντες Συρίοις γράμμασι), etc. (Diod., Bib. hist., xix, c. 96).

4£3

# 414 EXPLICATION DE L'INSCRIPTION FUNEBAIRE

Et d'abord, j'en ai dit assez je pense (dans le précédent chapitre), pour établir que ce tombeau a été violé avant le sière de Titus; cerles, les gens qui, peu de temps après, fendirent le ventre des Juifs, pour chercher dans leurs entrailles les pièces d'or qu'ils pouvaient avoir avalées, n'auraient pas eu la maiadresse de refermer avec tant de soin la tombe qu'ils ensent infailliblement violée, s'ils l'avaient pu découvrir : c'ils en eussent soupconné l'existence, rieg ne les eus empêchés d'i pénétrer. Mais le tombeau était déjà dévasté quand un' charnier des hommes morts les armes à la main y sut installé. Il n'y a donc pas trois hypothèses possibles. Ou c'est avant, ou c'est après le siége de Titus, que la violation a eu lieu. Avant, c'est admissible; postérieurement, je ne pense pas qu'il soit possible de trouver une énoque à laquelle ce fait ait pu's'accomplir; car ce sont des Juifs qui ont ouvert la tombe, 'ne l'oublions pas.

Voilà donc une catacombe royale, cela ne peut plus être discuté; elle a été dépouillée des objets précieux qu'elle reafermail avec les cadavres royaux, et cela avant le siége de Titus. Or, il est une catacombe royale, sur le compte de laquelle nous savons, de science certaine, que deux faits de celte nature s'y sont produits; l'un de ces faits, le dernier, a amené la construction au-dessus du vestibule d'un monument expiatoire. Ce monument, j'en ai retrouvé les débris et la place à point nommé, et l'on me demande si je crois encore que les Qhour-el-Molouk soient les tombeaux des rois de Juda ! oui, cent fois, oui; plus que jamais, oui !

Mais à quelle époque faire remonter la tombe en questiont voilà un problème moins aisé à résoudre. La Reine dont elle a contenu les restes mortels, était une araméenne. Son nom et son titre ont été inscrits en lettres araméennes, sur la cuve du sarcophage; plus tard, je ne sais quand, une seconde main a transcrit et traduit en hébreu la légende funéraire. Ceci est positif; voyons donc s'il est possible de se rendre compte de ces diverses circonstances. Remontons à la chute du royaume de Juda.

Sédécias fut fait prisonnier et il eut les yeux crevés; ses entants furent mis à mort devant lui, avant qu'il pût regar-

## ARIDU TOMBEAU TROUVÉ A TÉNUSALEM.

115

der comme un bienfait le supplice qu'un féroce vainqueur lui faisait, subir. L'histoire sainte wenparlenpas de la Reine, 'sa femme. Oui nous dit que celle-ci n'était pus morte leune, avant la ruine de son époux, beut-être même bien beu de temps avant la catastrophe qui anéantit le rovaume de Judai Odi nous dit anjelle n'était pas graméenne et ane cette tombé à béine éhauchée ne fût pas la sienne? Qui nous dit que son nom n'y fut pas inscrit en hâte au milieu du'trouble' affreux dul dut précéder la chute de Sédécias ? Qui nous dit que cette tombe ébauchée ne devait pas être achevée avec soin. et que le temps et la possibilité de le faire ne manquèrent pas? Qui nous dit entin que la seconde inscription, traduction de la première. et tracée par, une suire main, et par un autre cieesu, ne le fut pas au retour de la captivité, lorsque les faibles débris de la nation, soixante-dix ans après ces événements, recurent du Roi des Rois la permission de revoir et d'habiter les ruines de leur autique capitale? J'attendrai qu'on réponde à toutes ces questions. Je sais bien que ce sont des hypothèses. Des hypothèses, soit! mais qu'on en trouve d'autres qui supportent l'examen comme celles que je viens de poser la s

• • • •

.

.

1. 1. 1.0

. . . .

.. : • •

F. DE SAULCY, de l'Institut.

11 . 17

.....

and the provide the second

and the second second

or and a first second s

# SI L'HEBREU CARRE DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

# Archéologie biblique.

# DE LA QUESTION DE SAVOIR SI L'HÉBREU CARRÉ EST PLUS MODERNE QUE L'HÉBREU SAMARITAIN

QUI EST INSCRIT SUR LES MONNAJES JUIVES.

Le Moniteur du 3 avril 1864 reproduit un extrait d'un Mémoire lu par M. de Vogué à l'Académie des inscriptions et belles lettres, et inséré par lui dans la Revue archéologique du mois de mars dernier. La question qui y est traitée est de la plus grande importance, pour l'étude des monuments antiques des Juifs, question soulevée déjà par M. de Saulcy dans les Mémoires que nous avons fait connaître à nos lecteurs, et pour la question présente de l'inscription discutée dans le précédent article. Voilà pourquoi nous croyons utile de reproduire le texte de M. de Vogué, et de le faire suivre de quelques réflexions sur l'hébreu carré et l'hébreu samaritain, et de la plupart des textes qui y ont rapport; nos abonnés pourront ainsi mieux suivre et comprendre la discussion qui 'ouvrira probablement entre ces deux savants.

Voici le texte de M. de Vogué :

Les monnales judaïques, qu'elles solent frappées sous les rois asmonées, sous Titus ou sous l'empereur Hadrien, ont des légendes d'un type uniforme et tout particulier. Loin d'appartenir à l'alphabet araméen, elles rappellent l'écriture primitive phénicienne et l'écriture samaritaine. Pour trouver des formes analogues, il faut remonter jusqu'aux pierres gravées les plus anciennes, et particulièrement jusqu'à un scarabée trouvé à Khorsabad sous un des taureaux allés du 8° siècle. On ne saurait expliquer ce fait autrement que par un archaïsme volontaire, par le désir naturel chez les chefs des diverses insurrections juives de rattacher l'émission de leurs monnales aux anciens souvenirs de l'indépendance nationale. La numismátique grecque offre l'exemple de faits semblables. Les légendes des monnales représentent donc assez fidèlement le type de l'écriture hébraique primitive, de celle qui fut abandonnée vers le 5° siècle par les Juifs, mais conservée par les Samaritains.

Cette conclusion, tirée de la seule étude des monuments, est confirmée par

#### QUE L'HÉBREU SAMARITAIN DES MONNAIES.

deux passages de saint jérôme : « Les Samaritains, dit-il ', écrivent le Penta-• teuque à l'aide d'un alphabet qui a autant de lettres que le nôtre, mais • d'une forme toute différente. Il est certain que les lettres, dont nous nous • servons, ont été inventées par Esdras, après la prise de Jérusalem et la recons-• truction du temple par Zorobabel. Jusqu'à cette époque, les Samaritains et • les Hébreux eurent le même alphabet. • Ailleurs<sup>2</sup>, il remarque que la lettre **Tau «saus cet ancien** alphabet commun aux deux peuples, avait la forme d'une • Croix, • Le Tau cruciforme ne se trouve en effet que sur les plus anciennes pierres gravées et sur les monnaiss des Macchabes. Le système auquel il appartient nous représente donc blen le type de l'écriture hébraique primitire, ou tont au moins contemporaine des rois de Juda, abandonnée au 5° siècle sous une influence araméenne et adoptée de nouveau pour la numismatique asmonéenne, mais la numismatique seule; par un archaisme patriotique<sup>3</sup>.

La question soulevée ici est relative à l'épitaphe judaïque découverte à Jérusalem par M. de Saulcy, il y a treize ans, et signalée par lui à l'attention des voyageurs qui, plus heureux qu'il ne l'avait été lui-mêine, pourraient parvenir à se procurer le texte de cette épitaphe. C'est M. de Vogué qui le premier a pu en prendre un estampage; mais, si nous sommes bien informés, cette fois M. de Saulcy en a rapporté un moulage. Comme ce texte est conçu en hébreu dit carré, mais avec des ligatures et des formes de lettres insolites, on a basé sur la lecture de cette inscription toute une théorie qui a grand besoin de vérification. Elle consiste en ceci :

L'hébreu carré est moderne, donc tout monument qui porte une inscription en hébreu carré est moderne; et réciproquement.

Le monument qui porte le texte funéraire signalé par M. de Saulcy, c'est-à-dire celui que les chrétiens appellent à Jérusalem le Tombeau de saint Jacques, et les musulmans, le Divan de Pharaon, est moderne, donc l'inscription qu'il présente doit être moderne aussi. En bonne logique, ceci se nomme un cercle vicieux; car à chacune des deux assertions ci-dessus on ferait prudemment d'ajouter : Quod est demonstrandum.

Et d'abord qui dit que *l'écriture carrée* des Hébreux, l'écriture achourite, assyrienne, ainsi que la nomment les Juifs, est d'invention récente? Comment expliquer qu'un peuple qui ne voulait rien avoir de commun avec une nation quel-

Press. in lib. Regum.

<sup>2</sup> In Ezech., 1x.

• M de Vogné, Inscriptions hébraiques de Jérusalem, dans la Revue archéologique, n° de Mars 1864, t. 1x, p. 206.

## 448 SI L'HÉBREU CARRÉ DE (NOS: BEELES) BET (PLUS: MODERNE

conque, qui possédait une langue à lui, ou pour parler plus exactement un dialecte à lui, n'avait pas aussi une écriture d lui? Qu'était l'écriture chaldéenne; l'écriture de la race de laquelle sortait Abraham ? Le savons-nous? et qu'y s-t-il d'invraisemblable à ce que le peuple juif ait eu comme les Egyptiens, par exemple, une écriture sacrée réservée aux usages sacrés, et une écriture vulgaire réservée aux usages vulgaires ? Les textes sacrés n'étaient pas répandus dans toutes les mains; il s'en faut, puisque sous le règne de Josias la découverte du Pentateuque dans le temple fut considérée comme un fait extraordinaire. Examinons en effet quelques termes de ce récit. On lit dans les Rois (vers l'an 624 avant Jésus-Christ) :

• Or le grand prêtre Helcias dit à Saphan le scribe : J'ai trouvé » le livre de la loi dans le temple du Seigneur, et Helcias » donna ce livre à Saphan, qui le lut<sup>1</sup>.

Mais dans les Paralipomènes, nous trouvons un détail essentiel :

« Le pontife Helcias trouva le livre de la loi du Seigneur, » par Moïse (אכורא ביה יהוה מצא) 2.»

Ces paroles feraient croire qu'il s'agit de l'autographe même de Moïse.

Or que ce fût là de l'*hébreu carré*, nous en avons la preuve dans ce que nous disent S. Jérôme et mieux encore Evagrius que le nom tétragramme de Dieu, mr, ce nom ineffsble gravé sur le frontal d'or du grand prêtre, était lu par les Grecs IIIIII.

C'est ici un fait essentiel pour cette question de l'hébreu carré, et sur lequel nous croyons devoir donner les éclaircissements suivants : Il est écrit dans l'Exode :

« Tu feras une lame de l'or le plus pur sur laquelle tu » sculpteras au burin : SAINT AU SEIGNEUR<sup>8</sup>.— En hébreu :

# «.קדשל יהוה «

<sup>1</sup> Dixit autem Helcias Pontifex ad Saphan scribam : Librum legis reperi in domo Domini; deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud. (*IV Rois*, xxII, 8).

<sup>a</sup> Reperit Helcias sacerdos librum fegis domini per manum Moysl. (*If Paral.*, xxxv, 14).

<sup>3</sup> Facies et laminam de auro purissimo, in qua sculpes opere exclatoris : Sanctum Domino (Esode, XXVII, 360).

#### 

son front. • Or, voici ce que nous apprend saint Jérôme : • Si quelque chose du rite juit devait être becré et Hivariable, • devait bien être et les ornements du Grant Prêtre et surtout les lettres par lesquelles Dieu s'était nommé lui-même, • qu'il avait ordonné au Grand Prêtre de porter gravées surson front.

« Le 9° nom de Dieu est celui des quatre lettres que l'on ré-» putait ineffable, et qui est écrit avec les lettres mr. Quelques-

» uns ne comprenant pas ce mot, quand ils le trouvèrent dans

» des livres grecs, avaient coutume de le lire IIIII, à cause

a de la ressemblance des lettres 1. » Evagrius du Pont, moine de Scité, en 399, nous a conservé

un exemple de cette lecture faite par les Grecs :

« On dit que le nom des quatre lettres était écrit sur la lame » d'or que le Grand Prêtre portait sur le front, selon ce qui » est dit dans la loi : Graeure au burin, Saint à Jehovah » IIIII <sup>2</sup>. »

Huet a sur ces transcriptions un passage à noter :

« Dans les anciens codex des 70, toutes les fois que se ren-» contre le moi sacré mm, on trouve ce moi conservé avec sa » traduction Kupioc. C'est ce que nous avons observé dans un » ancien codex de René Marchal, où se trouve la version » grecque de tous les prophètes. Or, partout où revient le nom » des quatre lettres, dans le texte se trouve le mot Kupioc, et » en marge IIIII, ce qui est l'hébreu mm<sup>3</sup>. »

, Nomm τετράγραμμου, quod ανεκφώνητον, id est ineffabile putaverunt, quod his litteris scribitur iod, he, vav, he. Quod quidam non intelligentes propter elementorum similitudinem, cum in græcis libris repererint, IIIII legere consueverunt. (S. Jérôme, Epist. 25 (alias, 136); Patr. lat., t. xxu, p. 529.)

<sup>2</sup> Ταῦτο δέ φασιν ἐπὶ τῷ πετάλῳ τῷ χρυσῷ, τῷ ἐπὶ τοῦ μετώπου τοῦ ἀρχιερέως γεγράφθαι, xατὰ τὸ ἐν τῷ νόμῳ εἰρημένον <sup>3</sup>Εχτύπωμα σφραγίδος, ἁγίασμα Κυρίῳ ΠΙΠΙ (al. πι πι, al. deest)....<sup>3</sup>Ων ἐστιν τὸ τετραγράμματον, τούτοις γραφόμενον τοῖς στοιχείοις, ἰώθ, Ấπ, οὐαὕ (al. Ϡπ) ΠΙΠΙ, δ Θεός (Frag. d'Evagrius, dans les OEuvres de S. Jérôme, Patr. latine, t. xxm, p. 1276).— S'il fallait en croire un manuscrit de la bibliothèque de Vienne, cet extrait serait de la Symopse de S. Athanase (Voir Lambecius, Biblic Cængr., liv. 11, codex 3, p. 34 et la note de Kollarius).

<sup>3</sup> Huet, Demons. Evang., prop. vii, nº 16, p. 380; Franci, 1722. Hilling.

# 420 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

.

Or, il est évident que ce nom IIIII n'a aucune analogie avec les lettres suivantes du texte samaritain :

# aler Zwere

L'inscription était donc en *hébreu carré*, qui seul offre une analogie très-marquée avec les lettres grecques IIIIII. Cette conclusion est forcée.

On dira, nous l'avouons : mais de même qu'Esdras avail changé l'écriture de la loi, ainsi il avait changé l'inscription du bandeau du Grand Prêtre.

Or, c'est ce qui nous paraît tout à fait improbable et impossible à réaliser.

En effet, on sait qu'Esdras vint rétablir la loi et les coutumes juives dans toute leur intégrité. Et ce qui est à remarquer, comme nous le verrons quand nous examinerons le récit que lui et Néhémie nous font de ce qui fut opéré à cette époque, ce n'est pas de lui-même qu'il opéra tous ces changements: ce sont toujours les prêtres, les princes, le peuple, restés fidèles, qui viennent lui signaler les changements qualifiés de prévarications, qui avaient eu lieu pendant la captivité, et qui le somment d'employer la force pour rétablir l'ancienne discipline. Et c'est dans ces circonstances qu'il aurait changé l'Ecriture tracée par le doigt de Dieu sur les tables de la Loi! C'est dans ces circonstances qu'en rétablissant le Grand Prêtre dans ses fonctions et ses vêtements si minutieusement prescrits par Moïse, il aurait changé les lettres que Dieu luimême avait tracées, et qu'il avait prescrit de graver sur le' front de son pontife? Non, cela n'est pas possible.

Continuons à discuter les raisons apportées par M. de Vogué. On voit que celle qui le préoccupe surlout, est fondée sur ces monnaies hébraïques frappées dès l'époque des Macchabées qui se continuent jusqu'au temps d'Hadrien, et qui, toutes, portent des légendes écrites en cette langue ancienne que l'on dit répudiée par Esdras et laissée à l'usage des idiots, c'est-à-dire des Samaritains. Elles prouvent, ce semble, que l'écriture samaritaine était une écriture à l'usage des inscriptions civiles, tandis que l'hébreu carré était réservé aux choses saintes. 724 OUB L'HÉBREC SAMARITAIN DES MONNAIES. 724

M. de Vogué dit: « qu'on ne saurait expliquer ce fait autre-» ment que par un archaïsme volontaire, et le désir d'attacher
) l'émission de leurs monnaies aux anciens souvenirs de l'in) dépendance nationale. »

Mais les légendes des monnaies destinées à courir dans loutes les mains, au milieu de tout un peuple, sont apparemment faites pour être lues et comprises de tous. Ceci logiquement est forcé; car on ne peut pas admettre que toute la nation juive, pendant trois siècles au moins, ait passé par une sorte d'École des chartes qui l'aurait familiarisée avec une écriture abandonnée depuis l'époque des rois de Juda, reprise par archaïsme patriotique par les Asmonéens d'abord, abandonnée ensuite par les souverains de la dynastie Hérodienne, reprise par les chefs de la grande insurrection qui aboutit au siége de Titus, et reprise en dernier lieu sous Hadrien, lors de la révolte de Barcochebas.

D'ailleurs, supposons un pareil fait possible, que dire du patriotisme et de l'amour d'archaïsme d'Alexandre Jannœus et d'Antigone, par exemple, qui, sur 'leurs monnaies, attribuèrent une des faces à la prétendue écriture archaïque qu'ils reprenaient par amour de leur nationalité, tandis que l'autre face portait en toutes lettres leur nom et leur titre de roi en grec / Étrange amour d'archaïsme, on en conviendra, que celui qui faisait marcher de pair l'écriture nationale et l'écriture grecque ! Certes, on peut dire avec assurance que ce système de patriotisme ainsi mitigé dut être un objet de haine implacable de la part de tous les Juifs, qui tenaient réellement à leur nationalité et aux principes de leur foi religieuse si exclusive.

L'assertion que la numismatique grecque offre l'exemple de faits semblables aurait grand besoin d'être appuyée sur des preuves bien établies, avant d'être invoquée comme démonstration.

Les Samaritains, c'est-à-dire les Cuthéens, transportés de la Mésopotamie en Samarie pour remplacer les Israélites enlevés en masse par les rois d'Assyrie, écrivirent, il est vrai, en samaritain le Pentateuque à leur usage lorsqu'ils se furent con-

v. série. tome ix. - Nº 54; 1864. (68. vol. de la coll.) 27

## 422 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

vertis au judaïsme; mais est-il probable que Juifs et Samaritains, qui s'exécraient, aient usé de la même écriture pour reproduire les textes de leurs livres sacrés? Il est permis d'en douter. Qui sait si, en cherchant bien, on ne retrouverait pas dans les plus anciennes transcriptions samaritaines des textes bibliques la preuve que ceux-ci étaient conçus en *kébreu* carré? Avant donc de résoudre péremptoirement cette importante question, il nous semble qu'il est bon d'atlendre des preuves plus directes et plus concluantes.

Devant l'Académie et dans le travail publié dans la Revue archéologique. M. de Vogué donne une filiation de la lettre mem p. comme preuve de la formation récente de l'alphabet carré. Mais cette preuve est loin d'être concluante; en effet, sur les plus anciennes monnaies judaïques aussi bien que sur les plus récentes, la même lettre, le schin 🕏, est angulaire ou arrondie, suivant le caprice du graveur du coin.-Transition, dira-t-on. - Mais cela n'est pas admissible. Une transition qui dure plus de 300 ans dans les signes d'un alphabet doit s'appeler d'un autre nom. C'est une identité de caractère, identité qui permet d'employer l'un ou l'autre à volonté et sans crainte d'embrouiller les lecteurs. Nous-mêmes. n'employons-nous pas tous les jours des formes de lettres différentes sans que pour cela on puisse rien conclure sur la filiation de l'une à l'autre? N'est-il pas plus prudent d'admettre, au lieu de phases successives de l'écriture dite Araméenne, des différences constatant seulement des influences purement locales.

Arrivons aux deux témoignages de saint Jérôme invoqués par M. de Vogué.

Voici d'abord le texte complet du premier, que M. de Vogué cite comme Præfat. in lib. regum, mais qui serait plus exactement cité Præfat. in libros Samuel et Malachim; car c'est le titre qu'il porte dans les Œuvres de saint Jérôme<sup>1</sup>.

Viginti et duas litteras esse apud Hebræos, Syrorum quoque, et Chaldeerum lingua testatur, quæ Hebrææ magna ex parte confinis est; nam et ipsi viginti duo elementa habent eodem sono, sed diversis characteribus. Samaritani

'Édit Martianay, Paris, 1693, t. 1, p. 318, et t. xxv11, p. 547 de la Pat. lat. de Migne. On trouve ce texte à la fin de toutes les bibles latines sous le titre de Prologus galeatus. etiam Pentateuchum Mosi totidem litteris scriptitant, figuris tantum et apleibus discrepantes. Certumque est Esdram scribam, legisque doctorem, post captam Jerosolymam et instaurationem templi sub Zorobabel, alias litteras reperisse, quibus nunc utimur; cum ad illud usque tempus iidem Samaritanorum et Hebræorum characteres fuerint.

M. de Vogué a un peu abrégé ce texte et en a donné la traduction suivante :

Les Samaritains écrivent le Pentateuque à l'aide d'un alphabet qui a autant de lettres que le nôtre, mais d'une forme toute différente. Il est certain que les lettres dont nous nous servons ont été *inventées* par Esdras après la prise de Jérusalem, et la reconstruction du temple de Zorobahel. Jusqu'à cette époque, les Samaritains et les Hébreux eurent le même alphabet.

Contentons-nous d'une simple observation grammaticale. Reperire ne signifie pas inventer; ce mot a un tout autre sens, c'est trouver. Mais admettons qu'Esdras soit l'inventeur de l'hébreu carré, ne résulte-il pas du passage de saint Jérôme qu'à partir d'Esdras, c'est-à-dire vers l'an 536 avant Jésus-Christ, c'est l'hébreu carré qui a été employé comme écriture sacrée ? Loin donc de prêter un appui à la thèse de M. de Vogué, ce passage la bat en brèche et la renverse.

Passons à la deuxième citation. Nous lisons dans le commentaire du chapitre 1x d'Ézéchiel :

Et ut ad nostra veniamus, antiquis Hebræorum litteris, quibus usque hodie utuntur Samaritani, extrema *Thau* littera, crucis habet similitudinem, quæ in Christianorum frontibus pingitur, et frequenti manus inscriptione signatur '

De ce nouveau passage, voici la traduction que donne M. de Vogué, toujours entre guillemeis :

« Ailleurs (In Ezechiel, 1x), il remarque que la lettre Tau, » dans cet ancien alphabet commun aux deux peuples, avait z la forme d'une Croix. »

Or, le fait est que le Tau samaritain s'écrit ainsi N, et que c'est le Tau de l'écriture vulgaire hébraïque ou l'ancien hébreu, qui a la forme de X ou +, comme on peut s'en convaincre dans le tableau que nous publions dans l'article suivant d'après M le docteur Lévi (p. 436).

Ce texte de saint Jérôme infirme donc plutôt qu'il ne fortifie l'opinion de ceux qui croient que le samaritain est l'ancien hébreu.

Au reste, saint Jérôme n'est pas le seul à avoir parlé de ce

'S. Jérôme, Comm. in Exechiel, l. 111, c. 9, v. 1,4; dans Martianay, t. 111, et dans la Pat. lat., t. xxv, p. 88.

# 424 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

Tau à forme de croix; avant lui, Origène avait dit aussi:
« Un des Juifs qui s'élait fait chrétien disait que les anciens
» caractères donnaient à la lettre Thau une forme telle qu'elle

» figurait la *Croix* <sup>1</sup>. »

Origène ne parlait donc pas là du *Tau samaritain*, mais du *Tau* d'une autre écriture hébraïque.

Au reste, saint Jérôme, dans un texte que l'on a jusqu'ici négligé de citer, n'est pas éloigné d'admettre qu'Abraham se servait de deux langues, et par conséquent de *deux caractères* d'écriture, comme le pense M. de Saulcy<sup>2</sup>.

Enfin, il ne faudrait pas croire que la question de la priorité de l'hébreu carré soit une question nouvelle et suscitée en ce moment pour défendre les opinions de M. de Saulcy. Cette question avait été déjà traitée par les hommes les plus compétents, qui s'étaient occupés des monuments et principalement des monnaies des Juifs. Aussi croyons-nous faire une chose utile en ce moment en reproduisant l'extrait suivant du chapitre où le docte P. Frœlich discute précisément la question de l'antiquité de l'hébreu carré.

Opinion du P. Fræilch sur l'hébreu carré.

« Que les Hébreux aient eu anciennement un double caractère, cela est prouvé, et par l'usage des anciens peuples et par le propre témoignage des Hébreux; que les *Egyptiens* aient eu un caractère sacré et un caractère profane ou civil, c'est ce qu'a remarqué Diodore de Sicile<sup>3</sup>; Philon de Biblos constate la même chose pour le *Phénicien*<sup>4</sup>, Héliodore<sup>5</sup> et Diogène Laërce pour les Éthiopiens<sup>6</sup>, Théodoret pour les Grecs<sup>7</sup>. Nous

<sup>1</sup> Έλεγε τὰ ἀρχεῖα στοιχεῖα ἐμφερἐς ἔχειν τὸ Θαῦ τῷ τοῦ σταυροῦ χαραχτῆρι (Orig. sur Ezéchiel, c. 1x, v. 4, dans Patr. Grec., t. x111, p. 801).

<sup>2</sup> Voir le texte de S. Jérome, ci-après, p. 430.

<sup>3</sup> Diod., *Bibl. hist.*, l. 111; — ou plutôt, l. 1, c. 81; cette assertion a été mise hors de doute par les études récentes sur la langue sacrée et la langue valgaire des Égyptiens. (A. B.)

<sup>4</sup> Philon de Biblos citant Sanchoniaton, cité par Bochart, dans sa Géographie sacrée, l. 11, c. 17. Voir Frag. hist. græc., t. 111, p. 561, n. 5, d'après Eusèbe, Prép. év., l. 1, c. 9, dans Patr. grec., t. XXI.

<sup>5</sup> Héliodore, les Éthiopiques, l. Iv, c. 8, édit. Didot, p. 287.

• Diogène Laërce, l. 1x; -- citant les livres composés par Démocrite, d'après Thrasylius; on peut y joindre le même Démocrite pour les Babyloniens.

<sup>1</sup> Théodoret, Question 61 sur la Genèse; dans la Patr. grec., t. 80, p. 166.

QUE L'HÉBREU SAMARITAIN DES MONNAIES.

en avons un exemple, à notre époque, dans le caractère latin, qui est le caractère et la langue sacrée dans presque tout l'univers catholique. Or, que les Hébreux aient eu aussi un double caractère, l'un *sacré*, avec lequel ils écrivent la loi; l'autre, *pour les usages civils*, on en a la preuve en ce que leurs anciennes monnaies portent un caractère différent de celui avec lequel est écrite la Bible, d'une manière constante et précédant tout souvenir.

▶ En effet, toutes les fois que je réfléchis combien presque tous les Juifs ont été obstinés à conserver certains rites qu'ils avaient reçus de leurs ancêtres, et avec quelle scrupuleuse religion les Hébreux du monde entier ont eu l'habitude constante d'écrire les écritures sacrées avec l'*hébreu carré* ou *caractère assyrien*, cela m'a paru une preuve vivante et incontestable que ce caractère avait été donné au peuple choisi par Moïse lui-même, et conservé saintement jusqu'à ce jour.

» A l'appui de ce raisonnement, nous pouvons apporter un témoignage d'un auteur qui rend raison du caractère assyrien et du caractère samaritain.

» Le rabbin *Obadias* de Bartenore, cité par Kircher, s'exprime ainsi :

L'écriture hébraïque est celle qui vient du pays au delà
du fleuve; les Cuthéens, qui sont les Samaritains, l'écrivent
jusqu'à ce jour. Israël se servait de cette écriture pour les
choses profanes, et la monnaie d'argent qui encore à présent est entre nos mains, et qui a été frappée sous les rois
d'Israël<sup>1</sup>, porte la même écriture. Mais l'écriture avec laquelle nous écrivons aujourd'hui nos livres est appelée assyrienne, et c'est l'écriture des Tables de la Loi<sup>2</sup>.

« Le rabbin renferme ici plusieurs choses : 1° que les Juifs avaient un double caractère, l'un profane, c'est le samaritain, dit aussi hébreu (ancien) qui était gravé sur les monnaies; l'autre sacré, avec lequel ils écrivaient la Loi, appelé par l'auteur assyrien, ou heureux, d'après la récompense de la Loi, si elle

' Le rabbin se trompe, elle a été frappée sous les Macchabées. (Note de Frælich.)

<sup>2</sup> R. Obadias (Abdias) a Bartenora Comm. in Mischnaioth 1, massachet judaim, c. 1v, n. 5. Voir le texte dans Kircher, OEdip. *zgypt.*, t. 11, p. 85.

425

# 426 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

était bien observée. Je n'ose pas assurer que ce soit là la véritable ou la seule origine du mot assyrien, au moins elle parait digne de la miraculeuse promulgation de la Loi. Cependant ce caractère a pu être appelé assyrien, parce que Abraham l'avait apporté anciennement de la Mésopotamie (province de l'Assyrie en général), en la terre de Chanaan, et dont Dieu se serait servi dans la suite pour donner la Loi aux enfants d'Israël. Mais cela ne sera pas admis par ceux qui croient qu'Abraham ne vint ni de la Mésopotamie ni de la Chaldée dans la terre de Chanaan<sup>4</sup>.

» Je pense au reste que le caractère civil des Juifs a été nommé l'ancien hébreu, parce qu'il a été mis en usage par les premiers Hébreux, habitant la terre de Chanaan, ainsi que la langue même des Chananéens, tout en retenant cependant leur propre caractère assyrien, ainsi que leur langue, si toutefois ils en avaient un différent et sacré avant Moïse. C'est pourquoi je pense que le caractère inscrit sur la monnaie des Macchabéens est d'un usage très-ancien dans la terre de Chanaan, et que les Hébreux s'en servirent pour les usages civils avec les autres habitants.

• Or le R. Obadias croit que ce caractère antique et civil vient du pays au delà du fleuve, parce que les Chananéens étaient eux-mêmes des colons assyriens ou chaldéens. Et, en effet, cet ancien caractère des monnaies, si nous en considérons les éléments essentiels, diffère à peine du caractère assyrien, en sorte qu'à peine peut-on douter qu'ils avaient été l'un et l'autre apportés du même pays ou de pays voisins.

» Comment donc se fait-il que ce caractère chaldéen, et le caractère civil ancien des Hébreux, gravé sur les médailles, ait été nommé samaritain. Dans le manque de tout monument, on ne peut approcher du vrai que par des conjectures. Ce caractère d'abord est beaucoup plus ancien que le mot samaritain; puisque Samarie n'a été fondée que sous Amri, roi d'Israël, environ 923 ans avant J.-C.<sup>2</sup>. Samarie ayant ensuite été prise deux fois par Salmanasar, et les Israélites en ayant

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette opinion de quelques auteurs récents parait plus neuve que vraie. (Note de Frælich.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir III Rois, xvi, 24.

### QUE L'HEBREU SAMARITAIN DES MONNAIES.

été conduits en captivité en Assyrie <sup>1</sup>, le roi Assar-Haddon conduisit à Samarie les Cuthéens et d'autres colons de Babylone, de la Médie et de la Perse<sup>2</sup>. Les Cuthéens étant tourmentés par des lions, furent instruits de la Loi de Dieu par les prêtres hébreux, quoique avec peu de succès<sup>3</sup>; ces nouveaux habitants prirent peu après la langue et les caractères des Chananéens, placés qu'ils étaient en très-petit nombre parmi les différents peuples de ce pays.

» Sous les princes Macchabées, ces nouveaux Samaritains souvent vaincus, furent en partie subjugués par les Juifs. Samarie elle-même fut prise par Hyrcan et ruinée<sup>4</sup>. Or on ne peut douter que les peuples voisins de Samarie, vaincus par les Juifs, et d'ailleurs se servant de la langue, des lois et des caractères de la terre qu'ils habitaient, ne se soient aussi servis du caractère chananéen ou civil hébraïque. Les Juifs ayant été vaincus, sous Titus et Hadrien, et dispersés en divers pays, la langue et le caractère civils cessèrent d'être en usage, parce qu'ils étaient obligés de se servir des caractères et de la langue du pays qu'ils habitaient, mais cependant ils n'oublièrent jamais le caractère sacré, qui était étroitement uni à leur religion. Mais les Samaritains qui alors niajent qu'ils fussent Juifs, puisqu'ils en étaient séparés par leur origine et par leur religion, avant été laissés dans ce pays, conservèrent le caractère qui était alors en usage, et c'est là, à ce que je crois, la véritable cause pourquoi, après la dispersion des Juifs, cet ancien caractère hébreu civil et gravé sur les médailles, fut appelé plus tard samaritain, par les Hébreux eux-mêmes.

» Je n'ignore pas qu'il y a des savants qui pensent différemment et qui croient que le caractère *assyrien* fut apporté par *Esdras* de la captivité assyrienne, ou inventé par lui, et consacré à écrire les écritures sacrées.

» En effet, S. Jérôme, dans son *Prologus galeatus*, dit qu'il est certain qu'Esdras, scribe et docteur de la loi, après la re-

427

<sup>&#</sup>x27; Voir IV Rois, xvII et xvIII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir IV Rois, xvii , 24.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir IV Rois, xvii, 25.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Josephe, passim, et en particulier Ant. jud., l. xui, c. 10.

# 428 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

construction du temple sous Zorobabel, trouva les nouvelles lettres dont nous nous servons, tandis que jusqu'à cette époque, les caractères des Samaritains et des Hébreux étaient les mêmes<sup>1</sup>. Et. en effet, S. Jérôme et avant lui Origène<sup>2</sup> attestent avoir trouvé dans les meilleurs manuscrits grecs de la Bible, le nom de quatre lettres de Dieu écrit en caractères samaritains<sup>3</sup>, ce qui ne prouve qu'une chose, c'est que le caractère samaritain était aussi sacré chez les anciens Hébreux. Mais pour dire franchement notre avis, je fais plus de cas de l'autorité de S. Jérôme, que de cette transcription du nom divin. Car, qui nous empêche de croire que ces manuscrits grecs ont été écrits par des Samaritains convertis au christianisme et sachant le grec ? On ne peut donc en tirer aucune preuve. Or voici en quel sens je reçois le témoignage de S. Jérôme sur Esdras : c'est qu'on a cru qu'il avait trouvé ce caractère qu'il n'a fait que rétablir dans son ancienne splendeur et pureté. En effet, l'histoire sacrée garde un profond silence sur ces caractères inventés par Esdras, et la fidélité religieuse des Juifs, alors fidèles à Dieu, pour conserver les rites sacrés et leurs signes extérieurs, me donnent le droit de douter de ce caractère tout à fait nouveau qui aurait été introduit parmi eux 4. »

# Récapitulation et conclusion.

Nous venons de voir que S. Jérôme est le premier qui ait fait mention du changement de ce caractère, introduit par Esdras. Or, S. Jérôme est mort en 420 de notre ère; c'est donc environ 1000 ans après Esdras. Où avait-il pris cette informa-

Voir ci-dessus, p. 422, le texte de S. Jérôme

<sup>2</sup> Voir Montfaucon Palæogr. græca, t. n, c. 1. (Note de Frælich.)—Voici les paroles d'Origène : • Dans les meilleurs exemplaires, ce nonnest écrit en lettres
• hébraïques antiques, et non modernes. Car on dit qu'Esdras, dans la capti• vité, leur donna de nouveaux caractères en place des premiers.(Origène, sur le Psaume n, 2; Patr. grec., t. xn, p. 1104.) (A. B.)

<sup>3</sup> Nous ne connaissons pas le texte où S. Jérôme aurait dit avoir lu le nom de Dieu en caractères samaritains. (A. B.)

<sup>4</sup> Annales compendiarii regum et rerum Syriæ, numis veteribus illustrati, deducti ab obitu Alexandri Magni ad Cn. Pompeii in Syriam adventum, cum amplis prologomenis, conscripti ab Er. Frælich, S. J. sacerdote. Pars v<sup>\*</sup>, c. 1, de charactere quo inscripti sunt vere antiqui et adulterini Hebræorum numi; edit. altera, Viennæ, 1754, in-fol., p. 74.

# QUE L'HÉBREU SAMARITAIN DES MONNAIES.

tion? il n'en dit rien. On cite à l'appui de sa thèse le passage suivant du Thalmud de Babylone :

« Au commencement, la Loi fut donnée à Israël avec l'écri-

» ture hébraïque et la langue sainte. Ensuite elle fut rétablie et

donnée, aux jours d'Esdras, avec l'écriture assyrienne et la lan aue araméenne. On choisit pour les Israélites l'écriture assy-

» rienne et la langue sainte, et on laisse aux *Idiots* (les Cu-

» théens) l'écriture hébraïque et la langue araméenne<sup>1</sup>. »

Mais le Thalmud de Babylone est le recueil des leçons que le rabbin Ascé, chef de l'Académie de Sora en Babylonie, donna pendant 60 ans, de 367 à 427 de notre ère <sup>2</sup>. S. Augustin nous assure que de son temps, les Juifs, outre les saintes Ecritures, « n'avaient que quelques traditions, qui n'étaient pas écrites, » et qu'ils conservaient seulement de mémoire<sup>3</sup>. » C'est à la tradition orale des rabbins que S. Jérôme aura puisé son assertion, et voilà pourquoi il n'en cite pas l'auteur. Il sera donc utile de rechercher ce qui a été dit sur Esdras par les auteurs antérieurs.

Vers l'an 72 après J.-C., nous trouvons Josèphe, qui ne dit pas un mot de ce changement de lettres, qu'il ignore par conséquent complétement.

Il appelle Esdras « un homme connaissant parfaitement la » loi de Moïse.» Xerxès qui l'envoie le désigne comme un » prêtre professeur de la loi divine : » « Pour toi, Esdras, selon » la sagesse divine dont tu es doué, constitue des juges savants » dans ta loi, qui rendent la justice dans toute la Syrie et la » Phénicie, et enseigne-la à ceux qui l'ignorent. » Josèphe nous représente ensuite Esdras, lisant la loi de Moïse, à la prière de tout le peuple (n. 5.), et le dit mourant après avoir pieusement corrigé tout ce qui avait été fait contre les statuts (n. 5), c'est-à-dire contre la loi<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Thalmud de Babylone, traité Sanhedrin, sect. 2, f<sup>o</sup> 21. Voir le texte dans Kircher, OEdip. xgypi., t. 11, p. 81.

<sup>2</sup> Volr Continuation de l'histoire de Josèphe, t. 11, p. 257, et t. v11, p. 190, in-12, Paris, 1710.

<sup>6</sup> Quasdam traditiones suas, quas non scriptas habent, sed memoriter tenent, etc. (Aug. Contra adversarium legis, π, 1, n. 2; dans Patr. lat., t. XLII, p. 667.)

<sup>4</sup> Josephe, Ant. jud., l. xi, c. 5, n. 1; t. 1, p. 560, édit. d'Havercamp,

429

### 430 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

Quelque temps avant Josèphe, vers l'an 40 de Jésus-Christ, le juif Philon contient une assertion qui contredit celle des rabbins venus 400 ans après : c'est que le texte sacré qui fut traduit par les 70, était écrit *en la langue et l'écriture chaldaïque*.

« La loi, dit-il, fut écrite anciennement en langue chaldai-» que, et demeura longtemps dans cette langue seule, tant » que la beauté de cette loi ne fut pas connue des hommes » extérieurs (non Juifs), mais après que par son usage journa-» lier, quelque chose en parvint à la connaissance des étran-» gers, et que sa glorieuse réputation se fut répandue... alors » le roi Philadelphe la fit traduire du chaldaïque en langue » grecque<sup>1</sup>. »

Saint Jérôme, qui voyait sa précédente opinion contredite, par ce texte, n'est cependant pas éloigné d'y donner son adhésion.

« Philon, dit-il, pense que la langue des Hébreux est la lan-» gue chaldaïque même, parce que Abraham était venu de la » Chaldée; que si nous acceptons ce fait, il faut demander » comment il se fait qu'on ordonne aux jeunes Hébreux (ap-» pelés auprès de Nabuchodonosor) d'apprendre la langue » qu'ils savaient déjà, à moins que nous disions, ce qui est l'opi-» nion de plusieurs, qu'Abraham savait deux langues, celle » des Hébreux et celle des Chaldéens<sup>2</sup>. »

En remontant avant Philon, nous trouvons le passage suivant de l'évangile de saint Mathieu, qui fait dire à Notre-Seigneur Jésus-Christ:

« Car je vous le dis en vérité : jusqu'à ce que la terre et le » ciel passent, un seul *iota* ou un seul *point* de la loi ne pas-» sera pas que tout ne soit accompli<sup>3</sup>."»

Or, par la comparaison qu'il fait avec un point. Notre-Seigneur donne bien à entendre qu'il s'agit de la plus petite

' Philon, La vie de Moise, dans les OEuvres de Philon, p. 657, in-fol. Paris, 1640.

<sup>2</sup> Philo arbitratur linguam Hebræorum ipsam esse Chaldaïcam, quia Abraham de Chaldæis fuerit.Quod si recipimus, quærendum est quomodo nunc Hebræi pueri linguam quam noverant, doceri jubeantur : nisi forte, juxta quorumdam opinionem, duas Abraham linguas et Hebræorum et Chaldæorum scisse dicamus. (Hier. in Dani., l. 1, 3; Patr. la<sup>\*</sup>., t. xxv, p. 496.)

<sup>4</sup> Amen quippe dico vobis, donec transeat cœlum et terra, iota unum, aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant. (*Matth.*, v, 18.) lettre de l'alphabet, et c'est précisément ce qui se trouve dans le grec, où le *iota* a cette forme i, et dans l'*hébreu carré*, où le *jod* s'écrit ainsi ', tandis que le *jod* phénicien, samaritain et hébreu vulgaire s'écrit m; ce n'est donc pas de celui-ci dont il est question. Or, le *jod* dont parle Notre-Seignetr était celui qui était écrit dans la loi; donc, de son temps, la loi était écrite en *hébreu carré*, c'est-à-dire en *hébreu sacré* et non en hébreu vulgaire ou *samaritain*, qui était celui que tous les Juifs lisaient sur leurs monnaies.

En dehors des monnaies, nous ne trouvons plus aucun auleur qui parle du changement opéré par Esdras. Il ne nous reste plus qu'à voir ce que Esdras lui-même nous dit des changements qu'il opéra lors de son arrivée à Jérusalem. Écoutons donc ce qu'il nous dit :

« Esdras vint de Babylone, et il était scribe habile en la loi • de Moïse que le Seigneur Dieu a donnée à Israël (I Es-» dras, VII, 6). »

Il est certain que cette science s'était exercée sur la loi écrite dans le caractère et la langue de Moïse. Continuons :

« Et il disposa son cœur à rechercher la loi du Seigneur, et à » faire et enseigner en Israël ses préceptes et son jugement » (v. 10).»

Dans la lettre qui l'autorisait, Artaxerxès lui dit :

« Et toi, Esdras, selon cette sagesse de ton Dieu, qui est en » ta main, établis des juges et des présidents pour juger tout » le peuple qui est au delà du fleuve, ceux qui ont connu la loi

» de ton Dieu, et enseigne librement les ignorants (v. 25). »

On voit de plus en plus que la loi était connue, non-seulement d'Esdras, mais d'un grand nombre, et qu'il ne s'agissait que de l'enseigner à ceux qui ne la connaissaient pas.

Quand il est arrivé à Jérusalem, il dit :

Les princes vinrent vers moi disant : Le peuple d'Israël, et les prêtres et les lévites ne sont point séparés
des peuples de la terre, ni de leurs abominations des
Chananéens, des Héthéens, et des Phérézéens, et des Jéhuséens, et des Ammonites, et des Moabites, et des Égyptiens.
et des Amorrhéens, car ils ont pris leurs filles pour eux et
pour leurs fils, et ils ont mêlé la race sainte avec les peuples

# 432 SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

» de la terre, et la main des princes et des magistrats a été la » première en cette transgression (1x, 1-2). »

- » Quand j'eus ouï cette parole, je déchirai mon manteau et » ma robe, et j'arrachai les cheveux de ma tête et ma barbe,
- » et je m'assis dans la tristesse (v, 3).
- » Et tous ceux qui enseignaient la parole de Dieu d'Israël » vinrent vers moi à cause de la transgression de ceux qui
- » étaient venus de la captivité (v. 4). »

A la suite de ces demandes, les anciennes lois et les anciens rites furent remis en vigueur, et il s'opéra une séparation complète avec les nations étrangères.

« Maintenant donc, dit Esdras, ne donnez point vos filles à » leurs fils et ne recevez point leurs filles pour vos fils, et ne » demandez jamais leur pain ni leur prospérité, afin que vous

» soyez forts (v, 12). »

Ce n'est pas tout : le peuple entier vint demander à Esdras une réformation bien plus difficile :

« Faisons alliance avec le Seigneur notre Dieu, en sorte que

- » nous délaissions toutes les femmes et ceux qui sont nés d'elles,
- » selon la volonté du Seigneur et de ceux qui craignent les

» commandements du Seigneur notre Dieu; qu'il soit fait sui-

```
» vant la loi (x, 3). »
```

Et c'est a ce peuple que l'on croit qu'Esdras aurait fait accepter de changer l'écriture que Dieu avait tracée de sa propre main ? En vérité, cela paraît inadmissible.

Écoutons maintenant le récit que fait Nehemias des actions d'Esdras :

«Les enfants d'Israël... dirent à Esdras le scribe d'apporter » le livre de la loi de Moïse, que le Seigneur avait donné à Is-» raël (vui, 1); et il lut dans le livre à haute voix... et les » oreilles de tout le peuple étaient attentives aux paroles du » livre (v, 3). »

Ce n'est pas seulement Esdras qui lit dans ce livre :

« Et les lévites lurent dans le livre de la loi de Dieu distinc-

- » tement et à haute voix pour entendre, et ils comprirent pen-
- » dant qu'on lisait (v, 8). •

» Or, Esdras lut à toute l'assemblée de ceux qui étaien » venus de la captivité (v, 17) au livre de la loi de Dieu, tous

# QUE L'HÉBREU SAMARITAIN DES MONNAIES.

» les jours, depuis le premier jour jusqu'au dernier, et ils firent » la solennité durant sept jours (v. 18). »

Et alors fut faite l'alliance nouvelle de se conformer exactement à la loi en ces termes :

« C'est pourquoi, à cause de toutes ces choses, nous-mêmes » promettons alliance, et nous l'écrivons, nous, et nos princes

- » et nos lévites, et nos prêtres vont la signer (1x, 38) (suivent
- » les noms), et le reste du peuple, les prêtres, les lévites, les
- » portiers et les chantres, les Nathinéens et tous ceux qui s'é-
- » taient séparés des peuples de la terre pour la loi de Dieu,

» leurs femmes, leurs fils et leurs filles (x, 25). » Nehemias termine son livre par la notion suivante;

«En ces jours-là, je vis aussi les Juifs qui épousaient les

» femmes d'Azot, et des Ammonites et des Moabites, et leurs

» enfants parlaient à demi la langue d'Azot et ne savaient point

» parler la langue juive, et ils parlaient selon la langue des

» deux peuples, et je les repris fortement et les maudis, et je

» les frappai et leur rasai les cheveux (XIII, 23-25). »

Voilà le traitement exercé contre ceux qui ne parlaient pas la *langue juive*, et l'on veut que non-seulement on ait toléré, mais qu'on ait prescrit de changer l'écriture juive, l'écriture sacrée ? Nous le répétons encore, cela paraît impossible.

A. BONNETTY.

# Archéologie biblique.

# DISSERTATION

### SUR

# LES INSCRIPTIONS DES MONNAIES HÉBRAIQUES.

Dans les deux précédents articles, nos lecteurs ont connu les opiniens de M. de Saulcy, de M. de Vogué, et du P. Frœlich, sur les inscriptions des monnaies hébraïques; pour compléter leur connaissance de cette importante question, nous avons fait traduire et nous publions ici l'opinion qu'un des plus savants hébraïsants de l'Allemagne, M. le docteur M.-A. Levy, vient de consigner dans son livre : Gershichte der Judischen Munzen, publié à Brealau en 1862. Nous y joignons la planche des alphabets anciens qu'il y a jointe. A. B.

Inscriptions.

Les inscriptions de nos monnaies ont, dans ces derniers temps, soulevé des difficultés et des doutes au sujet de leur authenticité. On se demande comment les Juifs ont pu mettre sur leurs sicles sacrés les caractères samaritains qui, ainsi qu'on peut le reconnaître après le plus léger examen, sont tout à fait les mêmes que ceux des monnaies bébraïques.

A côté de cette question, on en posait une autre :

L'écriture des anciens Hébreux ou des Juifs plus récents du temps des Macchabées, ou plus tard encore jusqu'au soulèvement de *Ben-Kosiba*, ne peut-elle pas avoir eu la forme qui s'offre à nous sur les monnaies? On appelait ainsi l'attention sur notre écriture carrée qui, par sa forme, a si peu de ressemblance avec les caractères des mounaies.

Mais après que l'authenticité des monnaies a été démontrée d'une manière indubitable, et qu'en conséquence l'écriture employée dans leurs inscriptions, n'est autre que *l'ancien hébreu*, il importe de montrer les rapports qu'il peut avoir avec notre écriture carreï/orme, et de prouver comment elle doit en dériver.

L'écriture, par le moyen des lettres, dont la plupart des peuples civilisés des temps passés et présents se sont servis et se servent encore, d'après l'opinion généralement reçue, est venue de *Babylone*.

Les Hébreux aussi, chez lesquels l'usage de l'écriture re-

### DES MONNAIES HÉBRAÏQUES.

monte aux temps les plus primitifs, l'ont empruntée à la civilisation de la Mésopotamie, mais toutefois nous manquons des monuments qui nous donneraient connaissance de la forme des anciens caractères hébralques. Les seuls monuments anciens qui nous indiquent la forme des anciens caractères hébreux, sont des astroïtes dont quelques-uns remontent plus haut que nos monnaies. Si les plus anciens ne datent guère que du 2º siècle avant le Christianisme, en dépit de leur jeunesse, ces lettres, comparées aux caractères sémitiques des monuments de la Mésopotamie, remontant en partie au 8º siècle, offrent avec eux la plus grande ressemblance.

On peut donc appeler l'ancienne écriture hébraïque la vraie fille de l'écriture babylonienne, qui, ainsi que cela ne pouvait manquer, à cause de la relation animée du pays de l'Euphrate avec la Palestine, est parvenue jusqu'aux Hébreux, sans l'intermédiaire des *Phéniciens*, qui en ont porté l'usage à tant de peuples.

On doit, à la vérité, en comparant les caractères des deux écritures, tenir compte de la grande distance des temps et reconnaître que, grâce à elle, une parfaite ressemblance était impossible, parce que, toute écriture, dans le cours d'un siècle, par le fréquent usage et par l'inclination naturelle vers la cursive, a dû s'altérer de plusieurs manières, ainsi que nous pouvons clairement le reconnaître, d'après nos caractères latins et grecs, dérivés également du babylonien. Cependant ces changements ne sont pas à un degré tel, que les filles ne doivent plus ressembler à la mère; au contraire, l'alphabet de l'ancien hébreu porte encore les traces manifestes de son origine, et même plusieurs de ces signes sont encore parfaitement identiques avec les signes primitifs; ce qui s'explique par la vénération des Juifs pour les traditions de leurs ancêtres.

Si nous avions des monuments indiquant le développement successif de l'écriture chez les Hébreux, la démonstration de son origine serait naturellement plus facile, mais même sans ces monuments, la chose n'est pas impossible pour quiconque est un peu versé dans la *Paléographie*. Un coup d'œil sur le *tableau des caractères* qui suit, justifiera notre assertion :

435

.

Ancien araméen, tiré des inscrip. babyl. et assyr.	Ancien h é breu des monnaies.	Alphabet samaritain. d'une pierre.
\$ KEFF	NF EXY E EL	×
2999 1020	UPPER	7 B
7 44	177/1 1	<u>م</u>
「1111	9944A ब्राज्यस्वर्ग	4 3
<b>? ? ? ? ? ? ? ?</b>	++++++++++++++++++++++++++++++++++++++	- ·
TIZNHA	E9	
n AHBH		R
5000		5
1271	TIZIAZS	<b>S</b> M
2 797417	273444	Ä
71110	LA	ゴイ
ם יזיציאים	99 <b>9</b>	-
3 3799	3452459	<u>بر</u> ۲
口导种		-
¥ ¢⊐0@	0D0D	D
<b>D</b> 9)	· •	2
x ffrm	JYMM	พิ
P 4799	PPPTT	
79	94449	P
V www	WW	μ
n +114	Xł	X

# DES MONNAIES RÉBRAÏQUES.

Ce tableau contient dans la 1<sup>re</sup> colonne l'alphabet tiré des inscriptions des anciens monuments babyloniens connus, et que nous pouvons considérer comme le plus ancien alphabet sémitique; la 2<sup>e</sup> colonne nous donne l'alphabet de nos monnaies <sup>1</sup>; la 3<sup>e</sup> un alphabet samaritain, tel que le représente une pierre trouvée à Naplouse, l'ancienne Sichem, et contenant en abrégé les dix commandements.

Ce monument se rapporte au moins au temps de Justinien (règne de 527 à 565), et ses caractères à demi effacés montrent clairement comment l'écriture des monnaies s'est développée jusqu'à ce qu'elle ait atteint la forme de lettres employées dans les plus anciens manuscrits samaritains qui se soient conservés jusqu'à nous. Celui-ci présente une ressemblance si frappante, non-seulement avec les caractères de la pierre en question, mais avec l'écriture des monnaies, que l'on ne peut s'étonner que l'on ait, plus tard, appelé cette écriture l'écriture samaritaine<sup>2</sup>, quoiqu'il ne soit pas douteux que cette écriture n'ait passé des Juifs aux Samaritains, et ne se soit grandement modifiée depuis leur séparation.

Mais il est beaucoup plus difficile de s'expliquer comment

1 Nous n'avons considéré que les formes les plus distinctives en nous servant des figures qui se trouvent dans l'ouvrage si souvent cité de M. de Saulcu. On a trouvé toutes les lettres de l'alphabet hébreu, jusqu'à m Teth et D Samech, en dernier lieu le ; Sain, par la publication de M. de Vogué. Nous pensons que les lecteurs consulteront notre tableau avec intérêt, car il n'en existe pas encore où l'on se soit servi des monuments récents, et que Cavedoni lui-même, qui pouvait avoir connaissance de l'ouvrage de M. de Saulcy, a copié le tableau de Bayer pour son traité. Le tableau des écritures d'Asarja de Rossi dans son Meor Enajim est aussi remarquable, surtout celui de l'ancienne édition de Mantoue, parce qu'elle contient des formes comme celles du l Sain, du D Phé et du D Samech, qui n'ont pas encore été trouvées sur des monnaies. Le premier signe, connu depuis peu, comme il vient d'être dit, est tout à fait semblable à celui de Rossi. Celui-ci indique comme source l'ouvrage anonyme d'un auteur chrétien, il serait à souhaiter que l'on connût l'auteur. Nous remarguerons encore pour notre tableau que le D Samech et le D Phé n'ayant pas encore été trouvés sur des monnaies, n'ont pu y être placés. Sur la pierre de Rosen, il n'y a non plus de D Samech ni de ? Sain ; le D Teth est tiré d'une autre plerre nn peu plus récente et dont Rosen a communiqué l'inscription.

<sup>2</sup> D'après Wilson (the Lands of the Bible, 1, p. 75), les Samaritains d'aujourd'hui appellent encore leurs lettres Ebri ou Ebreni, et l'écriture carrée el-Aschuri.

v<sup>•</sup> série. Tome 1x. — N<sup>•</sup> 54; 1864. (68<sup>•</sup> vol. de la coll.) 28

437

# 438 DISSERTATION SUR LES INSCRIPTIONS

notre écriture carréiforme ou écriture hébraique moderne s'est formée de l'ancien hébreu ou des caractères des monnaies. L'absence des sources ne laisse pas de mettre obstacle à cette démonstration. Le plus ancien codex de la Bible que nous possédions se trouve à Odessa<sup>1</sup>, et date de l'année 918 de l'ère chrétienne. Le monument le plus moderne de l'ancienne écriture hébraïque (nous ne pouvons attribuer aucune date précise aux astroïtes ou pierres à cachet ci-dessus mentionnées), se compose des monnaies frappées par Ben-Kosiba dans le 1er liers du 2e siècle. Il y a donc 8 siècles entre les monuments de l'ancien et du nouvel hébreu, pendant lesquels nous sommes hors d'état d'expliquer la marche successive de la transformation d'une des écritures dans l'autre. L'unique interruption, à ce long silence, consiste dans les inscriptions hébraïques découvertes par le voyageur anglais Layard, sur des vases d'argile dans les ruines de Ninive. Elles remontent, selon notre opinion<sup>2</sup>, en partie jusqu'au 7° siècle, et elles méritent d'être étudiées attentivement.

Les alphabets qui se trouvent quelquefois dans les manuscrits latins, grecs ou arabes <sup>3</sup>, sont moins utiles, parce que, en général, ils ont été défigurés par l'ignorance des copistes. Puisque nous manquons de guides certains dans cette recherche du passage de l'ancienne écriture hébraïque à la nouvelle (carrée), nous allons aborder, sur ce point, les rapports de la tradition. Des diverses considérations contenues sur cet objet, dans les ouvrages thalmudiques <sup>4</sup>, on peut induire ce qui suit :

<sup>1</sup> V. Pinner : Prospectus des plus anciens manuscrits hébreus et rabbins de la Société odesséenne (d'Odessa). Odessa, 1845.—Si M. le docteur M. Heidenheim (dans la Vierteljahrschrift fur englisch theolog. forschung, 1861, p. 259) veut montrer un manuscrit des prophètes datant du 6° au 8° siècle, il est dans l'erreur, comme il est facile de le prouver.

<sup>2</sup> Voyez sur ces monuments notre dissertation dans la *Revue de Société orien*tale (allem.), 1x, p. 465, etc.

<sup>3</sup> V. Gesenius : Histoire de la langue et de l'écriture hébroïque, p. 177 (en all.) — Kopp : Figures et écritures de l'ancien temps, 11, § 24 (en all.), etc.; et Zeitschrift fur Kunde des Morgenlandes, v, p. 211, etc. L'alphabet donné dans ce dernier écrit, nous semble être copié asses fidèlement; les formes sont en partie semblables à celles qui se trouvent sur les vases trouvés par Layard.

V. Mischnah Megilla, 1, 8, et Jedaj, 4, 5, Thosiphtha Sanhedr., c. 4.

# DES MONNAIRS HÉBRAIQUES.

1<sup>°</sup> L'écriture carrée a été apportée par Esdras de l'exil, tandis que Moise avait donné la *Thora* en ancien hébreu;

2° L'hébrea carré a été en usage depuis les temps les plus reculés, mais il s'était alléré après les prévarications d'Israël, et il fut introduit de nouveau par Esdras;

3° Depuis il a continué à rester le même.

Que l'on réfléchisse qu'un coup d'œil sur une autorité telle qu'Elieser de Modaïm, ramène à un contemporain de Ben-Kosiba, et que la tradition même, avec ses contradictions et son peu de clarté qui s'étend jusqu'à l'explication du mot Aschurith, ne peut remplacer l'absence de monuments, pour éclaircir les modifications de l'écriture carrée, Les disciples des docteurs du Thalmud, Origène et S. Jérôme<sup>1</sup>, qui ont puisé à la même source de la tradition, ne peuvent pas non plus expliquer la question.

Cependant, ces témoignages obscurs nous font apercevoir que l'écriture assyrienne ou plutôt babylonienne<sup>2</sup> ou sémitique, que les Juifs apprirent à connaître pendant la captivité, exerça une certaine influence sur leur écriture nationale. Cette influence ne s'exerça d'abord que sur l'écriture cursive (car on ne peut supposer une transformation subite de l'écriture). L'écriture assyrienne, comme les Juifs ont pu l'observer, et comme nous pouvons le constater nous-mêmes, par les monuments qui nous en restent, a une tendance à la cursive ainsi que toute écriture en usage depuis un long temps. Cette tendance pour le caractère cursif se manifeste déjà clairement sur les monnaies juives, mais plus encore sur les astroïtes (pierres à cachet)<sup>3</sup> dont nous avons parlé.

Thalm. de Jérusalem, megilla, 1, 9, et b. Sanhedr., 21 a. — Nous avons cru inutile de citer ici tous ces passages; Herzfeld en a traité longuement, loc. cit., 11, p. 76, etc.

<sup>1</sup> Montfaucon : Hexaples, 1, p. 86, et 11, p. 94; et Origène sur Ezéchiel, 1x. 4. — Voir l'édition plus complète des Hexaples donnée par Drach dans la Patrol. grecque de Migne, t. xv1, pars 3<sup>a</sup>, p. 2456, et le Commentaire sur Ezéchiel, t. xu1, p. 799; et pour S. Jérôme, Comm. sur Ezéchiel, dans]Patrol. la tine, t. xxv, p. 88.

<sup>2</sup> Il y a souvent des auteurs non juifs qui employent le mot Assyrien pour Babylonien. V. Kopp : Paleographia critica, m, n. 110.

'On y trouve même déjà des liaisons; sur les monnaies on voit déjà les trails supérieurs du Beth  $\supset$ , Kaph  $\supset$ , Nun J et Resch  $\supset$  presque ouverts, et les

439

# 440 DISSERTATION SUR LES INSCRIPTIONS

Cependant il y eut bientôt dans les écoles des Pharisiens une réaction contre cette manière d'écrire qui tendait à faire disparaître la clarté et la netteté des caractères 1. Pour écrire des choses saintes (sacrées) comme les Tephillin (phyllacteria), Mesusoth et Sifre Thoroth, on devait seulement employer une écriture claire et soignée; et en outre dans la dernière, on exigcait מוקף נודל (c'est-à-dire que chaque lettre entourée du blanc du parchemin ne devait être liée avec aucune autre), de sorte que l'écriture fût anon anfaite, substantielle? Lorsque plus tard, comme une suite naturelle, on introduisit la séparation des mots, on se servit dans ce but pour plus grande clarté des cinq lettres γ כם ; qui sont les anciennes formes des mêmes lettres<sup>3</sup>, qui vraisemblablement ne furent employées que peu à peu comme lettres finales 4. Pour les écrits profanes, le caractère cursif, sans lettres finales et sans séparation de mots, demeura en usage, et ces deux derniers usages ne s'introduisirent que plus tard sans que l'écriture abandonnât entièrement son caractère cursif (les ligatures)<sup>6</sup>. Mais il est tout à fait probable que dès le 2° siècle de l'ère chrétienne, quoique non d'une manière exclusive, l'écriture carrée a été déjà employée 6. La tradition plus moderne fait aussi accomplir tout d'un coup par Esdras, en un seul acte,

traits inférieurs du Beth  $\supset$ , Kaph  $\supset$ , Nun 3, et Mem  $\bigcirc$  recourbés. Il est probable que pour les usages ordinaires de la vie, les monnales, les sicles sacrés ont toujours eu leur usage saint; il y eut déjà plutôt une tendance vers l'écriture cursive comme nous le savons maintenant de l'écriture grecque et arabe (du Neskhi).

<sup>1</sup> S. Jérôme déjà se plaint (*Proleg. ad Exech.*, 20, t. 111, 812. — Patrol. lat., t. xxv111, p. 937) de la petitesse et de la confusion de l'écriture hébraique, plainte que justifie entièrement l'écriture des vases trouvés par Layard, et sur lesquels on voit des caractères magiques.

<sup>2</sup> Comp. Sabb. 103, b.

<sup>3</sup> C'est pourquoi la tradition fait remonter leur introduction aux Sopherin.

<sup>4</sup> Comp. Jer. Megilla 71, d. édit. de Cracovie.

<sup>5</sup> C'est ainsi que sur les vases de Layard, au n° 1, nous ne trouvons pas encore un emploi fréquent des lettres finales et point de séparation des mots, tandis que sur les autres nous trouvons les premières. Au n° 5, qui a une écriture tout à fait semblable à notre écriture carrée, se trouvent les lettres finales et la sépe, ation des mots.

<sup>e</sup> comme le pense Hoffmann, Gramm. syr., p. 63, le passage de S. Mathies, v, 18, s'explique très-bien par l'alphabet hébreu de l'écriture profane.

### · DES MONNAIES HEBRAIQUES.

cs:: qui s'est développé peu à peu dans le cours des temps.

Il résulte maintenant de nos observations que l'écriture carrée est une écriture calligraphique formée de l'ancienne hébraïque, et qui, arrêtée dans son développement par des ordonnances légales, est devenue obligatoire pour des écritures sacrées. A côté de cette écriture existait, pour les usages profanes, une autre semblable à la première, qui tendait sans cesse à se former en cursive et conservait plus fidèlement les traits des anciennes formes hébraïques.

C'est donc avec raison que l'écriture de nos monnaies est appelée *ancienne hébraïque*, bien qu'au premier coup d'œil elle ne soit pas entièrement semblable à l'écriture carrée<sup>1</sup>.

Il faut encore traiter ici une autre question : D'où vient que l'on ne trouve pas, ou presque pas de changements dans l'écriture des monnaies depuis l'an 142 avant J.-C. jusqu'à l'an 135 après J.-C.<sup>2</sup>?

Lorsqu'il s'agit d'observations paléographiques, un espace de 3 siècles à peine est trop court pour que l'on puisse constater un changement notable dans les écritures faites pendant ce temps, surtout lorsqu'elles n'ont pas plus d'étendue que les inscriptions des monnaies <sup>3</sup>. En outre, au temps de l'insurrection Néronienne, on s'en est tenu de la manière la plus étroite aux formes des monnaies *asmonéennes*, parce que ce temps était le meilleur dans le souvenir des contemporains de Simon et d'Eléazar. Enfin il faut supposer une imitation parfaite pour

<sup>1</sup> Il n'est pas difficile de montrer comment l'écriture carrée se laisse réduire aux anciennes formes hébraiques, ou sémitiques; mais nous le réservons pour un autre endroit : la question nous mènerait trop loin pour notre Histoire des monnaies juives. D'ailleurs les alphabets palmyriens, appelés égyptico-araméens (V. Gesen. Mon. ling. phxnic., tab. 4 et 5), et les inscriptions de la presqu'ile du Sinai (V. Société orientale, xiv, p. 363 et sulv.) sont d'excellents guides pour montrer cette formation des anciennes formes sémitiques.

<sup>2</sup> Le Wau ], p. ex. des monnales (sicles) de Simon l'Hasmonéen a une autre forme que sur les autres monnales.

<sup>8</sup> Un seul exemple sera suffisant pour cet endroit. Les monuments palmyriens du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> siècle après J.-C. ne montrent, même d'après les meilleures copies, presqu'aucun changement (comp. p. ex. l'inscription chez Kopp, *Bilder* und Schriften, 11, p. 133, de l'an 49 après J.-C. avec la page 251 de l'an 233, et la page 256 de l'an 222). La même chose se prouve par d'autres monuments, surtout par des monnaies phéniciennes.

445

# 442 SUR LES INSCRIPTIONS DES MONNAIES HEBRAIQUES.

les monnaies de Ben-Kosiba, comme nous pouvons l'assurer d'après les observations faites plus haut. On peut donc bien faire dire à Eliézer de Modaïm, contemporain de Ben-Kosiba<sup>4</sup>, « que l'Aschurith n'a pas du tout été changé. » Les Denares, Tetradrachmes, Dupondes, etc., qui ont été frappées au coin de Simon Giora étaient très-bien connus des Juifs du temps de Ben-Kosiba, et pouvaient avoir cours, quoique pour l'usage ordinaire on ne se soit plus servi de l'écriture de ces monnaies.

D' M. A. LÉVY.

' Voir Syned, 22, b.

45 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 443

# Histoire catholique

# QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS.

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

### IV. Écrivains latins, grees et juifs ',

Cicéron écrit de nombreuses lettres à ses amis. Il est curieux de voir quel changement s'est fait dans ses pensées. Nous l'avons laissé, à la fin de l'année dernière, découragé, désolé, ne voulant plus que se livrer à l'étude; mais les amis de César et César lui-même lui font accueil, alors il change complétement de conduite. Il écrit:

« Soyez persuadé, mon cher Pétus, que toute l'adresse dont » on peut faire usage (car en ce moment il faul que l'adresse » se joigne à la prudence), je l'ai employée pour m'insinuer » dans leur affection, et je ne crois pas l'avoir fait sans succès, » car je suis si caressé de tous ceux qui ont quelque degré de » faveur auprès de César, que je commence à me persuader » qu'ils m'aiment véritablement<sup>2</sup>. »

Et alors il se livre tout entier à eux. Dolabella, son gendre, qu'il haïssait tant, devient son ami; il le reçoit chez lui et lui donne des leçons d'éloquence, ainsi qu'à Hirtius et à quelques autres jeunes Romains.

« Hirtius et Dolabella prennent de moi des leçons d'élo-» quence; mais ils sont mes maîtres pour les soupers, car si » vous êtes informé de tout ce qui se passe ici, vous aurez

<sup>1</sup> Voir le dernier article au N° précedent, ci-dessus, p. 364.

<sup>2</sup> Sic me, Pæte, habeto : quidquid arte fieri poterit, non enim jam satis est consilio pugnare : artificium quoddam excogitandum est ; sed tamen quidquid claborari aut effici potuerit ad istorum benevolentiam conciliandam et colligendam, summo studio me consecutum esse : nec frustra, ut arbitror. Sic enim color, sic observor ab omnibus his, qui a Cæsare diliguntur, ut ab his me **amari putem** (Cic. ad Pætum, 1x, 16, t. xy, p. 254).

### 444 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES.

707 de Rome.

» sans doute appris qu'ils déclament chez moi et que je soupe » assez souvent chez eux <sup>1</sup>. »

Et il met largement en pratique cette théorie nouvelle. On se souvient combien il était scandalisé de voir Antoine lrainant avec lui la courtisane Cythéris; eh bien, maintemant il banquette et godaille avec elle, et il s'en vante :

« J'ai dîné chez Volumnius Eutrapelus; Atticus était au-» dessus de moi, Verrius au-dessous de moi... Écoutez le » reste : Au-dessous d'Eutrapelus était couchée Cythéris... » Quoi donc! allez-vous dire. Ce Cicéron était à ce festin, cet » homme que les Grecs admiraient et dont ils recher-» chaient à voir le visage? En vérité, je ne soupçonnais pas » qu'elle dût y être. Mais cependant Aristippe, le disciple de » Socrate, ne rougit pas quand on lui reprochait ses liaisons » avec Laïs. « Je l'ai, dit-il, mais Laïs ne m'a pas<sup>2</sup>.» C'est mieux » en grec; traduisez-le, si vous le voulez. Aucune de ces choses » ne m'a impressionné, même quand j'étais jeune, pas plus » maintenant que je suis vieux. Je me plais à table, j'y dis ce » qui me vient à la bouche, comme on dit, et j'y transforme » le gémissement en éclats de rire <sup>3</sup>.»

Or, quel était ce Volumnius où se réunissait cette joyeuse compagnie? C'était un mime, nous dit Plutarque<sup>4</sup>. Plus tard, Cicéron reprocha à Antoine de l'avoir pour convive<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Hirtium ego et Dolabellam dicendi discipulos habeo, cenandi magistros. Puto enim, te audisse, si forte ad vos omnia perferuntur, illos apud me declamitare, me apud eos cenitare (Cic., *ibid.*, p. 258).

<sup>2</sup> Ce bon mot grec est dans Athénée qui dit : δ δὲ <sup>2</sup>Αρίστιππος ἐπὶ τῆς Λαΐδος ἔλεγεν· <sup>2</sup>Εχω xαὶ οὐx ἔχομαι (Deipnos.l. xu, c. 11, édit. Cas., p. 544). On le trouve encore cité dans Clément d'Alexandrie, Stromates, l. 11, c. 20; Patrol. Grecque, t. viii, p. 1062).

<sup>3</sup> Accubueram hora nona... apud Volumnium Eutrapelum et quidem supra me Atticus, infra Verrius... Audi reliqua : infra Eutrapelum Cytheris accubuit. In eo igitur, inq is, convivio Cicero ille? quem adspectabant, cujus ob os Graci ora obvertebant sua. Non, mehercule, suspicatus sum illam affore : sed tamen. Aristippus quidem ille Socraticus non erubnit, cum esset objectum, habere eum Laida. Habeo, inquit, nou habeor a Laide. Græce hoc melius; tu, si voles, interpretabere. Me vero nihil istorum, ne juvenem quidem, movit unquam : ne nunc senem. Convivio delector. Ibi loquor, quod in solum, ut dieltur, et gemitum in risus maximos transfero (Cic., ad Partum, 1x, 46, t. 15, p. 290, 292).

4 Plut., Brutus, c. 45, p. 1198.

'Addite Antonii collusores et sodales Eutrapelum, Melam, Collium (Cic., Philippique xiii, 2, t. 13, p. 522).



. Un mois après, il écrivait encore :

a J'ai renoncé à lous les soins que je prenais de la Républiqne, à la pensée de ce que j'aurais à dire au sénat, à la
défense des causes. Je me suis jeté dans le camp d'Épicure, mon ancien ennemi; je n'en adopte pas cependant
les excès, mais j'aime le goût de bonne chère que vous
aviez autrefois <sup>1</sup>... Croyez-moi, dit-il encore, revenez à
Rome; il vaut mieux mourir ici d'une indigestion que de
faim dans le lieu où vous êtes <sup>2</sup>. »
Bien plus, il reproche à son ami Atticus de ne pas l'imiter:

« Vous dormez; il faut pourtant résoudre le problème si » vous devez prendre un parti. Si vous me demandez mon

» avis, je vous dirai : il faut jouir <sup>3</sup>. »

Nous avons déjà vu comment Cicéron se glorifie d'égayer la société de ses viveurs par les plaisanteries qu'il débitait à table; il y revient dans une autre lettre dans laquelle il nous apprend qu'un grand nombre de ses bons mots, recueillis par les convives, entraient dans les *Apophthegmes* de César, qui sont perdus :

c Demander que j'étouffe une raillerie dans ma bouche lors» qu'elle se présente sur ma langue, c'est vouloir que je re» nonce à toute réputation d'esprit; ce que je ne refuserais pas
» même si cela m'était possible. D'ailleurs, César a le juge» ment admirable, c'est une justice qu'il faut lui rendre...
» Ainsi César, qui a déjà recueilli quelques volumes d'Apo» phthegmes, s'est tellement familiarisé avec les miens, que si on
» lui donne comme de moi quelque chose qui n'en soit point,
» il le rejette aussitôt. Ce discernement lui est d'autant plus
» facile, que ses meilleurs amis, vivant très-familièrement
» avec moi, ne manquent point de lui rapporter tout ce qui

<sup>1</sup> Nam omnem nostram de Republica curam, cogitationem de dicendam in Senatu sententiam, commentationem causarum abjecimus. In Epicuri nos adversarii nostri castra conjecimus, nec tamen ad hanc insolentiam, sed ad iliam tuam lautitiam, veterem dico, cum in sanctum habebas (Cic., *ad Patum*, 1x, 20, t. 15, p. 270.

<sup>2</sup> Romam tibi remigrandum est. Satius est hic cruditate, quam istic fame (lbid., p. 268).

<sup>3</sup> Tu interea dormis. Jam explicadnum est πρό6λημα, si quid acturus es. Si quæris guid putem, ego fructum puto (Cic., ad Att., x11, 2, t. 19, p. 193).

### 446 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES.

707 de Rome.

» m'échappe d'ingénieux ou de plaisant dans la variété de nos
» discours. Je sais qu'ils ont de lui cette commission, comme
» celle de lui apprendre toutes les nouvelles de la ville; de
» sorte que, s'il lui vient quelque chose par d'autres voies, il
» y fait peu d'attention<sup>1</sup>. »

Nous devrions ici parler de son *Eloge de Caton*, qu'il composa à cette époque; mais auparavant il est nécessaire de connaître Caton lui-même.

2. Caton d'Utique. -- Sa vie. - Quelle fut sa vertu. - Sa mort.

En écrivant cette notice sur Caton, nous sommes bien éloigné de vouloir nier les grandes qualités qu'il montra dans les derniers temps de la République. Nous ne sommes pas, grâce à Dieu, de ces faux rigoristes qui, à la suite de Baïus, assurent « que toutes les actions des infidèles sont des péchés, et que les » vertus des philosophes sont des vices<sup>2</sup>. » Ce que nous voulons, c'est faire connaître Caton en entier, afin qu'on ne puisse pas le confondre avec nos patriarches et nos saints chrétiens, et même le mettre fort au-dessus d'eux, comme on le fait dans nos livres classiques en ne présentant que le beau côté de savie.

C'est à la suite de la victoire de César sur Scipion et Juba, que Caton le jeune se donna la mort à Utique. Avant de la raconter, il est bon de dire quelque chose de sa vie. Comme tous les Romains, il suivit pendant quelque temps la carrière militaire, d'abord dans la guerre contre Spartacus. Il fut ensuite tribun en Macédoine, où il commandait une légion. Pour le but particulier de nos recherches, nous remarquons qu'il eut pour maître Antipater, de Tyr, philosophe stoïcien, et qu'ayant trouvé à Pergame Athénodore Cordylion, de la même

'Effugere autem si vellem nonnullorum acute aut facete dictorum offensionem, fama ingenii mihi esset abjiclenda; quod si possem, non recusarem... Sic audio Cæsarem, cum volumina jam confecerit  $\dot{\alpha}\pi\sigma\phi\theta\epsilon\gamma\mu\dot{\alpha}\tau\omega\nu$ , si quod afferatur ad eum pro meo, quod meum non sit, rejicere solere; quod eo nunc magis facit, quia vivunt mecum fere quotidie illius familiares. Incidunt autem in sermone vario multa quæ fortasse, illis cum dixi, non illitterata, nec insulsa esse videantur. Hæc ad illum cum reliquis actis perferuntur; ita enim ipse mandavit. Sic fit, ut, si quid præterea de me audiat, non andiendum putet. (Cic., ad Pætum, 1x, 16; t. 15, p. 256).

<sup>2</sup> Ce sont les 25° et 26° *Propositions de Baius*, condamnées par la balle de S. Pie V, de 1567, confirmés par Grégoire XIII, en 1579 et par Urbain VIII, en 1642.

45 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS. 447

secte, il l'attacha à sa personne, et l'amena à Rome avec lui. Plutarque nous apprend qu'avant son retour à Rome, « il vou-» lut voyager pour connaître par lui-même l'Asie, et pour » s'instruire des mœurs, des coutumes et des forces de ces » provinces<sup>1</sup>. » Il dut sans aucun doute, en Syrie, connaître les Juifs et leurs *coutumes*, si différentes de celles des autres peuples. De retour à Rome, il fut préteur, en 699. Dans toutes ses charges, il se comporta en homme austère et rigide observateur de certaines lois de la République. Il était, comme on le dit communément, le *plus vertueux des Romains*, et nous allons voir Cicéron l'élever jusqu'au ciel, comme le dit Crescentius Cordus. C'est ce qui nous oblige à emprunter à Plutarque le récit suivant, qui fait très-bien connaître ce qu'était la vertu à cette époque.

Plutarque commence par avertir « que l'on peut dire en gé-» néral que les plus grands malheurs de Caton lui vinrent » du côté des femmes. » Et, en effet, ses deux sœurs Servilies se firent remarquer par leurs amours adultères, l'une avec César et l'autre avec Lucullus.

Scipion Métellus lui ayant enlevé la femme qu'il voulait d'abord épouser, « Caton écrivit contre lui des chansons en » vers ïambes, où il le déchirait et l'accablait d'injures, en » mettant dans ses vers tout le fiel et toute l'amertume du » poëte Archiloque. Ce qu'il y eut de plus malheureux et de » plus indigne, c'est que sa femme Atilia ne fut pas exempte » de la corruption, de sorte que, quoiqu'il en eût deux en-» fants, il tut obligé de la chasser pour sa mauvaise con-» duite<sup>2</sup>. »

Plutarque continue ainsi :

« Après ce divorce, il épousa Marcia, fille de M. Philippus, » femme regardée comme très-convenable et dont on a beau-» coup parlé; mais cette partie de la vie de Caton est, comme » dans la tragédie, la partie la plus ambiguë et la plus diffi-» cile à expliquer. Et voici ce qui se passa, comme le rap-» porte l'historien *Thrasea*, qui cite pour son garant *Munatius*, » ami particulier de Caton et qui passait sa vie avec lui. Il dit ' Plutargue, *Caton*, c. 12.

<sup>1</sup> Plutarque, Caton, c. 7.

# 448 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES.

707 de Rome.

» que, parmi ceux qui aimaient el qui admiraient Caton, il y » en avait qui marquaient et qui découvraient plus que les » autres les sentiments qu'ils avaient pour lui. De ce nombre » était Horteusius, personnage d'une grande dignité et de » mœurs approuvées de tous 1, qui, désirant de n'être pas seu-» lement l'ami et le compagnon de Caton, mais de devenir » encore son allié, et de mêler, de quelque manière que ce » fût, sa maison et sa race avec la sienne, tâcha de le porter à » lui donner sa fille Porcia, qui était actuellement mariée à » Bibulus et qui en avait cu déjà deux enfants, afin qu'il s'en » servît comme d'une terre fertile. Il ajouta que cela parais-» sait d'abord absurde dans l'opinion des hommes, mais » que, par rapport à la nature, il était beau, honnête et » utile à la République qu'une femme à la fleur de son âge ne » demeurât pas inutile, en laissant passer le temps de donner » des enfants, et qu'elle ne réduisit pas à la misère son mari » en lui en donnant plus qu'il n'en voulait et qu'il n'en pouvait » nourrir; qu'en communiquant ainsi les femmes aux plus » gens de bien, on ferait en sorte que la vertu se multiplierait » et se communiquerait dans les familles, et que taute la ville » se mêlerait et se fondrait, pour ainsi dire, en un seul et » même corps par ces alliances; que si Bibulus était si amou-» reux de sa femme qu'il ne pût pas s'en passer, il promettait de » la lui rendre après qu'il en aurait eu un enfant, et que, par » cette communauté, il se serait plus étroitement uni et à » Caton et à lui. Caton répondit qu'il approuvait très-fort » qu'Horlensius devînt son parent, mais qu'il trouvait étrange » qu'il lui demandât en mariage sa fille, qui élait mariée à un » autre.

» Alors Hortensius, changeant de langage, ne craignit point
» de lui découvrir sa passion, et lui demanda sa femme Mar» cia qui était encore assez jeune pour avoir des enfants, lors» que déjà Caton en avait assez. Cependant, il ne pouvait pré» tendre qu'elle était négligée de son mari, puisqu'on assure
» qu'elle était alors enceinte. Caton voyant donc le violent

' il s'agit de Q. Hortensius, l'orateur, dont Cicéron fait aussi grand éloge, sans dire un seul mot de ses goûts pour les femmes d'autrui.

### 45 and avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS. 449

désir et la grande passion qu'Hortensius avait pour Marcia,
ne la lui refusa point; mais il lui dit qu'il fallait avoir le consentement de Philippus, son père. Philippus, quand en lui
en parla, se montra très-facile; mais il ne donna Marcia à
Hortensius qu'en la présence et avec l'assentiment de Caton
lui-même<sup>1</sup>.

Tel était le respect du plus vertueux des Romains pour la femme et pour la sainteté du mariage. Ce n'est pas tout : Plutarque nous apprend encore qu'au moment où il se décida à suivre Pompée hors de Rome, Caton reprit cette même Marcia, et voici les raisons qu'il en donne :

« Comme sa maison et ses filles avaient besoin de quelque » personné de confiance qui les gouvernât et qui en prît soin, » il reprit Marcia qui était demeurée veuve avec de grandes ri-» chesses, car Hortensius, à qui il l'avait cédée, l'avait insti-» tuée son héritière par son testament, et c'est sur cela que » portent principalement les reproches que César fait à Catun » dans le livre qu'il composa contre lui, lorsqu'il l'accuse d'aj-» mer les richesses et de trafiquer de ses mariages par un » sordide intérêt. Car, dit-il, s'il avait besoin de femme, pour-» quoi la cédait-il? Et s'il n'en avait pas besoin, pourquoi la re-» prenait-il? A moins qu'il n'ait donné cette femme à Horten-» sius comme une amorce et un appât, et qu'il ne l'ait prétée » jeune que pour la retirer riche. Mais à ces reproches, on peut » répondre à propos par ces paroles d'Euripide : « Avant tout, » c'est une chose inouïe. Car c'est une chose inouïe, ô Hercule! si » on t'accuse de quelque lâcheté<sup>2</sup>. » En effet, c'est comme si on » accusait Hercule de poltronnerie, que d'accuser Caton de » rechercher un gain honteux; que si, d'ailleurs, il a fait une » chose peu honnête en ce qui concerne ce mariage, c'est là » une chose à examiner<sup>3</sup>. » — Ce que Plutarque n'examine pas du tout.

C'est cet homme dont Horace admirait la vertu, «en voyant

<sup>3</sup> Plutarque, Caton d'Utique, c. 52, Didot, p. 936.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plutarque, Caton d'Utique, c. 25, Didot, p. 919.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Euripide, Hercule furieux, v. 174.

#### 450 TRADITIONS BT SUPERSTITIONS ROMAINES.

707 de Rome.

÷.

i.

•

•

» toute la terre soumise à César, excepté l'âme inflexible de
» Caton, <sup>1</sup> » et dont il loue *la glorieuse mort*<sup>2</sup>.

Virgile le représente dans les Champs-Élysées « au milieu » de la retraite des justes, et leur donnant des lois<sup>2</sup>.» Servius dit avec raison à ce sujet: « Comment pourrait-il rendre la » justice aux hommes pieux, lui qui avait été impie à l'égard » de lui-mème<sup>4</sup>.»

Strabon, autre témoin contemporain, confirme ce fait, lorsque, parlant des Tapyres, peuples de la Parthie, qui prêtaient leurs femmes, ajoute : « C'est ainsi que fit Caton, qui, de notre » temps, selon l'ancienne coutume des Romains<sup>5</sup>, livra sa » femme Marcia à Hortensius qui la lui demandait<sup>4</sup>. »

Il faut voir encore dans Lucain, c'est-à-dire au temps de Néron, pendant qu'on brûlait les chrétiens pour servir de flambeaux, comment on était en extase devant ce mélange impudique de mariages. Voici comment il raconte le relour de Marcia chez Caton :

« Cependant Phébus paraît, sa chaleur dissipe les ténèbres » glacées; la porte de Caton retentit sous la main de sainte » Marcia, qui, quittant désolée le sépulcre d'Hortensius, arrive » à l'improviste. Il la reçut vierge : après avoir eu d'elle trois » enfants, il livra à son ami cette fécondité éprouvée par des » gages si nombreux, destinée à donner de nouveaux fils à des » pénates nouveaux et à mêler deux familles. Quand les cen-» dres d'Hortensius remplirent l'urne funèbre, elle vint, les » cheveux en désordre, toute couverte des cendres du tom-» beau, le visage flétri, se frappant la poitrine, ne croyant pas » pouvoir plaire autrement à cet homme. «J'ai suivi tes ordres, » lui dit-elle, Caton; j'ai donné des fils à deux époux tant qu'un » sang fécond a fait couler dans mes veines la puissance de » devenir mère; mon sang fatigué de produire, mes entrailles » épuisées, se refusent à créer encore. Je reviens, quand tu

1

### Et cuncta terrarum subacta,

Præter atrocem animum Catonis (Hor., Odes, 11, 1, 25.)

- <sup>2</sup> Aut Catonis, Nobile lethum. (Hor., Odes, 1, 13, 25.)
- <sup>3</sup> Secretosque plos et his dantem jura Catonem. (Virg., *Bneid.*, viii, 676).
- 4 Quomodo enim piis jura redderet, qui in se implus fuit. (Servius, fiid).
- <sup>5</sup> Voir Plutarque, Comparaison de Numa et de Lycurgue, c. 3; Didot, p. 91.
- <sup>6</sup> Strabon, Géogr., l. xi, p. 515.



ne pourras plus me livrer à un autre; rends-moi les droits
non violés de l'ancien lit nuptial; donne-moi le nom de ta
femme, nom stérile aujourd'hui! Que je puisse inscrire sur
ma tombe : Marcia, femme de Caton/ que nos arrière-neveux ne soient pas en doute si, en brisant mon premier lien,
tu m'as cédée ou si tu m'as chassée... Ces paroles fléchirent cet homme <sup>1</sup>.

Velleius Paterculus, 30 ans après le Christ, le divinise en quelque sorte :

« Ce fut un homme très-semblable à la vertu, et en toutes » choses plus proche des Dieux que des hommes pour son es-» prit, qui, jamais, ne praliqua le bien par ostentation, mais » parce qu'il ne pouvait faire autrement, et, par cela seul, pa-» raissait raisonnable; qui avait avec lui la justice, exempt de » toutes les imperfections humaines, et qui tint toujours la » fortune à sa disposition <sup>2</sup>. » 'Interea Phœbo gelidas pellente tenebras,

Pulsatæ sonuere fores : quas sancta relicto. Hortensi mœrens irrupit Marcia busto; Quondam virgo toris melioris juncta mariti : Mox ubi connubii pretium, mercesque soluta est, Tertia jam soboles, alios fecunda penates Impletura datur, geminas e sanguine matris Permixtura domos. Sed postquam condidit urna Supremos cineres, miserando concita vultu, Effusas laniata comas, concussague pectus Verberibus crebris, cineremque ingesta sepulcri, Non aliter placitura viro, sic mæsta profatur : « Dum sanguis inerat, dum vix materna, peregi Jussa, Cato, et geminos excepi feta maritos. Visceribus lassis, partuque exhausta, revertor Jam nulli tradenda viro : da fædera prisci Illibata tori ; da tantum nomen inane Connubii ; liceat tumulo scripsisse : Catonis Marcia. Nec dubium longo quæratur in ævo, Mutarim primas expulsa, an tradita, tædas ... » Hæ flexere virum voces... (Lucain, Pharsale, 11, 326).

<sup>2</sup> Homo virtuti simillimus, et per omnia ingenio Diis quam hominibus pro- **Dior**, qui numquam recte fecit, ut facere videretur, sed quia aliter facere non **Poterat**; cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam; **Ornnibus humanis vitiis immunis, semper fortunam in sua potestate habult.** (Vell. Pat., *Hist.*, l. 11, p. 37.)— Citation mise sans remarque par le P. Proust, **Jesuite, en note dans Anlu-Gelle**, *Noct. Atticze*, l. x111, c. 19; p. 355 ln-4°.

### 452 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 707 de Rome.

Valère Maxime, sous Auguste, en parle en ces termes :

« C'était une vertu parfaite de tous points, ce qui fit que » quiconque voulait parler d'un citoyen énergique et saint le » définissait par le nom de Caton<sup>1</sup>. »

Juvénal le fait « descendre du ciel 2. »

Voici comment, sous le règne de Trajan et des Antonins, 150 ans après J.-C., l'historien *Appien* apprécie encore Calon et sa moralité :

« Caton fut, du consentement de tous, le plus grave, le plus » constant de tous les hommes, qui mesura le juste, l'hon-» nête, le beau, non d'après la coutume, mais d'après les » raisons de l'âme la plus élevée. Il donna Marcia, fille de Phi-» lippus, qu'il avait épousée vierge, qui lui plaisait beaucoup et » ayant d'elle plusieurs enfants, il la donna nonobstant à Hor-» tensius, un de ses amis, qui désirait avoir des enfants, et » avait une femme stérile. Quand elle lui eut donné des en-» fants, il la reprit dans sa maison comme une chose prêtée. » Tel fut Caton <sup>3</sup>. »

Il est important de savoir ce que cet homme si loué pensait de l'origine de la loi morale et des rapports de l'homme avec Dieu. On va voir que, sur ces questions, il en est exactement où en sont nos Rationalistes actuels, qui, adoptant les principes philosophiques païens, en sont venus aux mêmes conséquences rationalistes et panthéistiques. Quand, après la bataille de Pharsale, Caton conduisait par terre ses troupes en Afrique, il arriva au temple de Jupiter Ammon. Alors Labienus lui conseilla en ces termes de consulter l'oracle :

« Le sort, un heureux destin nous fait rencontrer sur » notre route l'oracle du plus grand des Dieux; que ses puis-» sants conseils nous guident à travers les Syrtes, qu'ils nous » éclairent sur les événements de la guerre. Et à qui dois-je » croire que les Dieux confieraient plus volontiers leurs secrets » qu'à saint Caton ? Ta vie se régla toujours sur les lois célestes.

<sup>2</sup>.... Tertius e cœlo cecidit Cato (Juv., Sat., 11, 40).

<sup>3</sup> Appien, Guerres civiles, l. 11, c. 99; édit. Didot, p. 385.



15 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 453
et tu suis Dieu. Et voilà qu'aujourd'hui tu es libre de parler
avec Jupiter <sup>1</sup>. »

Ou remarque cette expression de saint Caton après celle que nous avons déjà vue de sainte Marcie. Nous croyons que c'est la première fois que ces expressions se trouvent dans la bouche d'un auteur païen, mises immédiatement devant un nom propre. Est-ce que Lucain aurait déjà entendu ces expressions sorties de la bouche de saint Pierre ou de saint Paul, qui auraient converti quelques personnes du palais de Néron, amies de Lucain? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, voici la réponse toute rationaliste, toute panthéiste qu'il met dans la bouche de Caton :

« Caton, tout plein du Dieu, qui réside en secret au fond de » son âme, fait entendre ces paroles dignes des antres prophé-» tiques : « Que veux-tu, Labienus, que je demande? Si j'aime • mieux mourrir libre et les armes à la main que de voir ré-» gner un tyran? Si la vie n'est rien? Si elle est longue, en » quoi diffère sa durée? S'il est quelque violence redoutable à » l'homme de bien? Si la fortune perd ses menaces aux prises » avec la vertu? S'il suffit d'avoir des intentions louables et » que l'honneur n'emprunte rien du succès? Nous savons tout » cela, et Ammon ne le gravera point plus profondément dans » nos cœurs. Nous sommes tous adhérents aux Dieux, et quand · » l'oracle se tait, nous ne faisons rien qu'avec le consentement » de Dieu. La Divinité n'a pas besoin de parler; notre auteur » nous a dit, en une fois, à notre naissance, tout ce qu'il nous » est permis de savoir. Est-ce qu'il aurait choisi un sable stérile » pour ne s'y communiquer qu'à un petit nombre, plongeant » dans cette poussière la vérité? Y a-t-il un autre sanctuaire » de Dieu que la terre, la mer, l'air, le ciel et la vertu? Pour-

> .... Sors obtulit, inquit, Et fortuna viæ, tam magni numinis ora, Consiliumque Dei ; tanto duce possumus uti Per Syrtes, bellique datos cognoscere casus. Nam cui crediderim Superos arcana daturos, Dicturosque magis, quam sancto vera Catoni ? Certe vita tibi semper directa supernas Ad leges, sequerisque Deum. Datur ecce loquendi Cum Jove libertas. (Lucain, Pharsale, 1x, 550.)

V° SÉRIE. TOME IX. - Nº 54; 1864. (68° vol. de la coll.) 29

# 454 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS BOMAINES. 707 de Rome.

» quoi chercher des Dieux ailleurs? Jupiter est tout ce que lu
» vois, tout ce qui fait vibrer tes sens. Laisse à l'homme irré» solu, toujours incertain de ce qui peut lui arriver, le soin de
» consulter les sorts. Pour moi, ce ne sont point les oracles,
» c'est la mort qui me rend certain. Lâche ou courageux,
» l'homme doit mourir; Jupiter l'a dit, et cela doit suffire <sup>1</sup>.

On voit comment Caton était rationaliste, et comment ce Rationalisme l'avait conduit en plein Panthéisme, ni plus ni moins qu'il arrive aux Rationalistes de nos jours, copistes des philosophes païens. Comme chez nous encore, le doute s'était étendu sur la destinée de l'âme après la mort. Nous avons sur cela un texte de César et de Caton qui nous fait bien connaître l'état des esprits à cette époque, Dans le discours prenongé en faveur des complices de Catilina, César s'exprime ainsi;

« Mais pour ce qui concerne la punition, je puis dire ce qui » en est : que, dans l'affliction et dans les détresses, la mort » est la fin de toutes les inquictudes, au lieu d'être un sup-» plice; qu'elle termine tous les maux de l'humanité, et qu'au » delà du tombcau, il n'y a plus ni peine ni plaisir<sup>3</sup>.»

1.00

10. 11.

۰.

Ille Deo plenus, tacita quem mente gerebat, Effudit dignas adytis e.pectore voces; Quid quæri, Labiene, jubes ? an liber in armis, Occubuisse velim potius, quam regna videre ? An sit vita nihil? si longa, an differat ætas? An noceat vis ulla bono ? Fortunaque perdat Opposita virtute minas, laudandaque velle -Sit satis, et nunquam successu crescat honestum ? Scimus, et hoc nobis non altius inseret Hammon. Hæremus cuncti Superis, temploque tacente, Nil facimus non sponte Dei: nec vocibus ullis Numen eget ; dixitque semel nascentibus auctor Quidquid scire licet. Sterilesne elegit arenas. Ut caneret paucis, mersitque hoc pulvere verum? Estne Dei sedes, nisi terra, et pontus, et aer, Et cœlum, et virtus ? Superos quid quærimus uitra ? Jupiter est quodcumque vides, quodcumque moveris. Sortllegis egeont dubil, semperque faturis Casibus ancipites : me non oracula certum, Sed mors certa facit : pavido, fortique cadendum est. Hoc satis est dixisse Jovem. (Lucain, Pharsale, 12, 564.)

<sup>2</sup> De pæna possum equidem dicere id quod res habet ; in luciu atque miserismortem, ærumnarum regulem, non sruciatam esse ; ean emeta imetalien



A cela, voici ce que répond Caton :

César vient de faire au sénat un discours éloquent et plein » d'art sur la vie et sur la mort : en homme, si je ne me trompe.

» qui regarde comme fabuleux ce qu'on dit des enfers, que

» les méchants, autrement traités que les bons, y ont des de-

» meures ténébreuses, sans ordre, horribles, effroyables<sup>1</sup>. » C'est là toute la réponse de Caton, qui ne contredit ni ne

confirme le scepticisme de César,

Ajoutons que Plutarque nous apprend qu'il était prêtre d'Apollon<sup>2</sup>, et Pline nous assure « qu'il possédait un carmen » ou paroles magiques, qui guérissait la luxation des mem-» bres<sup>3</sup>. »

On sail comment mourut Caton. Quand il apprit la défaite de Scipion, il appela son fils, « lui dit qu'il lui convient de » se soumettre au Daimon (César) que le sort lui a donné » (τον Δαίμονα τον λαχώντα σε θεραπεύειν προσήκει)<sup>4</sup>. » Puis il se renferme dans son appartement, lit le Dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, et se perce de son épée. On accourt à sa chute, on panse sa plaie. Il adresse des paroles de confiance à ses gens, et, quand il est seul, il déchire sa plaie, arrache ses entrailles, et meurt pour n'avoir pas à devoir la vie à César.

Tel est ce Saint du Paganisme qui, on le voit, diffère encore assez, et dans ses mœurs et dans ses principes, des mœurs et des principes des Saints que le Christ a formés.

Ecoùtons maintenant les éloges que lui donne Cicéron :

### 8. Cicéron compose l'Élege de Caton : Laus Catenis,

La bataille de Thapsa fut livrée le 6 février (avril) et Caton

mala dissolvere ; ultra neque curæ neque gaudio locum esse. (Sailuste, Cati-Lina, c., 51, p. 104).

 Bene et composite Caius Cæsar paulo ante in hoc ordine de vita et morte disseruit; credo falsa existumans es quæ de inferis memorantur, diverso itinere tnalos a bonis loca tetra, inculta, fœda, atque formidolosa habere. (Sail., ibid., C., 52, p. 114.)

Plutarque, Caton, c. 4.

<sup>c</sup> Cato prodidit luxatis membris carmen auxiliare (Plin., Hist. sat., xxvm, C. 4, Bo 7).

<sup>4</sup> Dion, Hist. Rom., l. KLIH, c. 10, trad., t. v, p. 189.

### 456 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMANIES. 707 de Bone.

se suicida quelques jours après. Aussitôt Cicéron entreprit son éloge. Il écrivait en juin : construction de la landa amb de la

n Cet Éloge de Caton est un véritable problème d'Anchie
» mède. Je n'arriverai jamais à me faire lire de vos convives
» (amis de César), je ne dis pas avec plaisir, mais même avec
» patience. Quand je ne parlerais point de la vigueur avec la» quelle il parlait dans le sénat; de son sèle pour la Répu» blique, et de tout ce qu'il a fait pour elle, et que je me
» réduirais à louer en général cette sagesse et cette prudence
» qui ne s'est jamais démentie: ils trouveraient peut-être
» que j'en dis trop. Pour bien faire l'éloge de ce grand homme;
» il faudrait s'étendre sur ces trois points : qu'il a préve tout
» ce qui est arrivé; qu'il s'y est opposé de tout son pouvoir, et
» qu'enfin il a mieux aimé mourir que d'en être le témoin.

Cependant il se mit à l'ouvrage et le mois d'après il éctivait :

« Je suis enchanté de mon Caton; mais Luc. Bassus l'est » bien de ses ouvrages <sup>2</sup>. »

Malheureusement cet ouvrage est perdu, el il n'en reste que ces lignes conservées par Macrobe :

« On voyait en Caton le contraire de ce que l'on: trouve » dans les autres, c'est-à-dire que tout en lui était supérieur » à sa réputation; tellement que, ce qui n'arrive pas tou-» vent, ce que l'on connaissait était plus grand que ce que » l'on entendait, les oreilles étaient inférieures sax; your ?.». Nous savons par Plutarque « que ce livre fut grandement

'Sed de Catone πρόδλημα Αρχιμήδειον est. Non assequor, at acribem, quod tui convivæ non modo libenter, sed etiam æquo animo legere possint. Quin etiam, si a sententiis ejus (dictis), si ab omni voluntste consilijaçõe, qua de republica habult, recedam, ψιλώςque velim gravitatem, constantiamque ejus laudare; hoc ipsum tamen istis odiosum *äzovqua*, sit, Sed. vera laudari ille vir non potest, nisi hæc ornata sint: quod ille ea, quæ nunc sunt, et fatera, viderit, et, ne flerent, contenderit, et, facta ne videret, vitam reliquerit. Horum quid est, quod Aledio probare possimus? (Cic., ad Attic., xii, 4; t<sub>h</sub>, ie), p. 196).

<sup>2</sup> Cato me quidem delectat, sed ettam Bassum Lucilium sua. (Cie., ad. Attic., xu, 5, p. 198).

<sup>3</sup> Contingebat in eo quod plerisque contra solet, ut majora emnia ne guam fama viderentur; id quod non sæpe evenit, ut exspectatio compiliose, anno ab oculis vincerentur (Dans Mac., Sat., l. vs, c. 2).

### 45 ens avant J.-C. RAPPORTS BES ROMATNS AVEC ARE JUIPS. 457

» approtivé du public 1; » et un historien; Cromutius Cordas, plaidant devant Tibère pour avoir écrit que Brutus était le dernier des Romains; se défendait en disant que, «dans » ce livre, Clcévon avait élevé Caton jusqu'au riel, et que le » dictateur n'en avait tiré d'autre vengeance que d'y répondre

» partin autre-livre 2.0 miles, data high a of Brender anathap t

Giedron avait expressément dit que l'homme ne devait que quitter le corps sans l'ordre des Dieux auvoici comment ils s'excuse de louer Caton qui s'était suicidé : a le constant de la comment de

« Parmi nous, Caton est mort dans une telle situation d'es-» prity què d'était pour fui une joie d'avoir trouvé l'occasion de » quitter la vie, car l'homme ne doit point la quitter sans » l'ordre exprès de ce Dien qui domine en nons. Mais, quand » lui-môme il nous en fait naître un légitime sujet, domme-» autrefois à Socrate, comme à Caton et souvent à bien » d'autres pui homme sage doit, en vérité sortir bien qon-» tent de ces ténèbres, pour gagner le séjour de la lumière. » Il ne brisera pas les chânes qui le captivent sur la terre, » car les lois s'y opposent; mais lorsqu'un Dieu l'appellera, » légitime, lui ouvrait les portes d'une prison 4. »

On voit que ceri élargit bien le droit du suicide; il ne s'agit que de proire que le Dieu, qui domine en nous nous le demande, et a dire de la company de

Oicéron donnée encore ailleurs diverses raisons par lles quelles il autorise to suicíde ; il écrivait l'année d'après : 11 - 1 a Celui qui dans la vie éprouve ou croit éprouver des choses

Mi Pieto, Ofrang- d. 84; p. 815.

 M.: Cloerenis libre, que Catonem Colo aquavit, que aliud dictator Casarji quam rescripta oratione; velut 'apud' judices, respondit: (Tae., Annales; I. w; c. D1.) In the set of the set o

(54 (6)), to be a parally of some de server dans to mark the other to the

A: Cató dutem de abili e vita ; ut causan motioni inactum se esse garderet. Vetat-mini dominans ille in nobis Dous; injusta hine nos bad demigrare! Cum vero, causam juitam Dess ibbe deferit} ut tune Socrati, tune Catoni, sepe multis; næ ille, medius fidius, vir sapiens, lætus ex his tenebris in lucem Mann : successrit ::: noc tamen Ma vincht catoris ruperif: Deges onim vetant. Sod tangnam a magistrata, :: aut ab aligna: pofestate legitima; sie a Deo evocatus atque emissus exierit. (Cic., Tutcul.; 7. r. el. 30; 10; 20; 11, 20

### 458 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS NONAINES. 101 de Rome.

» contraires, son devoir est de sortir de la vie... Il est même

» souvent du devoir d'un sage de sortir de la vie, même quand

- » il est très-heureux, s'il peut le faire à propos; ce qui est vivre
- » convenablement à la Nature 1. »

Il écrit de plus à Marius :

« C'est une ancienne maxime : dès que vous n'éles plus ce » que vous avez élé, pourquoi voudriez-vous vivre \*? »

Au reste, ajoutons à la décharge de Cicéron, qu'il était ien d'être décidé à suivre l'exemple de Caton. Il écrit à Pétus, son ami :

« Je n'ai point assisté au combat de Pharsale. La plupari, » Pompée, votre ami Lentulus, Scipion. Afranius, ont péri » misérablement, Caton magnifiquement. Cela même mesert » possible, quand je le voudrai. Appliquons tous nos soins à » ce que ce parti ne nous soit pas aussi nécessaire qu'il le fal » à lui-même, c'est ce que je fais... Croyez-moi, il vaul mieux » mourir ici d'une indigestion, que de faim là où vons êtes \*.»

Bien plus, nous trouvons qu'il avait souvent blame la grande rigueur de la conduite et des paroles de Caton :

« Caton, avait-il écrit à Atticus, nuit quelquefois à la Répu-» blique, car il opère comme s'il était dans la république de » Platon, et non dans cette lie de Romulus 4. »

Nous avons dit que le dictateur César répondit à cet éloge de Caton, par un ouvrage auquel il donna le titre d'Anti-Cator Ce fut l'année suivante, en Espagne, après la bataille de Munda<sup>5</sup>, qu'il composa ce livre. Nous allons en parler is

<sup>1</sup> In quo autem aut sunt plura contraria, aut fore videntur, hujus officium est, e vita excedere... At sæpe officium est sapientis, desciseers a vita, cum sit beatissimus, si id opportune facere possit; quod est convenienter natur = vivere. (Cic., De finibus, etc., 1. 111, c. 18; t. 22, p. 204, 206.)

<sup>2</sup> Vetus enim est : Ubi non sis qui fueris, non esse cur velis vivere. (Cice, Marium, VII, 3, t. 15, p. 20.)

<sup>3</sup> In acle non fui; ceteri quidem, Pompeius, Lentulus tuus, Scipio, Afran nius fæde perierunt, at Cato præclare. Jam istus quidem, cum volemen licebit. Demus modo operam ne tam necesse nobis sit, quant illi fait. Id quar agimus..... Satius est, hic cruditate quam istic fame. (Cie., Fam., 12, 18; t. 199 p. 266.)

<sup>4</sup> Cato interdum nocet reipublice ; dicit enim tanquam in Piatenie suftration non tanquam in Romuli face sentestiam. (Gie., ad Attic., 1, 1; t. 17, p. 1600)

<sup>5</sup> Suét., César, c. 56.

. . . . . . . <del>. .</del>

15 and avant J.-C. RAPPORTS DHS ROMAIRS AVEC LEA, JULFS. 489 JOHF compléter le portrait de Catan d'après ses contempovins. 4. César compose son Anti-Caton, en 2 livres.

Ces livres de César sont perdus; cependant Louis Vivès, à la In du 15<sup>e</sup> siècle, ditqu'ils existaient encore à cette époque dans a bibliothèque de Liége, et que le cardinal (Érard de Lanark) avait promis de les lui envoyer.<sup>1</sup>. On ne sait depuis ors ce qu'ils sont devenus; nous n'en avons que quelques regments.

D'abord, au rapport de Plutarque, César priait le lecteur de ne point comparer un livre, composé par un soldat, avec celui d'un orateur ingénieux et qui avait longuement consacré son loisir à écrire<sup>3</sup>.»

Dans une lettre adressée à Atticus, Cicéron dit : « J'ai lu la lettre où César parle beaucoup de mon *Caton*; il dit qu'en le lisant souvent, il est devenu plus abondant, et après avoir lu celni de Brutus, il s'est cru éloquent<sup>3</sup>. »

Au rapport de Plutarque, « César louait beaucoup, nonseulement l'éloquence, mais aussi toute la vie de Cicéron, comme tout à fuit semblable à celle de Périclès ou de Théramène<sup>4</sup>. »

« Dans son Anti-Caton, dit Pline le Jeune, César parle de ceux qui rencontrèrent Caton ivre, et qui rougirent quand ils eurent découvert sa figure. Ensuite il ajoute : On eût dit non pas qu'ils eussent surpris Caton, mais que c'était Caton même qui les avait surpris <sup>5</sup>. »

Plutarque lui avait déjà fait ce reproche :

<sup>1</sup> Voici le texte de Vivès: Ea volumina vir clarissimus cardinalis Leoensis cohârmavit se in antiqua quadam bibliotheca Leodil vidiase, et curatum ut s-1 me mitterentur. Quod si fecerit, non invidebo studiosis hominibus stionem corum. (L. Vivès, In August. de Civitate Dei, 1. 1, c. 23, p. 72 in-. 1570.)

<sup>2</sup> Plut., César, c. 3.

<sup>3</sup> Legi epistolam : Multa de meo Catone, què suplasime legendo se dicit piosorem factum; Bruti Catone lecto, se sibi visum disertum. (Cic., ad vic., XIII, 46; t. 19, p. 439.)

\* Plut., Cicéron, c. 39.

 Describit enim eos, quibus obvius fuerit, quam caput ebril retexissent, obutsse; deinde adjicit : Putsres non ab illis Catonem, sed illos a Catone prebensos. (Plinius, Epist., 111, 12.)

### 460 ERADITIONS AT SUPERSTIPHONS ROMAINES.

707 de Rome,

» Jusqu'au point que souvente il continuait à boire toute la » jusqu'au point que souvente il continuait à boire toute la » nuit jusqu'au journe Cesteponequoi un certain Menumius » disant qui jour, dans une assemblée, que Caton ne faisait » qu'ivrogner toute la nuit, dicéron l'interrouspit en disant : » Mais tu ne dis pas qu'il jour anx dés tout le jour (1) is une ll

Il paraît au reste que clétait là une habitude de famille, car on connaît ce vers d'Horace : a On dit que souvent la verta » du vieux Gaton s'échauffait dans le vin 2.00 dit che souvent la verta Martial aussi fait allusion à cette ivrognerie quand il écrit : « Je te pardonne, Gaurus, d'aimer à passer la buitté de

» gorger de vin : c'est un des vices de Caton 3, por la settament Plutarque a conservé un autres fragment de l'Anti-Caton, quand, après avoir parlé des grandes dépenses que (Caton avait faites pour les fusérailles de son frère al ajouté : anti-

« Il s'est trouvé pourtant un homme: (Gésar) qui a sécrit que » Caton a passé à un tamis les condres du mort, pour un veli-» rer, l'or qui y avait été brûlé: Get homme poussa la ilicepce » et l'impunité jusqu'à le percers non-seulement du sen épée, » mais encore de sa plume 4, » et e en qui de come stricte moi

On peut encore regarder comme une citation ou constinue souvenir de l'Anti-Caton, ca mot qua Lucain meti dans la bouche de César, dans l'énumération qu'il fait des partisins de Pompée :

« Il a avec lui.... les Catons, fantômes de vertat (noms » vains)<sup>5</sup>. »

Et cet autre mot de Florus : Constant Saile Constant et diverg

« Caton toujours en travers contre les grands . Privant en Quand Cicéron apprit que César allait écrire contre.son livre, il en fut d'abord tout préoccupé: Il écrit à Atticus, en juin :

1	Plut., Caton d'Utique, c. C.
2	
	Sape mero caluisse virtus, (Hor, III, Oder, ani, 11). to main the
3	Quod nimio gaudes noctem producero vino: and and another production
	Ignosco : vitium, Gaure, Catonis habes (Mart. H. Epigi ant at
٠	Plutarque, Caton, c. u. and a strate the anti-adal of mobile and the
	Et nomina vana, Catopes (Luc., Phare., I, #12) and the tore tot
	Cato contra potentes semper obliquus (Florus. ; Hist., l: 14, c. Quin.B., p.420);

### Minane arant J.-C. - BAPRORES (DBS) ROMAINS WYRC(ARE) JUPPS. 464

. The sais a present conductors and a benear of electron of the sais a present conductor of the sais o

Il parait que ce livre d'Hirtins était une-lettre, carvil-écrit : an Silvous aves ludarlettre d'Histius pauisme paraît comme eren échantillon de la réfutation que César a écrite écutre mon » Caton, yous m'en direz vetre avis si vous le wouvez bon b. » : IH Intiensuite ce livre, et al en fit un grand éloge a iliétut mêmaudendir jerrire à César pour dui en daire ses remerciements; il cerit enteffettà:Atlicus : autro of anglogo .may Yous w by dz conseille dans quely ware de vos lettres den a ścrire mne un peu plus donghe ä César. Bałbus miawant » donc dit dertiièrement à Landivium ; que fui el Oppids o(avaient: écnit: à Gésar: que l'avais (14) son Anti-Caton: et que », p'en avais été fort content : l'aiécrit la dessus à Césan une l'élère noque li'al envoyée à Dolabellati mais j'ai envoyé en même » semps : une !: conie : de ma: lettre à Balbus et à Othins, et je » leur ai demandé de ne rendre l'originat à Dolabella qu'après maniils auraienti kuita, come jet en das wu'ils la trouvassent al bient. Ils m'unt fait révonse qu'elle ne pouvdit être mieus! et 

Mais deux ans plus tard, après la mort de César; il en fait am contraire une consulte sévère : de de la sette a la sette de la sette de la sette de la sette de la sette de

20157

<sup>1</sup> Qualis futura sit Cæsaris vituperatio contra landationem mean, perspari ex eo libro, quem Hirtius ad me misit, in quo colligit vitia Catonis, sed cam maximis laudibus meis... Volo eum divilgari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., l. xu, 40 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., xu, 41 ft. 19 up. 2731) (199) in divingari. (Cic., ad Aftic., xu, 41; t. 19, p. 2739)

Admonitus quibusdam tuis litteris, ut ad Casarem' überlores litteris mittere instituerem, cum mihi Balbus nuper mi Lanuvino dixister, 'še et Oppium scripsisse ad Casarem, 'me lagiste Hittbi contral Catonem,' et vehementer probasse; conscripsi de het 11863 Hibris epistoliam' Casari, qua delerretur ad Dolabellam i sed ejus exemplitum misi ad Oppfulm et Balbum,' scripsique ad eos, ut tum deferri ad Dolabellam juberent meas litterias,' st'ipsi extilipitum probassent. Ita mihi teseripièrum dibit uniquam' se legiste mellus, epistolamque méam justerum dari Dolabellam (Cicl., ad Mitt, Xiii, 30 ; 1. 19, 1. 140).

### 469 TRADITIONS ET SUPERSTITIONS ROMAINES. 707 de Re

« On peut, en cffet, dit-il, nier l'existence d'une chose dont » on fait l'éloge ou soutenir qu'elle ne mérite pas le nom que » lui donne le panégyriste; ou enfin, qu'elle n'est pas digne » d'éloge, parce que celui à qui on l'attribue n'avait pas le » droit d'en agir ainsi. C'est la méthode dont César se servit un » peu trop impudemment pour réfuter mon éloge de Caton<sup>1</sup>, »

Ajoutons que Fabius Gallus avait, ainsi que Brutus, écrit un éloge de Caton<sup>2</sup>, dont il ne nous reste rien, non plus que du livre qu'Auguste avait composé sous ce titre : Réponse eu Caton de Brutus<sup>3</sup>.

### 5. Les Distiques de Caton, ou traité des mieurs.

Nous ne pouvons achever cette notice, sans faire observer que le nom de *Caton* a retenti dans toutes les écoles chrétiennes jusqu'à la fin du dernier siècle. En effet, le *Cato demoribus, ad filium*, y a tenu une grande place. On ne sait au juste qui est ce *Caton*. Quelques auteurs croient que c'est celui que Suétone nous représente comme doué d'une grandesagesse, « Maître unique et admirable, excellent grammairien, » grand poëte, capable de résoudre toutes les questions <sup>4</sup>.» -Ce qui convient assez à notre Caton, qui aurait vécu avant notre ère. Mais comme il parle lui-même de Lucain <sup>5</sup> (38 ansaprès J.-C.), d'autres le croient postérieur à notre ère. -Quoi qu'il en soit, ce livre a servi à populariser le nom de-Caton, et, dès le temps de Valentinien I<sup>ee</sup>, en 370, nous levoyons cité avec honneur par le médecin Vindicianus, dansla *lettre* qu'il adressa à cet empereur sur la médecine<sup>6</sup>.»

<sup>1</sup> Nam aut negari potest, id factum esse, quod laudetar; aut non eo nomine afficiendum, quo laudator affecerit, aut omnino non esse laudable, quod non recte, non jure factum sit. Quibus omnibus generibus usus est minis impudenter Cæsar contra Catonem meum. (Cic., Topics, c. 25; t. 1v, p. 324.) <sup>2</sup> Cic., Fam., vii, 24.

<sup>3</sup> Multa ... in costu familiarium... recitavit sicut Resoripta Bruto de Catone. (Suet., August., c. 85).

Tantam sit sapientiam adsecutus...
 Mirati sumus unicum magistrum,
 Summum grammaticum, optimum postam,
 Omnes solvere posse questiones (Suet., De illust. gramm., c. 11).
 Cato, I. :1, Prælognium.

\* Voir cette lettre dans les Medici antiqui, p. 86, Venet., 1547, in-fol.

48 and avant J.-C. WAPPONTS DES ROMAINS AVEC LES JUIPS. 463

Isidore le cite, en 826, dans son glossaire<sup>1</sup>, et Hincmar de Reims, en 882<sup>2</sup>.

Au 12° siècle, Jean de Sarisbury (en 1180) nous apprend que « ce petit livre était mis entre les mains des petits en-» fants, afin que, dès leurs tendres années, ils fussent limbus » des préceptes et des pratiques de la vertu <sup>3</sup>. »

Et en effet nous le voyons très-souvent cité dans le Verbum abbreviatum de Pierre le Chantre (mort en 1197), qui fat le livre des écoles supérieures de ce temps 4.

Ces vers moraux de Caton firent partie des lors de l'enseignement classique des écoles chrétiennes; nous les retrouvons en 1454, dans la bibliothèque d'écolier de Charles, duc de Berry, publiée par M. Vallet de Viriville, qui croit qu'il s'agit de Caton le grammairien, et qui nous apprend qu'on avait fait un abrégé de ce livre sous le nom de Chatonnet<sup>6</sup>. A l'invention de l'imprimerie, les exemplaires s'en multiplièrent à l'infini<sup>6</sup>.

Voici quelques-uns des préceptes moraux dont on prenait soin d'imbiber les petits enfants, pour nous servir des expressions de Jean de Sarisbury : «Abandonne à Dieu les » mystères, et de savoir ce que c'est que le ciel; puisque tu » es mortel, prends soin des choses mortelles. Eloigne la » crainte de la mort, car c'est être insensé que de se priver » des joies de la vie pour penser continuellement à la mort<sup>7</sup>.

' Isid., au mot Officiperdi; dans Patr. latine, t. 83, p. 1063.

<sup>2</sup> Hinemar, Opera; dans Pat. latine, t. 126, p. 379.

<sup>4</sup> In libello quoque quo parvuli initiantur, ut virtutis institutio et usus teneris ebibitus annis facile nequeat aboleri etc. (Joan. Saris. *Polycraticus*, l. vii.c. 19; dans *Patr. lat.*, t. 199, p. 655 et p. 178, 287, 470).

. Bist. de l'Inst. pub. en France. Voir cet ext. dans les Annales, 1. 1, p. 08 (5° sér.)

<sup>6</sup> Nous avons sous les yeux : *Dionysii Catonis de moribus ad filium*, lib. 1v, emendati, strictim et diligenter expositi, selectisque veterum sapientum inonitis ad provectiorum usum illustrati per Guil. Coeffeteau a Castro ad Lædum, Paris, 1648, in-12 de 790 p.

Mitte arcana Dei, cœlumque inquirere quid sit,

Cum sis mortalis, que sunt mortalis cura ...

Linque metum leti ; nam stultum est tempore in omni,

Dum mortem metuis, amittere gaudia vitæ.

(Catonis disticha, l. n, 2 et 3 preceptum, p. 338.)

### 464 TRADITIONS ET SUPENSTITIONS ROMAINES.

407 de Rome.

» Aime les autres, de manière à t'aimer toi-même 1. Celti » qui trompe en paroles, n'est pas en son cœur un ami fidèle; » fais toi-même la même chose, et rends tromperie potri trom-» perie. Si ta femme commence à devenir ennuyeuse; me » cherche pas à la garder 2, si devenir ennuyeuse; me

Nos lecteurs savent maintenant ce que c'était que Caton, quelle réputation et quelle influence il a ette, et ils peuvent le comparer à nos saints chrétiens.

6. Cicéron' repudie sa femme Térentia et épouse sa pupille Publila."

Cicéron était alors dgé de 62 ans, et il en avait passé 32 avec Terentia. A l'exemple de Caton', dé tous les hommes célèbres de cette époque, et en particulier à l'exemple de sa fille Tullie, qui venait de divorcer pour la seconde l'ois, il fit divorce avec Terentia. On en cité divers motifs; volci éeux qu'il donne lui-même dans une lettre à un de ses amis :

« Vous me félicitez sur le parti que j'al pris, et je chois à » la sincérité de votre compliment. Mais sachez que, dans in » temps si triste, je n'aurais pas pris cette nouvelle' réso-» lution, si, à mon retour, je n'avais trouvé mes affaites do-» mestiques dans un état aussi désordonné que celles de la » République. Car pour ceux auxquets, à cause de mes îm-» mortels bienfaits, mon salut et ma fortune devaient étré » très-chers, comme à cause de leur crime, je ne voyais dans » ma propre maison, rien de sûr pour rien, rien à l'abri d'etni » bûches, j'ai cru devoir me fortifier par la fidélité de hoù-» velles relations contre la perfidie des anciennes. C'est asser, » et peut-être trop, vous parler de mes affaires 3.» Nous avons traduit mot à mot cette explication obscure et

Dilige sic alios, ut sis tibi charus amicus (1. 1, h. 41, p. 211).

, τις guoque fao simile; sio ara deluditur anto (δ. 3, π°29, p. 200). Nec retincre velis, si capent, essa molesta. (δ. 1. μι, n. 12, λ. . . .

<sup>2</sup> Quod aµtem mihi de eo, quod egerim, gratularis, te ita velle certo eto : sed ego tam misero tempore nihil novi consilii cepissem, nisi in reditta meo nihilo mellores res domesticas, quam rempublicam offendissett. Quitor chim, ' pro meis immortalibus beneficiis, carissima mea salus et men fortunz esse debebant : cum propter eorum scelus utili mihi intra meas parteter tatula, nihil insidiis vacuum viderem, povarum me necessitadisum Additate' contin veterum perildiam muniendum putavi. Sed de nostris rebus satis, etiam mmium multa (Cic., ad Plancium, iv, 14, t. 14, p. 340).



### ant J.-C. BARPORTS DES POMALTS AVEC/LES JUIPS. 400

issée que donne Cicéron de son divorce. On na saile en qui s'adressent ces reproches. Ces bienfaits immortels rent s'entendre que de cena rendus à (la République : s et crimes ne neuvent s'adressen à son frère comme t certains commentateurs: et. d'ailleurs: quelle propouvait, lui offrir, sa nouvelle femmes a matrid 20/ rque donne une raison plus elaine pa gettaluger allaus in, l'affranchi de Cicéron, écrit que clétait à cause de chesses, pour avoir de quoi payer ses dettes et se li-Car cette fille était fort riche, et son père Publilius en int avait institué Cicéron son béritier fidéi-commis-pour rendre l'hérédité à sa fille guand elle serait ma-Mais comme il devait de grosses sommes, ses narents, amis lui persuadèrent d'épouser, cette jenne fille, maldifférence d'âge, afin que des biens de cette nouvelle. il eût de quoi satisfaire ses creanciers i, and interior ans après, le consulaire Calenus, s'il faut en groire i faisait en plein sénat le même reproche : « Qui ne ue, ta première femme, celle qui t'avait donné deux s, tu l'as répudiée, et que tu en as pris une autre ur de l'âge, bien que tu fusses décrépit, afin d'avoir une pour payer tes deltes ?. • ...... tig mid al trom je aussi dans sa réponse à ses Philippiques lui arer d'avoir répudié une femme auprès de laquelle il rieilli <sup>3</sup>, ». softweb them to be ntia soutenail que tous les prétextes que donnait n étaient faux, et la conduite de Cicéron donna un air de vérité à l'apologie de sa femme; car peu de après il épousa une jeune fille. Terentia faisait courir 2.44 - í. it que c'était pour sa beauté 4. » ju'il en soit, on voit gue cette société profondement.

ue dans la pratique, connaissait parfaitement la loi.

Cic., c. 41. Constraints and the state of t

### 466 TRADITIONS BT SUPERSTITIONS ROMAINES. 4

407 de Rame.

divine de l'indissolubilité du mariage, puisque ce divorce fut généralement blâmé. C'est ce que constate Quintilien, quand il dit que tous ses amis lui reprochaient : « de ce que à ses » âge il avait épousé une vierge. » Ce à quoi Cicéron répondit avec quelque impudence : « Demain elle sera femme <sup>1</sup>. »

Au reste, ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que nous allons voir Cicéron, répudiant cette même Publilia quelques mois après, et les accusations bien plus graves qu'on éleva contre lui à l'occasion de la mort de sa fille Tultia.»

7. Cicéron écrit : Brutus ou dialogue sur les orsteurs célèbres,

Les interlocuteurs de ces dialogues sont Cicéron, Brutus el Atticus. Il déplore les malheurs de la République qui ne lui permettent plus, arrivé à la maturité de son talent, de l'employer à diriger les affaires. Alors il se tourne vers l'étude des lettres. — Voici les documents les plus importants que cite Cicéron sur l'histoire, documents tous perdus :

Avant Périclès, rien d'écrit avec goût ches les Grecs. — Les premiers orateurs s'atlachent à rendre bonne une chose mauvaise. — Socrate les réfut et donne naissance à la philosophie. Démosthènes, le premier des orateurs. Démétrius de Phalère (celui qui fit traduire la Bible) plus agréable que se lide, commence la décadence.

Le premier Romain dont on doit reconnaitre l'éloquence est Lucius Brutus\_ qui chassa les rois. - Céthégus, le premier qualifié d'éloquent, l'an de Rome 545. - On conservait plus de 150 discours de Caton l'Ancien. Quant à sou Traité des Origines, que de beautés, que de lumières n'y déconvre-t-on pas ? -- Il y parle d'une Odyssée latine, presqu'auset vieille que les ouvrages de Dédale (que l'on attribue à Livius Andronicus). - La première comédie, célies de Livius, 514 ans de Rome. — Une Histoire grecque d'un Scipion. - Une autre de A. Albinus. - Ser. F. Pictor, antiquaire.- Les Annales de C. Fannius. - Un ouvrage de Lélius, contemporain de Scipion l'Africain, dans lequis il n'y a rien qui puisse être dit sur la religion d'une manière plus angustes (grande perte pour l'histoire). - Fannius, son Histoire, non dépourvue d'agrément.- L. Pison a laissé des Annales écrites d'une manière assez aride. -M. Scaurus écrit trois livres de sa propre vie. - Q. Catulus, écrit le livre de= son Consulat et de ses actions. - Antoine et L. Crassus, les plus grands orateurs romains. — Antoine laisse un Traité de l'éloquence, perdu ainsi que les discours de la plupart des orateurs. - L. Sisenna, une histoire bien supérieure à celles qui avaient paru jusqu'alors, mais éloignée de la perfection.-Ce qu'il pense de l'éloquence de César et ce que César avait écrit de l'éloquence de Cicéron <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cicero, objurgantibus quod sexagenarius Publiliam virginem duxiaset == Cras mulier erit, inquit. (Quint., l. vi, c. 3, De risu.)

<sup>2</sup> Voir ces textes dans ce Dialogue, ch. 72, 75.



### 5 ans avant J.-C. RAPPORTS DES ROMAINS AVEC LES JUIFS. 467

A la fin du traité il y a quelques mots qui, adresses à srutus, n'ont pas dû être sans influence sur la détermination pu'il prit deux ans plus tard d'assassiner César.

« En vous regardant, mon cher Brutus, je suis triste, vous dont la jeunesse, portée d'abord sur un trophée d'applaudissements, se trouve arrêtée par la malheureuse fortune de la République... Nons faisons des vœux pour vous, nous désirons que vous puissiez jouir de votre vertu; nous vous désirons cette République où vous pouvez faire revivre et même augmenter la gloire de vos deux illustres familles... Nous avons sur vous une double inquiétude, c'est que vous soyez privé de la République et que la République ne soit privée de vous<sup>1</sup>. »

Voilà ce qu'écrivait et publiait dans lout Rome Cicéron, sendant que César était parti pour aller faire la guerre en Ispagne.

8. Cleáran ácrit : De partitione eratoris dislogue.

C'est un dialogue avec son fils, où il donne une très-sèche malyse des préceptes de l'art oraloire.

### A. BONNETTY.

<sup>1</sup> Sed in te intuens, Brute, doleo, cujus in adolescentiam, per medias laudes masi quadrigis vehentem, transversa incurrit misera fortuna Reipublicæ : ie me delor tangit, hæc me cura sollicitat, et iune mecum, socium ejusdem t amoris et judicii. Tibi favemus, te tva frui virtnte cupimus ; tibi optamus um Rempublicam, in qua duorum generum amplissimorum renovare memoiam atque augere possis ... Ex te duplex nos afficit sollicitudo, quod et ipse tepublica careas, et illa te. (Cic., Brutus, 97; t. m, p. 730).

\* Cie., opera, t. 19, p. 355.

COMPTE-RENDU

### Compte-rendu.

# COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Le premier document que nous devons rappeler à nos abonnés, c'est le bref émané de S. S. Pie IX sur le congrès des catholiques tenu à Munich. Nous apprenons que ce brei n'a pas été reçu en Allemagne el en Angleterre avec tout le respect qu'il mérite, et cela nous étonne et nous afflige. Il n'v a là aucune condamnation, mais seulement des instructions et des conseils. On y demande l'adhésion, non-seulement aux dogmes expressément définis par l'Eglise (p. 213), mais encore à ce qui est transmis, comme divinement révélé, par le corps enseignant ordinaire de toute l'Eglise dispersée dans l'univers, et, de plus, aux décisions doctrinales des congrégations romaines, et aux points de doctrine, qui, d'un consentement commun, sont tenus dans l'Eglise (p. 214); mais n'est-ce pas là la première obligation de tout catholique, et ce en quoi il diffère du prolestant? Alors vourquoi ces mécontentements, pourquoi, comme on l'a fait en Angleterre, déclarer se soumeltre, et cependant abandonner ses travaux sous prétexte qu'on ne peut les faire accorder avec ce qui est défini par ce bref. Si les conseils sont recus de la sorte par ccux qui se portent pour apologistés et soutiens de l'Église, que deviendra son gouvernement? Comment se dire encore soumis à un chef? Tout gouvernement devient impossible.

Ceci nous amène à dire que cette grande réputation que nous avons faite à la science allemande est de beaucoup exagérée. Cette science est plus superficielle que profonde, plus nébuleuse que réelle. On nous a demandé souvent de faire connaître ce que l'on appelait *la science allemande*, et toutes les fois que nous avons voulu examiner quelques ouvrages assez vantés, nous y avons vu au fond plus de Rationalisme que de vraie science catholique. Les doctrines rationalistes de l'abbé *Gunther* et de l'abbé *Froschammer*, condamnées par

### A NOS XBONNES.

des Breis speciaux<sup>1</sup>; se retrouvent plus ou moins voilées dans la plupart des écrivains allamandre (Dug) ceci soit dit sans vouloir déprécier en rien les grands travaux de linguistique et d'exégèse bibliques, qui méritent une juste estime, et les Annales n'en laissent ignorer rien d'essentiel à leurs lecteurs.

Quant aux Congrès, nous voyons que Pie IX est loin de les interdire ou de les blâmer. Pour nous, nous les croyons trèsutiles. Il faut que les laïques se montrant ouvertement, et nous pouvons dire politiquement, chrétiens. Nous voudrions même voir ces manifestations plus fréquentes, et s'établir surtout en Italie, où nous ne voyons à regret aucune manifestation laïque pour la défense de l'Église. Mais nous voulons les Congrès, à la condition qu'on ne se croira pas un concile, où *l'idée* ou révélation personnelle tiendrait la place de la révélation traditionnelle, et qu'on se soumettra à l'autorité et au blâme, s'il le faut, du chef du Catholicisme.

Après cet enseignement d'autorilé apostolique, le document le plus important que les Annales aient mis au jour, est sans aucun doute le Commentaire historique et philologique du livre d'Esther, que M. Oppert, le principal investigateur de l'écriture et de la langue cunciformes, nous a donné. Chacun de nous avait sans doute appris les noms d'Esther, d'Assuerus et de Xerxes; mais aucune identité ou connexion p'existait entre eux. Le Xerxes de notre education n'était pour nous que ce puissant monarque asiatique qui, avec une nombreuse armée, jeta un pont sur la mer, la fit fouetter pour avoir renversé son ouvrage et englouti ses vaisseaux; projeta de tailler le mont Athos en statue, et vint se faire battre par une poignée de ces Grecs, qui ne sont restés dans notre mémoire que comme un peuple de héros en face du barbare vaincu. Mais grâce aux découvertes récentes, et toutes bien authentiques, voila que le Xerxes n'est autre chose que l'Assuerus de la Bible, le mari chéri et on peut dire respectueux de la belle Esther, le défenseur de Mardochée, celui qui connaît, respecte el fait respecter la religion des Juils. Le vrai dieu Jéhovah; il le proclame et ' Yoir nes hrefe dans les Annafes, taxy, pri \$30 ift; sorie), et birn, p. 1245 .... (5º série). v\* skars. House in: \_\_\_\_\_\_ 1863. (188 bol. de ta'cout. 1 "30" 1 "

### COMPTE-RENDU

le fait proclamer dans les 127 satrapies de son vaste empire. Quel jour est ainsi projeté sur les croyances de ce puissant empire d'Assyrie et sur les peuples qui l'habitaient! Comme neus le soupçonnions déjà, il est prouvé que le vrai Dieu était connu, sinon convenablement adoré, de tout l'Orient; et l'influence du peuple de Dieu est ainsi constatée, par l'histoire, d'une manière irréfragable.

Or, remarquons que ces études ne font que de naître; à peine on a commencé à lire cette langue perdue depuis plus de 2,000 ans. Elles se continuent avec un succès inouī, et bientôt nous en donnerons de nouvelles preuves; car M. Oppert nous prépare la traduction des plus anciennes inscriptions connues. Nous sommes très-fiers de pouvoir offrir à nos lecteurs les prémices de ces grands travaux, et, au nom de tous nos abonnés, nous remercions ici de grand cœur M. Oppert.

Nous avons aussi des remerciements à adresser à M. de Saulcy, pour la dissertation si curieuse qu'il a bien voulo publier dans le présent cahier. Nous avons déjà dit quelle en est l'importance; il s'agit de donner un nom et d'assigner l'époque d'une Reine juive dont il a trouvé le tombeau et le corps; il s'agit, de plus, de déterminer l'antiquité et la priorité des deux écritures hébraïques qui nous restent sous le nom d' breu carré et d'hébreu samaritain ; il s'agit de savoir s'il ester core des traces de ce temple de Salomon, la merveille du monde; il s'agit de savoir s'il existe un art juif à opposer à cet art grec et romain dont on a rempli notre mémoire et notre civilisation. Ce sont toutes ces questions qui sont remuées en ce moment, et M. de Saulcy, il faut l'avouer, est k premier à les avoir soulevées et décidées en grande partie. Les lecteurs des Annales les verront successivement passer sous leurs yeux avec tous les documents authentiques que ces questions peuvent exiger.

C'est pour les mettre au courant de ces questions que nous avons publié l'article sur l'ancienneté de l'hébreu carré et de l'hébreu samaritain, avec les divers textes qui y ont rapport, et celui du P. Froslich, qui nous donne l'opinion de la science avant les découvertes récentes.

### A NOS ADONNÉS.

L'est encore pour le même objet que nous avons fait traine la dissertation du D. Lévy sur les monnaies hébraïques, i donne l'opinion de la science actuelle telle que l'ont faite découvertes modernes. Les diverses planches que nous y uns jointes: les tombeaux des rois, l'inscription de la reine Sara, alphabets sémitiques anciens, complètent ces travaux, et nos teurs pourront dire qu'ils sont à la hauteur de toute la ence moderne.

Cette étude, nous le disons sans ombre de blâme, est trop gligée par les principaux organes de la presse religieuse et r les professeurs d'histoire et d'écriture sainte. On suit à la ste et on donne toute publicité à quelques rêves de cerveaux tionalistes, et l'on néglige de faire connaître et d'élever à la uteur d'une démonstration cette résurrection de la vérité plique qui parle dans toutes les parties du monde. Car c'est ici réalisation de la vision d'Ezéchiel. Les peuples ressuscitent, irs ossements se lèvent, revêtent de nouveau chair et muss, enfin ils parlent, et cependant leur parole reste renferée dans la prison restreinte de un ou deux livres, de une ou ux revues. A notre avis, c'est mal entendre la défense de la i en face de la critique rationaliste.

C'est pour continuer à montrer l'influence des Juifs sur les uples païens et la connaissance que ceux-ci ont eue ou pu oir des traditions bibliques, que nous avons continué nos ticles sur les Romains et les Juifs. Plusieurs utiles enseigneents nous paraissent acquis dans les cinq articles que nous ons publiés. Dans l'analyse, avec textes à l'appui, que nous ons donnée du traité de Legibus de Cicéron, nous avons ontré le vide de la base païenne donnée au droit et au deir. Ou cette base est nulle, ou, pour l'appuyer, il a fallu rearir à l'identification de Dieu et de l'homme: les textes sont icis. Et cependant nous avons montré que nos Philosophies idernes ont toutes adopté ces principes, quand elles ont né de s'appuyer sur la base réelle et historique des Révélans primitives; seulement, comme elles ont rejeté le Panilame, elles se trouvent un peu plus inconséquentes que les ilesophes antiques, et ont ainsi préparé le retour du Panisme où s'étaient jetés ces philosophes païens.

. :471

### COMPTE-RENDU

Plus d'un enseignement ressort aussi de cet esclavage qui dominait les chefs, les soldats et tout le peuple romain, et qui ne leur permettait pas de rien entreprendre avant d'avoir consulté le Daimonion. Peu de nos lecteurs savaient que la fameuse bataille de Pharsale, les grands événements qui se sont passés en Afrique et à Rome étaient faits sous l'influence du Daimonion. Le grand César lui-même n'en était pas exempt, et c'est sous cette impression qu'il monta à genoux les degrés du Capitole à la fin de son triomphe sur les Gaulois.

Mais ce qui doit être remarqué surtout, ce sont les rapports qu'il a avec les Juifs : ce sont eux qui le sauvent à Alexan drie; il honore et récompense le Grand Prêtre, donne à la Judée un Chef juif, et rend pour eux plusieurs décrets que nous nous glorifions d'avoir réhabilités à bon droit. Tous ces faits prouvent irrévocablement, selon nous, qu'il connaissait la religion Juive et les traditions Bibliques, et nous en donnerons d'autres preuves dans les articles suivants.

C'est encore un utile enseignement que celui de la dégradation morale par rapport au mariage, où étaient arrivés les saints et les saintes du Paganisme. On ne doit pas séparer les noms de Caton et de Cicéron de cette tache qui renverse une des lois morales les plus importantes.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le Tableau des migrations des peuples que nous a donné M. de Riancey. C'est là une preuve sans réplique de l'origine et de la fraternité de tous les hommes; c'est l'histoire réclle que l'on doit toujours offrir à ceux qui sont encore tentés de nier l'origine unique de la famille humaine.

L'influence des Juifs parmi les nations étrangères a été de nouveau constatée d'une manière authentique par les déux articles du R. Wylie sur leur existence en Chine. Quelques auteurs avaient déjà fait mention de ces fails; mais aucun ne les avait recherchés dans les livres chinois eux mêmes. Nous savons maintenant avec certitude que le Dieu des Juifs était adoré en Chine sous ce nom de Hoei, et que ce peuple y ávait, pour ainsi dire, une existence politique. Les Chinois pouvaient donc connaître les livres et la religion véritables.

Dans son travail sur la langue japonaise, M. de Rosny nous montre quelques-unes des affinités communes des peuples de l'extrême Orient. M. de Rougemont à continué ses ingénieuses probabilités sur les Kouas de l'Y-king, le premier et le plus obscur des livres sacrés de la Chine.

Nos abonnés ont pu voir la continuation ou le complément de toutes ces études dans les articles où M. Mohl expose les progrès constants qui ont lieu dans l'histoire et la littérature de tous les peuples de l'Orient. On voit avec quelle constance tous sont éveillés, pour ainsi dire, puis interrogés, et combien de faits nouveaux ressortent de cette élude. On a dû voir que tous tendent à confirmer les récits de nos livres.

M. Dumont a touché à une des plus funestes erreurs de notre enseignement, celui de prétendre que la morale existe en soi, et indépendamment de tout enseignement extérieur et de toute volonté de Dieu. Cette erreur, qui se trouve dans nos philosophies sous le nom d'essence des choses, est toute d'origine païenne, et l'on doit être étonné de la trouver dans des livres chrétiens, à la place de la morale enseignée et imposée de Dieu aux premiers hommes, puis promulguée au Sinaï. puis consacrée par l'enseignement de Dieu fait homme. M. Dumont dénonce la niaiserie de cet enseignement, et, chemin faisant, fait bonne justice de certaines réputations, et déplore la fortune de certains livres, par exemple de celui du Voyage du jeune Anacharsis et de son auteur, le rationaliste abbé Barthélemy. Les Annales ont déjà longuement traité ce sujet dans l'examen de la philosophie de l'abbé Noget Lacoudre, et des principes du P. Chastel, copiant les principes moraux de Cousin et de Socrate<sup>1</sup>.

Nous aurions voulu annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé Ubaghs avait cédé à nos prières, et que, conformément à la vérité et à la justice, il avait rectifié ce qu'il a dit de calomnieux et de faux sur la prétendue approbation que nous aurions donnée aux principes panthéistes exposés par le P. Moigno daus un ancien article inséré dans les Annales; mais nous avons le déplaisir de dire qu'il a persisté dans son refus de

<sup>1</sup> Voir Annales, t. XIII, p. 124, 136, 144 (3° série), et t. v, p. 127, t. vi, p. 240 (4° série).

### 474 COMPTE-BENDU A NOS ABONNÉS.

rectification. Nous sommes honteux pour lui de voir un homme de son mérite et de son caractère, professeur de philosophie dans une Université justement estimée, et à laquelle nous avons rendu de nombreux hommages, persister dans sa rancune et nous refuser une demande si juste, que nous pourrions l'exiger de par la loi. C'est la dernière fois que nous lui mettons sur le front ce déni de justice. Que Dieu le lui pardonne, nous le lui pardonnons.

M. Griveau a continué à exposer les phases diverses du long démélé de Fénelon et de Bossuet. Aucun des historiens précédents n'avait donné cette histoire d'une manière si détaillée et si exacte; elle est, comme on a pu le voir, d'une importance extrême. Elle nous fait connaître, en effet, toutes les phases des oppositions qui existaient malheureusement en France contre le Saint-Siége. Ces articles vont continuer, et seront d'autant plus intéressants qu'en ce moment c'est à Rome que la question va être discutée, et que c'est là que les deux illustres champions vont comparaître en présence de leur juge. Jamais débat plus important, plus magnifiquement soutenu de part et d'autre et plus mûrement décidé.

Dans son exposition de la question du vase du sang, si importante pour les archéologues, M. de l'Hervilliers a fait ressortir la sagesse de la décision du Saint-Office, qui, sans désigner, sans condamner personne, a seulement averti les archéologues chrétiens du danger qu'il y avait à vouloir infirmer cette preuve du martyre.

M. de l'*Epinois*, en nous rendant compte de l'*Histoire de* l'*Eglise*, que continue M. l'abbé *Vervost*, a fait ressortir l'importance des documents qui vengent Grégoire VII des accusations que trop d'auteurs, même catholiques, ont fait peser sur sa mémoire.

Nous ne devons pas oublier, en finissant, le savant et substantiel article dans lequel M. le chanoine Gaume nons a fait sentir l'importance et la portée du nom de Nouveau Testament, par lequel est désignée la collection des documents que le Christ a laissés à ses fidèles et à tous les hommes en général.

Tels sont les travaux des Annales; nous croyons n'avoir pas trop exallé leur importance. Il nous reste à dire que d'autres

### NOUVELLES ET MÉLANGES."

aussi précieux sont dans nos mains, et que nous espénons que nos abonnés en seront satisfaits, et incus continueront leur sympathie et leur soutien.

Le directeur-propriétaire,

A. BONNETTY.

# NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. - ROME. - Ouvrages mis à l'inder.

Par décret en date du 20 juin, la congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

La divina Comedia di Dante Alighieri, quadro sinattico, per Luigi Mancini, Jano 1861;

Mose, Gesu e Maometto, del barone d'Holbach, con la ginuta alla vita di Gesa di E. Renan. Milané, tipografica Scorza, 1963;

Mali della chiesa e remedii, analysi et proposte del P. Antonio Salvoni, exarciprete di Gavardo;

Victor Hugo : les Misérables, 1863;

Frédéric Soulié : les Mémoires du Diable; Si Jeunesse savait, si Vieillesse pouvait, et autres écrits semblables du même auteur;

Stendal (Henri Beyle) : le Rouge et le Noir, et autres écrits semblables du même auteur;

Gustave Flaubert : Madame Bovary; Salammbó;

Feyderu (Ernest) : Fanny, étude; Catherine d'Overmeyre, étude, et autres semblables du même auteur;

M. Champfleury : Bourgeois de Montrichart ; les Aventures de Mademoiselle Henriette ; le Réalisme, et autres du même auteur ;

Murger (Henri) : Scènes de la Vie de Bohême; Scènes de la Vie de Jeunesse; le Pays latin, et autres romans du même auteur;

Balzac (H. de) : le Père Goriot; Histoire des splendeurs et des misères des Courtisanes; Esther heureuse, etc., et tous les écrits du même auteur;

La Religieuse, par l'abbé \*\*\*, auteur du Maudit. Paris, 1864;

Daniel, e sea la proximidad del fin del siglo y principio del reino universal de Jesu-Cristo, hesta che es entregado a su Padre. Madrid, 1862. Prohibé par décret du 25 avril 1864; l'auteur s'est soumis louablement.

t prote analysise

. , •

. . . .

# TABLE GENERALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

### (Voir à la page 5, la table des articles.)

Abbon; sur la fin du monde à l'an 1000. 300 Ame; sa spiritualité prouvée par les

Peres. 239 Applen; sur les batailles livrées par César, 30; présages annonçant à Cesar, 30; présages annouçau a Rome la guerre civile, 125; argent consacré contre les Gaulois, 127 ; sur les rapports de César avec les philosophes d'Alexandrie, 156; sur la vertu de Caton. 459

Assuérus; analyse philologique de ce nom; preuves que c'est celui que les Grecs nomment Xerxès.

- Athéniens; décret qu'ils rendent en faveur d'Hircan. 288
- Augustin (S.); mal cité par M. l'abbé Ubaghs, 161, et par M. le ch. Claes-sens, sur la valcur de la philosophie. 162

Aulu-Gelle; sur un prodige après la bataille de Pharsale. 149

Balzac (H. de); à l'index.

475 Barthélemy (M. l'abbé); funeste influence de son Voyage d'Anacharsis, 234 ; loué et favorisé par les révolutionnaires, 358; extrait de ses Mémoires. 360

Blanc (M. Paulin); trouve la prose de l'an 1000. 300

- Blanc (M. l'abbé Th.); traduction de l'art. du R. Wylie, sur les Juifs en Chine (1<sup>er</sup> art.), 85; (2<sup>e</sup> art.), 165; aanalyse de la petite Somme de S. Thomas. 398
- Bonnetty (M.), directeur des Annales; quelques documents historiques sur la religion des Romains et sur la connaissance qu'ils ont pu avoir des traditions bibliques par leurs rapports avec les Juifs, formant un supplément à toutes les histoires romaines (49 ans av. J.-C.), 29; (48 et 47 ans av. J.-C.), 260; (46 et 45 ans avant J.-C.) 260, 364,443; analyse de l'Histoire du monde, de MM. de Riancey (1" art.), 75 sur une réponse faite par M. l'abbé

Ubaghs, à une réclamation très-légitime des Annales, 158; sur le chant du dernier jour, composé pour l'an 1000 où l'on prévoyait la fin du monde, 300; sur la Traduction du Nouveau Testament, de M. le chan. Gaume, 324 ; sur l'inscription du Mande, apporté de Jérusalem, par M. de Saulcy, 405; de la question de savoir si l'hébreu carré est plus mo-derne que l'hébreu samaritain, des monnaies juives, 416; compte-renda aux abonnés. 162

- Borghesi; se trompe sur les consulats de César. 264
- Bossuet; voir Fénelon.

### n

- Catéchisme raisonné; à l'Index. 404
- Caton d'Utique; sa vie; prête sa fem-me Marcle, 446; son rationalisme et son panthéisme, 452; doutes sur l'autre vie, sa mort, 455; son éloge par Ciceron, 455; son ivrognerie, 459.

Caton; l'auteur des Distiques, 462; mauvaise influence de ce livre. 463

Catulle; épigramme contre Vatinius.

266; satires contre Cósar. 291 Chant du dernier jour; prose de l'an 1000, avec le plain-chant noté. 300 Charencey (M. de); sur le livre: Un souvenir de Solfermo. 83

- Censorin; sur la réforme du calendrier. 220
- Cesar; sur les batailles qu'il livra, et le nombre d'hommes qu'il fit périr, 30; croit aux présages qui l'autori-sent à passer le Rubicon, 121; con-sacre des chevaux au dieu Mars, 128; livre la bataille de Pharsale, après avoir voué un temple à Vénus, 145; raconte les prodiges qui an-noncèrent sa victoire, 145; honneurs extraordinaires qui lui sont déferés, 153; sur les exactions de Scipion en Syrie, 154; visite les temples et les savants d'Alexandris, ies 156 ; preuves de son 3° consulat, er-reur des historiens, 260 ; sur son mépris et sa crainte des augures,

- 271; décrets qu'il rend en faveur des Juifs, 280, 384; satires de Ca-tulle contre lui, 291; crainte des augures, en Afrique, 369; hon-neurs divins qui lui sont rendus, déclaré demi-Dieu, 371; invoque la fortune et le Daimonion, 372; croit aux charmes, 372; sarcasmes con-tre ses mœurs, 573; sur ses triomphes, sa chute et son ascun-sion au Capitole à genoux, 374; 374; fait effacer son titre de demi-Dieu, 373; récitait un carmen en montant en voiture, 376; jeûnalt une fols le mois, 376; consacre un temple à Vénus, 377; il sacrifie deux vic-Vénus, 377; il sacrifie deux vic-times humaines, 378; réforme le calendrier, 380; ses lois, 381; nie les peines après la mort, 454; compose l'Anti-Caton. 459
- Champfleury ; à l'index. 475 Cicéron ; analyse de son traité de legibus, 32; a pour base les idées in-nées, 33, 42; copié par les philoso-phes chrétiens, 34; théorie pan-théiste de la raison et de l'homme, 36; proscrit les dieux étrangers comme Moise, 54; sa croyance aux augures, 133; sur les présages avant augures, 133; sur les présages avant la bataille de Pharsale, 139; que Pompée ajoutait beaucoup de foi aux présages, et que c'est sur cela qu'il livra la bataille de Pharsale, 144; sur le consulat de Vatinius, 265; sur la manière dont César fabriquait ses décrets, 281; se rappro-che de César, 413; son éloge de Caton, 455; excuse le suicide, 457; ce qu'il pense de l'Anti-Caton de César, 459 ; il répudic sa femme, 464 ; son Brutus, 466; sa partition oratoire, 467
- Claessens (M. ie ch.); tronque une citation de S. Augustin, sur la valeur
- de la philosophie. 162 Cloquet (M. l'abbé) à l'index, et sa soumission. 406
- Compendium philosophix de S. Sul-pice; copie Cicéron sur la connaissance de Dieu. 39 244

Concives (ad) ; à l'index. T

Daniel; soumis à l'index.

- 475 Démétrius de Phalère; traduct. de la Bible en grec; connu de Cicéron. 59
- Denys d'Halicarnasse; sur les sacrifices humains autorisés par Romulus. 378 Dieu ; noms que les Chinols donnent
- au Dieu des Juifs, 94; l'idée qu'ils s'en font.

décrets qu'il rend en faveur | Dion; sur le présage qui autorise César à passer le Rubicon, 122; présages annoncant à Rome la guerre civile, 125; autres dans le camp de Pompée, 130; et à Rome avant le départ de César, 136; sur l'oracle du Nym-phæum, 137; sur la croyance de César aux prodiges, 138; prodiges après la bataille de Pharsale, 148; sur la mort de Pompée, 152; prodiges à Rome après la bataille, 153; sur les sacrifices humains qu'on y découvre, 153; sur les honneurs extraordinaires accordés à César : 153: prodiges à Rome, pendant que César

- est en Egypte, 268; nouveaux prodi-ges, 369; César déclaré demi-Dieu. 371 Dumont (M. Ed.): les philosophes avant le christianisme (1° art.), 230; (2° art.) 348
- Dunant (M.); annonce de son livre : Un souvenir de Solférino. 82

### R

- Epinois (M. del'); analyse de l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Vervost; Grégoire VII. 200
- Esdras; preuves qu'il ne fit que rectifler et non inventer l'hébreu carré, 411, 420; ce qu'en disent les divers auteurs, 428; ce qu'en dit la Bible. 431.
- Esther (la reine); preuves qu'elle fut la femme du roi Xerxès. 7
- Esther (le livre d'); commentaire sur ce livre par M. Oppert, comparé avec les découvertes cunéiformes perses, 7; analyse historique, 8; preuves historiques de sa véracité, 11; preuves philologiques. 24
- Evagrius; sur la lecture Pipi. 419

### F

- Fastes capitolins; extraits sur les consulats de César. 263
- Fénelon; étude nouvelle sur la condamnation de son livre : les Maximes des saints (3° art.), 61; (suite). 107; (4° art.), 185; (suite), 245; (5° art.). 325
- Feydeau (Ern.); à l'index. 475 Flaubert (Gust.); à l'index. 475 Florus; présages qui annoncent la dé-
- faite de Pompée, 144; sur Caton. 460
- Frœlich (le P.); sur la question de sa-voir si l'hébreu carré est plus ancien que l'hébreu samaritain. 424

181 Gaume (M. le chan.); sa traduction du

Nouveau Testament, 321; réflexions sur ce titre. 327

George Sand; tous ses ouvrages à l'index. 944

Gravures; notes du Chant du dernier jour, 300; plan du tombeau des rois à Jérusalem, 407; inscription du tombeau de la reine Sara, 408; alphabets hébreu, araméen, babylonien, des monnaies et samaritain. 436

Gresset; louangeur de Socrate. 234

Griveau (M.); étude nouvelle sur la condamnation du livre de Fénelon : les Maximes des saints (3° art.), 61; (suite), 107; (4° art.), 185; (suite, 245; (5° art.). 325

Guénebault (M.); annonce des tapisseries de l'apocalypse. Guettée (M. l'abbé); à l'index. 402

241

H

- Hamel (l'abbé du); copie Cicéron sur la définition de la loi, 34, 40; cite le grand Jupiter pour preuve de la loi naturelle. 51
- Hébreu carré; preuves qu'il est plus ancien que l'hébreu samaritain des monnaies. 411, 416
- Hervilliers (M. de l'); sur le décret qui déclare le vase du sang une preuve du martyre. 99
- Hircan; vient au secours de César en péril en Egypte, 274 ; décrets rendus en sa faveur par César, 280; par les Athéniens. 288

Hollick (Fed.); à l'index. 244 Horace; sur l'ivrognerie de Caton. 450 419

Huet; sur la lecture Pipi.

- Hugo (Victor); à l'index.
- Hypsicrate; sur les services rendus à César par Hircan. 275

475

la-cchus; se rapporte peut-être à l'la des Juifs. 57

- Jérôme (S.) ; examen critique du texte où il dit qu'Esdras a trouvé l'hébreu carré, 416, 422; sur l'ins-cription que portait le front du grand prétre, 419; qu'Abraham savait deux 430 iangues.
- Joannis (M. Léon de); annonce de ses tapisseries de l'apocalypse. 402
- Josephe; sur l'empoisonnement d'Aristobule par l'ordre de Pompée, 135; que les Julfs sauvent César dans Alexandrie, 274; les décrets en faveur des Juifs de Lentulus, 277; de César, 280, 283, 286; si Esdras a inventé l'hébreu carré. 429 i

Juifs; recherches dans les livres chinois sur leur existence en Chine (1" art.), 85; hign est le nom de leur religion, 87; sur leur nom, 93; sur le nom donné à leur Dieu, 94; (2° art.) sur le nom de leurs chefs, 165; sur l'édit qui les supprima, 169; sur leurs localités, 173; leurs priviléges, 176; état actuel, 180; idée que les Chinois ont de leur religion. 181

Juifs; dans le camp de Pompée, 156; services qu'ils rendent à César, le sauvent dans Alexandrie, 273; décrets rendus en leur faveur par Lentuins, 277; par César, 280, 384; et par diverses villes. 285

Julien (M. Stan.); annonce de sea Mé-394 langes de géographie.

- Julius Obsequens; présages annonçant la guerre civile à Rome, 123; autres annonçant la défaite de Pompée, 141; autres après la bataille de Pharsale. 147
- Juvénal; sur l'explation de marcher sur les genoux. 375

Kardek (M. Allan); à l'index. 404 Krebsius; sa défense des décrets ren-

dus en faveur des Juifs. 280 L

a Fontaine; louangeur de Socrate. 232

- Lebreton (M. l'abbé); analyse de sa pe-tite Somme de S. Thomas. 398 298 Lentulus; décrets en faveur des Juifs.
- 977 Lévy (M. le d.); dissertation sur les inscriptions des monnales hébraiaues. 434
- Liturgie de Lyon (livres sur la); mis à 404 l'inder.
- Lucain; sur les présages annonçant à Rome la guerre civile, 124; description d'une procession ou supplication à Rome, 127; sur une consultation de la Pythie, et constate que les oracles avaient cessé de parler, 131; prodiges qui avertissent Pompée de sa defaite, 140, 142; autres après la hataille, 148; sur saint Caton gul prête sa femme, 450; sur son ratio-nalisme et son panthéisme. 453

- Mancini (E.); à l'index. 475
- Marcie, femme de Caton, est prêtée ar son mari à un ami, 446; quali-Îl<del>és</del> sainte. 447
- Malter (M.); à l'index. 404

244

Maudit (le); à l'index.	244
Minutius (Felix); contre Socrate.	236
Mistrali (Fr.); à l'index.	244
Mohl (M. Jules) de l'Institut; tal	bleau
des progrès faits dans l'étude	
langues, de l'histoire et des r	
tions religieuses de l'Orient per	
les années 1861-1863 (3º art.)	
toire des Arabes, 218; sciences.	
littérature, 224; inscriptions hi	
rites, 311; cunciformes.	
Monnales hébraiques; dissertatio	
leurs inscriptions.	434
Moretti (And.); à l'index.	244

Mort de Jésus ; à l'index.

- Morts: ensevelis chez les Romains, 59
- Munich; bref de Pie IX du 21 décembre en septembre. 475
- Murger (Hen.); à l'index.

### N

Nouveau Testament; traduit par M. le chan. Gaume. 321

Olbach; mis à l'index.

- 475 Oppert (M.); commentaire historique
- et philologique sur le livre d'Esther. 7 Origène; sur le tau en forme de croiv.
- 424 P
- Panvinius; se trompe sur le 3º consulat de César. 262
- Pape-Charpentier (M=\*); soumise à l'index. 244
- Pauthier (M.); note sur le nom des mahométans en Chine, 270; et sur la dissertation de R. Wyllesur les Juifs en Chine. 85, 165
- Perrone (le P.); copie Cicéron sur la connaissance de Dieu. 39
- Pétrone; présages annonçant la guerre civile à Rome. 123
- Peyrat (M.); mis à l'index. 404 Philon; si Esdras a inventé l'hébreu
- carré. 430
- Philosophie de Lyon; copie Cicéron sur la connaissance de Dieu. 39
- Philothée; mis à l'index. 404 Pie IX; bref Tuas libenter du 21 décem-
- bre 1863 sur le congrès des savants tenu à Munich en septemb. 1863. 207
- Pierart (M.); à l'index. 404 Pipi; les Grecs lisaient ainsi l'inscrip-
- tion qui était gravée sur le front du grand prétre. 419
- Pline; sur les hatailles livrées par César, 30; sur le phailus servant de préservatif, 372; sur un carmon que

récitait César, 376; sur un carmen de Caton. 435

- Plutarque; sur les batailles livrées par César, 30; sur le présage qui auto-rise César à passer le Rubicon, 121; sur ceux qui annoncent la victoire de César, 142; et la défaite de Pompée, 143; autres sur sa fuite, 150; sur la superstition de César, 369; sur la réforme du calendrier, 381; sur Caton qui prête sa femme, 447; sur le divorce de Cicéron. 465 465
- Pompée; se laisse guider par les présages dans sa guerre avec César, 130; sa perte annoncée, 140; livre bataille d'après des prédictions favorables, 140; livre bataille 144; décrets en faveur des Juifs. 275
- Pontifice (il); à l'index. 944 Pourchot (le doct.); copie Cicéron pour la définition de la loi. 84

### R

- Raison; théorie panthéiste de Cicéron, 36; et de Caton. 452
- Renan (M.); réfutation de son opinion sur le tonibeau de la reine Sara. 405 Riancey (M. H.); analyse de son livre :
- Histoire du Monde. 75
- Romains; preuves des rapports qu'ils ont eus avec les Juifs (9° art.), 29; (10° art.), 120; (11° art.), 260; (12°
- art.), 364; (15° art.). 443 Rosny (M. Léon de); annonce des Mé-langes de M. Sta. Julien, 324; affinité du Japonais avec certaines langues asiatiques 387
- Rougemont (M. Fréd. de); notice sur le Y-King (3° art.). 294
- Rousseau (J.-B.); louangeur de Socrate. 273

- Sabazius; chassé d'Athènes, est peutétre le dieu Sabaoth. 57
- Sacrifices humains à Rome, pendant la guerre de Pompée et de César, 153; deux hommes sacrifiés par César, 378; pratiqués par Romulus et autorisés par les lois. 378 475
- Salvoni (Ant.); à l'index.
- Sara, la reine; découverte de son tombeau. 405
- Sarisbury (Jean de); sur les distiques de Caton. 463
- Sauley (M. de); lettre à M. Bonnetty, 407; dissertation sur l'inscription du tombeau de la reine Sara. 408
- Sénèque; sur la superstition de marcher sur ses genoux. 875
- Sibylle; ses vers annonçant la guerre civile, chantés à Rome. 126

404

475

### Siebold: ses travaux sur le japonais 389

- Socrate; auteur de la morale en soi, suivie sottement par les philosophes chrétiens, 230
- Sophronius; mis à l'index.

Soulié (Fréd.); à l'index.

Stendal (H. Bayle); à l'index.

- 475 Strabon; sur les services rendus par Hircan à César, 275; sur Caton. 450 Suarez; emprunte à Cicéron que la loi
- dépend de la raison seule, 34; sur la loi naturelle, son incohérence. 49 Suétone; sur les batailles livrées par
- César, 30; sur le présage qui autorise César à passer le Rubicon, 122; sur le cheval de César avec des pieds en forme de doigts, 269; sur les hon-neurs divins rendus à César, 371; sur l'immoralité de César, 373; sur la chute de César le jour de son triomphe. 374

Т

423 Tau; en forme de croix. Tertullien ; contre Socrate et les phi-236 losophes.

- Tesson (M. l'abbé); traduit les neumes du Chart du dernier jour. 300
- Tibulle; sur la cérémonie de marcher sur ses genoux. 375
- Tite-Live; sur les prodiges qui suivi-rent la bataille de Pharsale, 146; sur les sacrifices humains autorisés chez les Romains. 379
- Fombeau des rois; son plan, 407; de la reine Sara. 408

### IJ

Ubaghs (M. l'abbé); refuse contre toute lovauté de rectifier sa fausse accusation de panthéisme contre les Annales, 158; aggrave son accusation dans sa réponse, 159; est panthéiste,

- 161; citefaussement S. Augustin, 159; copie Cicéron sur la ressemblance avec Dieu, sans faire mention de l'identité. 41
- Ultima persecutione; à l'index et sou-244 mis.

v

- Valère Maxime; sur une consultation de la Pythie lors de la guerre civile, 131; présages qui annoncent la défaite de Pompée, 141; prodiges qui suivirent la bataille de Pharsale, 147; sur la fuite de Pompée, 151, 152; appelle Caton saint. 452
- Vase du sang; décret qui le déclare une preuve du martyre. 99
- Velleius Paterculus; sur la vertu de Caton. 451
- Vervost (M. l'abbé); analyse de son Histoire ecclésiastique. Vigil (Franc.); mis à l'index. 200

404

- Virgile; sur Caton. 450 Vogué (M. Melchior de); examen de son opinion sur l'antiquité du tombeau de la reine Sara, 405; s'il a raison de soutenir que l'hébreu carré est plus récent que l'hébreu samaritain. 416 W
- Wylie (le R. Al.); recherches dans la littérature chinoise sur l'existence des Juifs en Chine (1er art.), 85; (2e art.) 165 х
- Xerxès; c'est le roi que la Bible nomme Assuérus, 7; histoire chronologique des principaux événements de son règne. 11

### v

Y-King; notice sur ce livre sacré des 294 Chinois (3° art.)

# 480

Versailles. --- Imprimerie de BEAU joune, rue de l'Orangerie, 36.



11.144

# PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

# **RECUEIL PÉRIODIOUE**

DESTINE & FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme.

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND, DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME. ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

- toot

LISTE ALPHABÉTIOUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME : M. l'abbé de BARRAL. — M. l'abbé BLANC. — M. BONNETTY, de l'académie de la Beigion catholique de Rome, et de la société asiatique de Paris. — M. l'abbé CARRÉ, — M. CUSTE, de l'Institut. — M. l'abbé DAVIN. — M. le chavoine DEDOUE. — M. le chevalier DRACH. — M. Edouard DUMONT. — M. le chavoine DEDOUE. — M. le chevalier DRACH. — M. Edouard DUMONT. — M. l'abbé GAINET. — M. Algor GRIVEAU, Juge à Nevers. — M. l'abbé de LADOUE. — M. l'abbé LAURENT DE ST-AIGNAN. — M. Edmond LE BLANT. — M. de L'HENVILLIERS. — M. l'abbé MALÉ. — M. l'abbé MIGNE. — M. Jules MOHL, de l'Institut. — M. Henri de RIAN-CEY. — M. RIO. — M le Vicomie de BOUGÉ. — M. Fréd. de ROUGEMONT. — M. TAMIZEY de LAROQUE. — M. VVESCHER.



CINOUIÈME SÉRIE.





- 2-

89° VOLUME DE LA COLLECTION

## PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE. RUE DE BABYLONE, Nº 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

Versailles. -- Imprimerie de BEAU joune, rue de l'Orangerie, 38.

## TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

### Nº 55. - JUILLET 1864.

Note sur une inscription chrétienne du musée de Vienne (Isère), sur les noms njurieux donnés aux premiers chrétiens, par M. Edmond Lr. BLANT. 7 Étude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints, dans ses rap-

ports avec la situation de l'Eglise de France et du Saint-Siége, à la fin du vue siècle, d'après la correspondance de Bossuet et de Fénelon; pour servir le supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet, par le cardinal de BAUSSET, (5° article), par M. Algar GRIVEAU, juge au tribunal de Nevers. 18

Les Philosophes avant le christianisme. La morale en soi (3° art.), par

W. Ed. DUNONT. Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des tradiions religieuses des peuples de l'Orient, pendant les années 1861, 1862, 1863 5° art.), par M. Jules Monz, de l'institut. 49 Loy de Beaumont, coup d'œil sur les libertés et les institutions du moyen

ige, par M. l'abbé Defourny. — Analyse par M. l'abbé Gainer, curé de Cormon-renil. RA

Analyse du Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le chev. de Rossi, par M. l'abbé Th. BLANC, curé de Domazan. RR

Contes populaires de la Norwége; analyse par M. Victor Pierre. 74 Réflexions instructives et curieuses sur la Patrologie latine et grecque publiée par M. l'abbé Migne. 77

Nouvelles et mélanges. — Publication des Monuments de la Géographie, de M. Jomard. 84

Nº 56. - AOUT.

La vie de N.-S. Jésus-Christ; - Dieu et l'homme; - Le monde avant le

La vie de n.-S. Jesus-Linist; — Side de Nerry. 85 Christ, par M. VEUILLOT. — Analyse par M. BONNETTY. 85 Les Philosophes avant le christianisme. La morale en soi (4° et dernier art.), 105

Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient, etc. (5e art.), par M. Jules MONL, de l'Institut. 117

La Terre sainte, etc., par M. l'abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN; extrait sur le Tombcau des Rois. - Analyse par M. BONNETTY. 132

Lettre à un jeune homme sur l'enseignement de la Philosophie dans les mai-148 sons d'éducation, par M. l'abbé Carné.

Bourdaloue au collége, ou deux livres de prix de Bourdaloue, par M. l'abbé 153 de BARRAL.

Preuves que Shakespeare a vécu et est mort catholique, par M. Rio. — Ana-lyse par M. BONNETTY. 159

### Nº 57. - SEPTEMBRE.

Nouvelles découvertes faites dans l'histoire primitive de l'Egypte; rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. le vicomte de Roucz. 165 Histoire du monastère de Lérins, de M. l'abbé Allizz; analyse par M. l'abbé

DEDOUE, chanoine de la métropole de Paris. 179

Origine orientale et migrations diverses des peuples de l'Europe (1er art.), par i93 M. Henry DE RIANCEY.

Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des tralitions religieuses des peuples de l'Orient, etc. (6° et dernier article), par M. Jules Mont, de l'Institut. 213

S'il est vrai que S. Jean Chrysostome faisait sa lecture habituelle des comédies d'Aristophane, par M. TANIZEY DE LARROQUE et M. BONNETTY. 229

### TABLE DES ARTICLES.

Rapport lu à l'Académie des sciences, sur les générations spontanées, par M. Coste, membre de l'institut. - Analyse et extraits par M. BONNETTY et 235 M. L. GRANDEAU.

Nouvelles et mélanges. — M. l'abbé Ubaghs se décide à publier la lettre de M. BONNETTY au P. RAMIERE. 244

### Nº 58. - OCTOBRE.

Actes de S. Eugène, compagnon de S. Denys l'aréopagite, évêque de Tolède, martyr à Deuil, près Paris, edites pour la premiere ivie a apres de la Bibliothèque impériale (1er art.), discussion préliminaire, par crits de la Bibliothèque impériale (1er art.), discussion préliminaire, par 245 martyr à Deuil, près Paris, édités pour la première fois d'après deux manus-M. l'abbé DAVIN, aumônier de l'école militaire de Saint-Cyr.

Le testament de Shakespeare prouvant qu'il est mort catholique, par M. Frédéric de Rougemont. 268

Origine orientale et migrations diver. es des peuples de l'Europe (2° art.), par Henri de RIANCEY. 273 M. Henri de RIANCEY.

Nouvelles inscriptions historiques, religieuses et philologiques, recueillies en Égypte par M. Wescher. 289

Histoire du monastère de Lérins; son enseignement .- Défense de S. Fauste, évêque de Riez, par M. l'abbé Alliez, analys- par M. BONNETTY. 304 Défense des Évangiles contre la critique moderne, par M. l'abbé MEIGNAN;

analyse par M. Pubbé MALE. 316

Nouvelles et mélanges. - Découverte d'une manufactures d'armes faites en silex. 322

Bibliographie. - Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale, par M. REINAUD, de l'Institut. 321

### Nº 59. - NOVEMBRE.

Dissertation sur l'autel du Dieu inconnu des Athéniens, et que S. Paul leur fit connaître, par M. le chev. DRACH et M. BONNETTY. 825

Texte latin des actes de S. Eugène, d'après le manuscrit 1864 de la Biblio-thèque impériale (14º siècle), et les variantes et additions du manuscrit 1040, fonds St-Germain, par M. l'abbé DAVIN. 870

Notice sur Mgr Gerbe:, évêque de Perpignan (1ºr art.), par M. l'abbé de 384 LADOUE.

Philosophie de la prière, par M. LAURENTIE; analyse et extraits, par M. Bon-399 NETTY.

Nouvelles et mélanges. - Découverte d'un calen irier romain à Pompéi. 404

### Nº 60. - DECEMBRE.

Etude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints, etc. (6ª art.), 405 par M. Algar GRIVEAU.

Notice sur Mgr Gerbet (2° art.), par M. l'abbé de LADOUE. 424 Lettres à un jeune homme sur l'enreignement de la philosophie dans les maisons d'éducation (2º lettre), par M. l'abbé CARRÉ. 432

Cours complet de patrologie (2º partie); Pères grecs; liste des auteurs contenus dans les tomes 111 à 127, par M. BONNETTY. 442

Histoire de l'Église catholique en France, de Mgr JAGER; analyse par M. de 453 L'HERVILLIERS.

Lettre de S. E. le card. Patrizi, obligeant M. l'abbé Ubaghs à corriger sa 464 philosophie. 471

Compte rendu à nos abonnés, par M. BONNETTY.

#élanges. Nouvelles questions sur le testament de Shakesprare. 474 476

Table des matières, des auteurs et des ouvrages.

# ADDALES

DR

# PHILOSOPHIE CURÉTIENNE

CINQUIÈME SÉRIE.

v\* serie. Tome x. - N\* 55; 1864. (69\* vol. de la coll.) 1

### Conditions de la souscription.

Les Annales paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec Gravures ou caractères étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au Directeur, rue de Babylone, nº 10.

### **CONCORDANCE ET PRIX**

des Séries et de la Collection des Annales :

1 <sup>re</sup> série. – 12	volumes.		tome	1	à	12.	Prix	: 4	ſr.	le	vol.
2• série. – 7	vol.		t.	13	à	19.		- 4	fr.	le	vol.
3° série. – 20	vol.		t.	20	à	39.		- 4	ſr.	le	vol.
4° série. — 20	vol.		t.	40	à	<b>59</b> .		- 4	ír.	le	vol.
5° série. — 9	vol.	-	t.	60	à	<b>68</b> .		10	ſr.	le	vol.

Chacune de ces séries est terminée par une Table générale des matières, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne des facilités pour le payement.

S'adresser directement au bureau.

# ANNALES

## DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

## Numéro 55. — Juillet 1864.

# Archéologie chretienne.

# **NOTE SUR UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE**

DU MUSÉE DE VIENNE (Isère) 1.

Une colombe **P** Une colombe une paime. **Une** colombe

FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE RELIQVIT. HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA FIDES MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA TINTA. CRIMINA DEPOSVIT FONTE RE NATA DEI. AD HVNC MARTVRIBVS SEDEM TRIBVENTIBVS APTAM. GERBASIVM PROCEREM PROTAGIYMQ COLIT. EMERI TAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIOELE CONFESSA.... T SANCTIS QVAE SOCIATA IACET.

Parmi les inscriptions antiques où se lit le nom de saint Martin<sup>2</sup>, celle de Fædula semble se distinguer par une mention précieuse pour l'histoire de la vie de l'illustre confesseur; si l'on admet que la chrétienne ait été baptisée dans le lieu où nous retrouvons sa sépulture, l'épitaphe confirmerait, en effet, ce qu'écrit saint Paulin de Nole sur la présence de saint Martin à Vienne<sup>3</sup>. La mention d'une basilique dédiée aux deux martyrs, dont ce dernier apporta des reliques en Gaule<sup>4</sup>, offre un grand intérêt local. Fædula, dit l'inscription, a été ensevelie auprès de ces patrons illustres; j'ai déjà parlé dans

<sup>1</sup> Extrait du t. 11 des Inscriptions chrétiennes de la Gaule, actuellement sous presse.

<sup>2</sup> Cf. Inscrip. chrét., t. 1, p. 246; Murat. Nov. Thes. 1929, 6; Antiquit. ital. XL, t. 111, p. 493, etc. On possède deux autres épilaphes où sont nommés, comme ici, les pasteurs de la main desquels des fidèles ont reçu divers sacrements. (Appianus, p. CXL1; Fabretti, p. 741, n° 505. Cf. Garucci, Vetri, p. 55.)

<sup>3</sup> Epist. XVIII, Victorio, § 9, nº 399. Ed. Murat. p. 102.

4 Greg. Turon. H. Fr. 1, 31, 5; De glor. Hart. 1, 47.

,

### NOTE SUR UNE INSCRIPTION

ce recueil et j'aurai à m'occuper encore de celte pratique des premiers siècles <sup>1</sup>.

Le nom de la chrétienne de Vienne <sup>2</sup> me semble digne d'attention. Les vocables, à la série desquels je crois pouvoir le rattacher, n'ont pas été très-répandus chez les premiers fidèles; mais le nombre en est assez considérable pour qu'il importe d'en tenir compte et d'en rechercher l'origine.

L'esprit de la société païenne se reflète jusque dans le choix des noms propres. Noble, élégante et de vie facile, elle voulait des vocables faits pour rappeler des idées élevées, riantes ou de favorable augure. Rien de plus répandu que les noms empruntés aux vertus généreuses : Pietas, Probitas, Æquitas, Dignitas et leurs dérivés; ceux qui semblaient d'heureux présage : Abascantus, Profuturus, Fortunatus, Felicitas, Eutychus et ses congénères; ceux qui rappelaient à l'esprit des idées riantes ou de gracieuses qualités : Melite, Hedone, Lepos, Eros, Amor, Suavis, Amænus, Amabilis, Jucundus, Charisius, Elegans, Cale, Prepon, Prepusa et le diminutif précieux Felicula<sup>3</sup>. Par une afféterie, dont se raillait Auguste <sup>4</sup>, les païens empruntaient encore de délicates appellations aux parfums, aux fleurs, aux perles, aux pierres fines <sup>5</sup>. Nés et vivant au milieu

<sup>1</sup> Dissert. nº 41, 293, 354 et 492.

<sup>2</sup> On a, je crois, donné trop d'importance à la barre verticale qui précède ce nom. Il ne s'agit sans doute ici que d'un faux trait sans nulle valeur, comme dans une inscription de Salles (*Insc. chrét. de la Gaule*, n° 612), où une lettre a été tracée plusieurs fois sur le marbre, avant de prendre sa place définitive.

<sup>3</sup> Voir, pour tous ces noms, les tables des grands recueils épigraphiques.

Vale, mel gentium, écrivait l'empereur à Mécène, melcule, ebur ex Etraria, laser arctinum, adamas supernas, tiberinum margaritum, Cilniorum
smaragde, jaspi figulorum, berylle Porsennæ. » (Macrob. Saturn. 11, 4; voir aussi Plaut. Casma, 1v, 4, v. 759, 760; Asin. 111, 3, v. 76).

<sup>4</sup> Mus. Verron. 352, 5, C. Egnatio. C. P. Cinnamo Egnati Amomys et Nardvs; Fabretti, 1v, 358, Mvrriae Cinnamidi, etc.; Grut. 1840, I, Viola; Mus. veron. 396, Yacentho; Mar. Acta S. Vict. p. 148, Et. laetvs. omni. more. Rhodanthion. | Nec sit mirvm quod dvlcis amoenvs. | In vita fverit. nomine. floris erat. Cf. Maitial, Epigram. 1x, 12, etc.; Mus. ver. 454, 7, Vnio; Murat. 1218, 9, Gemmvla; 1605, 8, Margaris; Rein. p. 596, Sardonyx; Mar. Arv. p. 560, Sardonvx; Doni, VII, 20, Amethystus; Murat. 76, 8, Berryllvs; Mar. Arv. p. 343, Zmaragdvs; C. L. Visconti, Le escavazioni ostiensi, p. 62, Hic. viridis gemmae | Practiosae nomen hab | ebat. etc.

### CHRÉTIENNE DE VIENNE.

des gentils, les chrétiens suivirent souvent cette coutume; mais, dans le choix des noms, comme sur tant d'autres points, l'antagonisme me semble parfois avoir fortement marqué son empreinte.

A côté de vocables gracieux et recherchés, comme ceux des païens, je rencontre souvent, chez les fidèles, des appellations qui sont autant d'injures : Importunus, Malus, Alogius, Fugitivus, Projectus, Exitiosus, Injuriosus, Calumniosus, Contumeliosus, puis d'autres, enfin, si repoussants que l'on hésite à les transcrire, Stercus et Stercorius.

Pour retrouver l'origine de ces noms, qui contrastent si singulièrement avec l'élégance, la recherche païenne, avec l'éloignement des anciens pour les noms ridicules ou abjects ', il faut, je crois, remonter jusqu'à l'âge des persécutions, aux mauvais jours où les fidèles subissaient la violence et l'outrage.

L'histoire nous a gardé une part des reproches, des injures sans nombre que les persécuteurs adressaient aux chrétiens. La stupidité, la démence, une sotte crédulité pouvaient seules, aux yeux des païens, expliquer la conduite de ces hommes résignés à tout souffrir. « C'étaient, disaient les idolâtres, ces » fous qui perdaient le vieil empire; les Dieux, irrités de leurs » attaques impies, faisaient pleuvoir sur le monde la peste, la » famine et la guerre. »

Que l'on ajoute à ces reproches les injures de la foule grossière, et l'on aura la mesure de ce que nos pères curent à subir pour l'amour du Seigneur. Ce fut ainsi que durant de longues années ceux mêmes que le fer épargnait purent redire avec l'apôtre : « Ou nous blasphème, et nous prions; nous » sommes devenus jusqu'à présent comme les ordures du » monde et les balayures rejetées de tous <sup>2</sup>. »

Procop., Anecd., x, 1, "Η γε δυδὲ ξὸν τῷ ὀνόματι τῷ αὐτῆς ἰδίω, ἄτε καταγελάστω ὄντι, ἐς παλάτιον ἦλθεν, ἀλλ' Εὐφημία ἐπικληθεῖσα. S. Aug. Liber de Haresibus, c. xLv1, « Manichæi a quodam Persa exstiterunt qui vocabatur Manes : quamvis et ipsum, cum ejus insana doctrina cœpisset in Græcia prædicari, Manichæum discipuli ejus appellare maluerunt, devitantes
nomen insaniæ. Unde quidam eorum quasi doctiores et eo ipso mendaciores,
geminata littera, Mannichæcum vocant, quasi manna fundentem. » Voir encore Tillemont, Hist. des Emp. t. 11, p. 285, 286.

<sup>2</sup> « Blasphemamur et obsecramur ; tanquam purgamenta hujus mundi facti » sumus, omnium peripsema usque adhuc. I Cor. 17, 13.» (trad. de la Rédac.)

### NOTE SUR UNE INSCRIPTION

C'est une loi de l'humanité que les faits doivent se reproduire, que, malgré les abîmes qui séparent les civilisations et les âges, les mêmes circonstances enfantent les mêmes actes, nés plutôt d'un instinct de race que d'un mouvement de la volonté. Aussi voit-on souvent saillir, lorsqu'on compare les époques entre elles, des points frappants d'analogie. J'aurai à l'établir ailleurs et par d'étroits rapprochements de faits; qu'il me suffise de rappeler ici une page de l'histoire du 16• siècle, qui me semble expliquer ce que firent les chrétiens devant les outrages des gentils.

Sous le stathoudérat de Guillaume le Taciturne, trois cents députés calvinistes déclarèrent leur opposition aux édits portés contre la Réforme. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, en fut troublée. Pour la rassurer, le comte de Barleymont prononça une parole de mépris contre ces envoyés aux pauvres vêtements. Le mot, entendu et redit, fut relevé par les opposants, et, quand vint l'insurrection, leurs adhérents se firent honneur du nom injurieux qu'on leur avait jeté<sup>1</sup>.

Ce qu'enfanta alors une blessure de l'orgueil, d'autres temps me semblent l'avoir vu se produire sous l'empire d'un sentiment plus pur. L'humilité profonde de nos pères reçut l'insulte avec une résignation joyeuse et comme une marque de la grâce du Seigneur qui daignait permettre de souffrir pour son nom. «Nommez-nous Sarmenticii, disait Tertullien aux » gentils, à l'occasion d'une nouvelle injure, jetez cette parole » dérisoire à ceux que vous brûlez dans un cercle de sarments. » Soit! l'instrument de notre supplice est notre appareil de » victoire, notre robe brodée de palmes; c'est le char de notre » triomphe<sup>2</sup>. »

Plus d'un pensait ainsi, sans doute, car souvent les noms des chrétiens ne sont autres que ces mots injurieux dont les vieux textes ont conservé la liste.

Celui d'une martyre d'Afrique, Credula<sup>3</sup>, semble nous garder la mémoire d'un premier reproche des païens<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Notre histoire contemporaine fournirait, au besoin, des faits analogues.

<sup>4</sup> Minut. Felix, Octavius, viu, e ..... Qui de ultima face collectis imperi-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Apolog. c. L.

<sup>\*</sup> S. Cypr. Epist. xxxII, Celerino, § 2.

### CHRÉTIENNE DE VIENNE.

Alogia<sup>1</sup>, Alogius<sup>2</sup>, et, si l'on a bien transcrit et compris cette épitaphe antique, *Insapientia*<sup>3</sup>, rappellent la grande accusation de sottise et de folie<sup>4</sup>.

Du reproche d'attaquer l'empereur et les dieux de l'Olympe<sup>5</sup>, semble née la remarquable série des vocables *Injuriosus*<sup>6</sup>, *Calumniosus*<sup>7</sup>, *Contumeliosus*<sup>8</sup>.

A Rome, dans la Gaule, en Afrique, où le christianisme fut si souvent accusé par les gentils de causer les malheurs pu-

tioribus et mulieribus credulis sexus sui facilitate labentibus, plebem pro fanze conjurationis instituunt. » Cf. Orig. Contra Celsum, 1. vi, p. 281, édition de 1858; Arnob. Adv. gentes, 1, 8, etc. A côté de cas textes, il en est toutefois où le mot credulitas est pris en bonne part et dans le sens de foi profonde.

<sup>1</sup> Marang. Cose gentilesche, p. 454.

<sup>2</sup> Surius, 31 jul. p. 365. Conc. Aurel. V : Alodius (Al. Alogius).

<sup>3</sup> Gori, Inscr. Etrur. t. 1, p. 93.

<sup>4</sup> Julien l'Apostat disait aux chrétiens : Υμῶν δὲ ἡ ἀλογία xαὶ ἀγροικὶα (Greg. Nas. Invect. 1 in Julianum, éd. de 1630, t. 1, p. 97); Acta sinc. p. 87, SS. martyres Scillitani : « Nolite furori hujus insipientix participes fieri ;» p. 157, Acta S. Maximi, « Jam resipisce, miser, ab insipientix tua ;» p. 282, Passio S. Rogatiani, « Et hic insensatus cum doctore insipientix in carcerem detrada-» tur. » Un évêque de Limoges est nommé tantôt Stolidus et tantôt Stodilus (Cartulaire de Saint-Bertin, nº 1, xx11, xx1v, etc.) Si la première appellation est exacte, elle rappellerait ces paroles qu'Arnobe met dans la bouche des chrétiens : « Nos hebetes, stolidi, fatul, obtusi pronuntiamur et bruti (1, 28). »

Arnob. 1, 3, « Res noxias... Dii nobis important injuriis vestris atque
offensionibus exasperati. » Acta sinc. p. 282, Passio S. Rogatiani, « Deorum
ac principum illata injuria, ultore gladio censura publica vindicetur; » p. 463; Passio S. Ferreoll, « Fortassis post injuriam legum, post contumeliam
principum venit ex desperatione vivendi; » p. 485, Passio S. Theodori. In
imperatores quoque contumeliosum et maledicum. » Vopisc. In Saturnino,
c. vii. Sunt enim Ægyptil viri ventosi, faribundi, jactantes, injuriosi, .....
nam et christiani; » c. viii, « Genus hominum seditiosissimum, vanissimum,

injuriosissimum, etc. »

<sup>6</sup> Sidon. Apoll. Epist. x11, 10; Greg. Tur. H. Fr. 1, 42; VII, 23, n° 15; Mabill. Acta S. O. Benedict. t. 1. p. 404, 405; Pardessus, Diplom. t. 1, 135; Insc. chrét. de la Gaule, t. 11, n° 414.

<sup>1</sup> Acta sanct. t. 1, Aug; Labbe, t. v1, p. 78 et 1270, Cone. Lateran. et Conc. Tolet. x111; Cartulaire de Saint-Victor, t. 11, p. 637; Inscrip. chrét., n° 622. Bourquelot, Inser. chrét. de Iilan, p. 3; De Rossi, Inser. christ. rom. t. 1, n° 833.

<sup>6</sup> Conc. gall. p. 965, Cf. p. 919, 935, 957; Acta sanct. t. 1, jan. p. 737; Inscrip. chrétiennes de la Gaule, t. 11, nº 87.

blics <sup>1</sup>, je remarque les noms d'*Importunus* <sup>2</sup>, d'*Exitions* <sup>3</sup>, qui contrastent si singulièrement avec les appellations de bon augure, chères à la société antique.

Dans le pays même où les fidèles recevaient le surnom dérisoire dont parle Tertullien, je trouve un évêque appelé Sarmentius <sup>4</sup>, vocable qui fut aussi celui d'un magistrat de l'époque de Constance <sup>5</sup>.

Puis viennent les noms qui ne sont autres que des termes vagues de reproche ou de mépris, Fædulus<sup>6</sup>, Fædula<sup>7</sup>, que je note quatre fois en Gaule, Malus, Mala<sup>8</sup>, Maliciosus<sup>9</sup>, Pecus<sup>10</sup>, Ima<sup>11</sup>, qui semble pouvoir être joint à cette série, Molesta<sup>12</sup>, Præjectus, Projectus et Projectitius<sup>13</sup>, dont le sens est si bien

'Oros. l. vii, 37, cf. 33; Symmach. Epist. n, 7; Arnob. Adv. gentes, i, 3; S. Cypr. Ad Demetr. § 2 et 3; S. Aug. Civit. Dei, l, 1 et suiv. II, 3; v, 23, Serm. ccxcvi, 6. etc.

<sup>2</sup> Boldetti, p. 86; c'est le nom d'un consul de l'an 509; voir encore Hauréau, Gall. christ. t. xv, p. 9; Conc. Aurel. 11; Pardessus, Diplom. t. 11, p. 14'1; De Rozières, Formul. t. 11, p. 1139, 1140. Un passage de Tertullien ne permet guère de douter que le mot importunus n'ait été prononcé contre les fidèles. Rejetant aux païens le reproche de causer les malheurs publics, l'éloquent écrivain dit en effet : « Vos igitur importuni rebus humanis.» (Apelog., xL).

<sup>a</sup> Labbe, t. 1, p. 1547, Conc. Rom. 11; Vict. Vit. Persec. Vandal. ed. Ruinert, p. 55, « Nomina episcoporum, etc. » Guérin, Voyage dans la régence de Tunis, t. 11, p. 277. Tacite avait nommé la religion chrétienne : entitalis superstitio (Ann. xv. 44).

4 Labbe, t. II, p. 1398, Collatio carthaginiensis, Cognit. 1, 179; cf. Morcelli, Afr. christ. t. II, p. 311.

• Mai, Inscr. christ. dans la Coll. vatic. t. v, p. 261, 2.

• Pardessus, Diplom. t. I, p. 134.

<sup>1</sup> Cl-dessus, n° 251; cl-dessous, n° 546. Voir Préface de mes *inscrip. chré*tiennes, pour les causes qui ont pu motiver cette appellation.

Bosio, p. 105; D. Vaissette, Hist. de Languedoc, t. 1, preuves, p. 81.

• Synod. Bracar., t. 1, dans Villanueva, Viage literario, t. xi, p. 279, d'après un manuscrit du xi siècle conservé à la cathédrale d'Urgel (Labbè et Mansi, Maliosus). Je dois faire observer ici que le mot malina est parfois pris en bonne part.

1º Mommsen, I. R. N. 6721; cf. Perret, Calac. t. v, p. 322.

<sup>11</sup> Boldetti, p. 56 et 382.

<sup>12</sup> Lupi. Ep. Sev. p 122.

<sup>13</sup> Ces vocables sont d'un usage si fréquent que je dois renoncer à en présenter la liste. Je les retrouve dans le Martyrologe, sur les antiques épitaphes des catacombes et sur d'autres marbres funéraires, dans les historiens, les conciles. et les chartes. Les deux premières formes se confondent souvent.

### CHRÉTIENNE DE VIENNE.

établi par un texte d'Ammien Marcellin<sup>1</sup>, Fugitivus<sup>2</sup>, autre injure souvent répétée dans le théâtre latin<sup>3</sup>, et enfin les noms si fréquents de Stercorius<sup>4</sup> et de Stercus<sup>5</sup>, qui rappelle l'ignoble surnom à double sens autrefois jeté à saint Cyprien<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> xxvii, 6, « Salutat te Palladius projectitius, qui non aliam ob causam dicit » se esse projectum nisi quod in causa Tripolitanorum apud aures sacras men-» titus est. »

<sup>2</sup> Côme, à la Casa Giovio : **BMF** | Hic requiescit | In pace famula | Xpi Fugitiva, etc. (Bernasconi, Le antiche lapidi cristiane di Como, p. 52.) Labbe, Conc. t. vu, p. 411 et 470.

<sup>3</sup> Plaut. Pseud. 1, 3, 327; Ter. Eun. 1v, 4, 669; Phorm. v, 8, 930. Devant l'incertitude qui s'attache parfois à l'origine des noms, et pour ne rien négliger, je dois noter ici qu'après le triomphe de l'Église, des chrétiens ont dù se soustraire par la fuite à des persécutions locales. (Cf. Notitia provinciarum et ecclesiarum Africæ. Dans Vict. Vit. Pers. Vandal. p. 55 et 60 : « Bonifatius.... » fug. Fugerunt numero xxviii, » etc.) Le nom de Fugitiva gardait peut-être le souvenir d'une de ces épreuves subles par une famille.

<sup>4</sup> Boldetti, p. 363, 377, 391, 418, 480, 490, 494 : Stercorio, Στέρχορ, Stercoria, Stercorio, Istercoria, Stercorio; Marang. Act. S. Vict. p. 84, 110, 130, 184, Stercori, Istercoria, Stercoriae, Stercorio; Fabretti, VIII, LXXXX, 171, 172, 173, Stercoriae, Stercorivs, Stercori, Stercorivs; Bosio, p. 153, Stercores; Murat. 1926, 3, 1938, 5, Stercora, Stercorio; Olivieri, Marm. Pisaur. p. 65, Istercorio; Guasco, Museo capitolino, III, 162, Storcorio; Perret, Catacombes, t. v, pl. 76, nº 5, Istercorivs; Mommsen, Inscr. regni neap. nº 7187, Stercorie; Bolland. 21 jul. t. v, p. 115 et 163, « Stercorius martyr : » Labbe, t. 11, p. 659, 668, 678, Concil. Sardic. « Stercoreus episcopus de Canusio; » t. vi, p. 1268 et 1307, Concil. Tolet. xni et xv. « Stercorius Aucensis episcopus. » J'ai négligé les exemples du vocable Sterculus, parce qu'il peut être considéré comme dérivé, ainsi que tant d'autres, du nom d'une divinité, tandis que l'on ne peut douter que Stercorius ne représente une ignoble et grossière injure. (Cf. Plaut. Miles gloriosus, n, 1, « ..... Idem est Miles meus herus, Qui hinc ad forum » abiit, gloriosus, impudens, Stercoreus, plenus perjuri atque adulteri. ») Cette certitude m'engage à considérer, comme appartenant à des fidèles, le nom de Stercorivs (Doni, 374, 2; Cardinali, Diplomi imper. p. 95, nº 132), Stircorivs (Murati, 814, 4), Stercoria (Neigebaur, Sud. Slaven. p. 159), Aestercoria (Guasco, Mus. capitol. 11, 51) et Istercoria (Murat. 788, 7) que je rencontre sur des marbres incomplétement caractérisés ou classés par les collecteurs au nombre des monuments païens. Je développerai alleurs d'autres motifs sur lesquels je base encore cette attribution.

\* Pardessus, Diplomata, t. 11, p. 157, « Æstercus abbas. » Cf. De Rossi, Inscript. christ. rom. t. 1, nº 16, Vibiv. Finvs.

• Lactant. Inst. div. v, 1, « Audivi ego quemdam hominem sane disertum • qui eum immutata una littera Coprianum vocaret, quasi qui elegans inge-

» nium et melloribus rebus aptum ad aniles fabulas contulisset. » Voir, sur ce

13

### NOTE SUR UNE INSCRIPTION

Pour expliquer et faire admettre l'adoption volontaire, par les fidèles, de vocables dégradants et injurieux, j'ai invoqué des analogies; mais ce serait gravement méconnaître le caractère des premiers siècles du Christianisme que de ne pas appuyer avant tout mon sentiment sur l'esprit de résignation de nos pères, sur leur joie de souffrir pour le Seigneur.

Le Christ défend de résister à la violence, ordonne au fidèle outragé de s'offrir de lui-même à une offense nouvelle<sup>1</sup>. « Vous » serez heureux, dit-il encore à ses apôtres, vous serez heu-» reux lorsque les hommes vous persécuteront, vous charge-» ront d'injures et vous calomnieront à cause de moi. Réjouis » sez-vous alors et tressaillez d'allégresse, parce que voire ré-» compense est grande dans le ciel; car ils ont persécuté de » même les prophètes qui vous ont précédés<sup>2</sup>.»

Frappés de verges, les apôtres remerciaient Dieu de les avoir estimés dignes d'être éprouvés pour son saint nom<sup>3</sup>, et saint Paul s'écriait : « Nous nons glorifions dans les afflic-» tions, sachant que l'affliction produit la patience; la pa-» tience, l'épreuve, et l'épreuve, l'espérance<sup>4</sup>. »

Dans ces préceptes et cet exemple, je crois trouver la raison d'être d'une remarquable série d'appellations si profondément différentes, je le répète, des noms que choisissaient les païens. Un sentiment de résignation joyeuse, nouveau comme la foi qui l'avait fait naître, a, selon moi, inspiré aux fidèles l'admirable constance de chérir une apparente ignominie cent fois plus glorieuse, à leurs yeux, que ne l'eussent été tous les honneurs du siècle <sup>6</sup>.

passage, les noies de Lenglet-Dufresnoy; Dio Cass. L. 25, LXXII, 6, et Commedien, Instruct. XIX, V. 6.

1 Matth. v, 39.

<sup>2</sup> Matth. v, 11, 12.

\* Acta apost. v, 40, 41.

<sup>4</sup> Gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem. Rom. v, 6, 4.

<sup>6</sup> Cf. Theodoret. Ep. 87, D. episcopo Apameæ. Ed. Sirmond, t. 11, p. 964 (Pat. grecq., t. 83, p. 1281) : Τῷ ὄντι γὰρ οὐδ<sup>3</sup> sł ἰσάριθμα τῶν ἡμετέρων τριχῶν σχοίημεν στόματα, ὑμνῆσαι αὐτὸν ἀξίως ἰσχύομεν, διὰ τὴν εἰς αὐτὸν ὑμολογίαν τῆς δοχούσης ἀτιμίας ἀξίωθέντες, ἦν πάσης τιμῆς σεδασμιωτέρεν ἡγούμεθα, etc.; S. Chrysostom. Liber in S. Babylam. ed. Monfauc., t. II, p. 554 (Pat. grecq., t. 50, p. 550): Μέλλων τοίνυν ὁ μαιάριος ἀποσφάττεσθαι ἐκεῖνες,

### CERÉTIENNE DE VIENNE.

C'était ainsi que nos pères, acceptant, comme pour en rendre grâce au Seigneur, les insultes des idolâtres, opposaient aux outrages des hommes, selon le mot de saint Augustin, cette patience qui doit vaincre le monde<sup>1</sup>.

Nous avons déjà vu plus d'une fois, sur les tombes Gauloises, la marque du détachement suprême qui fait regarder la vie comme un fardeau, la terre comme un lieu d'exil où le fidèle gémit loin de sa patrie véritable<sup>3</sup>. Dans l'épitaphe de Fœdula, « morte par la miséricorde de Dieu, » cette pensée reparaît encore avec une énergie d'expression qui rappelle ces paroles de saint Prosper<sup>3</sup> et du <sup>2</sup> concile d'Orange : «Au-» cun misérable n'est délivré d'aucune misère, si ce n'est » celui qui est prévenu par la miséricorde de Dieu<sup>4</sup>.»

Le mot renata, du troisième vers, est une de ces expressions voilées qu'affectionnaient les premiers chrétiens. « Le fidèle, » disait saint Jérôme, ne naît point dans le Seigneur, mais il » renaît en lui <sup>5</sup>. » Les païens savaient la valeur de la parole mystique <sup>6</sup>, quelques-uns d'entre eux se l'approprièrent. Au temps où le monde ancien sentit que les forces vives étaient dans la rénovation des âmes, un fait singulier se produisit. On voulut opposer un Évangile à l'Évangile <sup>7</sup>, et combattre le Christianisme en lui empruntant ses propres armes. « Le » culte persan, écrit M. Beugnot, admettait d'une manière

μετά τοῦ σιδήρου τὸ σῶμα ταφῆναι ἐπέσχηψε, δειχνὸς ὅτι τὰ δοχοῦντα ἐπονείδιστα ἐἶναι, ταῦτα ἐτ'ὰν διὰ τὸν Χριστὸν γίνηται, σεμνά τέ ἐστι χαὶ λαμπρὰ, χαὶ οὐ μόνον σἰχ ἐγχαλύπτεσθαι, ἀλλὰ χαὶ σεμνύνεσθαι ἐπ' αὐτοῖς χρη τὸν πάσχοντα. Κἀν τούτῷ τὸν μαχάριον Παῦλον μιμούμενος, ὅς ἀνω χαὶ κάτω τὰ στίγματα, τὰ δεσμὰ, τὴν ἀλυσιν ἔστρεφε, καυχιώμενος χαὶ μέγαφρονῶν, ἐφ'οἶς ἦσγύνοντο ἕτεροι, etc.

1 In Joh. Tract. cxiii, § 4, ed. Bened. t. III, p, 574.

<sup>3</sup> Voir mes Insc. chrét., t. 1, p. 92, etc.

<sup>3</sup> Liber sententiarum ex Augustino, ccx1. (S. Augustin. ed. Bened.t. x, appendix, p. 159).

• « Nullus miser de quantacumque miseria liberatur, nisi qui Dei misericordia prævenitur. Canon. 14, n• 529 (la trad. est de la Rédaction).

<sup>b</sup> Adv. Vigil. ed. Bened. t. IV, col 284.

• Dans une parodie du baptême, l'acteur prononçait ce mot (Asta sins, p. 270, Passio S. Genesii).

<sup>1</sup> Letronne, la Statue de Memnon, p. 53,

### NOTE SUR UNE INSCRIPTION

» confuse le dogme d'un être divin, périssant pour rendre la
» vie aux hommes, et celui de la résurrection. Dans ses rites,
» il suivait des usages qui pouvaient, jusqu'à un certain point,
» rappeler le baptême, la communion et la purification des
» chrétiens. Il n'en fallait point davantage pour faire conce» voir à quelques rêveurs païens la pensée d'opposer Mithra
» à Jésus <sup>1</sup>. »

Dans le trouble où flottaient les esprits, c'était là un coup dangereux. « C'est le diable, s'écrie Tertullien en parlant de » cette affliction nouvelle, le diable, dont l'office est d'inter-» vertir la vérité, et qui prénd à tâche d'imiter, dans les mys-» tères des idoles, les cérémonies des divins sacrements. Il » plônge aussi dans l'eau quelques-uns de ses croyants et de » ses fidèles, et leur promet dans le bain l'expiation de leurs » crimes, et, si j'ai bonne mémoire, Mithra marque au front » ses soldats du signe de la croix. Il célèbre l'oblation du pain; » offre une image de la résurrection, et, sous le glaive, leur » fait attacher la couronne<sup>2</sup>. »

A côté de la parodie des actes, les inscriptions nous montrent l'usurpation des paroles mystiques.

Renatus in ælernum se lit sur deux monuments Mithriaques<sup>3</sup>.

### TAVROBOLIO GRIODOLOQ. IN. AETERNYM RENATYS. ARAM. SAGRAVIT. --ARCANIS PERFVSIONIBVS IN AETERNYM RENATYS 4.

<sup>1</sup> Destr. du paganisme en Occident, t. 1, p. 157, 158.

<sup>2</sup> A diabolo scilicet, a diabolo cujus sunt partes intervertendi veritatem, qui » Ipsas quoque res sacramentorum divinorum, idolorum mysteriis æmuhatur. » Tingit et ipse quosdam utique credentes et fideles suos ; expositionem delic-» torum de lavacro promittit; et si adhuc memini, Mithra signat illic in » frontibus milites suos; celebrat et panis oblationem et imaginem resurrec-» tionis inducit, et sub gladio redimit coronam. De præscript. XL, dans Pat. lat. t. 11, p. 54 (texte traduit par la Rédaction.) Cf. S. Just. Apol. 1, n. 66. On sait qu'en outre, et par une autre imitation des pratiques chrétiennes, l'initiation au culte de Mithra devait être précédée d'une sorte de pénitence. (Nonnus, Expos. prof. hist. ad Greg. Naz. p. 130 et 143, etc.)

<sup>4</sup> Grut. 28, 2; Antichità cristiane del Museo Olivieri, p. XXIII. Voir, pour la purification par le taurobole, Prudent. Peristeph. x. v. 1048, 1049.

• En même temps que les textes nombreux ou figure le mot renatus, ces légendes rappellent le pentamètre inscrit dans un antique baptistère :

Semper enim vivit quem semel unda lavat. (Burmann, Anthol. 11, 623.)

#### CHRÉTIENNE DE VIENNE.

· Les expressions percepit, accepit, familières aux fidèles <sup>1</sup> apparaissent de même sur les inscriptions tauroboliques :

TAVROBOLIVM PERCEPI FELIC.— Ex perceptis tavroboliis.— PERCEPTO TAVROBOLIO CAIOBOLIOQ. — TAVROBOLIO. CRIOBOLIOQ. PERCEPTO. — PER-CEPTO TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ<sup>3</sup> — TAVROPDL ACCEPIT<sup>3</sup>. etc.

Le soldat de Mithra, que représente une célèbre peinture de Rome <sup>4</sup>, sa marque au front <sup>5</sup>, accusent encore l'imitation des métaphores et des pratiques chrétiennes <sup>6</sup>.

C'est ainsi que les monuments, gardant le souvenir d'une singulière tentative <sup>7</sup>, complètent et éclairent les paroles de Tertullien.

Sauf en ce qui touche la mention bien connue de l'ensevelissement auprès des saints, la fin de l'inscription de Fœdula me paraît difficile à expliquer.

Après la destruction du monastère et de l'église de Saint-Gervais, notre marbre a été transporté dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre. Il est déposé aujourd'hui au musée de la ville de Vienne. Edmond LE BLANT.

<sup>4</sup> Voir Lupi, Epit. Sev. p. 18; Corsini, Notæ græc. p. 33; Insc. chrét., n° 5; Labus, Monum. di S. Ambrogio, p. 54; Munter, Sinnbilder, 11, 109, etc.

<sup>2</sup> Spon, Miscell. p. 99; Grut. 27, 4; 28, 1; 28, 5; Donati, Suppl. 189, 5.

<sup>3</sup> Grut. 29, 13.

4 R. Garrucci, les Mystères du syncrésisme phrygien; p. 83 et suivantes.

• Tertull. Loc. cit.

• Voir Insc. chrét., t. 1, p. 86, etc.; Hieron. Ad. Esech. c. 1x; Zonar. Ann. x1v; Bibl. imp. ms. fonds Notre-Dame, 1 271, « Neu qui fronte crucem fert » moveat lapidem, etc. »

' Une inscription de Rome (Grut. 31, 9) témoigne peut-être encore d'une semblable.imitation. Cf. Lamprid., Heliog., vn.

2000Ch

#### LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON

# Sistoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE

# DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siégs à la fin du xvu<sup>\*</sup> siècle.

# D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELOR

Pouvant servir de supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet

Par le cardinal de BAUSSET.

#### 5" ARTICLE 1.

Rome. — Sentiments de Fénelon et de Bossuet à l'égard du Saint-Siége pendant le débat.

On ne saurait méconnaître à quel point les questions de 1682 étaient engagées dans le débat sur le livre de Fénelon. L'avenir s'y décidait. Rome était bien instruite là-dessus. On ne manqua pas de lui représenter le procès comme l'effet d'une pique et comme une persécution suscitée contre l'archevêque par des prélats qui n'étaient pas fort amis de la cour de Rome, comme il suffisait pour s'en convaincre du souvenir de l'assemblée de 1682<sup>2</sup>. L'abbé de Chanterac, les jésuites, les favoris du cardinal de Bouillon, répétaient sans cesse que M, de Cambrai était le seul qui favorisât les Réguliers, le seul qui fût attaché aux intérêts de la cour de Rome, et le seul capable de les défendre <sup>3</sup>. Le cardinal de Bouillon lui-même, dans ses discours à la Congrégation du Saint-Office, au cours de la seconde phase du procès devant le Souverain. Pontife, nonseulement relevait la piété, le savoir de M. de Cambrai, mais encore cherchait à intéresser le Saint-Siége pour un évêque prêt à se sacrifier pour son autorité, ses maximes, etc. 4; pour un évêque le plus bel esprit de son royaume, sage dans ses mœurs, sage dans le gouvernement de son diocèse, et qui

<sup>1</sup> Voir le dernier article au Nº de mai, t. 1x, p. 325.

<sup>2</sup> Rapport de Bernini au pape, dans Phelipeaux, Relation, 1<sup>10</sup> part., liv. 2, p. 342.

<sup>3</sup> Ibid., p. 353. — Lettre de l'abbé Phelipeaux à Bossuet. Rome, 24 déc. 1697 (Corresp. de Bossuet, compacte, x11, p. 163. col. 2).

<sup>4</sup> L'abbé Bossuet à son oncle. Rome, 17 fév. 1699. Compacte, XII, p. 418, col. 1 et 2. — Phelipeaux, Relation, 2° partie, liv. 3, p. 44; liv. 4, p. 238.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

avait recours à Rome dans un temps où ses adversaires avaient affaibli son autorité<sup>1</sup>. Suivant l'abbé Phelipeaux, à l'occasion du règlement de l'archevêque de Reims contre les Réguliers, a les Cambresiens (14 février 1698) firent présenter au Pape » un écrit sanglant contre les évêques de France; el comme » și les autres évêgues avaient concerté avec lui ce règlement. » on les traitait tous de brouillons, d'esprits inquiets, qui » crovaient pouvoir violer impunément toutes les constitu-» tions des Papes, secouer le joug de la Cour romaine et rui-» ner les priviléges les plus authentiques des Réguliers. » L'écrit ajoutait que l'archevêgue de Cambrai ne s'était attiré » leur indignation que parce qu'il n'approuvait pas la doctrine » schismatique qu'ils avaient établie dans l'assemblée de 82. » et qu'il n'était ni Janséniste ni persécuteur des Régu-» liers<sup>2</sup>. » Bossuet eut des copies de cet écrit et s'éleva avec force contre ces reproches. « J'ai vu, écrivait-il à M. de la » Broue, en parlant de Fénelon, l'accusation du Jansénisme » écrite de sa main <sup>3</sup>. » Il ne se tint pas satisfait du désaveu par Fénelon de ces écrits qu'il appelle « scandaleux contre sa » nation, contre les évêques ses confrères, et autant contre » l'État que contre l'Église 4. » Fénelon écrivait là-dessus à l'abbé de Chanterac : « Il sera très-utile de bien faire valoir » l'endroit de la nouvelle réponse de M. de Meaux, qui se » plaint de trois écrits faits à Rome pour moi, où l'on me dé-» peint comme si attaché au Saint-Siége et si zélé contre le » jansénisme, pendant que mes confrères sont Jansénistes et » oppresseurs des Réguliers. Il se récrie que je me détache du » clergé de France, que je parle contre la nation, etc. (sic) :

Phellpeaux, Relation du Quiétisme, part. 2, liv. 3, p. 20-21, liv. 4, p. 222.
La Beaumelle, Mémoires de Maintenon, liv. x, chap. 19, t. 1v, p. 89.
Amsterdam, 1757.

<sup>2</sup> Phelipeaux, Relation du Quiétisme, part. 2, liv. 3, p. 18, 19; et lettre à Bossnet. Rome, 18 fév. 1698, p. 188, col. 2.— Bossnet, Relation, sect. x, n<sup>∞</sup> 1, 2 (OEuv., t. x1x, p. 82, 83).

<sup>3</sup> Paris, 25 janvier 1698, p. 176, col. 2; et OEuv., t. xxvm, p. 355.

<sup>4</sup> Remarques sur la réponse de Fénelon à la relation de Bossuet, du quiétisme, art. x1, § 6. (OEuv. de Bossuet, édition de Versailles, tom. xxx, p. 186; édition Vivès, t. x1x, p. 211.) — Voyez lettres de Bossuet à M. de la Broue. Versailles, 3 janvier 1698, compacte, x11, p. 167, col 2; et Paris, 25 janvier 1698, p. 176, col. 2; et sa relation, sect. x, nº 1 (OEuv., t. x1x, p. 82).

## 20 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

» objection maligne, pour me faire parler contre l'autorité (sic) » de Rome, ou pour me rendre odieux à la Cour comme étant » livré aux maximes des Ultramontains. Je m'expliquerai sans » peine là-dessus, en ménageant Rome comme je le dois; » mais en attendant il faut faire valoir ce reproche, et décou-» vir le venin de M. de Meaux sur le zèle pour Rome. Faites-» le néanmoins d'une manière qui ne commette ni vous ni » moi. On vous loue à la Cour de votre conduite sage à Rome. » Il faut continuer cette conduite mesurée et ne donner au-» cune prise aux critiques. » Puis faisant le résumé des remarques de Bossuet, il ajoute : « 5° M. de Meaux assure que » trois écrits etc.... Pour moi, je n'ai qu'à répondre la pure » vérité, qui est que je connais point ces écrits, que c'est lui » qui m'en apprend la première nouvelle, etc..... Ainsi je ne » dirai rien qui ne marque mon attachement très-sincère au » Roi, à l'État, à l'Église gallicane, sans entrer en rien qui » puisse déplaire à Rome 1. »

Mais laissons ces écrits désavoués, dont l'exagération même indique assez qu'ils n'étaient point de Fénelon et n'émanaient même pas de ses plus intimes amis puisqu'il n'en avait « aucune connaissance.» Fénelon ne cessait de faire valoir dans ses lettres sa soumission sans réserve au Saint-Siége *tant pour le fait que pour le droit*, et d'y donner des instructions à l'abbé de Chanterac, pour que celui-ci engageât la Cour romaine à profiter de cette affaire afin de rétablir en France son autorité ébranlée. « Il lui importe, écrivait-il, de donner un » exemple si éclatant à toute l'Église de France, en la personne » d'un archevêque, précepteur des princes, pour montrer à ce » clergé si jaloux et si prévenu contre la puissance romaine, » qu'on sait à Rome peser toutes choses, ne regarder que la » vérité, etc.<sup>2</sup>.»

<sup>1</sup> Fénelon à Chanterac. Cambrai, 25 oct. 1698, t. IX, p. 539 à 541. Voyes in réponse de Fénelon aux remarques, art. 15, OEuv., t. VII, pag. 95 et suiv., et la lettre de Fénelon à Chanterac. Cambrai, 7 nov. 1698, t. X, p. 9 : e Il vent
<sup>2</sup> me faire dire quelque chose contre Rome pour en profiter, ou me rendre suspect à la Cour par rapport aux quatre propositions de l'assemblée de 1682.
<sup>3</sup> Vous verres que je tâche de ne donner aucune prise. » Etc.

<sup>2</sup> Fénelon à Chanterac. Cambral, 3 sept. 1697, t. viii, p. 35. Cf. sa lettre an nonce. Cambral, 7 janvier 1698, t. viii, p. 319 à 325.

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

L'abbé de Chanterac exposa avec force ce genre de considérations auprès de monseigneur Rodolovic, archevêque de Chieti, l'un des cinq examinateurs favorables, ainsi que des cardinaux Panciatici, Ferrari, Cavallerini, Albano et Spada, les deux derniers étaient ministres <sup>1</sup>. On porta ces réflexions et d'autres semblables au Pape lui-même qui les « écouta » et en parut « fort pénétré<sup>2</sup>. » Fénelon avait eu recours à l'autorité du Saint-Siége et avait engagé ses confrères à la reconnaître. C'était, disait Chanterac, une occasion la plus heureuse que Rome pourrait jamais trouver de faire sentir l'autorité légitime du Saint-Siége à des évêques aussi inquiets et aussi agités que M. de Meaux, qui ne craignaient pas de prévenir le jugement du Pape par leurs déclarations et leurs autres écrits. On écoutait ces réflexions, bien des gens à Rome en étaient trappés : on y était préoccupé de « l'esprit qui régnait en » France touchant l'infaillibilité et l'autorité du Pape; » on n'y avait pas oublié la déclaration de 1682: on voulait relire le discours de Bossuet prononcé en présence de l'assemblée du clergé de cette année-là <sup>3</sup>; vainement le Nonce au début lui avait en quelque sorte promis le chapeau <sup>4</sup>, il perdit par cette

<sup>1</sup> Les cinq examinateurs favorables au livre de l'archevéque de Cambrai étaient, avec le cardinal Rodolovic, le P. Gabrielli, feuillant, depuis cardinal, l'évêque de Porphyre, sacriste, le P. Alfaro, jésuite, et le P. Philippe, général des Carmes déchaussés. Corr. sur le Quiétisme, passim, et mémoire de Fénelon, au P. le Tellier, Corr., t. III, p. 246. — Phelipeaux, Relation, passim.

<sup>2</sup> Chanterac à Fénelon. Rome, 7 février 1699, t. x, p. 321.

<sup>a</sup> Chanterae à Fénelon. Rome, 4 janvier 1698, t. vIII, p. 307, 308; à l'abbé (de Langeron), Rome, 15 avril 1698, t. vIII, p. 566; Rome, 6 mai 1698, t. 1x, p. 58; Rome, 13 mai 1698, t. 1x, p. 75; à Fénelon, Rome, 17 mai 1698, t. 1x, p. 94; à l'abbé de Langeron, Rome, 27 mai 1698, t. 1x, p. 133; à Fénelon, Rome, 6 sept. 1698, t. 1x, p. 409; Rome, 23 nov. 1698, t. x, p. 89. Dans sa lettre à l'abbé (de Langeron), du 6 mai 1698 précitée, p. 59, Chanterac lui dit : • Une personhe considérable me demande avec instance un exemplaire im • primé du sermon ou discours de M. de Meaux à l'assemblée du clergé de 82. • 11 m'en parle comme d'une chose fort importante, et je vous le propose de • méme. • 11 lui rappelle sa demande le 20 mai (à l'abbé de Langeron, Rome, 20 mai 1698, t. 1x, p. 105).

Lettre de Bossuet à son neveu. Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1697 (*OEuv.*, t. xxviii, p. 202). Voici le passage : « Le roi est fort content de moi : M<sup>ae</sup> de Maintenon est » toujours de même, et je suis très-bien auprès d'elle. Le Nonce m'a dit très-

v° série. Tome x. - N° 55; 1864. (69° vol. de la coll.) 2

÷ • • • .

## 22 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

affaire, en insistant trop sur les relations de son confrère avec M<sup>mo</sup> Guyon, toute chance d'être jamais nommé cardinal <sup>1</sup>.

Fénelon excitait continuellement son agent à reproduire les mêmes pensées. « Pendant le règne d'un roi si soumis au » Saint-Siége, » l'occasion lui paraissait peut-être unique pour Rome de relever son autorité méprisée et de réprimer des esprits entreprenants qui, suivant lui, ne respectaient le Saint-Siége qu'en apparence et ne le ménageaient qu'en compliments. D'un côté il répétait plusieurs fois au Nonce, en faisant valoir sa soumission : « Dieu veuille que vous trouviez » M. de Meaux aussi docile pour l'Église romaine et aussi prêt » à lui soumettre sa doctrine ;» d'un autre côté il montrait dans plusieurs lettres que Rome n'avait à redouter aucune résistance ni du roi, ni des prélats, ni de M= de Maintenon en cas de décision favorable à son livre. « Ils (c'est-à-dire » l'Église de Rome) feront la loi et la lecon à tout notre clergé » où l'on a tant répandu qu'il n'y a à Rome qu'un peu de sco-» lastique crasseuse et monacale, etc. » Il insistait, même en écrivant au pape Innocent XII, sur l'irrévérence de ses parties qui n'avaient que venin dans le cœur, et prétendaient imposer leur jugement au Pape en prévenant celui du Saint-Siége. Enfin Rome avait un intérêt pressant de le squtenir. Rejeter ses

» fortement qu'il fallait me faire cardinal et m'envoyer à Rome : quelques au» tres personnes parlent ici de la même mauière. »

<sup>1</sup> Comme le confia à Chanterac un religieux qui connaissait la cour de Rome depuis quinze ou seize ans, par une société secrète et familière de tous les cardinaux (Chanterac à Fénelon. Rome, 26 avril 1698, t. 1x, p. 30). - Chanterac écrivait à l'abbé de Langeron : « Une personne des plus considérables dans cette » affaire et que je ne veux pas vous nommer, parce qu'elle me fit promettre le » secret, me disoit un de ces jours : In isto negotio, magnum negotium non est » doctrina; videmus satis quod adversarii vestri intendant quid aliud; sed » maximum negotium est fama et existimatio tam illustris archiepiscopi. Ne » vous moquez point, je vous prie, Monsieur, de notre latin; car vous ne pour-» riez rien dire de mieux en bon français. » Rome, 5 nov. 1697, t. viii, p. 143. - Au sujet du cardinalat, Bossuet comprit très-vite que « ni M. de Reims ni lui » ne l'emporteraient sur l'archevéque de Paris dont la famille avait tout crédit.» Il refusa de se donner aucun mouvement pour ces objets de l'ambition : « Sa » vrale grandeur est u'édifier et de servir l'Eglise. » Lettre à son neveu, Marly, 15 juillet 1697 (OEuv., t. xxviii, p. 209). Cambout de Coislin, évêque a'Orléans, fut cardinal à cette promotion (note sur ladite lettre, même page). Nonilles le fat en juin 1700 (Le Dieu, Journal, t. 1<sup>er</sup>, p. 61).

ł

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

explications, condamner son livre, c'était « se livrer faible-» ment à la passion et aux entreprises d'un parti audacieux, » pour sacrifier l'innocent avec un horrible scandale aux en-» nemis communs du Saint-Siége et de cet archevêque. »

La moindre atteinte ne pouvait être portée à son livre sans déshonorer sa personne. Le cardinal Ferrari objectait : « Pourquoi cela ? Un saint peut dire une chose contre la foi » sans y faire attention. » Chanterac répondait : « que M. de » Meaux n'accusait pas seulement le livre d'erreur; mais en-» core l'auteur du livre d'avoir voulu enseigner adroitement » et finement ces erreurs <sup>1</sup>. »

Fénelon représentait donc quelle serait, en cas de condamnation, l'opinion du public. Rome serait déshonorée, toute l'Europe scandalisée. La fécondité de ses raisonnements làdessus était extrême, et plus la décision était retardée, plus, il faut bien le dire, sa soumission était mêlée de chagrin. « En » cas de mezzo termine, mes parties diront que le Pape qui a » tant voulu me sauver à cause que je suis dévoué aux maximes » ultramontaines contre celles de France, n'a pu s'empêcher » de condamner mon Quiétisme. Ainsi Rome, par une fausse » politique, éloignera à jamais de la Cour un archevêque zélé » pour elle, et confirmera le crédit des prélats qui l'attaquent » en toute occasion..... Si on veut me sacrifier au crédit de » mes parties, on accablera le seul homme dont on peut espérer » du service, et on élèvera trop haut ceux dont on a tout à » craindre..... Mes parties ne craigent rien tant que de voir » mon retour à Versailles dans la suite des temps..... En leur » donnant une victoire vraie ou apparente, on donnera des » armes à des furieux <sup>2</sup>. » — Il écrivait le jour même de la

<sup>1</sup> Dans le Summa doctrinæ, nº 13.

<sup>2</sup> Passim, notamment Fénelon à Chanterac, Cambrai, 23 mai (1698), t. 1X, p. 112; id., 27 juin (1698), 1X, p. 212; id., 30 août (1699), 1X, p. 382 à 390; id., 9 déc. (1697), VIII, p. 238; au Nonce (sept. 1698), 1X, p. 430, 432; à Chanterac; id., 10 oct. (1698), 1X, p. 498; id., 30 oct. (1698), 1X, p. 574, 575; id., 18 oct. (1698), 1X, p. 520, 521; au pape Innocent XII, Cameraci, 13 Augusti, 1698, 1X, p. 337; à Chanterac, id., 3 oct. (1698), 1X, p. 486. Voy. aussi, entre autres lettres, id., 5 déc. (1698), t. X, p. 110 à 112; id., 23 janvier (1699), t. X, p. 266, 268; id., 6 mars 1699, X, p. 380 à 382 et 385. -- Chanterac à l'abbé de Langeron. Rome, 15 avril 1698, t. VIII, p. 568, 569.

#### 24 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

publication du bref à Rome: « Est-ce ainsi que Rome main-» tiendra son autorité fondée sur sa réputation? » Puis il exprimait cette crainte produite déjà dans plusieurs lettres: « Jamais nul évêque opprimé en France n'aura recours à » elle <sup>1</sup>. » Voulant dire que « si les évêques ne pouvaient plus » compter sur cet appui, ils n'en chercheraient plus que de » temporels, et qu'on devrait prévoir les suites de tout cela <sup>2</sup>. »

Cette analyse de la volumineuse correspondance de M. de Cambrai, dans laquelle toutes ces choses sont répétées jusqu'à satiété pendant dix-huit mois, suffit pour faire connaître à nos lecteurs l'attitude prise par ce prélat durant tout le cours du débat depuis son recours définitif. Opprimé par des confrères et par un parti passionné, sa soumission au Siége apostolique lui donnait droit à toute la protection du Saint-Père et des juges, la justice de sa cause à toute la bienveillance du public contre des adversaires qui l'étaient à la fois de sa propre personne, de la doctrine des saints et de la souveraineté pontificale. Il mettait ainsi à soutenir ses défenses une grande insistance et une adresse remarquables, avec le ton de la politesse et de la modération ; ingénieux à tourner tous les faits à son avantage et mème à répandre en certains points le voile du doute sur la doctrine de M. de Meaux.

Voilà une lettre où il fondait l'autorité de l'Église souveraine sur sa réputation. On voit bien dans quel sens : d'ailleurs, c'était au moment de la disgrâce de ses amis, par laquelle on prétendait, nous viendrons bientôt à ce fait, amener le complément de la sienne en précipitant la sentence. En ce temps critique, il redoutait que la moindre déclaration ultramontaine de sa part tombât aux mains du gouvernement <sup>3</sup>.

La véritable pensée de Fénelon est dans toutes les pages de sa correspondance intime comme dans ses lettres latines au Pape et au Saint-Office. Maître d'exprimer ses sentiments, il y qualifiait l'Église romaine de mère et principale, ou de mère et maitresse, pendant le débat et après la décision <sup>4</sup>.

' A Chan erac, 13 mars (1669), t. x, p. 408, 409.

<sup>2</sup> A Chanterac, 13 juin (1698), t. 1x, p. 169.

<sup>3</sup> Voyez sa lettre à Chanterac, 13 juin (1698), t. IX, p. 171, citée infra, à l'article suivant.

' Fénelon au pape Innocent XII (27 avril 1697), t. vu, p. 408, 411, 416, 417.-



Étudions à présent aussi la pensée de Bossuet.

Il était mécontent, et nous en suivrons la conséquence par rapport à Fénelon dans l'article suivant; mais il avait trop d'esprit et de piété pour faire retomber son mécontentement sur le Pape ou pour le laisser voir à la cour de Rome, qui devenait d'ailleurs, à ses yeux, le seul tribunal possible entre des évêques divisés sur des matières si importantes.

Bossuet avait écrit avant Fénelon : « La vérité est que si » Rome ne fait pas quelque chose digne d'elle et les cardinaux » de leur réputation, ce sera un scandale épouvantable qui fera » beaucoup de tort à la religion <sup>1</sup>. » Au moins des deux parts. cette réputation de la justice de Rome était hors d'atteinte; on pouvait bien haut la reconnaître. Bossuet y avait confiance, tout contrarié qu'il était, au premier moment, de voir l'affaire portée à ce tribunal. Il connaissait les imputations du parti de Fénelon et ne négligeait pas de les repousser; mais 12 octobris 1697, viii, p. 67.- Aux cardinaux du Saint-Office, 28 januarii 1698, viii, p. 366.- Au pape Innocent XII, 12 junii 1698, t. ix, p. 163 : • In Ecclesiæ • matris ac principalis sinu fidem integerrimam purgare possim. • Peut-être il change le mot de magistra qu'il avait employé jusque-là en celui de principalis, parce que Bossuet s'était servi du même mot magistra dans sa lettre au cardinal Spada du 24 février 1698. Cependant on retrouve depuis matrem et magistram dans sa lettre au Pape du 10 avril 1699, t. x, p. 490. Ce sont, au reste, les expressions qu'emploient les Papes et qu'employait innocent XII pour marguer leur suprême autorité sur l'Eglise universelle (Innocent XII à Fénelon, 12 mai 1699, t. x, p. 568). Il est à croire que Fénelon, par le mot principalis a voulu expliquer, et suivant les vues romaines, le mot magistra. A cette occasion on peut dire, en passant, que l'éditeur des OEuvres de Fénelon a traduit caterarum matris ac magistra par ces mots : « Sainte Eglise ro-» maine, qui est la mère de toutes les autres et qui les a enseignées.» (Première lettre au Pape du 27 avril 1697, t. vn, p. 417.) Ce mot de maitresse effrayait ençore en France en 1828, mais pas tant peut-être qu'en 1697 et 1698. Il est à remarquer qu'en écrivant au Nonce à Paris, jamais Fénelon, parlant de l'Eglise romaine, n'a mis : « mère et maîtresse ; » mais toujours simplement : « Je • veux recourir à l'Eglise, mère de toutes les autres, etc. (Fin de juillet 1697), t. vii, p. 521; - 6 déc. (1698), t. x, p. 127. - Il parait qu'on ne voulait qu'en latin lui donner le titre de magistra. Voyez une note de notre Etude sur Daguesseau, 5º article, Université catholique, avril 1852, p. 348, 349. Toutes ces précautions peignent le temps. Heureusement les sentiments intimes de Fénelon sont bien connus. Voy. sa lettre à Chanterac où il dit : « Il n'y a que l'au-» torité absolue du Pape qui puisse me réduire à etc., (au huitième parti par lui • indiqué pour terminer l'affaire). Cambrai 14 nov. (1698), t. x, p. 46.

A son neveu, Versailles, 24 février 1698, p. 190, col. 1.

## 26 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

il ne s'en tourmentait pas dans le commencement du procès. Sur l'accusation de prévenir le jugement du Pape, il avait répondu d'avance : « Notre déclaration sur le livre de M. de » Cambrai est arrêtée: elle sera signée demain et donnée à » M. le Nonce pour Rome : c'est un témoignage au Pape de noire » doctrine. Les trois évêgues n'ont pu faire autre chose : toutle » clergé se serait faché s'ils s'étaient portés pour accusateurs de » M. de Cambrai. En effet, pourquoi M. de Paris, M. de Char-» tres et moi serions-nous plutôt ses accusateurs que les autres » évêques? Ce qui nous donne droit d'agir, c'est que M, de » Cambrai nous ayant appelés en témoignage dans la préface » de son livre, on nous regarderait avec raison comme les » fauteurs et les garants de ses erreurs si nous gardions le » silence; mais aussi nous ne pouvons aller au delà d'une dé-» claration de nos sentiments. Le roi a suppléé à tout en de-» mandant au Pape un jugement<sup>1</sup>. »

Lorsque Bossuet apprit qu'on avait trouvé mauvais à Rome la déclaration comme ressemblant trop à un jugement anticipé, il écrivait, soit dans sa correspondance, soit dans sa Relation sur le Quiétisme : « C'est un témoignage de gens qu'on a » voulu engager dans une mauvaise cause, et qui disent très-» modestement les raisons qu'ils ont de désavouer ce qu'on » voulait leur imputer<sup>2</sup>. » Quant aux autres écrits, il les puhliait, « non pour l'instruction du procès, mais des peuples, » et « pour préparer la voie à la décision, en marquant toujours » le respect convenable au Saint-Siége et l'attente de son juge-» ment, » ainsi qu'il l'écrivait dans ses lettres intimes, qu'il le déclarait au Nonce du Pape<sup>3</sup>, et l'imprimait dans sa polé-

<sup>1</sup> A l'abbé Bossuet, son neveu, Paris, 5 août 1697, p. 106, col. 2. Cf. le même au même, Meaux, 7 avril 1697, p. 86, col. 1; Versailles, 15 avril 1697, p. 90, col. 2; Meaux, 26 mai 1697, p. 95, col. 2. — Relation, sect. vn, n<sup>m</sup> 18 à 21-OEuvres, t. x1x, p. 76 à 78. — Remarques sur la réponse, art. 1x, § 11, n<sup>m</sup> 20 et 21; art. x, § 11, n<sup>o</sup> 15; OEuvres, t. x1x, p. 186, 198.

<sup>2</sup> A son neveu, Versailles, 30 déc. 1697, p. 165, col. 2. Cf. Paris, 6 janvier 1698, p. 168, col. 1. — Relation, à l'endroit cité n° 28, p. 76. Il a répété la même chose dans la seconde Relation approuvée par l'assemblée du clersé de 1700. OEucres, t. XIX, p. 381, 382. C'est la 3°, si l'on compte une première Relation succincte que Bossuet avait envoyée manuscrite à son neveu, après que le procès eut été porté à Rome.

<sup>3</sup> A son neveu, Versailles, 3 mars 1698, p. 193, col. 2. -- Voyes la lettre de

#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

mique. La meilleure raison était que le Saint-Siège le souffrait et voulait tout entendre. Bossuet disait encore : « C'est » faire tort à Rome que de croire qu'elle ait besoin de nos » instructions pour juger 1. » Il écrivit à ce sujet une lettre au cardinal Spada, datée de Versailles, 24 février 1698; il y faisait une profession de foi non équivoque de soumission au Siége apostolique; il y appelait Rome maîtresse des églises 2. Ainsi Bossuet s'étudiait au langage romain. Dans une autre lettre écrite peu après au cardinal d'Aguirre, il disait en protestant de la soumission de tout l'épiscopat : « A Dieu ne plaise » que nous donnions nos écrifs comme des préjugés ! Nous re-» connaissons dans la chaire de saint Pierre le dépôt invio-» lable de la foi et la source primitive et invariable des tradi-» tions chrétiennes. Pour moi, en mon particulier, je soumets » de bon cœur tous mes écrits à cette autorité, et je me tiens » pour assuré que ce qui sortira de ce Siége sera le meilleur... » La chaire de saint Pierre voit trop clair; tant de savants car-» dinaux découvriront tout ce mystère d'iniquité. Votre Emi-» nence, qui donne de si grands et de si justes éloges à saint » Augustin, trouvera en trop d'endroits de ce saint et incom-» parable docteur les principes qui empêchent de séparer de » l'amour de Dieu le désir de le posséder. et qui ne permet-» tent pas de sacrifier son salut par des actes invincibles et n réfléchis<sup>3</sup>. n

En reprochant à ses adversaires de s'expliquer avec hauteur en France. Fénelon était obligé de reconnaître qu'ils écrivaient « à Rome dans les termes les plus soumis 4. »

Sur l'accusation de passion. Bossuet écrivait trois semaines après le recours définitif : « Comme c'est ici l'affaire de Dieu, » où, par sa grâce, je n'ai en vue que la vérilé, c'est une af-» faire de prière, de confiance et de piété 5. »

Bossuet au cardinal d'Aguirre, 6 avril 1698, page 212, col. 2. - A son neveu, Juilly, 26 août 1697 (OEuores, t. xxviii, p. 229).

' A son neveu, Versailles, 10 mars 1698, p. 198, col. 2.

<sup>2</sup> Non ergo, Eminentissime cardinalis, tanquam ad contestandam instruendamque litem hæc scribimus ; aut, quod absit, docendam suscipimus magistram Ecclesiarum, a qua doceri cupimus (p. 191, col. 2.)

<sup>3</sup> Bossuet au cardinal d'Aguirre, 6 avril 1698, p. 212, col. 2. <sup>4</sup> A l'abbé de Chanterac, 18 sept. (1697), t. vin, p. 44.

<sup>b</sup> A son neveu, Juilly, 26 août 1697, p. 113, col. 1.

## 28 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

Une chose pourtant l'inquiétait plus encore que les quatre articles : c'était le livre qu'il avait composé, à la démande du roi, pour en soutenir la doctrine, et qui, bien que resté manuscrit, était connu de plusieurs personnes. Aussi bientôt après il ajoutait : « A l'égard de ce qu'on dit du clergé de » France, vous savez quelle fut ma conduite dans l'assemblée » de 1681 et 1682, et ce que je fis pour empêcher qu'on n'allât » plus loin. Du reste, il faut laisser oublier cela, et prendre » garde seulement à ce qui se dira sur mon compte. Vous con-» naissez mon manuscrit sur cette matière (la Défense de la » Déclaration), que M. de Cambrai peut avoir eu de M. de » Fleury (l'abbé Fleury); mais il ne faut rien remuer<sup>1</sup>. »

La divulgation d'un pareil ouvrage dans le feu du débat eùt été extrêmement regrettable. Bossuet craignait que le seul souvenir de sa déclaration gallicane, bien que mitigée, nuisit devant Rome à l'autorité de sa parole. Il s'agissait maintenant d'attendre et de respecter la décision nécessaire du Saint-Siége, et non de restreindre la plénitude de son autorité devenue le salut de l'Église.

Vainement Fénelon suspectait-il la sincérité des assurances de Bossuet au cardinal Spada<sup>2</sup>; sans doute Bossuet espérait gagner la cour de Rome par ses soumissions non moins que par la démonstration de ses thèses; et c'est là une seconde face intéressante de cette grande affaire, ou les deux parties se sont réciproquement accusées de chercher à intimider Rome, se préparant ainsi les reproches peu mesurés d'une postérité incrédule<sup>3</sup>.

Bossuet comprit bientôt, aussi bien que Fénelon, que le

<sup>1</sup> A son neveu, Versailles, 9 déc. 1697, p. 156, col. 2.

<sup>3</sup> Voy. Fénelon à Chanterac, Cambrai, 18 oct. (1698), t. IX, p. 519.

<sup>3</sup> Fénelon au Nonce, 7 janvier (1698), t. vIII, p. 520 : « Ils crolent que leur » ligue fera peur au Saint-Siége même. Pour moi, je n'aurai, s'il plait à Dieu, » aucune peur jusqu'à la fin, etc. » — A l'abbé de Chanterac, 27 mars (1698), t. vIII, p. 524. — L'abbé Bossuet à son oncle, Rome, 7 octobre 1698, OEwores, t. xxVIII, p. 645 : « On tàche (ici) de faire entendre au Pape qu'il ne fant pas » faire un dogme de foi d'une thèse si disputée et sur laquelle M. de Cambrai » ne se rendra jamais. »—La Beaumelle, Mém. de Maintenon, liv. x, chap. xix: « Les deux partis croyaient Rome inspirée par le Saint-Esprit, et parlaient, » écrivaient, agissaient, comme si elle n'était déterminée que par des motifs pu-» rement humains.» (t. iv, p. 88.)

## BTUDE ET DETAILS SUR SA CONDAMNATION.

Saint-Siége seul pouvait décider sur une pareille contestation. Là-dessus il faut lire deux petites pages curieuses de la Relation de Phelipcaux : « Pourquoi aller à Rome, disaient les amis » des prélats? Convient-il à des prélats de cette sagesse d'y » avoir porté cette affaire? N'est-ce pas contredire l'assemblée » de 1682? Ils n'en verront jamais la fin. Il v a de la témérité » de s'embarquer au milieu de tant d'écueils dans une affaire » de cette nature ; pourquoi ne pas juger leur confrère dans » un concile provincial ou dans l'assemblée du clergé de » France? C'étaient les discours de M. Pelletier, ci-devant con-» trôleur général et ancien ami de M. de Meaux : c'est ainsi » qu'il parlait dans sa maison de Villeneuve à M. de Brou, » évêque d'Amiens, et à l'abbé de l'Angle, évêque de Bou-» logne; mais il parlait suivant son naturel timide, incapable » d'aucune entreprise hardie, comme un homme qui ignorait » profondément et la matière et la forme qui s'observait dans » celle affaire; car les prélats étaient-ils les dénonciateurs? » En avaient-ils porlé le jugement à Rome? Que pouvaient-ils » faire dans cette conjoncture, sinon de déclarer leur senti-» ment au Pape, puisque M. de Cambrai avait lui-même re-» connu ce tribunal, et qu'il appuvait sa doctrine sur celle des » prélats?

» Aussi M. de Meaux releva-t-il bien le prélat et l'abbé, qui, tout effravés, vinrent lui rapporter les vues timides et politiques de M. le Pelletier. « Il est bien triste, leur dit-il, de se » voir ainsi juger par ses propres amis, sans être seulement » oui. Peut-on ignorer par qui l'affaire a été liée à Rome? » Sommes-nous en état de juger un archevéque? Quand le roi » permettrait qu'on assemblât un concile provincial, M. de » Cambrai voudrait-il s'y soumettre? Quelle prudence y aurait-» il d'exposer une matière si délicate à la délibération d'un. » concile provincial, ou d'une assemblée du clergé susceptible » de tant de divers intérêts, et qui, par sa multitude seule, se-» rait si difficile à manier? Qui pourrait se rendre le maître de » tant d'esprits remués par tant de passions? Quelle peine a-t-» on eu de déterminer MM. de.Paris et de Chartres à consentir » à la déclaration (celle des trois prélats sur le Quiétisme), » quoiqu'ils fussent si intéressés dans cette cause! Le pire de

## 30 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

» tous les partis est celui d'abandonner lâchement la cause vi » sible de l'Eglise dans l'incertitude du succès. Où sera donc le
 » courage et le zèle des évêques s'il leur manque en cette oc » casion? Au surplus, ajouta-t-il, j'ai une ferme confiance que
 » l'erreur sera condamnée, quelques difficultés qu'on fasse
 » naître, quelques cabales qu'on y oppose.

» L'illusion est évidente, les cardinaux ne pourront s'empé» cher de la condamner <sup>1</sup>; ils ne se déshonoreront pas, et Dieu,
» concluait-il, n'abandonnera pas son Eglise. C'était là le
» vrai fondement de sa confiance, que les discours de ses amis
» et de ses ennemis n'ont jamais pu ébranler <sup>2</sup>. »

L'impuissance gallicane, celle de toute Église particulière désunie du Saint-Siége, ou qui laisse relâcher ce lien, n'a jamais été caractérisée avec plus de force et de candeur. On a cependant le plaisir de constater que, dans toutes les occasions importantes, le bon sens pratique et la foi fermement catholique de notre nation lui ont toujours fait chercher dans le Saint-Siége le refuge contre les périls de la religion et de l'Eglise. La légèreté railleuse du 18° siècle a été forcée de reconnaître le sentiment du clergé de France en cette affaire, par la bouche de la Beaumelle parlant des premiers examinateurs: « L'Église gallicane a plus de déférence pour les décisions » d'une pareille assemblée que pour celle d'une assemblée gé-» nérale de son propre clergé. » L'auteur ne s'en est consolé que par un sarcasme sans valeur. A l'entendre, « l'éloigne-» ment impose ; on peut dire : Rome a parlé, et les noms gou-» vernent le monde <sup>3</sup>! »

La haute intelligence de Bossuet s'unissait évidemment d'une manière plus étroite au Saint-Siége sous l'impression de

<sup>1</sup> Nous nous plaisons à rapprocher de ces expressions le mot du cardinal Spada à l'abbé de Chanterac : « Pour son livre, que voulez-vous? on n's pu » s'empêcher de le condamner. » Chanterac à Fénelon, Rome, 2 mai 1699, t. x, p. 554.

<sup>2</sup> Phelipeaux, Relation du Quiétisme, 1<sup>re</sup> partie, liv. 11, p. 322, 323 (2003) l'année 1697). M. de Bausset a donné ce passage en substance dâns son Histoire de Bossuet, liv. x; Rohrbacher l'a omis, Tabaraud n'a fait qu'indiquer le passage fort indirectement dans l'endroit cité à la fin de notre 2<sup>e</sup> article, 2<sup>e</sup> partie, n° de décembre 1863, p. 415.

<sup>3</sup> Mémoires de Maintenon, llv. X, chap. xIX, t. IV, p. 86.

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

ce procès. Il se tenait au moins dans une grande réserve par rapport aux théories gallicanes. Il reconnaissait dans sa Relation que la déclaration des trois prélats « demeurait naturel-» lement soumise au Pape, comme tout ce qu'on fait en particu-» lier sur les matières de la foi. C'était même, dit-il, la lui sou-» mettre que de la lui présenter 1.» Sans doute, dans la chaleur de l'action, il écrivait : « Ce serait le plus grand scandale qui » pût arriver dans l'Eglise, si Rome, je ne dis pas approuvait » le livre, car on sait bien que cela ne se peut, mais biaisait » et mollissait, pour peu que ce fût, dans une affaire où il ne » s'agit de rien moins que du rétablissement du Quiétisme et » de l'entière subversion de la religion<sup>2</sup>. » Nous venons de voir que Fénelon, de son côté, criait aussi d'avance au scandale, si Rome venait à se déclarer contre son livre. Rome sut être juste et douce. En somme, Fénelon n'a jamais pensé sérieusement, comme on le voit bien par ses lettres, que Bossuet voulût résister à une décision du souverain pontife.

Dans le Summa doctrinæ, que Bossuet publia en latin et en français en 1697, et envoya au Pape et aux cardinaux, il disait de Fénelon : • Je me réjouis de ce qu'il s'est soumis, lui et son » livre, au Saint-Siége apostolique<sup>3</sup>. » Bossuet exprimait une pensée sincère qui avait succédé à la première impression. Il avait désiré aussi vivement que MM. de Paris et de Chartres, nous en avons donné les preuves, éviter le jugement du Saint-Siége. Révolté du refus opiniâtre de Fénelon de conférer amiablement avec lui et d'abandonner son livre, il voyait maintenant, dans la décision du Pape à intervenir, le seul remède au progrès de l'erreur et à l'aveuglement de son confrère. En même temps qu'il désirait l'union avec le Saint-Siége, il comprenait que le recours de Fénelon à Rome lui fournissait le meilleur moven de faire accepter de tous une condamnation contre Fénelon, premier auteur d'un si grand éclat, certain d'ailleurs qu'il était que le livre des Maximes était condamnable. « Bossuet, dit un auteur gallican de nos » jours, n'approuvait pas la démarche de Fénelon, qui avait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sect. vii, nº 21 (OEuv., t. xix, p. 78).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A son neveu, Paris, 20 avril 1698, p. 220, col. 1 et 2.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Apud Bausset, Hist. de Bossuet, liv. x, chap. 14, t. xxx, p. 486;

## 32 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» déféré au Pape le jugement de son livre, contrairement aux » coutumes de l'Eglise de France: mais le livre des Maximes » des Saints étant examiné à Rome, il lui semblait plus sage » de poursuivre l'erreur sur le terrain où on l'avait portée » que d'abandonner le jugement au hasard des intrigues et » des influences qui se donnaient libre carrière 1. » Aioutons qu'il lui eût été impossible de faire autrement sans renier la suprême autorité qu'il révérait comme centre de l'unité. Il agit donc vigoureusement; il écrivit opuscule sur opuscule, tant par zèle pour la vérité que par excitation d'amour-propre : il lui en eût coûté de succomber devant cette même autorité dont il avait prétendu, dans sa fameuse Déclaration, restreindre les prérogatives et la plénitude. Rédacteur des quatre articles de 1682, il paraissait l'émule de la puissance pontificale: il n'en voyait qu'avec plus de dépit l'archevêque de Cambrai se poser en évêque soumis et dévoué, à l'encontre de l'opposition Gallicane. L'effervescence née d'un tel antagonisme, s'attisait au froissement que produisirent l'esprit dominateur de l'un, la défiance rélive de l'autre. Par elle-même, l'opposition de leurs doctrines sur la puissance ecclésiastique n'eût pas à un tel point enflammé les esprits; l'influence des idées gallicanes prit son cours sur les causes personnelles de mécontentement réciproque; mais, au fond, Bossuet eut foi dans la Papauté : cette foi se faisait jour même dans le langage le plus violent de ses lettres intimes contre son adversaire. «Il » est regardé, écrivait-il à son neveu, dans son diocèse comme » un hérétique, et dès qu'on verra quelque chose de Rome » dans Cambrai et surtout dans les Pays-Bas, tout sera soulevé » contre lui<sup>2</sup>.»

Non, Bossuet, quoiqu'il ait soutenu les maximes Gallicanes et cherché à les défendre dans un livre qu'il retouchait toujours sans le publier, ne cessa jamais d'avoir dans le fond du cœur, avec l'amour de l'Église, une profonde vénération pour le siége de saint Pierre. Il l'eut aussi dans la pratique des choses,

<sup>1</sup> L'abbé Guettée, introduction aux mémoires et au journal de le Dieu, 1856, Paris, t. 1<sup>er</sup>, p. cLv.

<sup>2</sup> Lettre du 2 septembre 1697, citée par Bausset, Hist. de Fénelon, llv. 11, s. 36, t. 11, p. 59, et par Rohrbacher, loc. cit., p. 296. — OEuvres, t. XXVIII, p. 233 : datée de Germigny.



#### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

33

et quand il y manqua, ce fut par l'entraînement de l'esprit de son temps et du parti qui l'entourait. Bossuet était plus Romain qu'il ne le croyait; mais le souvenir de la Déclaration de 1682 rendait vis-à-vis du Saint-Siége sa situation peu nette et assez difficile. On achèvera de s'en faire une juste idée en jetant un rapide coup d'œil sur une autre affaire qui le préoccupait à la même époque.

En même temps que l'évêque de Meaux agissait contre le livre de Fénelon, il dénoncait à Rome avec quatre autres prélats, savoir : les archevêques de Paris et de Reims, et les évêques d'Arras et d'Amiens, le livre de spiritualité intitulé : Nodus prædestinationis dissolutus, de feu le cardinal Sfondrate. qui avait écrit la Gallia vindicata contre les quatre articles de 1682<sup>1</sup>. Au début de l'affaire de Fénelon, Bossuet avait également grondé contre ce qu'il appelle l'impertinence impie de la fameuse Cité mystique de la mère Marie d'Agreda, religieuse espagnole du 16° siècle, et il faisait condamner par la Sorbonne (1696) cette sublime paraphrase épique des Evangiles qu'il trouvait ridicule<sup>2</sup>. Daguesseau également méprisait les « visions de la mère d'Agreda, » il reprochait à l'évêque d'Apt, prélat, dit-il, « entièrement dévoué aux jésuites, esclave de la » cour de Rome, grand partisan de l'infaillibilité (du Pape) et » aussi hardi qu'ignorant, la mauvaise approbation qu'il leur » avait donnée<sup>3</sup>. » La condamnation de la Cité mystique, d'a-

<sup>1</sup> Bossuet à son neveu, Paris, 9 déc. 1696, p. 75, col. 1; Versailles, 24 février 1697, p. 79, col. 1; Paris, 19 mai 1697, p. 94, col. 2; Marly, 15 juillet 1697, p. 102, col. 2. — L'abhé Bossuet à son oncle, Rome, 22 octobre 1697, p. 136, col. 2. — Bossuet à M. de la Broue, Paris, 25 janvier 1698, p. 176, col. 2. — L'abbé Bossuet à son oncle, Rome, 30 sept. 1698, p. 320, col. 1. — Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 217, 258, 259.— *Correspondance* de Fénelon : lettre du P. Serry à M. de Vintimille, Rome, 17 sept. (1697), t. viii, p. 41, et la note. Chanterac à Fénelon, Rome, 18 sept. 1698, t. ix, p. 461; 17 mai 1698, t. ix, p. 95, et autres lettres. — *OEuvres* de Bossuet, édit. de Versailles, t. xxxviii, p. 47.

<sup>2</sup> A son neveu, Paris, 20 mai 1696, et la note, p. 51, col. 2; 52, col. 1; Paris, 9 juillet 1696, p. 61, col. 2; Juilly, 6 août 1696, p. 63, col. 2; A M. de la Broue, Paris, 4 sept. 1696, p. 67, col. 2; à son neveu, Meaux, 8 sept. 1696, p. 68, col. 1; Paris, 17 sept. 1696, p. 68, col. 2. Germigny, 24 sept. 1696, p. 69, col. 1.—Journal de l'abbé le Dieu, conversation de Bossuet du 31 mai 1700, t. 1•<sup>r</sup>, p. 39, 40.

• Mémoires historiques sur les affaires de France. (OBuv., L. VIII, p. 229-230).

## 34 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉMILION.

bord prononcée par l'inquisition de Rome, avait élé suspendue par innocent XI sur les réclamations unanimés de l'Espagne<sup>1</sup>. Mais « on a découvert, écrivait Bossuel, que toute l'appreba-» tion que ce livre a eue en Espagne a été l'objet d'une in-» trigue de cour<sup>2</sup>. » Cela est encore à prouver, et jamais la censure de ce livre n'a été rétablie. Bossuet écrivait avec ironie a son neveu : « Voilà bien des cabales réunies, celle de » Sfondrate, de Marie d'Agreda, etc. (Sic) 3. » En réalité, le Jansénisme, secrètement patroné par l'archevêque de Paris, s'agitait en ces diverses manœuvres dans lesquelles Bossuet crovait n'agir que pour le bien de la religion<sup>4</sup>. Là-dessus, Fénelon écrivait, de son côté, parlant des cing évêques et particulièrement de Bossuet, rédacteur de la lettre au Pape : « L'af-» faire du cardinal Sfondrate montre combien ces esprits sont » inquiets et entreprenants <sup>5</sup>. » Bossuet, dans les premiers mois, avait pris cette affaire à cœur; il mandait de Paris le 9 décembre 1696 à son neveu, trois mois avant l'apparition du livre des Maximes des Saints et cinq mois après le refus que Fénelon lui avait fait d'approuver ses Etats d'oraison : « Le » traité du feu cardinal Sfondrate est ici méprisé et condamné de tous les honnêtes gens (c'est-à-dire de tous les hommes » lettrés et éclairés). Songez à nous l'envoyer . » Lorsqu'il eut, comme nous l'avons dit, avec l'agrément du roi, adressé en février la lettre de dénonciation au Pape, trois ou quatre semaines après la publication du livre de Fénélon<sup>7</sup>, il en attendit l'effet avec impatience. « Nous prions Dieu, écrivait-il, » qu'il conduise l'esprit du Pape. Il serait triste pour l'Eglise » et pour son pontificat qu'on épargnât un livre plein de si

<sup>1</sup> Voyez l'historique de ce qui eut lieu à Rome, touchant la *Cité mystique*, dans Phelipeaux, *relation*, 1<sup>20</sup> partie, liv. II, p. 200 à 206.

<sup>2</sup> A M. de la Broue, Paris, 4 sept. 1696, p. 67, col 2.

<sup>3</sup> A son neveu, Paris, 11 fév. 1698, p. 186, col. 2, et Ofuv., t. xxvin, p. 375.

<sup>4</sup> Voyez l'Histoire de la cité mystique de la mère d'Agreda, par D. Guéranger, et le récit de l'abbé le Gendre sur la censure de la Sorbonne dans ses Mémoires tout nouvellement publiés, 1 vol. in-8°, Paris, 1863, liv. v, p. 225 à 229. Cf. la critique de la Cité mystique, par Bossnet, en quatre pages, dans le x12° vol. de ses OEuvres.

\* A Chanterac, Cambrai, 23 oct. (1697), t. viii, p. 108.

\* OEuv., Vivès, t. xxviii, p. 154.

<sup>7</sup> A son neveu, Versailles, 23 février 1697, déjà citée, t. XXVIII, p. 162.

## STUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» grandes erreurs, et le déshonneur demeurerait au Saint-» Siége<sup>1</sup>. » Il protestait cependant que les cing évêques n'en voulaient point à la personne de Sfondrate, et qu'ils seraient très-aises non-seulement qu'on la mît à couvert, mais qu'on l'honorât. Il disait : « C'est la cause de Dieu et non pas la » nôtre<sup>2</sup>. »

Dans cette affaire, les Jansénistes étaient encore derrière Bossuet. « Il s'étaient mis en tête, dit un chanoine de Notre-Dame » de Paris de ce temps-là, dont on vient d'imprimer les Mé-» moires, pour venger Jansénius d'avoir été flétri à Rome, d'o-» bliger Rome à flétrir le système le plus opposé à celui de » Jansénius..., celui du cardinal Célestin Sfondrat, homme de » famille papale, savant, bel esprit, qui écrit sensément et en » beau latin... De sept ouvrages qu'on a de lui, le plus célèbre » est son Nodus prædestinationis dissolutus, c'est-à-dire le dé-» noûment de ce qu'il y a de plus difficile touchant la prédes-» lination. Ce livre est ingénieusement écrit; la diction en est » pure, les propositions simples et nettes. Son style ne se sent » ni du pédant, ni de l'école; aussi l'auteur est-il homme de » distinction. L'ouvrage ne parut point de son vivant; mais » dès qu'après sa mort il parut, il fit bruit en Italie et en Alle-» magne médiocrement, beaucoup en France et en Flandre, » parce qu'il y a dans ces deux pays plus de Jansénistes qu'ail-» leurs. Dans l'envie qu'ils avaient de faire condamner ce *z* livre, ils *v* cherchèrent des propositions censurables, et ils » n'en trouvèrent aucune à laquelle on ne pût donner un bon » sens, de sorte que toute la critique de ces censeurs impitova-» bles ne se termina à autre chose qu'à dire seulement en gé-» néral qu'il y a dans ce livre des propositions dangereuses » sur la grâce, sur la prédestination, et principalement sur » l'état des enfants qui meurent sans avoir recu le baptême. » Quoique toutes leurs recherches n'eussent abouti quasi à

» quoique toutes leurs recherches n'eussent about quasi a
» rien, ils n'en furent pas moins vifs à déclamer contre ce livre
» et à sonner la trompette pour exciter les évêques, les Uni» versités, les théologiens de toutes les écoles, non-seulement

<sup>1</sup> A son neveu, Meaux, 24 mars et 7 avril 1697, t. xxviii, p. 169, 176.

<sup>2</sup> A son neveu, Versailles, 15 avril 1697; Paris, 22 avril 1697; Paris, 29 avril 1697, t. xxvIII, p. 184, 186, 188.

1

## 36 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

à le condamner, mais à écrire tous à Rome pour obliger le
Pape à proscrire par une bulle un si pernicieux ouvrage. Ces
turbulents instigateurs eurent tout lieu d'être confus du peu
» de succès de leurs intrigues: pas une Université ne se déclara contre le livre, pas un prélat des Pays-Bas; et de cent
» dix-huit qu'il y a en France, il n'y en eut que quatre qui, à
» la sollicitation de M. de Noailles et par complaisance pour
» lui, voulurent bien signer avec lui une lettre au Pape. Ces
» quatre furent M. le Tellier, archevêque de Reims (frère de
» M. de Louvois); M. Bossuet, évêque de Meaux; M. de Sève,
» évêque d'Arras; M. de Brou, évêque d'Amiens. Il s'en faut
» bien que cette lettre soit belle (on se rappelle qu'elle est de
» Bossuet)! Elle est mal digérée et mal écrite; le latin en est
» dur et le style rude <sup>1</sup>. »

Le Pape nomma, le 7 mai 1697, huit conseillers pour examiner la doctrine du livre devant les cardinaux d'Aguirre et Noris, le premier intime ami de l'auteur défunt.

« D'abord, dit le Gendre, on s'était effrayé à Rome du tinta-» marre des Jansénistes, parce qu'on y a de si grands égards » pour la pourpre qu'on y a peine à se résoudre à noter publi-» quement les ouvrages d'un cardinal, quand principalement » ils ont été approuvés par le maître du Sacré Palais; mais » lorsqu'on vit au Vatican que les efforts des mutins avaient » produit si peu de chose, on s'en moqua<sup>2</sup>.»

On publia à Rome que le P. Jean Damascène et le P. Gabrielli (depuis cardinal), éditeurs du livre de Sfondrate, y avaient ajouté bien des choses erronées<sup>3</sup>, et ceux qui se plaignaient du livre ne tardèrent pas à comprendre que Rome aurait de la peine à noter un cardinal et le Pape une créature dont il avait cru que la promotion lui ferait honneur<sup>4</sup>. C'est ainsi que s'exprime Bossuet; Saint-Simon dit aussi que quel que étrange que fùt le livre, la pourpre de son auteur, quoique

' Mémoires de l'abbé le Gendre, publiés par M. Roux, 1863, liv. v, p. 224 à 236.

<sup>2</sup> Le Gendre, *ibid.*, p. 236.

<sup>3</sup> Notes sur la lettre de Bossuet à son neveu de Versailles, 15 avril 1697, t. xxviii, p. 184, et ladite lettre, 6° alinéa, même page.

<sup>4</sup> Même lettre et les notes, même page, et Bossuet à M. de la Broue, Paris, · 18 mai 1697, t. xxvm, p. 191.



mort, le protégea. Mais il est plus juste de dire que le livre ne donnant que fort peu de prise, c'est ce qui le protégea encore mieux.

Rome répondit donc par un bref évasif au sujet de l'ouvrage de Sfondrate. « Les cinq évêques n'eurent pour toute réponse » à leur lettre que des louanges que donna le Pape à leur sou-» mission au Saint-Siége <sup>1</sup>. » On prit le parti en France d'acquiescer à la supposition d'additions fautives des éditeurs, et de se montrer contents de cette *honnête* réponse <sup>2</sup>. Rien n'indique d'ailleurs que ce traité latin fût très-répandu parmi les simples fidèles ni qu'il fût reçu par le clergé comme faisant autorité.

Bossuet se lamenta un peu : « Si l'on ne dit niot sur le livre,

» il ne sera pas aisé d'empêcher que quelqu'un ne parle ici.

» Pour moi, j'attendrai toujours une décision avec respect et

- » patience; mais je gémirai en mon cœur si l'on voit une ac-
- » ception de personnes dans la Chaire de saint Pierre, dont je
- » souhaite la gloire entière, qui est celle de J.-C. même<sup>3</sup>. »

Une fois lancé contre Fénelon, il ne s'occupa plus guère de Sfondrate; il écrivait à son neveu : « Vous aurez des exem-» plaires de la lettre des cinq évêques sur Sfondrate. Nous » sommes convenus qu'on ne ferait rien à présent sur cela et » qu'on songerait uniquement à terminer l'affaire de M. de » Cambrai<sup>4</sup>. » Son principal motif était la peur de réveiller trop vivement le souvenir de 1682; car l'abbé Bossuet lui écrivait : « J'envoie à M. de Reims le commencement d'un » écrit pour Sfondrate par un Jésuite, où il traite assez mal les » évêques de l'assemblée. Il serait de conséquence qu'on ne » laissât pas ici une pareille liberté, qui est très-injurieuse au » roi et au clergé, et qui renouvelle une querelle assoupie<sup>6</sup>. » Bossuet écrivait aussi à M. de la Broue, de Paris, le 25 jan-

<sup>1</sup> Le Gendre, ibid., p. 236.

<sup>2</sup> Lettres de Bossuet précitées du 15 avril, 4° alinéa, et 18 mai, 5° alinéa, p. 184, 191, et à son neveu, Marly, 15 juillet 1697, t. xxvii, p. 208-209. — Saint-Simon, *Mém.*, t. 1°, chap. xxvii, p. 438 (Cheruel).

<sup>3</sup> Même lettre du 15 juillet, p. 209.

<sup>4</sup> Paris, 17 déc. 1697 (OEuvres, t. xxviii, p. 326).

\* A Bossuet, Rome, 21 janvier 1698 (OEuvres, t. xxvm, p. 354).

v<sup>•</sup> série. tome x. — N<sup>•</sup> 55; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 3

## 38 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

vier 1698: « Le Saint-Office se remue beaucoup contre Sfon-» drate, et il n'y a que le Pape qui a peine à consentir à la » censure. Nous ne disons mot pour ne pas mêler tant d'af-» faires <sup>1</sup>. »

Ce silence continua jusqu'à la fin : « En vain les Jansénistes » firent ce qu'ils purent pour échauffer <sup>°</sup>les évêques et pour » les faire passer outre; ils n'en vinrent point à bout, soit, dit » l'abbé le Gendre, que les cinq prélats fussent au repentir » de ce qu'ils avaient fait, soit qu'ils eussent peine ou peur de » pousser les choses trop loin, d'autant plus que l'archevêque » de Paris et l'évêque de Meaux avaient besoin de ménager » le Pape sur l'affaire plus importante du livre des Maximes » des Saints<sup>2</sup>.»

Rome laissa facilement cette affaire s'assoupir. Chanterac écrivait, le 18 septembre 1698, à Fénelon en lui envoyant le livre attaqué du cardinal Sfondrate et un livre (anonyme, qui était du cardinal Gabrielli, ami de Fénelon) fait pour la défense du Nodus prædestinationis : « On garde un profond si-» lence sur cette affaire à présent, sous prétexte que l'examen » de votre livre occupe toutes les congrégations du Saint-» Office; mais, dans le fond, on attend de voir si les évêques » qui ont attaqué Sfondrate reviendront contre lui avec le » même empressement lorsque votre affaire n'occupera plus » le Saint-Office, et alors on rendra public tout ce qui est déjà » imprimé pour répondre à la lettre des évêques au Pape. » Vous verrez qu'on se plaint beaucoup qu'ils altèrent le texte » du livre dans les propositions qu'ils veulent rendre censu-» rables, de même que quand ils disputent contre vous<sup>3</sup>.» Fénelon n'était pas rassuré cependant : il écrivait à Chanterac. le 21 mars 1699, ignorant encore la décision sur son livre des Maximes des Saints : « Si on se livre à des cardinaux attachés » à une cabale où entrent mes parties contre le livre de Sfon-» drate, Rome sera sacrifiée aussi bien que moi 4. »

La crainte qu'avait Bossuet de paraître se poser en vengeur

<sup>1</sup> P. 176, col. 2 et t. xxvIII, p. 355-356.

<sup>2</sup> Mémoires, ibid., p. 236.

<sup>3</sup> T. ix, p. 461.

<sup>4</sup> De Cambrai, t. x, p. 413.

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

gallican contre les réfutations de Sfondrate sur la déclaration de 1682, conjurait le péril que Fénelon supposait possible. Dès le 26 novembre 1697, l'abbé Bossuet avait écrit à son oncle : « Je crois qu'il est important qu'on laisse là Sfondrate » pour quelque temps; je n'en mande rien à M. de Reims; » mais on se servira de ce prétexte pour rendre ici de mauvais » offices aux évêques auprès du Pape, que cette affaire touche » vivement; enfin, ce sont deux affaires pour une<sup>1</sup>. »

Après le jugement contre Fénelon, le parti à Rome eut quelque velléité de renouveler l'attaque contre Sfondrate : l'abbé Bossuet en écrivit à son oncle en ces termes : « On voudrait » bien ici qu'avant de partir je fisse quelques instances au » Pape sur l'affaire de Sfondrate pour la faire reprendre et » que j'en parlasse aux cardinaux. J'attendrai là-dessus ce » que vous jugerez à propos de m'en écrire. Je pourrai faire. » des représentations sur cette affaire, quand je prendrai congé » de Sa Saintclé et des cardinaux<sup>2</sup>. » Bossuet se borna à lui répondre : « Il faudra remettre à l'extrémité l'affaire de Sfon-» drate. Il sera bien délicat d'en parler au Pape et de le cha-» griner pendant qu'il semble qu'il n'y a qu'à se réjouir de ce » qu'il vient de faire pour l'Église. Faites cependant avec bon » conseil ce que Dieu vous inspirera. Il est vrai que rien ne » serait plus glorieux à ce pontificat que de voir ce digne Pape » sacrifier tout à la vérité et au bien de l'Église<sup>3</sup>.» Comme dans cette parole embarrassée on voit elairement qu'après la condamnation de Fénelon le parti se souciait peu de celle de Sfondrate! Il n'en fut donc plus question, pas plus que de Marie d'Agreda 4.

En résumé, Bossuet, tout rempli de zèle pour la foi, a rendu hommage au Siége suprême-de la catholicité, dont ce procès a

' Rome, OEuv., t. xxviii, p. 308.

<sup>2</sup> Rome, 7 avril 1699, p. 468, col. 2.

<sup>3</sup> Versailles, 29 avril 1699, p. 482, col. 1.

<sup>4</sup> Dans l'assemblée du clergé de 1700, tenue à Saint-Germain, on écarta de la censure les propositions de Sfondrate ou de ses défenseurs, par la raison que cette doctrine avait été déférée au Saint-Siége, et que, d'ailleurs, Sfondrate ayant été cardinal, et Gabrielli l'étant aussi, leurs ouvrages ne pouvaient être censurés que par le Pape (*Journal* de l'abbé le Dieu, t. 1<sup>er</sup>, p. 25, 27, 32, 67, 91, 92, 142).

## 40 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

tant fait éclater la modération et la pure impartialité, comme la nécessité de sa juridiction universelle sur l'Église. Mais Bossuet était entouré de gens qui tournaient tout, même le triomphe de la foi, à l'affaiblissement de l'Église par une absurde crainte des prérogatives de son Chef. En agissant, en correspondant avec eux, ce grand esprit n'a pu se défendre d'une certaine participation à leurs accusations et à leur but. Nous verrons Bossuet avec les siens, las d'attendre la condamnation, propager contre le Saint-Siége de sourdes menaces, puis prêter sa plume au Roi pour lui en envoyer d'ouvertes. La sentence le radoucit tout à fait, et cependant il ne put ou ne voulut que mitiger pour sa part et comme évêque ce que la forme d'acceptation du Bref eut de contraire aux doctrines romaines sur l'autorité du Pape. La lutte de ce parti contre Fénelon eut un caractère Gallican très-prononcé. Nous désirons le démontrer dans les articles suivants.

## ALGAR GRIVEAU.

# Histoire de la Philosophie.

# LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME. La morale en sol.

#### 3" ARTICLE <sup>1</sup>.

Connaissance certaine du bien et du mal; insuffisance de la conscience humaine à faire le bien; enseignement de S. Augustin; aveu d'un larron. — Poiut de devoir sans l'autorité divine; nécessité du dogme. Ruse de l'orgueil philosophique pour y échapper. — La morale changée en moralité.

D'où vient qu'un mot vide de sens, une apparence d'idée, qui n'a jamais réformé les mœurs de personne, s'est vu prôner comme une des plus utiles découvertes du génie humain? C'est que cette invention de Socrate, cette morale-principe, ou morale en soi, semblait répondre de la manière la plus commode et la plus flatteuse au plus noble besoin de l'âme, le goût du bien et du vrai. Ce goût naturel et le discernement nécessaire à le diriger sont deux facultés incontestables. Est-on jamais obligé d'expliquer à un enfant ce que c'est que le bien et le mal, la vérité et le mensonge? On lui dit : « Ceci est bien, » ceci est mal; on doit toujours parler avec vérité, il ne faut » jamais mentir;» cela suffit, il comprend que le mal est le con traire du bien, que le mensonge est le contraire de la vérité, mais on ne lui définit point le bien et la vérité; on en serait même un peu embarrassé. Il fallait certes un vif sentiment du bien chez les païens qui se faisaient chrétiens, pour le reconnaître dans l'enseignement évangélique et pour y conformer leur vie, y puisant à l'envi avec la même ardeur, les uns l'innocence virginale, comme une Potamienne, une Cécile, un Valérien, les autres le repentir et la réparation, comme un Cyprien d'Antioche, une Afra, une Thaïs, et tous jusqu'à l'héroïsme du martyre. Cette manifestation de conscience se produit même dans une inclination, une conduite tout opposée. Ni les menteurs ni les larrons ne veulent être trompés, ni frustrés; les plus iniques oppresseurs réclament contre la

' Voir le 2° article, au N° précédent, tome 1x, p. 348.

## LA MORALE EN SOL.

spoliation et l'injustice, quand leurs intérêts v sont lésés; ce qui parachève la démonstration de notre intelligence par celle de notre libre arbitre, sans lequel il n'y aurait ni responsabilité ni mérite. Saint Augustin pense là-dessus tout autrement que le poëte Horace 1; il en appelle à notre propre témoignage : « Quel est, dit-il, celui qui, interrogé sur la » justice et sans intérêt présent, ne réponde ce qui est juste? » Car la vérité a écrit dans nos propres cœurs par la main de » notre Créateur : ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le » fais pas à autrui. Nul n'a pu ignorer cela même avant que » la loi fût donnée, afin qu'il y eût de quoi juger ceux-là » même auxquels la loi n'avait pas été donnéc... car l'inter-» rogation sera prise dans les pensées de l'impie<sup>2</sup>. Où il y a » interrogation, il v a loi. Mais parce que les hommes, dans » le goût des choses extérieures, sont sortis d'eux-mêmes, il » leur a été donné une loi expresse, non qu'elle ne fût nas » écrite dans les cœurs, mais parce que tu étais fugitif de ton » propre cœur, pour le saisir et le ramener intérieurement à » toi-même... Le vol est-il bon? --- Non. --- Je demande en-» core : l'adultère est-il bon? — Tous crient : non. — Le » meurtre est-il bon? - Tous crient qu'ils le détestent. Ou si » tu ne l'avoues pas encore, voici gu'un autre convoite ta » possession; si cela te plaît, réponds comme tu voudras... » Semblablement quant aux bons offices, il ne s'agit pas seu-» lement de ne pas nuire, mais de ne pas secourir ni donner. » On interroge tout affamé : tu souffres la faim? Un autre a » du pain, et il en abonde au delà de ce qui lui suffirait; il » sait que tu en manques et il ne t'en donne pas. Cela te dé-» plaît à toi affamé... Tu estimes de même la bonne foi plus » que l'or; tu as parlé selon la justice... mais Dieu ordonne » contrairement à l'avarice, et l'avarice ordonne contraire-» ment à Dieu... Apprends par l'épreuve ce que tu n'as pas » voulu apprendre par le précepte... Voilà que tu penses à » nier un dépôt d'argent... Je t'avais demandé tout à l'heure <sup>1</sup> Enarr. in Psalm. 36, concio 2<sup>\*</sup> (homo) accepit amplius, id est, mentem

quæ possit intelligere, quæ possit capere veritatem, quæ possit justum ab injusto discernere, quæ possit indagare, desiderare creatorem, laudare et inhærere illi.

<sup>2</sup> Sapientia, I, 9 : in cogitationibus enim impli interrogatio erit.

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

ce qui est plus précieux et meilleur : l'argent ou la bonne
foi? Pourquoi parles-tu d'une manière et agis-tu de l'autre?... Tu n'as pas jugé comme tu as parlé; tu as dit vrai et
tu as jugé faussoment... Si en effet vous professez vraiment
la justice, jugez avec droiture. Si enim utique vore justitiam
loguimini, recta judicate <sup>1</sup>. »

Voilà la nature prise sur le fait. J'y puis ajouter un trait de conscience plus frappant encore. Il y eut à Paris, de 1814 à 1830, une Société de bonnes œuvres qui avait pour objet de maintenir les pratiques de la foi chez les ramoneurs, de visiter les malades dans les hôpitaux et les prisonniers dans les diverses maisons de détention, y compris Bicêtre. Un jour, à la Force. qui renfermait tous les prévenus, l'un de ceux-ci, beau par-· leur, qui avait été pris en flagrant délit, la main dans un sac d'argent, s'avisa de proposer ses difficultés contre le libre arbitre au missionnaire laïque, après l'instruction faite sur ce sujet : il prétendait se justifier par un penchant fatal, renvoyant ainsi la cause de ses habiludes vicieuses et de son larcin à Dieu lui-même. Pendant que le missionnaire lui remontrait le faux de son argumentation puérile, un autre prévenu, dans le groupe formé autour des deux interlocuteurs, regardait en riant son compagnon et lui disait à demi-voix : « Sans » doute, mon ami, c'est la faute du bon Dieu; c'est le bon » Dieu qui t'a mis la main dans le sac; cela n'empêche pas » que tu as dix ans de galère, et ce n'est pas le bon Dieu qui » les fera pour toi. » Ce même franc larron ajoutait ainsi plaisamment aux motifs qui amenaient les visiteurs chrétiens : « Et puis, disait-il, ne faut-il pas compter le plaisir de » se trouver avec d'honnêtes gens? »

Ce n'est donc pas l'ignorance mais la triste science du mal qui nous porte au mal, contrairement à la doctrine socratique. Platon disait avec la même profondeur de niaiserie : « Les » méchants sont malheureux dans la prospérité, et la vertu » est heureuse même dans la persécution et l'oubli par la » puissance des inmortelles *idées* de justice et de vérité<sup>2</sup>. » Le monde est plein de gens qui ne demandent pas mieux que

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Psalm. 57, v. 1 : S. Aug., Enarrat. in Psalm. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Anacharsis, c. 54.

## LA MORALE EN SOL. -

d'être malheureux et ignorants comme l'entendaient Platon et Socrate. Cette opposition continuelle entre notre entendement et notre volonté, cette difficulté intime, avouée par Ovide, comme par saint Paul, se présente à mous tous les jours aussi évidente qu'insoluble à la pauvre raison. Le génie de Socrate et de Platon n'y a pas vu plus clair que les intelligences les plus grossières. Il en est du bien comme du beau qui subit les plus stupides variations du goût; chez les sauvages et les nègres, les femmes surtout croient s'embellir par le tatouage et les plus ridicules affublements.

Il n'est que trop certain, nous sommes une nature défectueuse, déchue; notre entendement si obscurci. notre volonté si débile et irrésolue, se tiraillent sans cesse et se dépravent mutuellement. C'est l'histoire de toutes les générations et de tous les jours. Il ne suffit pas de nous proposer le bien et d'en conclure le devoir; en appeler à notre raison éclairée, c'est ne rien dire. Qu'est-ce que le devoir sinon une loi? Qu'est-ce qu'une raison éclairée sinon une raison conforme à la loi? Et qui peut donc imposer la loi sinon l'autorité divine? Cela n'a jamais fait un doute avant qu'il y eût des philosophes, ni hors des philosophes depuis qu'il y en a. Partout, en tous temps, chez toutes les nations, on n'a voulu dépendre que d'une volonté divine. Cette disposition naturelle et le fonds commun de premières vérités, qui se retrouve plus manifestement dans toutes les religions, à mesure qu'on explore les antiquités, ne peuvent s'infirmer par l'absurde diversité des fables et des cérémonies païennes. Et c'est précisément la honte de la philosophie d'avoir accepté, favorisé, avec Platon, Aristote et tant d'autres fameux esprits les abjectes stupidités de l'idolâtrie, de les avoir défendues jusqu'à la fureur avec Celsus, Fronton, Plotin, Porphyre, Julien l'Apostat. Si l'on prétendait les justifier en affirmant qu'ils n'en étaient pas dupes, ce serait encore pis. Soit illusion soit artifice, ils n'ont pas moins prouvé par là qu'ils ne sentaient en eux ni droit ni moyen d'imposer une règle de vie; qu'il y faut un pouvoir supérieur à la plus haute raison. En un mol, nul n'a jamais conçu d'autre mobile de sa conduite que ce qu'il a cru touchant l'origine et la destinée humaine. Et que font nos plus superbes raisonneurs eux-

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

mèmes, y compris l'athée, le pyrrhonien, sinon de chercher leur genre de vie et leur morale dans une Genèse de leur invention ou de leur goût? La négation athée ou sceplique, contrainte de s'affirmer au moins comme système, et déduisant de la matière ou du doute l'affranchissement de toute obligation, atteste encore fatalement que la morale est une conséquence, non un principe, et qu'elle tient absolument à la doctrine, dont elle reçoit sa forme et son esprit.

Nous avons enfin devant les yeux un fait sans conlestation possible. Tandis que toutes les autres religions ne présentent et ne possèdent que des cérémonies ridicules, des préceptes vides, la religion Judaïque seule autrefois et la religion Catholique seule depuis, ont proposé, possédé, proclamé une morale positive, une règle fixe et efficace de vie pratique. Cette supériorité de l'Eglise, ce privilége unique, quand on y réfléchit, serait à la rigueur une démonstration suffisante de sa vérité. Les philosophes modernes affectent de louer la morale de l'Eglise comme la plus parfaite, en insinuant que l'essence du Christianisme est là; que le reste, spécialement le dogme, importe peu. Tout au contraire il en faudrait conclure l'importance absolue du dogme et la perfection de la doctrine, qui produit une morale parfaite. Il y a une si intime correspondance de la doctrine à la morale, qu'on ne peut toucher à un seul dogme, à un seul sacrement sans que la morale en éprouve un ébranlement entier. Nous ne pouvons nous connaître nousmêmes ni nous amender que par la doctrine catholique.

La méthode de Socrate n'a jamais servi à l'amendement de personne. Pourquoi donc la philosophie s'y attache-t-elle si obstinément? C'est que cette méthode fait la morale exclusivement rationnelle, indépendante conséquemment, et la philosophie autonome. C'est bien ainsi que la philosophie l'entend et, à son sens, la religion n'étant plus définitivement qu'une affaire de goût et d'opinion, la morale, dégagée enfin des entraves du culte et des ténèbres de la croyance, demeure à jamais souveraine, assise sur la notion de la justice comme sur un trône inébranlable. En sorte « qu'on ne va pas de la » morale à la religion, mais de la religion à la morale, qui en » est la base nécessaire. Car c'est la loi du devoir qui révèle la

. .

### LA MORALE EN SOI.

» justice de la volonté divine, el, une fois Dieu conçu, on ne » peut pas ne pas concevoir que le principe absolu du mérite » et du démérite ne soumette pas Dieu lui-même à son em-» pire; » en foi de quoi, la philosophie impose à Dieu l'obligation de rétablir l'harmonie légitime du bonheur et de la vertu troublée ici-bas par la causalité externe <sup>1</sup>. Toujours la même prétention tournant dans le même galimatias.

Jamais la philosophie n'avait pris un ton si haut et si assuré. Combien de braves gens auront senti fièrement gonfler et déborder en eux-mêmes la dignité intrinsèque de la nature humaine, à cette grave sommation qui remet si bien Dieu à sa place et traite de pair avec lui! Et pourtant qu'v at-il au fond de ce pathos métaphysique? Quoi de plus risible que cette naïveté d'outrecuidance qui s'imagine aborder et pénétrer le mystère de l'Infini par cette oraculeuse ratiocination sur l'idée du devoir et de la justice, comme un pensionnaire des Petites-Maisons, qui se crovait porté dans les airs par la bulle de savon qu'il enflait de son souffle au bout d'un brin de paille? Car qu'est-ce que la loi du devoir sinon la justice? Et qu'est-ce que la justice sinon la volonté de Dieu, l'Être existant par lui-même, la sainteté par essence; ce qui dit tout. Parce que nous avons l'idée claire de la justice, s'ensuit-il que la justice soit autre chose que Dieu même? Qu'estce qu'une idée sinon la conception d'une intelligence à laquelle cette idée appartient, qui la communique, la divulgue comme il lui plaît? Nulle idée concue ou recue n'existe hors de l'intelligence, qui la concoit ou la recoit. Comment donc une idée serait-elle un principe absolu sans une volonté souveraine qui la dicte et des intelligences inférieures, sujettes, qui puissent y adhérer? Se figure-t-on une idée en l'air, indépendante de Dieu et, qui pis est, au-dessus de Dieu, et Dieu soumis à l'empire d'une abstraction, d'une chose qui ne peut exister hors de lui et sans lui?

Le devoir vient de la loi et la loi vient de Dieu, parce que Dieu est la justice, comme il est la puissance, la charité, la vérité et la vie. C'est ce que dit l'Ecriture sainte : « Gardez » tous mes préceptes et toutes mes lois et accomplissez-les.

<sup>1</sup> M. Cousin, Programme des cours de philosophie, 1817.

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

» Je suis le Seigneur <sup>1</sup>. » Cela ne se peut comprendre antrement; Bossuet en rend témoignage : « C'est à cause de sa vé-» rité que Dieu est la loi éternelle qui règle toutes les créatures » intelligentes. » Il dit encore : Que l'orgueil est la plus grande offense envers Dieu « parce que nous lui voulons ressembler » dans l'honneur et l'indépendance en prenant notre volonté » pour loi souveraine, comme lui-même n'a point d'autre loi » que sa volonté absolue. » Et Bourdaloue : « Ce seul nom d'un » Dieu, maître de l'univers, s'autorisant de ce suprême do-» maine pour porter ses lois, ne les fondant sur rien autre » chose sinon qu'il est le Seigneur... répondrait à toutes les » difficultés que la prudence humaine pourrait former au » préjudice de ses droits <sup>2</sup>. »

C'est donc le dernier degré de l'orgueil, et par conséquent de la niaiserie, que de nous donner une idée pour un principe, de séparer de Dieu la justice et de la religion la morale. Un magistrat de municipe adressait un jour, dans une harangue, cette recommandation aux enfants d'une école chrétienne : « Honorez votre père et votre mère, dit l'Évangile, et » l'Évangile a raison.» Il serait fort étonnant, ce semble, que l'Évangile p'eût pas raison, que la parole de la raison infinie n'eût pas raison; la phrase municipale néanmoins suppose que cela pourrait être, en plaçant la raison d'un côté et de l'autre la religion, même un peu plus bas, en sorte qu'on ne devrait écouter l'Évangile que pour sa conformité à la raison. Et voilà les lourderies qu'on entend depuis que la raison, par décret philosophique, a son domaine à part, sa morale en soi, la morale laïque, selon le mot célèbre d'un académicien, cidevant homme d'Etat, et qu'elle s'est émancipée jusqu'à s'arroger le droit d'approuver l'Évangile et d'y poser son estampille.

<sup>1</sup> Lévitique, XVIII, XIX, V. 37 : Custodite omnia præcepta mea et universa judicia et facite ea. Ego Dominus. — Cette raison, ego Dominus, est répétée presque à tous les versets des deux chapitres; Sap. XII, 16 : Virtus tua enim justitiæ initium est.

<sup>2</sup> Bossuet, Sermon pour le 3<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, d'après S. Thomas, Somme, quæst. 93, art. 2; 1<sup>er</sup> sermon pour l'Annonciation, 1<sup>er</sup> point. Bourdaloue, 3<sup>e</sup> sermon pour la Purification, 2<sup>e</sup> partie. Voy. aussi S. Augustin, in Psalm. 70, sermo 2, n<sup>e</sup> 6.

#### LA MORALE EN SOL.

Mais ce qui confond d'étonnement, c'est que des Catholiques de profession se laissent prendre à cette impie et imbécile pipée, et qu'ils croyent nécessaire, dans leurs protestations publiques et leurs exhortations populaires, d'ajouter exactement à la religion la morale, comme complément indispensable. De là un mot de la langue française a été dénaturé par l'acception la plus baroque. On n'entendait autrefois par moralité qu'une réflexion morale et le sens moral d'une fable, d'une allégorie, d'un proverbe; aujourd'hui on l'emploie pour synonyme de bonnes mœurs; on oppose avec bravade aux gens qui ont de la religion les gens qui ont de la moralité. On dit une pensée morale, une intention, des habitudes, des qualités morales pour une pensée, une intention honnête, des habitudes, des qualités honorables. Beaucoup préfèrent même à la qualification d'honnête homme celle d'homme moral; c'est moins précis, plus fastueux et sans conséquence. El comme on sent bien que l'incrédulité et la philosophie ne sont point une garantie même auprès des vantards de philosophie et d'incrédulité, plus on est incrédule et philosophe, plus on se targue de moralité.

Pour achever cet examen de l'invention Socratique, il reste à connaître l'usage qu'en ont fait les philosophes, quelles maximes et moralités nouvelles a su trouver leur raison éclairée

Depuis que la morale est soumise au génie 1.

Edouard Dunoar.

<sup>1</sup> Palissot, Comédie des philosophes, pièce d'ailleurs très-peu comique.

# Traditions primitives.

# TABLEAU DES PROGRÈS

#### FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

PERDANT LES ANNÉES 1861, 1862 & 1863-

#### 5" ARTICLE 1.

8. — Progrès dans l'étude des textes perses. Etudes sur le Zendavesta de Zoroastre. — La chronique de Khondémir. — Histoire d'Alexandre. — M. Garcin de Tassy. — M. Lees.

L'application des mêmes méthodes fait sortir aussi de leur obscurité les livres qui composent le Zendavesta, mais trèsgraduellement et avec des difficultés infinies. Les Anglais, aui sont, en général, peu sceptiques, ont, à plusieurs reprises, mis en doute l'authenticité des livres du Zendavesta et de la langue zend depuis le Yaçna de Burnouf, personne. en Europe, ne s'est plus occupé de ces objections, mais les Zoroastriens de l'Inde paraissent s'être émus en les voyant reproduire par M. Romer, à Bombay, et l'un d'eux, M. Dhanjibai Framji, a trouvé nécessaire de les réfuter<sup>2</sup>; son zèle patriotique l'entraîne même au delà de son but, et jusqu'à vouloir prouver non-seulement que le zend est la langue mère du sanscrit, mais que la langue dans laquelle est écrit le Desatir est la langue primitive. Ce livre ne sera pas d'un grand secours pour les études en Europe, mais il est trèscurieux comme spécimen des efforts que fait un nombre malheureusement encore restreint d'Orientaux, pour s'initier dans les sciences de l'Europe et comme exemple de la difficulté qu'ils éprouvent à suivre les méthodes et à se pénétrer de l'esprit de la critique européenne. M. Framji aime à s'appuyer sur les résultats auxquels on est arrivé en Europe, et

<sup>2</sup> On the origin and the authenticity of the arian family of languages, the Zendavesta and the Huzvarash, by Dhanjibai Framji. Bombay, mois de Zoroastre 2251 (1861), in-8° (xxu et 160 pages et 3 planches d'inscription en pehlevi).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le 4° article, au N° d'avril, t. 1x, p. 311.

## PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

50

des lectures très-étendues lui en fournissent amplement les moyens; mais, ce qui est étonnant à côté de cette érudition toute européenne, c'est sa facilité à admettre des preuves, et son absence de critique et d'ordre dans l'argumentation. Cela montre combien il est difficile à un Oriental d'arriver à la rigueur des procédés à laquelle la discipline séculaire des écoles a peu à peu accoutumé les Européens, et sans laquelle il n'y a pas de science. C'est là ce qui rend en apparence si inférieures à nous les races orientales, races qui, au fond, nous valent, et, sous bien des rapports, nous sont supérieures; mais elles ont encore à faire un long et rude apprentissage, et il est du devoir de l'Europe de les y aider et encourager, ne fût-ce que comme une indemnité pour toutes les énormités que nous commettons chez elles.

M. Kossowitch, à Saint-Pétersbourg<sup>1</sup>, a publié le texte, la transcription et la traduction de quatre chapitres du Zendavesta, accompagnés d'un commentaire philologique et critique, de la traduction sanscrite de Nerioseng et d'un glossaire en zend et en russe.

M. Spiegel, à Erlangen, a publié le troisième et dernier volume de sa traduction du Zendavesta<sup>2</sup>, qui contient les iescht ou prières adressées aux anges et aux étoiles, et qui entre plus dans la mythologie des Perses que les grands livres liturgiques et dogmatiques, comme le Vendidad. Cela donne occasion à M. Spiegel de traiter, dans une longue introduction, de la mythologie et des personnages moitié historiques, moitié mythiques, qui paraissent dans le Zendavesta. Il promet maintenant le commentaire philologique de sa traduction. Son but et son point de vue, dans cette longue série de travaux zoroastriens, sont toujours restés les mêmes; son but est de nous expliquer le Zendavesta selon la tradition persane ellemême, contrôlée par les ressources de la critique européenne, pour que l'on ait, avant tout, la base historique d'une expli-

<sup>1</sup> Quatre chapitres du Zendavesta, par M. Kossowitch. Saint-Pétersbourg, 1861, in-8° (xLiv et 161 pages), en russe.

<sup>2</sup> Avesta, die heiligen Schriften der Parsen, aus dem Gründtext übersetst, mit steter Rücksicht auf die Tradition von Fr. Spiegel, vol. III. Leipzig, 1883, iu-8° (LXXXIII et 274 pages).

## PENDANT LES ANNÉES 1861-1863.

cation des textes avec les ressources que la tradition Guèbre peut fournir, sauf à demander après de nouvelles lumières aux études collatérales, surtout à celle des Védas; son point de vue est que les croyances de la race arienne n'avaient pas acquis une forme bien définie avant la séparation de la branche qui est devenue la nation des Perses, et que c'est plus tard qu'elles ont trouvé leur forme définitive, d'un côté, dans les Védas, de l'autre, dans le Zendavesta, de sorte que, partant d'un fonds commun, elles ont eu leur développement séparé.

Cette manière de voir est vivement attaquée par M. Haug, à Poona, qui, dans un travail récent<sup>1</sup>, insiste de nouveau sur sa théorie, que Zoroastre était un brahmane schismatique de Bactre, et que le Zendavesta est dérivé des Védas. On voit bien que l'adoption de cette supposition exercerait une grande influence sur la méthode d'interprétation du Zendavesta, qu'elle ajouterait beaucoup à la valeur des rapprochements avec les Védas, et diminuerait comparativement celle des commentaires postérieurs des Guèbres; mais on ne voit pas pourquoi elle rendrait inutile l'étude de ceux-ci, encore moins pourquoi elle rendrait si acerbe la polémique, et pourquoi une question de ce genre ne pourrait être discutée tranquillement. Le volume de M. Haug consiste en quatre essais, qui contiennent une histoire des recherches relatives au Zendavesta. une grammaire de la langue zend, une analyse des livres sacrés des Perses et une exposition concise de l'histoire et du développement de leur religion, conformément aux idées de l'auteur.

J'arrive à la *littérature persane* proprement dite; elle n'a été l'objet que d'un nombre très-limité de travaux, au moins en Europe; car je sais bien qu'il paraît en Perse et dans l'Inde un nombre considérable d'ouvrages de littérature persane en tous genres, mais la difficulté de les obtenir en Europe est très-grande, et qu'and le hasard les fait tomber entre nos mains, ils sont généralement déjà trop vieux pour pouvoir entrer dans le cadre de ce rapport. C'est ainsi que j'ai reçu, il

\* Essays on the sacred language, writings and religion of the Parsees, by Fr. M. Haug. Bombay, 1862, in-8° (269 pages).

## PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

y a peu de jours, une édition de la grande Chronique universelle de Khondémir, qui a paru à Bombay en 1857 !, et que j'avais en vain demandée. Ces éditions ont beaucoup d'inconvénients, elles sont, en général, lithographiées en caractères très-fins, d'une écriture très-serrée, de sorte que l'œil se perd dans ces longues pages et lignes où il ne distingue que difficilement la séparation des mots; en général, l'éditeur fait simplement reproduire un manuscrit sans se donner la peine de le corriger avant l'impression et de le revoir sur épreuve. On trouve des éditions dans lesquelles des variantes, ou notes marginales, indiquent un certain soin critique. mais c'est assez rare; ainsi, il a paru en Perse peut-être vingt éditions du Mesnewi de Dielaleddin, mais il n'v en a qu'une qui soit faite avec la connaissance et le soin qu'exige un pareil ouvrage; ensuite, le tirage est souvent très-défectueux et rend la lecture pénible et partiellement impossible; enfin, ces ouvrages, tirés à petit nombre et vendus dans les bazars de la manière la plus irrégulière, disparaissent bientôt et deviennent introuvables. Les éditions imprimées en caractères tynographiques à Téhéran sont exemptes de la plupart de ces défauts; elles sont fort belles et généralement correctes; le Hakk al Yakin, le Heyet al Koloub<sup>2</sup>, et autres, sont de beaux livres. bien imprimés et bien revus; malheureusement ils sont plus chers que les éditions lithographiées, et les Persans se contentent de celles-ci. Mais avec tous leurs défauts, il serait heureux pour les études orientales en Europe, qu'on pût se les procurer, car elles nous fourniraient après tout des textes très-nombreux et souvent d'une étendue telle.qu'on ne

<sup>1</sup> The Habib-os-Seear, published by Aga Mahomed Hosine Kashaney. Bombay, 1857, 2 vol. in-fol. (lithographié). Il y a une autre édition, qui a paru à Téhéran, aussi en lithographie, en 1854, en un gros vol. in-fol. d'une écriture trèsserrée; elle porte sur les marges quelques corrections et variantes.

<sup>2</sup> Le fait suivant peut servir à donner une idée de la multiplicité des éditions qui paraissent en Perse, même d'ouvrages d'une grande étendue. J'avais demandé à Téhéran le Heyet al Koloub, et j'ai reçu à la fin un exemplaire composé ainsi : le premier volume est d'une édition lithographiée, petit in-folio; le second, d'une belle édition typographiée, in-4°; le troisième, d'une édition in-folio très grand, lithographiée. Cet exemplaire a été acheié à Téhéran même, où toutes ces éditions avaient paru.



pensera peut-être jamais chez nous à les publier. Il est possible que l'on entreprenne en Europe une édition critique du Mesnewi: mais qui pourrait entreprendre une édition de Mirkhond, de Khondémir, du Heyat al Koloub, et plus encore d'une quantité d'ouvrages moins connus et néanmoins d'une certaine importance? Ainsi, il a paru à Téhéran une histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand<sup>1</sup>, dans un énorme volume in-folio, de l'écriture la plus serrée : il serait insensé de vouloir reproduire un pareil livre en Europe, mais il n'est pas moins curieux pour ceux qui suivent l'histoire de la fable et de la tradition populaire. Il serait à désirer que ce livre se conservât dans les bibliothèques publiques en Europe, mais il serait probablement délà difficile de le trouver en Perse. Même des ouvrages bien plus sérieux et destinés à plus de personnes, comme le dictionnaire intitulé Behar-i-Adjem<sup>2</sup>, qui ne sont pas de nature à être reproduits en Europe, mais devraient être très-accessibles aux savants, sont presque introuvables. Des relations de librairie plus fréquentes et plus suivies mettront fin à cet état de choses pour les ouvrages qui paraissent dans l'Inde et en Égypte; quant à ceux qui se publient en Perse, nous serons probablement encore longtemps livrés au hasard et à des occasions rares et accidentelles. Mais je reviens aux ouvrages persans publiés en Europe.

M. de Rosenzweig, à Vienne, a fait paraître le second et dernier volume de son édition de Hafiz<sup>3</sup>. Il n'y a rien à dire sur le texte, qui est la reproduction exacte et correcte de la rédaction adoptée par Soudi. Je ne sais d'où vient cette rédaction qui est généralement suivie en Turquie, mais qui diffère considérablement des diverses rédactions que l'on trouve dans les manuscrits et éditions qui nous viennent de la Perse et de l'Inde. L'ordre dans lequel les odes sont placées, leur nombre,

' Iskander-nameh, en sept parties, faisant un très-grand et très-gros volume, orné de vignettes d'un étrange aspect. Téhéran, 1851, in-fol.

<sup>2</sup> Behar-i-Adjem. Calcutta, 1853, 2 vol. in-fol.

<sup>9</sup> Der Divan des grossen lyrischen Dichters Hafis, im persischen Original herausgegeben, ins deutsche übersezt und mit Anmerkungen versehen von Vincenz Ritter v. Rosenzweig-Schwannau, vol. II. Vienne, 1863, in-8° (595 pag.).

v<sup>•</sup> série. tome x. — N° 55; 1864. (69• vol. de la coll.) 4

#### 54 PROGRÈS DES ÉTUDES GRIENTALES

l'ordre et le nombre des vers dans une grande partie des odes. enfin, les variantes dans les vers communs à toutes les rédactions, diffèrent extrêmement, et je ne sais s'il existe des matériaux suffisants pour un travail critique qui permettrait d'établir un texte authentique. M. de Rosenzweig, ayant adopté la rédaction de Soudi, suit naturellement aussi l'interprétation de ce commentateur, qui est en général très-exact. Tout ce qu'on pourrait lui reprocher serait de pencher un peu trop vers le sens mystique, dans les passages innombrables où le texte de Hafiz laisse le lecteur dans l'incertitude, ne sachant si l'auteur parle des passions humaines, ou de l'ardeur avec laquelle l'initié poursuit la réunion de son âme avec Dieu. Cette manière d'interpréter Hafiz répond à une tendance naturelle des musulmans pieux, qui réprouvent la légèreté apparente du poëte et ne voudraient pourtant pas se priver du plaisir de le lire. Ma propre impression est que Hafiz était un esprit tout lyrique, avec un sentiment très-vif de la nature. Dans un autre milieu, il eût été un Anacréon exquis: mais élevé au milieu d'une société où le mysticisme était universellement reçu par tous les esprits cultivés, il s'en pénétra et s'en fit comme une seconde nature. De là ce mélange de pensées qui nous embarrasse d'autant plus que peut-être luimême ne distinguait plus toujours les deux sentiments, si divers dans leur origine, qui l'agitaient. Quoi qu'il en soit, Hafiz et Sadi resteront toujours les représentants les plus parfaits. chacun dans son genre, de cet esprit facile, souvent profond et toujours gracieux des Persans, et il est beureux que M. de Rosenzweig présente Hafiz au monde littéraire européen dans une traduction fidèle et élégante, dans laquelle il a su vaincre avec un rare bonheur les difficultés d'une traduction métrique.

M. Garcin de Tassy a publié la traduction du Mantic al Thaïr de Ferededdin Attar<sup>1</sup>, dont il avait fait imprimer le texte il y a quelques années. Ici nous avons devant nous un mystique de race pure, un des auteurs soufis les plus goûtés des Persans. L'auteur nous représente les hommes sous l'image

<sup>1</sup> Mantic Uttair, ou le Langage des olseaux, poême de philosophie religieuse, traduit du persan de Farid uddin Attar, par M. Garcin de Tassy. Paris, 1869, in-8- (x1 et 264 pages).

#### PENDANT LES ANNÉES 1861-1863.

des oiseaux, qui se réunissent pour se rendre auprès du Simourgh, et leur voyage nous peint les hésitations et les dangers qui entourent l'âme humaine aspirant à sa réunion avec Dieu. Les oiseaux se mettent sous la direction de la Huppe, l'oiseau favori de Salomon, et elle les soutient dans leurs défaillances, leur démontre leurs vices par une suite de discours, de récits et de paraboles, et conduit à la fin auprès du Simourgh le petit nombre de ceux qui ne succombent pas aux dangers et aux fatigues de la route. Cette longue allégorie a probablement pour but de dépouiller de son aridité la doctrine des Soufis sur les progrès que l'âme doit faire pour s'approcher de Dieu, et à la fin s'absorber en lui; progrès dont ils ont fixé les différentes stations et défini les degrés par une analyse psychologique et presque scientifique de l'extase. Ferededdin Attar, qui écrivait pour le public et non pas seulement pour les élus, a sans doute voulu faciliter à ses lecteurs l'intelligence de la doctrine, par la mise en scène assez habile des oiseaux et de leurs caractères différents, et par les nombreuses anecdotes au moven desquelles il élucide les points de théorie qu'il énonce. Ce n'est pas un penseur aussi profond que Djelaleddin Roumi, mais c'est un homme convaincu, qui, dans tous ses ouvrages, prêche la morale et l'application du soufisme, plutôt que les points abstraits de la doctrine, et qui a eu une grande influence sur les esprits en Perse.

M. Lees, à Calcutta, a fait paraître la fin du texte de l'Histoire du roi de Delhi, Firouz Toghluk, de la dynastie de Khiljis, par Zin-eddin Barni<sup>1</sup>. C'est un des ouvrages que M. Elliot avait désignés pour être compris dans la grande collection d'historiens de l'Inde qu'il avait projetée, et cette biographie est très-digne d'être connue, car Firouz était un des meilleurs princes qui aient gouverné à Dehli. Il a employé son long règne (de l'an 1351 à 1387) à ouvrir de nombreux canaux dans l'Inde supérieure, à réduire l'impôt sur les terres, à abolir la pénalité atroce que la tyrannie de ses prédécesseurs avait introduite, et à répandre l'instruction publique. Se trouvant affaibh

<sup>1</sup> The Tarikhi Ferozshahi of Zin al Din Barni, edited by Salyid Ahmed Khan under the superintendence of Capt. Nassen Lees. Calcutta, 1862, in-8<sup>•</sup> (l'ouvrage entier a 602 pages, il fait partie de la Bibliotheca indica).

PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

par l'âge, il donna sa démission; mais une guerre civile éclata, le peuple alla chercha le vieux roi et le plaça entre les armées, ce qui fit à l'instant cesser la révolte; aussitôt qu'il eut pourvu à la tranquillité publique, il résigna de nouveau et mourut bientôt après. Il a écrit l'histoire de sa vie; je ne sais si ce livre existe, mais on a toujours considéré cette histoire comme la source principale de la Chronique de Barni, et c'est cette chronique dont M. Lees vient de terminer l'édition. L'éditeur promet pour plus tard une notice sur cet historien et son œuvre.

M. Nassau Lees a fait encore imprimer la Vie de Masaud par Baïhaki qui avait été préparée par feu M. Morley.et.après sa mort prématurée, adoptée pour la Bibliotheca indica 1. Le dernjer cahier de ce volume a paru, mais sans contenir un seul mot d'introduction ou d'éclaircissements d'aucun genre sur l'auteur et sur les manuscrits dont les éditeurs se sont servis : nous apprenons seulement par le titre que cette Vie de Masaud n'est qu'une partie détachée d'un ouvrage plus général qui paraît aussi contenir la vie des prédécesseurs de ce prince sur le trône de Ghaznin. La Société asiatique de Calcutta publie en général des textes sans traduction, et elle en peut donner de très-bonnes raisons : la facilité plus grande dans l'inde qu'en Europe de faire imprimer des textes et la difficulté plus grande d'obtenir des traductions, ensuite les besoins des Orientaux auxquels elle pourvoit et à qui les traductions sont inutiles, enfin les services incontestables qu'elle rend par ses éditions telles qu'elles sont. Tout cela est vrai; mais serait-ce être trop exigeant que de demander une introduction qui ia- ` diquerait au lecteur la nature et l'importance de l'ouvrage et les matériaux qu'on a eus pour sa publication? Dans le cas présent, il n'eût pas été difficile de justifier le choix de l'ouvrage qu'on a fait, car l'époque dont il traite est singulièrement intéressante tant pour l'histoire de l'Inde que pour celle du khalifat, et Baïhaki est un auteur plus intelligent que la plu-

<sup>1</sup> The Tarikh-i-Baihaki, containing the life of Masaud, being the 7<sup>th</sup>, 8<sup>th</sup>, 9<sup>th</sup> and part of the 6<sup>th</sup> and 10<sup>th</sup> volumes of the Tarikh-i-al-i Sabohtahem by Abul Fazl al Baihaki, printed under the supervision of Capt. Nassau Less. Calcutta, 1862, in-8<sup>th</sup> (l'ouvrage entier a 868 pages).



#### PENDANT LES ANNÉES 1861-1863.

part des chroniqueurs; mais si le commencement de l'ouvrage contieut réellement la vie de Sébukteguin et de Mahmoud, il serait très-désirable que la Société de Calcutta voulût bien la publier aussi, car la biographie de ces deux princes que nous avions dans le *Tarikhi Yemini* est malheureusement d'un auteur qui fait infiniment plus de cas des phrases rimées et des allitérations que des événements qu'il avait à raconter.

Il n'est venu à ma connaissance qu'un seul travail sur la langue persane; c'est un petit volume de M. Barb sur la coniuaaison du verbe<sup>1</sup>. L'auteur commence par exposer le système du verbe persan et indiquer l'emploi des temps. Celte partie de son livre est cleine d'observations fines et vraies sur les nuances de sens exprimées par les différentes formes de temps. observations que personne ne lira sans plaisir et sans profit. Ensuite il explique l'origine des formes verbales en persan. Il s'élève contre l'application au persan des règles que la grammaire comparée a adoptées pour expliquer ces formes, et maintient avec grande raison que chaque langue doit être d'abord étudiée selon ses propres procédés et les règles d'euphonie qu'elle suit, avant qu'on puisse lui faire l'application d'une règle générale tirée des procédés d'autres membres de cette famille. Il n'admet point que l'origine des formes verbales du persan soit à chercher dans l'agglutination des formes du verbe *être* avec les racines des verbes, comme le fait M. Bopp et son école. Il cherche au contraire à établir que les formes verbales en persan proviennent uniquement et directement de l'agglutination du pronom personnel avec les racines des verbes. C'est une matière pleine de difficultés, mais je doute que l'explication des formes verbales persanes que M. Barb nous offre soit acceptée. Il me paraît qu'en ellemême et abstraction faite de toute analogie avec d'autres langues indo-européennes, cette théorie oblige à trop de concessions sur les formes du pronom pour être satisfaisante, et qu'alors la présomption tirée des procédés observés dans les autres langues de la même famille devient irrésistible. Mais

<sup>1</sup> Ueber die Conjugation des persischen Verbums, von H. A. Barb. Vienne, 1861, in-8° (118 pages).

#### 58 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

quel que soit le sort de cette application particulière du principe de M. Barb, il n'en est pas moins vrai que le contrôle des règles générales de la grammaire comparée d'une famille de langues, par l'étude minutieuse des procédés particuliers et des lois d'euphonie de chaque langue, est une chose trèsdésirable et qui contribuera nécessairement à donner plus de précision et plus de certitude à la grammaire comparée ellemême...

## 9. — Progrès dans la littérature des Afghans, que l'on prétend descendre des dix tribus d'Israel.

Mais avant de passer à l'Inde, je dois dire quelques mots d'une série d'ouvrages que M. Raverty a publiés sur une langue et une littérature bien négligées jusqu'ici, celle des Afghans. Se trouvant stationné à Peshawer, il se mit à étudier l'afghan à l'aide d'un natif de Kandahar, composa une grammaire et la publia à Calcutta en 1854. Il a continué depuis ce temps ses études et fait paraître une seconde édition de sa grammaire<sup>1</sup>, un dictionnaire<sup>2</sup> et une chrestomathie<sup>3</sup>. Dans les dissertations qui précèdent sa grammaire et son dictionnaire. l'auteur fait la critique de ceux qui ont parlé avant lui de cette langue, et ont donné des opinions sur son origine, puis il essave de formuler sa propre théorie. Il croit que les Afghans sont les descendants des dix tribus, ce qui est une ancienne fable du pays, mais il ne croit pas pouvoir déterminer à quelle famille leur langue appartient, ce qui montre sur quelle faible base repose ce qu'il dit de l'origine de cette nation. Au reste le vague de ses idées sur la comparaison et la parenté des langues est tel, qu'on ne peut attacher aucune importance à ce qu'il avance sur ce sujet. Ensuite il nous fournit une série de noms d'auteurs qui ont écrit en afghan, et sa chrestomathie contient des extraits de dix ouvrages en

'A Grammar of the Pukhto or Pushto, language of the Afghans, and remarks on the language, literature and descent of the afghan tribes by Captain H. G. Raverty. Londres, 1860, in-4• (36 et 204 pages).

<sup>2</sup> A Dictionary of the Pukhto or Pushto, or language of the Afghans, by Captain Raverty (xxv et 558 pages). Londres, 1860, in-4°.

<sup>3</sup> The Gutshan-i-Roh, being selections prose and poetical, in the pushto or afghan language, edited by Captain Raverty. Londres, 1860, in-4.



prose et en vers. La probabilité est que cette littérature consiste en imitations d'ouvrages persans, et que les chroniques se trouveront en être la partie la plus curieuse. Mais la langue elle-même offre certainement aux études philologiques un problème très-curieux, et il faut rendre grâce à M. Raverty d'avoir publié des matériaux aussi abondants, pendant qu'auparavant on ne possédait réellement que bien peu de renseignements sur cette langue, à l'exception de ce que nous donnait la grammaire de M. Dorn.

> Jules MOHL, de l'Institut.

LOY DE BEAUMONT.

Sistoire catholique.

## LOY DE BEAUMONT.

COUP D'ŒIL SUR LES LIBERTÉS ET LES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE Par M. l'abbé DEFOURNY '.

Depuis longtemps notre histoire nationale est maltraitée. Le champ de l'histoire de France a été une arène où les partis politiques et les sectes philosophiques sont descendus pour faire triompher leurs opinions particulières, en faisant parler les faits dans leur sens. Souvent on les a déguisés pour les forcer au faux témoignage. L'histoire est devenue un plaidover passionné pour une opinion préconcue. Le mal est profond; les sophistes qui s'acharnent au dénigrement du passé sont nombreux. Heureusement, on ne peut détruire les monuments et anéantir les sources. Elles sont là dans les archives des provinces. Elles ne sont pas même toutes commisées. Les esprits loyaux et sincères y trouveront de quoi réformer les jugements erronés. Déjà la réaction s'est faite : de nobles et puissantes protestations se sont manifestées sur tous les points de l'Europe. Ce seront les histoires particulières qui anront l'honneur de venger la vérité outragée. L'histoire de l'Église, des communautés religieuses; la vie des saints, la monographie des hommes illustres. l'histoire des institutions spéciales, des hospices, le dépouillement des chartes et des actes privés, tout sera compulsé, comparé, approfondi, enfin pesé avec la balance de l'impartiale bonne foi; et lorsque cette longue et patiente étude sera terminée, combien d'histoires générales, aujourd'hui glorieuses de leur renommée trop retentissante, subiront le déshonneur d'une dégration. Mieux valait l'oubli.

Après l'Histoire du concile de Trente, par Pallavicin, des Variations, par Bossuel, du Pape Innocent III, par Hurter, des Moines d'Occident, par M. de Montalembert, la Vie des papes, par Vogt, et tant d'autres.... nous avons la satisfaction de si-' Paris, Victor Palmé, rue Saint-Sulpice, 22.



#### LIBERTÉS ET INSTITUTIONS DU MOYEN AGE.

gnaler aujourd'hui une étude remarquable sur une législation du moyen âge, qui tiendra sa place dans cette série de précieux travaux. M. l'abbé Defourny, curé de Beaumont, offre aujourd'hui au public un texte correct de la Loi de Beaumont en Argonne, qui a si heureusement régi un grand nombre de villes et de provinces depuis le 12° siècle. Il l'accompagne et l'éclaircit par un grand nombre de faits, de pièces authentiques et inédites. Il interroge si bien les lieux et les monuments que sa patience a trouvés, et que sa sagacité sait faire parler, qu'il fait revivre aux yeux du lecteur charmé les générations du moyen âge. On les voit agir dans la vie privée, on pénètre dans leurs demeures ; on voit les sujets de contestation des habitants, les occupations de la paix et celles de la guerre.

Mais, la véritable bonne fortune de l'ouvrage, c'est de reproduire, au 19° siècle en France, soixante et dix ans après que les institutions constitutionnelles y fonctionnent, une législation de 1180, qui, dans la plupart de ses dispositions, est plus libérale que ce que nous admirons comme une nouveauté. M. Augustin Thierry avoue avec regret que Beaumont a perdu les libertés communales de ses pères, et M. Guizot affirme que sa loi fut une des plus libérales du moyen âge. Mais personne n'en avait fait connaître les heureuses combinaisons et la profonde sagesse.

Pour nous, dit l'auteur, nous l'avons étudiée avec soin dans ses détails et sur les lieux où elle fut donnée et appliquée. Nous affirmons à notre tour qu'elle justifie pleinement les appréciations de ceux qui en ont fait le plus grand éloge.

Toutes les fonctions sont données aux élus du peuple : administrateurs, juges, officiers ministériels, tous sont soumis à l'élection, et le suffrage est universel et annuel. Tous sont électeurs, même les étrangers, dès qu'ils ont acquis le droit de bourgeoisie au prix d'une insignifiante cote personnelle.

Soit qu'il s'agisse du gouvernement de la chose publique, soit que l'on considère l'état des personnes, aucune république n'a jamais donné un spectacle plus satisfaisant de ce que nos voisins d'outre-mer appellent self-government, c'està-dire une liberté s'harmonisant avec l'amour de l'autorité, et

#### LOY DE BEAUMONT.

l'empire respecté des lois. Aussi, le grand et redoutable problème qui est encore à résoudre de notre temps, il faut bien le dire, était résolu il y a sept siècles, non-seulement à Beaumont, mais à Verdun, à Montmédy, à Chiny, à Morville, à Neufchâteau, à Virton, à Luxembourg, à Longwi, dans le duché de Bar, à Nancy, à Lunéville, a Saint-Nicolas-de-Port, et dans 107 bourgs et villages, c'est-à-dire sur le territoire de plusieurs de nos départements; et cela a duré pendant 500 ans.

N'est-ce pas là, s'écrie M. Defourny, la réalisation d'une utopie, de ce qu'on a rêvé de plus parfait en matière de gouvernement libéral ? Saint Thomas, le grand penseur de ce siècle, donnait la théorie du gouvernement constitutionnel (qui, parmi les modernes, lui en a fait honneur?), et ces bourgeois de Beaumont, avec Guillaume, archevêque de Reims, le mettent en exécution. La condition des terres suit l'état des personnes. L'archevêque de Reims était le suzerain ; mais lisez attentivement la loi de Beaumont, et vous verrez que cette terre est plus indépendante de son seigneur que la propriété du 19° siècle ne l'est de l'État ; que les redevances sont moins lourdes, et les conditions fiscales moins génantes.

Je n'essaie pas d'analyser le commentaire du savant abbé sur les caractères spéciaux de la propriété des forêts, sur le droit de vaine pâture, sur la pêche et la chasse. Le lecteur trouvera sur tous ces points des considérations d'un ordre élevé, qui démontrent que nos pères ont été, grâce aux lumières de l'Evangile, des penseurs plus profonds et plus prévoyants que les légistes de notre temps. Il faut cependant que nous citions une page de ce brillant commentaire :

« Pourquoi dans notre guillelmine, dit l'auteur, les prai-» ries naturelles payent-elles une redevance insignifiante, et » pourquoi les rivières et les forêts n'en payent-elles aucune?

» Ici l'horizon s'agrandit, et le fait, d'abord particulier au » législateur rémois, prend la proportiou d'un fait général. » On voit, en effet, ordinairement dans toutes les chartes, le » seigneur, ou hautpropriétaire, faire abandon gratuit de tout » ou partie de la jouissance des forêts et des caux. Les moins

» généreux accordent aux bourgeois, manants et habitants,



#### LIBERTÉS ET INSTITUTIONS DU MOYEN AGE.

» les bois dits de neuf espèces, et le bois à bâtir et à brûler.
» Les prairies naturelles payent généralement peu, et partant,
» il y en a une quantité assez considérable, désignée sous le
» nom d'aisance, d'aisements communs, qui ne payent absolu» ment rien.

» En essavant de se rendre compte de ce fait général, et en » recherchant les idées qu'il représente, on remarque d'abord » que toutes ces choses, si libéralement données aux popula-» tions, sont les produits les plus spontanés de la création : » forêts, rivières, prairies naturelles. Il semble que ces hauts » et fiers barons, ces tyranneaux, comme on les a appelés si » souvent, et quelquefois sans doute, avec des motifs trop lé-» gitimes, sont tous d'accord ici vour être de doux et géné-» reux seigneurs, un peu communistes. Ils paraissent profes-» ser unanimement cette doctrine que : la jouissance des cho-» ses immobilières dont les fruits spontanés demandent le » moins l'intervention du travail humain, ne leur appartient » pas exclusivement; au contraire, qu'elle appartient un peu, » beaucoup même, à tout le monde. En v réfléchissant mûre-» ment, on reconnaît que l'idée qui inspira les dispositions » de la Loi de Beaumont relativement à la propriété était toute » différente de l'idée païenne et romaine exprimée dans cette » formule : droit d'user et d'abuser, uti et abuti. Nos pères s'é-» taient pénétrés de cette maxime des saints livres : terram » dedit filiis hominum, et ils l'entendaient largement... » Jamais il n'est entré dans l'esprit du baron chrétien

» Jamais il n'est entre dans l'esprit du baron chretten
» du moyen âge qu'il était le maître, le propriétaire, au sens
» païen et romain de ce mot, du bois mort et du mort bois de
» ses forêts, de l'herbe qui croît dans les broussailles; qu'à lui
» appartenait chaque faîne, chaque gland des forêts de son
» domaine. Quel droit se reconnaît-il donc? un simple droit
» de seigneur, rien que de haut domaine....
» C'est ainsi que la sagesse de nos pères avait trouvé, dans

» l'ensemble des idées que l'Évangile lui inspirait sur la pro » priété, le moyen de rendre le paupérisme impossible dans
 » les campagnes. »

On lira avec un égal intérêt les réflexions générales de l'auteur sur la pénalité des lois, et sur la pénalité spéciale de la

#### LOY DE BEAUMONT.

Loi de Beaumont; sur les suicides, la diffamation, le déplacement des bornes. Mais M. Defourny devient particulièrement intéressant dans sa comparaison de la législation actuelle avec colle du 12° siècle, au point de vue de la fameuse maxime: *Tous les Français sont égaux devant la loi*. Sa critique est en même temps profonde et légère, mordante et logique. Il ya du Montesquieu et du la Bruyère dans ce beau chapitre VI.

Le chapitre VII traite des points suivants : la condition de la femme dans la Loi de Beaumont; sou émancipation véritable, son influence dans la famille, ses droits civils et politiques, la charité à Beaumont, la maladrerie, hôtel Dieu, soins donnés aux orphelins. Chacun de ces sujets est richement présenté. Ils donnent raison aux belles pages de N. de Châteaubriand et de M. Guizot sur ces intéressantes matières. Ce sont des tableaux pleins de verve et de chaleur, sans que le mouvement de la pensée nuise à leur ingénieuse justesse des appréciations.

Ce consciencieux travail se lermine par une étude sur l'organisation militaire de cette époque.

Une fois, dans sa longue et heureuse carrière, la cité de Beaumont a été appelée à payer avec courage à la patrie commune, la France, sa dette de sacrifices patriotiques. C'était dans nos désastres sous Charles VI. « En 1375, dit l'auteur. Beaumont était passé, par suite d'un acte d'échange, de la suzeraineté des archevêques de Reims sous celle des rois de France. Moins de cinquante ans après, le seigneur roi est dépossédé de son royaume... Les bourgeois de Beaumont n'admettent point la doctrine du fait accompli. Ils s'en vont bravement ca guerre. On dit que Charles VI n'a plus qu'une ville ; on l'appelle le roi de Bourges. Il en a encore deux autres. Peut-être l'ignore-t-il lui-même, comme les historiens l'ont ignoré. D'après la charte, les bourgeois de Beaumont ne sont point tenus de quitter leurs foyers, même pour vingt-quatre heures afin de se joindre à une armée qui n'existe pas, puisque le roi n'en a plus; mais ils lui en font une. Unis aux Mouzonnais, ils s'avancent jusqu'au cœur de la Champagne, et tourmentent cruellement les Rémois; enfin, ils se battent résolûment pendant quatre ans. Suit ensuite un récit qui aura désormais 🕠



## LIBERTÉS ET INSTITUTIONS DU WOYEN AGE.

sa place marquée dans toules les histoires générales de notre pays.

Le lecteur comprend, par ce compte rendu, que la Loi de Beaumont dépasse l'intérêt d'une histoire locale. C'est un livre d'une portée plus élevée. Il jette une vive lumière sur des époques des plus intéressantes et des plus défigurées depuis deux siècles. Mais enfin, elle sera réhabilitée, quoique péniblement, et en soulevant le poids de deux ou trois siècles de préjugés.

Les bonnes idées ne sont donc pas d'aujourd'hui, et la France marcha vers l'unité, et fut une, bien plus tôt qu'on ne pense. Autre est l'unité, dit M. Defourny, autre est l'uniformité. L'unité est une agrégation vivante et variée, la centralisation et l'uniformité ne sont qu'une juxtaposition, et une juxtaposition mortelle : sous ce niveau écrasant, disparaissent la variété harmonieuse du corps social, et la personnalité active de ses membres, c'esl-à-dire la vie.

En 1849, M. Thiers, tout partisan exagéré qu'il est des idées modernes, effrayé du flot montant de la révolution, s'écriait : « Heureusement pour l'humanité, mais malheureurement » pour notre orgueil, entre toutes les créations imaginables, » les plus importantes ont devancé l'âge présent, et il reste » peu à inventer... C'est en parcourant la suite des institu-» tions existant depuis des siècles que nous avons pu nous » convaincre à quel point cette société, si calomniée, avait été » persévérante, ingénieuse, inventive dans sa bienfaisance. »

M. l'abbé Dufourny est savant, exact dans ses recherches, plein de goût dans l'exposition, lucide dans sa narration, et, quelquefois, il s'élève jusqu'à l'éloquence dans ses appréciations.

> L'abbé GAINET, Curé de Cormontreuil (Marne).

## Archéologie chrétienne.

# ANALYSE DU BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

DE M. LE CHEVALIER DE ROSSI.

Il est peu de sciences qui offrent à la fois plus d'altraits et plus d'utilité que l'Archéologie chrétienne, car elle réveille dans notre âme les sentiments les plus nobles, elle nous rappelle les plus glorieux souvenirs, et nous fournit les preuves les plus authentiques de la divinité de notre religion. Les monuments primitifs qui forment son domaine ne sont-ils pas l'histoire de nos pères écrite sur la pierre, sur le marbre, sur le bronze et sur l'airain? Ces vieilles basiliques, ces oratoires, ces colonnes, ces monastères, ces lombeaux antiques avec leurs inscriptions, disséminés dans nos villes, dans nos bourgs, sur le sommet des montagnes, dans nos vallées, dans nos cryptes, ne sont-ils pas les témoins irrécusables des croyances de nos aïeux, de l'ardeur et de l'énergie de leur foi, et ne suffiraient-ils pas au besoin pour confondre l'audace téméraire de l'hérésie et du rationalisme contemporain, qui nous accusent d'avoir introduit dans notre symbole de nouveaux dogmes ? Mais si nous voyons partout ces vieux témoins de nos croyances, recouverts de la poussière vénérable du temps, c'est à Rome, cœur et centre du catholicisme, à Rome, où Pierre planta sa tente et mourut, où coula le sang de plusieurs millions de martyrs, que nous retrouvons les monuments les plus authentiques, les plus intéressants et les plus nombreux. C'est à Rome, reine du monde, qui donnait asile dans son Panthéon à tous les dieux de la terre que le polythéisme brillait dans toute sa gloire, que Pierre et Paul, les deux plus intrépides athlètes du christianisme, devaient attaquer le polythéisme et arborer sur les débris de ses temples et de ses dieux mutilés, l'étendard du Calvaire. Rome fut donc l'immortel champ de bataille où l'on vit la faiblesse triompher de la force, et le glaive des tyrans vaincus par la mort, s'émousser sur les cadavres victorieux des soldats chrétiens.

#### DÉCOUVERTES FAITES A ROME.

La lutte fut longue et terrible, et le berceau de l'Église naissante nagea 300 ans dans le sang des martyrs. C'est au fond des Catacombes que les disciples du Christ retrempaient leur courage dans la prière, agenouillés à côté des corps de leurs frères égorgés dans l'amphithéâtre, et qu'ils descendaient courageusement dans l'arène pour les remplacer dans la lutte, et remporter comme eux de nouveaux triomphes en courbant généreusement la tête sous le fer des bourreaux. On élevait de modestes oratoires en l'honneur de ces héros chrétiens: sur leurs tombeaux des mains inhabiles mais pieuses, gravaient les noms des vainqueurs, tracaient des allégories, des emblèmes, symboles voilés de leurs crovances, gages touchants de leur foi dans une vie meilleure, où des palmes immortelles devaient remplacer les palmes terrestres qui décoraient leurs sépultures. Les vides étaient bientôt remplis, et plus il mourait d'enfants de l'Évangile, plus leur nombre augmentait, ce qui faisait dire à Tertullien : Sanguis marturum semen christianorum.

Les cryptes s'étendirent non-seulement sous Rome, mais dans toute la campagne romaine, et les galeries souterraines qui servaient d'asile aux premiers chrétiens sont innombrables. Les barbares ont profané et pillé à plusieurs reprises leurs sépultures. Des archéologues et des savants distingués ont entrepris à plusieurs époques des travaux considérables. fait des fouilles dans les cryptes les plus célèbres, et mis au jour des inscriptions très-nombreuses et de la plus haute importance. Nous nous contenterons de citer Bosio, Boldetti, Aringhi, le P. Marchi, et deux illustres Francais, MM. Perret et d'Agincourt. Néanmoins, le vaste champ de la mort n'a pas été exploré tout entier : plusieurs de ces cimetières primitifs, où reposent les ossements sacrés de nos aïeux dans la foi, creusés dans toutes les directions, n'ont pas dit leur dernier mot, et recèlent encore dans leur sein des trésors inappréciables pour l'antiquité chrétienne, malgré les merveilleuses découvertes qu'ont faites des savants célèbres, et les riches dépouilles qu'on en a retirées pour orner le musée du Vatican. L'immortel Pie IX, qui semble destiné à attacher à son triple diadème tous les rayons de la gloire, a ordonné que

#### ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

l'on continuât les fouilles dans les Catacombes et sous plusieurs sanctuaires antiques, où les travaux sont couronnés des plus étonnants succès, et amènent tous les jours des découvertes d'une extrême importance.

Pour ce qui concerne la distinction des tombes païennes de celles des chrétiens, la science épigraphique a établi des règles infaillibles qui ne permettent pas de tomber dans l'erreur sur celle matière. Les croix monogrammatiques, le labarum Constantinien, le vase du sang, certaines expressions telles que : *Depositus, depositio, vivas in dormitione, refrigeret, in pace,* etc., sont des preuves incontestables que les tombeaux sur lesquels on les a gravées, renferment les restes des disciples de l'Évangile, car on ne les trouve jamais sur les sépulcres païens.

Le chevalier Jean-Baptiste de Rossi s'occupe avec la plus grande activité des travaux qui se font en ce moment dans Rome souterraine, et son ouvrage colossal des Inscriptiones urbis Romæ septimo sæculo antiquiores, qui contiendra plus de 11,000 inscriptions depuis l'an 71 de Jésus-Christ jusqu'au 6º siècle, sera un des monuments les plus complets qui existent sur l'épigraphie chrétienne. En attendant qu'il soit terminé. l'éminent archéologue publie à Rome, depuis 1863. en italien et en français, format petit in-folio, son Bulletin d'archéologie chrétienne, qui paraît chaque mois et fait connaître les découvertes les plus récentes qui méritent de fixer l'attention des savants. Rome et les Catacombes, il est vrai, sont le champ principal de ses études, mais il parle au besoin de tout ce qui peut intéresser l'antiquité et les origines du christianisme. Complétement consacré à faire revivre la mémoire de nos aïeux dans le Christ, le Bulletin de M. de Rossi intéresse tous les lecteurs qui tiennent à connaître l'origine et les progrès de l'art, les témoignages authentiques de la foi des premiers siècles. Des discussions claires et détaillées feront connaître et apprécier la valeur et les résultats des fouilles et découvertes.

Les Annales, spécialement destinées à faire connaître tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du Christianisme, ne sont pas restés

#### DÉCOUVERTES FAITES A BOME.

étrangères à lout ce qui regarde l'antiquité chrétienne. On trouve disséminés, dans les 69 volumes de sa collection, de nombreux et savants articles sur l'archéologie sacrée. Pour continuer ces travaux, nous nous proposons de reproduire. sous une forme abrégée, ce que le Bulletin de M. de Rossi renfermera de plus intéressant. Les nouvelles dépenses qu'entraineront l'impression des caractères antiques et les planches qui pourront être nécessaires, leur feront comprendre que M. Bonnetty ne recule devant aucun sacrifice pour continuer à faire occuper à son estimable recueil le rang distingué qu'il tient dans le monde savant.

Voici maintenant l'analyse du cahier de janvier 1863, du Bulletin d'archéologie.

2. Découverte d'une crypte historique dans le cimetière de Prétextat.

Comme l'a démontré M. de Rossi, il y avait sur la voie Appia trois cimetières, chrétiens, nettement distincts l'un de l'autre : celui des Catacombes, celui de Prétextat, et celui de S. Callixte. Le premier s'étend sous l'église de S. Sébastien; les découvertes des tombeaux des Pontifes et de sainte Cécile. faites en 1854 et en 1856, ne laissent aucun doute sur le troisième; reste à chercher le second, celui de S. Prétextat. A l'entrée principale de ce dernier, s'offrait aux regards un groupe de deux églises, élevées à ciel ouvert, avec de belles et grandes cryptes souterraines. D'anciens auteurs nous apprennent que ces cryptes célèbres et vénérées, dédiées aux SS. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrisés avec sainte Cécile, et à S. Zénon, renfermaient les tombeaux de S. Janvier, l'ainé des fils de sainte Félicité, des SS. Félicissime et Agapit, diacres de S. Sixte; celui de S. Urbain, qui reposait dans une crypte grande et carrée, et celui du tribun Quirinus, mis à mort sous Adrien. Parmi tous ces saints, le fils de sainte Félicité tenait le premier rang, et on appelait ce cimetière : Protextati ad S. Januarium, comme celui de S. Callixte s'appelait : Callixti ad S. Sixtum.

Or, à un mille de Rome, sur cette même voie Appia, dans une vigne, à gauche, ont été trouvés plusieurs fragments de sculptures appartenant à des tombeaux presque tous chré-5

v strie. Tone x. -- Nº 55; 1864. (69 vol. de la coll.)

#### ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

tiens; là, subsistent encore les ruines d'un grand édifice circulaire, et d'un autre plus petit de forme rectangulaire. A une courte distance de ces ruines, un escalier de la plus haute antiquité conduit à un cimetière chrétien, dont la découverte remonte à 1848, et sur un des tombeaux qu'il renferme, M. de Rossi a trouvé l'image de S. Sixte, désigné par son nom écrit en lettres latines : **SVSTVM**. Ce cimetière, appelé d'abord de S. Sixte, est celui de Prétextat, comme le prouve la découverte des deux basiliques et de la crypte dont nous allons parler, et qui eut lieu de la manière suivante.

En 1857, les macons qui travaillaient à réparer les ruines du cimetière de Callixte, manquant de matériaux, en allèrent chercher dans les souterrains contigus à la vigne dont nous avons parlé, et voisins de l'église de S. Urbain. Les ouvriers qui retiraient des briques et des pierres de ces hypogées, s'avancèrent dans ces voies souterraines jusqu'au-dessous de la vigne, où sont les restes des deux basiliques, et pénétrèrent sous une voûte recouverte de peintures. M. de Rossi v pénétra aussi à travers mille décombres, et contempla avec avidité les peintures de cette voûte; l'art et le style en étaient très-beaux. Sur le bord d'une niche, qui coupe en deux l'image du bon Pasteur, la chaux qui cimentait la fermeture conservait en grande partie les lettres qu'on y avait tracées en scellant le tombeau. Des deux premières lettres qu'il apercut. l'une ressemblait à la moitié d'un M, et l'autre était l'I final d'un mot. Il lut ensuite **REFRIGERI.** On sait que dans les anciennes inscriptions chrétiennes, on lit souvent ces mots : Spiritum tuum Deus refrigeret, tibi Deus refrigeret; c'était la formule usitée des invocations et des prières pour les âmes des fidèles trépassés. En poursuivant sa lecture, il distingua clairemement JANVARIVN: ce qui ajoutait encore à la certitude et ce qui prouvait que ce Janvier était bien le martyr tant désiré, c'est qu'on lisait ensuite ces deux noms d'un prix inestimable : AGATOPVS, FELICISSIN, avec le titre MARTYRES, qui s'appliquait aux trois. L'inscription toule entière doit être ainsi restituée :

> Spiritum...... Al (c'est la fin d'un nom propre au génitif, par exemple Maximi) refrigeri, (c'est un idiotisme pour refrigeret.) Januarius, Agatopus, Felicissimus martyres, c'est-à-dire : A l'âme de.....



que les martyrs Janvier, Agatopus et Félicissime donnent le rafraichissement. »

L'idiotisme *Refrigeri* ne manque pas d'exemples analogues dans des inscriptions bien plus antiques que ce sépulcre chrétien. Ainsi, sur une peinture murale de Pompéï, on lit valia, peria pour valeat, pereat<sup>1</sup>. Le mot Agatopus est mis évidemment pour Agapitus, comme on peut s'en convaincre en recherchant les vrais noms des illustres martyrs, diacres de S. Sixte, dans les anciens monuments.

La commission d'archéologie sacrée a ordonné les travaux nécessaires pour déblayer et restaurer la crypte dont M. de Rossi nous donne la description suivante :

» La voûte à arêtes croisées, de forme elliptique, et percée à son point culminant par un lucernaire carré, est un exemple peut-être unique jusqu'ici, pour les cryptes des cimetières suburbains. Ce qui est certainement unique, c'est la gracieuse peinture qui la recouvre. La voûte entière est peinte, et ces peintures sont partagées entre quatre zones... Dans la première, qui est la plus élevée, sont peints des lauriers ; dans la seconde, des ceps de vigne avec leurs fruits ; dans la troisième, des épis de blé; dans la guatrième, des roses. Dans toutes, à l'exception de la première, on voit des oiseaux qui volent, et de petits oiseaux dans leur nid. Il v a là une allusion évidente aux quatre saisons. C'est aussi une allégorie chrétienne très-connue. La succession des saisons, symbole de la résurrection future, est marquée directement par les roses, les épis, le raisin et le laurier. Ce laurier, toujours vert, et attribué aux vainqueurs, unit l'idée de la mort symbolisée par l'hiver, celle de la récompense éternelle et de l'éternité bienheureuse...

> Les quatre bandes des quatre arches sur lesquelles s'élève la voûte, sont peintes aussi; on y voit quatre scènes d'agriculture qui se rapportent également aux quatre saisons...

» La voûte que nous venons de décrire couvre une chambre carrée, une des plus grandes et des plus richement ornées qu'on voie dans les cimetières romains. »

<sup>1</sup> Garacci, Bull. arch. de Naples, pl. 1, p. 8; et Graffiti de Pompéi, 2° éd., p. 48, et pl. vi, n. 2.

....

#### ARCHÉOLOGIE CHRÉTINGE.

Cette description est accompagnée d'une belle gravers et de savantes observations par lesquelles M. de Rossi prouve qu'il est raisonnablement permis de reconnaître dans le monument la célèbre crypte carrée du cimetière de Prétextat, dont il est parlé dans les actes des martyrs. Après avoir répondu à quelques objections, il fait remarquer l'importance de l'inscription qu'elle porte, où il est fait allusion non-seulement à la prière pour les morts, mais encore à l'intercession des saints martyre et à la foi dans la communication des mérites de leur passion et de leur sang.

2. Epitaphe de l'an 406.

On a récemment découvert à Rome une arche en marbre, dans l'Agro Verano, près de la basilique de S. Laurent. Voici l'inscription qu'elle porte :

#### DEPOSITVS LICENTIVS VC VIII IDVS NOBEND Arcadio ave et anicio probo vc Consvlibvs.

Depositus Licentius vir clarissimus VIII idus novembres Arcadio Augusto et Anicio Probo viro clarissimo consulibus.

De petites feuilles, en forme de cœurs, placées entre les mots servent à les distinguer. Une inscription africaine nous apprend que les anciens appelaient ces feuilles Hederæ distinguentes<sup>1</sup>. Le petit rameau est une branche de palmier. M. de Rossi analyse cette inscription et démontre, d'après les règles de la science épigraphique et par des preuves historiques, que cette inscription est de l'an 406 de notre ère, et que ce Licentius n'est autre que le disciple chéri de S. Augustin qui, dix ans auparavant, s'était rendu à Rome dans l'espérance d'y parvenir à de hautes dignités<sup>2</sup>: il était fils de Rominianus. Le célèbre docteur le recommande à S. Paulin de Nole<sup>3</sup>, qui adressa à ce même Licentius des lettres et un poëme, où il cherche à lui inspirer du mépris pour les vanités du siècle 4. On découvrit en même temps un autre tombeau, c'était celui de Flavius Maanus, 11.11 professeur de rhétorique à Rome.

<sup>1</sup> Renier, Insc. de l'Algérie, n. 1891.

<sup>2</sup> V. S. Paulini Nolani, Oppera edit. Veronen., p. 758; Pairol. laline, t. 61, p. 745.

1 ×

<sup>3</sup> S. August., Epist., 37, n. 6; Patr. lat., t. 33, p. 110.

<sup>4</sup> S. Paulini Nolani, *Epist.* 8; Patr. lat., t. 61, p. 181.

## DÉCOUVERTES FAITES A ROME.

3. Fouilles de la basilique de S. Laurent hors les murs.

Ces fouilles, ordonnées par Pie IX, ont amené la découverte de deux arches de marbre formées par de grosses pierres et enfouies sous l'escalier par lequel on montait de l'église au couvent qui lui est attenant. Une de ces arches est sans ornement comme celle de *Licentius* : elle n'a pas d'inscription. L'autre est un sarcophage orné de sculptures en partie, seulement ébauchées, et représentant des scènes bibliques qu'on avait coutume de graver sur ce genre de monument au 4º et au 5<sup>e</sup> siècle. Sous le sol de la basilique constantinienne, on a découvert une niche couverte de peintures à fresque, et qui fait pendant avec celle qui fut découverte par les soins de la commune de Rome. Ces peintures représentent la sainte Vierge portant dans ses bras le divin enfant. A sa droite figurent Ste Agathe, Ste Lucie, Ste Agnès, Ste Cécile, Ste Eugénie, désignées par leurs noms; à sa gauche, S. Laurent, S. Sixte, un saint dont le nom est perdu, et S. Damien. Le style de ces peintures ne semble pas antérieur au 10° siècle, environ.

## 4. Fouilles de la basilique de S. Clément,

Les travaux qui s'exécutent dans cette antique basilique, ont amené en janvier 1863, de beaux résultats; on a découvert au fond de l'église des peintures à fresque représentant les noces de Cana, le crucifiement de N.-S., sa descente aux limbes et les trois Marie au sépulcre. Un tableau contigu, beaucoup plus grand, représente, dit-on et peut-être avec raison, l'Assomption de la sainte Vierge. Ce dernier tableau est particulièrement précieux, parce qu'il porte une date certaine par l'image d'un pontife avec le nimbe carré, qui prouve qu'il était encore en vie : nous y avons lu le nom du pape Léon IV. Encore une découverte importante, c'est une peinture qui représente une circonstance de la vie de S. Cyrille, apôtre des Slaves, et de son voyage à Rome, avec une inscription qui place ce voyage à l'époque de Nicolas I<sup>ee</sup>. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain article.

## L'abbé TH. BLANC, curé de Domazan.

## Histoire et Légendes.

## CONTES POPULAIRES

DE LA NORWÉGE, DE LA FINLANDE ET DE LA BOURGOGNE suivis de poésies norwégiennes avec des introductions

Par E. BEAUVOIS, secrétaire de la Société d'Ethnographie de Paris, membre de la Société littérature finnoise de Helsingfors '.

Ce petit livre, intéressant pour l'éru tit, instructif et amusant pour toutes les classes de lecteurs, a deux parties. La première est une traduction d'après les langues originales (Norwégien et Finnois), de contes choisis avec goût dans plusieurs recueils. Dans la seconde, M. Beauvois a rassemblé, assorti, recomposé des traditions populaires de la basse Bourgogne, qui prennent sous sa plume un ensemble homogène.

Les éloges des journaux et des revues scandinaves nous dispensent de nous expliquer sur la traduction. Elle n'a pas été faite, comme la plupart de celles qui ont paru en France et France et spécialement celle de M. Edouard Laboulaye, d'après des traductions anglaises ou allemandes, mais d'après les langues originales. M. Beauvois a étudié à fond les langues du Nord ; un récent et assez long séjour dans les pays scandinaves lui permet de n'avancer que des informations sûres et de livrer au public un travail sérieux et définitif. Parmi les contes norwégiens, nous avons remarqué : Le Bon ménage, le Maître monnayeur, le Maître voleur, l'Homme qui veut faire le ménage ; parmi les contes Finnois, la Commère, le Langage des animaux. Le Maître monnayeur nous a rappelé une comédie de Shakespeare et une nouvelle de Boccace (9. de la 2. journée). Deux ou trois contes se rapprochent de nos anciens fabliaux. Du reste, il y a un fonds général de traditions d'où semblent s'être échappés, à travers tous les peuples, des récits divers de mœurs et de coutumes; ne compte-t-on pas comme le remarque l'auteur, plus de cent variantes de l'histoire de Psyché?

<sup>1</sup> Paris, Dentu, 1862.



Les contes bourguignons sont l'œuvre propre à M. Beauvois. Le paysan y apparaît tantôt simple, sans tact, un peu grossier d'esprit et de corps; mais il y a une Providence pour lui: et. comme dit le proverbe : aux innocents les mains pleines. Tantôt il s'appelle Jean-Bête, mais n'avant de bête que le nom : il est fin, habile, honnête avec cela, sous des dehors qui n'annoncent pas tant d'esprit. et, par surcroît, il a la chance. Dans ce dernier conte, la part de l'invention a été grande, et nous ne savons si la tradition n'est pas plus complète de vraisemblance lorsque cet homme fin, elle le montre un peu trop fin pour n'être pas matois, menteur et trompeur. C'est un revers de médaille que M. Beauvois nous donnera sans doute. La Petite Annette est un charmant conte de fées. Le meilleur éloge que nous puissions faire de ces contes est celui-ci : Lisez-les à des gens de la campagne, ils comprennent tout, s'amusent, rient et s'écrient : «On croirait » voir. »

En dehors de l'originalité du fond, nous devons constater une sérieuse originalité de forme dans les deux parties du travail, plus sensible encore dans la seconde. Ces récits, sortis du peuple, et qui doivent retourner vers lui, portent l'empreinte de sa vivacité de parler, des formes arrêtées qu'il aime, de son goût prononcé pour la rapidité et le relief dans le récit. M. Beauvois, qui a vécu longtemps et qui aime encore à vivre près du paysan et dans son voisinage, a su retrouver et appliquer à propos mainte locution, maint idiotisme de la saveur la plus française.

N'est-ce pas, en effet, au sein de nos campagnes, et même dans les petites villes de province, où l'industrie ne s'est pas encore constituée maîtresse, dans les anciennes familles, riches ou pauvres, restées fidèles au sol, que se perpétue la tradition de ce vif et franc langage qui fut celui de nos pères ? On va chercher bien loin des patois dans le voisinage de l'Italie et de l'Espagne, tandis que presque aux portes de Paris, pour l'oreille attentive et exercée, se produisent bien des façons de parler qui semblent provenir d'une langue ancienne et générale, conservée là et disparue ailleurs.

Cette dernière hypothèse se vérifie par l'ouvrage même de

#### CONTRS POPULATERS.

M. Beauvois. Il a adopté le langage bourguignon ; mais, sui qu'il ait choisi les mots qui s'éloignent le moins du francis orthodoxe ou primitif, soit que cette langue primitive ait été beaucoup plus uniforme, et qu'elle se soil maintenne hencoup plus qu'on ne serait tenté de le penser, nous retrosvons aux environs de Paris les locutions admises par l'anteur bourguignon. Il a donc pris, non pas un patois, mais une lague qu'on ne fait plus guère que parler. La langue a été soumise, comme l'orthographe, à l'Académie ; en doit-il résulter qu'il n'y ait, en dehors des lois conventionnelles, ni orthegraphe plausible, ni langue caractéristique et pittorenne! Nos grands prosaleurs du 16° siècle et du commencement du 17°, vivant chez eux, dans leurs provinces, s'imprégnaient du langage vraiment national dont leurs œuvres sont restér marquées. Que d'emprunts à faire encore ! Combien d'imges, de comparaisons, de métaphores ou d'adages saisis dans le vif de la vie, parmi les métiers divers, les travaux de la campagne, et qui rendent l'idée tout autrement que nos facons de ville!

Arrêtons ici ces remarques qu'amène assez naturellement la langue originale, quoique discrète dans ses emprunts, qu'à su découvrir et mettre en œuvre M. Beauvois. Le succès de ses traductions a été constaté par les hommes compétents à l'étranger. Il nous reste, en France, à ne pas méconnaître les charmantes traditions qu'il a su recueillir et recomposer.

Victor Pierre.



## Tradition catholique universelle.

## Réflexions instructives et curieuses SUR LA PATROLOGIE LATINE ET GRECQUE Publiée par M. l'abbé MIGNE.

Tout ce qui touche à cette grande entreprise et on peut dire prodigieuse publication, nous intéresse vivement, et doit aussi intéresser tous les amis de l'histoire vraie du genre humain et principalement les chrétiens et les catholiques. L'œuvre de M. l'abbé Migne, c'est l'histoire de l'Église de Jésus-Christ depuis le commencement du monde jusque presque à notre temps. Tous ceux qui étudient l'histoire lui doivent de la reconnaissance pour leur avoir préparé la possibilité, facile maintenant, de consulter tous les auteurs qui l'ont fidèlement reproduite. Quant aux théologiens et aux controversistes, ils n'auront qu'à ouvrir, siècle par siècle, les volumes qu'ils auront sous la main, pour connaître tout ce que les Pères ont dit sur toutes les questions qui peuvent les intéresser. Or, il faut le dire, M. Migne n'est pas assez soutenu dans les efforts qu'il fait pour populariser toute la science Patristique. En France surtout, il y a encore bien des établissements publics, bien des personnes riches, qui gaspillent, ou emploient peu utilement leur ar-gent, dans l'achat de livres où la science n'est que de seconde ou troisième main, et qui devraient se faire un devoir et un honneur de compter au nombre de ses Souscripteurs. C'est pour les y encourager que nous emprunions à un prospectus qu'il vient de publier les détails suivants. A. B.

## AVIS IMPORTANT.

Avant de lancer un *Prospectus* en près de 200 pages, où l'on lira plus de 1,000 Lettres Épiscopales et plus de 500 autres émanant des sommités du Catholicisme en faveur de notre Œuvre, nous croyons devoir adresser le présent petit Programme au Public religieux, devant lequel nous nous taisons depuis 2 ans et qui pourrait être étonné de notre silence. Cependant nous sommes loin d'être resté oisif; car 100 volumes nouveaux ont été, pendant ce temps, composés, corrigés et stéréotypés; malheureusement et heureusement tout à la fois, 400 et quelques volumes anciens s'étant trouvés épuisés coup sur coup, force nous a été de consacrer toute notre puissance typographique à la réimpression de ces nombreux volumes : mais cet immense labeur touchant à sa fin, nous allons nous retourner vers les 100 volumes nouveaux qui attendent là tout clichés, et la rapidité de leur tirage étonnera

#### RÉFLEXIONS INSTRUCTIVES ET CURIEUSES

autant qu'elle réjouira les 70,000 Clients des Ateliers Catholiques répandus dans le monde entier.

## Réflexions instructives et curicuses sur la Patrologie.

1

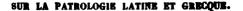
En annoncant, il y a 20 ans, ce Cours de Patrologie, nous fimes connaître au Public notre but et notre plan en des termes que nous pourrions reproduire avec d'autant plus de confiance, qu'en ce moment, malgré les difficultés d'une œuvre aussi considérable, difficultés accrues, contre toutes prévisions, par des événements qui ont tout ébranlé dans le monde, la totalité des volumes publiés justifie du fidèle accomplissement de nos promesses, et donne pour tout ce que nous annoncerons la garantie la plus sérieuse que l'on puisse désirer. Nous disions donc : La pensée de réimprimer tous les Pères édités jusqu'à ce jour s'accomplira. Or elle s'est accomplie. Cette œuvre si éminemment catholique n'avait point encore été tentée sur une aussi vaste échelle. Les premiers essais néanmoins datent d'assez loin. Le souffie des controverses naissantes du Protestantisme fit éclore les Bibliothèques Patristiques. Depuis, chaque siècle ajouta aux efforts antérieurs. Le moment était venu de reprendre et de compléter ces travaux. Le prix démesuré et toujours croissant des anciennes éditions, la tendance historique et traditionnelle des études de notre époque, le besoin de plus en plus sérieux de recourir aux sources, surtout dans les investigations religieuses, le réveil de la science ecclésiastique et la restauration catholique du passé, rendaient indispensable une nouvelle et complète édition des Pères. Il y a donc eu opportunité et profit pour le lecteur, dévouement et courage pour l'éditeur, de donner la première Somme de la Tradition catholique, du 1" au 15' siècle, des SS. Apôtres à Innocent III, et de S. Barnabé au concile de Florence.

Il importe de rappeler succinctement les travaux entrepris en ce genre jusqu'à ce jour. Ce simple récit dira mieux que toutes nos paroles quelle est notre Œuvre, ce qu'elle fut avant nous, et de quels secours nous nous sommes environnés pour la mener à bonne fin.

Au 16° siècle, les travaux s'ouvrent avec grandeur et persévérance : les titres des premières collections, leurs dates, le lieu de leur apparition montrent que c'était l'arsenal où l'immense polémique du temps puisait ses fortes armes.

Nous réservant de traiter en son ampleur, dans un Apparatus qui va paraître dans notre tome V et dernier des 240 Tables de la Patrologie Latine, la synthèse de la Patristique, nous n'indiquerons ici que quelques points sommaires.

Deux centres d'éditions Patristiques apparaissent au 16° siècle : la Suisse produit dans la seule ville de Bâle quatre grands recueils



qui se rattachent à la collection princeps de Jean Sichar, en 1528, portant ce titre : Antidotum contra diversas omnium fere sæculorum hæreses. — Depuis parurent encore à Bâle : — en 1550, le Micropresbyticon, ou choix des Pères apostoliques. — En 1555 et 1556, les Orthodoxographa et l'Hæreseologia de Jean Hérold; — en 1564 et 1569, les Monumenta orthodoxographa de Jacques Grynæus, lesquels, avec la collection des poëtes chrétiens de Georges Fabricius, comprenaient déjà 111 écrivains de diverses époques.

Bâle avait encore produit à la même époque quatre collections des Historiens de l'Eglise, en 1529, 1539, 1551, 1557; un Recueil de Pièces sur le Droit canonique, en 1566; diverses publications des Apocryphes, en 1551 et 1567; enfin le premier Bullaire en 1526. Toutes ces grandes lignes de la Tradition semblaient converger sur le point où la Réforme jetait ses plus profondes racines.

En 1575, la France reprit les publications de Bale sur un plan bien autrement étendu : cette œuvre fut, pendant 150 ans, le pivot de tous les travaux de ce genre.

Marguerin de la Bigne, Docteur de Sorbonne, publia en 8 vol. in-fol., son grand ouvrage, intitulé: Bibliotheca SS. PP. supra ducentorum, qua continentur illorum de rebus divinis opera omnia et fragmenta, quæ partim nunquam hactenus, partim ita ut raro jam extarent, excusa, vel ab hæreticis corrupta, nunc primum S. Facultatis Theol. Paris. censura satis gravi, sine ullo novitatis aut erroris fuco, in perfectissimum corpus coaluerunt.

Ce Corps de Tradition très-parfait était encore bien incomplet. Dès 1579 paraissait un premier appendice in-folio. Deux éditions et de nouveaux suppléments se succèdent en 1589, 1609 et 1610.

Des théologiens et des professeurs de l'Université de Cologne ayant publié en 1616 une nouvelle Bibliothèque des Pères en 15 volumes in-fol., les éditeurs de Paris, en 1618-1624, reprirent une quatrième fois leur œuvre en autant de volumes, et y firent entrer comme appendice tout le recueil liturgique de Hittorp, et les savantes publications grecques du P. Fronton le Duc. En 1639, excités encore par la même concurrence, ils publièrent un nouveau supplément latin, puis en 1644, une 5° édition augmentée de plus de 200 auteurs et comprenant 17 vol. in-fol.

Enfin parut à Lyon, en 1677, la dernière et la plus complète édition, en 27 vol. in-fol., sous ce titre : Maxima Bibliotheca vet. Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino DE LA BIGNE, in Academia Parisiensi doctore Sorbonico, in lucem edita; deinde celeberrimorum in Universitate Coloniensi doctorum studio, plurimis auctoribus et opusculis aucta, ac historica methodo per singula sœcula quibus scriptores quique scripserunt, disposita; hac landem editione Lugdunensi,

#### RÉPLEXIONS INSTRUCTIVES ET CURIEUSES

#### ad eamdem Coloniensem exacta, novis supra centum auctorius et opusculis hactenus desideratis, locupletata, etc.

A cette édition se rattachent un Supplément, par Jacques Hanmey, un Epitome en un vol. in-4°, de Philippe de Saint-Jacque, un Index géneral de Simon de Sainte-Croix, et l'Apparatus de B. Le Nourry, qui, malheureusement, ne va pas au delà du denxière volume.

La critique largement développée, la collection des manuscia, les nombreuses éditions de chaque Pere, rendirent bientôt traincomplète l'œuvre amplifiée de Marguerin de la Bigne. On sublait cependant avoir renoncé à y retoucher, quand un prêm, Français d'origine, le P. André Galland, attaché à la congrégation des Oratoriens d'Italie, entreprit à Venise une refonte générale de la Bibliothèque de Lyon, en y joignant les Pères grecs et orimtaux et les reproduisant tous dans leur texte original. Ce vaste travail perdit peut de ses proportions premières; l'éditer, trop livré peut-être à ses seules forces, se réduisit à un choix arbitraire dont il est difficile de voir le plan. Il mourut bien avait d'avoir vu le terme de son entreprise. 14 volumes seulement farent publiés; les derniers ne comprennent que très-peu d'auteurs épars du 7• au 13• siècle.

Nous ne pouvons ici qu'indiquer les diverses Bibliothéques plu ou moins spéciales publiées en France et à l'étranger, que nous avons consultées, telles que les Bibliothèques polémiques de Hérold, Simler, Gesner, Foggini, Gilbert Mauguin, Oberthur...; is Bibliothèques ascétiques de Paul Manuce, Goldast, D. Chantelos, P. Possin, D. Bernard Pez; la Bibliotheca concionatoria, qui, sous divers titres, a paru jusqu'à 12 fois depuis le premier essi de Galeatus Florimond en 1555, jusqu'à l'Homiliarium Patristicum de Pelt, Rheinwald et Voigt, terminé en 1832. Les Pers apostoliques ont été l'objet d'études et d'éditions spéciales de la part de Cotelier, Th. Ittig, Ludovic Frey, Richard Russel, Hornemann, Hefele, Jacobson. La pléiade des Poëtes chrétiens, dès l'an 1502, sortit des célèbres presses des Aldes; après neuf collections · diversement combinées, Faustin Arévalo publia à Rome, de 1788 à 1794, la belle édition de Prudence, Draconce, Juvencus et Sedulius, que nous avons fidèlement reproduite. Nous devons signaler, comme travaux contemporains, deux collections partielles publiées en Allemagne par les soins de MM. Klotz et Gersdorf, et la série des Pères de l'Eglise d'Angleterre, publiée par les docteurs d'Oxford.

Il existe encore, sous divers titres, une foule de collections spéciales, liturgiques, exégétiques, historiques, hagiographiques, poétiques, juridiques, etc., que nous avons aussi mises à contribution.

Mais il n'existe nulle part une série complète et universelle de la



SUR LA PATROLOGIE LATINE ET GRECOUE.

on catholique, telle que nous la publions. Non-seulement bliothèque comprend intégralement les collections génépartielles, mais nous y avons joint toutes les pièces éparses 3 Bibliothèques de Photius, Assemanni, Fabricius, Zacca-18 les Trésors de Canisius, Basnage, D. Martène et D. Dulans les Spiciléges de D'Achery, Grabe, Fabricius, Mai; 3 Analectes de Mabillon, Montfaucon, Kollarius, Amaduzzi; 5 Anecdota de Pez, Muratori, Wolf, Mingarelli, Zaccaria, 8, Villoison, Boissonade, Rheinwald; dans les OEuvres des 2155, Januel de Sirmond, Combefis; dans les Miscellanées de

Raymond Duell; dans les Monumenta de Hugon, Walsandinius, Pertz; dans les Vindemiæ litterariæ, les Deliciæ rum, les Fragmenta, les Reliquiæ sacræ de Schannat, Fontani, Routh, Munter; dans les Catenæ de Leipsig, d, de Venise, de Cologne; dans les diverses Collections de tène, Casimir Oudin, Hoffmann, Lorenzana, Zacagny, Quialaardi, Trombelli, Mai, etc.

e ces pièces de détail, ce qui rend surtout notre Édition et vraiment monumentale, c'est que tous les grands docgrecs, latins et orientaux, paraissent à leur rang chronololans le texte primitif, d'après les éditions les plus récentes lus estimées.

s, nous ne nous sommes pas dissimulé la difficulté ni le e notre tâche. Nous savons ce qui manque aujourd'hui, les progrès de la typographie et les ressources de la publiur soutenir une œuvre semblable. Autrefois d'opulents Médes Congrégations puissantes et nombreuses, des noms s, une Royale faveur, couvraient une généreuse pensée d'un de patronage. Un public grave et studieux accueillait avi-; l'œuvre naissante, et toutes les bibliothèques du Clergé, nastères, des magistrats, des hommes de lettres tenaient à ir de s'ouvrir devant le nouvel in-folio. La célébrité aujour-'attache à des œuvres meins austères. Il ne nous reste donc dévouement des hommes dont la sympathie est pour les s et sérieuses études; grâce à Dieu, il nous vient et nous

i ne doutons pas que le public Ecclésiastique et Savant ne inne qu'il y a ici autre chose qu'une affaire commerciale. t y voir une œuvre opportune et toute sociale, pleine d'aet aussi fructueuse pour le monde que pour l'Église. Au it où tout marche à travers l'Unité par la voie des Traditions, t demande au Passé le Présent et l'Avenir, où l'Histoire, la tion, les Institutions, les Monuments, les Mœurs, la vie des générations antérieures revivent et dissipent tant de is, c'est répondre à la pensée de tous les esprits, c'est faire an zèle que tous les cœurs comprendront, que d'avoir ras-

#### RÉFLEXIONS INSTRUCTIVES ET CURIEUSES

semblé pour la première sois, et d'avoir édité à ses risques et périls les plus purs enseignements de quinze siècles, tout l'ensemble de la Tradition catholique.

Donc, aux Catholiques nos frères nous disons « que, désormais, » s'ils veulent se montrer légitimes enfants de l'Église-Mère, il fait » rejeter toute frivole nouveauté des profanes, s'attacher à la » sainte foi des Saints Pères, y coller son âme et y mourir 1. »

A nos frères séparés, de toutes les communions protestantes, nous disons avec confiance : Interrogez les Pères, et ils vous intruiront ; vos ancêtres, et ils vous diront, qui nous sommes 1.

Aux hommes voués aux investigations de la science élevée et forte, nous disons : La vraie Science est la Doctrine des Aptre et l'ancienne Tradition de l'Eglise<sup>3</sup>.

A vous, amis des Lettres et des Arts, Artistes, Antiquaires, Archeologues : voulez-vous voir juste et vrai? Regardez tous la Tradition. Traditionem apostolorum respiciant omnes, qui recta velint videre 4.

Au Clergé enseignant, évangélisant, militant sur tant de champs divers, nous empruntons, pour qu'il nous reconnaisse, ce mot de ralliement : « Point de Nouveauté, mais la Tradition. Nihil inne-» vetur nisi guod traditum est 5, p

Au monde avide de Progrès, nous donnons la Tradition du passé pour marcher en avant. Traditio tibi prætendetur auctrix 6. A h Société flottante, nous offrons pour bases les Coutumes catholiques, Consuetudo confirmatrix<sup>7</sup>. — Enfin à l'Église, dont nous sommes l'humble et docile enfant, nous dédions les Monuments de sa Foi, qui sauve et conserve l'humanité, Fides servatriz .

#### II

#### Exécution extraordinaire, mais réelle, du plan.

En dehors de ce qui vient d'être dit, tous les auteurs ecclésiastiques qui ont laissé quelques lignes pour la sainte cause de la foi, depuis Tertullien jusqu'à Innocent III, et depuis S. Barnabé jusqu'au Concile de Florence, reparaissent intégralement dans le texte le plus pur qui ait été publié.

Nous devions, avant tout, mettre à leur rang, selon leur haute valeur dogmatique, les Epitres des Souverains Pontifes, qui n'ont

<sup>1</sup> Necesse profecto est omnibus deinceps Catholicis, qui sese Eclesia matris legitimos fillos probare student, ut, rejectis profanis profanorum novitatibus, sanctæ Sanctorum Patrum fidei inhæreant, adgiutinentur, immoriantur. (Visc. Lirin., Common.)

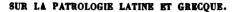
<sup>2</sup> Deut., xxx11, 7. <sup>3</sup> Iren., ad. Hæres., lib. 1v, c. 33.

<sup>4</sup> Iren., advers Hæres., lib. III, 3. <sup>5</sup> Ep. S. Stephani, Papæ.

\* Tert., de Coron. milit., cap. 4.

<sup>1</sup> Tert., de Coron. milit., cap. 4.

\* Tert., de Coron. milit., cap. 4.



encore été rassemblées nulle part. La collection de D. Coustant a été reproduite entièrement; et dans la série des Pères grecs, les lettres antérieures à celles de S. Corneille ont été fidèlement rassemblées et éditées.

Nous n'avons pas négligé, en passant, les rares fragments de quelques hétérodoxes qui ont échappé à l'injure des temps, et qui peuvent jeter quelque jour sur les grandes controverses dogmatiques.

Chaque auteur est accompagné d'une Notice empruntée aux meilleures biographies Patristiques, et, au besoin, puisée aux sources primitives.

Les Tables diverses sont fidèlement maintenues, souvent corrigées, et même suppléées toutes les fois qu'il est nécessaire. Le plus : chaque volume est précédé d'un *Elenchus* donnant la liste des auteurs et de leurs écrits, avec la page du vol.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, depuis que l'on fait des Livres dans le monde; ce qui même surpasse les 12 Travaux d'Hercule, c'est que 240 Tables, ayant coûté 500 ans de temps à 49 rédacteurs, et plus d'un demi-million d'argent à l'éditeur, suivent le Cours complet de Patrologie Latine, et qu'un nombre égal couronnera la Patrologie Gréco-Latine, le tout en 8 vol. in-4° compacts. Jusqu'ici l'ouvrage le mieux doté sous le rapport des Tables, n'en contenait que 10 : nous en offrons 230 de plus. Elles sont rédigées sous toutes les formes imaginables et tournent et retournent les matières sous toutes leurs faces, rendant ainsi la Patrologie aussi facile à consulter que le plus petit ouvrage.

Les Notes et Dissertations qui accompagnent les éditions les plus complètes sont reproduites dans leur universalité comme dans leur intégralité.

Quant aux éditions, nous rappellerons seulement que nous avons donné de Tertullien une édition entièrement neuve, et reproduit pour S. Cyprien celle de Fell et Baluze; pour Arnobe, celle d'Orelli; pour Lactance, celle de Lenglet-Dufresnoy; pour Juvencus, Draconce, Sédulius, Prudence et S. Isidore, celles d'Arevalo; nous avons suivi Dom Coustant pour les lettres des Papes; Colet, pour Lucifer de Cagliari; Merenda, pour S. Damase; Ellies Dupin, pour S. Optat; de Prado, pour Sulpice Sévère; Braida pour S. Chromace et les Pères de Brescia; Vallarsi, pour S. Jérôme et Rufin; Muratori, pour S. Paulin; le P. Garnier, pour Marius Mercator; Baluze, pour Salvien; Bruno Bruni, pour S. Maxime de Turin; les Ballerini pour S. Léon et S. Zénon; les Bénédictins de Saint-Maur, pour S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, Cassiodore, Grégoire de Tours, et ainsi de suite de toutes les autres bonnes éditions jusqu'à la fin.

Nous ajouterons qu'il n'est pas une seule de ces éditions, même les plus achevées, que nous n'ayons donnée avec des suppléments assez considérables pour augmenter d'un tome entier les éditions

les plus volumineuses. Ainsi, pour nous borner à un seul ca, dans la 2° sèrie grecque, le texte des Vies de Métaphraste parti pour la première fois.

Il est, ce nous semble, inutile que nous disions rien de plus pour expliquer ce que nous avons fait et pour prouver que la Pairologie est désormais le fondement nécessaire de toute bibliothèque sérieuse. Celle même de la rue Richelieu ne fournirait pas les éléments nécessaires à former notre Cours tout entier. Il eut falla un volume pour énumérer en détail la série de tous les écrivains Catholiques et la revue de leurs œuvres.

Cependant, nous avons cru devoir joindre, surtout pour l'Orient, quelques auleurs hétérodoxes dont les écrits ont une incontestable valeur pour l'histoire de la Dogmatique chrétienne. Nous avons cru devoir encore, en étendant le cadre des Bibliothèques Patristiques, puiser soit dans les Actes des Saints, soit dans les recueils historiques et diplomatiques, soit dans les dépôts purement scientifiques, un certain nombre de pièces qui nous ont paru rentrer dans le vaste cercle de la Tradition catholique. Recueillir tout ce qui a été écrit et imprimé pour la cause de l'Église, pendant quinze cents ans, c'est, à notre avis, et selon l'expression de Vincent de Lérins, L'OEURE DES CEURES, LA PLUS CATHOLIQUE, LA PLUS FIDELE ET LA MEILLEURE : Hoc eatholicissimum, fidelissimum atque optimum factu est, ut Sanctorum Patrum sententiæ in medium proferantur<sup>1</sup>.

## NOUVELLES ET MÉLÁNGES,

FRANCE. — PARIS. — Publication des Monuments de la Géographie, de M. Jomard.

La famille de M. Jomard vient de publier les Monuments de la Géographie, admirable recueil auquel M. Jomard travaillait depuis 1828, et qu'il achevait à peine quand la mort est venue le frapper.

peine quand la mort est venue le frapper. Les Monuments de la Géographie se composent du fac-simile de tontes les anciennes cartes connues en Europe et en Orient, de sphères célestes et terrestres, de mappemondes, de tables cosmographiques, d'astrolabes, et des instruments d'observation usités depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque d'Ortélius et de Gérard Mercator, c'est-à-dire jusque vers la fin de 16° siècle.

Le globe céleste arabe koufique en bronze du 11° siècle que possède la Bibliothèque impériale, la carte d'un itinéraire d'un pèlerinage de Londins à Jérusalem, tirée de la Chronique de Mathieu Paris, 13° siècle, conservé au masée britannique, la mappemonde peinte sur vélin, par ordre du roi de France. Henri II et dont l'original a été récemment acheté au prix de 2,000 france, la mappemonde de Gérard Mercator, qui, le premier, a employé la célèbre prejection à latitudes croissantes, dont il est l'inventeur, sont les perise les plus précieuses de ce riche écrin géographique. Les Monuments de la Géographie se composent de vingt et une cortes qui re-

Les Monuments de la Géographie se composent de vingt et une cartes qui reproduisent les originaux avec la fidélité conscienciense qu'apportait à tous se travaux l'illustre savant.

C'est, comme il aimait à le dire, une histoire de la géographie écrite par ellemême.

' Commonit., 11, n. 29.

Verseziles. --- Imprimerie de BEAU Janne, rue de l'Orangerie, 26.

## ANNALES

## DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 56. — Août 1864.

Sistoire biblique.

## LA VIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST Dieu et l'homme

## PAR M. LOUIS VEUILLOT '.

Nous avions déjà commencé cet article par donner à M. Veuillot et à la méthode qu'il a suivie dans son livre les justes éloges qui leur sont dus, lorsqu'une voix, qui n'a besoin que de se faire entendre pour obtenir l'assentiment de tous les catholiques, est venue donner à l'œuvre et à l'ouvrier une approbation qui les met hors de toute contestation. Nous ne saurions donc mieux faire que de placer ici ce témoignage, qui a dû grandement réjouir son auteur et lui faire oublier bien des tourmentes.

## PIE IX, PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, bien-aimé Fils, de n'avoir pas enfoui le talent qui vous a été conflé, quoique vous ayez été
écarté de l'arène où vous combattiez si vaillamment et si utilement pour la vérité et pour la justice, et d'avoir au contraire continué d'un cœur joyeux à servir la cause que vous
défendiez et à lui porter de nouveaux secours. C'est ce qu'attestent vos récents écrits, c'est ce que confirme le dernier
sur la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, publié pour repousser les attaques contre sa divinité, et dont vous Nous
avez fait hommage. Par le peu que Nous avons pu en parcourir au milieu de Nos occupations multipliées, Nous avons
i vol. de xxv-512 pages in-8°, papier glacé, 7 fr.; franco par la poste, 8 fr.
A Paris, ches Régis-Ruffet, rue Saint-Sulplee, 38.

v° série. Tome x. — N° 56; 1864. (69° vol. de la coll.) 6

#### LA VIE DE N.-8. JÉSUS-CHRIST.

» jugé que la méthode choisie par vous est, de toutes, la plus » appropriée au but que vous vous proposez, et que, dans » l'exécution, vous vous êtes montré pleinement eral à van-» même. Cette œuvre de votre main nous vient d'ailleurs revête » d'une splendeur particulière, par la nature même des épre-» ves auxquelles vous êtes soumis ; car on y sent que, mainé » ces épreuves, vous avez, comme autrefois, faim et soif de la » justice, et que, poursuivant le combat commencé denuis » longtemps, vous gardez la même résolution, la même fer-» meté d'âme. Nous Nous étions senti ému de vos chagrins » et porté à déplorer le sort qui vous était fait, mais Nous » avons regardé la plainte comme inopportune; l'Apôtre nous » disant : Heureux l'homme qui supporte l'épreuve ; et encore : » Mes Frères, lorsque vous avez à subir diverses épreuves, re-» gardez-les comme une source de joie. C'est pourquoi, puis-» que votre constance atteste que l'épreuve de votre foi a réel-» lement mis en vous cette patience qui mène toute œuvre » à sa perfection, Nous sommes plutôt porté à vous féliciter » et contraint de vous exciter à la joie. Afin que cela vous soit » plus facile, Nous souhaitons, et nous demandons à Dieu. » pour vous, l'accroissement toujours plus abondant de sa » grâce. Comme avant-coureur de ce don céleste, et comme » gage de notre bienveillance particulière et de Notre affec-» tion pour vous, Nous vous accordons avec amour, à vous » et aux vôtres, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 juillet 1864, de » Notre pontificat l'an xix,

#### PIE IX, PAPE.

A notre cher Fils Louis Veuillot, à Paris<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> PIUS PP. IX. Dilecte Fill, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gratulamur tibi, Dilecte Fill, quod etsi submotus ab arena, ubi adeo sirenue ac utiliter pro veritate et justitia pugnabas, talentum tibi creditum in terram non foderis, sed alacriter eidem, quam tuebaris, causa servire perrexeris ac novas ferre suppetias. Id testantur recențiora soripta tua, id pestremum confirmat Nobis oblatum de cita D. N. Jeru Christi în lesso Divinităte vindicium edita. E perpaucis enim illis, que multiplices inter curas Nostres inde delibare potulmus, accommodatissimam omnium propestio fini methedum a te electam fuisse existimavimus, teque în re pertractanda tibi pluse parem exhibuisse. Accessit autem, quod hece incubratio tua se Nebis ebizierit extrinseco etiam peculiari spiendore ornatam ab ærumnarum, cuiba, eb-

## DIEU ET L'HOMME.

La méthode et les principes développés par M. Veuillot, recoivent, comme on le voit, la plus haute approbation. Nous pouvons donc donner, comme approuvés du Saint-Siège, les extraits suivants du 1" et du 2° chapitre, qui, on le verra facilement, constituent une base nouvelle à donner à la polémique catholique. Cette base est celle de l'expérience, des faits historiques, de la tradition ressortant des premières communications qui ont eu lieu, extérieurement, entre Dieu et l'homme. On remarquera surtout les développements donnés à cette vérité, que l'homme n'a jamais été seul : que l'état de nature n'a jamais existé pour lui ; qu'il est essentiellement, naturellement on peut dire, sociable, c'est-à-dire uni indissolublement à la société. L'homme seul, l'homme isolé, est un homme chimérique. Sur cela, M. Veuillot a admirablement résumé tout ce qui a été écrit sur cette question, et l'a entouré de lumières nouvelles. Nous osons dire que c'est la partie neuve de son livre, et celle qui a porté une lumière salutaire dans beaucoup d'esprils. Ce 1<sup>er</sup> chapitre a pour titre :

## DIEU ET L'HOMME.

«Il y a deux personnages dans l'Evangile, Dieu et l'homme, et la place de l'homme n'y est pas moindre que celle de Dieu. C'est pour l'homme que Dieu descend du ciel, c'est pour lui que l'Esprit incréé revêt le poids de la chair, que l'Infini se circonscrit dans cette prison, que le Tout-Puissant en accepte l'infirmité; pour lui que la pureté même assume l'i-

noxius es, indolem; quippe quæ adversis istis in adjunctis veterem redolet esuriem ac sitim justitiæ, eademque animi comparationem ac firmitatem in suscepto olim certamine obeundo. Hinc etsi tuis Nos commoveri ægritudinibus, et ad dolendam vicem tuam humanitus inclinari senserimus; inopportunum tamen censulmus conquestum, ubi Apostolus alt beatus vir qui suffert tentationem, imo etiam omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis. Itaque cum constantia tua doceat, probationem fidei tuæ, reapse operari in te patientiam illam quæ opus perfectum habet; ad gratulationem potius compellimur, teque ad gaudium excitare cogimur. Quod nt facilius tibi assequi contingat, uberius semper gratiæ incrementum tibi ominamur atque adprecamur a Deo; atque hujus celestis doni auspicem et præcipuæ benevolentiæ Nostræ et grati animi pignus Benedictionem apostolicam tul tuisque peramanter impertimur.

Datum Rome apud S. Petrum die 9 julii 1864. Pontificatus Nostri anno xix. PIUS PP. IX.

gnominie du péché; pour lui que l'Immortel vient goûter la mort, et la mort de la croix ! L'homme est l'objel de cet inconcevable amour. Tout à l'heure nous porterons nos regards sur Dieu; mais, qu'est-ce que l'homme?

I.

Selon la science la plus récente, l'homme est un animal qui a inventé Dieu : « Aussitôt que l'homme se distingua de l'ani-» mal, il fut religieux. » Ce trait scientifique est la pensée-mère d'un livre nouvellement composé pour ruiner la foi en Jésus-Christ Dieu, moyen assuré de ruiner la religion et la raison, et de faire de l'homme ce que l'on prétend qu'il a été.

La science se trompe. L'homme se distingua toujours de l'animal, et n'eut pas la peine de devenir religieux. Il le fut des l'origine, ayant connu avant toute chose le Dieu qui l'avait créé. Ce serait donc parler plus exactement de dire qu'aussitôt que l'homme cesse d'être religieux, alors il ne se distingue plus parfaitement de l'animal. C'est le caractère de l'homme devenu animal, de ne pas discerner les choses de Dieu.

Mais cette haute qualité d'être religieux par nature ne nous fait pas suffisamment connaître l'homme. Pourquoi l'homme est-il religieux? Comment doit-il l'être? Que sait-il naturellement de Dieu? Bien plus, que sait-il de lui-même? Tout ce qu'il apprend, à force de se considérer en lui et dans les autres, n'est guère que ténèbres, sujet de doute, de honte et de désespoir. Est-il seulement un atome dans les abimes de l'étendue? A-t-il seulement la pleine conscience de son être? El pourtant il se sent grand, et ce sentiment est juste; mais d'où prend-il le sentiment de sa grandeur ?.....

Ce fini si chétif est l'œuvre de l'Infini, et dans l'œuvre il y a quelque chose de l'ouvrier, quelque chose de l'Infini. Voilà plus qu'un monde ! L'homme, borné de toutes parts, est cependant partout. La pesanteur et l'infirmité de son corps n'arrêtent point sa pensée. Il est avec elle partout où elle va ; elle va partout. Les espaces lui sont ouverts, les temps lui sont donnés, et il franchit encore la limite des espaces et des temps. Cet être qui a peine à se saisir dans le présent, qui se palpe et qui se demande s'il existe, cet être placé entre fleux

DIEU ET L'HOMME.

minutes dont l'une n'est plus et dont l'autre n'est pas, il vivait néanmoins avant sa naissance par ses ancêtres : il vivra davantage après sa mort par ses descendants et surtout par ses œuvres, filles innombrables, nées d'un instant pour ne plus périr. Avant lui, tout a été fait pour lui, tout a contribué à former le milieu dans lequel il doit vivre : il est pour quelque chose dans tout ce qui viendra après lui. Caplif, i'ai des ailes toujours libres, et l'œil de l'aigle ne sonde pas tes airs si haut que je peux voler; aveugle, je vois du côté du jour par delà le soleil, du côté de la nuit par delà les ombres; mon regard va plus loin que tous les horizons. Poussière sans nom hier et sans souvenir demain, imperceptible sur cette terre perdue dans la poussière des astres, je n'aj à moi qu'un éclair dans la course du temps; qui n'est pas inême un éclair dans la durée de l'éternité : néanmoins, vivant dans le premier homme, je suis de fait aussi ancien que le temps, et je serai encore lorsque le temps ne sera plus. Quand Dieu a dit : «Faisons l'homme à notre image, » ce jour-là je suis né. Est-ce ma vraie naissance? Pas encore! Dieu a dit cette parole et l'a accomplie au moment marqué en ses desseins ; mais ses desseins sont en lui de toute élernité.

Créé dans le temps, mais conçu dans l'éternité, je suis créé pour l'éternité. Je ne mourrai pas, et je le sais, parce que je suis l'œuvre de Dieu, et que les œuvres de Dieu ne sont pas faites pour périr. Les formes, les apparences, la matière, ne sont rien. Cela est à la création ce que mon vêtement est à mon corps, et ce corps n'est pas moi. Il est aussi le vêtement qui s'use et qui change. J'ai changé plusieurs fois de vêtement, plusieurs fois de corps. Où est mon corps d'enfant ? où est la fleur et la force de ma jeunesse ? Cela est mort, aussi mort que les parfums et les sons qui ont traversé les airs. En reste-t-il ce qui reste de l'herbe des toits ? La vraie création, la création éternelle, est ce qui est à l'image de Dieu. C'est là ce qui a reçu sa perfection dès l'origine et qui ne périra pas.

Ainsi Dieu, par sa puissance, a mis dans la mort même l'éternité, dans le muable l'immuabilité, dans le fini une image de l'Infini.

Π.

Voilà l'homme, non tout entier ni même dans la mesure où il lui est donné de se connaître, puisque je ne parle pas des richesses et des flammes de son cœur. Et cet être n'aurait été, pendant une durée indéterminée, qu'un animal sembleble à ceux qui furent créés pour le servir et qui ne pensent point? Et il serait resté dans cette foule sans vie, jusqu'à ce qu'il cèt su se distinguer, en devenant religieux, c'est-à-dire en inventant la pensée et en créant Dieu!

C'est une vieille supercherie de la science de ravaler l'homme à ce point; de le mettre au départ sur la ligne de l'animal, et même plus bas. Elle enfie ensuite son orgueil par la considération de ce qu'il a su faire lui-même pour se tirer de l'infirmité, et de là, elle lui persuade qu'il n'est redevable qu'à lui seul de toutes ses grandeurs. — « Vois où déji » tu as su monter, lui dit-elle; ne t'arrête point; dégage-toi » de plus en plus des liens de ton enfance, et monte encore: » tu seras un Dicu, tu seras le seul Dieu!» C'est ce que » l'on appelle « l'esprit moderne. » Il ne date pas d'aujourd'hui; car ce discours est celui de Satan, écrit dans la première page de l'histoire humaine.

Il est bon de rappeler à l'homme que la main de Dieu a formé son corps, comme le souffie de Dieu lui a donné son esprit.

111.

Animal, en effet, par la matière, et misérable, si l'on juge grossièrement sur l'apparence, l'homme nait cependant le piss fort et le mieux constitué des animaux. Il est longtemps débile dans ses langes, dit-on, longtemps incapable d'aller où le besoin l'appelle, de comprendre le danger qui le menace, de fnir le danger qu'il comprend. Mais ceux qui parlent ainsi ne veulent pas entendre comment Dieu a fait l'homme. L'homme est plus cuirassé que la tortue, plus fort que le lion, plus agile que le cerf courant et que l'aigle volant et que le requin nageant. Donnez à cet animal son vrai nom : il s'appelle la Société. Il est tel dès son berceau, et là plus qu'ailleurs. Il ne devient un individu, que lorsqu'il peut voir le danger, le prévenir, s'en défendre, le vaincre. Au berceau, il a. son

# DIEU ET L'HOMME.

père, il a sa mère, il a toute la vigilance, toute la force, toute la science de la Société. La question n'est pas de savoir ce qu'il nourrait faire s'il était seul : il n'est pas seul : par les lois mêmes de sa nature, il ne pout pas être seul. Il vient au monde avec cette puissance de la Société, bien plus que le lion avec ses muscles et l'aigle avec ses serres. Même à l'état sauvage, il paraîl encore le roi de la création, et l'état sauvage n'est pas l'état normal de l'homme. Son état normal est la Société, et cette ébauche de l'ordre parfait que nous appelons la Civilisation. Il est lent à se former : qu'importe, puisque toutes les ressources de la Société sont employées à le former? Et la Société le formera; elle lui enseignera à maîtriser l'air et le feu, à dompter l'eau et même la foudre, à se faire des vêtements plus chauds que la toison des brebis, plus légers et plus imperméables que le duvet des oiseaux, à se bâtir des maisons qui braveront la tempête, à tirer son pain d'une herbe des champs, à s'entourer de merveilles. Tel est ce faible animal, et tout cela n'est rien; il ira bien au delà : il apprendra à vivre dans le passé et dans l'avenir, à rester encore sur la terre lorsqu'il ne sera plus.

Et pour qu'il ne soit pas tenté de refuser ces dons et ces magnificences qui l'attendent à son court passage dans la vie mortelle; pour qu'il ne se jette pas *dans un isolement* où il serait en effet le plus dépourvu des animaux, il est forcé pour vivre de *deme urer en Société*; c'est-à-dire dans un état qui lui donne la supériorité sur toutes les créatures. Il ne peut échapper à la royauté que par la mort. J'entends ce qu'il appelle la mort, puisque n'étant pas créé pour la mort, il ne peut mourir. En bien comme en mal, son pouvoir se limite à changer de vie.

# IV.

Néanmoins l'éducation de l'homme est rude. Il le faut pour l'avantage général et son propre avantage. Ce roi a besoin de connaître sa faiblesse et sa dépendance. En présence de cette nécessité, voyez la sagesse et la tendresse de Dieu: Enfant et adolescent, l'homme est pourvu d'un ressort qui lui permet de soutenir, sans rester courbé et même sans garder le pli, tous les jougs qu'il lui importe de subir. La

#### LA VIE DE N.-S. JESUS-CHRIST.

jeunesse est une allégresse intérieure qui fait aimer le travail, endurer l'assujettissement, le chagrin, les déconvenues, l'attente, tout ce qui est si dur plus tard, et qui l'écraserait si le poids était le même dès le début. Il dévore les éléments de tout; le passé ne lui est rien, il règne sur l'avenir ; il règne en maître, sans compter, sans prendre garde aux heures qui s'enfuient. Les tombeaux surgissent devant ses pas : il s'y arrête à peine, il les franchit, il n'y songe plus. La mort? Elle n'est pas pour lui, elle ne peut rien sur lui, elle ne lui jôtera pas l'avenir ; elle ne l'empêchera pas d'être, de faire, d'avoir ce qu'il voudra. Si tout à coup elle se présente et lui dit : C'est à toi que j'en veux, — il s'étonne : Prends, dit-il. Et il meurt comme il fait autre chose. Cette vie pleine de tant de rêves, où il se voyait maître de tout, n'était encore qu'un jouet, qu'il laisse sans le regretter.

Mais dans cet être si parfait, et du côté de la matière et du côté de l'esprit, que d'inexplicables lacunes, que de lamentables misères! Il y a deux secrets nécessaires qu'il ne possède pas, qu'il ne peut acquérir, qu'il faut que Dieu lui rérèle. Livré à lui-même, il sent une horrible incapacité de connaître et d'aimer. Les ténèbres enveloppent son esprit, un mur d'airain repousse son cœur. D'où vient-il? où va-t-il? Quelle puissance l'a jeté dans la vie pour être en guerre avec les hommes? Car la société l'élève en vain, en vain il lui est utile, en vain elle lui est indispensable : il n'y a point naturellement d'amour entre la société et lui. Elle ne l'aime pas, elle ne le respecte pas; il ne l'aime pas, il ne la respecte pas. De part et d'autre il ne voit que des services imposés par la nécessité, réglés par la force; point de respect, point d'amour. Et son ardent besoin est l'amour!

Voilà l'immense misère de cette créature si belle et formée avec tant de soin. L'homme ne connait pas Dieu, et il n'aime pas l'homme. Que dis-je, il ne l'aime pas ? Il le hait avec passion, il l'opprime avec délices; et par cette frénésie, lous les charmes de la société lui sont changés en amertume, et ses avantages en tortures; il y trouve la haine et la tyrannie. Ce roi de la création, ce vainqueur de tous les êtres terrestres, capable de résister à tous les fléaux, qui chasse les bêtes fé-

# DIEU ET L'HOMME.

roces des forêts et rebâtit ses villes sur le sol des volcans, il rencontre un ennemi qui l'humilie, l'enchaîne et le tue, et c'est l'homme ! Est-ce là le primitif ouvrage ? Est-ce ainsi que l'homme a été créé ? Non, nous sentons un désordre ; et ce désordre immense, irréparable aux forces et à l'intelligence humaines, nous fait comprendre que l'homme est un débris.

D'où vient ce désordre ? Pourquoi l'homme n'est-il qu'un débris ? Que répondent ceux qui disent que l'homme, lorsqu'il se distingua de l'animal, fut religieux, c'est-à-dire inventa Dieu; c'est-à-dire encore, que Dieu est une chimère de l'homme, et qu'il n'y a pas de Dieu ?

v.

Ce qu'ils répondent importe peu, et nous n'en avons que faire ici. Suivons la route ouverte. L'existence de l'homme est la preuve première et décisive de l'existence de Dieu. L'homme ne s'est pas créé lui-même. Qui l'a créé, sinon Dieu. Et si l'on veut une définition de Dien, elle est dans le Symbole des Apôtres, développé contre la folie des négateurs par le Credo de Nicée : Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et invisibles. Voilà en quelques mots la claire conception d'une puissance et d'une sagesse sans bornes. Car de quoi Dieu a-t-il créé toutes choses? De rien, à moins de supposer la matière préexistante ou coéternelle à Dieu. Ceux qui prétendent ne pouvoir comprendre ce Dieu créant tout de rien se flattent-ils de comprendre la matière, l'inerte matière, ou éternelle ou créatrice d'elle-même, et ensuite créant l'ordre et l'intelligence ?

S'il est impossible de comprendre que la matière ait crée l'ordre et l'intelligence, il est impossible aussi de comprendre que Dieu, l'Intelligence souveraine et parfaite, ait créé l'homme autrement que par amour et pour lui demander autre chose que l'amour. Toute explication différente aboutit à diminuer Dieu, le fait inférieur même à l'homme par la justice et la bonté, le montre impuissant au milieu de cette création qui est son ouvrage. Or, diminuer Dieu, c'est l'anéantir dans la pensée de l'homme, qui cesse alors d'adorer, c'est-à-dire de connaître; et par cette privation de Dieu, la pensée et l'homme même sont anéantis. Il ne reste que l'animal intelligent et

troublé, haïssant et haï, qui donne et reçoit la haine, qui enfante et subit la mort.

Dieu est amour, et l'amour est la vie. Une continuelle expansion de l'amour de Dieu, qui est la Vie incréée, crée éternellement la vie. Toute vie créée de Dieu est bonne et parfaite en son ordre, est douée de beauté et donne quelque chose qui est le soutien d'une autre vie. Plus l'être est élevé, plus il reçoit et répand la vie. La perfection de la vie est la connaissance et l'amour du Créateur; la perfection de l'amour est l'adoration.

Créé par amour, pour connaître parfaitement et pour aimer parfaitement, suivant la hiérarchie de sa nature; créé par le souverain Bien, pour monter jusqu'à cette abondance; de la vie qui est l'adoration, l'homme, œuvre sublime, a reçu le complément sublime de la liberté. Avec la liberté il combat, il mérite, il a quelque chose à lui pour s'élever à l'amour de Dieu, pour récompenser Dieu de lui avoir donné l'être. Par là aussi il peut s'éloigner de Dieu, se séparer de lui, le nier. Il a ce choix. Comme dernière marque de sa toute-puissance, Dieu a donné à l'homme la liberté de le nier.

Aimant, il doit obéir, car l'obéissance est la loi et la forme de l'amour; libre, il peut désobéir, violer la loi, refuser l'amour.

VI.

Déjà Dieu s'était vu refuser l'obéissance. Avant la création visible, un combat avait eu lieu dans le ciel. Parmi les innombrables anges, il s'était trouvé des cohortes rebelles. Une partie de ces purs esprits, créés pour adorer, laissant naître en eux l'orgueil, se séparèrent de Dieu, perdirent l'amour et la lumière ; ils devinrent les *Démons*, incapables de repentir. Suivant une haute doctrine, la révélation anticipée de l'Incarnation du Verbc, par lequel ils avaient été créés, fut la cause de leur révolte. Ils avaient d'avance refusé l'adoration de ce Verbe de Dieu, Verbe-Dieu, lorsqu'il serait Jésus, c'est-à-dire lorsqu'il serait revêtu de l'infériorité d'une chair mortelle. Ce mystère de l'amour divin passait leur intelligence; la condition de l'homme, cette créature nouvelle et à tant d'égards audessous d'eux, qu'il faudrait pourtant adorer en Jésus, exci-



#### DIEU ET L'HOMME.

tait leur envie. Les anges rebelles furent précipités, et alors le mal exista: comme mal, pour toujours; comme puissance, pour un temps. Puissance de séduction redoutable à l'homme, mais moins forte que lui lorsqu'il veut obéir à Dieu.

Tenté par le démon, l'homme a désobéi. Il a violé la loi de l'amour, il a refusé l'amour, il a préféré le désordre et la mort. Et si l'homme a commencé non à se confondre avec l'animal, mais à s'en distinguer moins lui-même et à prendre ainsi quelques-uns de ces traits hideux de la brute que la philosophie se plaît à reconnaître, — traits que Dieu ne lui avait point donués! — ce fut ce jour-là. Ce jour-là, honteux de sa nudité, il ceignit pour la cacher une tunique faite de peaux de bêtes.

Aux yeux de la science qui nie Dieu et l'homme, ce jour néfaste serait la première date du progrès, et le premier pas de l'homme vers la création du sens religieux. Hélas ! il ne créa ce jour-là que la Mort. Chassé des délices du paradis et de la vie innocente, chassé de la claire présence de son Créateur, il entra dans les ténèbres humaines. Il ne commenca pas de devenir religieux : mais, par un effet de la miséricorde divine. il ne put cesser de l'être. Comme on dit que les derniers objets qui se peignent (dans les yeux d'un homme au moment qu'il reçoit la mort y restent gravés et ne s'effacent plus, de même, au seuil des longues ténèbres où il allait entrer par sa faute. l'homme emporta ineffacable la vision radieuse du Paradis, et son âme ne cessa point de rendre un écho défiguré des grandes choses qu'elle avait sues et des promesses qui lui faisaient attendre un Rédempteur. Ici, à cette lointaine origine, la grâce du Christ apparaît; elle sera renouvelée en figures. sans nombre, jusqu'au jour de l'ineffable réalité.

## VII.

Mais reprenons.

Non libre, l'homme n'eût point péché, Dieu n'eût point été offensé. D'une créature sans liberté, la Toute-Puissance n'eût pas exigé la plénitude de l'amour. Ce qui constitue le don, c'est le pouvoir de refuser. Dieu ne pouvait ni se tromper au point d'exiger de sa créature ce qu'il ne lui avait pus donné d'offrir librement, ni punir sur cette créature un vice de l'organisation qu'elle tenait de lui. Une erreur et une injustice en Dieu, Dieu imprévoyant, Dieu impuissant a faire ce qu'il a voulu, Dieu non-seulement sans miséricorde, mais injuste, absurdités monstrueuses et palpables !

Si Dieu avait moins aimé l'homme pécheur, n'ayant pas à le détruire comme une œuvre mal faite, il l'aurait brisé comme une œuvre rebelle.

Parce que son œuvre est bonne et conforme à ses plans, il l'a conservée; parce qu'elle est intelligente et libre, et qu'elle a prévariqué volontairement, il l'a punie; parce qu'il l'aimait d'un amour éternel, il l'a réparée.

Au sacrifice de l'autel, le prêtre, ayant versé dans le calice le vin qui sera changé en sang précieux de Jésus Christ, y mêle quelques gouttes d'eau qui figurent l'humanité revêtue par le Sauveur, et il prononce ces paroles étonnantes : « O » Dieu, qui merveilleusement avez créé l'homme dans un si » noble état, et, plus merveillensement encore, l'avez rétabli » dans sa dignité première, accordez-nous, par le mystère de » cette eau et de ce vin, d'avoir un jour part à la divinité de » Celui qui a daigné se revêtir de notre humanité, Jésus-» Christ, votre fils, notre Seigneur!»

Dieu donc a réparé sa créature déchue, et il a conflé la réparation à ce Verbe par lequel il l'avait créée; ce Verbe qui » est en Lui dès le commencement, engendré, non fait, par » qui toutes choses ont été faites et sans qui rien de ce qui a » été fait n'a été fait. » Et cette réparation a été une création nouvelle. Le Verbe s'est incarné, a pris la figure et le poids du péché, s'est chargé de la mort, qui était la peine du péché; et par son sacrifice, satisfaisant à la fois la justice et l'amour, il a restauré la vie et aboli la mort. « Et le Verbe était Dieu, » car quel autre que Dieu pouvait réparer l'œuvre de Dieu, suffire à la justice de Dieu, remplir souverainement le but de l'amour de Dieu ?

# VIII.

L'homme a connu ces choses qui éclairent sa raison et lui donnent la clef de son propre mystère. Il les a connues non pour les avoir découvertes, mais parce qu'elles lui ont été dius par le Verbe divin, et redites et expliquées sous la dictée de ce Verbe, dont la voix ne se tait jamais. Voici ce qu'écrivait, verv

# DIEU ET L'HOMME.

la fin du 1<sup>er</sup> siècle du Christ, il y a 1,800 ans, autant en prophète qu'en témoin et en historien, un homme qui avait été un pauvre batelier du lac de Tibériade; mais la poitrine de cet homme avait reposé sur la poitrine de Jésus :

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en » Dieu, et le Verbe était Dieu.

» C'est lui qui était en Dieu au commencement.

» Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été » fait n'a été fait sans lui.

» En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes; » Et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne

» l'ont pas comprise... Le Verbe est cette vraie lumière qui

» éclaire tout homme venant dans ce monde.

» Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le » monde ne l'a point connu.

» Il est venu dans son propre héritage, et les siens ne l'ont » pas reçu.

» Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être » faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom.

» Qui ne soint point nés du sang, de la volonté de la chair, » ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.

» Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous, » plein de grâce et de vérité. Et nous avons vu sa gloire, qui

» pient de grace et de vertie. Et nous avons vu sa giorie,

» est la gloire du Fils unique du Père. »

Quelle page! Quel tonnerre déchaînant du ciel des torrents de clarté! Quelle porte de lumière pour entrer dans la lumière de Dieu! Bossuet dit d'un autre endroit du même Evangile : « Vous y trouverez des profondeurs à faire trem-» bler. » Ici, c'est l'évidence qui jaillit du sein des profondeurs et qui dévore l'énigme de l'homme et de Dieu, comme le vivant soleil dévore la nuit. L'humanité ne s'y est pas trompée. A l'éclat de ce jour divin, aussitôt, dans son œil mort, elle a senti renaître la vision du Paradis; elle a reconnu tout de suite, sinon tout entière, *le Dieu qui lui avait parlé aux jours de son innocence*, lorsqu'elle tenait encore dans son berceau de fleurs ; et elle a su que le Rédempteur était venu etqu'il avait donné aux hommes lepouvoir d'être faits enfants de Dieu.

Mais la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne

l'ont pas comprise; et Celui par qui le monde a été fait est venu dans le monde, et le monde ne l'a point connu. Et nous parlons pour contredire la folie homicide qui conseille aux hommes de refuser le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, leur disant que Jésus-Christ n'est point le Fils de Dien ni le Rédempteur du monde, et que Dieu n'a point fait de Fils, et que le monde n'a pas besoin de Rédempteur. »

Telles sont les paroles de M. Veuillot.

Nous croyons utile d'appeler l'attention de nos abonnés sur les principes suivants, qui devaient être les préliminaires de tout Cours de philosophie :

1° Que l'homme s'appelle Société, et qu'en naissant, toute la Société est à son service; qu'il en a toute la force, et devient ainsi le plus favorisé des êtres vivants;

2°Que la question philosophique n'est pas de rechercher ceque l'homme pourrait faire *seul*, car, *seul*, il n'a jamais existé, il ne peut exister. — Toutes les Philosophies ignorent ou cachent ce principe, qui est cependant un fait humanitaire et inattaquable;

3° Que l'enseignement divin a commencé avec l'homme; que l'homme, naturellement, ne connaît pas Dieu; que dans le système qui attribue à l'homme la découverte de Dieu, Dieu devient la chimère de l'homme. — Tous les Systèmes philosophiques sur Dieu prouvent cette assertion;

4° Que le moment de la chute de l'homme devient, dans ce système philosophique, la première date de son Progrès, comme étant le premier pas vers la création de Dieu par l'homme.

- Et cependant, en réalité, ce n'est pas Dieu qu'il créa alors, mais la Mort.

Nous avons dit que nous mettions la Philosophie exposée dans ces quatre articles fort au-dessus de celle renfermée dans la proportion suivante :

« La Religion, spontanée et primordiale de la nature, nous con-» duit, par le moyen de l'histoire, à la religion positive et » chrétienne. »

Admettre que la religion primordiale et naturelle a été spontanée, c'est-à-dire que Dieu, l'âme, les devoirs, les lois civiles, en un mot tout ce qu'on enseigne en philosophie, a été

#### AVANT LE CHRIST.

spontané, c'est donner gain de cause aux Rationalistes purs; Renan n'en demande pas plus. C'est avec étonnement que nos lecteurs apprendront que nous trouvons ce principe posé par le P. Matignon, jésuite<sup>1</sup>. Le système de M. Veuillot est conforme aux faits, à l'histoire; celui du P. Matignon est fantasmagorique.

X.

Nous voudrions citer aussi en entier le 2<sup>•</sup> chapitre où M. Veuillot trace à grands traits l'état du monde avant le Christ. C'est encore un des points qu'il est utile d'éclaircir. Dans les systèmes, malheureusement continués dans nos classes, on s'attache exclusivement depuis longtemps à faire ressortir le *beau côté* de la société Païenne. Il s'en est suivi, naturellement, qu'on la trouve admirable, qu'on ne sait pas quel changement avantageux le Christ est venu y opérer, et qu'aussi on s'efforce de faire rentrer notre société dans le Paganisme. C'est contre cette ignorance qu'est dirigé le chapitre de M. Veuillot qui a pour titre :

# AVANT LE CHRIST.

« Cependant le monde attendait, et dans quel état ! L'écrivain moderne, suivant qui l'homme « devint religieux, » nous peint l'humanité livrée à ses propres conceptions en matière religieuse : durant des milliers d'années, partout, des autels stupides et infâmes, des fétiches pour dieux, des sorciers et des égorgeurs pour prêtres, l'être humain pour victime, telles sont les religions trouvées par l'homme. « Ainsi, cette divine » faculté de la religion put longtemps sembler un chancre » qu'il fallait extirper de l'espèce humaine, une cause d'er-» reurs et de crimes que les sages devaient chercher à suppri-» mer. » Un chancre! Observez pourtant que les brillantes « civilisations » de la Chine, de la Babylonie et de l'Egypte firent faire à la religion « certains progrès.» Quels progrès? «Les na-» tions les plus éclairées étaient, dit Bossuet, les plus aveugles » sur la religion : tant il est orai qu'il y faut être élevé par une » grâce particulière et par une sagesse plus qu'humaine. »

» Mais l'auteur que nous citons réduit lui-même à peu ces

<sup>1</sup> Voir Études religieuses, historiques et littéraires, par des Pères de la Compagnie de Jésus, n° de juin dernier, t. 17, p. 289 (2° série). certains progrès : « La Chine, dit-il, demeura médiocre; » les religions de la Babylonie et de la Syrie, ne s'étant jamais « dégagées d'un fond de sensualité étrange, restèrent jusqu'à » leur extinction, au 4° et au 5° siècle de notre ère, des écoles » d'immoralité. » En d'autres termes (car cet écrivain ne veut rien dire nettement, et son livre n'est pas plus franc que chrétien), toutes les religions antérieures à Jésus-Christ, la Judaïque exceptée, furent sataniques, anti-sociales, déshonorantes pour l'homme et pour Dieu.

» C'est l'aveu d'un ennemi de l'Eglise catholique, nul homme ne peut oublier absolument tout ce qu'il sait, et briser d'un seul coup, au profit de ses systèmes, toute l'histoire et toute la philosophie.

» En effet, dans quelle religion de l'antiquité ne retrouvet-on pas les grossiers sortiléges, le fétichisme, l'abomination des sacrifices humains? Quel temple n'était pas de quelque manière une école d'immoralité? Ces horreurs allaient de pair avec les belles floraisons d'Athènes et de Rome. Là même, dans ces centres de politesse, l'immolation rituelle ne fut jamais abolie; et, d'ailleurs, il n'est pas nécessaire qu'une religion entasse les cadavres autour de ses idoles, comme à Carthage et au Dahomey, pour multiplier les supplices. A Rome, le cirque était un temple. Avant de commencer les jeux (ces jeux où mouraient jusqu'à trente mille hommes), on invoquait les Dieux, on brûlait de l'encens; et parfois, sur l'autel portatif, le sang humain coulait, répandu non de la main des gladiateurs, mais de celle des prêtres.

» Dans le cirque, la religion tuait par le fer des histrions et par la dent des bêtes; dans tout l'empire et dans toute la terre, elle tuait avec plus de douleurs pour l'âme humaine, par l'immoralité.

» Nous que la clémence du Christ a fait fils, époux, pères, hommes enfin, représentons-nous cette civilisation brillante, où la famille n'existait pas pour les trois quarts des hommes, et où personne n'en goûtait la plénitude sacrée. Le nom de père de famille signifiait possesseur d'esclaves. Dans toute la Grèce, vouée au culte de l'amour impudique, l'amour conjugal n'avait pas un temple.

#### LE MONDE AVANT LE CHRIST.

» Voilà donc « le progrès » de l'homme « devenu religieux». Sa religion était un chancre, et le chancre dévorait sa chair. Mais les « sages » qui se proposaient d'extirper le chancre. où les voit-on? C'est depuis Jésus-Christ, c'est contre Jésus-Christ que le monde a connu de tels sages. L'antiquité en ignore l'espèce et ne l'aurait point supportée; quand le Diable parvient à se faire adorer, il ne suscite ni ne permet le libre examen. N'avant pas la vérité, il n'a pas non plus cette patience qui est la tolérance de Dieu. On ne discutait pas plus Minerve à Athènes, Jupiter à Rome, que naguère Calvin à Genève et maintenant Mahomet à Mequinez, Luther à Copenhague et Joë Smith chez les mormons. Les chrétiens refusèrent publiquement l'encens aux idoles: mais les chrétiens étaient d'autres hommes que les sages à qui les idoles pouvaient paraître un objet de mépris. Parmi les païens éclairés, ceux qui voulurent rester sages demandèrent que les idoles fussent repeintes et les chrétiens livrés aux lions.

» Avant le christianisme, que pouvaient d'ailleurs les sages? quel baptême leur donnait la lumière? quelle onction la force? qu'auraient-ils su mettre à la place des dieux? La raison abandonnée à elle-même dans la recherche de Dieu, courut au Polytheisme, par la pente rapide qui maintenant emnorte au Panthéisme tout ce qui se détourne de Jésus-Christ. Le Polythéisme aboutit aux idoles et le Panthéisme y viendra: les « sages », s'ils n'y vont pas tout seuls, seront traînés par le vulgaire. Ils résisteront peu! L'homme est fait pour adorer ; il faut qu'il adore. Partout où Jésus-Christ n'a pas paru, les fétiches règnent; est-il chassé, les fétiches se relèvent. La science, séparée de Dieu, ne constate plus que des phénomènes qui ont bientôt fait d'égarer la faculté de l'adoration. 11 reste des passions, il y a des maîtres, les Dieux sont trouvés. Ce n'est pas tout. Étudié en dehors de la révélation, l'homme apparaît comme le jouet de puissances diverses, la plupart cruelles, toutes inexorablement inconnues, dont il ne peut avec certitude fléchir la volonté contraire, dont il doit redouter sans cesse le caprice méchant, perpétuelles terreurs, d'où surgissent les délires de la superstition : c'est le Paganisme 7

v° série, tome x. - Nº 56; 1864. (69° vol. de la coll.)

#### LA VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST.

tout entier. Il y a un Christianisme de la nature ; il y a aussi un Paganisme de la nature, toujours béant sous les nas de l'homme, et combien tous les jours y tombent en pleine lumière de Dieu ! le monde s'y engouffra. Jusqu'à quel moint « les sages » de l'antiquité pouvaient-ils s'en tirer ? ce qui est certain, c'est qu'ils ne l'out pas entrepris. La sagesse païenne ne se compromet pas pour l'amour de la vérité; elle méprise l'erreur commune et l'accompagne à ses plus vils antels. Moïse, animé de l'esprit de Dieu, est le seul législateur de l'antiquité qui ose briser une idole populaire : il n'a d'imitateurs que dans son peuple. Solon établit à Athènes le temple de Vénus prostituée. Socrate, Platon, Cicéron, Sénèque, croiraient volontiers à l'unité et à l'immatérialité de Dieu : mais Socrate mourant sacrifié à Esculape, Platon se garde d'encourir une accusation d'impiété; Cicéron, déjà prêtre du temple de la terre, brigue et obtient la charge d'augure: Sénèque observe les rites. Quelle que soit la pensée secrète. point d'irréligion déclarée. Nos sages, à nous, prennent plus de licence, jusque dans nos écoles officielles ils font une guerre active au Christ patient et désarmé; les hérétiques le nient jusque dans leurs temples; un évêque anglican et qui touche les revenus de son siége, rejette les saintes Écritures. Voilà le sage moderne; ni la Grèce ni Rome n'offrent rien aui mérite l'affront ou l'honneur de lui être comparé.

» Non, non! à renverser les simulacres, il fallait le bras des martyrs; pour guérir le chancre, il fallait leur sang généreux, devenu au baplème le sang du Christ. Les philosophes et libres penseurs du paganisme ont fait ce que pouvaient faire ces bien disants que le disciple de Socrate nous montre au banquet du poëte Agathon; en discourant de la vertu et de la vérité, quelquefois admirablement, ils ont contribué du don de Dieu pour corrompre la terre. Le génie de Plalon, ébranlé par de lointaines vibrations du Sinaï, a rendu quelques magnifiques échos. S'est-il soucié que ce fût la vérité? Dans ce dialogue du Banquet, où Socrate semble déjà plein de la pensée chrétienne, la passion la plus abominable est glorifiée comme le principe le plus actif de la vertu; et Socrate prétend tepir d'une courtisane les hautes idées dont il charme

#### LE MONDE AVANT LE CHRIST.

ses auditeurs. Toutes les perversités que l'on pourrait aujourd'hui ramasser dans les lieux de châtiment ne donneraient pas une pareille essence de corruption, et j'ose dire que chez les païens eux-mêmes ces raffinements n'étaient le fait que des sages. Saint Augustin se reprend d'avoir loué ces impies: « Platon et les siens nous contraignent de défendre la doc-» trine chrétienne contre leurs grandes erreurs. Ils n'étaient » pas nés pour éclairer les peuples, et les acheminer de l'uni-» verselle folie des idoles au vrai culte du vrai Dieu. »

» On citera de belles maximes des païens. Chez eux, les belles maximes abondaient, comme les temples. Les temples n'eurent la sainteté<sup>•</sup>et les maximes l'efficacité, que quand le Christ y pénétra. Observez-les sur ces hautes paroles, dit Bossuet, vous verrez qu'ils ne les entendent point. Rien de plus admirable que l'apologue socratique sur le caractère et la destinée du vrai juste, mis en regard du fourbe qui fuit la justice : « Oue son attachement pour la justice lui attire un » renom d'infamie; que toujours vertueux et toujours réputé » criminel, il veuille persévérer jusqu'à la mort... ce juste » sera fouetté, chargé de fers, livré à la torture ; on lui brûlera » les yeux, il sera mis en croix. » L'esprit chrétien est étonné de cette inspiration prophétique. Mais que laissait-elle à Socrate, et que comprenait le monde, avant que le monde eût vu l'arbre du Calvaire et goûté de son fruit? La conclusion païenne est qu'il faudra bien que le juste sur la croix reconnaisse qu'il ne s'agit pas d'être juste, mais de le paraître, et tout finit par cette bassesse, que le sort de l'injuste est plus heureux.»

#### III.

Et maintenant nous dirons peu de chose du reste de l'ouvrage, c'est-à-dire de la Vie même de N. S. Jésus-Christ. M. Veuillot a pensé, avec grande raison, que la plus belle défense de cette vie était de l'exposer telle qu'elle est racontée par ses divins historiens. Il y a introduit, nous pourrions dire uu élément nouveau, s'il n'avait été mis en usage déjà par les Pères, c'est de faire ressortir le côlé mystique et prophétique de cette vie. Quelques personnes ont trouvé certains inconvénients à ces explications ; cela serait vrai si l'auteur les don-

nait comme venant de lui-même; mais en suivant les Pères, approuvés de l'Église, on ne peut se tromper. D'ailleurs, les explications sont toujours très-distinctes de la partie historique, la seule authentique et révélée. — Nous disons donc à tous nos lecteurs : prenez et lisez; vous trouverez là, d'abord la parole de Dieu, non déguisée, non amoindrie; puis les explications des Pères, formant la tradition de l'Église; enfin la phrase de M. Veuillot forte, élégante, convaincue, et plus souvent douce, insinuante, suave, toute chrétienne.

A. BONNETTY.

# Histoire de la Philosophie.

# LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME. LA MOBALE EN SOL.

4° ET DERNIER ARTICLE 1.

Progrès et résultats anciens et modernes de l'enseignement socratique.

Ce serait un long et fastidieux travail que de vouloir tracer un résumé complet des effrénées divagations sorties de la *Réforme socratique*; car c'était le protestantisme païen, qui ouvrait pleine liberté aux opinions; mais ces vieilles nouveautés, diversement pédantisées, sont toujours au fond les mêmes et se peuvent parfaitement juger à l'échantillon.

Sans parler du poëte *Lucrèce*, qui épuise toutes les subtilités de l'esprit à le réduire en matière, et qui conseille aux jeunes gens de ne pas s'éprendre de la beauté, mais d'assouvir leur concupiscence à la rencontre comme les animaux, par motif de santé et d'économie<sup>2</sup>, voici l'ingénieux Horace, un *pourceau du troupeau d'Epicure*, comme il s'en vante <sup>3</sup>, qui ne demande à Jupiter, au nom de la philosophie, que la vie et les biens matériels, chacun devant faire soi-même son mérite et garder son âme en paix<sup>4</sup>. Voici le doux et pur Virgile, son ami, de la même trempe, qui juge aussi peu raisonnable de

<sup>1</sup> Voir le 3<sup>e</sup> article au N° précédent, ci-dessus, p. 41.

<sup>2</sup> Lucrèce, De rerum natura, IV, 1067.

Sed potius, quæ sunt sine pænå, commoda sumit.

Schèque : Amor formæ, rationis oblivio est et insaniæ proximus, fædum minimèque conveniens ani mo sospiti vitium, turbat consilia, altos et generosos spiritus frangit, a magnis cogitationibus ad humillimas detrahit, querulos, iracundos, temerarios, durè imperiosos, serviliter blandos, omnibus inutiles, ipsi novissimè amori facit. — Ce fragment, conservé par S. Jérôme, qui le prend en bonne part, différe peu, au fond, de la pensée de Lucrèce. (Sén. Frag., 31; dans S. Jérôme, Ad Jovin., 1, n. 49; Patr. latine, t. 23, p. 280).

<sup>3</sup> Epist. 1, 4 : dernier vers : Epicuri de grege porcum.

\* Epist. 1, 18, fin :

Sed satis est orare Jovem, quæ donat et aufert :

Det vitam, det opes; æquum mi animum ipse parabo.

#### LA MORALE EN SOL.

compatir à l'indigent que de porter envie au riche <sup>1</sup>. Sénèque ne s'en tient pas là, et après lui, Epictète et Marc-Aurèle regardent les affections de famille comme des faiblesses, en ce qu'elles troublent le sage, qui doit être impassible. Pline, comme eux, approuve le suicide; tous doutent au moins de l'immortalité de l'âme ou ne l'admettent pas comme individuelle, mais comme fondue dans la masse générale <sup>2</sup>. Marc-Aurèle excuse les crimes par l'ignorance et par la fatalité <sup>3</sup>.

#### <sup>1</sup> Georg., 11, v. 498.

#### ... Neque ille

#### Aut doluit miserans inopen aut invidit habenti.

Senec. De clem., 11, 5 : Quemadmodum religio dece colit, superstitio violat, ita clementiam mansuetudinemque (mnes boni præstahunt, misericordian autem vitabunt ... Non miseretur (sapiens) quia et sine miseria animi non fit. C. 6 : Misericordia vicina est miseriæ ... Nisericordia vitium est animorum nimis miseriæ faventium.» --- Comme tous les stoiclens Sénèque n'admet la pardon pour aucune faute ; tout délit doit être puni ; la clémence consiste uniquement à mitiger la punition. En même temps il ne veut pas qu'on fasse des lois contre les plus grands forfaits, même contre le parricide, attendu que la lei porte au mal, qu'on ne connaitrait pas sans la prohibition. De clem., u. 3 à 7. il. 1, 23 : Summà prudentià allissimi viri et rerum natura perilissimi majustunt incredibile scelus (le parricide) et ultrà audaciam positum preterire. quam, dum vindicant, ostendere posse fieri. Itaque parricidat cum lege carterunt, et illis facinus pæna monstravit ... In qua civitate raro homines punimtur, in ch consensus fit innocentia... Putet se innocentem este civitas, erit ... Periculosum est ostendere civitati quanto plures mali sint. » - Cicéron, pre Roscio Amerino, c. 25, avait cependant falt d'avance justice de cette enormité philosophesque. On conțoit qu'ainsi Sénèque, consulté avec Burrhus, ait étéd'avit que Néron tuât sa mère; le parricide était logique, selon sa théorie de la june tice et de la clémence. On ne s'étonnera pas non plus que Diderot ait composé une longue biographie de Sénèque, où en niant le parricide impérial, attesté par Tacite, il écume d'admiration furibonde pour le penseur stoisien.

<sup>2</sup> Plin, *Hist. nat.*, *n*, 63; vu, 54; xxv, 3; xxviii, i. Senece, *Epist.* 8, 12, 58, 65, 70, 71, 77, 98; *de ird*, c. 19; M. Aurel. <sup>2</sup>Eic δαυτόν : xxvi, 3, ix, 1, xxiiv, 26, vu, 43: Ne te lamente point avec les affligés et n'en sois point ému. ...Epist. Eγχείριδιον, 8; Si tu aimes un pot de terre, dis-toi que c'est un pot de terre, et s'il se casse tu n'en seras pas troublé. Si tu aimes ton fils, ta femme, dis-toi que u aimes des étres mortels, et s'ils meurent, *tu n'en seras pas troublé*; et 24 : Pleure, si tu veux, avec un père, qui a perdu son fils, mais prends garde que la compassion ne te gagne et que tu n'en sois réellement affligé.

<sup>1</sup> M. Aur., 1x, 5 : Si les méchants font le mai, c'est maigré eux sans deute et par ignorance, car il n'y a pas d'âme qui ne soit privée, maigré elle, de la connaissance de la vérité et de la justice... C'est pour cela qu'ils souffrent impatiemment d'être appelés injustes, ingrats, escrocs. (Mais s'ils ignorent le mai,

#### LES PHILCSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

Mais le plus superbe et le plus risible de tout fut un philosophe du premier siècle, dont Sénèque ne lisait jamais le livre sans avoir plus de confiance en lui-même et plus d'espoir de parvenir à la vertu <sup>1</sup>, un philosophe, qui terminait chaque journée par un examen de conscience, en demandant à son âme : « De quel défaut l'es-tu guérie aujour-» d'hui? quelle passion as-tu combattue? en quoi vaux-tu » mieux ?? O. Sextius avait coutume de dire que « Jupiter » n'avait pas plus de puissance que l'homme de bien; Jupiler » sans doute peut faire plus de bien aux hommes, mais il n'est » pas plus vertueux. Entre deux hommes également instruits » dans la manœuvre, on ne juge pas en effet plus habile celui » qui aura le navire le plus grand et le plus orné; quel avan-» tage Jupiter a-t-il donc au-dessus de l'homme vertueux? » Celui de l'être plus longtemps, mais le sage ne s'en estime » pas moins, quoique sa vertu soit resserrée en une moindre » durée... Le sage n'est pas plus jaloux que lui des richesses » et n'en fait pas plus de cus; il a même cet avantage sur Ju-» piter que ce Dieu ne peut en user et que le sage ne le veut » Das 3. »

On pourrait multiplier les citations; ceci suffit pour apprécier cette antique instruction, que Montaigne appelle la orême de philosophie<sup>4</sup>. Sénèque termine les pauvres longueries de ses Questions naturelles <sup>5</sup> par la réflexion suivante : « Nous » n'avons pas accompli la seule chose qui occupe toute notre

pourquoi ne prennent-ils pas ces épithètes pour des compliments?) Ib. xxxv, 1 à 3, et xxviii, 2, 3 : Les méchants sont nés pour faire nécessairement de ces actions et celui qui le trouve mauvais ne veut pas que le figuler soit laiteux. ----(Alors, pourquoi persécuter les chrétiens, qui connaissaient évidemment la vérité, puisqu'ils ne faisaient aucun mal et ne demandaient que la liberté de faire le bien?)

<sup>1</sup> Sén., Epist. 64, 59, 108, 111, 36. Ce Sextius avait voulu faire un amalgame de la doctrine stolcienne et des préceptes de Pythagore; il eut des disciples, mais la secte ne dura pas longtemps (Sén., Notor. quast., vit, dernier chapitre). Le livre de Sextius fut plus tard traduit par Rufin, qui l'attribua étourdument à S. Sixtus, second pape du nom, mariyr en 258.

<sup>2</sup> Sén., De ird, 111, 86.

3 Sén., Epist. 78.

4 Besais, 11, 10.

5 Sén., Natur, quarat., vii, 31,

# LA MORALE EN SOL.

» âme, savoir, de devenir très-pervers. Les vices sont encore » en progrès... et l'on s'étonne que la sagesse n'ait pas encore » accompli toule son œuvre? La perversité ne fait que de » naître, et nous y travaillons tous... mais qui s'adonne à la sa-» gesse et qui jette un regard à la philosophie? Aussi tant d'é-» coles ont fini. Les académiciens anciens et nouveaux n'ont » plus de direction. Où enseigne-t-on les préceptes de Platon ..? » Avec quel soin on travaille à ne pas laisser tomber le nom » d'un pantomime !... De la philosophie nul n'en a cure; aussi, » loin de trouver ce que les anciens ont laissé à découvrir, on » oublie même ce qu'ils ont trouvé, et cependant en y met-» tant tous nos efforts, à grand'peine parviendrait-on à cet » abîme où la vérité est déposée. » Quelque bonne âme philosophique en lisant ces stoïques plaintes en serait sans doute touchée, mais un double phénomène, que nous avons sous les yeux, la consolerait aussitôt. Si, en effet, premièrement, les progrès de la corruption antique ont été fort lents jusqu'à nous, ce que cette bonne âme peut-être aurait peine à s'expliquer, nous avons très-clairement maintenant la plus joyeuse envie de regagner le temps perdu; et secondement, l'étude de la sagesse a pris l'avance de beaucoup, la philosophie aujourd'hui court les rues; vous ne rencontrez que des philosophes; ce qui s'explique parfaitement par le progrès de la raison éclairée et par l'impulsion générale que, depuis deux cents ans, l'intelligence a recue de la philosophie et de ses prodigieuses lumières. Là est la supériorité des modernes, non pas tant toutefois pour la nouveauté que pour l'agréable variété et la forte liberté de leurs préceptes moraux.

Ainsi ils nous ont appris que « c'est dans la nature, non » dans la théologie, que l'on peut puiser une philosophie intel-» ligible et véritable <sup>1</sup>; que la philosophie s'avançant à pas de

Système de la nature, 2° partie, par Mirabeau, secrétaire perpétuel, un des quarante de l'Académie française, Londres, 1775. L'auteur se plait à constater la supériorité de la philosophie moderne : « A l'égard de la philosophie, sn.» cienne, dit-il dans la même note, à l'exception de celle de Démocrite et » d'Épicure, elle fut pour l'ordinaire une vraie théosophie, imaginée par des » prêtres d'Égypte et d'Assyrie. Pythagore et Platon n'ont été que des théolo- » giens, remplis d'enthousiasme et peut-être de mauvaise foi. Au moins l'en » trouve chez eux un esprit mystérieux sacerdotal, qui sera toujours un signe

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

» géant, accompagnée et suivie de la lumière, fait secouer le » joug de l'autorité et de l'exemple ; que l'existence de Dieu » est le plus grand et le plus envenimé de tous les préjugés, » et l'athéisme le seul système qui puisse conduire l'homme à » la liberté, au bonheur: que l'âme est bien certainement de » la même pâte et de la même fabrique que celle des animaux; » que tout le règne animal est composé de différents singes, à » la tête desquels Pope a mis Newton: que l'âme et l'esprit ne » sont que des mots inventés par l'amour-propre pour élever » l'homme au-dessus de la nature et des animaux<sup>1</sup>. » Un des plus considérés philosophâtres a écrit gravement : « Si la na-» ture au lieu de mains et de doigts flexibles eût terminé nos » poignets par un pied de cheval, qui doute que les hommes sans » art, sans habitations, sans défense contre les animaux, tout » occupés du soin de pourvoir à leur nourriture et d'éviter les » bêtes féroces, ne fussent encore errants dans les forêts comme » des troupeaux fugitifs<sup>2</sup>. » Personne assurément ne doutera que si la nature avait créé les hommes autres qu'ils ne sont, ils auraient vécu différemment. Cela peut paraître un peu simple, mais dans tout ce que dit un philosophe il v a toujours quelque finesse, même quand il n'y songe pas. Ici la conséquence cachée, dont l'auteur avait du moins l'instinct et que ses lecteurs saisissaient de même, c'est que si la nature n'a pas su ce qu'elle faisait, nous ne lui devons nul gré de sa méprise et que nous sommes parfaitement libres de mener une vie plus naturelle. Un autre raisonneur bien plus fameux et plus habile a été plus affirmatif aussi. Comme on ne lit plus ce chef-d'œuvre de déraison systématique, on ne sera pas fâché d'en connaître les passages les plus saillants :

« Les excès de toute espèce, les transports immodérés des » passions, les fatigues et l'épuisement d'esprit, les chagrins : » voilà les funestes garants que nos maux sont notre propre » ouvrage et que nous les aurions presque tous évités,

<sup>»</sup> que l'on cherche à tromper, ou que l'on ne veut point éclairer les hommes. » <sup>1</sup> Diction. encyclop., article : Bramine, et art. : Encyclopédie. Liberté de

penser; système de la nature; l'homme plante; l'homme machine, cités par l'abbé de Crillon dans ses Mémoires philosophiques.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Helvétius, de l'Esprit, discours 1<sup>er</sup>, c. 1.

#### LA MORALE EN SOL.

» en conservant la manière de vivre simple, uniforme et soli-» taire, qui nous était prescrite par la nature. Si elle nous a » destinés à être sains, j'ose presque assurer que l'état de ré-» flexion est un état contre nature et que l'homme qui médite » est un animal dépravé. » Un peu plus loin, après une comparaison de la bête et de l'homme, toute à notre désavantage, on trouve cette conclusion de la perfectibilité, avouée comme caractère distinctif de l'humanité : « Pourquoi l'homme seul » est-il sujet à devenir imbécille? N'est-ce point qu'il retourne » ainsi dans son état primitif, et que tandis que la bête, qui n'a » rien acquis et qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours » avec son instinct, l'homme reperdant par la vieillesse ou » d'autres accidents tout ce que sa perfectibilité lui avait fait » acquérir, retombe ainsi plus bas que la bête elle-même.» Ailleurs : « Je n'examinerai pas, dit-il, si, comme le pense » Aristote, ses ongles allongés ne furent pas d'abord des grif-» fes crochues, s'il n'était point velu comme un ours, et si, » marchant à quatre pieds, ses regards dirigés vers la terre el » bornés à un horizon de quelques pas, no marquaient point » à la fois le caractère et la limite de ses idées ; mais les chan-» gements qu'un long usage de marcher sur deux piede a pu » produire dans la conformation de l'homme, les rapports » qu'on observe encore entre ses bras et les jambes antérieure » des quadrupèdes et l'induction tirée de leur manière de » marcher ont pu faire natire des doutes sur celle qui nous » était plus naturelle. Il cite l'exemple de tous les enfants, qui » commencent par marcher à quatre pieds, et qui ont besoin » de notre exemple et de nos lecons pour apprendre à se tenir » debout <sup>1</sup>. »

Si ce pénétrant observateur paraît se décider contre ces conjectures, il n'abandonne pas sa thèse sans regrei; et il veut du moins que nous soyons sauvages. « Toutes ces observations » sur les variétés, que mille causes peuvent produire et ont pro-» duites en effet dans l'espèce humaine, me font douter si divers » animaux semblables aux hommes, pris par des voyageurs » pour des Bêtes... ne seraient pas en effet de véritables hommes » sauvages, dont la race, dispersée anciennement dans les bois, " J.-J. Rousseau, origine de l'inégalité des conditione, 1° partie et sais 2."

#### LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME. 111

» n'avait eu occasion de développer aucune de ses facultés » virtuelles, n'avait acquis aucun degré de perfection et se » trouvait encore dans l'état primitif de Nature. » Et là-dessus il rapporte une relation sur les orangs-outangs, les pongos et les enjockos, les beggos, les mandrills et autres espèces anthropoformes, et il ne voit pas pourquoi on leur refuserait le nom d'hommes sauvages, le défaut de parole étant une raison « faible » pour ceux qui savent que, quoique l'organe de la parole soit » naturel à l'homme, la parole elle-même ne lui est pas natu-» relle, et qui connaissent jusqu'à quel point sa perfectibilite » peut avoir élevé l'homme civil au-dessus de son état ori-» ginel <sup>1</sup>. »

Ces divers animaux ont été mal observér; si l'on est sûr que le singe n'est pas une variété de l'homme... surlout parce que son espèce n'a point la faculté de se perfectionner, ces expériences « n'ont point été faites sur le pongo et l'orang avec » assez de soin pour pouvoir tirer une conclusion. » Quelque répugnante que soit la fin de cette citation, il faut la transcrire pour qu'on voie jusqu'où peut aller l'ignobilité de l'esprit humain. « Il y aurait pourtant un moyen, par lequel, si l'orang » ou d'autres étaient de l'espèce humaine, les observateurs les » plus grossiers pourraient s'en assurer même avec démons-» tration; mais outre qu'une seule génération ne suffirait » pas pour cette expérience, elle doit passer pour imprati-» cable, parce qu'il faudrait que ce qui n'est qu'une supposi-» tion fùt démontré vrai, avant que l'épreuve, qui devrait » constater le fait, pût être tentée innocemment <sup>8</sup>. »

On n'imaginerait pas comment le même sophiste, qui a écrit le Contrat social, répond à l'objection irréfragable de sociabilité. «Quoi donc? faut-il détruire la société? anéantir le tien et » le mien, et retourner vivre dans les forêts avec les ours? Con-» séquence à la manière de mes adversaires, que j'aime autant » prévenir que de leur laisser la honte de la tirer. O vous, à qui » la voix céleste ne s'est point fait entendre, et qui ne recon-» naissez pour votre espèce d'autre destination que d'achever en » paix cette courte vie; vous qui pouyez laisser au milieu des

<sup>1</sup> Ibid., note 8.

<sup>2</sup> Même note 8.

## LA MORALE EN SOL.

» villes vos funestes acquisitions, vos esprits inquiets, vos » cœurs corrompus et vos désirs effrénés, reprenez, puisqu'il » depend de vous, votre antique et première innocence. Allez dans » les bois perdre la vue et la mémoire des crimes de vos contem-» porains, et ne craignez point d'avilir votre espèce, en renon-» cant à ses lumières pour renoncer à ses vices. Quant aux » hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour » toujours l'originelle simplicité, qui ne peuvent plus se nourrir » d'herbe et de gland, ni se passer de lois et de chefs; ceux qui » furent honorés dans leur premier père de leçons surnatu-» relles; ceux qui verront dans l'intention de donner aux ac-» tions humaines une moralité, qu'elles n'eussent pas de long-» temps acquise, la raison d'un précepte indifférent par lui-même » et inexplicable dans tout autre système ; ceux, en un mot, qui » sont convaincus que la Voix divine appela tout le genre hu-» main aux lumières et au bonheur des célestes intelligences: » tous ceux-là tâcheront par l'exercice des vertus, qu'ils s'o-» bligent à pratiquer en apprenant à les connaître, à mériter » le prix éternel, qu'ils en doivent attendre. Ils respecteront » les sacrés liens des sociétés, dont ils sont les membres; ils ai-» meront leurs semblables et les serviront de tout leur pou-» voir; ils obéiront scrupuleusement aux lois et aux hommes, » qui en sont les auteurs et les ministres... Mais ils n'en mé-» priseront pas moins une constitution, qui ne peut se maintenir » qu'à l'aide de tant de gens respectables, qu'on désire plus » souvent qu'on ne les obtient, et de laquelle, malgré tous leurs » soins, naissent toujours plus de calamités réelles que d'avan-» tages apparents 1, »

La morosité de cette tartufferie la rendait plus ridicule encore; on s'en moqua fort. L'état civil ou policé (ce qu'on appelle aujourd'hui civilisation) procurait trop d'agréments et de satisfactions matérielles, dont on ne pourrait jouir en se remettant à quatre pattes, pour qu'on fût tenté de retourner aux bois; mais il ne restait pas moins de la sauvagerie primilive, renouvelée d'Aristote et de tous les moralistes païens, que

'Origine de l'inégalité, 1<sup>ré</sup> partie, note 7. Le style de cet homme est de la plus piteuse médiocrité, quand il ne brasse pas la sensualité, la rancume et l'envic.

# LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

la vie de la nature était la sensation, que les lois, les constitutions, les gouvernements, souvent même la raison et la religion bien davantage, étaient une gêne, dont la vertu pouvait très-bien se passer, supposé que la vertu fût dans la nature; ce que Rousseau, pour sa part, plaidait plus sérieusement en apparence dans son *Contrat social*, et d'une façon plus friande dans l'*Emile*, la *Nouvelle Héloïse* et ses *Confessions*.

De tous côtés, on travaillait à cette intention : et l'on voyait éclore des sentences comme celles-ci : « La morale tire son » origine de la politique comme les lois et les bourreaux. — » La vertu n'est que l'effet de l'habileté des politiques. - Il » n'y a ni vice ni vertu, ni bien ni mal moral, ni juste ni in-» juste: tout est arbitraire et fait de main d'homme. - Les » moralistes déclament d'ordinaire avec force contre les pas-» sions et ne se lassent point de vanter la raison ; au contraire. » ce sont nos passions qui sont innocentes et notre raison qui » est coupable. - Avec un tempérament fort et une santé ro-» buste on n'a pas beaucoup à craindre les excès: est-il bien » clair que la raison m'ordonne de me conserver? Je n'en-» tends point ce langage de la raison; que m'importe une » longue vie, s'il faut me la rendre désagréable par des priva-» tions continuelles ! Je la veux courte et bonne... la voix de » la nature, c'est mon penchant; plaisir et liberté, voilà toute » ma morale. Quelle faiblesse de pleurer la mort d'un père ! » Sa mort est comme celle de tout autre individu.... Un père » en donnant la vie à son fils n'a pensé qu'à lui-même et à ses » plaisirs. — Quelle bizarrerie d'imaginer que l'on doit savoir » gré d'un service à un homme qui est organisé pour être li-» béral ! C'est à peu près comme si je le remerciais quand il » va au bal, parce qu'il aime la danse. Sa folie est de vouloir » obliger, ou c'est la vanité qui le fait agir. - Il faut songer » au corps avant de songer à l'âme... ne cultiver son âme que » pour procurer plus de commodités à son corps. — La vraie » philosophie n'admet qu'une félicité temporelle : elle sème » les fleurs et les roses sur ses pas et nous apprend à les cueil-» lir. — Si tu veux être heureux, tu n'as qu'à étouffer les re-» mords; ils sont inutiles avant le crime, ils ne servent pas

» plus après. »

#### LA MORALE EN SOL.

A ces citations prises par l'abbé de Crillon, dans le temps même, aux écrits d'Helvétius, Lamettrie, Mirabeau et autres sectateurs de l'émancipation <sup>1</sup>, il faut au moins ajouter une réflexion historique de l'abbé Raynal ou plutôt de Diderot et une recommandation confidentielle de Voltaire. On lit dans l'Histoire philosophique des Indes : « Les Hottentots sont. » comme tous les peuples pasteurs, bienveillants; ils tionnent » quelque chose de la malpropreté et de la stupidité des ani-» maux, qu'ils conduisent.... Sont-ils heureux? Oui n'a pas » soupiré après l'innocence de la vie patriarcale ? C'est celle » des Hottentots... Aimez-vous la liberté? le Hottentot est libre. » Aimez-vous la santé? Il ne connaît d'autre maladie que la » vieillesse. Almez-vous la verlu ? Il a des penchants qu'il satis-» fait sans remords, mais il n'a pas de vices<sup>2</sup>. » Ensuite une longue tirade sur ce thème. Le précepte de Voltaire est d'un autre genre plus simple et plus pratique : « Le mensonge n'est » un vice que quand il fait du mal; c'est une très - grande » vertu, quand il fait du bien. Sovez donc plus vertueux que » jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, » non pas pour un temps, mais hardiment et toujours <sup>2</sup>. »

On ferait un code assez volumineux de la morale la plus étrange avec des textes recueillis des grands et petits auteurs du 18<sup>•</sup> siècle, entre lesquels Montesquieu et son *Esprit des lois* fourniraient un notable contingent.

Pauvre espèce humaine ! Nous avons une telle propension au mal, l'abaissement de l'intelligence en est si prompt et si profond, qu'on dévorait ces impudentes stupidités, débitées à tout propos, souvent sans le moindre talent, dans les diatribes boursoufflées de la plus vague pédanterie. L'ingénieux savoir-faire de quelques-uns couvrait la nullité des autres. Tous ces marchands d'orviétan eussent-ils été gens d'esprit, à défaut du savoir, dont pas un seul n'était muni, comme on le leur prouvait en face, leurs basses intrigues, leurs jalouses querelles et leur façon de vivre auraient dû leur ôter tout cré-

• Mémoires philosophiques.

<sup>2</sup> Hist. phil. des Indes, liv. 11, t. I<sup>47</sup>, édition de Genève, 1780, p. 418, 428. Toutes les tirales philosophiques de ces onze volumes sont de Diderot, qui en avait fait marché avec Raynal.

<sup>3</sup> Voltaire, Lettre à Thiriot, 21 oct. 1736.



LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRIST(ANISME.

115

dit. Il n'y avait qu'à comparer leur *moralité* terreuse avec l'honnêteté pratique de la foi chez la plus simple villageoise pour reconnaître de quel côté était la vérité. Le soleil ne se mire pas dans la fange d'un marais, tandis qu'il se plaît à refléter ses rayons dans la plus humblette goutte de rosée.

L'âge, où nous vivons, se fait fort cependant de tenir la gageure en dépit des épouvantables catastrophes, qui passent et menacent sans cesse. Condorcet avait déclaré la nécessité de séparer la morale de la religion, parce que « toute religion est » mauvaise et tend à l'intérêt de ses ministres. Cette sépara-» tion devait même s'étendre à la religion naturelle, car les » philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théo-» logiens sur l'idée de Dieu et de ses rapports moraux avec les » hommes. » Il proposail donc, pour remplacer le catéchisme dans les écoles primaires, « d'y enseigner des connaissances » morales, naturelles, économiques, et dans les écoles secon-» daires de donner des leçons de physique, pour prévenir toutes » les erreurs et se préserver des sorciers et fabricateurs ou ra-» conteurs de miracles <sup>1</sup>. » Il y a certainemeut aujourd'hui plus de gens qu'alors pour regretter qu'un plan si profondément connu n'ait pas été suivi.

On proclamait en même temps que l'insurrection est le plus saint des devoirs. Depuis, on a posé publiquement pour base de toute constitution que la loi doit être athée. Un peu plus tard, le vrai a été mis au-dessus du divin, ce qui veut dire que la philosophie est fort au-dessus de la religion catholique, qui ne peut plus conséquemment être la vérité<sup>2</sup>. On a eu soin de nous rappeler que « la liberté des anciens, comme leur philo-» sophie, avait pour but la vertu, et que la liberté des moder-» nes, comme leur philosophie, ne se propose plus que le bon-» heur.» Comme cela est bien simplifié! et quelle incomparable félicité s'en suivra! pourvn que nous tirions « la morale de la » confusion inextricable où l'ont jetée les docteurs dogmati-» ques <sup>3</sup>. » Et le moyen? Le voici : « Dès que l'on reconnaît » que le devoir est imposé par la justice, l'esprit est satisfait;

<sup>&#</sup>x27; Assemblée légis., 22 avril 1792.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. Cousin, Cours de philosophie, 1<sup>\*\*</sup> leçon, 1828.

<sup>\*</sup> Sismondi, Républiques Italiennes, introduction, et c. 127.

#### LA MORALE EN SOL.

» car il est parvenu à un principe, au delà duquel il n'y a plus » rien à chercher, la justice étant son principe à elle-même<sup>1</sup>. » C'est pourquoi on ne saurait trop célébrer la philosophie du 18° siècle, puisque « c'est son caractère et sa gloire que son » profond respect pour l'homme, sa haute idée de la dignité et » des droits de l'être humain, à ce titre seul, indépendamment » de toute autre considération, idée jusque-là purement reli-» gieuse, que la philosophie du 18° siècle a fait passer pour la » première fois dans l'ordre civil, se dévouant en même temps » avec ardeur au dessein de mettre l'homme, tout l'homme en » pleine possession de sa dignité et de ses droits <sup>2</sup>. » O grand avenir ! quand viendras-tu donc? O possession philosophique! que tardes-tu tant ? Que ce sera beau de voir la dignité et les droits de l'homme possédés par tout l'homme !

Enfin, que l'on reporte la pensée, d'une part, sur les tristes plaintes à demi-relevées tout nouvellement d'un protestant touchant les mœurs privées en France; et de l'autre, sur les sataniques goguettes du Congrès libéral tenu à Gand l'année dernière, et l'on saura assez exactement ce qu'a déjà produit l'idée socratique, la morale en soi, et ce qu'elle promet. -- Un esclave indien avait été fort surpris du compte, rendu d'avance par une lettre, de la commission dont l'avait chargé son maitre; envoyé une seconde fois avec un panier de beaux fruits, il eut la tentation d'en manger une partie en route et cacha sous une pierre la seconde lettre, qui accompagnait le panier pour n'en être pas vu. Cet Indien est la figure de nos philosophes; ils s'imaginent qu'en fermant l'Évangile, en le mulilant et le barbouillant, il n'y aura plus de loi pour les juger ici-bas ni dans l'autre monde, et que Dieu ne saura plus ce qu'ils disent et ce qu'ils font. L'artifice, sans préjudice de l'odieux, a quelque chose de tres-grossièrement ridicule, comme tout ce qui est insolent. Ces messieurs ne prennent pas tant de souci des lois de Manou ni du Coran; au besoin, ils en feraient l'apologie; la peine qu'ils se donnent contre l'Évangile ne prouve qu'une seule chose, c'est qu'ils en ont toujours peur.

# Edouard DUMONT.

- 1 M. Cousin, Du vrai, du beau et du bien.
- <sup>2</sup> M. Guizot, Discours de réception à l'Académie française, 22 décembre 1836.

# Traditions primitives.

# TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 & 1863.

#### 5" ARTICLE 1.

10. — Progrès dans l'étude de la littérature indienne. — Le Rig-Véda. — Les Upanishads. — Les Pouranas. — Les six systèmes de philosophie. — Action des Brahmanes convertis contre les erreurs brahmaniques. — M. Monier Williams, M. Kossowicz, M. Foucaux, M. Fauche, traducteurs de poēmes indiens.

Le travail littéraire sur l'Inde se concentre de plus en plus sur les Védas et la littérature védique, et il est probable qu'il en sera ainsi encore pendant longtemps. Car tout dans les études indiennes tend nécessairement vers les temps védiques, parce que tout en est sorti par un développement ininterrompu, et ne trouve son explication que dans les monuments qu'ils nous ont laissés. La succession des siècles a changé la forme de tout, de la langue, de la religion, des idées; mais le fond est resté le même, car ces anciens temps ont réglé les grandes choses sociales d'une facon ineffable, et il faut toujours remonter vers eux pour comprendre ce qui est aujourd'hui. Les autres branches de la race arienne, les Celtes, les Slaves, les Germains, les Grecs, les Romains et les Persans ont gardé moins de cette empreinte primitive, parce que le contact avec d'autres races, l'influence surtout des peuples sémitiques, les ont si profondément modifiées, qu'il serait bien difficile de leur supposer une parenté commune, si leurs langues n'en fournissaient pas la preuve incontestable et aujourd'hui incontestée. Mais les révolutions qu'elles ont subies, les courants d'idées étrangères qu'elles ont rencontrées, créent chez elles des époques qui n'existent pas chez les Hindous, où le cours du développement n'a pas été violemment <sup>1</sup> Voir le 4<sup>e</sup> article au N<sup>e</sup> précédent, ci-dessus, p. 49.

v° série. Tome x. — N° 56; 1864. (69° vol. de la coll.) 8

# PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

118

changé. Il faut donc étudier les Védas pour comprendre l'Inde, et il faut encore les étudier comme les premiers monuments de l'esprit arien, qui, après tout, est le nôtre, et parce que les premiers germes de la civilisation qui aujourd'hui domine le monde y sont déposés. Ce sera une œuvre longue et laborieuse, car il nous reste un grand nombre d'ouvrages qui se rapportent aux Védas et en sont ou le développement ou l'explication, et dont on ne peut négliger aucun si l'on veut pénétrer dans le sens de livres si anciens.

La première chose à faire était de publier les textes, et cette entreprise, commencée simultanément par plusieurs savants en Europe et dans l'Inde, s'avance rapidement vers son terme. M. Max Müller, à Oxford, a fait paraître le guatrième volume de sa belle édition du *Rig-Véda* avec le commencement de Sayana 1; ce volume se termine avec le huitième mandala, et il en reste deux à publier, qui, probablement, rempliront encore deux volumes, surtout si M. Müller y ajoute des tables ou plutôt une concordance; car aucun livre sacré ne peut se passer de concordance, et aujourd'hui quiconque s'occupe des Védas est obligé d'en faire une pour son propre usage, ce qui est une perte de temps exorbitante et qu'on devrait épargner aux savaats. M. Müller nous donne l'espoir que la fin de la traduction du Rig-Véda, par M. Wilson, d'après l'interprétation de Sayana, sera publiée par M. Ballantyne, et il la regarde comme nécessaire, pour que l'on se rende bien compte du sens que les Hindous eux-mêmes donnent aux Védas, tout en croyant, pour sa part, que leur interprétation est loin d'être partout la meilleure possible, et pensant que la critique européenne peut arriver à saisir le sens primitif mieux que les commentateurs indigènes du moyen âge. Il annonce qu'il fera lui-même l'essai d'une traduction, bien convaincu cependant que des textes antiques de ce genre résisteront probablement. dans maints passages, à tous les efforts que l'on pourra faire pour résoudre, avec les matériaux qui nous restent, les difficultés dont ils sont entourés.

<sup>1</sup> Rig-Veda-Sanhita, the sacred hymns of the Bzahmans, tegether with the commentary of Sayanacharya, edited by Max Müller. Vol. 1V. Londred, 1962, in-4° (LXXVIII, 52 et 926 pages).

#### PENDANT LES ANNÉES 4861-1863.

Le texte du *Rig-Véda* a été publié en entier, par M. Aufrecht, dans les volumes VI et VII du journal de M. Weber <sup>1</sup>. Le but de l'éditeur était de mettre entre les mains des savants un texte complet, correct et d'un usage facile; il l'a fait imprimer en transcription pour réduire les frais de l'impression (ce que la perfection à laquelle on a amené le système de la transcription du dévanagari a permis sans difficulté), et pour faciliter la recherche des passages, l'emploi des caractères latins permettant à l'œil de parcourir une page plus rapidement. M. Benfey a donné une suite de la traduction des hymnes du Rig-Véda, dont le commencement avait paru dans le premier volume de son journal, l'Orient et l'Occident<sup>2</sup>.

La Société asiatique de Calculta poursuit la publication du Yadjour-Véda noir, tant du Sanhita<sup>3</sup>, ou de la collection d'hymnes, que des Brahmana<sup>4</sup>, ou de la partie contenant la liturgie. L'histoire de ce Véda est encore très-obscure; il paraît que dans l'ancienne rédaction, celle qu'on appelle noire, les hymnes et la liturgie étaient mêlés, ce qui a donné l'idée d'une nouvelle rédaction, celle du Yadjour blanc; que M. Weber a publiée, et dans laquelle les deux parties sont mieux séparées. La critique européenne éclaircira sans doute tous ces points quand elle aura l'ensemble des textes à sa disposition.

Mais les textes des hymnes, même avec leurs commentaires, ne sont qu'une petite partie de la littérature védique; ils forment seulement le noyau autour duquel se sont groupés, par le travail de bien des siècles, une infinité de livres, comme les Brahmanas, qui paraissent avoir été originairement les traditions qui se conservaient dans les familles des prêtres sur tout ce qui regardait le rite, et qui comprenaient beaucoup

<sup>1</sup> Indische Studien, herausgegeben von Waher. Berlin, vol. v11 (p. 1-477), 1862, in-8<sup>-</sup>.

<sup>3</sup> Orient und Occident, herausgegeben von Th. Benfey, vol 11. Goettingen, 1863, in-8<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> The Sanhito of the black Yayur-Veda, with the commentary of Madhava Acharya, edited by Cowell. Cahier xvu. Calcutta, 1862, in-8° (dans la Bibliotheca indica).

<sup>4</sup> The Taittirya Brahmana of the black Yajur-Veda, with the commentary of Sayanacharya, edited by Rajendralala-Mitra. Cahier xvin. Culcutta, 1662, in-8° (dans la Bibliotheca indica).

## PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

420

de choses sur l'histoire et le sens des hymnes; puis les Upanishads, qui sont des fraités da théologie, d'une époque plus moderne que la plupart des Brahmauns, et se reliant aux Védas d'una manière qui est loin, d'âtre bian éclaireie. M. Rajendralala-Mitra a publié mae tradition d'un célèbre Upanishad, le Tchandogya!, qui se rattache au Sama-Néda. Il est difficile d'assigner à ce livre une époque un peu précise dans la littérature védique; il nest certainement plus ancien que les systèmes réguliers de philosophie, comme le Nyaya et le Sankhya, qui eux-mêmes sont, plus apoiens que le, Bouddhisme, ce qui nous reporte pour cet. Upanishad à une très-haute antiquité; le manque de méthode et de rigueur dans les termes qu'on y observe, et le tâtonnement d'un resprit qui ne donte pas et qui cherche une expression pour ses idées encore vagues, confirment cette, impression pour ses idées encore va-

Une autre classe d'ouvragas qui, so rattachent, aux hymnes des Védas, sont les Pratisakhyau, dont M., Rath a, le pramier, fait connaître l'existence et délarminé la patner, et qui depuis ont donné lieu à de très-beaux travaux. Le sont des traités en vers qui contiennent les règles de la récitation des Védas, et indiquent la nature des sons, les lois d'auphonie, l'accentuation, etc. Ce ne sont pas ancora des grammaires, mais des préparations let des matériaux pour des systèmes grammaticaux qui se produiront plus tard, continué des traites des

M. Begnier a public dans sofre journal le Praisakles du Rig-Véda; M. Weber a donné une édition de celui du Yadjour blanc; aujourd'hui M. Whiney fait paraître celui de l'Atharva-Véda?, et il annonce qu'il prépare une édition du Praisakhya du Yadjour noir. Ce sont, ja crois, journe, les fraités de cette classe qui existent; car, si je ne me tromps, on n'en connaît pas pour le Sama, Véda, C'est ainsi que sai remplissent, peu à peu les lacunes dans nos matériaux sur la littérature védique;

<sup>1</sup> The Chhandogya Upassishad, of the Sama-Yeda, price estructs from the commentary of Sankara Acharya, translated by Rajendralala-Mitra. Calcutta, 1861, in-8° (VIII-37 et 144 pages). Ce volume forme deux cahiers de la Bibliotheca indica.

<sup>2</sup> The Atharva-Veda Praticakhya, text. translation and notes by Whitney, dans le vol. vii du Journal of the American oriental Society. New-Haven, 1863, n-8° (pages 331-616).



mais il reste beaucoup à faire, car on ne sait pas encore ce qui existe de cette très-nombreuse fittérature, et cependant nous aurons besoin de tout ce qui peut s'en être conservé pour éclaircir les monuments d'une époqué aussi éloignée, à l'intelligence de laquelle les centres des temps postérieurs aident moins qu'on ne devrait croire ; en effet, malgré la continuité du développement de l'esprit indien; et malgré la continuité du développement de l'esprit indien; et malgré le soin avec lequel les écoles théologiques; philosophiques et mythologiques suivantes essayent de se rattacher aux. Védas; nous sommes loin de posséder tous les documents de transition qui nous expliqueraient la divergence des idées; dévenue extrême sur bien des points.

Cette divergence, M. J. Muir nous la montre par un nouvel exemple dans le quatrième voleme de ses textes transcrits 1. Son but était de réunir dans un ordre chronologique les vrincipaux passages des livres sanscrits sur les parties les plus importantes de l'histoire ancienne, de la Heligion et des Institutions sociales de l'Inde: le plan de son ouvrage l'athenait forcément à exposer les divergences entre les opinions des auteurs des hymnes vedlagtes et ceffes des écoles postérieures. Il avait, dans les volumes précédents, traité des castes, de l'état primitif de la race arienne,"des idées sur l'orlgine des Védas; il arrive maintenant à la manière dont les Divinités principales sont représentées dans les Védás, Hes Upanishads. les poemes épiques et les Pouranas sur fesquels reposé aujourd'hui la mythologie acceptée par la masse du peuple, et il n'a aucune peine à prouver l'énorme différence qui existe entre les idées simples des Védas et les croyances monstruetses d'auiourd'hui. Il espère fournir aux Européens une base à des discussions sérieuses sur les abus principaux de l'état social du pays, montrer aux Hindous qui savent réfléchit, combien ils ont dévié des idées premières de leur race; et les éticourager à tenter une réforme des superstitions sous lesquelles succombe un peuple admirablement doue.

<sup>1</sup> Original sanskrit texts on the origin and history of the people of India their religion and institutions, collected, translated into english and illustra-<sup>2</sup> ted by remarks, by J. Muir. P. IV. Comparison of the Vedic with the later representations of the principal indian deities. London, 1863, in-8° (XII et 439 p.

#### PROGRÈS DES BIODES OMENTALES

Ceci m'amèrie aux Postands, Nous d'avons ultis tien du Pourana primitif, qui paraît avoir été ane Cosmozoniel anivie d'une histoire des Dieux et des familles héminies: Les vectes ont fini par s'approprier ce cadle aprèsi des transformations dont nous ne savons ni le nombre ni ités époques, et s'en sont servies your exalter chacune son Dieu et v fondre : avec des debris de l'ancienne tradition, leur mythologie phis molerne. Il est nécessaire que ces immenses dénôts de tratitions et de fables de toutes les énoures soient étailés, mans concluent à beine croire une les textes det dischuit Pouranas voient jamais publiés en Europe. M. Burnouf a fait innivision une edition encore inachevée du Bhagavata-Pouranal II trouver difficitement des imitateurs: mais on suivre plotot l'exempte que M. Wilson a donné par sa traduction du Vihsnou-Fourthe, et l'on ne beut douter que les Hindous eux-mêmes ne ponsteurnissent des éditions de tous ces ouvrages, qui sont si boundaires estimate dans in former of other chez eux.

La Société asiatique de Calcutta a publié dans sa cullection de textes sanscrits celui du Marcandeva Pourana, avantes Saneriea vient d'en achever l'édition . C'est un des plas anciens et des plus courts parmi les Pouranas, et un de sous animécartent le plus du type ordinairel n'est pap en Thomson d'un Dieu, mais plutôt du Saint dont R'oprio la una atrati pourtant y joue un très-petit rôle. Une partie du livération. sacrée à lever attelaues scrubuies théologiques; et ansé assire à un recit mythologique qui se rapporte à l'origine dentieur fêtes les plus populaires dans le Bengale, le Durha-puir si le Kalipuja. Mais, je le répète, c'est sur lont sur les Alles his indiens qu'il faut compter pour nous fournir ess lexites et the veraît qu'ils s'en occupent activement; à en juger par le sombre d'éditions récentes dont le hasard m'a jeté entre les mins ou des exemplaires ou des annonces, Il a pari à Bombey dem éditions du Bhagavata-Pourena, une imprimée ? et leure

encode of a starte solar starts for second

<sup>1</sup> The Marcandeya-Purana, edited by Rev.:K. M. Randrien. Calculate 1962, n-8° (32 et 550 pages).

<sup>2</sup> Bhagavata-Pourana, aves le commentaire de Sridharts wantin, en 749 fediles oblongues. Bombay, 1860. (Prix à Londres, 2 liv. 2 sh.)

#### PENDANT LES ANNÉES 1864-1863.

lithographiée<sup>1</sup>, toutes les deux avec le même commentaire ; dans la même ville a paru une édition du Linga-Pourana<sup>2</sup>. aussi avec un commentaire, et des parties considérables du Padma<sup>P</sup>et du Skanda-Pourana<sup>4</sup>. Je vois aussi qu'un Vishnou-Pourana a paru quelque part dans la présidence de Madras, on caractères telings, mais en texte sanscrit, et il est probable que bien d'autres éditions ont été imprimées dont je n'ai pas eu connaissance. Ces éditions persont probablement pas faites avec beaucoup de critique, mais comme elles sont accompagnées de commentaires, elles portent jusqu'à un certain point leur remède avec elles, et elles permettront aux savants en Europe d'étudier cette immense masse de traditions et de matériauxa de toute espèce et de toute époque, que contiennent les Pouranas. . .

Ce que les Peuranas sont pour le neunle, les six systèmes de philosophic de sont pour des savants. Nous trouvons, ces systèmes dans la forme abstruse que les Hindous aiment à donner à leur science : chaque école a ses aphorismes qui, sous/forme de vers mnémoniques, confiennent dans le moins grand nombre de mots possibles tous les résultats, d'une école. Mais nous n'avons aucun renseignement sur les commencements de l'école, sur les discussions que l'élaboration du système a dû provoquer, sur les hommes qui y ont pris part, sur la marcha et le développement des idées; pous avons le système dans : sa dernière forme, et rien ne permet de remplir l'espage qui le sépare des théories plus vagues, que, l'on trouve dans les derniers écrits de l'époque Védique, à laquelle pourtant tout prétend se rattacher. A partir de ces aphorismes nous avons des commentaires et, des traités d'exposition et d'inter-

Bheggesta-Pourana, avec le même commentaire, lithographié, en 571 feuilles oblangues, Bomhay, 1861, (Méme prix.) ? Linga-Pourana, avec un commentaire par Ganesha, lithographie, en 359

feuilles oblongues. Bombay, 1858. (Même prix.)

· Ramanoameda; purtie du Padma-Pourana; lithographié, 138 feuilles oblongues. Bombay, 1857. (Prix, 10 sh. 6 p.)

Maghamahatmya, autre partie du Padma-Pourana, lithographié, 49 feuilles. Bombay, 1861. (Prix, 2 sh. 6 p.) 1.141

4 Vaisakamahaimya, autre partie du Skanda-Pourana, lithographié, 67 feuilles. Bombay. 1857. (Prix, 4 shellings). - Tous les ouvrages ci-dessus mentionnés se trouvent chez M. Trübner, libraire à Londres.

# 124 PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

Il nous vient en aide, depuis quelques années; pour d'étude de la Rhilosophie indienne; des hommes rencore peu nombreux, mais très-propress à mous ly initier; pares qu'ils ont passé toute leun jeunesse idans is péoles indigènes : secont les Brahmanes convertis, comme dimBaretjen, qui a publié des dialogues sur la philosophie des Hindows d'et aujourd'hui Nilakanta Schastni ; brahmane converti de Bénarès, Celui-ci avait déjà fait paraître en 1860, à l'alcutta) denx: volumes en hindoui, dans lesquels (il avait advessé à ses anciens coreligionnaises une réfutation de leurs systèmes philosophiques; mais les Brahmanes étant trop firs pour s'occuper de livres écrits dans un vil dialecte moderne, l'auteur se décida à refondre son ouvrage et à en demander une traduction anglaise

The uphorisms of the Vedanta By Badurayhink, with the commentary of Sunkara Acharyu and the glose of Gounda Mumua, edited by the Pandita Rama Narayara Midyarama (Gab. X. Calcutta, 1968, in-8. 1)

<sup>2</sup> Sankhya Sare, a treatise of Sankhya philosophy by Nitrane. Bhikahu, edited by Fitz-Edward Hall. Calcutta (dans la nouvelle série de la Bibliothers indica).

<sup>3</sup> Dialogues on the hindu philosophyl comprising the Nyaya, the Sankhya and Vedant, to which is added a discussion on the authority of the Vedas, by Rev. K. M. Banerjea. Calcutta, in-8<sup>o</sup> (18 sh.). Je regrette beaucoup de n'aver pas pu me procurer cet important ouvrage.

<sup>4</sup> A rational refutation of the hindu philosophical Systems, by Nebemish Nilakantha Sastri Gore, translated from the original hindi, printed and mesuecript, by Fitz-Edward Hall. Calcutta, 1862, in-8° (x et 224 pages).



à M. Hall, qui est certainement d'Européen le plus versé dans la philosophie indienne. Nilakantha expose d'abord oc qui est commun à loules les écales philosophiques des Héadons, puis les points nartiquiers à chacune a confin il discute la valeur de leurs idées, fondementales, Fout rocki est exposé brieventent. mais avec beaucoup de clarté les accompsime dans des notes nombreuses, tant de liautour suie/dultraduoteurs de preuves à l'appui...H. ne-faut pastoublieje didei les jouvriers de vergenre sont des livres de controvense unais ils mensiont pas moins très-instructifs, quandilleisons faits de bongerfailet ivar des hommes, qui connaissentiaussi ibien in matière que l'anteur et le traducteur, des echonybage 2M. Hall zu aloutes 1aun une liste des ouvrages sansarite dant sant tirées des citations; on v voit que la plupart sont inédits et qu'il y a encore bien à faire avant que pous ayons à moscardisposition fous fies matériaux nécessaires à ces recherches: Personnel ne gielet miette nous renseigner là-dessus due Mailful duiemêmeade sals ou anrès de longues nechenches let a près a soir ménuie junu bibliothèque de manusgrits abilasophiques unique dans d'indea shavaitifait imprimenta; Allahabadi une destription etoino analyse de ses manuscrits, mais que toute dédition le péri daus luis intendie ; je vois maintenant qu'il alpublié en 1 859 aufer dibliss richte des systèmes philosophiques indiens "i mais il'chavrage au barait vas être accessible an Europoz et je helpuisiditul si clost emercémpression du pressiér, on antravailmentéen ani entrificiente le us dans un vil dialecte moderne. Fauteur se ceepanatico

La littérature indienne proprentent dite matétéen Europe que l'objet d'un petit nombre de travaux, M., Monier, Killiams, à Oxford, a publié, un volume son les deux grande poëmes épiques sanscrits<sup>2</sup>. Il commence par une entisper sommeire, historique: et INtéraire de la poèsie chez des Hindons, indiquant l'âge approximatif des rédactions actuelles des poèmes, la manière dont les sujets sont traités et les des des des

A Contribution towards an Index to the Bibliography of the indian philosophical Systems, by Fitz-Edward Hall. Published by order of the government of the North-West Provinces. Calcutta, 1859.

<sup>2</sup> Indian epic poetry, with a full analysis of the Rameyana and of the leading story of the Mahabharata, by Monier Williams. Londres, 1863, in-4° (vm et 133 pages).

### PROGRÉS DES ÉTUDES OBJECTALES

fauts du genre; ensuite il donne une analyse détaillée du Ramayana et un sommaire de l'histoire principale, qui forme le sujet du Mahabharat et sert de lien aux innombrables épisodes qui constituent la plus grande partie de co poeme immense, et dont quelques-uns sont d'une beauté exquise.

M. Kossoubicz a reproduit à Saint-Pétersbourg, le texte d'un des plus gracicux de ces épisodes, celui de Squifri, 1,11 que M. Bopp avait déjà fait connaître. C'est pour ses cours que l'éditeur le publie, ce qui prouve que l'élude dù sanarit prend un certain developpement on Russie, M., Foucaus pons donne la traduction française de onze autres épisodes du Mehabharat<sup>2</sup>. Il regrette que non-seulement, l'énormy étandue de l'ouvrage, mais aussi le manque de commentaires indiens, qui paraissent exister, mais qui ne sont pas connus en Eurose, forment des obstacles à ce qu'une traduction sometète du Mahabharat soit actuellement entreprise. Comme Se Homline et la grande variété des épisodes font que ce ipciune contient plus qu'aucum autre des indications de lout gebre ber l'état social de l'inde à une époque très-ancienneu une luidection complete serail en effet une acquisition précisuse hoar la svience. Il est d'ailleurs à espérer que le manque de commentaires n'arrêtera pas fongtemps désorinais les tráductes au éar nous voyons qu'il a paru dans l'Inde plusieurs éditions in Ramayana avee d'anciens commentaires it di del pretatio que le Mahabharat sera publis de la même manifere, si l'en bist anonatics on the sector and even the standard of the standard

i, 's Sayitry, Mahabharati egisodium ; textum recensult, lectionia verigatem adjecit Cajetanus Kossowicz. Saint - Pétersbourg, 1861, in -8 (m et 48 pages).

19 Ee Mahabharast, onize episodes ender dies de positie opieule, gar int. ind Parcoux, Paris, 1869, In-8ria mirres 481 pages ratio et le solition a soupis

A Noiri les industions que j'ai pu pour sur les éditions de Revenues, dest je n'ai réussi à voir aucune. Il en a paru une à Calcuita en 1859, sonn na commentaire initiué Jilaka, in-foi. obiong et consistant en 1859, sonn na commentaire initiué Jilaka, in-foi. obiong et consistant en 1869 feulles. Cette édition réproduit le texte de la 'rédaction de Bénires, dur ést plus incienne que la rédaction du Béngale saive par Mi Gettense. Le stêns seite et le même commentaire out été répréduits par la types able à Bondés, en 1861 (1107, feuillets, prix : 4 livres 4:sh.). Enfin il a part à Calcuite, in 1917 (de notre ère 1860), par les soins de Pendit Diagannatha Sakhale, in-1917 (de notre ère 1860), par les soins de Pendit Diagannatha Sakhale, in-fants du Ramayane avec le commentaire inflituié Satehets Provieurem, par Regenatha, in-4- obiong (1560 pages; prix, 3 liv, 13 sh. 6 p.).

# "PENDANT"LES "ANNEES '1 801-1865.

trouver tes commentarres, au veste, j'althierds due M. Fautre, qui'a néja donne une traduction du Ramayana, hous en promet une du Manapharat entiter in the communication of the

Off's iniffrithé dans l'Inde, outre les grands poèmes, un assez grand nombre d'œuvres de littérature; ainsi le drame la Guard Rama Charita a été reimprimé pour les besoins du chilégé de Calcutta siec un commentaire en sanscrit par l'éditeur''? l'Hitopodésa a été publie à Bombay par M. Edwin 'Arnoid; le Ragnuvalisa a été lithographie à Pouna, et je vois 'des indications de bien d'antres ouvrages poétiques que réplandent les présses lithographiques des libraires de différetités villes de l'inde, mais dont il me serait impossible de douitier une liste tant soit peu exacte.

mêmes pauples dans des temps différents et s'en sert comme d'un exemple pour expliquer l'onigine des mythes et les chan-Bemants qu'ils subissent sous l'influence d'idées nouvelles, areligiouses, et philosophiques, II, y suit 18, voie: ouverte par "MA Kuha et Mas Müller, et combat l'école symbolique en mythologie. Celle-ci reposait essentiellement sur la manière de voir des écoles philosophiques des Grecs, qui'n'avaient aucin moyen de remonter aux origines des mythes et ne les regardeient que comme des enveloppes pour des vénités physiques, morales et religieuses. L'étude des Nédas et des ressources de la grammaire comparée permettent mainlenant dans certains cas d'assister, pour ainsi dire, a la naissancemene d'un nythe. Cest un nouveau chapitre de l'histoire primitive qui s'auvre devant, nous et aui sora très-insleuctif, pourvu qu'on ne s'écarte pas de la méthode le plus nigeureuse et qu'on ""Uttawe Roma Charild, a semicrit drama by Bhawabhuali edited by Premachandra Jergabakisa; with a shore commentary. Galcetta: 1862, in 49" (260 p.). <sup>2</sup> Hercule et Cacus, étude de tnythológie comparée par Michel Bréal. Paris,

<sup>2</sup> Hercule el Cacut, etude de mythologie compares par menel Breat. Paris, 1863, in-8° (178 pages).

# PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES

128

se contente de ne retrouver que ce qui a laisse des traces tout à fait incontostables.

Parmi les sciences des Hindons, il n'y a que l'astronomie qui ait été l'objet de travaux suivis. La Société de Calcutta a publié une nouvelle traduction du Sarva Siddhanta 1, le plus célèbre des exposés de l'astronomie indienne, dont elle avait déjà fait paraître le texte et que M. Withney a de son côte traduit et commenté. La Société y-a joint la traduction d'un des quatre livres dont se compose le Siddhanta Stromani =. ouvrage de Bhashara, qui parait avoir été le dernier astronome considérable du l'Inde;" mais le grand intérêt qui s'attache dans ce moment s'l'astronomie indienne tient au problème de l'origine des astérismes appelés Nakshatras, qui, débattu depuis quelques années, paraissait resolu et est encore remis en question. Il y avait deux grands points à déterminer dans l'histoire de l'astronomie des Hindous, ce sont l'origine de leur système actuel et telle de leur astronomie ancienne. La première question est entièrement résolue, et personne ne doute plus due l'influence des Grees depuis Alexandre le Grand n'ait fait réformer aux Hindous leur système astronomique. Mais leur astronomie ancienne, d'ou vient-eller Fatelle indigene, ou, si elle est adoptée, à qui l'ont-fistemprete tée ? Cotte question s'est concentrée lauibard aui dans celle des Nakshatras, c'esttà-dire des 27 ou-18 lasterismes Qui out joud un grand role dans l'astronomie indianne avant seite forme, M. Biot les a identifiés aven les Sievil des Utilitien 2n s'appuyant, surtout sur des raisons astronomiaues auxilientes son, grand, say oir, et sa rare sagaeité bonnatent un disha Works et lorsqu'il s'est trouvé contredit par les indiamistes; liPateciit, pour défendre son apinion ausse histoire de l'astronomie chinoise qui est, une veritable lacquisition pour la sciencen. Sa

' A translation of the Surja Suddianal by Baph Deth Softil Children, 1981, ' in-8, (dans la, Ribliothesa indica, nouvelle softi, no 13 with to furnite at anot

<sup>2</sup> The Siddhanta Siromani, translated from the sanserit, by the late L. Wilkinson. Calentia, 1862, in-8« (dans la Bibliothera indica, newleised is 2016) in 2019.

<sup>3</sup> Précis de l'histoira de l'astronomischinoisi, par M. Biot, dami is Journal des Savants, année 1861. Cos asticles aut été publiés de nodreau par l'astour sous le titre : Études sur l'astronomis indienne et chinoise, par J. B. Biot. Paris, 1862, in-8° (LII-398 pages).

# PENDANT LES ANNÉES 1861-1863.

ا تنعیق

mort a malheureusement enlevé à la discussion, qui n'est pas encore terminée, l'homme qui connaissait le minux le côté scientifique du sujet. De leur côté, les indianistes ont éclairé la question par tout ce que la littérature védique leur offrait de matériaux sur l'ancienne astronomie des Hindousa On trouvera la discussion du problème par M. Whitney, dans sa traduction du Surya Siddhanta'; par M. Max Müllen, dans la preface du 4º volume de son Rig-Réda, et par Mi Weber, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, où il a publié le recueil des passages, des Védas relatifs aux Nakshatras?, et le texte, auparavant inédit, du calendrier védique 3. La question se parait pas encore mure, car M. Weber maintient sa conjecture que les Nakshatras viendraient des Chaldéens de Babylone. Gette opinion est combattue par M. Max Müller, qui soutient l'origine indienne des Nakshatras 4, et M. Whitney s'occupe d'une nouvelle discussion de la matière. Il faut donc attendre rusqu'à ce qu'une opinion commune se soit faite, et l'on ne peut guère donter, qu'il ne doive sortir, des efforts de tant de savants distingués, une histoire définitive de l'astronomie in-

dienne. Michael Strick and State an

Les Anglais, dans dilnde, ont traité d'un grahd nombre de points apégiaux da l'aistoire indienne - leors méthoirés qui ont pagu dans les différents recubilé périodiques de Galcutta, de Bombay (et de Madras; fourniront) des matériaux importants aux, historiens futures d'un pays qui n'a dis méthoirés qui mais praduit, d'historien, et dont les passé ne pout être reconstruit, que pay me inéritable; métaique dans la die he reconstruit, que pay me inéritable; métaique d'un la chiente on enchasse, tous ces débris de l'histoire anuienne que la cutiosité de l'Europe, lize, des inscriptions, des monaies, des généalogies, des traditions logales, et de ces mille, témoignages que

Dans le Journal of the American contental Society, volution, pages 319 et suiv. H. Land all vitre and income at most leater and interview of the bit of the suive and most leater and interview of the bit of the suive and most leater and the suive of the bit of the suive and the suiv

<sup>2</sup> Die vedischen Nachrichten von den Maaron (Mondstationen), von A. Weber. Dans les Man, de Mand. de Berlin, années 1860 et 1861.

<sup>3</sup> Ueber don Veda Kalender, Namens Systisham, von Weber, dans les Mémoires de l'Académis de Berlin, année 1862.

\* Rig-Veda Sanhita. Vol. IV, préface, pages XIV-LXX.

### PROGRÉS DES ÉTADES QUIENCALES

l'antiquité d'un pays civilisé laisse partout sur le sol. L'Archiologie de l'Inde par M. Lassen donne l'exemplé le jobs brillant de la manière dont on peut reconstruire, avec ces matériaus épars, l'histoire d'un pays. La fin du 4° volume de set auvreige, qui a paru l'an passé <sup>1</sup>, contient surtout le tableau de la divitisation hindoue du 4° au 11° siècles, elle traite de l'hitleise de la religion et des sectes brahmaniques pendant estes épiques du pouddhisme, de son extinction dans la pésionule, ébde aet conquêtes en dehors de l'Inde, de la secte des Djainan, de l'histoire de la langue et de l'écriture, de la poésie épiqué du théâtre, de l'astronomie, de l'architecture et de comméres de l'Inde. Il serait superflu de vouloir caractériser un euvreige dont l'excellence est aussi généralement recommer.

M. Adolphe Pictet, à Genève, a, publié le 2º : volume de ses origines indo-européennes 2, dans lesquelles il remontes à l'aide de la philologie comparée, au delà des temps historiques da la race indienne, Son procédé est, en théorie des plus cimples. Quand il trouve le même, mol tant en sanscritique dans une ou plusieurs langues ariennes autres que le sanacritoiten conclut que ce mot, et par conséquent l'objet ou l'itée avil exprime, ont existé avant la séparation des Ariens en mieux taux, Hindous, ou occidentaux, Perses, Grees, Lating, denmains, Slaves et Geltes. Il procède pour constater l'identité des mots, selon les règles aujound'hui, bien reconnets délla philologie comparée arienne. et sa connaissance des langues celtiques lui vient bien souvent en aide. En réabistatuteles classant ces objets et ces idées, il retrace le tableau dell'état primitif de la race arienne ayant sa dispension . Dans le 27 volume, il s'était occupé des objets naturals que le mente anait à sa disposition, des mélaux dont ill seuservaituides plantes qu'il cultivait, des animaux qu'il commissit; dens le 21 volume, il énumère les termes qui se raoportent inte manière de vivre et de penser de complete il traitende de chasse, de la vie pastorale, de l'agriculture, de l'industrie, de

<sup>1</sup> Indische Alterthumskunde, von Chr. Lassen. Vol. 1v, deuxième partie (pages 529-958). Leipzig, 1861, in-8°, et un supplément, Leipzig, 1862 (86 p.). <sup>2</sup> Les origines indo-suroptennes on les Aryas priinkift, estil de philoslogin lingnistique, par Au Pictet. Secondi pairié. Pairié de philoslogin lingnistique, par Au Pictet. Secondi pairié. Pairié de philoslogin lingnistique, par Au Pictet. Secondi pairié. Pairié de la constitue de la c



PENDANT LES ANNÉES 1861-1863. 131

la famille, de la propriété et du droit, des mours et de la vie intellectuelle. Ici la tâche deviant bion plus épineuse, les termes sont plus difficiles à suivre, leurs significations changent plus souvent; aussi M. Pictet ne prétend pas avoir atteint son but partont, et il livre ses idées et ses preuves à la discussion des savants. Les résultats auxquels il arrive n'ont rien que de naturel et d'acceptable; mais les preuves sont, comme il est inévitable en pareille matière, plus ou moins convaincantes.

M. Westergaard, à Copenhagne, a publié deux dissertations ' sur l'ancienne histoire de l'Inde<sup>1</sup>. La première traite des temps védiques, de l'origine des hymnes, qu'il proit avoir été trans mises oralement longtemps même après l'introduction de l'égriture, des castes et des commencements de l'épôpée indienne. Il fine la cloture du canon védique au 5' siècle avant ndire ere, place Yaska à 500, Yadjnavalkva à 450, Panini, à aumoins 400 de notre ère: mais il ne trouve de dale à peut presicertaine que pour Atoka, dont le règne doit avoir comimence avant 258. Cela conduit l'auteur à examiner. dans la seconde dissertation, l'énoque assignée à la mort de Bouddha! On avait assez généralement accepté la date de 546 avant Jésus-Christ qui ressortait des données des Boaddhistes de Cet. laut M. Westergaard soumet ce calcul à la critique, trouve qu'il est le résultat d'an arrangement postérieur et artificief; des annales, et arrive à la conclusion que la date de la motti de Bouddha doit être lixée à 368-370 avant notre ère. On ne peul lire ces mémoires sans plaisir, lant ils sont fails avec soin et avec une bonne, foi évidente qui lient compte de tous les matériaux connus; mais on peut rester dans le doute sur la date de Bouddha, parce que les livres palis cingalais sont encore, trop imparfaitement publiés, et qu'on pout espèter trouver des données nouvelles dans les parties aujourd bud 1.01.114 inconnues de cette littérature. a de la

Jules Mont, de l'Institut.

# DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

Arrheilinger biblique. LA TERRER Bibligue Billinger III TE Description tojógraphfigue? Vistalitigue Ges Ukenoologique de tous les Heux esteneita de visi historico, alves estetas, plans et granarosa propósio utamb Beistro: de Mar 1600000 d'orléans. PAR M. LARBE LAIRENT DE SAISTAIGNAS Actor

Une des plus touchantes et des plus chrétiennés contames des premiers tomps du Christianisme s'est renotivelée de nos jours; sous le titre tout chrétien de Péterindpes du Terré-Sainte. Tons les ans un appel est fait au monde catholique, et de toutes parts arrivent à Marseille de pléux et présque tous savants pèlerins; qui forment ce qu'on peut appeler la Caravane catholique, laquelle; pour la modique somme de 1,100 fr., peut, pendant deux mois, sans préoccupation aucuné, visiter la ville sainte et les lieux les plus célèbres de la Palestiné. Partis avec un itinéraire tracé d'avancé, ce né soint pas ces voyageurs qui font de grandes découvertes; muis ils décrivent avec amour et exactitude les lieux qu'ils parcourent, et mous communiquent les émotions que ces lieux consacrés ont fait naitre dans leur esprit de comparation de la fait ant-

C'est une de cos relations que inst sous nos yeux M. Tabbé Laurent de Saint-Aignan, dans le livre que nous à anhônçons ici. Non-seulement il s'est inspiré de la vue des lieux, mais encore il nous downe in resume très bien lait des principaux ouvrages qui ont part sur les Cleux-Stints. Tous ceux qui voudront se former une idée succentre institéle, des monuments bibliques qui restent encore à Jérusalem et en Palestine, doivant lire cet ouvrage, et ils y trouveront de qual satisfaire leur curiosité et leur pieto.

Les gravures et les cartes sont nombreuses et choisies. Nous allons les énumérer ici :

' Vol. grand in-8° de x1-467 pages; Paris, chez Dillet, libraire, 15, rus de Sèvres, prix : 5 fr.



### LES TOMBRAUX DES ROIS.

1º Le Saint-Sépulcre (vue intérieure), au frontispice.

2º Plan de l'église. de Sainte-Anne (p. 142).

3º Plan de la mosquée d'Omar (p. 164).

4º Plan du tombeau de la Vierge (p. 206). 5º Plan de l'églisé de Bethlehem (p. 280). T

6. Chapelle, souterraine, de, Nazareth, (u. 395), antrataren

7. Plan de Jernsalem (a lafin du volume). moit -2: moi

89, Plansintérieur de l'église du Saint-Sépulcre (1981) - 17

9º Voie de la captivité et chemin de la croix (ibid.).

10° Carte de Palestine 'et de Syrie, avec indication de la route suivie par l'auteur.

Nous n'ayons pas a faire de ce yoyage une analyse, quine saurait remplacer, la lecture de l'ouvrage mênte; ous préférons transcrire en entienle chapitre ou Maltablé de Saint-Aignan traite des tombeaux, des nois, dont pous avous parlé dans notre cahier de juin dernier, et s'attache à donner ides preuves pouvelles que, M. de Saulce a su bion raison div voir les sépulçres des rois de Juda Nos lecteurs (trouverant ilàtim complement de ce que les Annafes ont déjà publisiour dette question fites field by a collebrashed of a lange of the state of the BADY SET LES TOMBEAUX, BESTRAND, (P.B. 846) ETOTAL OF STA

« En soriant de l'érusalem par la porte de Damas, et en suivant la route de Naplouse su vous i rencontrez, à i environ 600 mètres, des remparts, là s'extrémité septent Homale de Bézétha, une magnifique exeavation sépinierale et on Papi pelle les Tambeaux, des rois (Kohour al Milauk) toh ann teat

Dans le roc qui forme la muraille d'une grande cour carrée, on a pratiqué, avec grand travail, un large viestibule sou tenu autrefois par deux gelonnes dont il ne beste iguluniseut chapiteau appendu à droite au plafond, Aundessus du voitibule, et sur la face même du rocher, regne une longue frise sculptée avec une délicatosse admirable; , l'oudementation en est complétement végétale ; on y voit, la grappe de raisin qui est, avec le palmier, l'emblème de la Tenne promise 2, une triple palme, une couronne et des patères ou boucliers ronds.

' Voir le plan de ces tombeaux dans le cahier de juin demier, trax, pl 407 (5º série).

<sup>2</sup> C'est aussi le type ordinaire des monnaies Asmonéennes.

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>•</sup> 56; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 9

# 134 DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

Une riche guirlande de feuillages et de fruits court au-dessous, et le tout est surmonté d'ane corniclie aux moulures élégantes. Cette décoration si remarquable albéaucoup souffert des injures du temps et plus encore de cettes dés flormères. Au fond de ce vestibule, une petité porté par l'alfuelle on ne peut passer qu'en rampant, donné entrée dons dine autificiambre carrée de 5 à B mètres en tous sens De de prender davai, on pénètre par trois portes dans sept lautres plus petits igui contiennent trente et une tour donné autor de cettes de settes de settes dans sept lautres plus petits igui con-

Ce qu'il y: a de plus curieus; pentitére; dahis bes cryptes, ce sont les portes, qui dénoient des connaissances très-avancées dans l'art mécanique. Quand la pierre suit l'entrait l'ouverture extérieure, et se mouvait par du 'système' très-ingénieux; était en place, la porte disparaissait complétement. A l'intérieur, la première saite était fevinée par due porte masive de pierre; la double goud, qui 'est brisée' mainifenent et qui, paraît-il, i roulait de laçon qu'il du possible de la metre aisément en mouvement par une pression vénant de l'enterieur, tandis que si la porte était abandonnée d'éfie-même, elle retombait aussitét par son propré poiss, éti l'imprittent visiteur enfermé derrière élle n'avait aussin moyée de l'ouvrir; les autres blambres statent closes de la faurant de l'ouvrir; les autres blambres statent closes de l'uneme manière 2. de pour de pour de la tillate d'astrone pression de l'ou-

Ici, comme aux bords du Nil, des puissints de la terre ont mis en jeu toutes des ressources de l'art l'honialh, et n'ont épargné aucune départs pour faire repôser leurs dé pouilles dans ces palais de la mort, à l'abri des fégards du

Ces tembres ent su forme de vuches ou fours de four metres de long sur m mètre de large, destinés à renfermer les cercuells; il nye muie des langeurs en couchettes pour les superter, il a plupert sant ecompsignées d'us rédait earré probablement employé a cacher dus objets nécleux Tout est propeé dans le res vif. C'est tie l'une de ces caves que M. de Sauley a estrait le beau couvercle de sarcophage que l'on admire aujourd'hui au Louvre (salle du musée assyries), et qu'il regarde comme le tombéau de Devid. D'autres sarcôphiges, ornés également de eisclures, gisent brisés parmi jes dicombres.

<sup>2</sup> La plupart des voyageurs ont cru que ces singulières portes avaient été taillées sur place avec leurs gonds et leurs pivots dans un seui bloc de rocher. Châteaubriand, tout en déclarant que cala est visiblement impossible, avoir qu'ayant gratté la poussière au bas de la seule porte qui reste debout, il n'a pa apercevoir la jointure des plerres.

### LES TOMBEAUX DES ROLS.

vulgaire. Ne pouvant emporter dans l'antre monde leurs trésors, ils les ont ensevelis à côté de leurs ossements; ils se croyaient pour toujours en sûreté dans ces citadelles funêbres, mais leur amour-proprea été déjoné; car en Judée comme en Egypte, il s'est trouvé d'autres hommes qui, guidés, eux anssi par l'égoïsme, ont pénétré de force dans ces lugubres demeures, ont ouvert brutalement ces tombeaux et, après avoir volé les trésors qu'ils recélaient, ont jeté au vent les cendres royales; de sorte qu'aujourd'hui, il ne reste pas intact un seul de leurs ossements superbes, et les noms même des maîtres de ces sépulcres sont oubliés.

Quelle est l'origine des Tombeaux des rois, par qui et pour qui ont-ils élé construits?

Tout le monde est d'accord sur un point : c'est que cet hypogée somptueux n'a pu être exécuté que pour une dynastie royale, ainsi que son nom l'indique; mais quand il s'agit de déterminer l'époque où fut fondé ce monument, et les noms de ceux qui l'ont occupé, les opinions varient beaucoup.

M. de Saulcy accorde une origine Salomonienne à ces sépulcres, qu'il identifie, comme Châteaubriand et Mgr Mislin, avec les cavernes royales dont parle Josèphe<sup>1</sup>, et croit y avoir découvert les tombeaux de David et des antres rois de Juda. Pour le prouver, il établit une dissertation pleine d'érudition et d'habileté<sup>2</sup>.

Châteaubriand range les tombeaux des rois dans la classe des monuments grecs, et les attribue à Hérode le Tétrarque et à ses successeurs de sanguinaire mémoire. Mgr Mislin, MM. Saintine et Joanne <sup>2</sup> émettent un sentiment conforme à celui de Châteaubriand.

Nous sommes donc en présence de deux opinions pour l'attribution de cette vaste nécropole. Laquelle des deux est la vraie?

M. de Saulcy procède d'abord par voie d'exclusion; il prétend que le tombeau des princes asmonéens, celui d'A-

<sup>1</sup> Josèphe, Guerre des Juifs, l. v, c. 4, n. 2.

<sup>2</sup> De Saulcy, Voyage autour de la mer Morte, t. 11, p. 219. — Dissertation insérée dans les Annales, t. v, p. 245 (4° série).

<sup>3</sup> Joanne, Itinéraire de l'Orient.

# 136 DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

lexandre Joannée, celui des Hérodes, et enfin celui d'Hélène, reine d'Adiabene, et d'Izates son fils, les seuls dignes de soutenir l'examen, ne peuvent être identifiés avec les tombeaux des rois ; puis, s'appuyant sur le nom même que la tradition leur assigne et sur la beauté du travail, il conclut que ces sépulcres ne peuvent être que ceux des rois de Juda, après avoir résolu les objections de ses adversaires. Ces objections peuvent se réduire à deux :

1• L'architecture des *Kóbour-el-Molouk* est dorique, dit Mgr Mislin; le ciseau grec se fait reconnaître dans les ornements des sépulcres des rois, dit Châleaubriand.

Mais d'après M. de Saulcy, les sculptures de ce monument, qu'on avait jusqu'ici attribuées à l'époque de l'art grec, remontent à l'époque Salomonienne. C'est, dit-il, un très-beau type de l'art hébraïque, qui a emprunté ses éléments primilis à celui des peuples voisins les Égyplicns, les Phéniciens et les Assyriens, et qui les a modifiés en y imprimant son cachet indigène par l'ornementation végétale, caractère dominant de l'architecture des Hébreux <sup>1</sup>.

La valeur de cette réponse contrebalance celle de l'objection, si elle ne la surpasse.

2<sup>°</sup> Le tombeau de David et de sa dynastie est, sans aucun doute, sur le mont Sion, ainsi que le prouvent : 1° l'Ecriture sainte ; 2° la tradition, et 3° un monument (complétement invisible).

M. de Sauley répond que le tombeau de David n'est pas sur le mont Sion, parce qu'on ne peut le prouver ni par l'Écriture sainte, ni par la tradition, ni par un monument.

1. L'Écriture sainte, en effet, ne dit pas une seule fois en termes exprès que David ou ses descendants aient été inhumés sur le mont Sion. Elle déclare seulement que le roi-prophète et ses successeurs furent ensevelis dans la cité de David<sup>3</sup>, ou dans la ville de Jérusalem<sup>3</sup>. M. de Sauley démontre victo-

<sup>1</sup> M. de Saulcy, après avoir étudié la Bible au point de vue artistique, preuv dans son *Histoine de l'art judaique*, que la nation juive a porté les arts à un très-haut degré. Ce livre est rempli d'intéressants détails. — Voir une analyse de cet ouvrage dans les *Annales*, t. xvm, p. 85 (5° série, 1850).

<sup>2</sup> III Rois, 11, 10. - II Paral., 1x, 31.

<sup>3</sup> II Paral., xxviii, 27.

### LES TOMBEAUX DES ROIS.

rieusement que les mots ville ou cité de David ne s'appliquent pas aux édifices du mont Sion d'une manière si exclusive qu'ils ne doivent s'entendre aussi de toute la ville de Jérusalem, suivant les circonstances, et comme les tombeaux des rois se trouvent « à la porte de Jérusalem, » ainsi que Châteaubriand le reconnait, on peut dire qu'ils sont à Jérusalem, comme si on disait <sup>4</sup> qu'une personne inhumée au cimetière du Père la Chaise l'était à Paris. Les adversaires de M. de Saulcy alleguent encore ce texte

Les adversaires de M. de Saulcy allèguent encore ce texte de la Bible : « Et Sellum édifia la porte de la fontaine... et les » murs de la piscine de Siloé, dans le jardin du Roi, et jus-» qu'aux degrés qui descendent de la ville de David. Après » lui travailla Néhémie, fils d'Azboc, chet du demi-distrtct » de Bethsur, jusqu'en face du sépulcre de David et jusqu'à la » piscine qui a été construite avec un grand travail, et jusqu'à » la maison des forts <sup>2</sup>. »

Ce texte paraît à Mgr Mislin une des preuves les plus évidentes que la sépulture de David est au mont Sion; mais il est très-obscur en lui-même, et vient d'un livre où les plus savants auteurs, tels que Robinson, avouent ne pouvoir trouver aucun renseignement précis pour la description des lieux, à cause de ses inextricables difficultés. M. de Saulcy le repousse par cette fin de non-recevoir.

Cette dernière objection est sans contredit la plus forte de toutes celles qu'on lui oppose; mais je crois néanmoins qu'il est possible de concilier ce texte avec son système, et voici comment : il faut admettre que Salomon plaça d'abord le corps de son père dans un sépulcre sur le mont Sion, et qu'il le transporta ensuite dans le noble monument qu'il éleva à sa dynastie aux *Kobour-el-Molouk*. Je trouve la preuve de cette opinion dans la tradition commune depuis longtemps qui place le premier sépulcre de David sur le versant sud-est du mont Sion, ce qui correspond parfaitement à l'indication que donne Néhémie <sup>3</sup>. Quant aux paroles de saint Pierre au sujet

<sup>3</sup> On croit même que cette grotte sépulcrale est celle que l'on vénère encore aujourd'hui comme le lieu où saint Pierre se retira pour pleurer sa faute.

<sup>&#</sup>x27; Avant l'agrandissement de la capitale.

<sup>2</sup> II Esdras, 111, 15, et 16.

# DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

de David : « Et son sépulcre est parmi nous ou auprès de nous » (apud nos) jusqu'à ce jour <sup>1</sup>; » elles peuvent s'appliquer aussi bien aux tombeaux des rois.

2. On objecte encore à M. de Saulcy la tradition, mais est-ce une traditionécrite? On n'en citepas. L'historien Joséphe qui, dans ses Antiquités judaïques, a décrit avec tant de soin les monuments de sa nation, dit seulement que David, Salomon, etc., furent enterrés à Jérusalem <sup>2</sup>.

Le juif Benjamin de Tudèle a écrit, il est vrai en 1173, qu'environ quinze ans avant son arrivée en Palestine, des ouvriers, en réparant un mur sur le mont Sion, découvrirent le tombeau de David; mais ce récit, accompagne de circonstances invraisemblables, est mis au rang des fables, de l'aveu de Mgr Mislin lui-même.

La tradition orale nous fournit-elle des preuves plus fortes en faveur de la sépulture de David au mont Sion? « Non cer-» tainement, répond M. de Saulcy, on a dit si longtemps que » le tombeau de David était sur le mont Sion, qu'on a fini par » le croire. Mais sur quelle base solide est donc assise cette » opinion? Est-ce l'Ecriture sainte qui nous l'apprend i noo; » est-ce Josèphe? pas davantage. D'où vient-elle donc? J'avoue » que je l'ignore complétement. » Il me semble que l'on peut trouver l'origine de cette opinion, et, comme l'insinue le savant archéologue, dans les mots « cité de David, » dont la Bible se sert pour indiquer le lieu d'inhumation de David et de sa dynastie, et, comme M. de Vogué l'affirme, dans le récit de Benjamin de Tudèle qui, d'abord admis par les juifs, le fut ensuite par les chrétiens, j'ajoute et surtout dans l'existence du premier tombeau de David sur le mont Sion.

Il est certain d'ailleurs que la tradition n'a pas tonjours placé le tombeau de David en ce lieu. L'*ltinérairs de Bordeaux à Jérusalem*<sup>3</sup>, rédigé en 333, atteste qu'à celte époque on visitait les tombeaux de David et de Salomon non loin de la basilique bâtie par Constantin à Bethléem, et par consé-

<sup>&#</sup>x27; Actes des Apôtres, 11, 29.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Josephe, Ant. judaiques, vii, 15, n. 3; viii, 7, n. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il se trouve à la suite de l'Itinéraire de Châteaubriand; — et dans la Petrol. latine, t. viu, p. 783.

### LES TOMBEAUX DES ROIS.

quent bien loin du mont Sion. Saint Jérôme pensait de même, comme le démontre une lettre qu'il écrivait à sainte Paule à la fin du 4° siècle, pour l'eugager à venir vers lui : « Quand » nous sera-t-il. permis de pleurer dans le sepulere du Sei-» gneur avec sa mère? de nous élever en esprit sur la mon-» tagne des Oliviers, avec le Seigneur dans son ascension,... » de voir les eaux du Jourdain rendues plus pures par le bain » du Seigneur ; de la daller à l'étable des bergers prier sur le » mausolée de David.

» mausolée de David 1? » Eusèbé de Césarée, dans son Onomasticon 4, où il décrit tous les lieux de la Palestine, dit également que l'on voit le sépulcre de David à Belhleem, et saint Jérôme, dans sa traduction annotée d'Eusèbe, confirme encore, cette opinion, au grand scandale de nos commentateurs modernes, Bonfrère, Leclerc, qui se fondent sur les textes de la Bible dont j'ai parlé, pour soutenir que le tombeau de David est dans la cité de David, à Jérusalem, et déplorent que ce grand docteur n'ait pas ravé cela<sup>3</sup>.

n'ait pas rayé cela <sup>3</sup>. 3. Quant au tombeau de David que les musulmans vénèrent sous l'ancienne église du Cénacle, Mgr Mislin avoue avec tout le monde que « pour lui conserver quelque crédit, ils font » bien de le soustraire à lous les regards <sup>4</sup>. » Quaresmius constate aussi dans son excellent ouvrage <sup>5</sup> que les Franciscains, lorsqu'ils possédaient le Cénacle, n'avaient jamais en l'idée d'y voir rien de semblable aux sépulcres des rois de Juda.

M. de Saulcy a donc évidemment raison lorsqu'il affirme qu'on ne peut prouver, ni par l'Ecriture sainte, ni par la tra-

S. Jérôme, Léttre au a voite de M. l'abbe Laurah With Nous nous permettrons de relever ici une légère erreur. Getté lettre plast pas la maire, mais la xive; elle n'est pas de S. Jérôme, mais de Ste Paula et de sa Alle Eustechium, qui l'adressent à Marcelle, pour l'engager à venir apprès d'elles et à visiter les lleux saints (voir OEuer. de S. Jérôme, t. 1, lettre 46, n. 12; dans Paire les lleux p. 491 (A. B.).

<sup>2</sup> Voir cet auvrage d'Eulètie conservé et traduit par 8. Jétôma, inus Potr. latine, t. xxiii, p. 870, au mot Bethlerne (1997), and a still and figure by

<sup>3</sup> D. Martianay va même jusqu'à défendre S. Jérôme et vouloir qu'il ait dit que l'on montre le sépulcre de David à Bethléem seulement, parce que Eusèbe l'avait écrit, mais non parce qu'il le croyait. Cependant sa lettre à Se Paule nous fait connaître son opinion.

Les Saints Lieux, t. 11, p. 363.

<sup>b</sup> Elucidatio Terræ Sanctæ, etc., 2 vol. in-fol. Antuerpiæ, 1639.

139

۰.

# 140 DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

dition, ni par un monument que le mont Sion renferme la sépulture de David. Mais on a lieu de s'étonner qu'un auteur aussi érudit que Mgr Mislin dise, en parlant des sépulcres de David et de Salomon, au mont Sion : « Voici le peu de » documents certains que nous avons sur ces tombeaux <sup>1</sup>.» » Il aurait pu dire incertains. Il ajoute un peu plus bes<sup>2</sup>: « On ne saurait contester raisonnablement que Bavid, Salo-» mon et leurs successeurs n'aient été ensevelis dans la » ville de David, sur le mont Sion. » Pour être exact, il faudrait dire: On ne saurait affirmer que David et ses successeurs ont été ensevelis sur le mont Sion.

On ne peut expliquer ceci qu'en reconnaissant que Mgr Mislin a suivi l'opinion commune sans examiner si elle était fondée sur des preuves convaincantes d'Ecriture sainte ou de tradition. Mais alors pourquoi affirmer d'une marière si positive que le tombeau de David est au mont Sion ? pourquoi nier d'une manière si absolue qu'il n'est pas aux tombeaux des rois? Car, remarquons-le bien, si Mgr Mislin contredit cette assertion de M. de Saulcy, ce n'est pas parce qu'il a reconnu la destination des tombeaux des rois. « *Il est à peu pris* » certain, dit-il, que ces chambres funèbres n'ont pu servir » qu'à des princes de la famille d'Hérode <sup>3</sup>. » Ce sentiment n'est donc pour lui que probable. Du reste, pour réfuter la dissertation de 60 pages dans laquelle le savant membre de l'Institut développe sa thèse, l'éminent prélat se contente d'écrire une ou deux pages dont voici le résamé :

*a Assurément* on ne peut considérer le sépulcre appelé au» jourd'hui le Tombeau des rois, où a été pris le sarcophage
» qu'on montre au Louvre comme étant le tombeau de David,
» pour le lieu de la sépulture des anciens rois de Judée, ce
» qui est contraire à l'opinion de tous ceux qui se sont occu» pés avec le plus de soin de la topographie de l'ancienne Jé-

» rusalem 4. »

Parmi ceux qui se sont occupés avec soin de la topographie de Jérusalem, on doit compter : le pèlerin de 333, Eusèbe de

Les lieux suints, t. II, p. 359.

<sup>2</sup> Ibid., p. 363.

- <sup>3</sup> Ibid., p. 453.
- 4 Voir ibid., p. 363.



Césarée, saint Jérôme, d'autres auteurs dont parle Châteaubriand, et (dernièrement) MM. de Vogue et de Saulcy dont on peut ne pas admettre toutes les conclusions, mais dont on ne peut contestar lasscience et les talens all'investigation, et nous savons que leur opinion est contraire à telle de Mgr Mislin, lequel ne peut par consequent fonder la signe sur menimité de sentiments qui presiste pas) Châteaubliand d'aurait cerles has revousse si legersment Common dite M. de Saulcy met de nouveau en humières carvil édrivait en 1800 : " Des » écrivains pieux muisont vouldbensevetir tes vois de Juda » dans les grottes royales mont pasemanqué d'autorités ". » J'ai traité longuement cette question, upar de qu'il est régrettable que Mgri Mislin accrédite mansa grave autorité, cette opinion erronie que le tombene de David sel trouve certainement au mont Sion: En effett nous novons tes atteurs les plus récents, tels que MM, les abbés Bourdssé et Azais. la sortenir formellement après lui. Buieujettest important au point de vue religioux of topographicales carolins and dute dultre du saint roi-prophete, et de deux endroits ties-remainables de sun la destination des fourbeaux des consent la compleanrèl

Mais que penser du système de Made Sauly !! Aidsi due je l'ai dit, le docte écrivain dous fais connaître que les tembéaux des rois ne peuvent: être attribués à aucune autre dy dastie qu'à celle de David, et après cette démonstration mégalive, il prouve qu'ils deivent être identifiéz avée coundes rois de Fuda, par une longue et minutieuse argumentation bù'ill'compare le nombre des tombés achevées ou ébauchées avec le nombre des rois déposés ou non dans des sépulces roydun, et ill prétend que la concordance qui existe entre les unsiet de sautres ne peut être l'effet du hasard. Il résont ensuite les objections tirées de l'architecture da monument, de l'Échiture et de la tradition. A ceux qui lui opposent la tradition du '4 electe qui place le tombeau de David à Bethléem, il répond que les chrétiens avaient perdu la vasie tradition sur ce point '2, et

' Châteaubriand, Itinéraire, t. 11, p. 381.

<sup>4</sup> Le nom de cité de David employé par la Bible pour indiquer le lieu de la sépulture de David et de ses successeurs, a pu induire en erreur les chrétiens,

#### 142 DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

invoque celle qui concurremment et même continuellement a nommé ces caveaux les tombeaux des rois. Il se résume ensuite : « Je crois avoir le droit de dire que les tombeaux des » rois de Juda étaient bien dans la cave sépulcrale qui porte » encore le nom de Obbour-el-Molouk. Lorsque j'ai publié » mes idées, fort nouvelles, j'en conviens) sur le compte des » Qobour-el-Molauk, j'ai vu surair les dénégations les plus » passionnées, et les brevets d'ignorance m'ont été distribués » avec une générosité rare. » On oublie quelquefois que toute nouvcauté n'est pas une erreur. Il semble cependant que les déductions de l'habile archéologue, si elles n'ont pas encore acquis le caractère de la certitude, ont revêtanda moins celui d'une grande probabilité: Mad'Estournes M.E. Boré et M. l'abbé Berton 2 partagent le sentiment de M. de Saulcy. M. l'abbé Azaïs <sup>3</sup> montre son penchant pour cette opinion qu'il appelle « ingénieuse et séduisante, » mais ce qui l'empêche de l'adopter, c'est qu'il croit que « la tradition a toujours » placé ce tombeau (de David) au même hen où s'élève le Cé-» nacle. » Nous avons vu que cette tradition a varié. « Espé-» rons, dirais-je avec M. Bourasse ', esperons qu'un jour » l'érudition moderne donnera la solution de cet intéressant » problème d'archéologie bébraïque. » ի գելից ներ հետ էր

# L'abbé : Laurent ; de Sant-Aignan...

a ta kasa a kasa kasa kata sa Algebra in Anna dh' 🖬 🖬 🖬 🖓 والمحافظ والمحافظ والمتعاد والمراجع

.11

1.1

1 1 1 1 1

car Bethleem est aussi appelée dans l'Evangile cité de David, parce que ce saint roi en était originaire. Voir S: Luc, n, 4, 14, 16, 99 anna 199 anna

\* Estourmel, Journal d'un voyage en Orientat, aussi de mais de ma

<sup>2</sup> L'abhé Berton, Quatre annéas en Orient, 331.

<sup>3</sup> L'abbé Azaïs, Pèlerinage en Terre sainte.

denti trachi din 1977 ' L'abbé Bourassé, Histoire sainte. E. S. A. S. Miller I. I.

# Philosophie catholique. LETTRE A. UN JEUNE HOMME SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION. . . . . . . 2421-1

101010-0 Ce travail est le résultat d'une rencontre que je fis dans un wagon d'un jeune homme de bonne famille que j'avais connu tout petit enfant, et qui est entré depuis un an au séminaire de ... Ce jeune homme confiant en moi comme dans un ami de sa famille, me dévoita toutes les perplexités de son esprit sur l'enseignement philosophique qu'il avait recu. On les avait bourres de Descartes ; et malgré toute sa déférence pour son professeur et la honne velonté d'embrasser ses opinions, il éprouvait un malaise dont il ne savait pas assez se rendre compte. Il me demanda mon sentiment. Ces articles sont la reponse.

Je regrette, mon cher abbé, qu'on vous verse du Descartes a pleins bords. Quand même il ne produirait en vous qu'une ivresse momentanée, ce n'en serait pas moins un fâcheux résultat qu'on ne saurait trop s'empresser de détruire.

D'abord il est extrêmement singulier qu'on vous propose pour maitre celui dont tous les efforts ont été dirigés à renverser celui qui s'appelait le Maitre, afin d'être indépendant de tout maître, et qu'on vous donne comme autorité celui qui précisément a travaillé toute sa vie pour qu'on ne s'appuyât plus sur l'autorité. Dogmatisme pour dogmatisme, Descartes sous ce rapport n'aurait donc fait faire aucun progrès à l'humanité et ne l'aurait gu'enravée plus profondément dans l'ornière qu'il a creusée.

On doit distinguer deux choses dans le système de Descartes : la partie négative, en tant qu'il renverse le dogmatisme exagéré qui régnait alors, les préjugés recus, la routine de l'école, et sous ce rapport, il peut avoir produit un bon résultat. Seulement je demande si, pour guerir un apostème à l'œil de son malade, il est nécessaire au médecin de lui couper la tête. Puis la partie positive, en tant qu'il établit ses théories propres. Mais ici il faut entrer dans les détails.

Il y a trois choses qui appellent notre attention dans le système de Descartes : sa méthode ou son doute, le principe qu'il

.11.2

# LETTRE A UN JEUNE HOMME

adopte pour constituer la science, et les conséquences qui en découlent.

1º Toute la philosophie de Descartes, dit Cousin, est dans sa Méthode 1. C'est vrai; et cette fois je suis de son avis. Cette Méthode, c'est le Doute dit de Descartes. Tous les catholiques n'ont excusé, et tous les professeurs chrétiens et ecclésiastiques n'ont embrassé ce Doute que parce qu'ils ne l'ont rcgardé que comme fictif, mélhodique, non réel; que comme une hypothèse ou la position d'un homme qui ne doutant de rien, fait cependant des objections comme s'il doutait de tout. afin de s'éclaircir. C'est une erreur. Son Doute fut un vrai scepticisme, dans sa pensec. Si Descartes n'eût admis qu'un Doute fictif, méthodique, il n'eût rien inventé. Tout homme raisonnable a loujours admis ce doule méthodique, c'est-à-dire a loujours altendu comme en suspens, pour admeitre nne vérité, qu'elle lui fût démontrée. Aussi, envisagé sous ce point de vue et expliqué comme il est exposé dans la Logique de Lyon, le doute méthodique ne peut être mauvais. Mais il est loin d'en être ainsi du doute de Descartes. Entendons-le luimème :

« Que si mon ouvrage m'ayant assez plu, je yous en fais voir » ici le modèle, ce n'est pas pour cela que je veuille conseiller » à personne de l'imiter. Ceux que Dieu a mieux partagés de » ses grâces auront peut-ètre des desseins plus relevés; mais » je crains bien que celui-ci ne soit déjà que trop hardi pour » plusieurs. La seule résolution de se défaire de toutes les opi-» nions qu'on a recues auparavant dans sa créance n'est pas un » exemple que chacun doive suivre. Et le monde n'est quasi » composé que de deux sorles d'esprits auxquels il ne convient » aucunement, à savoir de ceux qui, se croyant plus habiles » qu'ils ne sont, ne se peuvent empècher de précipiter leurs » jugements, ni avoir assez de patience pour conduire par » ordre toutes les pensées; d'où vient que s'ils avaient une fois » pris la liberté de douter des principes qu'ils ont reçus, et de » s'écarter du chemin commun, jamais ils ne pourraient tenir » le sentier qu'il faut prendre pour aller plus droit et demeu-» reraient égarés toute leur vie; puis de ceux qui, ayant assez <sup>1</sup> Préface des Fragments, p. 2.

# SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE.

1 1 5

» de raison ou de modestie pour juger qu'ils sont moins ca» pables de distinguer le vrai d'avec le faux que quelques au-

- » tres par lesquels ils peuvent être instruits, doivent bien plu-
- » tôt se contenter de suivre les opinions de ces autres qu'en
- » chercher eux-mêmes de meilleures 1. »

Est-ce clair? Ce doute ne consiste-t-il pas à se défaire réellement de toutes les opinions qu'on a reçues et à douter réellement des principes qu'on a reçus, pluisque Descartes lui-même craint qu'il ne soit trop hardi, qu'il ne convient nullement aux trois quarts et demi du genre humain, qui resteraient égarés toute leur vie, s'ils venaient à s'en servir. C'est pour cela qu'il publia ses Méditations en latin, parce que, dit-il dans la Préface « le » chemin que je tiens est si peu battu et si éloigné de la route » ordinaire, que je n'ai pas cru qu'il fût utile de la montrer » en français et dans un discours qui pût être lu de tout le » monde, de peur que les esprits faibles ne crussent qu'il leur » fût permis de tenter cette voie<sup>2</sup>. »

C'est pour cela aussi que tous les philosophes indépendants, c'est-à-dire ennemis de l'Eglise, s'en sont emparés comme d'un instrument funeste pour mieux démolir la vérité. Le doute en effet n'est qu'un instrument pour démolir. « Par le » Doute, dit un de ses admirateurs enthousiastes, Descartes a » abattu l'univers, Dieu et soi <sup>3</sup>. » Je n'adopte donc point l'opinion de Voltaire qui appelle ce doute *une mauvaise plaisanterie*; mais j'embrasse le sentiment de Bergier lorsqu'il dit : « Il est étonnant que Descartes, *bon logicien d'ailleurs*, ait » posé pour principe de ses *Méditations* un doute destructeur » de toute philosophie <sup>4</sup>. » C'est très-vrai, et plus Descartes et ses partisans seront bons logiciens, plus ils détruiront nonseulement toute philosophie, mais même toute vérité, jusqu'à ce qu'ils aient renversé Dieu, l'univers et soi.

Ce doute était donc reel dans la pensée, dans l'intention de Descartes; mais dans la réalité, il ne l'était pas, il ne pouvait

<sup>1</sup> Discours sur la Méthode, 2° partie, p. 16 de l'édition de 1637.

<sup>2</sup> Præfatio ad lectorem, p. viii, de la 8° édition de 1650; la 1° édition est de 1641 in-8°. — Ouvrage traduit par Clerselier, en 1647, qui a supprimé cette préface.

<sup>3</sup> Bordas Dumoulin, le Cartésianisme, t. 1, p. 28.

<sup>4</sup> Bergier, Traité de la vraie religion; dissert. sur la certitude, art. 1, 4.

pas l'être. C'est le cas de dire avec Montaigne ; S'ils sont asses fous, ils ne sont pas assez forts. « Descartes, dit le comte de » Maistre, ne doutait de rien. » Il est, en effet, impossible à un homme de se défaire de toutes ses croyances, il serait un idiot, une machine, un rien. « La nature soutient la raison impuis-» sante et l'empêche d'extravaguer à ce point. » D'abord Descartes avait fait une réserve expresse, « pour les lois et cou-» tumes de son pays et la religion en laquelle, dit-il, Dieu.m'a » fait la grâce d'être instruit dès mon enfance !. »

Sans doute le tabernacle où il enfermait ces vérités ne devait pas être une barrière bien forte contre les assauts démolisseurs de l'esprit rationaliste qu'il déchaînait. Mais enfin ce n'en est pas moins une série nombreuse de vérités dont il ne doutait pas. Et comme toutes les vérités philosophiques sont renfermées dans les vérités religieuses dont il était imbu dis sa naissance, comme le réfléchi, dirait M. Cousin, est renfermé dans le spontané, voilà donc encore une série nombreuse de vérités dont il ne lui est pas possible de douter. Ensuite il ne doutait pas du tout du langage dont il se servait; mais comme le langage est le dépositaire de toutes les vérités, chaque mot répondant à une vérité qu'il enveloppe, il retenait donc par la toutes les vérités sociales, morales et religieuses. Il ne dontait pas davantage de la bonté de sa Méthode qu'il employa à priori : ni de la légitimité du raisonnement dont il se servait ; ni de la certitude des conséquences qu'il avait prévues d'avance et qui devaient arriver à commandement, comme les astres devant Dieu, en disant : Adsumus 2. U doutait encore bien moins du sens intime ou de la conscience par laquelle il se sentait penser, puisque, d'après son ayeu. c'était la seule chose dont, en voulant douter de tout, il ne pouvait douter. Il ne doutait pas davantage de l'évidence intrinsèque qui consiste à affirmer d'une chose tout ce qui est renfermé dans l'idée de cette chose, parce qu'il en a Dieu pour garant; « car, dit-il, cela même » que j'ai pris pour une règle n'est assuré qu'à cause que » Dieu est ou existe, et qu'il est un être parfait, et que tout

<sup>&#</sup>x27; De Maistre, et Descartes, Discours, etc., 3º part., p. 24; édit. de 1637.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Baruch, 11, 35.



» ce qui est en nous vient de lui<sup>1</sup>.» Il ne doute donc pas non plus ni de l'existence de Dicu, ni de sa véracité. Par là même, il ne doute de rien. Car si Dieu est garant de l'évidence intrinsèque, il l'est également de toute autre évidence et, par conséquent de lous les autres critérium. Et le comte de Maistre a raison. « Descarles S'est donc' fait une illusion complète. Mais » que son doute ait été réel ou fictif, employé par ceux qui se » disent ses disciples, il n'en est pas moins funeste. » Déjà, de son temps, Bossuet en voyaft les tristes consequences : « Je » vois non-sealement en ce point, disait-il, mais encore en » beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un » grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de phi-» losophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses prin-» cipes, à mon avis, mal entendus, plus d'une hérésie, et je » prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes » que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront » perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer 2. » Vous savez maintenant, mon cher abbe, qu'elle est la Methode de Descartes; vous verrez bientôt où elle aboatit. n de de

2º Quant à son principe londamental, où criterium, le voici : » L'esprit peut affirmer d'une chose tout ce qui est renferme dans » l'idée de cette chose » Or, il est bon d'observer que ce principe étant tout subjectif, tant que Déscartés n'aura que lui, il ne pourra sortir de lui-même. "A yant pris garde, dit-il, que » cette grande certitude que tout le monde attribue aux dé-» monstrations géométriques n'est fondée que sur ce qu'on » les conçoit évidemment, suivant la règle que j'ai tantôt dite, » je pris garde aussi qu'il n'y a tien du tout en elles qui » m'assurat de l'existence de leur objet; car, par exemple, je » voyais bien qu'en supposant un triangle, il fallait bien que

Discours sur la Methode, 4º partie, p. 39.

<sup>2</sup> Bossuet, Lettre à un disciple de Malebranche, œuvr. compl., Besançon, t. XLIV, p. 368; reprodulte en entier dans les Anndies, t. XII, p. 344 (3° série, 1856). D'après M. Bouillier (Hisi. du Cart.; t. 11, p. 231), ce serait le géomètre Miron;-d'après Mgr Plantier (Lettre pastor. sur la philosophie, p. 34), ce serait le P. Lami; mais Bossuet ne l'aurait pas appelé : monsieur. - Ce disciple est M. d'Allemans, d'après une lettre insérée dans l'Étude sur Malebranche de M. l'abbé Blampignon, 2° partie, p. 89.

# LETTRE A UN JEUNE HOMME

» ses trois angles fussent égaux à deux droits; mais je ne » voyais rien pour cela qui m'assurât qu'il y eût au monde

» aucun triangle <sup>1</sup>. »

Et remarquez, mon cher abbé, qu'il en doit être ainsi de toute autre chose, même du monde, même de Dien, à moins qu'il ne s'échappe par l'inconséquence. Aussi, ne pouvant sortir de lui au moyen de ce principe, il n'était pas loin d'identifier tout avec lui-même, et il préludait ainsi au Panthéisme individuel de Fichte. « Pour oe qui est des pensées » que j'avais de plusieurs autres, choses hors de moi, comme » du ciel, de la terre, de la lumière..., je pouvais croire que » si elles étaient vraies, c'étaient des dépendances de ma » nature <sup>2</sup>. » Voilà, en effet, où doit aboutir le doute déplorable de Descarles.

Vent-il poser la première pierre de l'édifice de sa raison, il jette alors dans le vide son fameux enthynième : « Je pense, donc je suis. » Cet enthynème peut-ôfre envisagé soit comme fait, soit comme raisonnement, Comma fait, cet enthymème: « Je pense, donc je suis, n'est, vrai et je l'adopte.

Mais alors ce n'est, plus sur l'évidence, sur une idée, mais sur le sens intime, sur le sentiment qu'il s'appuie. Je pense, c'est-à-dire je me sens pener. Il substitue le sens intime à l'évidence et réfute son principe, en le posant d'é-

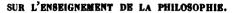
Ce sera bien pis, si on l'envisage comme raisonnement. En effet, le fait de son existence élant plus fort que tout raisonnement, il ne pout pas l'élablir par voie de conséquence. Analysez ce mot : « Je pense, » il vout dire : « Je suis pensant.» Raisonnez maintenant : « Je suis pensant, dans je suis.» Ce n'est plus qu'une tautologic, un vain jeu de mots, c'est une pétition de principe. Il suppose précisément ce qui est en question.

Ce sera bien pis encare s'il sort de lui-même pour arriver à Dieu. Il ne peut le faire que dar son principe que l'on doit affirmer d'une chose ce qui est renformé dans son idée. Mais deux pages plus loin il nous assure que ce principe n'est vrai que parce que Dieu est et qu'il est infiniment sage; c'est luimême qui parle, écoutons-le : « Car cela même, dit-il, que

• 67

<sup>2</sup> Ibid., p. 35.

<sup>&#</sup>x27; Discours sur la Méthode, 4º partie, p. 37.



» j'ai pris tantôt pour une règle et pour principe..., n'est
» assuré qu'à cause que Dieu est ou existe, et qu'il est un être
» parfait, et que tout ce qui est en nous vient de lui '...» Voilà donc le cercle vicieux, le voilà ! Dieu est certain par l'évidence, comme l'évidence est certaine par Dieu.

Ajoulez à cela que ce principe d'évidence intrinsèque ne pouvant atteindre toutes les vérités, comme nous l'avons dit, et Descartes excluant tous les autres motifs, il constitue le Rationalisme, c'est-à-dire mutile l'intelligence "et la conduit au sceplicisme. Aussi Bossuet, des hauteurs de son génie, apercevait-il les funestes conséquences de ce principe, et ne pouvait-il s'empêcherd'en gémir : «De ces mêmes principes, malentendus, » dit-il. un autre incohvénient terrible gagne insensiblement » les esprits ; car, sous prélexte qu'il ne faut admettre que ce » qu'on entend clairement (ce qui, réduit à certaines bornes. » est très-véritable), chacun se donne la liberté de dire : J'en-» lends ceci et je n'entends pas' cela, et sur ce seul fonde-» ment, on approuve on on rejette tout ce qu'on veut : sans » songer au'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de » confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des » vérités essentielles qu'on renversérait tout en les niant. Il » s'introduit sous ce prétexte une liberté de juger qui fait que, » sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce » qu'on pense. Et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, da-» vantage que dans le nouveau système, car j'y trouve à la » fois les inconvénients de toutes les sectes 2. »

C'est facile à comprendre, ce principe étant le principe corrosif de toutes les vérités, le dissolvant le plus actif de l'intelligence humaine, Descartés par là introduit le profestantisme en philosophie, et prélude à toutes les erreurs. Luther, à part la rage qui l'animait, n'a été que le Descartes de la théologie. L'un fait pour les dogmes de la Bible ce que l'autre fait pour les vérités de la raison, le vide. Et tous deux, par cette force mystérieuse, mais inflexible cachée dans la logique, doivent aboutir au néant.

1 Ibid, p. 39.

<sup>2</sup> Lettre à un disciple de Malebranche; dans les Annales, t. XIII, p. 347.

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>•</sup> 56; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 10

### LETTLE & Q5 JUNE AND UND

Fontes de surar de san-mente et s'alembre invested às 1975, à contes de sources un concençance a sur quinte. 1975, à contes d'inter qu'il s'appue pour admater in difé envrentes des ter la secontes. Nos este constitue de dire 1997, de loco, il contes del s'appuyer sur i contes de dire raré de loco. La contes d'estence et la tencia de dire 1997, de loco, il contes de source de contes de dire 1997, de loco de par le source de contes de dire loco de seconte de contes de contes de contes de dire source a la presente des cortes et la conte manue, signe locare a la presente des cortes et la contes de dire de locare a la presente des cortes et la contes de dire de locare a la presente des cortes et la conte manue dire de locare de une table la la contes de contes des cortes de la contes de la co

### ill.

lessar 28, an autor à a con avis, clait trop excellent houses point stre convertient. Appayé sur les nations qui fant l'house et le christien, et dont il n'avait jamais donte, il sunt defants les difficultes avec une certaine ainnor en suchappant par la tampente de l'inconsequence. Il reste ce qu'il est, ni plus ni monts, par plus que si son systeme a existait par. Mais vinnent des disciples ardents et qui ne reculent devant, eine, et nous verrons, ou plutôt nous avons va.

ties von vivant même, bescartes n'a établi que des linies vaines et lausses. Sa théorie du vide, sus tourhillens, une physique mécanique, ses causes occasionnelles. l'ainimal atomate, t'homme devenu machine sous la main de linu, etc., etc., etc. Mais ce fut surtout après sa mort qu'en put vir cette force cachée dans l'erreur. Malebranche déduit des principes de Descartes une sorte de scepticisme précument de bren d'autres erreurs, Berkley Vidéalisme, Spinnen la pathéisme. De là découleront hientôt la Philosophie allustende, avec ses monstrueuses erreurs, puis l'Eclectisme formaties, plus mitigé en apparence, mais arrivant à pan près au même terme. Ainsi vont se vérifiant à travers les siècles ist des astions, les craintes et les prophéties de Ressuet. Annue apparence a

Pour moi, mon cher abbé, je anis abligé de sonninger à un autre article les conséquences de cas faux de function principes. Mais je ne veux pas floir avant de wous avain proposé une double pierre de touche infaillible pour vous faire palper l'erreur aussi bien que la vérité, jo veux dire l'arme, et Genève. Vous découvrirez toujours avec presque autant de cer-

: 21

# SUR L'INSBIGNEMENT DE LA PERLOSOPHIE.

titude derrenn dans les élonus de la demière, que dans les condamnations | de:: la première //8i des pensées (du juste sont des jukements certains des contribus des l'impie sont des erpreurs returninges and a source : Cogitationes justo--vorum judicia, donsilies autom impiorum fraudulenta 4. Ecoutons doncices deux oracles si différents dans l'appréniation du s système de Descartes, a sonn bland pup sermine de juge 676 Bès 1663 a le pape Alexandre Will: mit à Linder Asus des guvraiges de Descartas. His niger est, hans tu, Romane, tavela. Descartes n'a pas toujours été heureux dans l'application de sa Méthode à l'existence de Dieu; aussi tous les ouvrages où il applique (sa raison) à connaître (ou) à (expliquer) les vérités unaturelles out étérnis à d'inden /à Rome: «Voici la diste hide tesiouvrages a Deipnima Philosophia, in gud Dei segistenin tid st andme humane i corpore distinctie demonstrantur, " si de Méditations, au mombre de siz :- 29 Note in programma · ) » moddan sub finen anni 1647, in Belgio Edilum, cum hoc » titulo : Explicatio mentis humana sive de animá sationali ; and Brittola; ad Petrum Dinet-societatis Jesu / pero Franciam ..... prepositant provincialem ; 47 Epistola ad zeleberrimum vi-. » rum D. Gisbertum Vætium in quâ examinantur duo libri; . . . 59 Passibnes aninka, traduit en français sous lo même fitre : iw Les Passions de l'âme; 61 Operauphildsophiaal/Cestouvrages - 1 m pat / té donda mnés jusqu'à co up'lls solent corrigés ) par déab »torets du 20 novembre 1663, pao Alexandre VII (et du 29 juilin let 1729, par Innodent XIII 4 Mohl . Summer - Southed by mod sharvous venez dentehdre Rome recoutez Geneve maintesummer and additional endowed by the second monte Le Cartésianisme proclame les droits de chânge raison ous individuelle. C'est parce que nous semmes convaincus de » ces droits, que nous croyons pouvoir appliquer à l'Evan-1 w gile ces principles fondamentalix de noire raison motest en mb vertu de cela que nous sommes protestantes En effet, si Dieu beuge audonné à notre ame des dois de vérité qu'elle ne peut franan sould parte de touche infuillible pois is isorisorie salpe 2 Annales de philos, IV. serie, il by 6. 96. and Leans, analyse ñ. er blochte oppende stronours stee presque infort de se

# 152 LETTRE SUR L'ENSEMENENT DE MA RHILOSOPHIE.

» chir, à quoi sert l'autorité de l'Eglise ? Aussi nous-la reje-» tons <sup>1</sup>. » mailadina arutaratile

» C'est la gloire de Descaries d'avoir proclamé et pratiqué » con mineines (de liquiopité de la maison individualle et du droit » qu'elle à d'examiner et de juger toute espèce de doctrine), et » d'être l'auteur de cette réforme intellectuelle qui a porté » ses fruits aux 174 et 18 siècles, et qui aujourd ini plus que » jamais exerce son influence dans le monde philosophique. » Autiourd'anit/en effets gnace à Desuartes montestone tous »uprotestants (cn. philosophie) comme grâce à Luthers aous » sommes tous philosophes expredigionifu C'est Descartes, phi a » planté le drapeau auquel se sons rallins les physicieus pour » attaquer les théologiens; il a arraché le scentte des mains » de l'imagination pour de plasar dans delleside la spinon ; ita » pasé ca célèlure principa: L'hannany dail croins que les choirs » avontes pan la raison et confirmées par l'asperieren (priticipe » units change la face morale de potre planetes tinges I inte alchaque intalligence meintenent està alle mâme sono Diens shethème de la ville de Bonress avière availe alignera avai «

Voilà, mon ami, la préfaceoglespensentituent tennodem cartes; j'espère vous envoyatoprochainement i mon chepite premiende de la condition de la condition de la 25 à 30 ans, on m'avait condition de la condit

If y a 25 a 50 ans, of in avait open **4-542 323/6 3448**, **3448**, **35** a m'avait montré un livre qui avait appar **4-542 323/6 349**, **34** as as aloc**idati** Assez peu d'attention à ce trèsor : à lage que 'avais, on est peu bibliophilo**830 op 358 and 350**, **34 assetters proven** avais, on est peu bibliophilo**830 op 358 and 450**, **34 assetters proven** avsité et je voyais encore le grand in-12 à tranch **158**, **67**, **36**, **36**, **15** bibliophilo **260**, **9**, **16**, **17**, **17**, **17**, **17**, **19**, **17**, **19**, **17**, **10**,

A peine arrivé à Bourges, j'allai à la bibliathèque et en mpagnie d'un ami, je me mis à chercher le precieux voune.

Quand enfin je l'eus rencontrés, quelles ne furent pas ma suprise et ma joie lorsque je reconnus, non pas seulement un livre ayant appartenu a fouriendoue, mais un livre de pas velenu par le fintur Prédicateur des Rois, alors éleve du college ainte-Marie de Bourges. Le bibliotheceure, M. Chernoell fut esz aimable pour me présenter un suffre volume, au antre ieuse Bourdalone, orné, comme le premier, de ést

and the phase on the fatter of the state of the state of the



**Work:** A set of the set of the second set of

teur, dauptus réclatante ret tampites pure gloire littéraire du Berri. L'esprit toub vait pale cette noble wie, ce grund cavactàres dette calme mais sublime éleguences gethirai dans fa bibliothèque de la ville de Bourges avéc Timention de chercher un souvenie de tillustre gésultes siter a sime nom , élie?

Cersoniveniry jersavais qu'il y jetaitorno anor orogeo ( ; soluto Il y a 25 à 30 ans, on m'avait conduit à la bibliothèque (et)

on m'avait montré un livre qui avait conduit à la bibliothèque et , J'avais alors fait assez peu d'attention à ce trésor : à l'âge que j'avais, on est peu bibliophiles Cependant De souvenir un était resté et je voyais encore le grand in-4° à tranché dorée, la sale et presque le rayon où il devait se trouver d'un de monte dorée, la sale

A peine arrivé à Bourges, j'allai à la bibliothèque et en compagnie d'un ami, je me mis à chercher le précieux volume.

Quand enfin je l'eus rencontré, quelles ne furent pas ma surprise et ma joie lorsque je reconnus, non pas seulement un livre ayant appartenu à Bourdaloue, mais un livre de prix obtenu par le futur Prédicateur des Rois, alors élève du collége Sainte-Marie de Bourges. Le bibliothécaire, M. Charmeil, fut assez aimable pour me présenter un autre volume, un autre prix du jeune Bourdaloue, orné, comme le premier, de l'attestation du Révérend Pèrc préfet des études du collége. Je l'avoue, ce fut un heureux moment pour moi : je restai longtemps devaut ce souvenir d'un enfant qui devait devenir un grand homme, devant ces premières palmes cueillies à doure et à quatorze ans par une jeune main qui devait en ramasser tant d'autres. Il y avait la quelque chose qui saisissait et charmait la pensee. C'était la l'empreinte des premiers pas de celui qui devait fournir une si merveilleuse carrière sous les yeux du grand siècle!...

Avant de décrire ces deux petits trésors, je puts je dois même rappeler la date de la naissance de Bourdatoue, sans oublier de dire un mot de sa famille.

On possède aux archives, du Chern Pacte de bapteme le Bourdaloue.

On lit dans le registre des naissances de l'ancienne paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud de la ville de Bourges pour l'an 1632, page 129 : March de des acènes anatémit dans

« Le vingt-neuvième jour du mois d'août mil six cent » trente-deux, a été baptisé Louis fills de noble homme » Étienne Bourdaloue, avocat en parlement, et de damoiselle » Anne Le Large; fut parraim Me Louis Le Large, lieutenant » des aides de Charost, aïeul maternel; marraine dame Marie » Besse, aïeule paternelle, femme de noble homme Étienne » Bourdaloue, lieutenant-général au bailhage de Vierzon. — » Signé Le Large, M. Besse et Dagoret, curé » La famille Bourdaloue occupait à Bourges au commence-

La famille Bourdalone occupait à Bourges au commencement du 17<sup>•</sup> siècle une position assez élevée. C'était un des rameaux de cette vieille magistrature qui mettait sa gloire moins dans l'éclat des charges dont elle était revêtue que dans sa fidélité à garder les pures traditions de générosité, d'honneur, d'intégrité et les sentiments les plus élevés de patriotisme et de religion.

tisme et de religion. M. Louis Veuillot dit que la famille Bourdaloue touchait a la noblesse. Il y a quelque chose de plus, comme on vient de le voir, elle appartenait à la noblesse : à cette noblesse inférieure, il est vrai, un peu dédaignée par la noblesse d'épée. mais qui avait son éclat modeste et quip dans l'amienne société, avait bién aussi sa raison d'étre puel reseaure d'arte de tre

On sait qu'un des priviléges attachés par Louis XI à la dignité

# SES LIVRES DE PRIX.

de maire et d'échevin de Bourges, était de conférer la noblesse héréditaire. Bien des familles de la province ne trouvent pas d'autre origine à leurs titres. Or, le Bisaleul du P. Bourdalone, Claude Bourdaloue, fut echevin 'en 1813 et 1814 et par la même il plaça sa famille dans fes rangs des anoblis. Si l'on osait s'arrêter à de si minces particularités et a de si modestes commencements quand il s'agit d'une si grande illustration, on pourrait dire que Bourdaloue comstail quel-5Dar Lands Phone Speed gues aïeux.

Voici, du reste, sa généalogie à partir' de son bisaïeul. 'La nature de cet article permet bien ces détails, si attices qu'ils soient; 4.

"Claude Bourdaloue; avodsty with the share the échevin, sieur du Bouchet et de Saint-Martin-des-Laps, sectioning matching of the mort of 1618. The case of the section of In I more second on the second second second second

	Ellenne Bourdalbue, avocat a Bourges, a statute to the statute
	puis lieutenant général au bailliage de Vierzon
1117	Etienne Bourdaloue (2° Uu nom),
:00	Etienne Bourdaloue (2º du nom),
	avocat aŭ parlement,
	lequel épouse, le 20 iniliet 1631. Appe le Large,
$\frac{1}{2}$	1919 H. Barris De cermatiage nait, the second state of
in n.	We are the second
	Louis Rourdalong

Louis Bourdaloue 1.

En outre, comme le dit M. Veuillot, la famille Bourdaloue touchait par ses alliances à la noblesse délà ancienne a mui

Voici à quelle source bonorable, sinon bien illustre, le P. Bourdalpue puisa la vie. Sil ne trouva point en maissant un brillant entourage et un grand éclat mondain, il trouva au moins dans cette famille une terre merveilleusement préparée pour developper les germes que la Providence avait mis dans son âme.

J'oubliais de dire pourtant qu'en naissant il trouva un blason, blason prophétique, trop beau pour ses ancèrres, mais qui ne lut pas trop beau quelques années plus tard.

Voir une intéressante notice sur le P. Bourdaloue, par l'ancien bibliothecaire de la ville, M. Chevaller de Salut-Amand, dans l'Amuaire du Beery pour PHD 1848. A science of the configuration of state and reaching on the second science.

···· \* La famille Bourdalouen'est pas éteintes A Bourges elle est représentée surtout par M. l'ingénieur Bourdalone, comm par d'importants travaux, par quelques ouvrages savants et par son dévouement à la science archéologique.

Les armes des Bourdaloue sont un lion d'or et un soleil d'or sur champ d'azur.

Certes ce n'était point l'échevin Claude ou le lieutenantgénéral Etienne qui pouvaient se faire pardonner de si pompeux emblèmes. Mais ce blason est magnifique quand on le voit au bas du portrait du grand Bourdaloue.

Bourdaloue fut hien un lion intrépide en face des rois, indomptable et invincible en face des erreurs et des vices de son temps. — Et quel soleil, dans cette pléiade de soleils du 17° siècle!..... Et quellos lumières éclairèrent cette âme pare comme l'azur céleste!..... Et de quelles splendeurs surtout ne fit-il pas briller la vérité ?..... De quelles clartés n'illumina-lil pas les intelligences!.....

il pas les intelligences!..... L'étude développa de bonne heure chez le jeune Bourdaloue les dons éminents que la Providence avait mis en germe dans cet esprit supérieur.

dans les classes supérieures à l'âge ou la plupart des enfants ont à peine monté les deprés linérieures des études, .......

Un de ces deux prix a sié abienn pap.Bourdaloue en 4664.

Le volume renforme; sous de litre de le contraction de la source de la

C'est un très-beau volume in-4°, édité à Bâle par Froben, en 1562.

### FROREN, RACHLER.

La reliure est riche, la tranche, dorée, le dos et les plats sont semés de fleurs de lis d'or. Au milieu se voient les armes du donateur, Mgr de Bourges.

Sur la prémière leuille, deux dessins au trait représentent deux espèces de lenants d'armes : deux hommes à têle de cerf, et encadrent l'attestation suivante :

Ego infrà scriptus, Collegii Biturisensis beate Marie soc... Jesu studiorum præfectus, testor ingenuum adolescentem Ludovicum Bourdalous, hune ibrum qui inscribitur : Ecclesiastica historia authores, pro primo solute erationis latinæ præmio in secundà schola meruisse et in publico eiusdem collegii thestro ex munificentia illustrissimi ac reverendissimi do : domini Petri d'Hardi-

villiers patriarchæ archiepiscopi bituricensis, etc., consecutum esse. In cuius rei fidem chirographum hic meum ac collegii nostri sigillum apposui.....

Biturigibus, die trigesimo primo augusti anno Domini 1644.

Ludovicus DU PONT Sigillum collegii bituricensis societatis Jesu:

Le second livre est du aussi à la libéralité d'un grand seihear shihing to safe and parts gneur.

C'est un prix obtenu en 4646 par Bourdalbue, alors en rhétorique. Il contient les Adagia Erasmi, et il sort de la même librairie Froben : 

BASILES EX OFFICIES FROMENIANA LAND AL AND A •1 C'est également un fort beau volume grand in-4°. Les armes du donateur sont au milieu de la couverture; le dos du livre et les plats sont, semés, de la principale ou plutôt de l'unique pièce de l'écusson. nique pièce de l'écusson. Le premier feuillet contient l'inscripțion suivante :

Ego infrà scriptus collegii Bitur... B — Mize soc - J - studior - Præf-testor ingenuum adolescentem Lidovichin Bourdatone istum Ibrum qui inscribitur : Adagia Erasmi Roterdaysi,, pfy primo entite quationic grees promis In Rhetorica merulase et in publico einedem sollegii theatre, ex, munificentia et liberalitate illustriss — do — Poloni Domini Constantini de Buin Comitis Opa-linski Palatinidæ Poimaniensis contecution use / in Elijus fet ildem cityrographum hic meum et collegii nostri sigillum apposuji Bitunigihus die vigesimo primo augusti anno Domini 1646. 

der et 3... et 3... et 3... et antieligik in une de Aces - 1 anti-Ces deux attestations nous font connaîtremme particularité assez minime si l'on vont, mais qui mérilend'êlre signalée aux biographes du P. Bourdaloue, parce que tout a son muster: dans la vie des hommes extraordinaires.

Bourdaloue était en secondé, en 1644, d'après le premier livre de prix, et l'on voit, d'après le second, qu'il était en rhétorique en 1646. Il faut donc ou qu'il ait intercompu ses classes par motif de santé, ou qu'il ait fait deux ans, soit de seconde, soit de rhétorique. C'est cette dernière supposition qui est la plus probablé, et c'est sans doute la rhétorique que Bourdaloue aura redoublée.

Né comme nous l'avons vu le 29 août 1832, il ditefgnaîi ses 12 ans, en seconde, la veille même du jour où on lui decernait ce prix, il atteignait ses 13 ans par consequent au mois d'août 1645, en rhétorique. Il était très-jeune, et les jésuites, ces grands maîtres en fait d'éducation, jugèrent qu'il était

# BOURDALOUR AL COLLEGE IN SAVE FILE

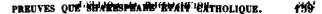
utile de fortifier leur élève par une seconde année d'élude. Peut-être ces professeurs, habiles Agyingigat-ils déjà un orateur dans le jeune rhétoricien.

Notors icid intérêt que menaioni les grande series aux aux succès des études. Un volume offert par un archeveque, par un grand seigneur; un étranger de distinction, était un encouragement de plus, et quelque lois peut-être, l'occasion d'une protection puissante pour le jeune homme à ses débuts dans le monde.

On aura remarqué aussi que ce ne sont point des futilités, de pétits livres de la littérature secondaire que l'on deministres prix alors. Le 17 siecle gardail sa sévérile et sa grandeur des les moindres détails. Des historiens ecclésiastiques, des promiers siècles, des in-4 en latin à un élève de dours angles On le traitait en homme. En terminant, il est font naturel que je dise un noi de ce Callège de Sainte-Marie, qui eut le bonheur de former sont.

dalone. 2016 de Sainte-Marie avait été fondé à Heometrie

15 siècle, par François Rogier, docteur en théologie. Heavet été soutenu et enrichi par la duchesse Jeanne (sainte je de Valois). Il fut agrandi et comme fondé de nouveau par l'abbe Jean Nicquet 4, qui lui laissa tous ses biens à la condition qui serait confie aux Jesuites." Les RR! PP! en prireit beste au mois de février 1573, et le dirigerent jusqu'al tall suppre ston de la Compagnie en 176z. Sous des napites matthe collige de Sainte-Marie rendit les plus éminents services Bourges et à la province, à la science et à la meligionite die "Cest à Sainte-Marie que la célèbre Compagnie formit qu elle et pour la France, pour les fettres et pour le inonde elle tien, des hommes tels que le savant Père Lable, inist Joseph d'Orléans, le poëte Desbillons, le fameux Pore Bert et tant d'autres dont la gloire, quelque grande attelles S'éclipse devant l'auréole immörtelle de Buirdaleue: biliom . 1.11.11.11.1.1 L'abbe de Brank On voit ancore dans une salle du lyce de Hourspe (ui o du cullege Sainte-Marie) le portrait en pied de l'Albe (Nic autrefois un autre souveair du fondateur : les attités de A qui occh ur Kisi dans le vitrail de la chapelle. J'ai retrouvé cet écuseon parfaite une fenêtre d'une maison de campagne à Fussy, petit bourg de la h Bourges.



u<del>nia da fortifici laur eléve purpuno recondennica datula.</del> Pout étre ces profes**surildéric vritivitif**te de la un acos leur dans le jeune rhitoricu<del>n....</del>

an area set of a solume of a solution of a s

<sup>1</sup>Sous le titte bien court de Shakespeare, l'autern de l'Art chrétien, M. Rio, vient de faire paraître un petit roimme qui montaine fixen l'attention des liftérateurs, surjout des liftérateurs, catholiques, Shakespeare, pressue l'égnoré en France, a acquis, dans ces derniers temps, une réputation très-grande et très méritée. Sa vie est per connue et surtout mat connue Il''' à mémer un coté important qui a tété complétement ignoré ou défiguré. Shakespeare a-t-il vécus, est-il, mort dan tholique ou protestant? c'est là la question, que M. Bio a vaulu éclaircir, Nous ne dirons pas qu'il a prouvé que le grand poète a vécu et est mort catholique, par des preuves authentiques et l'éclaircir, l'est de probabilités et de preuves extrinsèquet, qu'on peut dire que le catholicisme de Shakespeare est évident aux yeux de lout lecteur non prévenu.

Dans le 1<sup>se</sup> chapitre avant pour titre : Éducation de Shakes-are, il nous le montre d'abord à Stratford, au milieu de sa peare, famille, et en butte à toutes les exactions et persécutions que firent peser sur les catholiques les règnes de Henri VIII et d'Et donard VI. M. Bio nous retrace toutes ces persecutions et en tire la conclusion suivante que lout lectenr tirera avec lui : " « Au reste, les inductions que nous avons tirées des fails et » considérations qui précédent n'ont quelque valeur qu'à con-» dition de n'être démenties, ni par ce que nous savons de la » vie subsequente du poëte, m par l'esprit général de ses com-» positions dramatiques. S'il éprouve le besoin de se faire » pardonner les torts de sa famille si ostensiblement récalci-» trante, les occasions ne lui manqueront pas pour brûler » son grain ou même sa poignée d'encens devant Fidole, et » les exemples lui manqueront encore moins que les occadisions: Mais bison education premieres porte settlement la » moitié de ses fruits, si le peintre qui a tracé dans le Roi Lear » la ravissante image, de Cordella, a connu, par sa propre » expérience, les saintes émotions de la piété filiale, si l'ambi-» sion du succes, dramatique ou autre, laisse encore une large » place dans son ame à des aspirations, plus baules, s'il fait

1 Vol. In-12 de xin 387 pages; Paris, Domniol, the de Tourdon, 29, prix 3 fr.

#### PREUVES QUE SHAKESPEARE

» entrer dans les futures attributions de son génie des iniqui » tés à flétrir ou des victimes à glorifier, on peut être sur d'a » vance que scs ébullitions intérieures, comprimées mais ja » mais éteintes, sauront se faire jour la travers les muindres
 » issues non gardées, semblables à ces volcans dont les jeux
 » cratères latéraux suppléent aux grandes éruptions du l'ont
 » cessé dans le cratère central (p. 49).

C'est à développer ces considérations et à les prouver, que sont consacrés les chapitres suivants : d'abord le 2, avant pour, titre : Shakespeart à finandres. Ici, il nous le montre de butant sur un théâtre de peu de réputation, mais qu'il rendit peu à peu célèbre par la valeur et la hardiesse de ses pièces ; c'est la qu'il, lutte courre les écrivains protestants, qu'il dans de honteuses pièces dramatiques, calomniaient imputemment les catholiques, excitaient le fabatisme des protestants et corrompaient ostensiblement les esprits. M. Rio résume ainsi les premiers résultats de cette lutten pour protestants et cor-

« Qu'on se figure maintenant l'émotion avec laquelle dorent » être accueillies les premières rumeurs sur l'espèce de révo-» lution qui s'était opérée, dans le premier théâtre de la capi-» tale, sur le jeune poète de vingt-cinq à trente ans qui osait » risquer, tour à tour les allusions les plus touchantes et les » plus hardies, selon qu'il voulait flétrir les persécuteurs ou » attendrir sur le sort des persécutes; qui semblait vouloir » tenter une réaction au profit des traditions cathotiques en » vérsant le ridicule à pleines mains sur certaines idoles des » réformateurs, et en réhabilitant sous ses deux formes, la » forme ascétique et la forme chevaleresque. l'idéal que la » vulgarilé des uns et le fanatisme des autres s'élaient acharnés à proscrire. Suivons le spectateur catholique dans cette » enceinte jusqu'à présent réservée à ses ennemis, et voyons » avec lini jusqu'à quel point, ces, rumeurs étaient fondées » (p. 98). »

» (p. 98). » Le 3° chapitre est inlitulé: Shakespeare dans sa gloire, c'està-dire effacant tous ses rivaux par le merite littéraire et intellectuel des diverses pièces qu'il compos- à cette époque. M. Rio en détache un grand nombre d'extrails qui tous neus montrent le grand poète luttant contre la tyrannie sous laquelle le peuple anglais était courbe, et gloritiant autant qu'il le pouvait les gloires catholiques.

Tels sont les extraits suivants s'h-alado no abnocat aboir

« Quand les tyrates carcesent bil est tenne de trainfile; "ils » sont les dieux de la terre, absolué dans le mai; comme fa-» piter, et, comme lui, sans contradisteurs; dans le vice, » leur loi c'est leur volonté; un premiér crime en pro-

#### , STALT, CATHOLIQUE

» voque un secondaget avec eux la passion sensuelle et le » meurtre sont aussi inséparables que le feu et la fumée \* « cultitione in térienres, comprimé (. (101.-9) « Et dans le drame de Titus Andronicus mune .... Par qui jureraisje, tu ne crois das en Dieu 23 "01. 2 1.4 1 » Eh 1, qu'importe que je n'y creie pas, réplique Aaron, » comme, en effet, je n'y crois pas? Mais je sais que tu es reli-» gieux, et que lu as en toi nue chose quion appelle conscience. » avec je ne sais combien de manies et de cerémonies de pa-» piste que je t'ai yu observen serapuleusement; par toutes . » ces raisons, je le presse de juner (p. 104) abiant no an-De plus, il fait direipari Tamora di Tituisteg ordefoo ne a Ton ambition est-elle d'approcher de la nature des dieux ? » le mayen d'en approcher, c'est de leur ressembler en clant n miséricondieux ; las labrésites l'attributé de la vide en orden est l'attributé de la vide en orden est les esprits. M. Riog 2600 eq bessel « Ailleurs, le poëte ose faire une pieuse commemoration de Marie Styart, et de ceux doin pounta teunverg'se inécipitèrent dans la mine des l'une eurocurs sont l'estimation et \* He souviens tu, nit Oberoh & Pack, de l'éporte ou, assis » sur un promotoire - prenendis une siterie, portee sur le · dos dan dauphinu - proferer an chait si dont et si har-» monieux, --- que la rude nier devint controise à sa voix, » et que plusieurs étoiles s'élancèrent follement de feur sphere » pour éconten la musique de cette fille des mers? » (p. 133.) C'est ainsi que M. Rio extrait de toutes les pièces de Shakespedre composées à cette époque funeste et sous le règne de la terrible et douteuse vierge Elisabeth, tout ce qui montre l'oppesition que le poète faisait au parti dominant, ce qui prouve en même temps son courage et son catholicisme. Dans le 4° cliapitre, avant pour titre le Drame de Henri VIII, M. Rio expose dans les paroles suivantes le rude labeur qu'entreprit le poëte dans la hardie composition de ce drame : «Les circonstances dans lesquelles Shakespeare composa » sa tragédie de *Henri VIII* donneraient à cette composition
 » un intérêt tout particulier, lors même qu'elle ne formerait.
 » pas, dans su contexture, le point culminant de la contro » verse relative aux croyances religieuses de son auteur. C'est » par cetté œuvre, si originale et si empreinte de tristesse, » que s'ouvre la troisième période de sa carrière dramatique, » période féconde en chefs-d'œuvre que tout le monde con-» nait, mais non, moins féconde en progrès intérieurs qui » sopt pou connus. Henri VIII sera le dernier de ses drames » dont il empruntera la matière à l'histoire nationale. Ce sera » le dernier de ses exploits de démolition contre ceux qui ont

#### PREUVES QUE SHAKESPEARE

» fait mentir cette histoire pour absoudre les fondateurs de la » religion nouvelle. Mais si ses drames anterieurs, Richard II. » Henri IV et Henri V, avalent éveille des susceptibilités om-» brageuses, malgré la distance plus séculare des trois règnes, » comment oser remuer ou même fouler: avec des Intentions » hostiles, un terrain historique d'où bethalaient effore, » pour ainsi dire, les vapeurs du sang'que le père d'Elisabeth » avait versé? La tâche n'était assurement pas sans port; » mais après avoir démoli le drame scandaleux qué l'ai fat. » Bale avait composé sur le Roi Jean, Shakespéare croit sins » doute qu'il se devait à lui-même et à ses coreligionnaires » d'appliquer le même procédé de démobilion aux deux éntres » drames historiques du même auteur, lesquels devalentidisin tiller: encore plus de venin que le premier, paisqu'ils avaient » pour sujet le premier et le second mariaite de liengi-VIII. » De plus, une couvre dramatique qui supplanteraitices, deux-» là, pourrait, du même coup, en supplanter deux autres que » la catastrophe du cardinal Wolsey venait d'inspirer au pièle .», Chettle, renforce de trois collaborateurs dignes de lui, c'est-» à-dire également disposés à prendre parti pour les bour-» reaux contre les victimes. A tous ces motifs, tirés d'enga-» gements littéraires pris avec lui-môme, se joignait peut-êlre » l'espoir secret de flétrir, ne fut-ce qu'indirectement et par » induction lointaine, le despotisme brutal et sanguinaire qui a pesait sur l'Angleterre depuis trois quarts de siècle, et qui » venait de trancuer la vie du comte d'Essex, dont notre poète » avait partage les généreuses aspirations (p. 199). » and m

Voilà ce que projetait de faire Shakeepsarectronquilisten effet. C'est dans le livre de M. Rioqu'il faut voir tonnies déve loppements de cette pensée à la fois hardie et catholigne c

Enfin, dans le dernier enapitre, ayant pour ditre a l'entre à son couchant, M. Rio recueille encoré un dium tomo lien passages des dernières pièces et 17 trouve des prouve des prove des prouve des prouve des prove des prove

« Oh ! grandez pour moi la fortune, cette déesse coupable » de toutes mes fautes, qui ne m'a pas laissé d'autre ressource » pour ma subsistance que la contribution publique, qui rend » esclave du public, C'est là ce qui fait que mon nom est stig-» matisé et que ma nature est rompue au vil métier qu'elle » fait comme la main du teinturier. Ayez donc pitié de moi

#### STAIT CATHOLIQUE,

» et souhaitez que je sois régénéré, alors, que, malade douile, » je boirai le calice amer qui doit guérir mon infection.

» Ailleurs il se « télicite de s'être délourné, à temps, avant que » le temps le détourne, et d'avoir rapporté avec lui lieau » amère qui doit laver sa faute.» Cette idée de réhabilitation. » aux yeux de Dieu ou aux yeux des hommes est une de celles » qu'il a le plus fortement exprimées, et nous avons déjà eu » occasion de citer le sonnet où il s'accuse « d'avoir donné à » la vérité un regard oblique, comme à une étrangère, d'avoir » fait violènce à ses propres sentiments et d'avoir vendu ben » marché ce qu'il avait de plus cher 1 (p. 305). », .... diam'r a

C'est dans le sein de sa famille, à Stratford, qu'il passe les cinq dernières années de sa vie, jusqu'à sa mort, arrivée en 1616. Comment mourut noire poëte? Il est bien difficile d'avoir des prenves authentiques de son catholicisme, quand on songe que, dans cette même année 1616, quatre prètres furent pendus comme coupables d'exercice illégal de leur ministère. M. Bio termine ainsi son ouvrage: a more he i c

« Mais, à défaut de ce genre de témoignage; nous en avons » un autre encore plus concluant, ceiui des ministres même »' de l'Eglise officielle, c'est-à-dire des hommes les plus intéresb ses de tous à revendiquer pour eax et pour leur culle un nom • qui sans être bonoré comme il l'a élé depuis, était déjà une gloire pour la nation tout entière.

i S L'un de ces ministres est le révérend Richard Davies qui, » dans ses additions aux opuscules biographiques du révérend » William Fulman, mort en 1688, dit formellement que Sha-» kespeare mourut papiste (he died a papist) 20 and 10 and

· > L'autre est un personnage beaucoup plus important; non-» seulement à cause du séjour prelongé qu'il fit dans la ville si de Stratford, mais encore à cause de ses relations avec la fa-» mille même de Shakespeare et surtout avec de fille. Coversonnage, si intéressant pour nous s'appelle Wadde et il a » daisse des mémoires qui ont été publiés à Londres en 1439 » et dans lesquels il est fait mention de la mort de notre poste, » mais sans le moindre éclaircissement relatif à la religion » dans laquelle il mourat. Ce silènce qu'cette lacune étonna » et déconcerta bien des lecteurs. Les miens messauront peutder plataen er en persentiti 1 11 ' Alas, 'tis true, I have gone here and there, 1116

And made myself a motley to te view,

dand corrected and show a manufactor of a part of a

#### 164 PREUVES QUE SHAKESPEARE ÉTAIT CATHOLIQUE.

» être gré de leur dire pourquoi je fus plus déconcerté que les » autres.

» Dans les recherches que je faisais alors sur les poëtes ca» tholiques d'Angleterre depuis la Réforme, j'avais pour guide
» sûr et généreusement impartial le savant et consciencieux
» Payne Collier, connu même hors de son pays par ses Annales
» du théâtre anglais. Ce fut lui qui m'informa le premier de
» l'existence du journal manuscrit de Ward, conservé dans
» les archives de la Société médicale de Londres, et des» tiné, disait-il, à une très-prochaine publication. Il tenait ses
» renseignements du Dr Severn, secrétaire-archiviste, qui, en
» cette qualité, devait être chargé de cette tâche, et d'après
» les conversations qu'il avait eues avec lui, il se croyait au» torisé à m'annoncer, comme une découverte très-importante
» pour ma thèse, que Shakespeare était mort catholique ro-

» On comprend l'avidité avec laquelle j'ouvris le volume » des Mémoires de Ward, quand il fut imprimé; mais on com-» prendra mieux encore ce que me fit éprouver l'absence » complète de tout renseignement sur la question si intéres-» sante qui me préoccupait depuis si longtemps. Mon premier » mouvement fut d'en exprimer ma surprise à mon corres-» pondant, mais rien que ma surprise, de peur de blesser en » lui une susceptibilité quelconque. Rien ne saurait être plus » loyal ni plus net que sa réponse, que j'ai conservée depuis » très-précieusement.

« Il vous serait impossible, me dit-il, d'être plus désappointé » que je ne le suis du contenu et du non contenu du journal » de Ward, et je vous répète positivement que le Dr Severn » m'a déclaré que ce journal contenait un passage décisif pour » confirmer le soupçon que Shakespeare était mort dans la reli-» gion catholique <sup>1</sup>. »

» Tout ce que je puis ajouter après la lecture de ce docu-» ment, c'est qu'il laisse le champ libre à toute espèce de con-» jectures (p. 333). »

Nous dirons, nous, en terminant, que toutes les conjectures prouvent que Shakespeare est mort catholique, et que M. Rio a élevé le plus beau monument à sa mémoire.

#### A. BONNETTY.

'Je donne ici le texte : « I am quite positive that D' Severn told me in anwer to a question of mine that i abould find matter in it decidedly to confra the suspicion that Shakespeare died a Roman catholic. (Ces paroles sont soulgnées par l'auteur même de la lettre.)

Verseilles. --- Imprimerie de BEAU jeune, rue de POrangerie, 36,

# ANNALES

**DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.** 

Numéro 57. — Septembre 1864.

Traditions primitives.

**NOUVELLES DÉCOUVERTES** 

FAITES

# DANS L'HISTOIRE PRIMITIVE DE L'ÉGYPTE

PAR M. LE VICOMTE DE ROUGÉ.

abbizu

L'histoire primitive de l'Égypte est intimonent life à celle de la Bible. Les catholiques doivent donc suivre et connaîtra fontes, les découvertes qui se font tous les jours sur cette terre antique, M. le, vicomte de Rougé, qui a déjà fait faire tant de progrès à l'étude de la langue, des hiésoglyphes, et nous a déjà donné de nombreuses traductions des inscriptions et des livres égyptiens, était l'homme le plus capable d'explorer, aven, profit, toutes les auspices du ministre de l'instruction publique, et c'est le résultat sommaire de cette expédition qu'il fait connaître à ce ministre, dens un *Rapport* que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

On verra quels nouveaux documents, ont stá découverts, que de renseignements l'histoire ancienne est sur le point d'acquérin. La saience sacrée n'a rien à craindre en ceci de la science profane. Sequement que celle-ci soit bien certaine. L'on verra avec quel soin et quelle prudence, M. de Bougé trace la limite du certain et de l'incertain. — Nous séparons le rapport en chapitres avec sommaires, pour la commodité de nos lecteurs. A. B.

### RAPPORT

..

Adressé à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Egypte par M. le vicomte E. de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

1. Composition de la mission. - Ses résultats sommaires.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence voudra bien m'excuser si je me borne à lui rendre un compte sommaire de la mission que j'ai remplie en Egypte pendant les six mois qui viennent de s'écouler. La

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>o</sup> 57; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 11

#### 166 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

fatigue excessive qui a suivi cette période d'activité laborieuse ne me permettrait pas d'exposer en détail les progrès que doivent apporter à la science les immenses matériaux que nous avons collectionnés. Six volumes d'inscriptions inédites, copiées à la main; 220 planches photographiées, reproduisant les murailles historiques des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments de l'art égyptien; tel est le résumé des dépouilles que nous avons recueillies dans l'ancienne Egypte. C'est assez vous dire le travail nécessaire pour en tirer tous les fruits.

Organisée par les ministères d'État et de l'instruction publique, sous l'inspiration de Sa Majesté, notre mission réunissit tous les éléments d'un travail fructueux. Un savant épigraphiste, M. Wescher, m'était adjoint pour étudier les inscriptions grecques; mon fils s'était préparé par trois années d'études spéciales à me seconder dans la copie si difficile des inscriptions hiéroglyphiques. M. de Banville devait nous fournir l'aide, devenue indispensable aujourd'hui à l'archéologue, de son talent éprouvé pour la photographie. Enfin, M. Mariette s'est joint à la mission, dès son début, avec l'autorisation de S. A. le vice-roi, et nous a constamment éclairés par sa connaissance profonde des monuments et en nous communiquant les découvertes sorties des fouilles qu'il a dirigées.

Son Altesse Ismaïl-Pacha, jaloux de contribuer au succès de notre mission, a mis à notre disposition un excellent bateau à vapeur, sur lequel nous trouvions le double avantage de n'éprouver aucune perte de temps dans les longues distances, et d'avoir les ressources, si précieuses pour l'étude, d'un établissement sain et commode. Aussi avons-nous pu travailler avec une assiduité non interrompue, et la fatigue ne s'est fait sentir qu'après l'accomplissement de la tâche qui nous était imposée.

Une simple table des documents nouveaux que nous rapportons grossirait démesurément ce premier rapport; je me bornerai en ce moment à vous signaler les principaux objets d'études autour desquels ces documents viendront se grouper, en négligeant la marche de notre voyage, et en me confornant plutôt à la succession historique : notre but et l'espoir de nos progrès seront ainsi plus facilement compris.  Résultats historiques. — La table de Memphis donnant les noms des 2°, 3° et 4° dynasties. — Découvertes de personnages des 4° et 5° dynasties dans les tombeaux de Gizeh et de Sakkarah. — Grande perfection de l'art à cette époque. — Incertitude chronologique de ces époques.

La plus ancienne époque qu'il nous soit donné d'étudier en Egypte, par des monuments contemporains, appartient à la 4° dunastie : c'est-à-dire à une époque qui précède certainement notre ère de plus de 25 siècles. Il faut reconnaître que les calculs chronologiques ne peuvent avec certitude s'étendre jusqu'à cette limite, la variété des systèmes suffit pour le prouver : mais nous n'en sommes pas moins déjà aux prises avec une histoire bien réelle, certifiée par les monuments. vivant encore dans des œuvres immenses, et dont une foule de détails et de personnages nouveaux, révélés par les fouilles du gouvernement égyptien, vient animer et enrichir la connaissance. Les dynasties antérieures ne sont jusqu'ici connues que par des listes royales, les unes transcrites dans des extraits de Manéthon, les autres conservées par les monuments. La nouvelle liste, trouvée par M. Mariette dans un tombeau de Sakkarah, est certainement le plus intéressant de ces documents. Elle nous donne les noms de plusieurs rois de de la 2º et de la 3º dynastie sous leur forme égyptienne. La table de Memphis (c'est le nom que lui a donné notre savant confrère) a été copiée et photographiée avec tous les éléments qui sont nécessaires à la complète discussion d'un texte bien plus précieux encore que la célèbre table d'Abydos 1.

Les tombeaux de Gizeh et de Sakkarah, mis au jour depuis ces dernières années, ont été minutieusement étudiés; ils nous ont rendu les noms d'une foule de personnages appartenant à cette première époque monumentale : ce sont des reines, des princes, des grands fonctionnaires qui ont vécu sous les règnes de Choufou, de Schafra, de Menkerès et de leurs successeurs. Le plus ancien roi, dont nous connaissions un monument contemporain, se nommait Senofre; sa place était jusqu'ici controversée; le tombeau d'une princesse qui occupa un rang éminent sous les règnes successifs

 Voir les déinils donnés par M. de Rougé sur la table d'Abydos dans les Annales, t. XIII, p. 437 (3° série, 1846.)

# 168 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

de Snofre, Choufou et Schafra, m'engage à reconnaître définitivement dans Senofre le roi que la liste de Manéthon nomme Sóris, et qu'elle place avant Souphis (Chonfou), en tête de la 4° dynastie. La succession se continue par une quantité considérable de tombeaux dont l'étude permettra de dresser un tableau très-étendu de la civilisation égyptienne sous les 4° et 5° dynasties.

L'histoire de l'art, à cette époque si reculée, s'impose à l'esprit comme un des problèmes les plus curieux qu'il nons soit donné de méditer. Nous connaissions jusqu'ici l'art de la 4<sup>°</sup> dynastie par les masses imposantes des pyramides, qui avaient de bonne heure frappé d'étonnement les architectes les plus habiles par la grandeur de l'appareil, la perfection de la pose des blocs et l'étonnante justesse de leur orientation. Le temple du Sphynx, retrouvé par M. Mariette, attestait en outre l'emploi harmonieux des plus riches matériaux et l'entente des belles proportions. Mais le peuple qui taillait déjà le granit et l'albâtre avec ce goût et cette facilité n'était-il habile qu'en architecture?

Les fouilles qui ont enrichi le musée du Caire de tant de belles statues de cette première époque répondent aujourd'hui à cette question. La photographie, témoin incorruptible, nous a ici prêté un secours dont le plus habile crayon n'aurait pu égaler l'autorité. Les portraits de ces statues antiques, dont nous rapportons d'excellents spécimens, montreront aux yeux les plus prévenus que le principe du premier art égyptien était la nature même, fidèlement observée et déjà habilement rendue. Les proportions exactes, les principaux muscles étudiés avec soin, la figure sculptée avec finesse et l'individualité du portrait saisie souvent avec bonheur, telles sont les louanges que nous pouvons décerner aujourd'hui à ces artistes du premier age : soit qu'ils se bornent à tailler la pierre calcaire, soit au'ils mettent en usage les belles essences de bois qui croissaient dans la vallée du Nil, soit, enfin, qu'ils s'attaquent any roches les plus dures, comme dans les statues du roi Schafra. et qu'ils se rendent maîtres du granit le plus rebelle avec une puissance et une souplesse de ciseau qu'on ne saurait trop admirer. Ce peuple de figures nouvelles, sorties des fouilles

de Sakkarah, est tout une révélation; car la sculpture du temps des pyramides n'était encore connue que par des échantillons rares et peu soignés.

Découvertes sur les premiers rois thébains de la 11° et de la 12° dynastie.
 —Statues, inscriptions. — Le plus ancien temple d'Osiris.

Les souvenirs des 4° et 5° dynasties sont groupés et concentrés pour ainsi dire autour du site antique de Memphis. Ceux de la 6° se retrouvent un peu partout, et nous avons eu à glaner quelques inscriptions du roi Merira-Papi dans toute l'Egypte, depuis Sân jusqu'à Abydos : peut-être pourrontelles éclaircir la difficile question qui se rattache à sa succession. En effet la science ne connaît pas de monuments qu'elle puisse classer avec certitude entre la 6° et la 11° dunastie, ce qui a fait conjecturer que les familles royales auxquels les listes de Manéthon ont donné cette place ne représentaient que des souvenirs partiels et contemporains des autres Pharaons. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Thèbes ont beaucoup ajouté à nos connaissances sur les premiers rois Thébains, ceux de la 11<sup>e</sup> dynastie. Leur sépulture a été retrouvée, plusieurs de leurs sarcophages sont même arrivés dans nos musées. Nous avons pu étudier, dans le champ funéraire de cette dynastie, un obélisque nouveau, et voir une stèle encore en place devant la pyramide écroulée, tombeau du roi Antef. Ce prince, grand chasseur à ce qu'il paraît, s'était fait représenter environné de ses chiens favoris, dont il a même voulu nous conserver les noms et nous dire les qualités.

La famille d'Antif ne gouvernait probablement que la Thébaïde ; mais avec la 12° dynastie, nous rentrons dans une ère monumentale dont la grandeur et la fécondité sont signalées depuis longtemps. Les nouvelles fouilles sont très-riches en monuments de cette belle époque. Les premières constructions importantes que nous ayons rencontrées à Tanis (ou Avaris, car nous croyons que ces deux noms appartiennent à la même ville) sont l'ouvrage d'Ousertasen I<sup>er</sup>, et tous ses successeurs ont continué son œuvre, comme l'atteste la série de nos inscriptions. Nons avons relevé avec soin les légendes qui accompagnent les belles statues de cette dynastie, tandis que la photographie en prenait l'image. On remarquera par-

# 170 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

ticulièrement, pour la finesse des traits et l'ajustement de la coiffure, deux statues en diorite représentant la reine Nofre. Quant au colosse du roi Ousertasen I<sup>e</sup>, c'est un de ces chefed'œuvre que nos musées, trop négligents de leurs intérêts pendant de longues années, envieront maintenant au musée du Caire. Un fragment très-célèbre du colosse qui lui servait de pendant à Tanis, et qui est possédé par le musée de Berlin, peut donner aux archéologues une idée exacte de la valenr de ce morceau.

Nous avons étudié et également fait photographier un gutre colosse du même roi à Abydos, où la 12° dynastie a laissé de nombreux souvenirs. Cette localité a fourni au musée du Caire une riche série d'inscriptions du même temps que nous avons pu entièrement copier ou photographier. C'est au nord de la plaine d'Abydos que M. Marietle a retrouvé, sous une triple couche de ruines, les restes de l'enceinte du plus ancien temple d'Osiris: contre cette enceinte aujourd'hui si profondément enfouie, une série de stèles officielles attestait les visites successives des souverains, jaloux de rendre leurs hommages au vieux sanctuaire. Mais la plupart de ces textes tombent en poussière au contact de l'air. Nous avons disputé à la main du temps ce qu'il nous a été possible de lui arracher, et nous avons copié tout ce qu'une étude atlentive et répétée nous a permis d'en saisir, malgré les lacunes qui interrompent à chaque instant les récits.

La 12° dynastie a laissé partout des traces de son pouvoir; depuis la Basse-Egypte jusqu'au fond de l'Ethiopie, depuis le Fayoun jusqu'à la presqu'île de Sinaï. On savait, par l'étude de quelques débris, qu'Ousertasen l' avait constrait à Thèbes un premier sanctuaire, détruit à une époque restés inconnue. Une inscription récemment déterrée à Karnak m's démontré du moins que ce sanctuaire n'avait pas été renversé du temps des rois Pasteurs. Objet d'une respectueuse sollicitude de la part des Pharaons, il avait été soigneusement réparé, sous la 20° dynastie, par le grand prêtre Amen-Hotep, ce qui nous prouve qu'il avait dû être pris en considération dans le plan général des grands travaux exécutés plus tard à Karnak par les Toutmès et les Aménophis.  Rectifications diverses sur ce que l'on a dit sur le règne des rois Pasteurs.— Leur expulsion marque le second empire égyptien. — Chronologie plus exacte, 18 ou 16 siècles avant J.-C.

Les moindres documents historiques appartenant aux dynasties suivantes méritaient particulièrement notre attention. Suivant un système soutenu par divers savants et qui s'appuie sur l'autorité du nom de M. Lepsius, l'invasion des Pasteurs serait venue interrompre la série des Pharaons nationaux aussitôt après la 12<sup>e</sup> dynastie. Nous avons recueilli à Abydos et sur les rochers des îles voisines de la première cataracte des souvenirs nombreux de la famille des Sevek-Hotep qui appartiennent à la 13<sup>e</sup>. Mais ces renseignements, très-utiles à tout autre point de vue, ne décidaient rien quant à la question que je viens de signaler; car l'occupation de la basse Egypte par les Pasteurs et leurs incursions, si désastreuses qu'on les suppose, auraient pu ne pas interrompre absolument la série monumentale de la haute Egypte. Mais à Tanis. il en est tout autrement : dans cette ville, véritable boulevard de la frontière du côté de la Palestine et où nous allons tout à l'heure signaler le siége même de la puissance des rois Pasteurs, Sevek-Hotep III, le 4º roi de la 13º dynastie, dressait encore ses colosses de granit; on viremarque également une belle figure colossale d'un Pharaon nommé Mour-Maschau et dont les cartouches se lisent, dans la célèbre liste royale du Papyrus de Turin, parmi les souverains de la même famille. Assurément les Pasteurs n'avaient bas encore passé la frontière au moment où les images de ces Pharaons étaient érigées paisiblement à Tanis pour y attester leur domination.

J'ai déjà expliqué dans une communication envoyée à l'Académie des inscriptions, et publiée pendant mon voyage, les faits nouveaux qui attestent à *Tanis* l'établissement de ces envahisseurs venus d'Asie, que la tradition nommait les *Pasteurs* ou les *Hyksôs*, et les emprunts qu'il firent aux arts égyptiens. M. Mariette prépare d'ailleurs un *Mémoire* spécial sur les questions si curieuses que soulèvent ces monuments nouveaux; l'habile archéologue y retracera d'une manière complète tout ce que les fouilles nous ont appris sur les re-

# 172 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

lations de l'Egypte avec ces oppresseurs, relations qui ne jettent pas moins de jour sur l'état antique des peuples dits Sémitiques, que sur celui de l'Egypte vers le 18° siècle avant notre ère. Je me bornerai donc à mentionner ici les belles photographies prises à Sân par M. de Banville, et dans lesquelles le style mixte de ces curieux monuments pourra être étudié comme sur le vif.

L'expulsion des Pasteurs marque le commencement de ce qu'on appelle le second empire équptien; il s'ouvre par l'époque des grandes conquêtes qui établirent pendant plusieurs siècles la supériorité de l'Egypte. Nous ne sommes pas encore dans le domaine d'une exacte chronologie, mais la différence entre les résultats des divers calculs est délà singulièrement diminuée ; cette ère s'ouvrirait, suivant les uns au 18° siècle, suivant les autres au 16° siècle avant J.-C. Ici notre travail le plus ardu ne consistait pas à rechercher des textes nouveaux: les nombreuses pages historiques, gravées sur les monuments et déjà publiées, avaient besoin d'être collationnées soigneasement sur place, et nous avons dû employer un temps considérable à cette minutieuse vérification à Assouan, à Silsilie, à El-Kab, à Karnak, à Lougsor, à Médinet-Habou, etc., etc. Nos recherches ont souvent été payées par d'heureuses additions ou par des corrections importantes aux textes devenus classiques dans la science. La difficulté de copier avec exactitude certaines inscriptions hiéroglyphiques ne peut être bien comprise que par ceux qui ont eu le courage de passer de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps. Là où nous avons employé fruetueusement des journées entières, d'autres yeux plus percants, et travaillant peut-être dans d'autres conditions de lumière, retrouveront encore après nous de quoi payer leurs efforts.

5. Découvertes sur les 18° et 19° dynasties, contemporaines de Moyse. — Complément du poême historique des campagnes de Ramsès II (Sésestris). — Détails sur une race blanche, qui au 14° siècle avant J.-C. envahit l'Égypts, probablement la race Pélasgique.

Les monuments des 18° et 19• dynasties ont d'ailleurs fourni un large contingent de textes nouveaux : laissant de FAITES PAR M. DE ROUGÉ.

côlé les inscriptions secondaires, qui nous aideront à compléter l'histoire de cette époque, je signalerai plus particulièrement à l'attention le commencement du poëme historique sur les campagnes de Ramsès 11 (Sésostris). Ce morceau, si important au double point de vue de l'histoire et de la littérature. était déjà connu par le Papyrus Sallier dont j'ai donné la traduction il y a plusieurs années; mais les premières pages de ce manuscrit étaient perdues, et le texte commencait au milieu d'une phrase. Champollion avait déjà signalé des débris du même récit sur la muraille extérieure du temple de Karnak; j'en ai reconnu également un autre exemplaire sur le premier pylône de Lougsor, mais il était profondément enfoui précisément derrière la place primitive de notre obélisque de la place de la Concorde. Les fouilles entreprises sous nos veux ont mis au jour tout ce qui subsistait encore, sur les deux murailles, du commencement de cet admirable document. En complétant l'un par l'autre les débris conservés à Karnak et à Lougsor, on peut affirmer que l'œuvre du poëte égyptien, qui avait été ainsi jugée digne d'être inscrite sur les beaux temples de Thèbes, nous sera rendue presque en tolalité.

Nous rapportons également des textes inédits et très-intéressants, relatifs à une autre phase de l'histoire égyptienne, qui se développa vers le 14° siècle avant notre ère. A cette époque, des noms inconnus jusque-là, apparaissent parmi les *peuples rivaux de l'Egypte*; ils appartiennent en grande partie à la race blanche, que les Egyptiens nommaient Tamahou. Les uns occupaient alors une partie du littoral africain, les autres habitaient les îles et les côtes de la Méditerranée. Leur première attaque eut lieu sous le règne de Ménephthah, fils de Ramsès II; elle se présente avec le caractère très-décidé d'une invasion. L'Egypte eut à défendre ses propres foyers ; une inscription, composée de 77 colonnes d'hiéroglyphes, et mise au jour par nos fouilles, ajoutera beaucoup à nos connaissances sur ces peuples et sur la guerre terrible que l'Egypte soutint contre eux.

Ce sont les mêmes ennemis, augmentés toutefois d'alliés nouveaux et appartenant aux mêmes races, que nous retrou-

#### 174 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

vons sous Ramsès III, à Médinet-Habou. Les fouilles de cet admirable édifice ne sont pas encore terminées, et plusieurs grandes pages historiques sont enfouies presque jusqu'an sommet. J'ai pu néanmoins copier ou saisir par la photographie de longues inscriptions inédites et se rapportant à l'histoire de ce temps. Il est impossible que l'étude de ces documents ne jette pas un jour inattendu sur les populations primitives de l'Archipel, et peut-être sur les races Pélasgiques, auxquelles semble avoir appartenu l'empire de la mer avant le développement de la puissance Phénicienne.

6. Détails nouveaux sur les rois éthiopiens qui envahirent l'Égypte au 8° sièce avant J.-C. — Découvertes sur l'époque de la domination greeque. — Magnificence des inscriptions du temple d'Edfou nouvellement découvert. — C'est le répertoire de la mythologie et de la géographie égyptiennes.

Je passe rapidement sur les faits nouveaux relatifs aux dernières périodes de l'histoire des Pharaons, malgré les nombreuses inscriptions qui s'y rapportent, et qui complètent, éclaircissent ou rectifient nos connaissances historiques. C'est ainsi que la 21° dynastie de Manéthon, qui était à peu près inconnue sur les monuments, a retrouvé son chef Smandès et plusieurs de ses rois dans les fouilles de Tanis. C'est ainsi que l'origine et les progrès de la puissance des rois éthiopiens, qui envahirent l'Egypte au 8° siècle avant Jésus-Christ, ont reçu de grands éclaircissements par les inscriptions découvertes à Gébel-Barkal; mais je me hâte de terminer cette énumération.

Si nous descendons maintenant aux temps de la dominstion grecque, on pourrait craindre que les monuments mis au jour par les fouilles du gouvernement égyptien fussent moins riches en curieuses révélations. Mais on est promptement rassuré aussitôt qu'on a parcouru le temple d'Edfous sorti entier et comme tout vivant des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les remplacer à lui seul.

La première impression qu'éprouve l'archéologue en abordant l'étude de ces longues murailles toutes couvertes de tableaux et d'inscriptions finement gravées, c'est le sentiment de son impuissance. Il faut choisir et se borner sous peine de

#### FAITES PAR M. DE ROUGÉ.

voir le temps s'écouler et le travail grandir devant soi à chaque fois que l'examen devient plus attentif. Nous avons copié. copié sans relâche, pendant que la photographie multipliait ses épreuves partout où le jour éclairait suffisamment la gravure des tableaux et des inscriptions choisies, Edfou est le véritable répertoire de la mythologie égyptienne. Sans doute le génie grec se sera fait jour dans quelque détail, mais le fond de la religion antique n'est pas sensiblement altéré; tout au plus pourra-t-on attribuer à l'esprit nouveau un développement inusité des mythes. Si l'on en excepte les hymnes funéraires, les textes religieux d'une certaine étendue sont extrêmement rares sur les monuments pharaoniques : nous n'avons rencontré de développements analogues à ceux d'Edfou que dans le seul temple d'Abydos, construit par Séti I, et où nous avons recueilli des hymnes très-importants. Edfou reste donc extrêmement précieux sous ce rapport; comparées aux représentations de Philo, qu'elles complètent, les figures et les légendes de ce temple forment un sujet d'études inépuisables dans le domaine de la religion égyptienne : nous en rapportons une énorme série d'inscriptions.

Les soubassements des diverses parties du temple présentaient également un sujet d'études attachant pour nous. Leur décoration se compose de véritables traités de géographie conçus dans l'esprit du temps et dont voici le programme invariable : le souverain offre ses hommages aux Dieux du temple, auxquels il est censé amener et présenter toutes les régions de son empire. Dans les listes les plus étendues, chaque province est escortée de ses villes principales, dont les meilleurs produits sont souvent énoncés. D'autres séries de tableaux et d'inscriptions énumèrent les Dieux vénérés dans chaque localité. Nous avons aussi complète la copie de ces précieux documents.

7. Monuments du temps de la domination romaine. — Souterrain du temple de Dendérah. — Légendes et tableaux religieux.

Je me suis moins arrêté aux derniers temples de style égyptien, construits du *temps des Romains*; ce n'est pas que l'étude n'en puisse être profitable, mais leurs inscriptions rebutent l'archéologue par leur tracé confus et le mauvais style des ca-

# 176 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE

ractères, qui sont souvent effacés ou difficiles à lire, parce au'ils étaient gravés en relief sur des blocs de grès. Je citeni pourtant un soulerrain découvert depuis peu de temps dans la partie méridionale du grand temple de Dendérah : la seule entrée était dissimulée par une pierre mobile et qui semblait faire partie de la décoration de la salle. Déplacée par hasard. elle donna accès dans une suite de couloirs et de petites chambres obscures, où peut-être s'accomplissaient les épreuves des initiations. Il est certain que, malgré l'état de dépendance où se trouvait alors le pays, on lit sur diverses portes de ce souterrain la défense d'v laisser pénétrer les profanes ; les Asiatiques et les Grecs eux-mêmes en sont exclus nominativement. Les représentations sont du reste analogues à celles qu'on voit dans les autres parties du temple. Nous en avons fait une étude suffisante, en copiant toutes les légendes qui accompagnent les tableaux religieux dont les parois sont couvertes sur une longueur de plus de 50 mètres.

Tels sont les principaux résultats de nos explorations : elles se sont étendues depuis le site de Tanis jusqu'à l'île de Phile: les fouilles dirigées par M. Mariette n'ont pas encore dépassé cette limite. Nous avions pu d'ailleurs nous convaincre, par un premier apercu, en remontant le Nil, que les trois mois qui nous restaient avant les chaleurs ne suffiraient pas à terminer la partie la plus essentielle de notre mission. Quand nous avons regagné le Caire, les symptômes de la fatigue commencaient aussi à se faire sentir et nous avertissaient qu'il fallait prudemment songer au retour, malgré le regret que nous éprouvions de laisser de côté plusieurs localités d'un haut intérêt. Si le climat d'Egypte est excellent pendant les mois d'hiver, il n'en est pas moins vrai qu'un travail intellectuel trop assidu y devient bientôt très-pénible, et qu'il laisse souvent des traces fâcheuses dans l'organisation. On n'v dépasse pas impunément une certaine mesure : cette première récolte était d'ailleurs tellement abondante, qu'une longue vie de travail ne suffirait pas à l'épuiser.

C'est un devoir pour moi, avant de terminer ce premier rapport, de rendre hommage au zèle de mes compagnons de voyage, sans l'aide desquels ma mission eût êté bien incom-

#### FAITES PAR M. DE ROUGÉ.

plétement remplie. Ils n'ont jamais faibli devant les travaux incessants que nous imposait l'abondance des matériaux, et qui donnaient souvent à ce beau voyage une physionomie trop sévère. Je dois aussi des remercîments à M. Mariette, qui nous a si habilement guidés et qui a souvent secondé mon fils dans la pénible copie de longues inscriptions.

M. Wescher a déjà fait connaître à Votre Excellence les bons résultats qu'il a obtenus : la philologie et l'histoire y trouveront largement leur profit ; je ne puis que rendre le meilleur témoignage de son savoir et de son zèle pour la science : le déchiffrement des graffiti si nombreux, relevé par lui dans les tombeaux de Bab-el-Molouk sera cité particulièrement comme un chef-d'œuvre de patience et de sagacité 1. Quant à la collection des photographies exécutées par M. de Banville, elle a déjà réuni les suffrages des connaisseurs de cet art difficile. Il a su rendre les figures avec toutes les finesses du modelé. la vue des monuments avec les demi-teintes et la vérité de la perspective avec une netteté dont nous n'avions pas encore vu d'exemple dans les photographies rapportées d'Égypte. Artiste jaloux de la perfection, et toujours en quête du mieux, il a su approprier ses procédés aux variations de la chaleur et de la lumière, et à la nature même de chaque objet qu'il devait reproduire.

Ainsi secondés et sur un sol aussi riche encore, nos labeurs ne pouvaient pas être inféconds: nous avons la conscience d'avoir rempli fidèlement, et dans la mesure de nos forces, la mission qui nous était confiée, et nous espérons que la science y pourra longtemps puiser d'utiles renseignements.

J'aurai l'honneur de développer à Votre Excellence, dans un rapport plus détaillé, les faits nouveaux que la première étude de nos inscriptions m'aura successivement révélés. Ce premier aperçu de nos travaux aura pu faire comprendre à combien de questions intéressantes il faudra nécessairement toucher dans cet examen : questions ardues, insolubles jusqu'à nos jours, mais qu'il faut aborder résolûment aujourd'hui, puisque la découverte immortelle de Champollion a

<sup>1</sup> Nous donnerons le rapport de M. Wescher dans le prochain cahier.

# 178 NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE.

mis les éléments de la discussion entre nos mains, et parce qu'elles s'imposent à l'historien des temps antiques comme un des premiers sujets offerts à ses méditations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre, de votre Excellence,

------

Le très-humble serviteur, Vicomte E. DE Rougé, de l'Institut.

# Histoire catholique.

# HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS

Par M. l'abbé ALLIEZ, chanoine honoraire de Fréjus '.

Les Annales ont raconté la touchante et solennelle prise de possession de l'île Saint-Honoré, berceau de la célèbre abbave de Lérins, faite par Mgr Jordany, évêque actuel de Fréjus<sup>2</sup>. Le pieux et éloquent prélat venait à peine de monter sur le siège de saint Léonce, qu'il concevait la noble pensée de recouvrer pour la religion cette terre illustre, consacrée, en un seul jour, par le sang de cinq cents martyrs, et où la science et la perfection monastique ont pendant longtemps jeté un si grand éclat. Grâce au concours généreux de ses diocésains, il eut bientôt la consolation de réussir; et nous savons que le plus ardent de ses vœux serait de pouvoir rétablir là quelque chose de ce qui existait autrefois, une nouvelle communauté religieuse qui fit revivre l'ancienne, ou du moins une maison de retraite et d'étude où de vénérables prêtres viendraient abriter les derniers jours de leur vie et rallumer le feu des saintes lettres. Pour le moment, l'île est confiée à quelques religieux de Saint-Pierre, envoyés par M. l'abbé Fissiaux, de Marseille, qui y ont fondé un orphelinat de jeunes gens et s'y adonnent à l'agriculture. Sans doute, nous écrierons-nous à notre tour, leur œuvre est bien modeste; mais, comme les premiers cénobites dont ils occupent la place, n'ont-ils pas entre leurs mains les deux moyens, les deux éléments qui sauvent les âmes et régénèrent la société : la prière et le travail?

Mgr de Fréjus, en arrivant dans son diocèse, y trouva aussi un savant ecclésiastique qui, depuis plusieurs années, y travaillait à une histoire complète du monastère de Lérins. Il l'encouragea vivement à continuer ou à achever son entreprise; et c'est cet ouvrage que nous voulons faire connaître

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 2 vol. grand in-8°, t. 1, 523 pages; t. 11, 496 pages, Paris, chez Bray, rue des Saints-Pères.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> N° de février 1859, t. xix, p. 162 et 163 (4° série).

# 180 HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS

aujourd'hui. Ce sera, en partie, une réponse à la question que faisait ici même, naguère, une voix connue et aimée, en demandant ce qu'étaient devenus *Lérins*, Luxeuil, Cluny, etc.<sup>1</sup>.

Né sous le beau ciel et sur les gracieux rivages dont les riantes îles de Lérins ne sont pas un des moindres ornements, M. l'abbé Alliez, chanoine de Fréjus, s'est épris, de bonne heure, d'un filial amour pour l'antique monastère. Il a voulu en refaire l'histoire et appeler sur elle l'attention de ses contemporains. Excité par le goût des recherches historiques, qui s'est si heureusement répandu de nos jours, il a fait de cette œuvre le but de tous ses travaux. l'œuvre, en un mot, de sa vie, et n'a rien épargné pour la mener à bonne fin. Les ressources qu'il avait à sa disposition étaient loin d'être abondantes. Il y a, il est vrai, la Chronologia Lerinensis<sup>2</sup> de Vincent Barrali, publiée en 1613, ouvrage précieux et plein de détails; mais outre qu'il a été écrit trop vite et sans un esprit suffisant de critique, il offre une grande confusion de matières et n'est pas toujours exact. Il fallait y discerner le vrai du faux, en redresser les erreurs, en remplir les lacunes. La découverte des archives de Lérins, transportées d'abord à Draguignan, et dans ces derniers temps à Nice, pouvaient aussi lui être d'un grand secours ; aussi a-t-il passé de longues heures à les explorer et à en retirer les documents les plus importants. M. Alliez a su enfin se procurer plusieurs manuscrits et s'entourer de tous les ouvrages, tant anciens que modernes, dans lesquels il a pu trouver quelque chose sur Lérins. On est étonné de l'érudition dont il fait preuve et des rudes labeurs auxquels il s'est livré pendant plus de trente ans. Le fruit de ces laborieuses études a été la publication de trois volumes qui nous ont vivement intéressé, et qui devront prendre place dans les bibliothèques sérieuses. Avant de nous donner l'Histoire du monastère, il avait publié, en 1860, sous le titre : Les fles de Lérins, Cannes et les rivages environnants<sup>3</sup>, un premier volume

<sup>1</sup> M. le chan. Jaquemet dans un article sur l'Abbaye de Saint-Denys, dans les Annales, n° de février 1803, t. vii, p. 110 (5° série).

<sup>2</sup> Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum insuls Lerinensis; 1n-4°, Lugduni, 1613.

<sup>3</sup> Vol. grand in-8° de vii-506 pages; Paris, Didier; Marseille, libr. Bey.

#### PAR M. LE CHAN. ALLIEZ.

qui lui a bien préparé les voies. Les deux autres n'ont pas tardé à suivre, et ce sont ceux qui vont faire l'objet de notre courte appréciation.

Voici d'abord comment fut fondé le monastère. Mais, avant, disons quelques mots des lieux sur lesquels il s'élevait. Nous les empruntons au premier travail de M. Alliez:

« A l'extrémité orientale de la Provence, on voit, en face de » Cannes, deux îles qui rappellent les sites les plus poétiques » de la Grèce et de l'Italie: ce sont les îles de Lérins. La plus • rapprochée de la terre ferme, l'île Sainte-Marguerite, servit » longtemps de prison d'État; c'est là que, durant de longues » années, gémit le mystérieux prisonnier connu sous le nom » de Masque de fer 1. L'autre, l'île Saint-Honorat, conserve en-» core les restes d'un monastère qu'ont immortalisé la science » et la piété de ses enfants. L'île Sainle-Margúerite est nom-» mée Léro par les anciens géographes; celle de Saint-Honorat » porta autrefois le nom de Lerina et de Planasia. » Raymond Feraud, dans un poëme intitulé: La Vida de sant » Honorat, donne une singulière étymologie du nom de ces » iles. Selon lui, parmi les serpents qui les couvraient jadis, » deux se faisaient remarquer par leur force et leur voracité: » l'un se nommait Lery, et l'autre Rin, d'où est venu le nom » de Lyrins ou Lérins<sup>2</sup>. » Une étymologie plus sérieuse, et qui paraît certaine, se » tire d'un temple élevé dans l'île Sainte-Marguerite, en l'hon-

» tire d'un temple élevé dans l'île Sainte-Marguerite, en l'hon-» neur de *Léro*, guerrier ou pirate dont les actions excitèrent » l'admiration ou la terreur de ses contemporains. Strabon,

<sup>1</sup> On sait toutes les conjectures que les historiens et les romanciers ont faites sur ce personnage. Les uns ont dit que c'était un frère de Louis XIV que le grand roi voulut faire disparaitre; les autres que c'était le fameux Fouquet, etc. Une dernière version a été donnée il y a deux ou trois ans. M. Camille Rousset, auteur d'une *Histoire* estimée de Louvois et de son administration, prétend que le *Masque de fer* ne fut autre que M. Mallioli, ministre du duc de Mantoue, qui avait promis de livrer Casal pour favoriser les projets de Louis XIV sur le Milanais et qui manqua à sa parole. Livré par la mère de Victor Amédée, alors régente du Piémont, il fut arrêté, enfermé dans la citadelle de Pignerol, et de là transféré à l'ile Sainte-Marguerite.

Per zo fum appellada en l'isla de Lerins

Cur laynz si noyrian lo Lerys et Rin.

v<sup>\*</sup> série. tome x. — N° 57; 1864. (69<sup>\*</sup> vol. de la coll.) 12

#### HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS,

» qui parle du temple <sup>1</sup>, ne dit point si *Léro* a vécu dans ces » îles, ou si son culte y fut apporté par quelque colonie grec-» que. En effet, sur les rivages de l'Asie-Mineure, on voit des » îles connucs anciennement sous le nom de *Léros* ou *Lérios*<sup>2</sup>. » La renommée dut y publier l'heureux établissement que les » Phocéens avaient fait dans les Gaules, et un navire partit » peut-être de Léros, amenant sur nos côtes de hardis coloni-» sateurs.

» On connaît l'origine des noms modernes que portent les » îles de Lérins : saint Honorat, fondateur du célèbre monas-» tère, donne son nom à *Lérina ; Lèro* prend celui de Sainte-» Marguerite, à l'occasion d'une église élevée dans les pre-» miers siècles du monastère, en l'honneur de l'illustre mar-» tyr d'Antioche <sup>3</sup>. »

Tel est le récit de M. l'Abbé Alliez 4.

D'après les témoignages les mieux avérés, c'est au commencement du 5° siècle, vers l'an 408 ou 410, que saint Honorat vint jeter à Lérins les fondements d'une des plus grandes institutions monastiques. Ce sentiment est celui de Tillemont, Mabillon, Noris, Anthelm, etc. L'auteur le préfère à l'opinion de Barrali et de Baronius, et il serait difficile de ne pas admettre ses raisons<sup>5</sup>.

Honorat était originaire, selon toutes les apparences, de

<sup>1</sup> Έν δὲ τῆ Λήρονι xal ἡρῶόν ἰστι, τὸ τοῦ Λήρωνος xeĩτaι δ'abτη πρὸ τῆς Αντιπόλεως (Strabon, Géog., l. rv, p. 281, in-fol., Amat., 1707.)

<sup>2</sup> Ἐστι δὲ xαὶ ᾿Αμοργὸς τῶν Σποράδων, ὅθεν ἦν Σιμονίδης ὅ τῶν ἰάμδων ποιητής, xαὶ Λίδινθος, xαὶ Λερῖα (Strabon, iðid., l. x, c. 5, iðid., p. 747.) — Leros (nunc Lero) propè Patmos (Pline, Hist. nat., l. iv, 25, m<sup>2</sup> 5.) — Leros in Cariæ ora (ibid., l. v, c. 36, m<sup>2</sup> 2).

<sup>3</sup> Illa olim vocata Lero nune dicitur Su-Margaritz, à sacro sacello primi sœculis inibi in honorem dictæ Virginis consecrate (Lecointe, Annualer seciosiast. Francorum, t. 1, p. 504). — L'auteur anonyme d'un mémoire manuetit dit : « Le nom de sainte Marguerite ne se trouve pas dans les anciens par-» tyrologes, et l'on sait qu'elle n'est devenue célèbre, surtout en Europe, que » dans le 11° siècle. »— Mabilion pense au contraire (Veters analesta, t. n, al finem) que le culte de cette sainte fut bientôt répandu dans le monde chrétien : il a trouvé son nom dans les Litanies anglicanes qu'il a éditéen, et qui, scion lui, appartiennent au 5° siècle.

<sup>1</sup> Les iles de Lérins, p. 1.

<sup>3</sup> Hist. du monastère de Lérins, t. 1, p. 12.

PAR M. LE CHAN. ALLIEZ.

Toul, en Lorraine. Il appartenait à une famille encore païenne. qui jouissait d'une grande fortune et comptait des consuls parmi ses membres. Conquis au christianisme, il en embrassa avec ardeur les vertus et les doctrines. Il se distingua surtout par une tendre charité envers les pauvres auxquels il distribua ses biens, et, comme toutes les âmes d'élite de cette époque, il résolut d'aller ensevelir au désert une vie dont le monde n'était pas digne. Son père et un frère aîné, nomme Venance, s'efforcent en vain de le détourner. Ce dernier est subingué lui-même par la grâce, et tous deux, sous la conduite de Capraise, vénérable et saint vieillard qui avait déjà blanchi dans la contemplation et la pénitence, ils partent pour l'Orient afin d'aller chercher dans les Laures de la Thébaïde cette obscurité, ce recueillement, cette perfection qu'ils ne pouvaient trouver dans leur patrie. Mais Dieu avait d'autres desseins. Il destinait Honorat à doter l'Occident des merveilles que les Paul, les Pacôme, les Antoine avaient créées en Égypte. L'Occident avait, en effet, besoin, à son tour, nous dit excellemment l'auteur. « d'intercesseurs et de modèles, car les » épreuves commencaient en ce moment pour lui : l'Italie, la » Gaule, l'Espagne tremblaient sous les pas des barbares : » l'empire romain était ébranlé par les attaques de cent » neuples conjurés contre lui, tandis que la corruption et la » mollesse de ses défenseurs ne pouvaient présenter qu'une » résistance impuissante. Dieu voulait, dans sa miséricorde. • préparer des refuges pour l'infortune, susciter des média-» teurs qui se placeraient entre les oppresseurs et les op-» primés; oùvrir des asiles où la religion conserverait in-» tacts les germes de la civilisation vainement confiés à une société vermoulue, et où son action puissante, retrempant » les âmes affaiblies et les élevant à un degré de force morale » inconnu jusqu'alors, montrât ce dont l'homme est capable. » quand il sait lutter contre lui-même et se confier pleine-» ment en Dieu. »

Arrivés donc sur les rivages de la Messénie, les pieux voyageurs s'y trouvent tout à coup arrêtés. Venance y meurt, et Honorat, conduit par une main qu'il ignore, se sent pressé de revenir sur ses pas et de retourner vers les lieux qu'il a quit-

#### 184 HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS,

tés. Il séjourne quelque temps en Italie, et particulièrement en Toscane, sur les côtes de laquelle de saints anachorètes et des cénobites nombreux lui offraient d'avance une image de la vie qui l'appelait. L'histoire rapporte que c'est là aussique saint Martin vint puiser la règle qu'il devait introduire dans ses monastères de Poitiers et de Tours.

Honorat ne crut pas cependant devoir s'y fixer. Poursuivant sa marche, il se rendit dans le diocèse de Fréjus. Saint Léonce, qui en était l'évêque, comprit tout de suite la mission de l'homme prédestiné que lui envoyait la Providence, et il le décida à rester auprès de lui. Pour favoriser l'amour de la solitude qui faisait son principal attrait, il lui désigna d'abord pour retraite le cap Roux, qui n'était qu'à une petite distance de la ville épiscopale. Mais plusieurs disciples étant venus se placer sous sa direction, et la renommée de leurs vertus ayant attiré autour d'eux un grand concours de peuple, Honorat et ses enfants voulurent s'y dérober en allant s'établir, toujours sans doute sous l'inspiration de saint Léonce, leur pontife, dans une ile un peu plus éloignée, et qui n'était peuplée que par de malfaisants reptiles, c'était Lérina.

Dès qu'ils y ont mis le pied, les serpents dont elle était infestée disparaissent ou cessent d'être dangereux. Les eaux, jusque-la refusées à cette terre, y coulent en abondance. La temple s'y élève pour le culte divin, des demeures y sost construites pour les religieux, et c'est ainsi que prit naissance un des plus célèbres monastères des Gaules. Nous trouvons ici, sur ces îles habitées par les moines, une ravissante page de saint Ambroise que nous ne pouvons nous empêcher de citer :

« C'est là, disait déjà de son temps le grand évêque de Mi-» lan, c'est dans ces îles jetées par la main de Dieu, comme » un collier de perles sur la mer, que se réfugient tous ceux » qui veulent se dérober aux charmes des plaisirs déréglès; » c est là qu'ils fuient le monde, qu'ils vivent dans une exacte » tempérance pour échapper aux embûches de cette vie. La » mer leur donne comme un voile et un asile secret à leurs » mortifications. Elle les aide à acquérir et à défendre une » continence parfaite, en leur offrant une retraite où tout est

#### PAR M. LE CHAN. ALLIEZ.

grave et sérieux. Rien n'y trouble la paix, tout accès est
 fermé aux sauvages passions du monde. Le bruit mystérieux

des flots s'y marie au chant des hymnes, et, pendant que les

» vagues viennent se briser avec un doux murmure sur ta

- » plage de ces îles heureuses, de leur sein on entend monter
- » vers le ciel les paisibles accents du chœur des élus 1. »

Citons encore ce que dit de Lérins M. Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méridionale.*:

« A peine fondé, ce monastère fut une école célèbre de théo-» logie et de philosophie chrétienne où se formaient les hom-» mes les plus distingués de la Gaule entière par le talent et » le savoir. Presque tous les abbés de ce monastère, en mê-» me temps chefs de cette école, devinrent d'illustres évêques » qui apportèrent à l'Eglise gauloise la science et la doctrine » dont elle avait besoin, et qui ne lui seraient pas venues d'ail-» leurs. En général, ce furent ces évêques ou ces prêtres sortis » des cloîtres de Lérins ou de Saint-Victor, qui formèrent la » partie érudite et savante du clergé ou de l'épiscopat gallo-» romain, celle qui pouvait et devait concilier au corps entier » une grande considération morale<sup>2</sup>. » Les principaux de ces grands évêques et des personnages éminents qui accoururent dès les premiers temps à Lérins

éminents qui accoururent dès les premiers temps à Lérins, non-seulement de la Gaule, mais des divers points de l'Europe, sont, on le sait :

Saint Maxime, originaire des Alpes, et qui devait y retourner pour occuper le siége de Riez;

Saint Eucher, archevêque de Lyon, qui a célébré d'une manière si éloquente les charmes de la retraite où s'était écoulée la première partie de sa vie;

Saint Vincent, l'immortel auteur du *Commonitorium*, et dont le nom est devenu inséparable de celui de Lérins;

Salvien, appelé le Jérémie de son siècle ;

Saint Fauste<sup>3</sup> et saint Patrice, venus de la Grande-Bretagne;

<sup>1</sup> S. Ambroise, Hexameron, l. 111, c. 5, n. 23; Patrol. latine, t. xiv, p. 165.

<sup>2</sup> Fauriel, Hist. de la Gaule mérid., t. 1.

<sup>3</sup> En voyant le titre de saint attribué à Fauste, nous avons d'abord cru que

M. l'abbé Alliez se trompait, nous souvenant très-bien que de gravés auteurs

Saint Cassien, plus tard abbé de Saint-Victor ; Saint Hilaire, d'Arles, saint Loup de Troyes ; Saint Césaire, également évêque d'Arles.

Rappeler de pareils noms, n'est-ce pas dire assez ce que fu Lerins, dès son berceau ? N'est-ce pas porter assez haut se gloire et sa juste renommée ? Mais, à côté de ces grands hommes, dont l'histoire particulière se mêle avec charme i l'histoire générale, quelle multitude d'âmes d'élite, moins connues du monde, mais bien connues de Dieu et de ses anges, vinrent se perfectionner à Lérins et lui firent donner par l'admiration émue et reconnaissante des fidèles, le surnom populaire et à jamais mérité d'Ile des saints !

Après avoir ainsi retracé la fondation de saint Honoral, M.Alliezentre dans de curieux et intéressants détails sur la rèple qu'il donna à ses religieux et que lui empruntèrent plusieurs autres fondateurs. Il nous montre ensuite la plupart des premiers abbés, recherchés et enlevés, malgré eux, pour les principaux siéges des Gaules, et même de l'étranger. Saist Honorat fut élevé sur celui d'Arles. Il y eut pour successeur saint Hilaire qu'il était allé arracher lui-même au siècle où il se débattait contre sa vocation, et de qui nous avons, sur sa vie et ses vertus, le beau panégyrique qualifié par Charles Nodier, de « chef-d'œuvre de touchante éloquence et de sep-

sibilité, » et prononcé, le jour anniversaire de la mort du saint, en présence et aux applaudissements d'une foule immense accourue pour l'entendre.

Saint Hilaire fut un des grands évêques de cette époque, Il est à regretter que M. Guizot, dans une espèce de parallèle le lui avaient contesté, et que son nom avait été même retranché de plasieurs martyrologes; mais il nous donne des preuves qui paraissent décisives. Il en fait autant pour *Cassien* sur lequel il y avait encore plus de doutes. Il eurait pu, en ce qui concerne *Fauste*, ajouter le témoignage d'une des dernières éditions de *Godescard* où nous avons trouvé une note tout à fait dans le même sens (Vie des saints, 1856, t. x, p. 254).

On doit savoir bien bon gré aussi à M. Allies d'avoir, par une dissertation savante, complétement vengé Lérins de l'accusation de semi-pélagianisme portée contre lui et ses premiers abbés. Nous ne faisons que mentionper ici cette dissertation, parce que notre excellent ami, M. le Directeur des Annales, en a déjà préparé plusieurs extraits qu'il se propose de publier dans le prochain cahier, comme appendice au présent article.

#### PAR M. LE CHAN. ALLIEZ.

qu'il a cru devoir faire entre lui et saint Loup, ne lui rende pas suffisamment justice. Le savant historien du *Monastère* de Lérins relève ce qu'il y a dans ce rapprochement de partial et d'incomplet, et, tout en s'inclinant avec respect devant la grande figure du vainqueur d'Attila, il prouve que celle de l'évêque d'Arles ne lui est pas inférieure.

Il nous explique aussi de la manière la plus satisfaisante le différend qui s'éleva entre saint Hilaire et le pape saint Léon I<sup>er 1</sup>, et il nous fait assister à la belle mort par laquelle il couronna sa longue et sainte carrière.

Le monastère de Lérins continua longtemps encore à prospérer et à briller d'un vif éclat. Il fui pendant plus de trois siècles une école de piété et de science. A la suite des chefs illustres qui en furent les pères et que nous avons nommés, Dieu suscita d'autres hommes animés du même esprit, pleins du même zèle, qui surent le conserver dans la régularité ct la ferveur primitives, ou l'y rétablir, dès qu'il se manifestait le moindre relâchement.

Il a compté, dans ses 1380 ans d'existence, environ 160 abbés, presque tous recommandables à un titre ou à un autre. Il fonda ou dirigea plusieurs autres monastères d'hommes et de femmes, et entretint constamment les meilleures relations avec les principales abbayes de la chrétienté.

C'est de là que partirent saint Patrice d'abord, et puis saint Augustin pour aller évangéliser l'Irlande et l'Angleterre. Le premier y avait fait un long séjour, et le second y passa, en venant de Rome, avec une lettre de recommandation du Pape.

Une réforme importante se fit à Lérins dans la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle : l'introduction de la règle de saint Benoît.

Des divisions intestines et de graves désordres dont M. l'abbé Alliez nous semble parfaitement indiquer les causes les plus plausibles, s'étant produits parmi les religieux, la Communauté, selon Barrali, pour ramener dans son sein l'union et la discipline, envoya chercher elle-même au monastère de Saint-Aignan, à Orléans, maison de l'ordre du Mont-Cassin, un

<sup>1</sup> Voir encore, sur les doctrines de Lérins et sur ce différend, le docte et s regrettable abbé Gorini. *Défense de l'Église*, t. 1, p. 103, 104 (3° édition).

#### HISTOIRE DU NONASTÈRE DE LÉRINS,

saint abbé nommé Aygulphe, d'une famille distinguée, et jouissant d'une grande réputation de fermeté et de sugent. Aygulphe résista quelque temps aux instances qui lui étaient faites. Il finit par céder et se rendit à Lérins. D'autres auteus prétendent qu'il fut imposé d'autorité par le roi Clotaire.

Quoi qu'il en soit de ce point historique, qu'il est difficile de décider, il est certain que, sous la direction d'Aygulphe, l'ordre, la paix et la régularité la plus édifiante se rétablirent promptement au milieu des enfants de saint Honorat. Il subfitua à la première règle celle qui était généralement suivie alors, et qui lui paraissait beaucoup mieux appropriée aux besoins de l'époque. « Comme un médecin habile, il enleva » des cœurs les germes des anciens vices, et mit à leur place » l'amour de l'abnégation et le désir de la sainteté. Aussi les » religieux vivant d'une vie toute céleste, offrirent-ils de » nouveau l'image d'une société angélique 1. » Tout cela ne put néanmoins s'accomplir sans exciter quelque mécontentement. Deux moines, esprits brouillons et mondains, impatients de tout joug, et d'un caractère violent et harbare, fomentèrent de sourdes révoltes et résolurent de se défaire du couragenx et énergique abbé. Aidés de plusieurs étrangers qu'ils avaient associés à leur complot, ils s'emparent, à un jour donné, de lui et des cénobites qui lui sont le plus fidèles, les jeltent dans un cachot et les soumettent aux traitements les plus indignes. Craignant bientôt d'être punis de leur crime, ils les entraînent avec eux dans un navire amené de la côle. et vont les faire périr dans un ilot voisin de la Sardaigne.

Mais cette mort même, suivie de nombreux miracles, affermit, scella la nouvelle réforme et en assura le triomphe. Arrosé de ce sang généreux, et ranimé par la greffe puissante qui venait le couronner, le vieux tronc planté par saint Honorat refleurit plus que jamais, et cette terre privilégiée en recueillait de plus en plus les fruits abondants et précieux, lorsqu'un nouvel événement faillit le déraciner pour toujours.

Mgr l'évêque de Fréjus a admirablement résumé, dans un

<sup>1</sup> Paucis elapsis diebus, congregatio angelicam ducens vitam in terris ità in cœlestibus disciplinis viguit sicut monasterium ante floruerat (Chronologis Litinensis).

de ses mandements, cette page émouvante des annales de Lérins :

« Vers l'an 730, dit-il, les Sarrasins, disciples sanguinaires
» de Mahomet, ròdaient sans cesse le long des côtes de la Pro» vence, portant partout la dévastation, l'esclavage et la mort.
» L'île de Lérins ne pouvait échapper à leur convoitise et à leur
» haine furieuse contre le nom chrétien.

» Les religieux de Lérins, au nombre de plus de 500, avaient
» alors pour supérieur le saint abbé Porcaire, homme d'une
» éminente vertu. Sentant sa communaulé menacée des rava» ges et des cruautés que semait de toutes parts l'invasion
» musulmane, Porcaire voulut en prévenir ses religieux,
» pour les y préparer. Il les réunit en chapitre, et leur parla
» en ces termes:

« Mes bien-aimés, je vous annonce la joie éternelle. Dieu a » choisi notre île pour en faire l'objet particulier de son » amour. Il l'a sanctifiée, cultivée, prolégée, et, semblable à » une vigne dont les racines sont profondes, elle jette au-» jourd'hui dans tout l'univers ses rameaux vigoureux. Main-» tenant, comme un bon père de famille, qui, visitant sa vi-» gne, objet de tous ses soins, la livre à des ouvriers, afin » qu'ils en tirent du vin pour les noces de l'époux, ainsi, » mes frères et mes pères, le doux Seigneur Jésus, qui a dai-» gné souffrir pour nous, veut que vous suiviez l'agneau sans » tache, immolé pour nos crimes, jusqu'à son immortelle » gloire, et il vous invite pour cela à conquérir la palme du » martyre. Ne craignez rien, mais que vos âmes se fortifient » dans le Seigneur. Dans deux jours, les ennemis de notre foi » vous environneront pour vous égorger. Purifiez vos cœurs, » afin que vous puissiez les offrir immaculés au Sauveur » Jésus. »

» Ces paroles enflammèrent le courage des saints religieux.
» Ils pleurèrent de joie dans l'attente du martyre. On se hâta
» de cacher les saintes reliques, ponr les soustraire aux pro» fanations. Seize jeunes gens, qui étaient là pour leurs étu» des, et trente-six des plus jeunes religieux furent renvoyés
» en Italie, afin qu'ils échappassent à l'apostasie ou à la mort,
» et qu'ils pussent, en revenant, relever le monastère de ses

## 190 HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS,

» ruines. Sur les 500 religieux qui restèrent, il n'y en eut que » deux, Columbus et Eleuthère, qui voulurent se cacher dans » un antre, près du rivage, pour se soustraire à la mort. Co-» lumbus, indigné bientôt de sa lâcheté, ne tarda pas à en » sortir pour mèler son sang à celui de ses frères. Les Sarra-» sins étaient là, couvrant la mer de leurs navires, comme » des bêtes féroces qui guettent leur proie. Tout à coup. ils se » précipitent pleins de rage sur l'île et ils massacrent la tribu » sainte, pendant qu'elle est en prière, avec tous les raffine-» ments de la plus cruelle barbarie. Tout tombe sous leurs » coups acharnés; croix, vases sacrés, autels, églises, monas-» tère, tout est dévasté, jeté à la mer ou livré aux flammes. » Quatre religieux seulement, jeunes et beaux, sont épargnés. » Les barbares les emmenaient avec eux comme prisonniers. » mais ils furent obligés de débarquer, non loin de là, sur » un rivage couvert de bois. Les religieux en profitèrent pour » briser leurs chaînes et se sauver dans la forêt. Après la re-» traite des barbares, ces religieux revinnent à Lérins pour » donner la sépulture aux martyrs. La terre était couverte de » leurs cadavres, et tout inondée de leur sang. Devenue leur » tembeau, cette terre est doublement sacrée. G'est une reli-» lique précieuse, digne de la vénération des siècles 1.

Les religieux envoyés en Italie, allèrent de leur côté se présenter au pape S. Grégoire III, qui les reçut avec bonté, et pleura sur leurs infortunes, mais il ne put pas leur donner grand appui. Ce fut plus tard, son successeur, Elienne II, venu en France pour sacrer Pepin (751), qui leur valut la protection du jeune roi. L'abbé Eleuthère vint lui-même à Kiersi déposer au pied du trône l'humble demande de ses frères, et soutenus, par ses secours non moins que parsa puissance, ils rendirent à Lérins une partie de sa splendeur et de sasalutaire influence. Ils eurent aussi beaucoup à se louer de Charlemagne et de plusieurs des monarques qui vinrent après lui.

C'est ainsi que les œuvres saintes, que les institutions religieuses survivent presque toujours à une ruine complète. « Au milieu de toutes les vicissitudes de la terre, il y a pour

<sup>1</sup> Ex manuscriptis Lirin., apud Barrall.

# PAR M. LE CHAN, ALLIEZ.

» les monuments sacrés comme une vie impérissable, que » Dieu leur communique : tour à tour ils dorment et se ré-

» veillent dans leur solitude, avec les phases diverses de l'im » mortelle Eglise à laquelle ils appartiennent. »

A partir de cette époque, Lérins eut encore plus d'un jour de gloire, et revit accourir vers elle une foule de nobles âmes et de pieux pèlerins. Des donations nombreuses lui furent. faites dans les 10°, 11° et 12° siècles; mais ce fut ce qui la perdit.

« L'abbaye, enrichie par la piété généreuse des fidèles, dit encore Mgr l'évêque de Fréjus, ent à redouter une invasion plus funeste que celle des barbares, celle des convoitises, de la cupidité et des mœurs sensuelles qui, d'ordinaire, accompagnent les richesses. Sous l'influence de plusieurs abbés, zélés défenseurs de la discipline monastique, tels que saint Odilon de Cluny, André de Fontaine et autres, elle résista longtemps à cette invasion; mais le relâchement vint à bout de s'y introduire, et lorsqu'elle fut sécularisée en 1788, elle ne comptait plus que quelques religieux qui moururent obscurément dans leurs familles.

Dans le chapitre XVII de son histoire, M. l'abbé Alliez développe d'excellentes considérations sur le régime des commendes. Il fait ressortir, sous toutes leurs faces, les abus dont il était entaché, et le coup terrible qu'il devait porter tôt ou tard aux fondations les plus respectables. Il achève entin d'éclaircir, de débrouiller, avec les plus louables efforts, les derniers faits qui lui restent à raconter; et ce n'est pas certainement un petit mérite que de se faire suivre jusqu'à la fin par ses lecteurs.

Nous nous arrêtons nous-même ici, croyant que ce que nous avons dit et cité de l'ouvrage de M. l'abbé Alliez, suffira pour le faire connaître et apprécier.

Que pourrions-nous, au reste, ajouter à l'éclatant hommage que lui a rendu un des juges les plus compétents en ce qui concerne l'histoire des communautés religieuses, M. le comte de Montalembert?

Voici, en effet, la lettre que l'éloquent auteur des Moines d'Occident a adressée à l'auteur de l'Histoire de Lérins :

# HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS.

La Roche en Brény, 16 décembre 1862.

«Monsieur le changing autorion it. » Vous m'avez rendu un service essentiel, en me procurant, » par votre excellent livre, le moven d'étudier les annales de » Lerms sous un jour alissi nouveur que vanjer avec the ta-» cilité dont vous satirant temposra grésicente qui s'occupent » d'histoire monastique : je vous en dois, pour ma part, une » reconnaissance entière » Si j'avais, connu ,plus tôt voire, savant, et consciencieux » travail, les pages que l'ai écrites dans les Moines d'Occident » sur les premiers temps de celle celèbre abhaye eussent élé » moins courtes et moins incomplètes. Yous avez, d'ailleurs, » très-bien fait de ne pas yous borner à raconter les siècles » où la gloire de Lerins brille d'un éclat si pur. L'histoire de » l'Eglise est l'histoire de la vérite. Il faut savoir la dire tout » entière. Les excès révoltants de la commende, et tant d'au-» tres abus, doivent êtro reconnus et signalés ne fui-ce que » pour expliquer, la catastrophe à jamais lamentable qui a » englouti ces magnifiques créations de la foi et de la généro-» sité de nos aïeux, oup compildid sofiror su our toit » Vous, avez gravé voire nom, Monsieur Labbé, sur les dé » bris d'un des plus, fameux sanctuaires de l'Ordre monasti-

» que et, desormais, votre souvenir sera inseparable de celui 

t inventé en quelque sorte lui-méme en sortant spon-Nous regardons comme une vraje forfune, de pouvain terminer cet article par de si belles paroles. . 1

> and a star which a second Description of .11 Changing de Notre Dame de Ratis

discount and invites adulting the a factor of the decision of the termine the second second

ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS DES PEUPLES DE L'EUROPE. 193

# ORIGINE GORIENTALE ("ET INIGRATIONS", DIVERSES

HUNDER STOLD DESS PEUPLES DE L'EUROPERS SE S

- na na moa zob n<del>a ataz</del> apreso

En rendant compte dans notre cahler de jähviér dernier <sup>1</sup>, de l'Histoire du monde, de MM. de Riancey, nous avons d'abord reproduit toute la Table matylique des matieres du 1<sup>1</sup> volume, qui offre l'histoire du monde' depuis Adam flisqu'à Moïse. Mais après cet ensemble, nous promittes à nos lecteurs de leur faire commande le Tableau des myrations de la famille Japhélique, a laquelle appartiennent vois les pepples de notre Europé, et c'est la promesse que nous allons realiser aujourd'hui.

La connaissance de ces militations est d'une grande importance, lous pourrions dire aboutiment a récessive adjourd'hui.

En effet, une des vérités bibliques que la critique s'efforce le plus de détruire, est celle de l'unité de l'espèce humaine. De métne que l'on prélébed que l'homme a invente le langage, et avec le langage les idées qu'il représente, par conséquent Dieu, et avec Dieu, ses attributs, la religion qu'on appelle naturelle, ses dogmes et sa morale, ainsi on prétend que l'homme s'est inventé en quelque sorte lui-même en sortant spontanément du sein de la terre, 'ça et la en différenties contrées du globe.

De là viennent tous ces peuples qui se sont appelés autochthonés (autóx 0000), c'est-à-dire nés de la terre ( $\chi 0 \omega v$ ) même ( $\alpha \dot{\nu} \tau \dot{\nu} \varsigma$ ).

Ceci est parfaitement vrai pour l'homme primitif, pour l'Adam biblique. Il était né *de la terre*, et il le savait fort bien. Dieu le lui avait dit; l'Eglise catholique, qui conserve toutes les traditions, le rappelle encore tous les ans au monde, quand elle dit crûment le jour des Cendres, à tous les enfants d'Adam : « *Tu es terre, pulvis es.* »

Voir Annales, t. 1x, p. 77.

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

Quand la grande famille se sépara pour aller peupler la terre, chaque tribu emporta avec elle ce souvenir, cet acte civil pour ainsi dire de sa naissance : je suis sorti de la terre, je suis autochthone.

Mais en conservant le mot on en perdit insensiblement l'explication; alors arrivèrent les philosophes et les poëtes, qui, ayant perdu les traces de l'origine des peuples, prirent cette expression à la lettre et expliquèrent comment l'homme était sorti de la terre. Nous avons vu dans les **Annales** les explications d'Épicure et de Lucrèce; la terre produisit on ne sait comment, ni où, ni quand, ni comment, d'abord des têtes, des pieds, des bras, et le tout par hasard; puis, par hasard, les membres se réunirent un jour, et c'est ainsi que l'homme sortit de la terre<sup>1</sup>. Le grave Cicéron y met plus d'élévation : Les dieux jetèrent une certaine semence sur la terre, et cette semaille produisit l'homme<sup>2</sup>.

Pardonnons à ces philosophes, ils avaient perdu le fil de l'origine et des migrations des peuples. Les peuples existaient, ils devaient être le produit du pays ou on les trouvait.

Mais, comme le savent si bien les lecteurs des Annales, depuis environ 60 ans on a fait des études prodigieuses sur l'existence actuelle et sur l'origine des peuples orientaux ; leur langue, leurs livres religieux, leurs traditions sont connus. Avec eux, on a connu les similitudes de langage, de traditions, etc.

Et ainsi on a pu remonter jusqu'au berceau de tous les peuples, assigner et distinguer les diverses tribus qui obt peuplé la terre, les suivre dans leur marche, et désigner le pays où elles se trouvent encore en ce moment.

C'est l'origine des pouples de notre EUROPE, que va nous indiquer M. de Riancey, dans les pages que nous allons lui emprunter.

On comprend maintenant l'importance de ce travail. Il réfute complétement le système des païens ignorants que, grâce à notre système philosophique sur la religion naturelle, on a

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir l'analyse du poême De rerum natura de Lucrèce, dans les Annales, t. vii, p. 466 et 470 (5° série).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir l'analyse du traité *De legibus* de Cicéron, dans les Annales, t. 1x, p. 38 (5° série).

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

enseigné et on enseigne encore dans nos classes. Ecoutons maintenant M. de Riancey :

#### A: BONNETTY.

## MONDE OCCIDENTAL. - LES MIGRATIONS.

# CHAP. I. — Caractères généraux des races occidentales. 1. La race japhétique en Occident.

Si, détournant les regards de l'Orient, ce berceau de l'humanilé, ce siège dès empires primitifs, nous jetons les yeux maintenant sur les vastes contrées de l'Occident, terre abandonnée aux courses des nations, un spectacle nouveau va se présenter à nous. C'est tout un autre monde que nous aurons à explorer.

Jusqu'à présent la scène a été circonscrite dans les limites de l'Asie; elle s'est à peibe étendue aux bords de la Méditerranée et dans la vallée du Nil. Maintenant, c'est l'Europe qui va se révéler à la vie<sup>1</sup>.

L'Europe est le domaine privilégié de la race de Japhet, de la race « audacieuse  $^{2}$ , » intelligente, dominatrice. Elle a entendu l'oracle des premiers jours, et tandis que les fils de Sem

' Ce livre étant le résultat de longues recherches et notre opinion s'étant fondée sur une masse considérable de témoignages épars çà et là, il nous est impossible de citer une à une toutes nos preuves ; les notes dépasseraient la longueur du texte. Nous n'indiquerons que les passages les plus importants. Pour le reste, pour l'ensemble de nos idées, nous renvoyons aux ouvrages que nous avons consultés. Ce sont, indépendamment des anciens, Hérodote, Homère, Thucydide, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Virgile, etc. ; parmi les modernes spécialement : M. Cantu, Histoire universelle; Nieburh. Histoire romaine, traduction de M. de Golbery; Michelet, Histoire romaine; Poirson, Précis d'histoire ancienne; Raoul-Rochette, Histoire critique des colonies grecques, M. 48 Humboldt, Pruefung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens; Balbi, Atlas ethnographique; Amédée Thierry, Histoire des Gaulois; le professeur Ruhle von Lilienstern, dont l'ouvrage résume avec assez de clarté la question des races pélasgiques (Zur Geschüchte der Pelasger und Etrusker, etc.), et dont nous devons la traduction à l'extrême obligeance d'un de nos studieux amis, M. Emile Pepin-Lehalleur; M. Pictet, les Aryds primitifs; M. Ernest Burnouf, Essai sur le Véda; M. Cénac-Montcault, Histoire des Pyrénées; M. le baron Roget de Belloguet, Ethnogénésie gauloise; M. Noël des Vergers, l'Etrurie et les Etrusques ; les savantes études du comte Conestabile sur l'Etrurie, notamment Discorso degli Etruschi; M. Ed. Dumont, Histoire romaine, etc., etc.

<sup>2</sup> Audax Japeti genus (Horace, I Odes, 111, 27).

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

se fixeront dans les régions plus voisinés de point de départ; tandis que les enfants de *Cham*, vagabonds et errants, se prédisposeront à la servitude, elle se préparera, par ses longues et laborieuses migrations, aux grandes destinées qui lui sont réservées; elle sait qu'un jour. Celle habitera dans les tentes » de Sem et sera maître de Cham<sup>1</sup>, » et rien ne lui coûte pour se rompre à cet avenir.

Aussi Japhet a quitté de bonne heure les plateaux du Sennaar; il n'a pas attendu, pour s'éloigner de Babel foudroyée, que le joug de Nemrod insultât à son amour de la fiberté; il est parti, lançant ses fières tribus dans toutes les directions, méprisant les obstacles et y trouvant une occasion de se fortifier et de s'aguerrir.

Déjà, nous l'avons vu, les fils du Patriarche ont établi dans la Bactriane l'empire des Aryés, des « hraves, » des « fidèles;» puis ils sont descendus dans l'Inde et ils l'ont conquise sur les « noirs » et sur les « jaunes. »

# 2. Première migration arysnine. - Les Javanas.

Voici qu'il faut rechercher au nord et à l'occident les traces de leurs tribus plus aventureuses encore. Ces guerriers armés d'abord pour la défense des frontières, ou bien envoyés à la découverte, comme le « printemps sacré, » de la nation <sup>2</sup>, ce sont les « Jeunes » (Juvenes) <sup>2</sup>, les « Yavands, » les **Toinei.** » Sur eux, les « anciens de la terre » se reposaient du Soin de porter loin le renom, les mœurs, les institutions de la famille Japhétique : ils n'y ont pas manqué.

lls sont à l'œuvre, et de l'Arvâne primitive ils rayonneront, d'un côté, jusque dans la Lithuanie, jusque dans la Germanie, jusque dans les Gaules; de l'autre, en Italie, en Grèce, en Espagne.

M. Pictet a fait un ingénieux dessin, qui représente le déve-

<sup>1</sup> Dilatet Dens Japhet, et habitet in tabermaculis Som, eltque Chancas servus ejus (Genèse, 1x, 26).

<sup>2</sup> Ver sacrum, « printemps sacré » était le noim donné par les anciens au colonies de jeunes gens qui quittaient la mère-patrié et allaient former des établissements au lein.

<sup>3</sup> « Juvenis » à « juvando, » qui ad eam ætatem pervenit ut juvare pessit; » c'est l'aide de la nation première. (Pictet, les Aryds, op. cit.)



anongioi el euon nebron el run senary A eper al eb themeque i en ante el el barro de l'ham, varabonde el ertante el el interes en atta la servitude, elle le le condes destiners quantaries de l'ham el el tertante el t

Trouveront-ils devant eux des espaces completementoihdecupts 1 10 betwee the this lix and s i car la terre this sera devotue sanalebup fehr. Pentene beje, value beflandes confider, tes bordes maudites too Calink 1es autoff h retedes; anors te seront des luttes et des conquêtes trop souvent achevees par lettermination, ou an moins pan l'asservissement des vaincus. Parfois le flot montant noussera de nouveaux yenus gentre d'anciens possesseurs; vainement seront-ils les uns et les autres de la même descendance, L'acharnement, men sera que plus terrible, et l'histoire, comme la poésie jaurana, déploras le caractère impitoyable de ces guerres fratricides, Enfin, mais ces exemples seront malheureusement bien, rares, à de longues distances deux penplades se reconnaitronte, charnées d'entendre une voix amie, de retrouver un langage de tamilie, de revoir, les autels de la natrie, elles s'arnèter ont alors et posesont les armes; elles offrigont au meme, temple une, double victime, et, prenagta tempin le fieu protecteur de l'alliance inne, olles resserreront par des liens plus étroits leur antique parenté.

Mais à qui sera-t-il donné de raconter tous les pèlerinages, à qui de dire toutes les forfûnes diverses des migrations? Comment déterminer la consanguinité des fribus et des familles? A la vue d'une tribu nouvelle se révélant tout à coup dans la nuit des temps, le moyen de lui assigner une origine, de désigner son point de départ, sa route même? On est ré-

v° série. Tome x. — N° 57; 1864. (69° vol. de la coll.) 13

#### 198 ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

duit, malgré bien des recherches, on est réduit presque uniquement à des conjectures. Et pour lant il y a, avant le 13 siècle de l'ère ancienne, un certain nombre de faits, confus sans doute, et môlés étrangement de fables et de symboles; incontestables néanmoins, et inscrits en traits ineffaçables dans le caractère des nations ou sur la surface du globe.

Ainsi, la première dispersion des Aryàs paraît remonter à 2500 ans avant Jésus-Christ<sup>1</sup>. Plusieurs routes se sont ouvertes devant les voyageurs. Au nord, il est probable que les principales tribus se sont étendues graduellement vers l'Ozus: elles auraient occupé les parties habitables de la Boukhare, pour se répandre ensuite soit vers des régions plus septentrionales, soit vers la mer Caspienne. D'autres, celles que l'on désigne sous le nom d'Ario-Celtes, auraient contourné la mer Caspienne par le sud; là, elles auraient trouvé les belles et fertiles contrées de l'Ibérie et de l'Albanie, et elles y auraient fait une halte plus ou moins prolongée dont le souvenir devait survivre à leurs établissements. Plus tard, des essaims nouveaux auront continué la route vers l'Occident, en laissant aux pays, aux fleuves et aux montagnes les noms qui rappellent la trace de leur passage<sup>2</sup>.

Ces Javanas, ces fils du Javan de la Genèse, qui se « parta-» gent les îles des nations<sup>3</sup>, » ces *luna* ou *lumoje* des incriptions cunéiformes, ces Yavandi dont les lois de Manou ont garde la mémoire<sup>4</sup>, sont le lien de la Grèce avec la Perse et avec l'Inde. Et enfin, les Gétés et les Daces, au nord, constituent le premier anneau d'une chaîne dont le second se trouve dans

<sup>1</sup> C'est l'opinion de M. Pictet qui invoque à ce sujet, pour la fondation de l'empire Ario-indien, les calculs astronomiques de Builly, revus par les dicteur Playfair ; Remarks on the astronomy of the Brahminne, présenteur à levin de dernier siècle à la Société revaie d'Edimbourg. (Voir aussi Chwelsen, über de uberreste der Alt-Babylonischen Litteratur.)

<sup>2</sup> C'est ainsi qu'en trouve des Argds dans le Caucase; Artioi; qu'il y a des Ibères sur la mer Caspienne comme en Repagne; qu'il y a des Traya en klande; qu'il y a un Albany dans l'Hibernie Britannique comme une allemie près de l'Ibérie caucasique.

<sup>3</sup> Filli autem lavan, Elisa et Tharsis, Cethira et Dodankin; ab his divise sunt insulæ gentium in regionibus suis (Genère, x, 4, 5).

<sup>4</sup> Schlegel en fait la remarque.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

la Thrace danubienne, et qui conduit jusque dans la Germanie et la Scandinavie <sup>1</sup>.

Telles seraient les migrations diverses, qui, depuis le 25<sup>o</sup> jusqu'au 46<sup>o</sup> siècle avant notre ère, se seraient accomplies vers l'Europe.

4. Örigines.

Du reste, pour peu que l'on approfondisse les origines de nos peuples Occidentaux, on remarque qu'ils portent, malgré le silence de leur histoire, les caractères d'une haute antiquité. Quelques-uns, plus vaniteux ou plus ignorants, rapportent à la Terre elle-même leur première origine. Ils se disent autochtones ou aborigènes <sup>2</sup>, nés du sol; c'est une façon d'avouer que le souvenir de leur patrie primitive est perdu, par conséquent que l'émigration date de loin.

D'autres, plus francs et moins orgueilleux, reconnaissent qu'ils sont venus d'une contrée étrangère, et, comme les *Kimris* de l'île de Bretagne; ils disent dans les chants de leurs bardes, en célébrant les « trois colonnes» du peuple : « lls » vinrent de *Deffrobani*<sup>3</sup>; ils vinrent du pays de l'Eté. »

Dans cet aveu est la vérité ; la science moderne le démontre. Par le langage, par les traditions, par les coutumes, par la conformation physique même, elle rattache invinciblement à la souche Orientale<sup>4</sup>, à la race de *Japhet*, ces familles où nous comptons nos ancêtres.

5. Caractères généraux.

Des caractères généraux les rassemblent et accusent une unité qui ne disparaît pas sous des différences d'un autre or-

1 M. Pictet, les Aryds primitifs.

<sup>2</sup> Quelques érudits remarquent que ce nom d'aborigènes pent se traduire par « fils des montagnes » (oros, montagne), c'est-à-dire des races montagnardes on venues d'au delà des montagnes.

<sup>3</sup> « Là où est Constantinople, » ajoute un commentateur. Taliesin, Triades de l'île de Prydain, dans Archaiology of Wales; Amédée Thierry, Histoire des Gaulois, t. 1.

<sup>4</sup> L'origine indo-européenne des langues celtiques encore parlées aujourd'hui, c'est-à-dire le gallois ou kymrique en Basse-Bretagne, le gaëlique en Écosse et dans l'ile de Man et le cornique dans le pays de Galles, est parfaitement établie. (Voir Pritchard, The eastern Origin of the celtic nations; Pictet, Affanités des langues celtiques avec le sanscrit; Bopp, Keltische Sprachen).

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

dre. Ce sont des nations sœurs de qui l'on peut dire avec le poête:

. . . . . . . . . . . Facies non omnibus una,

Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum 1.

La différence, elle sera dans la route parcourue, dans les influences du climat, du séjour ou des qualités physiques; la ressemblance, elle sera dans les traits qui ne passent point, dans les institutions, dans les mœurs, dans les doctrines religieuses.

6. Les deux grands courants européens.

Ainsi, vraisemblablement l'Europe a été abordée par deux voies principales. Les steppes immenses de la Tartarie, les vastes plaines de la Russie d'Europe et les portes du Cancase ont ouvert, par le Nord, un chemin qui aboutissait à cette forêt hercynienne dont les ombrages épais couvraient, la Germanie et les Gaules. D'un autre côté, l'Asio-Mineure, encore jointe peut-être à nos rivages occidentaux par le Bosphore, fournissait un passage que d'ailleurs les premiers essais de navigation auraient trouvé dans les îles nombreuses de la Mé diterranée. De là, et indépendamment des sentiers intermédiaires, de là deux grands courants de populations, l'un Septentrional, l'autre Méridional.

7. Les hommes du Nord.

Que les hommes du Nord arrivent avant ou après ceux du Midi, toujours ils se montreront avec plus de rudesse, plus de grossièreté; moins sensuels, moins civilisés, ils sont plus énergiques, et cela se conçoit. Les épreuves avaient été plus pénibles pour eux; il leur avait fallu dompter les glaces et les frimas, il leur avait fallu souffrir toutes les riqueurs d'une nature ingrate. Au milieu de ces sombres forêts, de ces plaines incultes, les germes de civilisation avaient disparu davantage. Le présent, la vie du jour, était presque l'unique préoccupation. A l'instabilité de fortune, àtous les hasards qui accompagnent les migrations et qui neutralisent si entièrement toute autre prévoyance, se joignaient des sollicitudes plus grandes et spéciales à ces tristes contrées. Plus que partout ailleurs, l'homme avait à lutter pour sa vie ; plus que partout il avait besoin de se confier en sa force personnelle et de ne s'en remettre guère qu'à lui du soin de son existence.

' Ovide, Métam., 11, 13.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

#### 8. Les hommes du Midi.

in an ear L'homme du Midi, au contraire, celui qui a traversé des latitudes moins ingrates, celui qui pe s'est point éloigné de ces belles régions que féconde le soleil, est demeuré plus sociable. Il a formé plus vite des établissements permanents: il est plus industrieux, plus agriculteur. Les souvenirs de l'antique Orient ont été plus soigneusement gardés par lui, et on s'étonnera de lui trouver des crovances, des arts, un génie qui rappellent les œuvres de Babvione.

En revanche, tous les enfants de Japhet auront une physionomie nationale singulièrement prononcée, et qui tranche absolument avec celle des descendants de Sem et de Cham.

9. Institutions occidentales. - Les Res-publica.

En Asie, à proprement parler. l'individu n'existe pas : il s'efface devant la caste ; en Europe, il a une importance positive, et joue un rôle politique. Aussi le despotisme oriental sera inconnu dans notre Occident. L'homme a trop de confiance dans sa puissance individuelle pour y renoncer et en faire abnégation ; s'il l'abaisse, il ne s'en démet pas ; partout il revendiquera son droit, même sous la monarchie, L'Europe va être la terre des associations, et le fédéralisme se retrouvera aux plus vieilles périodes de son histoire. Jamais de ces vastes dominations, de ces puissances colossales où l'homme ne compte que dans la masse. Toujours des états de médiocre étendue où, même sous un roi, le peuple a une part d'action. S'il faut combattre soit pour repousser l'agression. soit pour entreprendre des alliances, des ligues se forment; mais partout ce sont des individualités, monarchies, aristocraties, démocraties, peu importe, qui toutes sont fondées sur le principe de la valeur personnelle de l'homme. En un mot. l'Asie a des empires, des commandements, Imperia, maîtres et esclaves; l'Europe parle par Respublicæ, choses publiques, communautés, droits de tous.

10. L'exclusion des castes.

Autre caractère de ces races, l'exclusion des castes asiatiques. Le fort et le brave tiennent de leur force et de leur bravoure un droit imprescriptible et que ne pouvaient leur nier ceux qu'ils avaient défendus ou soumis. Il fallait, dans les

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

202

périls du voyage, le dévouement de tous et de chacun. Il fallait que chacun travaillât pour la nation teut entière, selon son talent et son pouvoir; partant impossibilité de circonscrire depuis le berceau jusqu'à la tombe l'action des individus; partant impossibilité de l'existence des castes.

11. Perte des traditions primitives: and the content of

Enfin un des traits frappants des populations mervalles. c'est la déperdition plus prompte des Vérités primitives, c'est l'oubli plus rapide des Traditions primordiales. Non ons que la religion ait perdu de son influence, non pas que des classes de prêtres, classes puissantes et nombreuses ind se présentent chez la plupart de ces peuples. Mais, en réalité, dans les seucis de la vie matérielle bien de précleuses et consolantes lecons se sont évanquies. Nous ne verrons pas dans les cosmogonies et les théogonies de l'Occident, autant de ces lueurs échappées du sein même des ténèbres. L'obscurité est plus épaisse, le voile plus lourd : tissu de mille erreurs diverses, il est plus difficile à déchirer. Chez ces peuples plus que partout vit et règne le culte de la Nature qu'on à eue à vaiscre, le culte de la force qui a servi à la dompter ; ches : est plus que partout l'homme est divinisé, en récompense des services plus réels qu'il a rendus à ses semblables. Cen mais sont surtout ceux des hommes du Nord. senderic soloro.

Pareils, mais moins profondément empreints; ils se repreduisent dans la seconde famille, celle du Midi, venue plus/directement de l'Asie et qui lui tient de plus près. Gelle-ci a eu moins de peines à souffrir, moins de difficultés à abattes. Elle a moins oublié les arts de la patrie ; il y a quelque ressourvenir de Babylone et de ses gigantesques constructions dans les monuments informes et massifs qu'ont laissés ses tribus. Il y a dans ces chercheurs de métaux et ces intrépides inimetrs, dans ces enchanteurs et ces magiciens, je ne sais quelle affinité avec les Araméens, les Parsis, les Chananéens, qui frappe tout d'abord. Chez eux cependant les classes sacerdotales auront perdu beaucoup de leur influence ; ce ne sirent plus des castes toutes-puissantes. La religion moins précise, moins fixe, monothéiste de souvenir, se concentre bientôt sur uu petit nombre de divinités, débris curieux des antiques tradj-

## DES PEUPLES DE L'EUROPE.

tions ; mais c'est pour accepter ensuite une multitude infinie de dieux et de décases. Puis il y a dans ces populations de tailleurs de pierre comme un désir étrange de nivellement et d'indépendance, dont l'Arabe seul peut dongen l'idée. Ce que le courour de l'Hedjaz tient de sa vie vagabonde, les voyageurs Occidentaux le doivent à leurs longues pérégrinations.

Rarement il y a fusion entre les tribus et les familles; quels que soient les liens de parenté, de périls, de victoires, presque toujours ce sont de petits peuples juxta-posés, presque jamais de grandes et fortes nations. Le scullien qui des retienne sera le lien religieux et fédératif, la communauté d'autels et de sanctuaire; et encore ce lien ne sera pas assez fort pour, être constitutif.

en en en en en en en en en **19. La libertif.** La figura (e

En Orient, les nationalités reposent sur une croyance; un livre sacré fait la charte d'une nation, la pierre angulaire d'une société; il est sa constitution) sa vient En Occident, il n'y a pas de ces codes sociaux et religieux; l'unité de contegest une vague et honorifique suprématie que se plaisent à reconnaître un certain nombre de populations, mais qu'elles briseront au premier jour, sans pour cela tomber en dissolution. La grande idole, c'est cette divinité, fille du désert, conquise dans les douleurs et les rudes travaux de la solitude; g'est la force individuelle, c'est la Liberté, conquise dans les douleurs et les rudes travaux de la solitude; g'est la

Aussi bien, comment aurait-il consenti à se courber sous le joug d'un despote cet homme fort, ce guerrier, qui menait de dompter la nature elle-même ! Comment aurait-il abaissé devant un maître le bras qui avait gravi la montagne ou terrassé le monstre des forêts ? Un chef était reconnu et respecté parce qu'il était le plus brave; il gouvernait du droit de l'élection ; mais le sujet n'avait pas aliéné sa souverainsté tout entière Il la reprenait sous le chême de la Liberté, dans les assemblées de la tribu, et dictait souvent sa volonté au prince, qui ne régnait que par lui et pour dui.

De là, dans les hommes du Nord, comme dans ceux du Midi, ces formes de gouvernement inconnues à l'Asie, ces autorités coexistantes et travaillant toutes à l'unité sociale, ces

#### ORIGINE OBJENTALE ST MIGRATIONS

assises de vieillards et de prudents, ces assemblées du peuple, ces comices nationaux, cette cité et ce droit de chacyn, qu'ignoraient les grands empires Orientaux.

Ainsi s'établit la ligne de démarcation entre les mondes, ligne que les siècles rendront encore plus profonde et plus visible.

13. Restes de ressemblances avec l'Orient.

Cependant ce serait une erreur de croire que toute ressemblance avec les peuples d'Asie a été perdue. Le type primitif a survécu et ses traces sont des titres de famille par lesquels se retrouve la souche antique. Comme les heros de ces temps légendaires, la naissance des nations Occidentales parait inconnue d'abord; mais elles ont emporté dans l'exil, enfants perdus de la grande race humaine, les insignes et les marques qui doivent un jour faire reconnaître la noblesse de leur sang.

C'est à ces marques diverses que nous essaierons de les pconnaître.

#### CHAP. II. -- Migrations des peuples du Nord. -- Les Thères et les Galls.

1. Origines et génealogie des libéres ou Euskarisis 2010/00/201

Dans les contrées qui s'étendent entre la mar Calpiènse et le Pont-Euxin, là où la Bible semble indiquer le siège des enfants d'Askenez <sup>1</sup>, vivait et vit encore aujourd'hui un peuple déchu de sa haute renommée, mais qui conservé méanmoins des prétentions légitimes à une origine très-ancienne? ce sont les Ibères.

Retranchés en grande partie dans les montagnes du Caucies, hardis et indomptables, ils tiennent les gorges et les vallens, séjour premier de leurs ancêtres; et, à l'autre extrémité du monde, sur nos pics élevés, dans les retraites triaccessibles des *Pyrénées*, veillent et résident encore des hommes dont le nom a été célèbre, dont la domination s'est répandue sur des plages immenses, et queles siècles et les conquêtes out soculés à grand'peine au milieu de ces bauts commets. Ce sont des *Ibères* aussi.

' Porro filli Gomer Askenes, etc. (Getcer,  $x_{i}$ ,  $x_{$ 

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

Autrefois une tongue chaîte unissait ces frères : les ans l'ont rompne; mais les deux annéant extrêmes existent en immortel témoignage. Chose refinarquable f jamais le souvenir de cette parente ne s'est perdu. Les Aquitains de notre France la revendiquent, et leurs traits, leurs mœurs, leur taille, et leur langage justifient cette revendication ". De même le lecteur étonné retrouve le nom de *Thobeliens* donné<sup>2</sup> à ces mêmes *Ibères* qu'on représente comme descendants de *Thubal* ou *Thobel*, cinquième fils de Japhet<sup>3</sup>; et l'antique *Espagne* est désignée dans les temps les plus reculés sous le nom de *Sétubalie*, « pays de la race de Thubal<sup>4</sup>. » Enfin la péninsule hispanique aussi bien que l'Arménie a son Ebre, son Araxe et son Ararach<sup>5</sup>.

Bien que les noms aient changé et que la dénomination primitive de cette vaste famille se soit à peine conservée, la langue cependant, les mœurs, les croyances ont résisté à toutes les atteintes du temps et des hommes. Nous rapporterons avec soin ces vénérables débris.

« Après le grand déluge, -- disent les traditions des Basquës, ces derniers fils des Ibères, -- nos ancêtres, les Euskariens, les peuples du « soleil et de l'agnedu; » ont habité l'Espagne, la Gaule et l'Halie, et les pays au delli! Ce sont les patriarches eux-mames, les premiers enfunts d'Aitor, ils péré élèvé, le « prince des voyants, » qui dat, par l'inspiration célesle, improvisé la langue euskara, notre belle l'angue, dont chaque son est harmonie, chaque mot vérité. La confédération des Ibères s'étendait çà et là dans les grandes terres, et partout la tribu allait planter de chêne de la liberté, le chêne at pied

Strabon en était frappé de son temps : liv. IV. II remarque que les Aquitains ne ressemblent en rien sux Galls leurs volsibel Cf. Doith Martin, Histoire des Gaulois, liv. I. -- M. l'abbé Montlezus, Histoire de Gascogue, t. 1, p. 8, établit avec une grande érudition l'origine des Aquitains, Voir aussi M. Cénac-Montcault, Histoire des Pyrénées, et M. le baron Roget de Bellognet, Ethnagénérie gauloise, t. n.

\* Par Protember and the adapte of hum to sendar human a

<sup>3</sup> C'est l'historien Josépheriqui donde cetté ofigine (dittiputés judatques).

<sup>4</sup> Sétubalie : Sem, Tubal, Lia on Ria, pays de la postérité de Tubal, en langue basque. Cf. Arias Montanus. Josèphe, Varron et Pline sont du même sentiment (voir l'abbé Montlezun, or. Laudate). <sup>466,434,4</sup>

' Montlezun, op. cit.

#### ORIGINE ORIENTALE ET MICRATIONS

duquel se tenaient les augustes assemblées de Bilsage (minion des anciens peuples); et de toutes contrées noume tres venaient à ce Conseil des peuples 1. •

2. Institutions; type; vie celale. Les monuments de la puissance des *Euskarieus* sont epuis debout. L'œil considère avec surprise, après tant de misères, les monticules circulaires, réguliers campenaents, ville primitives des tribus *ibérieunes*. On prononce encous, la me de ces cités, tandis que ce nom est le seul reste de la misdeur des premiers habitants<sup>2</sup>. Cà et là s'élèvent encers des tourelles massives où s'allumaient les feux, noctursus ignaux qui, en quelques heures, donnaient l'alarme à toute la contrée.

C'est l'ancien bourg avec son château-fort, élové spr me éminence à l'entrée de la forêt et près d'un cours d'eux de protégeant les chaumières couvertes de paille. ou de plant ches, qui s'abritent comme des ruches ave flance delle montagne 3.

Voilà où habite l' « homme de l'Eske, » Estu-Aldun, i brave, le belliqueux, le pastoral Ibérien. Il est bean de comp et de visage, avec son nez d'aigle, ses yeux brillants et mo biles, son teint coloré et basané, sa chevelure frisée f; il et robuste et alerte, avide de périls et de combats, impôtement dans l'attaque, mais prompt à reculer au premier énhérention

3. Le chef, les soldwriens, la guerre de seguer de la les soldwriens, la guerre de seguer d'aujourd'hui, comme l'Ibère d'il y<sub>i</sub>a frende site

<sup>1</sup> Ce Consell fut longtemps respecté. François le fui garde in politichos il gislative, et dans la guerre de l'indépendance des provinces languati grouper autour de Charles V, en 1884, c'est sons le chêns de Geaules que l'hépige Zumala-Carreguy leva la bannière de la monarchie légitime, et de la jubrit des fueros.

<sup>2</sup> Iliturgi (*Il-it-Urghi*), Astorga (*Anast-Urghi*), Urgoa (*Urza*), etc. Instantiant dans toute autre langue, leur nom se traduit en euskara ou en banque par des épithètes tirées de leur situation sur des fleuves on des table<sup>1</sup> contraitées M. Chaho, Voyage en Navarre et au pays basque. Gl. M./de Humbalit, se té langue des Basques. — Fréret, Réponse que doutes de **H. Fénerdi et Ménerdi et Ménerdi**.

<sup>3</sup> M. Cénac-Montcault, Histoire des Pyrénées.

Torti plerunque crines, colorati vultus, dit Teality, Vio Eligridois, n.
 M. Cénac-Montcault et M. Roget de Belloguet, op. cit.

#### DES PROPLES DE L'EUROPE.

cles, sait défendre ses droits et su nationalité; il sait mourir pour son pays et pour ses chefs. Il groupe autour du roi ces dévoués, ces solduriens, ou, plus correctement, soldunes <sup>1</sup> (salduna, cavalier, gentillomme), que l'antiquité regardait avec respect et supéfaction.

Ce chef se reconnaît à sa riche armure, aux chars de guerre qui sont remisés autour de sa demeure, aux têtes humaines qui, sanglants trophées, sont clouées à sa porte. Quand il part pour quelque expédition, il monte sur un chariol incrusté de cuivre et d'or; ses soldunes sont à cheval avec des housses ornées de glands et de fourrores, et les jambes protégées par des bandes de cuivre. Sous ses ordres marchent les fantassins revêtus de peaux de buffle, armés de deux javelots, de cette épée courte que Rome leur empruntera, d'une fronde et de ce redoutable bidens, avec lequel ils saisissent les chevaux ennemis. Dans les courses rapides, chaque cavalier pend un fantassin en croupe.

A l'attaque, nul n'est plus fier et plus hardi que l'Ibérien; il brave les blessures et il meurt en chantant. Après la victoire, il est pillard. Il aime les bijoux; il enlève les colliers d'émeraudes et les casques ciselés que les marchands de Phénicie apportent jusque sur ses rivages. Il est cruel, il coupe les têtes, et attache les chevelures à sa ceinture ou au poitrail de son cheval. Les crânes, il les garde, il les sale et les range dans le coffre d'honneur de sa famille. S'il est tué, son corps est rapporté avec honneur et inhumé dans une fosse sur laquelle le grand-prêtre de la tribu a exécuté des cérémonies de bénédiction. Sur la tombe d'un chef, on egorge ses chevaux, quelquefois ses serviteurs, et on lui érige un haut tumulus.

### 4. Agriculture; fétes.

L'Euskarien est pasteur comme ses pères. Sa langue n'a, pour exprimer la richesse, que ce mot : aberat sua (qui a nombrcux troupeaux). Tout chez lui rappelle les mœurs patriarcales, surtout cette vieille hospitalité qu'il se plaît à exercer en vertu héréditaire. « Seigneur étranger, redit fièrement le pau-

' M. A. Chaho, Voyage en Navarre et au pays basque, 1885. Cf. César, De Bel. gal., 111.

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

208

» vre paysan, je vous prie de croïre que la maison de mon » père n'est pas une hôtellerie , » Il n'est pas riche et il sait se suffire de peu. Des tonneaux d'un seul tronc, des outres de peau, gardent ses vins grossiers; des porcs, des bœufs, sont parqués dans l'enclos voisin de sa cabane, et des abeilles bourdonnent à l'entour. Il aime la chasse : les ours, les sangliers, les buffles sauvages 2, auxquels il dispute la terre et les bois, lui offrent des plaisirs qu'il aime presqu'autant que les combats. Il n'est pas insensible aux fêtes : de grands repas de venaison, animés des vins capiteux de la Ligurie, présentent aux convives de larges quartiers de viande rôtie sur de vastes plats de fer ou de cuivre. L'ivresse arrive avec ses rixes ou ses fureurs, et trop souvent le festin se termine dans le sang. 

5. Industrie; métaux.

Les Euskariens, nous l'avons dit, n'étaient pas absolument un peuple agricole; ils s'étaient de bonne heure livrés aux travaux de l'industrie ; les mines d'or el d'argent que récèlent les montagnes et que trahissent les paillettes roulées par les fleuves 3, ont été exploitées au moyen du feu ; des souterrains immenses ont élé ouverts. De nos jours encore le paysan effrayé croit entendre, dans la Balzola<sup>4</sup>, les coups de marteau et le bruit terrible des « forges ténébreuses, » où travaillent les âmes de ses ancêtres, premiers possesseurs de ces merveilleuses cavernes. C'est là que se préparaient les inétaux qui ont fait longlemps la richesse de l'Ibérie et que se trempaient les armes dont le secret est perdu ct dont la renommée était célèbre dans le monde entier.

#### 6. La familie.

La famille n'a rien perdu de sa puissance et de ses liens. La monogamie règne au foyer domestique; la femme est libre de son choix et entourée de respect. Souvent même elle est consultée sur les affaires politiques et elle prend place aux délibérations publiques. . . : . 1 -undb

COLORADI BOST ' Balbi, Atlas ethnographique; M. de Humboldt, Pruefung, etc.

<sup>2</sup> C'est là l'origine des courses de taureaux, dit M. Cénac-Montegult. Sur des médailles antérieures à la domination romaine, on trouve toutes les seluss des courses, d'abord dans la forêt, puis dans une enceinte. when to

۰.

- <sup>3</sup> Strabon, IV; Diodore de Sicile, v.
- ' Chaho, op. cit.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

7. Le clan et la confédération.

Tel nous apparaît le clan ibérien. Ses chefs sont indépendants; leur pouvoir, absolu durant la guerre, est tempéré par les conseils des anciens, qui rendent les lois et décident des intérêls communs. Une confédération unit les peuples voisins, et le grand chef qui la gouverne est élu {.

Que l'on veuille bien se reporter aux récits que la science nous a restitués et qui représentent la vie des *Aryâs* primitits, et que l'on dise si jamais parenté morale et sociale a été plus nettement révélée<sup>2</sup>. Non moins remarquables et plus décisits encore sont les rapprochements de doctrine Mythologique.

#### 8. Religion. Cosmogonie.

A parcourir leurs traditions, on croirait entendre un des hymnes des Védâs ou de l'Avesta, chanté par des Bardes, 11 n'y aurait même, pour ainsi dire, que quelques désinences et quelques mots à changer, et l'illusion serait complète; tant la langue euskara a d'affinit : avec l'idiome sacré qui a été la source du sanscrit et du zend <sup>3</sup>.

Ecoutons leur cosmogonie :

« Leheren sougue (le Serpent premier-né) dormait, sur lui-» même, dans le lac intérieur, l'étang du feu; sa respiration » profonde faisait mugir les échos des lieux inférieurs. L'œuf-» monde, qui lui sert d'enveloppe, semblait prêt à se briser, » aux mouvements convulsits qui agitaient le monstre dans sa » léthargie. Enfin l'ange du Iao laissa tomber, dans l'Océan, » la soixantième goutte de sa clepsydre qui marque les temps; » il proclama la fin et la consommation des siècles et sonna » des sept trompettes d'airain. A ce signal, Leheren, le grand » ouvrier de Dieu, se réveille en sursaut dans ses cavernes, » ouvrant sept gueules béantes, d'où sortent les volcans. En dix » jours, il consume et dévore l'ancienne terre, et, de sa large » queue, pétrit la terre nouvelle dans les eaux du déluge. Puis » son œuvre achevée, le dragon se roule derechef sur lui-

Il y avait ainsi, dans l'Aquitaine, une confédération de vingt tribus. Cénac-Monteault (op. Roud.).

<sup>2</sup> Voir, dans l'ouvrage, les chapitres de la Perse et de l'índe.

<sup>3</sup> A. Chaho, loc. cit.

#### ORIGINE ORIENTALE' ST 'LIGENTIONS

» même, et se rendort, berte jour et noit par quatre génies, » en attendant le réveil des siècles et l'aurore du témps nou-» veau.

» Cependant une multitude d'hommes et de l'étagiés sur les » effrayés de la chute du monde, s'étalent térugiés sur les » montagnes; ils furent changés en pierres; cette métamor-» phose dura dix siècles, après les quels ils furent reddus à leur » forme primitive par le chant divin d'un oiseau lumineux. » Leur postérité repeupla, durant le premier agé, l'Afrique, l'Bs-» pagne, l'Italie et les Gaules. Elle dispersa ses colonies pisque » dans la Perse, qui recut d'elle le nom d'Iran.

Ici perce la vanité nationale des descendants des **Euskarien**. Comme chez tous les anciens peuples, la terre où ils sont fixés définitivement est le centre et le berceau du monde. Mais celle prétention ne fait que confirmer la vérité qu'elle voudrait anéantir. Ce souvenir de l'Orient, de la Perse en particulier, ce nom antique d'*Irân* sont de précieux fambeaux, de curieuses ruines. C'est un acte de naissance qui établit la filiation des Aryâs.

Et, d'ailleurs, l'étendard fédéral, l'antique drapeau, que, dans des siècles, au temps d'*Auguste*, ils arboreropt à Guernika, le signal de la liberté, avec ses quatre têtes d'astres à la longue chevelure, n'est-ce pas un souvenir de ces symboles Ottentaux que l'on portait à Ispahan, devant le fils de Féridount

9. Culte. Dieu unique. Les esprits.

Eux aussi, ils ont gardé d'abord la foi au Dieu infigue et créateur; l'Eternel se nomme Faincoa<sup>1</sup>; il est l'intelligènce souveraine; la science par excellence, c'est celle qui traité de Lui, Faincoquindoa<sup>2</sup>; et comme il est l'Omit scient, c'est à lui que toute science emprunte son nom, Faquiniusma<sup>2</sup>. Mais à cette pure notion se mêle bientôt le cuite falaifié des intelligences et des esprits. Au sommet des montagnes on honore les anges et les génies, médiateurs entre l'homme et l'Etre suprême, et de qui le commerce protecteur établit

<sup>1</sup> M. Cénac-Montcault estime qu'il y a là un souvenir du *Lehoyab* des faraélites. L'Église catholique a laissé la langue basque conserver co. sous au Très-Haut.

<sup>2</sup> La théologie ou science de l'Éternel.

., .<u>, l.</u>,

<sup>3</sup> Le « savant » est Yaquinzuna. Cénac-Montcault, op. cit.



entre elles et l'homme un continuel échange de bienfaits et de reconnaissance.

L'adoration du feu, symbole de l'agni oriental, se retrouve aussi jusque dans nos Pyrénées; elles-mêmes, ces «montagnes » du feu<sup>1</sup>. » semblent en être les gigantesques témoins.

10. Les astres.

Le Soleil avait également ses adorateurs, et sur les hauts sommets vit encore le souvenir de la république solaire des patriarches, des Mages (Jaon-Astiak) qui entretenaient le feu sacré, et dont le sorcier d'Akenemendi<sup>2</sup>, le voyant du pays basque, conserve encore l'habit et les leçons.

Ce soleil, il est appeté « le Père et le Dieu de la nation, » comme en Bactriane, et à son culte se joint celui des autres astres, de la Lune en particulier, *Hillarguia*, « le flamheau » des morts. »

De la vénération des astres à celle des montagnes il n'y a pas loin, quand on divinise les forces de la nature. Le peuple euskarien s'inclinait devant ces pics élevés qui étaient l'asile de sa liberté et où grondaient les orages.

11. Puissance et décadence.

Tel est ce peuple vénérable dont les vastes ramifications ont couvert le sol primitif de notre Europe. Laissant à l'arrière-garde quelques-uns de ses frères, dans cette *Ibérie* qui a toujours porté leur nom, il s'est avancé; il a mesuré les steppes de la Sarmatie, il a traversé les gorges Carpathiennes, il a poussé en avant, et, le long du Danube, il a sillonné la Germanie, puis la Gaule, l'Espagne enfin, sa terre de prédilection <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> On sait la fable que les Grecs ont construite sur l'étymologie des Pyrénées : Hercule, arrivé sur la limite de la Gaule et de l'Espagne, y rencontre la nymphe Pyréne (pur, feu), et en devient épris. Elle est tuée ; Hercule Fensevellt avec des larmes héroïques, et pour lut dresser un tombéau digne d'elle, il entasse les rochers et les montagnes, et à cet amas donne le nom de sa nymphe : Pyrénées. (Silius Italicus, Bell. Punic., 1, 3; Diodore, liv. IV). Ce mythe signifie-t-il la lutte de l'effort civilisateur de l'homme contre les forces de la nature primitive? Nous l'ignorons; mais ce qui est acquis, c'est le nom de « montagne » de feu. » N'y verrait-on pas un souvenir du cuite du feu ?

<sup>2</sup> Le plus haut pic des Pyrénées. Chabo, op. cit. Cf. Fauriel, Histoire de la Gaule méridionale.

3 A quelle époque dut avoir lieu la première migration ibérienne? On l'i-

# 212 ORIGINE ORIENTALE ET MICRATIONS DES PRUPLES DE L'EUROPE.

Pendant longtemps. la fédération encharisme a dominé ; mais, comme le disent les Basques. • la conquête des barbares. » l'invasion hyperbortennie, est venue, et elle a dépossédé nos » ancêtres de leur beau territoire, et, par tout ce pays qu'on » appelai 2 10 to 0 to 12 red 5 66 10 Auford A Tiberté. les » arbres augustes du Bilzaar ( a Ge peuple qui, selon l'expression du For de Navarres nédigé sous Français au rest, 23 par coulume de toute antiquité, d'urigine franche et Hore. sans tache aucune de servitude, sur jequelan nut n'an? droit, ni quant aux personnes, ni quant aux biens, qui s'assemble toutes et quantes fois est son bon plaisir, et qui se fait tels statuts et tels règlements qu'il juge convenables et utiles in se peuple a été déchu de sa grande puissance. Les conquêtes l'ont saccessivement expulse de ses possessions primitives; "et "refodie" dar trente siècles de batailles, entouré et envahis par les élvilisalious nouvelles, il s'enveloppe aujourd'hui dans une introlque M. Benfry une grammane prairque de sanserit enoitangies Or, de tous les ennemis que pendent leuri longue existence les races Ibériennes eurent à combattre. les premiers éluies plus terribles furent les grandes peuplades des Galis et en del liculier la confédération des, (jelles 2 ; l'invasibil eut lieu avint l'an 1600, en Espagne 3, Mais gui jetalent bei non venier weiter et d'où sortaient ces barbares? et d'annel a sullicitat ino La haine des vaincus a conservé la traca de leuri original venaient du Nord. C'est donc une souveile branche lite pobel lation que nous allons avoir à étadier instand, smith notique paux sont and the devaluation of the Riancey bond be monde peut s'en servic pour 11 preciencies de la constante ente gypre :, « Cet événementiden entre des pris de anpérités gébetin lass marie " dants de Noé ; puisqu'ils, avaient devence, dene nettel chetres une manifelite qui abordèrent dans la Péninsule 1500 ans ayant l'ère chrétignings par les Geites dont l'apparition sur la terre espagnole était antérieure aux Pu niclens. » Montiezun, op. level 300 m. 1.2000 aux d'aux dentits con tion Cf. ce que nous avons dit plus hant; et vojes dans MIVabbe Montiela i preuves de l'origine ibérienne des semifaites an Reise de l'Beite ورية بمري anesi que les Basques sont des Mascons at que les Vesent dell' las There dents, by Th. Benfey. Berlin, Mitthi and animenen den Advis Berlin, Mitthia 2 Coelt-ach (habitants des foretals Aruntanpas) Gaettel Bictt M. Taditt. 1:

Strab, 1.

## Traditions' primitives.

## **TABLEAU DES PROGRES**

7

#### PAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

#### PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 & 1863.

# 6° ET DERNIER ARTICLE 1.

· . · · · .

13. — Progrès dans l'étude de la langue sanscrite. — Grammaires. — Dictiontionnaires sanscrits. — Diction. Tamoul. — Grammaire de la langue des Karens, — du Malais. — Ouvrages sur le bouddhisme.

Il me reste à annoncer les travaux sur la langue indienne. M. Bopp a publié une 3° édition de sa petite grammaire 2, et M. Benfey une grammaire pratique de sanscrit, en anglais 3. On ne peut douter de l'excellence d'un travail fait par un homme du mérite de M. Benfey; mais sa préface était-elle bien la place pour une attaque contre un autre grammairien, et n'y a-t-il pas des sévérités de langage qui répugnent aujourd'hui aux habitudes littéraires ? MM. Burnous et Leupol ont fait paraître, à Nancy, la 2º édition de leur grammaire 4, dans laquelle ils ont un peu modifié leur système; car, dans la 1<sup>m</sup> édition, tous les mots sanscrits étaient écrits en transcription latine, pendant que dans la seconde les mots principaux sont aussi écrits en dévanagari, de sorte que tout le monde peuf s'en servir pour la recherche d'une forme, pendant que l'étudiant s'y accoutume insensiblement aux caractères sanscrits. MM. Burnouf et Leupol ont fait une application; qui me paraît très-heureuse, de ce système mixte au

<sup>1</sup> Voir le 5° article au N° précédent, ci-dessus, p. 117.

<sup>2</sup> Kritische Grammetik der Sanserit Sprache in kärzerer Fassung, von Franz Bepp. Berlin (première moitié), 1861, in-8• (192 pages).

<sup>3</sup> A practical Grammar of the sunskrit language for the use of early students, by Th. Benfey. Berlin, 1863, in 3° (11 et 228 pages).

<sup>4</sup> Méthode pour étudier la langue conscrits, par Émile Burnouf et L. Leupol. Seconde édition. Paris, 1861, in-8° (xv et 139 pages).

v\* skrie. tome x. - N° 57; 1864. (69\* vol. de la coll.) 14

· 141.

#### 214 PROGRES DES ETUDES OR HEATANES

dictionnaire sapscrit franspie 1 dont la trilivraisophisisplude paraitre. Tous les mols qui permenceut ap article sentrerit en déxonagari et en transcription, puis derivés et les composés qui en dépendent ne sont exprimée au en leapseintion, disposition gui p'intraduit encuna nhance d'erreus e permet de réduire gansidérabhiment les frais et la valume de l'opyrage, et épargnera dans l'usage beaunaupide itemps el de fatigue pour les yeux. Le dictionnaire aura 1900-1000 mares. et remplira réellement une grande lacune carorien mene tarde plus les éludes sansarites aujound hui due l'impossibir lité de se procurer un dictionnaire Un volume de cette étendue et imprimé comme il vient d'Atre dit sera, pour peu qu'il tienne les promesses du titres asset, richt de mots et de significations pour suffire, non seulement à l'élude comperée des langues, mais à des études de senscrit assen avancies. La persévérance avec laquelle quelques homemes zékis et i asimile. à Naucy, s'appliquent à grées of à répandre en France des moyens, d'etude, pour le sanscrit, et le spin avec lequel ile se demontrent les avantages pour les études classiques, evanleges depuis longtemps regona us en Allemagne, sout existement meritoires. Le gouvernement devraitules sider, en créent, à où le terrain est préparé, gomme à Nancy et à Strasbeurg nes chaires de littérature, orientale dans les facultés des leites, et seconder ice mouvement i d'élargissement i de i l'enteringe ment des humanités partout, que s'en montrent, le désis et le besoin. En Angleterre, un ensnignement nouvent so sien af les corporations savantes ou ; pap l'action; spontanés, des individas; en Allemagne, il s'introduit, faqilement par lei dreit des docleurs à l'easeignement libre dans les universités :m France, il y a des diffcultés insurmontables, à moins quale gouvernement ne vienne en aide à de nouveaux besoing. Mais c'est un thème qui me mènerait trop loin let de mentane,

Dictionaire classique sansorit-françairioni sent regeneration & Dictionaire classique sansorit-françairioni sent regeneration ( A completés les travaux de Wilson, Bopp, Westergeardt Johnson ( an Burnout ef L. Leupol. Première Jyraisma Foneys B669 (ar Wilson athing) :

#### PRATATI RESEARCH RESEARCH

tons deizitant des wrozes austres. Des metton wire de MM Bowanigh ou Row , que publie P Academie ue "Sathe Petorsbourgi est arrive au . Pitolume it celui de Mi Wollstacher ? and 6" heraison ... Celsont fictor grands et illogramis reousils; ig in servent puissamment la science, without bartant de nuints/de wue/fort differents/ MbGoRdstricker behser Winn fault avent tout paisar l'rater pretation des mots et des chosee dans da Walitton in alenne bees les granin allachis et les commentateors indigenes unixquels he sens est "Hellve" par tife contistication non miterombue let confirme hat des ettides indessantes ne doeuments dent une grande partie 'n est bas amotre disposition. MMI beethingk eP Roth procedent. comme nous procedons dans les langues classiques, pal' la comparation des passages of par ane crittone but hadfill 10sinion des grommairiuns or commentateurs indiens que commente un des elements de décision! SI Par bien saisi les tions points de vue, ja neucrois point du 718 solent inconciliables, et iss confondront austrot que tous les materiaux ununt rendus accessibles ; car la necessite de consuller d'a-Third les autolités indigènes, quand on les ala sa disposition, estion i est un woint and the pout board if de contestation.

2911 we woove dan's Made mente Wtout attour de ta peninsule am intand notwore de peuples qui partent des langues non ARAWBER du Hanbopil, mais Bont in Peligion et la civilisation wroviennenti dell'Inden Leurs langues ont ete sans doute pen-Mant les dernières années l'objet d'études et de publications -nombreneuer mais je n'al réussi a'en woir qu'un assez neut 'number dom je vils indiquel les titres. H'a paru à Madras un nouveau dictionnaire umbul 3, pat M. Winslow, missionhaire ameincain, qui embrasse tant tallangue des livres que la kangue vulgaire. C'est an de ces duvrages qui se lont laborieusement datis les missions par the succession d'hom-Sanskrit Wærterbuch, herausgegeben von der K. Akademie, bearbeitet von . Hecthings and Rohoh, Vot Wo Bint Peterbourg, 1863, 11-1 (pages 1-199). and containing the sume up these intractions and the

<sup>2</sup> A Dictionary sanskrit and english by Theodor Goldstücker. Vol. I, cah. 6. Berlings1862; 1914 to (pages 4 - 480) 3 (D (D ) - D ) Sares - Byles -

and comprehendice Tamilania Bhound distinutly of high and long tamil, by the Reve Miron Winslow: Madras, 1892, 1814 (XIV et 978 parces).

#### 216 PROCRES DES WUDES OR MATALES

mes savants, dont l'un parvient al denoter sergen belo prédocesseurs avalent commencé d'été anni une d'a prédosion américaine, a Mourmein, publie duré d'été d'buvrige sur la fangue des Karens pacé indigène de Prinde, dus den da Gange, qui n'à pas de l'intersoire prinde de l'indé, du den de l'importance pour l'ethnologies c'est, pentente d'été, un été neu essentiel pour toute discussion sur l'an hature et l'an compostion des dialèctes de la présour l'ethiente de la de Cange, dui tes serve tion des dialèctes de la présour l'ethiente de la de Cange, dui tes pour les de la présour l'ethiente de la de Cange, dui tes tion des dialèctes de la présour l'ethiente de la de Cange, dui tes tion des dialèctes de la présour le la serve de la de Cange, dui tes tion des dialèctes de la présour le la composition des dialèctes de la présour le la composition des dialèctes de la présour le la serve de la de Cange, dui tes tion des dialèctes de la présour le la composipôser tion des dialèctes de la présour le la présour les tures de la de Cange, dui tes traiser du langage et le médiange des traises de la média de vrage sur la langue des Karens est duit source sourchor qui part écoles indigènes, par M. Wade trais about a sourchor qui st

M. A. Tugault a fait paraitee une grammaire climentalle du malais, qui contient aussi du asset grand nombre Ceitcices, accompagnes d'une transcription et de notes purque

Le 2° volume du BouildAishne'de M. Wassiljewa' partir & Saht-Pélersbourg; mais la tradaction en allemand n'étant multicilreusement pas encore "faite;" je he skursis' fien?" en life. M. Emile Schlagintweit, frère tadét des trois voyageurs' bien connus, a publié un ouvrage sur le Bouddhisme ad Thoet? Ge travail consiste en deux parties essentifellement distinciét l'une est un exposé du dogme et de l'histoire da' Bouddhisme, d'après les travaux récents; l'autre est un vableau du Boud chisme vivant, tel que M. Robert Schlagintweit; un tableau du Boud dhisme vivant, tel que M. Robert Schlagintweit; un tes there de l'auteur, l'a trouvé au Thist." C'est insturellement disti cette partie de l'ouvrage que la science peut puiser twe avantage : nous y trouvois blen des détails cariets et superstant veaux sur l'état actuel du culte; tes monastères, l'auteurs sentations figurées des dieux, les ceretionies, l'as superstantions et les pratiques magiques et astrologiones, accompagnets

Karen vernacular. Grammar, with english interspersed for the briefly of foreign students, embracing terminology, etymology, syntax and syle, by J. Wade. Moulmain, 1861; in -8° (vin et 248 pages). If 1021 50 STULETS!

erepare pour ces eludes, et qui a trais . (tegar 211 to n) .8 ini

Briddhism in *Tibes*, illustrated, by https://desuments.and/phistor.of.phiglous worship, with an account of the buddhist systems preceding in India. by Emil Schlagintweit. Leftsig: 1883; in 3-121/1016 (1930) phises: a state of an album filled to the philoshest and philoshest and the state of an album filled to the philoshest and a state of an album filled to the philoshest and a state of an album filled to the philoshest and a state of a state o

#### PENDANT AES ANNAES A864 A862

textes et. d'images. M. Schlagintweit a cui la précaution trèsleuable de faire traduire, les pièces, tibétaines, qui se napportent audes objets de culta ou auincontiennent des formules sacramentelles ou de magie, par un savant Lama bouriaote, à Saint-Pétersbourg. ce qui donne à la traduction une précision et una autorité qu'un traducteur stranger aux pratiques du, culte, n'aurait, pu, lui donner, Nousiy trouvons, ha Bouddhisme tombé bien bas et bien loin de ses composecements. et Sakiamouni aurait de la peine à reconnaître sa religion dans catamas de pratiques superstitionses du plusbas étagaet dans ces hideuses images populaires ans l'anteur a eu le courage de reproduire à grands frais et dans leur grandeur naturelle. On Kixoit, par exemple, que les Tibétains, nou contents des arts magiques d'invention indienne ou tartare, ont encore emprunté aux Chinois les kouas pour en tirer des pronostics. L'ouvrage de M. Schlagintweit, comme presque, tous les travaux, publiés, en Europe, s'occupe du Bouddhisme du nord. Les, sources de l'histoire, du Bouddhisme, du midi se trouvent avant tout à Birma et à Ceylan, et presque tout co que nous en connaissons nous vient de Colomba, que plutôt se fait à Colombo; cant excepté les beaux traveux de Turnour, presque rien, n'en, est arrivé en Europe, Qui est, ce qui connaît ce qu'ont fait M: de Zoysa, M. Silva et l'hompie le plus savant en pali, M. Gogerly, dont les travaux sont dispersés dans des journaux cingalais, inconnus chez, nous, et dont le dictionnaire pali, altend encore un éditeur? Op neut espérer mieux maintenant. M. James Alwis, bomme du pays et auteur d'une grammaire cingalaise, vient de publier deux lectures taites à Colombo sur l'origine et sur la littérature du Bouddhisme | qui montrent des signes évidents d'un réveil d'intérêt parmi les Européens et les classes supérieures des indigenes pour l'histoire et la lit-térature de leur île. M. Grimbloi, agent consulaire de France à Pointe+de-Galle, qui est arrivé à Ceylan amplement préparé pour ces études, et qui a employé une série d'années à réunir des matériaux pour l'histoire du Bouddhisme buddher systems preveding in created of the . 1. Buddhism, its origin, history and destrines, its scriptures and their language, the Pali : two lectures, by James Alwis, Colombo, 4862; in-8: (63 pages).

1

#### 218 PHOGRES DES MINUSE OR MINIGAR

et à étudier le pali aved toutie les ressources des fei offreient les indigènes savants et des lieblichtaques ales plêtres pouddhistes, va commencer une série de publications de taites palis et l'impréssion d'une distionnistres our spearait dépuise espèrer que Turnour trouver alle durant de saites ce sera un lionneur pour les Privers pour grand avaitage pour la science. des tes pour ser alle durant de soite 14. Privers din restaues de la composition de les faites suites com peter et de serait et des faites de les prives durant science de la composition de la composition de la composition d'une de la composition de

La conquete d'une partie de la Cochinchine par la France a rendu nécessaires des travaux sur la langue et la littérature, travaux dont la science profitera. M. Aubaret, capitaine de frégale, a eu, pendant un service assez long en Chine et en Cochinchine, la constance d'apprendre les deux langues par principes et par l'usage, et a pu ainsi se rendre très-utile en Cochinchine, où le chinois est la langue officielle et celle de la littérature sérieuse, et le cochinchinois, celle de la littérature légère et populaire. Il a commence par publier une gram-maire cochinchinoise et un vocabulaire de cette langue<sup>1</sup>. Le cochinchinois y est exprime en transcription latine. L'auteur prépare dans ce moment, à Paris, une seconde édition, tresaugmentée, dans laquelle le cochinchinois sera représenté par son syllabaire propre. Ensuile il a publié le 1<sup>se</sup> vo-lume du *Code pénal cochinchinois* <sup>2</sup>, qui a été rédigé sous le roi Gialong, et se compose, comme son modèle le Code chinois, de lois fondamentales, auxquelles on ne touche jamais. et de lois supplémentaires, qui peuvent être changées, mais qui forment pour les tribunaux la véritable, loi applicable. M. Aubaret a eu soin de, faire suivre chaque paragraphe de la loi fondamentale d'un extrait de ces lois ou reglements d'application. Le gouvernement français à fait aussi imprimer a Saigon ce code en cochinchinois ; car, par un singulier raffinedo no otichert .

Vocabulaire français-annamite et annamite français) preside anite des particules annamites, par Mil Alderer. Babytok, 1887, Insis part de et 157 pages).

<sup>2</sup> Code pieno/ annamite: Bolk of rightanetts at Riverable annamite: Bolk of rightanetts at Riverable annamite: Bolk of rightanetts at the second second

#### PENDAND LES ANNEES A8644867

mant de despotismes le code était lanu, presque sepret, at les Français opt eu beaugoupide peine à s'en procuper un exeministes, va commencer une serie de publications de saisig in Enfin Marauharet publici dava, ge, moment ilentraduction d'une description des Camboos des éasile ana obinais paraun bant fonctionnaire, cochinchinois. Fille donna diabord "Bhis toire de la conquête du Camboge par la dynastie actuelle de la Cochinchine; puis elle traite de l'organisation du pays en six provinces (dont trois appartiennent aujourd'hui à la France), des mœurs et couturnes, du climat, dont l'auteur dit beaucoup de mal et le traducteur beaucoup de bien; en-suite vient la geographie physique du pays et son hydrographie extraordinairement compliquee, non-seulement parce que la nature y a créé d'innombrables cours d'eau, mais encore parce que les hommes ont donne à chaque rivière un nom chinois et un nom vulgaire, et de plus changent ce dernier de village en village. Le but que se propose l'auteur dans ces travaux multiplies est de faciliter l'administration, du pays conquis par la France en le faisant connaître, et de contribuer ainsi a la solution du difficile problème de rendre lolerable une domination étrangère à un peuple separé de nous par la race, la langue, la religion et toutes ses habitudes. Dans tous les cas ces ouvrages serviront la science, car ce sont les premiers qui nous donnent des notions positives sur des pays roi Gialong, et se compose, comme son modele la ned

15: m dragta dans, l'elude de la littérature et le la littérature et le chinois - discours et mémoires sur la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - Poésies des Thangs. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - dificient de la langue et la religion des Chinois. - dificient de la langue et langue et la langue et langue et la langue et langue et la langue et langue et la langue et langue et la langue et langue et la langue et langue et lang

considerables. M. Legge à Hong-kong, a publie les deux preniers volumes de son édition des classiques chinois<sup>2</sup>, dui doit Histoire et description de la basse Cochinchine, traduite du chinois par

M. Auhanet; Paris, 1863 , 10-8°, man to explan the stronger of studied and in the stronger of studied and the stronger of stronger of

#### 220 PROGRES, MAS ATTACASE ARITHMALAN

comprendre, les quatre livres moraux (Sas Ghui), at densint King. Son plan est de donner le faite nunet fracting famemete; un commentaire philosophique et historique dettens les passages qui en ont besoin, et une introduction distaria de briertique de shacun de cas livnes. desideux soluties ani entratio contiennent les quatre livres ( Lundivi Tarhien Thhomagenning et Meng-tseu), et ils, remalissent and plament des promosses in l'auteur. Nous avons de bonnes traductions da cen diatorie vres et quelques-unes d'excellentité set MrisLegger rend anis même, pleine justice à celle de Mengdeen par Mar idling mais nous ne trouvons multe part in apparatus critices and hlable, à gelui, de M. Legge, ni les éclaingissements que peux donnent ses, notes et ses intraductions, dittéraires, minimit le résultat, de l'étude de nombreuxe commenteires attenuerages de critique chinois. M. Legge denne date to premience lame une biographie de Confingiue, et damile accontinueiten Memph tseu, qui sont certainement pe que mons avans, de mieurains eux, Je ne crois pas qu'il évalue Confucieus astis) balle mais c'est une appréciation que chaque legtent pept dife patlui-même avec des faits, qui lui sont fournis, est sives des ists flexions auxquelles, il pautise, livger aut l'histoire de la Bhine et sur l'influence que l'école de Confunius et e exercée dentin vingt-quatre siècles. Les volumes quinants pontiendront les cing King, a commencer par, le Chaufting Ce sont des dimme bien plus difficiles que les livres moreux, et quit ons bien plus besoin de commentairee et de tops las écleincistements que les recherches des Chinois et des Européans peuventi fettenis et M. Legge ne peut certainement mieux employed sen femme son savoir et les ressources que lui offen son séieur en fibine, qu'en facilitant aux, Européens L'intelligence, descue livris-ziup

Par une singulière coïncidence. la tendance acinelle du sevolr en Europe vers l'éxamen critique des mais entiques de tous les pays se rencontre avec les réveil du miner goût en Chine, où il s'est formé une école qui prest par latisfit de recherches' antérieurés sur les mitiguités "chapters attentifie des recherches' antérieurés sur les mitiguités "chapters" et qui examine avec un esprit plus libre et nous bardi les mores textes et les résultats anyquels on meatarmété des indes incles. L'interprétation des Kings, la critique du texte, l'examen

#### PROPERSION AND STREET AND THE PROPERTY OF A DESCRIPTION O

desparciets diation saires as recter the destinant enter that la-promoneiation it dans Vécriture en Palsfoire de Paktionite sont les subets des tratudes des cettes storrelles et de confilharait avoirdein formain un grantkuom brede un vaux remartulabies Gestjume nouvelle preuvesides la these que saenal markin. minnontren/dansidm discours a serveste sinterational de Min. ninkas-mentinashohilitélohin bisesidents beli harly stantes heet outune illusion i car lis Chenose masser basser bar Affait the Herbilftions and nons laver la difference are notes of the hours toil jours faird/dasaouvebaref/asteux représentent tota that 201 ment comare un rotouna l'avitiquité et s'effettent de le faire passer sous cette formel respectée Be mêthe savely a public un Mimaire. sur des sons de Wahribille lantie Minofset He 1185 transformations quite with our opporters! Brind H & fail datatie un memoire considerable sur la relievon of le balle des l'hinois dans Vationiter son But dans center the haven Berhall seulement d'exposer les vieles religiouses et les blatitues at childed telles que nous les trouvous dans les fivres classiques' dus Chinois mais de retrouver lus idees et tes pratidues flus ancienhes, telles que le beuble les conservait : A traite de Dieil. des deprite ) de fame et de la vie fature i des astres des sul prits terrestres, du culte des ancetres, dus presages el tes arts manforussivet about o le tout o une serie de textes." Relativ verment ant idees das Chinois an clens sur Dieuverte Cleit, fant discutsus en Europe par les féstiles et leurs ennemis. l'oble nion demuplatheofucide, probablement a soff fise, avec Ping terpretation due textes aujudre Huiven Wokde en Chitle dails ta et M. Lesge ne peut certainement micuv employstosensteunog

"Davlitterature chinoise proprement dile a fourni a M. le marquis d' Heros Saint-Benys la mattere d'an ouvrage tres-remat?

Woyez une lettre tres-rutieuse de M. Edkins dans le Chinese and Japanese mpositions, M. 1. «Ebidies, 1868, 11/62. Insult291 «19 9091112 113 (197 113 ( Ueber die lange Daver und die Entwickehling des Chinesischen Reiches. Von

en Chine, ou ils est for me (enseq 03/(+, m; ) 98k; deine Madal H. H. P.

\* Die Ausspracht, der seiten Gittigesen ivon D' 2/1 Hoi Plothe Manindr ittes: in-8. (51 pages et 2 pages de texte). \* Die Religion und ber Cutua der allen Chinesen, von D' J. H. Plath. Pro-miere partiel UM Religion. Munich, 1862; Hill Will ef the pages de 22 pages de 

#### 222 PROORES BES SETUDES SOR INTERS

quable sur la poésiendu temps, denta dunastie des filitansis du St au 10° siècle de notre èra middiffervése choité setters passe. parce que le genre de poésie iniqué qui sei né alora est resé classique en Chine, ét que las arinbinaux moëtes de certemes ont toujours passé et passent encord-pour descinodèles inclusparables. L'auteur commonce par une esquisse de l'éjetere de la noésie en Chine, dans laquelle it indimne et datractéries les différentes écolus qui se sont succédé: et de les les internet une étude de l'arb poétique et de la praiodie chinoite lites laquelle il explique le micanismie prosphique et les responses que la nature de la langue et de l'écuiturel distoises effet et poste ; pois il donne la traduction d'une tentition del petmit tirés du recueil des dyriques de dépoque sies Thangs, ser les accommentant de courtes biographies des autournete del nois tireus des commentaires chingisasta itrai union id. impancisis d'art évrile dans une jangue bulelobnques set tuite den irrechies difficile; mais la difficulté s'accretrinemi esclotraisant dischait du chinois, parce que la brièveté de la construction, le petit nombre de sons auxquels rénond un nombre beaucoup plus grand de mots exprimés par l'écriture, et les habitudes savanles des Chinois, permettent et autorisent une infinité de délicatesses d'expression et d'allusions, presque imperceptibles, dont personne autre qu'un lettré du pays ne peul sentir le charme. Mais chez les grands poëtes ce raffinement n'élouffe pas le fond, et les sentiments et les pensées n'en souffrent pas, et comme le but de M. d'Hervé était de nous montrer la vie intime de la nation par son expression dans la poésie lyrique, il a été naturellement porté à choisir celles des pièces où les sentiments naturels et communs à tous les hommes se montrentavec le plus de vivacité; aussi trouve-t-on dans son recueil des chansons où le sentiment est aussi vrai et l'expression aussi fraiche et aussi simple que dans une poesie lyrique quelconque. Le travail de M. d'Hervé est fait avec beaucoup de soin, et son utilité va bien plus lein que l'intérêt diltérnire qui s'y attache, car tout ou vrage (infinionite its Chinole comme Phanghao, 1861, in-8" (61 pages)

Poésies de Fépoque des Shange, trainites durchinnis pour la graphin. Die, avec une étade our l'art poétique en Ghine sé des notes explicative pour la une quis d'Hervé Saint-Denys. Paris, 1862, 4n-8 form et. 301, pages).

#### PENDAXDI LES FANNÉES F1866 (HES66) 4

élant des beinmes consule mous, anus par les antemes destiments)etatantula méana fitelligence et da stême mortorale gine nonst bontribusia détauire des préjugés absurdes quis sans bu'or sem soit rendu comptement tanticontribuézan matheurs. admit in 6 bine est redevable à LiEuropeq surgion tre "Ill niest veralia ma compaissance d'autres travaux son la langue chinoise que deux Gilides dour la conversation doui bas pamitous lesidesta à Shanghailet sont destudés aux Européens qui désirent acquérin un commennement de domnaissance de ta taveus et de la competer phrases dans le style familien de au'il dous fant chi Europes to Isont des dictionnaises chinois. dienes d'une littérature aussi sanante et aussi váriée et ditine langue aussi riche en mélaphores et en abrases toutes faites denti lei sens miest, pas donné par ll'analyse des mets sui les composent! Puisse M. Uullen irouver de temps de conduire à bonnerfin le dictionnaire doubt il s'occupenel sour dequel il a en main dessiriches matériaus de subfutile de sine poloitible 1999 - Hold Harden of all angue et de la litterature Japonaise. — 16. — Progrès dans l'étude de la langue et de la litterature Japonaise. — Manuels de conversation. — Néchell de contes! 12 Dictoinaires. — Gfant urand do mots exprimes par Lécriture, et les lightitudines La langue et la litérature des Japonais acquièrent aujourd'hui ab une importance qu'elles n'ont pas possèdee jusqu'ici. Les traites par lesquels on a force ce peuple d'ouvrir son pays aux étrangers et les difficultés qui s'en sont suivies menacent à tout instant l'Europe de la necessité de guerres lointaines, et le Japon de la destruction d'une organisation séculaire et bien pondérée, et de la perte de son indépendance. Ces circonstances rendent l'étude du japonais tous les jours plus nécessaire aux Européens. Il paraît que la langue parlée s'acquiert assez facilement dans le pays même, et l'on a publié plusieurs guides pour en faciliter l'acquisition. M. Hoffmann, à Levde, a fait paraître une collection de conversations relatives

"" (On these bistory weis, "questions and panillar seatendes, literably trindered into englishe by the late Mill Hill Madhapping a mow and enlarged entries. Fit 4. Shanghae, 1861, in-8° (64 pages).

Progristicite the sense in the estimates indicating the same of the sense in the Poking disand phrases, that in report discontantify the same of teneral the Poking dislect, by J. Edkins. Shanghali, 1862, in-8-19061 103 pages).

## 224 PROGRES DES ETUDES ORIENTALES

au commerce 1. Sir Butherford Alcock a fait imprimer des dialogues familiers 2 relatifs à différents sujets, qui ont été composés pour lui par les meilleurs interpretes du gouvernement japonais, et il annonce une seconde edition de ses Elements de la langue japonaise, dont la première a, je crois, paru à Yeddo. et que je ne connais pas. Les Japonais eux-mêmes sentent le besoin de pouvoir s'entendre avec leurs hôtes incommodes et dankereux, et commencent à publier des manuels pour leur usage, de sorte qu'en peu de temps il sera pourvu à ce qu'exige le commerce habituel des étrangers avec la population. Mais les movens de l'étude savante de la langue sont encore tresdefectueux; nous avons quelques grammaires, mais on manque de textes, et M. de Rosny vient de faire imprimer, pour l'usage du cours de japonais qu'il est autorise à faire à l'Ecole des langues orientales de Paris, un recueil gradue de textes3, qui contient des fac-simile de textes de toute espèce, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliques, et surtout des specimens de toutes les écritures usitées dans les livres ou d'un emploi habituel. Le premier aspect de ce livre et de tout livre japonais, excepte des romans, met à l'instant en évidence les deux grandes difficultés que rencontre l'étude de cette lillerature, c'est-à-dire le mélange des langues et la confusion des écritures. Les Japonais admettent, dans le style serieux. un mélange illimité de chinois, de sorte que la première condifion à remplir, quant on étudie la langue savante du Japon, est d'acquerir une connaissance solide du chinois, et d'autant plus solide qu'il faut pouvoir snivre les mots chinois à travers une écriture cursive qui défigure singulièrement leur forme. On a publié en Hollande un manuel<sup>4</sup> destine à faire recon-V32105. 01

· Shopping dialoguds, in Mutchy chilic anti japaneti: 19180 Estimati U Haye, 1861, in -8° oblong (une et bi pages) (a main i a semilar dialogues in japanese, with english and french transformers in

the use of students. Paris, 1863, in-8° (vin et 40 pages).

<sup>3</sup> Recueil de textes japonais, à l'usage des personnes qui suivent le cours de japonais, par M. Léon de Roshy. Paris, 1965 van page de 186 Statute d'Angegraphie).

## PENDANT LES ANNEES 1861-1863.

naître et à ramener à leur forme primitive les caractères chinois employés dans le japonais, cursif. Des livres de ce genre sont d'une utilité incontestable, mais rien ne peut dispenser aponais, et il annonceionido, ub ersilimet sonesiannos Mais ce qui manque le plus aux études japonaises, ce sont des dictionnaires. M. Gochkievitch en a publié un à Saint-Pétershourg, if y a quelques années; mais comme la traduction est seulement en russe, il ne sert qu'à peu de personnes hors de la Russie. M. de Rosny en avait commencé un, mais il n'en a paru que le premier cahier. M. Léon Pagés à entrepris alors de publier de nouveau le dictionnaire imprimé en 1603 par les Jésuites, au Japon. Dans ce livre, les mots japonais étaient imprimés en transcription latine et l'interprétation était, en portugais, M. Pages a traduit l'interprétation en trançais; il a gardé la transcription en caractères latios, mais en la changeant selon la prononciation française, et y a ajouté les caractères japonais en firokana. Le dictionnaire formera quatre livraisons dont la première a paru<sup>1</sup>, et l'auleur se propose de le terminer par une cinquième, qui doit contenir la grammaire. D'autres travaux se preparent. M. de Rosny annonce un vocabulaire japonais comme devant paraître prochainement; je sais qu'un savant jésuite, au Japon, a un dictionnaire japonaisfrançais tout prêt, et nous savons tous que M. Hoffmann, à Leyde, a acheve un dictionnaire ou plutôt un Thesaurus japonais, œuvre d'une vie laborieuse, et qu'il en prépare maintenant la publication. Ce n'est que quand des travaux de ce genre auront rendu possible l'étude savanle de la langue, que nous commencerons à apprendre ce que contient réellement la litterature des Japonais, sur laquelle nous n'avons encore que les renseignements les plus vagues, et que ne fait réellement spas connaître sle très petit : nombre de traductions qui ont été publiées, et dont une partie winspire pas beaucour egne di taquetre Supplie is to de confiance. start of a trive step take start the but a to be off

Justice de la serie de la seri naire japonais-portugaia composé par les missionnaires de la compagnie de Jésus, publié par Léon Pages, promière livraison, Paris, 1882 in the 1990 pages; prix de la livraison, 12 ir. 50 cent.).

#### PROGRÈS «DES IÉTEDES I ÖRTEKTWEIGS

# 17. - Progres dans tienutie de uneigaes fingues de Textiene Orten? & ans

Arrivé, dans cette énumération de travaux, à ceux qui se rapportent aux pays extrêmes de l'Orient, je devrais avoir rempli ma tâche, autant qu'il a dépendu de moi; mais, en y reflechtissant, je vois que j'ai non-seulement neglige quelques coins du cadre, mais même omis une des parties les plus considérables. J'aurais du énumérer les travaux qui ont été faits, surtout en Russie, sur différents dialectes tartares et sibériens. les publications des Hollandais sur plusieurs langues des iles de la Sonde et des Moluques, et les *grammaires* par lesquelles dés missionnaires ont fait connaître les langues de quelques tribus isolecs. Aucune de ces langues n'a d'importance litleraire, mais toutes out leur valeur pour l'ethnologie et pour l'histoire du langage, et une grammaire ou quelque vocabulaire restera bien souvent comme le dernier souvenir d'une race destinée à disparaître devant une autre mieux douée ou peut-être seulement plus rapace. J'aurais du parler, encore des ouvrages de grammaire comparée, et annoncer l'achevement de la 2º édition de la grande œuvre de M. Bopp et la traduction que M. Bréal prépare de cet ouvrage classique ; la nouvelle édition des recherches étymologiques de M. Poll ' qui en fait un ouvrage tout nouveau, infiniment plus riche en matières et en recherches que la première; le Manuel de grammaire comparée de M. Schleicher<sup>2</sup>, et d'autres ouvrages destinés à élaborer et à discuter toutes les parties de cette grande science de la grammaire comparée de la race Arienne. Mais j'aurais surtout du parler des travaux de linguistique de M. Max Müller, dans ses Lectures\*; de M. Ewald\*, de M. de

\* Stymologiacha Forschungen avi, iten Schlein Men solayethus Sulue Cyce chen, von A. Fr. Pott. Lemgo, vol. 1,1988 (xin.ef.) 559 Press, Vol. Henry, 1,1998 (xvii, 1023 et vii pages).

<sup>2</sup> Compendium der vergleichenden Grammatic der indogermanischen Spieehen, von A. Schleicher, 2 vol. Walmar, 1963, th-Stallijolisenseistellerige

<sup>3</sup> Lectures on the science of language, by Max Müller, Language, by Max Müller, Language, ben and the state of the state

\* Sprachwissenschaftliche Abhandlungen, von H. Ewald, n. H. Udier dan Hetammenhang des nordischen (türkischen), mittelänglischen, immitieben and koptischen Sprachstammes. Goettingue, 1882, these Belgesten, 1997.

#### PENDANTH GEBHANN BEST BOOM DOOS

Raumer 1, et du travail d'analyse auquel M. Levsius soumet successivement les sons de toutes les langues? let qu'il n'applique lui-même qu'à son système de transcription des alphabets, mais qui influera nécessairement sur la question générale des langues. La grammaire comparée, en reliant fortement les différentes branches d'une même famille de langues, a pour résultat naturel de faire ressortir les différences qui la separent d'autres familles, et de diviser ainsi l'espèce humaine en un nombre de races entièrement distinctes, Aujourd'hui on commence à rechercher des lois générales qui permettraient de reconstruire de nouveau l'unité originaire des races et des langues par la démonstration de procédés uniformes employes dans les langues dont les formes grammaticales auraient beaucoup dévié, et par des lois d'euphonie plus générales que celles qui ont servi à déterminer l'unité des branches d'une des familles de langues. On remonterait ainsi à des temps antérieurs à la fixalion des formes grammaticales des langues connues, et antérieurs à ceux où les races actuelles se seraient détachées d'un tronc commun, époque pendant laquelle les langues se seraient trouvées dans un état d'inconsistance tel qu'elles auraient pu, après la séparation des races, adopter des formes grammaticales aussi diverses que celles que nous trouvons aujourd'hui dans les systèmes de langues des différents groupes de peuples. Mais je m'apercois que je me permets d'indiquer un but final et d'attribuer une théorie générale à des recherches isolées et partielles, dont les auteurs me désavoueraient peut-être. Il faudrait pouvoir faire l'analyse de chacun de ces travaux pour en montrer la nature et la limite; mais le temps et, je crois, l'aptitude me manquent pour entrer dans des questions aussi difficiles, où tout repose sur l'analyse des opérations les plus délicates de l'esprit hunlain, et sur la distinction à faire entre les procédés du langage qui sont la suite de l'instinct logique commun à toute

<sup>2</sup> Ueber die arabischen Sprachlaute und deren Umschrift, von R. Lepsins. Bermul 1966: J. H. a. Charle H. and and and an abite and the state of the set

Deber ihlines ische und ihlichtlichte Lauterhaltnisse und über die Umschrift jener Sprachen, Von Rähöpslus, Börling 1966 900 (2019) (1616) 2000 (2019)

#### PROGRÈS DES ÉTUDES OBIENTALES.

228

l'humanité, et ceux qui trahissent une influence historique. Il est très-possible que ces tentatives n'aboutissent pas, et beaucoup de bons esprits ne s'allendent pas à ce qu'on puisse trouver des lois d'unité assez fortes pour contre-balancer les profondes différences que nous rencontrons entre les diverses familles de langues. Mais nous ne sommes qu'aux commencements de cette étude ; l'intérêt qui s'attache à ce problème soutiendra l'ardeur des recherches infinies qu'elle exige. et les résultats montreront de quel côté est la vérité sur cette grande question.

> electric dist . . • • . . . **.** · · . . \* ; • a second a s de la composition de والارائي المراجع المراجع المراجع المراجع المراجع 1 1 N . .. . 4 and the second ALL AND ALL AND A 4 · .

Jules Mont. de Pinstitut.

and the second second second ÷. •

. . . . . e se tra statu

. 14

· ·



## Biographie catholique.

## S'IL EST VRAI QUE S. JEAN CHRYSOSTOME

FAISAIT SA LECTURE HABITUELLE

### DES COMÉDIES D'ARISTOPHANE.

L'auteur d'une des traductions les plus répandues des comédies d'Aristophane, feu M. Artaud, prétend que saint Jean Chrysostome avait habituellement ces comédies sous son chevet<sup>1</sup>, de même qu'au rapport d'Onésicrite cité par Plutarque, Alexandre mettait sous le sien chaque nuit, l'Iliade et. son épée. Un habile helléniste, Clavier, a essayé, il y a déjà bien des années, de montrer combien une telle anecdote méritait peu de créance. M. Artaud avait certainement lu l'article de la Biographie universelle sur Aristophane, et puisqu'il a reproduit l'assertion qui s'y trouve combattue, il faut en conclure que les arguments dont s'est servi Clavier, lui ont paru peu péremptoires. Mais l'ancien inspecteur général des études n'aurait-il point examiné la question avec des yeux prévenus, des veux de traducteur, j'allais dire des yeux d'amoureux, et n'a-t-il pas trop complaisamment conservé au grand poëte comique le glorieux suffrage de celui que M. Villemain, dans son admirable Tableau de l'éloquence chrétienne au 4° siècle. appelle si justement « le plus grand orateur de l'Église primitive ? » Pour moi, loin de trouver la proposition de Clavier malsonnante, je la crois incontestable. Il est contre toute vraisemblance qu'un Père de l'Eglise aussi austère et aussi saint ait été un aussi enthousiaste admirateur du licencieux auteur des Fêtes de Cérès et de l'Assemblée des femmes.

Entrant ici dans des détails que Clavier n'a pu aborder, faute d'espace, je demanderai si celui qui poussait l'exagération dans la chasteté jusqu'à regarder presque comme impures

<sup>1</sup> Voir sa Notice sur Aristophane, dans la traduction de ses œuvres, t. 1, p. 1x; in-18, 4<sup>e</sup> édition. Didot, 1859.

vº serie. tome x. - Nº 57; 1864. (69º vol. de la coll.) 15

#### 230 S. JEAN GHRYSOSTORE LIGATENIL

les secondes noces, a pu faire ses délices de la lecture des pages les plus cyniques peut-être de la littérature grecque; si le mème homme qui a exalté la virginité en termes si éloquents a passé ses nuits, entre les ardentes prières et les pieures méditations du soir et du matin, à se repaître des immondes plaisanteries des courtisanes d'Athènes. Non, cela n'est pas possible, et ou il faut supposen dans saint Jean Chrysostome, une hideuse hypocrisie, ou il faut cesser de nous le présenter comme ayant continuellement auprès de lui un auteur dont un païen lui-même, Plutarque, a dit dans sa competation d'Aristophane et de Ménandre !; « Il semble avoir écrit, sen » pour des lecteurs honnêtes, mais pour des hommes perius » de débauche<sup>2</sup>. » J'ose l'affirmer, le saint patriarche de Constantinople duquel on peut dire, en appliquant à ini-même ce qu'il appliquait à un autre, qu'il « le idisputait aux anges par » la purelé de sa vie, » n'a jamais professé pour les comédies d'Aristophane la scandaleuse admiration dout parle M. Artani. admiration qui poussée jusqu'à ce point scrait, de la part d'un évêque, ou presque un crime, ou presque une felie aubi-

Je remarque dans un passage des œuvres de celui, que Gibbon appelle « le plus éloquent de fous les sainle, » un passage cité par l'abbé Guillon 3, quelques lignes, bien significatives. Saint Jean Chrysostome, après avoir flétri avec une versoeue indignation l'indécence des comédies, rappelle que des barbareseux-mêmes s'écrièrent en sortant d'un des théâmes de Rome: « Les Romains n'ont donc ni femmes; si enfants la flèt ce

Plutarque, dans la traduction Ricard, K. xi, p. 324; thitz. Parts, 1154.

<sup>2</sup> César Cantu s'exprime sinai (*Histoire likitorselle*, *Ulii*; pi terj <sup>1</sup> d'Alisanphane dé colle tous les rafinements du Bhertinage, dans les trimes les même équivoques; il s'en faut peu qu'il n'y représente l'anta le plus contraine à la pudeur publique (*Fétes de Cérès, Lysistrates*), etc. » II. Engène Fuller, vient de donner une seconde édition de sa traduction en vers du Thédéré d'Alisisphane, 1863, et a eu le soin de dire » « Je renvoie au texté deux qu'il vienties phane, 1863, et a eu le soin de dire » « Je renvoie au texté deux qu'il vienties phane, 1863, et a eu le soin de dire » « Je renvoie au texté deux qu'il vienties phane, 1863, et a eu le soin de dire » « Je renvoie au texté deux qu'il vienties asvoir dans quelle fange peut tombér le glus benu et le glus brithés gain, « quand il n'accepte de frein ni du goût ni de la puideur. » Jui pripique antversitaire, M. F.-T. Perrens, dans un article sur la traduction de M. Faller, qui a paru dans le journal *Le Temps*, du 3 octobre 1863, a trauré sans doute le met *fange* trop doux, et il a reproché à l'auteur de l'Assemblés dis formes, « su

<sup>3</sup> Bibiiotneque choisie des Pères de l'Église, t. xxi, p. 361.

serait ce même saint qui a si énergiquement condamné les comédies en général, qui a urait fait son bréviaire des plus immorales de toutes les comédies! Allons donc! Cela n'est pas sérieux, et vingt inspecteurs généraux de l'Université soutiendraient-ils le contraire, je ne me rendrais pas.

Antre objection. Saint Jean Chrysostome, cité par l'abbé Guillon (tome xiv), vante « la politesse de Socrate, la gravité » de Démosthène, la majesté de Thucydide, la sublimité de » Platon. » Comment ne dit-il précisément rien de son auteur favori ? Quoi ? il louera tout le monde excepté lui ? Quoi ? il ne fera pas l'aumône d'une mention à vetui qui est l'objet de toutes ses préférences ? Voila qui est bién singulier, ce me semble et qui mérite d'être pris désormais en très-sérieuse considération. En taud par auto d'une toute toutes toutes

Si j'ajoute que M: Willemain, 'qui nous'apprend que saint Jean Chrysostome est « plein de vouvenirs de Platon, » n'aurait pas manqué de retrouver dans les cenvres du plus brillant des disciples de Libanius quelques tracés de la lecture assidue des plèces d'Aristophune; si rééllement le nocturna versate manu avait été mis en pratique pour ces pièces par le célèbre orntent; j'aurai dit tout ce qui me paraît pouvoir fortifier le plus la cause délendué par le docte Clavier.

Encore, si l'on m'opposait, à défaut de fa vraisemblance, des témoignages positifs, irréfutables ! Mais, ni l'évêque Palladius, biographe et contemporain de saint Jean Chrysostome, ni les historiens evelésiastiques Socrate, Sozomène, Théodoret, etc., n'ont pu être invoqués. Bien plus, toute l'antiquité est muette au sujet du culte impie, en quelque sorte, que saint Jean Chrysostome aurait voué su peintre impudique des mœurs corrompnes d'Athènés. Cie n'est qu'après la Renaissance que cetté parlicularilé commence à être connue, et le premier qui la révèle au monde, c'est Alde Manuce<sup>1</sup>.

Le célèbre imprimeur se faisait-il l'écho de quelque mensongère tradition, ou bien avait-fi imaginé l'historiette ? Nul ne peut le savoir. Mais, tradition apportée en Italie par les Grecs, après la prise de Constantinople, ou invention d'éditeur, l'anecdote n'est pas moins fausse dans le premier cas

Préface des comédies d'Aristophane, édition de Venise, 1498.

#### S. JEAN CHRYSOSTUME LISAIV-IL

que dans le second, et je plains MuArthudulle mavoir pas su le reconnaître.

Nons croyons devois ajoutap in distinct de M. Hamisey de Larroque les renseignements tuivants of abard; noioide passage où Alde Manuce, le prennier no suit suite de actuation contre saint Jenn Chrybosidest. An walivion qu'il tab sienne aucune preuve de son assertiet ansair vans to tramstor

«On dit que Jean Chryson containe faisait tins ai grand on, » qu'il avait tonjours en trajes mains, les 28 scomédici d'Aris-» tophane, tellement qu'il s'en servait d'onsiller pendant son » sommeil. C'est ils qu'instidit qu'il puisait l'élaguence et » la sévérité (11-) que l'ont admire eminita » sol sugaro

« Alde Manner l'ardit le pranientiente and n'accessénde to re-» dire sans preuwest bloins an instant active galens Arithtehee » devait être goûté des chrytetstemet. Contratists le ficence » extrême du comique gress aunit-selle o'plure rus domme » qui n'eût pas supportégidaps stancouves salién, mab mist s'é-» cartant de la gravité chrétistice d'a companient voir un bé-» mistiche d'Aristophane: dans anouligne dé, chipitre IV de » second livre du Saceridoce de dasaed, l'outeut an oplus, une » verait-il ? une coincidence de dasaed, l'outeut an oplus, une » réminiscence involontaire de graves (instinations and plus, une » la manière dont d'orateur matrix de settaque le » vices et les ridicules de sonstempse Attant vaudrait dir » que le ciel et la terre n'en font qu'uny que de voir une an

<sup>1</sup> Hunc item Johannes Chrysostonus latifecisse dicitur, ut duodstright comœdias Aristophanis semper haberet in manibus, adeo ut pro pulville dermiens uteretur. Hinc itaque et eloquentiam et severitatem quibus est adminbilis, didicisse dicitur (Alde, préface de son édition d'Aristophane, in-fol. 1438. Lettre à Clarius, professeur à Raguse, et dans Fabricius, Biblioth. grace, I. 1, p. 716; édit. Harless, t. 11, p. 379).

<sup>2</sup> Voir sa vie, par Palladius, ch. xix.

<sup>3</sup> Voir t. 1, p. 376.

#### LES, COMÉDIES, D'ARISTODHANE.

» logie ontre/la satirbudu saint prêtre, sérieux, austère, sou-» riant à peine quelquefois, et les plaisanteries si souvent » obscenes d'un poëte qui porte à l'excès toutes les licences du » théâtre. Que Bengélius, Ménage et des critiques plus mo-» dernes ' aient adopté sans examen l'assertion de Manuce, » supposait au it h'avait parté autour le témoignage de quel-» que ancien autour (dont il duit le nom vela veut ne pas éton-» nere Mais comment comprendre [le]P. de Widdasseur (de lu-» dicta dictil quandviller fait l'échie der des affirmations sans » fondement et sans vraisem blancezet ma'ilb va jusqu'à dire » qué len iavait lasiet étudie 26% comédies d'Aristophane. » dont ibne mons teste que in salui iterait les duvres de ce » poëte sous leiktrevet ide sou lit. Etuations avait puise ce » nepft et rette téhennen de qu'il déplois dans la peinture et » la censure des« mostre ? Die P: keo Vawasseur connaissait » mieix Avistopliane grue Chrisostome 3) want dom.

« Cestubarouve plus fortement of blus charement la force » et tielegan calitique d'Avistophane ve test que la plus grande » lunière déul'Orien'i, Jeanvid'Antiochet, àitqui, la postérité a » donné le nomid'orlibe : Chrysostomeune mensel pas de s'en » servin de madélezet de maître pour constraires et polir ses » discourse On (kapparts) enseilete mulit slisait askidament les » 28 contedide, dont it ino nous teste ado ki, /et que, même » guandiil alkisldormisrullisich servaitvesturbendiun oreiller. » Ce can yeut dive qu'il. ba séparait le palas taxà qu'il pouvait d'un » si grand Berivain), et en lit rienbennit de blositob qu'il pouvait » cette lettured stibles liainsi seu'is se perfection na doublement » partilimitation set /partilestemple () d'abord() sour être plus » vigoureum etablis, véhément a critiqueo t et à corriger les » mœurs, surtout icelles des femmes ensuite pour parler » mieux les grecostexpliquer plus facilement et plus élégam-» ment see sententes age to me daupore is a det Nous y ajouterons les observations suivantes de Baillet :

<sup>1</sup> Voir Fabricius, Biblioth. graca, t. 11, c. 21. — Artaud, Aristophane, pre

face.

<sup>2</sup> Vie de S. Jean Chrysostome, par M. l'abbé Martin, dans ses OEucres, traduites pour la première fois en français, t. 1, p. 21, et note D, p. 524.

Quanto id firmius, et clarius ad atticam vim et elegantiam loquendi, qua

#### 231 S. JEAN CHRYSOSTOME LISAIT-IL LES COMÉDIES D'ARISTOPHARE.

«Il y en a qui, ayant ouï dire.... que Jean Chrysostome » avait ordinairement un Aristophänt sous le chevet de son » lit, se sont peut-être imagines qu'il leur suffisait d'imiter le » saint par cet endroit, pour satisfaire and obligations du » Christianisme 1. »

Enfin, voici ce qu'en dit Bernard de la Monnoie :

« M. Baillet a remarqué en quélque endroit de son livre, » que M. Lefebvre de Saumur:ne-croit pas que ce qu'on dit » que saint Jean Chrysostome se plaisait à la lecture d'Aristo-» phane, soit véritable. Et moi, j'aj remarqué, dans la préfece » de la 2° partie de mes Observations sur la langue française, » que l'auteur le plus ancien qui ait fait mention de cet » amour de saint Jean Chrysostome pour les comédies d'Aris-» tophane, c'est Alde Manuce, dans sa dédicace des ceuvres » de ce comique à Daniel Clarius. Si ce n'est qu'on voulut » interpréter de saint Jean Chrysontome, ce qui est dit » dans le roman d'Achille Tatius, qu'up, certain, prêtre, qui » était fort éloquent, était imitateur d'Aristophane 2. .

A propos du texte d'Achille, nous ajouterens ce que la Monnoie a oublié de dire, c'ast qu'il s'agit la d'un preire de Diane, et il est difficile d'y voir une allusion à sainf, Jean Chrysostome, quand même il aurait vécu après lui ; mais on croit que cet Achille vivait avant S. Jean Chrysoftome ...

> ILA. BOWNETTY all me

> > rientis lum

pollet Aristophanes, ostendendam, quod maximum or Antiochenus, cui illud nomen aureum Chrysoslomi postaritas dedit, hoc sectore uti et magistro faciendæ et puliendæ orritionis non recossifit P. Fefunt coin hune illius comædias duodetriginta; dam supersint noble underim dantanat, lectitasse studiose, atque ettam pulvillo.cum dormitum inst, publindues; perinde quasi et deponeret tantum scriptorem e manibus quam tantiening et pri-mo quoque tempore repeteret intermissam lectionem. Ex quo dupliciter imitetione et exemplo profecerit. Primum ut acer plerumque ac vehemiens esset in notandis ac perstringendis moribus, mulierum presertith : deinde tat perbess Græce loqueretur, faciliusque ac solutius, quam ceteriverbis explicaret sutentias (Fran. Vavassoris, societatis Jesu, de indicra dictione, e. v; dans Opera omnia, p. 15; in-fol. Amsterd., 1709).

<sup>1</sup> Baillet, Jugements des savants, 2º part., c. 2; t. 1, p. 86, in-4°.

<sup>2</sup> Voir Anti-Buillet, avec les Observations de la Monnole, p. 243; in-i-. Paris, 1730.

<sup>3</sup> Voir Achille Tatlus, Les amours de Clitophon et de Leucippe, L. vm, c. 9; édit. Didot, p. 120.

PREUVES DE L'IMPOSSIBILITÉ DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES. 235

and medicap and and an an an an

ANALYSE D'UN RAPPORT LE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

SUR

# LES GENERATIONS SPONTANÉES

to it is constant of a discharge graphic and the

Qu'elques savaits naturalistes s'occupent depuis assez longtemps des générations spontanées, et veulent produer que certains êtres vivants arrivent à la vie sans autre seconts que les forces laienles et inexpliquées de la palure. On ne sait au juste quel est leur but latent en faisant ces recherches; mais une des consequences qui semblent immédiates, c'est que si les animaleules arrivent ainst à la vie, sans père ni mère, les granits duifiaux auraient bien pu nature de la même manière; et, a l'imitation des animaux, l'homme aurait pu avoir la même ofigine, et le pieu créateur serait amis supprimé.

la même origine, et le Dieu créateur serait ainsi supprimé. C'est la thèse d'Epicure et de Lucrèce, renouvelée par des Chrétiens.

Mais, a ce mot de Chrétiens, on nous arrête et l'on nous dit: en fail de sciences, il faut mettre de côte la religion, c'est-àdire la révélation : nous ne devons avoir égard qu'à l'observation et aux faits.

Nous accordons celte these, avec la modification que personne ne contestera, que lorsqu'une observation est contraire à la Révélation, le savant ne doit pas se hâter de conclure; mais observer et deux et trois fois avant de prononcer un arrêt définitif.

Nous faisons ici ces rélexions quoique, à vrai dire, la Révélation n'est point en cause dans les générations, spontanées ou non spontanées, tant qu'il ne s'agit que des plantes ou des animaux. Les termes de la Genèse sont précis. Dieu a donné à la terre la force de les produire : germinet terra, — producant aquæ, — producat terra<sup>1</sup>. Aussi plusieurs Pères ont soutenu

<sup>1</sup> Genèse, 1, 11, 20, 24; 11, 4, 5.

#### PREUVES DE L'IMPOSSIBILITÉ

la possibilité des générations spontanées <sup>1</sup>. Saint Thomas en particulier s'exprime ainsi :

« Les animaux imparfails,... paraissent pouvoir êlre en-» gendrés avec semence et sans semence 2. »

La Révélation, est donc, tout, à fait hors de cause. Mais si elle avait été en cause, l'observation et les faits: ini-nuraient encore donné raison. C'ast es que, vient de démontrer M. Coste, dans le Rappart qu'il, a lu, pavant l'Académie, et dont nous allons donner l'anslyss. Nous compruntant outle analyse au journal le Temps 3. quis dans cette questions comptétement pour la non spontanéifé des productions. Veloi son taxie :

« Poussés jusque dans lenra derniers reireachements par des savants qui ne se paient pas, volontiers de mots jet qui venlent voir avant de croire, les hétérogénistes, ou partisans des ginérations spontanées, ne peuvent plus eputenin deur dentrine, on le sait, qu'en ce qui regarde les infiniment pelitschen enimalcules microscopiques; or voici pa micrographe inificent qui a voué sa vie à l'étude de Lembengeoie qui mient limétre à neant, pan des observations; que tout le mende peut répéter, l'un des arguments, le alus fort pout être, istrointies maguère encore comme prohants ner M. Pouebutes Après celas dimthéo-» rie que vient de détruire M. Coste sidenist Mu Pous bet 4 que » nous importe que que que que chimistas admetient ou non l'hi-» térogénie,? Leurs expériences enrenées, dussent-elles accu-» mulées à la hauteur, des Pycamides des Rharaons, liamais ne » saperont une parcelle de fails d'empryogénie vus et parfai-» tement vus déjà par, tant de physiologistest » Ce n'est pas une parcelle du roman de, la membrane proligère que sape M. Coste, c'est le roman tout entier, qui disparait. Voici d'ailleurs un extrait du mémoire du savant professeur qui permettra à nos lecteurs d'apprécier l'importance de ce travail :

« Un naturaliste des plus distingués, et qui a rendu d'éminents services à la science, mon ami M. Pouchet, dit M. Coste,

<sup>1</sup> Voir une dissertation de M. de Lavaliée, dans la revue de Lousain de 1987, 3º livraison, et deux articles du *Monde*, du 11 et 12 septembre 1964.

<sup>2</sup> Animalia imperfecta... videntur posse generari et ex semine, et alse somine (S. Thomas, vn. Metaphys., lect. 6, et Summe, 1, 9, 73, art. 1.)

<sup>1</sup> Le Temps, feuilleton du 17 août 1864,

Nouvelles expériences sur la génération spontanée, p. 133.



#### DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES.

937

a décrit la genèse spontanée des infusoires ciliés au sein de la matière organique, qui se dispose en pseudo-membrane à la surface de lieu où l'on met à macérer une certaine quantité de foin.

» Pour rendre saldémonstration plus facile à saisir et à vérifier, ce maturaliste la pris soin de représenter par des figures les phases successives de lecte évolution. Il a bien voulu me montrer, soit dans le laboratoire de M. Frémy, soit dáns mon atchiers du Collége de France, sur des lambeaux de la pseudo-membrane placée sous le microscope, les agglomérations plus ou moins régulièrément sphéroïdales de monades, de vilpitus, inde bactèries; qu'il désigne sous le nom de nébuleuses, puis à côté de ces groupements de molécules organiques, frained les corps qu'ils considére comme ces mêmes nébalieuses transformée en cu/s! 97600 9

» des méades les vibrions; les bictéries seraient les granuis viscilins de ser aufs spomarés, d'où sortiraient les microzoaires allés que nous voyons lans les infusions. La pellicule qui se forme la thir surface des mifusions deviendrait donc, dans cette inforte, uné sorte de couche proligère comparable au stroms de l'appl de l'évaire des animiaux.

• Telle est, en/effet, la perisée dé M. Pouchel. Posé dans ces termes, le problème devient i me question d'embryogénie comparée, let celle equestion fentre is directement dans la sphère hibituelle de mes travaux et de mon enseignement, que je ne pouvais me dispenser d'en faire l'objet d'un examen approfondi. M. Gerbe et M. Balbiani m'ont assisté dans cette étude, une grande part leur en revient.

» Que se passe teil dans un récipient où l'on a mis du foin à macérer ? Si la perlicule formée à la surface de l'eau y est réellement la gangue génératrice des infusoires ciliés, ces infusoires ne doivent apparaître dans le liquide qu'après la formation de cette pellicule; or j'en rencontre et en abondance, au début même de l'expérience, c'est-à-dire trois jours avant la formation du prétendu stroma proligère.

» Ils ont donc une autre origine. D'où viennent-ils? Du foin. Nous verrons tout à l'heure comment ils en dérivent et dans quelles conditions ils s'y trouvent. Examinons d'abord par

#### PREUVES DE L'IMPOSSIBILITÉ

quelle succession de métamorphoses aces infusoires préexistants ont pu donner naissance à toutes les apparences qui ont fait croire à leur génération, spontanée. Man a douter de leur

» Je prends le kolpode, qui est celui, qui fourmille dans les infusoires de foin pour sujet de cette étude - and the suite and the

» Le kolpode est un infusoire cilié d'une asses, grande taille, ayant la forme d'un rein ou d'un haricot, armé de cils vibratiles à toute la surface. On le voit, sous le microscope, introduire par une bouche placée dans son échangrure, les monades, les bactéries, les vibrions dans son échangrure, les monades, les bactéries, les vibrions dans son estomace, et expulser par une ouverture anale, placée à la grosse extrêmité de son corps, le résidu de sa digestion. Près, de cette pouverture anale se trouve une vésicule contractile, prise, pour, le cœur par certains micrographes, mais qui, me paraît, l'organs, propulseur d'un appareil aquifère. An centre de son, organisme apparaît un assez volumineux organs, de la reproduction.

» Quand la pellicule, prétendue proligère, sa forme dans le récipient où l'on expérimente, les kolpedes, répandus dans le vase se dirigent vers la surface pour y assonvir leur faim sur les monades, les vibrions, les baotéries dont, cette pellieule est composée, ou bien encore, pour s'y melire au conlact de l'air; puis on en voit qui s'arrêtent tout à noup, .a. mettent à girer sur place, se courbent en boule et continuent cette giration jusqu'à ce qu'une sécrétion de leur, corns se soit coagulée autour d'eux en pres membrang enveloppante : ils s'enkystent en un mot alors ils deviennent coundétement immobiles dans leur enveloppe, comme un insecte dans son cocon. Les plus petits, à cette période de leur existence, ont une grande ressemblance avec un ovula, Cest là, en effet, ce que M. Pouchet a pris pour un sput spontané. L'illusion est facile, car l'animal enkysté a toutes les apparences, d'une sphère organique passant à l'état de cellule.

» Bientôt ces kolpodes enkystés et immobilas se segmentent en deux, en quatre, et quelquefois même en douze kolpodes plus petits qui, une fois séparés et distincts, entrent en giration, chacun pour leur compte, sous leur commune enveloppe. Les mouvements auxquels ils se livrent finissent par user le kyste en un point quelconque, et dès qu'une fissure y

#### DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES.

est pratiquée, on les voit sortir de leur prison et se mêler à la population dont ils accroissent le nombre. Je désigne ces kystes sous le nom de kystes de multiplication, par opposition à un autre enkystement, qui se rattachera à la conservation de l'individu. Telle est l'explication du peuplement des infusions.

» M. Pouchet nie la scissiparité des kolpodes enkystes, phénomène si bien décrit et si exactement figuré par M. Stein. Pour lui, ce n'est là qu'une simple apparence, produite exceptionnellement par la rare coexistence de plusieurs œufs sous une même enveloppe, et qui, à son sens, n'a rien de commun avec la multiplication des individus par stission.

» J'ai eu la patience de tenir l'œil sur des sujets que je venais de voir s'enkyster sous le microscope; j'ai assisté à la formation des sillons qui les ont divisés en deux; en quatre, et même en douze segments, d'où sont résultés autant d'individus nouveaux. La scissiparité des kolpodes enkystés est donc un fait évident.

» Les agglomérations de molécules organiques, désignées sous le noth de néouleuses, y restent complétement étrangères à toule création directe. Quand on les observe dans un verre de montre rempli d'eau, elles se désagrégent, tandis que les kolpodes y subissent toutes leurs évolutions. En voici une preuve directe.

» Il y a des infusions, celle de la pulps de pomme de terre, par example, dans lesquelles les infusoires oliés ne se développent jamais, tant qu'on évite que des germes ne s'y introduisent.

» Les membranes dont elles se couvrent offrent aussi des nébuleuses. Ces nébuleuses se dégradent et se décomposent au bout d'un certain temps, comme la pellicule dont elles font partie, sans jamais engendrer ni œufs, ni animaux ciliés. Mais si l'on sème quelques kolpodes dans le récipient, l'infusion se peuple avec une étomante rapidité, exactement de la même manière que dans les cas précédents, et les mêmes apparences s'y produisent. Il ne saurait donc y avoir rien de commun, je le répète, entre ces apparences et la formation des microzoaires ciliés.

» Quand, dans les infusions, les kolpodes ont épuisé leur

PREUVES DE L'IMPOSSIBILITE

pouvoir reproducteur par segmentation, ou que l'évaporation les menace de tarir le récipient, ils s'enkystent pour se mettre à l'abri des causes de destruction. On peut alors les faire sécher sur des lames de verré, et les conserver indéfiniment dans cet état; ils reviennent à la vie dès qu'on leur rend l'humidité. J'ai répété l'expérience sous les yeux de plusieurs de mes confrères, qui ont été émerveillés de ce curieux spectacle. M. Pouchet ne croit pas à cette résuffection.

» Il considère cet enkystement comme une préparation à la nort ; et pour exprimer cette penséé, 'il désigne les *kystes* sous le nom de *sépulcres*, parce qu'il suppose qu'ils ne renferment que des cadavres. Touté cette période fondamentale de l'histoire naturelle des kolpodes a donc échappé à son observation. Aussi se réfuse-t-il à adméttre que les microzoaires ciliés des infusions puissent émaner des kystes adhérents au foin, parce qu'il suppose que la vie y est irrévocablement éteinte. Dans cette conviction, le savant naturaliste de Rouen m'a écrit les lignes suivantés : *Crest* une idée complétement » erronée, que de supposer que ce sont les Végétaix qui ap-» portent, dans la macération, des microzolires enkystés. »

» Ces graines animalés impalpablés s'attachent comme la poussière à la surface des corps, sur les feuilles, les branches, les écorces des arbres, sur les perbes, au fond des mares taries, dans le sable ou la vase desséchée. Elles rompent leur enveloppe toutes les fois que les pluies on la rosée leur rendent l'humidité; prennent la nourriture qui se trouve à leur portée, et forment un nouveau cocon des que l'eau vient à leur manquer. Elles passent donc tour à tour dans cette succession de mort apparente et de résurrection.

» Ceci nous explique comment les microzoaires ciliés se rencontrent dans certaines infusions. Le foin porte sur ses feuilles des myriades de kystes. C'est donc avec lui qu'ils sont introduits dans les récipients : je le prouve par des expériences décisives.

» Une botte de foin seconée au-dessus d'une grande feuille de papier y laisse tomber une poussière impalpable. J'humecte cette poussière dans un verre de montre, et au même instant, j'y découvre des myriades de kystes d'où s'échappe

#### DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES.

bientôt toute une population d'infusoires ciliés de diverses espèces et de kolpodes en particulier.

» J'ai fait secouer également, une botte de foin près d'une carafe remplie de glaçe. La poussière arrêtée sur la paroi humide m'a présenté le même spectacle. Il ne saurait donc y avoir de doute, et voilà pourquoi, toutes les fois qu'on met à macérer des végétaux dont on p'a pas eu le soin d'enlever l'épiderme, on introduit des kystes ou des microzoaires ciliés dans le récipient. Voilà pourquoi, il ne s'y en montre jamais quand on fait macérer les parties internes, à la condition, bien entendu, qu'on tiendra les vases couverts et à l'abri des courants d'air, qui pourraient y entraîner, des germes. »

On a attaché une grande importance aux expériences faites avec des infusions filtrées, et l'on a dit : « Les microzoaires » cillés ne peuvent avoir passé à travers le filtre, et cependant » le liquide filtré se peuple de ces animaux. Il faut donc » qu'ils s'y soient spontanément produits. »

M. Coste a fait, passer des infusions à travers trois filtres, et sur chaque feuille il a trouvé des infusoires ciliés. Le troisieme en présentail comme le premier. Dans une seconde expérience, le liquide passe à travers six filtres, a déposé des infusoires ciliés, même sur la dernière feuille. Cela s'explique aisément. Il y a des kolpodes de diverses tailles, de très-grands et de très-petits; ceux de grande taille restent en général sur les premiers filtres, ceux, de petite taille sur les derniers. Mais il y a une autre raison qui explique leur passage; ils sont d'une structure molle; ensuite, quand ils s'engagent à travers un pore du papier, leur corps s'allonge comme à travers une filière. C'est ce qu'on observe lorsqu'ils se dégagent de leurs kystes par d'étroites ouvertures. On juge alors jusqu'à quel point ils sont susceptibles de se laisser déprimer. « Que deviennent, demande M. Coste, en présence de tels faits, » les conséquences déduites d'expériences dans lesquelles l'in-» fusion n'a traversé qu'un seul filtre?»

Mais quand on a démontré que les infusoires ciliés passent facilement à travers les filtres, et expliqué ainsi leur apparition dans les infusions filtrées, on n'a pas épuisé tous les moyens de démonstration. Ces animaux, à organisation

PREUVES DE L'I**mpossibilité** 

complexe, ont un appareil de reproduction. Ils doivent produire des œufs, et ces œufs doivent être bien autrement petits que les individus dont ils émanent. Leur passage par les pores du papier est aussi facile que celui du liquide lui-même. «Je » borne là mes observations, dit M. Coste; elles portent » non sur des inductions, mais sur des faits matériels. Je puis » en rendre témoins, en deux heures, toutes les personnes qui » voudront en vérifier l'exactitude; je leur offre de venir s'en » assurer dans mon laboratoire.»

« J'entends dire (c'est toujours le savant embryogéniste qui parle) que, sans la génération spontanée, on ne saurait expliquer les phénomènes de la nature, et se rendre compte de la multiplication indéfinie des infusoires. Mais quand on voit, comme l'a montré M. Davaine, une inoculation de quelques bactéries envahir de leur reproduction le torrent circulatoire d'un animal, et faire périr cet animal en quarante heures avec tous les symptômes d'une affection charbonneuse, lorsqu'on connait l'intarissable técondité de la génération par scissiparité ou par œufs, il n'est besoin d'aucune hypothèse pour comprendre le redoutable antagonisme qui existe entre le monde invisible et le monde apparent. »

En résumé :

242

1° Les infusoires ciliés apparaissent dans l'eau d'une infusion bien lontemps avant la formation de la pellicule à laquelle on a cru devoir donner le nom de stroma, ou de membrane proligère, en lui attribuant une fonction qu'elle n'a pas.

2° Ils y sont introduits, soit à l'état d'œufs, soit à l'état de kystes, avec le foin, la mousse, les feuilles d'arbre que l'on met à infuser.

3º Quoique la pellicule dite proligère, se produise dans les infusions faites avec des substances qui ne sont pas exposées au contact de l'air, telles que la pulpe de la pomme de terre, celle des fruits, des racines charnues, etc.,... jamais ces infusions ne présentent d'infusoires cillés, pourvu qu'on ait le soin de couvrir le récipient d'un disque de verre. Cependant si, dans ces infusions, où pendant dix, quinze et vingt jours, on n'a pu constater la présence d'un seul infusoire cilié, on introduit quelques sujets seulement, soit de *kolpodes*, soit de *chilodons*, soit de *glaucomes*, ces espèces ne tardent pas à s'y montrer en quantités prodigieuses.

4° L'invasion rapide d'une infusion par des infusoires ciliés, est une conséquence de leur mode de multiplication immédiate par division.

5° Les uns, tels que les glaucomes, les chilodons, les paramécies, se segmentent sans s'enkyster; d'autres, comme les kolpodes, s'enkystent pour se diviser.

6° Après s'être multipliés par division, dans l'intérieur de leur kyste, les kolpodes s'enkystent une dernière fois, et demeurent dans cet état jusqu'à la complète dessiccation de l'infusion, pour ne revenir à la vie active qu'après une nouvelle humectation.

7º Les filtres laissent passer les infusoires ciliés de petite taille, tels que les kolpodés, les chilodons, dans leurs kystes et dans leurs œufs.

L'importance du travail de M. Coste n'échappera à personne. A la place de la théorie et de l'insinuation, il met le fait observé exactement et l'expérience bien conduite.

Ainsi tombe le roman ingénieux bâti sur une prétendue membrane engendrant directement des êtres sans parents. N'est-ce pas le cas de répéter avec Brid'Oison : « On est tou-» jours le fils de quelqu'un. »

M. Milne-Edwards a pris la parole, dans la même séance, pour faire remarquer que depuis le temps de Redi jusqu'au moment actuel, des résultats analogues à ceux fournis par les observations de M. Coste ont été obtenus, toutes les fois qu'un cas particulier de génération prétendue spontanée a été l'objet de recherches rigoureuses et approfondies : toujours, on a fini par constater que l'animal nouveau avait des parents et descendait d'un animal préexistant, dont il avait reçu la vie.

Ceux qui soutiennent l'hypothèse du développement de la vie et de l'organisation dans de la matière qui est morte ou qui n'a jamais vécu, ne trouvent leurs arguments que sur les limites extrêmes du champ de l'observation, là où les moyens d'investigation commencent à nous faire défaut; et successi-

vement chacun des arguments est tombé devant des expériences bien dirigées.

Ainsi, il y a peu d'années que les partisans de l'hypothèse de l'hétérogénie citaient comme une preuve de la génération dite spontanée, l'apparition des vers intestinaux dans la profondeur des tissus du corps de divers animaux; mais aujourd'hui, l'origine de ces parasites n'est plus un mystère pour les naturalistes, et rentre dans la loi commune.

Il est probable, comme le pense M. Edwards, que les débats de l'ordre de ceux auxquels nous assistons ne sont pas près de cesser, car à mesure que le domaine de la zoologie s'étendra, on ne manquera pas de rencontrer d'autres cas obscurs où la filiation entre les individus qui naissent les uns des autres échappera d'abord à nos moyens d'observation, et il se trouvera des hommes qui, ne voyant pas la mère du nouveau-né, soutiendront que celui-ci n'en a pas eu, et s'est formé tout seul. Du reste, comme le dit très-bien le doyen de la Faculté de Paris, les erreurs de ce genre ont parfois une certaine utilité, car elles peuvent provoquer des recherches dont la science profite. Les travaux entrepris par M. Pasteur et par M. Coste, à l'occasion des publications récentes sur l'hétérogénie, en fournissent la preuve.

L. GRANDRAU.

## NOUVELLES ET MÉLANGES.

BELGIQUE — LOUVAIN. M. l'abbé Ubaghs se décide à publier la lettre de M. Bonnetty au P. Ramière. — Nous ne voulons pas attendre notre comparendu de la fin du volume pour apprendre à nos lecteurs que M. l'abbé Ubaghs faisant droit à notre demande, s'est décidé à publier notre lettre dans le cahier d'août dernier (p. 494), de sa Revue Catholique. Nons aurions bien désiré que M. l'abbé Ubaghs, expliquant pourquoi nous réclamions cette insertion, rétractât ce qu'il avait dit de l'approbation que nous avions donnée à la théorie du P. Moigno, mais nous n'insistons pas, et nous nous hornons à le remercier de cette insertion.

Verseslles. --- Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orongerie, 36.

## ANNALES

### DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 58. — Octobre 1864.

Histoire catholique.

## ACTES DE S. EUGÈNE

COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE, ÉVÊQUE DE TOLÈDE, MARTYR A DEUIL, PRÈS PARIS,

ÉDITES POUR LA PREMIÈRE FOIS D'après deux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Les origines du Christianisme en Fiance sont étudiées tous les jours avec une patience et un zèle admirable, et elles sont de plus en plus éclaircies, et ramenées aux temps apostoliques. Les Annales de philosophie suivent cette résurrection avec le plus vif intérêt, et elles ont la prétention d'avoir publié, ou fait connaître amplement tous les divers travaux qui ont paru dans ces derniers temps. Dans leur tome VII, p. 220 (5• série, 1863), elles ont donné la liste dé toutes les dissertations qu'elles avaient déjà insérées dans leurs pages. Depuis lors elles ont encore publié :

Un mémoire sur l'envoi, par saint Pierre, de saint Massuet à Toul et dans le pays Leukois, par M. l'abbé Guillaume, avec appendice par M. Bonnetty (t. VII, p. 222 et 283, ibid.).

Preuves que les Gaules ont connu le christianisme avant tous les autres pays, par M. l'abbé Faydit, avec appendice par M. Bonnetty, ibid., p. 433).

Maintenant voici que nous offrons à nos lecteurs un travail tout à fait neuf, c'est-à-dire une dissertation de M. l'abbé Davin, sur la réalité et l'apostolicité de la mission dans les Gaules et en Espagne, de saint Eugène, arrivé avec saint Denys l'Aréopagite. On va voir encore une fois, comment la tradition apostolique des Eglises de France avait été, à tort,

V" SÉRIE. TOME X. --- Nº 58; 1864. (69º vol. de la coll.) 16

abandonnée par les plus habiles et les plus orthodoxes critiques du siècle dernier.

Nous donnons dans ce cahier les preuves de la mission de saint Eugène et la discussion des actes qui le concernent. — Dans le prochain cahier, nous insérerons les actes mêmes, nouvellement découverts, et annotés par M. l'abbé Davin.

A. B.

#### Actes de S. Eugène.

« Il vit dens une vision les colounes de l'Église, Pierre et Paul, debout devant lui, dont l'un, le chef du cellége apostolique, parut lui prendre la main dans sa mein et le promener familièrement au milieu de l'égliss et de l'atrium,... lui disant qu'il s'était choisi ce lieu et avait pri pour coopérateur son tendre fils, le martyr Eugène. »

(Actes de S. Gérard, abbé de Brogne, dans Mabilies, Acta Sanctorum O. S. B., vii, page 257.)

#### PROLÉGOMÈNES.

Entre les nombreux trésors religieux du diocèse de Versailles, le village de Deuil occupe un des premiers rangs. Là, au pied de la colline des Montmorency et dans le plus cher de leurs domaines, un noble Romain, enfant spirituel de saist Pierre. son tendre fils ou « filleul » (Aliolum), comme il l'appelle, le plus fameux des soldats de la légion de saint Denis, composée à Rome par saint Clément et qui portait dans ks plis de son drapeau les destinées de la France, le fondateur. de l'Eglise de Tolède primatiale, et, jusqu'à Philippe II, capitale des Espagnes, « le grand Eugène, » pour parler avec au pères, a donné sa tête pour le Christ; là, dans un petit étans dont rien n'a pu tarir encore les eaux ni les bénédictions. a reposé incorruptible plusieurs siècles : là est l'église qui marque le lieu où il a choisi et désigné miraculeusement sa sépulture, telle qu'elle a été reconstruite au temps du rei Robert, à l'aurore des Capétiens, présentant l'histoire de sa naissance parfaitement lisible sur les chapiteaux de ses colonnes bientôt dix fois séculaires; c'est là qu'il est demeure jusqu'à ce que la Providence, au bruit des Normands, l'ait établi, par un nouveau míracle, dans la basilique de Saint-Denis, en attendant qu'un jour il rentrat dans sa cathédrale de Tolède, courbant les épaules du maître de l'Espagne et du

Portugal, de Milan et de Naples, de Besançon et d'Anvers, du Mexique et du Brésil, des places maritimes des Indes, du Japon et d'une partie des îles du grand Océan, de Philippe II, qui le portait pieds nus.

Mais Deuil n'est plus qu'un souvenir, et c'est à peine un souvenir. Des aventuriers ont surgi sur la trace des Pithou, des Sirmond et des Launoy, qui se sont avisés de bouleverser toutes les croyances consacrées par les siècles et par les monuments de tout genre de la tradition, plaçant le cœur du côté droit, attendu qu'il est absurde que le cœur soit du côté gauche, traitant de cerveaux faibles tous nos ancêtres et l'Eglise catholique, et, de leur souffle court et lugubre, chassant nos saints les plus augustes de nos temples et de nos annales.

Ainsi saint Eugène a été presque réduit à son nom et à l'adjectif de martyr par les Bollandistes eux-mêmes.

Je fus le seul pèlerin de Deuil en l'année 1862, aux premières vêpres du 15 novembre. Je trouvai le vénérable curé occupé tout seul à placer sur un coussin de soie et d'or un fragment bien authentique du bras du martyr. qu'il installait dans l'ancienne et magnifique cuve de marbre du maîtreautel. J'avais lu le matin la légende de saint Eugène, récitée non-seulement à Tolède, mais dans tous les anciens Etats du roi catholique, c'est-à-dire sur tous les points du globe, avec approbation des souverains pontifes saint Pie V, Sixle V ou Urbain VIII. Les gloires de Deuil v sont belles et retentissantes. Je les lui récitai; et nous rappelâmes ensemble les paroles du Martyrologe romain qui venaient d'être répétées ce jour-là dans la plupart des cathédrales de l'univers : « Jour natal de saint Eugène, évêque de Tolède et martvr, » disciple du bienheureux Denis l'Aréopagite, qui, avant con-» sommé la carrière du martyre sur le territoire parisien. » recut du Seigneur la couronne de sa bienheureuse passion : » son corps fut ensuite transporté à Tolède. » C'est le seul panégyrique que saint Eugène ait eu en France en l'an 1862; c'est le seul qu'il ait eu, helas ! depuis bientôt deux siècles. Tant les jours où nous avons élé et où nous sommes encore sont des jours malheureux pour les grands souvenirs et pour es saintes causes !

#### ACTES DE S. EUGÈNE

Des circonstances particulières ont contribué à cette disgrâce de saint Eugène. Depuis le vandalisme exercé par les hommes qui ont imposé à la France les ténèbres et les glaces du *Bréviaire parisien*, on n'a pas étudié les *Actes* des saints patriarches de notre foi. Les monuments si nombreux et si graves de saint *Denis l'Aréopagite* n'ont pas été pris au sérieux par les Bollandistes. Ils les ont repoussés les yeux fermés.

Mais enfin ces monuments étaient publiés pour la plupart. En quelques jours, avec les Œuvres de saint Denis et leurs Appendices, on pouvait se convaincre que la décision de Rome sur l'aréopagitisme du fondateur de l'Eglise de Paris reposait sur les bases les plus sérieuses, les plus larges, et n'avait en face d'elle que deux ou trois médiocres difficultés et autant de vétilles. Il n'en est point ainsi de saint Eugène. Ses Actes n'ont jamais été publiés, et la légende même du Bréviaire romain-espagnol qui les résume nous est inconnue de ce côté-ci des Pyrénées. Les quelques personnes qui ont vu ces Actes. comme l'abbé Lebeuf, ne les ont jamais discutés de près, et les Bollandistes, qui en parlent deux fois incidemment sur de très-courts extraits, en parlent tout à fait en l'air, observant qu'ils contiennent l'aréopagitisme de saint Denis de Paris, et qu'ainsi ils ne méritent pas examen. Il nous semble donc utile et urgent de les publier. Ceux mêmes qui y verront avec indifférence ou incrédulité le plus ancien témoignage d'une tradition chère à nos pères, aux Espagnols, à l'Église romaine, seront enchantés d'y trouver une page ravissante et absolument authentique de notre histoire de France sous Pépin. Charlemagne. Louis le Pieux et Charles le Chauve.

La Bibliothèque Impériale contient deux manuscrits des Actes de saint Eugène, l'un du 14° siècle (ancien fonds latin, n° 1864); l'autre du 10° (fonds Saint-Germain, n° 1040). Les deux rédactions ne sont pas identiques, bien qu'elles concordent pour l'ensemble et qu'elles se suivent presque partout de mot à mot. L'une a de plus que l'autre quatre fragments insérés tout simplement dans leur texte commun. De petites variantes les différencient çà et là, dont nous allons apprécier, sans plus tarder, la lumineuse importance.

Avec la rédaction la plus brève concorde « le manuscril

COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

d'environ l'an 1080 ou 1100, lequel a appartenu à l'abbaye de Saint-Denis, » dont l'abbé Lebeuf a donné l'analyse, et qu'il a trouvé dans la bibliothèque des Carmes-Déchaux, à Paris<sup>1</sup>. Ce manuscrit appelle constamment Deuil Dyoilum, dit qu'il est distant quatuor millibus ab urbe Parisiorum, et qu'on jela le corps de saint Eugène in lacum Mercasii jam dictæ villæ Dioilo vicini, ce qui se lit en toutes lettres, en effet, dans notre premier manuscrit; tandis que le second appelle constamment Deuil Diogilum, lit quatuor miliarium, omet ab urbe Parisiorum, avant mis plus haut urbisque Parisiorum optata mænia, et lit enfin in lacum juxta villam Marcasii jam dictæ villæ Diogilo vicinæ. L'accord des deux manuscrits n'est donc pas douteux. Avant d'avoir lu dans l'abbé Lebeuf que son manuscrit venait de l'abbaye, j'étais déjà porté à croire cela du mien contenant des pièces tout à fait propres à l'abbave même, telle que l'apparition de saint Denis à Dagobert et la « Révélation faite au » pape saint Etienne pour la consécration de l'autel des saints » apôtres Pierre et Paul qui est situé devant le sépulcre de » saint Denis et de ses compagnons<sup>2</sup>; » de sorte que je puis bien appeler la légende présente la légende de l'abbaye de Saint-Denis. C'est celle, à n'en pas douter, qui sut présentée en 1146 à Raymond, archevêque de Tolède, quand, sortant du Concile de Reims, présidé par le pape Eugène III, il vint à Saint-Denis vénérer son patron saint Eugène, et que les religieux, après lui avoir montré le saint corps, « aussi lui firent » voir la vie d'iceluy manuscript, telle qu'elle se voit encores de » présent au Légendaire et Bréviaire du lieu<sup>3</sup>. » C'est la légende enfin qu'Antonio de Ribera, envoyé de Philippe II, trouva là en 1565: elle était un peu abrégée pour l'usage de la liturgie.

A la seconde rédaction, il faut rapporter le manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, vu et résumé par Launoy<sup>e</sup>. Nos quatre additions s'y trouvent. Aussi bien le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés porte lui-même en tête, d'une écriture rouge et gothique : Lib S' Remigii Rem.

<sup>&#</sup>x27; Histoire du diocèse de Paris, t. 111, p. 346.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nº\* 5 et 4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> D. Doublet, Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France, 1625. P. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> De duobus Dionysiis, p. 294 et suiv., et Bollandistes, 3 octobre, p. 286.

#### ACTES DE S. EUGÈNE

vol. X. C'est donc le même texte avec la même source. Mais ce texte se retrouve ailleurs. Les Bollandistes nous disent : « Le résumé (de Launoy) concorde parfaitement avec notre » copie du manuscrit de Brogne, et quant à la substance et » quant aux accessoires <sup>1</sup>. » La célèbre abbaye de Saint-Eugène à Brogne, près Namur, fondée par saint Gérard, moine de Saint-Denis, l'an 928, avait donc cette rédaction au 18° siècle, comme celles de Saint-Remi de Reims au 17° et au 10°. Je n'hésite pas à dire que dès le 10° siècle c'était la rédaction usitée à l'abbaye de Brogne. Nous verrons que saint Gérard porta à Brogne des reliques de saint Eugène, au milieu d'une telle vénération de la part du peuple qu'il semblait que le martyr fût un des Apôtres, mais en même temps avec une telle opposition de la part des cleres et même de l'évêque de Liége, qu'on le traitait de saint inconnu et problématique.

Dans ces conjectures, l'intendant de l'Eglise de Brogne offrit à l'évêque de Liége, en plein synode général, une Passion de saint Eugène. Elle y fut lue et plut singulièrement à tous les Pères. Ce fut au point que « d'un commun conseil de » tout le clergé, il est décrété que le martyr sera honoré d'une » digne vénération, et que sa Passion, approuvée et déclarée » valable, sera récitée désormais dans l'église <sup>2</sup>. » Or cette Passion ne pouvait êlre que la nôtre. Est-il à croire que l'église de Brogne ait changé plus tard une pièce liturgique consacrée aussi solennellement? Telle nous la trouvons au 18-siècle, telle elle a dû être au 10<sup>4</sup>. Si l'abbave de Reims ne varie pas durant ce temps, à plus forte raison celle de Brogne n'a pu varier. Et pourquoi la première a-t-elle été si fidèle à sa tradition, si ce n'est qu'elle la tenait de la seconde? Saint Gérard, abbé de Brogne, l'homme, si j'ose le dire. de saint Eugène, le propagateur établi par Dieu de son culte « prési-» dait à plusieurs couvents de moines en France, parmi les-» quels il avait le soin du monastère de Saint-Remi 3. » La légende de saint Eugène usitée à Saint-Rémi au 10° siècle, et

<sup>2</sup> Mabillon, Acta, S. O. S. B., t. vn, p. 262.

Cronicon Mosomence, édité par D. D'Achery, cité par Mabilion, Acta, S. O. S. B., t. vii, p. 250.

<sup>&#</sup>x27; 9 oct., p. 730.



#### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

dont nous avons la copie de ce temps, était donc la légende même usitée à Brogne, et elle a toute l'autorité que nous venons de dire.

Molanus, célèbre théologien de Louvain, mort en 1585, nous fournit sur cette légende un précieux renseignement dans ses Vies des Saints de Belgique<sup>1</sup>. Il y donne un « Résumé » de l'histoire de saint Eugène, premier évêque de Tolède et » martyr, dont le prêtre Flohaire a réuni les parties disper-» sées par les Normands, en ajoutant certaines choses d'après » le témoignage de ceux qui avaient vu<sup>2</sup>. » Ce résumé concorde tout à fait avec notre seconde rédaction, qui servait, à n'en pas douter, à l'abbaye de Brogne, au moment où Molanus écrivait. Elle portait donc un nom d'auteur, accepté de tous, et une date comprise entre deux limites : l'apaisement des fureurs des Normands, après le baptême de Rollon, en 912, et la venue de saint Gérard en Belgique, en 920. Voilà des renseignements qui nous paraissent constants.

« Flohaire a composé les Actes de saint Eugène après les pre-» mières années du 10° siècle, » dit dom Rivet<sup>3</sup>, pour qui ces Actes sont ceux-là même que saint Gérard a eus entre les mains et qu'il a soumis au Synode de Liége. « Il me paraît » très-vraisemblable, dit à son tour le P. de Bye lui-même, » Bollandiste, que la Passion ou Vie (qu'avait saint Gérard) » n'était pas très-différente de la Vie déjà mentionnée, écrite » par le prêtre Flohaire<sup>4</sup>. » Cette Vie elle-même indique le lieu de son origine. L'auteur dit de Tolède que cette ville « a » des oliviers à satiété, comme notre pays des vignes. » Un diplôme de Charles le Chauve nous apprend que les vignes abondaient à Deuil, en 8625; et l'évidence nous montre, d'autre part, que c'est à Deuil que l'auteur a puisé une partie de ses renseignements. Ce prêtre Flohaire pourrait fort bien être le prêtre ou curé de Deuil, comme tels dont nous allons voir bientôt les noms. Il recueille avec soin toutes les fe tilles des

' Natales Sanctorum Belgii et eorum Chronica Recapitulatio, in-8°, Lovanii, 1597.

<sup>2</sup> Dans Surius et les Bollandistes, 3 octobre, p. 236.

<sup>3</sup> Histoire littéraire de la France, t. vi, p. 194.

- <sup>4</sup> Acta sanct., 3 octobre, p. 236.
- Mabillon, Diplomatique, p. 536.

anciens Actes, dont un exemplaire complet, après le passage des Normands, pouvait bien être fort difficile à trouver, même à l'abbaye de Saint-Denis; car « le monastère de Saint-Denis » avait beaucoup souffert pendant tout ce temps  $^{1}$ ; » et à cet exemplaire il fait quatre additions, d'après des sources qui lui semblent bonnes. Cet exemplaire augmenté reste à Deuil, où D. Doublet nous en présente quelque trace  $^{2}$ ; de là il va à Brogne et à Reims avec saint Gérard; et si nous avons appelé les premiers Actes, Actes de Saint-Denis, nous pouvons appeler convenablement les seconds, Actes de Brogne.

Examinons maintenant, et tout d'abord, la valeur de ceuxlà, reproduits par ceux-ci littéralement et intégralement. Ils se composent de deux parties : l'une comprend la Vie de saint Eugène, l'autre ses Miracles après sa mort. La seconde partie « est beaucoup plus authentique que la première, » dit lebeuf; et il ajoute : « Comme cette seconde partie n'a jamais » été imprimée, et qu'elle contient un récit fidèle du concours » qui se faisoit dans le 8° et le 9° siècle, au tombeau de saint » Eugène à Deuil, je me crois obligé d'en donner un précis<sup>3</sup>.» Je fais toute réserve sur les doutes de Lebeuf; j'accepte ses aveux; et je prends pour point de départ dans l'étude de ces Actes leur partie incontestablement historique pour tout le monde.

J'observe préalablement que Lebeuf rabaisse de beaucoup la date de cette pièce en disant : « Elle est sortie de la plume » d'un écrivain qui vivait sous la fin du règne de Charles le » Chauve, ou sous ses successeurs immédiats, temps auquel » l'auteur pouvait parler comme contemporain<sup>4</sup>. » A la fin du récit des miracles, en tête du dernier raconté, on lit, il est vrai : « Pendant que le seigneur Louis, de pieuse mémoire, » régissait, Dieu le voulant, l'empire des Romains, Hilduin est

<sup>1</sup> D. Félibien, Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, p. 102.

<sup>2</sup> « Le Légendier, très ancien manuscript de la célèbre et très anciens église de Sainct-Eugène de Dueil... (lit) : ... Corpus illius in lacum Mercadi Diogilo villæ vicin. occulte præcipitatum fuit. » — Ce qui concorde avec les seconds Actes et non avec les premiers. (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 35.)

3 P. 347.

• Ibid.

#### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

» fait abbé du monastère des martyrs du Christ, Denis, Rusti-» que et Eleuthère. » Mais d'abord ceci nous reporte plutôt au commencement du règne de Charles le Chauve qu'à la fin. ou plus tard. L'auteur ne dit pas un mot des choses arrivées sous ce règne : il parle du précédent en homme qui connaît les relations intimes qu'ont eues l'Empercur. l'abbé et tel grand seigneur nommé Ramoard, de qui il paraît s'être renseigné. Datons donc la clòture de ce livre des Miracles d'un peu après la mort de Louis le Pieux en l'an 840. Mais ce livre a bien d'autres dates. Chaque miracle porte pour ainsi dire la sienne; et celle des deux premiers miracles, qui est tout ce qu'on peut trouver de plus authentique, nous renvoie au règne de Pépin. J'avoue que j'ai été saisi d'une vive joie quand, après les récits si naïfs et si vrais de la guérison d'Hétilon, « aux temps » du très-glorieux Pépin, premier roi, » d'Hétilon, dis-je, « prince des chambellans, conjoint au Duc par les liens du » sang et appelé auprès de lui par la plus vive affection, » et de la guérison arrivée la même année d'une femme nommée Rictrude, i'ai rencontré ces paroles de l'historien : « Après » cela elle devint d'une telle ferveur pour le saint martyr, » qu'elle ne manyuait jamais de visiter, une ou deux fois » l'année, le lieu où elle avait été guérie. Plusieurs affir-» majent qu'elle était parente d'Hétilon, dont nous avons fait » mention plus haut; et les choses mêmes que nous avons » présentées un peu plus haut comme arrivées dernièrement » et tout récemment, c'est d'elle-même, sous une vraie et » ferme foi, que nous les avons apprises. » Est-il beaucoup de . pages de l'histoire de France qui présentent à cette distance une date aussi sincère et aussi expresse?

Un récit précède celui de ces deux miracles, c'est le récit de l'invention du corps de saint Eugène et de sa translation dans un champ du village de Deuil. Là on l'inhume et on élève dessus « une cellule, » c'est-à-dire un petit oratoire, « où, par les largesses du Seigneur, il brille de beaucoup de » signes miraculeux. » Ce récit paraît avoir pour auteur l'auteur si sérieux du récit des deux miracles, car les deux récits sont liés ensemble par cette phrase qui suit celle que je viens de citer : « Ce que chacun pourra connaître facilement en li-

» sant ce qui suit : Aux temps du très-glorieux Pépin, pre-» mier roi, etc. » Ainsi ce *livre des Miracles* de saint Rugène a été commencé sitôt après la mort de Louis le Pieux, par des auteurs qui avaient vécu sous ce prince, et très-manifestement auprès du tombeau de saint Eugène.

Etudions ce livre intéressant.

L'auteur débute ainsi : « Après que la divine clémence eut » rendu la paix aux Eglises et que la rage des persécuteurs du » nom chrétien eut cessé, un illustre nommé Ercold, opu-» lent par ses richesses et par ses biens et tout-puissant dans » ledit village, s'étant livré au sommeil, eut un songe. Il vit » debout devant lui un vieillard vénérable par sa blanche » chevelure, qui lui dit : Lève-toi, frère, car tu es guéri de » l'infirmité de laquelle on te voit souffrir (il était atteint » d'une chassie quotidienne), ct vas au lac contigu à ce lieu-» ci. Là, tu trouveras le corps de notre frère et condisciple » Eugène. Tu l'en tireras avec des honneurs convenables, se-» lon ton pouvoir, et tu lui donneras la sépulture : à ce lieu » sera donné grand salut par son patronage, et de nombreux » miracles se feront par son intercession. » Ercold, réjoui de la vision et de sa guérison, va au lac dès le matin avec ses gens et les personnes d'alentour. Il y trouve le corps du martyr Eugène, intègre et sans corruption. On le place sur un char pour le conduire au monastère de Saint-Denis. Les bœut marchent : puis ils s'arrêtent tout à coup : rien ne peut les faire avancer. On fait des prières; et voilà qu'ils se rendent d'eux-mêmes avec un élan au champ tout opposé d'Ercold et montrent où il faut déposer le martyr. On l'ensevelit; une « cellule » est placée sur le corps; et la source des miracles jaillit. Tel est le récit de l'invention du corps de saint Rugène et de la fondation de son église à Deuil.

Ce récit ne déclare point la date de l'événement, mais il nous fournit pour la calculer approximativement des éléments très-bons. Dusaussay, ne prenant point assez garde à la phrase où il est parlé de la paix rendue à l'Eglise et de la constion des persécutions, qui fait simplement opposition au-récit de la Passion de saint Eugène qui précède, écrit du village de Denli: « Là est l'antique et célèbre église construite sous le titge de

#### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

» Saint-Eugène, martyr, au temps de l'empereur Constantin » le Grand, par Hercold, homme de premier rang<sup>1</sup>, » C'est une erreur. « Ces expressions : Ouidam illustris nomine Er-» coldus, ressentent fort, dit Lebeuf, le langage de la première » race... Le nom teutonique Ercoldus semble suffisant pour » empêcher qu'on place ce fait plus haut que le 5° siècle 2. » Ceci est important, sans être décisif. Ce qui l'est tout à fait, c'est l'existence du monastère de Saint-Denis, qu'on sait fondé par Dagobert, vers l'an 629. Lebeuf, qui sans doute a bien lu le manuscrit, mais qui, tout en admettant le miracle de la vision d'Ercold, n'a pas le courage d'admettre celui des bœufs, a laissé de côté le monastère. Même avec ses prédispositions d'esprit, il aurait dû y prendre garde; car le miracle n'est pas là absolument pour les bœufs, et la pensée d'Ercold de conduire saint Eugène au monastère de Saint-Denis était en lui avant qu'il attelât ces animaux. Il nous paraît indubitable que l'invention du corps de saint Eugène a eu lieu postérieurement à l'an 629. Saint Eugène est absolument inconnu à saint Grégoire de Tours, si chercheur de la gloire des martyrs et de leurs miracles. C'est après sa propre installation dans la basilique construite par Dagobert que saint Denis est apparu à Ercold, afin que son condisciple Eugène eût à son tour ses honneurs; et la première pensée d'Ercold a été précisément de conduire Eugène dans la splendide basilique. Combien de temps s'est écoulé entre la fondation de l'abbaye de Saint-Denis et cet événement? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Dieu ne développe d'ordinaire ses grâces que les unes après les autres. La renommée de saint Denis a pu avoir sa période avant que celle de saint Eugène éclatât. Le nom d'Eugène était « occulte, » dit le récit : « le flambeau du Seigneur n'était pas placé sur la montagne, » mais sous le boisseau, » au temps de Pépin, au milieu du 8º siècle. Des miracles avaient eu lieu; mais « il n'y avait pas » beaucoup de personnes à les divulguer. » Je ne puis guère admettre que saint Denis ait laissé tout un siècle saint Eugène dans cet état, après avoir donné un branle si solennel à sa

<sup>1</sup> De mysticis Galliæ scriptoribus, p. 583.

<sup>2</sup> Page 347.

réputation. Pour toutes ces raisons j'inclinerais à croire qu'Ercold n'a pas été très-éloigné de Pépin, et à placer l'invention du corps de saint Eugène vers l'an 700. L'historien de ce fait, qui écrit après Pépin, ne paraît pas trop reculer l'événcment du règne de ce prince : il donne des détails nombreux, simples, saisissants, qu'on n'a guère sur un fait un peu éloigné. Quant aux six siècles d'existence incorruptible du corps du saint martyr dans le petit lac, ceux qui en seraient effrayés pour la puissance de Dieu ou les convenances de sa sagesse, ne seraient guère plus rassurés par deux ou trois siècles de moins qu'on voudrait bien en rabattre.

La prudence de l'historien vis-à-vis de l'assertion de la dame Rictrude, et son excellente narration de la guérison de cette dame et du seigneur Hétilon, m'inspirent, je l'avoue, toute confiance sur son narré de l'invention du corps de saint Eugène. L'ensemble en a été adopté par Rome pour l'usage des églises de l'immense monarchie espagnole. Quant au récit même de la guérison d'Hétilon, le prince des chambellans de Pépin, et de Rictrude, sa parente, accourue de Rouen au bruit des faveurs de saint Eugène, il a toute l'autorité d'un procès-verbal. C'est un des épisodes les plus vivants et les plus aimables du si noble règne de Pépin. L'auteur termine ici son travail par cette formule qu'on lit seulement dans le texte de l'abbaye de Saint-Denis : « Célébrons donc d'un cœur dévot » les louanges d'un si grand martyr; et que par son inter-» cession sainte il brise les liens de nos péchés. »

Un autre auteur vient et commence ainsi : « En ce temps-» là, pendant que la renommée du bienheureux martyr Eu-» gène vole par tout le globe, à cause des diverses guérisons » procurées, un petit enfant du territoire de Meaux, etc.; » et il retrace la guérison de cet enfant arrivée sous Pépin, donl il mentionne soudain la mort. Il signale les altercations arrivées entre ses deux fils Karl et Karloman, qu'il n'a pas à décrire, et tout l'Empire tombé entre les mains de Karl, « par » l'octroi du Christ. » Il raconte cinq miracles arrivés sous Charlemagne, à des intervalles qu'il caractérise assez bien, sur un soldat bourguignon, sur une jeune fille d'Evreux qui, guérie et infidèle à son vœu, vient se faire guérir de nouveau;

COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

sur la fille d'une noble dame du territoire lyonnais, sur le fils et la fille d'une femme de Reims. Il accuse de nombreux miracles sous le règne de Louis, fils de Charlemagne, prince dont il loue hautement la sagesse complète et le beau règne. assez connu de l'univers. Il ne décrit que deux de ces miracles l'un arrivé sur la personne d'un soldat de l'abbé de Saint-Martin de Tours, l'autre sur la personne d'un soldat d'Hilduin, abbé de Saint-Denis; il semble qu'il quitte et reprend la plume entre les deux. On voit assez bien par les détails notablement plus brefs du fait arrivé sous Pépin, et des faits arrivés sous Charlemagne, par les circonstances des deux faits menlionnés du règne de Louis le Pieux, et par l'éloge de ce prince sur lequel il revient deux tois, que l'auteur a vécu sous l'empereur Louis, et qu'il écrit sous le règne et comme sous les yeux de son fils. Il nous indique assez clairement ses sources authentiques en nous montrant Ypérius, prêtre de Deuil sous Pépin, Adeldhus et Isembardus, prêtres de Deuil sous Charlemagne, lesquels recoivent les malades et sont même les agents de la grâce des guérisons. Il parle du prêtre de Deuil qui accueillit le soldat de l'abbé de Saint-Martin, et du même prêtre qui accueillit le soldat d'Hilduin, mais sans le nommer jamais. Ce prêtre pourrait bien être lui-même. N'est-ce pas ce qui semble résulter un peu de cette conclusion de la partie des Miracles, qui est celle de tout le corps des Actes? « Pendant que l'homme (possédé) parle ainsi, le prêtre » déjà nommé arrive, portant les reliques du martyr; et il » chassa si bien le démon que l'homme fut rendu à la vie et » le démon à l'enfer. Et nous aussi, nous vous le demandons, » martyr Eugène, excellent serviteur de Dieu, lumière de l'É-» glise, à cause de votre grand amour, soyez, aujourd'hui » plus que jamais, notre pieux intercesseur pour nos crimes » auprès du Seigneur, qui par sa mort sur la croix a triomphé » en lui des démons, a arraché les hommes à leur domaine, » et en les arrachant les a délivrés et les a replacés bénigne-» ment dans le Jardin des délices, d'où la fraude des démons » les avait fait tomber ; Jésus-Christ, Notre-Seigneur, à qui » est, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, honneur et puis-» sance et gloire aux siècles des siècles. Amen. »

#### ACTES DE S. EUGÈNE

Nous avons donc là probablement deux écrits de deux curés de Deuil, à la fin du 8° siècle et au milieu du 9°; et l'on ne serait pas absolument téméraire en conjecturant que le premier est cet *Ypérius* qui nous est montré à l'issue du règne de Pépin et à l'entrée de celui de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, Lebeuf, saisi d'admiration devant ce beau monument historique, écrit touchant Deuil : « Il y a peu de » cures dans le diocèse de Paris qui puissent produire des té-» moignages d'une aussi haute antiquité <sup>1</sup>. » C'est là ce qu'on peut noter sur la seconde partie des *Actes de saint Eugène*, comprenant ses miracles. Passons à la première qui traite de sa vie.

Parlons du texte primitif de la Vie de saint Eugène, et puis de ses additions.

L'auteur de la Vie est l'auteur même de la première section des Miracles. La trame du récit n'est pas interrompue et se tient indissolublement. « La paix rendue aux Églises, la rage » des persécuteurs du nom chrétien qui a cessé, » supposent la narration antécédente d'un martyre ; et « ledit village» nous renvoie à un passage précédent où Deuil est nommé. La Vie de saint Eugène est donc écrite, un peu après la mort de Pépin, par un curé de Deuil, ce semble, et qui pourrait être Ypérius.

Il ne faut pas trop prendre garde à deux longs paragraphes relatifs à saint Denis, à sa venue d'Athènes à Rome, de Rome dans les Gaules et à sa passion; il y a quelques remaniements faits, je n'hésite guère à le dire, à l'abbaye de Saint-Denis, où les *Actes de saint Eugène* servaient dans la liturgie et où il fallait amplifier un peu ce qui regardait le saint patron. Cei à part, il reste un préambule rappelant les victoires remportées par Jésus-Christ sur le démon, puis une vingtaine de lignes sur saint Eugène même, son arrivée de Rome à Arles avec saint Denis, son envoi en Espagne, sa venue à Paris pour voir saint Denis, qui de fait a déjà subi le martyre, son arrestation et son martyre à Deuil, enfin son corps précipité dans le lac du Marchais. Voilà fout ce que l'auteur dit de saint Eugène. On voit sa réserve et combien il cherchait peu à embellir son récit. Plus d'une tradition sérieuse circulait autour

.

<sup>1</sup> Page 349.

#### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

de lui qu'il cût pu fort bien reproduire : il s'abstient, il reste dans les limites des faits pour lui indubitablement acquis, et dans celle de la plus austère conscience. C'est bien l'auditeur défiant que nous connaissons de la dame Rictrude, et il mérite, disons-le encore une fois, toute notre conflance.

Il nous montre à découvert les sources, là où il n'est pas le simple notaire des traditions authentiques de Deuil : c'est-àdire pour la venue de saint Eugène de Rome, à la suite de saint Denis, son passage à Arles, son envoi en Espagne. Il s'en réfère là-dessus à la Passion de saint Denis. Cette Passion est. un ouvrage sur lequel d'amples recherches m'ont amené aux résultats suivants que je crois pouvoir tenir pour certains. C'est celle publiée en grec dans les Œuvres de saint Denis, sous le nom de Méthode ou Métrodore, et en latin par les Bollandistes, sous le nom d'Acta fabulosa : les deux textes n'en font qu'un pour quiconque a des yeux. C'est celle dont saint Méthode, patriarche de Constantinople, a tiré vers l'an 800 un panégyrique du saint, qui s'ouvre ainsi dans l'enthousiasme : « La Passion du bienheureux Denis est trouvée, le combat du » bienheureux Denis est révélé, mes Frères; » c'est celle dont il a suivi le texte grec avec ses variantes très-caractéristiques. C'est celle qui est au fond du panégyrique de saint Denis par saint Michel, syncelle du patriarche de Jérusalem, prononcée un peu après et de la Biographie grecque, éditée par moi ' et bien antérieure, ce semble. C'est celle qu'Hilduin appelle « le Libelle très-antique de la Passion, » comme le prouvent plusieurs particularités, entre autres la difficulté causée par cette locution que saint Denis fut « ordonné » évêque » de la Gaule par saint Clément, locution qui n'est que là. C'est celle que les Bollandistes ont reconnu exister parmi nous dès le milieu du 8º siècle, 80 ans avant les Aréopagitiques d'Hilduin, et que de vieilles feuilles accolées par hasard à un Antiphonier du 10° siècle, de l'abbaye de Saiut-Germain-des-Prés<sup>2</sup> m'ont prouvé mathématiquement avoir été lues à l'abbave de Saint-Denis, à une époque où les écrits

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Enseignement catholique. Août 1861, p. 558, d'après le me 440 dela Bibl. imp.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Bibl. imp. F. S. Germain, latin, 492.

de saint Denis n'v étaient connus que par ouï-dire. et où on comprenait, comme on pouvait, Aristarque, l'auteur grec qu'Hilduin devait traduire<sup>1</sup>. Cette Passion est celle que j'ai vu régner exclusivement au moyen âge dans les livres liturgiques italiens ou espagnols qui me sont tombés entre les mains<sup>2</sup>, et qui fut produite au concile de Limoges, l'an 1031, venant d'Angoulême et n'avant pas de rivale en Aquitaine. Cette Passion, d'une si ancienne et si vaste autorité, en Orient comme en Occident, me paraît d'origine romaineet d'une naissance proportionnée à ses destinées. On y date les années « de » la Ville fondée, ab urbe condita; » on y cite trois fois saint Léon (si ce n'est pas saint Léon qui écrit lui-même); on affecte d'y relever l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs; on y mentionne des apôtres qui ont tous une physionomie romaine. L'auteur affirme n'y avoir rien mis de son fond propre; « il compose, dit-il, d'après ce que lui a appris la relation » des anciens fidèles et ce qu'il a lu comme il a pu, en faible » quantité, dans de vieilles petites pages ayant de longues » lacunes. » Nul doute pour moi que ces pages ne soient l'é-

<sup>1</sup> Voici des passages de ces feuilles curieuses :

Græci nempe cum libros tres mirificos scripsisse referant unum quei
dicitur Ante hareseos (Noms divins?), hoc est contra omnes hæreses volumes
unum; De Fidecatholica (Hiérarchie ecclésiastique?) volumen unum; De Costemptu mundi et novem Ordinibus Angelorum (Hiérarchie célests?) volumen
unum:quæ, utaudivinus, Constantinopolitanis scrinils retinentur. (Férie3\*ds l'octape de saint Denis, leçon 3\*).—Deinde cum Paulue Romam pergeret, ips
Troiadis in Pelia urbe Lachedemoniorum prædicans Evangelium regal celestis. (Ibid., leçon 2\*.) » Ce texte, composé par un homme qui se sisquait an grec, saus le savoir, ou qu'on renseignait mal, vient du suivant, qu'on lit dans Hilduin, ch. xvii: « Usque Troadem secessit Evangelii gratia... sed et post alquot annos cum Pelio Lacedæmoniorum positus... Petrum et Panlum... » Romæ tentos... comperisset, Athenas rediens (Dionysius), etc. » — C'est ban à l'abbaye de Saint-Denis qu'on a lu ceci : « Ecco fratres mel, ut aspielits bætorum martyrum auri gemmarumque copiæ beata corpora tegunt. » (Féris 4\*, leçon 3\*.)

La pièce que les Bollandistes ont eu l'audace d'appeler Acta fabulosa se rencontre là tout au long, et on en dit : « Qualiter autem sub Domitiano christia-» norum persecutore per martirii gloriam transivit ad superos Passionis ejus » rei gestæ vobis volumen innotuit. » (Férie 3, leçon 3°.)

<sup>2</sup> Bibl. imp. nº 3278 A. F., 14<sup>e</sup> s. Légendaire dont la physionemie est toute romaine et l'écriture indubitablement italienne. — Arsenal TL, 133, Bréviaire de Valence.



crit de *Visbius*; cette Passion est cousue de ses lambeaux et elle déplace même visiblement un de ses paragraphes, les feuilles qui ont servi à l'auteur ayant été mal classées. Mais cette Passion contient un détail qui lui est absolument propre, dont l'origine est fort clairement romaine et qui nous intéresse singulièrement.

Elle dit de saint Clément qu'il « adjoignit pour compagnons » à saint Denis Saturnin, Marcel et Lucien, afin que la reli-» gion chrétienne fût portée par la bouche de deux ou trois » témoins dans des régions inconnues, » et elle ajoute : « Etant parvenus ensemble au port de la ville d'Arles, saint » Denis envoya Marcel en Espagne pour qu'il y administrât » le Verbe de vie à l'Église du Christ. » C'est de ce passage que l'auteur de la Vie de saint Eugène a tiré tout ce qu'il dit de lui avant son martyre à Deuil. Il est vrai qu'il envoie Marcel aux Bituriges et Eugène en Espagne; mais ce n'est là qu'une petite erreur, commise aussi depuis par quelques auteurs, qui n'ont pas songé que Marcel pouvait être le même qu'Eugène et ont alléré le texte de « l'antique Passion, » pour le mettre en harmonie avec la tradition publique. On a intercalé Bourges et Eugène dans la phrase, et on a envoyé Marcel aux Bituriges, qui ne savent pas ce que c'est que ce personnage. Marcel a bien embarrassé aussi quelques Espagnols, qui ne trouvent rien de lui chez eux. Mais à l'unanimité, à peu près, les Espagnols identifient Marcel avec Eugène, le disciple de saint Denis, le premier évêque de Tolède. Le texte de Dexter, qu'Antoine dans sa Bibliothèque espaonole, donne comme authentique et que les Bollandistes n'osent rejeter, soit qu'il vienne du 5º siècle, soit qu'il vienne du 12º après le passage de Raymond, archevêque de Tolède, à l'abbaye de Saint-Denis, n'en est pas moins l'expression de la tradilion des Espagnols combinée avec leurs recherches scientifiques : « Marcus Marcellus, fils de Marcus Marcellus, préfet de la » ville, qui est le même qu'Eugène, disciple autrefois de saint » Pierre, apôtre, ensuite de saint Clément, qui, envoyé en e Espagne comme prédicateur par le même Denis l'aréopa-» gite, enseigne les habitants de Tolède 1.»

Voir les Bolland., 3 oct., p. 237; 9 oct., p. 782.
V° SÉBIE. TOME X. — N° 58; 1864. (69° vol. de la coll.) 17

#### ACTES DE S. EUGÈNE

Evidemment l'auteur de la Vie de saint Eugène, qui fait cette identification en changeant toutefois Marcel en Eugène dans le texte de « l'antique Passion » qu'il reproduit, ne l'a point faite sans avoir consulté la tradition des Espagnols euxmêmes. Il pouvait bien être en contact avec eux ; les Maures les avaient naguère refoulés vers nos contrées ; Charlemagne avait fait plusieurs guerres sur leur territoire, el Hilduin cite comme venant d'eux et ayant été bien conservé par eux l'hymne de saint Eugène sur saint Denis. La version grecque du texte latin original de « l'antique Passion » assez manifestement faite en Occident, attendu sa rudesse inouïe, et ce mot latin grécisé, μητροφαμήλιαν, mère de famille, présente plusieurs indices qu'elle a été composée en Espagne. Elle dit de saint Denis qu'en Occident « il fut révélé à tous, jusqu'à » nous-mêmes, » paroles que nous retrouverons plus tard dans le Martyrologe espagnol ; et elle transporte à Philippe, évêque d'Espagne, tout le discours adressé à saint Denis et tous les pouvoirs à lui accordés par saint Clément. Il me semble même que c'est pour des Espagnols qu'a été composé l'original latin. Pourquoi cette mention, qu'on ne trouve que là, de la mort de Philippe, évêque d'Espagne, de l'envoi de Marcel en Espagne, de Saturnin en Aquitaine ; de Saturnin, dis-je. qui sera aussi un apôtre de l'Espagne? Ou je me trompe, ou « l'antique Passion » est une biographie de saint Denis, envoyée de Rome aux Espagnols vers le temps de saint Léon, dont on sait les relations actives avec les évêques d'Esname et le concile de Tolède.

Les Espagnols étaient naturellement désireux de connaître la Vie de saint Denis, le maître du fondateur du siége de Tolède; c'est à Rome qu'était le dépôt des actes authentiques des martyrs, et on s'adressait là pour les avoir, comme on fait maintenant pour les procès-verbaux de la canonisation ou pour les reliques des saints ; et c'est ainsi, en effet, que saint Grégoire de Tours nous montre les Francs rapportant d'une de leurs guerres en Italie l'*Histoire de la Passion de saint Patrocle*, martyr de Trèves, dont on avait un texte suspect, qui est prouvé par la confrontation être bon de tout point <sup>1</sup>.

· De gloria martyrum 61. Le nom de saint Denis était retentissant en Aqui-



La biographie de saint Denis sera précieuse aux Espagnols au temps des Visigoths ariens; et c'est ce qui a fait que le traducteur du latin en grec, transformant complétement son texte en un certain endroit, s'écrie, après la profession de foi en la trinité des saints Denis, Rustique et Eleuthère : « De-» meurons avec force dans la foi et l'apostolat de ces saints » hommes ! » Sublime élan de foi auquel les Espagnols répondront à dix siècles de là, en 1555, par cette inscription de l'arc de triomphe élevé à Tolède en l'honneur de saint Denis, à la réception des reliques de saint Eugène : « Au bienheureux » Denis, aréopagite, parce qu'il a envoyé dans cette ville » Eugène, son disciple, messager de la parole évangélique, » et que la foi du Christ qu'elle a reçue de lui, elle l'a conser-» vée jusqu'à ce jour<sup>1</sup>. » Et qui ne voit par loutes ces raisons combien les bases sur lesquelles s'est appuvé notre auteur de la Vie de saint Eugène sont larges, augustes et antiques, et combien il mérile tout respect?

L'auteur des additions paraît tout d'abord un peu moins rassurant, et la justice demande certainement qu'on ne confonde pas les deux. Toutefois ne nous pressons pas trop de condamner le second. Les additions qu'il fait sont au nombre de quatre : la 1<sup>re</sup> sur l'origine de saint Eugène, la 2<sup>e</sup> sur son épiscopat à Tolède, la 3<sup>e</sup> sur le chant improvisé par lui à Deuil, le jour du martyre de saint Denis, la 4<sup>e</sup> sur les circonstances de son propre martyre. Il dit qu'Eugène était citoyen de Rome ; nous pouvons bien admettre cela : saint Pierre, dans la vision de saint Gérard, appelle saint Eugène son enfant spirituel. Il fait la topographie de Tolède, et la dit fortifiée par les monts Pyrénées qui touchent au ciel ; c'est étonnant, mais si nous autres, nous appelons Pyrénées les monts

taine, vers le temps de saint Léon. « On volt, dit de Fortia, auteur non suspect, que dès le temps d'Amélius, dans le 5° slècle, saint Denis a eu une
église à Bordeaux; son culte y a été dès lors tellement célèbre, qu'il a fallu
que Léontius, l'un des successeurs d'Amélius, en bâtit une plus considérable. »
(Examen d'un diplôme attribué à Louis le Bègue, Paris, 1833, t. 11, p. 322. —
Voir les vers de S. Fortunat sur la nouvelle basilique de saint Denis, à Bordeaux, et le Gallia christiana, t. 1, p. 198.

'Antonio de Ribera, Copilacion de los Despachos tocantes a la tráslació, etc. Tolède, 1566. Ce volume est à la Bibliothèque impériale.

#### ACTES DE S. EUGÈNE

des Asturies et les monts Cantabres, qui prouvera qu'au 10<sup>o</sup> siècle, on ne donnait pas aussi ce nom aux monts de Tolède? Il parle de la fondation, par saint Eugène, de l'église de Saint-Etienne à Tolède : quoi de plus naturel et n'est-ce pas une église de Saint-Etienne que saint Denis a fondée tout d'abord à Paris? Le discours enfin, prêté au saint avant son dernier supplice, n'a rien d'invraisemblable, et certainement il n'a pas la prétention de viser à une exactitude de compte-rendu sténographique. Mais l'auteur prête à saint Eugène deux pièces de vers : une prière à Dieu composée à Tolède par le saint, pour rapprocher les sages païens du christianisme; une hymne composée à Deuil par lui, le jour du martyre de saint Denis. Là surgissent des difficultés particulières.

La prière n'a pour l'attribution à notre saint Eugène que le témoignage de Flohaire, ou plutôt des Espagnols du commencement du 10° siècle, de qui il a dû recevoir ce renseignement. Elle a contre, la mise de cette pièce en tête des grands vers de saint Eugène le Jeune, évêque de Tolède, mort en 657, dans toutes les éditions et particulierèment le manuscrit du 9° siècle 1 qui contient ces vers. Mais d'abord ce manuscrit ne porte nulle part le nom d'Eugène le Jeune, et bien que les pièces du commencement soient de lui, il n'est point dit qu'elles en soient toutes jusqu'à une. Le manuscrit d'Azagra, qui a servi pour l'édition des Miscellanea, met sur le compte d'Eugène des pièces qui certainement ne sont pas de lui<sup>2</sup>, mêlées à d'autres qui en sont. On peut bien admettre, si l'on veut, que saint Eugène, qui a rajeuni l'Hexameron de Dracontius, l'épurant, le complétant, l'admettant dans ses œuvres, y a introduit de même la prière de son antique prédécesseur et l'a placée en tête des pièces qu'il a composées, la sauvant ainsi d'une destruction certaine. La prière, qui a 22 hexamètres environ, est tout à fait digne du disciple de l'Aréopagite. Elle est grande, simple, largement épanchée et dans cet esprit de haute et cordiale philosophie qui, émané d'Athènes et du fameux sermon de saint Paul, imposait aux païens la vénération et l'amour du chris-

<sup>2</sup> Voir les observations de l'éditeur dans Migne, Patrol. lat., L 87, col. 389.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibl. Impér., A. F. 2832.

#### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

tianisme. C'est ainsi qu'un évêque a dû rivaliser avec l'hymne de Cléanthe à Jupiter, chanter et prier « le Dieu-roi qui tient » ferme la machine immense du monde..., le Père tonnant au » haut des cieux. »

Les fautes de quantité qui abondent en cette prière, fautes dont l'auteur a manifestement fait peu de cas, et un ton familier, en même temps que noble, conviennent bien mieux à un poëte apostolique qu'à tout autre. Un vers qui semble faire allusion à des hérésies postérieures à saint Eugène, manque justement dans le plus ancien manuscrit<sup>1</sup>. Mais, aussi bien, saint Pierre ne tonnait-il pas déjà contre les secles? Et faudrait-il s'étonner de voir Eugène demander à Dieu « une foi » droite et opposée aux sectes pleines de fausseté? » Une locution qu'on retrouve dans les poésies d'Eugène le Jeune, Quod miser Eugenius posco, n'est pas dans notre manuscrit du 10° siècle, qui porte : Quod miser imploro per Christum. On comprendrait mal, en effet, que l'ancien Eugène ne dit pas un seul mot du Christ aux païens. Linguæ famine cautus, qui paraît sentir le temps de saint Fortunat, est remplacé dans l'ancien manuscrit par linguæ limine cautus. Je n'impose pas l'authenticité de cette pièce. J'avoue que Flohaire a bien pu ici commettre une erreur, et saint Gérard, et le concile de Liége, et bien des gens avec eux l'embrasser; mais on conviendra que l'authenticité peut à tout le moins aussi bien se soutenir que se combattre.

Je suis plus hardi pour l'hymne concernant saint Denis. Elle est hors des œuvres de saint Eugène le Jeune, dans le manuscrit du 9<sup>r</sup> siècle. Hilduin, qui en parle le premier, l'attribue à Eugène le contemporain de saint Denis, sans soupconner qu'on puisse lui faire une objection de ce côté. C'était le jugement, à n'en pas douter, de Louis le Pieux, qui connaissait bien cette hymne. Est-il à croire que cet empereur et cet abbé, ayant en face des contradicteurs ardents, aient été si mal renseignés qu'ils aient attribué à un homme apostolique l'écrit d'un archevêque de Tolède mort cent ans avant leur naissance? Flohaire a donc pu les suivre, en joignant à cette hymne, comme commentaire, les traditions concordantes et dignes de foi qu'il a pu recueillir à Deuil; et tous

' Sit mihi recta fides et falsis obvia sectis ne se lit pas dans le nº 2832.

#### ACTES DE S. EUGÈNE

les historiens de saint Denis n'ont pas si mal fait de suivre Flohaire, en considérant saint Eugène comme le plus ancien historien de leur saint. Il faut dire aussi que cette hymne parle fort bien pour elle-même. Elle scra toujours inintelligible à celui qui n'y voudra voir qu'une pièce composée pour Matines, Laudes ou Vêpres de la fête de saint Denis.

Oue signifient « ces anges qui applaudissent à l'agréable ou » dans l'agréable lumière du monde, qui, du haut du ciel, » illumine ce jour rempli de grâce, le jour où Denis a reçu la » palme du haut du ciel? » Jamais on n'a entonné de cette sorte les louanges d'un martyr. Ou cela est de la rhélorique fausse et à l'aventure, ou nous avons là un tableau correspondant à celui du vieil historien : « Pour déclarer les glo-» rieux mérites du saint martyr et du prêtre suprême des » Gaules...., une lumière ineffable resplendit aux yeux de » tous, et le cadavre du bienheureux Denis se leva, et de sa » main sainte il prit sa tête séparée de son corps par la hache » du licteur, et des guides angéliques conduisant ses pas, et » une lumière céleste brillant autour de lui, il se mit à la » porter de ses bras pendants. Et une multitude de l'armée » céleste s'adjoignit à lui... louant Dieu sans relâche dans des » hymnes très-doux. » Et qu'on regarde bien : l'historien de saint Eugène l'entend ainsi que nous. Dans ce prodige est encore la seule explication plausible de ces vers: «Sa tête tombe, » il gagne le ciel. - Salut, père, gravissant le pôle. - Salut, » picux, visitant ce sol! - Les rites annuels d'une fête seront » consacrés par ta grâce. » Qui ne s'aperçoit que nous sommes au jour même où saint Denis est monté aux cieux, où il en descend glorieux sur la terre, où les fidèles ravis prennent l'engagement de célébrer à jamais par une fête et par des rites un jour si beau et qui doit être si riche en bénédictions? Au lieu de ces mots très-importants : « Annua festi munera tut » sacrabis gratia, » tous les textes imprimés, et tous les manuscrits, suivant l'ancien de l'abbave de Saint-Denis, portent: Tuå sacrans præsentiå. C'est une correction très-probablement faite pour l'emploi de l'hymne dans la liturgie. Saint Eugène a dit : « Tu consacreras les rites d'une fête par ta grâce ; » les fidèles lui disent : « Tu consacres les rites d'une fête par ta pré-» sence. » Le futur est devenu le présent.

Mais le manuscrit de Reims du 10<sup>e</sup> sjècle nous rend bien. ou je me trompe, dans la Vie de saint Eugène, l'originale et vraie leçon. L'hymne était pour moi une énigme, quand de ce passage m'est arrivé le rayon illuminateur. Le même manuscril dit aussi très-bien avec d'autres : Cœlitus palmam suscepit, au lieu de hodie, que porte le manuscrit de l'Abbave. correction qui aura été faite également pour approprier l'hymne à la fête. Je laisse les licences nombreuses et de tout genre du mètre ïambique de cette hymne qui s'accordent bien avec l'improvisation et la liberté apostolique et populaire qui sera celle d'Ambroise. Ce qu'il y a de remarquable, c'est de voir l'écrit de Visbius, de l'an 140 environ, je n'en puis guère douter, citer déjà cette bymne, en disant que Denis, qui, païen, a été le mur de la gentilité, chrétien, en est le bélier qui abat ses plus invincibles remparts. Partout au 8º siècle, au 7º ou au 5º, l'écrit de Visbius nous apparaît inconnu, au moins pour ce passage : l'hymne ne cite donc pas Visbius. c'est donc bien Visbius qui la cite, à moins qu'on ne dise que l'hymne a été composée au 4°, au 2° ou au 2° siècle, et sur le texte de Visbius alors connu peut-être, et en ce cas par quel Eugène? Laissons des hypothèses romanesques et tenons-nousen droitement aux données que nous offrent les monuments survivants de l'histoire. A ce compte, l'hymne de saint Eugène sur saint Denis ne sera point mal accueillie par nous, et nous admirerons dans ce chef-d'œuvre de poésie et de sainteté une de ces inspirations de l'Esprit-Saint comme les premiers fidèles en éprouvaient çà et là dans leurs crises divines. quand, soulevés de terre, ils soulevaient avec eux le monde.

Le Bréviaire romain-espagnol qui s'en réfère pour saint Eugène aux bréviaires, martyrologes et histoires antiques, suit le texte de la Vie de saint Eugène enrichi de ses additions, et non le texte simple. On en voit toute l'importance, et pour conclure, l'importance même des Actes dans toute leur éteudue et toutes leurs parties. Ces Actes, il est temps enfin de les publier, en répondant à une juste impatience. (Voir le cahier suivant.)

> L'abbé V. DAVIN, Aumônier de l'Ecole impériale spéciale militaire.

## Littérature catholique.

# VISITE A LA MAISON HABITÉE PAR SHAKESPEARE

ET EXTRAIT DE SON TESTAMENT

Où il fait profession de catholicisme.

A Monsieur BONNETTY, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Monsieur,

Votre récent article (n° d'août ci-dessus, p. 159), sur Shakespeare et sur le livre de M. Rio, m'a bien surpris. Quoi! l'on doute encore que ce grand poëte soit mort Catholique! On en cherche la preuve dans les *Mémoires* de Ward, on la demande à M. le docteur Severn! Mais elle existe, accessible à chacun, irrécusable, dans la maison de Sbakespeare à Stafford-on-Avon : c'est son Testament. Voici 33 ans qu'après l'avoir lu, j'ai été parfaitement convaincu que la gloire d'avoir produit et possédé jusqu'à sa mort le plus puissant génie dramatique des temps modernes, revient à votre Eglise. Et c'est un protestant de naissance et de conviction qui doit vous l'apprendre! Cela me paraît si étrange que je me prendrais à douter de mes souvenirs, si je n'avais pas sous les yeux *le journal de mon voyage*.

Permettez-moi de vous en transcrire deux ou trois pages. Mais avant tout, un mot d'explications. J'ai fort longtemps eu l'habitude dans mes voyages d'avoir constamment le crayon à la main et de transcrire le soir à l'hôtel, mes notes de la journée. Elles sont informes, et jamais la pensée ne m'est venue de les produire devant le public; mais elles ont pour moi le mérite d'une grande exactitude.

J'étais en Angleterre en 1831. Je venais de terminer mes études en Allemagne et, avant de retourner dans mon pays et d'entrer dans la vie pratique, j'avais voulu apprendre à connaître les îles Britanniques. Je venais de visiter le pays de Galles, Dublin et Belfast, Glascow, le lac Lhomond et Edinburgh, et je revenais à Londres. Grand admirateur de Sha-

#### FAISANT PROFESSION DE CATHOLICISME.

kespeare, je m'arrêtai à Stafford, sa patrie et son tombeau. Voici mes notes :

a Stafford est une petite ville éparse le long de la rive ombragée de l'Avon, dans une plaine fertile et boisée, dont l'uniformité est rompue par quelques mouvements de terrain. L'aspect de la contrée a tous les traits de la vraie nature anglaise... La ville se compose de maisons modernes qui ne rappellent en rien le siècle de Shakespeare. Elle a un air d'aisance générale... La maison où Shakespeare est né, subsiste encore, pauvre chaumière au milieu de maisons de date récente, conservée par spéculation par le propriétaire, qui y a établi une boutique de boucher, et visitée par les rois, les princes, les savants, les artistes, dont les noms remplissent les pages du livre des voyageurs et couvrent les parois de la chambre. La maison, bâtie en poutres dont les interstices sont remplis de briques ou de terre, a toute l'apparence de nos mauvaises chaumières de paysans. Les chambres sont vides et ne renferment que deux objets curieux : un portrait de Shakespeare, très-ancien, et trop mauvais pour donner aucune idée de ce poëte, et une copie de son testament, qui est une pièce fort curieuse, et qui, si je ne me trompe, n'a pas été publié. J'ai beaucoup regretté de n'avoir pas eu le temps de le copier en entier, et je ne sais d'ailleurs où est la pièce originale. »

— Il est probable qu'on m'eût produit l'original si j'avais voulu le voir à tout prix. Mais la copie me suffisait, car toute fraude était inadmissible. Des protestants n'auraient pas forgé une pièce qui fit de Shakespeare un catholique, et les Anglais ne seraient pas hommes à fermer débonnairement les yeux sur la supercherie de catholiques exposant aux regards de tous les voyageurs un testament inventé pour glorifier l'Eglise romaine.

Voici comment ce testament commence :

« Au nom de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, de la

» très-sainte et bénie Vierge Marie, mère de Dieu, de la sainte

- » armée des archanges, des anges, des patriarches, des pro-
- » phètes, des évangélistes, des apôtres, des martyrs et de
- » toute la céleste cour et compagnie, moi, William Shakes-

#### TESTAMENT DE SHAKESPBARE

» peare, indigne membre de la sainte religion catholique... »
 « Shakespeare catholique ! qui l'aurait deviné d'après ses

ouvrages? Comment le fait est-il si peu connu? » — Aujourd'hui encore je m'adresse la même question, et

ne sais quelle réponse y faire. Comment le docteur Severn et M. Rio cherchent-ils en vain dans Ward ce que cent mille personnes ont lu et relu à Stafford?

« N'ai-je pas eu entre les mains la dissertation allemande d'un catholique qui veut prouver par les pièces de Shakespeare que ce grand homme appartient à son Eglise, et qui n'en vient pas à bout? »

- Qui est cet écrivain : c'est ce qu'il m'est impossible de dire. Son nom s'est complétement effacé de ma mémoire.

« Comment Shakespeare catholique vivait-il à la cour d'Elisabeth ? Il est vrai que la religion occupe une forte petite place dans ses drames, il est probable qu'elle faisait de même dans sa vie. »

— Je crois à cette heure que ses drames sont plus religieux qu'ils ne le paraissent au premier abord, et que les noms de Jupiter, du ciel, de la nature, remplacent avec intention celui de Dieu, que l'auteur ne voulait à aucun prix traîner sur le théâtre.

« Le testament dit ensuite que Shakespeare est maintenant en pleine et parfaite santé, mais qu'à chaque instant peut arriver pour lui le moment terrible (dredfull) de son dernier jugement, et qu'il veut en conséquence demander à Dieu le pardon de ses péchés et mettre par écrit ses dernières volontés. Et d'abord il confesse « que dans maints temps de sa vie il a » été un most abominable and grevious sunder, et qu'il sait » qu'il doit incessamment se repentir afin de se rendre digne » de participer aux mérites du Christ, le Rédempteur mort » sur la croix. » Puis il fait de sa fortune plusieurs parts. Tout ce commencement est du chrétien le plus orthodoxe et le plus consciencieux : un protestant pourrait le signer, n'était la mention de la Vierge Marie. Dans un passage Shakespearc parle aussi de son ange gardiep.

» Vers la fin de sa vie, Shakespeare revint à Stafford où il acheta avec le secours d'un lord son protecteur, une maison



et un jardin, qui altirèrent longtemps la foule des voyageurs. Mais le propriétaire, ennuyé de ces continuelles visites, y mit fin en faisant raser la maison et détruire le jardin. Il fut obligé de quitter la ville, poursuivi des malédictions de tous les habitants.

» Le tombeau de Shakespeare est dans l'église, qu'ombragent les arbres les plus touffus. Sur la pierre sépulcrale est cette singulière inscription, que la tradition dit être du poëte luimême :

#### GOOD FREND, FOR JESUS SAKE, FORBEARE TO DIGG THE DUST ENCLOASED HEARE. BLESSED BE Y • MAN, Y • SPORES THES STONES, AND CURST BE HE Y • MOVES MY BONES.

» On conjecture, d'après quelques passages de *Hamlet* et de *Roméo*, qu'il avait une véritable horreur pour la coutume d'alors de déterrer les os au bout d'un certain temps et de les jeter pêle-mêle dans le charnier. Mais il est vraiment singulier que Shakespeare n'ait choisi pour son épitaphe qu'une idée aussi pauvre et aussi terrestre. »

J'omets sa longue épitaphe de Johnson. « Le buste a été dernièrement réparé. On l'a peint en gris. Primitivement les veux étaient couleur noisette; les cheveux, la moustache et la barbe (sans favoris), bruns; l'habit écarlate; le manteau ample et noir... Shakespeare est encore jeune, quoiqu'il n'ait plus de cheveux que sur les deux côtés de la tête; dans le portrait de la maison, les cheveux sont partagés sur le milieu de la tête et se bouclent tout autour ; ici le peu qu'il en reste est aussi bouclé. Le front est très-large et très-élevé : là est la pensée profonde, le génie. Le bas du visage au contraire est étroit, et la bouche entr'ouverte, si elle ne sourit pas précisément, annonce un esprit ficr, délicat, ingénieux et une âme sereine; les yeux bien ouverts regardent, sans scruter, et le monde s'y réfléchit tout entier, clair et distinct, pour reparaître tel dans ses drames. L'expression est pensive, mais pas l'ombre de tristesse et de mélancolie... Il est impossible qu'un tel buste ne date pas de la vie même de Shakespeare et ne reproduise pas exactement ses traits. Jamais artiste ne l'aurait inventé ; témoin sa statue à Westminster,

271

#### TESTAMENT DE SHAKESPBARE.

» Le portrait de Shakespeare par Wilson, le paysagiste (dans la Maison de ville), représente le poële dans une chambre élégarfte composant un de ses drames : les pensées lui arrivent sans travail, mais le génie n'y est pas. La statue donnée par Garrick, représente le poëte plus vieux et très-sérieux : l'inscription porte :

#### .... TAKE HIM FOR ALL IN ALL WE SHALL NOT LOOK UPON HIS LIKE AGAIN..

Vous avez sùrement, Monsieur, en Angleterre, des amis qui vous donneront la copie exacte de ce testament de Shakespeare et qui parviendront à en trouver l'original. C'est un point d'histoire qu'il vaut la peine d'éclaircir. Autrement, Georges Sand restera convaincue que « si l'on a empêché les » gens de lettres... de célébrer l'anniversaire de Shakespeare,» c'est qu'il « est protestant, » comme elle le dit dans la livraison du 15 mai 1864, de la Revue des Deux-Mondes.

Agréez, Monsicur, etc.

272

Fréd. de Rougemont.

Neuchàtel, 28 septembre 1861.

ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS DES PEUPLES DE L'EUROPE. 273

Traditions primitives.

## ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS DIVERSES

DES PEUPLES DE L'EUROPE.

DEUXIÈME ARTICLE 1.

7. Les GALLS. — Origines et migrations.

Grande fut aussi la puissance des *Galls*. Leur nom est encore inscrit d'un bout de l'Europe à l'autre, ou du moins les dominations qu'ils ont imposées ont duré autant que des siècles. Comme Hercule, cette race prenait les montagnes pour trophées; elle les marquait de son passage depuis l'*Albanie*<sup>2</sup> du Caucase, les *Alpes* des Gaules, les *Apennins* de l'Italie, jusqu'à l'*Albaïn* de la terre perdue d'Ecosse et de Bretagne<sup>3</sup>.

Ce sont aussi des descendants des Aryâs; ce sont des puînés des lbères, car « *Iber* et *Keltos* étaient frères <sup>4</sup>. » Leur ancienneté était notoire; on les traitait de « peuple sauvé du dé-» luge<sup>5</sup>. »

Sortis, comme les *Ibères*, par les passages de la mer *Caspienne* et du mont *Caucase*, errants pendant des siècles dans les solitudes hyperboréennes, ils arrivèrent enfin vers les rives de l'Océan, ces peuples à la peau blanche et tatouée de bleu, aux cheveux blonds <sup>6</sup> et aux yeux d'azur. Armés de leurs haches et de leurs couteaux de pierre, de leur *gais*<sup>7</sup> durcis au feu, ces rudes voyageurs poussaient devant eux leurs nombreux troupeaux. Insoucieux de leur route, marchant par tribus confédérées, ils étaient passés sur ces côtes qu'avaient

' Voir le 1" article au numéro précédent, ci-dessus, page 193.

<sup>2</sup> Alb, Alp, montagne ou rocher; Apenn, pics; penn, tête; penyn, chapi. teau, en langue gaëlique. (Voyez A. Thierry, introduction, t. 1.)

<sup>3</sup> A. Thierry, t. 1; César, Comment. v; Pomp. Méla, 111; Pline, XX11; Claudien, Dc Bello Get., etc.

Dit Denys d'Halicarnasse, xiv, 8.

<sup>4</sup> Umbrorum gens (Galla) antiquissima Italiæ estimatur, ut quos Ombrios a Græcis putent dictos, quod inundatione terrarum imbribus superfuissent. (Pline, *Hist. nat.*, 11, c. 19, n. 1.)

<sup>5</sup> Crine lacteo. (Paul Diacre, De Gest. Longob., 1v).

\* Gæsa, lance, en kymrique et en gaëlique.

274 ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

traversées les Ibères, et chassant les populations éparses, ils avaient fièrement pris possession de la terre inconnue en la consacrant de leur nom, Galltach, Gaule. Puis, lançant à la mer leurs barques d'osier recouvertes d'un cuir de bœuf, ils affrontaient les plus dangereux parages de l'Océan, et allaient se cantonner jusqu'au fond de l'Ile blanche, où ils laissaient la trace de leur nom primitif, Albin, Albion, et de l'ile occidentale, Eir, Aryá, Eirin, Irlande, où le soleil s'appelle, comme en Chaldée, Beal, Bel.

#### 2. Les confédérations galliques.

Qui les avait conduits, ces hardis pionniers? à quelle époque étaient-ils arrivés? Nul ne le sait. Mais, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'Occident, et sans parler des Celto-Scythes qui couraient encore dans les steppes entre l'Europe et l'Asie, on trouve les Galls établis en deçà et au delà du Rhin. Ils empruntaient leur nom de leur situation, et dominaient, qui sur le Rhône, c'étaient les hommes du haut pays, les Allobroges<sup>1</sup>; qui dans les Alpes, c'étaient les pasteurs, les Helvètes<sup>2</sup>; qui sur la Seine, les Séquanes, hommes du fleuve tortueux<sup>3</sup>; enfin, au sud de la grande confédération des Celles, des « hommes des forêts<sup>4</sup>. » Ceux-là vont se trouver aux prises avec les premiers venus, les antiques Ibères.

#### 3. Arrivée en Europe.

Bien qu'à une telle distance, et en l'absence de monuments vraiment historiques, on ne puisse guère fixer d'époque certaine, il est probable que l'arrivée des Galls en Europe aurait précédé de deux siècles environ l'exode du peuple d'Israël<sup>5</sup>.

Jusqu'à leur arrivée dans les Gaules et en Espagne, les Galls n'avaient pas rencontré de redoutables obstacles. La race ibé-

- <sup>1</sup> All-Brog, hauts villages.
- <sup>2</sup> Elva, bétail; ait, contrée.
- <sup>3</sup> Seach, qui tourne ; an, eau.
- 4 Coille, forêts ; pour tout ceci, A. Thierry, t. 1, Histoire des Gaulois.

<sup>5</sup> On s'est servi pour établir cette date, fort approximative, des calculs de M. Troyon sur les habitations lacustres de la Suisse. L'établissement de Chambon, dont les pilotis sont actuellement éloignés de 5,500 pieds du lac de Neafchâtel, indiquerait que le retrait des eaux, par suite de l'exhanssement progressif du terrain tourbeux, a exigé une durée qui ramène au 15° siècle avant Jésus-Christ l'existence des peuplades qui l'ont habité. Elles auraient fait partie de la migration des *Celtes* qui aurait eu lieu vers le 17° siècle.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

275

rienne était insensiblement descendue dans la Péninsule. Elle avait presque toute reflué dans ces riantes et douces contrées. A peine quelques traînards étaient-ils restés dans les murais et dans les bois de la Gaule, et leur défaite ou leur soumission avait été facile.

4. Lutte avec les Ibères. Fusion des cultes.

Mais quand les Galls furent arrivés en présence de la confédération euskarienne et de sa puissance concentrée, une longue et terrible lutte s'engagea entre les deux voisins. Bien des batailles se livrèrent, et les chants des Galls comme les eressiac<sup>1</sup> des Ibères durent raconter, pour une postérité qui les a oubliés, de grands et de formidables exploits. Limite des deux territoires, la Garonne roula souvent les cadavres des deux nations; mais de ce duel à outrance à peine le souvenir est-il resté. Le triomphe même est incertain; les deux races, fatiguées et épuisées, se résignèrent à poser les armes et à s'unir dans la paix. De ce mélange sortit la nation Celt-Ibérienne, mixte de nom comme d'origine<sup>2</sup>.

Les dieux des Celtes firent pacte et alliance avec ceux des Euskariens. Le Bel ou Belen, l'astre soleil déifié dont le nom rappelle le Bel asiatique et suffirait presque pour fixer l'origine de ses adorateurs, si elle avait besoin de l'être; cette bienfaisante divinité qui faisait croître les plantes salutaires et présidait à la médecine; le dieu Teuth, dieu de l'intelligence qui rappelle le Tôth de l'Egypte; le dieu Tarann dont la foudre roulait sur les sommets des Pyrénées, comme dans les forêts du Nord<sup>3</sup>, le terrible Kirck, dieu des tempêtes, ou l'ouragan personnifié : tous les génies des fleuves et des montagnes partagèrent avec les anciennes déités de l'Ibérie les vœux et les hommages du peuple nouveau.

#### 5. Emigration des lbères.

Telle fut la première invasion; mais la route de la Péninsule était tracée, et pendant un siècle au moins, de 1600 à

<sup>1</sup> Chant populaire et guerrier (Fauriel, Histoire de la Gaule méridionale).

<sup>2</sup> A. Thierry, I. Cf. Diodore de Sicile, IV; Appien, De bell. hisp.; Lucain, Pharsale, IV.

<sup>3</sup> il y a encore, dans la vallée de Campan, les restes d'un temple celtique qu'on nomme las pareds de Theuton, les « murailles de Teuth. » (Cénac-Montcault, op. cit.)

#### 276 ORIGINE OBIENTALE ET MIGRATIONS

1500, les tribus galliques vont s'y porter successivement. La fortune de chacune fut diverse; quelques-unes se confondirent avec les anciens habitants : ce fut le petit nombre; d'autres marchèrent plus fièrement et chassèrent devant elles les *Ibères* vaincus.

Alors cette infortunée nation reprit ses courses et ses voyages. Une partie se perdit sur les côtes d'Afrique, en passant le détroit, qui alors peut-être était encore un isthme; et les Celles vainqueurs se portèrent à l'angle sud-ouest du pays abandonné, où leur dénomination nationale vécut longtemps à l'abri de cet isolement<sup>1</sup>.

Le long de l'océan Atlantique une alliance eut lieu entre les races, et la célèbre nation des *Lusitains* naquit de cette fusion, tandis que les *Galls*, moins traitables, subjuguaient impitoyablement l'angle nord-ouest, qui de nos jours encore a conservé le nom qu'ils lui imposèrent, *Galice*.

Mais sur la côte orientale la lutte fut plus longue et plus acharnée, et, en dernière analyse, les *Ibères* aimèrent mieux la fuite que la servitude. Alors il se fait un grand mouvement dans les populations. Les *Euskariens* quittent leurs champs aimés et se mettent en route vers de nouvelles terres; ils suivent les rivages de la mer intérieure; des tribus inconnues frayent la route et se répandent jusqu'en *Italie*.

#### 6. Les Sicans en Italie.

Puis la nation des Sicanes<sup>2</sup> dit, en passant, un éternel adieu aux monts de l'Hespérie, et traversant rapidement le littoral de la Gaule qu'inquiétaient les coureurs de la race triomphante, descend vers l'Apennin. Le nord de la Péninsule était alors inoccupé; ils prennent place sur le golfe de Génes; d'autres s'étendent jusque vers l'Arno; d'autres enfin passent en Corse, où Sénèque le philosophe retrouvait encore la langue et l'habit des vieux Cantabres<sup>3</sup>.

Les Sicanes et leurs frères s'étendaient en Italis. Ils prirent goût à ce climat et oublièrent presque leur origine. A peine le nom d'Oskes resta-t-il comme un faible témoignage de la pa-

<sup>1</sup> Celtici, Hérodote, 11; Strabon, 111.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Thucydide, vi ; Servius, vii; Strabon, vi ; Diodore, v.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sénèque, Consolat. ad Helviam.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

renté euskarienne<sup>1</sup>. Mais là ils s'arrêtèrent : au-dessous d'eux étaient déjà les autres envahisseurs du midi. Soit qu'il y ait eu paix ou bataille, ils finirent par se confondre insensiblement et ils disparurent presque tout entiers.

#### 7. Les Ligures.

Et cependant après les Sicanes, et presque sur leurs pas, venaient les *Ligures*, les *Ligors*, fuyant les « hautes demeu-» res » des *Sierras* hispaniques devant les Celtes conquérants. Les Sicanes avaient déblayé le chemin. Les *Ligors* s'y campèrent et leurs établissements s'échelonnèrent sur les rivages de la mer intérieure, du Rhin aux Pyrénées; et, moitié par force, moitié par bonne intelligence, ils tinrent à la fois l'*Ibéro-Ligurie* et la *Celto-Ligurie*.

Mais c'est dans le nord surtout que la domination des Galls était florissante. De la bande étroite de la Ligurie jusqu'à l'Océan, jusque par delà le détroit, dans les grandes îles de Bretagne, se multipliaient leurs enceintes fortifiées. Les camps, les retranchements, sous la terminaison consacrée de Briga<sup>2</sup>, devenaient des cités, des centres de peuplades; elles s'unissaient, elles formaient sur toute la terre gallique un vaste réseau de confédérations, que chaque jour rendait plus puissantes.

Telles furent les destinées premières de ces deux races ennemies qui se partagèrent l'Occident par le Nord.

En même temps étaient venus par la route méridionale dans les péninsules asiatique, grecque et italienne, d'autres habitants dont le nom n'est pas moins célèbre, dont les œuvres sont plus remarquables encore : c'est la race des *Titans*; ce sont les *Pélasges*.

<sup>1</sup> Le mot osk, ausk, eusk, est la racine de toutes les dénominations euskariennes. (A. Thierry, 11.)

<sup>2</sup> Nemetobriga, Nertobriga, Segobriga, Ccrtobriga, toutes ces villes et mille autres témoignent des établissements des Galls. Brig veut dire sommet en gaëlique. M. Roget de Belloguet a donné, dans le second volume de son Ethnogénésie gauloise, un vocabulaire gaulois, le plus complet qui ait encore été rédigé.

v<sup>e</sup> série. Tome x. – N° 58; 1864. (69<sup>e</sup> vol. de la coll.) 18

#### ORIGINE OBIENTALE ET MIGRATIONS

#### CHAP. III. — Migrations des peuples du Midi. — Les Pélasges.

#### 1. Origines et premiers établissements des Pélasges.

Les Pélasges, ou quelle que soit leur dénomination nationale perdue aujourd'hui, les Pélasges aussi sont fils de l'Asie. Les vieilles traditions de l'Arménie nous représentent les descendants du patriarche Torghom occupés à expulser de leur territoire les enfants de la terre, les Skadji ou les Titans<sup>1</sup>; et quand ils leur ont fait passer les frontières de la Cappadoce et du Pont, quand ils ont mis entre leurs troupeaux et ces « chercheurs de blé et de métaux » les chaînes du Taurus, alors ils se renferment dans leur patrie délivrée, et abandonnent les expulsés à tous les hasards de leur vie nouvelle.

Cette large presqu'ile que l'Asie pousse comme une garde avancée entre la mer Noire et la mer Méditerranée, l'Asie-Mineure, va devenir le théàtre d'une histoire toute spéciale. Ce sera le terrain sur lequel se feront les croisements et les rencontres de races, où prendront naissance et se videront les querelles de l'Europe et de l'Orient. Nulle terre n'a été sillonnée par plus de nations diverses; nulle n'a été successivement peuplée et dévastée par plus de conquérants étrangers; nulle n'a vu des luttes si acharnées et si longues.

Or, en mème temps que la race de *Cham* s'étendait au midi, que les enfants de *Chanaan* peuplaient la Palestine, fondaient ses vingt petits royaumes ou s'établissaient sur les côtes de la Phénicie, les *Pélasges*, suivant la route ouverte à leurs pas, se répandaient dans toutes les contrées de la péninsule Asiatique, de l'Euxin et du Taurus à la Méditerranée. Leurs courses ne s'arrêtèrent pas là, et, à des époques qu'il est impossible de déterminer, ils s'avancèrent encore. Le *Bosphore de Thrace*, qui peut-être ne s'était pas alors rompu en détroit, leur donna passage vers la rive septentrionale de la Grèce, tandis que les îles dont est semée la mer Ionienne les conduisaient facilement jusqu'en *Macédoine*.

#### 2. Occupation de la Grèce.

La Grèce est livrée à leurs pas : ils marchent, mais là, comme en Asie, toujours avec leur caractère, défrichant les

1 Ruhle von Lilienstern, ouvrage cité : Schulmoort, etc.



terres, bàtissant des villes sur des hauteurs, perçant les flancs des montagnes pour en tirer les métaux, ou pour donner issue aux fleuves et aux lacs qui menaçaient d'inonder les vallées. Douze poléis (villes) sur le bord du Strymon, douze bourgades dans l'Attique, partout des citadelles et partout des *Larissa*, telles sont les bornes plantées par ces voyageurs sur les routes qu'ils ont tracées. Ils descendent encore, passent l'isthme de Corinthe, s'établissent jusqu'aux confins du Péloponèse et se répandent sur « la feuille de mûrier » (Moretum, la Morée).

#### 3. Occupation de l'Italie.

Mais toute la race n'avait pas suivi le même chemin. Une séparation s'était faite au pied des chênes de *Dodone*; une autre armée avait pris sa marche vers l'occident, vers la terre d'*Hespérie*. Traversant l'*Illyrie*, longeant l'*Adriatique*, ils avaient fui les marais de l'Eridan, mais sans pourtant abandonner les rives de ce « fleuve-roi<sup>1</sup>, » où douze villes formèrent une confédération nouvelle<sup>2</sup>. *Ravenne* était devenue la tête d'une autre ligue et les citadelles pélasgiques s'étaient élevées sur les deux versants de l'Apennin jusqu'aux rives de l'*Arno*, jusqu'aux bords du *Tibre*, jusque dans l'île de *Sardaigne*<sup>3</sup>, où l'on retrouve leurs antiques débris, les *nouraghes*.

#### 4. Lutte avec les Ibères.

Vers la même époque (1600) arrivaient de l'Occident les peuples de race *ibérienne*. Il y eut combat, triomphe, fusion surtout : car ce dernier fait est le seul dominant, le seul possible à constater. Dans cette rencontre, comme dans toutes les invasions et les mouvements de peuples en ces temps reculés, le résultat seul peut être apprécié; et souvent encore par combien de conjectures faut-il passer pour arriver à une probabilité !

Quoi qu'il en soit, de toutes les recherches et du témoignage formel des anciens, semble résulter ce grand fait : qu'antérieurement à l'an 1600 avant notre ère, les tribus *pé*-

- <sup>2</sup> Nieburh, Hist. rom., traduction de Golbéry. Michelet, Histoire romaine.
- <sup>3</sup> Cluvier, Italia antiqua.

<sup>&#</sup>x27; Fluviorum rex Eridanus. (Virgile, Géorg., 1, 482.)

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

lasgiques dominaient dans tous les pays sur la Méditerranée, depuis le Taurus jusqu'à la mer Tyrrhénienne<sup>1</sup>.

#### 5. Constitution sociale.

Ce n'était pas d'ailleurs une population barbare et sauvage que ces enfants de Javan, que ces fils des Titans. Les historiens de l'antiquité hellénique, organes des passions des vainqueurs de cette race, ont pu la représenter sous des traits honteux. Il n'y a là qu'une ignorance de grossiers conquérants, qu'une haine de dominateurs jaloux, ou qu'une antipathie de famille. Cela s'explique « par le mépris qu'inspi-» raient aux tribus héroïques les populations agricoles et » industricuses qui les avaient précédées <sup>2</sup>. »

Tels sont, en effet, les peuples *pélasgiques*. Il semble qu'ils attendent tout de cette terre à laquelle ils rapportent jusqu'à leur origine. Agriculteurs infatigables, partout ils ouvrent son sein et la fertilisent; hardis mineurs, ils se précipitent, la lampe au front, jusque dans ses entrailles pour en arracher les métaux. *Pélasgos* élève un temple à Cérès Pélasgide<sup>3</sup>, et les *Cyclopes* et les *Telchines* fondent l'or et l'argent et coulent les premières statues des dieux <sup>4</sup>.

#### **G.** Traditions religiouses.

Le feu devait être en honneur chez ces hommes qui donnaient à leurs dieux et prenaient parfois le nom de forgerons (Cabiroi, Cabirim en persan). Aussi ce puissant auxiliaire de l'industrie humaine est sacré pour la famille comme pour la nation. La « pierre du foyer, » Héstia, Vesta, où s'allume la flamme, symbole oriental du pouvoir técondant de l'astre du jour, symbole occidental du génie domestique, est en quelque sorte l'autel de la propriété à l'ombre duquel se fonde la société pélasgique. C'est le lieu saint de la demeure, c'est le refuge et l'asile ouvert au malheur. L'étranger qui l'a touché, qui s'est assis auprès, est devenu inviolable.

' Diodore de Sicile, v.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Nieburh, *llist. rom.*; R. Rochette, *Hist. des Colonies grecques*, t. 1; Fréret, *OEuvres complètes*, et tous les passages cités par ces auteurs ; enfis la conclusion du professeur R. von Lilienstern, déjà cité.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Michelet, Hist. rom., 1.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pausanias, Corinth., XXII.

#### 7. La cité.

Autour de ce foyer, de cette pierre angulaire, s'est élevée la cité, *Larissa*. Postée sur la hauteur, elle domine les campa gnes et correspond avec les onze autres villes, ses compagnes et ses sœurs, qui se sont placées dans le voisinage. Les races pélasgiques marquent une prédilection constante pour le nombre douze.

Il v a, du reste, en tout ce qui tient à cette antique nation. un air de grandeur d'une part, et de mystère de l'autre, qui fraupe et qui surprend. Ces géants bâtissent pour l'avenir : constructeurs habiles et audacieux, ils mettent dans leurs énormes monuments toute la rude énergie qui caractérise les œuvres gigantesques de l'ancien Orient. Ce sont de lourds quartiers de roche, des blocs bruts ou à peine taillés, que la force et la mécanique ont superposés avec des efforts infinis et qui bravent les siècles dans une effrayante immobilité. L'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie, sont semées de ces redoutables enceintes; muets témoins d'une puissance formidable, les murs « cyclopéens » voient crouler chaque jour à leurs pieds les mesquines constructions que les nations ont successivement posées sur leurs fondements inébranlables, et, fermes comme le roc, ils dédaignent les vains efforts des temps et des hommes 1.

8. Culte. - Le Dieu unique. - La Triade cabirique.

La religion des *Pélasges* avait quelque chose de majestueux et de simple dans la doctrine, de sombre et de terrible dans le culte<sup>2</sup>. Au-dessus des astres, au-dessus des éléments, et dans une région tout à fait intellectuelle, apparaissait d'abord le Dieu unique, « l'*Innommé*, » qui bientôt, et par une dégé-

<sup>1</sup> Voir les beaux travaux de M. Petit-Radel sur les Constructions cyclopéennes : ce savant a légué à la Bibliothèque Mazarine un grand nombre de modèles en relief représentant les plus importantes de ces constructions, dans l'état où le temps les a laissées.

<sup>2</sup> Nous ne devons pas passer sous silence que des savants éminents n'ont pas voulu rapporter le culte des *Cabires* à la race *pélasgique* et qu'ils en ont fait un attribut exclusif des *Phéniciens*. Leurs raisons ne nous paraissent pas convaincantes. Il est très-possible qu'il y ait eu entre les deux peuples des relations qui aient amené une sorte d'alliance de croyances; mais le caractère des Cabires de Samothrace nous semble essentiellement pélasgique; c'est l'opinion des érudits les plus autorisés.

#### 282 ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

nération trop ordinaire, devient le grand Tout, Pan. Immédiatement après, dominaient les trois grandes puissances, les esprits organisateurs et régulateurs, Axieros, Axio-Kersos et Axio-Kersa, le tout-puissant, le fécondant et la fécondatrics<sup>1</sup>.

L'univers est sorti de leurs mains, et sous leur triple action tout vit et se meut : ils disposent et ils règnent. A côté de cette triade, et dans un rang inférieur, se place le Messager, le Serviteur par excellence, le dieu de science, de parole et de sagesse, Kasmilos. C'est par lui que se transmettent aux mondes obéissants les ordres supérieurs, et pendant qu'il veille à l'existence générale, sa femme, Harmonie, fille d'Axio-Kersos et d'Axio-Kersa, maintient l'ordre dans le grand tout et resserre les liens universels. Tels sont les Anakes, ou les Tritopstores, comme les nommait Athènes<sup>2</sup>. Telles sont ces divinités souveraines dont le sanctuaire principal était dans les rochers de Samothrace et sous les chênes séculaires de Dodome.

#### 9. Les dieux inférieurs.

Mais cette haute conception religieuse, cette trinité de pouvoirs et de personnes divines n'était pas à la portée de tous les esprits. Elle se corrompit dans les masses, puis elle fut altérée par les dieux des colons étrangers; enfin poursuivie, après la conquête des *Hellènes*, par leur haine et leurs proscriptions, force lui fut de se mettre à l'ombre des mystères, et de se cacher dans les profondeurs des temples de Samothrace, on de s'abriter dans celui d'*Eleusis*.

Aussi, du côté des rangs inférieurs, les génies de la terre et des hommes, les astres du ciel, les sept planètes surtont, recevaient les hommages et les adorations. Chaque teibu avait ensuite sa divinité de prédilection, et souvent la rivalité des deux cultes alluma la guerre entre les adorateurs des dieux ennemis. Neptune et Junon se disputèrent à main armée les autels et l'encens des Argiens; la lutte fut longue et sangiante. Le personnage céleste dominant, à cette époque reculée, et

19 - 19 - 19 <sup>19</sup>

÷.,

<sup>2</sup> Voir Creutzer, Symbolik, et les Notes de M. Guigniaut.

Qu'on nous permette de renvoyer ici, pour tous les détails, que no pret comporter l'étendue bornée de notre récit, à l'étude que nous avels faite de triade pélasgique dans l'Université casholique. Cours d'histoire générale de l'Antiquité, t. xvi. Juillet 1843.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

Saturne<sup>1</sup> l'astre ou le dieu, dont les idoles étaient arrosées de sang humain, et qui, emprunté peut-être aux Chaldéens ou aux Syriens, pouvait, par les vicissitudes de sa fortune. servir de symbole au peuple qui l'adorait. Comme lui, il régna sur la Pélasgie; comme lui, il sera chassé par son fils Zeus ou Jupiter; il cherchera refuge et ira « se cacher » en Italie, où la haine de sa famille le persécutera jusqu'à la fin.

10. Rites et initiations.

Les formes terribles de cette religion, les épreuves qu'elle faisait subir, le culte des divinités souterraines qu'elle adorait, frappaient la multitude. Représentés sous la figure de « nains difformes 2, » ces dieux, qu'on ne pouvait approcher qu'après une purification complète, qu'après la confession de la vie entière et les absolutions du Koiës<sup>3</sup> (prêtre), qu'après des sacrifices d'expiation, effrayaient les croyants. La voix du grand prêtre et ses imprécations contre les profanes, les cérémonies de l'initiation, la couronne d'olivier, l'écharpe de pourpre, la danse mystique, et les souvenirs du meurtre de Cadmilos, massacré par ses frères, agissaient fortement sur les esprits et divisaient la cité en deux castes dont l'une se crovait devenue d'une nature supérieure à l'autre, qu'elle regardait avec mépris. Les nouveaux venus, et surtout les barbares Hellènes, qui plus tard subjuguèrent les Pélasges, en furent d'abord comme saisis d'étonnement; et quand ils eurent vu les merveilleux résultats de l'industrie des vaincus, quand ils eurent vu ces forgerons dompter tous les métaux, changer la forme des objets, et « diriger à leur gré la grêle » et le tonnerre 4; » quand ils entendirent parler des monstrueuses divinités importées de l'Orient, des dieux serpents et des hommes dragons, commis à la garde des trésors souterrains, la crainte s'empara d'eux. Leur imagination troublée

' « Satrun » en syrinque, le roi qui se cache, rol du Latium. (Voir les notes de M. de Sacy sur Abulféda.)

<sup>2</sup> Pausanias, Laconie.

<sup>3</sup> « Koiës » nom du prêtre qui présidait à l'initiation, est « dérivé peut-être du verbe akouein, entendre, ou de l'hébreu, cohen, prêtre divin. » (Cantu, Histoire universelle, t. 1.)

' Les Telchines de Crète et les Dactyles du mont ida s'attribuaient ce pouvoir,

#### ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS

représenta ces artisans et ces mineurs comme des magiciens impies et de redoutables enchanteurs. La nature entière obéissait aux Telchines : « Ils versaient à volonté, disait-on, » l'eau du Styx sur des plantes et les animaux, ou frappaient » les hommes de maladies cruelles <sup>1</sup>. » Les initiés se riaient des tempêtes qu'ils déchaînaient sur les mers avec quelques paroles, et l'eau lustrale les sauvait de toute douleur physique. C'en était assez pour mériter la proscription. Le culte dut périr avec la nationalité.

Et on dirait, en vérité, qu'une malédiction terrible pesa sur ce peuple malheureux. Après avoir, pendant plusieurs siècles, dominé sur de vastes contrées, après avoir laissé partout des traces de sa grandeur et de sa force; il disparaitra presque en entier, sous le joug des conquérants barbares. De ses tribus si nombreuses, les unes seront effacées de la terre, les autres se confondront avec les vainqueurs, ou s'éteindront dans une dure servitude.

Mais le moment de cette catastrophe n'est pas encore venu. L'époque qui nous occupe est celle de leur plus brillante domination. Essayons d'en tracer rapidement le tableau.

11. Etablissements des Pélasges en Asie-Mineure.

Taudis qu'en Asie-Mineure se fondait, aux bords de l'Oronte, la ville d'Ioné<sup>2</sup>, dont le nom rappelle les Iouni, les Iones, les Iavanas, dénominations généralement affectées, en Orient, à la race de Japhet et de Javan, et qu'une Larisse élevait sur le Tigre ses massives murailles, les contrées situées au pied du mont Sipyle se réunissaient dans une confédération qui reconnaissait pour sa capitale Smyrne, la ville aux solides remparts<sup>3</sup>, et qui « comme les belles statues, » eut besoin d'être retouchée à trois reprises différentes.

D'autres ont passé dans la Troade; ils ont traversé le Bosphore; ils ont laissé, à Samothrace, leurs dieux et leurs mystères, et les voilà qui se répandent dans la Thrace, dans la

<sup>1</sup> Strabon, xiv.

<sup>2</sup> M. R. Rochette en parle comme d'une fondation de **Tripfelème courant à** recherche d'Io, fille d'Inachus (t. 1, p. 151). Peu importe qui l'a fondée et peurquoi : le fait reste. (Strabon, xvi; Libanios, xi.)

<sup>3</sup> R. Rochette, 1. Il cite le rhéteur Aristide.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

Macédoine, jusqu'au second sanctuaire pélasgique, au sanctuaire de Dodone, jusqu'à la colonne d'où les prophétiques « colombes » orientales rendaient leurs oracles <sup>1</sup>. Laissons-les fonder leurs douze villes et leurs Larisses de Thessalie, d'Epire; laissons-les courir la contrée d'une mer à l'autre; laissons le chef Ogygès descendre en Béotie et se hasarder jusqu'en Attique. Aussi bien le sol est ingrat pour ces premiers habitants; un tremblement de terre et une inondation terrible font disparaître la tribu des Hectènes.

Revenons en Asie.

12. Invasion en Grèce : Inachus.

Les fils des Titans se sont fixés sur le littoral de la Phénicie et de la Palestine; mais la terre n'a pas tardé à leur manquer. Dans ce pays stérile, un seul parti restait à prendre aux premiers venus : la mer s'ouvrait devant eux, les montagnes leur offraient des bois de construction. La nécessité, quelque peu d'ambition et le génie aventureux des Japhétiens firent le reste; et la race d'Enak, hardi navigateur, fendit les flots. De rivage en rivage, d'île en île, Enak, Inakos, Inachus, le chef ou le roi, gagna le continent sur ses frêles csquifs, el Argos fut fondée.

Autour d'elle s'élèvent, comme un essaim, Mycène, Hermione, Tyrinthe, Ephyre qui fut Corynthe, Sic yone, Mégare, Pellène. L'Arcadie se peuple; Pelasgos, la nation ou le chef, hâtit les premières villes; la troisième génération n'était pas encore venue que dix-sept cités ont pris naissance, et parmi elles brillent Orchomène, Tégée, Mantinée.

La tribu des *Lélèges* s'établit à *Sparte*, et dresse à *Onga*, la déesse orientale, la déesse d'Ogygès et de la Béolie, son vieux temple, le premier peut-être qu'eut la Grèce.

Une émigration d'Arcadiens passe en Épire; là vont s'opérer la rencontre et la fusion des frères séparés un instant.

<sup>1</sup> Les « colombes » de Dodone qui rendaient des oracles pouvaient bien n'être que les « Péléades, » les « trois prêtresses » qui desservaient ce sanctuaire. Remarquez leur nombre et remarquez leur nom. On les appelait les « voix sacrées, » et leur titre de « colombes, » tout oriental, rappelle « l'oiseau du souvenir. » Ce sont crs « voix » qui proclamaient : « Dieu était, Dieu est, » Dieu sera! ô Dieu grand! » Schœbel, Mémoire sur le monothéisme primitif. (Annales de philosophie chrétienne, t. LXI.)

#### ORIGINE OBIENTALE ET MIGRATIONS

Dans la Grèce centrale étaient arrivés, par le Nord, les Pilasges de la Thessalie, de la Thrace et de la Macédoine. Le rapprochement eut lieu entre les voyageurs, et la Grèce fut peuplée tout entière.

Bientôt elle est florissante. Les États grandissent et se fortifient; des échanges de populations, des croisements de colonies s'accomplissent, la plupart du temps, sans effusion de sang. C'est une même famille qui, de la pointe du *Témare* aux bords du *Strymon*, se parlage les terres livrées à son occupation.

#### 13. Invasion en Italie, en Illyrie.

Mais il ne suffit pas aux Pélasges de fonder, des établissements sur cette terre qu'ils ont nommée de leur nom ; « tout » ce qui s'appelle actuellement Hellade s'appelait alors Pélas-» gie, » dit Hérodote. Du nord et du midi, par terre et par mer, partent des peuplades, des colonies, des essaims, qui se dirigent, les uns vers l'Occident, les autres vers l'Orient. Arcadiens et même Thessaliens gagnèrent l'île de Crête. Lesbos fut occupée, mais c'est surtout vers l'Hespérie que se tournerent toutes les courses. OEnotriens et Peucétiens s'élancent sur les flots et vont, en Italie, construire sur les montagnes leurs villes petites et contiguës, « comme c'était alors la cou-» lume chez les anciens<sup>1</sup>. » Ils s'y cantonnèrent sans difficullé. La terre était libre et vacante. Reposée des convulsions volcaniques dont elle garde de si profondes cicatrices, l'Italie, riche de la blancheur de ses froments, l'Italie, pays des bœufs<sup>2</sup>, leur offrait une magnifique conquête, et ils ne s'en firent pas faute.

L'Illyrie avait donné aussi son chemin et ses colonies. Douze villes pélasgiques s'étaient assises au bord du Padus, douze sur l'Arno. C'était la tribu des Tyrrhéniens, « ceux-là mêmes » dont les frères étaient à Lemnos et en Attique, » dit Thucydide<sup>3</sup>, les glorieux Tyrrhéniens que célèbre Hésiode<sup>4</sup>, et sur lesquels il fait régner Agrios et Latinos. Ils avaient semé de

<sup>1</sup> Denys d'Halicarnasse, II.

<sup>2</sup> « Italia » est dérivé, dit-on, d'*Italos*, ou vitulus, veau, bœuf. (Casta, Histoire universelle.)

<sup>3</sup> Thucydide, liv. 1v.

<sup>4</sup> Hésiode, Théogonie, v. 1015.

#### DES PEUPLES DE L'EUROPE.

leurs villes toute la côte de *Pise* jusqu'à l'*OEnotrie*, la Sabine surtout, où leurs ruines se montrent encore, et ils vivaient en bonne intelligence avec leurs frères du sud qui déjà avaient changé ou peut-être traduit leur nom primitif en celui de Sicules.

Et, de cette sorte, d'un bout de l'Italie à l'autre, seuls, ou vainqueurs des Ibères, les *Pélasges*, du nord au midi, dominaient sans conteste.

14. Grandeur des Pélasges : leur malédiction.

C'est la période de gloire et de triomphe pour le peuple pélasgique. Ses arts et sa civilisation se répandent partout; mais une funeste destinée l'attend. « Partout un mystérieux » désastre poursuit cette race industrieuse et sensuelle, qui » s'attachait toujours aux climats les plus doux à la vie. Elle » fut partout extirpée du sol où elle semblait vouloir s'enra-» ciner par ses impérissables monuments <sup>1</sup>. »

Avant que l'arrêt ne s'exécute et que nous n'assistions à de nouveaux bouleversements, jetons encore un dernier coup d'œil sur le monde occidental. Nous touchons au 15<sup>•</sup> siècle, et cette époque est celle des grandes choses. Par une singulière coïncidence, il y a dans tout le monde de vastes émotions.

15. Résumé et conclusion.

Le nord de l'Europe est occupé par la race des Galls; sortis de l'Asie et venus par le nord, ces nouveaux arrivants ont refoulé et presque exterminé la vieille race des *lbères* qui, la première, avait frayé la route. Confinée dans les montagnes de la péninsule Hispanique, vers le littoral de la Gaule ou dans le nord de l'Italie, la population *Euskarienne* commence sa décadence de trente siècles; elle vient de rencontrer les *Pélasges* sur le sol italique. Ils sont arrivés par le midi, par les climats tempérés, ces derniers émigrants. Puissance et gloire leur sont données maintenant, ils occupent toute l'Asie occidentale, toutes les deux presqu'îles grecque et italienne. Cet empire ne sera que passager entre leurs mains; l'Occident doit se former de débris de peuples.

Singulière destinée de ces trois populations primitives ! Rude et indomptable, partout où le vent la jettera, partout la

1 M. Dumont, Hist. rom., 1, p 6.

#### 288 ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS DES PEUPLES DE L'EUROPE.

race Euskarienne se conservera pure, et plutôt que de se renier, elle mourra. Les Galls seront moins persistants; ils accepteront, mais non sans batattles, le joug et la domination; bouillan Bid Olgars Lei 3 alle la Gall La Gall La Gall Consoleront d'obér en maudissant leurs maîtres et en comptant sur l'avent l'ileur vie sers l'orgae. Les Féldeges, plus puissants, plus fortement constitués, périront corps et biens, et telle sera leur ruine que dans quelques siècles les historiens doateront meme de leur existence. Suon d'autor de leur

Et cependant, avec les revolutions, les deseins de Dieu se préparent, De tautes ces ruines et de toples celles que les âges feront encore, naîtra, au temps margaégun empire ményeau, qui forme de tous, succedera aux droits de tous et vengera toutes les injures, reme de force et de divisée, au les aul'univers dans une unité, incomme, dans l'unité, de la servitude et le jettera ainsi aux pieds du Sauveur, afin que le Sauveur n'ait qu'une seule châtité! Albriser pour affranchir le mondeputieur noise division et entre servi-

conserve her continuous recession or to proder Rianter." orbinine of come, see 1.1.1 and a least of the 1. 11. A CARRY S ١٠. Nº 91 Т., with internet of a at some of against Anonale of all allocations Same 1 an ana ang ang ang ang basa 1... And Anthenia Constant 1.444

NOUVELLES INSCRIPTIONS RECUBILLIES EN ÉGYPTE. 289

### Sistoire et. Philologie.

creed is to about standing substances and second or

NOUVELLES INSCRIPTIONS

HISTORIQUËS, RELIGIEUSES ET PHILOLOGIQUES Requeiling en Exple per M. NESCHER.

to thore an end company and the second

Pour complément-du sapportide M; i de Rongérque nous avons inséré dans notre dernier cahier '; nous publique, ici celui de M<sub>er</sub>. Wescher, son compagnon de voyage, et chargé spécialement de recueillir les inscriptions soit grecques, soit latines. L'importance de ce rapport n'égalé pas celle du rapport de M. de Rongé, ancuté de ces inscriptions de remoin égalé pas celle du rapport de M. de Rongé, ancuté de ces inscriptions de remoin quelles parties du Masone elles éclaireissens ou mapifestent. Ils apprécierent, annue celles qui sont relatives au Christianien, et particulièrement, celles que, les premiers aplicaires de la Thébaide ont laissées dans leurs grottes. Il faut noter et connaître cette visite que la science moderne est alles faite du sejour journes de spremiers Conobites.

RAPPORT, pulse of the second

Adressé à S. Exc. le ministre de l'instruction publique par M. C. Wescher, adjoint à la mission scientifique d'Egypte.

Monsieur le ministre,

Lorsqu'au mois d'octobre dernier je fus adjoint par Votre Excellence à la mission archéologique placée sous la direction de M. le vicomte de Rougé et envoyée par le gouvernement français en Égypte, je reçus de vous des instructions qui, en me recommandant l'étude spéciale des *inscriptions grecques et romaines* de cette contrée, me prescrivaient tout ensemble la recherche des textes inédits et le contrôle attentif des documents déjà publiés.

1. Importance de ces inscriptions. — Espace qu'elles comprennent. — Difficulté de leur exacte transcription.

Ce double travail n'était pas sans difficulté. Sous le rapport géographique, les inscriptions gréco-romaines de l'Égypte s'étendent sur une ligne de 300 licues de longueur, depuis le phare d'Alexandrie jusqu'aux cataractes d'Assouan. Disséminées dans toute la vallée du Nil, elles se trouvent tantôt au sein des terres cultivées dont l'humidité les ronge, tantôt au

<sup>1</sup> Voir notre cahier de septembre, ci-dessus, p. 165.

#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

milieu des sables du désert qui, en les préservant de l'action du temps, semblent en même temps les dérober aux investigations des hommes. Gravées au frontispice des monuments gigantesques ou cachées dans l'obscurité de grottes sonterraines, elles défient par leur position même les efforts de l'épigraphiste, qu'elles contraiguent: à des recherches pénibles et quelquefois périlleuses. Sous le rapport chronologique, ces mêmes inscriptions embrassent une période de 9 ou 10 siècles. qui commence à la mort d'Alexandre pour ne linir que sous les empereurs chrétiens de Byzancel Durant ce long intervalle, elles reflètent toutes les vicissitudes religieuses, politiques, sociales, subies pur les générations diverses et mélangées qui ont laissé sur le sol égyptien la thace succes visible de leur passage. Ce mélange des races et des éneques a eu nour conséquence, dans la langue et l'écritare grécous principalement, des variations nombreuses que la philologie et la paléographie sont lenues d'observer et d'éclaireir. La nature complexe de tels documents en rend l'étude à la fois plus instructive et plus laborieuse. en da la labo

Pour vaincre ces obstacles matériels, et résourre ces problèmes scientifiques, j'avais à ma disposition, d'une part, les moyens d'action fournis à notre mission per l'accord du gouvernement égyption et du gouvernement français; d'autre part les conseils et l'érudition du suvasit éminent auquel Votre Excellence avait fait l'honneur de m'associer.

Non plan était tracé d'avance: Les grandes publications de Letronne, de Franz, de Lepsius, qui résument les recherches antérieures, out marqué d'une manière étitante le point d'arrivée de la science moderne; en ce qui doucerne les inscriptions grecques et romaines de l'Egypté. En étudiant ces divers recueils sur les lieux mêmes et en présence des monuments originaux, j'ai pu me rendre un vempte exact de ce qui avait été fait avant moi, et déterminer avec prétision ce qui restait à faire. C'est le fruit de mes nechérones personnelles que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

2. Importance des documents nouvemux. -- Une énumération semanies.

Le nombre des documents nouveaux qu'il m'a été donné de receuillir en Égypte a dépassé mes espérances. Parmi ces docu-

RECUEILLIES EN ÉGYPTE.

ments, les uns, récemment sortis du sol ou négligés par les précédents explorateurs, ont été trouvés dans l'intérieur même du pays; les autres proviennent des fouilles si heureusement fécondes de notre compatriote iM. Mariette, et ont été mis par lui à ma disposition avec une libéralité dont je le remercie. Je ne puis entreprendre de donner, dès à présent, l'analyse complète des matériaux que j'ai amassés. 1,200 inscriptions, aux trois quarts inédites, forment une masse de copies et d'estampages dont le dépouillement ne peut être effectué qu'au prix d'une longue et patiente étude. Aujourd'hui je me propose seulement d'indiquer la nature et les principales divisions de mon travail, en appelant l'attention de Votre Excellence sur quelques monuments d'une importance particulière, sur quelques séries d'une richesse inattendre.

Je signalerai d'abord un groupe d'inscriptions monumentales d'une haute valeur historique, qui, découvertes sur divers points du territoire égyptien, nous font connaître des faits nouveaux, ou répandent une lumière nouvelle sur des faits déjà connus.

Dans ce nombre il faut citer ; de l'ale se senter

1º L'inscription ptolémaique d'Alexandrie. Celle inscription est gravée sur un bloc de porphyre trouvé dans l'emplacement de l'ancien Bruchion, quartier qui renfermait les principaux édifices de la ville des Ptolémées, et notamment les palais de ces souverains. Elle nous présente une dédicace faile par un citoyen d'Alexandrie en l'honneut d'un membre de la famille royale des Lagides. Le nom de la personne à qui le monument est dédié a été martelé dans l'antiquité même. J'ai retrouvé sous le martelage les vestiges de ce nom à demi effacé ; c'est celui d'Arsinoé, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec Arsinoe, sa sœur de père et de mère, était incestueux aux veux des Macédoniens et en général des Grecs, dont les lois réprouvaient de telles unions autorisées par les mœurs égyptiennes. Les témoignages des historiens nous permettent de voir, dans la mutilation antique du nom d'Arsinoé sur cette inscription, une conséquence de l'indignation causée dans la colonie grecque d'Alexandrie par cet hymen étrange, qui fut

**2**91

че <sup>1</sup>

#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

de la part des Lagides la première violation flagrante des lois et des coulumes de la Grèces de

2. Le monument dédié à Antoine. La partie conservée de ce monument consiste en un bloc de granit gris, de forme reclangulaire, creusé dans sa partie supérieure et paraissent. avoir servi de base à une statue. L'inscription gravée sur cette base nous apprend que le monument a été érigé en l'honneur d'Antoine « le Grand, l'Inimitable » par un de ses parasites nommé Aphrodisios. Ce parasite appelle Antoine son bienfaiteur et son dieu. L'inscription porte une date double, circonstance à remarquer. La première date se rapporte à l'avénement réel de Cléopâtro montant sur le trône après la mort de son père Ptolémée Néos Dionysos. La seconde date est calculée d'après l'ère nouvelle adoptés par cette princiese, le jour où elle recut des mains d'Antoine l'investiture publique et solennelle de la plupart des possessions romaines d'Asie, in a president a c'est-à-dire l'empire même de l'Orient.

3° L'architrave dorique de Philæ. Cette architrave, en granit gris, a été découverte et déblayée pendant notre séjour dans l'île de Philæ. Elle porte une inscription grecque en grands caractères. Cette inscription est une dédicace à Pempereur Auguste, qui y reçoit les titres de Soter et d'Everyète, empruntés à la langue officielle de l'ère des Ptolémées! Ce docament renferme une date précise et donne le nom d'an monveau préfet d'Egypte, deux circonstances précieuses qui serviront à combler une lacune de l'histoire. La seule inscription monumentale du règne d'Auguste qu'on eut jusqu'i présent, et qui est celle du propilon d'Isis à Dendérah, publiée et expliquée par M. Letronne, reçoit ainsi un complément inspéré.

4. Le piédestal d'Antinoé. Ce piédestal en granit roie; trouvé dans les ruines d'Antinoé, porte deux inscriptions'históriques gravées sur deux de ses faces. L'inscription gravée sur le face antérieure du piédestal renferme la consécration officielle du monument. Il a été érigé en l'honneur d'Antinoffs' Epiphene, c'est-à-dire d'Antinoüs divinisé. Nous savions par les témoignages anciens que le célèbre favori d'Harien, ayant accompagné son maître en Egypte, trouva la mort dans les canz du

#### RECUBILLIES EN ÉGYPTE.

Nil. A la suite de ce tragique événement sur les détails duquel plane une certaine obscurité. Antinous sub mis au rang des Dieux par la volonté toute-puissante d'Hadrienmet devint la divinitéténopyme d'un nome douveau : le nome dantinoite. L'épigraphie vient lici ponfirmer l'histoibe, puisque volci-un document: officiel constitant Papothéose d'Antinous strowyé dans les ruines mêmes de la bité fondée en son homedra Le consécrateurs du monumenthest (un magistrat/ romain (uni porte (las) titre il'épistragige de la Thébaédes Lespiédestal diservi de base, à june, statue de marbre blano dont les débris unt été trouvés dans, le moisint gen Sur, le , revers de 1 ce piédestabion voit une autre inscription a ce second lextel, plus long que le premier el moins bien gravé, appartient à une énomue bostérieupe, Ciept, une inscription, hanatifque (au, notre des ideux supereurs Argadius et , Honorius, fils de Théodosei Deux Magistrats romains sont nommes s Lun est préfet det prétoire n l'autre porte le litre qui désigne ordinairement les préfets, diEgypte.

5. La pierra d'Athribus, Cette nierse, qui provient d'Athribis, ville égyptienne située sur la branche de Damiette jest doublement intéressante. Elle porte au sommet de chacume de ses deux faces upe frise og yptjenne ornée de gartopches alternés. L'un de ces cartouches est gelui de Bammátichus Ir, roi de la 26. dynastie; l'autre est martelé, Cette, pierre, qui est en grès, paraît avoir, servi, d'entre-golonnement, dans, une chapelle de l'un des temples d'Athribis. Elle aum élé enlevée plus tard pour receipinging autra destination. Elle porte une inscription grecque gravée, perpendiculairement, à la frise et aux cartouches hieroglyphigues Cette inscription nous apprenduaue sous le regnen simultané des trois empereurs Kalentinien. Valens, et Gratien, un tétrapylon ou arc de triomphe à quatre portes, a été construit, en l'honneur du strès-divin ampereur » Valens, L'inscription donne, entre autres détailes le nom du préfet d'Egypte, et celui de l'architecte, qui dirigenit les tramenetic of plenetal rememe la consecration on **Aus** 

Ce document; comme scenz gui précèdent. est au grec. Le grec, introduit par, les Lagides, resta sous les empereurs romains la langue officielle de l'Egypte. Ce fait explique le

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N• 58; 1864. (69• vol. de la coll.) 19

#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

grand nombre des inscriptions rédigées dans cette langue et la rareté des inscriptions latines. Toutefois j'ai relevé, dans les environs d'Alexandrie, plusieurs grandes, inscriptions romaines, une, entre autres, du temps de *Marc-Aurile*, une autre du temps de *Dioclétien*. Mais ces monuments n'ont pas au même degré que les inscriptions grecques le caractère d'actes publics. On n'y retrouve pas les dates à l'égyptienne. N'intéressant que la colonie romaine, ils semblent avoir été destinés, d'après leur rédaction, à être lus par les Romains sculs.

 Inscriptions se rapportant au culte et aux divinités des Egyptiens. — Table à librions. — Offrandes. — Inscriptions funéraires.

Une seconde série de documents, d'une nature différente mais d'une importance égale, comprend les offrandes relivieuses. Etrangers à la politique, ces documents servent à l'histoire du culte. Parmi les nouveaux monuments de ce genre, il convient de signaler une table à libations découverte par M. Mariette au Sérapéum de Memphis. Elle porte, sur une de ses tranches, une consécration grecque « à Sérapis, dies très-grand, et aux dieux adorés avec lui dans le même sanctuaire. » L'offrande est faite pour un enfant âgé de 12 ans, dont le nom présente, avec un radical grec, une désinance égyptienne. Ce monument est bilingue : l'inscription grecque est accompagnée d'une dédicace en caractères démotiques. Un autre monument, trouvé par M. Mariette dans les fouilles de Deïr-el-Bahari, est entièrement grec. On y lit une offrande en l'honneur d'un dieu égyptien dont le nom paraît être une forme d'Ammon, la grande divinité thébaine. La dédicace est faite par un père et une mère d'origine grecque, au nom de leur enfant. Ce monument, qui porle une date royale, appartient à l'époque Ptolémaïque. La colonne sur laquelle on lit l'inscription est décorée d'ornements en forme de guirlande, disposés avec un goût qui n'appartient qu'à l'art hellénique.

Parmi les monuments d'un caractère privé, il faut distinguer plusieurs belles inscriptions funéraires qui offrent, sous le rapport littéraire et archéologique, un vérilable intérêt. L'une d'elles, trouvée à Sakkarah, au centre de l'antique nécropole de Memphis, dans l'allée des sphinx qui conduit au

#### RECUBILLIES EN ÉGYPTE.

Sérapéum, est une inscription grecque métrique. La pierre a la forme d'un cartouche sur un des côtés duquel est gravée une petite tête d'Anubis : c'est comme le cachet de l'Egypte sur cette poésie étrangère. Un autre monument remarguble de la même classe est une stèle égyptienne provenant du Labvrinthe, aujourd'hui le Fayoum. Cette stèle, qui appartient à l'époque Ptolémaïque, est divisée en deux registres. Le registre supérieur est rempli par un bas-relief représentant l'âme du défunt amenée par le dieu des morts Anubis devant Osiris et Isis. Le registre inférieur est occupé par une inscription indiquant le nom et la profession du personnage, ainsi que l'année et le mois de sa mort d'après le calendrier égyptien. Le nom du personnage et le nom de son père sont grecs tous deux, mais celui de la mère est purement égyptien, ce qui semble indiquer qu'à l'époque des Lagides, les mariages entre des Grecs et des Egyptiennes n'étaient pas aussi rares qu'on l'a cru quelquefois. Les noms propres qui remplissent les inscriptions sont pleins de renseignements utiles à cet égard. Toutefois la fusion des deux races ne fut jamais complète : elles se trouvèrent juxtaposées, quelquefois mélangées, jamais fondues ensemble. Aussi put-on dire que les monuments grecs de l'Egypte sont tous plus ou moins bilingues, en ce sens que la plupart d'entre eux laissent voir clairement, sous une enveloppe hellénique en quelque sorte transparente, l'empreinte indélébile du vieux génie national. Parmi les documents les plus curieux de ce genre, je citerai encore une inscription de Sakkarah, gravée sur un bloc destiné à recouvrir un tombeau. Ce monument épigraphique est en langue grecque, mais il se termine par une formule empruntée à la mythologie égyptienne. Après avoir rappelé les vertus de la défunte, jeune femme qui s'appelait Taisi, l'inscription ajoute :« Elle vécut 25 » ans. et sous terre Osiris lui donna l'onde fraîche. » Cette phrase, écrite en grec, appartient tout entière à la langue religieuse de l'antique Egypte.

La plupart des inscriptions dont je viens d'indiquer le classement proviennent soit du Delta, soit de l'Egypte moyenne ou Heptanomide, soit de Fayoum. J'arrive maintenant à la Haute-Egypte, où le double travail qui m'était prescrit par

#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

Votre Excellence est devenu particulièrement fécond. Je me contenterai de citer trois séries importantes d'inscriptions se rattachant à deux localités dont la célébrité ancienne attire depuis longtemps les voyageurs : je veux dire les ruines de Thèbes et l'île de Philæ.

 Inscriptions de la Haute-Egypte. — Actes d'adoration à Isis. — Révision de toutes les inscriptions du temple de Phile. — Transformation de ce temple d'Isis en église chrétienne.

Les monuments de l'ile de Philo appartiennent, on le sait, à l'époque des Ptolémées. Ces monuments sont couverts d'inscriptions grecques du temps des Lagides et du temps des Romains, pleines de détails curieux pour l'histoire intérieure de l'Erypte pendant ces deux périodes. Considérées en elles-inêmes, ces inscriptions sont des proscynèmes ou actes d'adoration, inscrits sur les murs des temples par les voyageurs illustres ou obscurs qui les ont visités. Parmi ces voyageurs se trouvent un grand nombre de hauts fonctionnaires de la cour d'Alexandrie, venant soit au nom du monarque, soit en leur propre uom, saluer la déesse souveraine Isis qui, adorée dans cette le sainte, à l'extrémité même du Nil égyptien, semblait y résider comme la gardienne tutélaire des frontières de l'Egypte. Au delà commencent les pays conquis, et tout d'abord in Nubie ou Dodécaschæne, dont, suivant une curieuse inscription de Philæ, Isis est aussi la maîtresse. Le grand temple de Philæ, avec les longues avenues bordées de colonnades enty conduisent et les majestueux pylônes qui en forment l'entrée, est convert de ces proscynèmes, expression de la piete des as to physics oèlerins.

D'autres inscriptions du même genre se rencontreirt dans les temples secondaires de l'île, notamment dans celuir que l'expédition française de 1798 a désigné sous le nom de pair temple de l'ouest. Ces textes demandaient une révision de puleuse. Ils s'entremêlent et se pénètrent les une les autres; sous une inscription récente, on distingue parfois les limits d'une inscription plus ancienne. Beaucoup d'entres ces des ments ont été gravés à l'origine sur les murailles éncers mus, et sont antérieurs, par conséquent, aux sculptures égyptiennes et aux caractères hiéroglyphiques qui en décorent aujour-

#### RECUBILLIES EN ÉGYPTE.

d'hui la surface. Ces textes, les plus anciens de tous, se trouvent coupés, supprimés en partie, et il importe d'en suivre minutieusement les traces sous l'ornementation qui les recouvre. On comprend qu'un tel travail n'ait pas été fait complétement par les premiers voyageurs. On comprend qu'il soit possible, même aujourd'hui, de démêler dans ces écritures enchevêtrées plus d'un trait mal observé ou mal rendu, plus d'un fragment négligé, plus d'une inscription oubliée. L'exactitude et la correction, en pareil cas, ne peuvent s'obtenir qu'au prix d'une succession d'efforts. Le sujet en vaut la peine, car les inscriptions grecques de Philæ embrassent une période historique considérable.

Le nom de cette île fait son apparition dans les annales de l'Egypte au commencement du 4° siècle avant notre ère. A partir de ce moment, on peut suivre pendant 900 ans le cours régulier de son histoire, écrite sur les monuments qu'elle renferme encore. Les derniers Pharaons, les Ptolémées. les Césars s'empressèrent à l'envi d'élever, d'agrandir, d'embellir ces monuments. Ce coin de terre privilégié devint le centre d'un mouvement religieux important, et le culte d'Isis, parti de Philæ, remonta les rives du Nil pour se répandre de là dans la Nubie tout entière.

L'île sainte continua longtemps à attirer de nombreux pèlerins. Le Christianisme naissant ne put y pénétrer, et la vieille religion s'y maintint florissante et prospère jusque sous les empereurs chrétiens. Une inscription grecque, visible encore aujourd'hui près de la chambre d'Osiris, sur la plateforme supérieure du grand temple, nous apprend qu'en l'an 453 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire 60 ans après l'édit de Théodose contre les temples et les dieux, la déesse Isis avait encore en ces lieux son culte, ses fêtes et ses prêtres. Quand les Blemmyes idolâtres, protecteurs de ce sanctuaire, eurent été vaincus enfin par les chrétiens de la Nubie que commandait le vaillant roi Silco, quand, par suite de cette défaite, ils cessèrent d'être pour les empereurs et leurs lieutenants en Egypte des voisins dangereux et redoutés, alors seulement le Christianisme put prendre possession de Phila et devenir maître des deux rives du Nil jusqu'à la seconde cataracte. Alors les temples furent

#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

changés en églises, et les vieux bas-reliefs égyptiens, recouverts d'un stuc grossier fait avec le limon du fleuve, disparurent en partie sous les emblèmes chrétiens destinés à constater le triomphe longtemps attendu de la foi nouvelle.

Vers la fin du 6º siècle, en l'an 577, c'est-à-dire au seuil même de notre moyen âge, l'évêque Théodore convertit le pronaos du grand temple d'Isis en basilique chrétienne sous l'invocation du protomartyr saint Etienne, et fit consigner ce fait dans plusieurs grandes inscriptions gravées sur les mars du sanctuaire, où elles sont lisibles encore de nos jours. On entendit pour la première fois les cantigues de la liturgie chrétienne résonner sous ces voûtes qu'avaient fait retentir a longtemps les hymnes chantées en l'honneur de la triade égyptienne composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus. La croix a vaincu, dit à ce sujet une des inscriptions grecques du grand temple; la croix a vaincu, elle vaincra toujours. Cette fois la prédiction ne devait pas s'accomplir. En effet, l'islamisme triomphant ne tarda pas à chasser de Philæ les chrétiens peu nombreux qui l'habitaient, et l'île devint dès lors ce qu'ele est encore aujourd'hui, un lieu dépeuplé, désert, semé ée grandes ruines dont rien ne trouble le silence et la majesté.

5. Révision des inscriptions latines et grecques de la statue vocale de Memnon, à Thèbes.

Ce qui a été dit des inscriptions de Philæ peut s'appliquer en partie à celles qu'on voit à Thébes sur les jambes et le seck du colosse d'Aménophis III, plus connu sous le nom de status vocale de Memnon. Parmi ces documents, deux séries de tents surtout avaient besoin d'être étudiées et même complétées. Ce sont, d'une part, les inscriptions latines, si importantes peur l'histoire de l'administration romaine en Egypte; d'autre part, les inscriptions grecques en vers, si intéressantes peur l'histoire de la langue grecque et particulièrement du dislet éolien. Ces dernières ont exercé la sagacité de bien des hellénistes, depuis Jacobs, Letronne, Welcker et Boissonade, jusqu'à M. Ahrens. En présence de tant de doctes conjectures proposées par des philologues éminents et appuyées d'auterités imposantes, il n'y a qu'un moyen de décider sûrement : c'est de recourir aux originaux. Il m'est impossible jei d'au

#### RECUBILLIES EN ÉGYPTE.

trer dans les détails sans discuter les textes; je me borne donc provisoirement à cette mention rapide, et j'aborde la dernière partie de mon sujet : les tombeaux des Rois.

6. Révision des inscriptions des tombéaux de la 19° et de la 20° dynastie, à peu près contemporaines de Moyse. -- Nombreuses inscriptions qui s'élèvent à 1000, au lieu de 120 qui étaient connues.

Les tombeaux des Rhamessides ou Pharaons de la 19° et de la 20° dynastie thébaine, sont situés sur la rive occidentale du Nil. non loin des ruines de Thèbes, dans la gorge solitaire et sauvage désignée par les Arabes sous le nom de Bab-el-Molouk. à l'entrée même du désert Libyque. Ces tombes royales, ouvertes pour la plupart dès l'antiquité, ont recu dès lors de nombreux visiteurs qui, par des inscriptions gravées ou écrites sur les parois de ces splendides sépultures, ont fixé le souvenir de leur passage et attesté leur admiration. Ces inscriptions sont tantôt courtes, tantôt développées; quelquesunes ne donnent que le nom du visiteur et le nom de son père; d'autres indiquent son origine, ses titres, sa profession; d'antres, plus explicites encore, marquent la date de sa visite. et nous font même connaître les sentiments qu'elle a éveillés en lui; plusieurs enfin ont une tournure littéraire et sont versifiées sous la forme de distigues. Parmi ces inscriptions. les unes sont gravées au burin, les autres rapidement tracées à la pointe du stylet, la plupart sont peintes à l'aide du calame en couleur rouge ou noire sur les espaces restés blancs au milieu des vives couleurs qui rehaussent les sculptures et les hiéroglyphes. Sous le rapport paléographique, ces documents forment le recueil d'écritures grecques le plus varié qu'un hélléniste puisse être appelé à déchiffrer. Toutes les formes de lettres s'y rencontrent, depuis le caractère épigraphique de l'écriture monumentale, jusqu'au caractère cursif usité dans les papyrus, avec les abréviations nombreuses et les sigles compliquées qu'on ne rencontre ordinairement que dans les manuscrits. Ce n'est pas tout. Les sépultures royales de Thèbes sont creusées dans le roc. Ces galeries souterraines, désignées par les Grecs sous le nom de syringes, ne peuvent recevoir de jour que par l'entrée; pour peu qu'on s'y avance, on se trouve plongé dans une obscurité profonde. C'est ce qui rend l'étude

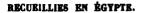
#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

de ces monuments extrêmement inhorieuse; c'est aussi cequi explique que jusqu'à présent ils ajent été jegonplétement explorés. Il faut diriger la lumière sur, chaque défail de chaque inscription, et déchiffrandes jextes placés, lantôt très-han, tantôt très-has, s'enchevétrant, les une dans les antres sin terrompant, reprenant, s'arrêtant fout à couper disposés en long, en large, obliquemente des secons les plus aprices di poble mote les plus capricieuses.

Le seul explorateur qui ail fait ce travail avec qualque suite est notre immortel Champollion, Nous savons par ses lettres qu'il habita pendant plusieurs mois dans une de ces syringes, travaillant au milieu de ces sombres demoures avec, une ardeur fiévreuse qui devint une cause de sa mort prémainne. On comprend qu'absorbé par l'étude des hiéroglyphes, où chaque pas était pour lui une découverte, il n'ait copié qu'un nombre relativement peu considérable d'inscriptions graceus. Il s'en occupait toutefois, transcrivant celles, qui frappaient ses regards, à l'intention de son docte ami M. Letronne, qui plus tard les publia. Je les ai retrouvées, non sans émolion, en explorant à mon tour ces mêmes murailles. Bendons à Champollion ce témoignage que, de toutes, les copies d'inscriptions grecques faites en Egypte, il, n'en est point qui vaillent les siennes : on y retrouve cette justesse de coup d'ail et cette sûreté de main qui, dans un autre ordre d'études, out si bien servi son génie.

Les inscriptions provenant des syringes qua M. Letropne a publiées, soit d'après les copies de Champollion, soit d'après celles d'autres voyageurs, s'élèvent au nombre d'environ 120. Le docteur Lepsius en a donné 30 à 40, parmi, lesquelles 19 ou 12 seulement sont nouvelles. J'ai pur constater, dans ces mêmes syringes la présence de près de 1000 inscriptions, lisibles en tout ou en partie. Le nombre de ces documents se, trouve donc presque décuplé. Cet acoroissement instignet, par ges singulièrement à leur valeur et pernet d'en jirer, par ges de rapprochement, des inductions nouvelles, JA'b sejucit

La première de ces inductions est celle ci : c'ast gue les tombes royales de Thèbes unt été visitées par les Grecs bequeup plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. D'après le caractère pe-



léographique du petit nombre de documents qu'il avait sous les yeux. M: Letronne suppose qu'aucune des inscriptions ne remonte plus haut que le règne de Ptolémée Aulétes (80-52 avant J.-C.). Il ajoute que la politique prudente des premiers Lagides n'eût pas permis une violation sacrilège des anciennes sépultures royales. Or, parmi les inscriptions que je viens de recueillir dans ces mêmes sépultures, il en est plusieurs dont le caractère épigraphique annonce une époque pour le moins contemporaine des premiers temps de la conquéte macédonienne (331 ans avant J-C). Ne faut-il pas en conclure que la profanation de ces tombes, qui effectivement ne saurait être attribuée avec vraisemblance aux premiers Lagides, remonte plus haut, à l'invasion même des Perses (325 ans avant J.-C.), invasion qui fut si désastreuse pour les monuments religieux de l'Egypte? Dans les inscriptions grecques du colosse de Memnon, on rencontre plus d'une allusion à la mutilation de ce colosse par le dévastateur Cambyse. Les tombeaux des Rois, situés dans le voisinage de ce monument, n'ont sans doute nas été mieux respectés que lui.

Les inscriptions des syringes de Thèbes pourront être comparées avec fruit aux documents du même genre que j'ai recueillis dans les carrières de Silsilis, dans les temples d'Edfou et d'Abydos, ainsi que dans les grottes de Tell-el-Amarna et de Beni-Hassan.

7. Inscriptions chrétiennes intéressantes pour l'histoire. — Inscriptions copies de la Thébaide, faites par les anciens Solitaires. — Grands résultats historiques et philologiques de toutes ces inscriptions.

Je ne saurais terminer cette analyse sans dire un mot d'une série d'inscriptions considérable en Egypte : ce sont les inscriptions chrétiennes. Beaucoup de ces documents, par les faits qu'ils indiquent, sont intéressants pour l'histoire. Tous, par le caractère composite de la langue et du style, offrent à l'étude du philologue un fécond sujet d'observations. Parmi ces inscriptions, les unes sont entièrement grecques, comme le fut l'Église d'Alexandrie elle-même dans les premiers siècles de notre ère. Les autres nous montrent la langue nationale de l'Égypte reprenant ses droits : celles-là sont coptes, c'est-à-

#### NOUVELLES INSCRIPTIONS

dire égyptiennes par le fond du langage, quoique grecques par l'écriture et par une portion du vocabulaire. Dans les catacombes d'Alexandrie qui ont élé retrouvées récemment et qu'un jeune architecte de notre Ecole des Beaux-Aris s'est chargé de dessiner à ma demande, tout est grec : peintures et inscriptions. Au contraire, les grottes de la Thébaïde, peuplées jadis par de pieux solitaires, indigènes pour la plupart, sont remplies d'inscriptions en langue copte dans lesquelles la part du grec est de plus en plus restreinte. Cette part diminue sensiblement, à mesure qu'on descend le cours des siècles L'Eglise égyptienne, en passant du joug de Constantinople sous celui des Arabes, néglige et oublie l'idiome religieux et littéraire de cette grande école d'Alexandrie qui avait fait sa gloire. Les débris de l'hellénisme, ensevelis et comme incrustés dans les monuments de cet âge d'ignorance, y sont reconnaissables encore. Aidé par les savants conseils du chef de notre mission, j'ai pu en suivre la trace et tirer de cette étude des inductions profitables pour l'histoire de la langue et de la prononciation helléniques.

Les inscriptions grecques de l'Egypte, à quelque époque qu'elles appartiennent, ont, sous le rapport philologique, un caractère unique et singulier. Les variétés de l'orthographe résultant des variétés de la prononciation et du mélange des idiomes, la composition des noms propres indigènes, tantôt transcrits, tantôt traduits, la physionomie du style et le tour de la phrase, tout annonce que chez ce peuple le grec n'est pas la langue nationale, mais une importation du dehors. Ce qui est vrai de la langue peut se dire aussi de la vie politique et sociale que ces inscriptions nous révèlent. On sent qu'il v a là bien des éléments étrangers et même rebelles à la culture hellénique. En résumé, l'épigraphie égyptienne fait partie de l'épigraphie grecque comme le royaume des Lagides lui-même a fait partie du monde hellénique après la conquête d'Alexandre. C'est une province à part, habitée par une nation longtemps illustre qui, fidèle à son génie propre, subit l'influence étrangère sans l'accepter, et qui, sous les dominations successives imposées à sa longue décadence, s'obstine à garder les

#### RECUBILLIES EN ÉGYPTE.

restes amoindris de son antique et merveilleuse civilisation. J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à Votre Excellence *l'ensemble des documents* qui viennent à l'appui de ces observations.

Daignez agréer, monsieur le ministre, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

.

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

#### Carles WESCHER,

Agrégé de l'Université, ancien membre de l'École française d'Athènes.

ţ

LE MONASTÈRE DE LÉBINS

the second s

# Histoire ecclésiastique. HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS DÉFENSE DE 5. FAUSTE ÉVÊQUE DE MIRE

En rendant compte de l'Histoire que M. l'abbé Alliez a publiée des Iles de Lérins, notre ami, M. le chanoine Dedoue, a annoncé que nous ajouterions dans ce cahier quelques détails que nous avions déjà recueillis, pour un article que nous avions préparé nous-même. Nous ne redirons pas ce qu'il a déjà si bien dit sur la personne et l'œuvre de saint Honorat, ni sur l'influence générale que le célèbre monastère a exercée dans l'Église pendant la longue durée de son existence. Nous allons seulement extraire de l'ouvrage de M. l'abbé Alliez quelques pages qui ont rapport aux questions controversées en ce moment sur l'enseignement classique, et puis celles où est exposée et défendue la doctrine de saint Fauste que quelques auteurs ont accusée de Semi-Pélagianisme.

Voici d'abord le tableau de l'enseignement donné à Lérins dès l'origine, c'est-à-dire au 5° et au 6' siècle.

1. Enseignement classique à Lérins.

« Les établissements d'éducation, dont la munificence romaine dota les principales villes des Gaules, avaient dispara en grande partie, au 4° et 5° siècle ; quelques-uns à peins, survivaient à ce déplorable naufrage : « Mais, dit M. Griisof » ces classes confiées à des professeurs presque tous belens » étaient en pleine dissolution. Les écoles tombaient a vec elles » les institutions subsistaient encore, mais vides ; l'âme avait » quitté le corps. » Cette âme qui, en sauvait la jeu sous pouvait sauver le monde, le Paganisme était implifisant à rarappeler dans le corps social, en présence de racteurs pracore, païens <sup>2</sup> et découragés. Les parents chrétiens, redeulant de

" Gulzot, Histoire de la civilisation, t. m. 1819 and and Trag subsetu A'b slir

<sup>2</sup> Ausone, l'un de ces rhéteurs, a presquée fait déstitif de la bringets qu'il professait. Il écrivait un jour à saint Paulin, soit anches disciple, a diffétie de » vinités de la Grèce, entendes cette prière : liendes un pette dur mais de

#### DÉFENSE DE S. FAUSTE, ÉVÊQUE DE RIEZ.

voir leurs enfants n'acquérir un peu de science qu'aux dépens de leur foi, lendaient les mains yers la religion qui promettait à tous le salut. Si toujours cette religion réparatrice a dû dominer el régler l'éducation de la jeunesse, ce droit ou plutôt ce devoir entrait particulièrement dans sa mission, à une époque d'affaiblissement moral, où la société étouffait dans une atmosphère toute païenne. Elle devait de bonne heure mettre dans ces jeunes intelligences les graves enseignements de l'Evangile, leur offrir la poésie des Livres saints, les faits historiques des deux Testaments. le tableau des premiers siècles chrétiens, afin que ces impressions douces et fortes servissent de contre-poids et de préservatifs, lorsque l'enfant étudierait les livres que l'antiquité païenne avait légués au monde ; surtout forsqu'il entrerait dans une société qui lenait si fortement encore au Paganisme par les idées et par les mœurs.

» Sans contredit, les souvenirs de la Grèce et de Rome, mêlés aux fictions mythologiques, rehanssés par la poésie et l'éloquence, produisaient dans les âmes une tout autre impression que de nos jours : sur plusieurs points de l'empire, le Paganisme était encore debout <sup>1</sup> avec ses temples, avec ses

» Latium! » Le poëte de la croix repond : « Pourquoi rappelles-tu en ma faveur » les Muses que j'ai répudiées? un plus grand Dieu subjugue mon âme... » Et ailleurs : « Si vous approuvez mon dessein, félicitez votre ami de ses riches es-» pérances; si vous ne l'approuves pas, permettez-lui de se contenter de l'ap-» probation de Jésne-Christ. (Villemain, Mélanges.) » — Veir un article remarquable de M. Ampère sur Ausone et saint, Paulin, Revue des Deux-Mondes, 1837, t. xi, p. 704, etc.

<sup>1</sup> Lorsque Théodose marcha contre Eugène, Saul, un de ses généraux, était païen. Arbagaste, chef de l'armée ennemie, l'était aussi, et l'on voyait porter les images d'*Hercule* et de *Jupitér* parmi les enseignes d'Eugène, qui avait fait placer sur les Alpes des statues en l'honnour de cette dernière divinité. — *Stilicon*, général d'Honorius, n'était chrétien que de nom et faisait élever son fils dans le Paganisme. Au Sénat, plusieurs conservaient les traditions de l'amienne Rome : de là ces fréquentes démandes du rétablissement de l'affaté de la Victoire. A Antioche, la moitté de la population adorait les idélés; à Alexandrie, le nombre des Païens les rendatt sedoutables. Le pardou accordé à la ville d'Antioche par Théodose était du, selon les idélàtres, à l'éloquence de Libanius, un de leurs adhérents. — *Stitorius*, général romain dans les Gaules, est vaincu par les Goths, qui avaient prié et jedné et dont le roi avait passé la nuit sur un cilice, tandis que le chef romain avait invoqué les dieux et con-

fêtes admirables de splendeur, luttant contre la religion du Christ, qui offrait au monde la crèche de Bethléem et la croix du Golgotha. Si plus tard, les édits des empereurs chrétiens le forcèrent à se cacher, il était vivant par la force de l'habitude; il régnait encore sur les âmes faibles qui, effrayées par les sevères doctrines du Christianisme, s'attachaient à des divinités plus faciles.

» La réflexion de l'âge mûr, en montrant les bases et les conséquences des deux symboles, sauvegardait ou ramenait les âmes à la vérité, mais la jeunesse n'avait pour préservatifs que la prière et l'enseignement chrétien.

» Qu'il nous soit permis de citer, en preuve de l'influence que l'éducation païenne exercait sur les âmes. les paroles d'un homme qui aimait assez Dieu, pour ne lui refuser aucun sacrifice. « La lecture des auteurs littéraires, que nos » maîtres nous ont tant pressés de faire autrefois, dès l'en-» fance, dit saint Cassien, a tellement rempli mon esprit, » qu'étant infecté et possédé de ces poésies, il ne s'occupe que » de fables, que de combats et des autres rêveries dont je me » suis nourri dans ma jeunesse. Aussi. pendant la prière, au » milieu du chant des psaumes, et même lorsque je gémis » devant Dieu pour mes offenses, tantôt les vers d'un poète » me reviennent en mémoire, ou bien les souvenirs des com-» bats de ces héros s'offrent à moi. L'imagination est telle-» ment remplie de ces fantômes, que mon âme ne neut » s'élever aux choses célestes, ni repousser loin d'elle ces » images, malgré les larmes que je verse tous les jours 1. »

sulté les aruspices, avant de livrer le combai. — Le nom même de pagenisse montre que, lorsque les villes eurent reponsei les pratiques idolitriques, longtemps encore elles se conservèrent dans les campagnes.

<sup>1</sup> Ad hæc ego occulta primum compunctione permotus, ac deinde graviti ingemiscens, hæc, inquam, omnia quæ copiosissime digessisti majora milit istulerunt desperationis augmenta quæ hastenus sustinebam. Quippe ent prime illas generales anime captivitates, quibus non dubits infirmes quisit pulsari extrinsecus, speciale impedimentum salutis accodit. Pro illa quisi tenul ab instantia pædagogi, vel continue lectionis matera videor attigué notitia litterarum, in qua me ita volvit istantie, ut nane mens men pottide velut infecta carminibus, illas fabularem nugas historiasque belli a rudinisti, orationis etiam tempore meditetur, psalmorum quibus a parvalo primis similarium imbuta est lentique labore, vel pro pecenteram indulgentissuplicenti est hasi-

#### DÉFENSE DE S. FAUSTE, ÉVÊQUE DE RIEZ.

· Pour des âmes moins généreuses, la lutte devait être bien plus longue et plus terrible : aussi les parents, éclairés par une expérience douloureuse, cherchaient le moyen d'épargner à leurs enfants les difficultés qu'ils avaient rencontrées pour arriver à cette transformation. C'était le besoin de la société, c'était dès lors le devoir de l'Eglise de procurer à la jeunesse une nourriture intellectuelle aui développât les germes de la première éducation, en offrant à ceux que l'enseignement païen effrayait, un enseignement qui saurait respecter la foi et fortifier la vertu. Presque tous les monastères et la plupart des siéges épiscopaux ouvrirent des écoles, pour remplir le vœu le plus ardent des familles chrétiennes. A la vérité, l'objet principal de ces écoles était l'éducation des jeunes enfants, qui se destinaient au service des autels 1 ; mais grand nombre d'autres venaient profiter de cel enseignement et emporlaient, en rentrant dans le monde, les salutaires impressions qu'ils avaient recues<sup>2</sup> (p. 20-24), »

Ainsi l'Eglise luttait contre cet enseignement païen, qui régnait encore, presque en maître, dans le monde romain. M. Guizot nous a dit quel avait été le fruit des écoles païennes; c'est à peu près celui que produisent en ce moment nos écoles publiques; écoutons maintenant ce que M. Fauriel dit

dens poematum memoria suggeratur, sut quasi bellantium heroum ante oculos imago versetur, taliumque me phantasmatum imaginatio samper eludens, ita mentem meam ad supernos intuitus aspirare non patitur, ut quotidianis fletibus non possit expelli. (Cassianus, Collat., xiv, c. 12; Patr. latine, t. 49, page 974.)

11.1

. • .

Sozomène dit de l'empereur Jalien : « Né de parents très-attachés à la » religion chrétienne, il fut élevé dès son jeune âge selon les rites de l'Église » et apprit les saintes lettres. (Sozomène, Hist. ccol., l. v, c. 2; dans Patr. grecq. de Migne, t. 67, p. 1213).

<sup>2</sup> On lit dans un consile de 531 : « Ubi octavum decimum sitatis sus com-» pleverit annum, coram totius eleri plebisque conspectus, voluntas corum » de repetendo conjugio ab episcopo exscrutetur »(Conc. Tolstanum II, canon 2°; dans les Canciles de Bail, t. II, p. 187). — Sous les rois mérovingiens, l'école Palatine, toujours dirigée par un prêtre, pouvait bien être, aux yeux du souverain une mesure politique par laquelle il retenait auprès de lui les fils de ses principaux Leudes; mais la religion s'en servait pour sanctifier ces jeunes àmes et propager par leur influence la civilisation chrétienne au millen des populations qui se ressentaient toujours de leur origine barbare.

#### LE MONASTÈRE DE LÉRINS.

« A peine fondé, ce monastère (liérins) fut maniénole célè-» bre de théologie et da philosophiei aurátienne, au, au se for-» maient les hommes d'Egline: les plus distingués (de la Gaule » entière par le talent et le savoin. Presque, tous les abbés de » ce monastère en même temps shefs de retter égale, devin-» rent d'illustres Evêques qui apportèrent rail/Eglise gauleise » la science et la doctrine dont selle avait, basvin jet qui, ne lui » seraient pas venues d'aillenner Eurgénéral des figent ces » Evêques ou ces prêtres, sortis des clottres ris, définies, ou de » Saint-Victor, qui formèrent, le partie égule es avante du » clergé ou de l'Episcopal; gallo-romain, celle grande (considération » morale 1.»

» morale ".» A state of the state of the

fidèles au Paganisme, des hommes, des montes, des mores, des hommes, des hommes, des chrétiens aureient
avoué les œuvres. D'un antra côté, parmi les chrétiens, il y
en avait qui l'étaient de croyance; et d'opinion, plus que de
sentiment et de conduite de se livraient, sans grypple, i
toute la licence des usages païens, les plus, opposés, an Christianisme. Mais, en dépit de est, contrations, plus que de la société gallo-romaine, étaient, des settines, contrations, des vertes
de la société gallo-romaine, des étaient, des prétaient, de la contratione, que s'étaient, des prétaient, de la contration de la société gallo-romaine, des settines, d'étaient, des restines, d'étaient, des prétaients.
c'était dans le Christianisme, que s'étaient, refrempéen et régénérées les âmes fortes, les âmes, d'étite, destinéert étaient
senter, dans tous les temps, même, d'étaient, des degradation

» et de corruption, les beaux côtés de la nature humaine 2. »

« Les exemples de vie grave, et, seintement, offraient au monde, tinue M. l'abbé Alliez, que les moines offraient au monde, agissaient d'abord sur les âmes élavées dont la sonduite exerçait bientôt sur tous une influence disrésistible. C'était la vie cénobitique qu'avait prise pour modèle un militaire dont

<sup>2</sup> Fauriel, ibid., p. 399.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fauriel, Hist. de la Gaule méridionale, t. 1, p. 402.

#### DEFENSE DE S. FAUSTE, EVEQUE DE RIEZ.

saint Sidoine Apoliinaire parle avec une complaisance qui inspire l'intérêt le plus grand :

« J'ai dernièrement visité Vectius, personnage illustre, et » i'ai pu observer minutiensement età loisir ses actions ordi-» narres... D'abord, et c'est là, à mon avis, le premier des élo-» ges, la maison entière semblable à son maître en imite les » vertus. On voit là des esclaves laborieux, des colons soumis. » des amis, citadins dévoués et satisfaits du patron. La même » table suffit à l'hôlel et au client. A une grande hospitalité se » joint une sobriété plus grande encore. Rien de corrupteur » dans son indulgence, rien de dur dans sa sévérité, tempérée » de manière à être mélancolique plutôt que sombre... It lit » fréquemment les Saintes-Ecritures. surtout à ses repas. » prenant ainsi la nonrriture de l'âme et celle du corps. Il » récite souvent les psaumes, plus souvent il les chante. C'est » un genre de vie tout nouveau, c'est le moine accompli, non » sous le manteau, non sous le froc, mais sous la tunique du » guerrier. Il lui est resté de sa femme qu'il a perduc, une » fille unique, encore enfant, qu'il élève, pour la consolation » de son veuvage, avec toute la tendresse d'un aïeul, tout le » soin d'une mère et toute la bonté d'un père. Dans son inté-» rieur, il ne prend jamais, en parlant, le lon grondeur, il ne » recoit pas les conseils d'un air dédaigneux, et n'est point » âpre à la recherche d'une faute. Il gouverne tout ce qui lui b est soumis, moins par l'autorité que par la raison. On le » dirait plutôt l'intendant que le maître de la maison 1.»

« Saint Sidoine constate l'influence qu'un pareil système de conduite devait exercer sur « les amis de Vectius, en les exci-» tant à imiter une vie aussi sérieusement chrétienne <sup>1</sup>. »

2. Justification de la doctrine de saint Fauste.

Nous sommes fort heureusement dans l'àge des réhabilitations à l'égard des réputations injustement flétrics au 17° et

<sup>1</sup> Inter hæc sacrorum voluminum lectio frequens ; pei quam inter edendum sæplus sumit animæ elbum. Psalmos crebro lectitat, crebrius cantat, novoqae genere vivendi monachum complet, non sub palliolo, sed sub paludamento... Erga familiam suam, nes in proferendo alloquio minax, nec in admittendo consilio spernax, nec in reatu investigando prosequax, etc. (Sidonius, Epist., l. 18, 9; dans Pat. lat., t. 38; p. 518).

v<sup>•</sup> série. tome x. — N<sup>•</sup> 58; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 20

#### LE MONASTÈRE DE LÉRING.

au 18° siècle. Voilà pourquoi nous jugeons utile de consigner ici la défense que M. l'abbé Alliez a publiée de la personne et des écrits de saint Fauste. Voici le passage qui le concerne :

« Le blâme a été jeté particulièrement sur la doctrine de saint Fauste, abbé de Lérins et plus tard évêque de Riez. Baronius a même osé dire de lui : qu'il est mort flétri; parole que le savant annaliste se crut obligé de rétracter dans la suite<sup>1</sup>. Fauste n'a point été hérétique : il a écrit contre l'arianisme; il montra, dans l'affaire du prêtre Lucide, un zèle aussi charitable qu'intelligent pour la pureté de la foi; il arma les Gaules contre l'Eutychianisme, avant même l'apparition d'Eutychès, par le traité qu'il adressa au diacre Gratus. L'eril auquel il fut condamné par le roi des Visigoths, montre que cet évêque savait non-seulement écrire mais encore souffrir pour la foi.

• Les accusations violentes dont on a poursuivi la mémoire de saint Fauste s'expliquent par son intervention si active dans l'affaire du prêtre Lucide; les Prédestinations ne lui pardonnèrent point une rétractation que sa douceur avait amenée presque autant que sa science<sup>2</sup>; les Jansénistes ne lui ont point pardonné davantage d'avoir fait condamner, dix siècles avant Jansénius, des propositions presque identiques à celles qui forment l'essence de leur déplorable doctrine.

» La généralité des écrivains catholiques, sans écouter une semblable inspiration, ont pourtaut admis l'erreur de Fauste comme un fait incontestable. L'un d'eux va jusqu'à dire que cet évêque fut ramené à la vérité par saint Fulgence et qu'en preuve de la sincérité de son retour, il publia un livre contre ses anciennes erreurs <sup>3</sup>.

» Saint Fulgence a combattu l'erreur qui se trouve dans le livre de Fauste, mais il n'a point converti cet évêque, parce qu'il est douteux que cette conversion ait jamais été néces-

<sup>1</sup> Faustus decessit inglorius (Annal. ecol., t. vi, ad an. 461). Dans ses eldenda, Baronius rétracte cette parole et ajoute : Maneant igitur Fauste sut jura, nec es scriptis nostris sentiat præjudicium.

<sup>2</sup> Le P. Sirmond explique au long la haine que saint Fansie avait ingérie aux hérétiques de son temps (*Hist. pradestin., c. vm, dans Patr. let., t. 51*, p. 685, et la *Lettre* de saint Fauste à Lucidue, (bid., p. 681.

<sup>3</sup> Trithemius, De scrip. eccl.

#### DÉFENSE DE S. FAUSTE, ÉVÊQUE DE RIEZ. 311

saire et aussi parce que saint Fulgence était bien jeune, quand l'ancien abbé de Lérins mourut.

» Il est hors de doute que l'ouvrage publié sous le nom de Fauste sur la grâce et le libre arbitre renferme l'erreur des Semi-Pélagiens<sup>1</sup>, en ne reconnaissant pas la nécessité de la grâce prévenante pour le commencement de la bonne action. Les décisions de saint Hormisdas et de saint Gélase, l'opinion unanime des écrivains catholiques et enfin la lecture du livre montrent évidemment qu'il contient des propositions condamnées, cinquante ans plus tard, par le 2° concile d'Orange.

» Mais l'erreur renfermée dans ce traité est-elle le fait de Fauste, ou bien y a-t-on interpolé des passages qui contiennent le Semi-Pélagianisme?

» Plusieurs auteurs graves ont nié que Fauste ait jamais enseigné pareille doctrine dans son livre. Sans citer Gennade, que l'on accuse de la même erreur, nous espérons qu'on prendra en considération le jugement de Pierre Equilin<sup>2</sup>, de Gesner Conrad<sup>3</sup>, d'Honoré d'Autun, etc., qui donnent toujours au livre de Fauste le titre d'ouvrage excellent et appellent l'auteur homme plein de sainteté<sup>4</sup>.

» Nous nous contenterons d'indiquer, pour l'éclaircissement complet de ce point historique, la dissertation du savant P. Stilling <sup>5</sup> et celle que Bartel a placée vers la fin de sa nomenclature des Evéques de Riez <sup>6</sup>, donnant seulement ici quelques-unes des raisons qui prouvent que l'erreur a été glissée

<sup>1</sup> Voir ce traité de saint Fauste, dans Patr. lat., t. 58, p. 783.

<sup>2</sup> Catalogue sanct., Ub. XI, cap. 91.

<sup>3</sup> Gesnerus, in biblioth. de Fausto.

Opus egregium, vir sanctitate plenun) (De Ecclesiæ luminaribus (Allies).
Voici le texte entier d'Honoré : « Faustus... vir in divinis scripturis satis » intentus, composuit librum de Spiritu sancto et egregium opus de Gratia » Dei qua salvamur et alla (Honorius, De luminaribus Ecclesiæ, l. 11, c. 84; dans Patr. lat., t. 72, p. 220). — On peut joindre à ces auteurs le jugement de Basnage, tout favorable à saint Fauste, et que l'on trouve en tête des écrits de Fauste, dans Patr. lat., t. 53, p. 777. (A. B.)

<sup>3</sup> Stilting, Act. sanct., 28 sep.

• Bartel (Simon), Nomenclatura historica et chronologica præsulum sanctæ Regiensis Ecclesiæ, in-8-, Aquis-Sextiis, 1636. — Apologia pro sancto Fausto Regiensi episcopo, in-8- 1636. — Voir aussi : Nova nomenclatura Regiensium episcoporum, sans nom d'anteur, Massiliæ, 1728, in-12. (A.B.)

#### LE MONASTÈRE DE LÉRINS.

dans ce livre par des faussaires; ce n'esl point un cas trèsrare, puisque l'histoire fournit les preuves de l'altération de plus d'un livre<sup>1</sup>.

» 1º Dans le traité de la grace tel que nons lavons, on trouve non à la fin, mais au commencement du livre. les souscriptions des Pères du concile d'Arles et de celui de Lvon; pourtant aucun décret n'avait prescrit d'apposer une approbation pareille. Est-ce réellement une approbation ? Mais alors, pourquoi la mettre au commencement? on comprendrait qu'elle fût à la fin, pour appuyer la doctrine qui est émise et empcher qu'on n'ajoutât rien d'errone ou d'inutile.

» 2º Tel qu'il est, l'ouvrage ne contient point les additions que le concile de Lyon avait ordonne d'ajouter, à l'occasion des nouvelles erreurs qui venaient de paraître.

» 3º Il y a contradiction évidente entre le corps du livre et la préface : dans celle-ci, l'auteur unit toujours l'action de la grâce à l'action de la volonte humaine 2, ne laissant à celleci que le rôle d'un serviteur fidèle et obéissant.

» 4º Le concile d'Orange n'inflige aucune censure ni au livre ni à l'auteur. Cinq ans après ce concile, le pape Jean II écrit à saint Césaire, au sujet de l'affaire de Contuméliosus de Riez ; il nomme Fauste un saint évêque, en citant un passage de ses écrits qui est considéré aujourd'hui encore comme maxime du droit canonique<sup>3</sup>.

» Lorsque saint Fulgence publia son traité de l'incarnation et de la grace, il eut pour objet, dans la deuxième partie de cel ouvrages de combattre le Semi-Pélagianique, meis il pe nomme pas Fauste, dont le tivite lui avait até envoyé et se cortente d'établir et d'expliquer la doct iné catholiquer de

Bellarminus, de scriptorib. eccl., p. 181.

<sup>2</sup> Studium gratiæ asserendæ competenter et salubriter suscipit qui obedientiam famuli labori adjungit, tanquam si patrone vel domino inseparabiliter pedissequus minister inhæreat ... Recte ergo inter adjuvantem pariter et adnitentem ordo iste servabitur, ut hic teneat pleno jure dominatum et ille toto reddat subjectione servitium (Faustus, epist. ad Leontium papam, dans Patr. lat., t. 58, p. 835).

lat., t. 58, p. 835). <sup>3</sup> Faustus episcopus sanctus, in epistola sna dixit : Perdit gratiam conse-crati, qui adhuc officium vult exercise mariti floannes II, epist. ad Caurium, et les canons qui y sont joints, dans Patr. lat., t. 66, p. 25 et 31).

#### DÉFENSE DE S. FAUSTE, ÉVÊQUE DE RIEZ.

» La réponse de saint Hormisdas à l'évêque Possesseur, ne renferme pas le nom de l'évêque de Riez; le Pape dit seulement que les écrits d'un certain évêque des Gaules n'ont point l'autorité des ouvrages des Pères acceptés par l'Eglise <sup>1</sup>.

» De tous ces faits, n'est-il pas permis de conclure que nous n'avons pas le vérilable ouvrage de l'ancien moine de Lérins?

» Quelques écrivains modernes ont accusé saint Fauste d'avoir soutenu dans l'un de ses écrits, que *les âmes sont matérielles*. Qu'on lise sa *lettre*, et l'on verra qu'il n'a point parlé de l'essence même des âmes; il a dit seulement que les anges et les saints ont un corps, Dieu seul étant incorporel, selon lui, parce qu'il est immense<sup>2</sup>. Il y a entre cette opinion, toute hasardée qu'elle est, et le matérialisme, une distance infinie. Saint Fauste n'a jamais douté de la spiritualité ni de l'immortalité de l'âme, puisqu'il parle des supplices éternels de l'enfer, après avoir dit que les esprits ont un corps <sup>3</sup>.

La lettre dans laquelle il émet tout au long cette assertion surprit généralement et provoqua un livre regardé comme l'un des plus beaux ouvrages de psychologie : C'est le *traité* de la nature de l'ame, par Claudien Mamert<sup>4</sup>. « Rarement, dit » un écrivain moderne<sup>5</sup>, la nature propre de l'ame et son unité » ont été vues de plus près et décrites avec plus de précision.
» Claudien, à la fin du livre, promettait de répliquer à son » adversaire, si celui-ci continuait à soutenir sa singulière » assertion. Le nom de Fauste ne fut pas même prononcé, et

<sup>1</sup> M. Pabbé' Afflézi est ich data lierreur. Famile ist namme dans la lettre du pape Hormisdam, Voici la texteri i Hi vere i gues hos de Fansti cujusdam Galli » antistitis dictis consuluise litteris, indicastis, id. sibi responsum habeant. » Neque illum recipi, neque quemquam, quos in auctoritate Patrum non re-» cipit examen catholicæ fidei, etc. (Hormisdas, Epist. 70; dans Patr. lat., t. 63, p. 492). (A. B.)

<sup>2</sup> Unus ergo Deus incorporeius, qu'il et incomprehensibilis et ubique diffusus (Faustus, *Epist.* 3, dans *Pat. lat.*, t. 58, p. 844).

<sup>3</sup> Die mihi, si corpus non habet in illa dejectione qui decidit? Quid illi negas corporalem naturam cujus negare non sudes ruinam? Et si, ut dicis, corpus non habet, non ardebit; ubi autem, nisi in corpore, sentiet ignem illum, qui paratus est diabolo et angelis ejus? (*Ibid.*, p. 843.)

<sup>4</sup> Voir les OEuvres de Claudien Mamert, dans la Patrol. lat., t. 53, p. 693.

<sup>5</sup> M. Guizot, Hist. de la civilis. en France, 6<sup>e</sup> leçon.

#### LE MONASTÈRE DE LÉRINS.

» le silence qu'il garda dans la suite à ce sujet est une preuve
 » qu'il avait abandonné son opinion <sup>1</sup>.»

3. Culte adressé à saint Fauste en divers temps.

Après cette défense de saint Fauste, nous croyons devoir extraire encore du livre de M. l'abbé Alliez, ce qui a rapport au culte qui lui a été rendu.

« Le culte de ce saint, remonte à la plus haute antiquité. L'ancien calendrier de l'Eglise de Riez marque sa fête avec octave; la messe propre est dans un vieux missel manuscrit; une chapelle lui est dédiée dans l'église de Saint-Maxime.

» Dyname Patrice (vers 593), auteur de la vie de ce dernier saint, appelle son successeur le *bienheureux Fauste*, dans sa lettre à Urbicus <sup>2</sup>.

» Génébrard, archevêque d'Aix<sup>3</sup>, a intitulé une homélie de Fauste adressée aux religieux de Lérins : Sermon de saint Fauste de Riez, pour l'instruction des moines.

» Baronius constate que la fête de saint Fauste s'est toujours célébrée à Riez.

» Son nom est dans l'ancien martyrologe gallican.

» A Riez, on célèbre, le 28 septembre, sa fête double avec octave.

» A Cavaillon, le 21 mai, double majeur.

» A Lérins et dans les Eglises de l'ordre, on la célébrait le 17 janvier.

» Quelques martyrologes d'Irlande et d'Ecosse mettent cette fête au 11 mai.»

(L'édition du *martyrologe d'Usuard*, donnée par Grevenus (Cologne, 1715), met la fête de saint Fauste au 16 janvier<sup>4</sup>. (A. B.)

<sup>1</sup> Nous devons en outre indiquer à tous ceux qui s'occuperont de saint Faum, l'ouvrage de M. l'abbé Féraud, curé de Sieyes, ayant pour titre : Les saints titulaires de l'Égliss de Riez, ou Vie des saints évéques Maxime et Faume et de sainte Thècle, vierge et première marsyre, enrichis des litanies, de la messe et de l'office notés de ces saints, et publiés avec l'approhetion de Mar l'évéque de Digne, in-8° de 139 pages ; Digne et Riez, ches tous les libraires.

<sup>2</sup> Beatissimus Faustus (Dynamius, vita S. Masimi, dans Pair. Ist., t. 88, p. 39).

<sup>3</sup> Genebrard, OEuvres diverses, Paris, 1578.

<sup>4</sup> Apud Regium Galliz Fausti spiscopi, etc. (Usuard, Mortyr., dans Pair. Ist., t. 123, p. 662).

### DÉFENSE DE S. FAUSTE, ÉVÊQUE DE RIEZ.

8. Album des îles de Lérins.

Pour achever de faire connaître complétement les îles de Lérins, M. l'abbé Alliez a joint à son œuvre un bel album composé de 13 planches, renfermant d'abord le portrait de Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon, et de plus les divers monuments, vues, inscriptions, bas-reliefs, architecture, antiquités, plans de ce qui reste de plus important de l'ancienne abbaye. — Nous regrettons qu'une note explicative n'ait pas été ajoulée à chaque planche.

Telle est l'œuvre de M. l'abbé Alliez. Nous passons sous silence le grand nombre de pièces justificatives la plupart inédites et recherchées dans toutes les bibliothèques de la Provence. Ce sont de nouvelles pages ajoutées à toutes celles qui depuis quelque temps contribuent à donner l'histoire vraie de l'Eglise. Tous les historiens futurs devront les consulter. Quant aux nombreux voyageurs et touristes qui visitent les belles côtes de la Provence, ils trouveront dans le volume : *les tiles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*<sup>1</sup>, un véritable guide historique et descriptif qui leur fera connaître le passé et le présent de ce beau pays.

Il faut ajouter à tous ces documents la lettre pastorale <sup>2</sup> de Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon, relative à l'achat et à la restauration de Lérins, laquelle, ornée d'une belle gravure représentant l'île de Lérins, est en même temps une savante dissertation sur l'origine, les progrès et l'état actuel de cette île.

D-000 mm

A. BONNETTY.

Paris, Didler ; — Marseille, Boy; Draguignan, Sieys.
 In-4• de 16 pages ; Fréjus, chez L. Ledyet, 1859.

# LES EVANGILES ET LA CRATIQUE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Par M. Phylof: Girickovin /MERCHARD) (1.5) Vicaire général de Paris: Distribution & Is Stehanton (2.1)

Il ya plus d'un mois que nous évons reçu cet article. Dépuis fors, H. Fabé Meignan a été nomme par S. M. FEmpéreur du siège de Chielen. Cépendant nous n'avons pas cru devoir sien changer au font out à le fizime de cet article, et nous le publions, tel que nous l'ayans reçu. 11, font de la fizime de cet ar-

Ce livre renterme les legons d'Ecriture scinte données à la Facuité de théologie de la Sorbonne l'année 1861-68. L'adcueil qu'elles ont reçu d'un auditoire sconbrenz et distingué, le retour des esprits sérieux à l'étude des origines chrétistines, des attaques qui, toujours reponsées, se renouvelismi chaque jour, ont déterminé le savant professeur le donner à ses travaux, une plus grande publicité. All control descente enter

Ses lecteurs lui en standult gré i dat ile trouvesent dans cet ouvrage des documents précieux et prés dontius en France, touchant les questions qui agricul se vivament les espris. L'incrédulité qui nous oppose les différinetions les prove audacieuses, se croit dispensée de fournir des preuves lorsqu'elle a mis en avant la *critique moderne*, et souvent le dernier mot de ceux qui se vantent de ne suivre que leur raison, est une abdication complete du raisonnement. Ils en appellent au savants étrangers, comme s'il n'y avait pas en Allemagne, en Angleterre, une science chrétienne, qui suit pas à pas la science rationaliste et ne laisse sans reponse aucune de ses attaques.

Une considération qui inflimé tout d'abbid la valeur de cette prétendue critique, c'est qu'élle est neu de systèmes philosophiques auxquels on a voului d'tout prix'en faire l'application. Les différentes évolutions du élle à sufficie de puis un siècle, montrent qu'elle d'a été que la complice et la servante de la philosophie; que fausant sa mission qui est de

' Librairie V. Palmé, rue Saint-Sulpice, 22.

#### ET LA CRITIQUE AU 19º SIÈCLE.

contrôler les livres historiques, discréditant son caractère et compromettant sa dignité, elle n'a fait qu'interpréter les Saints Livres suivant des idées conçués à priori. L'athéisme, le déisme, le panthéisme, ont été des lits de Procuste auxquels on a voulu ramenér violenment. les faits bibliques. Quelle croyance mérite una axégèse servila qui se contente d'être un écho et de répéter les paroles de Voltaire, de Jean-Jacques, de Hégel ?

Avant d'entamer la discussion des titres qui prouvent l'origine historique des Evangiles, M. Meignan montre le rôle et l'importance da ces écrits dans l'économie du Christianisme. Malgré le respect dû à ces archives sacrées, il ne faut pas en exagéren l'importance et dire comme Luther, et Calvin qu'ils sont tont. Bediges 15, 20, 30 at 60 ans après, L'Ascension de Notre-Seignbur, ils na sont pas l'acte constituant de l'Eglise. Des Eglises particulières, ont fleuri, bien des chrétiens sont morts dans la foi parfaite sans les avoir connues. Jésus-Christ n'a rien écrit, rien fait écrire, ni donné à entendre que ses disciples dussent écrire. Il a enseigné de vive voix, inculquant sous des images vives qui frappent l'imagination etse gravent facilement dans, la mémoire, la doctrine, qu'il apportait au monde. Cet enseignement n'a été fixé par l'écriture qu'en vue de circonstances particulières, de, besoins accidentels et fortuits. Chacun des livres qui composent le Nouveau Testament est venu à son heure, quand l'appelaient des nécessités nouvelles et pressantes. En confiant son enseignement à la tradition orale, Jésus-Christ ne faisait que se conformer aux lois et aux contumes de la Palestine. Il était défendu aux Juifs de transmettre par écrit les commentaires de la loi. On devait se borner à la tradition. Dans les écoles de rabbins, on ne prenait pas de notes, et le maître n'écrivait jamais sa lecon. Tout était confié à la mémoira. Le Talmud n'a été écrit qu'après, la chute de Jérusalem et la dispersion des Juifs, lorsque à la suite de cette grande catastrophe la tradition orale menacait de se perdre

Si les *Evangiles* ne sont pas tout, comme le prétendent les protestants, il ne faut pas, comme font les rationalistes, les réduire à rien. Ils sont un témoignage apostolique, le dépôt partiel et le sommaire de la doctrine chrétienne, à l'aide

duquel l'Eglise qui en est la gardienne et l'interprète accablera toujours les incrédules en montrant la réalité historique des miracles, les hérétiques en prouvant l'apostolicité de tous nos articles de foi. Ils sont de plus le moyen que la Providence a établi pour conserver avec une précision rigoureuse les dates, les noms, les faits accessoires qui concernent l'histoire de Jésus-Christ. Enfin, effluves brûlantes de l'Esprit-Saint, ils sont, avec la grâce et l'assistance promise à l'Eglise, le plus beau don que Dieu ait fait à la terre.

Après ces considérations, dont personne ne contestera la justesse et l'importance, l'auteur aborde les preuves intrinsèques de l'authenticité des Evangiles. Ces livres ne sont, dit la critique rationaliste, qu'un recueil de faits légendaires, commentés, embellis par la foule crédule, et rédigés par des ignorants. Ils forment un corps de récits disparates que l'on a recueillis en divers lieux, réunis en faisceau et livrés au grand jour de la publicité vers la fin du 2° siècle.

Cette hypothèse est-elle soutenable? Nous en appelous d'abord à l'histoire.

L'époque durant laquelle s'accomplirent les faits évangéliques, fut une période de révolution, de changements continuels dans le gouvernement, les institutions, les hommes dépositaires du pouvoir. Cet état d'agitation et de bouleversement aboutit à la ruine de Jérusalem, à la dispersion des Juifs, enfin à un ordre de choses tout différent de celui qui l'avait précédé. Supposez des écrivains qui entreprennent. à la fin ou au milieu du 2º siècle, de raconter l'histoire des Hérodes, celle des sectes juives au temps de Notre-Seigneur, les rapports politiques, civils et religieux des Juifs entre eux, des Juifs avec les Romains; que d'anachronismes, de faits controuvés, de souvenirs trompeurs! Il ne serait pas facile de raconter, à l'aide de sa seule mémoire et même en consultant les souvenirs des autres, la suite des événements qui se sont accomplis en France depuis 1787; de dire les diverses constitutions, les dates, les noms de tant de personnages importants alors et oubliés aujourd'hui. La difficulté augmente si l'on s'adresse pour le savoir, à des paysans, à des bateliers de la Seine, à des douaniers de Bercy. Or les auteurs des Evangiles placent Jésus-Christ au milieu des Juifs et des Romains et l'y

#### ET LA CRITIQUE AU 19° SIÈCLE.

font mouvoir d'une manière si sûre et si précise, que la critique la plus sévère ne découvre pas une erreur, une inexactitude, ni dans les moindres détails ni dans le récit des plus grands événements. Aucune des conditions de cet ordre de choses si complexe ne se trouve méconnue. M. Meignan le prouve en comparant plusieurs textes très-curieux de l'historien Josèphe. De ce rapprochement ressort l'harmonie la plus parfaite entre les écrivains sacrés et l'auteur des Antiquités Juives, et de la Guerre Judaïque. Une telle conformité en pareille matière ne suppose-t-elle pas des écrivains conlemporains? Peut-on raisonnablement faire rédiger nos saints livres à la fin du 2<sup>e</sup> siècle, traiter leurs auteurs d'hommes ignorants, qui n'avaient pour s'éclairer, que des souvenirs à demi effacés, qui se plaçaient sur le terrain de la légende et des inventions populaires ?

Il est un autre moyen de contrôler bien puissant et toujours fatal à l'écrivain mal informé; un témoin qui dépose sans complaisance et dévoile impitoyablement les inexactitudes de l'historien qui a invoqué des souvenirs imparfaits : ce témoin, c'est la pièce de monnaie, la médaille d'or, d'argent, de bronze. Les caractères gravés sur métaux bravent mieux les injures du temps que les lettres imprimées sur le papyrus ou les feuilles préparées à Pergame; ils se retrouvent presque intacts sous les décombres et au fond des tombeaux. Les Evangiles soumis au contrôle de la numismatique sortiront-ils victorieux de cette épreuve redoutable ?

Les Juifs tour à tour dominés par les Perses, les Grecs et les Romains, et presque toujours privés du droit de battre des monnaies nationales, avaient dû accepter et conserver en partie celles de leurs maîtres. Leur unité monétaire était le sicle, le demi-sicle et le quart de sicle. La monnaie grecque était la drachme, dont les multiples étaient le didrachme, le tétrachme, la mine et le talent; les sous-multiples, l'obole et le chalque. La monnaie romaine était le denier, dont le multiple était le denier d'or (*aureus*) qui valait cent sesterces, et les sous-multiples, l'as, le demi-as, le sesterce, le quadrant. Ainsi, quelle confusion de noms et de valeurs! Et cette confusion redouble si l'on remarque que ce n'est pas seulement le système monétaire qui varie, mais aussi la valeur relative

#### LES ÉVANGILES

d'un même poids d'or et d'argent. Qui pourrait se flatter de parler juste en disant ce qu'était l'ancienne monnaie de France aux temps de Henri IV, de Louis XIV, de Louis XVI! Si les auteurs des Evangiles ont écrit au 2° siècle, où l'état de la Judée était si différent de ce qu'il avait été au temps de Notre-Seigneur; s'ils n'ont eu pour se guider que des souvenirs imparfaits et des faits légendaires, ils ne résisteront pas au contrôle impitoyable de la *numismatique*. Car ils ont apprécié les différentes pièces de monnaie, ils en ont montré l'usage et fait l'application aux besoins de la vie.

M. Meignan passe en revue les textes des Evangiles où il est fait mention de monpaies, et prouve que telles étaient, au témoignage de la numismatique, les pièces en circulation dans la Palestine aux temps d'Auguste et de Tibère. La minutieuse exactitude de ces livres, d'ailleurs étrangers à l'érudition, suffit à tout homme non prévent, pour lui faire reconnaître dans les écrivains sacrés, des auteurs contemporains de Jésus-Christ<sup>1</sup>.

La géographie nous offrira aussi de nombreux et puissants moyens de contrôler les Fyangiles, car, les distances y sont fixées, les routes indiquées, l'aspect d'une ville, la physionomie d'une plaine ou d'une montagne, peints d'un mot. Or au milieu du 2. siècle, à l'époque où l'on prétend que farent rédigés nos Evangiles, la Palestine avait été bouleversée de fond en comble, et ne ressemblait plus, au point de vue topographique, à ce qu'elle était un siècle auparaxant, Vespasien, Titus, Adrien y avaient semé partout la désolation et la mort. Jérusalem n'était plus qu'un, monçeau de muines, ses environs qu'une vaste solitude. Adrien seul avait détruit 985 villages et rasé 50 places plus considérables. Quelle eût été la tâche d'un écrivain du 2° sjècle qui aurait entrepris de représenter le pays tel qu'il était avant les bouleversements qui l'avaient couvert de ruines? Aujourd'hui enfin on a refait la géographie et retrouvé la topographie de la Palestine. Des voyageurs, mus par des motifs bien divers, ont parcouru en tous sens les lieux saints. Les savants y ont fait des recherches patientes,

Voir dans les Annales la dissertation du D. Akermann sur les monnaies, dont il est parlé dans les Évangiles, avec figure de ces mounaies an namire de 82 (Table générale de la 4° série).

#### ET LA CRITIQUE AU 19º SIÈCLE.

dont quelques-unes ont été couronnées du plus grand succès. Les pèlerins qui affluent au tombeau du Sauveur ont interrogé les traditions, décrit les monuments et les ruines qu'ils avaient sous les veux et publié la relation de leurs voyages. Tous ces monuments réanis nous permettent de juger si les livres historiques du Nouveau Testament nous donnent une reinlure vildèle de la Palestine au témps d'Auguste el de Tibère. Le fexte sacré d'une main, les récits des voyageurs modernes de l'autre, M. Meignan visite Bethléem, Nazareth, le Thabor, Jérusalem, ces lieux dont le nom seul rappelle de si grands et de si touchants souvenirs. A-t-on trouvé les Evangiles en défaut? Loin de là, ils sont de tout point justifiés par l'aspect des lieux, et en barmonie barfaite avec les récits des vovageurs les plus célépres et les plus exacts. Donc ils viennent d'auteurs qui ont écrit avant la ruine de la Palestine, et qui vivaient à l'époque même des villes et des monuments and a constant succession and the dont ils narlent.

Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de résumer les preuves extrifiseques que l'auteur a développées avec un luxe d'érudition et une d'arte dignes de son sujet. Il divise ces preuves en thois catégories : témoignages échappés aux philosophies des premiers siècles, Celse, Porphyre', Julien, témoignages des hérétiques dui tout en rejetant les Evangiles n'en matent pas l'authénticité; témoignages des Pères Apostoliques dui citent les Evangiles comme des livres connus et faisant autorité: dui tout en

En lisant les Evangiles et la Critique, dont nous n'avons donné qu'une pile et incomplète analyse, on se félicite que des attaqués brayantés dient appelé récémment l'attention publique sur les origines chrétiennes; car elles ont provoqué des apologies qu'rappellent les beaux jours de l'Eglise. La vérité ne craint point la discussion, mais seulement la mauvaise foi et l'indifférence. Les ouvrages qu'a vus naître l'année 1864, et elle ne touche pas encore à sa fin, montrent que l'examen critique des textes sacrés placera le Nouveau Testament dans une lumière de plus en plus grande et justifiera une fois de plus l'axiome : un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène.

G. MALÉ, docteur en théologie.

#### NOUVELLES ET MÉLANGES.

#### 322

## NOUVELLES ET MÉLANGES.

FRANCE. - PRESSIGNY. - Découverte d'une manufacture d'armes feite en silex.

Le Sport a recu de Poitiers, du vicomte Lucien de Tarbes. la note suivaite relative à une intéressante découverte faite récemment dans les environs du Grand-Pressigny (Vienne) :

« Dans un voisinage assez rapproché de l'ancienne capitale du Poitou, à Pressigny-le-Grand, commune située à 24 kilomètres de la station de Port-de-Piles (chemin de fer d'Orléans), un honorable médecin, le docteur Levuilé, vient de faire une des plus belles déconvertes archéologiques qui muissent récompenser les efforts d'un pionnier de la science.

» Guidé par certains indices dus au pur hasard, M. le docteur Leveillé a drigé avec autant de sèle que d'intelligence diverses fouilles sur le territoire de la commune de Pressigny, et il a eu la chance insigne de rencontrer des délets aussi nombreux que bien conservés d'un immense atelier d'armes et Cinstruments de toute espèce, appartenant à l'époque que les archéolognes appellent l'âge de pierre. Ici, la réalité dépasse tout ce que l'imagination peut rèver.

» Ce n'est rien moins, en effet, que le sous-sol de plusieurs hectares de terrain qui se trouvent remplis ou, pour parier plus justement, composés do casstêtes, de haches, de conteaux, de tances et de flèches en siles, et cela en tele abondance, que l'on en pourrait doter richement toutes les collections de France.

» La table sur laquelle je vous écris est encombrée de petites haches d'une forme aussi nette et aussi arrêtée que si on l'eût ciselée dans l'acter; je coupe mon papier avec un couteau en pierre qui remente à pins de 4,000 ans, et pour peu que vous refusiez de publier mes impressions de voyage, jé pennuis me casser la tête avec une masse d'armes qui, pour être taillée dans une pierre, n'en est pas moins digne du musée de Cluny.

» La forme la plus générale de ces armes primitives, mais très-offensives, dont se servaient nos aïeux, est celle d'une grosse amande, un peu chime par un bout, asses aigué par l'autre. Les deux côtés de l'amande sont enlevés par séries d'écailles jusqu'au tiers de la longueur, et forment stries ; le reste est détaché par un seul coup vigoureusement porté sur la base de l'arme.

» Ces haches, ces flèches et ces couteaux se trouvent dans un gisement de terre végétale avoisiné par des dépôts de sable dilavien perfaitement caractérisé et dans lequel on retrouve aussi des armes de la même nature.

» Ajoutons que les autorités du pays mettent une parintie courteinie de leurs rapports avec les étrangers et favorisent leurs recherches, auxquelles, de leur côté, les paysans n'apportent aucun obstacle; et l'on comprendra grà cette heure de déplacement général, la commune de Pressigny-le-Grand de devenir pour beaucoup un bat préféré d'excursion. C'est pourgnel fai voit l'indiquer à vos lecteurs. »

<u>.</u>.

#### BIBLIOGRAPHIE.

#### ALLEMAGNE-MUNICH. - Lettre de M. Fabbé Dosllinger.

Nous trouvons dans le Stendardo cattolico de Génes la lettre sulvante, écrite à la date du 28 juillet dernier, par le professeur Dœilinger, en réponse à une autre lettre que lui avait adressée le savant historien César Cantù, membre du parlement de Turin. Nous la publions comme une protestation du savant professeur contre ceux qui voulaient le représenter comme disposé à abandonner l'Église catholique. Autre chose est de montrer trop de zèle peut-être pour des réformes que l'on croit être utiles, et louables dans l'intention qui les a dictées, autre chose de sortir de l'Église. Nons connaissons depuis longtemps M. l'abbé Dœilinger, et nous le croyons incapable d'avoir eu cette pensée. Voici sa lettre qui l'honore :

#### « Cher ami,

» Votre lettre m'a causé un douloureux étonnement. J'al beau examiner mes actes et mes écrits depuis quelques années, je n'y découvre rien qui puisse avoir occasionné cette accusation. Moi, vouloir me séparer de l'unité de l'Église! Vous ne croiriez certainement pas que je puisse déshonorer le reste de mes jours en faisant ou en enseignant le contraire de ce que j'ai fait ou enseigné pendant quarante ans. Ma foi, ma conviction catholique n'ont pas été ébranlées un instant, et j'espère que Dieu bon me soutiendra jusqu'à la fin de ma carrière.

» Il s'est tenu à Munich, dans le mois d'octobre dernier, une assemblée de savants catheliques appartenant à toute l'Allemagne, et dont la plupart étaient professeurs de théologie, et j'ai été choisi par eux président à l'unanimité. Vous voyez donc que, du moins en Allemagne, ma réputation de catholique est encore intacte. Quant à l'Italie, je croyais que mon nom y était tout à fait inconnu, sauf à vingt ou trente personnes; et il est bien pénible pour moi que ma réputation commence dans ce pays-là avec la tache d'hérésie, de schisme ou d'apostasie. Jusqu'ici, aucun journal ou livre allemand, protestant ou catholique, n'a émis le moindre doute sur mon erthodoxie; et même, dans ces derniers mois, les journaux du Nord ont parié de moi comme d'un ultramontain décidé. Comment donc voudrait-on, en Italie, me faire passer pour un ennemi de l'Église ou de la foi? Je vous en prie instamment, défendez-moi contre une accusation si peu fondée, et doanez de la publicité à mon démenti formel...

» Que de changements se sont opérés depuis que nous nous sommes vus ! Mais croyez que ni mon affection pour vous, ni mon attachement pour l'Église n'ent changé.

» Tout à vous,

G. DOELLINGER. »

# BIBLIOGRAPHIE.

RELATIONS POLITIQUES ET COMMERCIALES DE L'EMPIRE ROMAIN AVEC L'ASIE ORIENTALE, par M. Reinaud (de l'Institut). — Paris, imprimerie Impériale, mocceluin.

ll est à coup sur pen de questions aussi propres à intéresser le monde savant

#### BIBLIOGRAPHIE.

que celle des rapports de l'Empire romain avec l'extrême Orient. Pendant lengtemps, on a dù croire que l'absence de documents ne nous permettrait point de la traiter. Rien cependant n'était moins exact. Nous n'avons plus, il est vrab les pièces émanées de la chancellerie des empereurs; mais, pour suppléer à cette lacune, il nous reste maints passages des principaux auteurs de l'antiquité. Malheureusement, on ne savait point les comprendre. Les milliers de commentateurs qui se sont exercés sur Horace et Virgile étalent bien loin de se douter du parti que l'on pouvait tirer de ces auteurs au point de vue de la diplomatie césarienne. Quelque précis que fût le langage des poêtes de l'ancienne Rome, nul jusqu'alors ne l'avait pu comprendre. M. Reinaud, en comparant les uns aux autres les divers passages de ces illustres écrivains, s'est apercu de la multitude de renseignements historiques que l'on y peut trouver. Mais il ne s'en est pas tenu au siècle d'Auguste. Les auteurs des àges postérieurs sont venus, eux aussi, fournir leur contingent, et nous expliquer quelles furent, aux diverses périodes de son histoire, les relations existant entre Rome et l'Orient. Pendant le premier siècle de notre ère, le peuple-roi, fier de ses immenses succès, réve la domination universelle. Bientôt les travaux des géographes, les récits des voyageurs, répandant des notions plus justes sur la forme et l'étendue de nos continents, démontrent l'impossibilité où se trouve l'empire des Césars de conquérir l'Inde et la Sérique.

Les projets d'annexion sont donc abandonnés à partir du temps d'Adries. Rome se borne à entretenir avec l'Asie un commerce d'échange. Cet état de choses se continue pendant les deux ou trois premiers siètles de notre ère. Quelques notions du Christianisme pénètrent dans l'Inde, soit directement, su<sup>l</sup> par la Perse. Le Bouddhisme, alors florissant sur les rives du Gange et de l'Indus, subit l'influence de la doctrine évangélique.

Ainsi s'expliquent, comme le fait remarquer notre savant auteur, diverse similitudes entre les pratiques des deux religions. C'est en vain que l'on voedrait plus longtemps attribuer une origine indienne à certains usages, certaines cérémonies catholiques. Le Bouddhisme ne les a point inventés, ne nous les a point imposés; il les emprunte de nous.

A partir du 2° siècle, les relations de l'Empire avec la haute Asie deviennent de plus en plus rares ; elles cessent même tout à fait, pour ne se renouer que neuf à dix siècles plus tard. Le dernier document qui nous parle du commerce romain en Orient est un rescrit des empereurs Théodose le Jeune et Honorins. Le préfet du prétoire y est averti qu'Artaxata, Nisibe et Callinice seront désormais les seules villes ouvertes pour les transactions avec les Persans. Les recherches de M. Reinaud embrassent donc un espace d'environ quatre siècles et demi, et l'on peut dire, sans nulle exagération, qu'elle nous ont révélé tout un côté demeuré obscur de la littérature et de l'histoire romaine.

N. DE CEARENCET.

Verseilles. --- Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orzngerie, 36.

# ANNALES

## DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 59. — Novembre 1864.

# Traditions bibliques.

DISSERTATION

# SUR L'AUTEL DU DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS

ET QUE S. PAUL LEUR FIT CONNAÎTRE.

Plusieurs de nos abonnés nous ont demandé en différents temps de leur apprendre ce que l'on peut connaître de ce *Dieu inconnu*, à qui les Athéniens avaient élevé un autel et que saint Paul leur annonça. Pour répondre à leur attente, nous avons recueilli diverses notes sur ce Dieu, mais qui étaient loin d'être complètes. Cependant les documents ne manquent pas. Tous les commentateurs des *Actes des Apôtres* en parlent, et plusieurs dissertations spéciales ont été publiées. La plus étendue que nous connaissions est celle que l'abbé *Anselme* a insérée, en 1715, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*<sup>1</sup>; mais ce travail est loin d'être satisfaisant.

L'abbé Anselme ne pouvait donner une indication ni une solution scientifique ou historique quelconque; pour lui la source de la connaissance de Dieu est dans les principes de Descartes, qui prévalaient alors. Tout le système de l'invention de Dieu et du langage par l'homme est exposé et tranché dans ces deux phrases: « Il est vrai que nous avons une *idée de* » Dieu née avec nous, que cette idée répond à un objet réel, » et que rien n'empêche que nous ne l'exprimions par un » mot. — La Religion naturelle *est gravée* dans le cœur de » l'homme; tout homme l'apporte avec soi<sup>2</sup>. » Telle est, chez

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>•</sup> 59; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 21

Mémoires, etc., t. vi, p. 299, de l'édit. in-12; t. iv, édit. in-4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mémoires, etc., t. vi, p. 301 et 302.

#### LE DIBU INCONNU DES ATHÉNIENS

tous les peuples, l'origine de la connaissance de Dieu. L'abbé Anselme, comme on le voit, supprime ainsi toute influence des doctrines bibliques, et se met en contradiction avec toute l'histoire de cette époque.

« Qui ne sait, ajoute-t-il plus loin, que les Juifs étaient obli-» gés par leur loi de n'avoir aucun commerce ni alliance avec » les autres nations, en étaient haïs et méprisés <sup>1</sup>.»

Cet académicien n'avait pas lu les *Macchabées* faisant alliance plusieurs fois avec les Romains; il n'avait rien lu des guerres des Romains avec les Juifs; ni ce que les Juifs avaient fait pour César, ni ce que César avait fait pour eux. C'était là la science des académiciens de cette époque, à laquelle plusieurs auteurs sont encore arrêtés au temps présent.

Les recherches les plus complètes et les plus exactes que nous connaissions sont celles que M. le chevalier Drach a consignées, en forme de note, dans son savant et curieux ouvrage : De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue<sup>2</sup>. C'est cette note que nous allons reproduire dans nos Annales, en y ajoutant sous forme d'appendice les notes que nous avons recueillies nous-même. Nous avertissons que pour la commodité de nos lecteurs, nous y avons fait les changements suivants : 1° nous divisons ce travail en chapitres avec sommaires ; 2° nous traduisons tous les textes latins que M. Drach a conservés dans cette langue ; 3° nous indiquous dans les éditions si commodes de la Patrologie latime ou grecque, de M. l'abbé Migne, tous les textes cités d'après les anciennes éditions.

Nous ne croyons pas avoir dévoilé, dans ce travail, toutes les obscurités, ni dissipé tous les doutes qui entourent ce *Dieu inconnu*, mais nous croyons que nous aurons, du moins, fait connaître à nos lecteurs tout ce qui a été dit sur ce texts célèbre.

Nous ajoutons que le présent travail est un complément nécessaire des articles que nous publions sur la religion des Romains, et sur les influences que les doctrines juives ont euce sur les croyances des peuples patens.

326

<sup>2</sup> 2 vol. in-8. A Paris, chez Mellier, 1844.

•

16 1 A. 18 140

<sup>&#</sup>x27; Ibid., p. 309.

#### MANIFESTÉ PAR 9. PAUL.

#### INSCRIPTION AU DIEU INCONNU.

F

État de la question. — Texte de saint Paul. — S. Jérôme, OEcumenius, Théophilacte accusent d'inexactitude l'inscription donnée par saint Paul. — Leur réfutation.

1. Il a été demandé souvent : En quels termes était conçue l'inscription invoquée par saint Paul? A quelle occasion, ou plutôt à quelle intention l'autel qui la portait fut érigé? Rarement on a répondu à ces questions d'une manière salisfaisante.

Citons d'abord le texte sur lequel nous aurons à disserter :

(Actes des Apôtres, XVII, 16.)

Traduction.	Texte de la <b>Fu</b> lgate.
Athènes ', son esprit était ému en lui <sup>2</sup> , voyant cette ville livrée à l'idolâtrie <sup>3</sup> .	Paulus autem cum Athenis eos ex- pectaret ' incitabatur spiritus ejus in ipso <sup>2</sup> videns idololairiæ deditam civi- tatem <sup>3</sup> .

17. Il disputait donc dans la syna- | Disputabat igitur in synagoga cum

1 Silas et Timothée qu'il avait laissés à Bérée.

<sup>2</sup> Texte original gree, παρωξύνετο τὸ πνεῦμα αὐτοῦ ἐν αὐτῷ. Son esprit fut ému en lui. Il éprouva cette espèce d'irritation qui tient de l'indignation et de la compassion. Il était affligé et en même temps embrasé de zèle en voyant dans cet aveuglement si funeste une ville florissante, centre des arts et des sciences, comme l'était alors Athènes.

Le verbe grec employé dans ce verset,  $\pi \alpha \rho \delta \zeta \omega \omega$ , aigrir, irriter, exciter, exaspérer, inciter (de la racine  $\delta \xi \omega \varsigma$ , aigu, vif), donne le substantif  $\pi \alpha \rho \rho - \xi \omega \sigma \mu \delta \varsigma$ , adopté dans notre langue, paraxysme. Cette particularité peut encore servir à donner une idée de l'état où se trouvait en ce moment-là le zélé et ardent Apôtre de Jésus-Christ.

<sup>3</sup> Grec, χατείδωλον οἶσαν, adonnée aux idoles, portée au culte des faux dieux. La préposition χατά, dans la composition de ce mot, a, selon Erasme, la signification de soumission, dévouement : SUBJECTIO.

Cette préposition grecque a, dans la composition des mots, une autre signification que ne donne aucun des dictionneires que nous avons pu consulter. Elle exprime abondance, augmentation. Ainsi χατάχαρπος signifie, abondant en fruits, fertile; de χαρπός, fruit. Κατάδενδρος, veut dire, rempli d'arbres; de δένδρον, arbre. Κατάπιχρος est Taks-amer, du simple πιχρός, amer. Nous pensons donc que dans notre verset χατείδωλος signifie plutôt ville remplie

d'idoles. En effet, nous verrons dans cette note qu'Athènes renfermait une véritable population d'idoles; et les temples y étaient plus nombreux qu'ailleurs; Athenæ urbs fanorum referta. Voyez Cicéron, de Haruspicum responsis. gogue avec les Juifs et les hommes | Judæis et colentibus ', et in foro, per religieux ', et tous les jours sur la place publique avec ceux qui s'y rencontraient.

18. Quelques philosophes Epicuriens et Stoïciens discouraient aussi avec lui. et plusieurs disaient : Que veut dire ce semeur de paroles '? Et d'autres : 11 parait annoncer des Dieux nouveaux, parce qu'il leur annonçait Jésus et la résurrection.

19. Et, l'ayant pris, ils le conduisirent devant l'Aréopage disant : Pouvons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que tu publies ?

20. Car tu portes à nos oreilles de certaines choses nouvelles; nous voudrions donc savoir ce que ce peut être.

21. Or tous les Athéniens et les étrangers demeurant à Athènes ne s'occupaient qu'à dire ou à entendre quelque chose de nouveau.

22. Ainsi, étant au milieu de l'Aréopage, Paul dit : Athéniens, je vous vois en toutes choses religieux jusqu'à l'excès 3.

omnes dies, ad eos qui aderant.

Quidam autem Epicurei et Stold philosophi disserebant cum eo, et quidam dicebant : Ouid vult seminiverbius <sup>2</sup> hic dicere? Alli vero : novorum Dæmoniorum videtur annuntiator esse : quia Jesum, et resurrectionem annuntiabat eis.

Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est bæc nova, quæ à te dicitur, doctrina ?

Nova enim quædam infers auribus nostris : volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.

Athenienses autem omnes, et advens hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi?

Staps autem Paulus in medio Areopagi ait : Viri Athenienses per omnia quasi superstitiosiores 3 vos video.

<sup>1</sup> Dans le texte original, roïc σεδομένοις signifie, hommes religieus, pieus, et c'est dans ce sens qu'il faut prendre le colentibus de la Vulgate. Bien entendu sans égard à la nature de la croyance, vraie ou erronée.

<sup>2</sup> Σπερμολόγος, verborum seminator. C'est ainsi que saint Augustin lisait dans son texte. « Advertit noblacum cantas vestra, dit-il, cum legeretar liber · Actuum Apostororum, Paulum locutum esse Atheniensibus, et ab eis qui • prædicationem veritatis irridebant, dictum fuisse Verborum seminatorem... » Erat enim revera ille seminator verborum, sed messor morum » (Sermo ci. de verbis Act. Apost. xvii ; t. v, p. 808, édit. Migne.)

<sup>3</sup> Δεισιδαιμονεστέρους signifie à la fois religious, c'est-à-dire pieus, et superstitieux. Saint Paul s'est servi de cette expression pour ne pas chosner ouvertement les Athéniens dès le début de son discours, sans pour cela les louer, absit ! de leur ferveur pour les idoles. C'est sinsi que le saint prédicateur se faisait tout à tous pour gagner tous à Jésus-Christ. Les Athéniens durent naturellement le prendre en bonne part.

De même δεισιδαιμονία a une double signification dans les anteurs prefeses. Ils l'employaient tantôt dans le sens de piété, tantôt dans celui de superstition. Plutarque a écrit un traité sur la supensation : repl deundaupavlac. Elles (Hist. div., liv. v), consacre tout le chapitre xvii à la surgastition des Athé-

23. Car, passant, et voyant 1 vos simulacres 2, j'ai trouvé même un autel | iachra 2 vestra, inveni et aram, in qua cù il était écrit : AU DIEU INCONNU. Or ce que vous adorez sans le connaitre, moi, je vous l'annonce "... C'est le tio vobis 3. Deus qui fecit mundum Dieu qui a fait le monde, et tout ce et omnia quæ in eo sunt, etc. qui est dans le monde, etc.

Præteriens enim, et videns ' simulascriptum erat ; IGNOTO DEO. Ouod ergo ignorantes colitis, hoc ego annun-

2. Saint Jérôme ne doute pasque l'autel remarqué par l'Apôtre ne fût celui qui portait l'inscription suivante : Aux Dieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, aux Dieux inconnus et étrangers. D'après son opinion, saint Paul changea le pluriel de l'inscription en singulier, parce que, pour prouver sa thèse, il n'avait besoin que de fixer l'attention des Athéniens sur ce qu'ils adoraient un Dieu inconnu.

« L'inscription de l'autel, dit-il, n'était pas telle que saint » Paul l'a citée : Au Dieu inconnu, mais elle était ainsi : Aux » Dieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique; aux Dieux incon-» nus et étrangers. Mais parce que Paul n'avait pas besoin de » citer plusieurs Dieux inconnus, mais seulement un Dieu » inconnu, il a usé d'une expression au singulier, afin de

niens : περί 'Aθηναίων δεισιδαιμονίας. D'un autre côté, Diodore de Sicile (Bibl. hist., liv. 1, c. 70) appelle la piété et la vie agréable à Dieu, deisidaiμονίαν χαί θεοφιλή βίον (p. 122 des petits classiques grecs de Leipsig).

Le terme dainwy, dont se forment ces deux mots, change lui-même de signification dans les auteurs profanes. C'est tantôt un dieu, tantôt un génie, un démon, bon ou mauvais. Dans les auteurs ecclésiastiques, il est constamment employé dans le mauvais sens : il est synonyme de διά δολος, diable (DRACH).

Ce mot signifie proprement craignant le Daimonion, il n'est rendu qu'imparfaitement par superstition. (Voyez ce que nous en avons dit dans les Annales, t. v, p. 336 (5° série, 1862). A. B.

' Grec : ἀναθεωρῶν. Le verbe ἀναθεωρῶ signifie, considérer, examiner attentivement. La préposition duà n'exprime ici ni iterum, ni sursum.

<sup>2</sup> Grec : σεβάσματα, pl. de σέβασμα, qui signifie non-seulement ce qui est l'objet d'un culte, mais aussi ce qui appartient à un culte, comme des temples, des simulacres.

<sup>3</sup> Les meilleurs exemplaires grecs portent ov... toutov; quem vos ignorantes colitis hunc ego annuntio vobis. Voyez la Polyglotte de Londres, tomes v et vi. Le N. T. grec, éditions de Scholz et de Tischendorf. Saint Jérôme, dans son Commentaire sur Ezéchiel, xvi, 12, cite le texte d'après cette leçon du grec.

« Unde et Apostolus, quem vos, inquit, ignotum colitis, hunc nos annuntiamus " vobis. » (Patr. lat., t. xxv, p. 135.)

#### LE DIEU INCONNU DES ATRÉNIENS

» montrer que celui-là était son Dieu que les Athéniens dési-» gnaient dans le titre de l'autel <sup>1</sup>. »

3. OEcuménius et Théophylacte<sup>2</sup>, auxquels se joint Boxhorn<sup>3</sup>, citent comme devant avoir appartenu à l'autel d'Athènes, une inscription grecque ancienne. Il paraît bien que c'est celle dont saint Jérôme donne la version latine, à l'exception de la seconde partie qui est au singulier dans le grec, et au pluriel dans le latin du saint docteur de l'Eglise. Elle porte :

# ΟΕΟΙΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΙ ΕΥΡΩΓΗΣ ΚΑΙ ΛΙΒΥΗΣ ΟΕΩ ΑΓΝΩΣΤΩ ΚΑΙ ΞΕΝΩ.

C'est-à-dire : « Aux Dieux de l'Asie et de l'Europe et de la » Lybie: au Dieu inconnu et étranger. »

4. Les anciens donnaient souvent à toute l'Afrique le nounde Lybie. Denys de Milet, dans sa Description de la terre, dit:

> 'Αλλ' ήτοι Λιδύη μέν απ' Εύρώπης έχει ούρον . Λοξον επί γραμμήσι Γαδειρά τε καί στόμα Νειλού .

« La Lybie est séparée de l'Europe par une limite oblique, » suivant la ligne qui s'étend depuis Gadira (Gadès, Cadix) » jusqu'a l'embouchure du Nil. »

5. Lucain, en parlant de la division de la terre, s'exprime en ces termes:

« La Lybie, si l'on en croit l'opinion commune, est la 3 » partie du monde. Mais à en juger par la direction des vents » et l'influence du climat, elle fait partie de l'Europe. Car, » des bords du Nil au détroit de Cadix, il n'y a pas plus de » distance que du scythique Tanaïs à ce même détroit, par où

<sup>1</sup> « Inscriptio autem aræ non ita erat ut Paulus asservit, igneto Dee,
» sed ita : Diis Asiæ et Europæ et Africæ : Diis ignotis et progrinis. Verum
» quia Paulus non pluribus Diis indigebat ignotis, sed uno tantam ignoto Dee,
» singulari verbo usus est: ut doceret illing soum esse Doum queta Athenienses
» in aræ titulo prænotassent. »(S. Jérôme, Comment. in Epist. ed Titum, 1, 18 Patr. lat., t. xxvi, p. 572.)

<sup>2</sup> OEcum. et Theophyl., Comment. sur les Actes, c. Xvis.

<sup>3</sup> Boxhorn, Quast. Rom., xm, in-4. Leyds, 1637.

' Dionys., Descript. de la terre, v. 10; édit. Didot.

» l'Europe se sépare de la Lybie, et les deux rivages ont » donné passage à l'Océan <sup>1</sup>. »

Il n'y a donc pas de différence entre la Lybie de l'inscription grecque, et l'Afrique de la version latine de saint Jérôme.

6. Plusieurs savants soup connent avec raison que le singulier de la seconde partie de l'inscription grecque a pu être substitué au pluriel après coup, pour l'accommoder à notre passage des Actes des Apôtres. Ce soupcon nous paraît d'autant plus fondé, que du temps de saint Jérôme, l'inscription n'était certainement encore connue que dans les termes qu'il rapporte avec ce que nous pouvons appeler une consciencieuse probité. Cette fidèle citation de l'inscription a obligé le Père à expliquer le singulier ignoto Deo d'une manière peu naturelle, et nullement satisfaisante. Car les Athéniens, les membres du savant Aréopage, n'auraient pas manqué de faire observer au saint Orateur qu'on ne lisait pas sur leur autel au Dieu inconnu, mais bien aux Dieux inconnus et étrangers. ce qui est bien différent. Une dédicace à plusieurs Dieux ne pouvait certainement pas servir de texte dans cette circonstance pour prêcher le vrai Dieu essentiellement Un. Et quand même nous admettrions le singulier : au Dieu inconnu et étranger, la première partie de l'inscription, à laquelle saint Paul en appelle, n'en renfermait pas moins le polythéisme, puisqu'elle consacrait l'autel aux faux Dieux adorés dans toutes les parties du monde alors connu : Aux disux de l'Asie, de l'Europe et de la Lybie. L'Apôtre n'aurait-il pas dû réfuter la doctrine de la pluralité des Dieux que renfermait la première partie, avant d'en venir au Dieu inconnu de la seconde partie? Comment surtout pouvait-il dire : Le Dieu à qui vous avez consacré cet autel, est précisément celui que je viens vous annoncer ?

On ne saurait donc admettre l'inscription de saint Jérôme, d'Œcuménius, etc., comme celle invoquée par saint Paul.

<sup>1</sup> Tertia pars rerum LIBVE, si credere famæ Cuncta velis; at si ventos cœlumque sequaris, Pars erit Europæ, neque enim plus littora Nili Quam Scythicus Tanais primis a Gadibus absunt; Unde Europa fugit Libyen, et littora flexu. Oceano fecere locum. (Lucain, Phors., 1x, 411-416.)

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÈNIENS

Reinésius, qui ouvre par cette inscription grecque son Syntayma Inscriptionum antiquarum, l'accompagne de cette judicieuse observation : « Il est difficile de croire que l'Apôtre a » changé non-seulement le contenu de l'inscription, mais y a » changé le nombre, en substituant au pluriel des Dieux in-» connus de saint Jérôme le singulier au Dieu inconnu, surquoi » il ne pouvait échapper ni au reproche de falsification de la » part de ses adversaires, ni à l'animadversion de ses juges. » Au reste, le but même de l'Apôtre qui voulait prêcher le » vrai Dieu aux amateurs d'idoles et superstitieux Athéniens, » étail manqué par cette mention des Dieux de l'Asie, de l'Eu-» rope et de l'Afrique, dont il voulait délivrer leur esprit plu-» tôt que de les leur inculquer <sup>1</sup>. »

La véritable inscription devait être telle qu'elle fut citée par saint Paul : ἀγνώστῷ θιῷ, au Dieu inconnu; exactement dans les mêmes termes et pas plus longue. Nous espérons que le lecteur en demeurera convaincu quand nous lui aurons expliqué la véritable origine de l'autel qui portait la dédicace.

#### Appendice de M. Bennetty,

N° 2. Nous allons voir ci-après que saint Jérôme modifie son opinion et adopte la leçon : au Dieu inconnu au singulier.

N° 3. OEcuménius, auteur du 10° siècle, donne pour origine à cet autel le récit de Diogène Laërce, dans la Vie d'Epiménide et que nous allons citer au chapitre suivant <sup>2</sup>. Théophilacte <sup>3</sup>, au contraire, du 11° siècle, adopte la version d'Isidore de Péluse<sup>4</sup>. Mais l'un et l'autre donnent l'inscription sans distinction de lignes. La forme qui est donnée jci se trouve dans Selden<sup>4</sup>.

Durum est credere, Apostolum non solum mutilasse continentiam ins criptionis, sed et in eadem mutasse numerum, pro plurali, Dits ignotis, quod
 habet Hieronymus, inferendo singularem 'Αγνώστω θεῷ (au dieu inconne),
 de quo falsi crimine tum calumniam adversariorum, quam et judicum ani madversionem, non erat effugitarus. Scopo quoque Apostoll, qui unum verum
 Deum xατειδώλοις (à des adorateurs d'un grand nombre de dieux), et super stitiosis Atheniensibus prædicare, ejusque cultum promulgare instituerat,
 adversabatur maxime intimatio Deorum Asim, Europe et Africes, quos ille
 animis eorum exemptos potius quam inditos, volebat.

OEcumenius, Enarrationes in acta apost., c. xvi; Pat. grecq., t. 118, p. 237.
 Théophilacte, in acta apost., c. xvii, p. 151, in-fol. Cologne, 1567.

' Nous le citons ci-après, p. 340.

<sup>b</sup> Selden, De Diis Syris, p. 64, in-8; Lipsis, 1672.

Cave a plus fait, il a imaginé une gravure représentant un autel carré sur lequel brûle l'encens du sacrifice et entouré de deux vieillards à genoux invoquant *les Dieux inconnus*. L'inscription en 6 lignes est arrangée un peu autrement que celle de Selden, mais pour la gravure, il ne cite que l'autorité d'Œcuménius, qui ne dit rien de la forme de l'autel<sup>1</sup>.

Quelques auteurs rattachent à cette inscription ce que dit Suidas de S. Denys l'Aréopagite :

« Lorqu'au moment de la salutaire passion, le soleil s'é-» clipsa, Denys dit : Le Dieu inconnu souffre, et c'est pour cela » que l'univers est plongé dans les ténèbres et bouleversé. Ce » qu'il confirme clairement par l'observation du temps <sup>2</sup>. »

On ne sait au juste en quel siècle vivait Suidas, mais il dit lui-même que ses notices biographiques sont empruntées à l'onomatologue d'Hésychius de Milet<sup>3</sup>, qui vivait au commencement du 6<sup>e</sup> siècle.

Au 9<sup>•</sup> siècle, un abbé de Saint-Denys, *Hilduin*, résumant les traditions et les croyances de son monastère, parle ainsi d'une conversation qui aurait eu lieu entre saint Paul et Denys sur le *Dieu inconnu*:

« Pendant que Paul examine les autels et les statues des faux » dieux, il trouve un autel sur lequel était cette inscription : » Au Dieu inconnu. Alors s'adressant à Denys, il lui dit : Quel » est ce Dieu inconnu? — Denys lui répond : Ce n'est point » encore un Dieu classé parmi les Dieux, mais il nous est in-» connu, il ne doit venir que dans le siècle futur. Car c'est le » Dieu qui doit régner dans le ciel et sur la terre, et dont le » règne n'aura point de fin. — Paul répliqua : Que vous en » semble ? Sera-t-il homme, ou esprit des Dieux? — Il sera » vrai Dieu et vrai Homme, répond Denys, et il renouvellera » le monde, mais il est encore inconnu aux hommes, parce » que sa conversation est auprès de Dieu dans le ciel. — Paul

<sup>1</sup> Cave, Antiquitates apostolicæ; or the history, etc. Vie de saint Paul, s. m, n. 7, p. 82; in-fol. London, 1684.

<sup>2</sup> <sup>\*</sup>Αγνοστος πάσχει Θεὸς, δι' δυ τὸ πᾶν ἐζὸφωται καὶ σεσάλευται, ὅ καὶ ἐτεκμηριωσατο, σημειωσάμενος τὸν καίρον (Suidas, au mot Διονύσιος).

<sup>3</sup> Voir Suidas à ce mot. — Voir d'assez longs fragments de l'ouvrage d'Hesychius dans Frag. hist. græcor., t. 1v, p. 155 (édit. Dido!); mais il n'y est pas parlé de S. Denys.

#### LE DIBU INCONNU DES ATHÉNIENS

» dit : Je vous annonce *ce Dieu* que vous appelez inconnu<sup>1</sup>.» Un autre auteur du 9° siècle, *Michel Syngelius* ou *Syncellus* rappelle le récit de Suidas, et y ajoute les détails suivants :

« Voici donc l'histoire, qui transmise de père en fils, est » parvenue jusqu'à nous : A l'époque où notre Sanveur souffrit » le dernier supplice, lorsque la terre trembla, et que le soleil, » ne pouvant souffrir que le Créateur de toutes choses et qui, » à cause de son essence divine, était à l'abri de trouble et de » mort, fût attaché à la croix, cacha ses rayons au milieu du » jour. Le grand Denys, stupéfait de ce fait extraordinaire, » examinant bien attentivement ce qui se passait, dit : Le Dieu » inconnu souffre dans sa chair et c'est pour cela que l'uniors » est plongé dans les ténèbres et bouleversé. Ét aussitôt, frapé » de ce prodige, il observa le temps précis, pour voir ce que » cela pourrait signifier. Il fait lui-même mention de cette » effroyable éclipse du soleil dans sa lettre à Polycarpe<sup>2</sup>. »

Nous avons encore la lettre de S. Denys à saint Polycarpe, citée par Michel Syncellus. Denys y assure que c'est à Héliopolis que de concert avec le philosophe Apollophanes, ils avaient observé cette éclipsequi les étonna tant. Apollophanes, ayant formé une secte, Denys écrit à Polycarpe pour lui suggérer le moyen de le confondre, et c'est dans cette lettre qu'il s'exprime ainsi :

« Telles sont les choses qui arrivèrent alors tout à fait au-» dessus de la nature et qui ne peuvent être effectuées que » par le Christ, maître de toutes choses,... S'il le faut donc,

<sup>b</sup> Dum vero Paulus singula altaria et simulacra falsorum Deorum periustrusset, inter cæteras aras reperit altare unum, cui erat titulus superscriptus, Deo ignoto. Et conversus ad eum Paulus, interrogavit illum dicens : Quis est ille Deus incognitus ? Ad quem Dionysius : Adhuc, inquit, non est ipes Deus demonstratus inter Deos, sed est incognitus nobis, et sæculo futuro venturus. Ipe enim est Deus, qui regnaturus est in colo et in terra, et regnum ejus non sodpiet finem. Subjungens itaque Paulus ait : Quid vobis videtur ? homo est, as spiritus Deorum ? Respondens Dionysius, dixit : Verus Deus et verus bono, et ipse renovaturus est mundum : sed adhuc incognitus est hominibus, quesiam apud Deum in cœlo ejus conversatio est. Et ait Paulus : Illum Deum, predice vobis, quem incognitum appellatis. (Hildninus, Passio sasciestist Dionget, c, v, dans Patr. lat., t. 106, p. 27.)

<sup>2</sup> Ο άγνωστος σαρχί πάσχει Θέλς, δι' δυ το παυ ίζόρωται τε και santλευται (Michel Syngelius, Vie de S. Denys, dans la Patr. gracq., t. m. p. S.W.

» parlez-lui ainsi : Toi-mème, Apollophanes, nie si tu le peux
» contre moi, qui étais alors présent avec toi, qui ai vu avec
» toi, et jugé toutes choses, et admiré. Il me souvient aussi
» d'une divination, provenant je ne sais d'où et qu'Apollo» phanes prononça, s'adressant à moi comme témoin de tout
» ce qui se passait : Ces choses, mon cher Denys, me dit-il, cons» tituent le changement des choses divines <sup>1</sup>. »

Telles sont les diverses versions des paroles attribuées à saint Denys, soit qu'elles aient été retenues par la tradition, soit qu'elles aient été modifiées successivement.

Le *Bréviaire romain* cite ainsi cette parole de Denys : « Ou le » Dieu de la nature souffre, ou la machine du monde se dissout <sup>2</sup>.»

Pour terminer tous les renseignements qui nous restent sur cet autel, nous devons ajouter que Paul Diacre, dans ses *Histoires mélées*, insère cette phrase, sous l'année 7 de Claude :  $\alpha$  C'est alors que chez les Athéniens, on éleva l'autel avec » l'inscription : *Au Dieu inconnu*<sup>3</sup>.»

L'année 7 de Claude répond à l'an 49 de Jésus-Christ. Comme c'est en l'an 52 que saint Paul vint à Athènes, il s'ensuivrait que l'autel n'aurait été élevé que 3 ans auparavant. On se demande alors comment les Aréopagites n'auraient pas su à qui ils avaient élevé cet autel. Paul Diacre, mort en 801, n'a donc fait que recueillir un bruit qu'il aurait dû appuyer de quelque autorité ; ce qu'il ne fait pas.

S'il fallait en croire Meursius et l'auteur grec qu'il cite, cet autel aurait existé encore dans ces derniers temps.

« Les Athéniens, dit il, ayant ensuite embrassé la doctrine » chrétienne, à cause de cet autel, dédièrent tout le temple » où il se trouvait au Dieu inconnu, lequel temple existe en-

<sup>1</sup> Τοσαῦτά ἐστι τοῦ τότε xαιροῦ τὰ ὑπερφυῆ xaì μόνῳ Χριστῷ τῷ παναιτίῳ δυνατά.... Ταῦτα, εἴ σοι θεμιτὸν, εἰπὲ, xaì, εἰ δυνατὸν, ᾿Απολλόφανες, ἐξέλεγχε, xaì πρὸς ἐμὲ τὸν τότε xaì συμπαρόντα σοι, xaì συνεωραχότα, xaì συναναχρίνοντα πάντα, xaì συναγάμενον. ᾿Αμέλει xaì μαντείας τότε, οἰχ οἶδ' δθεν, ὁ ᾿Απολλοφάνης ἀπάρχεται xaì πρὸς ἐμὲ, ὡσπερ τὰ γιγνόμενα συμβάλλων, ἔφη. Ταῦτα, ὡ xaλὲ Διονύσιε, θείων ἀμοιβαὶ πραγμάτων (S. Denys, Lettre VII à S. Polycarpe, dans Patr. greque, t. III, p. 1081).

<sup>2</sup> Aut deus naturæ patitur, aut mundi machina dissolvitur (au 9 octobre, 2<sup>e</sup> nocturne).

<sup>3</sup> Tunc et apud Athenienses suprascripta est ara ignoto Deo. (Paulus, hist. miscella., l. vii, Claudius; Patr. lat., t. 95, p. 867.)

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÉRIENS

» core en ce jour. Je lis en effet dans la Lettre que Simon
» Cabasilas écrivit, en 1578, à Martin Crusius, homme d'une
» grande érudition, où il parle d'Athènes et de son état actuel,
» les paroles suivantes: La partie intérieure, qui est l'Acropole,
» et où se trouve le temple au Dieu inconnu, n'est toute occupée
» que par les Mahométans <sup>1</sup>. »

Bayle, dans sa *République des lettres*<sup>2</sup>, prétend que Spon a nié l'existence de cet autel. Spon, en effet, fait mention de l'arrivée de saint Paul à Athènes, sous Claude, et de la conversation de Denys, mais il ne dit pas un seul mot de cet autel<sup>3</sup>.

#### II

Origine de cet autel d'après Diogène Laèrce. — S. Isidore de Péiuse. — Hérodote. — Pausanias. — Leur réfutation.

1. Les auteurs ne sont pas d'accord quand il s'agit d'assigner l'occasion qui a donné lieu à l'érection de l'autel. La plupart ont recours à la particularité racontée par *Diogène Laërce*, dans la *Vie d'Épiménide*. Nous allons traduire le grec presque littéralement :

« Devenu célèbre parmi les Grecs, Épiménide passait pour » un homme très-aimé du ciel. C'est pourquoi les Athéniens, » attaqués d'une peste, et avertis par l'oracle de la Pythie qu'il » fallait purifier la ville, expédièrent en Crète, sur un bâ-» timent, Nicias, fils de Nicérates, pour le leur amener. Epi-» ménide, arrivé à Athènes dans la 46° olympiade 4, purifa » la ville, et arrêta la mortalité par le moyen suivant. Il pril » des brebis noires et des brebis blanches, les conduisit sur » la colline de Mars<sup>6</sup>, et de là les laissa s'en aller en liberté<sup>4</sup>.

' Postea vero Athenienses. Christi doctrinam amplexi, ob eam aram totus templum, in quo ca ara erat, Deo ignoto dedicarunt, quod in hodiernum unge diem exstat. Observo apud Simonem Cabasilam, in epistola ad Martinum Crasium, virum egregie eruditum, scripta anno 1578, ubi de Athenis nostris, et earum hodierno statu agit : Νῦν δὲ τὸ μὲν ἰσώτερον ὅπερ ᾿Αχρόπολις, ἐν š sai ναὸς τῷ ᾿Αγνώστῷ Θεῷ, ὅπαν ὑπὸ μόνων Ἱσμαηλιτῶν οἰχούμενον. (Mearsius, de regno Laconico; de Pirzo, liber singularis, c. x, p. 44, 45, in-4, Uitrajecti, 1686.)

<sup>2</sup> Bayle, Républ. des lettres, année 1687, t. 1, p. 75.

<sup>3</sup> Spon, Voyage d'Italie, etc., t n, p. 115, in-12. Lyon, 1678.

<sup>4</sup> Vers 600 ans avant Jésus-Christ.

' Αρειος πάγος. Le sénat athénien qui siégenit sur cette colline en reçet is nom d'Aréopage.

• On volt ici une imitation du bouc émissaire de la Iol mossique. On l'envoyait dans le désert, chargé de toutes les iniquités des enfants d'Isreél. Voyu

#### MANIFESTÉ PAR S. PAUL.

» Il ordonna en même temps à des hommes de les suivre, et
» de les immoler, chacune à l'endroit où elle s'arrêterait en
» se couchant, au Dieu qu'il appartiendra, τῷ προσήχοντι θεῷ.
» Cette expiation fit cesser l'épidémie. De là vient, dit Diogène
» Laërce, que maintenant encore, on rencontre, dans les vil» lages des environs d'Athènes, des autels sans inscription, qui
» rappellent l'expiation dont nous venons de parler<sup>1</sup>.

C'est à l'un de ces autels, prétend-on, que saint Paul en appela dans sa harangue à l'Aréopage.

Mais il faut remarquer que le texte de Diogène dit, à moins qu'on ne lui fasse violence, que ces autels étaient dépourvus de toute inscription, ou mieux anonymes, βώμους ανωνύμους; ils ne portaient pas chacun le nom du Dieu auquel il était consacré. Ceux mêmes qui les avaient construits l'ignoraient. Eniménide, ne sachant pas quelle était la Divinité qui affligeait la ville, prescrivit de sacrifier les brebis en l'honneur du Dieu qu'il fallait apaiser, quel qu'il fût, sans le désigner autrement : Au dieu qu'il appartenait, qu'il convenait, προσήχοντι θεώ. Vossius observetrès-bien : « On yétablit des autels sans nom, parce que » Epiménide ne savait à quel Dieu il fallait sacrifier pour faire » cesser la peste. Il se contenta donc d'ordonner qu'ils sacri-» flassent au Dieu convenable, c'est-à-dire à celui qui avait » vraiment le pouvoir d'éloigner la peste, quel qu'il fût<sup>2</sup>.» Or, l'autel que saint Paul avait remarqué en parcourant la ville n'était pas sans inscription, puisqu'il portait l'épigraphe : au Dieu inconnu ev & energypanto, sur lequel il avait été gravé.

Il faut remarquer de plus que, d'après le sens obvie du texte des Actes des Apôtres, l'autel dont parlait saint Paul se trouvait dans la ville même. Voyez les versets 16, 17, 23 que nous

Lévitique, xvi, 21 et 22 : « Cumque portaverit hircus omnes iniquitates eorum » in terram solitariam, et dimissus fuerit in deserto. »

<sup>1</sup> .... Όθεν έτι καὶ νῦν ἐστιν εὐρεῖν κατὰ τοὺς ὅήμους τῶν ᾿Αθηναίων βώμους ἀνωνύμους ὑπόμνημα τῆς τότε γενομένης ἐξιλάσεως (Diog. Laërce, Fie d'Épiménide, vers le commencement).

<sup>2</sup> Eò autem statutæ aræ sine nomine, quia Epimenides nesciret cui Deorum sacrificandum esset ad avertendam pestilentiam : unde præcipere erat contentus ut sacrificarent Deo convenienti, hoc est, verè potestatem habenti pestilentiæ averruncandæ, quisquis is tandem foret (Vossius, De Origine et Progressu Idololatriæ, lib. 1, cap. 2).

#### LE DEU INCORRE DES ATTRIBUTERS

avons transcrits plus haut: Ce Diru que vous adorez saus le connaitre, c'est celui que je vous annonce. Or, les autels érigés par ordre d'Epiménide étaient tous, non dans la ville, mais répandus dans la campagne et les villages de l'Attique: xx-à rous drives, dit Diogène. En effet, les brebis, laissées en liberté, ne restèrent pas dans la ville, mais naturellement s'en allerent dans la campagne où elles étaient peut-être habituées à aller paître.

Il est donc difficile d'admettre que l'Apôtre ait en en vue un de ces autels sans inscription, et dont aucun n'était dans l'intérieur de la ville d'Athènes.

A la vérité, Casaubon, dans ses notes sur Diogène Laèrce dit : Autels anonymes, c'est-à-dire de dieux inconnus : (Bunnie avavousus, hoc est, bein avairan). Mais c'est une de ces notes arbitraires que les commentateurs imposent d'autorité, sus se donner la peine de les justifier. Son intention était de signaler ici l'origine de l'autel du chapitre xvii des Actes du Apôtres, puisqu'il ajoute : « L'on connaît le mot de saint Paul » dans les Actes 1. » Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, quand même il y aurait cu une inscription, l'autel de saint Paul ne devait pas etre 000 dymistur (des Dieux inconnus), mais θεοῦ ἀγνώστου (du Dieu inconnu), non-seulement parce que l'Apôtre prêchait le Dieu un, mais aussi parce que la fermule prescrite par Epiménide était au singulier : au Dieu cu'il appartient, τῶ προσήχοντι Θιῷ. Au surplus, nous ne saurions trop le répéter, les autels d'Epiménide étaient tous absolument sans inscription, anonymes, comme dit Diogène Laèree, notre seul témoin de ce fait. Le texte de cet historien grec à été entendu ainsi par Louis Vivès, qui était regardé comme un des trois hommes les plus savants de son siècle<sup>2</sup>. Dans ao Commentaire sur la Cité de Dieu de saint Augustin, il dil: » C'est pourquoi, depuis cette époque jusqu'au temps de Dio-» gène Laërce, on voyait fréquemment dans l'Attique des » autels consacrés, sans aucun nom <sup>3</sup>.

› Notus Pauli locus in actis.

<sup>2</sup> Vivès, Budé et Erasme passaient pour les plus grands sevents de las siècle : ils étaient comme les triunvirs de la république des lettres.

<sup>3</sup> Itaque ex eo tempore etiam ad ætatem Laërtij Diogenia, frequesiter vite-

#### MANIFESTE PAR 8. PAUL.

2. Outre l'opinion de saint Jérôme, il y en a d'autres en assez grand nombre qui assignent chacune une origine différente à notre autel. Nous n'en discuterons que les principales : les autres ne méritent aucune attention, et l'on ne peut que s'étonner que de graves commentateurs s'en contentent. De cette dernière classe sont celles qui attribuent l'autel :  $-1^{\circ}$  à saint Denys l'Aréopagite, ou aux philosophes athéniens <sup>1</sup> frappés du phénomène arrivé dans le soleil au moment où notre Seigneur expira sur la croix ;  $-2^{\circ}$  aux descendants d'Hercule <sup>2</sup>, etc.

bantur per pagos Atticæ terræ sacræ aræ sine nomine. (Vivès sur le liv. vii, c. 17.)

' In scholastica historia dicitur quod philosophi Athenis existentes, et tenebras factas in die passionis Christi considerantes, quod non poterant esse virtute naturæ eo guod non factæ fuerunt per interpositionem lunæ, ut dicit Dionysius se vidisse lunam retrocedentem ab Oriente et supponentem se soli : tunc enim erat quintadecima, et iterum eam redeuntem versus Orientem : talis autem motus lunæ erat contra cursum naturæ; propter quod illa eclypsis non fuit naturalis. Tum quia illa eclypsis solis incœpit a parte Orientis, et in eadem parte fuit determinata, ut patet ex dictis : Eclypsis autem naturalis ipsius solis semper incipit a parte Occidentali, et in parte opposita terminatur. Tum guia illa eclypsis duravit tribus horis, seilicet ab hora sexta usque ad horam nonam, ut habetur Matth., xxvii. Eclypsis autem solis naturalis non tantum durat, sed modico tempore. Hæc igitur, et similia attendentes philosophi consecraverunt altare Deo qui talia mirabilia faciebat : quem vocaverunt ignotum, et bene si consideretur ejus excellentia quæ incomprehensibilis est a quacumque creatura etiam beata, et per consequens aliquo modo sibi incognita, et multo magis non beata (Nicolas de Lyre, Comment. sur les Actes des Ap.).

On convient généralement que l'Histoire scolastique, écrite par Pierre Comestor (Patr. lat., t. 198, p. 1701), d'où notre commentateur tire ce fait, est un livre sans autorité, rempli de contes apocryphes et de raisonnements bizarres. Le fait en lui-même est tiré de la lettre de saint Denys l'Aréopagite à saint Polycarpe (Patr. grecq., t. 111, p. 1082), transcrite en partie par Suidas : mais il n'y est nullement question de l'autel. Un illustre théologien, le P. Salmeron, se contente d'ajouter à ce qui vient d'être rapporté de saint Denys : « Et » fortasse Dionysius ex Ægypto reversus author fuit, ut talis ara ignoto Deo » erigeretur (Tract. XLVII in Act.). » Cependant il cite au même endroit le livre de Pierre Comestor, ce qui prouve qu'il n'y avait pas une grande foi.

<sup>2</sup> Aliqui dixerunt quod fuit consecratum et institutum a posteris Herculis, qui post ejus mortem ejecti de regno suo et potestate, recurrerunt ad auxilium Atheniensium, per quod restituti fuerunt ad statum pristinum : propter quod dixerunt Misericordiam in Athenis posuisse sibi-sedem, cui consecraverunt aram, scilicet quia Misericordia non erat aliqua persona quæ fuisset nota hominibus, sicut Jupiter et Mercurius et hujusmodi fuerant quos Gentiles ad

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÉMEENS

Saint Isidore de Péluse dit : « On attribue à l'une on à » l'autre des deux causes suivantes l'inscription au Dieu in-» connu que portait l'autel d'Athènes. Les uns disent que dans » le temps où les Perses envahirent la Grèce, les Athéniens » expédièrent le courrier Philippides aux Lacédémoniens pour » leur demander du secours. Près du mont Parthénius le » spectre de Pan se rencontra sur son chemin, qui se plaignit » de ce que les Athéniens le négligeaient en quelque sorte, » mais annonca en même temps qu'il allait les secourir. De-» venus vainqueurs, ils bâtirent un autel sur lequel ils gravé-» rent : Au Dieu inconnu<sup>1</sup>. D'autres disent que la ville d'A-» thènes fut une fois en proie à une maladie épidémique, qui » était tellement ardente que les malades ne pouvaient rien » supporter sur le corps, pas même les plus légères étoffes. » Ils implorèrent leurs Dieux reconnus légalement, et n'é-» prouvèrent aucun soulagement. S'imaginant alors que peut-» être cette épidémie leur était envoyée par quelque Divinité » dont (par ignorance) ils avaient négligé le culte, ils bâtirent » un temple dans leguel ils placèrent un autel portant cette » inscription : Au Dieu inconnu. La santé publique se rétablit » dès qu'ils y eurent offert des victimes \*. »

La première de ces deux opinions ne paraît nullement fondée. Pourquoi les Athéniens auraient-ils inscrit sur l'autel: Au Dieu inconnu? Le temple ainsi que l'autel furent dédiés au faux Dieu que Philippides prétend avoir rencontré. Or Pan était une des divinités les plus célèbres de la Grèce, et surtout de l'Egypte, berceau des Athéniens. L'inscription aurait puêtre au Dieu méconnu, parce qu'on avait négligé son culte : mais jamais au Dieu Inconnu.

deos translatos esse dicebant; unde et Il Mach. x1, 23, dicitur: Patre nostro inter Deos translato, etc. Ideo illud altare intitulatum fuit : Ignoto Deo, et determinatum quod non fierent ei oblationes et sacrificia nisi de gemitibus, lachrymis, et precibus miserorum ibidem Misericordiam postulantium. (Nicolas de Lyre, ib.) <sup>1</sup> Voyez aussi OEcuménius, Comment. in Act. Apost., c. xvii.

<sup>2</sup> .... Νιχήσαντες ούν, βωμόν ψχοδόμησαν, χαλ ἐπίγραψαν· ΆΓΝΩΣΤΩ ΘΕΩ. .... 'Εννοήσαντες ούν, ότι έστιν ίσως θεός τις, όν αυτοί κατέλιταν άγέραστον, ό τὸν λοιμὸν καταπέμψας, ναὸν δειμάμενοι καὶ βωμὸν, ἐπιγρέψαντες, Άγνώστω θεώ, και θύσαντες, εύθέως έθεραπεύθησαν (8. isidere is Péluse, Lettres, l. IV, n. 69; dans Patr. grocque. t. 78, p. 1128).

Cette apparition de Pan, qu'on peut regarder comme un stratagème inventé par Philippides, ou peut-être par Miltiade, pour relever le courage des Athéniens, est racontée par deux des historiens les plus accrédités de la Grèce. C'est sans doute sur leur récit qu'est fondée l'opinion que nous discutons.

5. Hérodote s'exprime ainsi :

Quand les chefs étaient encore à Athènes, ils envoyèrent » d'abord un héraut à Sparte. C'était un citoyen athénien qui » faisait le métier de courrier. Cet homme qui avait nom Phi-» lippides, annonca aux Athéniens et répéta (partout) que Pan » se présenta à lui près du mont Parthénien, qui est au-dessus » d'Egée. Pan, avant appelé Philippides par son nom, lui or-» donna de dire aux Athéniens de sa part qu'il ne savait pour-» quoi ils le négligeaient entièrement, tandis que lui était » si bien disposé pour eux ; qu'il leur avait plusieurs fois fait » du bien, leur en faisait dans le moment, et qu'il voulait leur » en faire dans la suite. Les Athéniens ajoutèrent foi à ce rap-» port, et, dès que leurs affaires furent en bon état, ils bâtirent » au-dessous de la citadelle un temple en l'honneur de Pan: » et tous les ans, depuis cet avertissement, ils offrent au Dieu, » pour se le rendre favorable, des victimes<sup>1</sup> et la course des » flambeaux 2. »

6. Ecoutons maintenant Pausanias :

«Pour ce qui est de Pan, on rapporte que, lors de l'invasion des » Mèdes <sup>3</sup>, dans le pays<sup>4</sup>, Philippides ayant été envoyé à Lacédé-» mone pour yannoncer cette nouvelle, il en rapporta la réponse » que les Lacédémoniens étaient obligés de différer leur se-» cours, parce que leur loi ne leur permettait pas de marcher

' La course des stambeaux, ou Lampadédromie, λαμπαδηδρομία, était un jeu faisant partie des settes religieuses, qui consistait à courir un stambeau allumé à la main sans l'éteindre.

<sup>2</sup> .... Καὶ ταῦτα μὲν <sup>2</sup>Αθηναῖοι, χαταστάντων σφίσι εὖ ἦδη τῶν πρηγμάτων, πιστεύσαντες εἶναι ἀληθέα, ἱδρύσαντο ὑπὸ τῆ ἀχροπόλι Πανὸς ἱρὸν, χαὶ αὐτὸν ἀπὸ ταύτης τῆς ἀγγελίης θυσίησι ἐπετείησι χαὶ λαμπάδι ἱλάσχονται. (Hérod., l. vi, c. 105; p. 251-252 des classiques de Leipsig.)

<sup>3</sup> C'est-à-dire des Perses.

4 Dans l'Attique.

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>•</sup> 59; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 22

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÈNIENS

» au combat avant la pleine lune. Mais Philippides dit que
» Pan lui était apparu auprès du mont Parthénien, et qu'il
» combattrait avec eux à Marathon. Le culte rendu à ce Dieu
» (par les Athéniens) est dû à cette bonne nouvelle 1. »

Dans ces deux passages d'Hérodote et de Pausanias, qui sont la véritable source du fait sur lequel se base la première opinion rapportée par saint Isidore, il n'est point parlé du prétendu autel d'un Dieu inconnu construit à cette occasion; et le temple mentionné par Hérodote était expressément dédié à Pan.

7. C'est sans doule pour prévenir cette difficulté, qui est trop naturelle pour qu'elle ne se présente pas d'abord à l'esprit, que quelques-uns ajoutent, ainsi qu'on levoit dans la dissertation de D. Calmet<sup>2</sup>: « Après la défaite des Perses, on lui (à Pan) » érigea un autel ; et de peur que quelque autre Dieu ne fût » encore mécontent de leur négligence, ils inscrivirent sur » cet autel : Au Dieu inconnu. » Outre que l'autel lui-mêmeavec son inscription, est une addition gratuite, il est visible que cette intention prêtée aux Athéniens n'a d'autre fondement que le désir d'expliquer le passage des Actes des Apôtres dont nous parlons. Mais elle est peu logique. Si Pan avait été un Dieu ignoré à Athènes, et que son apparition eût révélé son existence, les Athéniens auraient raisonné assez juste en disant : Peut-être y a-il encore quelque autre Dieu que nous ne connaissons pas, de même que nous n'avons pas connu celui-ci. Mais Pan était très-connu, seulement ils avaient négligé son culte; il n'y a aucune connexion entre cette circonstance el l'idée qu'il pouvait y avoir encore quelque Dieu encore inconnu.

La circonstance alléguée par la deuxième opinion rapportée par saint Isidore, est, à n'en pas douter, une variante du récit de Diogène Laërce, arrangée exprès pour expliquer le Deo ignoto de saint Paul, car on ne trouve absolument rien dans toute l'antiquité grecque dont on puisse l'appuyer.

<sup>1</sup> .... Φάναι τε ώς εύνους Άθηναίοις είη και ότι ές Μαραθώνα ήζοι συμμαχήσων, ούτος μέν ούν δ θεός έπι ταύτη άγγελία τετίμηται. (Pausanias, 1. 1, Attic., c. xxviii, nº 4.)

<sup>7</sup> Bible de D. Calmet, in-fol., t. vn, p. 807.

Opinion de S. Jean Chrysostome que les Athéniens ont élevé cet autel, parce qu'ils craignaient d'avoir oublié quelque Dieu.

L'explication la plus satisfaisante, qui supporte le mieux l'examen de la critique, c'est celle donnée par saint Jean Chrysostome en plusieurs endroits de ses œuvres.

1. « Comme les Athéniens, dit-il, n'avaient pas reçu dès le » commencement tous les Dieux, ils en admirent d'autres peu » à peu avec le temps ; comme les divinités du Nord, les cé- » rémonies du culte de Pan, les petits et les grands mystères. » Présumant à la fin qu'il pouvait y avoir quelque Dieu ignoré » parmi eux, et voulant avoir dévotion à celui-là aussi, ils lui » érigèrent un autel avec cette inscription : Au Dieu inconnu, » comme s'ils avaient voulu dire : S'il y a quelque Dieu in- » connu, que cet autel lui soit consacré. Saint Paul leur dit donc : » Je viens vous annoncer celui que vous avez reconnu par » avance<sup>1</sup>. »

Dans son homélie 38 sur les Actes des Apôtres, l'éloquent Père s'exprime en ces termes :

« Comme la suite du temps avait introduit à Athènes beau-» coup de Dieux, jusqu'à ceux des autres pays, tels que le » culte <sup>2</sup> de Minerve, Pan et autres divinités étrangères, les » Athéniens, dans la crainte qu'il n'y eût quelque Dieu ignoré » d'eux, qui cependant fût adoré ailleurs, lui élevèrent aussi » un autel, pour plus grande sûreté. Et comme il ne s'agis-

<sup>1</sup> Οί γαρ 'Αθηναίοι ἐπειδή οἰχ ἐξ ἀρχῆς τοὺς θεοὺς πάντας παρέλαδον, ἀλλὰ κατὰ χρόνους καὶ ἄλλους τινὰς, ὡς τὰ ἐχ τῶν Υπερδορέων, ὡς τὰ τοῦ Πανὸς, ὡς τὰ μικρὰ, ὡς τὰ μεγάλα μυστήρια ἐπήγαγον ὕστερον, οἶτοι στοχαζόμενοι ἀπὸ τούτων, ὅτι εἰκὸς καὶ ἀλλον εἶναι θεὸν, ὑπ' αὐτῶν δὲ ἡγνοῆσται, ἕνα καὶ περὶ ἐκεῖνον ὦσιν εὐκαθοσίωτοι τούτῷ βωμὸν ἔστησαν, ἐπιγράψαντες, ΑΓΝΩΣΤΩ ΘΕΩ. Μονονουχὶ τοῦτο δηλοῦντες καὶ εἴ τις ἀγνωστος εἰη θεός. Εἶπεν οὖν ὅτι δν προλαβόντες ὑμεῖς ἐπέγνωτε, τοῦτον ἐγὼ καταγγέλλω ὑμίν. (Jean Chrysost., Sur l'Ép. ad Titum, t. x1, p. 744, 745 de l'éd. des Bénédictins ; Patr. grecque, t. 62, p. 617.)

<sup>2</sup> La version latine de l'édition des Bénédictins rend lei lepòv par templum. Dans notre phrase ce terme signifie plutôt culte, cérémonies religieuses. Les Athéniens ont reçu, admis, le culte de Minerve, ἐδέξαντο τὸ τῆς ᾿Αθηνᾶς ἰsρὸν, mais il n'est pas exact de traduire : reçurent, admirent le temple de Minerve. Au commencement de la citation nous rapportons πολλούς à θεούς, tandis que la version latine le prend pour l'adjectif de χχιρούς : per multa tempora » sait pas d'un Dieu connu, on mit l'inscription : Au Dieu » inconnu<sup>1</sup>. »

Voyez aussi tome un, p. 36, où le saint Père explique l'origine de l'autel : Au Dieu inconnu dans un passage trop long pour être transcrit ici <sup>2</sup>.

Quoiqu'on ne puisse rien opposer au système du saint archevéque de Constantinople, nous en présentons un autre qui ne diffère pas essentiellement, mais s'adapte mieux à toute la suite des Actes des Apôtres.

#### IV

Preuves que les Athéniens ont élevé cet autel au bieu des Juifs, qui même cher les Juifs était le Dieu caché, et dont on ne devait pas prononcer le nom.

Comme saint Jean Chrysoslome, nous avons l'inlime conviction que l'inscription de l'autel des Athéniens était exactement dans les mêmes termes que saint Paul a répétés dans l'Aréopage : ἀγνώστω θεῷ, au Dieu inconnu, et ne contenait pas un iola de plus que ces deux mots grecs. Nous y ajouterons seulement que, selon nous, l'autel n'était pas consacré à un Dieu hypothétique, c'est-à-dire qui, dans la pensée des Athéniens, existait peut-être. et peut-être était même honoré quelque parl, comme aussi il pouvait ne pas exister ; mais que l'autel était véritablement consacré au Dieu d'Israël, ou plutôt comme devaient dire les Athéniens, au Dieu de la Judée, adoré en Judée, auquel ils avaient décerné l'hospitalité, tout aussi bien qu'aux Dieux de la Scythie, de la Bactriane ou de toute autre contrée. Le vrai Dieu était, en quelque sorte confondu, perdu parmi la foule des vaines idoles dont la ville était remplie. Qu'avait à faire saint Paul ? Rectifier ce culte. « Le Dieu, au nom ind-» fable, que déjà vous adorez, dit-il, c'est celui que je viens » vous annoncer, vous faire mieux connaitre ; car vous vous » en faites une fausse idée. Bien différent des divinités imagi-

<sup>1</sup> 'Αθηναῖοι ἐπειδή κατὰ καιρούς πολλούς ἐδέξαντο θεούς, καὶ ἀπὸ τῆς ὑπερορίας, οἶον τὸ τῆς 'Αθηνᾶς ἱερὸν, τὸν Πᾶνα, καὶ ἀλλους ἀλλαχόθεν, δεδοικότες μήποτε καὶ ἀλλος τις ἦ αὐτοῖς μὲν οὐδέπω γνώριμος, θεραπευόμενες δὲ ἀλλαχοῦ, ὑπὲρ πλείονος ὅῆθεν ἀσφαλείας καὶ τούτιρ βωμόν ἔστησεν, καὶ ἐπειδὴ οὐκ ἦν ὅῆλος δ θεός, ἐπεγέγραπτο, ΑΓΝΩΣΤΩ ΘΕΩ. (them, p. 287 de l'éd. des Bénéd.; Patr. grecque, t. 60, p. 268.)

<sup>2</sup> Dans Patr. grecque, t. 51, p. 72.

» naires que vos slatues d'or, d'argent, de pierre ne feront
» jamais sortir du néant, il est seul le Créateur et le maître de
» l'univers, et par lui tout vit, existe, se meut <sup>1</sup>. »

Nous soumettons à l'appréciation du lecteur les molifs suivants de notre opinion.

v

# Preuves de la grande religiosité des Athéniens.

1. Il est notoire que les Athéniens étaient plus que tous les autres Grecs portés à la *religiosité*, nous voulons dire aux sentiments de piété et aux pratiques religieuses; dispositions louables, si ce n'est que leur ferveur s'exerçait sur de fausses croyances. Nous avons déjà vu, au verset 16, que le zèle de l'Apôtre fut *excité* à la vue de la dévotion aveugle, fourvoyée de la ville d'Athènes. Au verset 23, il dispose les Athéniens à l'écouter, en leur disant qu'il les trouve *très-religieux*, detotdaupovertépous.

2. Josèphe, en nommant les Athéniens et les Lacédémoniens dit : « Au jugement de tous, ceux-ci sont les plus vaillants, et » ceux-là *les plus religieux* de tous les Grecs<sup>2</sup>. »

3. Pausanias, dans son Voyage de l'Attique, en parlant de l'autel de la pitié<sup>3</sup>, que l'on voyait dans la place publique d'Athènes, dit : «Les Athéniens n'ont pas voulu seulement recom-» mander de cette manière la philanthropie, mais aussi » montrer qu'ils avaient plus de dévotion que les autres peu-» ples envers les Dieux... On peut juger combien ils sont plus » religieux que les autres peuples, par la prospérité profonde » dont ils jouissent <sup>4</sup>. »

' Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis. Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt... In ipso enim vivimus et movemur et sumus... Non debemus æstimare auro et argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, Divinum esse similem (Actes, xvII, 23, 28, 29).

<sup>2</sup> Ός οὐτε τὰς ᾿Αθηναίων τύχας, οὖτε τὰς Λαχεδαιμονίων ἐνενόησεν, ῶν τοὺς μὲν ἀνδρειοτάτους, τοὺς δὲ εὐσεδεστάτους τῶν Ἐλλήνων ἅπαντες λέγουσιν. (Josèphe, contre Apion, l. u, n. 11, t. u, p. 479 de l'éd. d'Haverc.)

<sup>3</sup> C'est l'autel de la pitié érigé par les descendants d'Hercule, que plusieurs ont cru être l'autel de l'inscription alléguée par saint Paul.

<sup>4</sup> Τούτοις δὲ οὐ τὰ ἐς φιλανθρωπίαν μόνον καθέστηκεν, ἀλλὰ καὶ ἐς θεοὺς εὐσεδεῖν ἀλλων πλέον... Δῆλά τε ἐναργῶς ὅσοις πλέον τι ἐτέρων εὐσεδείας μέτεστιν, ἶσόν σφισι παρὸν τύχης χρηστῆς. (Pausanias, Attique, l. 1, c. 17, n. 1, p. 42, 43 des petits classiques de Leipsig.)

## LE DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS

Quelques chapitres plus loin, le même voyageur répète: « J'ai déjà dit que les Athéniens ont plus de zèle que les au-» tres peuples pour ce qui regarde la religion<sup>1</sup>. »

4. Philostrate rapporte qu'Apollonius s'étant aperçu que les Athéniens offraient volontiers des sacrifices aux Dieux, se mit à discourir sur cette matière <sup>2</sup>; leur enseignant quelles cérémonies étaient propres à chaque Dieu; à quelle heure du jour ou de la nuit il fallait leur sacrifier; quelles victimes, quels vœux, quelles prières, convenaient à chacun d'eux, etc.

5. Lucien fait ce portrait d'Athènes : « On voit partout des » autels, des sacrifices, des temples, des cérémonies publi-» ques <sup>3</sup>. »

6. Isocrate, dans son Panégyrique des Athéniens, leur rendit le témoignage qu'ils étaient de sincères adorateurs des dieux <sup>4</sup>.

7. Maxime de Tyr : « Pour ce qui regarde les Athéniens, » qu'est-il besoin de le dire? Chez eux ce n'est que fêtes reli-» gieuses, et divertissements en l'honneur des Dieux, au » point que les solennités se partagent toutes les époques de » l'année<sup>5</sup>. »

8. Elien a consacré un chapitre entier <sup>6</sup> de ses *Histoires* diverses, à l'excessive superstition des Athéniens, qui commettaient souvent par scrupule religieux des actes de cruauté.

9. Sophocle met dans la bouche d'OEdipe à Colone un vers

<sup>1</sup> Λέλεκται δέ μοι και πρότερον, ώς 'Αθηναίοις περισσότερόν τι ή τοϊς άλλοις ές τὰ θεῖά ἐστι σπουδῆς. (Ibid., c. 24, n. 3, p. 64.)

<sup>2</sup> Έπειδή οιλοθύτας τους 'Αθηναίους είδεν, δπέρ ίερῶν διελέξατο, etc. (Philostrate, Vie d'Apollonius de Tyane, liv. Iv, ch. 19, p. 156; in-fol., 1709).

 $^3$  Άπανταχοῦ βωμοὺς xal θυσίας, xal ναοὺς, xal πανηγύρεις. (Lucien, In Prometh., n, 14, t. 1, p. 150, édit. Bipont.) — Il faut noter cependant que Lucien ne parle pas ici d'Athènes. (A. B.)

<sup>4</sup> Καὶ πρὸς τὰ τῶν θεῶν εὐσεβέστατα διαχειμένους. (Isocrate, Panégyrique, p. 108 de l'édition de Bàle, in-8°, 1594; — n. 33, p. 28, éd. Didot.)

<sup>5</sup> Τὰ δὲ Ἀθηναίων τί χρη λέγειν ; πάντα μεστὰ ξορτῆς τὰ Ἀττικὰ, πάντα Ουμηδίας: καὶ διέλαχον αὐτοῖς αἱ ὦραι τὰς ήδονάς. (Maxime, *Discours* xxuu, vers la fin; — *Disc.* III, n. 10, p. 10, éd. Didot.)

<sup>6</sup> Elien, Hist. div., l. v, c. 17, p. 850, éd. Didot.

qui signifie : « Puisque Athènes est reconnue pour une ville » très-adoratrice des Dieux <sup>1</sup>. »

Le même personnage, dans la même pièce, récite deux autres vers dont le sens est : « Car s'il est un endroit de la » terre qui sache honorer les Dieux par le culte qu'il leur

» rend, cette ville mérite à cet égard la première palme <sup>2</sup>. »

10. Dans les Nuées d'Aristophane un chœur chante :

« Vierges qui portez les pluies dans votre sein, allons visiter » le pays fertile de Pallas, la terre altrayante de Cécrops, » illustre par ses grands hommes. C'est là qu'on célèbre des » mystères sacrés; c'est là qu'on voit l'édifice qui reçoit ceux » qui sont initiés aux cérémonics secrètes de la religion; les » présents offerts aux Dieux qui habitent le ciel; les temples » qui s'élancent dans les airs, et les divines statues; là on a » un accès facile auprès des bienheureux immortels. On y » voit de nombreuses victimes couronnées de fleurs; on y » célèbre des fêtes à toutes les époques de l'année <sup>3</sup>. »

11. Himerius, cité par Photius, appelle Athènes le plus beau modèle d'édification<sup>4</sup>.

12. Enfin Xénophon, dans sa République d'Athènes, assure

1	Εἰ τάς γ' Ἀθήνας φασὶ θεοσεδεστάτας
	Elva: (Sophocle, OEdipe à Colone, v. 260.)
2	Όθ' ούνεχ', εί τις γη θεούς επίσταται
	Τιμαῖς σεδίζειν, fide τοῦθ' ὑπερφέρει. (Ibid., v. 1006, 1007.)
3	Παρθένοι δμβροφόροι,
	Έλθωμεν λιπαράν χθόνα Παλλάδος, εύανδρον γάν
	Κέχροπος δψόμεναι πολυήρατον,
	Οῦ τέδας ἀβρήτων ἱερῶν, ἕνα
	Μυστοδόχος δόμος
	'Εν τελεταῖς άγίαις ἀναδείχνυται,
	Ούρανίοις τε Θεοϊς δωρήματα,
	Ναοί θ' δψεφερεῖς χαὶ ἀγάλματα,
	Καλ πρόσοδοι μαχάρων Γερώταται,
	Εὐστέφανοί τε θεῶν θυσίαι θαλίαι τε
	Παντοδαπαῖς ἐν ὥραις.
	(Aristoph., les Nuées, Act. 1, sc. 1v. v. 299, p. 83, éd. Dido

(Aristoph., les Nuées, Act. 1, sc. 17, v. 299, p. 83, éd, Didot.) <sup>4</sup> Το μέγιστον τῆς εὐσεδείας χεφάλαιον. Mot à mot : Maximum pietatis caput. (Phot., Bibliot., c. 243; dans Patr. greeque, t. 103, p. 1306.)

# LE DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS

que le nombre des fêtes religieuses des Athéniens était au moins double de celui des fêtes des autres nations. Tel est le motif qu'il assigne à l'extrême lenteur qu'éprouvait chez eux l'expédition des affaires publiques. La réponse anx mémoires ou autres pièces, présentés soit au sénat, soit au peuple, se faisait atlendre quelquefois une année entière<sup>1</sup>.

# VI · ·

# Les Atheniens honoraïent en outre les Dieux étrangers.

1. Non contents des idoles de la patrie, parmi lesquelles il faut comprendre tant celles apportées d'Egypte par la colonie de Cécrops, que celles dont le culte fut adopté dans les premiers temps de la fondation de la ville, les Athéniens se plaisaient à donner l'hospitalité aux Dieux étrangers, c'est-à-dire, aux Dieux des autres nations, à mésure qu'ils en eurent connaissance. Cette passion de ramasser des Dieux, cette théomanie, semblait ne pouvoir jamais être contentée. Ils en sont venus au point de craindre qu'il n'y eut des Divinités échappées à leurs recherches, et qui pouvaient leur en vouloir pour négliger leur culte. Pour parer à cet inconvenient, ils s'avisèrent d'ériger un autel aux Dieux inconnus. De cette inanière aucun individu du peuple divin n'avait le droit de se plaindre des dévots Athéniens : les plus obscurs habitants de l'Olympe recevaient leur part d'encens.

2. « Comme les Athéniens, dit saint Jean Chrysostome, ne » possédaient pas dès le commencement de leur république » lous leurs Dieux, qui ne furent introduits dans leur pays » que peu à peu, les uns du temps de leurs ancêtres, les autres » à une époque plus récente, ils se dirent un jour entre eux : » de même que certains Dieux étaient ignorés pareir nous, » puisque nous ne les avons connus et adoptés que longtemps » après les autres, il se peut qu'il y ait encore quelque Dieu qui » existe réellement, mais que nous ignorions : nous sommes » donc exposés à lui refuser, sans le savoir, les honneurs qui » lui sont dus. En conséquence, que firent-ils ? Ils dressèrent » un autel, et ils y mirent : Au Dieu inconnu; inscription » qui équivalait à cette déclaration : Si par hasard il reste

1 Xénophon, Répub. des Athéniens, c. 111, n. 8, p. 699 ; éd. Didet.

» encore quelque Dieu dont la connaissance ne soit pas arrivée » jusqu'à nous, nous l'adorerons aussi <sup>1</sup>. »

3. On célébrait à Athènes une solennité annuelle, appelée Théoxénies, en l'honneur de tous les Dieux en général<sup>3</sup>, parce que plusieurs d'entre eux n'avaient pas de fêtes particulières. D'après l'étymologie du nom de cette solennité, il parattrait qu'elle a été instituée principalement en faveur des Dieux étrangers; car ce nom est formé de théos (dieu) et de xénos (étranger). Casaubon, dans ses notes sur Athénée, dit : « Dans » plusieurs villes de la Grèce, on célébrait une fête, qui n'était » nommément à aucun Dieu, mais à tous en général, et on » appelait ce jour Théoxénie; c'est à Athènes surtout que ces » fêtes avaient lieu. Car parmi les lois grecques de cette répu-» blique, il y avait cela de particulier qu'ils honoraient plu-» sieurs Dieux étrangers<sup>3</sup>. »

4. Maxime de Tyr dit : « La condamnation de Socrate est » une sentence de culpabilité contre le peuple athénien.
» Celui-ci rejette les Dieux de Socrate, et lui-même reçoit » d'autres Dieux, nouveaux dans le pays <sup>4</sup>. »

5. Strabon remarque que « les Athéniens exerçaient volon-» tiers l'hospitalité, non-seulement envers les hommes, mais » aussi envers les Dieux des autres pays; c'est ce qui se voit » par tant de cultes étrangers qu'ils ont adoptés. On en a » même fait la critique dans des pièces de comédie <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> .... Τί οὖν <sup>†</sup>να γένηται; ἔστησαν Εωμόν, χαὶ ἔγραψαν, ᾿Αγνώστῷ θεῷ, τοῦτο λέγοντες διὰ τοῦ ἐπιγράμματος, ὅτι χαὶ εἰ τίς ἐστι θεὸς ἔτερος οὐδέπω γνορισθεὶς ἡμῖν, xἀχεῖνον θεραπεύσομεν. (S. Jean Chrys., Discours sur l'inscription de l'autel, n. 4; Patr. grecque, t. 51, p. 73.)

<sup>2</sup> Le dictionnaire d'Hésychius définit ainsi le mot Théoxénies : « Fête com-» mune de tous les dieux, Θεοζένια, χοινή έορτη πάσι τοῖς θεοῖς.

<sup>3</sup> In multis Græciæ locis festum celebrabatur nulli privatim Deo sacrum, sed in universum omnibus, *Theoxenia* eum diem vocabant. Athenis autem potissimum videntur Theoxenia celebrata : nam inter propria reipublicæ illius instituta hoc fuit quod θεοός ξένους colerent quamplurimos. (Casaubon dans Athénée, *Derpn.*, lib. 1x, cap. 3, notes, p. 405, in-fol., 1600.)

<sup>4</sup> Η δὲ Σωχράτους κατὰ Ἀθηναίων γφαφή· ἀδικεῖ δ Ἀθηναίων δῆμος, οῦς μὲν Σωχράτης νομίζει θεοὺς, οἰ νομίζων, ἔτερα δὲ καινὰ δαιμόνια ἐπεισφέρων. (Max. de Tyr, Discours xxxix, vers la fin;— Disc. ix, n. 8; p. 34, éd. Didot.)

5 Άθηναΐοι δ'ώσπερ περί τὰ άλλα φιλοξενοῦντες διατελοῦσιν, οὕτω χαί

# LE DIÈU INCONNU DES ATHÉNIENS

6. Nous trouvons la même pratique chez les Romains, imitateurs des Athéniens en bien d'autreschoses. Dans l'Octavius de Minutius Félix, Cécilius dit, en parlant des Romains: » Dans l'ivresse de la victoire, après avoir forcé les remparts » ennemis, ils adorent les divinités vaincues, cherchent par-» tout des Dieux hospitaliers, et les reçoivent chez eux. Ainsi » c'est en adoptant les cultes de toutes les nations, qu'ils ont » mérité de posséder leurs royaumes <sup>1</sup>. »

7. Hésychius nous apprend aussi que les Athéniens adoraient les dieux étrangers<sup>2</sup>.

## Appendice de M. Bennetty.

C'est une chose très-remarquable que cette propension des Athéniens à adopter les *Dieux étrangers*. En confirmation de ce qui est exposé par M. Drach, nous croyons utile de consigner ici ce qu'en dit M. Maury dans son *Histoire des religions de la Grèce*, tout en faisant observer qu'il ne dit pas un mot, dans ce passage, de l'influence du Dieu des Juifs, qui eux aussi fréquentaient et habitaient Athènes, et constituaient le peuple le plus attaché à son Dieu. Voici le texte de M. Maury sur les *dieux étrangers* des Grecs :

« Chaque voyageur allait visiter le temple qui se trouvait sur » sa route, y rendre ses hommages au Dieu qu'on y vénérait et » lui demander pour la continuation de son voyage son appui » et sa protection. Quant les prières avaient été exaucées, que » la *Divinité étrangère* avait paru touchée de la dévotion et des » sentiments pieux qui lui avaient été exprimés, c'était alors » un motif pour le voyageur de rapporter dans sa patrie le » culte de cette Divinité. Une piété reconnaissante lui faisait » élever une chapelle, ou consacrer une statue ; parfois » mème un prêtre était commis pour desservir ce sanctuaire, » et peu à peu quelques personnes venaient se joindre à la

περί τούς θεούς, πολλά γάρ τῶν ξενικῶν Ιερῶν παρεδίξαντο, άστε και έκωμωθησαν. (Strabon, Géog., l. x, p. 722.)

<sup>1</sup> Dum capti, in hostilibus mænibus, adhue ferociente victoria, sumina victa venerantur, dum undique hospites Deos quærant, et suos faciunt... Sie dum universarum geutium sacra suscipiunt, etiam regna meruerunt. (Misst. Félix, Octavius, c. vi; Patr. lat., t. m, p. 252).

<sup>2</sup> Θεοί ξενιχοί παρά 'Αθηναίοις τιμώνται. (Hésychius, Gioconire.)

famille de l'édificateur du nouveau temple et formaient le
noyau d'un corps de fidèles. La Divinité de provenance étrangère prenait rang parmi les Dieux de la ville où son nom et
son adoration avaient été ainsi introduits. C'est de la sorte
que, suivant la tradition, on vit à Athènes le culte d'Aphrodite apporté par Egée <sup>1</sup>, et celui de Dionysos par Pégase <sup>2</sup>.
Xénophon, exilé à Scillonte en Élide, y introduisit le culte
de l'Artémis d'Ephèse <sup>3</sup>. Des causes analogues dotèrent
Patras du culte de l'Artémis Laphria, originaire de Calydon.
A la reconnaissance des voyageurs se joignaient aussi,
comme il a été rappelé plus haut, les émigrations individuelles : une famille, un individu qui venait se fixer
dans une ville, y apportait le culte des Dieux qu'il avait été
habitué à révérer dans sa première patrie.

» Parfois c'était la ville elle-même qui prenait l'initiative » pour l'introduction d'un *culte étranger*. Souffrait-elle d'une » contagion, d'une calamité quelconque, et la réputation » d'une *Divinité étrangère* avait-elle pénétré jusqu'à elle, ses » habitants avaient souvent alors l'idée d'associer à leurs » Dieux cette Divinité puissante qui pouvait préserver la patrie » des maux cruels qui l'affligeaient ou relever son ancienne » autorité abattue <sup>4</sup>. Toutefois on ne prenait pas de sembla-» bles résolutions à la légère. Les Grecs de la ligue amphictyo-» nique consultaient d'ordinaire l'oracle de Delphes et n'ou-» vraient leur temple à ces *Dieux nouveaux* qu'après avoir » reçu une réponse favorable de la Pythie <sup>5</sup>.

» Les généraux qui avaient porté dans des pays lointains les
» armes victorieuses de leur patrie s'imaginaient parfois être
» redevables de leur triomphe à des *Divinités étrangères* dont
» ils transportaient alors la statue et le culte dans leur ville
» natale <sup>6</sup>...
» Outre ces causes générales d'introduction de cultes

Pausanias, Attique, 1, c. 14, n. 16.

<sup>2</sup> Idem, 1, c. 2, n. 4.

<sup>3</sup> Xénophon, expéd. de Cyrus, v, c. 3, n 8. – Pausanias, v, c. 6, n. 4.

<sup>4</sup> Pausanias, vn, c. 18, n. 6.

<sup>5</sup> C'est ce qui arriva notamment par l'introduction du culte d'Apollon Argycus à Athènes (Démosthènes, contr. Mid., p. 531, n. 9. Voir Flat., Phèdre, n. 1. — Sophocle, Antig., v. 958.

<sup>4</sup> Les Thuriens, qu'allait attaquer Denys, ayant vu sa flotte dispersée par le

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS

» étrangers, il y en eut encore de particulières, telles que des » apparitions, des songes 1 par lesquels une Divinité se revé-» lait à un pays qui ne l'avait point encore adorée. Ces fails » sont nombreux dans l'antiquité ; mais je ne puis ici entrer » dans leur détail, le mélange des cultes et des Divinités qui » résulta de ces perpétuelles alliances, de ces perpétuelles » migrations, alla toujours croissant. La Théoseinie . c'est-à-» dire le goût des Divinités étrangères, devint une véritable manie, » une sorte de mode dans laquelle se distinguèrent surtout » les Athéniens 2. malgré les lois qu'ils avaient établies pour » arrêter ces importations sacrées qui tendaient à altérer le ..... » culte national. . . : . : 7

» La Théoxénie fut le premier symptôme de cette tendance » syncrétique qui se développe dans les âges postérieurs, et » qui amena toutes les religions de la Grèce et presque tentes » celles de l'empire Romain à n'en plus former, qu'une seule » comprenant tous les cultes et tous les gennes d'adoration ?.»

Ceci est bien dit; mais pourquoi M. Maury n'admet-il pas la possibilité, et partant le doute, que quelqu'un de ces Dieux étrangers, a bien pu être le Dieu des Juis ?: Au reste, celle possibilité ressort évidemment de son texte.

Aux textes cités par M. Drach et par M. Maury sur les Dieux étrangers honorés par les Athénieus, nous pouvons ajouter les suivants. Nous lisons dans Hésychius : « Les Dieux » étrangers étaient honorés par les Athénieus, comme le con-» state Apollophanes dans ses Crétois 4. »

Nonnus dit en outre :

« Toujours les citoyens de l'ancienne Athènés turent amou-» reux de connaître les paroles prononcées par les Dieux <sup>5</sup>.

vent Borée, reconnurent ce vent comme un Dieu de leur ville et instituerent en son honneur une fete (Elien, Hist. div., 61).

<sup>1</sup> M. Maury cite ici en note l'histoire de Philippides que nous avons donnée plus haut, p. 341.

<sup>2</sup> M. Maury s'appuie du texte de Strabon, cité aussi plus haut, p. 249.

<sup>3</sup> Alf. Maury, Histoire des Religions de la Grèce antique, t. n. p. 26.

<sup>4</sup> Θεοί ξενικοί παρά Άθηναίοις τιμοῦνται, οδς καταλέγει Άπολλοφάνης έν Κρησί (Hésychius, au mot Osoí, p. 438).

.... Α lei δε θεοβρήτων περί μύθων

Ατθίδος άργαίης φιλοπευθέες είσι πολίται.

(Nonnus, Diony., l. 38, v. 53, p. 542, in-fol., 1668.)

Les Athéniens honoraient en ontre les Dieux inconnus. - Les Romains et d'autres peuples les honoraient aussi, avres directions directions de la constant de

Pour les autels consacrés par les Athéniens à des Dieux inconnus, on les trouve mentionnés dans plusieurs écrivains anciens.

1. Pausanias, Voyage de l'Attique, a vu dans le voisinage du port de Phalère des autels consacrés aux Dieux qualifiés inconnus <sup>1</sup>.

Le même, Voyage de l'Elide : « Nous avons parlé un peu » plus haut du grand autel (d'Olympie) appelé autel de Jupiter » Olympien. Auprès de celui-ci est l'autel des Dieux moonnus <sup>2</sup>.»

2. Dans Philostrate, Apollonius, après avoir recommandé le respect pour les Dieux, ajoute : « A Albènes, on dresse des » autels même aux Dieux inconnus ?. »

3. Tertullien vient corroborer lous ces témoignages ;: « Je » trouve, dit-il, aussi des autels prostitués à des Dieux incon-» aus ; c'est une idolâtrie athénienne ; et à des Dieux incer-

4. Nous voyons qu'en ceci les Romains ont encore imité les Athéniens. C'est ce que nous lisons aussi dans Minutius Rélix, qui ajoute au texte cité plus haut: « Les Romains érigaient » des autels aux Divinités inconnues, et aux mânes (...)

5. L'examen de l'authenticité de la lettre de saint Martial, évêque de Limoges <sup>6</sup>, aux Bordelais, a rendu fameux l'autel du

<sup>1</sup> Βωμοί δε θεών τε δνομαζομένων άγνώστων. (Pausanlas, Attique, 1. 1, c. 1, n. 4, t. 1, p. 3, Leipsig.)

<sup>2</sup> Τα δε ές τον μέγαν βωμον, δλίγω μέν τι ήμιν πρότερον έπτιν είρημένα καλέται δε Όλωππίου Διός. Ηρός αύτῷ β' ἐστίν ἀγνώστων Θεῶν βωμός. (Ibid., Élide, I. v, c. 14, n. 5, 6, t. 11, p. 51.)

<sup>3</sup> 'Αθήνησι καὶ ἀγνώστων Δαιμόνων βωμοὶ οῦ Ἐρυνταξ. (Philost., Apoll., I. vi, c. 3, p. 232.)

<sup>4</sup> Invenio plane Ignotis Diis aras prostitutas : sed Attica idololatria est : item incertis Diis, sed superstitio romana est. (Tertul., Adv. Marc., l. 1, c. 9; Patr. lat., t. 11, p. 255).

<sup>5</sup> Dum (Romani) aras extruunt etiam ignotis numinibus et manibus (Min. Fél., Octavius, ubi supra).

• Saint Martial, un des 70 disciples de Notre-Seigneur, fut envoyé dans le 1<sup>er</sup> siècle évangéliser les Gaules, où il fonda l'Église de Limoges. On lui attribue deux lettres adressées l'une aux Bordelais, l'autre aux Toulousains, qui ont été

## LE DIEU INCONNU DES ATHÈNIENS

354

Diea inconna, trouvé dans la ville de ces derniers. Esta > Spon le (Spondanas), abréviateur et continuateur des Entre de Baroaias, attirme que de son temps, au  $17^{\circ}$  su  $17^{\circ}$  su

6. Les Arabes idolâtres avaient un antel du Inter actives sur lequel ils officient des chameaux engraissés à cet effecte

7. Un grand nombre d'autres peuples anciens adore-etta. Dieu inconnu, tels que les Perses, les Pélasges. les Celuteres. Strabon rapporte que ces derniers, et leurs voisins au pericélébraient des têtes nocturnes en l'honneur d'un certa s Iossans nom. Quand la lune était dans son plein, toute la famille exécutait des danses, et se livrait à des réjouissances devuis la porte de la maison<sup>3</sup>.

# Appendice de M. Bonnetty.

Nº 5. — La lettre de Saint Martial aux Bordelais fut decenverte, en 1106, au monastère de Saint-Pierre à Limoges, pu Badius Ascensius, d'après le récit de Gaufrédus, prieur de Vesi dans le Limousin <sup>4</sup>; elle fut insérée dans la Bibliothèque de Pères, édition de Paris <sup>5</sup>. Nos lecteurs seront curieux de conmuitre le texte qui se rapporte à ce Dieu inconnu des Bordelais. Le voiei :

« Car tandis qu'on démolissait les autels des Démons, nous » avons ordonné qu'on réservât l'autel du *Dieu inconnu*. » pour le consacrer. Après qu'il eut été consacré au nom du » Seigneur, Dieu d'Israël, et de son témoin Etienne, qui » fut martyrisé par les Juifs à cause de lui, vous rendez sur

insérées dans la Bibliotheca Fatrum, t. 111, de l'éd. de Paris. Mais le P. Noù-Alexandre démontre par des preuves très-solides que ces lettres n'ont pu être écrites qu'à une époque fort postérieure à celle de saint Martial. Voyes l'Histoire coclésiustique de N. Alex., siècle 1, c. x11, art. x1, t. v de l'éd. du P. Roncaglia.

' Epitome Annal. eccles., ad. ann. 34, 90 in margine.

\* Gyraldus, Hist. deor., syntagm. xvii.

<sup>3</sup> Τους δὲ Κελτίδηρας και τοὺς προσδόρρους τῶν ὁμόρων αὐτοῖς ἀνωνόμω τινὶ Θεῷ, ταῦς πανσελήνοις νύκτωρ πρὸ τῶν πυλῶν πανοικί τε χορούειν καὶ παννοχίζειν. (Strabon, l. m, p. 249, édit. de 1707.)

V. Gaufredus, Chronicon.

Biblioth. Patrum, t. III, p. 63.

» cet autel, un culte non à un homme, mais à un Dieu<sup>4</sup>. » Aurélien, dans la Vie de saint Martial, raconte comment le grand prêtre Sigebert démolit tous les temples, excepté celui du Dieu inconnu.

Voici l'annotation de Sponde à l'année 74 de J-C., n° 7 : « Il se voit encore aujourd'hui (en 1643) une petite église, » nommée de Saint-Etienne, qu'ils assurent avoir été dédiée » par S. Martial, de laquelle il a été parlé ci-dessus, en » l'an 74, n° 40<sup>2</sup>.»

Sur les Epitres de S. Martial, nous croyons devoir ajouter ici la note suivante de M. l'abbé Arbellot, qui les fait remonter au 6° siècle : « Nous avons découvert à la Bibliothèque Impé-» riale, dans un manuscrit du 10° siècle, l'Epitre de S. Martial » aux Bordelais. On la trouve dans le manuscrit 5296-A, fol. » 35, à la suite d'une fort belle copie de la légende d'Aurélien. » Voilà qui démontre l'erreur dans laquelle sont tombés quel-» ques savants 3 qui ont cru que les lettres de S. Martial » n'élaient pas connues avant le commencement du 12° siècle. » Il est vrai que, comme le rapporte Geoffrov du Vigeois dans » sa Chronique, ces lettres furent découvertes vers la fin du » règne de Philippe I<sup>er</sup>, c'est-à-dire vers l'an 1106, dans la » crypte de Saint-Pierre-du-Sépulcre, dans le tombeau d'un » personnage incounu et dans le lieu où se trouvait autrefois » la sépulture des évêques 4; mais peut-on conclure de là, » comme l'ont fait quelques critiques, que ces lettres n'avaient » été fabriquées que quelques années auparavant, pour le » besoin de la cause? Non sans doute ; car Geoffroy du Vigeois » ajoute que ces lettres, à demi consumées de vieillesse, étaient

<sup>1</sup> Nam dum altaria dæmonum in pulverem redigerentur, Aram Ignoti Dei ad consecrationem reservari jussimus. Quæ dedicata in nomine Domini Dei Israël et testis ipsius Stephani, qui pro eo a Judæls passus est, non hominis cultum sed Dei in ea frequentatis (S. Martial, *Epist. ad Burdigalenses*; dans *Biblioth*. *Patrum* de de la Bigne, t. 111, p. 63, in-fol., Paris, 1624).

<sup>2</sup> Abrégé des Annales eccl. de Baronius, de Sponde, évêque de Pamiez, mises en françois et continuées jusqu'en 1654, par P. Coppin, docteur de la faculté de Paris; in-fol., Paris, 1653, t. 1, p. 225.

<sup>3</sup> Le P. Longueval, Hist. de l'Église gallicane, dissert. prélim., 3° propos. : ce qu'on raconte de la fondation de diverses églises des Gaules dans le 1°<sup>r</sup> siècle est plein d'incertitude (t. 1, p. LXXIII, éd. in -12, Paris, 1825.)

<sup>4</sup> Labbe, Bibliot. nova mss. librorum, t. 11, p. 288, 298.

#### LE DIBU INCONNU DES ATHÈNIENS

» écrites en caractères anciens et presque illisibles. Donc leur » transcription était bien antérieure au 12° siècle; d'ailleurs » Pierre le Scolastique, qui vivait à la fin du 10° siècle, comme » nous l'avons montré dans la brochure où nous avons » publié les fragments de son poëme, Pierre le Scolastique, » témoin oculaire du miracle des ardents en 994, fait une » allusion évidente aux Epttres de S. Martial. En effet, dans » l'Épitre aux habitants de Toulouse, S. Martial prend le nom » de Martial-Céphas : or Pierre le Scolastique dit ces paroles: » Martial s'appelle aussi Céphas, comme je me souviens de » l'avoir vu dans de vieux titres, et la ville savante de Bor-» deaux lit ses lettres sacrées :

> . . . . Cephas quoque dicitur idem Quod memini titulis antiquis me didicisse : Quos apices ejus legit Burdegala doctus '.

» Donc, au 10° siècle, les Epîtres de S. Martial avaient déjà » une certaine antiquité. Nous pouvons affirmer avec assu-» rance qu'elles existaient au 9° siècle; et s'il est permis de » penser qu'elles sont du même auteur que la *légende* du faux » Aurélien, elles remonteraient au 6° siècle <sup>2</sup>. »

Clément d'Alexandrie dit qu'un des 72 disciples du Sauveur portait le nom de *Céphas*. Son texte est rapporté en ces termes par Eusèbe, dans son *Histoire Ecclésiastique* : « Voilà ce que » rapporte Clément dans le livre v de ses *Hypotyposes*, dans » lequel livre il dit aussi que le Céphas auquel S. Paul, arrivé » à Antioche, dit avoir résisté en face, parce qu'il était digne » de blâme, fut un des 72 disciples, du même nom que l'apò-» tre Pierre <sup>3</sup>. »

Quant au texte de Sponde qui, assure que cet autei existait

<sup>1</sup> Voir Frag. des poömes de S. Martial, l. vi, poém. 10, par Pierre la Schelastique, édités par M. Arbellot, in-8, p. 36, Paris, 1857.

<sup>2</sup> Documents inédits sur l'apostolat de S. Martial, par M. l'abbé Arbellet, p. 66; in-8°, Paris, 1860. — Nous en avons donné un très-long extrait dans les Annales, t. 1:1, p. 168 (5° série, 1861).

<sup>3</sup> Eusèbe, Hist. ecclés., l. 1, c. 12; t. 1, p. 30, éd. de Valois (Arbeilot). — Ce texte si important d'Eusèbe, se trouve dans la Pair. grecque, L. xx, p. 113. Quant à Clément d'Alexandrie, on a oublié complétement ce texte dans les fragments qu'on a donnés de ce livre des Hypotyposes, dans les deux fragments que l'on donne du livre V (Voir Clément d'Alex., dans Patr. grecque, t. 1x, p. 746). (A. B.)

encore de son temps, il est conçu en ces termes dans la traduction française qu'en a donnée le D. Coppin a des compositions

« Et dans l'Epistre, dictée de Martial, disciple des apôtres » aux Bourdelais, qui qu'elle soit, estant fait mention d'an autel » au Dieu inconnu, lequel fut réservé par le commandement » du même Martial, afin d'être consacré lorsque l'on ruina » tous les autels des Démons, il se fit que cet autel fut dédié » au Dieu d'Israël et de son martyr Elienne. Il se voit encore » à présent, près l'église S. "Seurin, à Bordeau 1990 -

Sixte de Sienne n'a pas manqué de dire que ce Criphas mentionné par Clément d'Alexandrie, était S. Martial, évêque de Limoges<sup>2</sup>. Il ne croit pas pourtant que ce fut celui à qui Paul résista, quoiqu'il cite à l'appui le sentiment d'OEcuménius<sup>3</sup>.

N° 7. — Quant aux Pélages et aux Celtibères, voici les textes d'Hérodote et de Strabon :

Les Pélages sacrifiaient autrefois aux Dieux toutes les
choses qu'on peut leur offrir, comme je l'ai appris à Dodone,
et ils leur adressaient des prières; mais ils ne donnaient
alors ni nom ni surnom à aucun d'entre eux, car ils ne les
avaient jamais entendu nommer. Ils les appelaient Dieux en
général, à cause de l'ordre des différentes parties qui constituent l'univers, et de la manière dont ils l'ont distribué; ils
ne parvinrent ensuite à connaître que fort tard les noms des
Dieux, lorsqu'on les eut apportés d'Egypte<sup>4</sup>.

Strabon s'exprime ainsi au sujet des Celtibères : « Les Cel-» tibères, et leurs voisins du Nord ont un certain Dieu sans » nom, qu'ils honorent la nuit, pendant la pleine lune, en » dansant devant leurs maisons, pendant toute la nuit <sup>6</sup>. »

! Sponde, abrégé des Annales de Baronius, à l'an 34, n. 90; t. 1, p. 80

<sup>2</sup> Sixte de Sienne, *Biblioth. sainte*, l. 11, au mot Céphas, p. 49; in-iol. Lyon, 1593.

<sup>3</sup> Voir idem, l. vi, note 275, ibid., p. 585.

4 ... Έπωνυμίην δ' οὐδ' οὕνομα ἐποιεῦντο οὐδενὶ αὐτέων· οὐ γὰρ ἀχηρόεσάν χω, etc. (Hérodote, I. II, c. 52.)

<sup>5</sup> Τοὺς δὲ Κελτίδηρας, xai τοὺς προσδόβρους τῶν ὁμόρων αὐτοῖς ἀνωνύμω τινὶ Θεῷ ταῖς πανσελήνοις νύχτωρ πρὸ τῶν πυλῶν πάνοιχί τε χορεύειν xaì παννυχίζειν. (Strabon, Géog., l. 'III, p. 249, in-fol., Amst., 1707.)

v<sup>•</sup> série. tome x. — N<sup>•</sup> 59; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 23

LE DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS

Enfin, le philosophe Chrysippe, d'après le témoignage de Cicéron, aurait composé un volume entier tout rempli de Dieux inconnus : « Chrysippe, dit-il, qui passe pour le plus » subtil interprète des songes des stoïciens, rassemble une » grande troupe de *Dieux inconnus*, et tellement inconnus, que » nous ne pouvons pas même nous en former une idée, quoi-» qu'il n'y ait rien cependant que notre imagination ne » paraisse capable d'embrasser <sup>1</sup>. »

C'est ce qui faisait dire à Pétrone :

« Notre pays est tellement plein de Dieux, qu'il est plus facile » d'y trouver un Dieu qu'un homme<sup>2</sup>.»

#### VIII

Le vrai Dieu était le Dieu inconnu des Athéniens, d'après plusieurs Pères et plusieurs critiques.

1. Le Créateur du ciel et de la terre, par conséquent le vrai Dieu, était pour les païens un *Dieu inconnu*. C'est ce qui résulte des vers suivants d'Ovide. Le poëte, après avoir raconté comment le monde fut tiré du chaos, ajoute :

» Quel que fût le Dieu qui ait ainsi disposé la masse entière,
» il la divisa, et après l'avoir divisée, la disposa en parties.
» D'abord afin que la terre ne fût inégale en aucune partie, il

» l'arrondit en un globe immense <sup>3</sup>. »

Après ces vers vient la description très-exacte de l'œuvre des six jours.

Voilà précisément ce que dit saint Paul : « Ce Dieu que » vous adorez sans le connaître, c'est celui que je vous an-

» nonce ; Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme.» Le Dieu annoncé par l'Apôtre et le *Dieu inconnu* des Athéniens, c'est donc identiquement le même Dieu.

<sup>1</sup> Chrysippus, qui Stoicorum somniorum vaferrimus habetur interpres, magnam turbam congregavit ignotorum Deorum, atque ita ignotorum, ut eos ne conjectura quidem informare possimus, cum mens nostra quidvis videatur cogitatione, posse depingere (Cic., de nat. deorum, l. 1. c. 15; t. 23, p. 450).

<sup>2</sup> Ulique nostra regio tam præsentibus plena est numinibus ut facilius possis Deum quam hominem invenire (Pétrone, Satyricum, p. 7, in-4°, 1629).

> Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille Deorum, Congeriem secuit, sectamque in membra redegit : Principio terram, ne non æqualis ab omni Parte foret, magni speciem glomeravit in orbis.

(Ovide, Métam., 1, 32.)

## MANIFESTÉ PAR S. PAUL.

2. Cette opinion n'a pas seulement pour elle le raisonnement le plus simple de la logique <sup>1</sup>, on peut aussi l'appuyer d'autorités bien graves. Le saint et savant évêque d'Hippone l'admet comme une vérité reconnue. « Peut-être répondrez-» vous, qu'il ne peut pas se faire que hors l'Eglise on adore le » même Dieu unique, ou que la même foi par laquelle nous » confessons le Christ Fils de Dieu, puisse se trouver en » ceux qui ne sont pas dans l'Eglise. C'est ce qui me reste à » prouver. Vous avez le témoignage de S. Paul, dans ce » discours, que j'ai cité plus haut d'après les Actes des apôtres, » lorsqu'il parlait de Dieu à propos de l'inscription trouvée » sur un autel : au Dieu inconnu, que vous honorez sans le » connaître et que je vous annonce. Il ne dit pas : parce que » vous l'honorez hors de l'Eglise, ce n'est pas Dieu même que » vous honorez, mais il dit : Celui que vous honorez sans le • connaître, je vous l'annonce. Que désirait-il leur apprendre, » si ce n'est que le même Dieu, qu'ils honoraient sans le » savoir et sans profit hors de l'Eglise, ils l'adorassent sage-» ment et fructueusement dans l'Eglise<sup>2</sup>.»

En d'autres termes, ce qu'avait à faire saint Paul, cé à quoi il s'est attaché, c'était de rectifier, de régulariser, le culte que les Athéniens rendaient au vrai Dieu, que les Juifs eux-mêmes appelaient le *Dieu inconnu*, ainsi que nous le ferons voir plus loin ; de leur persuader que ce Dieu s'est fait homme pour

<sup>1</sup> Quemcumquem Deum Apostolus Atheniensibus annuntiavit, is est verus Deus. Sed quem Deum Athenienses ignorantes coluerunt eique aram inscripserunt est is Deus, quem Apostolus Atheniensibus annuntiavit. Ergo. Is Deus quem Athenienses ignorantes coluerunt, elque aram inscripserunt, est verus Deus. Major et Minor ex textu liquido constant (Wonna, Dissert. de Ara ignoti Dei, c. 11, § 10).

<sup>2</sup> Fortasse ad hoc dicas, fieri non posse ut etiam extra Ecclesiam idem ipse unus Deuscolatur, aut eadem fides qua confitemur Christum Fillum Dei... etiam in eis qui non sunt in Ecclesia, reperiatur. Hoc ego restat ut probem. Habes in hoc ipso Beati Pauli sermone, quem supra ex Actibus Apostolorum commemoravi, cum de Deo loqueretur, quia inscriptum in ara invenerat, Ignoto Deo, quem vos, inquit, ignoranter colitis hunc ego annuntio cobis. Numquid dixit, quia extra Ecclesiam colitis, non est Deus ipse quem colitis? sed ait, Quem vos ignorantes colitis, hunc ego annuntio vobis. Quid eis præstare cupiens, nisi ut eumdem Deum, quem præter Ecclesiam ignoranter atque inutiliter colebant, in Ecclesia sapienter et salubriter colerent (Aug., contra Cresconium, l. 1, c. 29, Patr. lat., t. 43, p. 463).

#### LE DIEU INCONNU DES ATCIÉNIENS

leur ouvrir la voie du salut ; de les engager à *isoler ce* Dieu par leur renoncement aux vaines idoles.

« Il leur insinua, dit Clément d'Alexandrie, que sous le » nom détourné de *Dieu inconnu*, les Grecs adoraient le vrai » Dieu créateur de l'univers, et qu'on ne doit le connaître » et se vouer à son culte, que par le Fils éternel <sup>1</sup>. »

Nous aimons la réflexion de Daniel Heinsius : « Comme les » Athéniens, nation essentiellement superstitieuse, avaient » conservé un autel au *Dieu inconnu*, et qu'il n'y avait, là, pas » d'autre Dieu inconnu que le vrai, personne ne peut douter » que cc ne fùt là une excellente occasion de parler de ce Dieu. » Outre cela, comme l'inscription de l'autel était non à plu-» sieurs Dieux, ce qui était commun et reçu, mais à Dieu au » singulier, qui peut douter que l'Apôtre ne la prît avec » raison comme adressée à Dieu <sup>2</sup>? »

## IX

Preuves nouvelles que l'inscription était : Au dieu inconnu, au singulier.

Avant d'aller plus loin, nous établirons d'abord trois propositions:

1. Les païens en général entendaient par *ignotus Deus*, un Dieu dont on *ne savait* pas bien le nom, ou dont on ignorait entièrement le nom; quelquefois un Dieu dont on *se faisait* scrupule de prononcer le nom; souvent une Divinité dont on ue connaissait pas le sexe<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Καὶ διὰ τοῦ ἀγνώστου Θεοῦ τιμᾶσθαι μἐν κατὰ περίφρασιν πρὸς τῶν Ἐλλήνων τὸν ὅημιουργὸν Θεὸν ἡνίξατο· κατ' ἐπίγνωσιν δὲ δεῖν δι' Νοῦ παραλαδεῖν τε καὶ μαθεῖν. (Clément, Strom., l. 1, c. 19; Patr. grecq., t. τιι. p. 808)

<sup>2</sup> Cum Ignoto Deo aram gens imprimis superstitiosa consecrasset, neque alius Ignotus ibi Deus præter verum esset, nemo dubitare potest quin sic optima de eo disserendi oblata fuerit occasio. Præteres, cum non dils pluribus, quod usitatum ibi, receptumque, sed Deo,  $\delta vixióc$  seu singulariter, inscripta esset ara, quis non recte id de Deo accepisse Apostolum fatebitur (Heinains, Esercitationes sacra: in N. T., lib. v, cap. x)?

<sup>3</sup> Quantum ex scriptis eorum (Gentillum) colligi potest, ignotus Deus dicebatur Ethnicis, cujus nomen incertum esset aut proferri nefas ; imo et cujus sexus dubius (Wonna, déjà cité, cap. m, § 17. Voyez aussi Aulu-Gelle, l. n, c. 28 intitulé: Non esse compertum cui Deo rem divinam fieri opportest, quam terra movet).

#### MANIFESTÉ PAR 5. PAUL.

2. L'inscription de l'autel d'Athènes était véritablement au singulier, ἀγνώστω Θεῷ, au Dieu inconnu.

Les inscriptions au pluriel rapportées par Pausanias et Philostrate, cités plus haut, p. 353, ne prouvent nullement contre notre proposition. Car le sens des passages de ces auteurs peut être qu'il y avait plusieurs autels portant chacun l'inscription au singulier : AU DIEU INCONNU, ainsi que le pensent beaucoup de savants ; et si l'on ne veut pas admettre cette explication qui, en effet, semble un peu forcée, il n'en résulte en aucune façon qu'il n'y eût pas d'autres autels avec inscription au singulier, au moins un seul, celui d'Athènes. L'existence de cet autel nous est attestée, non-seulement par le texte des Actes des Apôtres, mais aussi par deux passages du dialogue intitulé Philopatris, attribué par quelques-uns à Lucien. Dans le chapitre ix de ce dialogue, Critias dit : « Je jure par le Dieu » inconnu d'Athènes qu'èlle est restée vierge jusqu'à sa déca-» pitation <sup>1</sup>. » Au chapitre xxviii, il est dit : « Quand nous » aurons trouvé à Athènes le Dieu inconnu, nous nous jette-» rous à genoux, et, les mains levées au ciel, nous lui ren-» drons des actions de grâces<sup>2</sup>.»

3. Saint Jérôme lui-même, qui dans son commentaire sur *l'Epître à Tite* déclare que l'inscription était au pluriel <sup>3</sup>, semble dire tout le contraire dans son commentaire sur Ezéchiel, où nous lisons : « Le signe de la sanclification du Sei-» gneur, c'est le nom du Dieu tout-puissant, qui est écrit par » 4 lettres hébraïques, et est appelé chez eux ineffable, parce » que son nom ne peut être prononcé. La majesté de ce nom » n'était pas ignorée de la gentilité, et c'est ce qu'atteste cet » autel des Athénieus dédié au Dieu inconnu. C'est pour cela » que l'Apôtre leur dit : Ce Dieu inconnu que vous honorez, » nous venons vous l'annoncer <sup>3</sup>.»

<sup>1</sup> Νή τον άγνωστον έν Άθήναις παρθένος διέμεινε μέχρι τῆς ἀποτομῆς, (Lucien, Philop., n. 9, t. 1x, p. 247; Deux-Ponts, 1791.)

 <sup>2</sup> Ήμεῖς δὲ τὸν ἐν Ἀθήναις ἀγνώστον ἐφευρόντες, καὶ προσχυνήσαντες, χεῖρας εἰς οὐρανὸν ἐχτείναντες, τούτω εὐχαριστήσομεν. (lbid., n. 39, p. 243.)
 <sup>9</sup> Voyez dans l'Harmonie, etc., t. II, p. 518, 519.

Signum Dominicæ sanctificationis, nomen est omnipotentis Del, quod quatuor litteris hebraicis scribitur, et spud eos (Hebræos) vocatur ineffabils, dum nomen ejus non potest dici. Cujus majestatem etiam gestilitas non ignorat, et

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS

4. D'après saint Jean Chrysostome, dont nous avons cité les paroles plus haut, p. 348, l'autel était consacré à un seul Dieu.

5. Glassius, dont l'autorité en matière de philologie sacree n'est constatée par personne, se prononce également pour le nombre singulier de l'inscription. « Il est très-vraisemblable » que l'inscription de cet autel fût au singulier. S'il en avait » été autrement, sans aucun doute, Paul aurait pris occasion » de blamer le polythéisme des Gentils, plutôt que de leur » parler du seul vrai Dieu. Au reste les paroles de Paul sont » trop-claires : Celui, (et non pas ceux) que vous honorez sans » le connaitre, celui-là je vous l'annonce : ces paroles n'auraient » pu être prononcées aussi clairement et directement s'il s'était » agi d'une inscription au pluriel <sup>1</sup>. »

X

Preuves que par le Dieu inconnu, ils ont entendu le Dieu des Juifs.

La première intention de l'inscription était de consacrer l'autel au Dieu des Juifs, mais au même titre qu'on avait donné l'hospitalité aux non-dieux <sup>2</sup> des autres nations. Ceci résulte clairement du texte. L'Apôtre des Gentils dit aux Athéniens : « Vous » connaissez mal le Dieu que vous désignez sur l'autel que j'ai » vu, par le nom du Dieu inconnu; il ne partage point sa gloire » avec d'antres <sup>3</sup>; il est le seul vrai Dieu, créateur et conserva-» teur de tout ce qui est ; mais l'union avec ce Dieu est impos-» sible sans la foi en Jésus-Christ, la voie, la vérité et la vie <sup>4</sup>.» Atheniensiums t. ur ara lexoro DEO. Unde et Apostolus : Quem vos, inquit, ignotum colltis, l: ne nos annuntiamus vobls (S. Jérôme, in Ezech., l. 1v, c. 16: Patr. lat., t. 2<sup>c</sup>, p. 135).

' Sed verosimilius est, in singulari inscriptionem illam area formatam fuisse; si enim seca ' esset, procul dubio Paulus occasionem inde sumpsisset πολυθείαν Gentilium prius prestringendi, quam de uno vero Deo sermonem fecisset. Et nimis clara sunt verba Pauli : Quem (non quos) ignorantes colitis, hunc ego annuntio vobis : que propositio ex plurali appellatione non ita directe et immediate elici potuisset (Glassius, Philol. sacra, lib. v, tract. n, cap. vn, p. 963 de l'éd. d'Amsterd).

2 Deuter. XXII, 21. « יור ont excité ma jalousie en adorant un Nos-dieu,

<sup>3</sup> Ego Dominus. Gloriam meam alteri von dabo, et laudem meam sculptillbus (ls. XLV, 8).

' Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita ; nemo venit ad Patrém nisi per me (Joan., xiv, 6).

#### MANIFESTÉ PAR S. PAUL.

2. Curieux de nouveautés et avides d'instruction, les Athéniens ne pouvaient pas ignorer le Dieu de la Judée : plusieurs de leurs philosophes avaient appris à le connaître par le commerce qu'ils avaient eu, dans leurs voyages, avec des prophètes et des docteurs du peuple hébreu. Leur propre ville possédait une synagogue où saint Paul, avant d'être traduit devant l'Aréopage, était allé plusieurs fois disputer contre les Juifs <sup>1</sup>. En outre, nous voyons dans Josèphe non-seulement qu'un certain nombre de leurs compatrioles se rendaient en Judée pour y commercer, ou pour d'autres intérêts personnels, mais aussi que la République athénienne y avait envoyé plusieurs ambassades. Le bon accueil que fit à ces Grecs Hyrcan, fils d'Alexandre, grand prêtre et chef de la nation, et les attentions qu'il avait eues pour eux, engagèrent le gouvernement d'Athènes à lui décerner une couronne d'or et à placer sa statue dans le temple de Démus<sup>2</sup> et des Grâces. Une ambassade fut chargée de lui porter ce décret honorable 3.

Est-il possible que les Atbéniens qui visitaient la Judée, que leur sénat qui était en rapports d'amitié avec le chef de la religion des Juifs, ne se soient jamais informés de la croyance de leurs alliés? Ils ont donc eu connaissance du Dieu de Jacob; et, puisqu'ils l'ont connu, ils n'ont certes pas manqué, superstitieux et *théomanes* qu'ils étaient, de l'accueillir comme hôte, ou de lui donner droit de cité chez eux.

Mais ce Dieu défend à ses adorateurs de le représenter sous quelque forme corporelle que ce soit <sup>4</sup> ; les Juifs n'en avaient point de simulacre. Ne pouvant donc , faute de modèle , lui donner une statue à Athènes , comme on en usait envers les *faux Dieux*, à mesure qu'on en adoptait, il fallait se contenter de lui ériger un autel à l'imitation de ce qui se pratiquait dans le pays d'où *il venait*, comme disaient les païens : cet autel était probablement à l'instar de l'autel des holocaustes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Disputabat igitur in synagoga cum Judæis (Act., xvn, 17).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gardez-vous de traduire avec Meursius, Hudson et Havercamp, έν τῷ τεμένει τοῦ Δήμου, dans le temple DU PEUPLE.

<sup>\*</sup> V. Josèphe, Antiq., l. xiv, c. 8, n° 5, p. 698, 699 d'Haverc. — (Les Annales ont donné la traduction entière de ce décret, t. ix, p. 288 (5° série).

<sup>4</sup> Deut., 1v, 15, 15.

LE DIEU INCONNU DES ATHÈNIENS

du temple de Jérusalem. Même difficulté pour le vocable, c'est-à-dire pour inscrire sur l'autel le nom du nouveau Dien, puisque dans le pays où son culte domine exclusivement, son nom est caché parmi les ombres du mystère <sup>1</sup>. On se conforma encore en cela à ce qui se pratiquait chez les Juifs. Or les Juifs qui parlaient et écrivaient la langue des Athéniens, nous voulons dire les Juifs hellénistes, appelaient eux-mêmes leur Dieu  $\Theta$ eòv žyvostov, Dieu inconnu. Josèphe, par exemple. dans son 2<sup>•</sup> livre contre Apion, dit : « Si Dieu se manifeste à » nous par sa puissance, il demeure inconnu. žyvostov, quant à » sa nature <sup>2</sup>. »

3. Les Samaritains, qui faisaient si bon marché de leur religion, voyant les persécutions qu'éprouvaient les Juifs de la part d'Antiochus à cause de leur attachement à la foi de leurs pères, écrivirent à ce tyran: « Nos ancêtres ont bâti sur le » mont appelé Garisim un temple (en l'honneur du Dieu) » sans nom; nous vous prions donc (de permettre) que ce tem-» ple sans nom soit dédié à Jupiter grec <sup>3</sup>. »

4. Jéhova se qualifie lui-même, par la bouche de ses prophètes, le Dieu caché, inconnu. Isaïe dit : « Vous êtes véritable-» ment le Dieu caché <sup>4</sup>. » Le Psalmiste l'exprime en ces termes : « Il a formé les ténèbres pour s'y cacher <sup>5</sup>. » Les païens n'ignoraient pas que le peuple Juif ne reconnaissait qu'un Dieu purement spirituel, Dieu qu'ils appelaient pour cette raison incertain, inconnu, sans nom <sup>6</sup>; que ce peuple ne souffrait dans son pays aucun simulacre de la Divinité, ni aucune autre figure d'êtres animés. C'est ce qui a fait dire à Tacite : « L'Egypte adore beaucoup d'animaux et se taille des » images ; les Juifs ne conçoivent Dieu que par la pensée et

' Voyez Harmonie de l'Église, p. 350 et suiv.

<sup>2</sup> Δυνάμει μεν ήμιν γνώριμον, δποίος δε κατ' οἰσίαν ἐστιν άγνωστον. (Josèphe, contre Apion, n. 16, t. 11, p. 482, éd. d'Haverc.)

<sup>3</sup> Οί ήμέτεροι πρόγονοι ίδρυσάμενοι δὲ ἀνώνυμον ἐν τῷ Γαριζεὶν λεγομένῷ όρει ίερὸν.... Άξιοῦμεν οὖν σε προσαγορευθῆναι δὲ τὸ ἀνώνυμον ἱερὸν Διὰς 'Ελληνίου. (Jos., Antig., l. xii, c. v, n. 5, p. 610 Haverc.)

<sup>4</sup> Vere tu es Deus absconditus (Is., XLV, 15. Selon l'hébreu : **FFDD**, Dieu qui se dérobe aux sens, à l'intelligence humaine.

<sup>5</sup> Et posuit tenebras latibulum suum (Ps. xvu, 12).

<sup>6</sup> Voyez Harmonie de l'Église, p. 365.

# MANIFESTE PAR 6. PAUL.

n'en reconnaissent qu'un seul. Ils traitent d'impies ceux
qui, avec des matières périssables, se fabriquent des Dieux à
la ressemblance de l'homme. Le leur est le Dieu suprême,
éternel, qui n'est sujet ni au changement ni à la destruction. Aussi ne souffrent-ils aucune effigie dans leurs villes,
encore moins dans leurs têmples, point de statues ni pour
flatter leurs rois, ni pour honorer les Césars <sup>1</sup>. <sup>n</sup>

Dion Cassius rend le compte suivant des Juifs : « Ils se » distinguent particulièrement des autres peuples en ce qu'ils » n'adorent aucun des Dieux des autres pays. Ils sont très-» attachés au culte d'un seul Dieu ; ils n'en ont jamais eu de » statue à Jérusalem. Ils croient que c'est un Dieu invisible, » dont le nom ne peut pas se dire<sup>2</sup>. »

6. Juvénal, qui n'épargne pas les Juifs dans ses satires, dépeint dans les vers suivants leur croyance en un Dieu spirituel inconnu :

▲ Quelques-uns ayant eu un père qui craignait les Sabbats,
» n'adorent rien autre chose que les nuages et la Divinité du
» ciel<sup>3</sup>.»

7. Pétrone dit aussi satiriquement : «Il invoque les souffles » les plus légers du ciel <sup>4</sup>. »

Il ne nous reste qu'un mot à ajouter pour expliquer le véritable sens du terme ἄγνωστος que les Athéniens inscrivirent sur leur autel, d'après les Juifs hellénistes. Ces derniers l'employaient, comme dans le passage de Josèphe que nous avons

<sup>1</sup> Ægyptil pleraque animalia effigiesque compositas venerantur; Judæi mente sola, unumque Numen intelligunt. Profanos, qui Deum imagines, mortalibus materils, in species hominum effingant; summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum. Igitur nulla simulacra urbibus suis, nedum templis, sinunt. Non regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor (Tacite, Hist., l. v, c. 5, p. 502 des classiques latins de Turin).

<sup>2</sup> Κεχωρίδαται δὲ ἀπὸ τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων<sup>-</sup>... μάλισθ' ὅτι τῶν μὲν ἄλλων Θεῶν οὐδένα τιμῶσιν, ἕνα δέ τινα ἰσχυρῶς σέδουσι, οὐδ' ἀγαλμα οὐδὲν ἐν αὐτοῖς ποτε τοἶς Ἱεροσολύμοις ἔσχον · ἀβρητον, δὲ δη καὶ ἀειδῆ αὐτὸν νομίζοντες εἶναι. (Dion, l. xxxvii, 17, t. 1, p. 122, éd. Beimarus.)

Quidam sortiti metuentem sabbatta patrem,

Nil præter nubes et cæli numen adorant.

Juvénal, Satirar., xIV, v. 96, 97.

<sup>4</sup> Et cœli summas advocat auriculas (Pétrone, Fragment. p. 683 de l'éd. de Bormann.)

#### LE DIEU INCONNU DES ATHÉMIENS

cité <sup>1</sup>, dans le sens du daïva des Grecs : un tel, un quidam, quelqu'un dont on ne peut, ou dont on ne veut pas dire le nom. Il répond à l'hébreu vip que le grammairien David Kimhhi rapporte à la racine sip, être caché, au-dessus de la portée de l'esprit<sup>2</sup>. Le chev. DRACH.

### Appendice de M. Benneity.

Aux preuves données par M. Drach sur la probabilité que les Athéniens adoraient le Dieu Jehovah lui-même, nous ajoutons quelques conjectures tirées des textes suivants:

On lit dans Strabon :

« Les Athéniens joignirent, à leur habitude de s'informer » des choses étrangères, celle aussi qui avait rapport aux » Dieux, car ils avaient plusieurs religions étrangères, ce en quei » ils furent raillés dans les comédies. Parmi ces religions il » faut mentionner celles de la Thrace et de la Phrygie, car il » est fait mention des fêtes Bendidées, dans Platon <sup>3</sup>, et des » Phrygiennes dans Démosthènes<sup>4</sup>. C'est à l'endroit où il blâme » la mère d'Eschine et Eschine, qui assistait sa mère dans le » sacrifice, conduisait avec elle les chœurs, et acclamait avec » elle Euce, saboe, hyes, atter, atteshyes. Ce sont là les rites » sacrés de Sabasius et de la grande Déesse <sup>5</sup>. »

Depuis que Julius Paris, découvert par le cardinal Nai. nous a appris que le Sabasius Jupiter, que les Romains chassaient de Rome 139 ans avant J.-C., était le Dieu des Juifs<sup>4</sup>,

' Voyez plus haut, p. 544.

<sup>2</sup> Le mot מלכוני a la même signification. C'est, an reste, un compasé de אלכוני et du mot dont celui-ci est toujours accompagné dans l'Écritare, אלכוני, קש signifie proprement : celui dont on tait le nom.

<sup>3</sup> Platon, La République, l. 1, à la fin.

' Démosthènes, contre Eschine.

<sup>5</sup> Άθηναῖοι δ' ώσπερ περί τὰ άλλα φιλοξενοῦντας διατελοῦσιγ, στις κὰ περί τοὺς Θεούς. Πολλά γάρ τῶν ξενικῶν ἱερῶν παρεδέξαντο, ώστε καὶ ἀκυμωδήθησαν Kal δὴ, καὶ τὰ Θράκια, καὶ τὰ Φρύγια τῶν μἰν γὰρ Βενδιδίων Πλάτων μέμνηται, τῶν δὲ Φρυγίων Δημοσθένης διαδέλλαν τὰν Αίσχίνου μητέρα καὶ αὐτὸν, ὡς τελούτῃ τῇ μητρί συνόντα, καὶ ἀνθιεσεύοντα πολλάκις, καὶ ἐπιφθεγγόμενον εὐοῖ, σαδοῖ, ὅης, ἀττης, καὶ ἀτης ὅης. Ταῦτα γάρ ἐστι Σαδάζια, καὶ Μητρῶα. (Strabon, Géog., Ι. κ, p 122, éd. de Casaubon, Amst., 1707.)

\* Cornelius Hispatus Judzos, qui Sabari (on Zabari) Jovis cultu, destiluis in-

tout ce qui se rapporte à ce Dieu a pris une importance nouvelle. Nous le voyons ici originaire de la *Phrugie*, importé à Athènes et puis à Rome. On se demande à bon droit si le Sabasius, si le Saboé invoqués ici ne seraient pas Sabaoth, et si le Hué. ne serait pas le nom de dieu, Ia, conservé dans notre Allelu-Ia. Ce qui est d'autant plus probable, que le Scholiaste l'appelle Hya<sup>1</sup>. Suidas nous apprend « gu'Aristophane avait mis le Hue » au nombre des Dieux étrangers <sup>2</sup>. » M. Dindorf, après avoir annoncé dans l'Index grec de son Aristophane, que ce mot se trouve dans le fragment 478, ne cite qu'un fragment du scholiaste, qui ne contient pas ce nom, et a oublié ou supprimé la citation de Suidas 3. Aristophane, dans la comédie des Oiseaux, se moque bien du dieu Sabasius, qu'il appelle le pinson (φουγίλω Σαβαζίω), mais ne fait pas mention du Dieu Hya<sup>4</sup>; et ce qui paraîtra singulier, c'est que M. Artaud, dans la dernière traduction qui a paru d'Aristophane, réputée si fidèle, a effacé le nom de Sabasius, et l'a remplacé par Bacchus: c'est ainsi qu'agit la critique.

Au reste, toute cette histoire du Dieu Sabasius est à refaire. Le texte de Valère Maxime, mieux conservé par Julien Paris qui identifie le Sabasius romain au Dieu Sabaoth des Juifs, 139 ans avant J.-C., ouvre une voie toute nouvelle. Cicéron connaissait cette identification quand il disait « qu'Aristophane, » par ses facéties, avait fait exclure ce Dieu de la tolérance des » Athéniens. » Au reste, chacun sait combien les Juifs étaient tenaces, et Sabazius revint à Athènes comme il revint à Rome. La voie nouvelle est celle de chercher historiquement l'origine de la nation phrygienne. On sait très-bien que c'est une tribu Japhétique, par Gomer, fils de Japhet<sup>5</sup>. Il est probable qu'elle y trouva déjà des Sémites qu'elle déposséda; mais les ficere mores conatl erant, repetere domos suas coegit (Dans les Annales, t. v. p. 138, 3° sérle).

<sup>1</sup> O adròc dè <sup>a</sup>Yac, xal Edatoc xadeïtat (Scholies sur les Oiseaux, p. 23, ed Didot.)

<sup>2</sup> Άριστοφάνης δε συνκαταλέγει ξενικοῖς Θεοῖς τὸν Ὑην (Suidas, au mot ♈ης).

<sup>3</sup> Voir Index, p. 541, et le frag. 478, p. 512, de l'édit. Didot.

\* Aristophane, les Oiseaux, v. 875, p. 222, édit. Didot.

<sup>5</sup> Artaud, Coméd. d'Aristophane, les Oiseaux, t. π, p. 43.

• V. Bochart, Geog. sacra seu Phaleg., l. 111, c. 8, p. 171, in-fol., Leyde, 1712.

## LE DIEU INCONHU DES ADREFIENS

deux tribus connaissaient le dieu *Ia* et le dieu Sabasth. G'es là qu'il faut chercher l'origine de Sabasius et de Hya; il fan encore tenir compte des pérégrinations successives des Juit à Athènes et à Rome. Aussi sommes-nous étonnés que M. Maury dans ses recherches sur les religions de la Grèse où i a accumulé tant de textes, n'ait pas dit un seul mot da tex découvert par le cardinal Maï. Ce texte, publié en 1828 <sup>1</sup> aurait dû être mentionné dans un ouvrage paru en 1859 <sup>3</sup>.

D'autant plus que M. Maury constate lui-même l'origin indo-européenne ou japhétique des Thraces et des Phrygiens<sup>3</sup>

Les Romains avaient aussi connaissance d'un Dieu qu'il était défendu de nommer. Lucain dans une séance de magie introduit Erichto disant :

« M'obéissez-vous? ou faudra-t-il que j'appelle Celui dont h » terre n'entend jamais prononcer le nom sans frémír 4. »

Stace a imité cette scène et parle aussi d'une Divinité qu'i n'était pas permis de nommer :

« Et le grand Dieu du triple monde, qu'il n'est pas permis de » connaître; aussi je tais son nom<sup>5</sup>. »

Le Lactance qui a ajouté des remarques à la Thébaide de Stace, fait remonter bien haut cette défense :

« Les *Etrusques*, dit-il. assuraient qu'une Nymphe, encare » vierge, avait révélé qu'il n'était pas permis à l'homme, i » cause de la fragilité et de la corruption de sa neture, » d'entendre prononcer le nom du grand Dieu. Pour prouver œ » qu'elle disait par un exemple, elle avait, en présence de » plusieurs personnes, prononcé le nom de Dieu dans l'oreille » d'un taureau, et tout à coup ce taureau fut transporté de » fureur, et tomba mort <sup>6</sup>. »

Voir Scriptores veteres, t. III, 8º partie, p. 1-92, Rome, 1828.

<sup>2</sup> Voir Maury Hist. des Religions de la Grèce, t. m. p. 101.

3 Ibid., t. 1, p. 32.

Compellandus crit, quo numquam terra vocate Non concussa tremit? (Lucaie, Phorenie, vr. 744). Et triplicis mundi Summun, quem scire nelastum est :

Illum sed taceo (Stace, Thébastie, 1V; 516.

<sup>6</sup> Etrusci confirmant nympham, que dum non aitpta factiti dividicant maximi Dei nomen exaudiri hominem pro nature fragilitatem; pelluticitereque fas non esse. Quid ut documentis asseret, in conspects entercomm, al surus

يقد فقر والوالد الا

Les commentateurs récents des Actes des Apôtres ont peu creusé cette question. Le D. Beelen, de l'université de Louvain, dans son très-docte commentaire, se laisse aller à dire : « Qu'il » ne faut pas même rechercher quel est ce Dieu inconnu <sup>1</sup>. » — Menochius avait mieux indiqué l'origine quand il disait : » Les Athéniens paraissent avoir appris, ou de leurs meilleurs » philosophes, ou des Sibylles, ou des Juifs, que le vrai Dieu » est invisible, caché, incompréhensible, et que c'est pour cela » qu'ils lui avaient élevé un autel avec cette inscription : Au » Dieu inconnu <sup>2</sup>. »

Enfin un autre protestant, Hellerus, auteur d'une bonne dissertation sur ce Dieu inconnu, la termine par la conclusion suivante, qui peut passer pour assez probable :

• Or, de tout ce que nous venons de dire, il est clair aux yeux » de tous les gens sages, que les Athéniens ainsi que les autres » Gentils, ont connu le Dieu très-grand et très-bon, et out » pensé qu'il fallait honorer d'un culte pieux son éternelle et » infinie divinité <sup>3</sup>. »

Nous terminons cet article, comme nous l'avons commencé, en déclarant que nous ne prétendons pas avoir levé tous les doutes sur le *Dieu inconnu* des Athéniens, mais en avoir dit assez pour montrer qu'à travers les obscurités qui couvrent les religions des Grecs et des Romains, quelques lueurs commencent à apparaître, et qu'une étude plus attentive, plus historique surtout, des traditions, pourra éclaircir de plus en plus ces origines primitives.

## A. BONNETTY.

tauri Dei nomen nominasse, quem illico, ut dementia correptum, et nimio turbine coactum, exanimasse (Lactance, dans le *Stace* de Lemaire, t. 11, p. 478).

<sup>1</sup> Quis vero Deus ab ipsis intelligeretur *ignotus* ille Deus, quærendum non est (Beeleen, Comm. in acta, p. 100 ; Lovenii, 1851).

<sup>2</sup> Videntur Athenienses a philosophis melius sentientibus, aut Sibylis, aut Judæis intellexisse Deum verum invisibilem esse, absconditum, incomprehensibilem, ideoque illi aram statuisse hoc titulo : *Ignoto Deo* (Menochius, *Com. in Acta* et dans *Script. sacræcursus* de Migne, t. 23, p. 1288).

<sup>3</sup> Ex iis igitur quæ hactenus disputavimus, clarum esse unicuique potest qui mente utitur, agnovisse Athenienses pariter ac cæteros gentiles *Deum optimum maximum*, ejusdemque æternam et immensam Divinitatem pio instituto colendam putasse (J. J. Hellerus, *De deo ignoto Atheniensium*, dans Thesaurus antig. Græc. de Gronovius, in-fol., t. 19, pars 2°, p. 228).

# Sistoire ecclésiastique.

# TEXTE LATIN DES ACTES DE S. EUGÈNE

D'après le mss 1864 de la Bibl. impér. Ancien fonds (14° siècle).

Les variantes et additions du mas. 1040 (10° siècle) Fonds S.-Germain, sont mises au bas de la page.

#### 2" ARTICLE 1.

Ainsi que nous l'avons promis au cahier précédent, nous allons publier ici le *Texte latin des actes de saint Bugène*. C'est un monument nouveau à ajouter à tous ceux que l'on découvre tous les jours sur l'antiquité et l'apostolicité des Eglises de France. Il mérite donc de trouver place dans les Annales de philosophie, où les historiens et les apologistes de nos Eglises pourront venir le consulter. A. B.

Incipit Passio sancti Eugenii episcopi et martyris Toletanæ urbis 2.

I. Rerum <sup>3</sup> Genitor tam visibilium quam invisibilium, quod fecerat in File suo ante omnia sæcula, ne periret <sup>4</sup> in futura sæcula Verbum suum, iden Deum, Filium <sup>5</sup> misit in similitudinem peccati<sup>9</sup>, ut salvaret quod periit <sup>7</sup> frasie maligni diaboli. Qui non solum factis deificis, verum etiam verbo genus hemanum ibi revocare curavit, unde per prevarientionem primi parentis Ade decipiente diabolo ceciderat, dicens omnibus : Penitentiam agite, appropiquabit enim regnum celorum. Non arbitratus quoque ratum <sup>9</sup> esse viverum tantummodo salvationem nisi mortuorum etiam exhiberet liberationem mete ferocissima crucis se permisit occidi<sup>9</sup>. Sicque demum ad inferna descendit, omnesque injuste obligatos vinculis mortis absolvit ac paradiso restint, resurgensque a mortuis, discipulis imperavit. dicens : Euntes in munium universum prædicate Evangelium omni erestaree.

2. Quorum cathalogo 1º inserere volens Paulum hactenus Saulum 11 de cele

<sup>1</sup> Voir le 1<sup>er</sup> article au N<sup>e</sup> précédent ci-dessus, p. 245.

<sup>2</sup> In Christi nomine incipit Actas et Passio beati Regenii Toletanan sodis episcopi at martyris discipuli et ordinati preciosissimi Dyonisii archiepiscopi.

ut J.

3 Dum rerum.

- Fecerat ante omnia sæcula nollet perire
- <sup>3</sup> Id est cogeternum Filium.
- <sup>6</sup> Carnis peccati.

7 Quod perierat.

<sup>8</sup> Autem ratam.

- Se permisit crucis occidi.
- 10 In quorum catalogo.
- <sup>11</sup> Beatum Paulum, eatenus Saulum.

#### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

illum increpans ac præmonens dixit : Saule, Saule quid me persequeris? Qui divino ductu raptus paradiso, andivit secreta verba, quæ ob magnitudinem sacramentorum non expedit <sup>1</sup> ulli hominum loqui. Igitur peragrans ac disseminans Evangelium Christi ab Jerusalem <sup>2</sup> usque Illiricum adiit Athenas, ubi Dyonisium <sup>3</sup>, artibus imbutum repperti liberalfbus. Quem instruens dogmate divino <sup>4</sup> Athenarum præfecit episcopum ; ac per cæcum a nativitate illuminatum, denuo eidem mandat Dyonisio se sequi Romam.

3. Isque jussa perficiens Romam adiit, beatumque Petrum Apostolorum principem, ac Paulum gentium doctorem <sup>5</sup> martyrio coronatos invenit; sanctum quoque Clementem <sup>6</sup> apostolicæ sedis infulå sublatum reperit <sup>7</sup>. Cujus benedictione roboratus talia ab eo percepit mandata : O sacerdotum doctissime, omnisque veritatis eruditissime, maxima pars restat populi nondum signaculo sanetæ Trinitatis <sup>6</sup> insignita quæ tuo oris alloquio ad Christi notitiam reservatur admitti. Unde benedictione roboratus sancti ac beatissimi magistri mei Petri, et coapostoli ejus Pauli, perge in partes <sup>9</sup> Occidentis, ac dura colla jugo Christi miti inclina. Pluresque coepiscopos ac presbiteros et diaconos in comitatu ei exhibult <sup>10</sup>, quos non tantum officii carnalis, sed ministros haberet verbi Dei (A).

4. Et enlens Arelatensium civitatem, juxta ministerium (monasti) sibi traditum, Christi Evangelium prædicare non cessabat; et cognoscens multitudinem barbaricam idololatriæ officiis inservire ac per se non posse ab eis ritum gentilitatis auferre, comministros sibi traditos destinat, videlicet beatum Lucianum Belloacensibus, Marcellum Bituricensibus. Eugenlum Toletanis mittere studuit, sicut Passionis ejus historia luculentissime demonstrat (B).

- <sup>3</sup> Athenarum civitatem vbi Dyonisium et sic deinceps : Dionys.
- Divino docmate.
- <sup>b</sup> Doctorem gentium.
- Beatumque Clementem,
- 7 Repperit.
- \* Necdum signaculo Trinitatis.
- \* Perge partes.
- 10 Ia comitatu exhibuit.

#### (A) 1re Addition du manuscrit 1040.

luter quos speciali quodam privilegio ejus lateri, jam prius bene pro singulari sanctitate et admirabili sapientia notum, sacratissimum sociavit Eugenium. Ex quo primum ibidem Macharlus primum advenerat Dyonisius speciali se illi amicitiæ fædere sociavit. Celebritas namque vastæ peritiæ in utrisque uberrima magnum Eugenium Dyonisio commendabat ionico. Attica quippe gymnasia istum, romulea illum nutrierat sophya. Divinis quoque institutis adprime fragrantes mellitis se invicem rigabant consiliis. Varia igitur studia hos patres suadebant esse familiares. Et veniens...

(B) 2° Addition du manuscrit 1040.

... Et veniens beatus Dyonisius cum sociis sibi commissis Arelatensium civitatem, juxta ministerium sibi traditum Christi Evangelium prædicare non cessabat; et cognoscens multitudinem barbaricam idololatriæ officiis inservire

<sup>1</sup> Expediant.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hierusalem.

### ACTES DE S. TEUERNE ANTAL ALECTA

5. Præfatus vero Ariopagita Dyonisius cum sociis suis Rusiles il Ristanto Parisiorum adiit ' urbem quam ampliori dæmoniorum noverat fædirits gra-' Adierat.

ac per se non posse ab eis ritum gentilitatis auferre, comministros sili trefitos destinat, videlicet beatum Marcialem Lemovicensthus, Satarniaum Telosanis, Marcellum Biturensibus, Silvanectensibus quoque beatiesimum calfessorem Domini Regulum, Eugenium autem Toletis mittere stadult. Rimenia quippe regio magna, cujus prior angulus spectans ad Orientes, a dextris provinciam tangit Aquitanias, sue utique decero tractu urban vonhulo Toietum complectitur. Siguidem Toietum metropolis civitas est, male præclarior, cæterisque ejusdem regni urbibus excellentier, innitens litteribus Tagi fluminis diversi generis piscibus exuberantis. Vinetis vere atque univesarum pomis arborum situs urbis admodum gandet, olivetis denique affitia, utpote nostra regio vineis, omnique telluris fractuum facanditate intatur. Cæterum Pyrineis montibus pæne cæli culmina svi altitudine palsantibus, usque adeo munitur, ut inexpugnabilis cunctis hostibus credatur. Haje igitur civitatis antistitem Makarius Dyonisius sanctum sacravit Enginium, illo dirigens eum in apostolatum, perpetuse salutis hominum. Tanti itaget viri auctoritate succensus sator deifici dogmatis, presul Eugenius, Toleten penetrat intrepidus. Quod indesigenter prædicands populis sub idololetris ibiden repertis Dominum nostrum Jesum Christam vites auctorem et mortis eset salvatorem mundi, convertit eos ad viam veritatis, innumeris prejenntibus une cum evangelizatione miraculis. Egregius igitur episcopus inedicibiliter evant super fidem salutis cœlestibus inditam (indita) civibus Toletanis, matrem dedicans ecclesiam in honore Stephani protomartyris, et, volut pastor fidelis et predens, etiam formam dominicae orationis gregen Domine adquisitum instrucit. Propter eos vero qui mundana florebant sapientia, ut nomen christianen carius amplecterentur, etiam metrico carmine hane orationem composuit ':

> Rex Deus, immensi quo constat machina mundi, Quod miser impioro per Christum <sup>2</sup> perfec elemens. . Sit mihi recta fides, et falsis obvia sectis <sup>3</sup>; Sit mihi præcipue morum correctio præsens. Sim charus, humilis, verax <sup>4</sup>, cum tempore prudens, Secreti tacitus, et linguæ famine <sup>5</sup> cantus. " Da fidum socium, da fixum semper amicuin, Da blandum, sobrium, pareum, castumque inizistrean." Non me pauperies ereclet, aut languor obunost. Sit comes alma salus, et sufficientia virtus <sup>8</sup>.

• Voici pour cette hymne les variantes du ms. 2022 de la Bibl. Impèr., Anaian finés (IX. siècle) et de l'édition reproduite dans la Patrologie de Migne. Le mis. poite cotit re : Oratio.

.

1. J

<sup>2</sup> Ms. Migne, Eugenius, posco ta.

<sup>3</sup> Ms. Ce vers manque ; est dans M.

• M. Verax, humilis.

<sup>5</sup> Ms. Limine cantus.

• Ms Victus.

### COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

sari ; et quam deteriorem a cultu divino repperit, eldem ad dæmonica machinamenta destruenda se contulit. Ubi virtutibus miraculorum ac insigni væbi prædicatione fulgens, fama ejus ' pene totum orbem transvolavit, et longe lateque ore commeantium ' frequentabatur. Cujus opinionem audiens ferocissima bellua Domicianus, accito Fescennino Sisinnio, destinat eum partibus ' Galliarum ad perquirendum sanctissimum senem Dyonisium archtepiscopum, sociosque ejus Rusticum et Eleutherium ', qui inventi jussi sunt, at aut sacrificarent dæmonibus, aut atroci morte perimerentur. Cumque prædictus Sisinnius Fescenninus venisset Parisium, invenit beatissimum senem Dyonisium centra incredulos dimicantem, interrogavitque eum : Cujus diceris cultor ? Invictissimorum deorum an nescio cujusdam erucifix ? Cui Dyonisius : Illius sum verus servus verusque cultor qui habet potestatem visibilium et invisibilium, cœlestium, terrestrium et infernorum. Tunc judex multis et variis eum afficiens tormentis, ad ultimum jussit 'seum ac socios ejus, utpote rebelles, impolitis securibus decollari. Sic sancti " Dyonisus, Rusticus et

1 Totius.

<sup>2</sup> Transvolaverat et longe lateque commanentium ore.

<sup>3</sup> Destinat partibus.

- \* Eleutherium ... cumque prædictus.
- <sup>5</sup> Afficiens eum tormentis jussit.

• Sancti Domini.

Absint divitiæ, fastus et jurgla litis, Invidiæ, luxus, ventris pensio turpis <sup>1</sup>. Crimine nec lædam quemquam, nec crimine lædar. Sic bene velle queam, quo pravum posse recedat. Nil turpe cupiam, faciam, vel <sup>2</sup> proloquar unquam. Te mens desiderat <sup>3</sup>, lingua canat, actio promat. Da, Pater altisonans, undosum fletibus imbrem, Quo valeam lacrymis culparum solvere moles, Da, precor, auxilium, possim quo <sup>4</sup> vincere mundum, Et vitæ studium placido decurrere passu; Cumque supina <sup>5</sup> dies mortis patefecerit urnam, Concedas <sup>6</sup> veniam cui tollit culpa coronam.

behinc electas ibidem personas sacris ordinibus aptavit Deo viventi jugiter militaturas, plebemque tam verbis quam exemplis docturas elogia apostolicæ eruditionis. Anxiabatur præterea jugi desiderio sui (scsi) de peculiaris amici, Ariopagitæ scilicet Dyonisii, absentia et societate non contemnenda sollicitus, quem de suscepta a Toletis fidei gratia lætificare vehementer cupiebat Præfatus...

- 1 M.s., Invidia luxus. M. Invidia et luxus.
- <sup>2</sup> Ms. Ut (aul ?)
- 3 Ms., et Migne : Desideret.
- 4 Ms., Quo possim.
- <sup>b</sup> Ms., Suprema.
- <sup>6</sup> Ms. Concede.

v° série. Tome x. — Nº 59; 1864. (69° vol. de la coll.) 24

# ACTES, DE, S. EUGERE (2) SHOD

Eleutherius sanctam Trinitatem oppfitentes, trinnin et anothine patier ampleverunt martyrium.

6. Interea, dum ista et alia milta<sup>1</sup>, que historia Passicasi etrum prime ac luculento sermone prosequitur<sup>2</sup>, geruntur, beatus Eugenius calus indita vita extat in ecclesiis <sup>3</sup> bonorum operum forma, nimio amoris desiderie suecensus videndi beatissimum patrem Dyonisium<sup>4</sup>, iter arripuit, pestquam multitudinem barbaricam ab eo aibi commissi populi ad Dominum convertsrat C). Cum autem pene IIII milibus ab urbe Paristoram propinguaret, loce as-

- <sup>1</sup> Multa alia.
- <sup>2</sup> Persequitur.
- \* Cujus superius mentionem fectmus, minio.
- 4 Dyonisium, postquam.

(C) 3º addition de shemuscrif 1040.

Eisque pastores animarum prævidens disposuerat, iter arripiens, pest preini laboris itinera appulsus est tandem Gallias, divini spargendo verbi semina, srbisque Parisiorum exoptata mænia, sua destinat sublimatum ire præsentia. Cas autem jam pene quatuor miliarium ab urbe Parisiorum propinquaret, icom nomine Dioglium, comperto jam sanctum Domini Dyonisium sophistam gierioso migrasse martyrio ad siderem quietis beatitudinem, cepit mirificis ess extollere laudibus, ejusque sanctitatis dignitatem propalare omnibus sibi asistentibus christicolis. Tunc quoque in landem et honorem Makaril testis bus pulcherrimum edendo cecinit hymnum <sup>1</sup>:

> Cell<sup>2</sup> cives adplaudite<sup>2</sup> Mundi jocundo humini<sup>4</sup> Quo iniustratur calitati<sup>4</sup> Hujus diet gratia.

Præcelsa fides martyris, Sacrique vita antistitis Dyonisif ' nobilis Celitus ' palman' suscept.

<sup>1</sup> Nous donnons ici les variantes des manuserits 2023 Bib. Impér. Anc. 1. (2º scale) ciste, fonds Saint-Germain (41° s.). Ce sont, avec noire mainserit 4040; foods Saint-Germain, in trois plus anciens manuscrits contenunt cette hymne. Le primier a dés établé per M. Pably Arbeilot et par M. l'abbé Darras ; les doux autors n'ent proviété signalis encore aplaitiquement. Appelons A le 2832; B. le 4040 ; C le 450, și quatignere les variantes metables des di tions imprimées. Le manuscrit C porte ce titre : Ymenus sol Eugendi Teletanti qui de la ce Dyonisio, compositum ritmice. C'est à n'en pas douter un des doix memories in aplaites per D. Hugues Ménard, portant ce titre. A a pour titre Ymenus Eugenti Episcon, de Min District.

<sup>2</sup> A lit. celi d'une premièr	e main, cork d'une douzième e	t aines amount. T. The sum.
<sup>3</sup> A Applaudite.		Station
A Lumine.	the second particular	Tere de s'abbave de Salat-E
• C Ecclesia.		all the second
A Precelsa.		.liabent : .Bertin.
<sup>7</sup> A Dionisii.	whet the star APT 18 for	T A miner sectors h +
* A C Hodie. Bollandistes :	Calitu.	winter 1



ne Dioilo. Subito eum rabies persecutorum longe lateque dispersa, invenit n multitudine credentium. Quem quasi patrem et principem interrogan-

> Ariopago Athenæ ' Regis sumpsit diadema Cælestis gemmam <sup>2</sup> fulgidam, Dyonisium sophistam <sup>3</sup>.

Paulo docente speculum Habet fides fidelium, Et spiculum <sup>4</sup> gentilitas Quem ante murum <sup>5</sup> noverat.

Miro clarescens dogmate, Inluminavit Greclam, Et inclytus hinc pontifex, Urbem Romanam <sup>6</sup> adiit.

Clemente, Rome præsule, Jubente, venit Gall'am, Cui jubar solis sylendidi, Inlusit signis, famine '.

Tandem, repulso demone, Constructo sacro opere, Pœnis affectus maximis, Cæsa cervice, celum petit \*.

Ave, Pater, scandens polam, Ave, pie, visens solum, Annua íesti munera, Tua sacrabis gratia<sup>9</sup>.

()ffer, sacerdos optime, Gemitus nostros, et preces ; Firma fidem, martyr Dei, Moresque nostros <sup>10</sup> corrige.

Ope guberna fragiles In mundi hajus pelago, Atque exutos corpore, Ple, benignus suscipe.

Bollandistes : Ecclesia. A grumam. Dionisium sophystam. Bolland., Speculum.

Bolland. mirum.

Texte de l'abbaye de Saint-Denis publié par le P. Corder ; Urbem Romam tunc adiit. Bolland. : Flamine.

Bolland.; Petiit.

Que : deuxième main. A C Tua sacrans presencia præsentia.

• A Moresque.

## ACTES DE S. EUGÈNE

tes auctores sceleris procuratoris quem Deum coleret, respondit se Christianum esse, Christianumque se tota devotione percollere (D). Quo audito, qual

> Quo sine fine : gloria ' Deo Patri cum Filio, Una cum sancto Spiritu, Tecum canamus perpetim <sup>2</sup>.

Quo quidem decantato amarissime cœpit fiere atque lugere, deceptimines tanquam filius, tam magnifico patre orbatus. Gaudens tandem oppide emidem beatissimum cœlesti honore sublimatum, christianorum solatils relevater, uti genitor mœstus prosperitate filiorum. Verum inter hæc, more consuets, vitalia non cessans populis ad se confluentibus distribuere flamina, nomen illius a quo vitæ exordium sumpserat, in tantum magnifice non destitit prædicare, ut ad aures principis, præfati nominis Fescennini Sisinnii nominis ejus perveniret opinio, qui directa mox hostium apparitione, jusait inquiri utrum christianæ religionis senex sanctissimus vellet inservire legibus, an deerum suorum parere jussionibus.

#### (D) 4° addition du manuscrit 1040.

... Ac subito eum rabies persecutorum longe lateque dispersa inveniens can multitudine credentium, suis eum adesse jubet officiis. Quem cum quasi petrem et principem interrogarent principes sceleris procuratoria Sisingli que deum coleret, respondit se Christianum esse, Christumque se tota devotione parcollere. Ad hæc illi tanti senis canitiem admirantes, et quasi ejus ætatis vanrationi compatientes, suis eum hortantur jussionibus ut eorum sacrificatures adveniret idolis. Tunc itaque a (ad) fidei sue proposito animum minime conmutans dignum judicavit non esse ut demonum aris christianorum cedent credulitas, sibique in animo esse Deum unum colere, et usque ad finem vite in ultimis custodire. Sanctus denique vir et fortissimus athleta Domini Engnius, ab interioribus cordium visceribus gemitum trahens, graviterque engeirus, talia cum lacrymis verba profudit : « Supremum balli triumphalis tibi agente dedicans, Domine Jesu, qui immortalitatem possidens, sapientia et virtus es secretissimi Del Patris, qui tui nominis inimicos tibi confitentibus ad tempus gianti determinatione dominari permittis, utpote passi immarcessibilem vite perseise gloriam obtineant, piena contriti cordis devotione deposco, ut quia me ab ine infantià catholicis erudiri voluisti magistris, ut theseuros divine espiestis ingressus in sacrario pectoris caperem que postea plebi tue pastor fidelis fideliter eructuarem mihi famulo tuo, in hoc agonis ultimo discrimine tua consolations adesse digneris, ut laude et confessione sancti tui nominis mercer communi,»

Finità itaque oratione, lictorum manibus collum exhibuit rescondam. Principes itaque sceleris beatissimum pontificem Domini et invictissimum athletan Eugenium, quasi auctorem mali interfici jubent. Quod actum est sophins decimo k. decembris. Corpusque illius in lacum, juxta villam Mercaifi jam dete villa Diogilo vicinæ præcipitari constituunt occulte ne forte a christianis et in memoriam et in laudem postmodum haberetur. Ibique...

A C Gloriam.

<sup>2</sup> A C Perpetim. Amen.

## COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

magistrum mali eum interfici jubent; corpusque illius in lacum Mercasii jam dictæ villæ Dioilo vicini præcipitari constituunt occulte, ne forte a christianis inveniretur, et in memoriam et laudem postmodum haberetur.

7. Ibique multis delituit diebus ' christianis illum propter persecutionem prædicti Sisinnii non solum sepelire, sed etiam a lacu extrahere non audentibus. Et licet multo tempore in jam dicto lacu corpus Christi martyris jacuerit, nulla tamen corruptionis putredine violatum neque corruptum est; mirumque in modum videri atque mirari poterat natura in corpore mortui pene jam permutata, cujus origo est ut pulvis convertatur in pulverem et cinis in cinerem. Quæ ita dispendium sui perpessa non est, ut corpus exanime ob transacti ævi longitudinem ullo <sup>2</sup> modo corrumperetur. Res memoranda est, novis annalibus, atque recenti historia <sup>3</sup>.

8. Postquam autem, divina largiente clementia, pax ecclesiis est reddita, persecutorum nominis Christi cessante vesania, quidam illustris nomine Ercoldus ' locupletatus multis divitiis et opibus, ac præpollens in jam dieta villa, cum se sopori dedisset, vidit in somnis adstantem sibi senem canitie venerandum, ac dicentem sibi : Surge, frater, sanus ab infirmitate qua cerneris laborare, erat enim cotidiano lipo detentus 5 et perge ad lacum huic loco contiguum, ibique reperies corpus fratris et condiscipuli nostri Eugenii. Quod extrahens<sup>e</sup> cum debito honore, pro posse tuo sepulturæ manda ; quia huic loco salus magna ejus patrocinio dabitur ' et plurimæ virtutes ejus intercessione perficicientur. Tunc prædictus vir, jocundus animo de visione, immo de collata sibi sanitate, surgens diluculo cum universo comitatu suo ac multo circummanentium occursu, conscite perrexit ad lacum, lbique corpus beatissimi Christi martyris Eugenii, secundum quod in visione didicerat, inconvulsum ac nulla tabe infectum, ac si eodem die decollatum fuisset, invenit. Extrahensque de lacu cum magno honore et amore, deposuit illud in sarcofagum <sup>a</sup> novum, volens perducere ad monasterium Christi martyris Dvonisii, sociorumque ejus Rustici et Eleutherii, ut ibi sepulturæ traderetur.

9. Cumque plaustro impositum, ductum fuisset ad locum quo pergitur ad monasterium, subito boves qui hactenus plaustrum cum sarcophago veloci gressu ducebant, obrigueruni. Quinque enim juga illud ducebant. Tunc diversi ceperunt stimulis agitare boves, minisque multis terrere, deinde blandis adhortationibus demulcere, sed illi stimulos, minas, blandimenta equa lance parvi pendebant. Videres multitudinem populi valde mirari, bobus gressum figentibus et ultra pergere non valentibus <sup>10</sup>. Tunc præfatus vir præ-

- <sup>5</sup> Erat enim tybo cotidiano detentus.
- · Ouem extrahens.
- 7 Pro posse tuum.

- <sup>9</sup> Deposuit eum in sarcofago novo, voleus eum perducere.
- <sup>10</sup> Minime valentibus.

<sup>1</sup> Diebus delituit.

<sup>2</sup> Nullo.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Corrumperetur. Postquam autem.

Illustris vir nomine Erkcholdus.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Quia haic loco magna salus patrocinio donabitur.



in statu corporis ostendeba Tunc dominus prædii dedi « Usque modo mea detentu Eugenio, cum omnibus super sancti martyris, cælestis lar, sepelierunt ac cellulam desu miraculoram signis effulget. cere poterit.

10. Temporibus gloriosissi ris et pontificis Christi nome supra montem, sed sub mo qued multis faturum erat ad mirabile dedit indicium quod litatis incitamentum. Erat q princeps cubiculariorum, ips nimia dilectione acscitus, que ut simul cum auditu perderei dicorum solatio. Quod cernen nalem, ubi ipse miles in m semper deterius habebatur, ct larum Dei longe lateque circun necnon sanctissimis locis mem munerum dirigit largitiones. A Interea lustrantur civitates ac locum, qui memoria præcellent et Eleutherii habetur • insignii deris ipsiusque loci fratribus

1 Dyogilo.

2 Disina mininta . . .

## COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE.

fratrom pro eo postulantur beneficia. Sequenti igitur nocte, astitit ipsiægrote, in prædicto palatio jacenti, pene contiguo' morti, senex canis decoratus candidissimis septus cum discipulis ' voceque illum affabili ac dulci colloquio ' hortatur, dicens : Surge, frater, et pro posse tuo iter ' accelera, fratrisque et condiscipuli nostri Eugenii visitare non differas limina, quum ejus , qui in villa nomine Diollo' cubans, prope ab æde nostra duobus distat milibus', intercessione, tam capitis quam omnium tuorum membrorum consequeris commercia '. Qui expergefactus valde discusso navim accelerari jubet, cupiens implere quod sibi fuerat imperatum, ipsamque condescendens', quantum facultas sinit iter arripuit navigio, postea equorum, ad jam dictum locam ventus ' est auxilio. Quo perveniens, quibus suspiriis, gemitibus, fletibus ibi se devoverit, non reor ascribendum. Qui dum ibi jaceret subito somno parumper arripitur, exurgensque sanum voce clara se confitetur. Fit magnum gaudium tam duci quam propriis satellitibus, quia videbant sanum quem letali debilitate '' detulerant infirmum.

Tunc ipse miles precibus almi Eugenii, Deo annuente, reddita sibi sanitate, veloci cursu petiit pretiosissimorum <sup>11</sup> Christi martyrum Dyonisii, Rustiei et Eleutherii monasterium atque <sup>1</sup>psum locum multis honoribus et variis donans muneribus <sup>12</sup> sanctorum prædictorum martyrum condiscipulique eorum Eugenii precibus se obnixe commendavit ac cum omni apparatu gaudens ad Dominum suum remeavit <sup>13</sup>.

11. Sub eodem ferme anno, mulier quædam Rictrudis nomine, ex pago Rotomagensi, prope ipsius civitatis villam, oculorum erat ita debilitata luminibus, ut aliquam solis scintillam intueri minime valeret, quamvis sana et incolumis esse videretur visu <sup>14</sup>. Parentes vero ejus qui erant nobiles, dolore infirmitatis ejus perculsi, cœperunt illam ducere ubicumque sanctorum nomen celebre reperire potuissent. Quod facientes venerunt juxta prædium, quod Dioilum dudum prænominavimus. Et audita fama tanti martyris de miraculo quod factum fuerat, ad ecclesiam filius eam duxerunt. Quam ingressa <sup>15</sup>, interjecto quasi duarum horarum spatio, mox tela ab oculis illius diropta, luminis illius clarum et incolumen visum manifestavit, quasi hactenus cæcata nequaquam faisset. Postmodum vero circa sanctum martyrem ita fervens esse cœpit, ut semel aut bis ipsum sanationis suæ locum per annos sin-

- Contiguum.
- <sup>2</sup> Septus condiscipulis.
- > Eloquio.
- Et pro posse taum iter accelera.
- Diogilo. Et sic deinceps.
- 6 Duo distat milia.
- 7 Consequeris sanitatis commercia.
- <sup>8</sup> Ipsamque conscendens.
- <sup>9</sup> Vectus.
- 10 Morte.
- <sup>11</sup> Preciosorum.
- 12 Variis muneribus ditans.
- 13 Repedavit.
- 14 Visu videretur.
- <sup>10</sup> Qua ingressa.

gulos visitare non desisteret <sup>1</sup>. Amerebatur <sup>2</sup> autem a pluribus quei equanguinea fuerit Hetilonis, cujus superius memoriam fecimus, et igne, que aura nuper et modo facta duximus <sup>3</sup>, ab ipea sub vera et firma fide didicimus.

Tanti martyris ergo præconia mente celebramus devote, ut intercentene , sancta nostra solvat delicta.

> Est pretium curæ penitus cognoscere teto Quod faciat agitetque Deus mirabilis orbe \*.

12. Interea dum beati martyris Eugenii fama orbem circumvolat ob diversarum sanitatum curationem, puerulus quidam ex pago Meldico<sup>5</sup>, ex loce qui dicitur Villa nova, calcaneis adhæsis post tergum natibus, ad venerabilem locum deducitur, ibique a parentibus ipsi sancto martyri in posterum rervi'urus traditur. Sicque nervorum et compagum illius duritia mollificats ac nutu Del prædictique martyris oratione laxata sunt, quasi nunquem hujus pene aliquod dispendium pertulisset. Actum est hoc temporibus preceilentissimi Pipini, primi regis ac præsbyteri <sup>6</sup> ejusdem Ecclesiæ, nombe lporil.

13. Igitur beatæ memoriæ rege Pipino in Ecclesia pretiosissimum Chrisi martyrum Dyonisii sociorumque ejus, ipso rogante prono ' humato, diversi interpositis rebus et altercationibus inter Karolum et Karolomagnum ', que non est hujus temporis disserere ' negotium, principatus totius regul Karol, Christo largiente, devenit sub regimine. Cujus tempore exstitit quidam Nih, nobilis genere, ex Burgundia, domino suo valde carus, qui dum, ut mes et militum, pergeret ad eumdem dominum suum, in ipso itinere, gravi isteris dolore arripitur; ac tandem vix a multis secum militantium ad Ecclesion Christi martyris Eugenii manibus devehitur; ubi nunc temporis presbyts Adheldus '' præsse videbatur. Qui infirmum devote suscipiens et oleo salats infirmorum preparato perungens, atque Deum trinum et unum inversa, auctoremque unctionis beatissimum Jacobum et Christi sæpe fitum martyrus deprecans, ante altare stravit diuque jacere fecit. Qui surgens, ita se sama esse dixit ac si nunquam ipsius infirmitatis impedimentum in altegeo propessus fuisset.

14. Alio vero anno ", Ecclesiæ hostibus procul deturbatis, ac pace likeline undique largita, advenit puella quædam ab Ebroicas civitate occiorum lamine vacuata, ad prædictum sanctum pontificem et martyrem Kugesion, ibique se devovit omnibus affuturam vitæ suæ annis et capaticum same se-

<sup>1</sup> Sanationis suz locum visitare non desisterit.

- <sup>2</sup> Affirmabatur.
- <sup>3</sup> Diximus.
- 4 Ianti martyris... orbe manque.
- <sup>5</sup> Mellico.
- \* Regis ac custode ejusdem ecclesiæ nomine liporio.
- Pronum.
- <sup>s</sup> Karolomannum.
- <sup>9</sup> Disserendi.
- <sup>10</sup> Ubi tunc temporis custos Adelhardus.
- <sup>11</sup> Tempore

## COMPAGNON DE S. DENYS L'AREOPAGITE.

dituram. Quo facto, ita sana affecta est, ut neo signum cocitatis in ea aliquod i reperiretur. Sanitate vero percepta, ad propria reversa est. Interpositis vero multis diebus, oblita est pactionis suæ quam spoponderat omnibus amis vitæ suæ se daturam. Qua neglecta, cæcitas permaxima eam iterum invasit, ita ut vix manu duceretur. De sanitate autem desperans et quasi ruborem de pacta ratione habens, licet invita, ducitur tamen iterum ad prædictum martyrem et omnium annorum retro oblitorum deferens quod poponderat, subito reddita est pristinæ sanitati, ammonita in somnis ne amplius quod voverat oblivioni traderet.

15. Sub eodem ferme tempore quo hæc facta sunt quæ diximus, matrona guædam nobilis, ex pago Lugdunensi, filiam suam lunaticam, ut putabatur, fere annorum decem, venerabili martyri detulit, ac presbytero 2 ejusdem loci nomine Isembardo tradidit, se ac filiam suam precibus ipsius martyris ac orationibus presbyteri commendavit : quæ paucis diebus ibidem commorans ita filiam suam sanam recepit, ut nullatenus immundus spiritus ad vexandam eam amplius accedere ausus fuisset. Fatebatur autem, omnibus qui aderant audientibus, ipse dæmon, cum per diversa loca sanctorum prædicta puella duceretur, quod non antea exiret ab ea, donec Eugenio præsentaretur. Ubi cum ducta fuisset, cœpit clamare dicens : Eugeni 3, a patria quam possederam me expulisti; modo autem a parvo vasculo expellens in tormenta me ire 4 præcipis. Hæc loquens voce terribili, reliquit vas quod possideratet mater cum filia læta, unde venerat, repedavit. Tanta vero lætitia et timor matremac parentes puellæ invasit, ut gaudentes valde dicerent : Benedictus Deus, qui precibus martyris sui Eugenii, filiam quam habebamus dæmoniacam ab omni infirmitate nobis reddidit sanam 5.

16. Mulier quædam Remorum civitate progenita, immo ipsius civitatis inhabitatrix, habens filium cæcum et filiam nervorum contractione damnatam, præfato martyri cum non parvo apparatu dirigit. Quos presbyter <sup>6</sup> suscipiens, sese cum illis in orationem dedit. Oratione vero cum triduano jejunio ibidem peracta <sup>7</sup> cum missa caneretur, cæcitas omnino ita reliquit puerum et contractio puellam, ut in eis nullum signum præteritæ infirmitatis reperire aliquis posset. Gratias vero nonnullas agentes Deo et sancto martyri, cum gaudio magno ad propria reversi sunt.

17. Karolo vero, cujus superius mentionem fecimus, mortuo atque Aquisgrani palatio humato, Ludovicus 'filius ejus in imperialem potestatem 'successit, vir totius prudentiæ tam secularis quam spiritualis, qui qualiter conversatus fuerit in regni negotiis ac totius imperii rebus præscribere non satagimus, arbitrantes omnibus notum esse; sed sub cujus tempore prædictus

- <sup>1</sup> Aliquid.
- <sup>2</sup> Custodi.
- <sup>3</sup> O Eugeni!
- In tormentis ire me.
- <sup>b</sup> Liberam.
- <sup>6</sup> Custos loci.
- 7 Peracto.
- Cludovicus.
- <sup>9</sup> In imperiali potestate,

martyr quid miraculorum gesserit e pluribus perscribere pauca curavimus. Tarnensium quidam miles Fredegisi, beati Martini monasterii abbatis, dum iterper pagum Parisiensem ageret <sup>1</sup>, ac prope locum qui Spinogilus dieitur devenisset, subito casu equi cui insidebat ad terram labitur, omnibusque membris<sup>3</sup> ita debilis redditur, ut nullus vitæ ejus fiduciam haberet. Jovientis enim villa quæ prædicto abbati suberat, non modicæ partis compos esse videbatar. Itaque servorum ac consodalium suorum manibus<sup>3</sup> ad Ecclesiam Christi martyris Eugenii ducitur, et tam ad ipso presbytero <sup>4</sup> quam ad omnibus sedulius <sup>3</sup> exhibitur. Diu vero orantibus ite incolumis redditus est, ut subito diceret sese salvatum. Quod miraculum celebre factum est et multis longe lateque et prope <sup>4</sup> positis manifestum est. Unde Deo et sancto martyri gratias retulerunt, qui quotidie glorificatur in sanctis suis et glorificat sanctos suos, largiens signa et miracula per eorum intercessionem fiert.

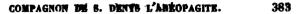
18. Interea non multis evolutis diebus, dum præ memoriæ dominus Ladovicus ' imperium, Deo jubente, regeret Romanorum, Hilduinus abbas efficitar monasterii Christi martyris Dyonisii, Rustici et Eleutherii Cujus jussu Bamoardus \*, vir magni ingenii ac totius prudentiæ, ita fato \* carus erat abbati ut 1º multa consilio ejus faceret et libenter eum audiret. Quorum tempore exstitit ipsius abbatis guidam miles 11 et propinguus, gui veniens in villam Dioilum, invenit quemdam hominem, at supra diximus 12 a beato Esgenio curatum. Cumque juberet minaciter ut presbyterum 13 perquireret at hospitium præpararet, ille dixit se potius serviturum Deo et sancto Engenio, cujus precibus fuerit sanatus. Tunc ille dixit : Modo videbimus si Eugenius tuus liberabit te. Et elevato pugno, cervici illius ictum pro posse inflixit. Qui elisus ad terram dixit : Deus beati martyris Eugenii, ulciscere de adversario tuo, qui nomen tuum blasphemare non desinit. Ad cujus orationis vocen arripitur miles a diabolo; spumisque amplissimis et terribilibus ac clamationibus in terram 1. labitur. Videres non hominem, sed dæmonem loguenten : Usque modo inimicus mihi factus Eugenius vascula mea et patrias tulit, modo jam factus amicus, quod non habebam, porrigit. Ecce sors mea tradita mibi te perpetuum ! Qui morsibus ferociasimis ad se homines accedere volentes13 discindebat, ut pene aliquis vel propinguorum ad eum accedere non presumeret.

Parisiacum pergeret.

<sup>2</sup> Omnibusque peue membris.

<sup>3</sup> Novientis enim, non modicæ partis villæ quæ prædicto abbati suberat, compos esse videbatur. Servorum itaque ac consodatium manibus...

- 4 Custode.
- 5 Sedula.
- 6 Longe propeque.
- 7 Cludovicus.
- \* Raynoardus.
- <sup>1</sup> Facto.
- 10 Ut.
- " Quidam ipsius abbatis miles.
- <sup>12</sup> Hominem quem supra diximus.
- 13 Gustodem.
- " Terra.
- <sup>15</sup> Homines ad se accedere volentes.



Cumque jam contiguue adesset morti, jam quasi examinem rapuerant et ad eoclesiam sancti martyris ' perduxerunt. Antequiám vero ecclesiam ingrederetur, cœpit dæmon clamare et dicere per os ejus qui ferebatur : Ducite me vel in infaratine prinsquahi ad com me ducatis, quia ai ine templum sibi dicatum ingredi viderit, non solum interiori, verum inferiori excludendus sum exilio. Hæc vero loquente illo, presbyter ' jam dictus advenit, reliquias martyris ferens et dæmonem ita exclusit ut homo vitæ dæmon inferno deputaretur.

Nos quoque petimus, Eugeni martyr, cultorque Dei egregie, lumen Ecclesize, nostrorum propensius hodie scelerum pro nimio amore pius apud Dominum intercessor existe, qui dæmones morte crucis in semetipso triumphavit, necnon et homines ab eorum dominio eripuit eripiensque liberavit et in hortum deliciarum, unde eorumdem fraude ceciderant berigne restituit J. C. D. N. cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et potestas et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

1 Memorati martyris.

<sup>2</sup> Custos.

#### Le manuscrit 1040 termine ainsi :

Ut homo rite dæmoni inferno deputaretur, ad laudem et gloriam ipsius qui dæmones morte crucis ir seipso 'riumphans homines ab eorum dominio eripuit et paradiso unde eorum fraude ceciderant, restituit, præstante Domino nostro Jesu Christo cui est gloria et honor, laus et imperium una cam æterno Patre et Spiritu sancto nunc et in sæcula sæculorum.

N. B. — Qu'il me soit permis de déposer ici un mot de gratitude pour le R. P. Engène-Colin, Mariste, qui m'a aidé avec non moins d'intelligence que d'ardeur pieuse, dans la transcription de ces Actes.

## EBBATA.

Page 252, *lire* : Commencé sitôt après la mort de Pépin et terminé sitôt après la mort de Louis le Pieux; p. 266, *lire* : qu'on y regarde bien — les fidèles disent.



salutaire influence sur les ucsuu pays. En effet, pendant tout le cc dire depuis à peu près 1818, jusqu'i une seule question philosophique n'ait pris part. Lié d'abord avec M. et comme Mgr de Salinis, son ami un des plus fermes et des plus sen ment qui se fit alors parmi les ce enfin à résister en face à cette Phi quelle beaucoup s'étaient affiliés. tous avaient plus ou moins làche principes leur servaient de guide vide et le danger de la philosoph la fausseté et le danger des princ se servir des principes admis pa défendre l'Eglise, et réclamer pot inscrite dans les Constitutions m

Ce sont là les principes qu'ils o dans toutes les grandes œuvres f tenues par eux. C'est dans cet esp gées les nombreuses Conféren jeunes gens, Le Mémorial catho

## ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

mais non pas par le fait de nos deux amis. Ce n'est pas ici le lieu d'en indiquer les causes malheureuses; mais il nous semble qu'après leur mort on aurait dû se souvenir des rudes combats qu'ils avaient engagés et soutenus, et des victoires qu'ils avaient remportées. Presque tous les apologistes actuels ne sont arrivés que lorsque le terrain avait été déblayé et préparé, quand l'existence et la liberté leur avaient été faites principalement par les travaux des deux prélats. On ne s'est plus souvenu de l'existence critique des dernières années de la Restauration, et des premières années de la Révolution de 1830. Mais c'est ailleurs que nous espérons pouvoir traiter plus au long cette question.

En ce moment, nous voulons seulement nous plaindre de ce que toutes les feuilles catholiques, à peu d'exceptions près, les ont laissés descendre dans la tombe sans rappeler un peu en détail les grands services rendus à l'Eglise de France en particulier, par ces deux éminents prélats, et ont étendu le voile de l'oubli sur leur mémoire. A plus d'un écrivain, ils pourraient dire : *Tu quoque, frater mi*, et encore mieux : *Tu quoque, Fili mi* !

Un seul disciple et ami, M. l'abbé de Ladoue, a consacré aux deux prélats un souvenir affectueux. Déjà au commencement de cette année, il a fait paraître une Vie de Mgr de Salinis<sup>1</sup>, et en ce moment il soigne l'impression de ses OEuvres; et en même temps il publie une Notice assez développée sur Mgr Gerbet.

Nous-mêmes qui pendant 20 ans avons dirigé ensemble l'Université catholique, et assisté, en quelque sorte, à toutes les œuvres des deux prélats, nous préparons une Notice où nous espérons faire ressortir leur mérite et les différentes œuvres laissées à tort en oubli ; mais en attendant nous publions la notice de M. l'abbé de Ladoue, bien certain que nos abonnés la liront avec fruit et plaisir. A. BONNETTY.

## Mgr GEBBET

Ceux qui assistèrent aux derniers moments de Mgr de Salinis n'ont pas oublié que, près de son lit de mort, se tenait

<sup>1</sup> Vol. in-8° de 1v-532 pages, à Paris, chez Tolra et Haton, rue Bonaparte, 68-Prix : 5 fr

## NOTICE SUR MOR GERDET,

immobile, abimé dans sa douleur, un vieil ami de quartate ans, évêque aussi. Quand on connaissait l'intimité de ces deux hommes qui avaient cheminé ensemble pendant de longues années, qui avaient vécu de la même vie, combettu les mêmes combats, souffert les mêmes souffrances, on pouvait craindre que le coup qui emportait l'un ne blessât l'antre an cœur; cette crainte était-elle chimérique? Au commencement de celle année, celui qui écrit ces lignes, se trouvant à l'évèché de Perpignan, faisail hommage à Mgr Gerhei de la Viede son ami. Le moment des adieux venu - qui m'eût dit que c'étaient les derniers! - le bon évêque me montrant le livre dont les feuilleis n'étaient pas ouverts, me dit avec un accent pénétré : Mon cher ami, je n'ai pas le courage de lire votre livre: ce souvenir me fait encore trop de mal. Et il me montrait son cœur. Ah! saint évêque, ne vouliez-vous pas me dire que la mort de votre ami vous avait frappé au cœur?... Je le crois.

Des voix plus autorisées paieront à l'illustre défunt le éribut d'hommages qui lui est dû comme savani, comme écrivain, comme évêque; je voudrais, dans ce cercueil, lui payer le tribut de l'amilié.

Pour les hommes qui ont vécu par l'intelligence et par le cœur, les faits extérieurs ne sont souvent qu'un voile qui cache la vie véritable. Cependant, à travers le tissu on aperçoit toujours quelque trait de la physionomie. J'esquisserai donc d'abord les priocipaux événements, me réservant de faire resuite connaître l'âme.

L'abbé Gerbet, ne à Poligny, le 3 février 1798, était franccomlois, enfant de cette province où le Catholicisme a jeté des racioes profondes, et qui, pour être une des dernières vanues au rendez-vous de l'unité française, n'en a pas moins foursi au pays et à l'Eglise une abondante moisson d'hommes éthinents. L'époque où il naquit était une époque de transition; la révolution Palenne qui venait de jeter la terreor sur la France reculait devant le Catholici..ne, cesté toujours, malgré des défaillances passagères, la religion de la France. L'abbé Gerbet ent le bonheur de puiser dans le sein d'une famille pieuse des principes qui le prémunirert de bonne heurs coatre les erreurs du 18° siècle, et le préparèrent à la mission qui

## EVÂQUE DE PERPICNAN.

a été le but de sa vie, de rapprocher le 19° siècle du Christianisme.

Pendant que la société se refaisait au milieu de luttes sanglantes, pendant que la France rachetait ses crimes par le sang généreux de ses enfants, versé, ce semble, comme une explation, sur lous les points où ses funestes doctriges avaient pénétré, le jeune Gerbet s'exercait dans des luites paisibles et par des victoires pacifiques à fournir plus tard son concours à cette régénération. C'est dans le collége de sa ville natale qu'il acheva ses premières études; nous pouvons dire, en empruntant à l'éloge funèbre de Mgr de Salinis les paroles qu'il disait du collége d'Aire, berceau de l'éducation de son ami : « Le modeste collége (de Poligny) a eu la gloire de préparer » dans un de ses élèves un des plus illustres évêques de potre » époque. C'est là qu'a été le double berceau de son intelli-» gence qui s'annonca par de brillantes études, et de sa voca-» tion ecclésiastique, contemporaine à peu près de sa pre-» mière communion. » Le talent du brillant écolier franchit les murs du collége, ceux même de sa province natale: l'Académie de Macon lui décerna des éloges pour une pièce de vers qu'il avait composée sur le rétablissement de la statue d'Henri IV. Son cours d'humanilés terminé, le jeune lauréat se rendit à Besancon, chef-lieu ecclésiastique, à cette époque, du diocèse de Saint-Dié non encore rétabli, pour commencer ses études théologiques. Il s'établit en ville, suivant l'usage du diocèse, qui ne prescrit le séjour dans l'intérieur du séminaire qu'au moment de l'initiation aux ordres sacrés. Grâce à ceite vie indépendante qui lui laissait plus de liberté pour le travail, grâce à un amour de l'étude déjà très-développé et secondé par une rare puissance d'application, il acquit en peu de temps une sûreté de logique et une fermeté de jugement remarquables. C'est la gloire de l'enseignement philosophique de nos séminaires, incomplet peut-être sous quelques rapports, d'assouplir les jeunes intelligences à une discipline sévère qui prévient les écarts sans arrêter l'essor du talent. nous pouvons dire ici du génie. On l'a dit, avec raison suivant nous, si Lamennais eût suivi un cours de philosophie et de théologie dans un séminaire, il ne se fût peut-être pas égaré

dans le chemin de l'erreur. En 1818, après deux années de théologie, l'abbé Gerbet se rendit à Paris avec l'intention d'achever son cours régulier d'études ecclésiastiques et de se préparer au sacerdoce dans le séminaire de Saint-Sulpice. Le régime de la maison n'ayant pas pu se concilier avec les exigences d'une santé non encore formée et déjà fatiguée, il obtint de suivre les cours du Séminaire des Missions étrangères, et il fut ordonné prêtre comme élève de cette maison. Il puisa au contact des hommes apostoliques qui la dirigéaient ce zèle ardent qui fit de sa vie un véritable apostolat en faveur des doctrines de l'Église romaine.

guoiqu'il n'eût fait que passer à Saint-Sulpice, l'abbé Gerbet v avait formé une connaissance qui eut sur toute son existence une immense influence. Ful-ce un instinct de cœur, comme on aime à en trouver dans la vie des serviteurs de Dieu, qui le rapprocha de l'abbé de Salinis? J'aime à le croire. Il veutaussi, à n'en pas douter, une disposition providentielle. Par l'abbé de Salinis, il fut mis en rapport avec l'abbé de Lamennais. Dès la première entrevue, ces deux hommes se penétrèrent. L'abbé Gerbet fut fasciné, l'abbé de Lamennais comprit que Dieu lui envoyait un auxiliaire puissant. Il ne se trompait pas. « A 24 ans, dit M. Sainte-Beuve, l'abbe Gerbet » annonçait un talent philosophique et littéraire des plus dis-» tingués; en Sorbonne, il avait soutenu une thèse latine avec » une rare élégance; il avait naturellement les fleurs du dis-» cours, le mouvement et le rhythme de la phrase, la mesure » et le choix de l'expression, même l'image, ce qui, en un » mot, deviendra le talent d'écrire. Il y joignait une faculté » de dialectique élevée, déliée, fertile en distinctions, les mul-» tipliant parfois et s'y complaisant, mais ne s'y perdant ja-» mais 1. »

L'éclat qu'avait jeté des son début le talent théologique de l'abbé Gerbet le fit choisir presque aussitôt après son ordination pour professeur suppléant de théologie morale à la Sorbonne. L'amitié le fit descendre de cette tribune élevée a un ministère plus humble, mais plus fécond en résultats; celui

Article du Constitutionnel, du 16 du mois d'avril 1852, reproduit dens l'Université catholique, t. xiv, p. 101 (2° série).

## ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

d'aumônier-adjoint du collége royal de Henri IV. La génération qui peuplait à cette époque les établissements publics de la capitale était celle qui était appelée à réparer les ruines du passé et à jeter les bases de l'avenir. Il était donc de la plus haute importance de l'initier à la connaissance et à l'amour du Catholicisme qui a fait la France ancienne, et qui, seul, peut faire la France nouvelle. L'œuvre demandait des qualités exceptionnelles : une intelligence élevée des besoins de la société moderne, une sage tolérance, un zèle prudent, l'amour de la jeunesse. L'abbé Gerbet apportait à Henri IV toutes ces qualités; son ministère fut béni.

J'ai raconté ailleurs<sup>1</sup> comment deux jeunes prêtres, associés pour la direction spirituelle d'un collége, eurent la pensée de mettre en commun leurs talents et leurs connaissances pour imprimer à la société une direction dont elle avait aussi grand besoin. Si la pensée du Mémorial catholique prit naissance dans l'esprit de l'abbé de Salinis, le succès du recueil fut dû, en grande partie, à la collaboration active de l'abbé Gerbet. Dans chaque numéro, il insérait plusieurs articles qui se faisaient remarquer par un style élégant, une logique ferme, une érudition variée, et où l'on sentait une séve de jeunesse et une chaleur de prosélytisme rares aujourd'hui. a Je suis très-fatigué, écrivait-il de la Chenave, le 16 novem-» bre 1825, des huit ou neuf articles que je viens de fournir » en deux mois. Il nous faut absolument de nouveaux colla-» borateurs<sup>2</sup>. » Espérons que la mort ne détruira pas le projet déjà formé de réunir en volume ces articles dispersés, ainsi que ceux insérés plus tard dans d'autres journaux ou revues.

L'abbé de Lamennais, ayant accepté le patronage du Mémorial, voulut avoir près de lui, pour en régler de concert la direction, le jeune ami dont il appréciait de plus en plus le jugement. Au mois de janvier 1825, l'abbé Gerbet alla s'établir à la Chenaye qu'il ne quitta guère plus jusqu'en 1830. Le 16 janvier, il écrivait à son ami: « Nous sommes à la Chenaye » depuis deux jours. C'est une belle maison, agréablement

Vie de Mar de Salinis.

<sup>2</sup> Lettre à l'abbé de Salinis.

v<sup>•</sup> série. TOME x. — N<sup>•</sup> 59; 1864. (69<sup>•</sup> voi. de la coll.) 25

### NOTICE SUB MGR GERBET,

» située. A côté se trouve une assez vaste pièce d'eau : les ro-» chers qui la bordent sont d'un effet pittoresque, Je vous » donnerai d'autres détails dans ma prochaine lettre. • Un mot de l'abbé de Lamennais dira ce que fut cette vie en commun. L'abbé Gerbet et moi nous ne nous parlons pas, et nous nous comprenons. Ces deux intelligences semblaient, en effet, se compléter : l'une avait le coup d'œil, la pénétration, la vigueur mâle; l'autre, la mesure, la règle, l'élévation et la grâce. Tous deux, dans ce moment, n'avaient au cœur qu'an désir : le triomphe de la Sainte Eglise. --- Hélas! vint le moment où, sur ce point, on ne se comprit plus.

La révolution de juillet surprit l'abbé Gerbet à Paris. Il vit la populace se ruer contre les autels, après avoir dispersé les débris du vieux trône. Si son patriotisme souffrit, sa foi de chrétien ne chancela pas. Un des premiers, il éleva au-dessus des divisions de parti le drapeau de l'Avenir, sur lequel était inscrite cette devise qu'il aima toujours : Dieu et la Liberté. C'est sur lui, au début, que roula la principale charge du journal. Les excitations de cette lutte ardente, où se trouvaient engagés les intérêts les plus sacrés, ayant compromis sa santé, il se retira à Juilly, d'où il chercha à modérer les élans d'une polémique qui ne tarda pas à franchir les limites de la vérité catholique. Une parole du vicaire de J.-C. vint signaler ces écarts. L'abbé Gerbet s'unit à ses amis de Juilly pour faire acte public d'adhésion.

Deux ans plus tard, lorsque parut la seconde Encyclique provoquée par les *Paroles d'un Croyant*, il avait quitté la France et se reposait en Belgique auprès d'amis blen chers. Dès le lendemain du jour où il eut connaissance de l'acte pontifical, il s'empressa d'écrire à son ami, l'abbé de Salinis :

## Trelon, 20 juillet 1834.

« Je n'ai connu le texte de l'Encyclique que par un journal belge arrivé lei hier au soir. Si cette nouvelle Encyclique eut été exclusivement relative aux. Paroles d'un Croyant, une nouvelle déclaration de ma part de m'edi par para nécessaire; seulement, des raisons particulières comme celles dont il est quier tion dans votre lettre pouvaient en faire une nécessité de circumtènes illeis comme l'Encyclique contient un passage relatif au système philosophique, il est manifeste que je ne puis et ne dois me dispenser d'un acte pablie de summission et d'adhésion à toute la doctrine de l'Encyclique et particulièrement te

## ÉVÈQUE DE PERPIGNAN.

ce qui concerne le système que j'ai soutenu. J'ai fait une lettre à l'Archevéque de Paris, sur laquelle je veux réfléchir encore aujourd'hui, non pour le fond, mais sur quelques accessoires de pure convenance... J'aurais bien désiré pouvoir en conférer avec vous. Mais je suis sûr d'avance que ces deux lettres — à l'Archevéque de Paris et à l'Évéque de Meaux — auront votre complète approbation; d'ailleurs, il est essentiel de ne pas différer jusqu'à mon retour l'expression de ma soumission. »

Trois jours après il écrivait encore :

« J'ai reçu une lettre de M. Feli (Feli était le nom donné à l'abbé de Lamennais par ses amis), datée du 28 juin, et qui ne m'est parvenue que le 15 de ce mois... Le fond de cette lettre consiste en reproches, bien que le commencement et la fin expriment de l'attachement. Je ne suis pas, comme vous voyez, en position de lui écrire ce qui se passe, mes conseils ne seraient pas bien pris. Je n'ai comme vous d'autre recours que la prière. Je suis peiné avec vous de la lettre qu'il vous a écrite <sup>1</sup>, et qui méconnait vos sentiments envers lui. Offrons tout b Dieu.

» Tout à vous, » G. »

La prière ! Telle fut, en effet, à partir de ce moment, la seule ressource de son amitié désolée, mais persévérante. Appuyé sur ce secours divin, son cœur garda toujours l'espérance : « Nous devons garder, nous gardons avec amour, une » espérance meilleure. Dieu voit dans le passé des mérites qui » montent vers lui comme une prière, et la mémoire de » Dieu est miséricordieuse. Rien ne nous est aussi consolant » que cette pensée, rien, si ce n'est le désir, que Dieu lit au » fond de notre âme, de donner, s'il le fallait, tout notre » sang pour obtenir à Tertullien tombé la grâce d'une seule » larme<sup>2</sup>. » Ce sentiment lui inspira au moment suprême la pensée d'une démarche toute de cœur. Quand il sut que l'heure de l'éternité allait sonner pour son malheureux ami, il forma le projet d'aller se jeter à ses pieds, et de faire un dernier appel à cette foi qu'il ne pouvait croire éteinte. — J'ai été le confident de ce projet. La certitude de n'être pas introduit et la crainte d'un scandale arrêtèrent son élan. Quelques jours après, un ami, présent à la dernière scène, vint à l'évêché d'Amiens rendre compte du triste et douloureux dénouement... Quelle amère douleur!

Juilly était devenu comme la patrie de l'abbé Gerbet; il ai-

<sup>1</sup> Voir la Vie de Mgr de Salinis, p. 140.

<sup>2</sup> Réflexions sur la chute de l'abbé de Lamennais, ch. 1.

## NOTICE SUN MGR GERBET,

mait ce séjour où le cœur se frouvait au lange : et où l'espit rencontrait de si précieux souvenirs. Mais depuis la défection de celui qui en faisait le principal charme, la joie était amère. L'amitié ingénieuse de l'abbé de Salinis devina celle quifrance, et elle lui suggéra le moven d'en adoucir' l'amertume. Un des grands avantages du collége de Juilly, était de soustraire les élèves pendant les années difficiles de le jeunesse au entrainements et aux excitations des grandes villes. Cet avastage devenait presque un inconvénient au terme de l'éducation. Passer subitement du calme de la campagne à l'agitation de la capitale, de la vie réglée à la vie indépendante, n'était-ce pas un danger ? Nos maîtres prévoyants en jugèrent, ainsi, et ils eurent la pensée d'établir une station entre-Juilly, et Baris, une maison où l'on vécût en liberté sous une règle flexible, où l'on pût commencer les études prénaratoires anx diverses carrières tout en perfectionnant ses études classiques. Tel fui l'établissement de Thieux 1, dont l'abbé Gerbot fut constitué directeur. Aucun de ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans cette maison n'a oublié le charme de cet intérieur à la fois si sérieux et si gai; nul surtout n'a perdu le souvenir de l'affectuense tendresse dont nous environnait celui qui était peur nous un père. Dans ses Conférences de philosophie religieus, il nous initiait à tous les redoutables problèmes du temas prisent avec une élévation de voes qui nons ravissait. Dans notre naïve admiration, nous avions eu la pensée de livrer an enblic, sous le titre de Gerbe de Thiena; un résumé de pes admirables conférences. L'espérance qu'elles parhititalent sous une autre forme plus digne du maître et da sujet nous avait :arrêté. La mort aura-t-elle détruit cette espérance? : vana h-ha

Quoique, à Thieux, l'abbé Gerbei se sentit eplovint d'ant affection vraiment filiale, quoiqu'il se /vis nechenché pan les hommes les plus distingués de la seience, de la littérature, de la politique, un nuage planait sur son front. Le riom seul de son ami apostat le faisait tressailles et nous l'anos, nu genquefois, lorsque la conversation venait à s'égarer sur convist.

<sup>2</sup> Ces conférences ont été recueillies par un de an élévent pourponaume donné une copie à Mgr Gerbet ; elle doit se trouver dans ses magiera (4+2)

<sup>1</sup> Thieux est un petit village de Seine-et-Marnatentre Jullie et Paristantin

## ÉVÈQUE DE PERPIGNAN.

obligé de quitter le salon pour dissimuler ses larmes. Fallait-il donc dire un éternel adieu à cette amilié? Ne pouvait-on pas espérer une cet éloquent apologiste de la religion, salué déjà du beau nom de Père de l'Eglise, entendrait la voix de la raison unie à celle de l'autorité? Tandis qu'il s'essavait à ces espérances, le malheureux transfuge publiait l'infâme paniphlet intitulé : Affaires de Rome. Dire, la douleur, de l'abbé Gerbet serait chose impossible. Econtons-le lui-même dans la réfutation qu'il crut devoir publier de cet écrit : a the above set

"a'On-sent tout ce que ces paroles me coûtent. Celui qui » déclare une guerre ouverte à l'Eglise, qui prophétise sa » chute, qui, dans les dernières pages de l'écrit qu'il vient de » publier, n'a pas craint d'insulter par le plus brutal sarcasme » l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de Père, » a eu en moi un ancien ami, qui l'aimait d'une amitié née. » au pied des autels, et qui avait pour lui autant de dévoue-» ment, je crois, qu'aucun des amis nouveaux qui sont venus » courtiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à genoux, of-» frant à Dieu pour lui des prières dans lesquelles il n'a plus » foi, et je no me relève que pour combattre, dans l'ami de » ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel » amour's » and any set of appreciation of . . . . .063

L'âme de l'abbé Gerbet est là tout entière.

11 A.A. Dieu se plaît à mettre de grandes consolations à côté de grandes douleurs. Vers le temps dont, nous parlons, l'abhé Gerbet éprouva une joie qui dut être bien vive à en juger par les accents qu'elle lui arracha. Sa plume rencontra rarement des traits plus sublimes et mieux inspirés : C'est peut-être son chef-d'œuvre, dit un juge compélent dont nous ne saurions mioux faire que de reproduire le récit : transf. Hallow I.

d Le jeune comte Albert de la Ferronnais, avait épousé » une jeune personne russe, mademoiselle d'Alopeus, et il » déstrait vivement l'amoner à la foi. Il se mourait à Paris » d'une maladie de poitrine, à l'àge de vingt-quatre ans, et » semblait arriver au dernier période, lorsque sa jeune,

' Réflexions sur la chute de M. de Lamennais, p. 7, volume in-8° de 167 pages. Paris, 1838, au buresa des Annales de Philosophie, prix 2 fr., - Cet égrit avait para dans les t. m et w de l'Université catholique. (A. B.) A the second second

## NOTICE SUR MGR GERBET,

» femme, à la veille d'être venve, se décida à embraser la » communion de son époux; et dans cette chambre, près de » ce lit tout à l'heure funéraire, on célébra une noit — à mi-» nuit, heure de la naissance du Christ — la première com-» munion de l'une en même temps que la dernière commu-» nion de l'autre (29 juin 1836). L'abbé Gerbet fut le consé-» crateur et l'exhortant dans cette scène si profondément » sincère et si douloureusement pathétique, mais où le chré-» tien retrouvait de saintes joies. C'est le sentiment vif de » cette incomparable et idéale agonie qui lui inspira un Dia-» logue entre Platon et Fénelon, où celui-ci révèle au disciple » de Socrate ce qu'il lui a manqué de savoir sur les choes » d'au delà, et ou il raconte, sous un voile à demi soulevé, ce » que c'est qu'une mort selon Jésus-Christ. »

Ici M. l'abbé de Ladoue donne tont au long ce magnifique Dialogue entre Platon et Fénelon. Comme les Annales Font déjà publié dans leur t. v, p. 421 (4° série), en y nommant les personnes qui en font l'objet, elles ne l'insérerat pas ici. Ce tableau avait paru d'abord dans l'Université catholique, t, n, p. 9 (1° série), et dans le Dogme génératour de la plété catholique, édition de 1862, p. 324 (Paris, Vaton).

Croirait-on que l'apologiste éloquent qui prenait corps à corps les erreurs philosophiques de son ami ponr les écrater, que le philosophe éminent qui publiait dans l'Université catholique sous le titre modeste de Discours préliminaire une véritable encyclopédie scientifique, que le théologien protond qui, lans ses Vues sur le Sacrement de Pénitence, éclairait d'un jour merveilleux un des mystères de la religion, que ce même homme ne dédaignait pas, comme délassement, de composer, en vers, une comédie qui fut représentée par les jeunes gens de Thieux devant leurs anciens camarades de Juilly, avec un succès dont le souvenir est encore vivant, et d'autres plèces de poésie d'une grâce charmante? C'était là une des merveilles de cette organisation exceptionnelle<sup>1</sup>.

L'évèque de Meaux, Mgr Galard, mort archevêque de Reins, ne jugea pas que la position de l'abbé Gerbet à Thieux donbit

La pièce était intitulée : Un élève de Juilly dans le hane. C'était le menuent où les journaux, victimes d'une mystification et mystifications enz-ménue, aunonçaient que l'astronome anglais Herschel avait déconvert, du hubitent dans la lune.

#### ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

un emploi assez utile aux rares qualités dont il était doué: pour le placer sur un théâtre plus en rapport avec son mérite, il le nomma Chanoine de sa cathédrale et Vicaire Général honoraire. A peine installé, le nouveau chanoine se sentit attiré vers Rome par une force mystérieuse dont il ne s'expliqua. pas lui-même la puissance. Il partit avec l'intention de se réjouir quelques jours seulement au soleil du Vatican, et il s'v oublia pendant dix ans. Il s'oublia si bien qu'il ne pensa même plus à son titre de chanoine. Cet oubli ne fut cependant pas un sommeil. Il consacra ces dix années à de laborieuses recherches, à des études où la foi et la piété ne trouvaient pas moins d'aliments que la science. Il explora avec un zèle d'antiquaire et un amour de prêtre catholique les grandes catacombes des temps anciens; il visita tous les sanctuaires semés sur tous les points de la ville éternelle, mais son séjour privilégié était dans les bibliothèques.

De toutes ces pieuses recherches est sorti un livre. Esquisse de Rome chrétienne<sup>1</sup>, où il a versé son âme tout entière: livre d'érudilion, de science, de piété, livre de poëte, d'artiste, de littérateur. « Rome, dit M. Louis Veuillot, notre Rome est vi-» vante dans ces pages, toutes vibrantes de ses profondes et » majestueuses harmonies. L'auteur ne possède pas seulement » les connaissances variées de l'historien et les rures lumiè-» res du docteur catholique, il a encore, au degré le plus émi-» nent, le don de l'artiste, ce sens exquis et rare qui pénètre » les choses, qui en saisit les secrètes beautés et qui les livre » à nos regards. Il nous rend compte du charme mystérieux » de Rome, il l'accroît en le divulguant. Sa langue est digne » des majestueuses douceurs de la Ville Sainte. C'est une lan-» gue sereine, mélodieuse, admirablement pure, dont le ca-» ractère fondamental est la grâce, mais qui atteint naturelle-» ment et sans effort toutes les hauteurs. »

Après de longues semaines consacrées à ses travaux solitaires, le savant redevenait homme, homme aimable, gracieux, souriant. On aimait à l'entendre parler du présent, comme s'il ne l'avait jamais quitté, s'associer à toutes les joies

<sup>1</sup> La deuxième édition de *Rome chrétienne* est en vente ches Tolra et Haton, rue Bonaparte, 66.



ce généreux chrétien avait faite de

Chez la princesse Volkonski, l' rapport avec l'élite de la société i commencait à se dévoiler le plan le Catholicisme en Pologne afin d'a fait obstacle à des projets d'ambit l'una des victimes les plus intéres la vénérable Mère Makrena, arriva les opprimés, portant encore les s Gerbet ne dissimulait pas ses sen thie pour les victimes, d'indignal On abandonnait assez volontiers fondait de grandes espérances si Vers cette époque, le jeune cz Alexandre, vint à Rome. Il s'y ti val. une des grandes réjouissanc des papes. Il est d'usage, lorsqu traverse le Corso, que, des fenêtre sur les voitures qui passent, de souvent des placets, des requête tention de se joindre au cortége a à l'abbé Gerbet, une bonne occa catholique jusqu'à ses oreilles contée une adresse est rédigée.

## EVBQUE DE PERPIGNAN:

On sut, le lendemain, que l'adresse avait passé sous les yeux' du prince, qui en avait été vivement impressionné. Impression, hélas bien passagère; mais qui rend moins excusables les atrochés d'aujourd'hui 4.

L'abbé Gerbet se trouvait à Rome au moment de l'éléction! de Pie IX : il s'associa, avons-nous besoin de le dire, à l'enthousiasme du monde catholique. Mieux que beaucoup d'an-1 tres, il comprenait la haute mission de la Papauté dans une société qui est à reconstituer. Il salua dans le houveau Pontife l'initiateur. le précurseur des temps nouveaux, aimant à lui appliquer ces paroles dites du premier précurseur ! Fuit homo missus a Deo cui nomen eral Joannes. --- Pie IX s'appelle Jean: Témoin de l'hosannah, il dut entendre aussi le tolle et le crucifige ; il vit tomber pour ainsi dire sous ses veux le ministre fidèle: il assista à la fuite du Pape. Rome chrétienne n'était plus : l'abbé Gerbet se hâta de guitter la ville infidèle! Courtisan du malheur, il dirigea ses pas vers Gaëte, où il eut le bonheur d'être reçu par le pontife exilé. Pie IX était calme, conflant : les épreuves semblaient avoir donné à son âmei hal turellement affectueuse, quelque chose de plus tendre il' versa de cetta tendresse dans le cœur de ce prêtre qui devait! plus tard, devenir un des plus ardents défenseurs de son souverain pontificat rétabli, et de nouveau menace? et abouture

Après un mois de sejour à Gaëte et un voyage à Naples, l'abbé Gerbet rentra en France. Son cœur de Français se serta en travorsant les rues de la capitale, où l'empreinte du sang était encore marquée; mais son cœur de chrétien se réjouit à la vue des témoignages de respect prodigués à la religion et à son chef vénéré. C'était le moment où la France, toitjours datholique sons sa nouvelle forme Républicaine, imposait à ses représentants l'expédition de Rome pour le rétablissement du Pape. El ce n'était pas le seut symptôme de régénération ; des adversaires d'antrefois, des hommes qui avaient chanté la ruine du Catholicisme venalent serrer la main au nouveau débarqué, éclairés par les sinistires hieurs que les catastropilies récentes projetaient sur l'avenir. Grâce à ces comps d'Etat de

<sup>1</sup> L'abbé Gerbet disait quelquefois en riant, faisant allusion à cette<sup>i</sup> circonstance : J'ai prêché l'empereur Alexandre.

## NOTICE SEE HER CHERET.

la Providence, la religion avait recouvré une liberté dont de ne jouissait plus depuis longtemps. L'épiscopat thisnit une de cette liberte pour réunir des conciles provinciant. L'ablé Gerbet assista au Concile de Paris, le premier assemblé.es qualité de théologien de Mar l'archevêque. Le sièse àrchiepiscopal était occupé en ce moment par Mgr Sibour, qu'une confraternité dans les luttes religionses et philosophiques dels Restauration unissait d'amitié avec l'abbé Gerbet. Le prêt l'avait accueilli avec bonheur à son retour de Rome, lui avait confié la chaire d'éloquence sacrée à la Sorbonne, et il comptait sur lui pour l'exécution d'une œuvre qui lui tensit au czur. la fondation d'un journal quotidien, destiné à lite comme le Moniteur de l'Eglise de France 1. Par une singutarité de sa destinée, l'abbé Gerbet, que ses goûts et son ciractere paraissaient devoir éloigner du journalisme, s'est trouvé mélé à toutes les publications religieuses de ces derniers temps. Il créa le Mémorial catholique, donna l'impulsion a l'Avenir, patrona à ses débuts l'Univers 2, prêta un concours actif a l'Université catholique, et servit comme de parmin au Moniteur catholique, dont l'existence ne fut pas longue. Le titre qu'il avait accepté de rédacteur de ce nouveau journal, de concert avec M. l'abbé Sibour et M. l'abbé Darboy, se fonctions de professeur à la Sorbonne auraient dù le retenir à Paris, mais un attrait plus puissant l'entraina et le fin à Amiens.

(La suite au prochain cahier).

## L'abbé de Lapour.

Ancien Vicaire général d'Amiens et d'Anis.

1 On lit dans une lettre du P. Lacordaire : « Mgr l'Archevêque de Paris s'ét - rattaché l'abbé Gerbet de la manière la plus empressée et la plus esclich; · il me témoigne aussi une grande confiance, mais que de temps il fondite, pour · former un faisceau de tous ces débris ! Le plan de Monseigneur est de fender un · journal religieux où la partie politique ne sers que narrative. L'able Garlet » en sera le Directeur. On a envoyé le prospécius à tous les évêques, et Tes avait » déjà reçu quelques adhésions lors de mon passage à Paris. Je s'at pointvieile · promettre mon concours ní direct ní indirect. J'en ai bian gange de data . essais (l'Arenir et l'Ère nouvelle), et ayant antre chose à faire, je preis, sen • égoisme, me tenir à l'écart. (Lettres à Mes de Stoetchine, p. 489.) . <sup>2</sup> Le premier article du journal a été composé par lui, à la démande du fondateur, M. l'abbé Migne.

## Littérature catholique.

## PHILOSOPHIE DE LA PRIÈRE

## PAR M. LAURENTIE<sup>1</sup>.

Quel rapport peut-il exister entre la Philosophie et la Prière? La Prière est un aveu d'impuissance. Or la Philosophie prétend ne relever que d'elle-même, et n'avoir besoin de personne, pas même de Dieu? C'est à elle-même qu'elle veut devoir sa sagesse et même son bonheur. Tous les philosophes anciens sont d'accord sur ce point: *Etre content de soi*, tel est le résumé de la philosophie Païenne; et nos philosophes ont hérité d'elle cette belle maxime. Mais a-t-elle le droit de prétendre n'avoir pas besoin de la prière ? ou bien est-elle en cela menteuse comme en bien d'autres points? C'est ce que M. Laurentie examine dans cet ouvrage, où il montre avec une clarté entière tout ce qu'il y a de profond et de philosophique dans la prière.

Après avoir constaté que tous les hommes ont un penchant instinctif de la prière, il aborde la grande question de la liberté de l'homme, de la fatalité philosophique, du miracle, c'est-àdire de l'interruption de l'ordre ordinaire de la nature, qui serait la suite de la prière.

On voit quelles questions ardues et souverainement philosophiques sont unies à celles de la prière. Cette question de la suspension de l'ordre de la nature est traitée tous les jours par nos modernes incrédules. Voici les sages paroles de M. Laurentie à ce sujet:

« Mais encore, poursuit le déiste, la Nature a des lois, et comment ces lois vont-elles se modifier sous l'action de la prière, si les desseins de Dicu même, réalisés par ces lois, ne sont pas changés ? Ne prononcez pas, ajoute-t-il, le mot de *miracle*, comme expression ou raison de ce changement ! car si le miracle est une suspension des lois du monde, qu'est-ce

<sup>1</sup> Vol. in-18 de 195 pages; à Paris, chez Louis Vivés, prix : 1 fr. 26.



ramete impirque, par a pa quand il plairait à Dieu de trans suspendre toutes les lois.

» Si le Dieu du déiste n'est pa sens, il n'est pas Dieu, ou bien il « libërité comme sans action, va inerte, subordonnée à des lois n triste retour, dans la lumière d fatum païen, supérieur à Jupiter, d'un Panthéisme idiot, où tout s qu'un mot et une chimère.

» Or, la puissance de Dieu, vu des actés par lesquels elle se mai

» Vue en elle-même, elle est identifié ; et pour cela l'idée de l'homme que dans les actes par l

» Le miracle en un mot ne's' faits successifs, qui constituent sorte que si par rapport à l'hom quelles Dieu a soumis la march Dieu il ne cliange en rien l'ordre ses desseins (p. 21-24). »

11. Jun dan no

## PAR M. LAURENTIE.

« La Philosophie ne saurait concevoir de plus beau spec tacle que celui de l'homme qui prie, puisque par la prière l'homme monte à Dieu, et que par elle Dieu même se rapproche de l'homme.

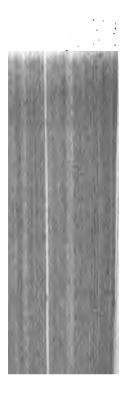
» Dans la langue sacrée la prière est toujours un gémissan ment, et on peut dire que la Bible est pleine de larmes, C'est en pleurant que prient les patriarches, que prient les prêtres, que prie le peuple entier <sup>1</sup>. Les larmes appellent la pitié, et, si celui qui prie ne pleure pas comme pleurait le peuple juif, sa prière n'indique pas moins qu'il veut être consolé ou secouru. Aussi le spectacle de l'homme en prière est surtout at<sub>1</sub>, tendrissant aux deux âges où se montre le plus la faiblesse de l'homme, à celui de l'enfance et à celui de la vieillesse.

» L'enfant qui prie semble puissant auprès de Dieu, nonseulement parce qu'il est innocent, mais plus encore parce qu'il est faible; et le vieillard est puissant à son tour parce; qu'avec la faiblesse de l'âge il porte devant Dieu le poids des souffrances qui suivent toute la vie humaine.

» La piété à ces deux âges extrêmes a un caractère touchant<sub>a</sub>, quoique divers, d'effusion et de tendresse; dans l'enfance, elle a les naïvetés de la joie; dans la vieillesse elle a les aspirations de la douleur, double façon d'édifier la terre et d'attendrir le Ciel.

» Mais à tous les âges l'homme a un égal besoin de prier. S'il arrive à l'homme qu'on appelle heureux de ne point prier, c'est que pour lui tout le bonheur est de jouir des voluplés de la terre; il n'attend rien du Ciel : prier serait de mander des biens dont il n'a ni la connaissance ni le désir. Mais que le malheur vienne le surprendre, que la maladie l'étreigne, que la faim l'aiguillonne, que la douleur morale le déchire, que la mort lui arrache ce qu'il aime, qu'il reste à la fin solitaire dans son deuil et dans ses larmes, il priera alors, l'infortuné, il se souviendra qu'il y a un Dieu tout-puissant qui dispose de la mort et de la vie; ou bien si l'angoisse même

<sup>1</sup> L'ange du Seigneur reprocha aux fils d'Israël les bienfaits qu'ils avaient, reçus de Dieu, et les péchés qu'ils avaient commis ; « et ils se mirent à pousser des cris; et ils pleurérent; et ce neu fait appelé le neu des larmes. » Jud., fi, 4, 5, --- « Puisque Dieu est patient..., demandens-lui grâce en versant des larmes. » Judith., viii, 14.



que l'on reconnaît en dans ce chapitre tout u du Christianisme. C'est gétique catholique, et de la philosophie. Les et plus ou moins suiva d'Aristote, accordent a leur faut accorder. Ils leurs idées, toutes leurs comme en effet les Rati ils leur donnent un or de se mesurer contre I méditer les paroles suiv

• Quelle raison pour fait naître dans la lumie trie de l'Egypte, de la Dieu, du monde et de l Platon ou Homère ? saun temps païens les mystèn losophe se croit profond que lui a appris la Société en l'altérant et l'obscurci gnement il en serait en gesse ou de poésie sur dans leurs théories est chrétien; sans le Christianisme, le père des philosophes, Descartes, ne se conçoit pas et ne serait pas; l'incrédulité même, faut-il le dire ? doit au Christianisme une subtilité de dispute et de paradoxe que le raffinement païen n'eût jamais soupçonnée; le Spiritualisme sceptique enfin est comme une dérivation corrompue du mysticisme et de la piété; de sorte que le simple Chrétien est plus philosophe que le philosophe, et que sans les illuminations de la foi les découvertes de la Raison sont comme des lueurs qui se dissipent dans les ténèbres.

» C'est pour cela, dis-je, que le philosophe doit surtout rendre grâces à Dieu de l'avoir fait naître dans le Christianisme, puisque là seulement il trouve la raison des choses qui occupent et tourmentent sa pensée. Hors du Christianisme, la philosophie peut se concevoir comme étant la recherche et la poursuite du vrai; poursuite laborieuse et vague, et d'autant plus que le vrai n'étant pas défini, la possession en est éternellement indécise; mais dans le Christianisme le vrai est connu, et le travail du philosophe a un terme où se repose l'activité de son esprit; c'est ce qui fait, pour le dire en passant, l'admirable caractère de la philosophie chrétienne, laquelle ne saurait être stérile, par la raison qu'elle a un objet précis et déterminé, et que cet objet n'est pas seulement la recherche, comme on le dit, mais comme on doit le dire, la *connaissance réfléchie* du vrai (p. 108-111).»

Que nos lecteurs veuillent bien méditer ces paroles : « Le » Philosophe actuel se croit profond et inventeur; il ne fait » qu'énoncer ce que lui a appris la Société chrétienne qui l'a » nourri, etc., etc.» Combien de fois n'avons-nous pas dit la même chose ! M. Cousin a fait un beau livre, le traité du vrai, du beau et du bien; mais s'il était né du temps de Cicéron, aurait-il pu le faire ? Si seulement il était né dans l'Inde, ou en Chine, l'aurait-il fait ? Nous faisions cette question un jour à un de scs partisans, posé dans un poste élevé dans l'Etat, il nous répondit franchement : Oh / non. Eh bien ! s'il l'a fait, c'est que il a emprunté au Christianisme le vrai, le beau et le bien, en l'altérant et en l'obscurcissant plus ou moins par ses rêveries, comme le dit M. Laurentie, et en cachant soigneuse-

## NOUVELLES ET MÉLANGES.

ment le nom de Jésus, le révélateur, et de l'Eglise, qui a conservé cette révélation. Les apologistes catholiques qui ont tant exalté ce livre, ont donné les plus belles armes contre l'Eglise, en concédant qu'on peut faire ce livre sans avoir aucun besoin de son enseignement. Nous sommes témoins, en ce moment, des conséquences et de l'application de ces belles concessions.

Nous n'analyscrons pas plus au long ce curieux et instructif opuscule tout rempli de la vraie séve chrétienne et philosophique; il y a surtout une paraphrase de l'Oraison dominicale que tout philosophe et tout chrétien doit lire. Ils y goûteront une saveur vraiment évangélique; l'esprit y trouvera de nouveaux aperçus, et le cœur y jouira d'une sérénité et d'une consolation inconnues aux Païens anciens et modernes.

A. BONNETTY.

## NOUVELLES ET MÉLANGES.

NAPLES. - POMPEI. - Découverte d'un calendrier romain.

Les journaux du Midi annoncent la découverte à Pompei d'un calendrier remain. C'est un bloc de marbre blanc portant des inscriptions relatives à trais mois de l'année et disposées en colonnes perpendiculaires. En tête de chaque colonne est le signe du zodiaque auquel répond le mois.

Ce calcul renferme de curieux renseignements sur l'astronomie, l'agriculiare et la religion des Romains. On lit d'abord, en haut de chaque colonne et sous le signe du zodiaque, le nom du mois, puis le nombre des jours, puis les nomes, qui tombaient tantôt le 5, tantôt le 7. Le nombre des heures du jour et de la nuit est indiqué; les nombres entiers sont représentés en chiffres romains, les fractions par un s (semi) et par des lignes horizontales pour les quarts. Enfis, le signe du zodiaque dans lequel se trouve le soleil est nommé; le jour des équinoxes et celui du solstice d'été sont aussi déterminés.

Sous le solstice d'hiver on lit Hyemis initium. Après des conseils sur l'agriculture, le calendrier finit par la partie religieuse, indique le Dieu qui préside à chaque mois et donne la liste des fèies.

On voit en outre sur le bloc Apollon conduisant le char du Solell et Cérie récoltant des épis.

Versaelles. -- Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

405

# ANNALES

## DE PHILOSOPHIE CURÉTIENNE.

Numéro 60. — Décembre 1864.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE

## DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du xvu<sup>e</sup> siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE ROSSUET ET DE FÉNELOR Pouvant servir de supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet

Par le cardinal de BAUSSET.

## 6° ARTICLE 1.

Lutte des deux partis en France et à Rome. — Vive polémique de Bossuet et de Fénelon. — Nouveau caractère du débat. — Raisons de cette vivacité dans l'appel de Fénelon à Rome, et dans l'importance de la question en litige. — Partialité des philosophes pour Fénelon. Leurs raisons. — Faible de M. l'abbé Gosselin en faveur de Fénelon. — Sa réfutation.

## (1697-1699).

Depuis la déclaration des trois prélats qui, suivant lui, prévenait le jugement du Saint-Siège <sup>2</sup>, M. de Cambrai se regarda comme persécuté <sup>3</sup> et il écrivait, le 12 août 1697, au duc de Beauvilliers, le 16, à l'abbé Quinot, comme il avait écrit au Pape : « Vous savez qu'on a refusé de me laisser » expliquer, et on veut absolument m'imputer des erreurs » que je déteste autant que ceux qui me les imputent <sup>4</sup>, » ajoutant : « M. de Meaux croit ne pouvoir se justifier d'un si

<sup>1</sup> Voir le 5° article au cahier de juillet ci-dessus, p. 18.

<sup>2</sup> Fénelon à l'abbé de Chanterac, 18 septembre (1697), t. viii, p. 44; au nonce, Cambrai, 7 janvier (1698), t. viii, p. 320.

<sup>3</sup> Bossuet, Remarques sur la réponse à la relation, art. 1<sup>er</sup>, § 5, n° 28 (OEwv. Vivès, t. xix, p. 104. — Réponse de Bossuet à la lettre à un ami, dans Phelipeaux, Relation, part. 1<sup>es</sup>, liv. 2, p. 319, et dans les OEuvres.

<sup>4</sup> Dans Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. 111, § 32, t. 11, p. 52, et Corresp., t. v111, p. 1, datées de Cambrai. Cf. au pape Innocent XII, 2 août 1697, t. v11, p. 537, 538; et la première lettre à un ami dans la Relation de Phelipeaux, part. 1<sup>e</sup>, liv. 11, p. 306, et dans les OEuvres.

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>o</sup> 60; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 26

## 406 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

» étrange éclat qu'à mes dépens. Il faut que j'aie été un vi-» siognaire et un fanatique, de peur que M. de Meaux ne pa-» raisse avoir eu trop de vivacité et de précipitation <sup>1</sup>. » Qu'y avait-il de vrai dans ce reproche ? Ce n'était pas la précipitation, car jusque-là (c'est prouvé) il n'avait été persécuté que d'obsessions pressantes et amicales pour entrer en conférence et reconnaître ses illusions; mais ce fut bientôt la vivacité que lui attirait l'étrange éclat d'un recours à Rome au milieu de cette société gallicane.

Bossuet, en effet, fut extrêmement mécontent de la lettre de Fénelon, du 3 août, au duc de Beauvilliers, imprimée, répandue partout, et traduite en italien à Rome, par les soins du parti cambrésien<sup>2</sup>. L'archevêque s'y montrait fort soumis au Pape, confiant dans le succès de son projet d'additions au livre des Maximes des saints, et assez fier vis-à-vis de « ceux » de ses confrères dont le zèle s'était animé contre lui ; » c'est ainsi qu'il les désignait clairement<sup>3</sup>. On y lisait, après l'offre de faire des additions à son livre, si la matière paraissait à Rome mériter une explication plus étendue :

« Si le Pape condamne mon livre, je serai, s'il plait à Dieu, » le premier à le condamner et à faire un mandement pour » en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai; je de-» manderai seulement au Pape qu'il ait la bonté de me mar-» quer précisément les endroits qu'il condamne et les sens sur » lesquels porte la condamnation, afin que ma souscription » soit sans restriction et que je ne courre aucun risque de » défendre ni d'excuser, ni de tolérer le sens condamné. Avec » ces dispositions que Dieu me donne, je suis en paix et je » n'ai qu'à attendre la décision de mon supérieur, en qui je » reconnais l'autorité de Jésus-Christ<sup>4</sup>. »

« Il était assez naturel, dit M. de Bausset, de n'apercevoir dans ces expressions que la disposition humble et religieuse d'un évêque qui ne voulait pas même conserver au fond de sa pensée l'ombre d'un sentiment équivoque <sup>5</sup>. » Au moins l'in-

' A l'abbé Quinot, Cambral, 16 août 1697, t. vm, p. 24.

<sup>2</sup> Phélipeaux, Relation, part. 1", liv. 11, p. 309.

<sup>3</sup> Ibid., p. 306.

<sup>4</sup> Dans Phelipeaux, ibid., p. 305, 308.

<sup>1</sup> Hist. de Fénelon, liv. 111, § 34, t. 11, p. 56.

## ÉTUDE BT DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

tention de cette déclaration paraît irréprochable ; et si la persistance de l'archevêque de Cambrai et son recours à Rome n'eussent ému Bossuet, il n'en aurait sans donte ni soupçonné la bonne foi, ni interprété les termes en soumission conditionnelle, comme il le fit dans sa réponse sous le nom d'un docteur <sup>1</sup>. Plusieurs de ses amis, ceux même qui lui devaient leur fortune et qu'il recevait à sa table, tels que les abbés Fleury et de Catelan, « furent blessés de l'âcreté » de son zèle et le blâmaient hautement, » principalement sans doute de donner « un sens coupable de rebellion méditée » aux termes qui annonçaient la plus parfaite soumission <sup>2</sup>. » G'est aussi sur ce point que M. de Cambrai s'est le mieux défendu.

Nous devons dire que Fénelon, dans sa lettre à un ami, exposait sa doctrine avec beaucoup d'art en la réduisant à ces deux points : 1° « que la charité est un amour de Dicu pour » lui-même, indépendamment du motif de la béatitude qu'on » trouve en lui; 2' que dans la vie des âmes les plus parfai-» tes, c'est la charité qui prévient toutes les autres vertus, qui » les anime et qui en commande les actes pour les rapporler » à sa fin : en sorte que le juste de cet état exerce alors d'ordi-» naire l'espérance et toutes les autres vertus avec tout le dé-» sintéressement de la charité même qui en commande » l'exercice ; je dis *d'ordinaire*, parce que cet état n'est pas » sans exception, n'étant qu'habituel et point invariable. » En même temps, opposant une sorte de contre-partie à l'ultimatum de Bossuet du 15 juillet, il encadrait entre des paraphrases de douceur humble et pieuse les reproches qu'il lançait contre ses adversaires de rendre « la perfection sus-» pecte.» et de détruire le pur amour de Dieu « sous prétexte de » sûreté et de précaution » contre l'abus qu'en faisaient les hypocrites. Ce qui fait dire à Phelipeaux « que le dessein de

<sup>1</sup> Dans Bausset, Hist. de Fénelon, ibid.; dans Phelipeaux, Relation, ibid., p. 320, et dans les OEuvres: Voyez aussi la Relation de Bossuet, sect. x, n<sup>∞</sup> 3 à 5; OEuv., t. xix, p. 83, 84.

<sup>2</sup> Phelipeaux, Relation, part. 1<sup>re</sup>, liv. 11, p. 324. — La Beaumelle, Mémoires de Maintenon, liv. x, chap. xvi, t. 1v, p. 79, 80. Les deux auteurs nomment aussi l'abbé de Langeron. Ils écrivent Catalan; mais Bossuet, dans ses lettres; écrit ce nom Catelan.



l'amertume de l'évêque Sur la doctrine, la r gique, d'un style vif e Bossuet à frapper sans j atteindre l'erreur 6. « S » de la charité), l'auteu » tôt, sous le nom d'un's » aux théologiens et se » monde: il demande co » ce que personne ne li » établies par tous les s » l'une que cette définit » dans tous les justes, et » de perfection; l'autre, » la charité, tant de la » Dieu, loin de les exclu » un des motifs les plu » principal de cette rein Il qualifiait le second

reur, puisque admettre 1 une contradiction dans (

- ' Phelipeaux, ibid., p. 308, i
- <sup>2</sup> Germigny, 22 août 1697 (O.
- 3 Germiony 18 soft 1897 (A

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

aller contre la définition expresse du concile de Trente, etc. Enfin toute la dispute n'était pas comprise dans ces deux points; l'auteur n'était « pas plus innocent sur le sacrifice » absolu du salut, l'acquiescement à la juste réprobation avec » l'avis de son directeur, etc. 1. »

Fénelon ayant répliqué par une seconde lettre où il fournit d'abondantes explications de sa soumission <sup>2</sup> demandant qu'on ne fit pas une condamnation respective qui le couvrirait de toute l'infamie du Quiétisme <sup>3</sup>. Bossuet écrit : « La lettre qu'il a ré-» pandue en confirmation de celle à l'ami est pire que l'autre; « car encore qu'il y proinette de se soumettre à la décision » du Pape, en quelque forme qu'il parle, il menace de passer » ses jours a questionner le Pape en particulier; et toute sa » soumission ne parait qu'un jeu <sup>4</sup>; » et plusieurs mois après au cardinal d'Aguirre : « Cette manière de soumission a fait » horreur aux gens de bien <sup>5</sup>; » ce qui signifie dans le style de ce temps-là, aux hommes aimant et pratiquant la religion, comme nous disons aujourd'hui : gens religieux. Il a renouvelé cette accusation blessante et dénuée de preuves dans sa Relation <sup>6</sup>.

Bossuet évidemment se laissait entraîner à un soupçon injuste et persistant, que la préoccupation gallicane peut seule faire comprendre. Autrement il n'eût pas poussé ainsi « jus-» qu'à l'excès la passion de faire triompher la vérité. »

A ce moment commencent l'extrême embarras et les contradictions des écrivains qui croient ne devoir donner d'autre mobile à la vivacité de Bossuet, dans l'affaire, que l'amour de la religion <sup>7</sup>. Sans doute encore une fois, l'amour de la reli-

' OEuv., et dans Phelipeaux, ibid., p. 315 à 319. Cf. le 2° écrit sur les Maximes des Saints, t. xxvIII de l'édition Lebel.

<sup>2</sup> Dans Phelipeaux, Relation, ibid., p. 329, 330, et dans les OEuvres. Cf. Fénelon au duc de Beauvilliers, 1<sup>er</sup> septembre 1697, t. vIII, p. 50, 51. — Réponse à la relation, chap. vII, n° 80, p. 419. — Bausset, loc. cit., p. 56, 57.

<sup>3</sup> Voyez sa lettre à Chanterac, Cambrai, 3 septembre (1697), t. viii, p. 32, 33.

<sup>4</sup> A son neveu, Versailles, 9 décembre 1697 (OEur., t. XXVIII, p. 316).

<sup>5</sup> 6 avril 1698 (OEuv., t. xxviii, p. 426).

<sup>6</sup> Sect. x, n<sup>∞</sup> 3 à 5.

<sup>7</sup> Voyez notamment M. Bonnel, *loc. cit.*, p. 86. — Tabaraud a vertement relevé celles qui font de l'*Hust. de Fénelon* une satire de la conduite de Bossuet (Supplément, chap. v, n° 1, p. 171 à 174, n° xx, p. 283 à 288), mais arden



à sa réputation sur la foi, fendre qu'il avait plus bese le grief de la Déclaration su suet ne s'était radouci que cours aux négociations, af Maintenant Fénelon ne pc l'appui de la science et de posait en accusateur : il tra (mais qui pouvait s'y mépr on indiquait spécialement vant le Pape à qui la caus teur de la perfection chré que de Cambrai, nouveau d l'Eglise de France, un évêq antiquité, comme il l'a dit d'Issy, que Fénelon prétend à un ami, avoir reproduits ( vrage traitant au complet d apologiste de l'évêque de Meaux, il dans l'ombre le changement de ce sur sa manière d'agir entre l'époqu définitif à Rome, et la lettre à un chap. v, et notamment nº 14, 15 et

Voyez la seconde lettre à un as des matre m'il avait dû faire ai

## ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

par le Pape! Nous voudrions bien que Bossuet eût été « plus » étonné que piqué » de pareilles insinuations <sup>1</sup>, comme avec germe le livre des Maximes aussi blen que le projet primitif renferme en germe le Traité sur les états d'oraison (De la controverse, chap. 111, p. 35).

Ramsay, que M. Bonnel a consulté, avait écrit que Bossuet, ayant montré à M. de Châlons, à M. Tronson et à M. l'abbé de Fénelon, récemment nommé archevéque de Cambrai, 30 articles qu'il avait dressés et leur ayant proposé de les signer comme une barrière contre les nouveaûtés, M. de Fénelon en changea plusieurs et en ajouta quatre autres. M. de Meaux les rejeta d'abord ; mais après beaucoup de disputes, il se rendit enfin, et les articles furent signés par tous les quatre examinateurs. M. de Meaux, continue Ramsay, se vantait sourdement d'avoir fait faire à M. de Fénelon une rétractation de ses erreurs sous le prétexte spécieux d'une signature ; et M. de Fénelon se flattait d'avoir fait admettre à M. de Meaux sa dootrine sur le pur amour par l'approbation que ce prélat avait donnée aux quatre articles ajoutés. (*Vie de Fénelon*, p. 34.)

Bossuet n'a jamais voulu avouer, on devine pourquol, que quatre articles eussent été ajoutés à son premier projet. (Voyez sa Relation, sect. 3, nº 8 à 13, OEuv., édit. Lebel, t. xxix, p. 554 à 559). C'eut été compromettre l'autorité des 34 articles. Phelipeaux avoue seulement l'addition du 34º. (Relation. part. 1", liv.1, p. 154). Bossuet dit : « Il nous apporta des restrictions à chaque » article, qui en éludoient toute la force et dont l'ambiguité les rendoit non-» seulement inutiles, mais encore dangereux. Nous ne crûmes pas devoir nous « y arrêter (Nº 12, p. 558). M. l'archevêque de Cambrai insinue dans quelques-» uns de ses écrits que je fus difficile sur quelques-unes de ses restrictions et « que M. de Paris, alors M. de Châlons, me redressa fort. Nous l'avons donc » bien oublié tous deux, pulsqu'il ne nous en reste aucune idée; nous étions • toujours tellement d'accord, etc. (Nº 13, p. 558). • Du reste M. Bonnel a raison de considérer le récit que contient la Relation de Bossuet de ce qui se passa aux conférences d'Issy comme exact, au moins quant aux faits essentiels. et, tout en blàmant le système adopté dans ces conférences de concessions réciproques qui, en paraissant ne porter que sur la manière de rendre la même pensée, cachaient une profonde dissidence, il justifie très-bien les actes et les intentions de l'évêque de Meaux à l'égard de l'archevêque de Cambrai à cette époque contre M. de Bausset qui « dans toute cette partie de l'Hist. de Fénelon, » représente la conduite de Bossuet sous un jour peu favorable. » De la controverse, chap. 11, in fine, p. 32 à 84.-Cl. Tabaraud, Suppl. aux hist. de Bossuet et de Fénelon, chap. v, nº 3, p. 184 à 194, et nº 4, p. 197-198. Cet auteur signale trois principales différences entre la 10° des maximes du livre de Fénelon et le 34• article d'Issy, d'après Bossuet, 3° écrit sur les Maximes sur les Saints, § 9, 1.

Bonnel, chap. 1v, p. 86, dit: « Il se pose en ennemi déclaré; il fait plus, il » recrute des alliés, et tout cela, d peine peut-on se l'expliquer, en toute sim-» plicité et bonne foi et avec un sèle parfaitement désintéressé. » Et pourtant (même page), on lit: « il faut reléguer les protestations » de charité que fait Boesuet à l'égard de son confrère « parmi l'éloquence de sentiment dont Bos-» suet excellait à prendre le ton. » On n'a donc pas su jusqu'à présent expliquer la véhémence de Bossuet, si ce n'est, comme Tabaraud, en niant qu'elle

## 512 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELOS.

une bonne intention on a essayé de le soulenir ! Mais son changement definitif a l'égard de Fénelon date de là : « Par œ » premier acte d'hostilité, dit M. de Bausset, en parlant de » la reponse du docteur, Bossuet se déclarait ouvertement la » partie de Fénelon <sup>1</sup>.» Il est important d'établir avec des expressions plus exactes le changement dans l'action et le languge de Bossuet par le témoignage de Bossuet lui-même qui ne s'en cachait pas a ses amis.

Ainsi qu'il l'annoncait à l'abbé Bersier, M. de Meaux pensi des lors « qu'il n'y avait plus guère de ménagements à garder » et changea « de manière de parler 2. » S'il conseille à ses agents la prudence 3, il leur dit : « Il n'est plus question de ménager autrement M. de Cambrai qu'en n'en parlant » gu'autant qu'il sera nécessaire 4. » Fénelon écrivail à Chanterac un mois après : « La vivacité de nos adversaires ne » fait qu'augmenter ». » Il paya cher son opiniâtreté et l'intervention du Saint-Siège qu'il avait rendue nécessaire. Bosmet prit des lors et conserva jusqu'à la fin, un ton de raideur inflexible : l'auteur des quatre articles de 1682, accusé devant le Saint-Siège et devant la chrétienté par son confrère d'éloigner les chretiens de la piéte, de tourner l'amour désintéressé en impièté abominable<sup>6</sup>, ne put rester tout à fait maître de l'émotion qui, en excitant son esprit, donna à sa discussion tant de verve et de chaleur, en supprima les tendres invitations longtemps méconnues, et parfois l'assaisonna de quelques traits aceres.

ait été jamais excessive et en la justifiant par l'Importance des erreurs à combattre. Supplément, chap. v, n° 20, p. 280 à 243. Tabarand convient copudant que les cœurs étaient fort ulcérés de part et d'autre. Ibid., n° 18, p. 212-Qu'est-ce qui le prouve si ce ne sont les faits et les écrits? En hien, commis nous l'avons annoncé dans le préambule de notre 1° article, nous en faisses voir la cause, que le langage, les faits et les dates s'accordent à démenser.

<sup>1</sup> Histoire de Fénelon, loc. cit., p. 56.

<sup>2</sup> L'abbé Bersier à M. de Rancé, Torcy, 23 août 1697 (OBus., t. xxwn, p. 225). M. Bonnel indique cette lettre d'où il ne tire qu'une appréciation si incertaine, même page 86.

<sup>3</sup> • Parlez tonjours sobrement sur M. de Cambrai et prêtez l'orailis à tout et » qu'un dira. » A son neven, 12, août 1697. (Olive., t. xxvm, p. 219.)

<sup>4</sup> A son neveu, Juilly, 26 août 1697. (OEwe, t. xxvm, p. 229).

- <sup>5</sup> A Chanterac, Cambral, 18 sept. (1697), t. vm, p. 43.
- " 1" Lettre à un ami, du 3 août 1697.

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

Les écrits se succédèrent ; Fénelon se plaignit de ne trouver dans ceux de Bossuet « aucune trace de cette modération » qu'on avait louée » dans sa polémique contre les protestants 1. « Mes paroles, lui répondait l'évêgue de Meaux, ne sont dures » que parce qu'elles sont propres... Dieu jugera entre nous <sup>2</sup>. » Bossuet combattit donc les « ménagements », disant que « ce » serait tout perdre. Plus une erreur pernicieuse vient de » haut, plus il en faut détruire l'autorité. Il sera temps de mé-» nager sa personne quand on aura foudrové une doctrine qui » tend au renversement de toutes les prières et de toutes les » conduites de l'Eglise<sup>3</sup>. » Et encore : Les amis de M. de » Cambrai n'ont à dire autre chose, sinon que je lui suis » trop rigoureux. Mais si je mollissais dans une querelle où » il y va de toute la religion, ou si j'affectais des délicatesses, » on ne m'entendrait pas et je trahirais la cause que je dois » défendre 4. » L'archevêque de Cambrai n'était pas mal fondé à dire que Bossuet « n'avait pas d'abord été piqué » au vif, comme il l'a été depuis 5. » On en vit peu de temps après une autre preuve touchant les anciennes relations de Fénelon avec M<sup>m</sup> Guyon. Fénelon persistant à soutenir que la réputation de M<sup>m</sup> Guyon était inséparable de la sienne<sup>6</sup>, on sait que de la théologie le débat se porta l'année suivante sur les faits par les réticences accusatrices de l'archevêque contre ses confrères et par la publication de la Relation de Bossuet sur le Quiétisme qui en fut la suite.

Au point où nous en sommes, la controverse, quoique trèsvive dès « le premier engagement » comme on vient de le voir, était presque théologique. Toutefois l'ardeur qu'y apportèrent les deux parties montre à quel point elles étaient

<sup>1</sup> 3<sup>e</sup> Lettre à Bossuet, apud Bausset, Hist. de Fénelon, llv. 11, § 43, p. 76; et dans les OEuvres.

<sup>2</sup> Réponse à quatre lettres, art. 5 et 24, œuv., t. xviii, p. 504 et 536.

<sup>3</sup> A son neveu, Germigny, 27 oct. 1697, p. 137, col. 1. M. de Bausset cite le passage de cette lettre, mais il omet la dernière phrase. *Hist. de Fénelon*, liv. 111, § 39, t. 11, p. 65.

\* A son neveu, Versailles, 18 nov, 1697. (OEuv., t. xxvIII, p. 296).

<sup>5</sup> A Chanterac, Cambrai, 25 oct. 1698, t. 1x, p. 545.

<sup>6</sup> Mémoire à madame de Maintenon de 1696. — *Réponse à la relation*, chap. 5, n° 56, p. 390. — Voyez les remarques de Bossuet sur la Réponse, art. v, n° 5, art. v11, § 3, n° 16. (*OEuv.*, t. x13, p. 141, 150).

### 414 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELOR.

déjà animées l'une contre l'autre. En expliquant cette viacité chez Bossuet plus franche et moins contenue, chez Fénelon plus tempérée par la subtilité et l'adresse, nous n'òtos rien à la valeur soit religieuse, soit littéraire d'une telle discussion, qui restera dans l'histoire de l'esprit humain comme un monument extraordinaire et fort curieux de l'activité qu'il peut déployer, des ressources qu'il met en œuvre lorsqu'il et incité à la fois par les plus hautes pensées et par le plus vil stimulant, par l'amour-propre.

Assurément les points qui faisaient l'objet du déhat avaient. comme en jugeait l'abbé de Rancé, un très-grave intérêt pour la religion; ce grand réformateur de la Trappe en écrivant a Bossuet disait : « Rien n'a jamais été plus important pour » l'honneur de l'Eglise, pour le salut des fidèles et pour la » gloire de Jésus-Christ que la cause que vous soutenez 1: » et Bossuet avait raison d'écrire : « Ceux qui ne voient par le » fond prennent ceci pour des pointilles <sup>2</sup>. » La preuve en est assez manifeste par la sentence de Rome contre un archevêque dont le crédit aurait pu être si utile à l'Eglise et à la suprématie poulificale. On en sentita toute la force en lisant la remarquable et savante dissertation de Terzago, évêque de Narni, dans laquelle il a fait ressortir les vices d'expression et les erreurs pernicieuses contenues dans chacune des 23 propositions condamnées et dans l'ensemble de la doctrine du livre<sup>3</sup>. La vue de Bossuet portait loin et juste quand il voulait qu'on fit bien entendre à Rome « qu'il s'agissait d'une erreur » qui irait comme celle de Molinos, qui n'y est, dit-il, que dé-» guisée, à la subversion du culte de Dieu 4. »

Il a été de mode gallicane philosophique et universitaire, au 18<sup>°</sup> siècle et de nos jours, de railler un différend si frivole:

Voyez ses lettres : à M. de St-André, curé de Vareddes, février 1697, à Bossuet, mars 1697, et 14 février 1697 (dans les Okueres de Bessuet, t. 1117, p. 157, 170, 178).

<sup>4</sup> A M. de la Broue, Paris, 21 sept. 1697 (OEwv., t. xxviii, p. 241).

<sup>3</sup> Théologie historico-mystique par Terzago, publiée en 1764. On a reproduit la réfutation du livre des Maximes des Soints, dans les Ansiests juris pontificii imprimés en français à Rome, 8º livraison, avril, 1855, col. 1843-1876, avec les qualifications que Terzago attribue à chaque proposition.

' A son neveu, Juilly, 26 aoùt, 1697. (OEw., t. xxviii, p. 229).

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

bon moyen d'entretenir l'indifférence sur les matières de la religion à l'encontre du 17<sup>•</sup> siècle qui y avait pris-tant d'intérêt et de rapetisser, de ridiculiser, s'il était possible, la Papauté qui avait pris tant de peine à décider sur de pareilles misères.

La justification de Fénelon par l'auteur des Mémoires chronologiques, pour revêtir la forme historique, n'en était que plus adroite; suivant lui, les explications de l'archevêque de Cambrai mettaient les propositions attaquées hors de toute atteinte, bien qu'elles ne s'accordent pas assez avec le texte du livre; il semble donner l'avantage à Fénelon et fait entendre que Bossuet aurait donné prise sur lui à son adversaire touchant la doctrine; en formulant sa courte analyse du Bref d'une manière incomplète et inexacte, le père d'Avrigny dissimule la gravité des erreurs condamnées <sup>1</sup>. Dom Toussaint du Plessis, bénédictin, copia cette insidieuse apologie dans son Histoire de Meaux, et cette dernière publication, en irritant l'évêque de Troyes, neveu de Bossuet, contribua beaucoup à l'impression de la Relation du Quiétisme par l'abbé Phelipeaux<sup>2</sup>.

La Philosophie du 18° siècle, qui vantait Fénelon pour sa politique et Bossuet pour la part qu'il avait prise à la Déclaration de 168°, eut de la peine à prendre parti sur la controverse du Quiétisme. Voltaire regarde cette querelle comme une preuve que le genre humain n'avait pas encore fait assez de progrès : Le « Quiétisme est, dit-il, une de ces intempéran-» ces d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient » laissé aucune trace dans la mémoire des hommes sans les » noms des deux illustres rivaux qui combattirent... Les opi-» nions des hommes dépendent des temps, des lieux et des » circonstances. » Enfin il raconte assez brièvement « cette » dispute ridicule » qui paraît le gêner d'autant plus qu'il af-

<sup>1</sup> D'Avrigny, Mémoires chronologiques et dogmatiques pour l'histoire ecclésiastique du xvIII<sup>e</sup> siècle, sous le 12 mars 1699, t. IV. p. 126 à 134 (1720). Voyez aussi Ramsay, Vie de Fénelon, Bruxelles 1724, p. 58 à 61, et Discours philosophique sur l'amour de Dieu, ou exposition des principes de Fénelon, à la suite de la vie, p. 186 à 211.

<sup>2</sup> Avertissement en tête de la Recation du Quiétisme, p. 11 à 18 et 23. Voyez Bausset, Hist. de Fénelon, pières justificatives du liv. 1v, t. 111, n° 1, p. 465, 466 de l'édition de 1817.

# 416 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

fecte plus de dédain : « Si malheureusement importante sous » Louis XIV, dit-il, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, grèce » à l'esprit philosophique qui gagne de jour en jour et semble » assurer la tranquillité publique<sup>1</sup>. » Et encore : « Dans toute la » dispute sur ce qu'on appelait le Quiétisme, il n'y a eu de bon » que l'ancien conte réchauffé de la bonne femme qui appor-» tait un réchaud pour brûler le paradis, et une cruche d'eau » pour éteindre le feu de l'enfer, afin qu'on ne servit plus » Dieu par espérance ni par crainte <sup>3</sup>. » Ce qui veut dire: afin qu'on ne le servit plus du tout.

On s'est déjà élevé contre le mépris affecté de Voltaire et d'autres auteurs superficiels. « Ouel objet plus digne des mé-» ditations d'un homme raisonnable et surtout d'un chrétien. » dit M. l'abbé Gosselin, que la théorie et la pratique de » l'amour divin <sup>3</sup>? » Nous avons recherché quelques-uns de ces auteurs superficiels : le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, a copié le chapitre de M. de Voltaire : de plus il « trouve les idées de Molinos sur la spiritualité plus dignes » de pitié que d'indignation » et attribue à la jalousie le bruit qu'on en fit à Rome, « où, dit-il, ces sortes de contestations » sont méprisées pour le fond et jugées avec beaucoup de so-» lennité pour la forme ; » et après le récit abrégé de la controverse tiré du Siècle de Louis XIV et quelques citations des dialogues de la Bruyère sur le Quiétisme, il conclut en disant : » Plusieurs écrivains se sont attachés à réfuter éloquemment » ces folles visions qui ne méritent que la compassion et qui ne » renferment qu'un jargon inintelligible 4. » Il aurait donc fallu les laisser tranquillement se propager, et la philosophie ennemie de l'Eglise aurait vaincu facilement un Christianisme réduit à l'illusion et à la folle négation de lui-même.

C'était, suivant la Beaumelle, « un fantôme d'hérésie pour-» suivi avec acharnement.» Cet auteur, avec sa légèreté ordi-

<sup>1</sup> Siècle de Louis XIV (achevé en 1752), chap. xxxvm, p. 175, 182, 198 (OEuv., t. xxvn, édition Delangle).

<sup>2</sup> Dictionnaire philosophique, article Sottise des deus parts (Olive., t. LVII, p. 191).

<sup>3</sup> Analyse de la controverse du Quiétienne n° 202 (Hist. Mitter. de Pansien, p. 265).

<sup>4</sup> Encyclopédie, t. x111, 1765, in-foi , p. 709-710.

naire, ajoute : «Saint François de Sales était réclamé par les » deux partis; il eût dû être abandonné par l'un et par l'au-» tre. Fénelon eut tort de le suivre, et Bossuet de l'expliquer... » Tous les deux s'étaient engagés dans un labyrinthe dont ils » ne pouvaient sortir en mettant l'autorité à la place de la » raison <sup>1</sup>. » L'accord des *philosophes* à amoindrir ce débat montre le parti qu'ils en eussent tiré si la doctrine fût demeurée incertaine. Il est bien évident que la raison seule n'eût pas produit l'évidence en pareille matière entre les contestants; pour mettre fin à la querelle, à défaut de la lumière qui ne se faisait pas dans l'esprit de l'errant sur les vices de son livre, l'autorité, non d'un docteur particulier, mais l'autorité suprême a été nécessaire.

Une étude plus attentive du procès devait faire prévaloir la haute signification de la controverse sur le Quiétisme. Le grand succès des ouvrages de M. le cardinal de Bausset y contribua, et toutefois n'effaca pas complétement l'impression que le 18° siècle avait laissée. M. Villemain, dans sa jeunesse, écrivant l'article Fénelon pour la Biographie universelle, disait: • L'in-» térêt de cette discussion, si étrangère aux idées de notre siè-» cle, est parfaitement conservé dans l'excellente Histoire de » Fénelon, par M. de Bausset, et c'est là qu'on retrouve le ta-» bleau animé de la cour de Rome et de la cour de France qui » s'intéressent vivement à cette question si frivole, agrandie » par les opinions du temps et par le prodigieux talent des » deux rivaux<sup>2</sup>.» M. Villemain, en proclamant le retour de l'opinion, copiait encore Voltaire. Au jugement de M. de Barante « rien n'a plus d'attrait qu'une telle polémique, où, dit-» il. lesintérêts vulgaires, où l'amour-propre littéraire n'est » pour rien, où chacun défend une noble cause et ne diffère » que sur la manière d'aimer et de servir Dieu <sup>3</sup>. » C'est vrai-

<sup>1</sup> Mémoires de Maintenon, liv. x, préambule et chap. xvII, p. 1 et 82. La Beaumelle dit qu'il avait eu la patience de lire tous les écrits de la controverse <sup>2</sup> Biographie Michaud, t. xIV, 1815, p. 289, col. 1. Cf. article M<sup>--</sup> Guyon

par Hippolyte la Porte, t. x1x, 1817, p. 250, col. i. <sup>3</sup> Article Bossuet, par M. de Barante, dans la Biographie Michaud, t. v, 1812, p. 235, col. 1. Depuis, M. Villemain a publié une Étude sur Fénelon, en tête des OEuwres philosophiques de l'archevêque de Cambrai. Nous regrettons de n'avoir pu lire cette étude.



»magmation», n et Mme Guyon, muable pour y s de Bausset n'en dans une simple mais en faisant r • ment qu'il ava » comme le recc » dans sa sagesse, • dont on abusait » nelon sont dév » défense et que l ainsi, c'était rédu sion. Le précédent bi ressortir « les int

ressortir « les int » chevĉque de Can » térieure et ce qu » ou l'oraison du par degrés dans d » disait l'abbé de » voyait-il pas qu( » soutiennent qu( » et des réflexion!

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

» sont dans cette vie le fondement et le soutien <sup>1</sup>? • «Il est » vrai que dans ses explications, ses apologies... il leur rend » (à ces vertus) tout l'honneur qui leur est dû; mais il est » aussi très-vrai qu'au premier coup d'œil il y a dans son livre » des propositions qu'on saisit mal, et dont l'orgueil de » l'homme, l'orgueil de ces âmes qu'on appelle dévotes, peut » étrangement abuser. » M. de Bausset, comprenant sans doute que dans son premier ouvrage il avait poussé trop loin l'excuse, a insisté davantage dans l'Histoire de Bossuet sur les faux principes de l'Explication des Maximes des Saints <sup>2</sup>. Néanmoins Bossuet, aux yeux du parti gallicano-janséniste, parut encore trop abaissé. Ce parti ne pouvait souffrir que Fénelon fût en quelque sorte égalé à Bossuet comme théologien, l'Histoire de Fénelon n'étant pas corrigée.

C'est alors que Tabaraud publia sa vigoureuse apologie de l'évêque de Meaux et commença à rendre plus d'importance à la questión de doctrine. Sa vive protestation contre la trop grande partialité pour Fénelon avec laquelle il jugeait que M. de Bausset avait raconté le différend, ne fut guère écoutée : la seconde partie de son livre, où il veut faire passer Bossuet pour janséniste et où il expose avec aigreur la lutte de Fénelon contre le Jansénisme, donnait à la première sur le Quiétisme, toute remarquable qu'elle est, l'apparence d'un libelle.

Dans le même temps, à l'imitation du protestant Mosheim, réfuté par Bergier à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les *philosophes* de l'école éclectique confondaient à plaisir la doctrine des saints avec le faux mysticisme<sup>3</sup>. Bergier avait donné, quoique très-brièvement, sur ces matières, quelques notions exactes ; mais il n'expliquait pas à fond le différend entre Bossuet et Fénelon<sup>4</sup>. Un nouveau travail semblait nécessaire pour rappeler ou faire

<sup>1</sup> Extrait de la vie de Fénelon, par l'abbé de Querbeuf, 1 vol. in-12 formant le tome 1<sup>er</sup> des OEuvres, édit. de Paris, 1822, p. 117 à 119.

<sup>7</sup> Voyez liv. x, § 13.

<sup>3</sup> Voyez Gosselin, Analyse de la controverse, n° 50, et la note 2 contenant l'indication de plusicurs auteurs, notamment de M. Cousin (Hist. litt. de Fénelon, p. 204, col. 1), et le 2° appendice (p. 285 à 311). — Voyez aussi Bonnel, De la controverse, introd., p. 1V, V.

Voyez dans le Dictionnaire de théologie, les articles Quiétisme, Théologie mystique, Amour de Dieu, Beghards.

### 420 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

connaître les différences entre la vraie théologie mystique et la fausse.

Dans ce but, M. l'abbé Gosselin, savant éditeur des œuvres de Fénelon, a publié d'abord dans l'édition de Versailles, ensuite dans l'Histoire littéraire du prélat, un travail beaucoup plus étendu sur les écrits des deux contestants et sur la doctrine : il a donné une notice biographique des écrits qui est fort utile, il a su exposer avec clarté ces questions délicates : il a mis en parallèle les maximes de la vraie spiritualité et celles du Quiétisme, et a marqué les points qui ont fait l'obiet de la condamnation du livre des Maximes des Saints : sur le débat que ce livre a occasionné, il a voulu, dit-il, se borner à l'office de rapporteur sans prendre parti : cela pourrait surprendre de la part d'un prêtre aussi instruit et au sujet d'un débat jugé par le Saint-Siége ; mais il n'est pas simplement rapporteur : animé d'une grande prédilection en faveur de Fénelon. il s'est évertué longuement à faire ressortir ce qu'il considère comme erreurs ou variations de Bossuet sur la charité : et dans les dissertations sur l'oraison passive, sur la perfection, sur les explications que Fénelon a données de son livre, il mraît un peu oublier que le Saint-Siége n'a pas seulement condamné les 23 propositions, mais tout l'ensemble de la doctrine du livre des Maximes des Saints. Il refait, en quelque sorte. le livre avec les explications de l'auteur, qui étaient, dit-il, généralement approuvées et admirées à Rome, même après le bref de condamnation <sup>1</sup>.

M. Gosselin d'abord convient, en parlant du Quiétisme, qu'il était du devoir des pasteurs et du Souverain-Pontife en particulier d'examiner avec rigueur et de condamner sévèrement tous les ouvrages qui pouvaient favoriser des erreurs si dangereuses et si répandues<sup>2</sup>; puis il dit vers la fin : « Jamais ce » livre n'cût été condamné si à raison des circonstances per-» ticulières dans lesquelles on se trouvait, le Souverain-Pon-» tife n'eut été obligé de l'examiner avec une rigueur jusque-là » sans exemple<sup>3</sup>. » Voilà le rôle que cette apologie fait au

<sup>&#</sup>x27; Analyse de la controverse, nº 172, p. 256.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., nº 88, p. 219.

<sup>&#</sup>x27; Ibid., nº 204, p. 267.

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION. 421

Saint-Siége et le remercîment des ménagements que le Pape garda dans sa sentence. L'impression qui reste de ces ingénieuses dissertations et surtout de la conclusion, c'est que Bossuet non-seulement n'est pas supérieur à son émule, mais a en quelque manière le dessous dans une controverse où il triompha; et que la doctrine de Fénelon, mal formulée, il est vrai, dans son livre, n'en était pas moins exacte, orthodoxe. et en bien des points plus nette, plus vraie que celle de l'évêque de Meaux<sup>1</sup>. Sans doute il nous montre aussi les deux rivaux plus rapprochés l'un de l'autre sur la théologie mystique qu'on ne le croit communément ; mais il ne renouvelle cette tactique de Fénelon qu'en faisant perdre de vue, ou, pour mieux dire, en niant absolument l'existence d'un faux système dans le livre des Maximes des Saints ; tout comme Fénelon niait d'abord qu'il en existât dans le Moven court et l'Explication du cantique de Mme Guvon. Ce faux système n'v est qu'en apparence et dans les expressions; mais il n'y serait pas plus dans le fond qu'il n'était dans l'intention de Fénelon de l'y introduire. Cette façon de justifier un auleur condamné peut être adroite : elle est conforme à la défense de l'auteur lui-même; mais elle nous paraît dangereuse. En parlant plus tard de la soumission de l'archevêque de Cambrai, nous essaierons de prouver que ce ne fut pas là de sa part le dernier mot de cette soumission.

L'opuscule de M. Gosselin sur le Quiétisme est le développement de la courte apologie du P. d'Avrigny, qu'il avait sous les yeux et qu'il copie même, quoiqu'en la rectifiant un peu, lorsqu'il cherche à atténuer autant que possible, la gravité des propositions condamnées <sup>2</sup>. C'est en même temps, et sans doute à l'insu du savant et consciencieux auteur, une espèce de tour de force qui servit beaucoup de nos jours à élever le goût des fidèles pour Fénelon jusqu'à une sorte de culte. Mal-

v° skrib. Tome x. — N° 60; 1864. (69° vol. de la coll.) 27

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gosselin, Hist. litt. de Fénelon, in-4°, 1843, écrits sur le Quiétisme, p. 33 à 60, et Analyse de la controverse, p. 184 à 267, en tout 110 pages à deux colonnes. Voyez surtout n° 94 à 170, p. 222 à 256.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Analyse de la controverse, nº 73 à 78, 86, p. 213, 214, 218. — D'Avrigny, loc. cit., p. 135.

### 422 LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉRELON.

gré la justification que M. l'abbé Gosselin avait faite de la doc trine de Bossuet à l'égard du Baïanisme et du Jansénisme <sup>1</sup>; malgré le soin qu'il avait pris de montrer au contraire, avec le père Colonia, le rapport qui existe entre la grâce nécessitante du Jansénisme et la passiveté du Quiétisme au point que le Quiétisme n'est que le Jansénisme mis en pratique <sup>2</sup>, Bossuet fut maltraité, et sur la doctrine plus fortement qu'il ne l'avait été encore, et accusé de favoriser les erreurs de Baïus et de Jansénius ; Fénelon, tout condamné qu'il fût, apparut en pleine gloire au récit abrégé, quelquefois inexact et tronqué, de ce débat dans l'Histoire universelle de l'Eglise catholique, vaste et imposant monument de nos annales religieuses, composé avec une devotion si louable à la chaire do Saint-Pierre<sup>3</sup>; mais cette chaire suprême a bien montré elle-même qu'elle n'a besoin que de la vérité.

Les attaques de l'illustre historien de l'Eglise, reproduites par d'autres<sup>4</sup>, contre la doctrine de Bossnet, ne pouvaient rester sans réponse et prendre tranquillement possession de l'histoire catholique. Cette fois, si le zèle gallican fut le promoteur de l'opposition, il se cacha derrière une honnéte et chrétienne thèse de doctorat. Oui, c'est à une thèse sortie du sein de l'Université que nous devons cette solide et brillante appréciation de la controverse; le nouvel écrit, sans être exempt de quelques défauts, a le grand avantage de suivre l'ordre chronologique dans l'analyse de ces nombreuses ripostes ; de substituer à la méthode dogmatique de M. l'abbé Gosselin la méthode historique, et ainsi de nous faire parcourir toutes les phases de la lutte<sup>5</sup>, en se proposant pour but, comme le respec-

' Analyse de la controverse du Jansénisme, nº 46 et suiv. (Hist. littér., p. 329 et suiv.)

<sup>2</sup> Analyse de la controv. du Quiétisme, v. 60, 62, p. 206 à 308.

<sup>3</sup> Rohrbacher, Hist. univ. de l'Eglise catholique, loc. cit., p. 290 à 293.

<sup>4</sup> Gabourd, Hist. de France, loc. cit., p. 306 à 307.

<sup>6</sup> De la controverse de Bossuet et de Fénsion sur le Quiétisme, par L. A. Bonnel, ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès-lettres, in-S<sup>o</sup> de Lvi et 294 pages, Paris, 1850. Nous regrettons d'y lire des phrases sur l'apparition du livre des Masimes où il se croit obligé de parler comme Voltaire et M. Villemain, tout en ne pensant pas comme eux ; mais s'il n'eût répété les dictors des grands maîtres, aurait-il pu les contredire dans une thèse de doctorat?

Pour se faire, dit-il, une juste idée de l'éclat que fit cet euvrage, il fundrait

### ÉTUDE ET DÉTAILS SUR SA CONDAMNATION.

table directeur de Saint-Sulpice, de faire reluire la véritable oraison ou mysticisme chrétien, en le séparant de celui que réprouve la religion.

### Algar GRIVEAU.

» se reporter à cette mémorable époque où presque tous les esprits s'occupaient » des questions religieuses. Si l'on s'étonne que toute la France ait pris feu » pour celle-ci qui était si obscure, si subtile, je dirai presque, sous certains » rapports, si puérile, qu'on n'oublie pas que tout importe dans une religion » où tout se tient, où tout s'enchaine. D'ailleurs les choses ne sont quère que » ce que les hommes les font. Les plus petites peuvent être agrandies par le » génie, et ce qui semble le moins propre à toucher le commun des hommes » peut devenir, par la manière dont on le représente, intéressant et populaire, » (chap. IV, p. 72-73). L'auteur impute à Bossuet le tort d'avoir fait naître la querelle en signalant imprudemment les folies de madame Guyon, peut dangereuses suivant lui et « toutes prêtes à tomber d'elles-mêmes. » (Introduction, p. XLVII, XLVIII, LIV à LVI; mais il se réfute lui-même en indiquant le progrès de ces erreurs dans une société distinguée (p. xLv), en analysant parfaitement le système de Molinos et de ses imitateurs, et en rappelant le bon accueil que ce système avait obtenu (Intr., p. xiv à xxxvi). Cf. Bergier, Dict. de théologie, art. Quiétisme ; Gosselin, analyse de la controv., nº 61 à 63. (Hist. litt., pages 207-208); puis en reconnaissant que Mae Guyon va plus loin que Molinos, (p. L, LI), enfin, en faisant ressortir dans tout son livre l'intérêt de la controverse, notamment chap. IV, p. 73. Il estime aussi que les misérables écrits des Quiétistes ne méritaient pas la solide et éloquente réfutation que Bossnet en fit dans ses Etats d'oraison; mals il convient que Bossuet entrevoyait Féncion derrière eux (Introd., p. LVI); à ce moment Bossuet désirait bien plus le convaincre que le frapper. (Voy. chap. 1v, p. 78-79.) Ceci suffirait pour justifier la peine que Bossuet a prise; et nous avons, au reste, montré avec combien de raison l'évêque de Meaux s'était attaché à prouver la fausseté de cette nouvelle spiritualité (1" article, sect. 1"). Entin, dit lui-même M. Bonnel, « peut-» on reprocher au génie de prodiguer ses dons. » (Introd., p. LVI.)

#23

# Biographie catholique.

# NOTICE SUR Mgr GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

### 2º ARTICLE I.

Fixé à Amiens, l'abbé Gerbet accompagna d'abord son ancien ami, devenu évêque, au concile de Soissons, où, comme président de la congrégation des Décrets, il rendit des services justement appréciés par les Pères de cette vénérable assemblée.

De 1849 à 1854, l'abbé Gerbet ne quitta l'asile que l'amitié lui avait fait dans l'évêché d'Amiens que pour aller se reposer à l'ombre d'une amitié plus ancienne, puisqu'elle datait du séminaire de Besançon où Son Eminence le cardinal Gousset avait été son condisciple et son maître. A Amiens et à Reims, la plus grande partie de sa vie appartenait à son cabinet d'études. A certaines époques, ce maître exigeant exerçait un tel empire qu'on ne pouvait lui arracher même un quart d'heure pour le déjeuner ou le dîner, à plus forte raison pour une distraction quelconque; à peine permettait-il d'entr'ouvrir la porte pour laisser passer le peu de nourriture nécessaire pour soutenir le corps sans nuire au travail. — Et cela durait huit jours, quinze jours. En dehors de ces circonstances, il faut le dire exceptionnelles, l'hôte de l'évêché prêtait son concours, toujours utile, aux œuvres de l'administration ecclésiastique.

Quand venait un synode ou un concile, il ouvrait son trésor tout entier. Avait-on besoin de conseil dans une affaire grave, on le trouvait chez lui, sûr, lumineux. Il assistait aux réunions ecclésiastiques qui se tenaient à l'évêché, et l'on se pressait pour entendre les sons de sa voix qui n'arrivaient que difficilement aux oreilles, mais qui jetaient dans les esprits de vives clartés; il prenait part aux œuvres de zèle; il consentit même à se charger de la direction des dames du Sacré-Cœur, et cette occupation, qui fut pour lui une distraction agréable et utile, fut pour le couvent un bienfait apprécié. L'amitié

<sup>1</sup> Voir le 1er article, au Nº de novembre ci-dessus, p. 384.

## ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

trouva aussi moyen de faire brèche dans le domaine réservé de l'étude, en faveur, le dirai-je, de quelques amusements. « Les soirs du dimanche, dit un critique ami, M. l'évêque » d'Amiens a l'habitude de recevoir: on vient avec plaisir » dans ce salon qui n'a rien de sévère et où la bonne compagnie » se trouve naturellement chez elle. On y joue à quelques » jeux, on y tire quelques loteries, et, pour qu'il soit dit que » personne ne perdra, il est convenu que l'abbé Gerbet fera » des vers pour le perdant, pour celui qui s'appelle, je crois, le » nigaud. Ces nigauds de l'abbé Gerbet sont pleins d'esprit et » d'à-propos, il les fait par obéissance, ce qui le sauve, dit-il, de » tout reproche et de toute idée du ridicule <sup>1</sup>. » Nous pouvons ajouter que ces petites pièces charmantes ne dérobaient guère au travail que quelques instants ; pour l'ordinaire même, l'auteur les composait, le dimanche, dans l'intervalle entre l dîner et la soirée.

C'est à l'Empereur que revient l'honneur d'avoir su discerner dans l'ecclésiastique modeste, qui, suivant une expression très-vraie, s'est toujours bien plus appliqué à s'effacer qu'à se produire, le pontife éminent, le grand évêque. Les catholiques éclairés, et tout le clergé applaudirent à une nomination qui, en ajoutant un nouveau lustre à un nom déjà célèbre, semblait honorer aussi le corps de l'épiscopat français. Mgr Gignoux n'était donc que l'interprète fidèle des sentiments du clergé quand il disait dans la cathédrale d'Amiens, le 29 juin 1854, jour du sacre du nouvel évêque : « Comment ne pas » se réjouir quand on voit élevé à la dignité épiscopale » un prêtre éminent en piélé et en doctrine, un prêtre » chez lequel l'éclat de la science est rehaussé par une » modestie parfaite, par la douceur et le charme des maniè-» res, par les plus délicates et les plus exquises qualités du » cœur... » En quittant Amiens, Mgr Gerbet remerciait en termes touchants le clergé et les fidèles de la bonté affectueuse que les uns et les autres lui avaient témoignée ; il partait le cœur rempli des meilleurs souvenirs, et il laissait après lui des amis dévoués qui aujourd'hui sont dans les larmes.

L'onction sainte, en tombant sur l'âme de l'abbé Gerbet, <sup>1</sup> Sainte-Beuve, article cité du Constitutionnel.

### NOTICE SUR MGR GERBET,

lui communiqua tous les sentiments qu'il exprimait si bien dans ce langage qui n'est qu'a lui : «... Nous avons promis du » fond du cœur, et la face contre terre, de garder sans tache » l'épouse que Dieu nous a choisie, de dédaigner tous les in-» térêts mondains pour concentrer tous nos soins sur elle. » d'avoir une tendre compassion pour tous ses membres souf-» frants, de l'aimer d'un amour si vrai que nous sachions, » s'il le fallait quelquefois, nous résigner à être sévères, mais » alors, de faire en sorte que la bonté soit la seconde moitié » de la justice ; de l'entourer, en un mot, de tant de sollici-» tude que nous puissions espérer de ne jamais lui donner un » juste sujet de plainte, et de ne pas troubler par notre faute » la sérénité des jours que nous passerons ensemble sur la » terre... Depuis ce moment, nous vous appartenons tout en-» tier... Nous ne sommes devenu la tête de ce diocèse que » pour en être aussi le cœur. Nous devons être ému de tout œ » qui vous touche... S'il y avait un seul de nos jours qui eût le » malheur d'être sans dévouement pour vous, ce triste jour » serait effacé du livre de vie 1. »

Nous devons être ému de tout ce qui vous touche. A peine ces lignes écrites, le pontife apprend que le terrible fléau des temps modernes, le choléra menace son troupeau. Sa place, dans ces douloureuses circonstances, est au milieu de ses enfants ; il accourt. Arrivé à la station d'où il doit partir le lendemain pour faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, il est saisi lui-même par le mal mystérieux 2. On craint un instant que cet épiscopat, qui s'annonce si lumineux, ne se consume tout entier dans un acte de charité. Ce n'est qu'un nuage. Perpignan ouvre ses bras pour accueillir le pontife consolateur. On connaît déjà l'écrivain, le penseur, le prêtre, mais ce que l'on ne connaît pas, c'est ce port majestueux qui inspire le respect, cette grâce affectueuse qui ouvre les cœurs, cette bonté simple qui attache, cette parole onctueuse qui pénêtre. On a vu, on s'est senti aimé, désormais l'union est indissoluble. C'est là un des traits du caractère roussillonnais

Mandement d'installation.

<sup>2</sup> C'est ce même mal qui vient de trancher le fil de cette préciense existence.

# ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

que l'évêque a très-heureusement saisi : « Nous avons remar-» qué avec un mouvement de joie, dans un historien qui con-» naissait bien votre pays ce trait par lequel il en caractérise » la population : « Ils sont, dit-il, bons et affectueux, dès qu'ils » comprennent qu'ils sont aimés. » Si c'est le moyen d'être » aimé de vous, nous croyons posséder ce secret. » Il ne se trompait pas, le bon évêque !

Mais le moment n'était pas aux épanchements ; la tempête sévissait avec une fureur inouïe :

• Nous venons, disait après l'orage l'évêque désolé, de traverser ensemble • une tempête. Qu'est-ce, en effet, que cette épidémie qui a exercé parmi nous • ses ravages, si ce n'est un ouragan dans la vie humaine? Il part on ne sait » d'où, il pénètre à l'improviste dans les demeures les plus rassurées, comme » une trombe qui fond sur des vaisseaux tranquilles; il s'élance d'un lieu à » l'autre par des mouvements soudains, semblables aux brusques variations » des vents dans un orage, et, quelque part qu'il s'abatte, il recèle la foudre » dans ses flancs, mais la foudre d'autant plus terrible qu'elle frappe en si » lence. Et de même qu'après une tempête on découvre au loin sur la mer des » mâtures fracassées, et des vagues qui soulèvent encore la surface des eaux · lorsque l'air est déjà calmé, de même l'ouragan qui a fait irruption dans » cette paisible contrée laisse en se retirant des familles brisées, et des cime-» tières agrandis, où les tertres des fosses nouvelles qu'il a faites resteront » longtemps visibles à la surface du sol comme des vagues immobiles qui at-» testeront son passage. La terre où elles apparaissent pourrait dire, suivant » un mot des livres saints, qu'elle voit s'élever sur elle les flots de la colère de » Dieu : Quasi tumentes super me fluctus 1. Quand le fléau sévit, l'évêque se » doit tout entier au soulagement de ceux qui souffrent; quand la colère de Dieu est passée, il doit ouvrir les àmes aux avertissements dont il est le mes-» sager. Quand elle - la Providence - lance sur les contrées les plus con-» flantes dans la salubrité de leur climat ces épidémies mystérieuses qui dé-» concertent les théories de la science ; qui, dans leur marche bizarre, s'affran-» chissent et se moquent, non-seulement des lois de la vie, mais aussi des • règles ordinaires de la mort, ne serait-on pas tenté de croire qu'elle a des » caprices barbares, des fantaisies foudroyantes, où elle semble se complaire » dans les coups qu'elle porte, et se jouer, pour ainsi dire, avec des cercueils? » La foi nous dit que les fléaux pestilentiels ont été prédestinés à punir les » épidémies qui ravagent les âmes; qu'en un mot le mal moral, dans sa » marche à travers le monde, est condamné à trainer sur ses pas des maux » physiques, comme un corps en mouvement traine son ombre après lui <sup>2</sup>.

Nous vous appartenons tout entier, avait dit aussi, en arrivant, l'évêque de Perpignan. Il n'a pas moins accompli cet

<sup>2</sup> Mandement à l'occasion de la fin du choléra.

<sup>1</sup> Job, XXXI, 23.

engagement. Sur dix années d'épiscopat, c'est à peine s'il a passé quelques mois éloigné de son troupeau ; il ne l'a quitté que pour accomplir le devoir de l'amitié et celui de l'obéissance : il était à Auch, près du lit de son ami mourant; il était à Rome près du trône du Pontife, glorifiant d'humbles martyrs du devoir et de la foi.

Mgr Gerbet, qui aimait tendrement la sainte Vierge, avait regretté de ne pouvoir assister à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; il arrivait à peine dans son diocèse : son amour pour les saintes règles de l'Eglise lui inspirait aussi quelque inquiétude de n'avoir pu, ainsi qu'il l'avait iuré, faire au bout de quatre ans la visite ad limina, quojque le Pape eût connu et agréé ses excuses; mais lorsque la grande assemblée catholique fut annoncée, il n'hésita pas. De fait, sa place était bien à Rome dans cette mémorable circonstance 1. Athlète intrépide, il avait combattu le bon combat. Onelle force de logique dans ces admirables brochures : Observations sur les attentats. De la papauté en réponse à la brochure : Le Pape et le Congrès ! Quelle argumentation entrainante ! Ouelle chaleur catholique! Et dans une àme si calme, quelle impétuosité! Peut-il en être autrement, quand, profondément convaincu du sentiment du droit, on voit la violence. l'injustice s'élever triomphantes aux applaudissements d'une foule ignorante et passionnée ? Quoi qu'il en soit, après avoir apporté à la sainte cause le tribut de son talent, l'évêque voulut lui payer le tribut de sa foi. Beau spectacle vraiment dans un siècle où la force brutale est la raison suprême, de voir trois cents évêques, l'élite de l'humanité assurément, proclamer avec une énergie calme et conflante que le droit restera le droit, et en appeler au jugement infaillible de Dieu des ingements erronés des peuples et des rois ! Les journaux de la révolution essavèrent d'amoindrir cette imposante manifestation ; peut-être eurent-ils l'espoir de semer la division dans le

Ses magnifiques écrits furent alors un de nos soutiens les plus fermen, et
lorsque, après la mélée, nous vinmes tous nous agenouiller auprès de notre
chef, il était là, comme Jeanne d'Arc, digne d'assister au triomphe, pare
qu'il avait porté la baunière dans le combat, et nous aimions à montrer de
doigt celui qui avait si bravement manié le glaive — le grand évêque de

» Perpignan. » (Alloc. de Mgr de la Bouilierie.)

### ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

sein de l'épiscopat ; ils parlèrent de parlis qui s'étaient formés et signalèrent l'évêque de Perpignan comme un chef de file. L'abbé Gerbet chef de parti ! !

Cependant les indications du journalisme, qui mettaient en relief la personnalité de Mgr Gerbet, ne s'égaraient pas entièrement. Au mois de juillet 1860, le vénérable prélat avait publié sur les erreurs du temps présent une instruction pastorale, où il signalait, en les condamnant, les fausses doctrines mises en circulation dans les sociétés modernes. En publiant cette censure, il avait rempli son devoir de sentinelle, laissant au Pontife suprême le soin de décider s'il y avait lieu à une manifestation plus générale : « C'est au souverain Pontife seul » qu'il appartient de discerner les temps et les conjonctures » où il peut être nécessaire de rendre les jugements dogma-» tiques adressés à l'Eglise universelle ; c'est lui qui en appré-» cie les motifs, qui en choisit les moments dans sa souve-» raine sagesse. » Le Pape connaissait cet acte épiscopal, il en appréciait l'opportunité; il voulut, en outre, connaître la pensée des évêques. Si nous devons en croire certaines rumeurs, peut-être l'évêque de Perpignan dogmatisera-t-il même après sa mort : defunctus adhuc loquitur.

Les intérêts généraux de l'Église, les premiers dans la sage appréciation d'un évêque catholique, n'absorbaient cependant pas toute l'activité de Mgr Gerbet ; il ne négligeait aucun des devoirs de sa charge pastorale. Le moment venu, il s'arrachait à ses chers travaux et parcourait son diocèse en apôtre; il allait partout; on l'a vu sur la cime des plus hautes montagnes, dans les villages les plus écartés; il se faisait humble et petit avec les gens simples; il bégavait avec les enfants; il rompait à tous le pain de la parole ; il recueillait en passant toutes les traditions anciennes ; il s'intéressait à toutes les institutions léguées au présent par le passé ; il s'entretenait avec son clergé qu'il aimait d'une affection de père. Sa sollicitude épiscopale s'exercait particulièrement dans la ville de Perpignan. C'est là que sont le grand séminaire, berceau du sacerdoce : de nombreuses et ferventes communautés : des associations charitables appropriées à tous les besoins ; le siège des principales administrations. Bienveillant par caractère, Mgr



qui se sont succédé sont re-

L'auteur du Dogme géne comprendre et aimer la vie vie eucharistique. Ainsi e par lui-même, il surveillait communautés de femmes condait de son autorité, d communautés nouvelles. P cins s'établit à Perpignan, e ce n'était pas la seule for diocèse.

Toutefois le clergé dioc sollicitude. Il avait groupe qui lui étaient désignés pai dignes de sa confiance ; il r clamer à des diocèses étranț tés ; il avait donné l'impule res ; il maintenait parmi le une discipline exacte et u Sous ce dernier rapport, l'éj empreinte ineffaçable dans son heureuse influence, il n diocèse où les vraies et saint où l'esprit romain soit plus



### ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

la miséricorde de Dieu, le prélat avait déjà comparu devant le tribunal de la justice éternelle. O mon Dieu, votre justice aura été miséricordieuse envers cette âme qui a tant exercé la miséricorde! La mort ne fut pas cependant subite. Le vénérable prélat eut le temps de recevoir en présence de tout son clergé le sacrement des mourants, et de l'éditler par sa foi et par sa piété. Mais n'anticipons pas, nous nous sommes réservé d'entrer plus tard dans cette belle âme. En attendant, qu'on nous permetle de solliciter une prière pour celui qui fut notre maltre et notre ami.

L'abbé de LADOUB,

Ancien vicaire général d'Amiens et d'Auch.

431

Montplaisant, le 16 août 1864, en la fête de saint Roch.

Philosophia: eatholique.

service to the termination of the second of

LETTRES ANUNDEDNEARDING AND

# SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

and an a solution period of the tax a sec

.... et Pin IX.S. P. septentem modernieri.

Vous avez va, mon chet amis quels sout la quéthede, le critérium et les conséquences du éjétéme de Bestártés. Aujourd'hui allons plus loin, et suivons-le dads l'engemission de la science.

» Par le doute, dit Bordas-Demoulin, Destantées at bails l'uni-» vers, Dieu et soit de la contra autorité destruction de prime

» Dans l'action du doutés ils s'est relevé lisi-mêms comme » une chose qui pense 2. 2014 de la distribution principal distributions

Nous n'examinons pas ici comment il a relevé. Dieu et le monde, qu'il avait abattus; non, il no s'agitt que de la même. Voyons donc s'il ne s'est pas relevé tout meurirs et tout matilé de cette chute.

Je ne crois pas qu'il y dit de plus diffectuence psychologie que celle de Descartes : observation enclusive et restreinte à son individu, travail dans le vide, principes vagues et indéterminés, tendances déplorables, conséquences des plus funestes. Ici je n'aurai rien à dire; je hisserai parler un panégyriste enthousiaste, je poarrais: dire fétichiste, de Descartes. Il ne saurait être suspect i « Pour s'être borné à rap-» peler la pensée à elle-même et à bieu, et n'avoir point » approfondi la nature des idées et des substances, dit Bordas » Demoulin, Descartes tend à tous les systèmes et fournit des » armes à toutes les écoles <sup>3</sup>. » Panons donc en revue celle

' Voir la 1\*\* lettre au Nº d'août cl-dessus, p. 143.

<sup>2</sup> Bordas-Demoulin, le Cartésianisme, L. 1, p. 28; voir Descartes, 2\* Médtation.

<sup>3</sup> Bordas, 1, p. 48.

# DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

ruine qui s'était abattue âme chrétienne, et qui se relève seulement chose qui pense. Je crains bien que cette chose ne soit quelque chose d'informe et qui n'ait pas de nom.

1º Il a perdu toute notion de l'âme humaine véritable, avec sa faiblesse héréditaire telle qu'elle lui fut faite par la chute primitive. Toute Philosophie qui n'admet pas cette faiblesse devenue comme naturelle et la chute qui en est la cause, ne pourra point donner une théorie véritable de l'âme. Les faits de cette faiblesse congéniale et de la corruption qui l'accompagne, sont des faits observables comme les autres faits usvchologiques. Platon, aidé sans doute, par des données traditionnelles, et presque tous les systèmes de philosophie de la Grèce et de l'Inde, ont pu atteindre jusque-là. L'observation, en rattachant ces faits aux découvertes de la philosophie antique et aux traditions des trois immenses groupes religieux de la société chrétienne, juive et mahométane, constatera ce point important, que l'âme n'est plus ce qu'elle était primitivement, et mettra hors de doute et de discussion la chute originelle qui explique tout et sans laquelle on n'explique rien<sup>1</sup>. Mais il est évident que l'observateur qui n'aura pas vu ces faits. ni constaté cette faiblesse, sera tenté de donner à l'âme une énergie qu'elle n'a pas et une puissance productive ou même créatrice qu'elle ne peut avoir. C'est parce que Descartes, par son procédé exclusif de toute autre observation que de la sienne, méconnut ces faits, méconnut le travail des anciennesécoleset lestraditions antiques, méconnuttoute l'humanité, qu'il se reconnut capable, par lui seul, abandonné à lui-même, d'atteindre à toutes les vérités et à toutes les vertus. « Il ne mentionne, dit Bordas, d'autre cause d'ignorance que » la limitation de l'entendement, ni d'autre cause d'erreur ou » de vice que l'abus de la liberté. Notre volonté, dit-il ne se » portant à suivre ni à fuir aucune chose, que selon que notre » entendement la lui représente bonne ou mauvaise, il suffit » de bien juger pour bien faire, et de juger le mieux qu'on » puisse, pour faire ainsi tout son mieux, c'est-à-dire pour » acquérir toutes les vertus et ensemble tous les autres biens

<sup>1</sup> De Maistre, Soirées de Saint-Pétersbourg.



pendance de 1 ame humaine sa divinisation.

2° Il n'a pas mieux retrou D'abord le corps s'il existe, aussi évidente que l'existenc connu que d'une manière

- » dit Descartes, n'est ni aus
- » celle de l'âme, puisque l'é
- » celle de l'âme ne suppose
- » point non plus aussi certa
- » tence de Dieu, puisque l'i
- » quelle nous le saisissons, » et suppose un être souver
- » sensations ne sont point es
- » pliquent point la réalité de
- » difficile de se persuader qu
- » illusions, il faut admettre ( » invinciblement que Dieu

quence molle, tiré de la si que les sensations ne sont plus tard Berkeley à l'idéalisi

Ensuite ce corps, s'il exist ou modification de l'étendu » substance, étendue en long

### DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

» tance des choses matérielles <sup>1</sup>. » Cette substance est bien réellement infinie. « Car, dit Descartes, nous saurons aussi » que ce monde, ou la matière étendue qui compose l'uni-» vers, n'a point de bornes, parce que quelque part où nous » en voulions feindre, nous pouvons encore imaginer au delà » des espaces indéfiniment étendus, que... nous concevons être » tels en effet que nous les imaginons... L'idée de l'étendue » que nous concevons en quelque espace que ce soit, est la » vraie idée que nous devons avoir du corps <sup>2</sup>. »

« Avec cette idée de la matière, dit Bordas, les corps miné-» raux, végétaux, animaux, ne sont que des parties d'une » étendue que Descartes suppose indéfinie, sans limites, par-» ties qui ont diverses figures, divers mouvements, ou pour » parler plus juste, ils sont l'étendue même, ayant là telles » figures, tels mouvements, et ici tels autres. Or, comme Des-» cartes ne reconnaît que deux sortes d'ètres, les êtres pen-» sants et les êtres étendus, et par-dessus les uns et les autres » une pensée infinie, qui est Dieu, il coule de soi que si les » corps ne sont que des modifications ou matières d'être de » l'étendue indéfinie, les esprits ne sont non plus que des mo-» difications ou matières d'être de la pensée infinie. Et voilà » Spinosa<sup>3</sup>.»

Et puis ce corps, s'il existe, n'a pas besoin de l'âme pour agir et se développer.

Descartes enlève à l'âme toute action sur le corps, dont toutes les fonctions sont réduites à un pur mécanisme. « La » digestion des viandes, le battement du cœur et des artères, » la nourriture et la croissance des membres, la respiration, » la veille et le sommeil; la réception de la lumière, des sons, » des odeurs, des goûts, de la chaleur et de telles autres qua-» lités dans les organes des sens extérieurs, l'impression de » leurs idées dans l'organe du sens commun et de l'imagina-» tion; la rétention ou l'empreinte de ces idées dans la mé-» moire; les mouvements intérieurs des appétits et des pas-

<sup>1</sup> Descartes, Les principes de la philosophie, 2° part., art. 1°r, p. 62; 1<sup>re</sup> édition française, 1647.

2 Ibid., art. 21, p. 80.

<sup>3</sup> Bordas, ibid., 1, p. 53.

## 436 SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

» sions, et en fin les mouvements extérieurs de tous les membres » qui suivent si à propos, tant des actions des objets qui se » présentent aux sens, que des passions et des impressions » qui se rencontrent dans la mémoire, qu'ils imitent le plus » parfaitement gu'il est possible ceux d'un vrai homme; je » désire, dis-je, que vous considériez que ces fonctions » suivent toutes naturellement, en cette machine, de la seule » disposition de ses organes, ni plus ni moins que font les mou-» vements d'une horloge ou autre automate, de celle de ses con-» trepoids et de ses roues; en sorte qu'il ne faut point, à leur » occasion, concevoir en elle aucune autre âme végétative, » ni sensitive, ni aucun autre principe de mouvement el de » vie que son sang et ses esprits agités par la chaleur du feu » qui brûle continuellement dans son cœur, et qui n'est point » d'autre nature que tous les feux qui sont dans les corps ina-» nimés<sup>1</sup>. »

Ainsi voilà l'homme machine comme tout le reste. Une chiquenaude, ainsi qu'on l'a dit, imprimée par Dieu au commencement à la grande machine, suffit pour faire marcher jusqu'à la fin toutes les petites, ou nos corps, qui n'en sont que des modifications.

Ou plutôt Dieu n'est-il pas toujours là pour faire tout par lui-même? Et n'intervient-il pas sans cesse par la conservation qui n'est qu'une création continue? Par ce moyen c'est Dieu qui fait agir les corps et les fait persévérer. « Pour con-» tinuer d'être, les choses ont besoin de la même puissance » que pour commencer. D'où il résulte que la puissance qui » fait exister et, par suite, quí fait agir tous les êtres de la na-» ture, ne peut être que la puissance même de Dieu<sup>2</sup>. » Il est clair que par là l'âme n'a plus d'action directe sur le corps; elle n'est plus qu'un instrument indirect entre les mains de Dieu.

Mais alors, si elle n'agit pas sur le corps, quels sont donc ses rapports avec lui.

Ecoutons : « Toute l'action de l'âme, dit Descartes, consiste

<sup>2</sup> Spinosa, développant la pensée de Descartes, dans son Yvaciatur politicuo c. 11, art. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Descartes, Traité de l'homme, art. 106, p. 98; 2° édit. 1877:

### DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

» en ce que par cela seul qu'elle veut quelque chose, elle fait » que la petite glande (pinéale) à qui elle est étroitement » unie, se meut en la façon qui est requise pour produire » l'effet qui se rapporte à cette volonté<sup>1</sup>. » Il en sera de même de l'action du corps sur l'âme, « Laquelle est de telle nature » qu'elle recoit autant de diverses impressions en elle, c'est-à-» dire qu'elle a autant de diverses perceptions qu'il arrive de » divers mouvements en cette glande (pinéale) excités par les » esprits animaux 2. » « Cette volonté qui fait que...., qui se meut » en la façon qui.... qui a la force de faire que.... p'a point, » dit Bordas, paru aux disciples de Descartes (Clerselier, Cor-» demoi, Régis, Laforge, etc.) la cause efficiente des mouve-» ments de la glande pinéale, mais seulement l'occasion de » ces mouvements. Ce qui conduisit directement Malebranche » à son système des causes occasionnelles. » « Il suit de là, » ajoute le même Bordas, que Dieu fait tout dans les corps et » dans l'âme, ou que tous les deux sont privés d'activité. C'é-» tait là un renfort immense apporté à Spinosa<sup>3</sup>.»

3° En effet, la nullité d'action de l'âme sur le corps devait conduire infailliblement à sa nullité d'action en elle-même; ou si vous l'aimez mieux, son inertie intrinsèque devait être une conséquence nécessaire de son inertie extrinsèque. Ceci, comme vous allez le voir, mon cher ami, coule de source. D'abord dans la réception de ses idées et de ses perceptions, l'âme, d'après Descartes, est entièrement passive. Ce n'est pas elle qui les fait, elle les reçoit toutes faites. « Je ne mets au-» tre différence entre l'âme et ses idées que comme entre un » morceau de cire et les diverses figures qu'il peut recevoir; » et comme ce n'est pas proprement une action, mais une pas-» sion dans la cire, de recevoir diverses figures; il me semble » aussi que c'est une passion en l'âme de recevoir telle ou » telle idée, et qu'il n'y a que ses volontés qui soient des ac-» tions 4.... Nos pensées sont principalement de deux genres, à

<sup>1</sup> Descartes, les Passions de l'Ame, 1<sup>re</sup> part., art. 41, édition Cousin, p. 72.

<sup>3</sup> Bordas, ibid., t. 1, p, 182, 184.

<sup>4</sup> Descartes, Lettre 115, t. 1, p. 521; édit. de 1667; t. 1x, p. 166, édit. Cousin

v<sup>•</sup> série. tome x. — N<sup>•</sup> 60; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 28

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., art. 34, p. 67.



laut, s'il taut en croire De » sont de deux sortes, et » autres le corps. Celles q » ceptions de nos volontés » tres pensées qui en dép » ne saurions vouloir au » par même moyen que » gard de notre âme, ce » chose, on peut dire que » percevoir qu'elle veut. 1 » tion et cette volonté ne s » dénomination se fait tou » ainsi on n'a point coului » seulement une action<sup>2</sup>. Néanmoins, quoiqu'en tume, cette volonté soit n

tume, cette volonté soit n âme, dans la réalité comm sont qu'une même chose, il ( passion, la volonté qui lui « en être une également. « » dit Bordas, qu'il réduit : » suppose inertes, n'ayant » Dieu leur a communiqué

### DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

» la cause première et la constituer substance unique des es-

» pritsiet des corps ", » and a baset apara a deb - an ara-

Au bout de toutes ces théories on rencontre Spinosa de la

D'ailleurs la doctrine que la conservation est une création continuée aboutit également à ce terme. Si, en effet, pour continuer d'être, les choses ont besoin de la même puissance que pour commencer, il en résulte que la puissance qui fait exister et par suite qui fait agir tous les êtres de la nature, ne pent être que la puissance même de Dieu! Et comment l'homme alors agira-t-il avec son libre arbitre<sup>2</sup>?

'Il est certain que tous les disciples'de Descartes comprirent ainsi la doctrine de leur maître. Malebranche, qui en est comme l'interprète, la développe ainsi : « La matière ou l'éten-» due renferme en elle deux propriétés ou deux facultés : la pre-» mière est celle de recevoir différentes figures et la seconde » est la capacité d'être mue. L'esprit de l'homme renferme de » même deux facultés : la première, qui est l'entendement, est » celle de recevoir plusieurs idées, d'est-à-dire: d'apercevoir » plusieurs choses; la seconde, qui est la volonte, est celle de p recevoir plusieurs inclinations ou de vouloir différentes » choses..... Quant à l'entendement, la première et la princi-» pale des convenances qui se trouvent entre la faculté qu'a » la matière de recevoir différentes figures et celle qu'a l'âme » de recevoir différentes idées, c'est que de même que la fa-» culté de recevoir différentes figures dans les corps, est en-» tièrement passive et ne renferme aucune action, celle de » recevoir différentes idées est également passive, et ne ren-» ferme aucune action ..... Quant à la volonté, de même que » l'auteur de la nature est la cause universelle de tous les mou-» vements qui se trouvent dans la matière, c'est aussi lui qui » est la cause générale de toutes les inclinations naturelles qui se » trouvent dans les esprits ». » « Qui connaît le Cartésianisme, » dit Bayle, sait avec quelle force on a soulenu de nos jours » qu'il n'y a point de créature qui puisse produire le mou-» vement, et que notre âme est un sujet purement passif à l'é-

<sup>1</sup> Bordas, ibid., t. 1, p. 52.

<sup>2</sup> Bordas, ibid., p. 55.

<sup>3</sup> Malebranche, Recherche de la vérité, l. 1, c. 1, art, 1 et 2.



branche et de tant de professeu me paraissent les procédés d'h la foudre derrière une toile d'ar de papier sur le bord d'un abîn au fond.

Ainsi nullité d'action de l'ân tion sur le corps, dont d'ailleurs dente, et qui n'est qu'une modi voilà la ruine que Descartes a qu'il l'eut abattue.

4° Il resterait, mon cher ami qui me semble bien éclaircie pa à savoir quelle est l'âme quant nalité. D'abord Descartes, en n activité que celle de Dieu, sem modification de Dieu, comme i modification de l'étendue infini

« Dieu, dit Spinosa, est pense » pensante et la substance éten

- » substance concue tantôt sous
- » attributs. Hors de Dieu n
- » particulières ne sont que de
- » qui expriment les attributs d

### DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

Tous les auteurs du temps, comme tous les philosophes postérieurs, ont regardé cette doctrine comme découlant naturellement des principes de Descartes, à savoir de l'inertie des causes secondes, et de l'activité rapportée exclusivement à Dieu, de la conservation envisagée comme création continue. du corps considéré comme modification de l'étendue infinie, et enfin de cette théorie sur l'entendement humain, où il dit que « l'idée que nous avons de notre propre entendement, » ne lui semble point différer de celle que nous avons de » l'entendement divin, sinon seulement comme l'idée du » nombre binaire ou du ternaire diffère de l'idée d'un nombre » infini<sup>1</sup>:» ce qui revient à dire que l'entendement humain ne serait qu'une modification ou limitation de l'entendement divin, comme un nombre binaire ou ternaire n'est qu'une modification ou limitation d'un nombre infini. Et alors c'en est fait de la personnalité de l'âme humaine. Descartes, sans doute, n'admet pas tout crûment cette conséquence. Mais toutes ses théories y poussent irrésistiblement.

Je ne vous ai rien dit de sa division des facultés de l'âme. C'est un sujet extrêmement délicat à traiter. J'y reviendrai bientôt, et vous verrez que sur ce point Descartes a fait fausse route comme sur tant d'autres.

Je suis, etc.

### GARRĖ.

Extra Deum nulla potest dari substantia (Ibid., 1° pars, p. 14 et 18). — Res particulares nihil sunt nisi Dei attributorum affectiones, sive modi, quibus Dei attributa certo et determinato modo exprimantur (Ibid., prop. 25, corol.). — Mentem humanem partem esse infiniti intellectus (Ibid., 2° pars, prop. 11, corol ; prop. 42, schol.; Epist., 15).

<sup>1</sup> Descartes, Méditations; réponse aux 2<sup>es</sup> objections, p. 177, 1<sup>re</sup> édit. francaise, 1647.

animited and an and a strain of

COURS COMPLET DE PATROLOGIE (1999) a sind COURS COMPLET DE PATROLOGIE (1999) a sind Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Péres, Docteurs et Ecrivation ecclésiastiques, tant Grocs que Latins, tant «Outqui que il Decidenția 2º partie ; PÉRES GRECS, dagi alteria deficie 2º série, depuis l'an 800, jusqu'eu complé de Florence, en 1929, 1939

# 

M. l'abbé Migne, malgré la diffculté des temps, et nous osons le dire, malgré qu'il ne soit pas soutent en France comme il devrait l'être, poursuit avec une étonnante activité son œuvre colossale et admirable de la collection chronologique de tous les Pères grecs jusqu'au concile de Florence. Nous annoncons ici 16 nouveaux volumes, publies tous en 1864. Ces volumes renferment toute l'histoire de l'Enlice et de l'Empire grecs, pendant l'époque la plus difficiles et la plus embrouillée de la décadence de cette Eglise et de cet Empire. On y trouve, rangés pour la première fois dans un ordre chronologique fort commode, tous les écrivains qui ont écrit en le dogme, sur la morale ou sur l'histoire. On y veit comment insensiblement cette malheureuse Eglise glissait dans le schisme, et à sa perte, entraînant avec elle l'Empire ; fini il est vrai que leur force réciproque ne peut se trouver que dans leur union avec le Centre de l'anité. Nous pouvons cites parmi les ouvrages importants et difficiles à trouvert qui entrent dans ces volumes, les œuvres d'OEcuménitis, de Thiephylacte, le grand recueil des Vies des saints de Symeon Maisphraste dont le texte paraît pour la première fois, le fament Menologium Gracorum, dont les 3 volumes in-fol. et intreuvables, ne font que la moitié du 117º volume ; les Anielés de Léon le Diacre, publiées récemment par M. Hase ; tous les petits Anecdota de M. Boissonade sont ici à leur place el traduit. ainsi que les traités publiés par le cardinal Mais et tout cela précédé des préfaces et notes de tous les éditeurse diess le répétons, jamais travail semblable n'avait de miti Avec

### PATROLOGIE GRECOVE, ...... 40", SIÈCLE.

cette Collection, tous les écrivains peuvent écrire de nouveau l'histoire sur les sources a tous des anologistes peuvent répondre avec des textes nouveaux, complets et authentiques. Nous le répétons, ceci vaut mieux que tautes les péimpressions des auteurs du 18° siècle, où l'on n'a que l'érudition de seconde main, et, nous l'avons éprouvé plusieurs fois, toujours tronquée et incomplète. 1 . . . . . . . والمتعالم والمراجع

Il ne nous reste qu'à demander à tous ceux, prêtres ou laïques qui peuvent le faire, de se procurer cette belle Collection en tout ou en partie, et de venir ainsi en aide au courageux éditeur, qui fait un vrai miracle en se soutenant seul dans une si grande entreprise. A. BONNETTY

TOME CKI, comprenant 1236 col. - 1864, prix : 19 fr.

295. NICOLAS, patriarche de Constantinople, de 895 à 1985. ---- 11 Notice du P. Henschenius, bollandiste. + 2. Avertissement du card. Mai. - I. Ses lettres au nombre de 163, d'après le t. x du Spicilegium rom, du card. Mai, avec traduction latine des éditeurs. - II. Type de la conduite de la vie, avec trad. des éditeurs.

298. ANONYME, en 929.- I. Des Papes, d'après une chronique, avec avertissement de Mai. . .

297. Le bienh. BASILE, métropolite de Neopatras en Thessalie, - I. Prologue d'une interprétation des 12 prophètes.

298. BASILE dit le Petit, évêque de Césarée, en Cappadoce, en 931 .-- 1. Commentaires sur les discours de S. Grégoire de Narianze; contre Julien ; sur l'éloge d'Héron le philosophe, et sur l'ordison funèbre de son frère, avec une lettre à l'empereur Constantin. Voir pour les Commentaires, le t. 36 de la Patralugie grecque, p. 1073.

299. GREGOIRE, prétre de Césarée, en 940. — I. Vie de S. Grégoire de Nazianze. Voir le t. 35, p. 243. - II. Discours sur 318 SS. Peres et sur l'émperear Constantin, qui avaient essisté au 1" conche de Nicée. Martine de la serie

300, JOSEPH GENESIUS, en 940. - I. Sa chronographie, publice dans le

toma 109, p. 989. 301, ANONYME, en 950. - 1. Vie de S. Luc le jeune, avec préface et notes de Combefis.

802: LEON le grammairien, en 949. 1.- Ses annales, publiées dans le t. 109, pul989. The Justice compatives of each birth of the transformer of the second

1303. ANONYME, en 951. - I. Vie de S. Clément, évêque des Bulgares, dan s le t. 126. 1.13 · . . . . .

304. MOSES BAR-CEPHA, syrien, évêque de Beth-Ramam et procurateur de la Sélencie des Parthes, en 950. - 1. Notice de Renaudot. - 2. Avertissement d'André Masins,-I. Commentaires sur le paradis, traduits du syrien, en lati u septement, ents: parties, so a devid of the sought state of other sources

305. THÉODORE Daphnopate, patricien de Constantinople, en 956. - Notice



t. 109.

1. Table chronologique pour le annaies. — 3. Index topographiqu — 5. Index des personnes, divisée

# TOME CXII, comprenant

309. CONSTANTIN VI PORPHY de 911 à 959. — Ses œuvres saci de Fabricius sur tous les écrits de dition de Bonn, 1829. — 4. Préfa H. Leichius, sur sa vie et ses éc: tine, avec les longs commentaire: 1754. — Livres 1 et 2.

Index pour le volume.

### TOME CXIII, (

(Constantin Porphyrogénète. – de Bor. Vulcanius, de l'édition ( Morel, de l'édition de 1609. – 8. nistration de l'empire. – 9. Exti dition du 2° livre donnée par Fro ou des régions de l'Orient ou de ris, 1711, avec ses notes. Suivi vinces, et des 935 villes soumisee grammairien. – III. De l'admin Macédonien et de Léon le Sage ques, dans le t. 107, p. 299. – notre Dieu, envoyée à Abgare, VII. Choix abrégé des lois, d'ap

### PATROLOGIB GRECQUE. --- 10° SIÈCLE.

différentes nations, quels légats ont été envoyés, comment reçus et avec quelles cérémonies, en 2 parties, comprenant les légats des nations aux Romains, et ceux des Romains aux nations. Cet ouvrage est composé des extraits 1. de Dezippe l'athénien (70 ans avant J.-C.) — 2. D'Eunape de Sardes (358-376 après J.-C.) — 3. De Pierre le patricien (350-358 après J.-C.) — 4. lie Priscus le rhéteur (442-472 après J.-C.) — 5. Malchus le rhéteur (473-479 de J.-C.) — 6. Ménandre le protecteur (558 à 581). — 7. Théophilacte Simocatta, ex-préfet et ex-secrétaire (en 582). — X. Des vertus et des vices, d'après l'édition de Valois, 1634, et avec ses notes sur les extraits des légations.

310. S. NICON, moine en Crète, en 960. — 1. Notice des éditeurs. — 2. Sa vie, en latin, d'après Surius.

311. THÉODOSE le petit, ou le diacre, en 963. — 1. Notice de Fogginus, sur sa vie et ses écrits. — I. Description de la prise de Crète, en 5 acroases ou lectures, en vers. — Index des mots grocs propres à Théodose.

312. ROMAIN I l'ancien, empereur, avec associés, de 915 à 945.—I. Bulle d'or donnée en 924 pour le monastère de Xeropotamos au mont Athos, d'après l'édition de Joseph Muller, Vindobonæ, 1851.

Dissertation ou prolégomènes du P. Wesseling, sur le Synecdsmos ou itinéraire de HIEROCLÈS, extrait des Itineraria veterum Romanorum, Amst. 1735.

Index des matières sur les thèmes et l'administration de l'empire.—2. Index des auteurs. — 3. Index géographique. — 4. Index sur les extraits des légations.

TOME CXIV, comprenant 1464 col. - 1864, prix : 35 fr. les 3 vol.

313. SYMÉON Logothète, surnommé MÉTAPHRASTE, en 965. Toutes ses œuvres ascétiques, élogieuses, canoniques, historiques, hagiographiques, tirées des manuscrits de Paris, et publiées ici pour la première fois.-1. Préface des éditeurs. - 2. Notice sur Syméon et ses écrits, par Allatius. - 3. Index d'Allatius, donnant 1º le commencement des vies; 2º le nom de l'auteur; 2º le titre de ces vies. - 4. 2º Indez : titre des vies qui ne sont pas de Métaphraste. -5. 8º Indez des vies composées par Métaphraste. - 6. Liste alphabétique des auteurs, autres que Métaphraste. - 7. Liste des saints dont la vie a été composée par ces auteurs. - 8. Indes des matières de cette dissertation d'Allatius. - 9. De l'autorité et du témoignage de Métaphraste, en français, par le P. Honoré de Ste-Marie. - 10. Éloge de Métaphraste, par Pseilus. - 11. Commémoration et office de N. S. Père Théophrate, par l'sellus, au 28 novembre. - I. Discours sur la lamentation lugubre de la très-sainte Mère de Dieu, embrassant le corps de N. S. Jésus-Christ. - II. 24 discours sur les mosurs, tirés de S. Basile, dans les œuvres de ce Père, t. 82, p. 1115. - Ill. Différentes prières. - 2º partie. - IV. lambes. - V. Alphabets moraux.-VI. 9 lettres.-VII. Abrégé des canons des divers conciles. - VIII. Annales, insérées dans le t. 109, p. 663. - 12. Catalogues des vies composées par Métaphraste, par Martin Hanchius. - 13. Autre catalogue, par Daniel de Nessel. - IX. Vie des saints, du mois de janvier au 18 février.

445`

MENOLOGE des Grecs, 1
 phyrogénète, d'après l'édition d
 Dédicace à Benoit XIII. — 2
 gnages des auteurs. — 1. Méno
 jour du mois, commençant par
 315. BASILE le jeune, Porph

novelles.

316. LÉON diacre Calcensis, Hase, Paris, 1818. — 1. Préface mort de Constantin VIII, en 959 976, avec les nombreuses notes

317. NICEPHORE Phocas, A1 guerre, avec notes de Hase.

3 8. GRÉGOIRE Abulpharage chronique syriaque sur les exj Phocas et Jean Tzimisca, avec 1828, en latin.

319. ABULFEDA, géographe annales musulmanes, sur les mé

320. CEMALEDDINUS, auteur mêmes.

321. HIPPOLYTE, thébain, et ments de sa chronique I. S vie de la sainte Vierge. II. S statues posées par Constantin. – htbliques et évangéliques. – 13 leurs évangiles. – X. Sur les tra



premier père, d'après l'édition de Boissonade. - II. Avis, adressés à Paul son disciple, en vers. - 111. lambes moraux, selon les lettres de l'alphabet.

324. NILUS l'éparque, vors le 12º siècle. - I. Vers moraux alphabétiques (Boissonade).

325. CHRISTOPHORE, premier secrétaire, vers le 127 atèsie. - 1. Exhortation aux Israélites, en 2 chants (id.)

526. Michel HAMARTOEUS, vers le 12º sièclé. - I. Lettre à l'évêque de Tyr (id.)

s27. ANONYME, vers le 12e siècle. - Vers politiques alphabetiques, d'une 50 âme souffrante (id.)

328. SUIDAS, vers la fin du 10° siècle. Les éditeurs avertissent qu'ils ne publient pas son Lexique. Nous le regrettons; le Lexique de Suitias contient une infinité de notices et de faits qui intéressent l'histoire sacrée et l'histoire profane, et que l'on ne trouve que là. Ajoutons que les dernières éditions de Suidas, celle de Kuster en particulier, sont d'un prix presque inabordable. Cette publication aurait été un complément nécessaire à la bibliothèque de Photius, que les éditeurs ont donnée dans leurs tomes 103 et 104. Voici ce qu'ils nous donnent de cet auteur. - 1. Notice de Fabricius. - 2. Index mis par Suidas sur les auteurs dont il s'est servi. - 3. Index des écrivains sur lesquels Suidas donne une notice. - 4. Index des auteurs qu'il cite. - 5. Index des auteurs dont Suidas n'avait cité que les écrits et retrouvés par Kuster.

1. Index renfermant le nom de tous les saints du ménologe. — 2. Index sur Léon le diacre et Nicéphore Phocas. — 3, Index des éditions des écrivains sacrés et profanes cités par Hase dans le précédent ouvrage. - 5. Indez des auteurs cités par Jean Georgides. A second grade of

TOME CXVIII, comprenant 1332 col. - 1864; prix : 22 fr. les 2 vol.

. :, : 329. OECUMENIUS, évêque de Triccea en Thessalie, en 995.-1. Notice de Oudin .- 2. Dédicace à Clément VIII, par Donat, éditeur de Vérone, 1552.- Dédicace de Mentenius de Louvain, en 1545. - I. Commentaires sur les actes des apôtres. - 11. Comm. sur les épitres de S. Paul, jusqu'aux Philippiens. and the

TOME CXIX, comprenant 1320 col. - 1864.

(OEcumenius. - Suite): - Suite des commentaires sur les épitres de S. Paul, depuis celle aux Colossions jusqu'à celle aux Hébreux. .... III. Commentaires sur les autres épitres catholiques. - IV. Extrait par un Anonyme, de son commentaire sur l'Apocalypse. and a sector of

330. LES ARCHEVÉQUES et PATRIARCHES de Constantinople, des différents siècles, --- I. Sentences synodales et sanctions pontificales, constituant le droit canonique grec-romain de l'Église prientale. ·· . 

Index sur les commentaires d'Œcumenius.

# 

331. ANONYME, vers l'an 1005. - I. Vie de S. Nil le jeune, abbé de Crypta-Ferrata dans le Tusculum, précédée d'un Commentaire sur les lieux, et une Chronologie par un contemporain, avec des notes de Jean Cloius.

ю.,

## TRADITION CATHOLIQUE.

332. THÉODORE, évêque d'Iconium, en Karamanie, en 1004. — Préface de Mai. — I. Vie et martyre des saints Cyriacus et Julitta.

333. LEON le prêtre, en 1006. — I. Prologue à la Passion des SS. Rulas et Respicius. — II. Prologue sur la vie de S. Jean Chrysostome, tont et latin.

334. LEON le grammairien, en 1013.- I. Chronographie, dans le t. 109.

335. JEAN le prêtre, en 1013. — I. Lettre à Léon le grammairien et archevêque en Calabre, avec la réponse de Léon.

336. EPIPHANE, moine et prêtre, en 1015. — 1. Notice de Mingarelliut. — 2. Témolgnages des auteurs. — I. Discours sur la vie de la très-sainte Mère de Dieu, et sur ses années. — II. La vie, les actes et la mort de S. André, le premier appelé des apôtres. — III. Description de la Syrie, de la ville sainte et des lieux saints. — IV. De la religion chrétienne, opuscule traduit en latin, par Pierre de Monte.

337. ALEXIUS, patriarche de Constantinople, en 1040. — 1. Constitutions synodales, dans le t. 119, p. 743 et 1009.

338. DEMETRIUS le Syncelle, métropolité de Cyricène, en 1050. — L Réponse sur les noces prohibées, dans le t. 119, p. 1098.

339. SYMEON le jeune, abbé du monastère de St-Mamant, ed Kyregerem.
1. Notice d'Allatius. — 2. Préface de Pontanus, de l'édit. de 1603. –
1. 33 discours.—II. Le livre des divinés amours, ou des commentaires incrés.
— III. 238 chapitres de morale pratique. — IV. Des altérations de l'âme et de corps qui ont lieu en nous, par les éléments, par la nourritarie, et quelquebe par les démons, en latin, par le P. Possin. — V. Discours sur la foi et l'amére sincement. — VI. Des trois manières de prier; ces deux opuscules en grec ini-lement, que les éditeurs n'ont pas cru devoir traduire en latin, nous ne énveir pourquoi. — Appendice. — VII. Dialogue d'un scholastique sur Diem.

340. NICETAS, de Nicée, cartophylax, en 1055. — 1. Nation d'Allasiur. — I. En quels temps, et pour quelles incriminations l'Église des Romains s'est séparée de l'Église de Constantinople; écrit favorisant le schisme.

341. MICHEL CERULAIRE, patriarche de Constantinople, de 1043 # 1005, et l'un des promoteurs du schisme. — 1. Noties de Fabricius. — I. Bissum prononcé le 1<sup>er</sup> dimanche du carême, en la fête du rétablissement des imigin. — II. Edit synodal contre les députés romains. — III. Autres édits synodaix; dans le t. 109, p. 747, 850. — IV. Décret ou épitre sur la finitie d'an prêtre souillée d'adultère. — V. Épitres mutuelles de Michel avée Definition évéque d'Aquilée, et Pierre, évéque d'Antioche, en nombre de 5, avec fai notes de Cotelier.

842. SAMONAS, évêque de Gasa, en 1056. - 1: Notice de Buillehuiter

343. LÉON Achridanus, archevéque des Bulgares, en 1656, Pair des glissitdents adversaires des Latins. — 1. Notice de Fedrioiss: — frifagine & Anny évêque de Trani, sur les azymes et les sabhats.

344. NICETAS Pectoratur, ou Sterne, prêtre et milini, vers 1056; Samalversaire des Latins et des Arménieus. - 1. Notice de Fabrician, 6:5, same

d'Allatius. — 3. Avertissement d'un anonyme grec. — 1. Chapitres pratiques, en 3 centuries. — II. Sur la salutation faite avec les mains, signification mystique. — III. Libelle contre les Latins, d'un certain Nicetas, et trouvé à Constantinople par les apocrisiaires du siége apostolique, latin seul. — 4. Réponse de frère Humbert, évêque de Silva-Candida et cardinal, au libelle précédent.

345. JEAN, métropolite des Euchaites, en 1050. — 1. Notice du P. Conrad Janning. — 2. Notice de Fabricius. — I. Sur la fête commune des saints Basile, Grégoire et Chrysostome, établie par Jean, au t. 29, p. coclaxaix. — II. Vie de S. Dorothée le jeune. — III. Discours sur la dormition de la trèssainte Mère de Dieu. — IV. Iambes en forme de commentaires sur les histoires représentées dans les tableaux peints des principales fêtes, avec préface et notes de Math. Bustus. — V. 5 épigrammes. — VI. Fragment sur la vie de Ste Eusébie, à la fin du volume.

346. JEAN XIPHILIN, patriarche de Constantinople, en 1073. — 1. Notice. — I. 7 discours. — II. Décrets matrimoniaux, dans le t. 119, p. 755 et 875.

347. JEAN, diacre de Constantinople, en 1075. -1. Notice de Mai. -1. De l'économie de Dieu à l'égard de l'homme.

TOME CXXI, comprenant 1168 col - 1864, prix 20 fr. les 2 vol.

348. GEORGIUS CEDRENUS, moine au 11° siècle. — 1 Avertissement de l'éditeur. — 2. Notice de Léon Allatius. — 3. Dédicace au card. Mazarin, de Fabrotti, pour l'édition de 1647. — 4. Au lecteur, par le même. — 5. Préface de Xylander, de l'édition de 1566. — 1. Compendium des histoires depuis le commencement du monde jusqu'à Isaac Comnène, en 1057; d'après l'édition de Fabrotti, avec les notes de Xylander et de Goar, mises au bas des pages et non à la fin du volume, comme dans les autres éditions.

#### TOME CXXII, comprenant 1456 col. - 1864.

(Georgius Cedrenus. — Suite). — Continuation de son Compendium des histoires.

349. JEAN SCYLITZA, curopalate, du 11<sup>•</sup> siècle.— l. Extrait de son abrégé historique, depuis l'époque où finit Cedrenns jusqu'au règne d'Alexis Comnène, en 1081, avec les notes de Goar, et un addenda à la fin du volume.

350. MICHEL PSELLUS, le jeune, né en 1020, mort en 1072. — Longue diatribe de Léon Allatins sur les Psellus et leurs écrits. — 1<sup>re</sup> partie, OEuvres théologiques. — I. Exposition, du cantique des cantiques, extraits des écrits de S. Grégoire de Nysse, de S. Nil et de S. Maxime. — II. 157 chapitres, questions et réponses, sur toutes sortes de sujets. — III. 29 courtes solutions de questions naturelles, adressées à l'emp. Michel Ducas. — IV. Vers politiques sur le dogme, adressés au même empereur. — V. Dialogue sur l'opération des démons contre Manès et les Euchites ou Enthousiastes, avec préface de Gaulminus. — VI. Quelles sont les opinions des Grecs sur les démons. — VII. Sur les vertus des pierres, a vec préface et notes de Jac. Maussacus, et Steph. Bernard. — VII. Épigramme sur S. Grégoire de Nazianze, dans le t. 35, p. 309. — IX. Caractères de Grégoire le Théologien, de Basile le Grand, de S. Jean Chrysostome et de Grégoire de Nysse. — X. Vers sur les 3 hiérarques précédents. — XI. Éloge et

## TRADITION CATHOLIQUE . STOR 1 / 4

office de Syméon Métaphraste, au tome 114, b. 183 et 199. - 1 XH. Mainte sur la chute du temple de Sainte-Sophie, "Xill. Réponse à un incive de l'interrogealt sur l'heure de la mort. - 2 parite. OBuores lepuies et canniques. - XIV. - Oblation du Nomocation à l'empereur Michiel Ducai, en vers avec traduction des éditeurs. - XV. Compendium des lois en vers fambes et politiques, avec préface et notes de François Bolquer, et Cottues. Sieben. -XVI. Noms des actions judiciaires. - XVII. Des noms fatine des nouvelles bis et des definitions légales. - XVIII. Des opinions les plus célèbres sur line. -XIX Que les mouvements de l'âme sont semblables il ceux des astres. - XI. Commentaire sur la physiognomie de Platon, avec préface et note de Linder .-XXI. - Les oracles magiques qui viennent de Zoroastre, avec les notes d'o sopœus. - XXII. Exposition sur les gracies chalidationes. - XXIII. Sommaire et courtes explications des dogmes chaldéens. ...... XXIV. Sur le Pyinander de Mercure trismégiste. - 3º partie. Histoire. - XXV: Sur les lieux et les pour attiques. - XXVI. Sur le cheval de bronze de l'Hippodrome. - XXVII. 12 lettres. - XXVIII. Fragments de divers ouvrages inédits, publiés par Allatine.

351. ANONYMES. Appendice. I. Des antiquités de Constantinople, avec préface de Banduri, en vers et en 4 parties.- Hi Testimient de Saluditin, infocriphe avec note de Fleckius, qui l'a publié en 1687. W E als avec abif en satur

1. Glossaire de Fabrotti, expliquant les mots greis absours de Cedrenne, -2. Index des matières sur Cedrends :- 3: Index au Beylians -- 4. Inder in Michel Pseilus et l'appendice. 

and the second second - Operate de Mandel -TOME CXXIII, comprenant 1356, col. 35 1864, prix 1.44, fr. 100 4 .....

352. THEOPHYLACTE, archeveque d'Aoride 'en Bulkarie, vers'ioty, dunie l'édition de Venise, 1754-1758 .--- 1. Dissertation presidente de B. Marinide Bri beis, sur sa vie et ses écrits. - 2. Préface de Philippe Mantaious : sur Porviet suivant. - I. Narrations sur les 4 évangiles. the of this is. 

TOME CXXIV, comprenant 1860 col ..... 1864/ 501 S.

(Théophylacte. - Suite). - Continuation du commentative sur l'evanite S. Jean, à partir du chap. vn. - 8. Prélace de Phi. Boutanus, de Te 1554, du commentaire suivant. - 4. Avertissement de T. Butter of Falling Londres. - 5. Note sur les arguments de chaque lettre. - Will word unline de l'édition de Venise. - II. Commentaires sur toutes les épitres de le parte 

TOME CXXV, consprehent Hasteol - 1884. 72/// 818

(Théophylacte .- Suite) .- Continuation du commentaire sur les épitres de S Paul, commençant par celles à Timothée. - 7. Préface du P. Finetti, sur les ouvrages suivants. - 8. 2 préfaces du D. Sifanus, pour l'édition de 1567. - III. Exposition sur les actes des apôtres. - IV. 2° exposition des actes des apôtres. - V. Autre commentaire sur les mêmes actes des apôtres. - V. Exacte exposition des épitres catholiques. much Press de- durit Holdeman

TOME CXXVI, compressint stor and the 1964 and is, It-it (Théophylacte. - Suite). - Continuation de l'exposition des eptites and

#### PATROLOGIE GRECQUE. - 11° SIÈCLE.

commençant aux épitres de S. Jean. — VII. Discours sur l'adoration de la vénérable croix. — VIII. Discours sur la présentation de la très-sainte Mère de Dieu au temple. — IX. Homélie sur le 11° évangile du matin. — X. Martyre de 15 illustres martyrs mis à mort à Liberiopolis, en Bulgarie, sous l'apostat Julien. — XI. Allocutien adressée à un de ses amis sur les accusations portées contre les Latins. — XII. Institution adressée à Constantin Porphyrogenète, avec un témoignage d'Anne Comnène sur cet empereur. — XIII. Discours. sur l'empereur Alexis Comnène. — XIV. 20 lettres. — XV. 75 lettres publiées par Meursius. — XVI. 35 lettres publiées par Lami. — 9. Préface d'Ant. Bongiocanni, sur les ouvrages auvants. — XVII. Exposition sur les prophètes Osée, Habacuc, Jonas, Nahum et Michée. — XVIII. Vie, conversation et martyre de S. Clément, archevéque des Bulgares. — 10. Variantes sur les évangiles.

1. Index des mots grees employés par Theophylacte. — 2. Index des matières du t. 1. — 3. Index des t. 11 et 11. — 4. Index des t. 11 et 11. — Index du t. 11.

TOME CXXVII, comprehant 1512 col. - 1864, prix : 12 fr.

353. NICEPHORE BRYENNIUS IV, empereur de 1078 à 1061. — 1. Notice de Fabricius. — Dédicace du P. Possin, de l'édition de 1661. — 3. Présace du même. — 4. Témoignage des auteurs. — I. Histoires de l'an 1057 à 1081, en 4 livres, avec les notes du P. Possin et de Ducange.

354. CONSTANTIN MANASSES, écrivaln du 12ª siècle.—1. Notice de Fabricius. — Dédicace de Meursius, édition de 1616. — I. Abrégé chronologique, depuis la création jusqu'en 1081, en vers.

355. NICOLAS, le grammairien, patriarche de Constantinopie. - 1. Notice de Cave. - I. Épitre synodale à l'emp. Alexis Commene, au t. 119, p.863.-II. Décrets synodaux, ibid., p. 762. - Ill. De la prestation des chanoines, ibid., p. 859.

356. LUCAS, 7° abbé de Crypta-Ferrata, en 1085. — 1. Avertissement de Maï. — I. Vie et conversation de S. Barthélemy le Joune, abbé de Crypta-Ferrata. — II. Éloge du même, trad. des éditeurs.

357. NICON, abbé de Raitha, en Palestine, en 1091. — 1. Notice de Cotelier. — I. Livre contenant les préceptes de Dieu, leur interprétation et la doctrine qui leur convient. — II. Interprétation des préceptes divins, ou leur exposition, d'après les SS. Pères, dans le t. 106, p. 1359. — III. Du jeune de la Mère de Dieu, ci-après, p. 525.

358. ANASTASE, archevêque de Césarée, en Palestine, en 1095. — 1. Notice de Oudin. — 1. De l'Artziburius ou du jeùne, contre la fausse religion des Arméniens, dans le t. 1, p. 655. — 11. Du jeùne de la glorieuse Mère de Dieu.

359. NICETAS SERRONIUS, métropolite de Serra, puis d'Héraclée, en 1090. — 1. Notice d'Allatius. — 2. Avertissement des éditeurs. — I. Commentaires sur les oraisons de S. Grégoire de Nazianze, dans le t. 37, et en latin, à 1a fin de ce volume. — II. Il existe un traité : Épithètes des dieux et des déesses, publié par Creuzer, dans Meletemata e disciplina antiquitatis, Lipsiæ, 1827, p. 14-41, et des vers sur la grammaire, publiés par Boissmade, dans Anecdota graca, t. 111, p. 323-327; mais les éditeurs n'ont pas cru devoir les publier ici

#### TRADITION CATHOLOUR.

comme une matière profane. Nous le regrettons ; tout ce qui regarde les dieu du paganisme surtout, fait partie de l'histoire religiouse du genre humain.

452

360. JACOB, moine au monastère Coccinobaphus, à la fin du 11° siècle .-I. 5 discours sur la sainte Vierge, mère de Dien.

361. PHILIPPE, le solitaire, en 1105. - 1. Avertissement des éffeurs. -2. Préface de Michel Psellus. - 8. Préface de Phialisus. - 1. Dioptre. ou règle de la foi chrétienne. - II. Traité sur les affaires de l'Arménie.

362. JOB, le moine, en 1115. - 1. Vie de la reine sainte Théodora.

363. PIERRE CHRYSOLANUS, archevéque de Milan, de 1102 à 1112, mert en 1117. -- I. Notice de Fabricius. -- I. Discours sur le Saint-Esprit adressé à l'empereur Alexis Comnène.

364. ALEXIS COMMNENE I, empereur, de 1081 à 1118. - I. Les constitutions novelles, qui regardent les affaires ecclésiastiques.

365. IRÈNE, impératrice, en 1120. - 1. Préface de Montfaucou. - 1. Le Typique, ou la règle du monastère de la sainte Mère de Dieu, pleine de griess. Écrit et publié par ordre de l'impératrice Irène. — Tableau des revenne du monastère, avec fac-simile des abréviations des noms propres.

366. ELIAS ECDICUS, le petit, le défenseur de l'Église de Crète, en 1121.-1. Préface de l'éditeur. - 2. Anthologie gnomique, ou des sentences des plans philosophes. - II. Sentences gnostiques ou spirituelles.

367 NICÉPHORE BOTONIATE, empereur, de 1078 à 1131. - I. Bulle der confirmant les statuts synodaux du patriarche Jean Xiphilin, sur les mariages. 368. NICETAS SEIDUS, sectateur du schisme, vers 1110. - 1. Notice d'Alle-

tius. - 2. Note de Mai. - I. Traité sur la Pâque.

· •

1. Index sur Nicéphore Bryennius. - 2. Index sur Managaès.

A. BONNETTY.

1.0.1.2

• .

and a surger

терия гоне с была

1 1 1 .

- - - is shit was bit up

10.10.11

• : 111 A 1 - 2 1 - 2 19ers salap" with and the strategram. Level of the rest level of

. ....

Histoire catholique.

# HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

PAR MGB JAGER 1.

Mgr Jager poursuit avec une remarquable activité l'œuvre qu'il a entreprise; on peut ajouter qu'il la conduit avec succès, et qu'il donne à ses lecteurs plus qu'il ne leur avait promis, Cinq volumes nouveaux ont paru ; ajoutés aux précédents, ils en portent à neuf le nombre total. Le savant prélat, tout en adoptant dans son livre le même plan que Longueval, a, Dieu merci ! rompu avec les errements dn religieux Jésuite. Celui-ci guerrovait le Saint-Siége et les doctrines romaines; Mgr Jager met sa profonde érudition au service de la Papauté qu'il défend en toutes occasions avec des armes courtoises, mais acérées. Les à-pou-près ne sauraient le satisfaire, il présente des expositions de principes qui réjouiront le cœur des vrais amis de l'Eglise. Dans le temps où nous vivons, il faut, nonobstant les appréhensions d'une certaine école, être carré dans ses doctrines, ses affirmations et sa conduite. Est-ce que nos ennemis ont peur d'exprimer leurs sentiments? Prennent-ils des circonlocutions pour parler ? Hélas ! non. Imitons-les donc, et tout en sauvegardant les règles de la charité, ne craignons pas de signaler nettement le mal, lorsque nous le voyons apparaître.

On nous jette constamment à la face la bonté du Sauveur. Oui, sans doute, le bon Maître a été doux et humble de cœur dans sa conduite ! Oui, il a toujours accueilli les pécheurs repentants avec une angélique mansuétude. Cela est vrai, et avec l'aide de Dicu, l'Eglise poursuit depuis dix-huit siècles l'œuvre de son fondateur. Mais lorsque Jésus-Christ rencontre l'hypocrisie et la duplicité, revêtant des formes doucereusement menteuses, avec quelle énergie ne les signale-t-il pas:

<sup>1</sup> T. v, vi, vn, vin et ix; Adrien Le Clère, Paris, 1864.

vº SÉRIE. TOME X. --- Nº 60; 1864. (69º col. de la coll.) 29

### HISTOIRE DE L'ÉGLISE

q Race de vipères, fils du diable, etc.? A vec deux mots, d'alleurs, l'Eglise et la Papauté ont vaince les tyrans et les tyrannies : Non licet et non possumus. Mgr Jager a montré que l'Eglise et la Papauté avaient pleinement accompli leur mision divine : enseigner la vérité ; signaler l'erreur et la combattre, faire le bien, enfin mourin pour la justice.

Les tomes 5, 6, 7 et 8 de l'Histoire catholique en France embrassent une période de 400 années, de l'an 840 à 1260. Nous y voyons apparaître ces grandes et nobles figures qui seront à jamais la gloire et l'honneur de la France catholime et dont Mgr Jager a su mettre en relief les mérites divers. Voici Hincmar, archevêque de Reims ; après avoir élé lire du monastère de Saint-Denis, il recut la consécration épiscopale, le 3 mai 845. Par la solidité de son savoir, la rectilude de son jugement, l'énergie de son caractère et l'ardearde son zèle apostolique, Hincmar fut la terreur de l'hérésie, k conseil des rois et l'âme de toutes les affaires religieuses ou politiques de son temps. Il prit part aux travaux de 39 conciles, dans lesquels il domina par son influence. Ausi, comme il arrive d'ordinaire aux hommes vraiment supèrieurs, il fut en butte à la jalousie et aux contradictions. Les hommes à courtes vues, enflés des petits mérites de leur me diocrité, ne sauraient accorder la prééminence à qui leur demontre, même involontairement, leur nullité. Esprits mesquins et rétrécis, ils voudraient tout réduire à leur taille. Hincmar avait un caractère vif, entreprenant et parfois allier; il savait que pour dominer les hommes et les couduire, on ne doit tenir qu'un médiocre compte de leurs petits organis. Disons qu'il était digne de la baine et des jalousies du grand nombre de ses, contemporains ; étant partis du même point que lui, ceux-ci y avaient été maintenus par leur insuffisance. tandis qu'Hincmar, comme l'aigle, avait pris son essor ten les régions élevées. Ces avantages étaient en outre rehaussis par une naissance illustre et une piété sincère. Quand, dans la vie des peuples, il se rencontre un homme qui, à des qualités éminentes, joint de grandes vertus chrétiennes, il est à croire que Dieu l'a fait pour le bonheur de ce peuple et qu'il le conduira dans la triple voie du beau, du

#### IN TRANCE.

bien, du vrai. Hincmar était digne d'une telle mission. On sait comme il signala la dangereuse hérésie de Jean Scot Érigène touchant l'Eucharistie, comme il combattit Godescale qui prétendait que Jésus-Christ était mort pour les seuls prédestinés. Après avoir condamné cet hérétique, Hincmar le rendit à ses pairs, les Bénédictins, afin qu'ils le châtiassent selon les règles tracées par saint Benoît.

Ouelques clameurs s'élevèrent, on blâmait la sévérité de l'archevêque de Reims, qui avait si énergiquement condamné de dangereuses nouveautés. Comme fait de nos jours la maise sentimentalité de la presse rationaliste, on n'avait de larmes et de commisération que pour le coupable; on oubliait les victimes et les ravages qu'avait causés ou que causerait encore une doctrine aussi radicalement antisociale et antichrétienne. Si Jésus-Christ n'est pas mort pour le salut de tous. quelles espérances reste-t-il à l'homme qu'accable le poids de sa misère, et qui, chaque jour, renouvelle l'expérience de sa faiblesse? Que faire, si après s'être jeté dans les bras du Sauveur, si après avoir dit à Dieu ce peccavi, qui triomphe de sa colère, il n'a pas l'espérance d'une vie de bonheur à venir? Il ne lui reste que le suicide : quelle autre alternative s'offrirait à lui? Telle est encore, dans les temps modernes, la doctrine desséchante de Calvin et de Socin; mais, grâce à Dieu, calvinisme et socinisme sont expirants à l'heure présente ; les besoins du temps et le bon sens chrétien ont triomphé de leurs doctrines fatalistes.

C'est vers cette époque, en 855, qu'on a placé la prétendue élévation au trône de Saint-Pierre de la papesse Jeanne, après la mort de Léon IV. Cette fable grossière et ridicule, imaginée au 13° siècle, a été savamment réfutée par Mgr Jager. Les ennemis de Rome rougissent de l'avoir admise; quelques niais persistent cependant dans la croyance d'une bourde historique, déjà combattue par le protestant David Blondel. Nous le demandons, Hincmar, cette lumière des Gaules, aurait-il toléré une semblable énormité; s'il en avait eu connaissance, n'aurait-il pas fait appel à l'Eglise universelle pour la faire disparaître?

Le roi Lothaire avait éponsé Teutberge, mais cédant ensuite

et avir controlement craini ras da in sser . giques representacions servent qu'il a que Louis resiste : Ilmennar devant 'a force quand qu'on représente le d d'assembler un concil Hinemar Ini dit avec » craignons) as de repo-» archevêques et des » d'autre Evangile ni d » Canons qu'ils survengants, il excenniunia | a Epernav le = decen de Reims pendant 37 facle de tant de table est heureux de renconla vue de ces hommes e cherchent le regue de la

C'est encore un arche de bien haut ses conter qui fut appelé au siège trône de Saint-Pierre se le voit, les gloires religie EN FRANCE.

dont les charges étaient alors si différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Des décisions canoniques attestent l'étendue de sa science et la sûreté de son jugement; les lettres qui nous restent de lui, témoignent en outre de l'active surveillance qu'il exerçait sur ses suffragants. En 995, à la suite d'une honteuse intrigue, son expulsion de Reims fut décidée. Au milieu de ces tribulations, qu'il supporta comme savent le faire les âmes vraiment chrétiennes, rien ne lui fut plus pénible que l'abandon de ses amis et l'injuste suspens que ses suffragants prononcerent contre lui. On lui faisait expier ses grandes qualités d'administraleur et ses vertus épiscopales. Combien lâches, maladroits et impolitiques sont les hommes qui abandonnent un des leurs lorsque son étoile vient à pálir! Ignorent-ils que toute vie humaine passe, et repasse guelquefois, par les pôles de l'action et de la réaction? Comme ils sont plats et rampants devant le succès, lâches et insolents devant l'infortune ! Mais lorsque Dicu ordonne à l'ange d'enlever la pierre du tombeau de l'épreuve et de l'abandon, alors le mort ressuscite, il entre dans la gloire; bien honteux alors sont ceux qui lui criaient au jour de la tribulation : « Sors, si tu le » peux, de la position critique, nous verrons si tu es réelle-» ment l'homme supérieur que nous avons encensé. Al nous » étions bien fous de croire en toi ! » Mais les épreuves font les hommes ; Dieu, qui semble les épargner aux âmes vulgaires, parce qu'elles ne sauraient en comprendre l'efficacité. les prodigue dans sa miséricorde aux intelligences d'élite, à ceux auxquels il demandera quelque chose de grand. Ainsi en fut-il de Gerbert.

Grégoire V mourut au mois de février 989; par un singulier concours d'événements, Gerbert lui succéda. Après son élection, il adressa aux évêques un écrit plein d'humilité, de force et d'onction, dans lequel il signalait les vices de son temps en tormes sévères et pénétrants, qui dénotaient chez Sylvestre II une connaissance parfaite de son époque. Arnoul, celui-là même qui l'avait supplanté au siège de Reims, lui demanda sa confirmation. Sylvestre II, oubliant les injures faites à Gerbert, accueillit favorablement sa supplique, « II » appartient au Saint-Siège, dit-il, non-seulement de donner

#### HISTOIRE: DE CLESE

» conseil aux pécheurs, mais encore de relever cenx qui sent » tombés et de rendre leur dignité à ceux qui en ant été dé-» pouillés, afin que la plénitudé de paissance accordée à Pièrre » se montre aussi en déliant, et que l'éclat de dargleire de » Rome brille partout. C'est pour quois etc. 4, » i de turs cont

Voici Fulbert évêque de Chartres et disciple de Sylvestre H; Abbon de Fleury, le martyr du courage et de la fermeté dans les réformes monastiques. « Seigneur, syez pitié de moi, dit-fi » en mourant, et du monastère que j'ai gouverné. » Telle fut la vengeance qu'il tira de ses meurtriers.

Le commencement du 11° siècle est signalé en France par des tentatives de retour au Manichéisme et au Guesticisme; elles se manifestèrent particulièrement dans l'Orléannis; et comme autrefois, elles appelaient à leur aide là corruption des mœurs. La dépravation morale, occulte en apparente; west-elle pas d'ordinaire la compagne de l'erreur d La sage énergie de l'épiscopat, secondée par la couronne; coupa le mal dans te racine et l'empêcha de s'étendre, du moins pour le moment?

Au moven âge, on aimait avec ardeur les saints ustrens de chaque contrée, parfois même on défendait leurs titres de gloire avec des armes peu courtoises, mais on les trimuit et on les honorait, et qui plus est, on imitait leurs vertus d'ent ainsi qu'en 1025, la question de savoir si le nom de S. Martiel devait être placé dans les litanies, au rang des Auôtresuprit une telle importance, que Guillaume, duc d'Aquillaine, vous lut plaider lui-même en faveur de cette prérogative devant le concile. Quels princes souverains ont plaidé de nos jours la cause d'Alphonse de Liguori, de Benoît Labre, des marturilinponais, de Marie Alacoque ou celle de Pierre Canisins? Oui plaidera demain celle de Jean-Baptiste-Marie Vianner ? Estis question de l'apostolat de saint Martial, que Romeia, tranchée d'une manière conforme aux voux de l'Eglise de Limeges de été élucidée par Mgr Jager. Avant lui, M. Arbellot avait out blié de savantes et consciencieuses recherches. Mai ont jeté un grand jour sur le même sujet? Second days i shaqata sicilas

' Labbe, t. 1x, p. 778.	and the state of the second of	5101D6

2 La dissertation de M. l'abbé Arbeilet a die foisfrée dans Kei Hennie T. m. p. 174 (5° série, 1801).

#### 1-1 EN ( PRANCE-11) - 1 - 1

C'estevers le même tomps, que se manifeste l'hérérie de Béringer.: Quand le démon veut contrister l'Eglise et la blesser dans ce qu'elle a de plus cherj il suscite des négateurs, soit de la divinité de Jésus-Ghrist, soit de la présence réelle au sacrement de l'Eucharistie. Mais alors, comme de nos jours, quand Renan osa produire son blasphème au grand jour, la France entière se leva pour protester par la voix de ses plus savants apologistes, et notamment par celle de Lanfranc.

A, côté du nom d'un grand hérétique, nous trouvons sur notre passage celui d'un grand pape, Hildebrand, depuis S. ! Grégoire VII. Le roi, le Pape et le saint sont trop connus pour que nous en parlions ; disons sealement qu'Hildebrand demeurera toujours le modèle des pontifes qui savent résister aux emplétements injustes et mourir pour la cause du droit. « J'ai aimé la justice et hai l'iniquité, disait-il à sa dernière » heure, retiré près du golfe de Salerne, le corps épuisé par la » lutte clest pourquoi je mears en exil ! » Plus loin saint : Bruno, dont les tableaux de Lesueur ont, à une autre époque, vulgarisé la vie en France et fait aimer le caractère ; saint Yves de Chartres, cet infatigable champion de la Trève de Dieu: saint Hugues, abbé de Cluny, cet ami de S. Grégoire VII. qui fit élever cette église de Cluny, autrefois objet de l'admiration des amis de la foi et des arts, qui fut détruite en 1793. Lorsqu'en 4805, Napoléon I regut à Macon les membres de lamunicipalité de Gluny, ceux-ci le supplièrent d'honorer leur commune par sa présence. « Vous avez laissé vendre et dé-» traire votre belle église, répondit brusquement l'Empereur, » allez, vous êtes des Vandales, je ne visiterai pas Cluny !.» Qui n'applaudirait à cette réponse du guerrier que venait de saurer Pie VII? . 1 .

En ce qui touche à l'origine des communes et à leur action, nous regrettons que Mgr Jager se soit trop appuyé sur les opinions d'Augustin Thierry. Des études postérieures à celles de l'illastre bistorien, auxquelles, après M. Ernest Semichon toutefois, nous avons pris part, conduisent à des résultats opposés à ceux que présente Mgr Jager.

"Des tentatives de Manichéisme se renouvelèrent au milieu du 12<sup>e</sup> siècle, dans le Soissonnais. Comme leurs devanciers,

459 -



de secte, ayant été amené dev croyances ; comme Liziard l'ar s'en défendit : « Seigneur évèq » des ceux mots dans l'Evangile » repartit Liziard ; qu'en concl » veulent-ils pas dire : Bienhe Quelle ignorance ! Que de Cléme de nos jours! A propos de la affaire par l'évèque de Soissons, tredit l'opinion de Longueval, qu scopat.

Saint Bernard occupe, on per tie du texte des 7° et 8° volum portrait et la vie du fondateur d la seconde croisade, du régulat politiques de son temps, a fort vaux modernes sur le même suj pas en dire autant de toutes les premiers volumes ? On ne dem d'un ouvrage d'ensemble des d lui, s'il a eu la main assez heu perles inconnues; c'est particul qu'il appartient de faire progre EN FRANCE.

« Qui êtes-vous en gualité de Pape, demande-t-il à Eu-» gène III ? Vous êtes le grand prêtre et Souverain Pontife. » Vous êtes le prince des évêques et l'héritier des Apôtres. » Vous êtes Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, » Abraham par la qualité de patriarche, Melchisédech par » l'ordre. Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel » par le caractère de juge, Pierre par la puissance, Christ par » l'onclion. C'est à vous que les clefs ont été données et les » ouailles confiées. A la vérité, il y a d'autres portiers du ciel » et d'autres pasteurs de troupeaux ; mais vous réunissez ces » deux qualités d'une manière d'autant plus glorieuse qu'il » y a plus de différence entre vous et les autres. Ils ont cha-» cun leur troupeau qui leur est assigné : tous ces troupeaux » particuliers vous sont confiés. Vous êtes seul le pasteur non-» seulement des ouailles, mais encore des posteurs et de tous » les pasteurs. »

Traitant dans le 4<sup>•</sup> livre des devoirs de la Papauté, saint Bernard dit à Eugène III :

« Il faut considérer encore que vous êtes la règle vivante » de la justice, le miroir de la sainteté, le modèle de la piété, » le conservateur de la vérité, le défenseur de la foi, le doc-» teur des nations, le guide des chrétiens, l'ami de l'époux, » l'ordonnateur du clergé, le pasteur des peuples, le précep-» teur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des » pauvres, l'espérance des malheureux, le tuteur des orphe-» lins, le juge des veuves, l'œil des aveugles, la langue des » muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la » terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puis-» sants, le marteau des tyrans, le père des rois, le modérateur » des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la » lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du » Christ, l'oint du Seigneur, enfin le Dieu de Pharaon. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir aux yeux du lecteur la beauté, la richesse et les magnificences de ces tableaux; est-ce qu'au spectacle d'un écrin rempli des pierreries les plus rutilantes, on développe aux spectateurs une théorie sur l'éclat des diamants ? Non, sans doute. On regarde et l'on

#### HISTOIRE, DE, L'ÉGLISE

admire en silence. A l'admiration silenciouse que produitalt'avue d'un brillant écrin, se joint ici la gustation de l'âme chrétienne.

Saint Bernard mourut le 20 soût 1450, à l'âge de 63 ans. « Ce fut, dit Mgr Jager, un solitaire continuellement obligé de se produire dans les cours ou de se charger ide négociations importantes. Il n'en fut pas moins un modèle d'hamilité. de retraite et de recueillement dans les occupations cachées de la solitude. Ce fut un génie supérieur, un sage consommé ani s'assit dans le conseil des rois ; mais il fuit aussi-un enfant et le plus docile des enfants dans l'étude de la simplicité évangélique. En lui se trouvait le docteur le plus célèbre et le plus modeste de son temps, l'epnemi le plus implacable desschismes et des hérésies. et le controversiste de mieux deté pour gagner les schismatiques et les hérétiques ; censeur du vice, toujours intrépide et toujours écouté, il eut le des hier rare de reprendre sans offenser, tans irriter du meins out sans diminuer bien sensiblement. l'affection qu'on lui portait. Soit qu'il écrive, soit qu'il agisse, c'est toujours l'amout de Dieu et le zèle des âmes qui le guident et l'inspinent. Set ; écrits paraissent renfermer beaucoup d'art, et réeilement des n'en ont aucan. Saint Bernard était trop avans de ses momentaut il n'en étail pas même asses maître pour les litravailler avec soin. C'élait un esprit prompt. judicieux, abundanta nempli d'images, imbibé, si on ose le dire, du style et de la dectrine de l'Ecriture sainte, plein de ses devoirs et font institit sur toutes les matières qu'il traitait. Personne ne pense let ne s'exprime plus heureusement que lui, letzqu'il veut fiire impression ; et il la fait d'ordinaire si profonde la gue neutre voyons nulle part ailleurs des sentiments on des traits quint retienne plus volontiers, tant on sintéresse à ce qu'ilmit !....

C'est à juste titre qu'on nomme Si Bernard le dernier des saints Pères ; car de tous ceux qui l'ont précédé nul a'en a mérité plus spécialement le tifre pour l'Eglise de France, et n'a plus fait pour conserver dans son sein les principes fondamentaux de la véritable Eglise dont Rome est la tête et le centre.

Dans la seconde moitié du 12 siegle, nous renconfrons Hist. de l'Église catholique ce France, t. vin, p. 89-89.

#### EN PRANCES - LAST

S. Thomas Becket, encore un martyr du droit et de la justicel Que de noms illustres, que de saints personnages de trouvonsnous pas sur notre route et que nous regrettons de ne pouvoir pas indiquer même en conrant ; nous renvoyons'le lecteur au livre de Mgr Jager. Ils y verront quels hommes ont a produits les siècles du moyen âge, hier encore si décriés par l'ignorance ou la mauvaise foi. Sans doute il y avait bien des misères, de grands scandales, des débordements de mœurs st que ne doit-on pas attendre de l'homme et chez l'homme 1 Mais aussi quelle foi en ces temps lointains ! On connaissait Jésus-Christ, on aimait Jésus-Christ, on goutait Jésus-Christ. ' Pourquoi n'en est-il plus ainsi de nos jours ; à quelles canses attribuer ce refroidissement général?

En voici plusieurs qui, disons-le à regret, sont défenduds chaque jour par la presse, soutenues par nombre de laïques : et encouragées d'ailleurs par quelques ecclésiastiques : Dans les études classiques et artistiques, la conservation de l'enseignement païen, si opposé cependant à l'esprit chrétien, et conduisant fatalement aux révolutions sociales ; en philosophie, le naturalisme aboatissant au déisme pur et au rationalisme, par conséquent à la négation de toute vérité supernaturelle: le pseudo-libéralisme qui accorde une égale sympathie à l'erreur et à la vérité ; un certain gallicanisme sapant respectueusement le trône de saint Pierre : des velléités jansénistes desséchant les cœurs et ouvrant la porte à l'indifférence Telles sont les causes générales qui s'opposent au règne de Jésus-Christ sur les âmes. Revenons donc aux antiques et fortes traditions de l'Eglise romaine, acceptons-les franchement, inettons les docilement en pratique et la société marchera dans la voie du progrès. car elle sera chrétienne. Qu'on ne s'y trompe pas, là où Dieu et l'Eglise sont absents il n'y a pas de progrès véritable, il n'y en aura jamais 4.

> Edmond de l'HERVILLIERS, De l'Académie de la religion catholique de Rome.

Au moment où nous achevons ce compte-rendu, nous avons reçu le 9° yolume de cette histoiré; il nous à donc été impossible d'en parlér aux fetteurs. Nous le ferons ultérieurement.

n i mai i



Nous n'avons pas besoin de 1 l'importance de la lettre que ne prend que depuis vingt ans, M. riger ses œuvres philosophique avaient été faites, et que par e enseigne des principes dangere l'Université catholique de Louv sion complète, sont interdits sont également en France, où ses principes et suivent ses mé

Nos abonnés connaissent n Ubaghs, ct quels sont les princip combattus dans sa Philosophie ses erreurs étaient signalées i conséquence nous ne pouvons cipes qui soient condamnés de pendant, si l'on se rappelle le ' phie de M. Branchereau <sup>2</sup>, et l logiques récemment condamné en inférer que ce sont les princ qui sont censurés dans les trait Ubaghs.

Nous espérons que les deux fe

### DE M. L'ABBÉ UBAGHS.

qui ont suivi ses leçons depuis vingt ans, et qui ont droit de connaître quels sont les principes qu'ils doivent abandonner; car à quoi peut servir de connaître qu'il y a de faux principes. si on ne connaît pas quels ils sont? Cette publication ne doit rien coùter à son ardent désir de n'enseigner que ce qui est approuvé par l'Église, dont il est un des prêtres les plus distingués et les plus fidèles. — Nous tiendrons nos lecteurs au courant de toute cette affaire. Lettre de S. E. le Cardinal Patrizi aux Évêques de Belgique.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur et Frère,

Comme on s'occupe ici depuis plusieurs années. d'une question d'une importance non légère, relative à la doctrine enseignée par quelques docteurs de l'Université de Louvain, sur les forces natives de la raison humaine, notre Saint-Père le Pape. qui, du siége apostolique où il préside, doit, en vertu de sa charge, veiller à ce qu'il ne soit enseigné aucune doctrine qui soit répréhensible, a donné cette question à examiner à deux commissions de cardinaux de la sainte Eglise romaine, tant du Saint-Office, que de la Congrégation de l'Index. Or, avant d'entreprendre cet examen, on s'est remis sous les yeux les résolutions prises par cette même congrégation de l'Index, dès les années 1843 et 1844, après qu'eurent été déférés à son jugement les ouvrages de Gérard Ubaghs, docteur décurial à l'Université de Louvain, et principalement ses traités de Logique et de Théodicée. En effet, cette sainte Congrégation, après une mûre délibération qui occupa deux séances, l'une du 23 juin 1843,

#### AD EPISCOPOS BELGII.

Illustrissime ac Reverendissime Domine uti Frater,

Quum non levis momenti sit pluribus abhinc annis istis in regionibus agitata quæstio circa doctrinam a nonnullis Universitatis Lovaniensis doctoribus traditam de vi natica humana rationis, Sanctissimus D. N. qui in Apostolice Sedis fastigio positus advigilare pro suo munere debet, ne qua minus recta doctrina diffundatur, quæstionem illam examinandam commisit duobus S. R. E. Cardinalium Conciliis tum S. Officii tum Indicis. Jam vero cum esset hujusmodi examen instituendum, præ oculis habitæ sunt recolutiones quas sacrum idem Concilium Indicis edidit, jam inde ab annis 1843 et 1844, posteaquam ad illius judicium delata sunt opera Gerardi Ubaghs in Lov. Univ. Doctoris decurialis, in primisque tractatus Logica ac Theodiseas. Etenim sacer ille Consessus mature adhibita deliberatione duobus in conventibus habitis die



« corriger son livre dan » s'abstenir, en attendan » ses lecons scolastiques. Ces deux feuilles d'ol chose, sont entièrement dennième présente quelq de ce que l'auteur, après mière, avait romis à l'ém du 8 décembre 1843, où de la purger de tout sour tention qui fut donnée il ne fit pas changer de s qui, s'étant assemblés de qu'il fallait corriger ces 28 mens. Jun. an. 1843. ao die i tam in Logica guam in Theodia

gine, sive ordinem metaphysik tim gum Dei existentiam resplo Id sane constat ex duobus IK sus sententia Gregorit XVI. S archiep. Mechlinensem per Nu causa auctorem operis — ut nu curet, atque interim in scholas

#### HILLER DE, M. LABEL BAGHS. CHILLER

dicée, qui, comme ils se trouvent imprimés, étaient entre les mains de tout le monde, et étaient enseignés publiquement dans l'Université et dans les écoles. contratadant le comme à l

Il est vrai que depuis 1844, il intervint quelques acles où le susdit docteur de Louvaia était mentionné, avec éloge, tout comme s'il se fût conformé dans les subséquentes éditions de son quvrage, au aceu et à l'avis de la sacrée Congrégation; mais, méanmoins, autant il est incontestable que ces deux fauilles d'observations ont été rédigées par l'avis de la même sacrée Congrégation, confirmé par le Souverain Pontife, auitant il est certain que ces actes postérieurs ne contiennent nullement le sentiment de la même sacrée Congrégation, et bien moins encore celui du Souverain Pontife, comme on pourça s'en convaincre par la lecture de ces actes.

Dans cet état de choses, il a paru nécessaire d'examiner et de juger si ledit docteur de Louvain a suivi exactement dans los éditions de sa Logique et de sa Théodicée, qu'il a fait paraître depuis le 8 août 1844, ce que la sainte Congrégation de l'Index lui avait inculqué dans les deux feuilles d'observations sus-mentionnées, transmises au même auteur par le Cardinal archevêque. Or, après avoir fait cet examen et étudié longtemps cette affaire, lesdits cardinaux, tant de la sainte Inquisition que de l'Index, s'étant réunis le 24 septembre dernier, ont jugé « que » les nouvelles éditions de ces mêmes traités n'avaient pas été typis impressi in omnium versabantur manibus, atque in Universitate allisque Scholis publice explicabantur, corrigendos judicacit.

Fatendum quidem est, post annum 1844, nonnullos intervenisse actus, quibus prædicto Lov. doctori laus tribuebatur, perinde ac si in posterioribus sui operis editionibus ancri Consessus voto ac sententiæ paruleset, sed tamen uti firmum ratumque est bina illa notationum folia, post sacri ejusdem concilii sententiam SS. P. ancieritate comprobatam, fuiese conscripta, ita pariter certum est, posteriores illos actus handquaquam S. Consessus, multoque minus SS, P. continere sententiam, quod quidem actus illos lagentibus videre licet.

Quæ quum ita sint, necessarium investigare ac perpendere visum est, num memoratus Lov. doctor in editionibus Logicæ ac Theodecez, quas post diem 8 mens, Aug. an 1844, confectt, accurate sit exsequentus quod a S. Concilio libris notandis inculcatum ei fuit in memoratis notationum foliis per card. archiepiscopum eidem auctori transmissis. Hujusmodi parro instituto examine rebusque diu multum ponderatis, memorati Cardinales tum qui S. Inquisitioni tum qui libris notandis propositi sunt, conventu habito die 21 sept. proxime. preteriti judicarum recentes gorundam tractatum editiones minime fuisse amen-

.467

....... primitivement soumise au ju; deuxième, imprimée en 1845, recu les observations des émin deux éditions, comme l'auteur « sont absolument semblables l' » nombre de chapitres, de para » mes locutions; et elles ne diffé » la deuxième édition contient q » et un petit nombre de phra » pourraient remplir à peu près » tions suivantes, continue-t il, » en 1852, et la quatrième, en 18 » sidérécs en elles-mèmes, que » des précédentes, si l'on fait atte » non à la doctrine? » Pour ce qui est de la Logique.

datas juzta pradicti sacri Consessus not doctrina principia qua, uti prascriptum

Quod quidem auctor ipse recenti in a Aitieri præf. S. C. libris notandis missa adhue se publicasse *Theodicea* editiones, subjecta est S. Sedis judiclo; 2<sup>am</sup> an. 18 post notationes a S. Card. Consessu prop modum suis ipse verbis fatetur auctor, a paragraphorum et paginarum numerus, runt, quod secunda editio aliquot diversi

#### DE M. L'ABBÉ UBAGHS.

velle édition après avoir reçu les observations des Eminentissimes cardinaux, il inséra dans la *Préface* cet avis : « Quel-» ques changements que j'aie faits dans mes écrits, je n'ai ja-» mais cru devoir modifier en rien les principes adoptés dans » mes premières éditions, quoique je n'aurais point honte » de les répudier ou de les modifier, si quelqu'un m'en avait » montré la fausseté ou l'inexactitude. »

En conséquence, lesdits cardinaux ont de même jugé que l'auteur devait mettre à exécution ce qu'il n'a point encore fait, c'est-à-dire corriger la doctrine exposée par lui dans tous les endroits ou chapitres improuvés par la sacrée Congrégation de l'Index, conformément aux observations consignées dans les deux feuilles sus-mentionnées, et spécialement dans la première, comme expliquant plus ouvertement et plus distinctement la chose. Non qu'il faille conclure de là que le Saint-Siége approuve le reste des doctrines contenues dans les éditions plus récentes desdits ouvrages. Or cet avis des Eminentissimes cardinaux est maintenant ratifié et confirmé par - notre saint Père le pape Pie IX.

Cela étant, en même temps que l'Eminentissime cardinal archevêque de Malines, pour remplir la commission qui lui a été donnée, avertira de son devoir ledit docteur Gérard-Casimir Ubaghs, et le pressera avec force de se conformer dans son enseignement, sans aucune réserve, aux observations des cardi-

davit, post acceptas S. Consessus notationes hæc in præfatione significavit : Quantumcumque scripta immutaverim, nunquam minime recedendum esse duxi a principiis, quæ in primis editionibus assumpseram, quæ tamen repudiare vel mutare me non puderet, si illa falsa cel minus recta esse quisquam ostendisset. — Hinc pariter memorali cardinales judicarunt, exsequendum ab auctore esse, quod minime adhuc præstitit, nimirum emendandam illi esse expositam doctrinam in cunctis ils lock seu capitibus quæ S. Consessus librorum notandorum judex minus probavit juxta notationes in supradictis duobus foliis comprehensas et peculiariter in primo, utpote quod rem apertius ac distinstius explicat. Ex quo tamen haudquaquam intelligendum est probari doctrinas reliquas, quæ in recentioribus operum prædictorum editionibus contimentur. Hanc porro Emorum Patrum sententiam SSmus D. N. Pius IX auctoritate sua ratam habuit et confirmavit.

Quæ cum ita se habeant, dum Emus Card. Mechlinensis juxta demandatas ei partes memoratum doctorem Gerardum Casimirum Ubaghs admonebit officii sui eique vehementius inculcabit, ut doctrinam suam ad exhibitas S. Consessus

v<sup>•</sup> série. Tome x. — N<sup>•</sup> 60; 1864. (69<sup>•</sup> vol. de la coll.) 30



Voilà ce qu'au nom des Emine gnitier à Votre Grandeur, à laqu corder toute sorte de bonheur et De Votre Grandeur,

C.

Rome, le 11 octobre 1864.

notationes omnino componat, erit vigilan archiepiscopo allisque suffragancis episco undi Emorum Patrum sententia execution neque in ista Lovan. Universitate, que al tum auctoritate pendet, neque in semino amplius explicentur doctrine, que uti pr late fuerant, vise sunt a Scholis catholici

Hæc significands mihi erant Emorum | fau ta omnia a: fe'icia precor a Domino.

Amplitudin Romæ, die 11 oct. 1864.

## Compte-rendu.

## COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Nous n'avons pas besoin de faire observer à nos lecteurs que la pièce la plus importante qui entre dans ce volume est la lettre de S. E. le cardinal Patrizi adressée aux Evêques belges. On y voit, non sans quelque étonnement, que M. l'abbé Ubaghs, professeur de philosophie à l'Université catholique de Louvain, a cru pouvoir ne pas tenir compte des corrections que la Congrégation de l'Index lui avait prescrit de faire à ses traités de Logique et de Théodicée. Nous ne savons pas quelles sont ces corrections; nous apprenons seulement qu'elles concernent les forces natives de la Raison humaine et la démonstration de l'existence de Dieu. Nous espérons, comme nous l'avons demandé en publiant cette lettre, que M. l'abbé Ubaghs voudra bien faire connaître à ses élèves présents et passés quels sont les principes qu'il a enseignés et qu'il ne doit plus enseigner.

Plusieurs de nos abonnés nous ont écril pour nous dire avec quel intérêt ils avaient lu les Lettres de M. l'abbé Carré sur la philosophie enseignée dans les maisons d'éducation. Il s'y fait, en vérité, une singulière découverte; c'est que, tandis que les Cartésiens nous accusent d'infirmer la raison humaine, c'est leur patriarche, leur maître qui, dans des textes fort authentiques, prive l'âme humaine de toute activité, et a grand'peine à conserver sa personnalité et la réalité de son corps. Il enseigne non-seulement le Pélagianisme (p. 434), mais encore le Panthéisme dans cette phrase ; « L'idée que nous avons de notre » propre entendement ne me semble pas différer de celle que » nous avons de l'entendement divin (p. 440) » ; et que l'on s'étonne après cela que la plupart de nos écrivains, tous cartésiens, aient glissé dans le Panthéisme ?

Ces lettres seront continuées.

A cette occasion, qu'il nous soit permis de réitérer ici nos regrets pour la perte d'un des hommes qui ont le plus com-



des rapports d'origine et de croy

M. de Rougé a continué à nou la science moderne a fait de déce primitive Egypte, le second bere

M. Wescher nous a appris que criptions que renforme cette te fait revivre les paroles qui, en d cées à sa surface. Nos lecteurs y premiers solitaires chrétiens. quand M. Wescher les aura pu

Enfin, avec le secours de M. M tous les progrès qui se sont acc de l'histoire antique de tout l'Ori

Nous insistons sur ces travaux ne s'intéressent pas assez les p philosophie, les écrivains et les ralement tous les chrétiens. On à nos croyances et à nos livres, gues, notre histoire est mythique Et nos apologistes ne savent pas mêmes! Voilà que toute la terr ouvre son sein et nous révèle, cor cachées depuis le commenceme des mythes ni des pièces falsifiées

#### A NOS ADONNÉS.

ronge nos livres et notre croyance, que ne lui opposez-vous les preuves de la réalité historique de nos livres? Venez, dites donc à ces critiques, venez mordre ces pierres qui sont encore toutes neuves, telles qu'elles sont sorties des mains de l'écrivain qui les a creusées ? Mais nous le disons avec regret, petit, très-petit est le nombre des maisons d'éducation qui connaissent ces découvertes, et les Annales sont à peu près la seule revue qui en parle.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons annoncer à aos lecteurs que M. Oppert, qui déjà a consigné dans noire revue les annales des Sargonides, dont M. l'abbé Darras a tiré un si bon parti dans son Histoire de l'Eglise, va publier dans un prochain cahier une histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie, d'après les monuments, depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie (2000 avant J. C.) jusqu'aux Séleucides (150 avant J.-G.). Nous pouvons dire à l'avance que d'admirables découvertes historiques vont ressortir de ce travail et que nos lecteurs seront les premiers à en profiter.

L'espace nous manque pour parler des travaux de M. le ch<sup>er</sup> Brach sur Le Dieu inconau des Athéniens; de M. Dumont sur la morale de Socrate; de M. Griveau sur Bossuet et Fénelon, articles qui vont être continués; de M. Coste sur les géhérations spontanées; de M. l'abbé Davin, sur les actes de saint Eugène etc., etc. Nous ajouterons seulement que nous allons continuer nos articles sur les rapports des Romains avec les Juifs, et dans le prochain cabier nous ferons connaître les fragments de Varron, le plus savant des Romains, et si peu connu dans nos classes, et nous verrons avec surprise que s'il avait eu à établir une religion pour Rome, il aurait donné la préférence à la religion Juive. Ce sont là des connaissances nouvelles, mais aussi, qu'on le sache bien, on nous a mal appris l'histoire de notre monde.

Qué nos lecteurs veuillent bien nous soutenir dans nos travaux, selon la mesure de l'utilité qu'ils y trouvent.

Le Directeur, A. Bonnetty.

enture e alaqui e e indicui a comencia. Ricera Agrico Agricolto graditi Comencia.



Votre correspondant dit que votre ar s'étonne que nous soyons allés cherch de Shakespeare, quand son testament, c une profession de foi catholique tellemen preuve superflue. Vient ensuite une cilaisserait sans excuse votre ighorance n'avait commis une méprise que d'autr mais que vous et moi nous nous conter

Le testament qu'il cite et qui était ur n'est pas celui de William Shakespeare son père. Ce document fut découvert da sujet d'une controverse asses vive entre derniers ayant refusé d'en admettre l'. parmi les critiques d'Angleterre et d'A quence pour nous, puisque le catholicism d'autres documents irrécusables.

Quant su testament de William Shak celui de son père, c'est tout simplement et l'on comprend qu'il n'y ait rien ajouté promettre l'exécution de ses dernières depuis longtemps dans plusieurs ouvrai çais. J'en dirsi autant de celui de Jean dans la Revue d'Economie chrétienne, à fond qui a voulu prouver à ses lecteurs jet. Vous n'avez donc pas besoin d'écrir le conseille votre correspondant, pour av

Voilà ma réponse à l'exclamation qu'i « Comment se fait-il que M. Rio cher

• sonnes ont lu et relu à Stratford ?

#### Cher monsleur,

Je vous envoie par le même courrier la *Revue* que vous avez eu l'obligeance de me communiquer.

La question s'obscurcit au lieu de s'éclaircir. Le testement de John, à quelques phrases près sur lesquelles je reviendrai à l'instant, ne ressemble aucunement à celui de William. L'on est un testament spirituel, une confession, une protestation et profession de foi. Pas la moindre ailusion aux biens de cette terre ; l'autre est un testament ordinaire avec institution d'héritiers et distribution de legs.- L'un contient les dernières volontés d'un homme pieux qui probablement ne possédait rien en ce monde : l'autre est d'un homme qui laissait après lui assez de biens pour les partager entre ses parents et amis. --L'un est une confession où débordent les sentiments et les pensées et les mots, et qui occupe huit grandes pages; l'autre renfermait dans un préambule de quelques lignes une confession sobre, brève, calme, contenue .- On lit dans l'un une foule de choses (sur la peine de mort, sur saint Winefride, sur le purgatoiré, etc., etc.), dont il n'y a aucune trace dans l'autre .-- Les deux pièces commencent bien de même, et je retrouve dans l'une les phrases qui m'avaient le plus frappé dans l'autre; mais elles y sont comme perdues dans un déluge de mots, et je n'y retrouve d'ailleurs pas la phrase textuellement transcrite : il doit incessamment se repentir afin de se rendre digne de participer aux mérites du Christ. le Rédempteur mort sur la croix.

Ainsi le testament de John diffère de celui de William et pour le contenu et pour le ton, le style, et pour la longueur. Le premier n'est point celui dont, en 1831, on montrait la copie à tous les voyageurs.

Venillez relire à la page 270 de vos Annales les mois: « Puis il fait de sa » fortune plusieurs parts. Ce commencement... » Cherchez ces parts dans le testament de John; vous n'en trouverez pas la moindre trace, et ce qui n'était ici que le commencement très-bref d'un testament juridique, constitue là le testament tout entief, si l'on peut appeler de ce nom une profession de joi.

Aujourd'hui montre-t-on encore aux voyageurs la pièce que j'ai lus et en partie extraite il y a plus de trente ans. Si je me souviens bien, elle était encadrée et sous verté.

Cette pièce était la copie dé l'acté original qu'on disait alors posséder. Où est-il ? Qu'est-il devenu ?

Quelle est l'authenticité de cet acte ou de celui de John ?

Vous le voyéz, cher monsieur, si M. Rio persiste, comme vous me le dites, je persiste aussi; car je suis parfaitement sûr de l'éxactitude de mes notes rédigées le soir même. Il y a là une étilgme qui ne peut se résoudre qu'à Stratford.

Recevez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

F. DE ROUGEMONT.

Valentin, 30 novembre 1864.

Comme le dit la Correspondance littéraire, qui s'est occupée de cêtté ques tion, c'est aux littéraleurs anglais à trancher la difficulté.



tome faisait sa lecture habituelle des comédies d'Aristophane. 231, 232 Alexis Comnène ; œuvres. 452 Alexis, de Constantinople; œuvres. 448 Alliez (M. l'abbé), analyse de son livre : Histoire du Monastère de Lérins, 179; extrait de son livre sur l'enseignement classique, 304; justification de saint Fauste, 309; culte qui lui est rendu. 814 Anastase, de Césarée; œuvres. 451 Anonymes du 10° siècle, œuv. 443; du 11° et du 12° siècle. 447, 450 Arbellot (N. l'abbé), sur l'épitre de saint Martial aux Bordelais. 353 Archev. de Constantinople; œuy. 447 Aristophane ; s'il est vrai que S. Jean , Chrysostome ait fait sa lecture habituelle de ses comédies, 229; sur la religion des Athéniens. 247 Armes en silex ; désouverte d'une manufacture. 322 Aryens; leurs migrations en Oocid. 196 Athéniens; dissertation sur le Dieu inconnu, auquel ils avaient élevé un antel, 326; preuves de leur religiosité, 345; ils adorent des dieux étrangers, 348; et des dieux inconnus, 353; leur Dieu inconnu était le vrai Dieu étalt le vrai Dieu. 358 Augustin (S.); que le Dieu incoursu des Athéniens était le vrai Dieu. 359

B

Barral (M. l'abbé de); sur Bourdaloue, sa naissance, son origine, ses études Bourdaloue, sur sa naissance, son origine, ses études au collège et deux livres qu'il reçut en prix. 153

C

- Calendrier romain; découvert à Pom-404 péï.
- Carré (M. l'abbé); lettres à un jeune homme sur l'enseignement de la philosophie (1" lettre), 143; (2° lettre). 482
- Cassien (S.); déplore les effets de l'en-306 seignement des auteurs paiens. Cedrenus; œuvres. 449
- Celtibères; adoraient des dieux inconnus 357

Cemaleddinus; œuvres.

- 446 Céphas; que celui avec qui S. Paul out une discussion n'était pas saint Pierre. 356
- Charencey (M. de) ; analyse du livre de M. Reinaud : Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie Orientale. 823
- Chrétiens : sur les noms injurieux. qu'on leur donnait. 147
- Christophore ; œuvres.
- Chrysippe; sur les dieux inconnus. 858 Clément d'Alexandrie; que le Céphas
- auquel S. Paul résista n'était pas S. Pierre, 356 ; que le Dieu inconnu des Athéniens était le vrai Dieu. 360 Constantin Manasséa; œuvres. 451

Constantin Porphyrogénète; œuv. 414 Coste (M.) de l'Institut; analyse de son rapport prouvant la fausselé des générations spontanées. 235

#### T

- Davin (M. l'abbé); dissertation sur les actes de S. Eugène, évêque de To-lède, et compagnon de S. Denys, 245; original des actes, publiés pour la première fois. 370
- Dedoue (M. le chan.); analyse et extraits de l'Histoire de Lérins, de M. l'abbé Alliez. 179
- Defourny (M. l'abbé); analyse de son livre : la Loy de Beaumont. 60

Demetrius, le Syncelle ; œuvres. 448

- Denys, l'arcopagite (S.); preuves de sa venue en France, dans les actes de S. Eugène, publiés pour la première 245; original des actes, 370; fols. sur l'éclipse du soleil au moment de la Passion, 333; sa conversation sur le Dieu inconnu. 333
- Descartes ; enseigné dans nos cours de philosophie, danger de cette méthode, 143; son doute était réel, d'après lui-

même, 144; mis à l'index, 151; est pélagien, 434; ébranle l'existence du corps, 434; enlève à l'âme son activité, 435; mêne à Spinosa. 439 Dexippe, l'athénien ; œuvres. 445

- Dieu inconnu ; inscription trouvée à Athènes par S. Paul et expliquée, 325; preuves que c'était le vrai Dieu, 358; c'était le Dieu des Juifs, 344, 362; forme de cette inscription, 330, 332; cet autel existait encore en ces derniers temps. 335
- Dieu innommé chez les Juifs, 363; chez les Romains, 368; chez les Étrusques. 268
- Diogène Laerce : sur l'autel du dieu inconnu des Athéniens, 228 Dion Cassius ; sur le Diéu inconnu des
- Juifs. 265 Dœllinger (M. l'abbé) ; lettre défendant sa foi et son attachement à l'E-
- glise. 328 Drach (M. le chev.); dissertation sur
- l'autel du Dieu inconnu dont parle S: Paul. 325
- Dumont (M. Ed.); let philosophes avant le christianisme, ou la morale en eoi (3º art.), 41; (4º art). - 105

#### R

- Egypte, déconvertes nouvelles; voir Rouge et Wescher.
- Bhas Sedicus ; œuvres. 452 Epiphane, le moine ; œuvres. 448
- Etrusques; avaient un Dieu in-368 connu. Eugène (S.), évéque de Tolède et
- compagnon de S. Denys; actes de son martyre, édités pour la première fois par M. l'abbé Davin; prolégomènes, prouvant la valeur de ces actes, 245; original des actes en latin. 370 Eunape; œuvres. 445
- Eutychius d'Alexandrie ; œuvres. 444

- Fauriel (M.); sur le funeste effet de l'enseignement païen et les bienfaits de l'enseignement chrétien dans le midi de la France. 308
- Fanste (S.); défense de sa mémoire ceux qui l'accusaient de contre semi-pélagianisme. 310
- Fénelon; étude nonvelle sur la condamnation de son livre : les Maximes des Saints (5º art., suite) ; ses sentiments à l'égard de Rome, 18; (6° art.), irritation réciproque avec Bossuet. 405

C	j gine, leurs migrations. 198
Gainet (M. l'abbé); analyze du livre :	Jean (hrysostome (S.); sil est viai
la Loy de Beaumont. 60	qu'il ait fait sa locture habituelle des
Galls, tribu Japhétique; leur origine	comédies d'Aristophane, 229; sur
ct leurs inigrations (1" art.), 204 ;	l'autel au Dien inconnu des Athé-
(2° article). 278	niens. 343, 365
Générations spontanées ; non con-	Jean des Euchaites ; cenvres. 449
traires à la Bible, 235; preuves	Jean, diacre de Const. ; œuvres. 449
données par M. Coste, qu'elles n'ont	Jean Georgidės; muvres, 446
Jamais eu lieu. 230	Jean, la prêtre ; œuvres. 448
Georges, le moine ; œuvres. 444	Jean Scylitza; couvres. 449
Georgius Cedrenus; œuvres. 449	Jean Xiphilin ; couvres. 449
Gerbet (Mgr); notice sur sa vie et sea	Mrome (S.); se trompe en affirmant
écrits (ler art.), 384; (2º art.). 424	que l'inscription au Dies incons
Gosselin (M. l'abbé); sa partialité	chez les Athéniens était au plurid.
pour Pénelon, réfuté. 420	329; il abandonne cette opinion. 361
Grandeau (M. L.); analyse du rapport	Joh, le moine; cuvres. 42 Jomard (M.); sur la publication de su
de M. Coste, prouvant qu'il n'y a pas de générations spontances. 235	Vonuments de la Géographie.
Grees ou Javanas ; leur origine, leura	Joseph Génesius ; couvres. 443
migrations. 198	Joséphe ; sur la religionité des Athé-
Grégoire Abulpharage ; œuvres. 444	Diens. 245
Grégoure prêtre ; œuvres. 443	Juvénai; sur le Dien incenne des
<b>I</b>	Julfs. 365
Hamartolus; œuvres. 447	<b>T.</b>
<b>T</b>	Laciance; sur la Dieu Incomm des
Hale; edition de Leon le discre. 446 Heinsius (Daniel); que le disu inconnu	Etrusques.
des Athéniens, était le vrai Dieu. 360	Ladous (M. l'abbs de); matice sur la
Hérodote; sur l'autel au dieu inconnu.	vie et les écrits de Mar Garbet (I"
341; que les Pélages adoraient des	art.), 84 ; (2º art.). 424
dieux inconnus, 857	Laurent de St Airman (M. Pabho : ana-
Hervilliers (M. de L'); analyse de	Jyse de son jivre ; la Terre Seinte.
l'Histoire de l'Eglise catholique en	182 ; extrait sur le trembone des
France de Mgr Jager. 453	192 JOIS, 192
Hieroclès ; œnvres. 444, 445	Laurentie (M.); analyse et extraits de
Hilduin; sur la conversation de S.	BUIL AVIC : PRELOCOPALE de la Priere,
Denys et de S. Paul, sur le Dieu in-	399; nouvelle méthode d'apologie
CODDU. 333	chrétienne, 402
Hippolyte, thébain ; œuvres, 446	Le Blant (M.); note sur une inserie-
Humbert, cardinal; œuvres. 449	(isère), sur les norme injerieux
L	donnés aux chrétiens.
Ibères; leur origine et leurs migra-	Léon Achridanus ; œuvras
tions. 204	Léon, le diacre Caloensis ; curv. 446
ignace, le diacre ; œuvres. 446	Léon, le Gramm.; œuvres. 44
Inscriptions nombreuses recuelllies en	Léon, le prêtre ; œuvres.
Egypte, par M. Wescher, 289; ins-	Lerins ; histoire de ce management
criptions chrétiennes retrouvées dans la Thébaide.	M. l'abbé Alliez, analuse et estraite,
	179; SUT L'Anteignement eineigne
Irène, l'impératrice ; œuvres. 452 Isidore de Péluse (S.) ; sur l'antel au	qui y était auivi.
Dieu inconna. 340	Ligures, tribu Japhétique; laur ert-
	gine, leure mignitione. 917
faceb malas and	Lateain; aur le Dien incomts des Be-
Jacob, moine ; œuvres. 462	Lines abbé annun Ara
Jager (Mgr); analyse de son Histoire	Lucien; sur la religion des Athi-
de l'Eglise catholique en Frence. 453	, niebs
Japhet ; tableau des pays peuplés par cette tribu. 192	
Cerre futori. 193	

Javanas (les) ou les Grecs; jeur ori- Helchus, le rhéte

445

IT : CEVICAL

447

449

443

- Malé (M. l'abbé); analyse du livre de M. l'abbé Meignan : les Evangiles et la critique au 19° siècle. 316
- Martial (S.); sa lettre aux Bordelais sur l'antel au Dien Inconno. 354
- Martin (M. l'abbé), d'Agde; réfute ceux qui disent que S. Jean Chrysostome lisait babituellement les comédies d'Aristophane. 232
- Matignon (le P.), jésuile; critique de ce texte : la Beligion spontanée et primordiale de la nature, etc. 98 Maury (M. Alfred); sur les dieux étran-
- gers des Grecs, 350 ; oublie le dieu Sabasius des Juifs. 3(8
- Meignan (M. l'abbé); analyse de son livre: les Evangiles et la critique au 19º siècle. 316 445
  - lénandre ; œuvres.
- Menochius; que le Dieu inconnu des Athéniens était le dieu des Juis. 369 Ménologe des Grecs. 446 445
- letaphraste; œuvres.
- Meursius; sur l'existence encore récente de l'autel élevé au Dieu inconnu. 335
- Michel Cerulaire ; œuvres.
- Michel Hamartolus; œuvres.
- Michel Pselius ; œuvres.
- Migne (M. l'abbé) ; réflexions instructives et curieuses sur sa Patrologie, 77; annonce de la 2º série des Pères grecs, du tome cxi au tome CXXVII. 442
- Mohl (M. Jules) de l'Institut ; tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses de l'Urient, pendant les années 1860-1863 (4º art.), textes perses, 49; les Afghans, 58; (5° art.) les Indiens, 117; (6º et dernier art.), le sanscrit, 213; la Cochinchine,
- 218; la Chine, 219; le Japon. 223 Montalembert (M. le comte de); lettre à M. l'abbé Alliez sur son Histoire de Lérins. 192
- Morale ; comment changée en moralité. 41

Moses Bar-Cepha ; œuvres.

#### **N**

Nicéphore Botoniate; œuvres.	452
Nicephore Bryenmus; œuvres.	451
Nicephore Phocas ; œuvres.	44G
Nicephore, pretre ; œuvres.	444
Nicctas, de Nicée ; œuvres.	448
Nicetas Pectoratus ; œuvres.	448
Nicetas Seidus ; œnvres.	452
Nicetas Serronius; cavres.	451
Nicolas, le Gramm.; œuvres.	451

Nico	las,	patr.	de	Const	ant.;	Œu▼.	443
Nino	la a' r	ña I v		enr i	Pento		diam

Theoree as which but i hullo	
inconnu.	839
Nicon, de Crète; œuvres.	445
Million J. D. Sallar	

l'Eparque : œuvres.	451
-	

- OEcuménius; sur le Dieu incornu, 332 ; œavres. 447 Ovide; sur le Dieu ordonnateur du mońde. 358

10

- Patriarches de Constantinople;œuv. 447 Patrizi (le card.); lettre aux évêques Belges, défendant d'enseigner la philusophie de M. l'abbé Ubaghs et ordonnant à celui-ci de se conformer aux corrections qu'on lui a prescrites. 464
- Patrologique Grecque de M. l'abbé Migne:
- 10° siècle; du t. 111 au t. 119. 443 11° siècle; du t. 120 au t. 127. 449 12" siècle ; t. 127. 452
- Pausanias; sur l'autei au Dien in-connu, 341; sur la religiosité des Athénieus, 345; sur leurs dieux inconnus. 3 53
- Pélages, tribu Japhétique; leur origine et leurs migrations, 278, en Grèce, en Italie, en Ibérie, 279; en Asie Mineure, en Grèce, 284; adoraient des dieux inconnus. 357
- Philippe, le solitaire; œuvres. 452 Philosophie (cours de) de M. Pabbé
- Ubaghs, proscrit en Belgique et
- presciption de le corriger. 464 Philosophie (cours de); lettres à un jeune homme sur les faux principes qu'on y enseigne (1<sup>ze</sup> lett.), 143;
- Philostrate; sur la religiosité des Athéniens, 846; sur leurs dieux inconnus. 253
- Pie IX ; bref adressé à M. Louis Veuillot, sur son livre : la Vis de Jésus-Christ 85
- Pierre Chrysolanus ; œuvres. 452
- Pierre, le patricien ; œuvres. 448 Pierre (M. Victor) ; analyse des contes
- populaires de la Noriolge. 74 manu-
- Pressigny ; découverte d'une facture d'armes en silex. 322 Prétextat; découverte d'une crypte
- dans ce cimetière. 40 Priscus, le rhéteur ; œuvres. 445
- Psellus (Michel) ; œuvres. 449

Reinésiu »; sur le Dieu inconnu. 832



- Rossi (M. le ch. de); analyse d Bulletin d'archéologie.
- Rougé (M. le vic. de); rapport ac au ministre sur sa mission de en Egypte, renfermant les nou découvertes faites dans l'histoi ce pays.
- Rougemont (M. de); visite à la son de Shakespeare et extrait c testament où il fait professic catholicisme, 268; réclame de l contre l'authenticité de ce test et persistance de M. de Rouge

- Sabasius; le dieu des Grecs Romains est le Dieu Sabaoth.
- Samonas, de Gaza; œuvres. Saulcy (M. de); son opinion s tombeau des rols de Juda, c mée par un voyageur.

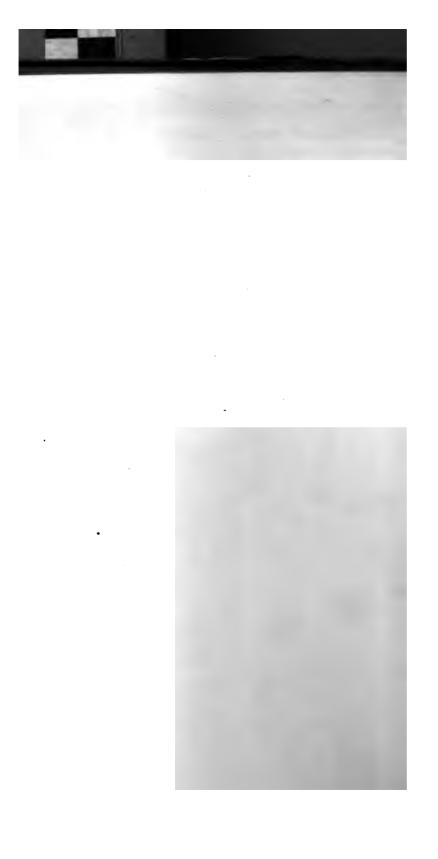
Scylitza; œuvres.

- Sénèque; sur l'amour de la fi 105; que le sage ne doit pas av compassion.
- compassion. Shakespeare; preuves qu'il a ve qu'il est mort catholique, 159; à sa maison et extrait de so tament où il fait profession et tholicisme, 268; réclame de l contre ce testament et nou preuves.
- Sicans; tribu Japhétique, en Itali Sidoine Apollinaire (S.); sur la
- me des mœurs due au chinisme.



.

.





.

,

.



